









TRANSFERRED



ANNALES  
**CATHOLIQUES**

---

NOUVELLE SÉRIE

III

**JUILLET-SEPTEMBRE**

1890

# ANNALES CATHOLIQUES

(LETTRE DÉDICATOIRE)

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, RUE DE LILLE, 53

P. CHATELAIN

DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

UNIVERSITÉ DE PARIS

# ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT  
DE LEURS ÉMINENCES M<sup>SR</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN  
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,  
DE LL. EXC. M<sup>SR</sup> L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE  
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,  
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,  
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,  
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIER, DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, DE TROYES, D'AUTUN,  
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,  
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

**P. CHANTREL**

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

---

TOME III

**JUILLET-SEPTEMBRE**

**1890**

---

(TOME LXXIII DE LA COLLECTION)



PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

# ANNALS OF THE CATHOLICS

## CATHOLICISM

N. T. S. P. In the year 1811, the Pope...

The Pope...

### THE CATHOLIC

The Pope...

### THE CATHOLIC

The Pope...

### THE CATHOLIC

The Pope...



# ANNALES CATHOLIQUES

---

## CONSISTOIRE DU 26 JUIN

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu jeudi matin, 26 juin, un consistoire public dans le palais apostolique du Vatican, pour donner le chapeau cardinalice aux EEmes et RRmes cardinaux Sébastien Galeati et Gaspard Mermillod, créés et publiés dans le consistoire secret de lundi 23 courant.

Ces EEmes cardinaux se sont rendus à cet effet, à 9 heures et demie du matin, à la chapelle Sixtine; et là, pendant que les chapelains-chantres exécutaient des motets de circonstance, ils ont prêté serment, d'après les constitutions apostoliques, en présence des EEmes et RRmes cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue et du vice-chancelier de la sainte Église romaine, ainsi que du camerlingue du Sacré-Collège.

Pendant ce temps, Sa Sainteté est descendue avec sa noble cour dans la salle des *Paramenti*, où l'attendaient les EEmes cardinaux, le vice-camerlingue de la sainte Église romaine, l'auditeur général de la Chambre apostolique, les patriarches, archevêques et évêques, les divers collèges de la prélature romaine, les officiers et les *cubiculares*, ainsi que le secrétaire de la S. Congrégation des Rites, le promoteur de la Foi, les avocats consistoriaux et les autres personnages admis à prendre part aux cérémonies pontificales solennelles. Là, le Souverain Pontife a revêtu les ornements sacrés; puis, s'avancant dans la salle Ducale, il a pris place sur la *Sedia gestatoria*, au milieu des *flabelli*, et, escorté des personnages susdits, il a fait son entrée dans la salle Royale, où, étant monté sur le trône il a commencé la cérémonie solennelle du consistoire.

Les EEmes et RRmes cardinaux ont prêté d'abord au Saint-Père l'acte d'obédience, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance. Alors les nouveaux princes de l'Église, introduits dans la salle Royale par les cardinaux de l'ordre des diacres, se sont avancés jusqu'au trône du Souverain Pontife, auquel ils ont baisé le pied et la main et dont ils ont reçu le baiser de paix. Ils ont reçu de même l'accolade de leurs EEmes collègues et ensuite ils ont occupé au milieu d'eux la place respective qui leur est assignée,

pendant que les chapelains-chantres exécutaient un autre motet de circonstance. Cela fait, les nouveaux cardinaux sont revenus devant le trône, où ils ont reçu le chapeau cardinalice des mains du Saint-Père avec le cérémonial d'usage. Pendant les intervalles de cette cérémonie, l'avocat consistorial, M. le commandeur Gui Marucchi, a plaidé pour la deuxième fois en faveur de la cause de béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu Vincent Palotti, prêtre romain.

En même temps, Mgr Augustin Caprara, en sa qualité de promoteur de la Foi, a émis la protestation d'usage, à laquelle le Saint-Père a répondu : *Ad nostram sacram Rituum Congregationem quæ videat et referat.*

Sa Sainteté, s'étant alors levée devant le trône, a béni tous les assistants, et, ayant de nouveau pris place sur la *Sedia gestatoria*, elle est retournée, avec le même cérémonial qu'auparavant et entourée du Sacré-Collège et de toute la cour, à la salle Ducale et à celle des *Paramenti*, où elle a déposé les ornements sacrés, pour rentrer avec sa noble cour dans ses appartements particuliers.

Ensuite les EEemes et RRmes cardinaux se sont rendus processionnellement à la chapelle Sixtine, précédés des chapelains-chantres pontificaux, qui chantaient le *Te Deum*. L'hymne d'actions de grâces achevée, S. Em. le cardinal doyen a récité l'oraison *Super creatos cardinales*, et, au sortir de la chapelle Sixtine, les nouveaux princes de l'Eglise ont reçu pour la seconde fois le baiser de paix de leurs Emes collègues.

Le consistoire public étant ainsi terminé, le consistoire secret a eu lieu dans la salle habituelle. Là, le Saint-Père a d'abord fermé la bouche, selon l'usage, aux EEemes et RRmes cardinaux Galeati et Mermillod ; puis il a daigné proposer et pourvoir les Eglises suivantes :

*L'Eglise titulaire archiépiscopale de Chalcede*, pour Mgr Louis-Antoine DOS SANTOS, transféré du siège métropolitain de San-Salvador de Bahia ;

*L'Eglise métropolitaine de San-Salvador de Bahia*, au Brésil, pour Mgr Antoine DE MACEDO-COSTA, promu du siège cathédral de Belem de Para ;

*L'Eglise métropolitaine de Salzbourg*, pour Mgr Jean HALLER, ancien auxiliaire du défunt archevêque, transféré du siège titulaire d'Adraa ;

*L'Eglise titulaire archiépiscopale de Sélimbria*, pour

Mgr *Edouard* ANGERER, auxiliaire de Vienne promu de l'église titulaire d'Alali ;

*L'Eglise métropolitaine de Bordeaux*, pour Mgr *Victor-Lucien-Sulpice* LÉCOT, promu du siège cathédral de Dijon.

*L'Eglise cathédrale de Saint-Pierre de Rio-Grande* au Brésil, pour Mgr *Claude-Joseph* GONÇALVES PONCE DE LEAO, de la congrégation de la Mission, transféré du siège cathédral de Goyaz ;

*L'Eglise cathédrale de Dijon*, pour Mgr *Frédéric-Henri* OURY, transféré du siège cathédral de Fréjus ;

*L'Eglise cathédrale d'Albe Royale*, en Hongrie, pour Mgr *Philippe* STEINER, prélat domestique de Sa Sainteté, du diocèse de Javarin, docteur en théologie et chanoine théologal de la cathédrale de Gran Waradin ;

*L'Eglise cathédrale de Csanad*, en Hongrie, pour le Rév. *Alexandre* DESSEWFFY, de Csernek et Tarkeo, de l'archidiocèse de Strigonie, chanoine archidiacre de la cathédrale de Kaschau ;

*L'Eglise cathédrale d'Evreux*, pour le Rév. HAUTIN, de Paris, licencié ès lettres, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Paris et de la cathédrale d'Orléans, où il est vicaire général ;

*L'Eglise cathédrale de Fréjus*, à laquelle est uni le titre de Toulon, pour le Rév. D. *Eudoxe-Edouard-Irénée* MIGNOT, du diocèse de Soissons et Laon, où il est chanoine honoraire et vicaire général ;

*L'Eglise cathédrale de Belem de Para*, pour le Rév. D. *Jérôme* THOMÉ DA SILVA, élève du collège Pio latin américain, du diocèse de Fortaleza, docteur en philosophie et en théologie, promoteur du for ecclésiastique à Olinda, lecteur en philosophie au séminaire et professeur de langue italienne au gymnase ;

*L'Eglise cathédrale de Goyaz* au Brésil, pour Mgr *Joachim* ARCOVERDE DE ALBUQUERQUE CAVALCANTI, camérier secret sur-numéraire de Sa Sainteté, élève du collège Pie latin américain, du diocèse d'Olinda, où il est chanoine de la cathédrale ;

*L'Eglise cathédrale de La Serena*, au Chili, pour le Rév. Don *Florence Edouard* FOUTECILLA, de l'archidiocèse de Santiago, au Chili, où il est chanoine de la métropole ;

*L'Eglise cathédrale de la Conception*, au Chili, pour le Rév. D. *Placide* LABARCA, de l'archidiocèse de Santiago du Chili, vicaire apostolique du territoire de Tarapaca, au Chili ;

*L'Eglise titulaire épiscopale de Gerra*, pour Mgr *Jean-Fer-*

*dinand-Jacques* ESBERARD, prélat domestique de Sa Sainteté, du diocèse de Rio-de-Janeiro, curé de Sainte-Thérèse, nommé coadjuteur avec future succession de Mgr Joseph Pereira da Silva Barros évêque d'Olinda, au Brésil ;

*L'Église titulaire épiscopale de Dansara*, pour le Rév. D. *Bélisaire* SANTISTEVAN DE SAINTE-CROIX DELLA SIERRA, secrétaire de l'évêque, nommé coadjuteur avec future succession de Mgr l'évêque de Sainte-Croix della Sierra ;

*L'Église cathédrale d'Eucarpia*, pour Mgr *Emmanuel* DOS SANTOS PEREIRA, protonotaire apostolique, de l'archidiocèse de S. Salvador de la Bahia, où il est chanoine de la métropole, nommé auxiliaire de l'archevêque Mgr Antoine de Macedo Costa, archevêque de Belem de Para ;

*L'Église titulaire épiscopale de Camacho*, pour Mgr *Silvère* GOMES PIMENTA, prélat domestique de Sa Sainteté et protonotaire apostolique *ad instar*, du diocèse de Marianna au Brésil, vicaire général de ce diocèse, dont il est nommé évêque auxiliaire ;

*L'Église titulaire épiscopale d'Ephesto*, pour Mgr *Julien* KUJLOWSKI, du diocèse de Presmysl, de rite grec, camérier d'honneur de Sa Sainteté, maître en théologie, chanoine prévôt, nommé auxiliaire de Mgr Jean Stupnicki, évêque de Presmysl de rite grec ;

*L'Église titulaire épiscopale de Mirina*, pour le R. P. *Isidore* BARRIGA, du diocèse de Porto-Vecchio, docteur en théologie et en droit, chanoine de la métropole de Quito, nommé administrateur apostolique du diocèse de Guayaquil dans l'Équateur ;

*L'Église cathédrale de Ségovie*, pour Mgr *Joseph* POZUELO Y HERRERO, transféré du siège cathédral des îles Canaries ;

*L'Église cathédrale d'Avila*, pour Mgr *Jean* MUNOZ Y HERRERA, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canonique, chanoine magistral de la métropole de Grenade ;

*L'Église cathédrale de Minorca*, pour le R. D. *Jean* COMES Y VIDAL, docteur dans l'un et l'autre droit, examinateur provincial à Tarragone, et chanoine-archiprêtre de la métropole.

Ensuite Sa Sainteté a notifié les nominations faites par Bref aux églises suivantes :

*L'Église cathédrale de Scio* dans l'Archipel, pour Mgr *Denys* NICOLOSI, transféré des sièges unis de Xanto et Céphalonie ;

*L'Église cathédrale d'Antipatris*, pour le R. *Constantin COSTA*, de la congrégation des Passionnistes, nommé auxiliaire de Mgr Paul Joseph Palma, archevêque de Bucharest;

*L'Église titulaire épiscopale d'Azoto*, pour le R. D. *Augustin GOCKEL*, du diocèse de Paderborn, où il est chanoine de la cathédrale et conseiller épiscopal, nommé auxiliaire de Mgr François Drobe, évêque de Paderborn;

*L'Église titulaire épiscopale de Dioclétianopolis* pour Monseigneur *Fidèle ABATI*, des Mineurs Réformés, évêque démissionnaire de Scio;

*L'Église titulaire de Lyrba*, pour le Rév. *KLEINER*, du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, nommé coadjuteur avec future succession de Mgr Coadou, évêque de Mysore (Indes);

*L'Église titulaire d'Irina*, pour Mgr *Charles-Jacques MAC DONALD*, du diocèse de Charlottetown au Canada, coadjuteur avec future succession de Mgr Mac Intyre, évêque de Charlottetown;

*L'Église titulaire épiscopale d'Assura*, pour le R. P. *Hubert OTTO*, de la congrégation belge de l'Immaculé-Cœur de Marie, vicaire apostolique du Kan-sou;

*L'Église titulaire épiscopale de Cibistra*, pour le R. P. *Martin PÆLL*, des Mineurs-Récollets de Hollande, vicaire apostolique du Chien-si méridional, nouvellement érigé par Sa Sainteté.

Ensuite, Sa Sainteté a, selon le rite d'usage, ouvert la bouche aux EEmes et RRmes cardinaux Galeati et Mermillod. Alors, la postulation du sacré pallium a été faite à Sa Sainteté pour les Eglises métropolitaines d'Acerenza et Matera, d'Otrante, de Vienne, de San-Salvador de Bahia, de Salzbourg, de Bordeaux et de Kingston. — Enfin le Saint-Père a passé l'anneau cardinalice aux deux nouveaux princes de l'Eglise, en assignant à l'Eme Galeati le titre presbytéral de Saint-Laurent *in Pani-sperna*, et à l'Em. Mermillod, celui de SS. Nérée et Achillée.

Le Souverain Pontife, étant rentré alors dans ses appartements, y a reçu en audience particulière les nouveaux cardinaux.

---

## IL FAUT QUE JEUNESSE... (1)

Le père, qui sait être aussi dénué d'autorité que la mère, et qui dispose en moins de la corde sentimentale, juge inutile d'intervenir.

Il n'a plus, à cette heure, qu'un vrai souci, qu'une seule crainte : « Mon fils nous cache-t-il des *dettes*, qu'il faudra payer pour l'honneur du nom ? »

Cependant, il lui reste une petite lueur d'espoir. « Le salut ne pourrait-il pas venir de la satiété des plaisirs...? L'enfant a tant *vécu*, qu'il doit commencer à être lassé, repu, dégoûté. Et puis! comme dit J.-J. Rousseau, pour faire des sages, il faut d'abord faire des polissons... (2) »

Eh bien! n'est-il pas mûr pour la sagesse, lui?

Ses mœurs sont déplorables; sa jeunesse est flétrie; il méprise le foyer qui l'a abrité, le sang dont il est né; il est incapable, dépensier, souillé, complet, enfin! Allons! à l'œuvre, habiles gens, qui estimez que le meilleur moyen d'avoir une tige droite, consiste à la greffer de travers! Allons! montrez votre science d'éducateurs!

L'épreuve n'est pas sans intérêt, j'imagine!

Le polisson, vous l'avez.

Faites-nous voir maintenant le SAGE!

Nous attendons.

Nous attendrons assez, je suppose, pour avoir le loisir de rappeler, avec Voltaire, que l'auteur de la thèse précitée n'a su réaliser que la moitié de son programme : il est resté vicieux.

Voilà qui infirme quelque peu, ce semble, l'autorité du conseil.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs ce trop court extrait d'un livre remarquable que vient de publier M. F. Nicolay, *Les enfants mal élevés*. M. Nicolay n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Ils ont déjà trouvé ici plusieurs consultations qui font honneur à sa science juridique. Ils verront aujourd'hui qu'à ces éminentes qualités, il sait joindre une véritable connaissance du cœur humain, et combien profondes et justes sont ses observations. — 1 vol. in-8° de 530 pages chez Perrin et C<sup>ie</sup>, 35, quai des Grands Augustins, Paris.

(2) Rousseau ose même ajouter cette réflexion : « On commençait par apprendre aux Spartiates à dérober leur dîner : étaient-ils pour cela grossiers étant grands ? » Doit-on s'étonner, dès lors, qu'il ait pris lui-même, pendant sa jeunesse, l'habitude « de voler » ? *Confessions*, pp. 12, 21, 45, 46, 48, 50.....

Le mode d'éducation préconisé par Rousseau donnera-t-il des sages ?

Nous en doutons fort.

Des polissons... ?

Tenez-le pour certain !

L'infortuné père, bientôt désabusé, se plaint et s'indigne d'être l'auteur d'un fils qui fait son malheur, et menace de devenir sa honte.

Ce qui nous étonne, c'est son étonnement !

Sans doute, il n'a pas placé sous les yeux de son fils la page audacieuse de Rousseau. Pourtant il lui faudrait avouer, si on l'interrogeait, qu'il en tolère la doctrine, quant aux mœurs du moins ; et que le seul tort de Jean-Jacques, est d'avoir exprimé crûment, ce que « le monde » et lui admettent à mots couverts.

Or, peu importe la différence des formules, du moment qu'elles suggèrent les mêmes écarts et les mêmes compromissions ?

N'exagérons rien. Voyons les choses sans préjugé, sans parti pris ; mais aussi sans sacrifier *lâchement* la morale à un respect humain misérable.

...Ce père, n'est-ce pas, partage l'opinion accommodante du monde : « Il faut que jeunesse se passe ; » il accepte en principe cette doctrine facile.

Eh bien ! des parents qui ont ces idées, qui les expriment ou seulement les laissent soupçonner, sont à peu près sûrs d'avoir des fils mal élevés. Ils recueilleront ce qu'ils ont semé.

En effet, si leur fils n'est pas « rangé », du moins est-il logique dans sa conduite ; et c'est lui qu'on est presque tenté de plaindre, d'avoir été si mal dirigé.

Car enfin, puisqu'il est juste de féliciter les parents de la bonne éducation donnée à leurs enfants ; il est non moins équitable de reconnaître, que des principes faux doivent produire de mauvais résultats.

Et savez-vous l'argument réputé péremptoire, derrière lequel s'abritent nombre de pères qui se croient fort judicieux ?

L'accord des volontés dans la défaillance, l'acquiescement respectif...

Etrange justification en vérité !

Est-ce que la complicité n'est point également un accord ?

Une faute partagée n'en reste-t-elle pas moins une faute ?

Et si le consentement SUFFISAIT à autoriser le mal, il devrait donc légitimer de même les plus coupables entreprises contre l'honneur des époux ! légitimer aussi les attentats les plus odieux contre les chastetés familiales !

Qu'en grammairio, deux négations valent une affirmation : c'est très juste. Mais, en morale, deux manquements ne sauraient équivaloir à une chose permise. Osons le dire.

Avec des théories semblables, le père est logique, lui aussi, alors qu'il donne généreusement de l'argent à son fils pour que, semble-t-il, la crise dure moins longtemps, et ruine au plus vite cette jeunesse si courte, même quand elle est longue !

Qu'il soit content ! le succès est complet : *la jeunesse de ce malheureux est bien passée !*

Regardez-le, plutôt....!

Épuisé, blêmi, étioilé, décrépit avant l'âge, coursier fourbu avant d'entrer dans la carrière, vieillard à vingt-cinq ans, tel est le plus souvent ce fils qui s'est « amusé ».

Ah ! saura-t-on jamais combien de jeunes gens auraient eu à cœur de sauvegarder leur intégrité morale, s'ils ne s'étaient sentis *comme autorisés d'avance* dans leurs erreurs, par l'imprudente et coupable condescendance de parents, qui, méconnaissant l'austérité et la grandeur de leur mission, tentent cette entreprise... délicate : faire un honnête homme, sans lui demander d'honnêtes mœurs.

Mais j'entends l'objection : « Quoi ! des parents se montreraient assez oublieux de leurs devoirs pour encourager l'inconduite de leur fils ? Ce serait pure folie ! l'hypothèse est invraisemblable. D'ailleurs, ne peut-on pas s'amuser avec convenance ? N'est-il pas des récréations saines, légitimes, utiles même ? »

Rien de plus vrai : toutefois, on joue là sur les mots, et l'on fuit la discussion par une simple équivoque qu'il faut signaler sans tarder.

Certes ! ce n'est ni à la chasse, ni à l'escrime, ni aux beaux-arts, ni aux voyages, qu'on fait la moindre allusion ; quand on parle du jeune homme qui « s'amuse un peu » ; lisez : qui « jette la gourme du cœur. »

Levons l'étiquette pour constater ce qu'elle couvre ; et parlons sérieusement. La question en vaut la peine.

Ayons le courage de regarder en face une situation, que de fort honnêtes gens évitent de définir jamais, *dans la crainte de voir clair...*



On aurait honte en effet, et la conscience parlerait un langage sévère, si dissipant le nuage, « défonçant » le mot pour voir l'idée, on s'avouait à soi-même ce que, par calcul autant que par pudeur, on *feint* de ne point comprendre.

Bannissons donc une pruderie qui n'est pas de mise ici, et analysons ce que contient ce verbe simple, aimable, naïf et... perfide : *s'amuser*.

Or, s'amuser, au sens spécial, mais très déterminé qui nous occupe, c'est nécessairement être l'auteur ou le complice d'une de ces graves offenses à la Morale...

Qu'on se récrie... Soit!

Mais l'affirmation n'en est-elle pas moins vraie dans toute sa rigueur ?

(Nous ne parlons ici qu'à ceux « dont l'esprit est assez élevé, assez sincère et assez large, pour ne point nier une vérité, si importune soit-elle. »)

N'en doutons pas ! Élever ses enfants, les laisser grandir sous l'empire de cet axiome aussi dangereux que populaire, à savoir : « qu'il faut que jeunesse se passe, » c'est très positivement admettre, *au moins*, l'une des éventualités de la proposition précédente.

Qui dira le nombre des marchés infâmes, de drames terribles, drames abjects ou sanglants, que cache maintes fois l'expression que nous décomposons ici.

... Et quand la malheureuse victime, abandonnée par son complice, conspuée par la société, épuisée par la souffrance, pourchassée par la justice, viendra la honte au front, dans nos prétoires d'Assises, rendre compte de ses actes devant douze Messieurs (qui assistent aux débats comme à une représentation théâtrale), le premier témoin *à charge* que vous verrez apparaître à la barre, ce sera, dans bien des cas, un jeune fils de famille qui a trouvé « amusant » et commode ce rôle criminel et lâche de Don Juan irresponsable !

Et pourquoi se gênerait-il... ? Est-ce que la loi ne l'amnistie pas ? Est-ce que la société ne l'excuse pas ? Il n'a pas soustrait une montre, somme toute : il n'a volé que l'honneur ! Et en quittant l'audience, vous le surprendrez lançant une œillade de Lovelace vainqueur, au public féminin pressé sur les bancs.

Après cela, comptons donc sur le Monde et sur la Législation pour moraliser nos fils !

Certaines lois, dit Mme de Staël sont bien l'œuvre exclusive du sexe fort, préoccupé de ses faiblesses probables.

Observons la conduite du jeune homme; et nous verrons que, lui non plus, ne se méprend pas sur la portée, ni sur la signification de ce triste adage.

Nous savons des gens qui se contentent de l'honnêteté selon le Code, et qui seraient « désolés d'avoir de petits saints pour fils ».

Mais qu'ils se rassurent! car il est vraisemblable qu'au lieu de « petits saints » ils auront, selon leur propre expression, de « méchants diables » transformant le logis paternel « en un véritable enfer! »

D'ailleurs, ces pages sont publiées pour les parents, qui persistent à trouver que les bonnes mœurs et la dignité de la vie, ne sont pas des « facteurs négligeables ».

*L'honnêteté n'est pas seulement la probité.*

Horace a bien établi cette distinction entre la justice réclamée par la conscience, et celle admise par la société qui, elle, ne peut demander que d'éviter le gibet :

« *Non pasces in cruce corvos.* »

Il y a de grands coupables qui n'ont jamais eu maille à partir avec les gendarmes; et l'honnête homme moral diffère singulièrement de l'honnête homme légal. Que de turpitudes, de hontes et de crimes échappent à l'action des juges !

— Pardon...! ce langage est brutal, très brutal; mais la chose elle-même l'est bien davantage, on en conviendra.

« Or, présenter comme fort acceptables des actes blâmables assurément, est mille fois plus grave que de commettre un méfait, en s'avouant en faute : car c'est abolir la conscience même chez le jeune homme. »

Pernis aux libertins de trouver ces actions légitimes et de les exalter sous le nom charmant et gracieux de « bonnes fortunes », (l'ad.... compris, évidemment); libre à eux d'y voir pour leur fils l'unique moyen de se « déniaiser », comme ils disent; mais, « qu'ils ne cherchent pas à apitoyer sur leur sort », quand ce fils, victime de ces théories complaisantes, les aura mises en pratique en vertu d'une logique implacable.

Quoi! à vingt ans, il se ferait violence pour n'obéir pas aux entraînements qui ne l'attirent que trop déjà, simplement pour avoir le plaisir d'être classé parmi les niais et les sots!

Ne voyez-vous pas, au contraire, que de semblables axiomes lui font de l'inconduite comme « un devoir envers lui-même ? »

Ne voyez-vous pas qu'on l'incite au mal, en ayant recours au plus puissant des stimulants : l'amour-propre ! à tel point qu'on le verra, ce jeune homme, se livrer au dévergondage, plus encore par vanité que par passion, et même se targuer de vilénies et d'abaissements imaginaires... ?

Ah ! c'est ici qu'on peut rappeler en toute vérité ce mot profond de M. Pailleron : « Quand il dit du mal de lui..., il se vante ! »

Et en pareil cas, le fils serait le vrai, le grand coupable ?

Non pas ! qu'on remonte plus haut...

Et si l'enfant, s'abaissant peu à peu jusqu'au vice, devient enfin le châtiment de ce père dont il devrait être l'honneur, ne sera-ce pas justice, après tout ?

Enfin, en dévoilant les laideurs morales que cachent ces formules, qu'il est d'usage d'admettre avec bonhomie et de répéter avec docilité, on fait œuvre d'équité à l'égard de ceux-là que le viveur prend en pitié, et poursuit de sarcasmes grossiers, parce qu'ils ont écouté les conseils de la raison et de la conscience, plutôt que les sollicitations de l'instinct.

Peut-être alors les trouvera-t-on moins ridicules d'avoir su se respecter....., et respecter.

## SOCIÉTÉS ANONYMES ET SOCIÉTÉS CIVILES

### LEUR ORGANISATION, CE QU'IL FAUT OBSERVER POUR LES ÉTABLIR, LA SÉCURITÉ QU'ELLES OFFRENT

Quel est d'abord, le fondement de la distinction légale entre les sociétés civiles et les sociétés commerciales ? Cette question qui semble très simple, n'a pas été sans soulever des difficultés et la solution aujourd'hui généralement adoptée ne laisse point que d'entraîner de graves abus. La jurisprudence fait aux sociétés l'application du principe par lequel on juge si une personne est commerçante ou non, de même, dit-elle, qu'une personne ne se rend pas telle par sa seule volonté, de même pour les sociétés il ne leur suffira point de revêtir la forme commerciale, si elles ne font pas des actes de commerce. La jurisprudence continue à s'en rapporter aux articles 632 et 633 du code de commerce (c. c.) pour décider si une société est commerciale ou non.

Une société civile est celle où on ne fait pas d'actes de commerce ; ainsi il a été décidé que l'exploitation d'un établissement d'enseignement ne constituait pas un acte de commerce, ni même l'acquisition de terrains et la construction de maisons, alors même que ces immeubles devraient être revendus. Une société civile peut en outre adopter pour sa constitution soit la forme civile, soit la forme commerciale. Quand elle se constitue dans la force civile, elle est réglée par les dispositions du droit commun et soumise aux règles du code civil. Quand elle se constitue dans la forme commerciale, elle peut adopter la forme de la commandite par actions ou la forme de l'anonymat ; elle est alors soumise aux règles établies d'abord en 1850, puis en 1863, enfin par la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés anonymes. C'est la *société civile affectant la forme de l'anonymat* que nous devons étudier ; nous traiterons de son organisation et de ses avantages.

## I

Les organes de la société anonyme, qui ont un rôle à jouer dans son administration sont au nombre de trois ; 1° *les administrateurs* ; 2° *les commissaires de contrôle* ; 3° *les assemblées d'actionnaires*.

Les administrateurs gèrent les affaires sociales ; ils représentent la société dans ses affaires avec les tiers, ils agissent pour elle en justice, etc.

Les commissaires surveillent les administrateurs et éclairent les actionnaires sur la direction qu'ils donnent à la société.

Au-dessus de ces deux pouvoirs délégués est le pouvoir souverain d'où ils émanent : les actionnaires qui exercent leur pouvoir sous la forme d'assemblées périodiques dans lesquelles se nomment ou se révoquent les administrateurs et les commissaires, et dans lesquelles aussi se décident les affaires les plus importantes, celles qui dépassent les pouvoirs des administrateurs auxquels est confiée la gestion. Nous allons étudier l'organisation, les attributions et la responsabilité de ces trois pouvoirs.

§ 1. — En principe les administrateurs, étant les mandataires des associés, doivent être nommés par ces associés eux-mêmes, c'est-à-dire par l'assemblée générale. Seuls les premiers administrateurs peuvent être nommés soit par l'assemblée générale, soit par les statuts (art. 25, loi 1867). L'assemblée générale qui

nomme les premiers administrateurs est celle qui est convoquée à la diligence des fondateurs postérieurement à l'acte qui constate la souscription du capital social et le versement du quart. Exceptionnellement les premiers administrateurs peuvent être désignés par les statuts, avec cette stipulation formelle que leur nomination ne sera pas soumise à l'assemblée générale (art 25, § 3). La loi a voulu ainsi permettre aux fondateurs de se placer eux-mêmes ou de placer des personnes de leur choix à la tête de l'entreprise. Ils peuvent, en effet, avoir intérêt à s'assurer ainsi l'administration dans les premiers temps de la société. Seulement comme ce mode de nomination présente moins de garantie pour les actionnaires que la nomination directe par l'assemblée générale, la loi a fixé que les administrateurs statutaires ne pourraient être nommés que pour trois ans.

*Au cours de la société*, les administrateurs sont toujours nommés par l'assemblée générale annuelle. Cependant les statuts peuvent autoriser le conseil d'administration à pourvoir *provisoirement* aux vacances par décès ou par démission qui viennent à se produire pendant le cours des opérations sociales, sauf à rendre *définitif* ce provisoire par un vote de l'assemblée. Les administrateurs sont toujours *rééligibles*, sauf stipulation contraire; révocables *ad nutum* (art. 22). Le mandant peut révoquer le mandat *quand bon lui semble*, art. 2004 c. c. sans avoir à donner les motifs de sa révocation. La révocabilité ne pourrait pas être écartée même par une clause contraire de de l'acte de société. Elle est une règle d'ordre public. Réciproquement, l'administrateur n'est point lié par son mandat, il peut y renoncer quand il veut. L'art. 22 de la loi de 1867 (reproduisant en cela l'art. 1 § 4 de la loi de 1863) dispose que les administrateurs doivent être pris parmi les *associés*. L'art. 26 exige en outre qu'ils soient propriétaires d'actions *nominatives inaliénables* frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale. La loi de 1863 art. 7 avait fixé le montant de ces actions *au vingtième au moins* du capital social. La loi nouvelle n'a pas reproduit cette règle. Ces actions sont appelées à la garantie des actes de la gestion des administrateurs.

Le législateur n'a fixé nulle part, ni dans le code de commerce, ni dans la loi de 1867, la limite des pouvoirs des administrateurs. Cette limite est fixée par les statuts. Si les statuts sont muets, les pouvoirs des administrateurs sont réglés d'après

les principes du mandat général (art. 1988 Code C.) Ils comprennent ce qu'on est convenu d'appeler des *actes d'administration*, par exemple, passer des baux, poursuivre les débiteurs, toucher les sommes dues à la société, ou payer ses dettes, en donner ou recevoir quittance, choisir le personnel, etc.....

Quant aux contestations en justice, les statuts donnent en général aux administrateurs le droit de former *toutes réclamations* et de défendre la société contre toutes *demandes*. Les obligations des administrateurs résultent de leur mandat. Ils doivent donner leurs soins aux affaires de la société (art. 1991 et seq., C. C.), convoquer l'assemblée générale ordinaire (art. 27, § 1, loi de 1867), dresser l'inventaire de la Société (art. 34), assurer le prélèvement du vingtième sur les bénéfices nets pour la formation du fonds de réserve (art. 36), convoquer l'assemblée générale en cas de perte des trois quarts du capital social (art. 37). Il leur est interdit (art. 40) de prendre ou de conserver un intérêt direct dans une entreprise ou dans un marché fait avec la Société ou pour son compte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'assemblée générale. La responsabilité des administrateurs est engagée soit par l'omission des formalités initiales nécessaires pour que la Société soit valablement constituée (art. 42) et ils sont civilement responsables (art. 1382, Cod. C.) vis-à-vis des actionnaires et des tiers avec lesquels la Société a pu contracter pendant son existence apparente, soit par les fautes qu'ils peuvent commettre au cours de leur gestion. En dehors de la responsabilité civile, ils sont passibles de peines prévues par le Code pénal. Les administrateurs (art. 22, 2<sup>e</sup> alinéa) peuvent choisir parmi eux un directeur, ou si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la Société et dont ils sont responsables envers elle (art. 1994, Cod. C.).

§ 2. — A côté du conseil d'administration qui est comme le pouvoir exécutif de la Société anonyme, la loi place un pouvoir de surveillance. L'existence de cette commission de contrôle remonte à la loi de 1863 (art. 14, 15). Les commissaires de surveillance sont nommés par l'assemblée générale (loi de 1867, art. 32), jamais par les statuts; ils sont nommés pour un an, mais rééligibles. Si l'assemblée oubliait de les nommer, le Tribunal de commerce du siège de la Société réparerait cet oubli (art. 32, 3<sup>e</sup> alinéa). Leur mandat, comme celui des administrateurs, peut être salarié ou gratuit; ils sont irrévocables *ad*

*nutum*. Leur principale obligation est de présenter à l'assemblée générale qui suit leur nomination un rapport sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs. Ce rapport doit être déposé quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Aussi ont-ils le droit de prendre communication des livres, mais seulement pendant les trois mois qui précèdent l'assemblée et d'examiner les opérations de la Société. En cas d'urgence, ils ont le droit de convoquer l'assemblée générale. Comme les administrateurs, ils sont responsables envers les actionnaires et aussi envers les tiers de leurs dol, fautes, négligences. Cette solidarité est personnelle; les commissaires ne sont pas solidaires les uns des autres. Il n'y a de solidarité entre eux qu'autant qu'elle est exprimée.

§ 3. — A côté du pouvoir exécutif, il y a dans toute société un pouvoir souverain, c'est l'assemblée des actionnaires.

L'assemblée dite constitutive est celle qui se réunit au moment de la formation de la Société, pour vérifier la déclaration des fondateurs constatant la souscription du capital et le versement du quart, pour approuver les apports faits autrement qu'en numéraire, enfin pour nommer les premiers administrateurs et les premiers commissaires. Des règles spéciales indiquent l'organisation de cette première assemblée (art. 27, § 2, art. 30). En particulier tout actionnaire a le droit d'y prendre part; et elle doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital.

Les assemblées au cours de la Société sont de deux sortes : ordinaires ou extraordinaires. Elles ont des règles communes qui dérivent de l'usage, de la nature même des choses, ou de l'art. 38 de la loi, comme la formation du bureau, la signature du procès-verbal par le bureau, la présence du seul ayant-droit, il faut avoir la qualité d'actionnaire ou tout au moins représenter un actionnaire pour avoir le droit de voter.

L'assemblée ordinaire doit être réunie au moins une fois par an, à l'époque fixée par les statuts (art. 27). Le but de cette réunion est le contrôle des affaires sociales. Chaque actionnaire a le droit dans la quinzaine qui précède l'assemblée de prendre au siège social communication de l'inventaire et de la liste des actionnaires (art. 55) et de se faire délivrer copie du bilan et du rapport des commissaires. Les statuts, dit l'art. 27, déterminent le nombre d'actions qu'il est nécessaire de posséder... pour être admis dans l'assemblée et le nombre de voix appartenant à

chaque actionnaire, eu égard au nombre d'actions dont il est porteur. Si les statuts ont omis de régler ces deux points, on s'en tiendra au droit commun, c'est-à-dire à l'égalité de tous. L'assemblée pour pouvoir délibérer valablement, doit comprendre un certain nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social (art. 29). C'est l'assemblée ordinaire qui élit ou réélit les administrateurs et les commissaires, qui approuve l'inventaire, le bilan, les comptes, qui décide souverainement sur la direction à donner aux affaires sociales, notamment sur la distribution des dividendes. Le dividende est la somme qu'on distribue aux actionnaires sur les bénéfices en sus de l'intérêt de la mise sociale et du prélèvement du vingtième du fonds de réserve et nullement ce qu'on se permet souvent, la distribution d'une portion du capital social. La loi prohibe sévèrement la distribution de ces dividendes fictifs.

L'assemblée extraordinaire délibère sur des modifications aux statuts, sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, ou de dissolution avant ce terme (art. 31). Elle doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social. Cette clause est impérieuse.

On peut donc grouper sous sept chefs différents la série d'actes que la loi exige pour la constitution d'une société civile affectant la forme de l'anonymat : 1° Les fondateurs se concertent et rédigent les statuts; ils règlent leur position, leurs intérêts collectifs ainsi que les droits des futurs actionnaires; 2° ils font appel au crédit au moyen d'une souscription; la totalité du capital social fixé par les statuts doit être souscrite; 3° chaque actionnaire doit verser en numéraire le quart du capital social; 4° les fondateurs et *gérants* doivent par acte passé devant notaire constater l'accomplissement de ces deux conditions; 5° les apports en nature et les divers avantages faits aux fondateurs doivent être discutés et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires; 6° l'organisation de la société doit être complétée par la nomination d'administrateurs et de commissaires; 7° l'acte de société doit être déposé au greffe et publié conformément à la loi. Ce n'est qu'après la constitution définitive de la société que les actions sont négociables. Pendant la période de constitution qui peut être parfois assez longue, les droits et obligations entre fondateurs sont ordinairement réglés par un acte de société civile.



## II

En matière de finances deux opinions peuvent être soutenues ; celle d'une liberté absolue, ou celle d'une liberté mitigée par une réglementation prudente. La liberté absolue encouragerait, dit-on, l'esprit d'association ; j'estime qu'elle aurait pour résultat, au contraire, de le décourager par le spectacle des ruines et des désastres auxquels elle aboutirait. L'époque où le public ne se laissera plus attirer par les faiseurs de prospectus, est, je crois, bien éloignée ; et des événements récents n'ont que trop bien montré que l'on ne peut encore compter sur sa sagesse et sur sa prudence. La liberté mitigée par une réglementation prudente est plus sage ; la loi du 24 juillet 1867 a pour but de protéger les actionnaires et les tiers ; aussi la société civile sous la forme de l'anonymat est-elle celle qui convient le mieux, en vue, par exemple, d'établir des écoles libres.

L'adoption de cette forme présente, en effet, les avantages suivants : De plein droit et sans aucune stipulation des statuts, la société ainsi constituée est représentée en justice par le président de son conseil d'administration. C'est la conséquence du privilège de la personnalité civile conférée aux sociétés de cette nature. De plein droit encore, la responsabilité de tous les associés et même des administrateurs est strictement limitée à leur mise sociale. En outre, cette société n'est pas justiciable des tribunaux de commerce ; elle ne peut donc pas être déclarée en faillite. De plus, si une société à forme civile est la plus simple, la plus dégagée de formalités minutieuses, la plus libre dans sa constitution et dans son fonctionnement ; si elle convient à merveille pour assurer le succès d'opérations peu compliquées et limitées, comme louer un immeuble construit et le sous-louer à l'usage d'écoles, après y avoir fait les appropriations nécessaires, ou acheter dans le même but un immeuble tout agencé ; lorsqu'il s'agira de grands bâtiments à édifier, de marchés importants et nombreux à passer avec des entrepreneurs, d'une exploitation susceptible de multiplier le nombre des créanciers sociaux et d'accroître ainsi la responsabilité des associés et des administrateurs, la forme de l'anonymat est préférable, parce que c'est elle qui limitant de plein droit les risques du fonds social, assure la plus grande somme de sécurité.

Abbé M., *vicairé général.*

**Ouvrages à consulter.** — M. Ravelet, *Traité des congrégations*

*religieuses.* — M. Boursan, *Administration des Sociétés anonymes.* — Benoist, *De la constitution des Sociétés en vue de l'établissement d'écoles libres.* — Lashordes, *De la Constitution des Sociétés anonymes.* — De Courcy, *Les Sociétés Anonymes.* — Dalloz, *Répertoire, Art. Sociétés.*

## LE JUBILÉ DU CARDINAL MANNING

On nous écrit de Londres, 10 juin :

Le jour de la consécration épiscopale du cardinal Manning, dans la cathédrale de Moorfields, alors qu'il sortait lentement de l'édifice, donnant aux fidèles sa première bénédiction de successeur des apôtres, une vieille femme irlandaise se trouvant sur le parcours, s'écria : « En vérité, c'est bien la peine d'en faire un archevêque ! Mais il a déjà un pied dans la tombe ! » Le nouveau prélat, se tournant vers le vicaire-général qui était à côté de lui, avec un sourire : « Je sens qu'il y a encore en moi au moins douze années de travail. » Depuis ce jour vingt-cinq ans de travail apostolique, en vérité, se sont écoulés, et, dimanche dernier, le cardinal-archevêque, célébrait son jubilé d'argent. Ce quart de siècle a été une époque pleine en événements remarquables pour le vénérable prélat, non seulement dans le sens ordinaire d'un travail épiscopal extraordinairement fécond en fruits de salut, mais aussi d'un travail politique et social qui transmettra le nom de Manning à la postérité, comme un des plus glorieux dont l'histoire de l'Angleterre puisse se glorifier.

Il y a deux ans que Mgr Maore, alors recteur de la pro-cathédrale de Kensington, pensa que ce serait un digne témoignage de leur vénération et de leur respect pour le cardinal, si, à l'occasion du jubilé d'argent de sa consécration épiscopale, les catholiques d'Angleterre et d'Irlande lui présentaient son église cathédrale libre de dettes, et qu'ainsi la consécration de l'édifice pût précéder l'anniversaire de sa propre consécration. A l'exception des quelques premières années de son épiscopat, l'église de Notre-Dame des Victoires, à Kensington, a été la cathédrale du cardinal. On a pensé que la plus grande joie que l'on pût causer à Son Eminence serait de le faire assister à la grand-messe du jour de son jubilé dans une église qui lui appartiendrait, et qui lui serait présentée par des enfants qui apprécieraient ses travaux infatigables. Le marquis de Ripon et toutes les

notabilités catholiques du pays trouvèrent la proposition excellente, et bientôt, elle fut approuvée par le cardinal lui-même et par le chapitre de l'archidiocèse. Dimanche dernier, Mgr l'évêque d'Amycla a pontifié à la grand'messe chantée à la pro-cathédrale et à laquelle assistait le cardinal. Après la cérémonie un *Te Deum* solennel a été chanté et le Saint-Sacrement exposé toute la journée. Les mêmes prières d'actions de grâces solennelles ont été offertes le même jour dans toutes les églises.

A trois heures de l'après-midi, le marquis de Ripon, à la tête d'une députation de personnages distingués, s'est rendu de la pro-cathédrale à la résidence archiepiscopale, et a présenté à l'illustre Pontife octogénaire une adresse enluminée et un album contenant la liste des noms de tous les souscripteurs. Le montant des souscriptions s'élève à près de 100,000 francs.

La célébration du jubilé épiscopal de S. E. le cardinal Manning est un événement que la plupart des Anglais regardent avec sympathie et tous avec respect. Il y a trente ans, personne n'eût songé que le successeur du cardinal Wiseman pût jamais s'assurer une place si distinguée dans les affections du peuple anglais. Pendant la controverse amère de feu l'*Ecclesiastical Titles Bill*, l'effigie du cardinal Wiseman fut publiquement brûlée dans *Flees-street*, et même à une époque ultérieure, ce savant accompli et cet ecclésiastique si remarquable fut accablé de pierres dans les rues de Liverpool. « Aujourd'hui », dit le *Daily Chronicle*, « un affront fait au cardinal Manning serait vivement ressenti partout où la langue anglaise est parlée. » Et le journal protestant a bien raison. Comme son prédécesseur, le primat de l'Église catholique d'Angleterre est un Anglais de naissance distinguée ; mais plus heureux que lui, il a complètement réussi à s'adapter aux exigences délicates de la carrière illustre qui s'ouvrait devant lui. De tout temps, l'Église catholique a été riche en dignitaires éminents qui, par leurs vertus apostoliques et leur science profonde, ont encore ajouté à la solennité imposante des mystères de sa foi et à la splendeur de son rituel. Or, on peut dire, en toute vérité, que les phalanges de ces princes choisis de l'Église ne contiennent pas de figure plus populaire que celle du cardinal Manning. Aucun autre que lui, peut-être, n'eût mieux réussi à détruire aussi complètement le souffle violent d'odeur antipapale qui a soudainement convulsé les esprits lors du rétablissement de ce que Disraeli a appelé une « pseudo-hiérarchie ecclésiastique papiste en Angle-

terre. » Les craintes que ses dispositions ultramontaines bien prononcées avaient d'abord fait naître dans les esprits protestants, ont disparu depuis longtemps. Sa vie continuelle de grand détachement et de noble abnégation, jointe à des manières toujours affables et prévenantes, fait plus d'impression sur ses compatriotes que n'en produiraient toutes les ressources réunies de l'éloquence et du génie.

Comme le dit encore le *Daily Chronicle*, l'histoire de l'Église anglicane n'a pas de digne parallèle à lui offrir. Il est vrai que le cardinal Manning ne possède pas sur les esprits le même empire spirituel que le génie profond du cardinal Newman impose par la seule force de sa supériorité écrasante. L'« Apologia » de l'archevêque de Westminster ne se compose pas de livres imprimés, mais on le trouve profondément ancré dans les milliers d'humbles demeures des places sombres de Londres, que son travail de miséricorde corporelle a rendues moins misérables et a remplies d'espérance. Savant, ascète, « teetotallar », homme du monde et socialiste pratique, il présente une combinaison intéressante du penseur, de l'écrivain, de l'idéaliste et du tacticien. La réalité de la place distinguée qu'il occupe dans l'opinion publique, a été prouvée pendant la grande grève des docks de Londres, qui a dû sa fin heureuse au cardinal-archevêque et à un ouvrier ingénieur. Récomment, il s'est sagement tenu à distance de toute controverse directement politique. Il faut bien reconnaître qu'un second Anselme anglais n'est plus guère possible de nos jours, et cette grande figure a été en bien des points le prototype du cardinal Manning.

Mais il est douteux si l'archevêque n'a pas plus travaillé dans l'intérêt de l'Église que ceux qui ont brillé davantage et qui avaient pour pions des rois et des empires. Que l'on demande aux Anglais quel est le plus grand ecclésiastique de nos jours, et quatre sur cinq répondront sans hésiter : « cardinal Manning ». Neuf sur dix reconnaîtront de suite ses traits dans un portrait, tandis qu'il leur faudra le nom pour reconnaître l'archevêque de Cantorbéry. La réflexion peut n'être pas agréable aux dignitaires somptueux et à leurs zélés de l'Église dominante, mais l'envie sectaire vulgaire ne peut détruire les faits. Ce quart de siècle d'activité apostolique et sociale couronnera la vie du grand cardinal d'une auréole de lumière angélique. A un tel moment, ses enfants spirituels sentent combien les paroles les plus sympathiques et les offrandes les plus cordiales sont

impuissantes à exprimer la dette de reconnaissance qu'ils lui doivent pour s'être acquitté avec tant de sagesse de tous ses devoirs religieux et sociaux, imposant par là silence aux ennemis fanatiques et ignorants de la foi de leurs ancêtres. La prière universelle de tous ses compatriotes, de toutes les confessions est que Dieu daigne le laisser, pendant encore bien des années, à la nation, afin qu'il continue à en être la gloire et à en faire le bonheur.

A propos du jubilé d'argent du cardinal Manning, il est intéressant de faire observer comment, dans les rangs mêmes du protestantisme officiel, Son Eminence a su s'assurer la préséance sur les personnages les plus distingués du royaume. Quoique tacitement accordée jusqu'en l'année 1884, la dignité de cardinal de l'Eglise romaine n'était cependant pas officiellement reconnue par le gouvernement. La nomination de l'archevêque comme membre de la Commission royale d'enquête pour l'amélioration des demeures des pauvres, à l'époque susdite, amena la question devant le ministère. M. Gladstone considéra soigneusement tous les points portant sur le cas, et avec le plein consentement de lord Salisbury, recommanda finalement à la reine de placer le nom du cardinal immédiatement après celui du prince de Galles, de sorte que Mgr Manning a la préséance même sur notre premier ministre actuel.

La présentation du « témoignage personnel » aura lieu jeudi prochain 12 courant. Ce fonds a été organisé par Mgr Gilbert, vicaire général, par le duc de Norfolk et d'autres personnages distingués. L'usage de cette somme est complètement laissé à la discrétion de Son Eminence. Le montant devra en être considérable, car les souscriptions ont afflué non seulement de tous les points du Royaume-Uni, mais aussi de l'étranger. Le trait, non le moins intéressant de cette démonstration d'affection et de reconnaissance est, qu'une partie des protestants y ont pris part.

---

## LE PÈRE DAMIEN VENGÉ DE SES CALOMNIATEURS

On écrit de Londres au *Courrier de Bruxelles* :

Les restes mortels du Père Damien — et la phrase acquiert une nouvelle force lorsqu'elles s'applique à un lépreux — avaient à peine eu le temps de se refroidir que la langue médisante, inspirée par cet autre sentiment noir, la jalousie, essayait déjà

de ternir la sainte mémoire de l'humble et héroïque prêtre belge. Du sein de sa confortable demeure, située dans une île voisine et en dehors de tout danger, un « missionnaire » écossais publiait les libelles les plus cruels, peut-être, qui aient jamais été imprimés. A tous ceux qui connaissaient les simples faits de la biographie du Père Damien, chacune des accusations portaient l'empreinte patente de la fausseté la plus impudente. Mais il s'en trouvait peu qui pussent entreprendre de justifier la mémoire attaquée du héros décédé en appuyant leur défense sur une connaissance personnelle des faits. Et tant que le poids de ce sel fait défaut, le détracteur se rend rarement. Pour le vaincre, il faut une parole possédant tous les titres à faire autorité.

Et quand, plus tard, les journaux annoncèrent que le prince de Galles avait changé le titre du grand mouvement anglais en faveur du soulagement des lépreux et que le comité serait désormais intitulé : « The National Leprosy Fund » au lieu de « The Father Damien Memorial Fund », les mauvaises langues jubilèrent et ne manquèrent point de voir dans ce changement un résultat dû aux rumeurs scandaleuses lancées à la face du monde, et dont l'origine leur importait peu d'ailleurs. Il serait superflu d'énumérer ici de nouveau les motifs qui ont induit les autorités à opérer le changement en question. J'en ai parlé en son temps. Je me contenterai de rappeler ici que l'administration de l'œuvre a tout simplement cédé à des petites susceptibilités nationales d'abord, et ensuite a voulu prudemment ménager les ardeurs fanatiques des factions bigotes protestantes, dont l'intolérance aveugle trouve toujours une pierre d'achoppement dans ce qui rappelle Rome de près ou de loin. Le Père Damien étant un prêtre catholique, les puritains de toutes les sectes s'étaient imaginé que l'œuvre qui portait son nom n'était qu'une manœuvre habile du clergé catholique. Bref, le changement n'avait aucun rapport avec les révélations supposées du « missionnaire » écossais. Et loin d'avoir injurié la mémoire du martyr de Molokaï, aujourd'hui si glorieusement vengée, ses calomnies n'ont fait qu'ajouter au lustre de son auréole d'héroïsme.

Un jeune David s'est avancé, et, avec une arme plus simple encore qu'une fronde, il a terrassé le géant de la médisance. C'est un compatriote même et un confrère du « missionnaire » qui a accompli cette tâche. Comme maître de style M. Robert-Louis Stevenson n'a pas son égal parmi ses contemporains an-

glais. A une élégance de diction peu commune, il joint une vivacité d'imagination remarquable; en vérité, ses essors délicieux d'éloquence demandent un air plus raréfié que celui de l'Angleterre. Ayant décidé de se fixer définitivement à Samoa, M. Stevenson revient au pays, qu'il a quitté il y a trois ans, en courte visite de « Good-bye. » C'est de Sydney qu'il date sa lettre si éloquemment énergique à son confrère, le « missionnaire » Rev. D<sup>r</sup> Hyde.

« La lettre de M. Stevenson », dit le *Daily News*, « est un magnifique morceau de littérature et on ne saurait lui donner une place au-dessus de son mérite dans nos annales épistolaires. Mais elle est plus encore que cela. Les accusations du Rév. D<sup>r</sup> Hyde, de Honolulu, s'évanouissent sous l'action des traits acérés que font pleuvoir ces flots d'indignation et de mépris. Le Père Damien, sans doute, n'était pas exempt des petites imperfections inhérentes à la nature humaine, mais elles disparaissent complètement devant l'éclat des vertus héroïques que son détracteur a méchamment ignorées. En ce qui concerne l'accusation la plus grave portée contre le Père Damien, qu'il suffise de dire qu'après avoir conversé avec toutes sortes d'hommes amis et ennemis, sur la scène même des travaux du saint prêtre, M. Stevenson n'a jamais entendu que des paroles de surprise et d'indignation. Le public doit aujourd'hui des remerciements au D<sup>r</sup> Hyde. Il ne peut nuire à la mémoire du Père Damien, et, sans le vouloir, il a été le moyen de faire quelque bien à tous ceux qui sont capables de goûter les beautés d'un morceau de prose exquis. « Assez singulièrement », ajoute la grande feuille libérale anglaise, « le jour même où le *Scots Observer* publiait le document vengeur de la mémoire du martyr, le comité du *National Leprosy Fund* décidait qu'une croix monumentale serait élevée sur sa tombe à Molokai. »

*Au Rév. Dr Hyde, de Honolulu*

Sydney, le 25 février 1890.

Monsieur,

Vous vous rappelez probablement que nous avons fait connaissance, que nous nous sommes visités, et que nous nous sommes entretenus, de mon côté, avec un vif intérêt. Vous n'avez peut-être pas oublié que j'ai été, de votre part, l'objet de plusieurs actes de politesse pour lesquels je me sentais disposé à vous témoigner ma reconnaissance en toute occasion. Mais il y a des devoirs qui prennent le pas sur la gratitude, et des offenses qui divisent justement des amis, à plus

forte raison des connaissances. M'eussiez-vous rassasié lorsque je mourais de faim, eussiez-vous soigné mon père infirme et veillé au chevet de son lit d'agonie, que la lettre impardonnable que vous avez adressée au Rév. H. B. Gage resterait encore un document qui me dégagerait des liens de la reconnaissance envers vous. Sans doute que les procédés de canonisation vous sont assez connus pour savoir que, cent ans après la mort du Père Damien, il paraîtra un homme investi de l'office pénible d'avocat du diable. Après un siècle de repos sépulcral, deux hommes viendront, l'un pour accuser, l'autre pour défendre cet héroïque frère de frêle argile. Il n'entre pas dans les lois qui régissent la filière de canonisation que l'avocat du diable soit le premier volontaire venu, ou appartienne à une secte religieuse immédiatement rivale et qu'il s'empresse de s'arroger lui-même les droits de remplir cette triste charge avant que les os n'aient eu le temps de se refroidir. Je laisse à mes lecteurs le soin et la liberté de qualifier eux-mêmes et d'apprécier à leur juste valeur les plaidoiries et le bon goût de celui qui déroge ainsi aux lois canoniques, dans le seul but de donner plein cours au venin de la basse jalousie qui le dévore. Mais si une telle circonstance n'est point légale, elle est, du moins, pour moi, pleine d'inspirations. Si j'ai jamais appris l'art de faire usage des mots à point pour faire entendre la vérité et éveiller l'émotion, vous m'avez donné une occasion de m'en servir. Car les intérêts du genre humain tout entier et la cause de la décence publique demandent non seulement que justice soit faite au Père Damien, mais aussi que vous et votre lettre soyez impitoyablement présentés dans votre vrai jour et que l'œil public soit ainsi mis à même de vous juger avec toute la sévérité que vous méritez. Pour y arriver, il faut, ce me semble, commencer d'abord par vous reproduire en entier. Je continuerai ensuite à critiquer vos paroles de plusieurs points de vue, divins et humains, m'efforçant en même temps de faire ressortir avec plus de spécification le caractère du saint décédé qu'il vous a plu de vilipender : ayant accompli cette tâche de justice, je vous dirai adieu pour toujours.

*Au Rév. H. B. Gage.*

« Honolulu, 2 août 1889.

« Cher confrère,

« En réponse aux informations que vous me demandez concernant le P. Damien, je puis seulement vous répondre que nous, qui connaissions l'homme personnellement, sommes grandement surpris de lire les éloges extravagants que les journaux font de lui, comme s'il avait été réellement un saint philanthrope. La pure vérité est qu'il était grossier, malpropre, têtu et cagot. Il n'a pas été envoyé à Molokaï, mais s'y est rendu sans aucun ordre ; il n'a jamais séjourné dans la colonie des lépreux avant qu'il n'en devint un lui-même ;



il circulait librement dans l'île dont moins de la moitié est assignée à ces malheureux, et il venait souvent à Honolulu. Il n'a rien eu à faire avec les réformes et les améliorations qui ont marqué ces temps derniers. Elles sont toutes l'œuvre de notre administration sanitaire qui les a opérées au fur et à mesure que les occasions s'en offraient et suivant que nos moyens nous le permettaient. Il n'était pas sans reproche dans ses relations avec les femmes, et la lèpre qui l'a conduit au tombeau ne doit être attribuée qu'à ses vices et à son insouciance. D'autres ont fait beaucoup pour les lépreux : nos confrères, les médecins du gouvernement, etc., mais jamais avec l'idée catholique de mériter la vie éternelle. C. M. HYDE. »

Pour traiter convenablement une lettre si extraordinaire, il me faut, dès le début, faire valoir ma connaissance privée du signataire et de sa secte. D'autres pourront s'en offenser ; mais vous qui avez été si actif à recueillir et si hardi à publier des commérages sur le compte de vos rivaux, n'en avez nullement le droit. Et c'est peut-être ici le moment où je puis mieux vous faire comprendre le caractère de ce que vous allez lire : je vous définis comme un homme complètement au delà et au-dessous des réticences de la civilité. On se servira envers vous de la mesure dont vous vous serez servi envers les autres. Je me réjouis de sentir qu'avec vous, enfin, le bouton n'empêche pas les effets du fleuret et que je puis frapper droit. Et si, dans quoi que je puisse dire, il m'arrive d'offenser quelques-uns de vos collègues, que je respecte et me rappelle avec affection, je ne peux que leur en témoigner mon regret. Je ne suis point libre, je suis inspiré par la considération d'intérêts bien plus grands ; et la peine que mes paroles pourront causer est, d'ailleurs, insignifiante si on la compare à celle que la publication de votre lettre a produite dans tous les quartiers du globe. Ce n'est point le bourreau, mais le criminel, qui attire le déshonneur dans une maison. Vous appartenez, Monsieur, à une secte — la mienne et celle dans laquelle mes ancêtres ont travaillé — qui a joui d'avantages exceptionnels dans les îles de Hawaï, mais qu'elle n'a point su mettre à profit. Les premiers missionnaires vinrent ; ils trouvèrent que le pays s'était déjà purgé de lui-même de sa vieille foi sanguinaire ; à leur arrivée, on les embrassa presque avec enthousiasme ; les difficultés qu'ils rencontrèrent leur vinrent plus des blancs que des Hawaïens qui les vénéraient parce qu'ils voyaient en eux les substituts de Dieu. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le degré où les causes de

leur insuccès. Un élément seul vient à propos, et doit être traité ouvertement. Dans le cours de leur vocation évangélique, ils devinrent riches. Il vous sera peut-être nouveau d'apprendre que les demeures des missionnaires sont un sujet de moquerie dans les rues de Honolulu. Ce sera, du moins, pour vous une nouvelle d'entendre dire que lorsque je vous ai rendu votre visite honnête, le cocher de mon fiacre a longuement commenté, et dans des termes rien moins que flatteurs, sur les dimensions, la recherche, le luxe et l'aisance de votre maison. C'eût été très certainement pour moi aussi une nouvelle, si cette même après-midi, quelqu'un m'eût prédit que je me trouverais plus tard dans la triste nécessité de livrer à la publication mes impressions du moment. Mais vous voyez, Monsieur, comme vous dégradez et rabaissez à votre propre niveau ceux qui valent mieux que vous ; et il est cependant nécessaire que ceux qui doivent juger entre vous et moi, entre Damien et l'avocat du diable, sachent que votre lettre a été rédigée dans une maison qui pouvait justement provoquer l'envie et les commentaires des passants. Je pense (pour me servir d'une de vos expressions que j'admire) qu'on « devrait vous attribuer » de n'avoir jamais visité la scène de la vie et de la mort du Père Damien. L'eussiez-vous fait et vous le fussiez-vous rappelé et regardé autour de vous, alors que vous écriviez ces lignes, votre plume même se serait arrêtée. Dans le sens mondain, votre secte a agi sagement dans le royaume d'Hawaï. Quand la calamité frappait les innocents paroissiens, quand la lèpre descendait et venait s'implanter dans les Huit-Iles, il fallait, coûte que coûte, découvrir un *Quiproquo*. A cette mission prospère et à vous, comme un de ses ornements, Dieu avait enfin envoyé une occasion favorable. Je sais que je touche ici un nerf vivement sensible. Je sais que d'autres de vos collègues jettent des regards rétrospectifs sur l'inertie coupable de votre Eglise, et sur l'héroïsme décisif et importun du Père Damien, avec des sentiments que l'on pourrait presque appeler des remords. Je suis sûr qu'il en est ainsi de vous ; je suis persuadé que votre lettre a été inspirée par une certaine envie, non essentiellement ignoble ; c'est le seul trait humain que l'on puisse découvrir dans votre acte. Vous pensiez à la chance perdue, au jour passé ; à ce qui aurait dû être conçu et ne l'a pas été ; au service dû et non rendu.

Il était un temps, vous répétait une voix intérieure, alors que

vous étiez assis, écrivant et dévoré de rage, dans vos appartements presque somptueux ; et si les paroles que vous écriviez étaient basses au delà de tout parallèle, votre rage, je suis heureux de le répéter — c'est le seul compliment que je puisse vous faire — votre rage était presque vertueuse. Mais, Monsieur, quand nous avons failli et qu'un autre a réussi ; quand nous avons croisé les bras et qu'un autre s'est avancé ; quand nous nous sommes trouvés satisfaits de nous voir devenir copulants dans nos charmants hôtels, et qu'un simple fils de paysan, qu'il nous plaît de qualifier de grossier, a mis la main à l'œuvre et n'a pas craint sous les yeux de Dieu, de s'exposer au plus fort même de la mêlée, de secourir les affligés, de consoler les mourants et qu'à son tour il est atteint lui-même par la contagion et meurt plein de gloire sur le champ d'honneur de l'héroïsme, la bataille ne peut se racheter ainsi que votre malheureuse irritation l'a suggéré. C'est une bataille perdue et perdue pour toujours. Une chose vous restait dans votre défaite : quelques lambeaux d'honneur commun, et vous vous êtes empressé de les rejeter.

L'honneur commun, non l'honneur d'avoir fait quelque chose de bien, mais l'honneur d'avoir fait quoi que ce soit trop évidemment mal ; l'honneur de l'inertie, voilà ce qui vous restait. Le monde n'attend pas que nous soyons tous des Damiens ; un homme peut se faire une idée plus étroite et plus facile de son devoir, il peut aimer ses aises davantage, personne ne lui en jettera la pierre. Mais un gentleman de votre révérende profession me permettra un exemple tiré des champs de la galanterie et de la générosité. Quand deux gentlemen concourent pour obtenir la faveur et les bonnes grâces d'une lady, et que l'un réussit et que l'autre est rejeté, et (ainsi qu'il arrive quelquefois) que certaines choses, endommageant le crédit du rival heureux, arrivent à la connaissance du vaincu, les hommes même sans prétention considèrent que, dans la circonstance, ses lèvres doivent restées scellées. Votre église et celle du Père Damien se trouvaient à Hawaï, sur un pied de rivalité pour faire le bien, pour aider, pour édifier et pour donner des exemples divins. Ayant manqué là où le Père Damien a si bien réussi, je m'étonne que vos notions d'honneur et de générosité ne vous aient point fait comprendre que vous étiez condamné au silence ; qu'après vous être laissé devancer dans cette lice de haute rivalité pendant que vous vous pavaniez, nonchalant et sans

gloire, plongé dans le bien-être, rassasiant vos yeux de la vue du luxe qui régnait autour de vous, et que le Père Damien, couronné de gloire et d'horreurs, travaillait et pourrissait dans son écurie à pourceaux, sous les falaises de Kalawao, vous l'élu qui n'avez pas voulu, n'auriez-vous pas dû être le dernier homme sur terre à recueillir et à propager des commérages sur le volontaire qui a voulu et qui a agi ?

Il me semble vous voir — car j'essaie de vous voir dans la chair en écrivant ces lignes — il me semble vous voir bondir de joie à la lecture de cette expression hyperbolique, « écurie à pourceaux ». « Il n'a été pour rien dans les réformes », c'était « un homme malpropre et grossier ». La pensée que je viens appuyer votre accusation surgira-t-elle, peut-être, dans votre esprit ? Dans un certain sens, il en est ainsi. Le Père Damien a été dépeint avec une auréole et des traits peut-être un peu trop conventionnels ; ses biographes n'ont pas eu l'œil pour remarquer ou la plume pour rendre l'individu ; ou encore se sont volontairement laissé aveugler ou condamner au silence par une généreuse admiration, une admiration telle que j'en envie une pour moi-même, et telle que vous en envieriez et demanderiez prosterné sur vos deux genoux, si votre âme était quelque peu éclairée. C'est le moindre défaut de cette méthode de portraiture qu'elle rende les sentiers de l'avocat du diable plus faciles, et qu'elle laisse pour le mauvais usage du médisant un champ considérable de vérité. Car la vérité qui est tue par des amis devient l'arme la plus effective de l'ennemi. En dépit de vous, le monde vous devra quelque chose, si votre lettre devient peut-être le moyen de substituer, une fois pour toutes, une réalité croyable à une fiction de cire. Car si le monde se rappelle encore de vous le jour où le Damien de Molokai sera déclaré saint, ce ne sera qu'en vertu d'un seul de vos actes : votre lettre au Rév. H. B. Gage. Je ne saurais le dire avec trop de force de conviction, à tout homme non prévenu et aveuglé par une noire jalousie, toutes les réformes et toutes les améliorations qui ont été faites au lazaret sont uniquement l'œuvre du Père Damien. Elles lui survivront comme le monument de son succès et les fruits de son héroïsme.

Ajouterai-je qu'il n'y a pas, au Bishop'shome, une tasse propre ou un essuie-mains blanc qui n'ait été lavé par le Père Damien lui-même ?

Vous pouvez demander sur quelle autorité j'appuie ma pa-

role. C'a été ma malheureuse destinée de faire connaissance non avec le Père Damien, mais avec le Dr Hyde. Lorsque j'ai visité le lazaret, le saint prêtre était déjà descendu dans la tombe. Mes informations, je les recueillies sur l'endroit même en conversation avec ceux qui l'ont bien connu et pendant de longues années; j'ai consulté toutes les sources, et ces communications soudaines et sans préparation m'ont dépeint, au-delà du doute, les réels traits humains de l'homme, — c'est à Kalawao même, que vous n'avez jamais visité, et que vous ne vous êtes pas même efforcé de connaître de loin, ainsi que vous le confessez dans votre lettre lorsque vous dites que « moins de la moitié de l'île forme le domaine exclusif des lépreux ». Vous me semblez une de ces personnes qui parlent avec un entrain joyeux de cette place que des bœufs et des câbles ne suffiraient pas pour les y tirer. Vous ne connaissez même passa situation sur la carte, et probablement que, pendant que vous étendez nonchalamment vos membres dans votre salon à Beretania Street, vous décriez et traitez de rêves les descriptions déchirantes qui en sont faites.

Dans le bateau qui me débarquait là, un matin de bonne heure, se trouvaient à mes côtés deux Sœurs de charité qui, elles aussi, avaient dit un éternel adieu aux pompes et aux joies du monde. L'une d'elles pleurait en silence : je n'ai pu m'empêcher de l'approcher. Eussiez-vous été là que la nature eût certainement triomphé en vous; à mesure que le bateau se serait approché du rivage, et que vous auriez pu contempler les escaliers encombrés de ces déformations abominables de l'espèce humaine, et que vous vous seriez vu débarquer au milieu d'une population telle que celle qui nous entoure parfois dans les horreurs d'un cauchemar, quel œil hagard vous auriez roulé au-dessus de votre épaule, vers la maison agréable de Beretania Street! Et eussiez-vous avancé plus loin, n'eussiez-vous trouvé que toutes les quatre figures, il y en avait au moins une qui formait une tache hideuse sur le paysage; eussiez-vous visité l'hôpital et vu la plus grosse extrémité de ces êtres humains, gisant là presque impossibles à reconnaître, mais cependant encore respirant, encore pensant, encore se rappelant, vous eussiez alors compris que la vie au lazaret est une épreuve dont la seule pensée suffit pour contracter les nerfs de l'esprit de l'homme. Je puis me vanter de n'être pas timide; et, cependant, je ne me rappelle jamais les huit jours et les sept nuits que j'ai passés

sur le promontoire de l'île, sans me féliciter du plus profond de mon cœur de me sentir ailleurs.

Et lorsque le Mokolii m'a ramené vers les rivages du monde extérieur je ne cessais de me répéter, plus convaincu que jamais de leur éloquente signification, ces simples paroles du poète :

C'est le pays le plus malheureux que j'aie jamais vu. Notez bien maintenant que ce que j'ai vu est une colonie purgée, améliorée, embellie ; le nouveau village bâti, l'hôpital et le Bishop's Home dans un ordre excellent ; les Sœurs, le docteur et les missionnaires, tous, infatigables dans l'accomplissement de leur noble tâche. Il en était tout autrement lorsque le Père Damien y arriva, y fit son grand sacrifice et dormit la première nuit sous un arbre au milieu de ses frères pourrissant ; seul avec la contagion et en face d'une vie tout entière passée à penser ces plaies révoltantes et à bander ces troncs dévorés.

Ne dites pas que je suis trop sensible, que des vues aussi pénibles abondent dans les hôpitaux où on traite les cancers, et que des docteurs et des infirmières les affrontent quotidiennement. Il y a longtemps que j'ai appris à admirer et à envier les docteurs et les gardes-malades. Mais il n'existe aucun hôpital de ce genre aussi grand et aussi peuplé que Kalawao et Kalau-papa ; et lorsqu'il est question de quelque chose de ce genre, chaque nouveau cas, comme chaque pouce de longueur au tuyau d'un orgue, vient ajouter à la note d'impression ; car ce qui intimide le spectateur est cette somme monstrueuse de souffrance humaine par laquelle il se voit entouré. Enfin, aucun docteur ni aucune infirmière ne sont appelés à franchir les portes de ce purgatoire pour toujours ; ils ne disent pas un adieu final au monde, ils ne laissent pas leur dernière lueur d'espérance sur le seuil de cet empire vivant du tombeau ; ils peuvent encore goûter les moments fortifiants du repos et les joies de la récréation. Mais le Père Damien a lui-même, et de sa propre main, fermé la porte de son propre sépulchre.

ROBERT-LOUIS STEVENSON.

## LES NOUVEAUX CARDINAUX

*Mgr Vincent Vannutelli*, archevêque titulaire de Sardes et nonce apostolique à Lisbonne, est né à Genazzano, dans le diocèse de Palestrina, le 5 décembre 1836. Après avoir fait

d'excellentes études et s'être mis au service de la diplomatie du Saint-Siège, il eut à remplir, pendant les dernières années du pontificat de Pie IX, les fonctions de sous-secrétaire d'Etat. Sa Sainteté Léon XIII le nomma auditeur de la Rote, et par bref du 20 janvier 1880, il le préconisa archevêque titulaire de Sardes, en l'envoyant à Constantinople comme délégué apostolique et vicaire patriarcal. Trois ans après, il fut nommé internonce apostolique et envoyé extraordinaire au Brésil, mais diverses circonstances l'empêchèrent de se rendre à cette destination. Il fut alors envoyé en qualité de représentant de Sa Sainteté au couronnement du czar à Moscou et destiné ensuite à la nonciature apostolique de Lisbonne.

Mgr Vincent Vannutelli a rendu au Saint-Siège de très importants services alors que, se trouvant en Turquie, il contribua puissamment à la pacification complète des Arméniens et aux progrès de la religion. En Russie, il fut accueilli avec de grandes manifestations d'honneur par Alexandre III, qui lui conféra l'Ordre de l'Aigle-Blanc. En Portugal, il prépara et assura la conclusion du Concordat relatif au primat de la couronne portugaise et du patriarche de Goa aux Indes orientales. Bref, le succès a toujours répondu à ses hautes qualités de fine intuition, de tact et de prudence, si bien que son élévation au cardinalat assure au Sacré-Collège un précieux appoint d'expérience et de lumières qui promet de ménager de nouveaux succès dans la tractation des grandes affaires de la cour de Rome.

---

*Mgr Sébastien Galeati*, archevêque de Ravenne, né à Imola le 8 février 1822, après avoir fait ses premières études dans sa patrie, vint les compléter brillamment à Rome à l'Université de la Sapience, où il fut proclamé docteur dans l'un et l'autre droit. Se consacrant ensuite avec beaucoup de zèle au saint ministère, il fut vicaire général d'Aquapendente, chanoine théologal de la cathédrale d'Imola, député du séminaire et examinateur pro-synodal de ce diocèse. Dans le consistoire du 4 août 1881, S. S. Léon XIII qui, depuis longtemps avait eu l'occasion d'apprécier ses mérites, le préconisa évêque de Macérata et Tolentino ; et, le 23 mars 1887, il le promut à l'archevêché de Ravenne, l'un des sièges les plus importants des Romagnes par son institution apostolique et par les pasteurs illustres qui s'y sont succédé depuis saint Apollinaire. La piété, le zèle, la doc-

trine du nouveau cardinal n'ont d'égaux que son humilité et sa simplicité; mais Léon XIII, digne appréciateur du vrai mérite, a voulu que la pourpre vint honorer le long dévouement de Mgr Galeati au ministère des âmes. C'est pour la Romagne une grande consolation et un nouveau gage de salut au milieu de tant d'épreuves que subissent ses habitants et qui certes seront bien plus pratiquement allégées par les vertus de son clergé et de son épiscopat que par les vaines paroles de certains hommes politiques. Dieu veuille que l'action féconde de l'Église, si dignement exercée par Mgr Galeati, ne soit pas entravée plus longtemps par ceux-là mêmes qui devraient la seconder, et qu'ainsi elle puisse se manifester dans tout son éclat réparateur!

Mgr Gaspard Mermillod naquit le 22 septembre 1824 à Carouge, dans le canton de Genève, sur un sol d'hérésie, où la vérité a rencontré la perpétuelle contradiction annoncée par Jésus-Christ. Mais l'évêque à l'esprit apostolique, le prince de l'Église que nous saluons aujourd'hui, était prédestiné à soutenir vaillamment cette lutte avec ce zèle ardent de la vérité qui fut la passion de toute sa vie. Déjà sur les bancs du collège mixte de Genève, nous le voyons former avec ses camarades catholiques une ligue pour la conversion de leurs condisciples protestants. C'était l'augure et le gage des merveilleuses ressources de son apostolat, telles qu'il sut les déployer comme vicaire de Saint-Germain à Genève, comme publiciste à la tête de l'*Observateur catholique*, des *Annales catholiques de Genève*, de la *Correspondance de Genève*, comme orateur à l'attrait puissant et plein de charme du haut de la chaire à Paris, à Vienne, à Stockholm, à Rome et partout où il lui fut donné de prêcher Jésus-Christ pendant les longues années de ses courses apostoliques à travers l'Europe; enfin comme évêque dévoué tout entier au salut des âmes, à la conversion des égarés, à l'exaltation de la foi, à la défense de la vérité et des droits de la sainte Église.

On sait l'histoire de la persécution à la fois douloureuse et glorieuse qu'il a subie et des exemples héroïques que, jusque dans l'exil, il sut donner à ses fidèles. Aussi les catholiques de Genève se montrèrent-ils sous un tel chef d'une constance admirable; ils confessèrent leur foi avec une fidélité et un dévouement qui rappellent les anciens temps. Les églises profanées furent aussitôt remplacées : on bâtit des hangars, on loua



des granges pour y célébrer le saint sacrifice ; les écoles des Frères et des Sœurs furent remplacées par des écoles libres et catholiques ; les Sœurs de charité, chassées de la ville et du canton, emmenèrent leurs vieillards et leurs orphelins. En même temps fut constituée cette œuvre admirable du denier du clergé qui devait subvenir aux besoins des prêtres et du culte, et pour laquelle l'évêque exilé allait quêter partout, de même que partout il avait prêché en faveur des œuvres de charité.

C'est pendant les longues et dures années passées loin de son pays que Mgr Mermillod fut nommé par le Souverain Pontife membre de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires et qu'il dut parcourir la Suède, la Norwège et le Danemark, multipliant ses conférences et préparant d'amples moissons de salut. Il devait aussi se rendre à Athènes et y faire encore des conférences, lorsque le Saint-Père, trouvant l'heure propice, lui imposa la charge d'évêque de Lausanne et Genève et lui rouvrit les portes de la patrie. Depuis lors, Mgr Mermillod s'est fort occupé de développer la vie intellectuelle et chrétienne dans son diocèse ; il s'est associé à toutes les œuvres suisses, aux œuvres générales de l'Eglise, surtout à celles qui ont trait à la protection de la jeunesse ou à l'amélioration des classes ouvrières. Et maintenant, après les épreuves et les labeurs de sa belle vie d'évêque, il reçoit avec la pourpre romaine le glorieux symbole de la persécution dont il a triomphé, le gage de la pacification complète de sa patrie, l'ornement de ses vertus et le stimulant aux nouveaux services que l'Eglise réclame jusqu'à la fin de ses plus grands serviteurs.

---

*Mgr Albin Dunajewski*, évêque de Cracovie, est originaire de Stanilawow, dans l'archidiocèse de Lemberg où il naquit le 1<sup>er</sup> mars 1817. Il a été prêtre diocésain de Cracovie, conseiller de cette curie épiscopale, juge et réviseur des livres, notaire pour les causes matrimoniales et examinateur pro-synodal. Il était déjà prélat domestique de Sa Sainteté lorsque Léon XIII, dans le consistoire du 15 mai 1879, le préconisa évêque de Cracovie. Parmi les évêques ses prédécesseurs, qui ont été élevés aux honneurs de la pourpre romaine, on signale le cardinal Olynitz, sous Eugène IV ; Frédéric-Casimir Jagellone, fils de Casimir IV, roi de Pologne, créé cardinal par Alexandre VI en 1493 ; Jean-Alexandre Lipski, sous Clément XII en 1737. A si-

gnaler aussi parmi les célèbres cardinaux cracoviens le célèbre Stanislas Osio, créé par Pie IV en 1561 et envoyé comme légat pontifical au Concile de Trente.

Mgr Dunajewski apparaît comme le digne héritier de ces grandes traditions qu'il est appelé désormais à faire briller dans le Sénat de l'Eglise.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le 29 juin, une foule nombreuse emplissait la basilique vaticane où le chapitre célébrait la fête du prince des Apôtres. Le matin, la Société des Intérêts catholiques a déposé sur la tombe de saint Pierre un calice d'argent avec une épigraphe dédicatoire composée par le R. P. Angelini de la Compagnie de Jésus.

Jusqu'en 1870, la municipalité romaine offrait ce tribut au patron de Rome.

Grande foule surtout le soir, aux vêpres chantées par le chapitre à l'autel de la Confession. La messe, vu l'absence du Pape, a été célébrée le matin sur un autel portatif, érigé devant l'autel papal de la Confession.

Le 30, à 8 heures, S. Em. le cardinal Mermillod a pris solennellement possession de son titre presbytéral cardinalice des Saints-Nérée et Achillée.

Un grand nombre d'invités remplissait les trois nefs de la basilique. Au chœur, plusieurs prélats et évêques.

Le cardinal a été reçu à la porte de son église titulaire par les Pères de l'Oratoire chargés, depuis le cardinal Baronius, de la garde de ce sanctuaire.

Il a pris place au trône antique de l'hémicycle du fond et un protonotaire apostolique a donné lecture de la bulle d'institution canonique. Le supérieur des Oratoriens a prononcé un discours pour souhaiter la bienvenue au cardinal.

Mgr Mermillod a improvisé une éloquente allocution dans laquelle il a remercié le Souverain Pontife Léon XIII de l'avoir élevé au cardinalat et de lui avoir assigné ce titre antique plein de souvenirs dans l'histoire de l'Eglise.

Mgr Mermillod a ajouté qu'il devait une reconnaissance spéciale à Léon XIII parce que le Souverain Pontife a voulu personnellement le désigner aux honneurs de la pourpre.

Parlant du rôle de l'Eglise, le cardinal a montré comment

L'Eglise catholique a traversé les siècles en s'adaptant merveilleusement aux progrès de l'esprit humain et sanctifiant tout. L'Eglise n'est pas ennemie du progrès moderne, elle est ennemie de l'abus et des erreurs de ce progrès.

Le cardinal a rappelé enfin les gloires de son église titulaire qui remonte aux premiers siècles de l'Eglise et a été sanctifiée par la présence des corps des saints martyrs Nérée, Achillée et de la vierge Domitille. Il a signalé les principaux souvenirs historiques et archéologiques de la basilique et rappelé que les cardinaux Réginald Polo célèbre par sa constance dans la défense de la foi en Angleterre, et le savant Baronius, ont occupé ce titre, le premier en 1536 et le second en 1593.

L'éloquente improvisation du cardinal a été vivement goûtée par l'assistance.

Après les prières de rite, le cardinal a donné la bénédiction solennelle et s'est rendu dans la sacristie où il a signé avec les témoins l'acte de prise de possession, rédigé par un protonotaire apostolique.

---

L'agitation continue à Rome et dans les provinces méridionales contre M. Crispi.

Les provinces méridionales se plaignent de leur misère et sont excitées par les faits récents de Favara. En Sicile, la population est exaspérée.

A Rome, grande indignation à cause du projet de loi soi-disant en faveur de Rome.

On prépare partout des manifestations hostiles à M. Crispi.

En général tout le pays est mécontent car l'argent manque et tous les jours on découvre de nouvelles dilapidations faites par les favoris du gouvernement crispien.

---

Un nouvel et grave attentat contre le libre exercice du ministère spirituel vient d'être commis par la justice italienne. L'évêque de Vigevano, Mgr Pierre-Joseph Degaudenzi, vient d'être cité devant les tribunaux pour une affaire strictement religieuse, pour une affaire de conscience où son intervention était réclamée par le devoir même de son ministère et à laquelle la justice humaine n'avait absolument rien à voir. Le vaillant évêque a été consolé dans cette épreuve par les sentiments d'adhésion et d'admiration que sa ferme attitude a suscités

parmi les fidèles, et plus encore par le bref suivant que vient de lui adresser le Souverain Pontife :

### LEON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons été péniblement et profondément affecté à l'annonce du grave outrage qui vous a été fait par la citation à comparaître devant le magistrat laïque et à devoir répondre comme d'un crime, de l'accomplissement de votre ministère sacré.

La douleur que Nous en avons éprouvée a été d'autant plus vive que c'est la dignité épiscopale même qui est violée dans votre personne et qu'il en résulte une nouvelle preuve de la dure persécution dont souffre l'Eglise en Italie. Ce qui Nous soulage dans Notre affliction, c'est la pensée que ces actes d'oppression produisent des effets contraires aux desseins de leurs auteurs. Plus on voit se manifester l'injuste violence que déploie contre l'Eglise le pouvoir civil, au point de prétendre intervenir dans les secrets mêmes de la conscience et détourner de leur devoir, par la crainte des châtimens, les dispensateurs des mystères divins, plus on voit combien est impudent le mensonge de ces ennemis de la religion qui se vantent d'en sauvegarder la juste liberté, et combien sont vains les efforts qu'ils font pour rendre traîtres à la sainte milice du Christ ceux qui s'y sont consacrés.

Ceux-ci, en effet, grâce à Dieu, ni ne cèdent aux menaces, ni ne manquent à leurs devoirs; ils retirent même une nouvelle gloire d'une aussi noble lutte, car, à l'exemple des Apôtres et par le fait qu'ils choisissent d'obéir à Dieu, ils sont réputés dignes d'endurer pour son nom des outrages.

Courage donc, Vénérable Frère, et laissez-Nous vous féliciter pour le zèle et la constance sacerdotale que vous déployez dans l'accomplissement de votre ministère pastoral. Persévérez avec ardeur dans la voie où vous marchez si vaillamment et ne redoutez point les épreuves que vous feront subir peut-être encore la violence et malice des hommes. Animez-vous par l'exemple de ces premiers chrétiens dont il a été dit que, *au milieu des plus dures souffrances, ont joui de l'abondance de l'allégresse*. Soyez réconforté par l'espoir de la sublime récompense réservée à ceux qui auront soutenu sans faiblir le bon combat pour le nom de Jésus-Christ.

Comme gage de la grâce céleste et en témoignage de Nos sentimens, recevez la bénédiction apostolique que Nous accordons affectueusement à vous, à votre clergé et aux fidèles de votre diocèse.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 juin 1890, en la treizième année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

**France.**

NANCY. — De grandes fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc ont eu lieu à Nancy, le 28 juin.

Au petit jour, les cloches sonnaient à toute volée et des salves d'artillerie retentissaient; toutes les maisons sont pavoisées aux couleurs de la France et de la Lorraine. Les églises sont ornées de longs oriflammes.

A neuf heures et demie, un service solennel a été célébré à la cathédrale par Mgr Turinaz, évêque de Nancy, assisté de NN. SS. Sonnois et Pagis, évêques de Saint-Dié et de Verdun. Les autorités civiles et militaires y assistaient.

A la même heure, des services commémoratifs avaient lieu au temple protestant et à la synagogue.

Toutes les usines et les écoles de la ville sont fermées. C'est fête partout.

A une heure, les troupes de la garnison, musique en tête, se massent dans les rues Stanislas et Mazagran et sur les places Thiers et Stanislas; une foule énorme se presse devant la gare. A une heure cinquante, le train qui amène les ministres entre en gare. MM. Develle et Barbey sont accompagnés du préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Stéhélin, qui était allé à leur rencontre à Toul. Ils sont reçus sur le quai par la municipalité nancéenne, et tandis que les voitures les emmènent à la préfecture la musique militaire joue la *Marseillaise* et le canon tonne.

A deux heures, réception officielle; les ministres avaient auprès d'eux MM. Marquis et Voland, sénateurs, et MM. Cordier, Maurice Barrès, Gabriel et Papelier, députés.

Sur le passage des ministres, la foule s'est montrée peu enthousiaste, quand le cortège, après la réception à la préfecture s'est rendu à la place Lafayette, où a été érigée la statue de Jeanne d'Arc.

Le ministre, M. Develle, a prononcé le premier discours, dans lequel il a associé la République au grand acte de piété et de réparation nationale accompli. Puis, M. Debidour, doyen de la Faculté des lettres, a prononcé un long panégyrique de Jeanne d'Arc.

M. Osiris, donateur du monument, a remis la statue à la municipalité.

M. Adam, maire de Nancy, l'a remercié en termes émus.

Un regrettable incident s'est alors produit, Mgr Turinaz a

voulu parler, pour réfuter sans doute M. Debidour qui s'était montré très violent à l'égard du clergé, alors que dans son discours prononcé le matin à la cathédrale, le prélat avait évité toute allusion à la politique. Mais la parole a été refusée à Mgr Turinaz, qui a protesté.

MM. Barrès et Gabriel se sont aussitôt rendus à la préfecture où ils ont demandé à entretenir de cet incident les ministres, qui étaient déjà partis. Mais le préfet a cherché un faux-fuyant. Il a répondu que les ministres étaient dans leurs appartements en train de faire leur toilette.

Les députés ont attendu, et leur entrevue avec les ministres a été cordiale. Des regrets ont été, dit-on, exprimés par ces derniers.

A leur sortie, les députés de Nancy ont été acclamés par la foule.

Dans l'après-midi, les ministres se sont rendus à l'Académie où a eu lieu la remise du drapeau aux étudiants.

A sept heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, un banquet offert par la municipalité.

Nous reviendrons sur ces cérémonies.

#### Étranger.

AUTRICHE. — Les nouvelles relatives au mouvement catholique en faveur du rétablissement des écoles chrétiennes, en Autriche, ne sont guère satisfaisantes, s'il en faut croire le compte-rendu de la *Neue Freie Presse*, fort suspecte d'ailleurs, au sujet de la toute récente assemblée générale du *Schulverein* catholique à Saint-Pölten. Dans cette réunion, à laquelle assistait Mgr Bindar, évêque local, le président, docteur Schwarz, aurait tenu un « langage désespéré ». « Le peuple catholique, aurait-il dit, est las du traitement que lui inflige l'Etat. Ses pétitions à la Chambre des députés reposent dans les cartons et y dorment d'un sommeil éternel. Les évêques ont bien fait leur déclaration devant la Chambre des seigneurs, mais elle s'est heurtée à un fâcheux *non possumus* et l'école sans Dieu subsiste. A l'heure présente, il n'y a aucun espoir d'aboutir : la situation est profondément triste et le fait qu'un ministre se montre favorable à un programme chrétien n'y change rien ; ce sont des paroles vaines. Il faut une lutte ardente, incessante pour conquérir l'école chrétienne. Le *Schulverein* est l'unique appui des catholiques. Malgré tous les obstacles, cette association prospé-

rera, étendra son action de ville en ville, de village en village, arrachera progressivement la jeunesse à l'école impie. De longtemps, les catholiques n'auront rien à attendre de l'Etat. Si par malheur les efforts du *Schulverein* devaient échouer, c'en serait fait de l'école chrétienne, tout espoir serait perdu. »

Si ce langage a été réellement tenu, ce qui ne nous semble nullement improbable, malgré le peu de créance que mérite la feuille juive de Vienne, il prouve une fois de plus que les catholiques d'Autriche, — comme d'autres qui nous touchent de plus près — réagissent par intermittence contre ceux qui les oppriment, secouent le joug qui pèse sur eux, mais ne savent point persévérer. Qui ne se rappelle la superbe attaque du prince de Liechtenstein et son beau projet de loi en faveur des écoles chrétiennes? puis le congrès des catholiques autrichiens, ensuite la déclaration des évêques, et enfin l'annonce de la formation d'un centre autrichien? Qu'est devenu tout cela? Où sont les neiges d'antan? Un froncement de sourcils, un signe d'en haut a suffi chaque fois pour remettre les choses et les gens à leur place, tandis que les sémites, d'abord alarmés ou ayant fait semblant de l'être, se remettaient avec une nouvelle ardeur à leur malfaisante besogne, qui consiste à miner l'Etat et la société.

Triste! triste!

---

## LES CHAMBRES

### Sénat.

*Jeudi 26 juin.* — Séance terne. On adopte un projet militaire relatif à la convocation en temps de paix des hommes de la réserve de l'armée territoriale, affectés à la garde des voies de communication. Puis on entend un discours de M. YVES GUYOT sur le projet concernant les délégués mineurs. L'ensemble du projet a été adopté.

*Vendredi 27 juin.* — Délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger relative à l'aggravation progressive des peines en cas de récidive et à leur atténuation en cas de premier délit.

M. DE SAL demande le maintien pur et simple de l'article 463 du code pénal et par conséquent le rejet du texte présenté par la commission. Il veut qu'on laisse au magistrat le droit de prononcer la condamnation qu'il juge équitable dans sa conscience après examen des faits de la cause.

Il conclut en demandant l'adoption de l'amendement de M. Morellet.

M. FALLIERES parle contre l'amendement, qui est repoussé par 143 voix contre 82.

M. TRARIEUX développe un amendement modifiant légèrement les peines proposées par la commission, après un échange d'observations entre MM. Bérenger et Fallières.

Un autre amendement Trarieux, relatif au casier judiciaire, est retiré.

*Lundi 30 juin.* — On discute le projet sur les droits de douanes à appliquer aux riz et maïs.

M. DE VERNINAC a combattu la proposition. On sait quels arguments ont été employés à la Chambre par les partisans et les adversaires du projet.

La discussion au Sénat va être une réédition de la discussion à la Chambre.

M. FOUCHER DE CAREIL a rappelé les bons effets produits par le droit sur les blés étrangers. Il attend un même effet des droits sur les maïs.

Après ces deux discours, on a clos la discussion générale.

M. TRARIEUX a développé son amendement tendant à réduire à un franc le droit de trois francs proposé.

*Mardi 1<sup>er</sup> juillet.* — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique les travaux à exécuter par la ville de Paris pour le captage, la dérivation et l'adduction des eaux de la Vigne et de Verneuil.

L'urgence est déclarée, et le projet adopté.

### Chambre des Députés.

*Jedi 26 juin.* — M. POURQUERY DE BOISSERIN dépose le rapport de la commission d'instruction criminelle, relative aux erreurs judiciaires.

M. DE BERNIS adresse une question à M. le ministre de l'intérieur sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour contraindre le maire de Nîmes à observer la loi municipale.

M. CONSTANS explique que le conseil municipal de Nîmes est composé de trois fractions. Il y a 13 conseillers gillystes et 7 amis de M. de Bernis qui votent ensemble, et 16 conseillers républicains.

Les séances sont des plus orageuses, surtout celles auxquelles assiste M. de Bernis. Il y a un an, les sessions ordinaires n'avaient pas lieu non plus, et personne ne se plaignait.

Le maire actuel est plus correct que son prédécesseur, il a fait les convocations nécessaires; mais l'attitude du conseil municipal vis-à-vis du maire a été telle que la séance, comme d'habitude, a dû être levée presque aussitôt.

Après une réplique de M. de Bernis, l'incident est clos.

M. DURY dépose son rapport sur le budget de l'instruction publique.

On adopte en première délibération le projet portant modification du tarif des pensions de certaine catégorie d'officiers et employés d'administration.



L'ordre du jour appelle la discussion de la question de M. Boudeau et de l'interpellation de M. Thévenet sur l'erreur judiciaire concernant Borrás.

M. BOUDEAU demande au garde des sceaux quelles mesures seront prises à l'égard des magistrats responsables de la condamnation de Borrás. Toute la presse s'est emparée de cette affaire et certains journaux aujourd'hui ne sont pas éloignés de revenir sur leur première impression et de croire à la culpabilité de Borrás.

L'orateur incrimine le président du tribunal et réclame la responsabilité individuelle des juges. Il insiste sur la nécessité d'une enquête.

M. FALLIÈRES déclare que les magistrats ont rempli impartialement et loyalement leur mission. (Applaudissements.) Quand je suis arrivé à la chancellerie, dit-il, j'ai trouvé un dossier complet dans lequel se trouvait un mémoire très étendu. Après l'examen de ce dossier, je n'ai pas cru devoir prendre de décision. Je voulais savoir si les condamnés persisteraient dans leur déclaration.

Il résulte du rapport de l'inspecteur de la prison que l'attitude de Borrás à la prison d'Avignon n'a pas été celle d'un criminel, et que Guillaumet persistait à déclarer l'innocence de Borrás. Mes hésitations cessèrent, et je présentai au président de la république un décret de grâce. La situation de Borrás est bien simple, il est toujours condamné ; il faut un nouvel arrêt pour prononcer la revision. (Applaudissements.)

M. BOUDEAU reconnaît que les magistrats et la garde des sceaux ont fait leur devoir.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par M. Fallières, est adopté à l'unanimité à mains levées.

M. LAUR dépose une motion tendant à l'impression et à la distribution du rapport des inspecteurs des finances sur le Crédit Foncier, ainsi que la réponse de M. Christophle.

M. ROUVIER n'accepte pas cette motion. Le conseil des ministres examinera le rapport samedi, et déterminera dans quelle mesure il sera communiqué au public. Le gouvernement entend réserver toute sa liberté. (Très bien ! au centre.)

M. LAUR insiste pour l'urgence. (Nombreuses protestations.)

L'orateur accuse la Chambre de ne pas vouloir la lumière. (Tumulte.)

M. FLOQUET reproche à M. Laur son attitude provocatrice. (Applaudissements.)

M. LE HÉRISSÉ vient déclarer que, tout en réclamant, comme la Chambre entière, la lumière complète, il condamne la motion de M. Laur.

Quand M. Le Hérissé regagne son banc, il est vivement pris à partie par les boulangistes.

M. DE LANJUNAIS, qui monte à la tribune, déclare à son tour qu'il ne croit pas possible de refuser au gouvernement le délai qu'il réclame.

L'urgence est repoussée par 349 voix contre 35.

*Samedi 28 juin.* — Dès l'ouverture de la séance M. CLUSERET demande l'urgence sur une proposition tendant à la répression de la fraude sur les beurres.

Si l'on n'intervient pas, dit-il, les marchands de beurre se feront fraudeurs eux-mêmes pour soutenir la concurrence. On déclare l'urgence, puis on reprend la discussion du projet concernant les raisins secs.

M. BERGEN, de deux heures et demie à trois heures et demie, prononce la suite de son discours commencé pendant la précédente séance. Mais les bancs sont dégarnis. Le temps orageux a fait sortir dans les couloirs les députés qui commencent à onger aux vacances.

M. JAMAIS, rapporteur, a défendu le projet. Selon lui, cette loi permettra aux viticulteurs d'attendre que les vignobles reconstitués après les ravages du phylloxera rapportent ce qu'on en attend.

Et encore, s'il ne s'agissait que de combattre la fabrication du vin de raisins secs ! Mais ce produit couvre toutes les fraudes.

C'est M. DE FOURTOU qui répond à M. Jamais. Il démontre que les vins de raisins secs ne sont pas frauduleux. Pourquoi les frapper d'un droit ?

Ils tiennent d'ailleurs une très petite place dans la consommation française.

On en consomme à peine 3 millions d'hectolitres : ce n'est pas cette petite quantité qui ferme les débouchés aux vins nationaux, puisque la récolte de 1890 est à cette heure presque entièrement vendue, et vendue dans d'excellentes conditions.

Il faudra, après le vote du droit, ou que l'ouvrier renonce à boire du vin, ou qu'il le paie plus cher, ou qu'il remplace le vin de raisins secs par une boisson falsifiée et malsaine.

*Lundi 30 juin.* — Pendant une demi-heure on vote, sans discussion, de nombreux projets d'intérêt local, après que M. FLOQUET a fait l'éloge funèbre de M. Hiroux, député décédé.

Une très courte discussion a lieu sur la cession à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée de la ligne d'Alais au Rhône. M. Pelletan provoque cette déclaration du ministre que les employés de l'Alais au Rhône seront traités comme ceux du Paris-Lyon-Méditerranée.

Et l'on reprend la discussion du projet sur les raisins secs. M. le ministre DEVELLE a la parole.

Il fait connaître l'opinion du gouvernement. Selon lui, c'est une loi bienfaisante que celle qui doit rendre confiance aux viticulteurs, en attendant que la reconstitution des vignobles finisse par rendre inutiles les vins fabriqués, qui ne sont pas sans danger pour la santé publique.

M. PEYTRAL réplique que la loi ne profitera qu'aux grands propriétaires de vignobles.

On passe à la discussion des articles, qui est votée par 390 voix contre 127.

On adopte un amendement de M. Peytral portant que la taxe n'attendra que ceux qui fabriquent du vin de raisins secs pour en faire commerce, et non pour la seule consommation de leur maison.

On renvoie au lendemain la suite de la discussion.

On met à l'ordre du jour de jeudi la discussion d'une interpellation de M. Delafosse sur le tarif franco-tunisien.

Enfin, on adopte une proposition de M. Paulmier relative à l'éligibilité de certains magistrats.

*Mardi 1<sup>er</sup> juillet.* — M. LE PRÉSIDENT fait connaître que M. Laur demande à interpellier M. le ministre des finances sur les conséquences et les responsabilités de l'affaire du Crédit Foncier.

M. DE LAMARZELLE dépose une interpellation analogue.

Les deux interpellations sont jointes, et la discussion immédiate est ordonnée.

M. DE LAMARZELLE dit que si le ministre des finances avait ordonné une enquête après avoir reçu la lettre de M. Lévêque, tout se serait passé administrativement.

Au contraire, M. le ministre des finances a adressé une lettre de félicitations au gouverneur du Crédit Foncier et il a été ensuite obligé d'ordonner une enquête qui a prouvé que toutes les allégations de M. Lévêque sont exactes.

En effet, le rapport de l'inspection des finances dit que les frais de publicité du Crédit Foncier sont exagérés, qu'ils ne permettent pas un contrôle effectif, qu'ils sont imputés sur le compte-primés à amortir.

L'inspecteur des finances apprend qu'il y a deux personnages chargés de distribuer ces fonds aux journaux et que ces personnages touchent chacun 100.000 fr. par an pour ce service. Ces fonds sont payés au moyen de chèques ; mais celui qui les touche n'indique pas au dos le montant de la somme qui lui a été allouée.

M. Levêque avait dit, à la tribune de la Chambre, que le Crédit Foncier s'était livré à des opérations de Bourse. Le rapport de M. Machart constate que le Crédit Foncier a disposé des titres pour se faire de l'argent comptant et se livrer à des opérations de bourse. La situation du Crédit Foncier n'est pas menacée, parce que ses opérations ont réussi, mais elles auraient pu ne pas réussir.

Le rapport déclare en outre qu'il y a eu des évaluations d'immeubles exagérées et que l'on a prêté de l'argent sur des immeubles non encore construits. En résumé, le rapport confirme tous les faits allégués par M. Levêque et en relève plusieurs autres.

Il faut que ce régime cesse, car on a vu les effets déplorables de ce système dans l'affaire de Panama. Le Crédit Foncier ne devrait pas avoir besoin de cette publicité de mauvais aloi. Quand on saura qu'il ne paye plus le chantage, on ne l'attaquera plus. Que le gouvernement publie la liste de tous les journaux qui ont émargé aux

fonds du Crédit Foncier (applaudissements) et aucun de ces journaux n'attaquera plus le Crédit Foncier. (Applaudissements.)

L'orateur se félicite des applaudissements qu'on lui adresse, car il n'a pas voulu faire une œuvre politique, mais une œuvre d'assainissement social. (Applaudissements à droite.)

M. ROUVIER : L'action du gouvernement sur le Crédit Foncier s'exerce par la nomination du gouverneur et du sous-gouverneur. Dès que ces administrateurs sont nommés, l'action du gouvernement est épuisée. Quant aux mensualités distribuées à la presse le gouvernement ne peut s'y opposer, c'est l'affaire de l'administration du Crédit Foncier et des actionnaires. Ces libéralités ont été payées par les actionnaires et non par les obligataires. On a donné la publicité la plus complète au rapport des inspecteurs, contrairement à l'usage, parce qu'on a voulu répondre au désir de tous de faire la lumière.

On a parlé d'évaluations excessives, d'irrégularités, de déficiences, mais le gouvernement a dit qu'il veut faire disparaître toutes ces choses. Veut-on un changement de personnel ?

Après un mûr examen, le gouvernement a pensé que pour ne pas aggraver la crise, il fallait maintenir M. Christophle à la tête d'un établissement dont la situation est excellente et forte.

M. DE LAMARZELLE insiste sur l'affaire Bex, faite en violation des statuts. Il déclare qu'il est fâché que le gouverneur du Crédit Foncier qui a commis des irrégularités reste à sa place et que celui qui les a signalées en descende.

Après quelques paroles prononcées par M. Bouge, M. le président donne lecture de l'ordre du jour motivé de M. Lamarzelle.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par M. Rouvier, est adopté à mains levées malgré les protestations d'une partie de l'Assemblée.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD insiste pour qu'il y ait un scrutin.

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 303 voix contre 180.

Nous prions ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est expiré depuis le 30 juin, de vouloir bien le renouveler, en nous en envoyant le prix par mandat-poste, ou en nous indiquant à quelle époque ils désirent le faire.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les vacances. — Affaire du Crédit foncier. — Belgique. — Dahomey. — Zanzibar. — Incendie de Fort-de-France.

3 juillet 1890.

A moins de quelque surprise dans l'affaire des quatre contributions directes, on ne prévoit actuellement, au Palais-Bourbon, rien qui puisse empêcher le Parlement d'entrer en vacances le 12 juillet. Les radicaux eux-mêmes étant de cet avis, il semble

que la satisfaction devrait être sans mélange sur tous les bancs républicains. Et pourtant, il n'y a pas à s'y tromper, il existe comme une sorte d'inquiétude au centre, parmi les opportunistes et aussi parmi les groupes plus avancés de la gauche. On retrouve ce sentiment chez les gens qui n'ont pas la conscience absolument tranquille et qui redoutent, non pas seulement le jugement de l'opinion, mais simplement ce qu'on est convenu de nommer « le qu'en dira-t-on ? »

C'est qu'en effet il n'est pas un député honnête, au moment de se retrouver parmi ses électeurs auxquels il a prodigué, à la veille des élections du 22 septembre et du 6 octobre derniers, des promesses, soit de faire prévaloir une politique de modération et d'apaisement, soit de laisser de côté les questions de politique pure, pour ne s'occuper que des affaires du pays et de réformes vraiment utiles et pratiques, qui ne sente le rouge lui monter au front, en parcourant le bilan des travaux de la session, ou, pour parler plus exactement, le néant de ce bilan.

La nouvelle législature est entrée au Palais-Bourbon le 14 octobre dernier, et, à part la quinzaine qui a séparé la session d'affaires de 1889 de la session ordinaire de 1890 et les vacances de Pâques de 1890, elle a siégé sans interruption pendant six longs mois. Son programme était vaste : réforme du règlement ; organisation nouvelle du travail parlementaire ; révision des tarifs douaniers, en vue d'une nouvelle orientation commerciale et du renouvellement ou de la dénonciation des traités de commerce ; réformes dans les conditions du travail national, devant profiter aux patrons comme aux ouvriers ; réformes dans la répartition de l'impôt ; enfin, équilibre du budget réalisé sans emprunt ni impôts nouveaux, telles étaient les principales questions inscrites au programme parlementaire.

Or, pas une, pas une seule, n'a été réalisée, et c'est à peine si trois ou quatre ont été abordées. La Chambre se sépare sans avoir voté autre chose que la loi sur les syndicats professionnels, loi de suspicion et de haine entre les patrons et les ouvriers. Elle a nommé trois grandes commissions : celle des douanes, de l'organisation du travail et du budget ; et puis elle a essayé successivement de remplacer les groupes parlementaires par de grandes commissions ou des réunions plénières auxquelles étaient conviés tous les membres républicains. Elle a échoué sur ces deux derniers points.

Mais ces trois grandes commissions n'ont guère été plus heu-

reuses dans leurs travaux, par cette seule raison que les haines et les discordes de parti ont stérilisé tous les travaux de la Chambre. C'est qu'en effet la principale préoccupation des gauches a été tout d'abord d'invalider tous leurs adversaires boulangistes ou conservateurs; invalidations iniques et de parti-pris qui ont soulevé une réprobation générale. Le gouvernement, de son côté, contrairement à ses engagements, a pris parti dans ces querelles et toujours pour se prononcer contre les conservateurs ou pour se faire pardonner par les radicaux les quelques déclarations d'impartialité qui lui étaient échappées.

N'a-t-on pas vu, en effet, M. Tirard revenir sur un premier mouvement favorable à la mise en liberté du duc d'Orléans, puis M. Constans s'efforcer de faire oublier son discours de Périgueux par des laïcisations qui ramènent la France au temps des décrets de néfaste mémoire? Bref, ce cabinet aujourd'hui présidé par M. de Freycinet, est redevenu ce qu'il était lors du dernier ministère présidé par cet homme d'État, le protégé de l'extrême gauche.

Et c'est pour cela que la Chambre, partagée en deux camps, n'a abouti à rien jusqu'à présent et que très probablement le temps lui manquera, en supposant qu'elle travaille utilement pendant la session d'automne, pour mener à bonne fin, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1891, l'œuvre budgétaire, l'œuvre préparatoire du renouvellement des traités de commerce et la réglementation du travail national. Dans de telles conditions, quel est le député républicain honnête qui ne redoute le jugement de ses électeurs?

---

Le *Journal officiel* vient de publier toutes les pièces du procès du Crédit Foncier, procès à grand orchestre qui, depuis deux mois, occupe l'opinion.

On connaît l'accusation, qui a rempli une séance de la Chambre. On sait que l'enquête sur les faits incriminés a été confiée à des fonctionnaires de l'inspection des finances, qui se sont livrés à l'examen le plus approfondi des comptes et de la situation de l'établissement, et d'après un rapport du ministre des finances au président de la République, le conseil des ministres a été appelé à statuer sur ce cas exceptionnel.

Une lettre de M. Rouvier à M. Christophle, lettre dont les termes ont été approuvés en conseil, clôt définitivement l'incident.

En voici le texte :

Paris, le 28 juin 1890.

Monsieur le gouverneur,

J'ai pris connaissance du rapport qui m'a été adressé par M. Ma-chart, inspecteur général des finances, à la suite de l'enquête dont il a été chargé au Crédit Foncier, ainsi que des explications auxquelles ce rapport a donné lieu de votre part.

Indépendamment des observations générales qui concernent l'esprit même dans lequel doit s'exercer le gouvernement du Crédit Foncier, observations dont l'importance n'a pu vous échapper, je crois devoir vous signaler divers points qui méritent de retenir votre attention et celle du conseil d'administration.

Les conditions prescrites par les statuts pour la conclusion des prêts hypothécaires doivent s'appliquer à tous ces prêts sans exception. Quelle que soit la valeur des motifs sur lesquels le conseil d'administration s'est appuyé jusqu'ici pour autoriser dans d'autres conditions des prêts hypothécaires quand ils étaient effectués sur les fonds provenant du capital-actions et des réserves, cette distinction doit cesser. Je n'entends point trancher la question de droit; mais j'estime que les précautions jugées nécessaires pour le capital à garantir ne sont pas moins indispensables pour le capital de garantie.

La question des provisions pour l'amortissement des emprunts devra faire l'objet d'un examen approfondi et être reprise dans son ensemble. Il convient d'établir plus d'unité dans les méthodes de calcul employées pour ces diverses provisions. Dès à présent, il me paraît nécessaire, en vue d'accroître les provisions extraordinaires, de rétablir au chiffre précédemment fixé le taux de l'intérêt qui leur est annuellement bonifié.

Sans prétendre déterminer le chiffre des frais de publicité que la Société croit utile à ses intérêts, j'estime que les dépenses de cette nature faites dans ces dernières années sont notablement exagérées et devront être réduites dans une forte proportion. Je pense, d'ailleurs, avec l'inspection des finances, que ces dépenses constituent des frais généraux à imputer au compte des profits et pertes, toutes les fois qu'elles ne s'appliquent pas à des émissions en cours. En aucun cas, elles ne sauraient grever les emprunts clos.

J'ai la conviction, monsieur le gouverneur, que le conseil d'administration prendra, d'accord avec vous, toutes les mesures nécessaires pour que le Crédit Foncier se conforme à ces principes. Leur stricte observation ne peut que fortifier encore ce grand établissement, institué pour être le régulateur du crédit hypothécaire en France.

Veillez agréer, monsieur le gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

*Le ministre des finances.*

ROUVIER.

Il résulte de cette lettre que M. Christophle a conservé la confiance du gouvernement et qu'il a mérité de conserver celle de ses actionnaires. M. Christophle restera donc gouverneur du Crédit Foncier de France.

---

Aux dernières élections législatives de Belgique, les catholiques viennent de remporter un succès magnifique. Tous les efforts des libéraux s'étaient concentrés sur l'élection de Gand, où la lutte a été des plus vives. Le gouvernement avait été depuis longtemps l'objet d'attaques violentes et une campagne avait été organisée contre lui par tous les libéraux unis.

On attendait donc avec une vive impatience les élections pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des députés. Il s'agissait de déplacer la majorité actuelle pour la faire passer à gauche. On comprend tout l'intérêt qui s'attachait au résultat cette journée.

Gand était surtout indiqué comme terrain de la lutte, parce qu'on espérait changer la députation de cette ville importante, composée jusqu'ici de sept catholiques et d'un libéral. Toute la liste catholique a passé malgré les pointages savants qui semblaient assurer 150 voix de supériorité à ses adversaires. Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est le chiffre de la majorité obtenue par les catholiques et qui n'est pas inférieure à cinq cents.

Dans toutes les autres provinces, les deux partis gardent leurs positions.

Ainsi se trouve consolidé et plus fort que jamais le gouvernement actuel. La tranquillité en Belgique est assurée pour longtemps encore.

Quant aux socialistes, on comprend leur irritation et nous ne sommes pas surpris d'apprendre que le citoyen Defuisseaux, qui était candidat à Mons, ait, en désespoir de cause, fait appel à ses coreligionnaires pour la grande manifestation qu'il organise à Bruxelles en août prochain, si le gouvernement n'y met pas obstacle.

Le succès des catholiques est, en partie, dû au mécontentement profond causé dans la population par les manœuvres employées dans la lutte des libéraux contre le gouvernement. On pense que quelques troubles pourraient être suscités par les battus dans certains centres électoraux, mais le gouvernement,



fortifié encore par sa victoire, n'aura aucune peine pour les prévenir ou les calmer.

---

Il a été récemment question de la France, au Reichstag, au sujet de l'obligation des passeports en Alsace-Lorraine, dont M. Richter demandait la suppression. Le chancelier de l'Empire, le général de Caprivi, a répondu. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, c'est au nom de l'intérêt militaire qu'il a défendu l'obligation du passeport. Il est d'accord, à ce sujet avec le statthalter d'Alsace-Lorraine. Tous deux pensent, contre l'évidence même, que, en rendant plus difficiles les rapports des Alsaciens-Lorrains avec la France, on contribuera à hâter la germanisation. A son avis, les moyens préventifs sont préférables aux moyens répressifs.

Quels motifs graves le chancelier de l'empire a-t-il invoqués pour maintenir ces entraves si préjudiciables aux intérêts matériels et moraux des trois pays : l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne et la France? Un seul. « Nous ne pouvons tolérer, a-t-il dit, que des personnes appartenant à l'armée française viennent, sous prétexte de chasse, étudier des territoires qui peuvent devenir des champs de bataille. »

Ce grief est-il sérieux? N'est-il pas destiné plutôt à frapper les imaginations populaires en Allemagne qu'à rendre hommage à la vérité? Le général de Caprivi sait bien que les frontières alsaciennes nous les avons, hélas! connues et étudiées lorsqu'elles étaient nôtres, et que, s'il nous était besoin de nouveaux renseignements, ce n'est point sous prétexte de chasse que nos officiers d'activité ou de réserve essaieraient de compléter leurs topographies. Le subterfuge serait vraiment trop grossier, et nous n'avons jamais soupçonné les autorités allemandes d'être aussi naïves pour s'y laisser prendre. Mais le grief fût-il établi, ne suffirait-il pas, pour y parer, d'interdire l'entrée à ces chasseurs déguisés? Ils devaient être certainement en petit nombre. Pourquoi donc, au contraire, frapper à cause d'eux, toute une population?

---

Le colonel Terrillon, ancien commandant des forces françaises au Dahomey, vient d'être rappelé et envoyé au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine.

Ce rappel est bel et bien une disgrâce.

Le colonel Terrillon, comme tant d'autres, est victime de sa franchise.

Mieux placé que tout autre pour juger la situation du Dahomey, il a protesté contre la politique déplorable du gouvernement, le système des « petits paquets ».

D'après le colonel Terrillon, pour venir à bout de cette aventure du Dahomey, malencontreusement engagée, il faudrait *cinq mille hommes*.

Il les a demandés au gouvernement, et le gouvernement, qui veut à toute force dissimuler au pays l'état de guerre du Dahomey, lui a répondu par une disgrâce brutale.

Ce qui arrive au colonel Terrillon est la répétition de ce qui arrivait à l'amiral Courbet, demandant sans cesse des renforts au ministère Ferry, qui soutenait quand même à la tribune, qu'il ne s'agissait que d'une affaire de gendarmerie !

Comme au Tonkin !

Les procédés sont les mêmes ; c'est avec la même insouciance qu'on engage une aventure, qu'on la cache au Parlement, et qu'on disgracie les vaillants soldats qui font leur devoir en signalant le danger.

On a étouffé les plaintes de l'amiral Courbet, ses imprécations légitimes, contre les polichinelles opportunistes, comme on a étouffé les réclamations patriotiques du colonel Terrillon.

Mais ces mesures indignes, dictées par la peur, n'empêcheront pas, espérons-le, la vérité d'éclater à temps, pour que l'on puisse parer aux éventualités.

Assez d'un Tonkin ! il n'en faut pas deux !

---

La question de Zanzibar, — car il y a une question de Zanzibar, — semble décidément prendre des proportions assez sérieuses. Suivant certains renseignements, lord Salisbury aurait usé dans cette affaire d'un procédé analogue à celui qui lui a servi à trancher le litige pendant entre l'Angleterre et le Portugal à propos de la délimitation de leurs possessions dans le Sud de l'Afrique. Oubliant fort à propos la déclaration anglo-française de 1862 renouvelée en 1886, à propos de l'indépendance du sultanat de Zanzibar, il aurait négocié avec l'Allemagne au sujet de la cession du protectorat, en perdant complètement de vue la France, et il opposerait aujourd'hui le fait acquis aux protestations du cabinet de Paris. Avant d'apprécier cette façon de procéder, il est prudent d'attendre la confirmation des renseignements auxquels nous faisons allusion.

En attendant, il faut constater que les pourparlers entre Londres et Paris paraissent avoir un caractère assez acrimonieux. La France se plaint avec raison que l'Angleterre ait, sans la prévenir, comme l'y obligeait l'acte général de la conférence du Congo, conclu un traité qui ne peut avoir tous ses effets sans méconnaître des conventions intervenues à plusieurs reprises avec elle. La France invoque notamment les prérogatives qu'elle tient d'anciens traités avec le sultanat de Zanzibar, pays de capitulations où les consuls français ont droit de juridiction. Le protectorat n'entraîne pas nécessairement l'abolition des capitulations qui ne peut se faire qu'à la suite d'un accord entre les puissances intéressées. Mais en fait, le protectorat anglais est une diminution des droits de la France, à laquelle celle-ci n'a aucune raison de condescendre sans compensations. Et ces compensations, il n'est pas facile de les obtenir d'une puissance aussi absorbante et aussi peu généreuse que l'Angleterre.

L'affaire est délicate, très délicate, on le voit, d'autant qu'elle se complique du différend relatif à Terre-Neuve, dans lequel la presse anglaise, et plus particulièrement les journaux qui passent pour avoir des relations dans le monde officiel commencent à élever le ton de leur polémique et à préconiser ouvertement une solution radicale dans un sens hostile à la France. Il n'y a pas à se dissimuler qu'il y a dans ces deux questions combinées les éléments d'un dissentiment sérieux entre les deux pays.

---

Le sous-secrétaire d'Etat des colonies a reçu du gouverneur de la Martinique, les renseignements suivants sur un immense incendie qui a détruit une partie de Fort-de-France :

Le feu a pris par accident dans une case de la rue Blenac; une forte brise, qui n'a cessé de souffler par tourbillons, a paralysé les efforts de tous; cependant, grâce aux secours venus de Saint-Pierre, on a pu maîtriser l'incendie dans la nuit.

Voici les rues complètement détruites : boulevard Douzelot, rue Blondel, rue Isambert, rue du Bord-de-la-Mer, rue Saint-Laurent, rue Victor-Hugo, rue Blenac, rue Saint-Louis, rue Sainte-Catherine, rue des Fossés, moins les maisons Audemar, Guérin, le Trésor, la direction de l'intérieur et le Palais-de-Justice; la rue du Gouvernement et la rue Perrinon ne sont brûlées qu'aux trois quarts; en outre, l'usine Simon, l'hospice, les postes et télégraphes, la cathédrale, la direction des douanes, celle des contributions, la biblio-

thèque Schœlcher sont brûlés; total : 1,600 maisons. Les mesures nécessaires ont été prises pour assurer l'abri, la nourriture et la protection de tous.

La destruction de l'hôtel des postes et télégraphes explique pourquoi on est resté si longtemps sans recevoir des dépêches explicatives au sujet du désastre qui atteignait la ville de Fort-de-France.

Fort-de-France, autrefois Fort-Royal, chef-lieu de la Martinique, est le siège du gouvernement. Le commerce y est moins actif qu'à Saint-Pierre. Fort-de-France est surtout une ville officielle; c'est là que se trouvent l'évêché, la cour d'appel et un tribunal de première instance. Les fortifications sont de premier ordre.

Fondée en 1672, la ville avait été presque entièrement détruite en 1839 par un tremblement de terre. Afin d'éviter le renouvellement d'un tel désastre, on la reconstruisit alors en bois; malheureusement, on l'exposait ainsi à d'autres dangers. C'est là le sort de toutes les villes qui se trouvent exposées au double fléau du tremblement de terre et de l'incendie.

Tous les Parisiens se souviennent de la construction métallique élevée par souscription pour recevoir la bibliothèque Schœlcher. Elle a été d'abord édifiée et en quelque sorte exposée sur l'emplacement des Tuileries. On avait pensé que cet édifice tout en métal mettrait la bibliothèque Schœlcher à la fois à l'abri du feu et du tremblement de terre. La dépêche reçue de Fort-de-France, et que nous reproduisons ci-dessus, prouve que ces espérances n'ont malheureusement pas été justifiées.

La plupart des rues de Fort-de-France, construites uniformément d'une largeur de 8 mètres, étaient parallèles ou perpendiculaires à la mer. Le port, qui peut donner abri aux plus grands navires, sert notamment d'escale aux paquebots de la compagnie Transatlantique.

Le sous-secrétaire d'Etat des colonies vient d'autoriser une souscription dans les bureaux de l'administration centrale de Paris en faveur des sinistrés de Fort-de-France.

M. Etienne a également autorisé le gouverneur de toutes les colonies à recueillir les souscriptions des fonctionnaires des diverses administrations coloniales.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## ALLOCUTION DE S. S. LE PAPE LÉON XIII DANS LE CONSISTOIRE DU 23 JUIN

Vénérables Frères,

La première part de Notre sollicitude est réclamée à juste titre aujourd'hui par l'insigne nation catholique qui occupe le mont Liban, illustré par les lettres profanes, souvent aussi célébré par la poésie religieuse, remarquable par la beauté même du lieu, par la clémence du ciel et la fertilité du sol. L'éclat de cette contrée est accru par les villes célèbres situées au pied de la montagne, par le grand nombre des monuments et des asiles que la piété et que la religion ont élevés de toutes parts, par l'abondance de la population et son profond amour du sol natal, sur lequel ses ancêtres trouvèrent, en des temps calamiteux, un refuge assuré pour la religion catholique.

Les Maronites occupent en grand nombre les sommets les plus tempérés du Liban ; ils ont là le siège de leur patriarcat ; nation illustre par ses exploits, qui jadis, les armes à la main, fut d'un vaillant secours à saint Louis, roi de France, lorsqu'il marchait contre les Sarrasins ; mais surtout éminente par la constance avec laquelle elle a conservé pure et intacte la foi catholique, au milieu de beaucoup d'épreuves et de périls.

Or, dans cette nation il arriva, au mois d'avril dernier, que le siège patriarcal d'Antioche fut privé, par la mort, de son pasteur, Notre Vénérable Frère Paul-Pierre Massad. Les funérailles du défunt patriarche étant accomplies, les évêques maronites se réunirent, le 28<sup>e</sup> jour du même mois, pour élire son successeur. Avec une parfaite concorde et d'un plein assentiment, ils élurent en qualité de patriarche maronite d'Antioche Notre Vénérable Frère Jean Hagg, archevêque maronite d'Héliopolis, homme d'une haute renommée de prudence, qui, à la mort du patriarche, avait consacré ses soins assidus aux affaires de l'Eglise.

Ensuite, comme il était juste, les évêques suffragants et le patriarche élu par eux annoncèrent par lettre l'élection à ce Saint-Siège, Nous demandant de vouloir l'approuver et la confirmer par Notre autorité apostolique. Nous déférâmes l'examen de toute l'affaire, selon l'usage, à Notre Conseil de la Propagande pour les affaires de rite oriental, et ce Conseil, ayant pesé la question, fut d'avis de solliciter de Nous que, absolution étant donnée, s'il en était besoin, de tout vice qui aurait pu se glisser dans cette élection, Nous fissions accueil aux prières des évêques maronites.

L'amour paternel dont Nous sommes animé envers la nation maronite Nous porte à la soutenir de grand cœur de Notre autorité ; et comme la prospérité de l'Eglise maronite Nous est profondément chère, Nous avons donné l'ordre, en cette occasion, à Notre Conseil pour les affaires de rite oriental de régler et de statuer tout ce qui serait nécessaire pour que la discipline ecclésiastique soit observée plus intégralement et plus fidèlement encore, d'après les prescriptions du Concile du Liban de l'année 1736.

Et maintenant, dans la ferme confiance que plus le patriarche élu sera élevé en dignité, plus il s'efforcera de bien mériter de la religion et de l'Eglise auprès des Maronites, par sa vigilance, son activité, son zèle, Nous avons jugé devoir approuver et confirmer son élection ou postulation comme patriarche maronite d'Antioche, et afin de lui donner un éclatant témoignage de Notre affection, Nous avons décidé de conférer, ainsi qu'il le demande, à Notre vénérable Frère l'ornement du sacré pallium pris sur le corps du bienheureux Pierre.

Que vous en semble ?

Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous approuvons et confirmons l'élection ou postulation faite par Nos vénérables Frères les évêques maronites en la personne de Notre vénérable Frère Jean-Pierre Hagg, effaçant, en tant qu'il serait besoin, tout vice qui aurait pu entacher cette élection ; et, le déliant du lien qui l'unit à l'Eglise maronite d'Héliopolis, Nous l'élevons à l'Eglise patriarcale maronite d'Antioche,

avec tous les privilèges dont ses prédécesseurs ont eu coutume d'être honorés par ce Siège apostolique, et Nous le constituons et proclamons patriarche et pasteur des fidèles Maronites, comme il sera déclaré dans le décret et le billet consistoriaux y relatifs, toutes choses contraires nonobstant.

Au nom du Père † et du Fils † et du Saint † Esprit. Ainsi soit-il!

Ce qui concerne l'Église d'Orient étant ainsi dûment accompli, Nous Nous proposons de décerner l'honneur de votre Ordre illustre à quatre éminents personnages qui, dans l'accomplissement du ministère épiscopal, ou dans le soin donné aux affaires de ce Siège apostolique, ont constamment témoigné à Nos yeux de leur intégrité, de leur foi, de leur prudence et de leur dévouement à l'Église.

Ce sont : *Vincent Vannutelli*, archevêque titulaire de Sardes remplissant auprès de S. M. très fidèle le roi de Portugal et des Algarves les fonctions de Notre Nonce ordinaire et que Nous avons créé cardinal de la S. E. R. et réservé *in petto* dans le consistoire du 30 décembre 1889; en outre, *Sébastien Galeati*, archevêque de Ravenne; *Gaspard Mermillod*, évêque de Lausanne et Genève; *Albin Dunajewski*, évêque de Cracovie.

Que vous en semble?

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous publions cardinal de la S. E. R. et de l'Ordre des prêtres :

*Vincent Vannutelli.*

En outre, Nous créons et publions cardinaux prêtres de la S. E. R. :

*Sébastien Galeati*  
*Gaspard Mermillod*  
*Albin Dunajewski*

avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes.

Au nom du Père † et du Fils † et du Saint † Esprit. Ainsi soit-il.

---

## LA JEUNESSE CONTEMPORAINE

## VOLTAIRE S'EN VA

On s'occupe beaucoup en France de la jeunesse des écoles et de ses tendances.

Pas une revue, ni un périodique, ni un journal qui n'exprime trois fois par semaine son opinion sur cette question si importante pour l'avenir.

Qu'est le jeune d'aujourd'hui? Que pense-t-il? Que sent-il? Que veut-il? Quel est son secret?

Et chacun de lui tâter le pouls, de l'ausculter, de l'examiner, de l'*interviewer* et de faire connaître par toutes les voix de la publicité le résultat de consultations aussi disparates que multiples.

Il est entendu que ces jugements sont fort peu désintéressés : chacun voyant la réalité à travers le prisme de son tempérament, de ses espérances ou de ses illusions.

C'est Bourget, je pense, qui commença le mouvement avec *son disciple*; puis Alph. Daudet avec *Paul Astier*; puis M. Ern. Lavisse dans les *Débats*, MM. Anatole France et Hébrard dans le *Temps*; puis tous enfin..., et aujourd'hui les « jeunes » de dix-huit à vingt-cinq sont « les lions » du jour.

Essayons, si vous le voulez bien, de démêler un peu la vraie note, la dominante, dans tout ce fatras d'appréciations contradictoires qui, par leur multiplicité, troublent l'esprit et faussent le jugement.

Un fait sur lequel tout le monde s'accorde c'est que les jeunes d'aujourd'hui se différencient radicalement de ceux du « précédent bateau ».

Voltaire n'est plus le Dieu des écoles et le positivisme de Taine et de Littré voit désertier peu à peu ses autels.

Autrefois, on s'en souvient, le voltairianisme était à la mode. C'était le courant qui emportait le monde d'alors. L'athéisme, le libertinage, le blasphème polisson et ordurier faisaient partie de l'éducation et du bon ton. Commenter la Bible par des gravelures, cela suffisait pour poser un homme. Et le jeune étudiant offrait déjà sur sa face printanière le rire cynique d'un « plaisant » universel. De tous les nobles sentiments qui emportent, il ne savait voir que la caricature. Les grands dévouements lui semblaient des fantoches. Et il s'enfonçait



dans les fanges les plus infectes avec un éclat de rire qui faisait mal.

Voltaire dominait cette époque avec, pour thuriféraire, Béranger.

Aujourd'hui son règne est fini. L'idole est abattue. On prise l'homme à sa juste valeur.

C'est ce que nous pouvons constater dans la *Revue des Deux Mondes* elle-même, — la grave matrone qui représenta si longtemps un des côtés les plus hideux du voltérianisme sectaire et qu'on peut considérer à juste titre comme le baromètre des opinions universitaires françaises de toutes les époques. Ne constatait-elle pas, l'autre jour, par la plume de son critique le plus autorisé, M. F. Brunetière, que le patriarche de Ferney « avait contribué puissamment à ravalier la pensée? »

Et ce normalien académique ne craignait pas de porter ce jugement qui eût semblé une hérésie quelque vingt ans plus tôt :

« Voltaire avait le cœur sec ; sa sensibilité très vive était à fleur de peau ; les misères de l'humanité ne l'ont guère ému qu'intellectuellement, si l'on peut ainsi dire ; elles ne l'ont pas touché dans son fond ; s'il a eu l'horreur de la souffrance, il n'en a pas eu la pitié, bien moins encore ce qu'on en appelle aujourd'hui la religion ; — et c'est pourquoi nous avons le droit de lui mesurer notre reconnaissance. »

On me paraît la lui mesurer si chichement qu'il n'en reste plus rien de « ce Voltaire insolent et cynique, l'auteur du *dîner du comte de Boulainvilliers*, du *dictionnaire philosophique* et des *oreilles du comte de Chesterfield*, l'auteur encore des *lettres sur la nouvelle Héloïse* ou des *anecdotes sur Fréron*... le VOLTAIRE DONT LA FACILE AUDACE N'A D'ÉGALE QUE LA GROSSIÈRETÉ. »

C'est toujours M. Brunetière qui parle.

Et personne ne me contredira, je pense, lorsque j'ajouterai que M. Brunetière paraît bien tiède et singulièrement bienveillant à la légion des étudiants de notre temps. Tous ceux qui voient, pensent et écrivent l'ont exprimé cent fois depuis quelques années. Il faudrait s'avouer ignorant de tout ce qui paraît pour oser le contester.

D'ailleurs, à défaut d'autre preuve, il suffirait de se rappeler la conception sociologique de Voltaire pour mesurer la largeur de l'abîme qui sépare nos générations de celles d'autrefois.

Sa conception de l'*Institution sociale* est éminemment et insolemment aristocratique.

« Ce monde-ci, dit-il, il faut que j'en convienne, est un composé de fripons, de fanatiques et d'imbéciles, parmi lesquels il y a un petit troupeau séparé qu'on appelle *la bonne compagnie*. Ce petit troupeau étant riche, bien élevé, instruit, poli, est comme la fleur du genre humain. C'est pour lui que les plaisirs honnêtes sont faits ; *c'est pour lui plaire que les grands hommes ont travaillé* ; c'est lui qui donne la réputation, etc. »

Et M. Brunetière ajoute, après M. Faguet, un autre norman célèbre :

« Homme de lettres jusqu'au bout des ongles, l'institution sociale n'a d'autre objet pour Voltaire que d'aider les honnêtes gens à « cultiver les arts », et si seulement nous consentons à travailler pour lui, il se charge de jouir, de vivre et de penser pour nous. *On n'a jamais plus lestement, ni plus crûment condamné pour le plaisir de « quelques oisifs », les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes au pénible labeur du « gros œuvre » de l'humanité.* »

Pour ceux qui suivent les tendances sociales de notre époque, et spécialement celles plus radicalement humanitaires des étudiants, rien ne sera plus convaincant que ces lignes pour démontrer l'irréfragable divorce du voltairianisme et de la jeunesse des écoles.

C'est ce qu'avouait récemment, dans un mélancolique soupir de regret, un des esprits les plus déliés de notre temps, M. Anatole France, lorsqu'il laissait tomber de sa plume le jugement qui détruisait ses espérances : *La jeunesse n'est plus voltairienne.*

G. V.

---

## NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE CONTEMPORAINE

### I

#### Le Gouvernement de la Défense nationale.

L'aveu n'est pas flatteur pour elle, mais il est incontestable qu'à peine la République est-elle proclamée pour la troisième fois en France, le 4 septembre 1870, l'ère des vexations contre le clergé s'ouvre de nouveau en France.

Le 5 septembre, vers sept heures, un tombereau suivi de son conducteur sortait du couvent des Capucins de Lyon par la porte de leur jardin donnant rue Vauban.

« — Les Capucins enlèvent leur magot, s'écrie une femme, ou envoient des munitions aux Prussiens! »

Quelques gardes nationaux se mettent aussitôt à la poursuite du tombereau qu'ils emmènent à l'Hôtel-de-Ville; puis des piquets de gardes nationaux viennent sur la place Saint-Pothin et dans la rue Vauban pour surveiller les issues du couvent. D'autres gardes nationaux courent en même temps au grand Séminaire y faire une visite minutieuse.

Presque à la même heure une bande de cent cinquante ou de deux cents mauvais sujets inaugurerait le nouveau régime à Annecy. Après avoir brisé les vitres qui protègent une statue de la Vierge à l'angle de la rue Ferrière, ils se dirigent vers le Séminaire, enfoncent les portes d'entrée et celle de la cave, mettent le vin au pillage aux cris de : « à bas les prêtres ! à bas les déchus ! » Un domestique se rend par les jardins à la Mission, y sonne le tocsin. Les agents de police et quelques citoyens se rendent au Séminaire et parviennent à disperser les pillards qui ont démoli les cloisons, brisé les vitres et causé de grands dégâts. Le lendemain, la maison des Jésuites de la rue Sainte-Hélène, à Lyon, est envahie par la garde nationale sur la dénonciation d'un individu et les perquisitions commencent. On établit un cordon de gardes nationaux dans le pourtour de la rue Jarente, de la rue d'Auvergne, de la rue Sainte-Hélène et de l'impasse Catelin, pour empêcher les Jésuites de se sauver. Quelques-uns veulent sortir avec leur valise.

« — Ils emportent les capitaux de la France ! » s'écrie-t-on, et on les conduit au nombre de onze à la prison de Saint-Joseph à Perrache. Ils sont suivis d'une foule hideuse qui bat des mains, qui les siffle, qui les hue. Un poste s'installe dans la résidence. Des gens en profitent pour se répandre de tous côtés, et font main basse sur tout ce qui leur convient. Un coffre-fort contenant les vases sacrés est chargé sur un fourgon. Le poste d'ailleurs est très couru; on y fait bombance avec le vin et les victuailles des pères.

On fait en même temps des perquisitions chez les Dominicains, l'un d'eux même est conduit en prison; chez les Capucins, chez les Carmes, chez les Trappistines de Vaise, chez les religieuses de l'Adoration perpétuelle, rue de la Charité.

La perquisition chez les Clarisses commencée le mardi à neuf heures du soir, n'est terminée que le mercredi à quatre heures du matin.

Deux prêtres qui prêchaient une retraite au couvent des Bénédictines de la Caille sont conduits en prison ; une voiture passe qui contient plusieurs prêtres ; la foule les insulte.

On porte triomphalement à l'Hôtel-de-Ville, au bout de baïonnettes, deux valises des Jésuites.

A la gare de Perrache on fait une razzia : un fourgon en poste contenant des colis et suivi de cinq voitures de place où sont enfermés des bourgeois, des ecclésiastiques, des étrangers, est dirigé vers l'Hôtel-de-Ville sous bonne escorte.

Les religieuses de la Visitation, dont le couvent est placé en haut de la montée du Télégraphe, sont chassées de leur maison, elles et leurs élèves.

Le séminaire des Missions-Africaines situé 243, Grand'rue de la Guillotière, est l'objet de perquisitions odieuses. Un séminariste vient de mourir, le directeur est obligé d'aller à la mairie faire sa déclaration entre deux gardes. L'enterrement est fixé au jeudi. Au moment où le cercueil franchit la porte, on l'arrête ; la bière est ouverte ; on en sonde les parois, on remue le cadavre, on écarte le linceul on décroise les mains du mort « pour voir s'il n'y avait point d'armes ou d'argent cachés » ; l'un des chercheurs s'écrie : « Qui sait s'il ne fait pas le mort pour s'échapper ? » Le frère soul du défunt, à force d'instances obtient la faveur d'accompagner son frère au cimetière. Il suit le cercueil, placé entre deux gardes nationaux qui le ramènent de la même façon aux Missions.

Du jeudi soir au vendredi à midi, la cure de Saint-Louis de la Guillotière est cernée. Un ecclésiastique veut sortir, on lui met la baïonnette sur la poitrine. A midi, un officier escorté d'un membre du gouvernement vient faire lever la consigne, « qui n'a été donnée par personne », dit-il. C'est ainsi partout. On ne sait par quel ordre ou sous quelle responsabilité sont exercées ces vexations.

L'archevêque en revenant de Fourvières est arrêté par une troupe de gardes nationaux qui l'obligent à descendre pour fouiller les caissons de sa voiture. La foule s'ameute, se fâche, et finit par disperser ces drôles.

Le lendemain, un évêque missionnaire, malgré son passe-port et des papiers en règle, malgré son état de souffrance très visible, passe la nuit au poste et est mené ensuite en pompe « à travers la joie du peuple » aux investigations du comité.

Voici ce que pense de « la joie du peuple » un de ceux qui en furent la victime.

10 septembre 1870.

Monsieur,

J'avais quitté Aiguebelle lundi matin, 5 de ce mois, accompagné d'un frère convers. J'ignorais qu'on eût proclamé la République. Nous sommes arrivés à Lyon vers dix heures du soir. Le lendemain, après avoir célébré la messe chez les Trappistines de Vaise, je me proposais de passer par les Dombes et de continuer ma route avec le R. P. Abbé de ce monastère, jusqu'au chapitre général de Mortagne.

Quand j'ai voulu sortir de la Trappe de Vaise, deux hommes de la plus mauvaise mine, armés de fusils, m'ont barré le passage en s'écriant : « Nous ne voulons pas qu'on déménage. » Je me suis approché de l'un d'eux tout noirci par le charbon et lui ai demandé s'il prétendait nous retenir. « Partez donc, m'a-t-il dit, mais vous passerez par la rue Saint-Pierre. » Je n'ai pas compris en ce moment leur projet, et j'ai consenti à me laisser conduire où ils voudraient. La voiture est alors sortie escortée de ces deux hommes, qui nous forçaient avec menaces de n'aller qu'au petit pas, pendant que la foule nous entourait en poussant des cris. A la rue Saint-Pierre nous avons trouvé un poste de la garde nationale. Les hommes ont cerné la voiture et j'ai dû subir un interrogatoire ridicule. Ils voulaient à tout prix nous faire dire que nous portions des armes. Nous ayant fait descendre, ils nous ont enfermés à clef dans le poste et se sont livrés à l'examen le plus minutieux de nos sacs de nuit. Je dois dire que le chef du poste a été d'ailleurs convenable et paraissait souffrir du rôle qui lui était imposé.

On nous a enfin permis de partir, mais le train que nous allions prendre avait quitté la gare depuis trois quarts d'heure ce qui nous a obligés à rester en ville jusqu'au train suivant.

Vers cinq heures, nous sommes retournés à la Croix-Rousse ; mais à peine abordions-nous la gare que quatre hommes armés de fusils et deux membres du Comité qui a pris le gouvernement du département du Rhône nous ont entourés et sommés de les suivre à l'Hôtel-de-Ville. Mes protestations ont été inutiles. Lorsque je disais que déjà le matin j'avais subi un interrogatoire et la perquisition, ils répondaient obstinément : « Suivez-nous. » Il fallut donc venir à pied de la gare de la Croix-Rousse à l'Hôtel de Ville, escortés comme des malfaiteurs, au milieu d'une foule énorme qui battait des mains et nous insultait à plaisir. Sur la place des Terreaux ce fut une huée unanime.

L'un des commissaires a voulu par deux fois imposer silence à la foule : sa bonne volonté n'a pas suffi. Un homme s'est détaché de la masse, criant : « Laissez donc le peuple exprimer sa joie. »

Entrés à l'Hôtel de Ville au milieu des insultes, on nous a laissés une heure environ dans un corridor, toujours gardés par nos quatre

hommes. Enfin le comité voulut bien nous donner audience. Mais nous trouvâmes là un président dont le langage nous fit regretter les huées de la populace. Quand sa bordée de jurements et d'imprécations a été passée, ce qui ne fut pas court, on s'est occupé gravement de notre affaire.

J'aurais voulu que la France tout entière fût là pour voir ces dictateurs d'une grande ville française et chrétienne. A l'exception de trois qui nous ont montré de la politesse et même de la bienveillance, le reste n'était que l'expression de la méchanceté la plus stupide. Nous avons dû endurer, mon pauvre frère et moi, toutes leurs avanies. Les injures à la sainte Eglise catholique, à la vie religieuse, à la très sainte Vierge elle-même, ont déchiré nos oreilles et nos cœurs pendant plus d'une heure. Les plus furieux, deux vieillards à barbe blanche, criaient qu'on devait nous écrouer et ne pas nous laisser rentrer chez nous. Heureusement leur avis n'a pas prévalu, et enfin à sept heures et demie on nous a déclaré que nous pouvions sortir.

J'ai prié un de nos trois protecteurs providentiels de me délivrer un sauf-conduit. Il y a consenti à la condition que nous resterions à Montélimar, au lieu de continuer notre voyage. J'ai dû en passer par là et je me suis trouvé libre.... comme un prisonnier sur parole.

Mais cette fois, pour sortir nous étions seuls. L'appréhension de traverser une seconde fois « la joie du peuple » nous a fait élever nos cœurs vers Dieu. Nous lui demandions secours et nous étions déjà exaucés. Une pluie torrentielle avait balayé la cohue. Nous avons pu trouver une voiture et parvenir à la gare. Pourtant tout n'était pas fini... Nous entrons dans la salle d'attente quand une escouade de garde nationaux y a pénétré par la porte qui donne sur la voie et s'est dirigée vers nous pour nous arrêter encore. J'étais exténué de fatigue; j'ai dit à celui qui conduisait l'escouade et qui m'ordonnait de le suivre :

« — Non, Monsieur, je ne vous suivrai pas, j'ai déjà été arrêté deux fois aujourd'hui, c'est assez.

« — Suivez-nous, suivez-nous, répétait-il.

« — J'ai un sauf-conduit, répondis-je.

« — Qu'importe, s'écrièrent-ils tous ensemble, venez. » J'ai protesté que je ne bougerais pas. Alors on a laissé deux hommes pour nous garder et les autres emportant le sauf-conduit sont allés à la recherche du capitaine. Ce dernier est enfin venu me dire que je pouvais partir. Je suis rentré à une heure du matin à Montélimar. Voilà, Monsieur, comment les citoyens français voyagent en ce moment dans nos quartiers.

Agréez...

F. MARIE-GABRIEL,  
Abbé d'Aiguebelle.

A Bordeaux, les Jésuites deviennent le point de mire des hur-

leurs de la rue. On doit doubler le poste de garde nationale à Tivoli et de fortes patrouilles ne cessent de circuler autour des murs de clôture.

A Lons-le-Saunier, de jeunes turbulents tentent une manifestation hostile contre l'établissement des Jésuites sur la côte de Monciel. On peut heureusement les disperser à temps.

M. Arlès-Dufour qui avait eu assez d'autorité, à Lyon, pour retenir des gens qui voulaient aller faire des perquisitions chez les Dominicains d'Oullins, ne peut empêcher qu'un dominicain de Lyon ne soit conduit en prison par quatre gardes nationaux.

A Saint-Etienne, les pères Jésuites du collège Saint-Michel reçoivent l'ordre d'évacuer leur collège sous prétexte qu'on doit y établir une ambulance.

A Marseille, une perquisition est faite à la *Mission de France* parce que le bruit court qu'elle est un véritable arsenal. Le P. Tissié est arrêté. On le conduit à la Préfecture. La commission départementale, à l'unanimité, retient le P. Tissié autant pour le protéger contre les violences de la foule que pour éclaircir les faits graves qui lui sont reprochés.

Un prêtre habitué de la paroisse Notre-Dame-du-Mont est arrêté « à la suite d'une dénonciation ayant pour but des intérêts que le tribunal avait réglés contrairement aux prétentions du dénonciateur. »

A Perpignan, de graves excès sont commis dans la maison des Capucins.

Les Bretons de Quimper se plaignent qu'on refuse à leurs prêtres de partir avec eux. En revanche les libres-penseurs de la localité signent une pétition pour obtenir l'enrôlement des séminaristes (1).

La presse de province constate, non sans étonnement, qu'aus sitôt la République proclamée, c'est de la politique beaucoup plus que de la défense nationale que les républicains s'occupent, et que les membres de la défense nationale perdent près de deux mois à exploiter au profit de leurs idées certaines accusations de trahison ou de lâcheté, et à faire des proclamations et des décrets exclusivement politiques. Elle s'indigne à la vue de ces proconsuls, qui ne sont préoccupés que d'atteindre dans leurs intérêts les plus chers et les plus légitimes, la magistrature, le clergé, l'armée, la presse. On sent que la défense nationale

(1) Lettre du 29 septembre 1870.

n'est qu'un prétexte pour faire la guerre à leurs adversaires.

« ..... Le clergé, écrit de Valence, à la date du 30 décembre, un homme dont la lettre a été reproduite par plusieurs journaux de province, le clergé est peut-être le plus malmené de tous. Les maisons ecclésiastiques ont été envahies et pillées par la canaille; les religieux et religieuses insultés, frappés, expulsés ou séquestrés. Le saint tabernacle a été violé dans plusieurs chapelles et des orgies ont eu lieu au milieu des statues de nos saints indignement brisées. Les bandes garibaldiennes qui jusqu'à ce jour ont chassé plus de Jésuites que de Prussiens, se sont livrées à Lyon, à Dôle, à Autun, à des violences athéïstes. Sollicite-t-on auprès de tel ou tel préfet la nomination d'un aumônier pour quelque légion de marche : « Pas de prêtraille ! » est-il répondu.

« A Caluire, on laisse mourir nos blessés sans les secours de la religion. Nos évêques ont porté plainte à Tours, mais en vain. Tous ces crimes sont restés impunis et le *Siècle* a publié une lettre du citoyen Milardier, représentant du peuple en 1848, blâmant nos généraux d'invoquer la Providence dans leurs ordres du jour à leurs soldats, *l'idée de Dieu étant désormais surannée*; et un sieur Frappet, rédacteur en chef du *Républicain des Alpes*, journal fondé à Grenoble par l'ex-préfet Drillier, autre ex-représentant du peuple, a dit on plein club, aux applaudissements des libres-penseurs enthousiasmés, que le *catéchisme était le livre le plus ignoble qu'on pût laisser entre les mains de nos enfants*. Et le catéchisme, en effet, est exclu des écoles, où l'on interdit aux instituteurs et aux institutrices de parler à leurs élèves attristés du bon Dieu. Et dans les écoles de filles on fait chanter deux fois par jour la *Marseillaise*. »

A Bordeaux, M. Alain Targé se mit en lutte ouverte avec le cardinal Donnet et réquisitionna dans le but unique de mécontenter les catholiques, églises et couvents pour les transformer en logements militaires.

Dans le diocèse de Nevers, l'évêque protesta publiquement contre un attentat commis chez le curé de Ruages par les garibaldiens.

..... Le mardi 27 décembre, écrit-il, un millier de garibaldiens se rendaient de Mornas à Clamecy. Chemin faisant le gros de la colonne s'arrête à Ruages et y fait halte, de onze heures du matin à une heure de l'après-midi.

« — Où est le curé ? Où est le curé ? s'écrient les plus intrépides.



On leur indique le presbytère. Le premier qui s'y présente se donne comme infirmier d'ambulance et demande une bouteille de vin pour un officier malade. « En voici deux », lui répond M. le Curé de Ruages..... Survieinent quelques autres hommes, officiers ou soldats réclamant pour eux-mêmes des rafraichissements.

« — Les pauvres soldats, nous écrit l'excellent curé, sont si dignes de pitié par ces temps rigoureux, que je m'apprêtais à les soigner de mon mieux quand tout à coup ma maison est envahie par une foule tellement nombreuse qu'il y a plus moyen de rien organiser. »

Mais avec de pareilles gens, il s'agit bien d'organisation. Le désordre et le pillage en tiennent lieu... En un clin d'œil, toutes les portes sont ouvertes ou forcées, à commencer bien entendu par celle de la cave, et des petites provisions qui se trouvaient dans la maison il ne reste bientôt plus rien. « ..... Mais laissez-moi donc de quoi dîner, s'exclamait naïvement le pauvre curé! » Quand on n'a pas de quoi manger « on serre son ventre » lui répond un officier.

Ce n'est pas tout. La bande remarque quatre modestes cadres qui entourent sous verre : le premier, le portrait du Souverain-Pontife ; le second celui de l'évêque diocésain ; le troisième une photographie des professeurs du petit séminaire Saint-Cyr ; le quatrième la photographie d'une chapelle. En voilà plus qu'il n'en faut pour surexciter l'ardeur martiale de ces preux. Verres et cadres sont à l'instant brisés. On s'acharne surtout contre le portrait du Saint Père que l'on transperce et qu'on souille. Pour la photographie des professeurs elle est emportée sans qu'il soit facile d'en comprendre la raison. Une carte des Etats Pontificaux est de plus taillée en pièces avec une violence telle qu'on voit encore assez profondément entrée dans la muraille la pointe du sabre dont on s'est servi pour cette belliqueuse opération.

Aux diverses réclamations du curé les officiers répondent tantôt « qu'il aurait dû fermer ses portes », tantôt qu'il pouvait bien souffrir un peu en passant pour les défenseurs de la France.

† AUGUSTIN,  
*Evêque de Nevers.*

Le *Journal des Débats* du 25 février 1871, signale les attentats commis dans le département des Pyrénées-Orientales contre les prêtres :

... Ce que j'apprends est profondément triste... Vous raconter tout ce que j'ai appris serait trop long, permettez-moi de me borner à quelques faits dont on me garantit la parfaite authenticité. Un complice du parti rouge, qui était déjà fort redouté à Perpignan avant même la Révolution du 4 septembre, fut nommé ou se nomma de sa pleine autorité, commissaire de police dès qu'on connut dans les Pyrénées les événements de Paris.

Aussitôt, s'affublant d'un bonnet phrygien et se faisant précéder d'un tambour, il parcourut la ville en lisant dans tous les carrefours une proclamation qui contenait les articles d'un nouveau code pénal... « où tous les délits d'actions, de paroles ou de pensées contre la République étaient punis de mort. » Bientôt les habitants de la paroisse Saint-Mathieu, qui sont à Perpignan ce que Ménéilmontant et Charonne sont à Paris, forcèrent les portes de je ne sais quelle congrégation d'hommes, les religieux tirés brutalement de leur maison, furent amenés sur une place publique, on les contraignit à chanter la *Marseillaise*, puis une troupe d'horribles mégères, acharnées après ces malheureux, les frappa, les maltraita de toutes façons, et finit par leur faire subir des supplices qui outrageaient encore plus la décence que l'humanité.

La campagne n'était pas plus sûre que la ville. Dans le petit village de Falalda, voisin d'Amélie-les-Bains, la garde nationale s'empara du curé, l'amena dans une écurie qui sert d'abattoir et l'attacha au poteau, où sont d'habitude attachés les animaux qu'on veut égorger. Au bout de quelques heures, ces forcenés, sur la représentation de leurs chefs plus humains ou plus prudents, se décidèrent à délier leur victime et se contentèrent d'expulser du village le malheureux prêtre qu'ils voulaient tout à l'heure assassiner.

..... Ce qui est encore plus scandaleux, c'est la tyrannie qu'a exercée le parti démagogique le jour des élections. Dans un grand nombre de sections, à Perpignan même, des gardes nationaux repoussaient à coups de baïonnettes de la salle du vote tous les prêtres... Des officiers armés de revolvers prêtaient main forte à ces forcenés, et annonçaient hautement qu'ils feraient passer « les prêtres » par la porte « et l'évêque par la fenêtre » s'ils osaient se présenter...

A Paris, les scènes de violence sont plus isolées, mais la lutte contre le clergé n'en est pas moins vive. La province semble s'être inspirée de ces lignes de M. Raspail aux Lyonnais :

Mes chers électeurs,

..... La république est proclamée... la coupe a débordé par la chute de deux scélérats : l'homme du 2 décembre et son indigne valet, l'homme de la rue Transnonain, de Mentana, le soldat du Pape. Honte et malédiction des siècles sur ces deux noms !

A Paris, on est disposé à suivre les conseils que le *Siècle* donne au gouvernement provisoire.

... Si vous voulez prendre des mesures d'ordre général, supprimez le budget des Cultes, déclarez la séparation de l'Eglise et de l'Etat proclamez l'instruction gratuite, obligatoire et laïque... Si vous ne voulez pas que les séminaristes soient soldats puisque leur sacré ca-

*raclère* leur interdit de répandre le sang des autres et surtout de faire répandre le leur, pourquoi ne les employez-vous pas comme infirmiers?... Allons pieux flâneurs, debout!... faites-nous voir que vous êtes bons à autre chose qu'à nous conter... des fables!...

On pose les principes.

A la réunion des maires, le 26 septembre 1870, une question incidente s'élève : celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Tout en déclarant qu'il en accepte le principe, le citoyen J. Ferry croit devoir en réserver l'application à l'initiative de l'Assemblée Constituante. La réunion l'ajourne à la paix (1). Mais sur le terrain des écoles on avance résolument.

Le 1<sup>er</sup> octobre, le gouvernement « de la Défense nationale » oubliant son titre, qui indiquait tout son mandat, s'occupe de l'instruction primaire pour y supprimer l'enseignement religieux.

Un arrêté de M. Etienne Arago, maire de Paris, institue une Commission ayant mandat « d'examiner toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement communal à tous les degrés. » Le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, écrit au maire pour lui dire que c'est de concert avec lui que cette commission a été nommée. Or, dans cette commission se trouvait M. J. Mottu, maire du XI<sup>e</sup> arrondissement, qui, dès le 20 septembre, avait pris l'arrêté suivant :

*République française,  
Liberté, égalité, fraternité,  
Mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement,*

La municipalité du XI<sup>e</sup> arrondissement a décidé à l'unanimité, qu'à partir de ce jour l'enseignement donné aux enfants dans les écoles de cet arrondissement sera purement laïque. Les instituteurs seront choisis en dehors des corporations religieuses. Un avis fixant le jour de l'ouverture des classes sera prochainement publié.

Paris, 30 septembre.

*Les membres de la Commission :*

Laloze, Tolain, Rebierre, Lepine,  
Jaud, Bouy, Kneip, Malarmet,  
Delaitre, Couturat, Doudeau, Der-  
veaux, Guillema, Avrial, Schmitt.

*Le Maire : JULES MOTTU.*

BLANCHON, *adjoint*,  
POIRIER, *adjoint*.

(1) Bulletin n<sup>o</sup> 3 de la municipalité de Paris.

M. Mottu était bientôt imité par M. Greppo, maire du IV<sup>e</sup> arrondissement, par le conseil municipal de Saint-Maur (1), par M. Bonvalet, maire du III<sup>e</sup> arrondissement (2). (A suivre.)

## DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

(LE QUATRIÈME CENTENAIRE)

L'un des hommes les plus éminents de l'Amérique, M. le chanoine Matovelle, sénateur de l'Équateur, adresse la communication suivante, dont nos lecteurs saisiront aisément et la haute opportunité et l'immense portée, au directeur du *Bulletin de la Fédération internationale du Sacré-Cœur*.

L'honorable chanoine demande à la *Fédération internationale du Sacré-Cœur* de prendre l'initiative de provoquer dans le monde catholique tout entier une commémoration générale et splendide du *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique*.

Aucune association catholique, à ma connaissance, dit-il, n'a jusqu'à présent pensé à célébrer une si belle fête, mais je sais certainement que les loges maçonniques du monde entier se préparent, depuis deux ans déjà, à fêter ce centenaire, comme s'il s'agissait d'un événement qui leur appartient d'une façon quelconque. Ne serait-ce pas une grande honte pour les catholiques de voir les loges célébrer, par des *fêtes internationales*, ce centenaire, sans qu'aucune association catholique, en Europe, cherche à faire resplendir cette gloire de l'Église?

Mais voyons ce que l'exécution de ce projet procurerait de gloire au Sacré-Cœur ; c'est ce qui doit nous préoccuper avant tout.

La découverte de l'Amérique est un des faits les plus glorieux de l'Église, et par cela même de l'histoire du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le monde. Colomb et les rois catholiques avaient surtout en vue, dans cette entreprise si grandiose, l'extension de la sainte foi dans les âmes. Tous les faits, toutes les circonstances de la célèbre découverte prouvent cette vérité. Colomb et ses compagnons communièrent avant de partir pour leur magnifique expédition. A la première terre découverte ils donnèrent le nom de *San Salvador*. La manière de prendre possession de la terre fut d'y planter la croix.

En ces temps de foi, rien de grand n'était entrepris sans invoquer d'abord l'aide du ciel par de ferventes prières et la célébration de la

(1) Séance du 7 octobre.

(2) Séance du 8 octobre.

sainte messe. C'est pourquoi toutes les villes de l'Amérique espagnole furent fondées par une messe. Aujourd'hui encore, presque toutes les villes de ce continent conservent religieusement le souvenir du lieu où, sur ce point, fut célébrée la première messe.

A Quito, à Cuença, et ailleurs, on a construit de belles chapelles sur ce lieu privilégié où l'Agneau divin a pris possession de chaque région particulière à l'Amérique.

La foi et l'amour au Très Saint-Sacrement ont présidé sans cesse à la découverte et à la colonisation de l'Amérique. Nombreux sont les points du continent qui portent le nom de *El Sacramento*. Dans tous les diocèses, la principale paroisse était toujours dédiée à l'auguste sacrement, et garde encore aujourd'hui le nom de *El Sagrario*. La salutation enseignée par les Espagnols aux indigènes était celle-ci : « Loué soit le Très Saint-Sacrement ! » salutation populaire que nos campagnes ont conservé jusqu'à ce jour.

De ces faits et de bien d'autres que je pourrais citer, je conclus que la découverte de l'Amérique est un des faits les plus transcendants de l'histoire du Règne de l'Agneau sur les nations. Par cet événement admirable, Dieu voulait faire offrir par les peuples catholiques à son Christ une réparation solennelle des outrages que le sacrement adorable recevait en Europe de la part des protestants.

La célébration de ce centenaire honorera donc grandement l'Eglise, le Pape, l'Espagne et les nations catholiques, elle jettera une vive lumière sur l'extension du règne social du Sacré-Cœur de Jésus sur les nations. L'Europe tout entière se préoccupe vivement, aujourd'hui, de la colonisation de l'Afrique et de l'Océanie, il serait grandement utile de lui rappeler comment s'est faite la colonisation de l'Amérique, appelée à bon droit jusqu'à présent le *Nouveau Monde*.

Vous verrez, Monsieur le baron, ainsi que les autres membres de la *Fédération*, ce qu'il y a de pratique et de réalisable dans cette idée, que je n'ai, du moins, voulu proposer à personne, pour que l'initiative en revienne tout entière au *Comité de la Fédération*. En même temps, pour compléter mon idée, je joins à cette lettre un programme, simple ébauche de ce qu'on pourrait décider de faire.

### CÉLÉBRATION

#### DU QUATRIÈME CENTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

1<sup>o</sup> La Fédération internationale du Sacré-Cœur se chargera de promouvoir la célébration de ce centenaire dans toute l'Amérique et le monde catholique ;

2<sup>o</sup> On demandera d'abord, pour ce projet, l'autorisation et la bénédiction du Saint-Père ;

3<sup>o</sup> On rédigera un *programme* sur la manière de faire cette célébration ;

4<sup>o</sup> Tous les évêques et toutes les associations catholiques des deux

Amériques seront invités à promouvoir cette célébration dans leurs pays respectifs ;

5° La même invitation sera adressée aux prélats et aux associations catholiques d'Espagne, de France, d'Italie, d'Angleterre et des autres nations européennes qui ont contribué à découvrir et à coloniser l'Amérique, et à y implanter la religion catholique ;

6° Le centenaire sera célébré par des études relatives à l'influence des catholiques sur la découverte et la colonisation de l'Amérique, et par des *hommages publics* à Notre-Seigneur et au Saint-Siège pour cet événement ;

7° Le 12 octobre 1892, dans toutes les villes d'Amérique, une messe solennelle sera célébrée en action de grâces pour la lumière de la foi qui a éclairé le Nouveau Monde ;

8° On demandera à tous les prélats d'Amérique de consacrer en ce même jour tous leurs diocèses au Sacré-Cœur de Jésus, et d'envoyer une adresse à Rome ;

9° On suppliera le Saint-Père de célébrer ce jour-là une messe pour toute l'Amérique, etc., etc., etc. MATOVELLE.

Quel catholique digne de son baptême, n'applaudirait à une si noble pensée ? Comme Jeanne d'Arc, Christophe Colomb, fervent tertiaire de Saint-François, appartient à l'Église. C'est pour elle, c'est pour le Christ, qu'il a osé, qu'il a souffert, que de deux mondes il n'en a fait qu'un seul. D'autres, et trop vite, se sont mis sur ses traces afin de chercher de l'or ; Colomb cherchait des âmes. Il a réussi ; l'Amérique du Sud est catholique, et dans l'Amérique du Nord le catholicisme, libre et honoré, gagne chaque jour du terrain. Qui comptera les millions d'élus auxquels Colomb a frayé le chemin du ciel ?

Considérée sous un autre aspect, la découverte de l'Amérique n'est-elle point pour l'Église la revanche anticipée des pertes que le protestantisme allait lui faire subir en Europe ? La découverte de l'Amérique, d'un seul coup, double le territoire de la Chrétienté. Quel événement ! Quel coup de Providence !

Enfin ce solennel anniversaire offre la plus propice occasion d'affirmer la seule fraternité universelle qui ne soit pas une utopie, parce qu'elle unit les hommes en respectant les patries, et parce qu'elle les unit sur le plus solide de tous les terrains, qui est celui de la religion. L'apôtre saint Paul a écrit ces lignes qui annonçaient au monde une civilisation nouvelle, par la victoire de la charité sur l'égoïsme :

« Dépouillez-vous de l'homme ancien et revêtez l'homme nou-

veau, l'homme renouvelé à l'image de Celui qui l'a créé, de telle sorte qu'il n'y ait plus d'étranger et de juif, de barbare et de scythe, d'esclave et de (citoyen) libre, mais Jésus-Christ en tous. » (Col., III, 10.)

Il faut dire aujourd'hui : Qu'il n'y ait plus d'Européen ni d'Américain, plus de blanc et de nègre, plus d'hommes du Nord et d'hommes du Sud, plus d'indigènes et d'émigrants, mais au pied des autels, et de là dans les relations de la vie, des chrétiens, des amis, des frères !

Les populations qui couvrent le sol des deux Amériques présentent d'ailleurs ce caractère particulier et bien propre à associer les Européens à leurs joies nationales et à la légitime fierté avec laquelle ces populations laborieuses montrent les progrès réalisés depuis quatre siècles que, sauf un fort petit nombre d'indigènes incomplètement civilisés, elles tirent toutes leurs origines de l'émigration européenne. C'est notre sang européen qui coule dans les veines des habitants du Nouveau Monde ; l'Espagne a créé les États de l'Amérique du Sud, l'Angleterre les États-Unis, la France le Canada et la Louisiane ; les Italiens, les Allemands venus plus tard, sont un peu partout. Les peuples américains sont nos fils ; fils majeurs, sans doute, mais pour lesquels la vieille Europe doit garder des sentiments de piété maternelle. Ils nous visitent, ils échangent avec nous leurs produits, ils apprécient notre culture intellectuelle, et ceux-là qui sont en pleine communion religieuse avec nous, pèlerins de Rome, de Montmartre, de Lourdes, nous édifient par leur piété ardente et généreuse. Le Vœu national du Sacré-Cœur à l'Équateur, le concile de Baltimore, la fondation de l'Université de Washington, la victoire des catholiques étroitement unis sur la maçonnerie au Chili et en Colombie, la magnifique attitude de l'épiscopat brésilien devant le triomphe momentané de la secte, l'évangélisation de la Patagonie par les fils de dom Bosco, l'attitude loyale et cordiale des Américains protestants, le président des États-Unis en tête, vis-à-vis des catholiques, cent autres faits glorieux pour la religion dans le Nouveau Monde pressent les catholiques d'Europe de tendre, le 12 octobre 1892, à leurs frères d'Amérique, une main fraternelle (1).

(1) Comme conclusion, la direction du *Bulletin de la Fédération*, met la question à l'étude, priant les personnes qui voudront bien s'en occuper d'adresser leurs *mémoires* ou *notes* au secrétaire du *Bulletin*, avant le 1<sup>er</sup> septembre, afin que le conseil de la Fédération puisse les utiliser dans sa réunion à Issoudun, les 8-11 septembre.

## LA QUESTION SCOLAIRE EN AUTRICHE

## LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES

Vous n'ignorez pas, nos très chers frères, que nous, évêques d'Autriche, nous avons demandé, comme c'est notre devoir devant Dieu et devant les hommes, les 28 février et 12 mars derniers, à la place que la Constitution nous a désignée, à savoir au sein de la commission scolaire de la Chambre haute, la revision d'urgence des lois scolaires existantes, et que nous avons exigé que l'enseignement public fût organisé, pour les enfants catholiques, conformément aux doctrines de notre sainte religion. Mais à peine avions-nous fait cette démarche que nous avons été attaqués de beaucoup de côtés, notre attitude a été représentée sous un faux jour, mal interprétée, et nos véritables intentions ont été dénaturées.

Nous nous devons donc à nous-mêmes, comme à vous et à tous nos concitoyens, de nous prononcer ouvertement et sans réserve, dans une lettre pastorale commune, afin que tous ceux qui pensent et jugent équitablement, puissent ne pas se méprendre sur nos intentions et sur nos tendances.

Nous demandons des écoles publiques catholiques. Nous voulons que les enfants catholiques soient traités, élevés et instruits dans les écoles catholiques, selon les principes de leur sainte religion, et que, par conséquent, toute l'organisation et l'action de l'école aient une base chrétienne et soient inspirées par l'esprit de notre sainte foi.

Cette demande est-elle donc si inouïe qu'il soit juste de l'attaquer avec autant de violence? Est-elle une innovation? N'avons-nous donc pas toujours demandé la même chose, et tous nos efforts ne tendent-ils pas, depuis des années, à faire triompher cette demande? Enfin, avons-nous exprimé, de cette façon, seulement nos vœux et nos exigences à nous?

Non, nos très chers frères! Vous le savez très bien : nous ne sommes pas seuls à le demander, mais nous avons formulé des vœux et des réclamations qui sont et doivent être au fond de tout cœur chrétien.

Dans nos réclamations, nous nous trouvons d'accord avec les instructions du Chef de notre sainte Eglise, notre Saint-Père Léon XIII, telles qu'il les a exprimées dans ses Encycliques et dans les rescrits adressés aux évêques de divers pays. Écoutez



seulement les exhortations qu'il adresse, par exemple aux parents du monde entier dans sa dernière encyclique du 20 janvier dernier : « *Sapientiæ christianæ* » et les instructions adressées antérieurement aux évêques de France, d'Autriche et de Hongrie.

Dans ladite Encyclique, le Saint-Père nous dit : « C'est un droit réservé par la nature aux parents de pouvoir élever leurs enfants, et il est en même temps de leur devoir d'avoir soin que l'éducation et l'instruction de leurs enfants se trouvent d'accord avec le but en vue duquel Dieu a daigné leur donner de la postérité. C'est pourquoi les parents doivent déployer du zèle et faire des efforts pour éliminer de ce domaine tous les abus, et ils doivent exiger comme un droit que leurs enfants soient élevés chrétiennement, et qu'ils puissent les tenir loin des écoles dangereuses, où le poison de l'impiété pourrait leur être inoculé. Aucun sacrifice ou effort ne peut être trop grand quand il s'agit d'assurer à la jeunesse une bonne éducation.

Aux évêques de France, le Saint-Père écrivit, le 8 février 1884, entre autres ceci (*Nobilissima Gallorum gens*) : « En ce qui concerne la famille, il importe avant tout que les enfants issus d'un mariage chrétien soient instruits de bonne heure dans la religion et que les diverses matières scientifiques que la jeunesse est appelée à apprendre, soient reliées à l'enseignement religieux. Les séparer les unes de l'autre, ce serait, en effet, vouloir rendre les enfants indifférents pour leurs devoirs envers Dieu. Cette méthode est fautive et extrêmement dangereuse pour les enfants, parce qu'elle conduit à l'impiété et barre le chemin à la religion. Des parents consciencieux doivent nécessairement avoir soin que leurs enfants, aussitôt qu'ils arrivent à l'usage de la raison, apprennent les préceptes de la religion, et veiller à ce qu'il ne se passe rien à l'école qui puisse léser la pureté de la foi ou des mœurs. La loi divine et la loi naturelle ordonnent l'observation de ces soins dans l'éducation des enfants, et les parents ne peuvent, pour aucun motif, être dispensés des devoirs qui en résultent. L'Eglise, qui est appelée, en vertu des pouvoirs qu'elle a reçus de son Fondateur divin, à surveiller les doctrines enseignées à la jeunesse, laquelle est soumise au pouvoir de l'Eglise, a toujours ouvertement condamné les soi-disant écoles neutres, et a toujours exhorté les pères de famille à user de vigilance dans une question aussi importante. »

Aux évêques de Hongrie, le Saint-Père adressa, en 1886, la parole suivante (*Quod multum diuque*, 22 août) :

« C'est une tendance de notre temps et des mœurs du jour que beaucoup font de grands efforts pour enlever la jeunesse à la surveillance de l'Eglise et à la très salutaire influence de la religion. On favorise et on réclame les soi-disant écoles neutres ou laïques, dans l'intention de laisser grandir les enfants dans l'ignorance complète des choses saintes et loin de la pratique de la religion.

« Puisque ce mal est plus grand et plus étendu que ne l'est son remède, nous verrons grandir une génération qui ne se souciera pas de la religion et qui vivra dans l'impiété. Ce grand mal, mes très chers frères, tenez-le loin de votre Hongrie et combattez-le de toutes vos forces.

« Eu égard à l'importance de la question, nous devons demander que l'Eglise ait le droit de remplir, dans l'enseignement public, les devoirs que Dieu lui a imposés, et nous vous prions instamment de diriger tout votre zèle de ce côté. Dans l'entre-temps, continuez à exhorter les pères de famille à ne pas laisser fréquenter, par leurs enfants, les écoles où la foi chrétienne est en danger, et veillez en même temps à ce qu'il y ait, sous votre autorité et avec la collaboration de votre clergé, des écoles recommandables au point de vue de la supériorité de leur enseignement et de la moralité de leurs maîtres. »

Enfin, en 1887, le Saint-Père se plaint dans une bulle à l'adresse des évêques de Bavière (*Officio sanctissimo adducti*, 22 décembre) :

« L'Eglise a des motifs justes de gémir, obligée qu'elle est de se voir arracher les enfants dès leur âge le plus tendre ; on les force à fréquenter des écoles où la religion n'est pas du tout enseignée, ou ne l'est que partiellement ou d'une manière qui la dénature par le mélange de fausses doctrines. »

Le Saint-Père exhorte ensuite les évêques de Bavière à veiller à ce que la jeunesse fréquentant les écoles qui ont rompu entièrement ou partiellement avec l'Eglise, ne perde pas la foi catholique.

Voilà, nos très chers frères, le jugement, les craintes, les exhortations et les réclamations du Saint-Père en ce qui concerne l'école non confessionnelle ; il la considère comme un grand mal pour l'humanité et il y voit grandir une jeunesse qui ne connaît pas la crainte de Dieu, qui ne supporte plus de discipline morale, qui est incapable de refuser quoi que ce soit à ses passions et qui se laisse facilement entraîner dans des révolu-

tions politiques. Ses craintes et son jugement ne sont, hélas ! que trop justifiés par les tristes expériences, que nous aussi, nous avons eu l'occasion de faire, et ses exhortations s'adressent donc aussi à nous.

Nous réclamons des écoles catholiques, en outre, pour ce motif que nous nous savons d'accord en cela avec vous, nos très chers frères. Ne serait-ce pas vous faire injure que de supposer que la question de l'éducation de vos enfants dans l'école publique vous laisse indifférents ? Que vous ne vous souciez pas du salut temporel et éternel de vos enfants ? N'est-ce pas votre conscience qui vous a poussés, depuis des années, à réclamer dans des assemblées, dans des journaux et par des pétitions, des écoles catholiques pour vos enfants ? Et les résolutions du deuxième congrès des catholiques autrichiens du mois de mai 1889, ne sont-elles pas l'écho fidèle de vos convictions religieuses ?

Aux applaudissements et à l'unanimité de l'Assemblée, le Congrès a voté :

« Considérant que le droit des parents sur l'éducation de leurs enfants est un droit sacré, voire leur droit le plus sacré :

« Que la famille est en rapport étroit avec l'Eglise ;

« Que l'Eglise a pour mission divine d'enseigner les peuples et de les élever, et qu'elle seule possède, pour cela, les moyens et l'autorité nécessaires ;

« Considérant en outre, que dans nos conditions sociales actuelles, la plupart des parents ont besoin de la collaboration de l'école pour élever et instruire les enfants et que par conséquent l'école est d'une importance capitale pour la famille, pour l'Eglise et pour l'Etat ;

« Considérant enfin que l'enseignement est obligatoire ;

« Les catholiques sont obligés, en conscience, et ils ont le droit de demander à l'Etat des garanties pour l'éducation religieuse de la jeunesse, garanties qui ne peuvent être données dans l'état des choses actuel que par le rétablissement de l'école confessionnelle. »

Vous le voyez, Nos très chers frères, dans cette résolution se trouvent indiqués tous les motifs qui vous obligent en conscience et qui vous donnent le droit de réclamer l'école confessionnelle. Vous, parents catholiques, vous êtes les vrais, les premiers éducateurs et maîtres de vos enfants.

La loi de Dieu et l'ordre de la nature vous ont donné cette

position, avec tous les droits et devoirs qui en résultent. Aucun pouvoir du monde ne peut vous dispenser du devoir d'élever vos enfants, mais aucun pouvoir ne peut, non plus, vous ôter ce droit.

Vous aurez un jour à rendre compte à Dieu même de la manière dont vous aurez rempli ce devoir et aucune autre personne ne peut en assumer, à votre place, la responsabilité. Vous-mêmes recevrez la récompense éternelle du devoir accompli, vous-mêmes aurez à supporter la punition du devoir négligé.

Or, l'école a pour mission de décharger les parents d'une partie des devoirs relatifs à l'éducation de leurs enfants. En conséquence, les parents catholiques doivent sans cesse exiger que leurs enfants soient élevés dans l'esprit de la maison paternelle, c'est-à-dire dans des sentiments et principes catholiques.

Certes, Nos très chers frères, nous ne méconnaissons pas que l'Etat aussi a un grand intérêt dans l'éducation de la jeunesse et qu'il peut, par suite, faire valoir des droits. Il ne nous vient pas dans l'esprit de vouloir diminuer ou nier ces droits; nous protestons, au contraire, énergiquement contre les allégations fausses de ceux qui dénaturent dans ce rapport nos intentions. Nous admettons volontiers que les conditions de notre temps rendent l'application des moyens du pouvoir de l'Etat au régime scolaire presque indispensable.

Mais quels que soient les droits de l'Etat à l'école, il n'a en aucun cas le droit de faire élever l'enfant dans un esprit contraire aux vœux et devoirs de ses parents catholiques; il ne saurait jamais justifier une telle prétention et jamais il ne pourrait la faire valoir sans violer manifestement les droits naturels des parents.

Jugez maintenant par vous-mêmes, nos très chers frères ! Si l'éducation de vos enfants vous appartient comme votre droit; si vous ne pouvez, comme parents catholiques, les élever que dans la religion catholique; si vous cédez une partie de vos droits et devoirs d'éducateurs à l'école en la chargeant de vous représenter; qu'avez-vous alors à demander à l'école? Rien moins que ceci : que vos enfants soient élevés dans l'école conformément aux principes de la religion catholique, c'est-à-dire qu'ils soient pénétrés des dogmes catholiques et que leurs sentiments et leurs actions se règlent d'après ces dogmes; en un mot, qu'ils soient élevés comme catholiques.

Vous avez d'autant plus de droit d'exiger cela, que vos en-

fants fréquentent des écoles entretenues par vous-mêmes, conformément aux lois de l'Etat.

On ne pourra équitablement objecter que vous êtes libres de fonder des écoles catholiques privées. Pourquoi vous obligerait-on d'assumer une charge double, que vous ne pouvez supporter? Ne serait-il pas plutôt juste et équitable que ceux qui désirent des écoles neutres en supportent eux-mêmes les frais?

Ce sont donc vos droits que nous défendons, en formulant notre déclaration. En votre nom, au nom de l'Église, à laquelle vos enfants appartiennent par suite de leur baptême, en notre nom propre, puisque nous avons la garde des âmes immortelles, nous réclavons des écoles catholiques; nous remplissons aussi notre devoir le plus sacré qui nous a été imposé, quant à vous et à vos enfants, par les paroles du Seigneur : « Allez et enseignez toutes les nations; apprenez-leur à garder mes commandements. »

Mais nous réclavons des écoles catholiques, sans nous baser sur des principes anciens ou sans en invoquer de nouveaux, parce que nous sommes d'avis que nous pouvons les réclamer en vertu des lois existantes. Les motifs mêmes de notre démarche nous dispensent de nous défendre contre l'accusation de prétendre faire revivre une époque qui n'avait pas à son service les éléments des temps modernes. Le gouvernement de S. M. a jugé nécessaire de proposer au Reichsrath quelques modifications aux lois scolaires actuelles, parce que l'expérience acquise, les avis des spécialistes, des vœux exprimés de beaucoup de côtés l'ont décidé à examiner de plus près la question de savoir si une revision des lois scolaires ne s'impose pas.

N'était-il pas, dès lors, du devoir des évêques de prendre part à cet examen? Nous aussi nous avons une expérience de vingt années de l'école moderne, et nous pensons être compétents dans une matière qui comprend l'éducation morale et religieuse de la jeunesse; tous les jours nous entendons les réclamations pressantes de nos fidèles qui font écho aux nôtres. Ne devons-nous pas, à cette occasion, faire entendre notre avis, nos vœux et vos réclamations? Avons-nous mérité, en profitant de l'occasion qui s'offrait à nous, le reproche d'avoir, à la légère, excité les esprits?

Vous aussi, vous êtes partis, dans vos assemblées et pétitions, tout comme le congrès catholique de l'année dernière dans ses résolutions, de ce point de vue qu'une solution étendue et radi-

cale de la question scolaire n'est possible que par voie législative. Nous avons été guidés par la même considération. Nous ne voulons qu'user du droit qui appartient à tout citoyen, et nous ne suivons que la voie qui nous a été désignée par la loi. Nous avons donc examiné les amendements, proposés par le gouvernement, à la loi scolaire, et nous avons trouvé qu'ils ne s'inspirent pas suffisamment de l'expérience, des avis des spécialistes et de nos vœux et des vôtres. Dès lors, nous avons jugé de notre devoir de demander que les amendements fussent élargis, afin de donner satisfaction aux griefs et réclamations légitimes.

Y a-t-il en cela quelque chose de surprenant? Ou nos réclamations sont-elles, comme certains le prétendent, exagérées, démesurées? Quelles sont donc nos réclamations et les vôtres, nos très chers frères? Nous demandons que des écoles catholiques soient organisées pour les enfants catholiques, que des maîtres catholiques y enseignent, et que l'éducation des enfants soit conforme aux doctrines et préceptes de notre sainte religion. La loi elle-même dit que le but de l'école est de donner aux enfants une éducation morale et religieuse. Si ce texte de la loi a un sens, il ne peut être que celui-ci : toute l'influence de l'école sur les enfants doit avoir pour base la morale et la religion ; le maître lui-même doit s'inspirer de la morale et de la religion, et s'y conformer dans sa vie ; les livres en usage à l'école doivent servir à l'éducation morale et religieuse des enfants. Les règlements scolaires concordant avec la loi scolaire, ont formellement reconnu le fait que les diverses matières de l'enseignement doivent être basées sur un principe commun. Cela veut dire que l'enseignement de la religion doit être en rapport étroit et incessant avec les autres branches de l'enseignement, et qu'il ne doit y avoir aucune contradiction entre les doctrines de la religion et l'enseignement des autres sciences.

Mais la réalité répond-elle aux termes de la loi et des règlements scolaires?

Nous voulons peindre en quelques mots seulement la véritable situation de l'école actuelle. La religion n'est pas la base de l'école actuelle ; elle n'est pas la règle qui la gouverne ; elle est seulement une des nombreuses branches de l'enseignement, et on lui refuse même le nombre nécessaire d'heures de leçons. Les autres matières scientifiques sont placées en dehors de tout rapport avec la religion et sont souvent traitées d'une façon peu favorable à l'éducation morale et religieuse des enfants.

Celle-ci se borne à un minimum d'exercices religieux, qui ne peuvent suffire à éveiller de vrais sentiments religieux dans les jeunes cœurs. L'enseignement de la religion et les exercices religieux ne sont pas placés sous la direction absolue de l'Eglise, mais dépendent, en dernier ressort, du pouvoir civil. Quant à la formation des maîtres d'école, l'Eglise n'y a, pour ainsi dire, aucune influence, et elle n'a absolument rien à dire dans leurs nominations. De cette manière, il arrive fréquemment que des enfants catholiques sont élevés par des personnes étrangères ou même hostiles à la foi catholique, et qui, par conséquent, ne peuvent élever catholiquement leurs élèves.

Nous pourrions étendre ce tableau; mais ce que nous venons de dire suffit pour expliquer les résultats créés par cet état de nos écoles publiques. La vénération pour l'Eglise, l'amour de la religion, les pratiques de la foi disparaissent de plus en plus.

L'orgueil et la vanité, la légèreté et la frivolité, le mépris de toute autorité divine et humaine grandissent de façon effrayante. Pouvons-nous nous en étonner? Le résultat peut-il être autre, lorsque le catéchiste doit se borner à deux heures par semaine pour inoculer aux enfants la crainte de Dieu et la foi et les vertus chrétiennes, tandis que pendant plus de vingt heures par semaine les enfants sont élevés d'une manière qui non seulement ne fortifie pas leur foi et leurs sentiments religieux, mais qui les ébranle plutôt! Hélas! nous ne pouvons entièrement et ouvertement dire notre grande tristesse à propos de cette malheureuse situation de l'école; nous ne voulons pas répondre sur le même ton aux attaques qui ont été lancées de l'autre côté contre nous et contre notre excellent clergé; nous avons trop de respect pour vos enfants pour que nous voulions léser leurs sentiments de respect pour l'autorité de leurs maîtres. Mais vous aurez reconnu par nos paroles que nous ne pouvons garantir aux parents catholiques que leurs enfants soient élevés catholiquement dans l'école publique telle que nous l'avons actuellement. Nous ne pouvons non plus vous dire que vous pouvez être tranquilles en votre conscience en ce qui concerne la grande responsabilité que Dieu vous a imposée par rapport à l'éducation de vos enfants.

Qu'on nous accuse de vouloir donner une place prépondérante à l'enseignement religieux au détriment des autres sciences et de faire la guerre à ces dernières! Il nous sera facile de répondre à de pareils reproches.

Non, vous vous trompez, dirons-nous à nos adversaires ; donnez aux enfants autant de connaissances que vous voudrez, rendez-les aussi instruits que vous pouvez ; seulement rendez-les en même temps religieux, pieux et vertueux. Nous ne voulons point faire du tort à leur instruction, à leurs connaissances ; mais nous craignons que leurs connaissances superficielles ne les rendent, la base religieuse manquant, vaniteux, orgueilleux, prétentieux et mécontents. Voilà pourquoi nous réclamons l'école catholique qui, seule, nous donne les garanties d'une éducation religieuse et morale de la jeunesse et de la capacité qu'acquerront les enfants en vue d'utiliser plus tard leurs connaissances d'une manière véritablement profitable pour eux-mêmes et pour d'autres conformément à leur destinée temporelle et éternelle.

Nous réclamons en outre l'école catholique au nom de la liberté de conscience qui nous est garantie par la Constitution. L'article 14 de la Constitution du 21 décembre 1867 dit : « L'entière liberté de conscience est garantie à tous. » Or, l'école publique actuelle est-elle conforme à cet article ? Les parents catholiques sont forcés de confier leurs enfants à des écoles qui n'ont pour la foi catholique aucune considération, si nous faisons abstraction de quelques heures de leçons de religion. Toutes les autres branches de l'enseignement sont hautement proclamées indépendantes de toute influence de l'Eglise, ce qui équivaut presque à déclarer que l'enseignement doit être donné de façon à empêcher l'Eglise d'exercer une influence quelconque sur les enfants et à supprimer la vérité divine dans les cœurs et dans la vie de la jeunesse. Non, l'école interconfessionnelle ou l'école non confessionnelle ne répond pas au principe de la liberté de conscience et de religion. Ce principe demande plutôt la libre concurrence des cultes et la reconnaissance, par la loi, de leur caractère particulier, et comme conséquence le libre concours des écoles qui répondent à ce caractère confessionnel particulier. La réunion de tous dans une même école est contraire au droit de toutes les confessions. La séparation des écoles, suivant les confessions, peut seule assurer à chacune de celles-ci ce qui lui revient. N'est-ce pas, dès lors, un acte de tyrannie de la part d'un parti politique que de forcer les enfants de recevoir un enseignement qui est contraire aux principes et aux convictions religieuses des parents ? Ou la liberté existe-t-elle uniquement au profit des incroyants, pour que ceux-ci puissent combattre et supprimer la foi et la religion ?



Nous ne demandons qu'une chose : la vraie liberté pour la foi et pour la religion, et nous ne pouvons comprendre comment ceux qui glorifient tant la liberté et les institutions libérales ne peuvent s'élever à ces sentiments, mais retombent dans les basses régions du fanatisme et de la tyrannie dès qu'il s'agit de la foi et de la religion. C'est pourquoi nous disons à tous les Autrichiens qui sont vraiment amis de la liberté : Ne vous obstinez donc pas plus longtemps à retirer aux parents catholiques le droit de faire élever leurs enfants selon leurs convictions religieuses ! Ne soyez pas les ennemis de la liberté en la tuant au profit de l'incrédulité !

---

## LES MISSIONS DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

*Circulaire du cardinal Lavignerie.*

Alger, le 19 juin 1890.

Monsieur le Curé,

J'avais eu l'intention, immédiatement après les fêtes religieuses et le concile que nous venons de célébrer à Carthage, de me rendre à Rome, afin d'associer à nos joies africaines le cœur du Vicaire de Jésus-Christ et de le remercier des encouragements paternels qu'il avait daigné nous prodiguer dans ces solennelles circonstances. Mais, le jour même où je me préparais à m'embarquer, à Tunis, pour l'Italie, j'ai reçu, coup sur coup, de nos missions d'Afrique équatoriale des nouvelles d'un tel intérêt, que je n'ai pas hésité à remettre à une époque plus éloignée le voyage que je me proposais d'entreprendre au tombeau des saints Apôtres, et à rentrer sans délai au milieu de vous, pour y prendre, de concert avec le conseil de la Société de nos missionnaires, les mesures urgentes que réclamait la situation de nos missions à l'Équateur africain.

Notre procureur à Zanzibar m'annonçait, en effet, qu'après des succès suivis bientôt de revers, et malgré les efforts des musulmans fanatiques qui avaient voulu s'emparer de l'Ouganda, la victoire s'était enfin définitivement déclarée en faveur du roi Mwanga, devenu chrétien.

Vous vous rappelez, messieurs et chers coopérateurs, qu'il y a quelques mois, du fond de ma solitude de Biskra, j'avais élevé la voix et fait un appel aux puissances chrétiennes réunies, dans la personne de leurs représentants, à la conférence de

Bruxelles, demandant à celle d'entre elles qui se croirait en mesure de mener à bon terme une telle entreprise de se porter au secours de ces chrétientés nouvelles et [de les arracher à l'invasion des musulmans, qui dominant sur le Haut-Nil. Nous manquons encore, il est vrai, des détails précis qui peuvent nous renseigner sur tout ce qui a été fait, depuis ce temps, dans l'Ouganda. Mais il n'est pas douteux, du moins, par le témoignage de nos missionnaires, qu'ils n'aient obtenu, pour sauver leurs missions, le concours de la Société anglaise des Grands-Lacs, dans la personne de M. Stockes, qui les a ravitaillées par des expéditions successives, et auparavant celui d'Emin pacha et de Stanley, qui ont ramené à la côte un de nos provinciaires apostoliques, le R. P. Girault, et un de nos missionnaires allemands, le P. Schynse, qu'Emin pacha a depuis reconduit de nouveau dans l'intérieur.

Le docteur Peters vient de prêter, de même, son appui à Mgr Livinhac.

Nos missionnaires, grâce à ces secours divers, ont pu rétablir en partie nos œuvres ébranlées ; mais leur nombre, dans l'intérieur équatorial, a été diminué par toutes les catastrophes qu'ils ont traversées : les fatigues, les maladies, les persécutions, la mort ; il faut pouvoir à leur remplacement.

Deux appels m'ont été adressés à la fois dans ce but : l'un, par Mgr Livinhac, qui, au moment de quitter sa mission pour venir prendre la charge de vicaire général de nos missionnaires, à laquelle l'avait élu, au mois de septembre, le chapitre de leur Société, jetait un cri de détresse en faveur des œuvres qu'il doit maintenant abandonner, et nous demandait avec instances de nouveaux missionnaires, qui seuls pourraient sauver ces chrétientés naissantes. L'autre appel, plus touchant encore, nous était adressé par Mwanga lui-même (1), qui réclamait

(1) Nous reproduisons ici le texte de la lettre de Mwanga, qu'a déjà publiée, dans une traduction faite à la hâte, le *Bulletin des Missions d'Afrique*.

« Mengo (Bouganda).

« Mon Père très Grand,

« Moi, Mwanga, roi du Bouganda, je viens vous voir (pour : j'ai l'honneur de vous offrir mes hommages). Je vous écris pour vous informer de mon retour dans mon royaume.

« Vous avez appris, que, lorsque les Arabes m'eurent chassé et que je me sauvai dans le Bukumbi, Mgr Livinhac et ses missionnaires me traitèrent avec bonté. Après quatre mois, les chrétiens m'envoyèrent

non seulement des missionnaires, mais encore des médecins noirs devenus chrétiens, dont il avait appris l'existence par les relations venues du lac Tanganika, où nos jeunes nègres, formés à la pratique de la médecine dans l'Université de Malte, répandent autour d'eux, avec les bienfaits de leur art, ceux de la civilisation chrétienne.

Comment ne pas répondre à de telles demandes dans des circonstances qui semblaient providentielles? Mais comment y répondre, en l'absence du nouveau supérieur de nos missionnaires, Mgr l'évêque de Pacando, vicaire apostolique du Nyanza, qui dans ce moment même, se trouvait auprès du prince qui s'adressait ainsi à moi?

Comment réunir et consulter le conseil de nos missionnaires, éloigné d'eux comme je l'étais à Carthage?

Je suis donc accouru, laissant tout, même, pour le moment, le désir de me rendre auprès de mon Père, pour secourir mes fils.

Aussitôt rentré à Alger, j'ai fait un appel à ceux qui se sentiraient, avec la grâce de Dieu, capables d'affronter ces fatigues et ces périls pour sauver leurs frères. La réponse ne s'est pas fait attendre. Trois jours à peine après mon arrivée dix-huit de nos missionnaires m'étaient présentés par le conseil de leur Société; deux jeunes médecins nègres de Malte se proposaient également. Je les ai tous acceptés; voici leurs noms et leurs diocèses d'origine.

chercher. Nous nous sommes battus pendant cinq mois. Dieu nous a bénis et nous avons triomphé des Arabes.

« Maintenant, je vous en supplie, daignez nous envoyer des prêtres pour enseigner la religion de Jésus-Christ dans tout le pays de Bouganda.

« Je vous demande aussi des enfants ayant appris les remèdes (connaissant la médecine), comme ceux qui sont allés à Ujiji. Quand ils arriveront chez nous, je les traiterai avec une grande faveur.

« J'ai appris que Notre Père très Grand le Pape, le grand chef de la religion, vous a envoyé traiter avec les peuples de l'Europe pour faire disparaître le commerce des hommes dans le pays de l'Afrique. Et moi, si les Blancs veulent bien me donner la force, je veux les aider dans cette œuvre et empêcher le commerce des hommes (des esclaves) dans tous les pays qui avoisinent le Nyanza.

« Daignez demander pour moi (au ciel) la force de bien faire; de mon côté, je prie Dieu de vous donner ses bénédictions et de vous aider dans toutes les œuvres que vous faites pour sa gloire.

« Moi, votre fils,

« Signé : MWANGA,  
Roi de l'Ouganda. »

Ce sont les Révérends Pères et Frères :

François Gerboin, du diocèse de Laval ;

Emile Bonhomme, de Mende ;

Achille Van Ost, de Cambrai ;

Julien Depaillat, de Clermont ;

Henri Stroicher, de Strasbourg ;

Jean Gason, d'Autun ;

Emile Pruvot, de Cambrai ;

Henri Gaudibert, de Westminster ;

Jean Marcou, de Rodez ;

Auguste Capus, de Rodez ;

Louis Schmeier, de Haarlem ;

Emile Ruby, de Besançon ;

Jean-Baptiste Dooge, de Gand ;

Joseph Wurffel, de Strasbourg ;

Gustave de Vugst, de Gand ;

Victor Claes, de Gand ;

Etienne Capelle, de Namur ;

Pierre Vanderyengt, de Gand ;

Michel Abdou, du Soudan oriental ;

François Gogé, du Soudan oriental.

Vous remarquerez combien de nations sont représentées dans cette phalange de nouveaux apôtres : la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Afrique elle-même, comme une preuve des sentiments apostoliques qui les animent tous en dehors de toute préoccupation politique. Leur but unique est, en effet, de servir Dieu, les âmes, l'humanité dans l'intérieur de l'Afrique, et nullement de s'y occuper d'intérêts temporels quelconques.

Et maintenant, nous n'avons plus qu'à adresser à Dieu des prières humbles et ferventes pour qu'il daigne bénir et féconder ce que nous continuons ainsi pour sa gloire, et nous procurer les ressources matérielles qui nous sont nécessaires et que nous demandons avec confiance aujourd'hui même aux conseils de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Dans la certitude qu'une demande qui se produit dans des circonstances si exceptionnelles ne saurait être refusée, je suis heureux de vous annoncer que tout est disposé déjà pour la traditionnelle cérémonie des adieux. Elle aura lieu dans la cathédrale d'Alger, le dimanche 29 de ce mois, à sept heures et demie du soir. C'est le jour de saint Pierre : on ne saurait en choisir

un de plus favorable augure pour le succès d'une œuvre d'apostolat. Je présiderai moi-même cette solennelle cérémonie, et j'engage tous les ecclésiastiques d'Alger et de ses environs à venir avec moi baiser les pieds de nos futurs apôtres.

Je prie aussi MM. les curés de vouloir bien y inviter les fidèles de leurs paroisses et de leur demander le concours de leurs prières.

Veillez agréer, monsieur le curé, la nouvelle assurance de mon affection paternelle en Notre-Seigneur.

† Charles, cardinal LAVIGERIE,  
*Archevêque d'Alger.*

---

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN POLOGNE

Les derniers jours du mois passé nous ont apporté les impressions les plus diverses relativement à l'épiscopat polonais, alternant les consolations avec les inquiétudes et les tristesses avec les joies. L'élévation de l'évêque de Cracovie à la dignité cardinalice, la mort de l'archevêque de Posen, le retour de l'ancien évêque de Wilna d'un exil lointain commué en un bannissement perpétuel, la prise de possession de quatre sièges vacants sur les frontières de la Pologne russe par leurs nouveaux titulaires, telles étaient les nouvelles et les émotions qui se succédaient rapidement, nous faisant sentir toute la fatalité du démembrement de notre malheureuse patrie, ne fût-ce que par ce mélange continuels d'impressions contradictoires, ne nous laissant jamais tranquillement jouir d'une consolation locale sans qu'aussitôt quelque nouvelle angoisse ne vienne troubler notre sérénité.

C'est avec le plus vif enthousiasme que la ville, le diocèse de Cracovie et le pays tout entier ont salué la nouvelle dignité de son vénéré pasteur. Mgr Dunajewski présente vraiment en sa personne l'idéal d'un évêque selon le cœur de Dieu. Son zèle pastoral, son onction épiscopale, ses vertus sacerdotales lui attirent les bénédictions du ciel et le respect des hommes en même temps.

Le Souverain Pontife et l'empereur d'Autriche apprécient hautement Mgr Dunajewski et ne lui ménagent point les preuves de leur estime. Pas une année qui n'apporte quelque nouvelle distinction à cet humble serviteur de Dieu, qui n'a jamais re-

cherché les honneurs. Naguère encore l'empereur a rétabli le titre princier attaché au siège de Cracovie, s'attirant par là la reconnaissance émue des Polonais, heureux de voir revivre un titre lié aux plus belles pages de notre histoire. Il nous est doux de compter de nouveau deux cardinaux polonais au sein du Sacré-Collège, et Mgr Dunajewski remplacera dignement le cardinal Czacki, de regrettée mémoire. L'amitié que lui a vouée le cardinal Ledochowski s'est affirmée quand, après deux années d'une glorieuse prison, ce vaillant confesseur de la foi est allé directement d'Ostrovo à Cracovie se retremper auprès des tombeaux de nos premiers martyrs.

Deux princes de l'Eglise revêtus de la pourpre cardinalice vont donc de nouveau représenter notre pays dans les rangs de cette immortelle assemblée qui entoure de ses conseils et de ses vertus l'infailible Vicaire de Jésus-Christ. Il est quelquefois de glorieuses destinées accordées au vrai mérite. La famille noble, mais pauvre et naguère encore inconnue, des Dunajewski a donné en même temps un prince-évêque à la cité de nos rois et un ministre des finances à l'Autriche; celui-ci, frère du nouveau cardinal, veille depuis tantôt dix ans au budget de l'immense empire, s'acquittant de ces fonctions difficiles avec une sagacité qui tient du génio.

Tandis que le diocèse de Cracovie se laissait aller aux transports d'une joie bien justement motivée, ceux de Gnesen et Posen, siège des anciens primats de Pologne, voyaient mourir le successeur du cardinal Ledochowski, imposé par les négociations douloureuses qui ont amené, par à peu près, la fin du Kulturkampf. Vous vous souvenez sans doute de l'explosion de douleur qui accueillit en Posnanie la double nouvelle de la rupture des liens sacrés qui unissaient les ouailles à leur pasteur, et le remplacement d'un archevêque aussi aimé que l'était le cardinal Ledochowski par un inconnu, un étranger, un Allemand!

L'irritation et le désespoir du peuple étaient si grands, qu'on avait de sérieuses inquiétudes pour la cause elle-même de la religion et qu'on redoutait quelque éclat. Cependant le sentiment très catholique de soumission à la volonté de Dieu et à celle de Rome prit le dessus dans nos chrétiennes populations, et si la souffrance resta très aiguë et amère, si les difficultés de la situation elle-même ne diminuèrent jamais, au moins n'y eut-il ni schisme, ni scandale, ni ombre de désunion et de ré-

volte. La piété des ouailles ne fut pas seule à amener ce pacifique résultat.

Il faut reconnaître le mérite du nouvel archevêque, Mgr Jules Dinder, qui comprit humblement et pieusement combien sa présence devait être pénible à des diocèses absolument polonais. Se faire pardonner cette intrusion involontaire sembla être son mot d'ordre, dès le jour de son arrivée à Posen. Il cherchait à se perfectionner dans la langue de ses ouailles, et bien qu'il n'y réussît que très imparfaitement, on lui savait gré de sa bonne volonté. Né en 1830, dans le diocèse d'Ermland, d'une famille d'artisans, ordonné prêtre en 1856, puis vicaire de campagne, enfin curé de Kœnigsberg en 1868, il n'était guère préparé par ces humbles commencements à la haute position que lui réservaient les négociateurs de l'accord de la Prusse avec le Vatican.

Ceux-ci ayant posé comme une des conditions essentielles de la paix la nomination d'un Allemand à l'archevêché de Gnesen-Posen, Rome fut contrainte de faire cette concession, si contraire qu'elle fût aux traditions de l'Eglise, qui cherche à sauvegarder éternellement les intérêts des faibles et des opprimés. Le gouvernement prussien espérait trouver dans Mgr Dinder un instrument de germanisation, mais il se trompa sur ce point. Appelé à l'épiscopat dans les conditions les plus difficiles, enserré par le protestantisme envahissant, par la germanisation à outrance et l'oppression sans merci d'une nation catholique, Mgr Dinder opposa le dévouement du bon pasteur et la dignité du prêtre à ceux qui voulaient le diriger à leur guise.

Plein de compassion pour les infortunes qui l'entouraient, de fermeté à défendre les immunités de l'Eglise, il eut raison, à force de simplicité et de piété, de toutes les embûches qu'on lui tendait. Si son intelligence n'était pas toujours assez éveillée sur les dangers qui le menaçaient, sa conscience l'était suffisamment pour ne jamais céder sur des points essentiels. Plus d'une fois peut-être se laissa-t-il prendre et surprendre par des personnes insidieuses, qui lui assuraient de grandes compensations pour des concessions en apparence moins importantes. Une fois la concession obtenue, on se gardait bien de tenir l'engagement pris et promis. Sous ce rapport, Mgr Dinder fit plus d'une fois la triste expérience de la mauvaise foi prussienne.

Mais ces épreuves augmentaient encore son humilité et le désir sincère de s'assurer des conseillers sages et clairvoyants. C'est avec un véritable courage qu'il parvint à nommer des

vicaires généraux très mal vus par le gouvernement, choisissant les prêtres les plus dignes de ces hautes fonctions. Malheureusement, il ne parvint point à détourner de nos chapitres l'invasion germanique.

Quatre années ont suffi pour remplir les deux chapitres de Gnesen et de Posen de chanoines en majeure partie étrangers à nos diocèses et à notre nationalité. On ne peut dire, hélas ! qu'ils aient été choisis parmi l'élite du clergé allemand ! Les bons prêtres ne quittent point volontiers leurs diocèses ; les transfuges ont souvent des raisons tout humaines de changer de place ; l'ambition en est la plus innocente. L'immixtion du gouvernement dans les affaires des chapitres et les nominations des chanoines ont amené l'état actuel, fort dangereux, au moment où la mort de l'archevêque ouvre un nouveau champ aux compétitions. Cette mort a été des plus imprévue.

On savait la santé de Mgr Dinder des plus précaire ; il souffrait du diabète, était menacé de cécité et avait subi récemment une opération, mais rien ne semblait annoncer sa fin prochaine. Au contraire, il devait recommencer au mois de juin une tournée pastorale dont la date était déjà marquée. Tout à coup, le 30 mai dernier, jour anniversaire de sa consécration épiscopale, un épanchement de sang se produisit dans l'estomac, et la fin arriva si vite qu'on eut à peine le temps d'administrer les sacrements à l'illustre mourant. Cette mort imprévue a vivement ému les ouailles de Mgr Dinder.

Oubliant le chagrin causé par sa nomination et son arrivée à Posen, on ne se souvient que de ses vertus, de sa charité, de sa répugnance à germaniser par les moyens de l'Eglise, des efforts qu'il tenta afin de rétablir le grand séminaire, ce à quoi il finit par réussir, enfin et surtout la sagesse et l'humilité qui formaient le trait caractéristique de son caractère. Quel successeur lui trouvera-t-on ? C'est là le souci de l'heure présente. Le gouvernement s'obstinera-t-il à nous imposer un évêque allemand ? Notre grand ennemi, le prince de Bismarck, est tombé ; le jeune Empereur assure vouloir satisfaire toutes les justes aspirations de ses sujets, *même polonais*. Mais la présence de M. de Goosler au ministère des cultes ne nous permet d'augurer rien de bon, car il est resté l'incarnation vivante du Kulturkampf, appliqué dans toute sa rigueur aux diocèses polonais afin d'y écraser en même temps la religion et la nationalité.



Et tandis que le siège primatial de Gnesen et Posen est en deuil, le long veuvage des sièges de Wilna, de Lublin, de Plotsk et de Tyraspol en Pologne russe se voit enfin terminé, et deux évêques suffragants vont prêter leur concours aux nouveaux pasteurs diocésains. Il y a quelque chose d'éminemment tragique à voir ces élus du Seigneur recevoir l'onction épiscopale et se diriger vers leurs sièges respectifs.

Tandis que le nouveau titulaire de Wilna se rendait à sa destination, l'ancien évêque de ce même diocèse, Mgr Kryniewiecky, voyait finir le long exil qui l'avait mené à Jaroslaf, au fond de la Russie, pour y remplacer pendant cinq ans un autre illustre exilé, l'archevêque de Varsovie Felinski, gracié et banni en même temps, d'après la méthode que la Russie a adoptée à l'égard des évêques de Pologne. Mgr Kryniewiecky a traversé la frontière russe le 18 mai, en se rendant à Cracovie, qui abrite déjà plus d'une épave de la persécution, notamment son prédécesseur à Wilna, Mgr Krasinski, déporté pendant vingt ans aux confins de la mer Blanche. Tous les autres nouveaux titulaires se trouveront en présence de semblables souvenirs.

Les deux derniers évêques de Plotsk, où vient d'être nommé la perle du clergé polonais, Mgr Nowodworski, savant rédacteur de la *Revue ecclésiastique*, ont pris successivement le chemin de la Sibérie. Mais c'est le nouvel évêque de Lublin qui est le plus à plaindre, vu les complications dangereuses qui dérivent, dans son diocèse, de la proximité des Uniates, enclavés au milieu des paroisses du rite latin et leur créant par là même une situation intolérable, le gouvernement continuant à traiter les malheureux Uniates de conquêtes volontaires du schisme.

La nomination de quelques évêques ne prouve en aucune façon que l'ère de la persécution tende à finir et que celle de la tolérance religieuse doive succéder à une trop longue oppression. Au contraire; comme chaque année, l'un des journaux les plus lus en Russie, le *Praw-Wiest*, insère dans ses colonnes les fragments d'un rapport officiel du procureur du saint-synode relativement à l'expansion de l'orthodoxie. Ce rapport est rempli d'allusions insidieuses et de provocations directes contre la soi-disant propagande du clergé catholique, dénoncé au tsar comme le plus grand ennemi de la religion officielle. La haine du catholicisme déborde de ce document, qui célèbre les annexions du schisme grec comme on célébrerait des triomphes belliqueux. En même temps l'activité déployée dans les limites de l'ancienne

Pologne, afin d'y multiplier le nombre des tserkieffs et des popes russes, témoigne du prix qu'on attache à la dé catholicisation du rempart de la chrétienté.

Le sacre des nouveaux évêques, qui a eu lieu tout récemment à Pétersbourg, a une fois de plus fait ressortir l'absence absolue et incontestable de catholiques russes. A cette cérémonie, à laquelle on a cherché à donner un caractère officiel, ont assisté les rares Polonais restés, malgré leur religion, au service du tsar et pourvus de quelque fonction du gouvernement; on y voyait quelques étrangers de distinction, des membres de la diplomatie; mais de Russes, point, car il n'en est point de catholiques, malgré ce qu'on en dit chaque fois que la Russie réclame l'usage de la langue russe dans les églises catholiques. »

(*Monde*).

---

### NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. AMAGAT, député du Cantal.

Le *Temps* consacre au député défunt la notice suivante :

M. Amagat était né à Saint-Flour, en 1847, et après de très brillantes études de médecine, il fut chargé, en qualité d'agrégé, d'un cours à la Faculté de Montpellier. Il y mêla la politique à l'exposition des faits scientifiques, et cette méthode d'enseignement, qui lui valut auprès de la jeunesse universitaire une popularité que justifiait du reste l'élévation de ses aperçus, n'eut pas le même succès auprès du doyen. Le remplacement de M. Amagat par un autre agrégé, l'enquête qui suivit sur sa demande, amenèrent à Montpellier des troubles universitaires, qui aboutirent à la fermeture de la Faculté et à l'exclusion de M. Amagat des cadres de l'Université.

Le jeune professeur se dirigea du côté où paraissait l'appeler, dès ses débuts, son tempérament amoureux de la libre discussion et, aux élections de 1881, posa sa candidature au siège de député dans son arrondissement natal. 4,850 voix contre 4,578 données à M. Odoul, député sortant, l'envoyèrent à la Chambre, et ses concitoyens lui maintinrent successivement leur confiance en octobre 1885 et aux dernières élections de 1889.

Dès la première heure, en 1881 comme en 1885, où il posa sa candidature en dehors de toute liste républicaine ou conservatrice, M. Amagat avait pris la qualification de républicain indépendant. Il justifia en effet dans la plus large mesure son indépendance d'opinions et de caractère, et sur un grand nombre de questions se sépara, dans les différentes assemblées dont il fit partie, du gros de la majorité républicaine.

C'est ainsi qu'il prit la parole et vota contre toute expédition coloniale, contre le bannissement des princes, les lois scolaires, etc.; cette attitude foncièrement indépendante lui valut à diverses reprises les applaudissements de la droite et ne fut pas sans exercer une influence favorable sur l'esprit et les votes des électeurs conservateurs de sa circonscription.

Mais M. Amagat s'était attaché tout particulièrement aux questions financières, et il manquait rarement, au début de la discussion du budget, de faire des critiques sur l'ensemble et les détails de la situation financière. Tous ses discours, au reste, témoignaient d'un réel talent oratoire et d'un labeur profond, sinon toujours bien digéré, et son attitude, par son indépendance même, était la preuve d'un caractère élevé qui imposait le respect.

M. Amagat avait publié pendant son professorat quelques livres de médecine.

M. Amagat sera regretté de tous les catholiques, dont, quoique républicain, il défendait depuis plusieurs années, à la Chambre, avec conviction et chaleur, les intérêts.

Le *Courrier d'Auvergne* nous apprend que M. Amagat est mort, à Saint-Flour, dans de grands sentiments de foi chrétienne. De lui-même, spontanément, il a demandé un prêtre. Il recevait la sainte communion samedi 28 juin, des mains de M. le chanoine Lamouroux, après s'être confessé plusieurs fois.

---

Nous apprenons la mort de Mgr O'Connor, décédé le 27 mai, dans sa ville épiscopale. Originaire d'Irlande, où il était né le 10 septembre 1823, M. O'Connor était passé en Amérique en 1838. Après d'excellentes études au collège Saint-Charles à Philadelphie, puis au collège de la Propagande, à Rome, il fut ordonné prêtre. D'abord missionnaire dans le diocèse de Pittsburg, dont son frère était évêque, il s'adonna à l'enseignement, puis fut chargé de la paroisse Saint-Dominique d'Holmesburg. C'est dans ce poste que le Saint-Siège alla le chercher pour lui confier le gouvernement de la grande mission du Nebraska, vicariat apostolique érigé en diocèse il y a cinq ans. Il reçut la consécration épiscopale le 20 mai 1876.

---

M. Charles GRAD, député de Colmar au Reichstag, correspondant de l'Institut de France, est mort au Logelbach. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur.

M. Charles Grad était né le 8 décembre 1842, à Turckheim, dans la haute Alsace. Il s'était occupé d'abord d'industrie, et s'était livré en même temps à des études scientifiques très variées qu'il poursuivit en entreprenant de grands voyages en Europe, dans le nord de l'Afrique et en Orient.

Il consigna plus tard le résultat de ces études dans de nombreux rapports, entre autres sur le « climat de l'Alsace et des Vosges », sur les « Formations glacières de la chaîne des Vosges », dans son « Voyage en Orient, en Egypte et en Nubie. »

Il publia également des travaux estimés sur les questions économiques et sociales : « Etudes statistiques sur l'industrie de l'Alsace », « l'Assurance contre l'invalidité », « le Peuple allemand, ses forces et ses ressources », « la Reichsbank allemande », etc. Son ouvrage intitulé : « l'Alsace, le pays et ses habitants » a été couronné par l'Académie française.

M. Grad a représenté la circonscription de Colmar au Reichstag depuis 1877. Il était membre du conseil général de la Haute-Alsace et de la Délégation d'Alsace-Lorraine.

---

## LES CHAMBRES

### Sénat.

*Judi 3 juillet.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative au régime douanier des maïs et des riz.

M. CHALLEMEL-LACOUR parle contre la loi. Il faut, dit-il, que la protection soit avouée par la raison et motivée par la nécessité.

Les inconvénients de l'importation du maïs ne sont pas constatés. Il faut attendre. La loi n'est pas opportune, donc elle n'est pas légitime.

Le premier paragraphe de l'article premier, établissant un droit de 3 fr. sur les maïs, est adopté par 165 voix contre 71.

*Vendredi 4 juillet.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime douanier des maïs et des riz.

Le droit de 5 fr. sur les farines de maïs est adopté.

Le droit de 3 fr. sur les riz en paille l'est également.

M. EDOUARD MILLAUD développe un paragraphe additionnel tendant à exempter les riz destinés à l'alimentation.

L'amendement de M. Millaud est repoussé par 163 voix contre 74.

L'ensemble de la loi est adopté par 184 voix contre 65.

Le projet de loi sur les mélasses est adopté ensuite sans discussion.

Le Sénat reprend la loi Béranger, dont l'ensemble est adopté à mains levées.

*Mardi 8 juillet.* — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Chesnelong, Lucien Brun et Buffet sur la laïcisation de l'école congréganiste de Vicq et sur les incidents qui en ont été la suite.

M. CHESNELONG rappelle les circonstances du legs fait par le desservant à Vicq du bâtiment scolaire actuel, à condition que les institutrices seraient congréganistes. L'école, ainsi installée, ne coûtait rien, elle sera maintenant la cause d'une dépense considérable.

L'intention du testataire, dit M. Chesnelong, est certaine; du moment qu'on laïcise cette école, les bâtiments doivent revenir aux héritiers, c'est pour cela que la construction d'une nouvelle école est nécessaire, d'où des dépenses considérables. A ce point de vue déjà, la laïcisation de l'école des filles de Vicq est regrettable. Je vous rappelle d'ailleurs que l'article 67 de la loi scolaire prévoit le cas où la construction d'une nouvelle école serait trop onéreuse et suspend momentanément l'application de la loi. Vous étiez donc tenus de suspendre l'application de la loi et d'arrêter la laïcisation; au lieu de cela, vous avez installé de force l'école laïque dans une maison destinée à une école congréganiste. Je ne crains pas de dire que vous avez violé la loi.

L'orateur examine ensuite les termes du testament du donateur. M. Chesnelong conclut en disant que l'occupation de l'école est une véritable usurpation; puis il examine les faits qui se sont passés avant et pendant la laïcisation. Nous voulons la paix, dit-il, avec le respect du droit et de la justice. Nous croyons que le Sénat veut la paix ainsi comprise, parce qu'il est las de la persécution contre les consciences.

En agissant comme on a agi à Vicq, le gouvernement a suivi une politique jacobine, radicale, de sectaires. (Protestations et murmures.)

Je vous le dis avec tristesse, je ne connais pas de politique plus outrageante pour les consciences; si elle entamait le christianisme de la France, le désastre serait irréparable, il n'y aurait plus de France: le nom existerait encore, l'âme aurait disparu. (Vifs applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs à droite.)

M. BOURGEOIS répond que le gouvernement n'est pas sorti de la légalité et qu'il a, sans passion, exécuté son devoir. Il raconte tous les incidents de la laïcisation de l'école.

Après avoir examiné la question au point de vue juridique, il conclut que la loi a été appliquée et que la politique du gouvernement dans cette affaire a été et sera une politique de sagesse et de fermeté.

M. LUCIEN BRUN dit que la circulaire de M. Goblet, sur laquelle s'appuie le ministre de l'instruction publique, n'est pas un document juridique, et il discute au point de vue du droit la question de savoir si c'était la commune ou les institutrices congréganistes qui étaient propriétaires de l'immeuble scolaire.

M. DE L'ANGLE-BEUMANOIR demande s'il est vrai que des gardes nationaux qui ont pris part à l'affaire de Vicq vont être décorés.

M. CONSTANS dit que cela est vrai et qu'il estime qu'il ne faut pas retarder ces décorations.

M. BUFFET dépose un ordre du jour blâmant la conduite du gouvernement.

Ce que M. Buffet conteste au gouvernement c'est non pas le droit de laïciser l'école de Vicq, mais c'est d'installer une institutrice laïque dans un immeuble qui était exclusivement réservé à une institutrice congréganiste. Il dit qu'on ose bien installer par la force une institutrice dans un pauvre pays sans défense, mais qu'on n'ose pas installer officiellement un préfet dans un Hôtel-de-Ville bien gardé.

M. LE PRÉSIDENT lit plusieurs ordres du jour : 1° de MM. Loubet et Demôle ; 2° de MM. de Marcère et Decauville ; 3° de MM. Buffet et Chesnelong.

On procède au vote sur la priorité à accorder à l'ordre du jour de MM. de Marcère, Bérenger et Decauville, ainsi conçu : « Le Sénat, comptant que le gouvernement appliquera la loi scolaire dans un esprit de modération et d'équité. »

La priorité est refusée par 185 voix contre 89 voix.

M. BOURGEOIS, ministre de l'instruction publique, déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Demôle et Loubet ainsi conçu : « Le Sénat, considérant que le gouvernement a exécuté les dispositions de la loi de 1886 et ayant confiance qu'il en assurera l'exécution à l'avenir. »

Cet ordre du jour est adopté par 185 voix contre 66.

### Chambre des Députés.

*Jeu*di 3 juillet. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et de la proposition de loi sur les vins de raisins secs qui est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'interpellation de M. DELAFOSSE.

L'orateur déclare que la situation de la colonie française en Tunisie s'aggrave de jour en jour. Aujourd'hui, c'est la question de vie ou de mort.

Nous avons bien fait de nous en tenir au protectorat, mais il y a plusieurs variétés de protectorat. Les colons qui dès les premiers jours sont partis en Tunisie ne sont pas des aventuriers, ce sont des travailleurs qui méritent l'intérêt de la Chambre. Leurs revendications sont légitimes. Ils réclament des voies de communication ; pas un de nous ne voudra les leur refuser.

L'orateur montre les défauts du système douanier et la variabilité de l'impôt, qui frappe surtout la terre, par conséquent le

travail. Il rappelle que depuis neuf ans que nous possédons la Tunisie, le gouvernement français n'a rien fait pour empêcher les abus, les iniquités et les vexations auxquels donne lieu la perception des impôts, c'est une honte !

Aujourd'hui, les colons sont ruinés ou presque. La population française de Tunisie, exclusivement agricole, réclame une banque d'État, des routes et un chemin de fer. Un de ses vœux les plus ardents est l'établissement d'un conseil colonial. On peut aisément créer ce conseil à la résidence, ce qui permettrait à nos nationaux de s'y faire représenter.

Il y a encore à faire une réforme monétaire et une réforme judiciaire.

L'orateur apporte à la tribune les récriminations d'une population digne d'intérêt. N'oublions pas, dit-il, qu'il y a là-bas une poussée italienne et que l'élément français n'est peut-être pas assez représenté dans l'administration.

M. RIBOT répond que M. Delafosse a fait un tableau trop sombre de la situation en Tunisie. Les neuf années n'ont pas été stériles. Nous avons créé des œuvres vraiment intéressantes avec un personnel réduit. Le protectorat a assuré l'ordre et rétabli les finances.

Le fonds 3 0/0 est presque au pair. Cette année, il y aura excédent de recettes. Les réformes de l'impôt se poursuivent. Le tarif douanier a été modifié. La taxe des céréales sera supprimée à la fin de l'année. Plusieurs monopoles ont été abolis de 1883 à 1890.

On a livré à la circulation 600 kilomètres de routes et 350 kilomètres de chemins de fer. Enfin, l'œuvre de la Tunisie est poursuivie avec activité. (Applaudissements.)

M. RIBOT, parlant du projet douanier, dit qu'il faut donner aux colons, qui portent en Tunisie leur activité et leur fortune, un témoignage de sympathie. N'oublions pas qu'ils représentent l'honneur de la France. (Applaudissements répétés sur tous les bancs.)

L'ordre du jour de M. Sarrien approuvant la déclaration du gouvernement et affirmant sa résolution de favoriser la colonisation française en Tunisie et accepté par le gouvernement et M. Delafosse, est adopté à mains levées à l'unanimité.

*Vendredi 4 juillet.* — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes en faveur de certains produits originaires de la Tunisie.

L'urgence est déclarée.

M. JONNART, rapporteur, insiste sur la nécessité d'aider dans leur œuvre de colonisation nos compatriotes de Tunisie qui demandent seulement qu'on leur facilite l'accès de nos marchés.

Le rapporteur expose l'économie du projet. Les seuls produits admis en franchise seront ceux originaires de la Tunisie. La commission en trouve la garantie dans la limitation en tant que quantité des

produits dont l'importation sera autorisée. Les fraudes seront donc difficiles.

M. DREYFUS demande à adresser une question à M. Ribot. Avons-nous les mains libres? Le ministre ne craint-il pas l'intervention d'une nation étrangère? La Chambre peut-elle voter le projet en discussion? (Murmures.)

M. DREYFUS, se basant sur la convention passée entre l'Angleterre et M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et publiée dans le livre Jaune de 1881, demande si des difficultés ne surgiront pas et si le projet du gouvernement n'est pas contraire à certaines clauses de cette convention. (Nouveaux murmures.)

M. RIBOT blâme M. Dreyfus d'accuser dans son journal un ancien ministre de la république. (Applaudissements.)

Ce ministre a contribué à faire de la Tunisie une terre française. (Très bien!)

Quant au gouvernement, il n'aurait pas déposé ce projet, s'il ne croyait pas en avoir le droit, et il est convaincu qu'il obtiendra des autres puissances le respect de la parole donnée (applaudissements) comme on peut compter sur la sienne.

M. RIBOT ajoute qu'il apportera autant de fermeté que de courtoisie à soutenir les droits de la France. Quant à la déclaration de M. Barthélemy, elle est sans rapport avec la question actuelle, qui relève uniquement de la souveraineté de la France. (Applaudissements.)

Quant à l'union douanière, elle serait déjà faite si elle paraissait actuellement possible; mais le temps travaille pour nous, les négociations se succèdent; l'union se fait journellement à mesure que notre influence grandit, mais il faut aller au plus pressé, en donnant à la Tunisie l'encouragement et la force dont elle a besoin.

Ce sera un pas vers la solution que tout le monde désire, tandis que l'ajournement serait considéré comme une retraite et une défaillance de la France. (Vifs applaudissements.)

La Chambre décide, par 493 voix contre 3, de passer à la discussion des articles.

M. DES ROTOURS, défendant son amendement, estime qu'on peut sans inconvénient appliquer à la Tunisie les droits les plus favorables du régime général des douanes.

M. RIBOT répond que ce serait appliquer à la Tunisie le même régime qu'aux nations étrangères.

L'amendement est rejeté.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté.

Sur l'article 2, établissant les droits sur les vins, M. Provel demande que les vins soient admis au droit de 60 centimes jusqu'à 11 degrés 9, au lieu de 80 centimes.

M. RIBOT, tout en remerciant la commission du concours qu'elle apporte au gouvernement, lui demande d'accepter cet amendement,



car le minimum de degrés alcooliques des vins tunisiens est, en effet, de 11 degrés.

M. MÉLINE refuse au nom de la commission.

Tous les articles sont adoptés.

L'ensemble du projet est voté par 479 voix contre 24. (Applaudissements.)

M. DREYFUS regrette son rappel à l'ordre, mais il croit remarquer que M. Ribot avait mis quelque acrimonie dans ses paroles. (Nombreuses protestations.)

L'orateur finit en disant qu'il était républicain quand M. Ribot était attaché à l'empire.

L'incident est clos.

*Samedi 5 juillet.* — Discussion du projet concernant le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Ce projet a été, au Sénat, l'objet d'une longue discussion et a été adopté. A la Chambre, le débat sera moins long. Tout le monde, à gauche comme à droite, est favorable à cette réforme importante.

La commission chargée d'examiner le projet a écarté les dispositions concernant le travail des hommes, — question qui soulèvera trop de polémiques, — pour ne s'occuper que du travail des femmes et des enfants. C'est ce qu'est venu expliquer le rapporteur, M. WAD-DINGTON.

M. BALZAN a proposé que l'on appliquât aux étrangers les dispositions de la loi. Amendement adopté.

M. DUMAY a proposé d'étendre le bénéfice de la loi aux enfants et aux filles mineures employés dans les magasins. On ne peut faire travailler ces employés pendant quinze heures, comme cela se voit, sous prétexte qu'ils ne sont pas des ouvriers dans le sens strict du mot, a dit l'orateur.

Mais, le rapporteur ayant répliqué qu'il est impossible d'appliquer aux bureaux et magasins l'obligation de fermer leurs portes, l'amendement Dumay a été repoussé par 284 voix contre 222.

L'article 1<sup>er</sup>, portant que les enfants et filles mineures ne pourront travailler dans les ateliers que jusqu'à neuf heures du soir, a été adopté.

Le paragraphe 2 de cet article met en dehors de toute réglementation les ateliers de famille, à condition qu'il n'y soit employé aucun moteur mécanique. Ce paragraphe a été adopté par 274 voix contre 200.

L'article 2 du projet porte que les enfants ne pourront être admis au travail dans les ateliers avant l'âge de treize ans révolus. Il a été adopté.

Un paragraphe additionnel portait qu'exception serait faite pour les enfants ayant leur certificat d'études, et qui pourraient être admis à partir de douze ans. M. DE MUN a démontré que cette exception était mauvaise.

L'orateur a demandé que les enfants ne puissent entrer à l'atelier avant l'âge de treize ans. Il serait même désirable que ce ne fût qu'à quatorze ans.

L'enfant qui n'a pas encore atteint son développement complet se déforme bien vite. Des statistiques fort tristes ont fait connaître les effets désastreux du travail industriel sur de trop jeunes enfants.

Le certificat d'études que produira l'enfant de douze ans ne prouvera nullement que cet enfant est suffisamment développé pour supporter le travail de l'atelier. Si cette disposition est maintenue, on surmènera les enfants pour leur faire obtenir plus tôt ce certificat qui leur permettra de gagner plus vite leur pain.

Après quelques mots du rapporteur, qui s'est rallié à la proposition, ainsi que le socialiste Dumay, le paragraphe dont M. de Mun réclamait la suppression a été repoussé par 378 voix contre 105.

M. BALZAN est venu ensuite critiquer la disposition de la commission, qui limite à dix heures par jour le travail des femmes et des enfants — ces derniers, jusqu'à dix-huit ans. Selon M. Balzan, avec ces dispositions, les industriels ne pourront soutenir la concurrence étrangère.

M. DE MUN a répondu. Dans un magnifique discours, il a plaidé la cause des faibles. On ne peut, a-t-il dit, mettre les intérêts privés et même les intérêts généraux en balance, un seul instant, avec ceux des femmes et des enfants. Certes, il faut lutter contre le produit étranger! Mais personne ne soutiendra que ce résultat doive être obtenu à tout prix, même en abusant du travail de la femme et des mineurs!

C'est en limitant le travail qu'on arrivera à produire l'intensité du travail. Ce n'est pas en employant les femmes et les enfants un trop grand nombre d'heures qu'on augmentera la production. L'Angleterre produit davantage depuis qu'elle a réduit la journée à dix heures. Le même résultat s'est produit en Amérique.

A la fin de son discours, qui a soulevé des applaudissements sur tous les bancs, M. de Mun a rendu hommage aux conférences internationales sur la question du travail.

La mesure qu'il demande, c'est la réduction du travail, non à dix heures, mais à huit heures, pour les femmes et les enfants. Et il déclare se rendre à l'opinion de la majorité de la commission et combattre l'amendement Balzan.

M. LOREAU a approuvé les mesures proposées pour les usines où le travail est insalubre, mais il a demandé qu'exception fût faite pour les usines où il ne l'est pas.

*Lundi 7 juillet.* — M. FLOQUET, au début de la séance, fait l'éloge funèbre de M. Amagat, député du Cantal, éloge fort applaudi sur tous les bancs de la Chambre.

Et l'on reprend la délibération sur le projet concernant le travail des femmes et des enfants.

M. LAROCHE-JOUBERT demande que l'interdiction du travail de nuit ne s'étende qu'aux enfants et filles mineures et non aux femmes.

Combattu par M. WADDINGTON, rapporteur, l'amendement de M. Laroche-Joubert est repoussé par 333 voix contre 144.

M. ANTIDE BOYER demande que la durée du travail, que la commission réduit à dix heures, soit réduite à huit heures.

M. WADDINGTON repousse l'amendement, dix heures constituant déjà un grand progrès.

Par 364 voix contre 141, l'amendement est repoussé et l'article 3 est adopté.

M. DRON combat l'article 4, relatif au travail de nuit, qui désorganise la famille, en sépare les membres et nuit à la santé.

M. DUMAY présente un amendement tendant à la suppression des exceptions introduites dans le texte de l'art. 4. Il combat successivement le travail de nuit pour les femmes employées dans les fabriques de conserves, chez les couturières et enfin au pliage des journaux.

L'orateur dit que dans la plupart de ces métiers, les hommes pourraient parfaitement être occupés pour le travail de nuit.

M. WADDINGTON dit que les exceptions acceptées par la commission sont indispensables; il faut remarquer que la loi limite ce travail quant à la durée. Quant à songer à remplacer les femmes par les hommes dans les travaux visés par M. Dumay, cela est impossible.

Par 374 voix contre 108, l'amendement est repoussé.

Les différents paragraphes de l'art. 4 sont adoptés ainsi que l'ensemble de l'article par 415 voix contre 18.

M. DE MUN, sur l'art. 5, relatif au repos hebdomadaire, développe un amendement tendant à demander que le jour de repos soit le dimanche. L'orateur démontre que si la loi laisse la faculté de choisir un jour quelconque pour le repos hebdomadaire on n'atteindra pas le but visé, réunir toute la famille un jour par semaine. Abordant la question religieuse, l'orateur dit que, la majorité de la population étant chrétienne, on donnera satisfaction aux sentiments religieux en choisissant le dimanche.

L'amendement est repoussé par 304 voix contre 210.

M. ANTIDE BOYER demande qu'on substitue le nombre d'heures au nombre de jours de travail en indiquant 56 heures au lieu de 6 jours.

Après une longue discussion, l'amendement est retiré.

*Mardi 8 juillet.* — La proposition de M. Pichon tendant à modifier la législation en matière de saisie à domicile est adoptée en première lecture.

On reprend la discussion du projet de réglementation du travail des femmes.

A propos de l'article 6 prescrivant un jour de repos par quinzaine pour les femmes et les enfants employés dans les usines à feu con-

tinu, M. Renard dit qu'il repousse cette obligation d'un jour de repos par quinzaine.

M. WASHINGTON promet d'examiner cet amendement.

On adopte successivement les articles 6 à 8 inclusivement.

Sur l'article 9 interdisant aux femmes de reprendre le travail avant quatre semaines après l'accouchement, M. Desprès propose la suppression de cet article, qui est défendu par M. de Mun.

L'article 9 est adopté.

M. GABRIEL, au nom de l'humanité, de la race et de la patrie, combat la disposition autorisant le travail des enfants dans les mines; son amendement est repoussé par 293 voix contre 112.

Les articles 10, 11 et 12 sont adoptés.

M. MONTAUD développe longuement un amendement relatif aux nombreux abus qui se produisent suivant lui dans les maisons religieuses. (Dénégations à Droite.)

L'orateur demande que les prescriptions de la loi soient appliquées aux ouvriers.

Cet amendement, accepté par la commission, est adopté et ajouté à l'article 12.

Les articles 13 à 17, relatifs à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, sont adoptés.

M. ERNEST ROCHE soutient un amendement à l'article 19, tendant à ce que les inspecteurs soient élus par les ouvriers.

M. JULES ROCHE combat cet amendement, parce que son application introduirait certainement l'anarchie dans l'administration. (Bruits à l'extrême gauche.)

L'amendement est repoussé ainsi qu'un amendement analogue de M. Maurice Faure.

M. LANJUNAIS propose de reprendre le texte du Sénat qui supprime l'Inspecteur général et laisse aux conseils généraux la faculté de nommer les inspecteurs. Cet amendement est repoussé.

Les articles 19 à 25 sont adoptés.

Sur la proposition de M. Maurice Faure, on décide l'institution de commissions chargées de présenter les améliorations à apporter à la loi.

Les derniers articles, 26 à 33, édictant des pénalités, sont adoptés.

M. MALARTRE présente une disposition additionnelle tendant à créer des bureaux d'assistance pour venir en aide aux situations nécessitueuses. (Sourires.) Cette disposition est repoussée.

La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Elections du 6 juillet. — Les gendarmes de Vicq. — Espagne. — Etranger.

10 juillet 1890.

Trois élections ont eu lieu dimanche : une pour le Sénat dans la Savoie, deux pour la Chambre des Députés à Béziers et à Saint-Dié. Un républicain a été élu en Savoie pour remplacer un républicain. A Béziers, il y a ballottage entre opportunistes et radicaux, avec chances de succès pour les radicaux, quoique l'opportuniste tienne la tête. A Saint-Dié, le général Tricoche l'a emporté sur le commandant Picot. C'est doublement regrettable, parce que d'une part l'élection de M. le commandant Picot, très régulière, avait été invalidée contre tout droit; d'autre part, parce que le général Tricoche a pris une attitude déplorable. Après les discours burlesques qu'il a prononcés, on ne comprend pas que les journaux opportunistes puissent accueillir son élection comme un succès. Triste acquisition pour la majorité !

---

On annonce que les gendarmes qui ont été mêlés aux incidents de Vicq recevraient l'un, le brigadier, la croix de la Légion d'honneur, et deux autres, la médaille militaire.

On nous permettra de trouver cela mauvais et de le dire.

Il est mauvais de choisir, pour payer la dette que l'Etat a sans doute dès longtemps contractée envers des soldats, le moment où ils viennent de faire acte de bedeaux laïques, expulsant des femmes, des congréganistes, d'une pauvre maison d'école.

Il y a là un défaut de mesure qui nous étonne de la part d'un gouvernement aussi peu suspect de fanatisme que le nôtre.

Comment n'a-t-on pas réfléchi aux rapprochements qui se présentent naturellement à tous les esprits ? Comment n'a-t-on pas craint de paraître donner des décorations bien moins aux défenseurs de l'ordre et de la légalité qu'aux vainqueurs sans blessures d'une barricade de fagots ?

Décorez tous les gendarmes que vous voudrez quand ils auront, comme c'est leur coutume, risqué leur vie pour arrêter des malfaiteurs. Sachez-leur gré, tenez-leur compte de longs et loyaux services, même sans éclat, même modestes, afin qu'ils rentrent dans la vie privée avec un bout de ruban à la bouton-

nière et une petite pension qui les aidera peut-être à vivre. Mais des brevets pour avoir installé une institutrice ! Mais la médaille pour avoir renversé un tas de bûches ! Mais la croix pour avoir renvoyé trois pauvres sœurs d'une école ! Vrai, c'est trop, et si ces décorés ont d'ailleurs tous les mérites, de quel droit diminuez-vous leur récompense en la leur donnant sur ce champ de bataille-là ?

Contre les Sœurs de l'école et contre une population dont la résistance passive les arrêtait un moment, ce n'est pas du courage qu'ils ont dû montrer, ni même de la stratégie, mais de la patience. Il fallait leur payer leur corvée avec un bon repas et quelque supplément de café ou de vin. Ce n'était pas la peine pour cela de déranger le grand chancelier de la Légion d'honneur.

Cherchez bien, monsieur le ministre ! Cherchez dans le fond de nos provinces des hommes à signaler à l'attention de leurs concitoyens et à tirer des rangs pour les féliciter, pour les récompenser. Vous en trouverez, non pas seulement parmi les gendarmes, mais parmi les douaniers et les plus humbles agents de police, qui auront vingt fois risqué de se faire tuer par un voleur, par un contrebandier, par un braconnier, et qui n'auront eu pour cela qu'un rapport élogieux de leurs chefs avec une maigre prime, tôt dépensée.

Décorez-les, ceux-là, tant que vous le pourrez. Personne, certes, ne le trouvera mauvais, et l'on vous remerciera, bien au contraire, d'être allé découvrir dans l'ombre tant de mérites inconnus, — l'honneur du pays qui les voit et de la race qui les produit.

Mais ne fourrez pas dans nos vaines et laides querelles de purs soldats dont les grosses mains rudes sont mal faites pour empoigner des bras de femmes ! Et si, par hasard, vous êtes obligés, s'il vous faut absolument doubler le tricorne de vos sous-préfets avec le tricorne de Géromé pour que force reste à la loi, oh ! alors, gardez cela le plus secret que vous pourrez ; ne portez pas sur les états de services de ces braves gens leurs expéditions contre les papillons blancs du couvent ; faites, au contraire qu'on ne se rappelle que leurs autres victoires, — et ne décorez pas, en un mot, des gendarmes pour avoir expulsé des Sœurs.

L'*Officiel* n'a enregistré encore aucune des décorations dont il s'agit et plusieurs journaux prétendent qu'il n'est pas ques-

tion de les conférer. Remarquons cependant qu'aucun démenti n'a été opposé par les organes officieux aux bruits qui ont couru, ce qui peut faire supposer ou que ces bruits n'étaient pas absolument erronés, ou qu'un peu plus tard — quand l'affaire sera oubliée — on pourrait bien en voir la réalisation.

---

L'union libérale vient de subir un grand échec en Espagne. Malgré les efforts des principaux chefs du parti, et principalement du général Lopez Dominguez, pour réunir tous les groupes libéraux en une majorité compacte et inébranlable, les conservateurs ont attaqué la situation de front et l'ont emportée de haute lutte. M. Sagasta, obligé d'en référer à la régente pour qu'elle choisît entre ses ministres et les conseillers de la couronne, a dû s'incliner devant les résolutions bien arrêtées de la reine Christine de ne pas chercher des alliés pour la dynastie parmi les démocrates et les radicaux. Le cabinet a donné sa démission, qui a été acceptée par la régente, et les Cortès ont suspendu leurs séances jusqu'à la formation d'un nouveau cabinet.

M. Canovas del Castillo a été appelé à former le nouveau cabinet qui rend le pouvoir aux conservateurs.

Pour apprécier les tendances du nouveau gouvernement, rien de mieux, pensons-nous, que de reproduire le programme formulé dans la première réunion ministérielle.

Le voici :

La présence dans le cabinet de l'amiral Berenger et du duc de Tetuan indique nos desseins franchement libéraux et conciliants; nous respecterons et appliquerons les réformes et lois votées par les libéraux; mais croyant le moment arrivé de marquer un temps d'arrêt dans la marche en avant de la monarchie, nous ferons pendant notre séjour au pouvoir une campagne administrative. Nous sommes dévoués aux intérêts matériels du pays. Quant au droit de réunion et d'association, nous tolérerons tout ce qui ne sera pas une attaque aux institutions. La même règle sera appliquée à la presse.

On peut voir par là que si l'étiquette du ministère est changée, l'esprit reste à peu près le même.

Quant à la politique extérieure, M. Canovas del Castillo poursuivra le plan qu'il a affiché depuis longtemps : bonne relation avec tous, alliance avec personne. Il est à penser que

telle sera la ligne de conduite qu'il tracera à son ministre des affaires étrangères, le duc de Tetuan.

Dans la question économique, le parti conservateur s'est associé à la campagne protectionniste poursuivie par le cabinet Sagasta. Il est donc certain qu'il basera sa politique économique sur des révisions de tarifs douaniers. Protéger la production nationale, sans vouloir renoncer au régime des traités de commerce dans le cas où ils sont avantageux : voilà le programme.

Le premier acte du nouveau ministre de l'intérieur a été d'adresser une circulaire télégraphique aux préfets pour autoriser les réunions et manifestations qui pourraient se produire contre le gouvernement.

Les anti-gouvernementaux de toutes nuances ne semblent pas vouloir profiter de cette mesure extra-conciliante.

Avant la chute du ministère Sagasta, on menaçait de saluer l'avènement du cabinet Canovas par une révolution violente.

Après, tout est tranquille. Les dépêches reçues d'Espagne constatent que le calme règne partout. Il n'y aurait d'exception qu'à Barcelone où la police aurait dû disperser une manifestation trop bruyante devant les fenêtres du cercle conservateur.

Tout fait penser que la tranquillité ne sera pas troublée davantage.

—

La guerre est déclarée entre deux républiques de l'Amérique centrale, le San-Salvador et le Guatemala.

Pour bien comprendre la situation, il importe de rappeler les précédents.

En 1885, le docteur Rafael Zaldivar était président du Salvador. Dans le mois de mars de cette année, le général Barrios, alors président du Guatemala, voulut effectuer par la force l'union depuis longtemps désirée des cinq républiques centro-américaines : Guatemala, Salvador, Nicaragua, Honduras, Costa-Rica. (Cette union avait d'ailleurs existé pendant une dizaine d'années, après que ces petits États eurent, en 1821, secoué le joug de l'Espagne.)

Craignant la prédominance du Guatemala, qui avait laissé de cruels souvenirs pendant la période de fédération, les trois républiques de Salvador, Nicaragua et Costa-Rica s'opposèrent aux prétentions de Barrios, et la guerre fut déclarée. La cam-



pagne se termina très rapidement par suite de la mort de Barrios, survenue au combat de Chalchuapa et par la défaite qui s'ensuivit des Guatemaltèques.

Récemment, le général Menendez mourut, on sait comment. Le général Ezeta le remplaça à la présidence.

Cette dernière circonstance fut l'occasion du présent conflit. Il paraît que le président du Guatemala, le général Barillas, a cru le moment favorable pour imposer à ses voisins un président de son choix. Cette prétention fut énergiquement repoussée par le Salvador, où le général Ezeta est très populaire. De là déclaration de guerre.

Somme toute, la cause fondamentale du conflit est la question de l'Union centre-américaine; l'occasion est la nomination du général Ezeta à la présidence du Salvador.

La guerre s'étendra-t-elle ?

Des dépêches de New-York nous apprennent que le Mexique garnit de troupes sa frontière méridionale. Il est probable que cet Etat donnera au Salvador au moins son appui moral comme en 1885. D'autre part, on assure que le Salvador peut compter sur le concours, au besoin effectif, des autres républiques du Centre-Amérique.

Quant à l'issue de la lutte, il y a gros à parier que le Salvador triomphera. Son armée, qui compte de dix à douze mille hommes, est très aguerrie.

—

L'Acte général de la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles, qui a été signé dimanche contient cent articles divisés en sept chapitres.

Le premier chapitre est consacré aux pays de traite et aux mesures à prendre aux lieux d'origine; le second traite de la route des caravanes et des transports d'esclaves par terre; le troisième est intitulé : « Répression de la traite par mer; » le quatrième : « Pays de destination dont les institutions comportent l'existence de l'esclavage domestique »; le cinquième définit les institutions destinées à assurer l'exécution de l'Acte général; le sixième est consacré aux mesures restrictives du trafic des spiritueux; et enfin le septième contient les dispositions finales.

L'acte est suivi d'une déclaration des puissances signataires qui ont des possessions ou des protectorats dans le bassin du Congo. En voici le texte :

Les puissances réunies en conférence à Bruxelles, qui ont ratifié l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 ou qui y ont adhéré,

Après avoir arrêté et signé de concert, dans l'Acte général de ce jour, un ensemble de mesures destinées à mettre un terme à la traite des nègres sur terre comme sur mer, et à améliorer les conditions morales et matérielles d'existence des populations indigènes ;

Considérant que l'exécution des dispositions qu'elles ont prises dans ce but impose à certaines d'entre elles, qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans le bassin conventionnel du Congo, des obligations qui exigent impérieusement pour y faire face des ressources nouvelles ;

Sont convenus de faire la déclaration suivante :

Les puissances signataires ou adhérentes qui ont des possessions ou exercent des protectorats dans ledit bassin conventionnel du Congo pourront, pour autant qu'une autorisation leur soit nécessaire à cette fin, y établir sur les marchandises importées des droits dont le tarif ne pourra dépasser un taux équivalant à 10 0/0 de la valeur au port d'importation, à l'exception toutefois des spiritueux, qui sont régis par les dispositions du chapitre 5 de l'Acte général de ce jour.

Après la signature dudit Acte général, une négociation sera ouverte entre les puissances qui ont ratifié l'Acte général de Berlin ou qui y ont adhéré, à l'effet d'arrêter, dans la limite maxima de 10 0/0 de la valeur, les conditions du régime douanier à instituer dans le bassin conventionnel du Congo.

Il reste néanmoins entendu :

1° Qu'aucun traitement différentiel ni droit de transit ne pourront être établis ;

2° Que, dans l'application du régime douanier qui sera convenu, chaque puissance s'attachera à simplifier, autant que possible, les formalités et à faciliter les opérations du commerce ;

3° Que l'arrangement à résulter de la négociation prévue restera en vigueur pendant quinze ans, à partir de la signature de la présente déclaration.

À l'expiration de ce terme et à défaut d'un nouvel accord, les puissances contractantes se retrouveront dans les conditions prévues par l'article IV de l'acte général de Berlin, la faculté d'imposer à un maximum de 10 0/0 les marchandises importées dans le bassin conventionnel du Congo leur restant acquise.

Les ratifications de la présente déclaration seront échangées en même temps que celles de l'Acte général du même jour.

Les signataires sont par ordre alphabétique : les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de l'Etat indépendant du Congo, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de

la Perse, du Portugal, de la Russie, de la Suède et de la Norvège, de la Turquie et du sultanat de Zanzibar.

La cour martiale de Sofia a condamné, le 30 mai, le major Panitza à être fusillé, mais, disait le jugement, « avec recours en grâce ». Aussi a-t-on appris avec un profond étonnement, que le major a été exécuté samedi matin. Il s'agissait, on le sait, d'un complot organisé pour renverser le prince Alexandre de Battenberg. Cela ne méritait pas la mort.

Le procureur général de l'armée, le major Agoura, avait été envoyé à la rencontre du prince Ferdinand à Lom Palanca, pour lui présenter la sentence de la cour de cassation militaire, concernant le major Panitza et ses coaccusés. Le prince a confirmé la sentence de tous les condamnés et a rejeté la commutation de la peine de mort prononcée contre le major Panitza en celle de quinze années de travaux forcés.

Le major Panitza a été exécuté dans les circonstances suivantes :

A neuf heures du matin, il a été transporté à l'endroit où campe la garnison de Sofia. Les 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> régiments d'infanterie et l'artillerie étaient formés en grand carré. La lecture de la sentence a été faite au condamné, qui s'est confessé et a communié. Après lui avoir bandé les yeux, on l'a attaché à un arbre; il a eu la poitrine traversée par vingt-et-une balles. Avant de mourir, le major Panitza a crié : « Vive la Bulgarie ! »

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

La Chambre italienne a repris, ces jours-ci, la discussion de la loi sur les Œuvres Pies, quant aux modifications qu'y a introduites le Sénat. Quel que soit le texte définitif qui sortira de cette discussion, il en résultera une très grave offense aux droits de l'Église et une ruine non moins grave pour la bienfaisance publique. C'est contre ce projet de loi que le Saint-Père a de nouveau protesté dans la partie secrète du Consistoire du 26 juin dernier. Nous sommes à même de publier aujourd'hui les paroles prononcées à cette occasion par Sa Sainteté.

*Venerabiles Fratres,*

Cum vos extremo anno superiore, hoc ipso in loco alloqueremur, ingravescens rerum asperitatibus permoti plura quidem indica-

vimus tamquam recentia vulnera quæ Ecclesiæ Sedique Apostolicæ adversarii imposuissent. Nominatim lex a Nobis memorata est de *Operibus piis*, paulo ante rogata : quam quidem a jure justitiæque multimodis discrepantem Nos profecto, uti meministis, reprehendere pro officio apostolico atque improbare nequaquam prætermisimus. Sed cum nihilominus id omnino studeatur legis ipsius maturare cursum, idcirco facere non possumus quin vocem rursus tollamus, et ea, qua par est, animi libertate conqueramur, quod inimica vis vel extremas bonorum ecclesiasticorum reliquias persequatur. In hoc quidem tam diuturno adversus Ecclesiam bello quotidiana sunt injuriose pernicioseque facta : non tamen animo cadimus, propterea quod in cœlesti presidio maximam firmissimamque spem collocavimus. Vindicabit Deus ipse jura sua, Nobisque pro ejus gloria hominumque salute laborantibus tribuet idem et dimicandi virtutem et vincendi facultatem.

Voici la traduction de ce document :

*Vénérables Frères,*

Lorsque, l'année dernière, Nous eûmes en ce lieu même à vous adresser la parole, mû que Nous étions par la gravité croissante des adversités, Nous indiquâmes plusieurs nouveaux attentats perpétrés par les ennemis de l'Eglise et du Siège apostolique. Nous fîmes mention notamment de la loi sur les Œuvres pies qui venait d'être présentée, et Nous ne manquâmes pas, vous vous en souvenez, selon le devoir de Notre ministère apostolique, de la déplorer et de la condamner, en tant que contraire, sous beaucoup de rapports, au droit et à la justice. Mais comme on met néanmoins tout en œuvre pour que la loi suive son cours, Nous ne pouvons moins faire, dès lors même, que d'élever de nouveau la voix, pour Nous plaindre d'un libre accent, comme de juste, de ce que la violence adverse s'acharne jusque sur les derniers lambeaux des biens ecclésiastiques. C'est qu'en effet dans cette guerre si prolongée contre l'Eglise les assauts sont quotidiennement renouvelés de la façon la plus outrageante et la plus pernicieuse. Néanmoins Notre courage ne se laisse point abattre ; attendu que Nous avons placé Notre suprême et très ferme espoir dans le secours céleste. Dieu saura venger ses droits ; et à Nous qui combattons pour sa gloire et pour le salut des hommes, Il accordera et la force de combattre et le pouvoir de vaincre.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## A ROME

Les deux derniers mois qui viennent de s'écouler, mai et juin, ont été particulièrement remarquables par une efflorescence de la littérature conciliatrice italienne.

Les chefs du parti modéré qui ont émis leurs opinions au sujet d'un accord entre le Vatican et l'Italie officielle ne poursuivaient au fond qu'un seul but, celui de fortifier leur parti par un élément nouveau, fort et vigoureux qui, bien discipliné, bien ordonné, pût rendre de bons services et faire renaître l'espoir des modérés d'arriver au gouvernement.

Vaincus, devenus inutiles depuis près de quinze ans, les modérés cavouriens comprennent que par eux-mêmes ils ne peuvent plus rien, que leur politique a ouvert les écluses au parti dominant actuel dont M. Crispi est, on peut le dire, le résumé, l'efflorescence, le type modèle.

La vie parlementaire italienne est à son déclin ; on sent partout que l'heure de la débâcle approche ; le pays est dégoûté d'assister aux scènes les plus indécentes de ce corps qui n'a plus de volonté que celle du gouvernement crispinien. Marionnettes dont M. Crispi tient les fils, la plupart des députés sont compromis et ne peuvent plus que donner le scandale au pays.

Quelques honnêtes gens comprennent qu'il faudrait une vie nouvelle, une nouvelle infusion de sang pour donner vigueur à ces institutions parlementaires en décrépitude. Ils voient s'approcher aussi le jour où les extrêmes, renversant le ministère actuel, domineront avec plus de force encore et établiront le joug pesant du radicalisme triomphant.

C'est donc un cri de détresse que, sans le vouloir, ces monarchistes attachés à la Maison de Savoie, font éclater aux approches des élections générales qui ne peuvent tarder.

Il n'y a qu'une force qui puisse venir à leur secours, il n'y a qu'un moyen d'entraver l'action radicale, c'est d'avoir l'appui des catholiques.

Voilà pourquoi les idées conciliantes ont surgi et surgissent encore chez les chefs des modérés, c'est-à-dire de ces gens qui ont ruiné diplomatiquement l'action catholique, qui tendaient

au même but que les plus ardents radicaux lorsqu'il s'agissait d'aller contre Rome et le Pape. Les moyens seuls étaient différents, comme l'a affirmé encore, ces jours derniers, Bonghi dans le journal *Fanfulla*. Les uns voulaient prendre par la force, les violences, Rome et les Etats du Pape, faisant triompher leur haine sectaire, les autres employaient la ruse politique. Les deux partis se sont fusionnés en un seul le jour où la puissance du Pape a été démolie par le canon de la Porte Pia.

Dans l'excès du triomphe, les modérés ne voyaient pas qu'ils creusaient l'abîme sous leurs pieds, ils ne comprenaient pas qu'ils venaient d'ouvrir largement la porte au radicalisme et à la révolution. Ils ont commencé à le comprendre en 1876 lorsque, déboutés du ministère, ils ont vu leurs adversaires se partager les portefeuilles.

Les efforts les plus vains ont été faits depuis, efforts stériles qui ne peuvent aboutir. On avait semé dans les cœurs les maximes révolutionnaires, on avait enseigné à la jeunesse des écoles et des universités le mépris de l'ordre, on exaltait devant les jeunes intelligences les hauts faits de ceux qui accomplissaient les usurpations les plus injustes, et ainsi on a préparé une génération disposée à la révolte et au radicalisme.

Le péril social est grand en Italie, peut-être plus grand qu'on ne le pense, car la misère aide à l'exaspération et semble venue pour confirmer les mauvais principes.

Les modérés comprennent le danger, leur nombre a diminué au Parlement, ils ont encore assez de conscience et de droiture pour reconnaître que l'unique secours peut venir du côté de la religion, qu'elle seule peut opposer une digue à la marée montante; mais égarés, eux aussi, par les doctrines politiques qui ont fait l'unité de l'Italie, ils s'imaginent pouvoir se servir de l'Eglise et des catholiques comme d'un instrument favorable à leur politique.

C'est pour cela qu'après avoir essayé toutes les formes d'une conciliation qui se résumait toujours en un abandon de tous les droits de la part du Pape, sans aucune garantie sérieuse ni compensation acceptable, les modérés, laissant de côté la discussion directe de la question du pouvoir temporel, ont pris pour tâche d'obtenir, en attendant, la participation des catholiques aux urnes politiques.

Leurs efforts ont été très sérieux et l'on sait que des catholiques influents, même à Rome, se sont laissé séduire par un

certain mirage. L'Union romaine elle-même, cette force organisatrice des élections municipales, allait être attaquée par les utopies modérées, heureusement les vertus d'obéissance et d'attachement au Siège apostolique n'ont pas disparu encore du cœur des catholiques romains et le petit nombre de ceux qui allaient se laisser entraîner par un sentiment mal compris, n'a pas été suivi dans la voie qui conduisait à la concession sur un terrain où le Pape seul a droit et pouvoir de décider.

Parmi les modérés gouvernementaux qui viennent de traiter dans des écrits de la situation du Souverain Pontife en Italie et de la nécessité pour les catholiques de se rendre aux urnes politiques je vous citerai en premier lieu le sénateur Fedele Lampertico, le plus respectable et le plus honnête parmi les conciliateurs gouvernementaux, car jamais il ne s'est permis dans la discussion de jeter le soupçon ou l'injure contre le Vatican et les catholiques.

Dans son récent opuscule : *L'Italia e la Chiesa* (1), le sénateur d'Italie remonte aux origines du dissidio, c'est-à-dire du dissentiment entre l'Italie et l'Eglise et montre que ce dissentiment provient en partie des lois en matière religieuse et en faits parlementaires qui remontent au temps du gouvernement subalpin ; d'autre part il a son origine dans l'incorporation des Etats pontificaux et principalement de Rome au royaume d'Italie.

Il est bon de faire remarquer que les premiers dissentiments entre le Saint-Siège et le gouvernement italien ont été occasionnés non pas par la question du pouvoir temporel, mais à cause de certaines lois hostiles à la religion et aux doctrines catholiques qui remontent aux années 1850.

C'est en 1858 que, par représailles, à cause des restrictions d'interprétations dans la vérification des élections, les catholiques ont commencé à s'abstenir des élections, mais ces abstentions étaient partielles. En 1870 et en 1874, S. S. Pie IX se prononça formellement contre la participation aux élections politiques et la Pénitencerie déclara de *non expedit* qui, d'après elle, équivaut au *non licet*.

Léon XIII n'a fait que confirmer ces sentences dans son discours du 24 avril 1881 et surtout dans son Encyclique *Immor-*

(1) *L'Italia e la Chiesa*. Florence. Uffizio della Rassegna Nazionale. 1890.

*tale Dei*, où, tout en exhortant les catholiques à prendre part aux affaires publiques, il ajoute, faisant allusion à l'Italie : « Cependant pour de hautes et justes raisons, il peut dans certains lieux n'être pas expédient de participer aux affaires publiques. — *Ceterum potest alicubi accidere, ut maximis justissimisque de causis rempublicam capessere, in muneribusque politicis versari, nequaquam expediat.* »

Le dissentiment entre l'Église et l'Italie au sujet de lois attaquant la situation religieuse, continue le sénateur Lampertico, est commun avec d'autres États, mais le dissentiment pour l'incorporation des États de l'Église pose l'Italie dans une situation extraordinaire et singulière vis-à-vis du Pape et du Saint-Siège.

Il reconnaît que le Pape Léon XIII a été le premier à parler de pacification lorsque, dans sa célèbre allocution consistoriale du 23 mai 1887, il semblait faire un appel suprême à l'Italie, l'invitant à écouter des paroles de paix et à faire cesser ces dissidences si funestes au pays.

« *Pacificandi studium, quo sumus erga gentes omnes affecti utinam possit, qua velle debemus ratione, prodesse Italiæ, quam cum romano Pontificatu tanta Deus necessitudine conjunxit, quæque maxime Nobis cara est ipsius commendatione nature. Nos quidem quod non semel diximus, et diu et vehementer hoc expetimus ut omnium Italarum animi segura tranquillitate potiantur, et funestum illud cum romano Pontificatu dissidium aliquando tollatur.* »

Le Pontife ajoutait cependant qu'il entendait que la justice et la dignité du Siège apostolique fussent sauvées, *incolumi justitia et Sedis Apostolicæ dignitate*, il indiquait aussi le terrain sur lequel on pouvait s'entendre « *Scilicet ad concordiam aditum esse oportet eam rerum conditionem, in qua romanus Pontifex NULLIUS SIT POTESTATI SUBJECTUS, ET PLENA EAQUE NOMINIS LIBERTATE, PROUT OMNIA JURA POSTULANT, FRUATUR.* »

Comment a-t-on répondu du côté de l'Italie officielle ?

M. Zanardelli, ministre des cultes, répondant à une interpellation, se borna à dire qu'on observait parfaitement les lois, et M. Crispi, président du conseil, en affirmant que le temps était un bon remède pour éteindre les plus fortes passions et que par conséquent l'Église et l'État pourraient se rapprocher, ajoutait : « Nous ne demandons aucune conciliation, nous n'en avons pas besoin, car l'État n'est en guerre avec personne. Nous ne savons pas et nous ne voulons pas savoir ce qu'on pense au Vatican. »



Et M. Crispi, qui prétendait n'être en guerre avec personne, commença alors la lutte la plus forte contre le Vatican. Le monument de Giordano Bruno, la destitution du syndic de Rome, le duc Tortonio, qui avait osé présenter ses hommages à Léon XIII pour son année jubilaire, en faisant une visite au cardinal-vicaire, et tant d'autres attaques nous montrent comment l'Italie gouvernementale entend la paix avec l'Eglise.

M. Lampertico déplore que la parole de paix prononcée par Léon XIII n'ait pas été accueillie avec respect par l'Italie, qui aurait pu accomplir une œuvre de pacification.

L'auteur déplore que Léon XIII ait déclaré que la condition présente ne lui offre pas autant de garantie, de liberté et d'indépendance que lui en offrait la souveraineté civile. Il ajoute que le Pontife n'a défini ni les limites ni les conditions d'une restauration de l'antique pouvoir temporel et il croit qu'en attendant on devrait se contenter de la loi des garanties. A ce propos, il essaie de défendre le gouvernement italien contre l'accusation de n'avoir pas tenu compte de l'importance que la condition du Pape a non pour l'Italie seule, mais aussi pour la catholicité entière. Il ne peut certes prétendre que par une loi italienne qu'un Parlement peut renverser d'un jour à l'autre, on puisse assez garantir le Pape devant les catholiques et lui donner toute la liberté voulue. Mais le Pape est-il sûr du lendemain? Les légistes italiens n'ont-ils pas ergoté mille fois sur les articles de cette loi; n'ont-ils pas déclaré que l'extraterritorialité n'existait pas pour le Vatican, qu'au contraire le Vatican était territoire national, et M. Crispi, il y a un an, lorsqu'on parlait du départ du Pape, ne voulait-il pas occuper le Vatican aussitôt que le Pontife se serait retiré? Le coin de terre, le Palais Apostolique n'est même pas considéré comme propriété privée, le Pape n'en a que l'usufruit, et le jour où il se déplacera, il n'est pas sûr de pouvoir rentrer dans sa demeure.

Quelle est donc cette souveraineté? Quelle est la garantie donnée aux catholiques?

Un jour, au commencement de son Pontificat, Léon XIII fit vendre quelques plats qui se trouvaient au Palais de Castel Gandolfo qui lui a été réservé par le gouvernement pour lui donner un endroit de villégiature. Le Pape fut obligé de racheter les plats, parce que le gouvernement ne lui reconnaissait pas le droit d'aliéner n'importe quoi des Palais Apostoliques!

M. Lampertico convient cependant que la loi n'est pas suffi-

sante, quoiqu'il affirme que c'est un devoir d'honneur pour l'Italie de la maintenir. Cette loi, dit-il, a été sanctionnée en 1871, dans l'espoir qu'elle conduirait à la paix, mais cet espoir a été vain.

Ni loi, parce que le Pape ne veut pas accepter ce traité unilatéral, ni traité international, vu qu'on n'en veut pas, ni restauration du pouvoir temporel. Que faire?

Le sénateur a recours à un argument déjà réfuté d'avance par Léon XIII : le temps. Il croit, lui aussi, que le temps amènera des changements.

En attendant, il conseille de s'en tenir à une loyale observation de la loi des garanties pour mieux disposer les âmes à une solution qui, d'après lui, ne pourra pas manquer de venir et à laquelle le Souverain Pontife ne pourra pas rester étranger. Il souhaite enfin une large participation des catholiques aux affaires publiques, afin que la restauration de l'ordre social et politique, qui est inséparable du sentiment religieux, devienne possible.

Il croit qu'il ne faudrait pas sacrifier sur l'autel de la catholicité les conditions de l'Eglise d'Italie, et pour cela les catholiques devraient aller aux urnes politiques et former un parti.

Les intentions de M. Lampertico peuvent être bonnes, mais on pourrait lui répondre que l'Eglise ne peut pas sacrifier un principe, même pour en retirer un bienfait relatif.

Le catholique, vraiment digne de ce nom, ne peut aller contre les prescriptions de l'Eglise et du Pape. Or la défense, le *non expedit* sont clairs, il n'y a aucun doute.

M. Lampertico est le plus honnête des conciliateurs; il voudrait sincèrement établir la paix, ses intentions sont bonnes, mais il parle comme un patriote italien, ne pouvant se résoudre à voir son pays faire une concession importante au Pape.

Les autres conciliateurs sont plus explicites. Nous allons examiner leurs théories pour tirer une conclusion démontrant que l'Eglise ne peut que perdre en admettant leurs propositions.

(A suivre.)

## LA FÊTE DE L'ASSAUT A BEAUVAIS

## Discours de Mgr Turinaz

PRONONCÉ A LA CATHÉDRALE LE 29 JUIN 1890

*Nos autem pugnabimus pro animabus nostris et legibus nostris; et ipse Deus conteret eos ante faciem nostram; vos autem ne timueritis eos.*

Nous, nous combattons pour notre vie et pour nos lois, et Dieu brisera sous nos yeux la puissance de nos ennemis : c'est pourquoï ne les craignez pas.

(1 Mach., III, 21, 22.)

Messeigneurs (1),

Mes Frères,

C'est un chant de combat, c'est aussi un chant d'espérance et de victoire que je viens de faire entendre, et déjà vos cœurs m'ont répondu. Ah ! c'est que partout, sur cette noble terre de France, et surtout dans votre vaillante cité, en ce grand et solennel anniversaire, de tels accents font tressaillir tous les cœurs.

Mais il faut bien que je le dise, tout ici ajoute à mon émotion, à la grandeur et aux périls de la mission qui m'est confiée et peut-être à l'insuffisance de ma parole.

Je viens du pays de Jeanne d'Arc louer Jeanne Hachette. Je viens de la Lorraine meurtrie, mutilée par l'épée des vainqueurs, parler de patriotisme, de combat, d'espérance et de victoire. Je viens de Nancy, qui a brisé, dans une dernière et sanglante défaite, la puissance du Téméraire, raconter la résistance de cette ville, qui a repoussé l'impitoyable envahisseur et qui vit fuir ses drapeaux. Hier je célébrais dans ma ville épiscopale la gloire de la vierge de Domremy, libératrice de la France, et je dois aujourd'hui, après avoir bravé les distances et les fatigues, démontrer ce que fut pour la défense et le salut de notre pays l'héroïsme de Beauvais.

Je voudrais cependant embrasser dans son ensemble le récit de votre siège fameux et ne pas trop amoindrir l'éclat de votre gloire.

Je dirai ce que fut, dans cette lutte immortelle de vos pères, la justice de leur cause, la puissance de leur patriotisme,

(1) Nosseigneurs les évêques de Beauvais, d'Arras et de Saint-Dié.

l'héroïsme de leur courage et la victoire qui leur vint de Dieu. Mes paroles seront le commentaire imparfait de ce chant de guerre des vaillants Machabées et de ce chant que j'ai mis sur les lèvres de vos pères : « *Nos autem pugnabimus pro animabus nostris et legibus nostris, et ipse Deus conteret eos ante faciem nostram; vos autem ne timueritis eos.* Nous, nous combattons pour notre vie et pour nos lois, et Dieu brisera sous nos yeux la puissance de nos ennemis : c'est pourquoi ne les craignez pas.

Monseigneur, j'ai répondu à votre appel; que votre grand cœur d'Évêque et de Français me soutienne et m'inspire.

## I

La cause de vos pères était juste. L'attaque dirigée contre leur ville violait impudemment tous les droits. Ils n'avaient mérité ni la haine, ni la vengeance du Téméraire, mais il plut à quelques-uns de ses chefs de soumettre Beauvais et de lui faire subir le sort de la guerre.

Et quelles horribles guerres que celles de cette époque si profondément troublée ! Toutes les perfidies s'unissent à tous les excès de la force brutale ; au souverain mépris du droit succèdent les répressions barbares et les dévastations sans pitié. Non seulement les villes emportées d'assaut, mais souvent aussi celles qui se sont rendues sur la foi des traités sont livrées sans merci aux horreurs du pillage et du massacre. Et pourtant la guerre que dirige celui que l'histoire a nommé le Téméraire et le Terrible est plus effroyable encore.

Après une courte résistance, Dinant s'est rendu et demande pitié. Les habitants qui ne veulent pas accepter la grâce du vainqueur ont pris la fuite. Le duc entre dans la ville le lundi, fête de saint Louis, son aïeul, et le mercredi il décide que « tout doit être donné à la vengeance et à la majesté outragée de la maison de Bourgogne. » Dinant est pillé, saccagé. Huit cents hommes liés deux à deux sont jetés dans les eaux de la Meuse. Les femmes sont contraintes par les tortures de dénoncer leurs fils, leurs époux et leurs pères. L'incendie éclate de toutes parts et les pierres des murailles calcinées par le feu sont dispersées. « Jamais, disent les contemporains, jamais, depuis le sac de Jérusalem et la vengeance prise contre le peuple juif pour la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il ne s'était vu aussi terrible cruauté. »

Liège subit à peu près le même sort; les vainqueurs n'épar-

gnèrent presque personne. Les églises, avec tout ce qu'elles renferment, sont abandonnées à toutes les profanations. Les infortunés qui ont fui meurent de froid et de faim, et les gens de guerre leur donnent la chasse comme à des bêtes fauves.

Lorsqu'en 1472, le duc violant la trêve conclue avec Louis XI, pénétra en France, il jura de tout mettre à feu et à sang. Dans la ville de Nesle, le carnage fut épouvantable. Le gouverneur fut pendu, les francs-archers eurent le poing coupé, les femmes et les enfants furent impitoyablement massacrés. L'église était remplie de malheureux qui s'y étaient réfugiés, tous périrent. Le duc entra à cheval dans le temple de Dieu. Le parvis était couvert de cadavres couchés dans des flots de sang : « J'ai de bons bouchers, dit-il, et voilà une belle vue. »

C'est contre ce conquérant sans loyauté et sans entrailles, que vos pères défendaient, avec leur indépendance, les droits de l'éternelle justice.

Une guerre inique développe tous les instincts pervers, enflamme toutes les passions mauvaises et multiplie presque à l'infini les excès et les crimes. Elle souille la valeur elle-même et déshonore la victoire. Mais la guerre qui est juste, nécessaire, imposée par l'ennemi, élève les âmes, arrache tout un peuple aux intérêts secondaires et à l'égoïsme, et le jette frémissant, enthousiaste, transfiguré, dans la voie des grandes vertus, des grandes œuvres et des héroïques sacrifices.

Aussi, pendant ce siège fameux, voyez dans le camp de l'envahisseur la fureur de l'orgueil humilié, le mépris de la prudence, le découragement profond et les projets d'une vengeance qui devra porter la terreur jusqu'aux extrémités du royaume. Et ici, derrière ces faibles murailles, voici la sagesse qui sait tout prévoir, la vigilance qui ne se lasse pas, l'énergie que rien n'abat et l'appel incessant à la justice de Dieu.

Cette lutte glorieuse de vos pères a eu une admirable puissance. Je ne parle pas en ce moment de la défaite de l'ennemi, je regarde plus haut, je parle de cette puissance qui obtient à un peuple, les célestes lumières, les divines croyances, les sublimes vertus, les véritables et suprêmes triomphes. Dites-moi : les bénédictions accordées depuis quatre siècles à votre noble cité, sa fidélité à la foi chrétienne, le souvenir toujours vivant de la protection de ses saints, la splendeur de cette manifestation religieuse qui nous ravit à cette heure, ne sont-elles pas la récompense de cette juste guerre, de ses épreuves, de ses sacrifices ?

Qui pourra dire de quelle valeur furent alors devant Dieu, pour le rachat et la gloire de ce peuple, l'activité et le dévouement des chefs, l'obéissance avengle des soldats, le courage de citoyens paisibles devenus d'intrépides guerriers, l'élan magnanime des femmes et des jeunes filles, le concours des infirmes, des vieillards et des enfants, les fatigues et les périls affrontés avec joie, les plaies hideuses supportées sans faiblir, l'agonie et le dernier soupir des mourants, les larmes des épouses et des mères?...

O France, ô mon pays, ne te laisse pas entraîner par ton ardeur, ne mets plus désormais ton bras et ton épée qu'au service des causes justes et saintes, ne prends ni devant les hommes ni devant Dieu la responsabilité du fléau de la guerre, et surtout de ces guerres futures où se heurteront des millions d'hommes armés de tous les instruments perfectionnés de la destruction. Attends, dans la patience qui se contient, dans le travail qui prépare l'avenir. Et si un jour tu es condamné à défendre ton sol, ton indépendance et ton honneur, ô mon pays, lève-toi, la guerre que tu feras est juste et sainte, va, le Dieu des armées te bénit et la victoire est à toi.

## II

Comment vous dirai-je ce qu'est le patriotisme et tout d'abord ce qu'est la patrie elle-même ?

Le principe de la vie nationale, le foyer où s'allume et où resplendit le patriotisme, c'est l'âme d'un peuple, c'est l'âme de la patrie.

Cette âme est l'ensemble merveilleux des croyances sacrées, des traditions vénérables, des intérêts supérieurs, des souvenirs et des espérances. Elle est comme un cœur formé de tous les cœurs, une âme où toutes les âmes s'unissent et se confondent.

Donnez à un peuple les mêmes frontières et les mêmes rivages, le même sol et le même ciel, les mêmes richesses et la même civilisation; la même langue, la même race et la même origine, ce n'est point assez. Il faut une âme, centre et principe de tout, une âme qui jouit et qui souffre, qui aime et qui maudit, qui tressaille dans la victoire et dans la gloire, qui frémit sous l'outrage et qui tout-à-coup soulève les multitudes pour défendre ses droits, son indépendance et son drapeau.

Cette âme, elle est partout, elle est dans les palais et dans

les chaumières, dans les chefs illustres et dans le plus obscur soldat, dans le magistrat le plus élevé et dans le plus humble des citoyens au centre de la nation et aux extrémités du monde où passe porté même par le bras le plus faible, l'étendard de l'honneur national.

Quand ces liens intimes se brisent, quand ce principe d'unité est détruit, quand ce foyer est éteint, vous n'avez plus sous vos regards que les débris impuissants et déshonorés d'un peuple; il n'y a plus de patrie.

Le patriotisme a donc pour source première, pour objet essentiel et suprême, l'âme de la patrie. Aussi, après l'amour de Dieu, ce qu'il y a de plus beau et de plus grand sur cette terre, c'est le patriotisme.

Il n'est pas un des nobles sentiments de l'homme qui ne se retrouve élevé, agrandi et comme transfiguré dans cet amour. Il embrasse la famille et le peuple, les berceaux et les tombes, les foyers et les temples, le ciel qui s'étend sur nos têtes et la terre qui a porté nos premiers pas où nous dormirons notre dernier sommeil. Nul sentiment n'est plus puissant. Il domine les affections les plus pures et les plus fortes, il inspire les sacrifices héroïques. Demain il arrachera des millions d'hommes à tout ce qui leur est cher et les poussera, le front haut, le cœur intrépide, au devant des fatigues, des périls, des souffrances et de la mort.

Alors, d'une extrémité à l'autre d'un grand pays retentira l'appel des vaillants Machabées : Prenez vos armes, soyez courageux, tenez-vous prêts, et combattez les nations rassemblées contre vous : *Accingimini et estote parati in mane ut pugnetis adversus nationes has quæ convenerunt adversus nos* (1). Et quel que soit le nombre des ennemis et le sort des batailles, nous dirons encore avec les défenseurs d'Israël : « Il vaut mieux mourir dans la guerre que voir les maux de notre peuple et la destruction de toutes les choses saintes : *Quoniam melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum* (2) ».

Aussi ils méritent une éternelle reconnaissance et une éternelle admiration ceux qui apaisent les divisions criminelles, les luttes fratricides et qui, pour défendre l'existence d'un peuple, lui rendent avec ses provinces reconquises, la flamme du

(1) I Machab., III, 58.

(2) *Ibid.* 59.

patriotisme, l'union qui fait la force et ressuscitent l'âme de la patrie.

Telle fut l'œuvre de vos pères.

Ce qu'ils ont défendu derrière leurs murailles, ce n'est pas votre cité seulement, quelque digne qu'elle fût de leur fidélité et de leur amour, c'est plus que la grandeur et la gloire, c'est l'existence même de la France.

Comme aux jours de défaite et de honte où Dieu suscita la vierge de Domremy, « il y a de nouveau grande pitié au royaume de France ». Les plus puissants vassaux de la couronne se sont révoltés, et à leur tête apparaît le duc de Bourgogne, le premier de tous par sa haine implacable, par ses puissantes armées et sa formidable artillerie.

« J'aime tant le royaume, dit-il, qu'au lieu d'un roi j'en voudrais six. » Ses possessions s'étendent de la Flandre aux bords du Rhône, elles enveloppent d'un cercle de fer les provinces restées fidèles. Ces provinces elles-mêmes inspirent à Louis XI si peu de confiance qu'il n'ose y lever des troupes dans la crainte de les voir passer dans les rangs de l'ennemi.

Le roi d'Angleterre toujours maître de Calais, attend l'occasion favorable pour partager avec ses alliés les lambeaux de notre malheureux pays, et déjà on lui a offert la Guyenne et la Normandie. Nulle part n'apparaît, pour secourir et sauver ce peuple en détresse, un politique de génie ou un grand capitaine, mais partout je vois l'habileté cauteleuse et perfide, les défaillances et les excès qui perdent les meilleures causes ou les déshonorent.

Les Armagnacs, comblés des largesses de Louis XI, se sont retournés contre lui ; il ne peut même compter sur les chefs de son armée. Il essaye de gagner à sa cause le jeune duc de Berry en l'élevant aux plus hautes fonctions du royaume, mais rien ne peut satisfaire ce prince ambitieux qui s'unit aux ennemis de son roi et de la France. Sa mort, qui pouvait être une délivrance, ne fait que susciter contre Louis XI de plus terribles accusations et soulever de nouvelles tempêtes.

Si les projets des conjurés se réalisent, si le Téméraire peut donner la main au duc de Bretagne et au roi d'Angleterre par dessus la Normandie, envahie et conquise, c'en est fait de la France.

Mais, comme autrefois Orléans, Beauvais s'est trouvé sur le chemin de l'envahisseur. Contre ses remparts, contre la bra-



voure de vos pères, sont venus se briser les efforts de quatre-vingt mille hommes habitués à la victoire. Humilié, découragé, le Téméraire fuit devant l'étendard de la France, il va porter ailleurs les rêves de son ambition, les dévastations de la guerre jusqu'au jour où la vengeance de la Lorraine et l'épée de René II le frapperont à mort sur un champ de bataille et l'enseveliront dans sa défaite.

Louis XI pourra organiser la défense, reformer ses armées, établir des alliances et rompre ainsi le faisceau des forces ennemies.

Mais il ne suffisait pas d'avoir écarté ce suprême péril et détourné les flots de l'invasion. Une fois encore, il importait de refaire dans l'union, dans la puissance du patriotisme la patrie elle-même.

L'amour de la patrie, quoique affaibli, subsistait encore au fond des cœurs ; il fallait qu'un souffle puissant passât sur ce foyer qui menaçait de s'éteindre et qu'un grand exemple de fidélité et de dévouement rappelât les devoirs méconnus, ranimât les courages et unît les cités et les provinces dans un même élan pour le salut de tous.

Ce souffle et cet exemple vinrent de Beauvais ; ils firent tressaillir la France.

Paris, Rouen, Orléans, Noyon, Amiens et bien d'autres villes encore envoient à Beauvais des artilleurs, des arquebusiers, des archers, des charpentiers, des pionniers, des armes et des munitions de guerre. Des chefs vaillants accourent ; bientôt une petite armée pénètre dans la ville, elle est conduite « par les plus vieux et les plus solides capitaines de France. » Le peuple les accueille avec enthousiasme. Louis XI écrit à la ville assiégée, il la félicite, l'encourage et lui promet de prompts et puissants secours. La France se réveille, elle se serre autour de son drapeau et de son roi ; elle est sauvée.

### III

Il n'y a pas de patriotisme sans courage et sans dévouement, parce qu'il n'y a pas de patrie sans périls et sans épreuves. D'ailleurs ce n'est pas aux jours de la sécurité et de la paix que se révèlent les cœurs généreux, mais aux jours du malheur et de la défaite. Alors les causes qui paraissent perdues ont des attraits qu'on ne leur connaissait pas, et les fils dévoués de la patrie sont heureux de combattre, de souffrir et de mourir pour elle.

La valeur guerrière est, elle aussi, un des plus admirables témoignages de la grandeur humaine. Dans les sacrifices qu'elle impose, l'homme donne tout ce qu'il a de plus cher, ses affections, ses joies, ses espérances, son repos, ses forces, son sang et sa vie. Le fils de Dieu l'a dit : « il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime (1). »

Voyez ces jeunes gens, ces enfants, hier ils étaient faibles, hésitants, timides, tremblants peut-être devant le moindre péril. Le clairon sonne, les chefs les entraînent, le drapeau, troué par les balles, marche devant eux ; ils courent, ils bondissent, ils combattent, ils tombent et ils meurent pour leur pays.

Le siège de Beauvais fut incontestablement une des plus brillantes manifestations de la bravoure française. L'armée du duc de Bourgogne fait tomber sur la ville une pluie de fer et de feu. « Jamais, a dit un historien, jamais une ville n'avait été battue par une aussi rude artillerie. » Et Beauvais n'était pas préparé à la lutte ; il n'avait tout d'abord pour garnison que quelques gentilshommes qui y étaient entrés avec le sire de Baligny, dont la capitulation récente à Roye ne pouvait inspirer confiance. Mais les habitants sont décidés à lutter jusqu'à la mort. Ils ne consentent même pas à entendre le héraut envoyé par l'ennemi et ne lui permettent pas d'approcher des murailles.

Les Bourguignons s'avancent et s'emparent d'un petit fort dans lequel Baligny s'était jeté avec quelques arquebusiers. Ils se précipitent et pillent en criant : « Ville gagnée ! » et arrivent au pied des remparts. En même temps l'assaut est donné à une des portes de la ville. Partout l'attaque est furieuse, partout la résistance est héroïque.

Le duc de Bourgogne prend la direction de l'assaut. Sous les décharges de l'artillerie, la porte est brisée et le feu la dévore, mais les assiégés entretiennent les flammes et élèvent à quelque distance un nouveau rempart de poutres et de pierres. Le combat a duré onze heures, la bravoure de Beauvais n'a pas faibli un instant, le duc se retire et la population célèbre dans la joie cette première victoire.

Il ne s'agit plus maintenant d'emporter la ville par surprise : un siège en forme est nécessaire. L'investissement devient complet. Pendant huit jours, l'artillerie bat de nouveau les mu-

(1) Joan. xv, 13.

railles qui croulent et laissent apparaître des brèches béantes. Un nouvel assaut va être donné, le duc veille lui-même aux moindres détails et se croit assuré du succès.

Les assiégeants ont jeté un pont sur les fossés et détourné la rivière qui les remplit. Ils attaquent à la fois les deux portes et les remparts qui les unissent. Leur audace brave tous les périls. Partout ils sont repoussés ; les morts couvrent le sol. Après trois heures d'une lutte acharnée, les Bourguignons ont perdu plus de quinze cents hommes et ils se retirent en frémissant.

Les assiégés, exaltés par la victoire, les poursuivent et portent le combat jusque dans leur camp.

Voici un troisième assaut plus terrible encore. Mais le peuple tout entier est debout, superbe, enivré de courage et de gloire, pour repousser l'envahisseur qui, découragé, fuit et disparaît enfin à l'horizon.

J'ai dit : le peuple tout entier, car cette défense immortelle fut l'œuvre de tous.

Le clergé a consenti à la destruction de l'église de Saint-Hippolyte qui était occupée par les Bourguignons et qui menaçait les remparts. L'abbé de Saint-Lucien, retranché dans son monastère, secondé par quelques vaillants soldats, repousse les attaques de l'ennemi. Et plus tard, quand il fallut réparer les remparts, le chapitre de la cathédrale n'hésita pas à vendre les vases sacrés pour contribuer à cette œuvre patriotique.

Croyez-le bien, le clergé français est toujours le même. Il est prêt à donner pour la défense de la Patrie tout ce qui pourrait être enlevé à sa glorieuse pauvreté, — et ce n'est pas vous, Messeigneurs, qui me démentirez, — il est prêt à donner tout le dévouement de sa vie et tout le sang de son cœur.

Bourgeois et chevaliers, artisans et soldats rivalisent d'audace. Les vieillards et les enfants apportent aux combattants de la nourriture et des armes. Mais les femmes surtout signalent leur courage. On dirait que le danger les attire. Vraiment, elles vont au combat comme à une fête. Elles combattent au premier rang et, debout sur les remparts, elles font pleuvoir sur les assaillants de lourdes pierres, de la graisse fondue, de l'huile bouillante et des fascines enflammées.

Mais un guerrier apparaît sur la muraille, il y plante l'étendard de Bourgogne. Soudain une jeune fille se lève, abat d'un coup de hache le bras du guerrier et, saisissant l'étendard, elle le porte triomphante jusqu'au temple de Dieu.

Au-dessus de ses compagnes, au-dessus des défenseurs de votre cité, dans la gloire de cette épopée héroïque, saluez cette jeune fille, sublime personnification du courage et du patriotisme, type admirable de femme française.

O femmes de Beauvais, ô femmes de France, soyez fidèles à cette grande mémoire. Soyez, vous aussi, courageuses pour être invincibles. Restez debout sur les brèches ouvertes dans les murailles de la cité de Dieu, repoussez les ennemis qui menacent les trésors divins de vos foyers et de votre pays. Combattez non pas en donnant la mort, mais en faisant resplendir la vérité et l'amour ; combattez non pas avec la hache qui tue, mais avec la croix qui pardonne et qui sauve. Conduisez au temple de Dieu les générations nouvelles et, en sauvant les âmes de vos enfants, sauvez la France chrétienne.

#### IV

Mais je dois remonter avec vous à la cause première de la victoire de vos pères et faire entendre les derniers accents de cet hymne de votre gloire.

Cette cause, elle est plus haut que le cœur des héros, que les ressources de la terre et du temps ; elle est dans la puissance et et dans le cœur de Dieu.

Dieu qui a créé les hommes et les familles, crée aussi les nations ; il leur prépare leurs destinées et il tient leur sort dans ses mains souveraines et toutes puissantes. Il est le Dieu des armées, il en reste le maître, malgré le nombre et la valeur des soldats, malgré la science des capitaines et les inspirations du génie de la guerre.

De quoi dépendent presque toujours la victoire ou la défaite, et avec elles l'avenir de tout un peuple ? D'un ordre arrêté par la mort, d'un oubli que rien ne peut réparer, d'une flèche ou d'une balle égarées qui frappent des chefs, de la terreur qui saisit quelques-uns des combattants et entraîne toute une armée.

L'événement le plus obscur, le plus imprévu arrête les plus heureux conquérants, comme le grain de sable contre lequel viennent se briser les flots de l'Océan.

A quoi ont tenu la résistance de votre ville et la défaite du duc de Bourgogne ? Au signal donné par les ouvriers qui travaillaient sur le toit de votre magnifique cathédrale. Ils ont vu la poussière soulevée par l'armée ennemie, le tocsin retentit,

le peuple s'arme et se prépare au combat, les Bourguignons qui comptaient vous surprendre sont repoussés; Beauvais et la France sont sauvées.

La protection divine et les traditions religieuses sont l'honneur et la force de tous les peuples, que sera-ce des peuples baptisés dans l'eau et l'Esprit de Dieu, de la France, nation privilégiée de la loi nouvelle?

Dieu qui a donné à la France tant de preuves de sa protection toute puissante, a voulu démontrer avec éclat que lui seul la soutient et la défend. Dans ses périls suprêmes il a envoyé pour la secourir ce qu'il y a de plus faible, des femmes et des jeunes filles. Et il en est ainsi depuis sainte Clotilde et sainte Geneviève jusqu'à Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette, et jusqu'à ces chrétiennes au grand cœur qui, tous les jours, par les œuvres incomparables de la charité, purifient, éclairent et sauvent notre pays.

Ce peuple l'a bien compris, et dès le premier instant de la lutte, il se tourne vers Dieu, il remplit les églises; des prières ardentes montent de tous les cœurs. Tandis que les uns combattent, les autres sont à genoux et les bras levés vers le ciel. Le patriotisme s'unit à une foi ardente, et ces deux rayons feront éternellement resplendir la gloire de Beauvais. Les assiégés invoquent avec une confiance sans bornes leur patronne, sainte Angadrême.

Voyez-vous cette procession immense où tous les rangs et toutes les conditions se confondent; elle chante et elle supplie, elle parcourt les rues, monte sur les remparts et sur les brèches les plus menacées, elle expose aux premiers coups de l'ennemi, à ses flèches et au feu de ses couleuvrines le reliquaire vénéré qui contient les ossements de la patronne de Beauvais.

Ce peuple a démontré que le patriotisme et le courage ont dans la religion leur inspiration la plus haute, et il affirme que la victoire lui est venue de Dieu.

Nous l'avons dit : Jeanne Hachette apporte à l'église Saint-Dominique le drapeau arraché à l'ennemi, et quand les Bourguignons sont en fuite, la foule fait entendre les chants de l'action de grâces. Les représentants de la cité déclarent dans une délibération solennelle que « leur délivrance fut une œuvre de Dieu très miraculeuse et faite par-dessus nature. »

Depuis lors, pendant quatre siècles, Beauvais a été fidèle à ces grands souvenirs et au devoir de sa reconnaissance. Chaque année, en ce jour, depuis quatre siècles, la procession triom-

phale recommençait; elle allait porter les reliques des saints et les témoignages de la piété partout où le combat avait été plus terrible. Prêtres et fidèles, magistrats et guerriers, tous célébraient dans la fête de l'Assaut, la fête du patriotisme et de la foi, de la bravoure et de l'espérance chrétienne, de la terre et du ciel, de la France et de Dieu...

Monseigneur, ces jours heureux reviendront; tout votre peuple répondra à votre appel...

Mais ces glorieux souvenirs élèvent ma pensée et mon cœur; de plus hautes visions m'apparaissent; j'entrevois des fêtes plus belles et je salue des triomphes plus grands. Il est une cité solitaire, désarmée, assaillie par des ennemis innombrables. Toutes les habiletés et toutes les haines, toutes les ressources humaines et toutes les audaces sont conjurées pour la détruire. Les téméraires, toujours vaincus et toujours renaissants, dirigent contre elle de perpétuels et de terribles assauts. Elle a pour sa défense quelques hommes au grand cœur, des pontifes et des prêtres désarmés, des vieillards, des femmes et des enfants. Voyez, les remparts croulent, les brèches sont béantes, l'ennemi proclame sa victoire. Déjà sur les murailles conquises flotte le drapeau de l'envahisseur. Tout à coup une femme se lève. D'un seul coup elle abat le drapeau et le bras qui le porte, et, triomphante, elle offre à Dieu le gage de sa victoire.

Ah! votre foi et votre amour ont devancé ma parole. Cette cité c'est l'Église, ces légions ennemies, ces téméraires aveugles et obstinés vous les connaissez bien; ces terribles assauts, ils remplissent l'histoire, et, sous nos yeux, ils recommencent toujours. Cette femme c'est la France, cette victoire est celle que nous attendons... et qui viendra demain.

O Dieu de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette, ô Dieu qui protégez votre Église et qui aimez la France, qui les avez unies dans les mêmes épreuves et les mêmes combats, donnez-leur la même victoire. O mon Dieu, entendez ma prière; faites enfin triompher votre Église et, de tous les périls qui la menacent, sauvez encore la France.

NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE  
CONTEMPORAINE

## I

## Le Gouvernement de la Défense nationale.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Aussitôt commencent les excès de zèle et l'on voit la garde nationale occupée à pourchasser de local en local les enfants qui s'obstinaient pour obéir à leurs familles à pénétrer dans les classes des frères (1). M. Mottu fait défendre aux instituteurs et aux institutrices qui remplacent les frères et les sœurs de faire aucune prière dans les écoles, d'apprendre le catéchisme aux élèves, de les conduire à l'église le dimanche et aux catéchismes de la paroisse, de s'occuper en quoi que ce soit de la première communion (2), il fait enlever les christs des écoles. Les familles mécontentes se plaignent; le clergé proteste; des prêtres, M. d'Hulst, M. Courtade, M. Arnaud publient des lettres, font placarder des affiches pour démontrer que M. Mottu dépasse ses pouvoirs et mettent le ministre en demeure de blâmer ce maire trop zélé. En vain le ministre fait invoquer par M. Sauvaistre secrétaire de la Commission (3) l'article 31 de la loi du 15 mars 1850 qui indique que les municipalités ont le droit de choisir les instituteurs communaux, il n'en est pas moins obligé le 18 octobre, de révoquer de ses fonctions de maire du XI<sup>e</sup> arrondissement le malheureux Mottu.

Furieux de cette défaite, et pour reprendre une éclatante vengeance, les purs s'acharnent sur les ambulances.

Les docteurs Vacher et Rassoul se plaignent (4) que les sœurs qui dirigent le bureau de bienfaisance du XX<sup>e</sup> arrondissement renvoient injustement les gardes nationaux du 135<sup>e</sup> bataillon porteurs de leurs ordonnances; M. Greppo fait enlever les christs des ambulances; enfin M. Cadet, l'émule de M. Mottu dans le XI<sup>e</sup> arrondissement, prend l'arrêté suivant :

*Art. 1<sup>er</sup>* Aucun membre d'une religion quelconque ne pourra pénétrer dans les ambulances s'il n'y est appelé par les malades.

(1) *Constitutionnel*, dd. Guérault.

(2) Lettre de l'abbé Arnaud, curé de Sainte-Marguerite, 14 octobre 1870.

(3) *L'opinion nationale*.

(4) Paris le 15 décembre 1870 dans *le Réveil et la Patrie en danger*.

*Art. 2.* Tout prêtre ou ministre demandé ne pourra s'adresser qu'au malade qui l'aura fait appeler.

*Art. 3.* Sitôt son ministère accompli (en entier) le prêtre ou le ministre devra quitter l'ambulance.

Des aumôniers d'ambulances on tombe sur les aumôniers militaires.

L'abbé Gros, aumônier du fort d'Aubervilliers, mort un mois après frappé par un obus prussien au plateau d'Avron, avait organisé des exercices de piété dans l'église neuve de Saint-Denis. Les nombreux soldats qui s'y réunissaient, chantaient des cantiques et entendaient ensuite une exhortation propre à les distraire et à les fortifier. Des citoyens de Saint-Denis estimant que ces conférences étaient réactionnaires décidèrent de les faire cesser. Ils firent avec le maire une perquisition dans l'église, visitant la sacristie, les confessionnaux, l'église souterraine. A la suite de cette perquisition, le maire interdit les réunions.

La presse républicaine joue dans ces affaires le plus triste rôle. C'est elle qui excite les adversaires, qui marque les coups, qui réchauffe le zèle des timides, qui dénonce ceux que leur bienveillance [naturelle ou l'amour du pays inclinent vers la modération, qui sème la calomnie et fournit des armes aux clubistes pour jeter les populations dans une voie d'excès, où personne ne les maîtrise.

Dans *La Patrie en danger*, du 26 fructidor an 78 un nommé A. Regnard explique que la parfaite vertu républicaine consiste dans la rupture complète avec la vieille idée de l'existence de Dieu et trace ainsi le « *Rôle du clergé* : «... Que tous partent, moines et curés, surtout les premiers qui envahissent la Capitale et circulent avec une arrogance hors de saison, ventrus et désœuvrés, parmi les citoyens en armes... il n'en faut plus. Qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit point... de querelles philosophiques... Déjà des mesures sérieuses ont été prises... Déjà la Commune de Lyon, plus révolutionnaire c'est-à-dire plus patriotique qu'aucune autre a pris d'énergiques mesures contre la population de moines et de jésuites qui depuis si longtemps infectaient la ville. Gloire à ces citoyens qui... ont prouvé une fois de plus que l'idée révolutionnaire fait corps avec l'idée philosophique de l'athéisme et de l'affranchissement de la pensée. Ils ont montré le chemin au peuple de Paris qui facilitera l'œuvre patriotique du gouvernement en le mettant à même



de disposer au plus vite des établissements, des personnes et des choses de la religion. »

« De toutes parts, s'écrie *le Réveil*, il nous revient des plaintes contre le clergé depuis que la République est proclamée; l'on nous signale des pensées qui contrecarrent les mesures que commande le salut public. Ils fomentent de sourdes divisions : maîtres de l'esprit des femmes par le confessionnal, ils se servent de cette dangereuse puissance pour semer le découragement et énerver ceux qui voudraient s'armer. Ils font une guerre d'influence aux autorités nouvelles, et versent autour d'eux le sommeil de la léthargie. Ils commettent ainsi un crime de lèse-nation et la justice a le droit, pour de tels actes, de les menacer et de les poursuivre. La République est bien résolue de déchirer ces toiles d'araignée et de faire justice de ceux qui les auraient ourdies. »

Que fait de si coupable le clergé? *Le Combat* affirme par deux fois que le clergé de la Madeleine est venu officier aux pieds de la statue de Strasbourg, escorté de la garde nationale et que, « dans l'église des Petits-Pères, on a, du haut de la chaire, insulté la République et attribué nos désastres à l'abandon de Rome; et il ne s'est trouvé là personne, ajoute mélancoliquement le rédacteur, pour fouetter ce prêchailleur! »

*Le Siècle* dit que si le clergé continue à porter la soutane aux ambulances, c'est uniquement pour se faire une réclame. « Rien pour rien! s'écrie-t-il, c'est la devise de la philanthropie cléricale.

« Un exemple à ajouter à tant d'autres :

« Lorsqu'il fut question de l'installation des ambulances centrales ou de rempart, le clergé offrit ses offices empressés. C'était fort bien. Mais attendez la fin. Ces messieurs les séminaristes refusèrent de servir dans les infirmiers autrement qu'en soutane, afin que la réclame qu'on ambitionne fût plus éclatante. Cette prétention ayant été repoussée, l'archevêque de Paris a fini par capituler. On sait qu'en matière de capitulation sa conscience a déjà fait ses preuves. Il a donc consenti à ce que les séminaristes revêtissent la redingote boutonnée mais à condition encore que dans chaque ambulance, il y aurait pour la diriger un prêtre en costume. Toujours la question de l'enseigne! Ils veulent bien faire du pseudo-dévouement à Paris mais à condition que Rome en bénéficiera; ce n'est pas de la charité alors, c'est de la publicité. »

Le 16 octobre, le club du *Pré-aux-Clercs* prenait la résolution suivante : « L'assemblée invite le gouvernement à faire un recensement de tous les objets en or et en argent qui servent à l'exercice du culte, à les remplacer par des objets de même nature en matières moins coûteuses et à employer au soulagement des souffrances publiques les quelques centaines de millions que procurerait cette substitution ».

C'en fut assez pour que le gouvernement laissât transformer en ambulances la Trinité, Saint-Germain, comme il avait laissé transformer Sainte-Geneviève en poudrière, et cela malgré l'avis d'un grand nombre de médecins, affirmant que dans ces vaisseaux les maladies infectieuses sont plus inévitables que partout ailleurs.

Sous ce titre : *Les crimes des Ignorantins*, le *Réveil*, rééditant les articles de M. Sauvestre dans l'*Opinion Nationale*, appelle les malédictions des mères sur le gouvernement qui a destitué M. Mottu parce qu'il voulait « arracher leurs enfants à Gomorrhe. »

Dans *La Patrie en danger* les rédacteurs ne savent que commenter ces paroles : « Mort à l'autorité ! Guerre à Dieu ! Mort aux prêtres ! »

*Le Siècle* signale aux colères de la foule les prêtres qui s'occupent des soldats. « Le cléricisme, dit-il, auquel nous avons accordé une trêve, paraît vouloir en abuser pour se livrer dans les rangs de la garde mobile à une propagande politico-religieuse. Il distribue aux jeunes soldats de petits livres dignes de la feue rue de Poitiers. On trouve dans ces brochures émanant de je ne sais quel sacristain, l'essence de superstition habilement condensée. Que les cléricaux sachent dès à présent que nous sommes au courant de leurs manœuvres et que le moment venu nous les démasquerons. Si en face de l'ennemi nous consentons à imposer silence à nos convictions c'est à condition que l'ultramontanisme n'abusera pas de ce silence pour se livrer à des menées souterraines. » Aussi la foule docile se fait-elle un plaisir d'insulter les mobiles « priards » qui sortent de Notre-Dame des Victoires ou de Sainte-Elisabeth, et de se moquer de leurs scapulaires et de leurs chapelets.

Deux maires de Paris MM. Ducoudray et Dubail accusés de favoriser la « bande noire » sont obligés de montrer « patte rouge » et de prouver par leurs actes que bien loin d'être avec

le clergé, ils ont voté la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, la laïcité de l'enseignement primaire etc...

En Afrique, la situation faite au clergé n'est guère plus tenable que dans la métropole.

Jaloux des lauriers de MM. Mottu, Greppo, Bonvalet, le conseil municipal d'Alger profite du renouvellement de l'année pour expulser les frères et les sœurs des écoles communales et les remplacer par des instituteurs laïques disposés à accepter le programme scolaire. En vain une pétition circule et réunit 6000 signatures pour demander le maintien des frères et des sœurs; en vain Mgr l'archevêque d'Alger proteste auprès du Commissaire de la République et de la délégation de Bordeaux contre une mesure qui blesse profondément la population et qui d'ailleurs est entachée d'illégalité, rien n'y fait, les frères et les sœurs sont expulsés.

Quant au clergé il est victime, non pas d'excès isolés, accidentels, temporaires, mais d'actes accomplis simultanément, poursuivis systématiquement, tolérés et même en grande partie autorisés par le gouvernement.

Immédiatement après la proclamation de la République, des déportés et des repris de justice s'emparent de la direction des affaires, grâce à la faiblesse de notre gouvernement, et à la faiblesse du pauvre M. Crémieux, qui a été le mauvais génie de l'Algérie. A peine constitué, le conseil municipal d'Alger proclame la séparation absolue de la Commune et des Eglises, motivant sa décision sur *ce que le culte est un besoin personnel et que chacun peut le satisfaire à part* comme ses autres besoins, et retranche aussitôt la subvention des fabriques de paroisse. Mgr l'Archevêque proteste, réclame à Alger, à Tours, on lui répond par des paroles évasives, et les subventions sont en fait supprimées. Oran, Constantine, Philippeville, Bône suivent l'exemple d'Alger.

Quatre ou cinq émeutes ont lieu. On enfonce les portes de la cathédrale aux cris de: « Mort aux Jésuites ! » puis les émeutiers se portent à la maison des Pères et en commencent le siège. Après avoir brisé tous les carreaux des vitres de leur église à coups de pierre, ils se préparent à enfoncez les portes. Un frère a l'heureuse idée de monter au clocher et d'y sonner les cloches à toute volée, pour appeler du secours. Les émeutiers craignent l'arrivée des troupes et s'enfuient dans toutes les directions.

Chaque jour, dans la rue, les prêtres, les sœurs, les frères sont à ce point insultés que l'archevêque est obligé d'autoriser son clergé à quitter l'habit ecclésiastique comme dans un pays de persécution ouverte.

Le conseil municipal de Bou-Medssa prend un arrêté pour défendre au curé de recevoir aucun casuel. Celui de Philippeville expulse le curé du presbytère pour y loger le maire. On propose de s'emparer de la cathédrale d'Alger pour en faire un club. Les autorités tremblent toutes devant la poignée de démagogues, qui depuis qu'ils sont installés aux affaires ne songent qu'à vexer les catholiques et à salir les églises.

Lorsque quelques semaines plus tard les communards s'empareront de Paris, ils ne feront que suivre le chemin qu'on leur a tracé depuis six mois.

Henri Heine comparait La Fayette à ce précepteur qui accompagnait son élève dans les maisons de prostitution pour qu'il ne s'y enivrât point, puis au cabaret pour qu'au moins il ne perdît pas son argent au jeu, et le suivait enfin dans les maisons de jeu pour prévenir les duels qui pouvaient s'en suivre. Mais si le duel devenait inévitable, il servait alors de témoin. Les membres du *Gouvernement de la Défense Nationale* ressemblent à s'y méprendre à ce précepteur commode, et les élèves ici ont beau jeu à répondre à leurs maîtres. « Nous avons la même origine et votre dossier est aussi chargé que le nôtre. Vous avez posé les prémisses, et nous tirons les conséquences. Que faisons-nous que vous n'avez ébauché ? Vous avez laïcisé, nous laïcisons ; vous avez dénoncé le péril clérical, déclaré la guerre au catholicisme ; nous, nous supprimons Dieu. Il n'y a entre vous et nous que l'épaisseur... de la loi, qui n'est guère qu'un canevas qui devient quelque chose suivant la broderie qu'on exécute dessus. Qu'importe que je la viole, si j'ai sur vous l'avantage de la logique. Avant de nous condamner, guérissez-vous vous-mêmes. »

Aussi je ne vois pas ce qu'ont pu trouver à redire M. Jules Simon et M. Jules Ferry au décret du 1<sup>er</sup> avril 1871, qui sépare les Églises de l'État, et à l'arrêté du citoyen Le Moussu, décrétant en trois lignes ce que les républicains avaient tous écrit dans leur journaux :

*La Commune de Paris :*

Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ;

*Considérant* que la liberté de conscience est la première des libertés;  
*Considérant* que le budget des cultes est contraire au principe  
 puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi;

*Considérant* en fait que le clergé a été le complice des crimes  
 de la monarchie contre la liberté.

*Décète :*

Art. 1<sup>er</sup>. — L'Église est séparée de l'État.

Art. 2. — Le budget des cultes est supprimé.

Art. 3. — Les biens dits de main-morte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles sont déclarés propriétés nationales.

Art. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.

*La Commune de Paris.*

Le 1<sup>er</sup> avril 1871.

L'affiche suivante avait été apposée, le 11 avril, sur les portes fermées de l'église Saint-Pierre de Montmartre :

Attendu que les prêtres sont des bandits et que les églises sont des repaires où ils ont assassiné moralement les masses, en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu.

Le délégué civil des Carrières, près l'ex-préfecture de police, ordonne que l'église de Saint-Pierre (Montmartre) soit fermée et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins.

10 avril 1871.

LE MOUSSU.

Ici les deux cachets des comités.

Et cependant, dès les premières hostilités avec l'Allemagne, le clergé avait fait preuve d'un patriotisme aussi éclairé que désintéressé.

Dès le 19 juillet paraissent les lettres des évêques invitant les fidèles à prier « pour le triomphe de nos armes et le prompt retour de la paix ». L'archevêque de Reims (19 juillet), les vicaires généraux de Bordeaux, l'évêque de Strasbourg (22 juillet), l'évêque de Dijon (23 juillet), les évêques de Verdun et d'Orléans (24 juillet), l'évêque d'Arras et l'archevêque de Tours (25 juillet), l'évêque de Sées (26 juillet), l'évêque de Tulle, l'archevêque de Toulouse (1<sup>er</sup> août), prescrivent des prières spéciales que le Souverain Pontife couronne par un triduum solennel qu'il fait célébrer à Saint-Louis des Français les 22, 23 et 24 août.

Ces mêmes évêques mettent à la disposition du gouvernement, pour y établir des ambulances, les locaux dont ils ont la

jouissance : séminaires, maisons de campagne, et comme infirmiers leurs prêtres, les frères, les religieux. C'est dans ce sens qu'écrivent l'évêque de Strasbourg (5 août), l'archevêque de Paris, l'évêque de Dijon, l'évêque de Poitiers, l'évêque de Beauvais (22 août), l'évêque de Meaux (30 août), l'évêque de Séz.

C'est dans ce sens qu'est rédigée une pétition déposée le 26 août à la Chambre, et signée des archevêques d'Aix, de Reims et de Bourges; des évêques de Mende, de Châlons, du Puy, de Beauvais, du Mans, de Moulins, de Nantes, de Nevers, de Rodez, de Troyes, de Périgueux (28 août), qui tous demandent, pour les membres de leur clergé et les élèves des séminaires, l'autorisation d'assister l'armée, soit comme aumôniers, soit comme infirmiers...

... Les jeunes clercs, disent ces pétitions, nous supplient tous d'être employés activement au salut de la patrie... Ils ne demandent ni titres ni indemnités, mais seulement les vivres de campagne nécessaires en temps de guerre...

L'archevêque de Rennes écrit au ministre (25 juillet) que ses prêtres se mettent à la disposition du gouvernement pour renforcer l'aumônerie militaire, ajoutant qu'il paiera lui-même les aumôniers supplémentaires pour la Bretagne.

L'*Univers* forme un comité sous le patronage de Mgr de Ségur, qui réunit 237.868 fr. 77 pour organiser les soins religieux à donner aux soldats; et ouvre une souscription pour l'armée qui s'élève à près de 120.000 francs. Les élèves de toutes les écoles catholiques abandonnent leurs prix pour venir en aide aux blessés.

A la suite des évêques, des centaines de prêtres écrivent au ministre, à leur préfet, à l'abbé Laine, aumônier en chef, pour se mettre à leur disposition. A un moment, l'archevêque de Paris écrit à un évêque de province qu'il a reçu plus de 400 demandes.

Les religieux rivalisent de zèle et de patriotisme avec le clergé des paroisses. Les Jésuites de Metz mettent au service des ambulances 500 lits et leur maison. Les Frères de la doctrine chrétienne offrent leur établissement de Beauregard, près Thionville, et 25 frères pour soigner les blessés et les malades. Une autre congrégation, le pensionnat de Sainte-Anne, à Lutterbeck, son personnel et 180 lits.

Le recteur des Jésuites de Vaugirard écrit au ministre qu'il met son collège et son personnel à sa disposition, et qu'il se

charge de tous les frais, « pour payer ainsi en son nom et au nom de tous sa dette à la patrie si cruellement éprouvée. »

Le P. Chanapeaux offre son collège de Neuilly.

Le supérieur des Oblats d'Autun écrit au sous-préfet d'Autun qu'il offre 25 lits, son établissement et ses frères comme infirmiers. « Ce sera pour eux, ajoute-t-il, un honneur et une consolation. »

La congrégation des Sœurs de la Providence de Citeaux (Côte-d'Or) offre toutes ses religieuses comme infirmières. Les Dominicains de Paris offrent leur couvent de Saint-Jean-de-Bauvais et leurs religieux comme infirmiers et veilleurs. Le frère Philippe écrit à la date du 15 août au ministre de la guerre que « ..... ses frères veulent payer à la patrie un nouveau tribut de dévouement et qu'il met à sa disposition tous les établissements libres qu'il possède... les frères comme ambulanciers... lui-même et ses visiteurs surveilleront ce service et réveilleront les bonnes volontés. » Le curé de Sainte-Marguerite, à Paris, offre place à 8 blessés dans son presbytère : « Je les soignerai, dit-il en terminant, comme un père soigne ses enfants. »

Le Provincial des Carmes (20 août), offre au ministre de la guerre leurs couvents de Bordeaux, Agen, Eagnères, Pamiers et Carcassonne et « réclame pour lui et tous ses religieux la faveur et la gloire de servir et de soigner les soldats blessés. »

Le supérieur du collège de Pons met à la disposition du maire son collège, 300 lits et 12 religieuses. Les Prémontrés de Saint-Michel de Tarascon, les Bénédictins de Notre-Dame du Mont Olive (23 avril) les Trinitaires de Cerfroid (Aisne) la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur (29 avril) font les mêmes offres. Le 12 août l'évêque d'Angers ordonne une quête pour les blessés.

Le journal *La Provence* raconte que deux frères des écoles chrétiennes de Bordeaux ont obtenu du frère Alphonse leur supérieur la permission de partir comme soldats. L'évêque d'Angers, l'archevêque de Bordeaux autorisent les séminaristes qui le désirent, à se rendre sous les drapeaux : Une lettre d'un trappiste (1) signale le départ à l'armée comme soldats de cinquante-deux trappistes.

Tout cela n'empêcha pas des manifestations hostiles contre

(1) Journal *l'Univers*, 4 juillet 1871.

les dominicains à Lyon, contre le grand séminaire à Périgueux, contre les Carmes à Agen, contre les Jésuites à Bordeaux, le jour même, et comme si un mot d'ordre avait été lancé dans toute la France, le jour même, 23 août 1870, où MM. Raspail, Girault et Desseaux déposaient à la Chambre des pétitions réclamant la levée des séminaristes, des frères et des religieux; pétitions que MM. Jules Simon, Crémieux, Arago, Pelletan s'empressaient de soutenir et dont ils demandaient le renvoi à la commission.

Le conseil municipal de Lyon, 17 mars 1871, prétendit mettre à la charge du clergé les cinq milliards de l'impôt de guerre, la presse républicaine répéta chaque jour que le clergé n'était composé que de lâches, de traîtres, d'ennemis de la France, et finit par proposer, le 29 février 1871, qu'on éloignât les prêtres du vote sous prétexte qu'ils n'avaient pas pris part à la guerre!

## LE REPOS DU DIMANCHE

A LA CHAMBRE

*Séance du 7 juillet 1890.*

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'article 5, il y a un amendement de M. de Mun et de plusieurs de ses collègues, qui est ainsi conçu :

« Les enfants âgés de moins de dix-huit ans et les femmes de tout âge ne peuvent être employés, dans les établissements énumérés à l'article premier, les dimanches ni les autres jours de fête reconnus par la loi, même pour le rangement de l'atelier.

« Les samedis et veilles des jours de fête reconnus par la loi, la durée du travail des enfants, des filles mineures et des femmes ne peut excéder huit heures, y compris les travaux de nettoyage, de réparation et de rangement. Une prolongation de la journée, les samedis et veilles de fête, ne pourra être autorisée que pour les travaux de réparation plus considérables qui ne pourraient s'exécuter dans le courant de la semaine sans entraîner le chômage de l'atelier ou d'une partie de l'atelier. »

La parole est à M. de Mun.

M. LE COMTE DE MUN. L'amendement que j'ai présenté, avec quelques-uns de mes collègues, a pour objet de demander à la Chambre de fixer au dimanche le jour de repos hebdomadaire.

La commission demande qu'il y ait un jour de repos par semaine.

Je demande en outre une diminution de travail le samedi, pour rendre ce repos plus complet et plus efficace.

Je constate avec satisfaction que je suis d'accord avec la commis-



sion pour proclamer la nécessité d'un jour de repos hebdomadaire. Je crois même que je suis d'accord sur ce point avec la majorité de la Chambre.

M. MAURICE FAURE. Avec tout le monde.

M. LE COMTE DE MUN. Oui, tout le monde aujourd'hui reconnaît qu'il y a une limite aux forces de l'homme et qu'un jour de repos par semaine lui est nécessaire.

Mais la commission est allée plus loin que cette constatation : elle n'a pas dit seulement un jour de repos, mais « un jour de repos hebdomadaire », reconnaissant par là la périodicité de ce repos et le fixant au septième jour.

En cela, la commission est d'accord avec la législation étrangère. En Angleterre, l'interdiction du travail du dimanche est absolue, et les patrons obligés en outre de donner à leurs ouvriers quatre journées complètes ou huit demi-journées outre les jours de Noël ou du Vendredi-Saint. Il en est de même en Autriche; en Allemagne, M. l'abbé Hitz a proposé en 1887 une loi analogue.

Votée par le Reichstag, elle n'a pas été sanctionnée par le conseil fédéral; mais un projet semblable est actuellement soumis au Reichstag, qui a adopté l'article 137, interdisant le travail du dimanche. Dans les divers états de l'Amérique, il existe des lois analogues, et au congrès des Etats-Unis, un sénateur demande que cette règle passe dans la législation fédérale.

J'ajoute qu'aucun Etat n'a eu la pensée de laisser le jour du repos indéterminé; partout ce jour est le dimanche.

Pourquoi la Chambre ferait-elle autrement? La commission a déjà reconnu que le repos devait avoir lieu le septième jour, et par là elle a rendu un hommage peut-être involontaire à la loi divine qui a fixé ce terme mystérieux au travail de l'homme.

Dans des congrès socialistes, il a été reconnu par des hygiénistes, qu'au point de vue physiologique le travail de l'homme ne devait pas excéder six jours.

Ainsi le repos doit avoir lieu le septième jour. Ce qui nous divise, c'est la question de savoir si ce jour doit être commun ou non. Au fond du cœur, presque tout le monde pense comme moi qu'on ne peut pas laisser indéterminé le jour de repos; ce qui nous divise, c'est que le texte de la commission ne fixe pas de jour commun.

Mais alors comment vous y prendrez-vous si ce jour n'est pas commun? Qui le fixera? Le patron? Mais alors que devient le droit de l'ouvrier? Sera-t-il fixé par une entente de l'ouvrier et du patron? Mais alors la base de votre loi va s'écrouler, car c'est précisément parce que vous craignez que l'entente ne se produise pas que vous votez une réglementation du travail.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le point important dans cette loi, c'est qu'elle soit exécutée. Nous avons, en effet,

une loi de 1848 qui réglemente la journée de travail ; on ne s'en préoccupe guère. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas appliquée.

Et comment la loi que nous discutons le sera-t-elle si l'on ne fixe pas un jour commun pour le repos ?

Tous les arguments que j'ai produits hier, je pourrais les reproduire ici. Comment constaterez-vous la présence des ouvriers, la durée de la journée ; comment les inspecteurs pourront-ils exercer leur surveillance si le jour n'est pas commun, si des patrons s'entendent pour faire passer les mêmes ouvriers d'une usine dans une autre ?

S'il en est ainsi, que vaut la loi ?

On m'objectera, je le sais, la liberté de conscience.

M. JULES MAIGNE. C'est là la question.

M. LE COMTE DE MUN. En effet, et je comprends très bien l'objection de M. Maigne, qui est l'auteur de l'abrogation de la loi de 1814.

Mais il ne s'agit nullement de rétablir cette loi relative à la célébration du dimanche ; il s'agit simplement de fixer un jour de repos commun.

C'est ce qu'a fait très bien observer au congrès de Berlin Mgr Kopp, évêque de Breslau. Nos délégués, à cause des instructions qu'ils avaient reçues, ont été dans l'obligation de s'abstenir ; mais M. Jules Simon, en son nom personnel, n'a pas dissimulé son opinion en faveur du dimanche.

Vous craignez, dites-vous, qu'on ne porte atteinte à la liberté de conscience ? A la liberté de conscience de qui ? Je ne pense pas que ce soit à la liberté de ceux qui ne pratiquent aucun culte, car cela leur est bien égal que vous choisissiez le dimanche ou un autre jour.

Pour les autres, prenez-y garde, j'ai le droit de vous dire : que faites-vous de la liberté de conscience de ceux qui veulent la pratiquer ? (Applaudissements à droite.) Car quels que soient vos désirs, il est incontestable qu'une grande partie de la population est attachée à certaines croyances et veut y rester fidèle.

Qu'arrivera-t-il alors si vous ne fixez pas le jour du repos au dimanche qui est commun à tous les chrétiens ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

*Voix à gauche.* Mais les mahométans, les juifs, les Hindous ?

M. LE COMTE DE MUN. Les mahométans, qui célèbrent le vendredi, n'interdisent pas le travail ce jour-là, parce que, dit un commentateur du Coran, on n'a pas voulu paraître emprunter une pareille règle aux chrétiens.

Par conséquent, votre objection ne porte pas.

Quant aux israélites, je ne crois pas qu'il y en ait un très grand nombre parmi les ouvriers ; je crois qu'on en rencontre plutôt parmi les patrons. (Applaudissements et rires.)

Je me hâte d'ailleurs d'ajouter que si vous voulez introduire dans la loi une disposition spéciale pour permettre aux israélites de célé-

brer, en le chômant, le jour du sabbat, je la voterai avec vous. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous voyez que je me montre très respectueux de la liberté de conscience pour tous.

Mais il n'y a pas que cette considération de la liberté de conscience. Pourquoi voulez-vous donner un jour de repos hebdomadaire ? Pour procurer à l'ouvrier la possibilité de reposer non seulement son corps, mais son esprit ; pour lui permettre non seulement de délasser ses membres, mais de s'élever un instant au-dessus des préoccupations matérielles auxquelles il est astreint toute la semaine. (Très bien ! très bien.)

Il y a en effet dans la vie autre chose pour l'ouvrier que le souci de gagner péniblement son pain quotidien, et il faudra nous estimer très heureux si la loi lui donne un jour où il puisse tourner son esprit vers l'idéal. (Applaudissements sur divers bancs.)

Laissez-moi vous le dire, vous ne vous rendez peut-être pas un compte suffisant de ce qu'est Dieu pour le chrétien. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions sur divers bancs à gauche) ; vous n'avez peut-être pas assez pénétré cette grande pensée qui a animé l'Eglise catholique quand elle a institué les cérémonies du dimanche.

Vous ne savez pas, — et je vous plains de ne pas le savoir, (Mouvements divers) — ce que c'est pour un homme courbé toute la semaine sur son labeur que de trouver un jour où il peut élever son âme vers Dieu, un jour où l'Eglise multiplie pour lui, ce déshéritement exclu des jouissances de la terre, toute la pompe de ses cérémonies et toute la grandeur de ses joies. (Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.)

Je vois bien que ceux avec qui j'ai la satisfaction de me rencontrer dans les votes sur cette loi manifestent qu'ils ne peuvent pas me suivre sur ce terrain.

Nous ne partons pas du même principe ; je ne suis pas de ceux qui pensent que l'homme n'a rien à faire pour son âme ; sur ce point nous serons toujours divisés.

Mais le repos du dimanche n'est pas seulement ce que je viens de dire ; c'est aussi la vie de famille que vous voulez rendre à l'ouvrier. Or que faites-vous de cette vie de famille quand vous organisez un jour de repos variable ? (Très bien ! très bien à droite.)

Le mari, la femme, les enfants peuvent ne pas travailler dans la même usine ; et si le jour de repos n'est pas commun, où sera pour eux la vie de famille ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Vous voulez qu'un jour de la semaine la famille soit tout entière réunie au foyer, que l'ordinaire soit un peu meilleur ce jour-là, s'il est possible, qu'on revête des habits plus propres, qu'on se promène au grand air, qu'on oublie pour un jour le rude travail de l'usine, qu'on se retrempe enfin dans la vie de famille. (Nouveaux applaudissements.)

Ce n'est pas seulement un temps d'arrêt que vous voulez donner au travail de l'homme comme à celui de la machine, car ce serait traiter l'homme comme une machine. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

Le fondement des lois qui nous occupent c'est le rétablissement de la vie de famille. Si vous demandez que la femme ne travaille pas la nuit, si un certain nombre d'entre vous ne veulent même pas, et je suis de leur avis, que la femme mariée travaille à la fabrique, c'est parce que vous sentez que le grand mal de notre temps, c'est la désorganisation de la famille.

Or, la première de toutes les conditions pour rétablir la vie de famille, c'est qu'il y ait un jour de la semaine où les membres de la famille puissent se retrouver tous ensemble.

On nous disait l'autre jour que ce qui épuise les forces de l'ouvrier c'est l'alcoolisme. Personne plus que moi ne s'élève contre les ravages que cause le cabaret. Quand vous voudrez étudier les moyens de restreindre les cabarets, de diminuer la consommation de l'alcool, je serai avec vous.

Mais où voulez-vous qu'il aille, ce malheureux ouvrier, si vous le privez du foyer de famille le jour de son repos, si la mère n'est pas là avec lui pour rendre la maison propre, gaie, avenante! (Très bien! très bien!)

Nous en parlons bien à notre aise, du cabaret. Comment veut-on que l'homme qui a travaillé durement toute la semaine et qui rentrant chez lui, n'y trouve qu'un logis froid et obscur, sans personne pour l'attendre, n'aille de préférence là où il aura du feu, de la lumière, où il fera chaud, où il trouvera des camarades?

Donnez d'abord à l'homme un foyer, un ménage, un intérieur, et alors, mais alors seulement, vous pourrez lui prêcher l'abstention du cabaret. (Très bien! très bien!)

Quant à moi, je ne connais rien de plus beau que les paroles de Jules Simon, dans *l'Ouvrière*, alors qu'il constate que les théoriciens de la vie sociale ont institué l'école pour l'enfant, l'hôpital pour le vieillard, mais qu'ils n'ont oublié qu'une chose, c'est le foyer pour la famille tout entière : ils ont pensé à tous les besoins du corps, ils n'ont oublié que les besoins du cœur.

Eh bien, c'est dans ce foyer de famille que la mère pourra exercer son influence sur l'enfant, et même sur son mari; et c'est ce foyer que je vous demande de maintenir par la fixation d'un jour de repos unique et commun à tous. (Très bien! très bien! à droite.)

On m'opposera, je m'y attends, une objection tirée de la liberté de conscience; mais ne portez-vous pas atteinte vous-mêmes à cette liberté, alors que vous décidez que le travail sera interdit les jours de fête reconnus par la loi?

A cet égard nous sommes d'accord, et il n'entre nullement dans ma pensée de supprimer de ces fêtes le 14 juillet.

M. LE RAPPORTEUR. Et les lundis de Pâques et de la Pentecôte ?

M. LE COMTE DE MUN. Je doute que vous puissiez trouver le moyen de fixer le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte sans tenir compte du dimanche qui les précède. (On rit.)

Eh bien, sauf l'exception que j'ai signalée, tous ces jours de fêtes légales sont des jours de fêtes religieuses : l'Ascension, l'Assomption, Noël et la Toussaint; ils ont été reconnus comme tels par le Concordat à la suite d'un indult délivré par le cardinal Caprera au nom du Saint-Siège.

Je dis donc qu'en interdisant le travail ces jours-là, vous portez à la liberté de conscience une atteinte bien plus considérable que celle que vous me reprochez; car ce que je demande c'est le repos du dimanche, qui est admis par toutes les confessions chrétiennes, tandis que vous imposez, par exemple, aux protestants des fêtes qu'ils ne reconnaissent pas, par exemple l'Assomption. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je vais plus loin. J'aurais pu, si j'avais voulu bénéficier du silence, ne pas présenter mon amendement; car je ne sais si je commets une erreur juridique, mais je crois bien que le dimanche est un jour férié reconnu par la loi, et que vous l'avez compris un peu malgré vous peut-être dans votre projet. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Maigne, qui a fait voter la loi du 12 juillet 1880, ne me démentira pas. Est-ce que cette loi ne porte pas, dans son article 2, qu'il n'est pas porté atteinte aux dispositions des lois civiles qui règlent les vacances des diverses administrations et les délais de justice ?

Ces délais sont inscrits aux articles 63, 781, 1037 du Code de procédure, qui spécifient que les actes ne peuvent être signifiés le dimanche, et l'article 5 du décret organique stipule de même que les fonctionnaires publics se reposent le dimanche.

M. LEYDET. Et les autres jours. (On rit.)

M. LE COMTE DE MUN. Je considère donc le dimanche comme faisant partie des jours fériés légaux, et, si mon amendement n'est pas adopté, je demanderai la suppression du deuxième paragraphe de l'article qui prévoit l'affichage du jour désigné dans chaque usine pour le repos hebdomadaire. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Dans la précédente discussion, on répondait à M. Boreau Lajnadie, qui soulevait la thèse que je reprends aujourd'hui, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent ce sera le dimanche qui sera désigné. Mais en ce cas, qu'est-ce qui vous arrête : est-ce la crainte d'un mot ?

Je ne puis croire que ce soit là un motif suffisant pour porter atteinte non seulement aux croyances d'un très grand nombre de citoyens, mais encore à l'état des mœurs et à l'état d'esprit de l'universalité de vos concitoyens et de vous-mêmes. (Très bien ! très bien !)

Vous ne siégerez pas dimanche prochain, ce serait contraire aux mœurs et aux habitudes de l'Assemblée. (On rit.)

Faut-il donc croire, je le demande encore, que vous soyez arrêtés par la crainte d'un mot ?

Mais comment ferez-vous pour exercer l'inspection dans les usines avec un jour qui ne sera pas commun ?

Je sais qu'on a parlé des difficultés qui existent pour les verreries. Mais faites-leur alors des conditions spéciales.

D'ailleurs, je connais l'objection ; elle n'est pas si forte qu'on le pense. Il résulte des dépositions que la question ne se pose pas pour les verreries où l'on fait usage de fours à creuset, car, à Baccarat, le dimanche est un jour de repos pour tout le monde, excepté pour deux chauffeurs, dont chacun ne chauffe qu'un dimanche sur deux.

Reste donc l'exception des fours à bassin, mais j'ai lu les dépositions d'Aniche.

M. X... déclare qu'il consent à la suppression du travail de nuit, à la condition d'une convention internationale.

Cette déclaration m'a fait songer alors que cette question est tranchée ou va l'être dans tous les pays qui nous entourent.

M. Z... dit :

« Nous demandons l'admission des enfants à dix ans, et nous renonçons au travail du dimanche, au travail de nuit, au travail des filles. »

Je ne vois pas bien comment la compensation demandée pourrait expliquer la nécessité du travail du dimanche.

Au demeurant, il résulte des déclarations du directeur des manufactures d'Aniche que la verrerie à vitres seule réclame en faveur du travail du dimanche. Mais votre article 6 répond suffisamment à ses objections.

Ainsi, de quelque côté que je me retourne, je n'aperçois pas de raisons pouvant vous arrêter, sinon celle que je me refuse à supposer, que je ne veux pas admettre, à savoir que vous avez peur d'un mot ! (Très bien ! très bien ! à droite.)

Non, je ne l'admets pas ; vous voulez respecter la liberté de conscience, et vous ne voyez pas que vous porterez atteinte à la liberté de conscience des ouvriers. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Vous ne protégeriez pas le repos de la famille, je l'ai montré. Enfin, les objections de détail, je l'ai indiqué, ne forment pas une raison suffisante.

Laissez-moi faire appel à des souvenirs récents.

En 1889, il s'est tenu à Paris, pendant l'Exposition universelle, un congrès international du plus haut intérêt, sur la question du repos hebdomadaire au point de vue hygiénique et social, congrès présidé par notre éminent collègue M. Léon Say.

Ce congrès a publié des procès-verbaux extrêmement intéressants et qu'il serait utile à tous d'avoir sous les yeux.

Vous y trouveriez, à l'ouverture des séances, la lettre du président de la république des Etats-Unis, M. Harrisson, à M. Léon Say. M. Harisson s'exprimait ainsi :

« L'expérience et l'observation m'ont convaincu que toute personne travaillant des mains ou de la tête a besoin du repos qu'une observation générale du dimanche peut seule garantir.

« Les philanthropes et les chrétiens peuvent envisager la question à des points de vue différents. Mais, soit que nous considérons l'homme comme un animal ou comme un être immortel, nous devons nous unir pour lui assurer le repos que le corps et l'esprit réclament également, afin d'être maintenus dans les meilleures conditions possibles.

« Ceux qui ne voient pas le commandement divin dans la Bible ne pourront manquer de le trouver dans l'homme lui-même. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

A la suite de la lecture de cette lettre, M. Harrisson fut proclamé président d'honneur du congrès.

Je pourrais aussi vous citer la lettre de M. Gladstone, déclarant que la classe ouvrière est extrêmement jalouse du repos du dimanche, et ajoutant :

« Personnellement, je me suis toujours efforcé d'user pour mon compte de ce privilège. Et maintenant, parvenu près du terme d'une carrière publique laborieuse de près de cinquante-sept années, j'attribue en très grande partie à cette cause la prolongation de ma vie et la conservation de mes facultés. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce congrès a émis un certain nombre de vœux, au point de vue de l'hygiène, au point de vue social, au point de vue des intérêts de l'industrie.

Au point de vue de l'hygiène, il a déclaré qu'un jour entier et commun de repos hebdomadaire était nécessaire, et il a voté les conclusions du rapport de M. Haegler, docteur à Bâle, tendant à ce que ce jour commun de repos fût le dimanche.

Au point de vue social, il a émis le vœu suivant :

« Le minimum de loisir qu'en principe un homme devrait avoir est d'un jour par semaine. Nous entendons par là le dimanche, car ce qu'il faut à l'homme, ce n'est pas un jour de désœuvrement isolé, mais de véritable communion morale avec ses semblables. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai très grand plaisir à dire ici que le rapporteur était M. Thouverez, professeur de philosophie à Bourg.

Au point de vue des intérêts de l'industrie les rapports ont été faits par des industriels, par des architectes, qui ont tous reconnu que le repos du dimanche était nécessaire pour le développement du progrès, et pour le bon entretien même de l'outillage.

Les autres conclusions prises dans ce congrès visent les services du gouvernement.

Comment vais-je faire pour demander au représentant du gouvernement quel jour il choisira pour le repos à accorder aux employés des manufactures de l'Etat ?

Et, quand viendra la loi sur les entreprises de transport, il nous faudra demander au gouvernement quelles mesures il entend prendre pour faciliter le repos du personnel, pour fermer les gares de marchandises à petite vitesse en augmentant les délais de réception et de transmission.

De même pour les employés des postes et télégraphes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il faudra que le gouvernement choisisse son jour. Et quel jour prendrait-il, si ce n'est le dimanche ?

Sa réponse est évidente. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà donc la situation.

Vous êtes en présence de services publics à qui vous demandez de donner un repos hebdomadaire à leurs employés ; la nécessité du dimanche comme jour de ce repos est reconnue par vous-mêmes, et vous, qui allez légiférer pour toute la nation, vous qui décidez que la loi doit intervenir pour empêcher des abus graves, vous qui réglemmentez les heures de travail, vous seriez arrêtés par un mot lorsqu'il s'agit de prendre une mesure conforme au sens commun, au sens pratique, aux habitudes d'un pays ! (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'espère que vous ne le ferez pas, que vous vous mettrez au-dessus de ces préoccupations ; que vous voterez comme je vous le demande ; et laissez-moi vous dire qu'en le faisant je m'en rapporte à vous, pour qu'on ne vous accuse pas d'un excès de cléricisme. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mon amendement ne s'arrête pas là : il implique aussi l'arrêt du travail avant la fin de la journée du samedi. Nous n'inventons pas cette disposition. Elle existe dans plusieurs pays étrangers, notamment en Angleterre. C'est le complément nécessaire du repos du dimanche.

Si les ouvrières, par exemple, ne peuvent pas rentrer le samedi un peu plus tôt, elles ne pourront pas mettre la maison en état de propreté, faire le ménage, raccommoder les vêtements, procéder, en un mot, à tous ces soins sans lesquels la famille ne saurait profiter entièrement du repos dominical.

J'avais demandé la fixation du maximum de travail par semaine et non par jour, et indiqué le maximum de 58 heures. Il m'a bien fallu, devant la résistance de la commission, modifier mon système.

Mais il n'y a pas de repos complet du dimanche sans une réduction de travail la veille. Telles sont les raisons qui me font vous demander le repos du dimanche et une cessation anticipée du travail le samedi. (Très bien ! très bien ! à droite.)



M. LE RAPPORTEUR. — Nous ne sommes pas séparés seulement par un mot, mais par un principe. Pour des raisons morales, sociales, et je le dirai hautement, religieuses, je désire, comme vous, le repos du dimanche; mais ce n'est pas sur un mot que nous différons, c'est sur un principe. (Très bien! très bien!)

Vous, fidèles à votre tradition de la religion d'Etat, vous voulez obtenir la sanctification dominicale par une intervention du pouvoir séculier. (Applaudissements au centre et à gauche. — Réclamations à droite.)

*A droite.* Et les États-Unis? tous les États protestants?

M. LE RAPPORTEUR. Nous différons absolument, je le répète. Vous, vous vous adressez au bras séculier pour imposer, non vos croyances, mais l'observation de vos croyances; nous attendons, nous, la sanctification du dimanche du progrès des mœurs.

Le repos du dimanche continuera, en effet, à être observé; mais nous nous refusons à inscrire cette observation dans la loi.

Vous prétendez que la plupart des législations européennes l'établissent. C'est une erreur. La loi belge, et je n'ai pas besoin de vous rappeler les tendances du gouvernement belge d'aujourd'hui, ne parle que du repos hebdomadaire et n'indique pas le dimanche.

Les délégués du gouvernement belge, gouvernement clérical, n'ont pas voulu, à la conférence de Berlin, qu'on mît le mot « dimanche ».

MGR FREPPEL. Il s'agit, dans la loi belge, des majeurs.

M. RICARD. Mais non... Des enfants et des filles mineures. C'est l'article 16 de la loi de 1889.

M. LE RAPPORTEUR. Il est évident que, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le dimanche sera pris comme jour de repos, sans qu'on ait eu besoin pour cela de faire voter les patrons et les ouvriers; mais nous ne voulons pas, je le répète, le mettre dans la loi.

C'est à de très grandes majorités qu'en 1888, en première délibération, en 1889, en seconde délibération, la Chambre a repoussé un amendement semblable à celui qui vous est soumis aujourd'hui, et le Sénat a fait de même.

Vous resterez dans l'esprit de nos institutions, vous vous conformerez au vote de vos prédécesseurs, en n'acceptant pas l'amendement de M. de Mun. (Très bien! très bien!)

M. LE COMTE DE MUN. — Il m'est impossible de ne pas répondre en quelques mots au rapporteur, puisqu'il a posé la question sur un terrain où je ne l'avais pas portée.

Vous m'avez reproché de vouloir faire intervenir la loi pour imposer une religion d'Etat, et, dans l'ardeur de votre zèle pour des opinions qui sont celles de la majorité de cette Chambre vous avez, sans vous en apercevoir, donné l'argument le plus fort que l'on puisse invoquer contre votre loi. (Réclamations au centre et à gauche.)

Si vous n'admettez pas que la loi peut quelquefois intervenir dans

les questions de travail, contrairement aux intérêts et aux vœux des travailleurs ou des patrons, votre loi croule, car elle repose tout entière sur ce principe que le législateur doit intervenir, quand bien même ce serait à l'encontre des désirs et des intérêts particuliers, lorsqu'il s'agit de sauvegarder l'hygiène et la morale publiques.

Je n'ai pas parlé de la conscience, mais seulement de la liberté. Et tout ce que je demande, c'est que l'on respecte la liberté de ceux qui veulent célébrer le dimanche. Vous avez demandé à la Chambre de rester fidèle à ses mœurs politiques.

Eh bien, permettez-moi de vous le dire : en restant fidèles, comme vous le dites, à vos mœurs politiques, vous vous mettez en contradiction flagrante avec les mœurs, avec les habitudes de la grande majorité du pays. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. ANTIDE BOYER rappelle qu'il a présenté un amendement fixant à 56 heures le maximum des heures de travail par semaine.

Le premier alinéa de l'amendement de M. de Mun est mis aux voix. Il est repoussé par 314 voix contre 210.

Le second alinéa est retiré par son auteur.

M. ANTIDE BOYER monte à la tribune pour soutenir son amendement.

M. WADDINGTON le combat.

L'amendement est retiré.

L'article 5 (texte de la commission) est voté à mains levées.

## TRIBUNAUX

### L'affaire de Vicq

Il avait été annoncé, on se le rappelle, que ceux des habitants de Vicq, qui avaient le plus énergiquement résisté à l'invasion de la maison des Sœurs, seraient poursuivis devant les tribunaux. L'affaire est venue devant le tribunal correctionnel de Langres.

Le tribunal se composait de MM. Noble, président ; Najean, juge d'instruction ; Goudemant, juge. M. Hue, procureur de la République, occupait le siège du ministère public ; M<sup>e</sup> Perrin, bâtonnier de l'ordre des avocats, était chargé de la défense.

Quatre prévenus : MM. Rousselle Anselme, Laurent Sébastien, Chapuis Xavier et Lamarque François, sont accusés d'outrages aux gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions et de tapage injurieux de nature à troubler la tranquillité publique.

Trois autres prévenus : MM. Jules Ouzolet, Camille Carré,

Simonnet Hermand, sont accusés de voies de fait contre un particulier nommé Onésime Mutel.

Enfin la femme Baudier, née Modestine Roug , est pr venue d'outrages au maire et   l'adjoint.

Le procureur prend la parole sur la premi re affaire et invite le tribunal   recevoir les d clarations des t moins.

Le pr sident appelle le premier t moin : le mar chal des logis de gendarmerie Bocquet.

M<sup>e</sup> Perrin demande la parole et d pose des conclusions tendant   la jonction des trois affaires.

L'honorable d fenseur d veloppe ses conclusions avec beaucoup de force.

Le procureur de la R publique conteste la connexit  et demande au tribunal de statuer s par ment sur les trois poursuites.

Le tribunal, apr s d lib ration, d clare que les affaires ne sont pas connexes et qu'il sera proc d  cons cutivement aux trois d bats.

Le pr sident rappelle le t moin Bocquet.

A ce moment M<sup>e</sup> Perrin se l ve et demande la parole pour le d p t de nouvelles conclusions. Il invoque les articles 209 et 210 du Code p nal et demande l'incomp tence du tribunal. En effet, dit-il, en droit, l'accessoire suit le principal. Or, le principal dans cette affaire, c'est la manifestation avec r sistance   la loi par au moins 300 personnes, chiffre officiel. L'accessoire, ce sont ces trois petits d bats apport s au tribunal correctionnel. La r bellion est punie par les articles 209 et 210; elle est de la comp tence de la cour d'assises. Si l'on poursuit pour cette r bellion, le tribunal correctionnel ne devrait pas statuer sur les incidents produits   l'occasion de cette r bellion. M<sup>e</sup> Perrin, dans une dialectique tr s serr e et donnant aux d bats une grande envergure, pose ce dilemme : ou bien le procureur poursuivra devant la cour d'assises et il a dix ans pour cela, ou bien il ne poursuivra pas. S'il poursuit, le tribunal correctionnel, nous venons de le dire, n' tait pas comp tent et l'accessoire devait suivre le principal; s'il ne poursuit pas, alors le procureur reconna t en quelque sorte que la manifestation  tait l gale, que les 300 rebelles   la loi avaient raison et que les seuls coupables ont  t  les cinq ou six imprudents qui sont sur ces bancs.

A ce moment, le procureur se l ve et fournit, sur la demande du pr sident, quelques explications au tribunal. Il se r serve,

dit-il, tous les droits de poursuivre, le cas échéant, devant la cour d'assises, et ne veut prendre aucun engagement à ce sujet. Il désapprouve la conduite des trois cents habitants mais ne sait pas encore s'il veut y voir un crime passible de la cour d'assises. Il félicite ceux qui sont sur le banc des accusés de n'avoir pas aggravé leur situation et de comparaître seulement devant le tribunal correctionnel.

M<sup>e</sup> Perrin reprend la parole, et, dans un beau mouvement de grande éloquence, il dit au tribunal que, si l'on n'a pas poursuivi devant la cour d'assises, c'est parce que l'on a craint la voix du peuple représenté par le jury. « Le peuple, dit-il, vous le flattez quand vous avez besoin de lui, mais vous étouffez sa voix quand vous la redoutez. Vous avez peur du jury. Et pourtant, croyez-le, le peuple aura le dernier mot. Quand nous reviendrons ici, le testament de M. Daubrive à la main, vous demander de chasser de cette maison qu'il a léguée aux Sœurs l'institutrice laïque que les agents du pouvoir y ont installée par la force, en violant les volontés sacrées du testateur, le peuple aura sa revanche. Je salue, en attendant, les braves gens qui sont sur ces banes ; je salue aussi les 300 défenseurs de la maison des Sœurs que vous n'avez pas osé appeler devant le jury, devant leurs pairs. »

Il termine en priant le tribunal de ne voir dans ce double débat que des menus détails de la manifestation du 13 juin et de se déclarer incompétent. Le procureur tente une dernière réplique et prétend que M<sup>e</sup> Perrin, reprenant en sous ordre les magnifiques interpellations de la Chambre des députés et du Sénat, a fait le procès à la loi scolaire. M<sup>e</sup> Perrin l'interrompt pour lui déclarer, avec le rapport de M. le juge de paix, que la loi scolaire n'a pas été en jeu dans cette affaire et que la résistance n'était dirigée que contre l'installation dans la maison des Sœurs d'une institutrice laïque. Le tribunal se retire pour délibérer et revient au bout de quelques instants en se déclarant compétent et en annonçant que l'on va procéder à l'audition des témoins. Dans l'intervalle, les quatre prévenus et leur avocat, annonçant qu'ils feraient défaut, s'étaient retirés. L'impression produite sur le public très nombreux a été excellente. La magnifique plaidoierie de M<sup>e</sup> Perrin a enthousiasmé l'auditoire, le public s'est bien rendu compte que le procureur voulait à tout prix éviter un grand débat en cour d'assises en rapetissant la cause et laissant volontairement de côté un grand

nombre de manifestants non moins compromis, si je peux employer ce mot, que ceux qui comparaissent aujourd'hui.

Voici les jugements rendus par défaut :

Rousselle, 100 fr. d'amende ; Laurent et Chapuis, 8 jours de prison ; Lamarque, 6 jours de prison ; Ouzelet, 2 jours de prison ; Carré et Simonnet, 50 fr. d'amende ; Modestine Rougé, 25 fr. d'amende.

Il est presque inutile de dire que ce n'est là que le prologue d'un débat qui sera poussé jusqu'au bout et porté, s'il le faut, devant tous les degrés de juridiction.

#### Le secret professionnel.

Nous goûtons chaque jour les fruits de l'épuration de la magistrature. La cour d'assises de la Loire vient de rendre un arrêt injustifiable en droit, inqualifiable en fait. M. l'abbé Jeanjean, curé de Riotord, appelé à déposer comme témoin dans une affaire, crut ne pas devoir révéler certains faits qu'un témoin lui avait confiés en le consultant comme directeur. Il était donc absolument en droit de se retrancher derrière le secret professionnel. Bien plus, la violation de ce secret, sans parler des censures de l'Eglise et pour nous placer au seul point de vue légal, l'eût exposé aux peines édictées par l'article 378 du code pénal, qui s'applique aux médecins, chirurgiens, etc... et a été étendu aux notaires, aux avocats, aux avoués, même aux agents de change. Malgré cela, la cour l'a condamné à 5 francs d'amende.

Cette condamnation — peu de chose en apparence — aurait, si elle était maintenue, les plus graves et les plus injustes conséquences. Le prêtre, obligé à chaque instant de révéler des choses qui ne lui auraient été confiées qu'en raison de son caractère sacerdotal, se trouverait constamment placé dans l'alternative de désobéir à la loi pour obéir à sa conscience.

On veut espérer que par suite du pourvoi formé par les quatre accusés, un arrêt de la Cour de Cassation rappellera les magistrats, auteurs d'une pareille décision, au respect de la loi. Mais après l'affaire de l'avoué de Moissac, peut-on compter sur cette dernière garantie ?

#### Les Frères des Écoles Chrétiennes devant le Tribunal des conflits.

En apparence, le tribunal des conflits n'avait à juger qu'une question de compétence : à quelle juridiction, civile ou admi-

nistrative, appartient le litige existant entre la ville de Paris et l'Institut des Frères, au sujet de l'immeuble communal de la rue Oudinot, occupé par la maison-mère de cet Institut?

En réalité, comme nous allons le voir avec le *Monde*, des questions d'un ordre supérieur et d'un véritable intérêt social ont surgi au-dessus de ce conflit *négalif*, autrement dit de ce règlement de juges.

La municipalité parisienne, appuyée par le ministère de l'intérieur, soutenait que la concession de l'immeuble communal accordée aux Frères par la ville de Paris, en 1819, avec l'autorisation du gouvernement, n'était qu'une affectation administrative, précaire et révocable au gré du conseil municipal, dès qu'il plairait à cette assemblée de retirer aux Frères ladite concession. Et, pour motiver la désaffectation, l'avocat de la ville prétendait que l'occupation de l'immeuble par les Frères n'avait d'autre cause que la faveur dont leur Institut était l'objet de la part du gouvernement de la Restauration. Il ajoutait que la municipalité actuelle, n'ayant plus aucun désir de favoriser l'Institut des Frères, était parfaitement en droit de demander au gouvernement l'autorisation de leur retirer la concession faite en 1819.

L'avocat des Frères a vivement intéressé son auditoire en rappelant les circonstances et les conditions dans lesquelles les Frères ont transféré de Lyon à Paris le siège de leur Institut. Au début de la Restauration, l'instruction primaire se ressentait encore du coup mortel que lui avait porté la Révolution, en ruinant la plupart des institutions scolaires. Au milieu des tentatives faites alors pour restaurer l'enseignement populaire, une vive concurrence s'était établie entre les sectateurs de l'enseignement *mutuel*, patronné par tout le parti libéral, et les défenseurs de l'enseignement *simultané*, dont les Frères continuaient à se servir avec autant de persévérance que de succès.

Gardant une louable impartialité entre les deux méthodes, le conseil général de la Seine, qui faisait alors fonctions de conseil municipal de Paris, avait décidé d'engager les Frères à transférer de Lyon à Paris l'établissement central et le noviciat de leur Institut, en leur concédant l'ancienne maison de santé qu'ils avaient demandée. Avant d'autoriser cette concession, le ministre de l'intérieur, M. Lainé, qui réservait à l'enseignement mutuel toutes les faveurs du gouvernement, voulut imposer, comme condition préalable, l'adoption de la nouvelle méthode

par l'Institut des Frères. On sait comment leur supérieur général, le Frère Gerbaud, parvint à maintenir l'ancienne méthode, celle de l'enseignement simultané, qui, grâce à cette courageuse et intelligente résistance, est devenue aujourd'hui, sans conteste, notre méthode nationale et universelle.

En même temps, le conseil royal de l'instruction publique, présidé par Royer-Collard, poursuivait, avec toutes les forces administratives, contre les Frères cette fameuse campagne des brevets qui, après avoir failli amener la destruction de leur institut, ne fut apaisée que grâce à la sagesse du roi Louis XVIII.

C'est dans ces circonstances que la ville Paris fut autorisée à concéder aux Frères un immeuble communal, dont ils devaient, à certaines conditions, conserver la jouissance « tant qu'ils ne cesseront pas d'occuper lesdits lieux. » (Délibération municipale du 29 avril 1819.)

Après la constatation de ces faits, dont la certitude historique est attestée par les pièces récemment retrouvées aux Archives nationales (1), il n'est plus possible de prétendre que la concession accordée aux Frères est un simple contrat de bienfaisance, en d'autres termes une faveur qui peut leur être retirée dès qu'il plaira à la municipalité parisienne et au gouvernement.

Mais cette concession ne constituerait-elle pas une *affectation administrative*, révocable par décret rendu sur l'avis du Conseil d'État? Ici, l'habile avocat des Frères, après avoir montré comment s'est formée progressivement la jurisprudence du Conseil d'État en matière d'affectation des biens communaux, a distingué trois catégories d'affectations :

1° Les affectations *légales*, c'est-à-dire celles qui sont imposées aux communes par une loi et ne peuvent cesser qu'en vertu d'une autre loi. Il a cité, comme exemple, les immeubles communaux affectés par le Concordat au logement du clergé paroissial;

2° Les affectations *administratives*, c'est-à-dire celles des biens affectés à un service public ou municipal, tels qu'une école ou un abattoir. Ces affectations sont toujours révocables, sous la sanction de l'autorité compétente ;

3° Les affectations *contractuelles*, faites à certaines conditions

(1) Voir le livre publié en 1887 par M. Alexis Chevalier, sous ce titre : *Les Frères des écoles chrétiennes et l'enseignement primaire après la Révolution*.

par la commune au profit d'une association ou même d'un simple particulier; par cela seul que ces affectations ont créé des droits au profit d'un tiers et qu'elles ont établi entre les parties un lien contractuel, il n'appartient qu'au juge civil d'en apprécier le sens et la portée.

N'est-ce pas dans cette dernière catégorie qu'il faut ranger la concession faite par la ville de Paris à l'Institut des Frères? Leur éloquent avocat, M. Chauflard, l'a démontré avec la plus entière évidence; et l'honorable commissaire du gouvernement, M. Loubers, l'a reconnu avec une parfaite loyauté.

Après une discussion aussi lumineuse, le tribunal des conflits ne pouvait plus hésiter. Il a définitivement dessaisi la juridiction administrative pour renvoyer le jugement du litige aux tribunaux civils. La ville de Paris a été condamnée aux dépens.

Maintenant, il appartient à l'autorité judiciaire d'en finir avec une contestation qui menace depuis trop longtemps la sécurité d'une possession jusque-là garantie par le respect des contrats.

Parlons ici *sans ambages*, comme le disait certain conseiller municipal au début de l'affaire, dans la délibération du 15 mars 1881. Le but qu'on poursuit en s'efforçant de retirer aux Frères la concession des immeubles de la rue Oudinot, c'est de décapiter leur Institut par la suppression de la maison-mère et la dispersion du principal noviciat. On espère arriver ainsi plus sûrement à les mettre hors d'état de continuer le service des écoles libres, qu'ils dirigent toujours à la grande satisfaction des familles ouvrières de la capitale.

Constatons, à la décharge du tribunal des conflits, que son arrêt du 12 juillet 1890 ne facilitera pas l'exécution de l'inique projet poursuivi avec tant d'acharnement par les sectaires de la municipalité parisienne.

---

## L'ÉPISCOPAT D'IRLANDE ET LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT

L'assemblée générale des évêques d'Irlande a eu lieu jeudi dernier, au collège de Maynooth; les résolutions qui y ont été prises au sujet de la question de l'enseignement ont été communiquées à la presse.

Les prélats ont rappelé et renouvelé les « résolutions » qu'ils avaient formulées lors de leur dernière réunion générale, en 1889.



Voici les déclarations par lesquelles ils terminent. Nous en empruntons la traduction à l'*Univers* :

## II

Nous désirons renouveler l'expression de notre gratitude à M. Thomas Sexton, qui, dans la dernière session du Parlement, a exposé, dans un discours d'une force singulière, les revendications des catholiques d'Irlande telles que nous venons de les formuler. Et nos remerciements vont aussi aux autres membres du Parlement qui l'ont si remarquablement soutenu.

## III

Nous prions nos représentants de continuer leurs efforts pour obtenir justice au profit de leurs concitoyens catholiques sur cette importante question de l'éducation. Nous demandons, en conséquence, au parti parlementaire irlandais d'appeler l'attention du Parlement sur cette question par tous les moyens en son pouvoir, même par la résistance en cas de besoin aux votes annuels des crédits en faveur des collèges de la reine.

## IV

Nous regrettons que les espérances fondées sur la réponse du ministère à M. Sexton à la session dernière ne se soient pas réalisées, et que l'on ait ensuite fait dépendre cette réalisation de conditions qui doivent être considérées comme pratiquement impossibles.

## V

Nous prions l'évêque d'Ardagh, notre représentant au Sénat de l'université royale, de donner sa démission pour protester contre la négligence persistante avec laquelle le ministère traite les intérêts des catholiques d'Irlande en cette matière de l'enseignement supérieur.

## VI

Par rapport au projet de loi sur la tutelle des enfants et au projet de loi de protection de l'enfance qu'on vient de présenter au Parlement, nous nous sentons obligés de prier le parti parlementaire irlandais de leur faire une ardente opposition, à moins qu'on n'y insère des clauses capables de protéger les enfants contre les dangers du prosélytisme.

*Signé* : Michael LOGUE, archevêque  
d'Armagh, primat d'Irlande, président.

Barthélemy WOODLOCK, évêque d'Ardagh, secrétaire.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

## Rome et l'Italie.

Lundi, le Souverain Pontife est descendu dans la cour du Belvédère du palais du Vatican, où se trouve provisoirement le monument à saint Thomas d'Aquin, œuvre de M. le sculpteur Aureli, qui vient d'en achever l'exécution en marbre conforme au modèle en plâtre qui a figuré à l'exposition du Vatican. On sait que les frais de ce monument ont été fournis par une offrande des séminaires et instituts catholiques pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Le Saint Père est resté longtemps à étudier tous les détails de ce monument. Sa Sainteté décidera maintenant dans quelle partie du palais apostolique il sera définitivement placé.

## France.

**SAINT-DIÉ.** — La *Semaine Religieuse* de Saint-Dié publie le programme du pèlerinage du 22 juillet à Domremy; en voici les principales parties :

I. *But et Objet.* — Le but de ce pèlerinage aux lieux qui, pendant quatre ans et plus, de 1424 à 1429, furent sanctifiés par les apparitions de l'archange saint Michel, de sainte Catherine et sainte Marguerite à Jeanne d'Arc, n'est pas, il est utile de le dire, de rendre à la Vierge de Domremy des honneurs religieux auxquels elle n'a pas droit encore, mais :

1° De remercier Dieu des secours miraculeux qu'il lui plut d'envoyer autrefois à la France par le ministère de l'héroïque Pucelle, et de lui en demander la continuation dans les temps présents ;

2° D'honorer particulièrement les saints du ciel qui furent choisis par Notre-Seigneur pour inspirer à Jeanne d'Arc sa mission libératrice : saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite (dont la fête se célèbre cette semaine même) ;

3° D'obtenir de la miséricorde divine qu'elle daigne hâter le jour où l'Église, plaçant l'héroïne sur les autels, nous donnera en sa personne une puissante protectrice en même temps que le vivant modèle de toutes les vertus chrétiennes, patriotiques et militaires.

II. *Concours de pèlerins.* — La présence de plusieurs évêques est assurée dès aujourd'hui à cette solennelle manifestation de notre foi religieuse et patriotique : celle de Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, qui présidera; celle de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, qui prononcera le panégyrique; celle de Mgr Sounois, évêque de Saint-Dié, qui célébrera pontificalement; d'autres prélats encore sont attendus.

Toutes les paroisses du diocèse tiendront à y être représentées. Des groupes nombreux se préparent à accourir des diocèses voisins : Dijon, Langres, Saint-Claude, Besançon, Nancy, etc. Des pèlerins s'annoncent aussi de Paris et des provinces les plus éloignées.

III. *Cérémonies.* — 1<sup>o</sup> *Le matin* : Vers 10 heures, à l'église de Domremy, messe basse, pendant laquelle les groupes de pèlerins se rangeront en ordre pour la procession qui suivra.

Vers dix heures 1/2, aussitôt la première messe finie, procession solennelle de l'église de Domremy à celle du Bois-Chenu (1,600 mètres), dans l'ordre suivant : les paroisses avec leurs bannières, la bannière du pèlerinage, le grand séminaire et le clergé en surplis, MM. les chanoines en habit de chœur, NN. SS. les évêques.

A l'arrivée de la procession au Bois-Chenu, les pèlerins étant rangés autour de l'église en construction, sur les terrains qui appartiennent à l'œuvre, les hommes du côté de l'Evangile, les femmes du côté de l'Épître et le clergé en face de l'autel dressé sur le devant de la crypte, messe pontificale célébrée par Mgr Sonnois, en l'honneur de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Panégyrique de Jeanne d'Arc par Mgr Turinaz. A l'issue de la messe, bénédiction pontificale donnée solennellement par NN. SS. les évêques.

2<sup>o</sup> Après midi, retour à Domremy à volonté et temps libre pour le repas, la visite de la maison de Jeanne, de l'Eglise, de N.-D. de Bermont.

*Le soir* : A deux heures 1/2, à l'autel dressé devant l'église de la paroisse, allocution et salut solennel du Très Saint-Sacrement par un de NN. SS. les Evêques.

## LES CHAMBRES

### Sénat.

*Jeudi 10 juillet.* — On valide l'élection de M. Forest, élu dans la Savoie. Et l'on aborde la discussion de crédits supplémentaires pour l'exercice 1890. Un seul vote intéressant. M. YVES GUYOT a réclamé le rétablissement d'un crédit de 603.190 francs pour travaux d'agrandissement du square des Arts-et-Métiers, crédit supprimé par la commission. Mais le ministre n'a pas eu gain de cause. Le crédit a été refusé.

*Vendredi 11 juillet.* — La séance du Sénat est presque tout entière remplie par la discussion qui s'engage de nouveau sur le projet tendant à frapper d'un droit les vins de raisins secs. M. TRARIEUX critique le projet que défend M. GRIFFE, rapporteur.

Après un long débat auquel prennent part MM. TOLAIN, DE MARCÈRE et CLAMAGERAN, l'ensemble de la loi est voté par 190 voix contre 34.

Entre temps, on adopte à l'unanimité les crédits pour les sinistrés de la Guadeloupe et de la Martinique.

*Mardi 15 juillet.* — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la conservation des monuments de l'Exposition universelle de 1889.

L'urgence est déclarée. Le projet est voté.

### Chambre des Députés.

*Jeudi 10 juillet.* — Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, la parole est donnée à M. LAUR, pour demander à interpeller le gouvernement sur son attitude dans l'affaire de Zanzibar et le traité anglo-allemand.

L'orateur dit que, selon lui, ce serait abdiquer devant les puissances étrangères que de garder le silence à la Chambre sur ces questions. Qu'a fait notre cabinet? Que compte-t-il réclamer comme compensation? D'ailleurs, il se déclare prêt à céder la parole à M. Brisson qui, croit-il, à l'intention de poser une question analogue au ministre.

M. BRISSON répond qu'il prendra la parole quand bon lui semblera.

On demande l'ajournement à un mois. Et l'ajournement est voté par 220 voix contre 181.

On continue la discussion de l'ordre du jour, sur les contributions directes.

C'est M. RENARD qui entame cette grande discussion.

L'orateur rappelle qu'en 1885, le Parlement a ordonné la révision du revenu de la propriété bâtie. Il a alors déclaré que son intention était de diminuer et non d'accroître les charges des contribuables. Le recensement a été fait. Et voici qu'on déclare que la valeur des propriétés ayant augmenté, il convient d'accroître l'impôt? C'est un véritable abus de confiance.

Le rapporteur, M. BASTIN, réplique. Il démontre qu'avec le système actuel, il n'y a aucune proportion entre l'impôt et la valeur réelle des immeubles. On a voulu faire supporter à la propriété bâtie une part de l'impôt afférent à la propriété non bâtie, qui rapporte évidemment beaucoup moins. On se rapprochera ainsi du principe de la proportionnalité.

M. LÉON SAY a prononcé alors un long discours, qui a retenu l'attention de toute la Chambre. Il a déclaré d'abord que, selon lui, vu l'importance de cette réforme, on aurait dû renvoyer son examen après la session des Conseils généraux.

L'Etat, a-t-il dit, a une main douce et une main rude. Avec la main rude il perçoit l'impôt. Avec la main douce, il rend au contribuable, en assurant les services publics, l'argent qu'il lui a demandé. Il faut que la main qui demande ne soit pas trop lourde. L'assiette de l'impôt a été établie sur les produits. On n'a pas voulu taxer les personnes. C'est là un ordre de choses qu'il faut maintenir.

M. Léon Say expose ensuite que, pour répartir le dégrèvement

entre les contribuables, il faudrait faire une revision de cadastre, ce qui est long. Aussi ne doit-on pas faire la réforme proposée, à la légère. Il réclame le statu quo, provisoirement, quitte à examiner le projet après la session des Conseils généraux.

*Vendredi 11 juillet.* — La Chambre prend en considération : 1° la proposition de M. Hovelacque, relative à l'organisation départementale et cantonale et à la suppression de la tutelle administrative; 2° la proposition de M. Charles Beauquier, tendant à la réduction du nombre des départements.

Puis, elle vote un crédit de 300,000 fr. pour les incendiés de la Martinique et 100,000 pour les incendiés de la Guadeloupe.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant les contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1891.

M. LE COUR répond aux arguments présentés par M. Boutin, commissaire du gouvernement, directeur des contributions directes.

M. FLOQUET annonce alors que MM. LÉON SAY et PEYTRAL ont déposé deux demandes tendant à l'ajournement de la question, ce qui amène à la tribune M. ROUVIER.

Le ministre des finances déclare s'opposer à tout ajournement.

En sa qualité de président de la commission du budget, M. CASIMIR PÉRIER vient défendre le projet. La commission apporte non un expédient mais une solution; elle fait œuvre juste en répartissant mieux l'impôt et en déchargeant les plus petits et surchargeant ceux qui ne payent pas suffisamment.

M. LÉON SAY insiste sur l'ajournement; l'orateur estime que la Chambre n'a pas les justifications suffisantes.

M. PEYTRAL demande l'ajournement; le projet ne comportant pas de proportionnalité, l'orateur dépose une motion dans ce sens :

« La Chambre constatant que le projet ne comporte pas les conditions voulues de proportionnalité, ajourne la discussion tout en maintenant à son ordre du jour la réforme proposée.

M. Léon Say se rallie à la motion de M. Peytral.

L'ajournement est repoussé par 295 voix contre 249.

*Samedi 12 juillet.* — On vote un projet de loi autorisant le département de l'Ain à s'imposer extraordinairement pour le service des enfants assistés.

A l'unanimité des membres présents, on vote un projet portant ouverture d'un crédit de 100,000 francs au budget de l'intérieur sur l'exercice 1890, pour réfection du matériel du service sanitaire.

Et l'on reprend la discussion du projet concernant les contributions directes.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE a réclamé l'examen du projet par les conseils généraux avant toute discussion à la Chambre.

M. BOUTIN, commissaire du gouvernement a exposé que l'on pouvait voter le projet les yeux fermés. Les contribuables auront un

délai de six mois pour présenter leurs réclamations contre les évaluations.

M. DE LA MARTINIÈRE a déclaré, qu'à son avis, on a raison, on a le devoir de dégrever la propriété non bâtie. Mais il ne s'ensuit pas qu'on doive grever la propriété bâtie. On peut combler le déficit que ferait le dégrèvement, par les droits sur les maïs et raisins secs, et les économies opérées par la commission du budget.

M. ROUVIER a trouvé mauvaise cette proposition, pourtant excellente. Il a vanté la qualité du projet « qui, par un système de péréquation, substitue une nature de contribuables à une autre, et transporte la charge des habitants des campagnes aux habitants des villes. »

M. GERMAIN a repris la thèse de M. de La Martinière et l'a appuyée. Après quelques observations de MM. Hély d'Oissel et Burdeau, on a voté. La proposition de M. de La Martinière a été repoussée par 304 voix contre 224.

Et l'on a adopté les articles 2 et 3 du projet, le 1<sup>er</sup> article ayant été réservé.

On a repoussé par 292 voix contre 124 un amendement de M. HÉLY D'OISSEL, tendant à ce que l'impôt sur la propriété, bâtie ou non bâtie, soit ramené à 3 0/0 de la valeur imposable, et à combler la différence par une surtaxe sur l'alcool.

*Mardi 15 juillet.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1891.

La Chambre reprend la discussion de l'article 4.

M. TERRIER est d'avis de voter le taux de 4 0/0 pour l'impôt sur la propriété bâtie. C'est en vain que M. Léon Say a prétendu que cet impôt constituait une confiscation: est-ce que les impôts indirects ne sont pas des confiscations sur le salaire de l'ouvrier?

M. ROUVIER explique que l'administration a étudié la suppression de l'impôt des portes et fenêtres; mais cette réforme n'aurait pu se faire qu'en portant à 6 fr. 50 0/0 le taux de l'impôt sur les propriétés bâties, ce qui eût été une surcharge considérable pour les villes.

Quant à l'application du principe de quotité, le gouvernement l'avait proposée dans son projet primitif, mais la commission du budget a pensé que ce serait une complication dans une réforme qui sera déjà peut-être difficile à faire adopter dans une autre enceinte. Sur ce point le gouvernement s'en rapporte à la Chambre.

M. LE PRÉSIDENT dit que la Chambre va être consultée sur le principe de l'impôt de quotité accepté par le ministre des finances.

M. CASIMIR-FÉRIER ajoute que la commission et le gouvernement repoussent l'amendement de M. Terrier, si ce dernier réclame des évaluations annuelles au lieu des évaluations décennales.

M. TERRIER fait des signes de dénégation.

L'amendement est adopté par 286 voix contre 246.

La séance est suspendue afin de permettre à la commission de modifier le texte primitif.

A la reprise de la séance, M. Casimir-Périer, président de la commission du budget, explique que la Chambre, en adoptant l'amendement de M. Terrier, a substitué l'impôt de quotité à l'impôt de répartition pour l'impôt sur la propriété bâtie. Cet amendement devient l'article 4.

M. CASIMIR-PÉRIER lit une nouvelle rédaction de l'article 5 qui fait répartir la contribution foncière des propriétés bâties entre les contribuables.

M. DE SAINT-MARTIN demande l'ajournement de la discussion jusqu'à la publication du nouveau texte de la commission.

L'ajournement est repoussé.

M. LÉON SAY voit une certaine gravité à donner un caractère légal au travail statistique de l'administration. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un impôt sur le revenu, la valeur locative. Mais, pour certaines maisons, cette valeur est difficile à évaluer, quelquefois même impossible, Donc, dans certains cas, il faudra se baser sur la valeur vénale de la maison. Cela tendrait à établir l'impôt sur le capital.

M. LÉON SAY conclut en demandant de garantir les contribuables contre les évaluations injustes.

M. BOUTIN répond que le travail de l'administration n'est pas un simple travail de statistique. Ce travail a été fait maison par maison, usine par usine; les répartiteurs communaux ont été associés au travail. (Bruit à droite.)

M. D'AILLIÈRES dit qu'ils sont nommés par les sous-préfets.

M. COURIN : Sur la présentation des conseils municipaux. En tous cas, les intérêts des contribuables sont garantis par la loi.

On met aux voix l'article 5 ainsi modifié :

« La contribution foncière sera établie conformément à l'article 34 de la loi du 8 août 1885, sous déduction du quart pour les maisons et du tiers pour les usines, en considération du dépérissement et des frais d'entretien et réparations. »

L'article 5 est adopté par 296 voix contre 209.

La Chambre décide de continuer la discussion demain.

La séance est levée.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête du 14 juillet. — Revue de Longchamps. —

Un scandale. — Etranger.

17 juillet 1890.

Les journaux sont remplis de détails assez peu intéressants d'ailleurs, en ce qu'ils manquent d'originalité, sur la fête du

14 juillet. Des organes républicains confessent que si elle a été gaie, s'il y a eu, comme toujours, des cortèges, des revues, des illuminations et des pétards, elle n'a guère eu de caractère spécial. « On voyait aux drapeaux, dit l'un d'eux, que la République y était, mais aux drapeaux seulement. » Est-il bien sûr que les drapeaux ne seraient pas arborés en plus grand nombre, pour une fête plus nationale, celle de Jeanne d'Arc, par exemple?

Comme toujours, la foule a été considérable à la revue et a applaudi à outrance lors du défilé : les élèves des Ecoles Polytechnique et de Saint-Cyr, l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et les territoriaux. Le *Gaulois* a interrogé un attaché militaire d'une des grandes puissances qui avait assisté, ainsi que tous ses collègues, à la revue de Longchamps, et traduit ainsi ses impressions :

— Votre infanterie a excité notre admiration par la façon dont elle a, en général, manœuvré, et la précision avec laquelle elle a défilé, après avoir exécuté un nouveau mouvement qui a produit grand effet.

« Quand la deuxième ligne d'infanterie s'est portée en avant, au pas de charge, au son des tambours et des clairons, et s'est arrêtée à deux cents mètres des tribunes, il y a eu un mouvement général et spontané d'enthousiasme.

« La conversion de l'infanterie, se plaçant perpendiculairement aux tribunes pour aller se masser du côté de Saint-Cloud, afin d'exécuter ensuite le défilé ordinaire, a été applaudie comme elle le méritait.

« L'artillerie, qui a opéré un mouvement analogue à celui de l'infanterie, s'est fait remarquer, comme les années précédentes, par le bon alignement de ses batteries.

« Votre armée territoriale (infanterie et artillerie), à en juger par les échantillons que l'on a fait défilé devant nous, constituent une armée de seconde ligne, décidée et résistante ; elle avait un bon pas au défilé.

« Les saints-cyriens, les chasseurs à pied, les pompiers, les polytechniciens sont toujours fêtés par la population parisienne. Je n'en dirai donc rien.

« Quant à la cavalerie, elle a également opéré un mouvement nouveau pour les Parisiens, que sa charge en ligne devant les tribunes a dû vivement impressionner.



« Vous m'avez demandé mon avis, je vous l'ai donné. Je crois que c'est celui de tous mes collègues. »

---

Les anciens membres de la Ligue des Patriotes avaient décidé de porter lundi, comme ils le font chaque année le 14 Juillet, une couronne à la statue de Strasbourg. Tous les anciens ligueurs étaient priés de se trouver à dix heures moins un quart place de la Concorde, près du pont.

A dix heures arrivent les ligueurs, en groupe de deux à trois cents, précédés d'un drapeau tricolore. En tête marchent les députés boulangistes, MM. Paulin Méry, Laguerre, Gabriel, Boudeau, Castelin, Mermeix. A leur arrivée sur la place, les manifestants sont arrêtés. Un brigadier signifie aux députés qu'il est interdit de traverser la place en cortège.

M. Mermeix parle. Les députés sont autorisés à se rendre au pied de la statue de Strasbourg, à condition qu'ils ne proféreront aucun cri.

Les ligueurs défilent. M. Bacot, officier de paix, vient leur répéter qu'il est interdit de pousser aucun cri.

— Et le cri de « Vive la république ? » dit M. Boudeau.

— Ni celui de : « Vive la république ! » ni celui de : « Vive la France ! » riposte l'officier de paix.

Il est amusant de voir le gouvernement républicain interdire le cri de : « Vive la république ! » Sera-t-il considéré comme cri séditieux ?

Tambours et clairons sonnent aux champs. On hisse au pied de la statue drapeaux et couronnes. Le silence, maintenant, règne sur la foule nombreuse.

Alors, un député boulangiste, M. Paulin Méry s'avance et prononce ces paroles : « Devant la statue de Strasbourg, où on nous défend de parler, je jure fidélité à mes convictions républicaines. »

Sur un signe de M. Bacot, deux agents l'empoignent et l'entraînent vivement. Une bousculade se produit.

Tandis que quelques gardiens, dirigés par l'officier de paix, entourent M. Paulin Méry, on fait évacuer immédiatement le terre-plein de la statue et refouler au large la foule, qui se retire sans trop murmurer.

---

Au moment où, vers cinq heures et demie, la voiture du

président de la république arrivait à l'angle des avenues Mari-gny et Gabriel, une détonation retentit. Un individu venait de tirer en l'air un coup de revolver. Saisi aussitôt par les personnes qui l'entouraient et qui, comme lui, étaient rangées sur le bord du trottoir, cet homme fut conduit, avec force bourrades de la part du public, au commissariat de M. Beynaguet, au palais de l'Industrie.

Interrogé par le magistrat, il a déclaré tout d'abord se nommer Martial Jacob, âgé de quarante ans, ancien garçon du Café de la Paix, et demeurant rue des Immeubles-Industriels, 15.

Parlant avec une extrême volubilité, il a protesté énergiquement de toute mauvaise intention à l'égard du président, et dit n'avoir fait feu que pour attirer l'attention sur lui. Il se prétend inventeur de chaussures réchauffées, de machines rotatives destinées aux usages les plus baroques. On s'est aperçu aussitôt qu'on avait affaire à un individu atteint d'aliénation mentale.

M. Constans et M. Lozé se sont rendus au commissariat où ils ont assisté à l'interrogatoire de ce fou, qui avait pris cependant la précaution de remplacer les balles des cartouches par des chiffons.

A signaler un nouveau scandale à l'actif des hôpitaux laïcisés.

Le 1<sup>er</sup> juillet, un agent de police de Courbevoie, nommé B..., avait amené à l'hôpital sa femme atteinte d'une péritonite aiguë.

La malade mourut le soir même, et un employé fut chargé d'écrire à la famille pour la prévenir du décès.

L'employé écrivit aussitôt aux « parents et aux amis de Mme B..., rue de Metz, à Levallois-Perret. »

Personne ne s'étant dérangé pour venir le réclamer, le cadavre fut transporté à l'École pratique de médecine et incinéré dans les fours crématoires.

Dimanche dernier, le 6, l'agent de police de Courbevoie vint pour prendre des nouvelles de sa femme. Il monta à la salle où elle avait été placée, et fut très surpris de trouver une autre malade. Il interrogea la surveillante.

— Mme B... est morte, lui répondit celle-ci, et l'on a dû vous prévenir.

L'agent n'avait rien reçu.

En effet, la lettre adressée rue de Metz, à Levallois-Perret, était revenue au directeur de l'hôpital, avec la mention : « Inconnus à l'adresse indiquée. »

Au moment de l'admission de la malade, un employé avait mal compris l'indication de la localité habitée par le gardien de la paix, au lieu de « Courbevoie » il avait inscrit « Levallois ».

Quand la lettre est revenue, on aurait bien pu faire de nouvelles recherches. La direction de l'hôpital est donc en faute.

---

Il se passe depuis quelque temps en Serbie des choses bien extraordinaires. Nous n'aurions pas sujet de nous y intéresser si le petit royaume de Serbie n'était pas un facteur important dans le maintien ou dans l'affaiblissement des garanties de la paix générale en Orient, et s'il n'était pas, plus que la Bulgarie elle-même, le point sur lequel l'Autriche et la Russie peuvent se heurter, peuvent même en venir aux mains. On nous excusera donc de dire un mot ici de ce qui se passe à Belgrade, car selon que les choses y tourneront bien ou mal, la guerre pourra être évitée ou se déchaîner.

Donc, il y a dix-huit mois, le Roi Milan de Serbie a abdicé, et une régence a été instituée à Belgrade qui est chargée de tous les pouvoirs de gouvernement jusqu'à la majorité du fils du Roi, âgé présentement de quatorze ans. Mais la régence, mais les ministres, mais le Parlement serbe sont très favorables à la Russie, et le courant russe, qui devient chaque jour plus fort en Serbie, contrarie profondément l'Autriche. Le cabinet de Vienne met tout en œuvre pour contrarier et modifier ce courant, et parmi les combinaisons qu'il a imaginées pour arriver à ses fins, voici la dernière, qui n'est pas la moins insolite.

L'ex-Roi Milan, après avoir abdicé, s'était rendu à Paris et nous étions habitués depuis quelque temps à le considérer comme un vrai Parisien, lorsque nous avons appris un beau jour que ce personnage royal nous avait quittés et était retourné à Belgrade.

On crut d'abord et tout le monde dit à ce moment que le Roi Milan était allé voir son fils, dont il était séparé à un double titre, d'abord parce qu'il avait déposé la couronne serbe et ensuite parce qu'il avait fait prononcer son divorce d'avec la Reine Nathalie, mère du jeune prince. Le voyage du Roi Milan semblait donc très naturel et nul ne songea à en concevoir la moindre appréhension.

Mais depuis lors, l'horizon a changé d'aspect. On s'est bientôt aperçu que le Roi Milan ne s'était pas rendu uniquement à Belgrade pour y embrasser son fils, mais qu'il s'apprêtait à jouer

dans ses anciens états un rôle politique considérable. Le fait est que depuis quelques mois il y fait sous toutes les formes une opposition implacable à la régence.

Celle-ci aurait bien un moyen d'y mettre bon ordre, et le moyen serait très efficace. Il consisterait à expulser l'ex-Roi, ou plutôt à lui signifier d'avoir à passer la frontière, et de l'y reconduire avec tous les honneurs dus à son rang. Mais l'ex-Roi est le client et le protégé de l'Autriche, de telle sorte que si l'on usait de violence à son égard, l'Autriche pourrait être tentée de venir à son aide, de le défendre, de tenter un coup d'intervention directe dans les affaires intérieures de la Serbie.

Les choses en sont là. Pour combien de temps encore ? C'est ce que personne ne saurait indiquer avec précision. La seule chose qui soit bien certaine, c'est que la situation ne saurait s'éterniser ainsi. Il faudra que tôt ou tard le Roi Milan s'éloigne de Serbie ou reprenne sa couronne. Mais dans ce dernier cas, il n'est pas prouvé que la Russie demeure plus longtemps l'arme au bras, et voilà pourquoi la paix court quelque danger sur les bords du Danube.

---

Les dépêches d'Espagne reçues à la dernière heure ne sont pas favorables, ni sous le rapport sanitaire, ni sous le rapport politique. Le choléra augmente dans la province de Valence et, dans cette ville, on semble vouloir en rendre responsable le nouveau cabinet conservateur et le journal ministériel *Las Provincias*. La manifestation, qui avait, du reste, un caractère pacifique, a été dispersée sans difficulté par la force publique, mais on croit qu'elle recommencera dimanche.

A Saragosse, les républicains ont adressé un manifeste à la population dans lequel ils revendiquent leurs droits pour sauver le pays au moment où les conservateurs prennent le pouvoir. Enfin, à Barcelone, l'agitation ouvrière s'est compliquée d'un conflit entre les ouvriers espagnols et les ouvriers italiens, qui ont été maltraités.

Décidément, les débuts du ministère Canovas ne sont pas exempts de difficultés.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

## A ROME

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

On pourrait dire que M. Lampertico est le conciliateur honnête et respectable; l'*Osservatore romano* lui-même a rendu hommage à ses bonnes intentions et à la façon courtoise avec laquelle il traite les questions. Emporté par son amour de la patrie italienne, il voudrait trouver un joint entre le Quirinal et le Vatican, mais en le lisant on comprend que lui-même hésite et ne voit pas trop comment il pourrait arranger un accommodement. Ses sentiments italianissimes ne lui permettent pas de proposer une restitution au Pape; d'un autre côté, il a l'intuition que la conciliation ne peut se faire que sur les bases d'une restitution qu'il n'ose pas affirmer.]

Le député Toscanelli, un des rares qui, en 1871, aient osé s'opposer à la loi des garanties ne la trouvant pas suffisante pour la liberté du Pape, s'est beaucoup occupé de conciliation dans sa vie. Il nous raconte dans un opuscule *Religione e Patria osteggiate dal Papa — l'Italia si deve difendere* (1), que feu Depretis l'avait un jour chargé d'essayer la conciliation entre le gouvernement et le Vatican. Il se plaint de n'avoir pas réussi; ce qui n'est pas étonnant, car s'il employait à prêcher la conciliation, les arguments et les termes dont il se sert dans son opuscule, sa mission diplomatique devait nécessairement avoir un échec.

M. Toscanelli pose en docteur: il nous explique l'Écriture Sainte, les canons de l'Église, les conciles; il interprète les encycliques, cite pêle-mêle Bellarmin, Suarez, et tire des conclusions d'une logique digne de son argumentation.

Son premier chapitre traite des devoirs des catholiques.

*Licet resistere pontifici invadenti animas, vel turbanti rempublicam, et multo magis si Ecclesiam destruere videretur.*

Si, d'après Bellarmin, il est permis de résister au Pontife qui trouble les âmes et les choses de la république et surtout s'il

(1) *Religion et Patrie combattues par le Pape. — L'Italie doit se défendre.*

devait détruire l'Eglise, Toscanelli, en théologien exquis, nous explique que c'est le cas d'appliquer cette sentence au Pape actuel, et, prétendant faire œuvre de bon catholique, il explique que le *dissidio*, le dissentiment existant entre l'État et l'Eglise en Italie est tel qu'il nuit immensément au peuple italien.

Que le désaccord nuise au peuple italien, c'est une vérité que personne ne démentira, mais que le Pape en soit cause et que pour cela il doive tout céder, non pas au gouvernement usurpateur, c'est là une autre question.

On vient vous voler, vous dévaliser, vous jeter hors de votre maison. Cette façon d'acquérir n'attire pas la sympathie des voisins qui considèrent le voleur comme tel.

Le voleur fait ce raisonnement : Mes affaires iraient bien mieux si j'avais la sympathie de mes voisins, et surtout si le volé voulait m'accorder son amitié et déclarer que tout ce que je lui ai pris est mal légitime propriété. Je pourrais alors l'associer et faire avec lui d'excellentes affaires à mon profit.

N'est-ce pas là quelque peu le raisonnement de M. Toscanelli et de ses amis les conciliateurs ?

L'auteur s'applique à démontrer que la question du pouvoir temporel n'est pas de foi, qu'elle n'a pas été définie *ex cathedra*, et que, par conséquent, les catholiques sont libres de résister au Pape dans cette question.

Cela est vrai, mais un catholique, qu'il soit italien conciliateur ou autre, sait aussi que le Pape par sa situation est le seul juge dans cette question et qu'il sait mieux que n'importe qui ce qu'il lui faut. Ce serait donc un acte de haute témérité que de vouloir dicter en cela une ligne de conduite au Pontife.

La conclusion du second chapitre est plus belle encore. « Le Pape en combattant la patrie du peuple italien, travaille à la destruction de la religion catholique. » Et pourquoi ?

« Parce que n'ayant d'autre but que celui d'obtenir la souveraineté effective de Rome, cela équivaut à vouloir la guerre de l'étranger contre l'Italie, afin de la priver de sa capitale naturelle qu'elle possède depuis vingt ans. »

Que M. Toscanelli se tranquillise, les bons catholiques en Italie ne manquent pas ; ceux-là savent que le Pape ne poursuit pas un but politique en revendiquant ses droits, mais qu'il cherche avant tout à pouvoir exercer librement son ministère apostolique.

Or, en s'emparant de Rome, l'Italie a confiné le Pape dans

le Vatican, elle a voté les lois hostiles à l'Église, elle a soutenu toutes les attaques immorales contre les catholiques et contre leur foi. C'est pour conserver aux Romains et aux Italiens ce précieux trésor de la religion et de la foi, que Léon XIII, comme Pie IX, revendique ce qui lui est dû.

Si M. Toscanelli voulait revoir, un par un, tous les actes du gouvernement italien depuis 1860, s'il voulait sincèrement étudier la question, il verrait que l'Italie s'est faite l'instrument des sectes antireligieuses, qu'elle n'est que l'exécutrice des hautes œuvres de la Franc-maçonnerie contre l'Église.

Le Pape doit réclamer, il doit protester et revendiquer son droit et si quelqu'un veut, par scandale pharisaïque, préférer les prétendues aspirations patriotiques du peuple à la soumission envers l'Église, eh bien, qu'il passe dans le camp de M. Toscanelli.

On a tant abusé en Italie de ces fameuses aspirations patriotiques. Autrefois, avant d'avoir pris les Romagnes, l'Italie faisait redire par toute l'Europe que cette province aspirait à se donner à la monarchie de Savoie. Actuellement, cette même province, saturée des principes révolutionnaires qu'on lui avait infiltrés, en porte les fruits et continue à faire révolution et socialisme. Si l'on devait donc être de conscience délicate, il faudrait, selon la théorie de M. Toscanelli, laisser proclamer la révolution dans les Romagnes, pour répondre aux aspirations patriotiques de ce peuple qui ne se sent aucun amour pour la monarchie italienne.

Le caractère international de la Papauté n'embarrasse pas notre député ; il donne l'internationalité du Pape pour les affaires religieuses, mais nie que les puissances puissent et doivent intervenir dans n'importe quelle affaire entre le Pape et l'Italie et, d'après lui aussi, le Pape serait traître à son pays s'il avait recours aux puissances. Il ne peut faire qu'une chose, un traité entre lui et l'Italie légale.

Ici M. Toscanelli nous raconte une anecdote.

A la fin de 1881, une puissance fit sonder les gouvernements pour savoir quel serait l'accueil qu'on ferait à l'idée d'un congrès international pour résoudre la question du Pape. A cette occasion M. Toscanelli fut le dépositaire des secrets de M. Depretis. Il ne nous livre pas tous les secrets, mais il nous fait savoir que Depretis informa les puissances que si les décisions du congrès avaient pour objet le retour du pouvoir temporel ou

quelque humiliation du gouvernement italien, l'Italie résisterait à ces décisions par les armes, même si tout le monde civil se mettait contre elle.

Il serait trop long de relever toutes les extravagances dont M. Toscanelli a émaillé son libelle pour démontrer, par exemple, que, selon les principes catholiques, le Pape ne peut plus réclamer la souveraineté, interprétant à ce sujet les textes de l'Évangile. Il interdit aussi, d'après les canons de l'Église, au Pape de quitter Rome; c'est M. Toscanelli qui aurait la prétention de forcer le Pape à la résidence.

Il n'a même pas le talent d'inventer du nouveau. Dans le chapitre X, il veut démontrer que dans l'observation des prescriptions divines pour les élections ecclésiastiques, on trouve les moyens efficaces en faveur de l'Italie contre les hostilités actuelles de la politique papale.

Son grand moyen c'est l'élection des dignitaires ecclésiastiques par un suffrage universel et le droit de l'État d'entrer dans l'Église pour tous les actes humains par lesquels l'Église enlève aux laïques des droits et cherche à ruiner l'État.

L'État, avant de nommer un évêque, doit dorénavant, d'après M. Toscanelli, s'assurer s'il fera observer la liturgie dans les prières, s'il rendra les honneurs souverains dus à Leurs Majestés, qu'il ne prête serment au Pape que pour la partie dogmatique, se réservant les attributions apostoliques personnelles, enfin qu'il ne jurera pas de défendre le pouvoir temporel. Il veut, en attendant, le droit de nomination pour le gouvernement, pour cette belle raison que « la très patiente Italie est héritière des droits des empereurs d'Occident et d'Orient et du saint Empire romain ainsi que des rois d'Italie qui, comme Théodoric, ont nommé les Papes. »

Il prouve même que Justinien réglait la récitation de matines et de vêpres.

Pourquoi M. Crispi ou le roi d'Italie, héritiers de tant de choses, ne pourraient-ils pas faire le Frère Sacristain ?

Conclusion : « Que l'État italien, religieux et catholique se lève, qu'il prenne en main la défense de la société civile et religieuse menacée par le Pape, qu'il ne craigne pas d'entrer dans l'Église, car presque tous les Italiens comme croyants sont Église, comme citoyens sont État; car le Pape est sorti de l'Église et n'écoute plus l'autorité divine dont lui aussi est le serviteur. »

(A suivre.)



## JEANNE D'ARC (1)

*Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.*

Dieu lui a donné une beauté qui grandit toujours et la fait resplendir à tous les yeux d'un incomparable éclat.

JUDITH, X, 4.

MONSEIGNEUR,

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La merveilleuse épopée de Jeanne d'Arc se renouvelle à travers les siècles et se continue à cette heure sous vos regards. L'humble fille des champs appelée de Dieu à délivrer et à sauver son pays marche de victoire en victoire jusqu'au jour où abandonnée, trahie, livrée à ses ennemis, elle disparaît dans les flammes d'un suprême holocauste.

L'Eglise la défend et cassant la sentence inique de ses juges elle proclame son innocence, ses vertus et sa gloire ; et la France applaudit à ces nouveaux triomphes de sa libératrice. Puis des ombres viennent obscurcir cette grande mémoire et le peuple que Jeanne a sauvé paraît une fois encore la méconnaître et l'abandonner.

Mais le XIX<sup>e</sup> siècle se prend d'admiration pour l'angélique guerrière. Les érudits et les historiens étudient les documents de sa vie, de son procès et de sa mort, les pontifes la glorifient, les orateurs et les poètes célèbrent ses exploits, l'art reproduit sur la toile, le marbre et le bronze sa radieuse image. Nul peuple qui ne la connaisse, nul cœur qui ne tressaille à son nom, et l'Eglise catholique lui prépare la gloire de ses autels. En vérité, il faut le redire : « Dieu a donné à cette bergère de dix-huit ans, à cette guerrière au cœur héroïque une beauté qui grandit toujours et la fait resplendir à tous les yeux d'un incomparable éclat : *Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.*

Grâce à un généreux bienfaiteur (2) et à un artiste de grand talent (3), Nancy peut enfin s'unir à ces magnifiques et universelles manifestations.

(1) Discours prononcé par Mgr Turinaz dans la cathédrale de Nancy le 23 juin 1890, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc par la ville de Nancy

(2) M. Osiris.

(3) M. Frémiet.

Et nous, catholiques, nous sommes ici, sous les voûtes de ce temple, pour faire monter vers Dieu les chants de notre reconnaissance, pour unir la voix de l'Eglise aux accents du patriotisme, la sainte bannière de Jeanne d'Arc au drapeau national et rapprocher tous les cœurs devant l'image de la libératrice et de la rédemptrice de la France. Nous venons célébrer une fête lorraine, une fête française et une fête religieuse.

Monseigneur, vous êtes l'évêque de Domremy et de Jeanne d'Arc; la première place vous était due en cette grande fête. Nous savons avec quel zèle vous poursuivez l'œuvre de votre prédécesseur vénéré et ce qu'on peut attendre de votre cœur pour élever à la vierge libératrice un monument digne de vous, digne de la Lorraine et de la France.

Je remercie avec l'émotion de la plus sincère reconnaissance les représentants de la magistrature, de l'armée, de la ville de Nancy, des diverses administrations, tous ceux qui ont répondu à notre appel et qui sont venus honorer avec nous la jeune fille inspirée de Dieu qui sauva notre pays et qui lui apparaît encore comme l'ange de la Patrie et de la victoire.

## I

C'est la voix des siècles, ce sont les traditions populaires de la France, qui ont nommé Jeanne d'Arc *la bonne Lorraine*. D'ailleurs une prédiction circulait depuis bien des années dans notre infortuné pays ravagé par la guerre et opprimé par l'étranger : cette prédiction annonçait que la France serait délivrée par une femme venue des *marches de Lorraine*. L'autorité de l'histoire est ici d'accord avec la voix du peuple. Un écrivain qui a laissé à Nancy la réputation incontestée de l'érudit le plus sage, le plus loyal et le plus sûr, a démontré que la tradition qui fait naître Jeanne d'Arc en Lorraine « s'appuie sur l'opinion de presque tous les historiens, les chroniqueurs et les poètes contemporains (1). » Dans ces dernières années surtout, la controverse de ce point d'histoire s'est concentrée sur les limites que traçait entre la France et le Barrois Lorrain le ruisseau de Domremy qui plusieurs fois changea de cours. Je ne veux que résumer en ce moment cette controverse, en invoquant l'autorité d'un autre érudit qui n'est pas Lorrain, mais qui a

(1) Henry Lepage : *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* Mémoire de l'Académie de Stanislas, 1852, p. 153.

l'honneur d'appartenir à la famille d'Arc et qui a étudié avec une haute science et une admiration enthousiaste, la vie de l'angélique guerrière. Après avoir rappelé les raisons qui l'avaient déterminé à soutenir l'opinion favorable à la France, il ajoutait : « Malgré ces arguments agréables à soutenir, nous sommes forcé aujourd'hui de nous rallier à l'opinion adverse et d'admettre que Jeanne n'était pas Champenoise, mais Barri-sienne, c'est-à-dire Lorraine (1).

Mais il est en faveur de la Lorraine un témoignage qui, si je ne me trompe, n'a point été invoqué jusqu'à ce jour et qui est cependant d'une autorité absolument décisive, c'est le témoignage de Jeanne elle-même, et par elle le témoignage de ses voix.

Écoutez les déclarations qu'elle répète plusieurs fois devant ses juges : « Pour ce qui est de ce que j'ai fait depuis que j'ai pris le chemin de la France, je jurerais volontiers... — Je ne vins en France que sur l'ordre de Dieu... — J'aimerais mieux être tirée à quatre chevaux que d'être venue en France sans la permission de Dieu... — Quand j'eus appris que je devais venir en France, je me mêlai peu aux jeux et aux promenades (2). »

Vous l'entendez, la jeune bergère devait aller en France, elle n'y était donc pas, elle ne considérait pas comme français le village de Domremy où elle était née.

Et au-dessus de l'autorité de Jeanne, voici celle de l'archange qui l'envoie secourir et sauver la France : « C'est cette voix qui me dit qu'il était nécessaire que je vinsse en France... — Deux ou trois fois par semaine, cette voix me disait : Pars en France ! il le faut. » Et encore : « La voix me disait : Va en France !... et je ne pouvais plus durer où j'étais. (3) »

Fidèle aux traditions déjà anciennes du peuple lorrain, la pieuse jeune fille voulut aller à Saint-Nicolas-de-Port, et implorer pour sa mission la protection puissante du Patron de

(1) M. Pierre Lanery d'Arc, avocat à la Cour d'Appel d'Aix, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes : *Le culte de Jeanne d'Arc au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 28 et 29. L'auteur reconnaît qu'il a été amené à cette opinion par les démonstrations victorieuses de M. J. Ch. Chapellier, bibliothécaire de la ville d'Épinal, dans sa brochure intitulée : *Étude historique et géographique sur Domremy, pays de Jeanne d'Arc*.

(2) Procès, 1<sup>er</sup> interrogatoire public. — 4<sup>e</sup> interrogatoire. — Ibid. — 2<sup>e</sup> interrogatoire public.

(3) Procès, 2<sup>e</sup> interrogatoire public.

la Lorraine. Quelles ferventes prières durent monter du cœur de Jeanne vers le grand thaumaturge, dont les reliques et les prodiges attiraient, depuis des siècles, des multitudes immenses de pèlerins ! Avec quelle ardeur elle le supplia de sauver la France de ce naufrage où tout semblait périr (1). Au retour de ce pèlerinage, Jeanne se présenta devant le duc de Lorraine. Elle désirait avoir l'appui de Charles II, et même le concours de René d'Anjou, son gendre, pour parvenir auprès du Dauphin. Le vieux prince espérait obtenir, par l'intercession de la jeune bergère, dont on célébrait la sainteté, la guérison de la maladie qui devait le conduire au tombeau. L'intrépide jeune fille lui reprocha les scandales de sa vie et lui demanda « de reprendre sa bonne femme. » Charles II était trop dominé par son aveugle passion, pour céder devant ces dures réprimandes, mais, généreux comme tous les princes de sa race, il donna à Jeanne un cheval et une somme d'argent.

Le premier parmi les puissants de ce monde, il accordait à la future libératrice de la France, un témoignage de sa bienveillance et de sa libéralité. Jeanne sortait victorieuse de cette première épreuve : elle avait affirmé sa mission, donné une preuve éclatante de l'énergie de son âme et de l'autorité de sa vertu, elle avait inspiré confiance au duc de Lorraine. Les chemins de la France allaient enfin s'ouvrir devant elle et bientôt Charles VII devait la reconnaître pour l'envoyée de Dieu.

Jeanne fut un trait d'union entre la Lorraine et la France meurtrie et vaine. A défaut de ses voix son cœur ne lui avait-il pas révélé ce que devaient être l'union future de ces deux peuples, et ces liens rendus plus doux et plus forts par le sang versé tant de fois sur les mêmes champs de bataille, puis par les mêmes revers, les mêmes douleurs et les mêmes espérances ?

Aussi quelle province est plus que la Lorraine capable de comprendre la mission de l'héroïque guerrière ? Quelle province a donné à la patrie des soldats plus dévoués, des chefs plus vaillants et plus illustres ? Quelle province a plus souffert de l'humiliation et de la défaite ? Ah ! oui, elle est bien ici, cette statue coulée dans le bronze des batailles. Sur ce sol mutilé par l'épée des vainqueurs, elle dira aux fils de la France, ce que peuvent, pour relever la fortune d'un pays, la foi ardente, l'amour de la patrie, la valeur guerrière et la protection de

(1) Saint Nicolas a toujours été invoqué par les marins en péril.

Dieu, qui tient dans ses mains le sort des combats, les destinées et le salut des peuples.

## II

Nous célébrons une fête française : la fête de l'amour de la France.

Au xv<sup>e</sup> siècle, Domremy, bien qu'il appartint à la Lorraine, était soumis à la suzeraineté du roi de France. L'amour de la France et les sympathies les plus vives pour ses rois régnaient dans cet humble village, qui portait le nom de l'apôtre des Francs et qui, dans les premiers siècles du moyen-âge, avait été un des fiefs de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Les vertus et la gloire de Louis IX, puis les terribles revers et les malheurs de notre pays, les angoisses et les dévastations de la guerre avaient ému cette simple et chrétienne population de Domrémy. C'était enfin le choix et l'ordre de Dieu que cette bergère aimât la France jusqu'à combattre, à souffrir et à mourir pour elle.

Cet amour, il est après Dieu l'inspirateur des nobles desseins de Jeanne, de ses grandes œuvres et de ses sacrifices. Il accomplit des prodiges ; il anime les chefs et les soldats, il entraîne les armées, il soulève les multitudes, il embrase tout un peuple. Il fait de cette timide villageoise un guerrier intrépide, un capitaine victorieux, la victime dont l'immolation sauvera notre pays. On l'a dit, Jeanne aima tant la France que la France touchée se prit à s'aimer elle-même.

Et remarquez-le bien, cet amour s'alluma au foyer de la foi la plus vive et de la plus tendre piété. C'est saint Michel et ce sont ses saintes qui ont enseigné à Jeanne ce patriotisme sans égal. Le dialogue qui, pendant quatre années, se poursuit entre le ciel et cette enfant, n'a pour objet que les malheurs, les périls et le salut de la France.

C'est la fête de la délivrance.

Faut-il rappeler les malheurs, les défaites et les désastres de la guerre de Cent Ans, et « la grande pitié qui était au royaume de France ? »

L'épée de la France s'est brisée dans dix batailles. Les armées en déroute sont devenues des bandes d'aventuriers et de pillards. Les chevaliers sont tombés aux champs de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt et de Verneuil, ou bien vaincus, ils se sont dispersés dans le découragement et dans la honte. Au lieu de combattre et de mourir pour leur pays, les princes se frappent

de l'épée ou du poignard, dans des luttes déloyales et fratricides. La famine, la peste, l'invasion des bêtes féroces s'ajoutent au fléau de la guerre. Paris a accepté le joug de l'Anglais; Charles VI est fou, et quand il descend dans les caveaux de Saint-Denis, ses plus fidèles serviteurs croient ensevelir avec lui la monarchie et la patrie elles-mêmes. Le roi d'Angleterre se proclame roi de France et le Dauphin, héritier de Charlemagne et de saint Louis, n'est plus que le roi méprisé de Bourges.

Il est vrai, Orléans tient encore. L'héroïque cité repousse depuis huit mois les assauts répétés de l'ennemi, mais ce dernier rempart va tomber et les flots de l'invasion ne s'arrêteront plus.

La France n'a plus de capitale, plus de roi, plus de princes, plus de chevaliers, plus d'armées, plus d'espoir...

Pour la sauver, voici Dieu et une enfant.

Cette enfant a entendu les voix du ciel et ces voix lui disaient :

« Va, fille de Dieu, va sauver la France ! »

Jeanne a obéi. L'œuvre humainement impossible est accomplie, Orléans est libre, Reims a vu le sacre de Charles VII. La puissance de l'Angleterre a reçu un coup dont elle ne se relèvera pas. Bientôt les prophéties de Jeanne captive se réaliseront, les bataillons et les vaisseaux anglais fuiront loin des rivages de notre pays. Dieu et une enfant ont sauvé la France!

C'est la fête de l'espérance.

Jeanne a ramené l'espérance dans le cœur du Dauphin et de ses guerriers.

Elle apparaît à Orléans comme l'ange de la victoire. « Les habitants, dit une antique chronique, se sentent déjà tout réconfortés et désassiégés et ils font aussi grande liesse que si Dieu était descendu parmi eux. » Son cri de guerre est le cri de la bravoure, de l'audace, de la fougue française, mais il est aussi le cri de l'espérance : « En avant! en avant! tout est vôtre! »

Dans les murs de sa prison, chargée de fers, livrée sans défense à une haine qu'elle sait implacable, elle jette à ses bourreaux ce superbe défi, ces sublimes paroles : « Vous pouvez bien m'enchaîner, vous n'enchainerez pas la fortune de la France ! »

Pourquoi insister? Ces clartés célestes illuminent son supplice et jusqu'à ses cendres dispersées, jusqu'à son cœur resté intact

au milieu des flammes, comme le symbole indestructible des espérances nationales.

C'est ainsi que s'accomplissent toutes les grandes œuvres, c'est le cœur en haut qu'il faut marcher dans les rudes sentiers du devoir. L'hésitation, le découragement et la peur conduisent fatalement aux défaillances, à la défaite et à la ruine. Le peuple de Jeanne d'Arc doit rester le peuple des indomptables espérances.

C'est enfin la fête de la concorde et de la paix.

Je vous en supplie, ne l'oubliez pas, l'amour de la patrie n'est qu'une formule menteuse, la délivrance est impossible, l'espoir n'est qu'un rêve insensé, sans l'entente, sans l'union parfaite de tous.

L'œuvre la plus difficile et la plus admirable de Jeanne, ce fut l'œuvre de l'unité nationale. Nos armées étaient vaincues parce qu'elles manquaient de cohésion, d'autorité et de discipline. Notre pays était condamné à mourir, parce qu'il était livré à toutes les divisions et à toutes les luttes de l'ambition et de la révolte.

Des chefs illustres, des guerriers heureux, des politiques habiles ont travaillé à la grandeur et à la gloire de la France; Jeanne en a fait un seul peuple. De débris dispersés et impuissants elle a fait le chef-d'œuvre des nations chrétiennes, de provinces divisées et rivales elle a fait la patrie française.

De telles leçons pourraient-elles être perdues? Non! Non! l'entente et l'union s'imposent à tous les cœurs qui aiment sincèrement leur pays, toutes les divisions doivent disparaître devant l'image de celle qui fut l'incarnation du plus pur et du plus héroïque patriotisme.

### III

Nous célébrons une fête religieuse; car tout dans la vie, dans la mission, dans la gloire de Jeanne d'Arc porte le caractère de l'inspiration et de la puissance divines.

Vous le comprenez, je ne puis en ce moment qu'indiquer ce caractère en quelques traits rapides. Il éclate d'ailleurs dans une telle clarté que rien ne pourra jamais l'obscurcir.

Une prodigieuse transformation s'opère tout à coup dans cette simple et ignorante villageoise. Sa valeur et son audace étonnent et entraînent les plus fiers chevaliers. Chef vigilant et habile, elle apparaît partout au premier rang dans les marches,

les assauts et les combats. Plus dure à la fatigue que tous les guerriers qui l'entourent, elle reste six jours et six nuits sans enlever la moindre pièce de son armure.

Cette bergère a les illuminations du génie de la guerre. Voyez-la, armée tout de blanc, sur son cheval qui bondit, sa bannière à la main, elle dispose les troupes, elle dirige la bataille, elle se précipite au milieu de la mêlée sanglante, pour soutenir les troupes qui hésitent, elle profite avec le coup d'œil d'un grand capitaine des fautes et de la défaite de l'ennemi.

Elle n'a tenu dans ses mains que son pauvre fuseau, elle ne connaît que sa chaumière et son village, et le duc d'Alençon déclare « qu'on l'admirait surtout dans l'emploi de l'artillerie, où elle avait une habileté consommée. »

« Je lui ai vu, disait Dunois, faire en quelques heures ce que n'auraient pu faire en un jour deux ou trois guerriers des plus renommés. »

Aussi, quels merveilleux succès ! Elle brise les murs de circonvallation qui enserrant Orléans ! Elle emporte d'assaut la fameuse bastille des Tournelles, où l'Angleterre a réuni ses soldats les plus vaillants et ses chefs les plus illustres. Alors en trois coups d'épée restés immortels, elle frappe et disperse l'armée anglaise à Jargeau, à Beaugency et à Patay. Puis prenant pour ainsi dire par la main le Dauphin qui hésite encore, à travers les villes dont les portes s'ouvrent devant elle, à travers les provinces qui l'acclament, elle le conduit sous les voûtes de la cathédrale de Reims. Il faut redire les paroles du secrétaire de Charles VII : « Non, ce n'est pas de la terre ; c'est du ciel qu'elle est venue pour soutenir de sa tête et de son bras la France croulante. »

Cette fête est religieuse et catholique, parce que la vierge de Domremy appartient à l'Eglise.

Elle a été élevée, formée par cette société surnaturelle, par cette autorité divine dont elle disait : « Dieu et l'Eglise, c'est tout un (1), » et encore : « Je suis bonne chrétienne, et je voudrais aider et servir l'Eglise de tout mon pouvoir (2). »

Dans les angoisses de son procès, elle en appelait au Pontife Romain : « Menez-moi au Pape, disait-elle, et je lui répondrai (3). »

(1) Procès, 8<sup>e</sup> interrogatoire secret.

(2) Procès, 18 avril 1431.

(3) Procès, 9<sup>e</sup> interrogatoire secret.



La Papauté a entendu cet appel, elle a réhabilité la mémoire de la douce et pure victime, et cassé par un jugement solennel la sentence de ses juges. L'Eglise la glorifie et bientôt, nous en avons la ferme espérance, elle placera sur le front de Jeanne, l'auréole de ses saints.

Je ne l'ignore pas, on a voulu faire retomber sur le clergé et sur l'Eglise la condamnation et la mort de l'angélique guerrière. Mais l'évêque et les prêtres prévaricateurs qui l'ont condamnée, étaient des Français comme ceux qui ont trahi, livré et vendu Jeanne à l'Angleterre. Les uns et les autres ne représentent ni la France ni l'Eglise. Les catholiques ont toujours réprouvé les juges sacrilèges du tribunal de Rouen, Dieu les a frappés des foudres de sa vengeance et aujourd'hui encore, avec plus d'indignation que les adversaires de notre foi, nous maudissons leur crime et nous flétrissons leur mémoire.

Si le temps me le permettait, je vous démontrerais que Jeanne appartient à l'Eglise et à Jésus-Christ par toutes ses vertus, nées comme des fleurs du ciel de la semence de l'Evangile et de l'amour du Fils de Dieu.

C'est Dieu qu'elle invoque dans la pauvre église de Domremy et sur les champs de bataille. C'est la croix, ce sont les « saintes images » qui ont appris à la future martyre le mérite de la souffrance et la puissance divine du sacrifice. C'est l'archange, ce sont « ses saintes » qui l'inspirent, l'encouragent, la soutiennent et la consolent. C'est « au nom de son Seigneur, Roi du ciel, » qu'elle s'adresse aux guerriers, aux docteurs qui l'interrogent et qu'elle veut rendre au dauphin le royaume de France. Elle met dans les plis de son étendard le nom et l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le nom de la Vierge Marie. Ces noms vénérés, elle les grave en tête des lettres qu'elle envoie aux Anglais pour les sommer de retourner dans leur pays. Au milieu des camps, elle assiste au sacrifice de nos autels et c'est après avoir participé aux divins mystères, après s'être nourrie du pain de vie et du sang rédempteur du monde, qu'elle se précipite sur les armées ennemies et qu'elle fixe la victoire.

Abandonnée de son peuple, de ses compagnons d'armes et de son roi, elle en appelle à Dieu contre l'iniquité qui l'opprime. C'est lui qui inspire à cette pauvre enfant des réponses qui confondent et qui font frémir ses bourreaux.

Puis debout sur son bûcher, quand la fumée et les flammes montent et l'enveloppent, elle dirige vers la croix ses derniers

regards, et se sentant mourir elle jette à la France ce dernier cri de son espérance et de son amour : « Jésus ! Jésus ! Jésus ! »

Enlever à Jeanne d'Arc son Dieu, son archange et ses saintes, ses vertus chrétiennes, ses voix, sa céleste mission, mais ce serait trahir l'histoire, ce serait obscurcir la gloire de la sainte libératrice et défigurer cette beauté sans égale qui après quatre siècles nous émeut et nous ravit encore.

Ah ! je vous en supplie ! ne séparons pas ces deux rayons qui brillent au front de la libératrice de la France, le rayon qui vient de la patrie qu'elle a sauvée et le rayon qui descend du ciel. Cette Française est une chrétienne, cette guerrière fut inspirée, cette victime est une martyre, cette héroïne est une sainte. Jeanne est la « fille au grand cœur », elle est la fille de la France, parce qu'elle est « la fille de Dieu. »

O Jeanne ! entendez les acclamations de Nancy et de la Lorraine ; exaucez notre ardente prière. Remettez dans son fourreau votre vaillante épée ; mais qu'elle soit prête pour les luttes sanglantes, si nous devons les subir encore : *Accingere gladio tuo super femur tuum.*

Apparaissez dans une beauté toujours grandissante, dans une beauté qui élève et qui unisse tous les cœurs : *Specie tua et pulchritudine tua.*

De cette capitale de la Lorraine où pour la première fois vous avez trouvé un appui auprès des princes de ce monde et qui pour la première fois en ce jour, vous consacre un monument digne de votre gloire, allez, poursuivez à travers la France, dans ces fêtes qui se multiplient, votre marche triomphale, jusqu'à ces fêtes qui convoqueront à vos pieds, dans une gloire céleste, l'univers catholique : *Intende, prospere procede et regna.*

Faites que la France soit la messagère et le soldat de Dieu, l'apôtre de la vérité, de la charité et de la paix, mais aussi le bras de la justice, contre laquelle rien ne peut jamais prescrire : *Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam.* Que votre bannière nous guide dans le chemin de la vaillance, du dévouement et de l'honneur : *Et deducet te mirabiliter dextera tua* (1). O Jeanne, libératrice de la France, Jeanne, fille de Dieu, conduisez-nous à l'union parfaite, à l'espérance et à la victoire.

(1) Ps. XLIV, 4 et 5.

## L'ÉGLISE EN RUSSIE

Comme le télégraphe veut bien nous annoncer que l'entente entre le Saint-Siège et le gouvernement russe est près d'être conclue, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la situation de l'Église dans l'empire du Czar. Cela permettra à nos lecteurs de se faire une idée de la portée des concessions promises. Nous disons *promises*, car le gouvernement russe croit déjà faire beaucoup en promettant de relâcher de sa rigueur; quant à voir réalisées ces promesses, il ne faut pas trop y compter, cela ne rentre pas dans les idées russes.

Pour le moment, on nous assure que M. Iswolsky irait jusqu'à concéder aux évêques de correspondre directement avec Rome. Faire sonner cela comme une concession énorme, en dit long sur la situation en Russie.

Le Swod (code russe) proclame la liberté des cultes : « Tous, dit-il, peuvent confesser librement leur foi et exercer en toute liberté leurs cultes d'après leurs rites. Cette liberté n'est pas seulement garantie aux chrétiens des autres confessions, mais aussi aux juifs, musulmans et païens, afin que tous les peuples habitant la Russie puissent glorifier le Dieu Tout-Puisant dans leurs langues, d'après les lois et la confession de leurs ancêtres, afin qu'ils puissent bénir la domination des souverains russes et prier le Créateur du monde d'augmenter la richesse et de fortifier la puissance de l'Empire. »

Voilà de nouveau l'hypocrisie russe prise sur le vif. Nous verrons de suite ce qui en est de cette fameuse liberté des cultes.

Il faut tout d'abord observer que cette tolérance ne se rapporte qu'aux personnes *nées* dans une confession déterminée.

A l'orthodoxie seule revient le droit de faire des prosélytes, mais « l'Église régnante ne peut faire usage d'aucun moyen de coercition pour amener des conversions... elle n'ose d'aucune façon menacer ceux qui refusent d'entrer dans son giron, elle se conforme absolument au modèle de l'Évangile. »

C'est bien cela, et on a pu et on peut encore voir tous les jours dans quel esprit évangélique elle fait massacrer ou transporter en Sibérie les infortunés Uniates qui se refusent de renier la foi de leurs pères.

Mais si l'Église schismatique a seule le droit de faire des conversions, il s'ensuit qu'une fois entré dans ladite Église, on ne peut plus en sortir.

Gare à l'infortuné qui prétend reconnaître les erreurs du schisme ! On commence par lui enlever ses enfants pour les placer dans une famille ou une école orthodoxe. Si l'« apostat » possède des propriétés habitées par des orthodoxes, il lui est défendu d'habiter ses terres, qu'on place sous l'administration d'un curateur. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un « curateur » russe, cela dit tout. Si le malheureux persiste, on le prive définitivement de ses droits paternels et de l'administration de ses propriétés.

Défense sévère est faite aux prêtres des autres confessions de convertir des « orthodoxes ». Il ne leur est pas seulement interdit d'enseigner leur religion à ceux qui le leur demandent, mais ils sont même tenus de les dénoncer aux autorités ! L'exil en Sibérie punit les transgresseurs.

Les enfants issus de mariages mixtes appartiennent de plein droit à l'Eglise schismatique : les parents ne peuvent aucunement déroger à cette loi par une entente réciproque. L'enfant devenu adulte ne recouvre pas sa liberté : réputé schismatique, il doit le rester. On entre bon gré, mal gré dans l'Eglise orthodoxe, mais on n'en sort plus.

S'il est interdit aux autres confessions de convertir des orthodoxes, il ne leur est pas davantage licite de faire du prosélytisme parmi ceux qui n'appartiennent pas à la religion d'Etat. Baptiser un musulman est sévèrement défendu aux catholiques comme aux protestants.

Si un pasteur ou un prêtre catholique veut convertir un juif, il faut commencer par s'adresser au ministère et en obtenir la haute autorisation.

Il dépend également du ministre de l'intérieur de permettre aux protestants de se faire catholiques et *vice versa*. Toutefois, en cas de danger de mort, on peut se passer de cette autorisation préalable.

En ce qui concerne spécialement les catholiques, il faut tout d'abord faire abstraction des Uniates et de ceux réputés tels. Ils sont considérés comme « orthodoxes » et on a des moyens de persuasion tout à fait russes, pour rappeler cette vérité à ceux qui voudraient l'oublier.

Les autres catholiques jouissent de la fameuse liberté garantie par le Swod. Seulement il n'est pas permis aux évêques de correspondre avec Rome sans passer par l'intermédiaire du ministère ; il n'est pas permis aux évêques de publier des lettres

pastorales ou des décrets, avant de les avoir fait sanctionner par le Placet gouvernemental; il n'est pas permis aux évêques de punir un prêtre coupable, si cela déplaît au pouvoir civil; il n'est pas permis aux évêques de faire une tournée de confirmation ou de se déplacer pour une autre raison, sans autorisation préalable du gouvernement; il n'est pas permis aux évêques d'ouvrir des petits séminaires; il n'est pas permis aux évêques de nommer des professeurs dans les séminaires avant de les avoir fait agréer par l'autorité impériale.

Et voilà les *libertés* des évêques catholiques!

Il va sans dire que la formation du clergé catholique est l'objet de toutes les sollicitudes du gouvernement. Avant d'entrer au séminaire, il faut avoir passé par un collège officiel; les études à l'étranger sont interdites, et celles au séminaire sévèrement surveillées.

L'usage de la langue polonaise est prosrit dans les séminaires comme dans l'enseignement du catéchisme. On sévit déjà même contre certains prêtres qui en font usage dans la chaire: « Afin que tous les peuples de la Russie puissent dans *leur langue* glorifier Dieu et bénir le Czar! »

Il est vrai que la langue russe doit moins se prêter à bénir le « petit Père » que la langue polonaise!

Le sommet de l'enseignement théologique est formé par l'« Académie Impériale pour les ecclésiastiques catholiques », à Saint-Pétersbourg. Il suffira, pour caractériser cet institut, de mentionner que parmi les livres d'enseignement il s'en trouve qui sont à l'Index, par exemple, les antiquités bibliques de Jahn.

Que toute influence de l'Eglise sur l'école soit supprimée, cela va sans dire.

Les propriétés de l'Eglise ont été confisquées par l'Etat: la Russie ne pouvait rester en arrière des Etats occidentaux; chacun montre sa civilisation comme il le peut. Le clergé reçoit en compensation un traitement par l'Etat, qui ne lui permet guère de se livrer à des largesses. Cela rentre dans le programme: réduire le clergé à la misère dans l'espoir de l'asservir. Aussi toutes les faveurs gouvernementales sont réservées aux apostats. Hélas! faut-il s'étonner que, grâce au système imposé pour l'éducation et la formation du clergé, grâce aux persécutions cruelles et incessantes dont ces malheureux prêtres sont les victimes, il se trouve des apostats? Il faut plutôt s'étonner

que l'apostasie ne fasse pas des ravages plus nombreux encore.

A la tête de l'Église se trouve un singulier institut, le Collège ecclésiastique catholique-romain. Composé de membres nommés en partie par le gouvernement, en partie par les évêques; il est présidé par l'archevêque de Saint-Petersbourg, assisté du « Procureur », un orthodoxe pur sang, délégué par le gouvernement. Ce collège est l'organe par l'intermédiaire duquel ont lieu les relations entre le gouvernement et l'Église.

Telle est dans ses grands traits la situation de l'Église en Russie. Le cadre restreint de cet article nous empêche d'entrer dans les détails et de montrer, pris sur le vif, la barbarie moscovite s'acharnant sans répit sur les évêques, le clergé, les fidèles.

L'heure viendra où la main de Dieu s'abattra sur la sainte Russie et où elle payera les larmes et le sang répandus par elle. Et quand cette heure d'expiation sonnera, elle comprendra peut-être que son église atrophiée par la séparation de l'Église mère ne saurait la sauver; que les peuples ne peuvent vivre que par la communion avec l'Église de Rome, du sein de laquelle s'écoule la sève toujours jeune, toujours vivifiante.

#### L'ABBAYE DE JOUARRE AU DIOCÈSE DE MEAUX

Il faut qu'une mouche malfaisante ait piqué au sang M. Renan, le jour où il a mis en tête de certaine légende romanesque et impie, ce titre alléchant pour « les idéalistes » (1) *l'Abbesse de Jouarre*; sans quoi on ne s'explique pas que cet écrivain qui a de l'esprit et du monde ait pu commettre cette faute de goût.

M. Renan tenait à prouver que la menace d'un danger imminent, que l'idée de la mort sont de puissants excitants aux plaisirs des sens; que « si l'humanité acquérait la certitude que le monde dût finir dans deux ou trois jours, l'amour éclaterait avec une sorte de frénésie; » que « quand on se verrait en face d'une mort subite et certaine, la nature seule parlerait; » que « le dernier soupir serait comme un baiser de sympathie adressé à l'univers; » qu'on mourrait ainsi « dans le sentiment de la plus haute adoration et dans l'acte de prière le plus parfait. » Et après avoir osé écrire en faveur de ses impertinences: « C'est ce

(1) C'est à cette catégorie de lecteurs que M. Renan paraît dédier ce *Dialogue de nuit*.

qui arrivait aux convertis de la primitive Église chrétienne. La dernière nuit qu'ils passaient ensemble donnait lieu à des scènes que les rigoristes désapprouvaient... » « C'est ce qui se passe dans ces pays de foi naïve, comme la Bretagne, la jeune fille qui s'abandonne..... fait le signe de la croix ; » il prétend avoir trouvé une preuve décisive en mettant en présence l'un de l'autre dans la prison du collège du Plessis, sous la Terreur, la veille du jour où ils devaient monter à l'échafaud, la jeune abbesse et l'un de ses anciens adorateurs.

« — Triste métier tout de même que nous faisons-là, » fait-il dire dès le début du dialogue au guichetier Guillaumin ; triste métier pourrait-il ajouter de lui-même, d'en être réduit pour qu'on ne m'oublie pas, à m'oublier moi-même à ce point d'écrire à mon âge de pareilles malproprietés ; salissant tout, ne respectant ni l'âge, ni l'honneur, ni le courage d'une sainte et digne femme.

Pourquoi, en effet, puisque M. Renan paraissait désireux de s'abattre sur le diocèse de Meaux, pourquoi n'a-t-il pas fait sortir son héroïne, sa fameuse Julie Constance de Saint-Florent, des abbayes de Chelles ou de Faremoustiers aujourd'hui détruites ?

Pourquoi Jouarre ? la seule de ces trois abbayes royales que des mains pieuses ont relevé de ses ruines il y a cinquante ans ?

Pourquoi Jouarre ? d'où pendant une série non interrompue de douze siècles, ne sont sortis que des exemples de vertu, et qui n'a jamais eu besoin de réforme ? On ne cite guère qu'une de ses religieuses, Charlotte de Bourbon-Montpensier qui ait donné du scandale, le jour où elle quitta le cloître pour épouser Guillaume le Taciturne ; et encore déclara-t-elle qu'elle se croyait libre, parce que le jour de sa profession elle n'avait donné son consentement que contraint et forcée.

Pourquoi Jouarre ? dont la dernière abbesse, au moment de la Révolution, est certainement morte dans son abbaye ?

Mme Catherine de Montmorin de Saint-Hérem, tante du ministre de Louis XVI avait fait reconstruire en 1740 une partie de l'abbaye sur les plans de sa devancière Marguerite de la Trémouille. A peine ses religieuses venaient-elles de s'installer dans les nouveaux bâtiments que la Révolution éclate. Malgré les injonctions réitérées du syndic Scoquart, Mme de Montmorin déclara qu'elle ne sortirait de son abbaye que les pieds en avant. Elle avait dit, comme Charles XII écrivant sur la

carte des conquêtes de Suède : « Dieu me l'a donnée, le diable ne me l'ôtera pas. » En vain Scoquart insiste, en vain il essaie de l'intimider, Mme de Montmorin résiste. Un jour cependant, le 20 septembre 1792, des amis fidèles la préviennent que si elle ne se retire pas librement, le lendemain on emploiera la violence. Cette pensée d'être chassée de son abbaye qu'elle gouvernait depuis 53 ans, lui causa une telle émotion qu'elle en mourut dans la nuit. C'est ainsi qu'elle quitta son abbaye comme elle l'avait elle-même décidé, les pieds en avant.

Nous sommes loin comme on le voit, des mièvreries indécentes de M. Renan.

Un instant Mgr l'évêque de Meaux avait songé à poursuivre en diffamation l'impertinent auteur de l'*Abbesse de Jouarre*, au nom des Bénédictines du Sacré-Cœur de Marie, qui, depuis 1837, ont succédé aux anciennes Bénédictines chassées par la Terreur. C'eût été faire à l'*Abbesse de Jouarre* une trop superbe réclame, dans le genre de celle que firent, paraît-il, les évêques à la *Vie de Jésus*. On raconte qu'à chaque mandement nouveau M. Michel Lévy faisait tirer une nouvelle édition de la *Vie de Jésus*. Mgr l'évêque de Meaux préféra garder de Conrard le silence prudent.

N'importe, de l'aveu de tous, M. Renan a commis là une vilaine action.

M. de Goncourt raconte qu'un jour Jules Janin les reconduisant jusqu'à la porte de son cabinet, lui et son frère, leur dit : « Voyez-vous, jeunes gens, il ne faut pas trop de conscience. » Peut-être M. Renan ne se doute-t-il pas qu'en histoire il en faut beaucoup, que même dans les histoires fantaisistes il en faut un peu ; qu'il en est des légendes comme des coquins. « On peut se servir des coquins, a dit La Bruyère, mais l'usage en doit être discret. »

L'abbaye de Jouarre offre d'ailleurs au touriste, à l'archéologue et au penseur chrétien, d'autres souvenirs que ceux d'une abbesse frivole et coupable.

L'abbaye remonte au viii<sup>e</sup> siècle. Elle fut fondée par Adou, frère de saint Ouen, qui y établit une retraite où des religieux et des religieuses vivaient sous la règle de saint Columban. Les moines abandonnèrent leur couvent vers le milieu du viii<sup>e</sup> siècle, c'est alors que Thèodehilde plus connue des hagiographes sous le nom de sainte Thelchide, vint de l'arenoutiers où elle était religieuse, pour diriger le monastère de Jouarre. Elle en fut



la première abbesse. Mabillon la fait vivre jusqu'en 660. Son tombeau existe encore dans la crypte Saint-Paul avec l'épithaphe suivante écrite en latin, gravée sur les deux côtés du tombeau, et dont voici la traduction : « Dans ce sépulcre sont ensevelis, après ses derniers moments, les restes de sainte Théodehilde, vierge pure, noble de race, éclatante de mérites, forte dans ses œuvres, ardente dans sa foi. — Mère de ce monastère, elle invite les vierges consacrées à Dieu à aller en filles sages au devant du Christ leur époux, avec leurs lampes allumées. — X° — Elle se réjouit dans la gloire du Paradis. »

Cette crypte dédiée à saint Paul, premier ermite, est la curiosité archéologique de Jouarre. Elle est construite dans l'ancien cimetière. Sous les voûtes dix fois séculaires d'une chapelle souterraine, qui paraît avoir été originairement le caveau funéraire de l'abbaye, de vieux tombeaux mérovingiens plus vieux encore que la chapelle, y sont rangés symétriquement. Dans ces sépulcres maintenant vides, dormaient autrefois Aghilbert, l'un des fondateurs de Jouarre, Théodehilde, Mode et les autres abbesses des premiers temps de la fondation du couvent. Des colonnes romaines, terminées par des chapiteaux sculptés de la façon la plus bizarre ou reproduisant des sujets emblématiques, soutiennent les voûtes. A gauche, une admirable statue de sainte Ozanne, qu'on prétend être celle de la reine d'Écosse, est couchée sur le tombeau de la sainte. A droite, des saints en pierre entourent un Christ au tombeau.

Une fois fondé, le monastère de Jouarre prospéra rapidement. Une de ses religieuses, Ethérie, devint la première abbesse de Notre-Dame de Soissons; une autre Berthilde, la première abbesse de Chelles qui se fondait. C'est de sainte Berthilde que Mabillon raconte qu'un jour une discussion assez vive s'étant élevée entre Berthilde et l'une de ses compagnes, Berthilde, choquée de l'obstination de celle-ci, lui dit avec quelque vivacité : « Dieu vous jugera. » Il arriva que quelques jours après cette discussion la sœur mourut subitement. Berthilde occupée de ses travaux habituels, elle soignait avec un zèle admirable les vieillards, les infirmes, élevait les enfants, les instruisant des préceptes et des mystères de la foi, Berthilde entendant le bruit des cloches sonnant des funérailles, demanda qui était morte; on avait pris soin de lui cacher la nouvelle. A l'annonce de la mort de la sœur, Berthilde toujours troublée par le souvenir de son altercation s'émeut; — sa parole imprudente lui

revient en mémoire ; et se précipitant sur le lit de la morte, elle l'appelle tout en larmes. Celle-ci revenant pour un moment à la vie : « Ma sœur, dit-elle à Berthilde, que faites-vous et pourquoi me ramenez-vous de la voie de la lumière ? Je n'ai nul ressentiment contre vous. Priez plutôt pour moi le Seigneur ; permettez que je repose dans la paix, car sans vous je ne pourrais y entrer. »

Au VIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Jouarre passa de la règle de saint Columban sous celle de saint Benoît, plus douce et plus conforme aux besoins nouveaux de l'époque. Sous cette nouvelle discipline, le monastère de Jouarre continua de prospérer. C'est sous Hermantrude, sœur de Wénelon, archevêque de Sens, que furent données à l'abbaye les reliques de saint Potentien, qui attirèrent à Jouarre de nombreux visiteurs, et furent l'occasion d'un pèlerinage très fréquenté, qui existe encore aujourd'hui.

Chaque année, le mardi de la Pentecôte, de nombreux pèlerins s'acheminent vers Jouarre et se prosternent sous les châsses, chacun les baise, les touche de la paume et du revers de la main ; puis une magnifique procession que préside l'évêque de Meaux se déroule dans Jouarre et les campagnes environnantes.

L'abbaye de Jouarre a été en 1130 le siège d'un concile, Paris avait alors pour évêque un prêtre du nom d'Étienne, très doux, très bon, d'une volonté un peu faible, mais aimé généralement et vénéré pour ses vertus évangéliques. Son archidiacre était d'un naturel violent, rapace, il accablait les malheureux prêtres de ses exactions sans que l'évêque pût le maîtriser. L'évêque attacha alors à sa personne le prieur de l'abbaye de Saint-Victor, qui était un homme d'une rare énergie. Une lutte sourde, mais violente et acharnée commença entre l'archidiacre et le prieur. Un ami de l'archidiacre ayant été volé dans le diocèse de Paris, l'archidiacre jeta l'interdit sur la partie du diocèse qui dépendait de son archidiaconé. L'évêque blessé de cette usurpation de son autorité, leva l'interdit. L'archidiacre en référa à Rome, mais le pape instruit par le prieur des mœurs de l'archidiacre, laissa sans réclamation sa réponse. L'archidiacre jura de se venger de cet affront.

Un jour du mois d'août, que l'évêque Étienne revenait de Chelles accompagné du prieur, il fut assailli par une bande d'hommes armés, tous nouveaux ou cousins de l'archidiacre. Le prieur fut tué. L'évêque rentré à Paris fulmina une excommunication contre les assassins du prieur, puis découragé, il aban-

donna son diocèse et se retira à Clairvaux. L'évêque conta ses chagrins à saint Bernard. Saint Bernard informa Innocent II, lequel envoya son légat à saint Bernard qui indiqua un concile à Jouarre. L'excommunication contre l'archidiacre et les siens fut maintenue.

Un des grands abus au XII<sup>e</sup> siècle, signalé par saint Bernard, et dont l'abbaye de Jouarre ne sut pas se protéger, c'est le système des exemptions dont jouissaient les monastères. En principe tout monastère relève de la juridiction de l'évêque diocésain. Ce principe demeura longtemps en vigueur, seulement il arriva que certains évêques abusaient de leur juridiction sur les communautés religieuses pour les dépouiller; les bienfaiteurs des communautés nouvelles mirent comme condition à leurs donations que les communautés administreraient elles-mêmes leurs biens et n'en rendraient aucun compte à leur Ordinaire. D'une exception, on fit avec le temps un système, il en résulta de grands inconvénients pour les monastères eux-mêmes et cela créa dans l'Eglise une véritable anarchie. Les abbesses de Jouarre entraînées par le courant, commencèrent à réclamer quelques-uns des privilèges de l'exemption. De là d'interminables luttes entre elles et les évêques de Meaux; la plus curieuse et la dernière est celle qui eut lieu entre Henriette de Lorraine et Bossuet.

Investi par un arrêt du Parlement du 26 janvier 1690 de la plénitude de la juridiction épiscopale sur le monastère, le clergé et le peuple de Jouarre, Bossuet voulut visiter le monastère.

Le 25 février, à la nuit tombante, il se rend à l'abbaye, et, s'adressant au suisse qui gardait la porte du tour, il se fait annoncer au dedans. Il attend assez longtemps, personne ne répond. Il frappe à la porte de la clôture. La prieure se présente et lui répond par la petite grille qu'on ne reconnaissait au monastère d'autre supérieur que le pape, qu'il lui est défendu d'ouvrir la porte conventuelle et que, quant à l'arrêt du parlement, on n'en tient aucun compte.

Bossuet se retire mais obtient un second arrêt du parlement qui l'autorise à pénétrer dans le couvent avec l'aide de la force s'il en est besoin.

Le 2 mars, il revient accompagné du lieutenant général de police de Meaux. La prieure lui fait la même réponse que précédemment. Des altercations s'engagent, on parlemente, la foule s'assemble, le lieutenant général menace, les religieuses tien-

ment bon. Impatienté, le lieutenant-général envoie chercher dans le bourg des ouvriers serruriers qui crochètent la porte conventuelle et livrent l'entrée du monastère à l'évêque.

Bossuet pénètre dans le couvent, personne ne paraît. Il parcourt les longs corridors, à son aspect les religieuses s'enfuient. Il visite le monastère mais il n'en voit que les murs. L'abbesse demeure toujours invisible. Arrivé dans la salle du chapitre, Bossuet réunit à grand'peine vingt-trois religieuses, les admoneste divinement, puis se retire.

Le lendemain Bossuet se présentait à l'église de l'abbaye afin d'y célébrer la messe, l'église est fermée. Il se retire après avoir rendu une ordonnance enjoignant à l'abbesse de tenir les portes de l'église publiquement ouvertes aux heures ordinaires.

Le lendemain 4 mars, il trouve les portes de l'église ouvertes. Il revêt ses ornements sacerdotaux et s'avance à l'autel, mais la nef est vide et le chœur est désert. A l'issue de la messe, il parcourt le monastère dont toutes les portes sont battantes, mais personne ne paraît. Il sort par la porte de clôture, et pour ne pas la laisser ouverte, il fait apposer un cadenas dont il emporte la clef.

Henriette de Lorraine qui s'était pourvue devant le conseil du roi contre l'arrêt du 25 janvier, et avait appelé de cette décision à Rome, échoua dans sa double tentative. Après quelques luttes, la juridiction de l'évêque de Meaux fut acceptée sans contestation.

La lutte entre l'abbesse Agnès et l'évêque de Meaux au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle avait été plus dramatique encore. A la demande de l'évêque de Meaux, l'évêque de Paris, qu'Innocent III avait commis pour faire rentrer sous l'obéissance de l'évêque de Meaux, l'abbesse, le couvent, le clergé et les habitants de Jouarre amentés, avait fulminé l'excommunication contre l'abbesse et jeté l'interdit sur le clergé de Jouarre et sur les habitants.

Le bourg de Jouarre était en pleine révolution, l'office divin ne s'y célébrait plus, les sacrements n'y étaient plus administrés; la terreur régnait partout et s'étendait aux alentours. Innocent III annula heureusement la sentence de l'évêque de Paris. Le différend cependant ne fut terminé qu'en 1225; le cardinal légat rendit même un arrêt en grande partie favorable à l'abbaye. Le monastère demeurait libre et exempt de tout droit et juridiction épiscopale et complètement affranchi de l'église

de Meaux. L'évêque n'avait dans le monastère aucun droit de procuration ni de visite. Jamais cet état de chose ne fut changé jusqu'à 1690. C'est ce qui explique la résistance qu'Henriette de Lorraine crut pouvoir opposer à Bossuet.

Lorsqu'éclata la Révolution, la situation matérielle de l'abbaye de Jouarre, bien que déchue, était encore très enviable. L'abbaye était une des mieux rentées de France. Ses premiers biens lui étaient venus de sainte Bathilde épouse de Clovis II, grande protectrice des couvents. En 1789, elle était propriétaire d'immeubles nombreux, fermes, prés, bois, moulins, pressoirs; l'abbesse percevait des rentes et cens dans la mouvance de sept fiefs, prélevait des dîmes dans plusieurs paroisses, et jouissait à titre de propriétaire, de seigneur et de divinateur d'un revenu territorial de plus de cent mille livres, que ne représenterait pas aujourd'hui, un capital foncier de six millions. Ajoutez à cela les bâtiments de l'abbaye, le mobilier, les chevaux, voitures, carrosses, les lots et ventes perçus par l'abbesse, dame de sept fiefs, et l'on aura l'idée d'une situation véritablement opulente. Je ne parle pas des prérogatives honorifiques qui étaient nombreux et importants.

En exécution des décrets de l'Assemblée nationale, l'administration du district de Meaux prit possession des biens du monastère, au nom de l'État, et dans le courant du mois de mars 1790, la grande expropriation commença. Les religieuses abandonnèrent leur monastère. On procéda au déménagement. On enleva les plombs, on fondit les cloches, on transporta à Meaux les matières d'or et d'argent. Seuls les ornements d'argent et de cuivre doré qui couvraient les belles châsses de sainte Julie et de sainte Bathilde furent sauvées par la population.

Mais un vieux chêne abattu renaît par ses rejetons. En 1837, une colonie de religieuses bénédictines de Pradines près de Lyon, est venue relever l'antique abbaye de sainte Théodehilde.

---

## L'EXPÉDITION DE STANLEY

Sous ce titre : *Dans les ténèbres de l'Afrique* (1), la librairie Hachette vient de mettre en vente le récit de la dernière expé-

(1) *Dans les ténèbres de l'Afrique, recherche, délivrance et retraite d'Emin Pacha, gouverneur de l'Equatoria*; 2 volumes in-8 raisin de 500 pages contenant 150 gravures sur bois et 3 cartes : brochés, 30 fr.; reliés, 38 fr. — Hachette, éditeur.

dition de Stanley à la recherche d'Emin-Pacha. En raison de l'intérêt exceptionnel qui s'attache à ce livre, nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur en donnant aujourd'hui une ample analyse. Nous n'hésitons pas à déranger dans ce but le cadre ordinaire du journal.

La plupart des incidents de ce voyage sont déjà connus; la personnalité de Stanley et le but qu'il poursuivait inspiraient un si vif intérêt qu'on a reproduit sous toutes les formes, d'abord les Messages parvenus à la côte, ensuite les renseignements arrachés au voyageur par l'insistance des reporters. Tout cela d'ailleurs n'a fait qu'augmenter le désir généreux qu'on avait de connaître dans ses moindres détails l'histoire de cette expédition qui semble tenir à la fois de l'épopée et du roman comique. Les lambeaux de confidences sur la grande forêt centrale et sur les nains qui l'habitent étaient bien faits pour accroître l'attrait mystérieux du livre futur; on souhaitait de pénétrer la pensée secrète de Stanley poursuivant un projet dont le résultat semblait hors de toute proportion avec l'effort qu'il nécessitait. On était aussi avide d'éclaircissements relatifs à l'attitude d'Emin, demeurée jusqu'ici d'autant plus énigmatique que le Pacha n'a point répliqué aux accusations portées contre lui.

Si le livre de Stanley ne répond pas complètement à toutes les questions que le public s'est posées, il permet du moins de formuler des appréciations plus éclairées sur la personnalité et la conduite réciproque de Stanley et d'Emin-Pacha. Il est rempli de détails curieux sur les pays peu connus qui ont été traversés par l'expédition et sur les peuplades avec lesquelles elle s'est trouvée en contact. La relation de Stanley est encore intéressante par ce qu'elle révèle nécessairement au lecteur du caractère de l'auteur. Elle force à rendre hommage à son indomptable et froide énergie, à ses qualités de commandement, plus rarement à l'élévation morale de sa pensée. Mais, d'autre part, il est impossible de ne pas sourire au récit d'incidents qui accusent un charvinisme anglais à la fois très illogique et singulièrement calculateur; de ne pas remarquer l'égoïsme presque inconscient du but poursuivi au prix du sacrifice de tant d'existences, sans avantage tangible pour la civilisation. Il serait particulièrement intéressant d'étudier le livre à ce point de vue; mais ce n'est pas le lieu de développer ces observations et nos lecteurs préféreront sans doute que nous leur soumettions une analyse du voyage de Stanley complétée par quelques extraits de son livre.

Sans remonter aux précédentes entreprises de Stanley, il est nécessaire de rappeler d'abord quelles ont été les origines de sa dernière expédition.

Après la prise de Kartoum et la mort de Gordon, la domination égyptienne ne s'exerçait plus dans le Soudan que sur la province équatoriale confiée au commandement de l'allemand Schnitler, dit Emin-Pacha. Il avait réussi à se maintenir dans cette position, où d'ailleurs les mahdistes ne se pressaient point de l'assaillir; mais séparé de l'Égypte par leurs bandes victorieuses, de la côte et du Congo par des régions inconnues, c'est à peine s'il pouvait faire tenir de ses nouvelles au monde civilisé, au moyen d'envoyés qui réclamaient des secours en son nom. Un comité se forma en Angleterre dans le but avoué de « délivrer Emin », et la direction de l'expédition fut confiée à Stanley.

Si l'on en croit le voyageur lui-même, personne n'avait d'idées très arrêtées sur le but à atteindre. Avant de quitter l'Europe, il eut avec des souverains et des hommes d'État diverses conférences permettant de supposer que l'entreprise projetée pouvait cacher d'autres desseins que celui qui était annoncé. Stanley, accompagné de ses officiers et d'une mitrailleuse Maxim, arriva en Égypte; voici en quels termes singuliers il expose le mandat qui lui fut confié par les chefs d'Emin Pacha :

« Le 1<sup>er</sup> février au soir, Tigrane Pacha m'apporta la lettre par laquelle le premier ministre appelait Emin : elle me fut lue, puis on la cacheta. Voici donc où nous en sommes : Junker ne croit pas qu'Emin veuille quitter sa province. Les souscripteurs anglais comptent qu'il restera à son poste, mais n'en expriment pas le désir; ils le laissent se décider. Le cabinet britannique voudrait le voir revenir, car, dans les circonstances actuelles, l'Équatoria est à peu près inaccessible, et lui, bloqué là-bas, si loin, reste une cause d'anxiété. Le Khédive lui donne le haut commandement d'accepter notre escorte, tout en ajoutant : « Faites comme il vous plaira; si vous déclinez nos offres et restez où vous êtes, vous n'aurez à attendre aucune aide du gouvernement. » La lettre de Nubar Pacha exprime les désirs du ministère égyptien qui se trouvent conformes à ceux du cabinet britannique, tels que les a transmis sir Evelyn Baring. »

Le premier danger que court un explorateur, c'est la désertion de ses troupes et de ses porteurs indigènes. A ce point de vue, le plan de campagne de Stanley était admirablement conçu :

en enrôlant sur la côte Est des Zanzibari et des Comalis, puis en les transportant par mer à la côte Ouest et en remontant le Congo, il était sûr de n'être pas abandonné, car c'est seulement en marchant en avant que ses auxiliaires pouvaient espérer de regagner leur pays. De plus, il avait emmené avec lui un fameux marchand d'esclaves, Tippoo-Tib, dont l'influence était grande dans toute la région des lacs et il l'avait improvisé gouverneur de Stanley-Falls. L'explorateur comptait recevoir de lui une aide précieuse.

L'expédition, transportée par les embarcations du Congo, s'engagea dans l'Arruwimi et débarqua, le 15 juin 1887, à Yambouya (ou Yamboumba), qui fut son véritable point de départ. Après avoir surmonté la première hostilité des habitants, Stanley organisa à Yambouya un camp retranché qui devait lui servir de base d'opérations ; il y laissait en réserve une grande partie de son matériel et en confiait la garde à une garnison de 120 hommes armés de 87 carabines, et placés sous le commandement du major Barttelot.

Une autre fraction de l'expédition déjà restée en arrière, forte de 128 hommes armés de 52 carabines, devait rejoindre Yambouya sous la conduite de MM. Troup, Ward et Bonny. C'était là l'arrière-garde à laquelle il laissait pour instruction de se mettre en marche sur ses traces pour le rejoindre en lui apportant des renforts d'hommes, de munitions, de matériel et de convoyeurs, dans un délai déterminé. Quant à lui, il se réservait le commandement du corps principal, fort de 389 hommes armés de 357 carabines et de la mitrailleuse Maxim. Il était secondé par MM. Stairs, Nelson, Jephson, et le docteur Parke.

Le 28 juin 1887, l'avant-garde partait de Yambouya et remontait l'Arruwimi. Le canot démontable l'*Avance*, les pirogues qu'on rencontra en chemin ne pouvaient transporter qu'une partie du personnel ; encore la navigation était-elle sans cesse arrêtée par les rapides. Les autres hommes avaient à se frayer un chemin à travers la grande forêt équatoriale.

Stanley donne d'étonnantes descriptions de cette forêt et des difficultés de toutes sortes que l'expédition eut à vaincre. Voici quelques passages relatifs à ce sujet :

#### Dans la forêt.

« C'était le 28 juin 1887, et jusqu'au 5 décembre, c'est-à-dire pendant cent soixante jours, nous avons arpenté les bois, les



halliers et la jungle sans jamais voir un espace de gazon vert grand comme le plancher d'une chambre des plus modestes. Rien que lieue après lieue, de ces lieues interminables d'une forêt où l'on ne voit d'autre changement de décor que les variations en taille et hauteur de telle ou telle futaie, suivant l'âge des arbres qui la composent et la faiblesse ou la vigueur du sous-bois, suivant l'ombre plus ou moins épaisse des géants qui la dominent.

« Par une température de 30 degrés à l'ombre, notre caravane suivait une sente à peine frayée et qui plongeait fréquemment dans les profondeurs sombres de la brousse. La file avançait avec lenteur, arrêtée toutes les trois ou quatre minutes par les entrelacis des lianes ; les serpes et les haches de nos cinquante éclaireurs étaient sans cesse en réquisition ; sans cesse on coupait, on tranchait. Pour 100 mètres de route passable, il y en avait en somme 100 d'assez difficiles.

« La tête de la colonne déboucha tout à coup sur une avenue bien tracée, large de 6 mètres et longue de 280, à l'extrémité de laquelle on apercevait quelque 300 indigènes de Yankondé gesticulant, poussant des cris, ayant aux mains leurs arcs bandés. Je n'avais encore rien vu de semblable en Afrique. Les pionniers s'arrêtèrent. « Que veut dire ceci ? Ces païens nous ont taillé une belle et large route pour entrer dans leur bourg, et cependant ils sont là à l'autre bout, prêts à se battre ! Attention ! »

« Avec les broussailles coupées pour nettoyer la chaussée, les indigènes avaient bloqué l'entrée de la forêt de chaque côté de la voie pour nous forcer à prendre celle-ci. Cinquantes paires d'yeux découvrirent bientôt que cette magnifique route était hérissée de brochettes longues de 15 centimètres, appointies aux deux extrémités, enfoncées à moitié dans le sol et si artistement recouvertes de feuilles que nous les avons prises d'abord pour des débris des branches coupées pour élargir le sentier.

« Je fis ranger 24 hommes sur deux lignes en travers de la route : la première eut ordre d'arracher les brochettes, la seconde de couvrir les travailleurs et de tirer à la première volée de flèches ; puis une douzaine d'éclaireurs furent chargés de prendre par les bois de chaque côté du chemin pour pénétrer dans le bourg. Nous avions à peine une vingtaine de mètres sur la voie ainsi nettoyée que des colonnes de fumée s'élevèrent du village ; une petite pluie de flèches fut dirigée contre nous,

mais sans atteindre personne. Nos tirailleurs ripostent. On se hâte d'enlever toutes les pointes, nous avançons rapidement et arrivons au bourg en même temps que les éclaireurs. La caravane se lance au pas de charge et traverse le bourg incendié pendant que la fusillade continue très vive, s'arrête à une sorte de faubourg situé à l'extrémité orientale auquel on n'avait pas encore mis le feu...

« Il était près de neuf heures du soir quand l'arrière-garde entra enfin dans le camp. Toute la nuit, les sauvages eurent recours à leur tactique habituelle, cherchant à nous inquiéter par toutes sortes de moyens. Tantôt ils lançaient en l'air des flèches et des zagaies empoisonnées qui retombaient verticalement en deçà de notre palissade; tantôt nous entendions des cris soudains, des huées, des rugissements, des menaces; d'autres fois, le son du cor éclatait bruyamment de différents côtés comme s'ils allaient procéder à une attaque générale. Des étrangers ignorant les façons des satyres sylvains auraient pu croire que le soleil levant éclairerait notre ruine complète. Pendant mes précédents voyages j'avais fait connaissance avec quelques-uns de ces stratagèmes, mais ces païens m'en apprenaient de nouveaux. Le camp fut entouré de sentinelles qui reçurent l'ordre de garder un silence absolu et de tenir l'œil ouvert.

« Au matin, nous apprîmes qu'un de nos hommes l'avait échappé belle. Une lance avait traversé sa couverture et sa natte des deux côtés sans le toucher et s'était enfoncée en terre en le clouant à sa couche. Deux autres avaient été légèrement blessés de flèches...

« Nous devons faire connaissance, le jour suivant, avec un autre sérieux inconvénient des voyages en forêt. Tous les trente mètres, quelque gros arbre était couché sur la route; son diamètre nous montant à hauteur d'épaules, nous avions beaucoup de peine à hisser les ânes par-dessus, et nombre de nos hommes goûtaient peu ce nouvel exercice qui, répété de vingt à cinquante fois, finissait par exciter les murmures des gens peu habitués aux marches dans la forêt...

« Et cette forêt est une des plus impénétrables qu'il soit possible d'imaginer...

« Imaginez toute la France et toute l'Espagne revêtues d'arbres d'une hauteur variant entre 6 et 30 mètres. Les cimes de ces fûts, dont le diamètre mesure de quelques centimètres à

1<sup>m</sup>20 et plus, sont tellement rapprochées qu'elles s'enchevêtrent et empêchent de voir le ciel et le soleil. Lancez d'un arbre à l'autre des câbles épais de 5 à 40 centimètres; contournez-les, tordez-les en anses, en nœuds, en festons, en guirlandes, faites-en des W et des M gigantesques, plaquez-les contre les troncs, ou enroulez-les tout autour et jusqu'aux sommets comme un anaconda sans fin. Prodiguez-leur les feuilles et les fleurs, et que là-haut ils aident les ramures à cacher le soleil; des branches les plus élevées, qu'ils retombent par centaines à quelques pieds du sol, frangez-en les extrémités des racines que les épiphytes jettent dans les airs; mêlez-y des torsades de la plus fine passementerie, des houppes, des cordelettes ténues; passez-y maintenant une multitude d'autres câbles, d'autres cordes, se traversant aussi confusément que possible, faites-les courir de çà et de là, partout, sans vous préoccuper de la régularité du dessin ou même du choix des matériaux. Que sur chaque fourche, sur chaque branche horizontale, s'élèvent des choux géants, et ces végétaux à larges feuilles ensiformes qu'on appelle la plante à oreilles d'éléphant, puis des touffes d'orchidées, merveilles des tropiques, et une draperie de ces délicates fougères, si communes dans la grande forêt; couvrez branches, rameaux, lianes, de mousses épaisses, ressemblant à une verte fourrure. Une fois chaque arbre en place avec sa parure de lichens et de plantes sarmenteuses, il ne reste plus qu'à étendre sur le sol un tapis verdoyant de phryniums, d'amomes et de buissons nains. Voilà la grande forêt, la sylve antique et compacte. Mais quand la foudre a brisé la tête de quelque colosse et laissé entrer le soleil; quand elle a fendu un fût géant jusque dans ses racines, ou qu'une tornade a jeté bas un groupe d'arbres de haute futaie, les jeunes s'élancent en foule vers le ciel et se disputent l'air et la lumière, jouant des coudes, se poussant, s'étranglant, s'étouffant, jusqu'à ce que le tout devienne un impénétrable broussis...

« Ce n'est pas tout : dans cette barbare forêt, couvrez le sol d'une couche épaisse d'humus, ramilles, feuilles, branches à moitié pourries; placez tous les quelques mètres un géant trouvé depuis des années et devenu un amas fumant de fibres en décomposition, d'anciennes colonies de fourmis, de défunes générations d'insectes; il est à demi voilé par une masse de plantes sarmenteuses ou enseveli sous le feuillage des nombreux jeunes arbres qui profitent de sa chute; des églantiers aux lon-

gues branches, des roseaux poussent dans les creux ; et, tous les kilomètres ou à peu près des ruisseaux boueux, des criques stagnantes, cachés sous des lentilles d'eau, les larges feuilles du lotus et du nymphéa, des mares sans profondeur se couvrent d'une écume verte et grasse, faite de millions d'organismes microscopiques. Peuplez ces vastes régions d'innombrables tribus s'entreguerroyant, et vivant éloignées de 10 à 40 kilomètres, au milieu des clairières de la forêt sur les ruines de laquelle ils cultivent bananes, plantains, manioc, fèves, tabac, colocasie courges et melons...

« Nous nous dirigeons à l'aide de la boussole sous le dôme immense de la forêt et à travers la jungle. J'occupais dans la colonne le troisième rang après le guide, et je pouvais ainsi conduire la marche. Afin de maintenir une allure régulière, toute lente fût-elle, j'avais donné pour instruction aux sapeurs que chacun, en avançant, eût à trancher d'un coup vigoureux et rapide la liane ou le buisson qui lui faisait obstacle et passât son chemin. Les deux chefs de caravane devaient se borner à marquer les arbres bien visiblement de 10 mètres en 10 mètres à peu près, en leur enlevant un grand morceau d'écorce toujours à la même hauteur : comme l'arrière-garde ne devait pas nous suivre avant deux mois peut-être, j'insistai pour que ces flaches eussent au moins la largeur de la main.

« C'était presque au pas d'une marche funèbre que nous entrions pour la première fois dans ces solitudes inviolées. En certains endroits, nous avançons à raison de 400 mètres à l'heure ; en d'autres parties plus découvertes, c'est-à-dire dans des fourrés moins épais, nous faisons jusqu'à 1.500 mètres. De six heures trente du matin à quatre heures de l'après-midi, soit pendant six ou sept heures, — car il nous fallait une heure pour faire collation et prendre quelque repos, — nous fournissons une marche d'à peu près neuf kilomètres, tandis que, en d'autres régions et sur un sentier africain ordinaire, on peut faire de vingt-deux à vingt-neuf kilomètres pendant le même temps. Aussi, notre objectif devait être, autant que possible, de suivre les stations, non seulement pour y trouver des vivres, mais aussi pour utiliser les routes des indigènes.

« Ce n'était pas chose facile, en effet, d'assurer le ravitaillement d'une si nombreuse troupe, dans une pareille solitude, et, aux horreurs de la forêt, dont on pouvait encore, avec du courage et de la persévérance, arriver à s'affranchir, allaient s'a-

jouter les tortures de la faim, qui ont raison de toutes les résistances.

« Nos gens étaient si épuisés par la faim que plus d'un tiers pouvaient à peine se traîner. Ce jour-là je dus me contenter de deux bananes, et quelques-uns de nos Zanzibari n'avaient rien mangé depuis l'avant-veille; voilà de quoi terrasser les hommes les plus robustes!...

« ... Les Zanzibari revinrent enfin, et nous pûmes donner de 60 à 80 bananes à chacun des nôtres. Si tout le monde avait adopté nos pratiques de stricte économie, nous aurions eu beaucoup moins de souffrances à enregistrer. La quantité qu'on venait de leur distribuer impartialement aurait dû suffire pour six ou huit jours, mais leur appétit était ingouvernable: plusieurs d'entre eux passèrent la nuit à se goberger: Dieu pourvoit à leur existence comme il l'avait fait jusque-là!...

« J'envoyai des messagers rappeler la caravane qui marchait sous les ordres de Stairs...

« En regardant ces malheureux que la faim avait si promptement terrassés et qui, décharnés et languissants, avançaient avec tant de peine, il me semblait que la vie n'était guère pour eux qu'une question d'heures; encore un jour, deux peut-être, et le lumignon fumant s'éteindrait. Nos yeux fouillaient le halier pour y découvrir les baies rouges du phrynium, le fruit aigrelet, oblong, aux joues cramoisies de l'amome ou les fèves plates de la forêt.

« Ma colonne de marche arrive en vue d'une île habitée. Les éclaireurs s'emparent d'un canot et mettent le cap sur la rive afin de se saisir, avec aussi peu de gêne qu'Orlando, de tout ce qui pourra faire ventre à nos affamés. « Que voulez-vous, hommes farouches? — Quelque chose à manger. Nous sommes 200 à mourir de faim dans les bois. » Les indigènes ne s'attendent pas à poser d'autres questions. Ils ont la bonne grâce de disparaître, laissant derrière eux onze kilogrammes de maïs qu'on distribua sur-le-champ; les hommes et moi eûmes à nous partager 1,200 grammes de fèves.

« L'après-midi, je reçus un mot de M. Jephson, resté en arrière avec le bateau. « Si vous avez trouvé des vivres dans le village, au nom de Dieu, faites-nous-en part! »

« Je lui envoie une poignée de maïs et la prière de tâcher de retrouver un éléphant que j'avais blessé... »

A ces terribles difficultés, d'autres venaient encore s'ajouter

par surcroît, pour compliquer la situation du chef de l'expédition, au point de le faire douter lui-même de l'issue de son entreprise. Malgré ses prévisions, la faim, plus forte que la raison et que la discipline, égarait les esprits de ses hommes, et plusieurs avaient déjà déserté emportant avec eux leurs armes et des munitions. Il fallait à tout prix enrayer cette panique; un exemple était nécessaire.

« La nuit tombait rapidement quand nous vîmes approcher un canot d'Ougarrououé nous amenant 3 Zanzibari pieds et poings liés. C'étaient des déserteurs ramassés par le traitant après son retour à sa station. Naturellement, ils avaient emporté des carabines, et leurs sacs témoignaient de leur habileté à détourner mes munitions. Je récompensai l'Arabe par le don d'un revolver et de 200 cartouches. Les prisonniers furent enfermés pour la nuit. Qu'y aurait-il à faire pour en finir avec ces désertions? Si je ne recourais à des mesures sévères, si ce désordre continuait seulement quelques jours, tous nos efforts, nos souffrances, la vie même de plusieurs d'entre nous auraient été sacrifiés en pure perte!

« Au matin, on fit l'appel général, et, en termes appropriés, je fis une longue harangue à mes hommes. Ils convinrent tous que nous avions fait le possible pour accomplir notre devoir envers eux; que, tous, nous avions beaucoup souffert, mais que ceux qui décampaient montraient des âmes d'esclaves et n'avaient aucune espèce de dignité. Si des indigènes essayaient de voler nos carabines, « qui étaient nos âmes », nous aurions raison de leur tirer dessus, et si des hommes largement rémunérés pour leur travail, protégés et traités comme ils l'étaient parmi nous, tentaient de nous assassiner pendant la nuit, ils méritaient également d'être fusillés. Ils voulaient bien l'admettre.

« Et qu'ont fait ces trois déserteurs ramenés par les Arabes? Ils ont pris nos armes et se sont enfuis avec nos moyens de défense. Vous fusillerez des naturels qui vous empêcheraient de continuer votre route ou qui inquiéteraient votre retraite, mais ceux-ci, que font-ils autre chose? Privés de vos carabines et de vos munitions, pouvez-vous marcher en avant ou retourner en arrière?

« — Non.

« — Vous venez donc de prononcer leur condamnation à mort. L'un d'entre eux subira sa peine aujourd'hui; un autre demain; le troisième après-demain; et à partir de ce jour je

ferai pendre haut et court tout voleur et tout déserteur, car ils se dérobent à leur devoir et mettent en péril la vie de leurs camarades. »

« On passe ensuite à l'interrogatoire des coupables.

« D'où venaient-ils? L'un dit être l'esclave de Fardjalla bid Ali, un des chefs de la compagnie n° 1 ; un autre était l'esclave d'un bayan de Zanzibar, et le troisième l'esclave d'un artisan de l'Ouny-anyembé.

« On tira au sort : le morceau de papier le plus court échut à l'esclave de Fardjalla ; son maître était présent. On lança une corde par-dessus une forte branche, et, au commandement, 40 hommes se saisirent de l'un des bouts, l'autre fut attaché en nœud coulant au cou du prisonnier.

« As-tu quelque chose à dire? »

« Il secoua la tête. Le signal fut donné et l'homme hissé dans les airs. Avant qu'il fût tout à fait mort, nous avons levé le camp et la caravane était en marche, laissant sur le lieu du supplice l'arrière-garde et l'équipe des mariniers. Ils substituèrent un lien de rotin à la corde ; le cadavre fut attaché à l'arbre, et, un quart d'heure après, tout le monde était parti. »

Quant aux deux autres, Stanley leur pardonna, après avoir fait implorer leur pardon par leurs camarades.

Entre temps, Stanley n'oubliait pas cependant les membres de l'expédition que la nécessité l'avait obligé de laisser derrière lui. A peine installé chez les Manyouema, il donnait l'ordre à Stairs de courir à la rescousse de Nelson et de ses 52 hommes. Quand Stairs arriva au camp de la famine, il trouva Nelson assis, tout seul, sous sa tente. A sa vue, le capitaine se détourna pour sangloter. Très changé, le regard fixe, il paraissait absolument à bout. Il n'avait vécu depuis le départ de Stanley que des fruits et des champignons que ses deux domestiques lui apportaient de la forêt ; sur les cinquante-deux hommes qui étaient restés à sa garde, il n'y en avait plus que cinq ; les autres avaient déserté ou péri. Malgré tout, Stairs parvint à ramener les survivants au gros du corps expéditionnaire. Mais Stanley était impatient du temps précieux qui se passait à soigner des malades ou des gens épuisés ; il résolut de les laisser au camp des Manyouema, et de continuer la marche en avant avec ce qui lui restait d'hommes valides.

Le terme de ces premières épreuves n'était plus d'ailleurs très éloigné. La caravane sortait de la terrible forêt et arrivait

bientôt après, le 13 décembre 1887, sur les bords de l'Albert-Nyanza.

Mais une grande déception y attendait Stanley. Nulle part il ne put savoir de nouvelles d'Emin. N'ayant pas son canot, ne trouvant pas non plus d'embarcations pour s'aventurer dans le lac à la recherche du Pacha, il fallut battre en retraite, et pour remonter sur le plateau qui domine le lac, livrer de véritables batailles aux indigènes de la région. Il établit un fort à Bodo et, après deux mois d'une maladie pendant laquelle l'arrière-garde ralliait peu à peu, il regagna le lac à Kavalli. Il y trouva cette fois un message d'Emin, et, peu après, le 29 avril 1888, le Pacha arrivait lui-même sur son steamer le *Khédive*.

« A huit heures, au milieu de l'allégresse générale, et après plusieurs salves de notre artillerie, Emin pacha entra dans notre camp, accompagné par M. Jephson, le capitaine Casati et un autre officier. Je leur serrai la main à tous, et demandai lequel était Emin pacha. Alors, un homme mince et assez petit, portant des lunettes, attira mon attention par ces paroles prononcées en excellent anglais... »

(A suivre.)

---

## TRIBUNAUX

Nous avons rendu compte (1) à nos lecteurs des intéressants débats qui ont eu lieu devant le tribunal des conflits, dans son audience publique du 12 juillet courant. Voici l'arrêt qu'il a rendu :

Considérant qu'en vertu de la délibération ci-dessus visée du conseil général de la Seine en date du 27 avril 1819, l'ancien immeuble de la rue du faubourg Saint-Martin, dit Maison Dubois, a été concédé à l'Institut des Frères pour y former leur établissement principal et leur noviciat; qu'il résulte des termes mêmes de cette délibération et des négociations qui l'ont précédée que la ville de Paris attachait un grand prix à devenir le siège de ces établissements, et que l'obligation de la ville d'attribuer à l'Institut des Frères la jouissance de l'immeuble précité avait comme cause l'engagement contracté par la congrégation de transférer de Lyon à Paris les établissements dont il s'agit;

Considérant qu'à raison de cette destination même de l'immeuble, l'attribution de jouissance ainsi faite aux Frères, qui d'ailleurs à cette

(1) Voir le précédent numéro.



époque n'étaient pas instituer des publics de la ville de Paris, ne saurait être regardée comme ayant le caractère d'une affectation à un service public entraînant une présomption de précarité implicite ;

Considérant que, dans ces conditions, l'accord intervenu en 1819 constitue un contrat qui rentre, par sa nature, dans la compétence de l'autorité judiciaire, et qu'il appartient dès lors à cette autorité d'apprécier les droits et les obligations qui en découlent respectivement pour les parties, sans qu'il y ait lieu sur ce point à l'existence d'une question préjudicielle de la compétence de l'autorité administrative ;

Considérant qu'il en est de même au regard de la délibération du conseil municipal de Paris du 26 février 1847, qui, au moment de l'expropriation de l'ancienne maison Dubois, n'a fait qu'autoriser la translation du noviciat des Frères dans le nouvel immeuble de la rue Oudinot, aux mêmes conditions qu'en 1819 ;

Décide :

Article premier. — Est considéré comme non-venu le jugement du tribunal de la Seine, du 7 janvier 1885, en tant qu'il a prononcé l'incompétence de l'autorité judiciaire pour interpréter la délibération du conseil général de la Seine du 27 avril 1819 et celle du conseil municipal de Paris du 26 février 1847.

Art. 2. — La cause et les parties sont renvoyées devant le tribunal civil de la Seine.

Art. 3. — Les dépens auxquels a donné lieu l'instance en conflit négatif seront supportés par la ville de Paris.

Art. 4. — Expédition de la présente décision sera adressée à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Le tribunal des conflits ne s'est donc pas borné à déclarer la compétence de l'autorité judiciaire. Cédant à l'évidence des faits, à la force morale de la vérité, il a reconnu le bien fondé de la cause des Frères.

Il appartient maintenant à l'autorité judiciaire de maintenir ce grand Institut en possession de l'immeuble qui lui a été attribué pour la mission qu'il remplit toujours avec autant de dévouement que de succès. C'est son droit comme son devoir. Nous sommes convaincus qu'elle n'y faillira pas.

---

## NÉCROLOGIE

Sir *Richard* WALLACE vient de mourir à l'âge de soixante-douze ans, à son château de Bagatelle.

Sir *Richard* Wallace, le célèbre philanthrope, était né à Londres, le 26 juillet 1818.

Le 25 août 1870, le marquis d'Hertford lui légua en mourant son immense fortune.

Pendant le siège de Paris et la Commune, sir Richard contribua à soulager les souffrances de la population pauvre. Il fonda des ambulances, distribua des secours et servit d'intermédiaire au moment où les Anglais envoyèrent des vivres aux Parisiens. C'est alors que l'Angleterre le nomma baronnet et la France commandeur de la Légion d'honneur.

C'est de 1873 que datent les fameuses fontaines Wallace.

Sir Richard Wallace siégeait à la Chambre des communes depuis 1873. Il avait épousé la fille du général Castelnau, et son fils, Edmond-Richard Wallace, capitaine de cuirassiers français, fit la campagne de 1870 sous les ordres du général Vinoy.

Sir Richard Wallace laisse une fortune évaluée à 70 millions.



Un très estimé collaborateur du *Monde*, M. le comte Henri DE L'ÉPINOIS vient de mourir prématurément (il n'avait guère que cinquante-cinq ans) au château de Cadenet (Hérault), enlevé d'une façon soudaine par une pneumonie.

Henri de l'Épinois fit ses études ou une partie de ses études au collège catholique d'Anteuil, dirigé par M. l'abbé Vervost. Il entra ensuite à l'École des Chartes, d'où il sortit le 10 novembre 1857, avec le diplôme d'archiviste paléographe. Il avait choisi pour sujet de thèse : *Le Conseil du Roi au quatorzième siècle*. Depuis lors, il n'a plus cessé de mettre en usage les connaissances et la méthode qu'il avait acquises, au double profit de la religion et de la science.

Le comte Henri de l'Épinois fut un travailleur infatigable et un ardent fouilleur d'archives. Son premier ouvrage important : *Le Gouvernement des Papes et les révolutions dans les Etats de l'Eglise, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes* (1865, in-8°), avait été justement remarqué en France et aussi à Rome, où son dévouement filial au Saint-Siège fut hautement apprécié et lui valut les faveurs de Pie IX et de Léon XIII. Les laborieux séjours qu'il fit à plusieurs reprises dans la capitale du monde chrétien et la sympathique estime dont il était l'objet de la part des hauts fonctionnaires de la cour pontificale ont été féconds en fruits heureux pour l'érudition historique et

pour l'apologétique chrétienne. De là sortirent sa publication intégrale et textuelle des *Pièces du procès de Galilée* (1877, in-8°) et son livre intitulé *La Question de Galilée, les faits et leurs conséquences* (1878, in-12). De là aussi son savant et solide ouvrage : *La Ligue et les Papes* (1866, in-8°), dont nous avons naguère rendu compte à nos lecteurs.

Il était lié d'amitié avec l'illustre commandeur J.-B. de Rossi et suivait avec une attention toujours en éveil les immortels travaux de ce grand archéologue. Il voulut contribuer à en répandre la connaissance et les résultats, et, à cet effet, il publia les *Catacombes de Rome, notes pour servir de complément aux cours d'archéologie chrétienne, avec dessins* (1875, in-12).

La vulgarisation et même la polémique, mises au service des causes auxquelles il avait consacré sa vie, étaient loin de déplaire à son activité d'esprit, à sa vaillance chevaleresque. Elles lui ont inspiré notamment le volume intitulé : *Critiques et réfutations. M. Henri Martin et son histoire de France* (1872, in-12) et une *Histoire de la Restauration* (1873, in-12). — Sa vigueur de corps et d'esprit était riche encore de futurs ouvrages. Il venait de publier, cette année même, d'intéressants mémoires sur la fin du siècle dernier, d'après un manuscrit appartenant à M. le duc des Cars. Il avait sur le métier une *Histoire contemporaine*, à l'usage de la jeunesse. A en juger humainement, l'heure du repos n'était pas près de sonner pour lui.

Les livres qu'il a publiés n'ont été d'ailleurs qu'une partie de sa production et de son action intellectuelles. Il a donné un concours très efficace et très précieux, par sa plume et par ses conseils, aux recueils catholiques d'histoire et de littérature.

---

Le 5 juin est mort à l'hôpital militaire de Nouméa *Alexandre-Jules-Marie* BERNARD, capitaine de frégate en retraite, âgé de 64 ans.

Alexandre Bernard né à Brest le 27 août 1826, d'une famille honorable et chrétienne mais sans fortune, n'avait reçu d'abord qu'une simple instruction primaire, à l'école des Frères de sa ville natale.

L'enfant n'avait guère plus d'une douzaine d'année lorsqu'il s'embarqua en qualité de mousse sur un navire marchand.

A quelque temps de là on le retrouve sur le splendide trois-mâts, acheté et armé à Nantes par la société d'Océanie, l'*Arche d'Alliance*.

Qui n'a entendu parler de cette noble tentative, trop tôt ruinée par un concours de circonstances difficiles, en tête desquelles il faut noter le tourbillon révolutionnaire de 1848.

Un jeune négociant du Havre, M. Marziou, dans un élan généreux de la foi qui le distinguait, avait eu la pensée de fonder une société maritime, dont l'influence, les ressources et les moyens de transport devaient venir en aide aux missions catholiques :

Pourquoi se disait M. Marziou, ne point faire d'une honnête et loyale entreprise commerciale l'auxiliaire de la Propagation de la Foi.

Un capitaine de frégate à qui le Ministre de la Marine, le baron de Mackau, avait accordé avec solde entière un congé illimité, M. Marceau s'était fait l'apôtre de cette œuvre.

Le disciple de Fourier et de S. Simon, devenu le fervent disciple du Christ, renonçait au brillant avenir que lui promettaient ses premiers débuts dans la Marine militaire.

A bord de l'*Arche d'Alliance*, Marceau avait organisé et dirigeait lui-même des cours spéciaux auxquels il admettait ses pilotins.

L'œil profond du Commandant n'avait pas tardé à découvrir dans Alexandre Bernard une nature bien douée, aussi n'avait-il pas hésité à l'inviter à se joindre, bien qu'il ne fût alors qu'un homme d'équipe, aux pilotins de l'*Arche*.

C'est ainsi que formé par un maître tel que Marceau, grâce à une énergique constance et un travail opiniâtre, un simple matelot par son propre mérite parvint d'échelon en échelon jusqu'au grade de capitaine de frégate.

Admis à la retraite, après avoir battu la mer pendant une quarantaine d'années environ, le Commandant Bernard ne pouvait se décider à jouir d'un repos auquel lui donnait droit une carrière si bien remplie.

Bientôt le *Guillaume Douarre* remplaçait l'*Arche*, et le digne commandant Bernard se mettait résolument à la tête d'un équipage exclusivement composé de pauvres Calédoniens, émus et fiers de manœuvrer sous les ordres d'un capitaine de frégate.

Mais le dévouement le plus entier et l'abnégation la plus héroïque rencontrent des limites dans les forces humaines, sur-

vinrent des infirmités graves, qui firent imposer au Commandant du *G. Douarre* une retraite définitive à laquelle il ne pouvait se résigner.

C'est alors que l'une des plus vives et des plus anciennes aspirations de son cœur (il en fit l'aveu dans l'intimité), trouva enfin la plus douce des réalisations.

Monseigneur le Vicaire apostolique avait obtenu de Rome pour son cher Commandant, le diplôme de Chevalier de l'ordre de Saint Grégoire.

---

## LES CHAMBRES

### Sénat.

*Jeudi 17 juillet.* — Le Sénat expédie des affaires courantes, en attendant que la Chambre ait fini de voter la loi des contributions.

Il a discuté, en première délibération, le projet modifiant le tarif général des douanes pour les produits de Tunisie.

On connaît la question qui a été traitée à fond à la Chambre.

Après l'intervention du rapporteur et des sénateurs de l'Algérie, on a adopté les articles et l'ensemble du projet, par 244 voix contre 1.

*Lundi 21 juillet.* — Après le dépôt, fait par M. Rouvier, du projet voté par la Chambre sur les contributions directes, ce projet est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative au contrat de louage et aux rapports des agents de chemins de fer avec les Compagnies.

L'urgence est repoussée après une épreuve douteuse.

On sait que ce projet a été discuté à la Chambre. Il s'agit de créer une situation spéciale aux employés de chemins de fer, de telle sorte qu'ils ne soient pas tentés de se mettre en grève.

Le Sénat a repoussé par 126 voix contre 108 le projet de la Chambre, en le lui renvoyant avec une rédaction nouvelle.

*Mardi.* — Le Sénat adopte le projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies sur l'exercice 1890 (2<sup>e</sup> section) d'un crédit supplémentaire de 3.500.000 francs pour faire face aux dépenses de mise en état et d'extension des réseaux téléphoniques.

Est également adopté le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, relatif à la prorogation des articles 9 et 10 de la loi de 1881 sur la marine marchande.

M. JULES ROCHE dépose, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, un projet de loi sur la constitution des universités.

### Chambre des Députés.

*Mercredi 16 juillet.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1891.

M. CASIMIR-PÉRIER rappelle que la Chambre a renvoyé à la commission une disposition additionnelle de M. Léon Say portant que toute une série de bâtiments servant aux exploitations rurales d'une valeur locative inférieure à 50 francs, ne seront soumis à la contribution foncière qu'à raison du terrain qu'ils enlèvent à la culture.

La commission repousse la première partie de cet amendement, qui exempte en quelque sorte d'impôt les bâtiments servant aux exploitations rurales d'une valeur inférieure à 50 francs et destinés à loger les cultivateurs-propriétaires desdits bâtiments.

La commission accepte la deuxième partie de l'amendement de M. Léon Say qui exempte de l'impôt les granges, les écuries, greniers, caves, celliers, etc., destinés à loger les bestiaux des fermes avec leur gardien, à condition que le nombre de gardiens soit proportionné au bétail qu'ils sont chargés de surveiller.

M. ROUVIER constate que ce que poursuit M. Léon Say ce n'est pas l'amélioration, mais le rejet de la loi.

M. LÉON SAY explique qu'il pouvait hier chercher l'amélioration de la loi; aujourd'hui il ne peut qu'en être l'adversaire, parce que la Chambre a voté le principe de la quotité.

La première partie de l'amendement de M. Léon Say est adoptée par 265 voix contre 247.

La deuxième partie de l'amendement de M. Léon Say, acceptée par la commission, est également adoptée.

M. CASIMIR-PÉRIER combat vivement l'ensemble de l'amendement dont l'adoption rendrait impossible l'équilibre du budget.

M. LÉON SAY doute qu'une simple différence de 2.500.000 francs puisse troubler ainsi l'équilibre du budget.

L'ensemble de l'amendement est adopté par 260 voix contre 239.

*Jedi 17 juillet.* — On discute longuement des amendements de MM. HAUSSMANN et LAVERTUON, portant réduction d'impôts pour les usines dont le loyer est inférieur à 500 francs. Les amendements sont repoussés. Et l'on adopte les articles 4 et 5 de la loi après des protestations de MM. HAUSSMANN et PORTEU qui affirment que, dans leurs communes, les tableaux d'évaluation n'ont pas été soumis aux Conseils municipaux.

Sur l'article 6, qui fixe le taux de la contribution foncière des propriétés bâties à 4 0/0 de la valeur locative, M. REY soutient un amendement qui tend à fixer le taux à 3 0/0.

L'orateur expose que la propriété bâtie est déjà assez chargée. Qu'on dégrève la propriété non bâtie! C'est bien. Mais il faut cher-

cher ailleurs des recettes pour combler le déficit. Comme moyen, l'orateur propose une taxe de 3 0/0 sur les rentes de l'Etat.

M. ROUVIER répond que cette proposition n'aurait aucune chance d'être acceptée par la Chambre. L'amendement de M. Rey entraînerait une perte de 60 millions pour le Trésor.

M. HÉLY d'OISSEL appuie l'amendement de M. Rey, moins la proposition de taxe du 3 0/0. M. PELLETAN, à titre de transaction, sans doute, propose que le taux soit porté à 3 fr. 30 0/0.

M. BURDEAU combat ces propositions. Il défend le projet, qui réclame la fixation du taux de l'impôt à 4 0/0 de la valeur locative.

M. HENRI GERMAIN vient ensuite faire remarquer que la propriété bâtie est déjà celle qui paie le plus. Et on veut encore la surcharger? Si l'on veut combler le déficit, il faut y affecter l'économie de 16 millions que procurera l'abaissement du taux des Caisses d'épargne, au lieu de les verser à une caisse de réserve.

Après une réplique de M. BOURIN, commissaire du gouvernement, on vote. Et l'amendement Pelletan, portant que le taux de l'impôt est fixé à 3 fr. 20 de la valeur locative, est adopté par 385 voix contre 172, ainsi que l'ensemble de l'article 6.

C'est encore un échec pour la commission et le ministre.

*Vendredi 18 juillet.* — La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi concernant les contributions directes. Au cours du débat, le MINISTRE DES FINANCES a été amené à déclarer que le gouvernement n'abandonnait pas le dégrèvement pour les propriétés non bâties, mais à la condition que ce dégrèvement ne dépasserait pas le chiffre de 15 millions.

Après cette déclaration, la Chambre a repoussé par 362 voix contre 100 un amendement de M. EMILE REY portant que les contingents départementaux pour la contribution foncière de la propriété non bâtie ne pourront dépasser le taux de 3 20 0/0.

On a renvoyé à un mois une interpellation de M. Chiché sur la décoration de commandeur de la Légion d'honneur accordée à M. Quesnay de Beaurepaire.

*Samedi 19 juillet.* — La Chambre aborde l'article 28 de l'interminable loi sur les quatre contributions, relatif aux patentes. M. JALUZOT vient défendre les « moyens magasins », dans la catégorie desquels il range modestement le Printemps. M. Jaluzot s'attache à démontrer que le projet de loi dégrève les grands magasins, comme le Louvre, le Bon-Marché tandis qu'il atteint les petits comme le Printemps. L'impôt sur la valeur locative ne se justifie pas; le loyer n'est point le critérium du chiffre des affaires.

MM. BURDEAU et ROUVIER déclarent que l'article 28 pourvoit à toutes les exigences. L'article 28 est adopté.

Sur l'article 31, M. BORDENOR demande que les fabricants employant des métiers à façon soient exemptés du droit proportionnel. Le rap-

porteur accepte cette modification. M. Boudenot demande ensuite le rétablissement de la disposition du projet primitif qui doublait la taxe par employé quand le contingent des employés atteignait le chiffre de 200 et qui la triplait quand l'effectif total dépassait 2.000, cette portion de l'amendement est repoussée par la commission. Néanmoins, l'amendement tout entier est adopté par la Chambre.

L'article 32 enlève aux pères de sept enfants le bénéfice de l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889 qui les affranchit de la taxe personnelle mobilière. M. Clech demande que les pères dont la cote est inférieure à 30 fr. soient exonérés. Le gouvernement et la commission se prononcent contre cet amendement. La Chambre adopte en revanche un amendement de M. LECHEVALLIER qui exonère les pères de famille payant 10 fr. d'impôt en principal.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 462 contre 68.

*Lundi 21 juillet.* — La Chambre s'occupe du fameux bill Mac-Kinley, dirigé par les Etats-Unis contre le vieux monde. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Américains veulent que le commerce soit, chez eux, exclusivement placé entre les mains de leurs nationaux; mais la façon dont les mesures connues sous le nom de bill Mac-Kinley ont été prises, la rapidité de leur mise à exécution, l'importance des pénalités encourues par les infracteurs, tout cela a ému les négociants français, et motivé une interpellation à laquelle M. Ribot a répondu par quelques mots platoniques de consolation.

On a ensuite discuté autour du cas du général Brugère, et sur l'accaparement des sardines. Le rapprochement était assez piquant, et à la rigueur, on aurait pu demander que les deux questions fussent jointes. Le général Brugère, brigadier depuis moins d'un an, vient d'être nommé divisionnaire. C'est un avancement fort rapide. On a dit que les titres de cet officier supérieur à des faveurs marquées étaient une blessure reçue en temps de paix, ce qui explique que le général n'ait pas été frappé par devant. Il a même couru, sur un canon trouvé dans un fossé, une histoire piquante que ses amis démentent, bien entendu. Quoi qu'il en soit, M. Carnot a été quelque peu pris à partie au sujet de cette nomination, et il s'est défendu, par le canal de l'Agence Havas, en déclarant qu'il n'était pour rien dans le décret qui porte sa signature. M. DE FREYCINET a soutenu avec habileté la mesure dont il se reconnaissait responsable, et la Chambre n'a pas insisté.

Enfin, M. DE LA FERRONAYS a déposé une demande de crédit de 25,000 fr. en faveur de Mme Hayem, la triste héroïne du drame de la rue d'Avron. On comprend, à la rigueur que, malgré la loi, formelle dans ce cas, on ne poursuive pas cette malheureuse; mais il faudrait garder plus de mesure et ne pas donner ainsi une prime au désespoir. Mme Hayem est digne d'intérêt, c'est incontestable: elle ne doit pas rester dans la misère, mais les fonds de l'Assistance publique



sont assez importants pour qu'on puisse en distraire une somme qui l'aidera à finir sa pénible existence. Elle n'est pas la victime d'une catastrophe publique, et, si pitoyable que soit son cas, on ne saurait, sans exagération, faire en sa faveur une loi spéciale. Il y a certainement, à Paris et ailleurs, des misères aussi grandes qui resteront inconnues et non soulagées. Le fait d'avoir contribué au meurtre de ses six enfants ne saurait placer Mme Hayem dans une situation privilégiée. Qu'on la secoure : c'est un devoir, mais qu'on le fasse avec plus de réserve et de discrétion, c'est un devoir encore.

*Mardi 22 juillet.* — L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. le général Tricoche dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Dié.

Les conclusions du rapport tendant à la validation de l'élection de M. le général Tricoche sont mises aux voix et adoptées.

M. FRANCIS CHARMES, au nom de la commission du budget, demande la mise à l'ordre du jour de jeudi de la discussion du projet sur le régime des sucres.

La discussion est fixée à jeudi par 248 voix contre 233.

On adopte le projet portant répartition des fonds de subvention destinés à venir en aide aux départements pour l'exercice 1890.

On adopte par 411 voix le projet destiné à assurer l'exécution en 1890 de la loi sur les délégués à la sécurité des mineurs.

On discute la proposition ayant pour objet d'assurer aux ouvriers et fournisseurs des entrepreneurs de travaux publics un privilège sur les sommes dues aux dits entrepreneurs.

M. DUPUY-DUTEMPS, un des auteurs du projet, réclame l'urgence, qui est prononcée. La proposition est adoptée sans débats.

M. DE GASTÉ combat les conclusions de la commission d'initiative tendant à la non prise en considération de sa proposition de résolution portant la revision des lois constitutionnelles.

M. DE GASTÉ voudrait voir les femmes siéger au Parlement.

M. ENGERAND estime que l'ensemble de nos mœurs n'a pas atteint le degré de perfection permettant cette réforme.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les contributions. — Drames de la misère. — Le favoritisme. — Etranger.

24 juillet 1890.

Après huit jours d'une discussion souvent incohérente, la Chambre a terminé le vote de la réforme de l'impôt foncier, qui lui était proposée par le gouvernement, mais en apportant de graves modifications au projet du ministre des finances. M. Rou-

vier dégrevait l'impôt foncier sur les propriétés non bâties et couvrait l'insuffisance de recettes provenant de ce chef par une augmentation de l'impôt sur la propriété bâtie. La Chambre a accepté le dégrèvement de l'impôt sur la propriété non bâtie, mais elle a refusé d'élever, par compensation, l'impôt sur la propriété bâtie. Cette décision a eu pour conséquence de faire disparaître une recette de 15 millions environ.

Dans ces conditions, le ministre, faisant volte-face, s'est engagé à apporter des propositions nouvelles destinées à couvrir cette insuffisance de 15 millions. On demanderait, paraît-il, les ressources nécessaires à une élévation du droit sur l'alcool.

Que fera le Sénat? Les hôtes du Luxembourg sont mécontents : ils déclarent que les mesures adoptées par la Chambre sont mauvaises et ils reprochent à M. Rouvier de n'avoir pas fait montre de plus de décision et de plus d'énergie. Il n'est pas douteux que les sénateurs les repousseraient purement et simplement s'ils n'avaient à comparaître, partiellement, devant leurs électeurs, dans quelques mois.

Or, beaucoup de ces électeurs ne pardonneraient point à leurs élus d'avoir empêché ou même seulement retardé le dégrèvement de leurs terres. Cette considération n'est pas sans valeur, elle paraît devoir exercer une influence très sérieuse sur le vote du Sénat.

En conséquence, il paraît infiniment probable que la haute Chambre votera les quatre contributions et un dégrèvement de 15 millions sur la propriété non bâtie, en écartant le surplus de la loi que les députés lui envoient.

---

« Quand on ramasse un mort de faim dans les rues de Paris, on dit : « C'est sa faute ! » On se croit sauvé avec cela. C'est peut-être de sa faute, en effet, mais c'est certainement de la vôtre. Nous sommes tous responsables des désespérés, car il n'y en aurait pas si nous faisons notre devoir. » M. Jules Simon écrivait cette phrase précisément dans le dernier numéro de la *Revue de Famille*. Or, le 13 juillet, un père et une mère se suicidaient, à Paris, en imposant la mort à leurs six enfants. Ils étaient à bout de ressources ; ils ne voyaient autour d'eux aucune issue. Le pain manquait et l'on allait être mis dans la rue par le propriétaire, qu'on ne pouvait payer. M. Jules Simon dit : « C'est la faute à la société. » On se demande, en effet, à

quoi sont employés les quarante millions qui constituent le budget annuel de l'assistance publique à Paris. Comment cette misère a-t-elle pu ne pas se rencontrer avec la charité officielle; avec la bonté de cœur des braves gens; même avec cette charité apparente qui fait que l'on sort de sa poche quelques sous pour se débarrasser de l'importunité d'un mendiant? Peut-être les Hayem étaient-ils trop fiers pour solliciter des secours; peut-être ont-ils seulement fait des demandes aux fonctionnaires chargés de distribuer les quarante millions que le pays verse chaque année; mais les fonctionnaires se préparaient à la fête Nationale; mais peut-être Hayem avait-il oublié quelque pièce dans le dossier envoyé à l'assistance publique.

Si l'on se plaçait au point de vue élevé de la morale stricte, on serait porté, sans ménager la pitié à ces malheureux, à leur reprocher d'avoir manqué de courage, et d'avoir, en somme, commis un sextuple infanticide. Rien ne dit qu'un peu plus de persévérance dans l'effort ou dans la sollicitation ne leur aurait pas donné les moyens d'élever ces enfants qui avaient le droit à la vie et pour lesquels, en dépit de tout, on pouvait espérer un bien-être futur. Par une sorte de miracle, la mère survit seule à cet épouvantable tragédie, comme si Dieu, la jugeant trop coupable dans sa désespérance, l'avait condamnée à la vie : à la vie, avec le souvenir comme châtiment. Mais ces considérations sont écartées par l'immense pitié qui envahit le cœur au spectacle d'une telle souffrance si tragiquement dévoilée.

Hier encore, deux dames, la mère et la fille, propriétaires d'un café-restaurant, se sont suicidées « dans l'impossibilité, dit le fait divers, de payer leur terme ». Il faut remarquer avec quelle facilité, en cette fin de siècle, on se débarrasse de la vie dès qu'elle pèse un peu trop lourd. Jadis, on avait des principes de morale religieuse qui portaient les malheureux à plus de résignation et les autres à plus de charité, ou tout au moins à une charité plus éclairée — ce qui est la même chose. Mais aujourd'hui!...

---

« Méfie-toi des Ides de Mars, disait-on à César! » Et César ne s'en est pas méfié. Et il a eu tort, car il en est mort.

« Qu'on y prenne garde, écrit la *Lanterne* : M. Wilson a coûté cher à M. Grévy; M. Brugère, si cela dure, finira par coûter cher à M. Carnot. » Et M. Carnot qui ne ressemble ni de près ni de loin à César, prend garde et se méfie; et, dans une note

qu'il fait passer aux journaux, il déclare qu'il n'est pour rien dans la nomination du général Brugère au grade de divisionnaire ni dans celle de M. Quesnay de Beaurepaire au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Nous n'avons aucun motif de douter de la parole de M. Carnot. Il jure ses grands dieux qu'il ost resté étranger à ces actes de favoritisme ; c'est bien. Nous allons même plus loin : nous admettons que tout le monde en France se montrera d'aussi bonne composition, et croira que les trois étoiles sont arrivées au général Brugère, et la cravate de commandeur à M. de Beaurepaire, comme cela, par la cheminée, par la seule grâce et volonté de M. de Freycinet. En quoi cela diminue-t-il la responsabilité qui incombe au président de la République ? Il a signé, n'est-ce pas ? C'est sa condamnation.

Car de deux choses l'une : ou M. Carnot n'appose sa signature qu'au bas des pièces dont au préalable il a pris connaissance, et alors il est inexcusable d'avoir signé les nominations du général Brugère et de M. de Beaurepaire, puisque le premier n'a exercé aucun commandement actif depuis au moins huit ans, ni comme colonel, ni comme brigadier, — et que le second n'est officier de la Légion d'honneur que depuis un an, alors qu'il en faut, au minimum, trois entre les deux promotions.

Ou M. Carnot homologue tout ce qu'on lui présente, sans même se donner la peine de regarder la pièce mise sous ses yeux, et alors il devient absolument inutile et même dangereux, car nous pouvons apprendre un beau matin qu'Eyraud est nommé premier président de la Cour de cassation et Gabrielle Bompard élevée à la dignité de directrice des établissements scolaires de la Légion d'honneur.

Dans le premier cas, c'est un complice ; dans le second, un inconscient. Choisissez.

---

On sait que la Chambre a voté l'année dernière, un peu à l'étourdie, une excellente loi d'ailleurs portant que les « père et mère de sept enfants vivants, légitimes ou reconnus, ne seront pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et mobilière ». L'application de cet article, inspiré par un bon sentiment, n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. D'une part, les dégrèvements accordés ont été répartis, dans chaque commune, sur les contribuables maintenus au rôle, ce qui a rehaussé d'autant la part contributive de ces derniers. Le

rehaussement a atteint, dans un grand nombre de communes, de 30 à 120 0/0; on en cite même où il a été de 234 0/0. D'autre part, la plus grande partie du dégrèvement a été recueillie par des personnes qui n'en avaient pas besoin. Ainsi, il résulte des statistiques officielles que le montant des dégrèvements a été de 1,273,870 fr. pour des familles très aisées ou aisées, alors qu'il n'a été que de 1,027,615 fr. pour les familles peu aisées ou nécessiteuses. Dans certaines communes, trois ou quatre habitants riches ou aisés ont bénéficié de 58 0/0, de 76 0/0, de 81 0/0, de 90 0/0 du montant total de l'exonération. Dans une commune, sur vingt exonérés, cinq figuraient parmi les plus riches habitants; dans une autre, on a dû rayer des rôles cinq contribuables notoirement millionnaires. Pour les familles très aisées, le montant des primes atteint en moyenne 108 fr.; pour les familles aisées, 23 fr.; pour les moins riches, 9 fr. Rien de plus contraire à l'esprit qui avait inspiré le vote de l'an dernier.

En présence de ces résultats, la commission du budget de 1891, d'accord avec le gouvernement, a proposé de rapporter une mesure qui, sans efficacité sérieuse pour le développement de la population, créait entre les contribuables des inégalités peu justifiables, et risquait de porter un préjudice appréciable aux finances des communes, des départements et de l'Etat. La Chambre n'a pas accepté intégralement cette proposition qui lui a paru trop radicale, et qui, d'ailleurs, dans la commission du budget elle-même, avait rencontré de vives résistances. Dans sa séance de samedi dernier, elle s'est contentée d'accorder le bénéfice de la suppression de la contribution personnelle mobilière aux pères de famille de sept enfants dont le rôle ne dépasse pas 10 fr. en principal. Réduite à ces proportions, la mesure ne peut guère porter préjudice aux finances, et elle fait cesser des inégalités manifestes; mais seule, nous doutons fort qu'elle contribue d'une façon quelconque à l'accroissement de la population.

Il serait difficile de prétendre que la politique extérieure a été bien active la semaine dernière : elle n'a fait, au contraire, que très peu de bruit. Les questions ne manquent pas, à coup sûr, qui préoccupent avec raison la diplomatie et les cabinets, mais aucune de ces questions n'a pris un caractère aigu et n'a mis l'opinion publique en émoi.

Commençons par le plus important, les négociations engagées entre la France et l'Angleterre pour nous indemniser du protectorat de Zanzibar que l'Angleterre s'est fait adjuger par l'Allemagne, d'une façon si cavalière. Ces négociations marchent, nous dit-on; mais quand un journal annonce qu'elles vont aboutir à ceci ou cela, aussitôt une note officielle fait justice de cette nouvelle et la dément.

On pourrait conclure de ces démentis que les choses ne marchent pas très vite et même qu'il y a beaucoup de difficultés : mais quelques personnes croient que le gouvernement français et le gouvernement anglais voudraient attendre la fin de la session parlementaire, des deux côtés du détroit, avant de rien conclure et afin d'éviter des interpellations désagréables. En vérité, nous comprenons leurs scrupules, car depuis quelque temps les assemblées, aussi bien à Londres qu'à Paris, ne donnent pas des preuves d'un sens politique très affiné.

---

On sait de quelle singulière demande le gouvernement belge a saisi la Chambre des députés de Bruxelles. Le Roi, on s'en souvient, avait pris à son compte le Congo il y a six ans; depuis lors, il y a dépensé la plus grosse partie de sa fortune, et maintenant il sollicite de la libéralité de son peuple un emprunt de vingt-cinq millions, qui aurait pour garantie le Congo lui-même. Mais quand il a fallu mettre sous les yeux du parlement belge le dossier de l'affaire, on en est venu à des aveux un peu inattendus, comme cela résulte d'un fascicule de cinq dépêches que le gouvernement français vient de communiquer à nos Chambres. Voici le cas :

Aux termes d'une lettre adressée le 23 avril 1884 par le président de l'Association internationale du Congo à M. Jules Ferry, alors président du conseil des ministres de France, il demeurerait entendu que si l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions, elle donnerait la préférence à notre pays. On prit acte ici de l'offre et on l'accepta. Mais, en 1887, on fut amené à en préciser le sens dans toutes les éventualités.

Or, le gouvernement belge, dès cette époque, fit connaître que si la préférence nous était jamais donnée, ce serait parce que la Belgique n'aurait pas voulu tout d'abord du Congo, car il allait de soi dans sa pensée, quoiqu'on ne l'eût pas spécifié en 1884, que la Belgique venait en première ligne dans l'esprit

de son Roi, si ce dernier voulait jamais se débarrasser du Congo. Nous primes note alors de l'interprétation, purement et simplement. Aujourd'hui elle passe dans la pratique, puisque la Belgique, si elle prête à son Roi les vingt-cinq millions qu'il lui faut, aura ce qu'on appelle des droits de première hypothèque sur le Congo. Nous ne nous soucions guère du Congo, à Paris; mais maintenant, nous pouvons être assurés qu'il ne nous tombera pas dans la poche. Encore une illusion qui s'en va!

---

Les bruits qui circulaient depuis quelques jours au sujet de la Bulgarie, et notamment de l'abdication du prince Ferdinand n'ont plus aujourd'hui aucune consistance, et tout indique que le prince Ferdinand, à l'expiration de sa villégiature, retournera à Sofia. Il faut bien se rendre compte, en effet, que, s'il y est, c'est avec la complaisance secrète de l'Autriche, et que l'Autriche ne peut lui retirer son appui qu'autant qu'elle tiendra à être agréable à la Russie, ce qui n'est pas son but à présent.

En revanche, l'Autriche ne désire pas que les événements se précipitent dans la région des Balkans, et elle donne certainement des conseils de prudence au gouvernement bulgare. Ainsi le premier ministre de la principauté avait, il y a quelques mois, adressé à la Porte une note dans laquelle il la sommait de reconnaître l'indépendance de la Bulgarie, sous peine de voir la Bulgarie fomenter des insurrections dans la Macédoine. Eh bien! la Porte ne s'est pas laissée troubler par ces menaces, et finalement le cabinet bulgare vient de retirer formellement la note qui les contenait.

---

Il semble toujours qu'une certaine excitation règne contre nous en Italie. M. Crispi, par exemple, paraît avoir ressenti une grande humiliation de la conclusion du traité anglo-allemand, et il est plus ému encore en présence des négociations qui se poursuivent entre la France et l'Angleterre. Mais M. Crispi n'effraie plus personne, parce qu'on sait que personne ne l'encourage dans ses agitations. Le fait vrai c'est que l'Italie ploie sous le faix de ses dépenses, et que sa situation financière empire chaque mois, chaque semaine. Dans le monde financier européen, on est convaincu que l'heure n'est pas éloignée où l'Italie devra se montrer plus économe des deniers publics. On va revenir au papier monnaie et au cours forcé.

Ce qui indique à ce point de vue la gravité des choses, c'est qu'un *consortium* de banquiers allemands qui devait lui avancer de l'argent, s'est retiré définitivement après avoir pris connaissance, à Rome même, de tous les éléments de la situation.

Le Congrès américain a voté il y a plusieurs semaines un projet présenté par le sénateur Mac Kinley et frappant de taxes exorbitantes les denrées importées aux États-Unis, sauf certains articles déclarés francs de droits d'entrée. Cette résolution a été combattue par les membres les plus autorisés des deux Chambres, notamment par M. Blaine, secrétaire d'État, mais le Parlement fédéral ayant passé outre, le bill doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> août prochain.

Il est utile de rappeler ces faits, car il ne s'agit pas seulement d'exigences fiscales à subir par nos exportateurs, il y a des pénalités exorbitantes édictées par le bill, et une procédure vexatoire qui peut sembler inapplicable, mais contre laquelle il est essentiel de se garantir. Ainsi, dans certains cas, la prison est prononcée pour deux années; mais la confiscation de la marchandise et 25,000 fr. d'amende sont des dommages plus graves pour nos commerçants, et il leur est moins facile d'en demeurer indemnes.

Il serait utile qu'une insertion au *Journal officiel* rendit publics les nouveaux tarifs établis par les États-Unis, les articles déclarés contrebande par le bill Mac Kinley et les dispositions de la nouvelle loi, qui ne peuvent rester inconnues de nos compatriotes.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Notre Saint-Père le Pape s'est rendu le 15 juillet au matin dans la cour du Belvédère du palais du Vatican pour y visiter le monument de saint Thomas d'Aquin, œuvre du sculpteur Aureli. Cette visite a été marquée par un incident dont certains journaux parlent d'une façon inexacte. Voici la simple vérité du fait : le Saint-Père, voulant se rendre en voiture à la cour du Belvédère, qui est assez distante du bas du grand escalier de la cour de Saint-Damase, devait nécessairement traverser le seul passage semi-public qui y conduit et qui met en communication



les écuries et remises de cette partie du Vatican avec la cour du Belvédère. Ce passage, il est vrai, est surveillé « extérieurement » par une sentinelle et un corps de gardes italiens, du côté qui aboutit à l'édifice gouvernemental de l'Hôtel des Monnaies. Mais il n'est pas moins vrai que, depuis 1870, le passage dont il s'agit a continué d'être considéré comme territoire pontifical, et non comme territoire italien, quoi qu'en dise à l'encontre la *Tribuna*. En effet, c'est la garde Suisse du Pape qui a la clef de la dernière porte y donnant accès. La preuve en est aussi que le corps des gardes italiens placé à l'extérieur du passage en question pour surveiller les abords de l'Hôtel des Monnaies se sert d'un escalier spécial de communication extérieure entre le poste de la sentinelle et le corps de gardes qui doit la relever.

Tout cela est sans doute bien compliqué et intolérable au point de vue du Saint-Siège, comme tout l'ensemble de la situation à Rome.

Mais le fait est que, lorsque le Pape veut se rendre en voiture à la cour du Belvédère et de là aux jardins du Vatican, il faut nécessairement qu'il traverse ce même passage, lequel est semi-public en ce sens qu'il est surveillé du haut du mur de séparation par une sentinelle italienne et qu'il doit être traversé par les ouvriers employés aux travaux du palais apostolique ou par les cochers qui conduisent du dehors les visiteurs admis aux jardins du Vatican ou dans d'autres parties de ce côté du palais, de même qu'il y a deux ans ce passage servait d'accès au public pour se rendre à l'Exposition vaticane. Mais il n'en reste pas moins vrai que le gouvernement italien lui-même n'a cessé de considérer ce passage comme formant partie intégrante du territoire du Vatican. Aussi Pie IX s'en était-il déjà servi, comme le rappelle ce matin la *Voce della Verità*, pour y passer à pied ou en voiture lorsqu'il allait au jardin.

Lorsque Léon XIII y a paru subitement dans un carrosse, escorté de deux gardes nobles à cheval, la sentinelle italienne qui, du poste extérieur élevé sur le mur de division, voyait passer le Pape n'a pu s'empêcher de présenter les armes ; mais, dans la surprise du moment et par un heureux oubli (quoique la *Tribuna* donne une version contraire et absolument fausse), cette sentinelle n'a pas songé à appeler le voisin corps de gardes pour rendre aussi au Pape les honneurs de la loi des garanties. — Par contre, les gardes suisses, ainsi que les ouvriers

ou les cochers qui, pour raisons de service, se trouvaient près de là, se sont respectueusement agenouillés devant le Saint-Père pour recevoir sa bénédiction.

Voilà, en toute vérité, à quoi se réduit la prétendue « sortie du Pape hors du Vatican. »

### France.

MARSEILLE. — Voici la traduction de l'importante réponse de la S. Pénitencerie faite à une demande de Mgr l'évêque de Marseille, au sujet de certaines applications de la loi du divorce :

#### *Réponse de la S. Pénitencerie apostolique.*

Éminentissime et Révérendissime Seigneur,

Jean-Louis Robert, évêque de Marseille, baisant votre pourpre sacrée, expose humblement ce qui suit :

Bien qu'à diverses reprises l'autorité du Saint-Siège ait déclaré ce qu'il faut penser de l'acte du juge civil prononçant une sentence de divorce entre des époux unis par un légitime mariage contracté devant l'Église, il n'y a point accord parmi les théologiens en France et même parmi les évêques sur l'interprétation qu'il faut donner aux décrets des S. Congrégations. La confusion s'est même accrue depuis que les journaux ont publié la réponse de la S. Pénitencerie en date du 24 septembre 1887, donnée à l'évêque Ordinaire de Luçon, à savoir qu'on pouvait tolérer que le maire, pourvu qu'il eût fait au préalable les déclarations indispensables, prononçât le divorce ; ce qu'un écrivain du *Canoniste Contemporain* a interprété de telle façon que, selon lui, le décret équivalait à une permission générale donnée au maire de prononcer le divorce dans un cas semblable moyennant, au préalable, les déclarations indispensables.

D'autre part, depuis que cette réponse a été publiée, l'opinion a de plus en plus prévalu que l'acte du juge rendant une sentence de divorce et du maire qui la prononce, pourvu qu'ils fassent au préalable les déclarations prescrites, n'est pas contraire au droit divin, ni par suite mauvais intrinsèquement.

C'est pourquoi le requérant, qui, jusqu'à présent, tenait et enseignait comme seule vraie l'opinion différente qu'il jugeait fondée sur les décrets de la Sainte Inquisition romaine et universelle rendus sur la matière, demande humblement, afin d'éclairer sa propre conscience dans l'exercice de sa charge épiscopale, qu'il lui soit répondu sur les deux doutes suivants :

I. — Est-il permis de déduire du rescrit de la S. Pénitencerie à l'évêque de Luçon que tous les maires de France, qui autrement seraient obligés de résigner leurs fonctions, peuvent, en sûreté de conscience, prononcer le divorce entre époux, pourvu qu'ils aient fait au préalable les déclarations nécessaires ?

II. — Peut-on dire la même chose à propos du juge civil rendant une sentence de divorce entre les époux dont il s'agit, et moyennant les mêmes déclarations ? (Signé) † Louis, évêque de Marseille.

Marseille, le 25 avril 1890.

La Sacrée Pénitencerie, après avoir mûrement examiné l'exposé ci-dessus, répond aux doutes proposés :

Au I<sup>er</sup>. — La Sacrée Pénitencerie, dans la réponse dont il s'agit, n'a entendu pourvoir qu'un seul cas spécial, en raison des circonstances et exigences.

Au II<sup>e</sup>. — Négativement.

Donné à Rome, à la Sacrée Pénitencerie, le 4 juin 1890.

R. Card. MONACO, P. M.  
Hip. chan. Palombi, secrétaire  
de la Sacrée Pénitencerie.

### Étranger.

SUISSE. — L'entrée du cardinal Mermillod à Fribourg a été incomparable. L'émotion religieuse et patriotique se disputaient les esprits dans un commun sentiment d'allégresse, que partageaient même les nombreux étrangers accourus pour assister à cette fête, fête véritable et admirablement encadrée dans le paysage charmant et sévère des campagnes fribourgeoises.

Le cardinal, arrivé à Berne la veille, a été reçu en audience solennelle au palais fédéral le 15 juillet, par tous les conseillers fédéraux présents. Le soir, les mêmes conseillers lui ont offert un banquet. Dans ces deux entrevues officielles, les rapports entre le cardinal et les premiers magistrats de la Confédération ont été empreints de la plus grande courtoisie, et, les premières paroles échangées, une véritable cordialité sympathique a marqué ces entretiens, qui se sont prolongés fort avant dans la soirée.

Le 16, le cardinal a été reçu à la frontière du canton; il arrivait de Berne, où une délégation du Conseil d'Etat de Fribourg était allée le chercher avec une voiture de gala à quatre chevaux. C'est là, dans une vallée charmante, dans le site le plus pittoresque, auprès d'une église de village et au milieu d'une foule de campagnards accourus des villages voisins, que s'est passé l'épisode le plus touchant peut-être de cette belle journée.

Une estrade avait été dressée devant l'église; S. Em. le cardinal y est monté en descendant de voiture; il y a trouvé réunis les évêques suisses (Bâle, Coire, Saint-Gall, Lugano et Sion), l'abbé d'Einsiedlen et un nombreux clergé; là aussi le Conseil d'Etat, les magistrats, un conseiller d'Etat du canton de Vaud, enfin des invités.

Le président du Conseil d'Etat a lu une adresse de bienvenue; il a rappelé que ses collègues et lui avaient été heureux, en cette circonstance, de faire revivre le cérémonial usité jadis

quand les magistrats de Fribourg avaient l'honneur de recevoir le nonce du Pape ou les légats envoyés extraordinaires du Saint-Siège. Son Eminence a répondu — lui si éloquent — par un des plus excellents discours qu'il ait jamais prononcés en sa vie. La rondeur sans emphase, les allusions bienveillantes, une grande netteté d'affirmation ont tour à tour marqué les phases de ce discours. Je ne parle pas du tact exquis et du bonheur des expressions; on sait à quel point Mgr Mermillod est passé maître dans ces qualités de l'orateur.

Le cortège s'est ensuite mis en route pour Fribourg. Il était composé d'un escadron de cavaliers civils, enfin de cinquante voitures suivant celle du cardinal. On a fort remarqué la présence d'une compagnie d'anciens gardes du Vatican, revêtus du costume dessiné par Michel-Ange.

Son Eminence a trouvé sur son passage, à la lettre, son peuple à genoux. Il a fallu plusieurs haltes pour satisfaire l'empressement des fidèles qui se précipitaient au-devant de la voiture pour baiser l'anneau du cardinal.

L'entrée dans la ville, au bruit du canon et des cloches, par les rues pavoisées, a été un vrai triomphe. Descendu à la collégiale Saint-Nicolas, le cardinal a entendu les adresses du clergé après le *Te Deum* et a pris le chemin de l'évêché. Là, une autre scène émouvante l'attendait : une députation de plus de 600 catholiques de Genève venus par le chemin de fer, s'étaient réunis dans la chapelle des Ursulines. Entre compatriotes les effusions de sentiment ont pu avoir leur cours. Le cardinal a remercié par une brûlante allocution; puis, tous les assistants ont défilé devant lui pour recevoir une bénédiction particulière et baiser l'anneau.

Un somptueux banquet donné par le conseil d'Etat a réuni, à trois heures, autour du cardinal les évêques, les conseillers vaudois et les invités.

De nombreux toasts ont été prononcés. La réponse du cardinal a été fort heureuse, mais elle ne pouvait effacer le magnifique discours prononcé le matin à la cérémonie de la frontière.

Le soir, fête populaire, illuminations, feux d'artifice, ce complément indispensable de toutes les réjouissances publiques.

(Monde.)

---

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

---

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

A SON EMINENCE LE CARDINAL LAVIGERIE

*A Notre cher Fils Charles-Martial Allemand-Lavigerie, cardinal-prêtre de la S. E. R. du titre de Sainte-Agnès hors les murs, archevêque de Carthage et d'Alger.*

LÉON XIII, PAPE

CHER FILS,

Salut et bénédiction apostolique.

La lettre que vous Nous avez envoyée avec le discours, grave et touchant, que vous avez adressé, le jour anniversaire des Princes des Apôtres, à la troupe des missionnaires algériens près de partir pour les contrées très reculées de l'Afrique, Nous a merveilleusement réjoui. Cet écrit Nous a causé une joie d'autant plus douce qu'il indiquait plus clairement les progrès, malgré de grands obstacles, de l'œuvre qui a pour but de civiliser les nations africaines; œuvre que Nous entourons, comme vous le savez, d'une faveur spéciale et à laquelle Nous sommes prêt à concourir de toutes nos forces.

Aussi sommes-Nous très reconnaissant à la divine Providence de ce que, suscitant pour cette noble tâche de magnanimes hommes d'élite, elle leur donne le courage nécessaire dans leur ministère évangélique et les encourage par une abondante moisson spirituelle. Certes, c'est une passion glorieuse et dont on aime à entendre parler, que celle des missionnaires qui, rivalisant avec les premiers hérauts de l'Évangile, brûlent de s'avancer dans les régions inexploitées de l'intérieur de l'Afrique, pour illuminer ces contrées, où n'a brillé encore aucune lumière, de la clarté de la révélation et de la gloire de Jésus-Christ; mais ce qui est encore plus heureux, c'est que les rois des nations barbares, em-

brassant promptement la foi chrétienne, réclament avec instances une augmentation d'ouvriers, afin que le règne de Dieu se propage plus rapidement dans leur pays.

Mais, tout en reconnaissant là l'action bienfaisante de la divine Providence, Nous ne l'admirons pas moins dans le zèle dont font preuve les souverains des peuples européens pour défendre, selon leurs forces, la cause de l'humanité en Afrique. Il a été fourni une preuve remarquable de ce zèle par le congrès solennel, qui s'est tenu dernièrement à Bruxelles et où ces mêmes souverains, par l'entremise de leurs délégués, ont pris le patronage de cette cause que nous favorisons si chaudement.

Là, en effet, d'un très grand et commun accord, on a pris les résolutions qui semblaient les plus propres à écarter de l'Afrique le dommage qu'y cause la cupidité de certains individus, indignes du nom d'hommes, qui font, avec une cruauté et une habileté barbares, la traite des nègres, et pourtant ceux-ci portent aussi en eux l'image du Dieu créateur et doivent être réputés de même nature, avec droits égaux, que les autres hommes. Nos louanges et les sentiments d'une reconnaissance méritée sont acquis à ce noble zèle des souverains européens; aussi, tout en souhaitant à leurs desseins une heureuse et complète réussite, nous tâcherons de les seconder puissamment et nous ne nous relâcherons pas de nos efforts que l'Afrique entière ne jouisse de lois et de mœurs conformes à la dignité du genre humain racheté par le Christ.

Mais nous devons surtout aviser à ce qu'il y ait beaucoup d'hommes apostoliques pour répandre dans ces régions la lumière de l'Évangile, et sur ce point votre zèle tout particulier et votre infatigable activité Nous sont de la plus grande utilité. Car bien qu'il existe plusieurs façons et plusieurs moyens — qui ont chacun leur efficacité, leur opportunité — de civiliser les mœurs des Africains, il n'en est pourtant pas de plus conforme à la nature de cette entreprise et à l'esprit de l'Évangile que de fréquents envois de hérauts de la vérité pour aborder la tâche en légion intré-

pide, ainsi que l'apprennent l'expérience du passé et le souvenir récent de belles et grandes actions.

Le soldat du Christ, qui part pour les saintes missions, n'est sollicité ni attiré par aucun désir de gloire : il répond seulement à la voix de Dieu qui l'appelle et sa grâce l'a convenablement préparé à ne craindre aucune menace du sort, enflammé de cet amour qui poussait le Fils de Dieu à s'immoler pour le salut du genre humain, il quitte famille et patrie pour que, désintéressé de tout autre sentiment, il puisse se vouer au très noble et divin ministère, et y consacrer ses forces et sa vie.

Il ne faut donc pas s'étonner si la vertu héroïque de ces hommes, accoutumés à soumettre à l'esprit les désirs de la chair, peut renouveler les prodiges à l'aide desquels l'Esprit du Seigneur, alors que les Apôtres enseignaient, a renouvelé la face de la terre et a répandu sur les peuples, assis dans les ténèbres, les lumières de la foi qui ne devait jamais s'éteindre. C'est pourquoi Nous désirons fortement et Nous prions le Seigneur que, malgré la haine des méchants qui sévit contre le clergé et les associations religieuses, il y ait le plus grand nombre possible d'hommes apostoliques qui, inspirés par le Christ, portent au loin sur la terre d'Afrique la parole divine et la fécondent, non seulement de leurs sueurs, mais au besoin de leur sang répandu pour elle.

Assurément, partout où le signe vénéré de la rédemption sera élevé, on verra bientôt fleurir au pied de la croix, la civilisation et tous les arts d'une humanité plus policée ; et nous ne doutons pas que vous, Notre cher fils, obéissant à nos exhortations et aux mouvements de votre âme sacerdotale, vous ne continuiez de vous attacher avec un zèle et une habileté infatigables à cette œuvre sur laquelle, à l'exemple de nos prédécesseurs, et bien qu'opprimé par l'adversité et en butte à de nombreux dangers, nous tournons particulièrement la sollicitude de notre ministère apostolique.

Nous ne voulons pas, enfin, vous laisser ignorer la joie

que nous avons éprouvée en apprenant la résolution prise par la société qui poursuit la suppression de l'esclavage en Afrique, d'instituer un concours entre les hommes qui se signalent par leur sagesse et leur érudition et de décerner un prix à l'auteur de l'ouvrage qui pourra, d'après l'avis des juges compétents, contribuer le plus à la suppression complète de la traite et de l'esclavage des nègres, condamnés et flétris par le sentiment unanime du genre humain. Nous vous accordons donc très volontiers ce que vous demandez, à savoir qu'à la distribution de ce prix l'autorité de Notre Nom soit invoquée de façon à faire connaître à tous combien nous approuvons cette idée.

Mais bien que tout effort de cette nature soit digne de toute louange, parce qu'il tend à exciter le zèle des hommes et à les déterminer à poursuivre d'un commun accord la solution d'une tâche aussi ardue que salutaire, il faut cependant pour l'heureux succès de cette entreprise se confier surtout dans l'aide de la grâce divine qui assistera d'autant plus efficacement ceux qui s'y adonnent, qu'ils l'auront implorée avec plus de ferveur.

En attendant, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur à vous, à votre clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique, comme gage de cette protection divine et comme témoignage de Notre bienveillance paternelle.

Donné à Rome près Saint-Pierre le 17 juillet 1890, la treizième année de Notre Pontificat.

---

#### A ROME

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Les conseils que M. Toscanelli donne au gouvernement italien pour réduire le Pape à une conciliation, sont d'une extravagance remarquable.

« Pour démontrer, dit-il, la nécessité d'entrer dans l'Eglise, prenons, par exemple, la question de l'enseignement religieux à la foule; en théorie, cet enseignement est l'affaire de l'Eglise, l'Eglise seule est compétente; mais si de fait les prêtres ensei-



gnent que c'est une obligation religieuse que d'obéir en tout au Pape et que de son côté le Pape commande la destruction de l'Etat et de l'Eglise, l'Etat dans ce cas, doit pour son compte donner l'enseignement religieux, afin que les citoyens croyants sachent quand et comment il est permis de résister au Pontife envahissant et d'empêcher qu'il fasse sa volonté.

« Que l'Etat exige donc d'une façon absolue et irrécusable que les évêques prêtent serment exclusivement religieux à Sa Sainteté; qu'on recherche l'aide des gouvernements amis afin que les évêques ne soient point obligés à faire les agitateurs pour un retour au pouvoir temporel au sujet duquel ils prennent vis-à-vis du Pape des engagements par serment.

« Qu'on défende les droits éternels qui appartiennent à toute l'Eglise romaine et qui consistent dans l'élection de l'évêque de Rome. Si l'on agit ainsi, il est à espérer que l'Eglise romaine nommera un Pape qui, observant les prescriptions divines, fasse revivre l'Eglise et l'Etat et rende la paix aux consciences troublées.

« Si quelqu'un disait que le peuple a le droit de nomination de l'évêque de Rome, il se tromperait; la société civile, en affaires religieuses ne doit pas être confondue avec la société religieuse, c'est pour cela que j'ai toujours parlé d'Eglise et non de peuple; qui n'est pas catholique, n'a pas le droit de voter et ne doit pas voter.

« Il me semble donc qu'il faut voir, dans l'état civil, qui est catholique et qu'il faut établir par une loi la manière dont doivent être rédigées les listes pour l'élection ecclésiastique du Pape.

« Si quelque gouvernement étranger élève des plaintes, qu'on persuade le Pape de prendre en main la croix et le rameau d'olivier; dans ce cas-là il sera opportun d'en venir à des transactions.

« Mais ne veut-on rien faire de tout cela? Qu'au moins on s'organise afin que si les cardinaux nomment un Pape intransigeant, l'Eglise de Rome puisse désapprouver cette élection. Il n'y a ni bulle, ni constitutions papales, ni votes de Conclaves qui puissent faire retenir comme Pape légitime celui qui aurait contre lui le vote de l'Eglise de Rome. »

Je vous ai dit que M. Toscanelli n'avait rien trouvé de nouveau.

Bonghi, dans ses études sur le futur conclave (*Pio IX e il futuro conclave*) insinuait déjà que le peuple romain catholique

avec le clergé de Rome pouvaient avoir des droits spéciaux, et il cherchait à documenter ces droits pour préparer l'opinion. La plupart des écrivains libéraux italiens tombent dans cette grande erreur de croire qu'un jour l'Italie pourrait exercer des droits directs sur la nomination du Pape.

En remontant plus haut dans l'histoire, nous voyons que ce n'est pas la première fois qu'une intrusion telle se présente.

Dans une étude sérieuse sur le schisme d'Occident (1), M. l'abbé Gayet, qui, depuis des années, fouille les archives vaticanes, démontre que le schisme d'Avignon résulte des mêmes idées qui dominent certains esprits libéraux et gouvernementaux de l'Italie actuelle et il établit une comparaison entre la situation de l'Eglise au xiv<sup>e</sup> siècle et à la fin du xix<sup>e</sup>, comparaison qui doit faire réfléchir les esprits sérieux.

« En voyant comment s'est fait le schisme qui a jeté l'Europe, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, en de si grandes perturbations, on ne manquera pas de se demander ce qu'il faut éviter pour que la fin du xix<sup>e</sup> siècle ne soit pas désolée par de semblables désastres, car, il ne faut pas se le dissimuler, nous sommes dans une situation analogue à la situation de nos Pères à la veille du grand schisme...

« Alors comme aujourd'hui il y avait conflit entre l'indépendance de la Papauté et l'esprit de nationalité. Les Romains de 1378 voulaient subordonner les intérêts de l'Eglise à ceux de la cité, de même que les Italiens, nos contemporains, entendent, pour l'avantage de leur nation, supprimer les conditions tutélaires de la Papauté. Les hommes du moyen-âge procédèrent dans leurs entreprises avec la férocité qui caractérise les mœurs de leur temps. Les hommes du xix<sup>e</sup> siècle ne procèdent pas avec la même violence ouverte; mais ils n'en mettent pas moins de volonté et d'efficacité dans leur but...

« L'expérience du passé ne servira-t-elle pas au moins, à l'instruction du présent?

« Les italiens comprendront une fois de plus, en étudiant les origines du Grand Schisme, qu'ils ne doivent pas espérer que la Papauté renonce jamais à son indépendance. Il faut que le gouvernement de l'Eglise reste libre. Pour conserver leur liberté, les Papes du moyen-âge ont consenti à errer deux siècles

(1) *Le grand schisme d'Occident* d'après les documents contemporains déposés aux archives secrètes du Vatican, par M. l'abbé L. Gayet. — Florence, 1889.

sur trois, de ville en ville, de pays en pays. Ils trouvèrent à Avignon un asile, pendant septante ans, où ils eurent paix et liberté réelle. Parce qu'elle avait eu l'apparence, seulement l'apparence, d'être devenue française, la papauté d'Avignon s'aperçut que l'inquiétude gagnait la chrétienté. Les Souverains Pontifes revinrent à Rome. Malheureusement, ils n'avaient pas pris soin de se prémunir d'indépendance. La commune de Rome s'arma, assiégea le conclave, imposa par la pression de l'émeute une élection douteuse. Cette ingérence des Romains suffit à déchaîner dans le monde des malheurs inouïs.

« Que les Italiens du XIX<sup>e</sup> siècle n'imitent pas le fatal exemple des Romains du XIV<sup>e</sup> siècle ! Ils sont sur la voie qui mène aux derniers excès et qui conduit aux calamités. Il n'est que temps de s'arrêter, s'ils ne veulent arriver au même point que leurs pères en 1378.

« L'amour de la patrie, comme toutes les amours, a besoin d'être discipliné. Les ardeurs du patriotisme ne légitiment pas tout et n'absolvent pas de tout. La justice s'impose au patriotisme italien comme à tous les sentiments humains ; le patriotisme italien n'observe pas la justice s'il méconnaît les droits de l'indépendance pontificale.

« La Papauté ne peut être nationale, elle doit être internationale. Il ne faut pas espérer qu'elle puisse être régionale ; elle ne doit cesser d'être universelle. L'Italie aura beau déclarer que la question de ses rapports avec le Pape est d'ordre purement intérieur ; une formule ne change pas les situations. Il y a un fait qui persiste malgré tout : c'est que la Papauté n'est pas une institution italienne, qu'elle n'est pas aujourd'hui dans une condition normale et que l'Eglise catholique en ressent du malaise. »

Ces réflexions d'un écrivain qui a étudié à fond la question de l'indépendance pontificale au moyen-âge, sont la meilleure réponse à donner à ceux qui, sous prétexte de catholicisme national italien, voudraient faire de l'Eglise un piédestal pour la grandeur nationale et du Pape un agent international de propagande italienne.

Tous ces conciliateurs sont catholiques en tant qu'ils voudraient faire agir le Pape d'après leurs propres idées, si le Pape ne cède pas, nous les voyons, comme Toscanelli, répondre par l'injure, les mensonges et les menaces.

Ici se vérifie la parole de Léon XIII, qui, dans son allocution aux pèlerins italiens, disait, en avril dernier : « En face de ces

choses (persécutions de l'Eglise par le gouvernement italien) s'impose aux catholiques italiens le devoir de se montrer tels qu'ils sont, à visage découvert, de tout affronter, de tout souffrir pour conserver le trésor inestimable de leur foi. Il ne peut y avoir de nos jours que deux camps nettement délimités. Le camp des catholiques, résolu à rester toujours, à n'importe quel prix, avec les évêques et le Pape, et le camp ennemi qui les combat. Ceux qui par lâcheté veulent rester entre les deux, par ce fait même, selon la parole divine, passent dans les rangs des ennemis. »

La parole du Pontife est claire, elle devrait faire revenir ceux qui, entraînés par un faux amour de la patrie, par un enthousiasme factice pour les gloires de l'Italie, se sont égarés dans les rangs des conciliateurs à outrance dont la *Rassegna Nazionale*, de Florence, s'est faite l'organe.

C'est dans les bureaux de cette revue qu'on élabore les systèmes de conciliation qui se réduisent toujours à demander tout au Pape pour le grand bien de l'Italie et à lui promettre une loi des garanties plus ou moins remaniée ; c'est de cette même officine que sort un opuscule dans le genre de celui de M. Toscanelli et intitulé : *La Diplomazia Vaticana e la Questione del Patere Temporale*. L'auteur signe par un pseudonyme : ANGELO-ANDREA DA PESARO, ce qui prouve qu'il n'a pas la conscience absolument nette.

Examinons-le en passant, car il entre dans le cycle des opuscules sortis des rangs des conciliateurs italiens.

L'auteur a soin de se prémunir « contre les inventeurs d'hérésies et de nouveaux hérésiarques, qui crieront : il a blasphémé, il a offensé le Pape, il a calomnié le Saint-Siège, » et il déclare « que ce n'est pas son intention d'offenser ou de manquer de respect au Saint-Père qu'il vénère comme le Vicaire du Christ et le Chef commun des fidèles et qu'il ne veut même pas lui endosser comme une faute les erreurs politiques dans lesquelles il peut être tombé. »

Cette déclaration nous suffit pour juger de l'esprit qui anime l'auteur.

Cette *excusatio non petita* nous rend soupçonneux et nous fait croire au bruit qui court que *Angelo Andrea di Pesaro* cache un ami d'un certain ambitieux de premier ordre qui aime bien mettre les mains dans la pâte diplomatique et regrette vivement que le Pape, vu ses hauts mérites diplomatiques et

politiques, n'ait pas eu l'idée de l'appeler depuis longtemps à diriger les bureaux de la secrétairie d'État. On pourrait, en lisant la brochure, souligner certains mots, certaines phrases, qui ont un goût de terroir des plus prononcé.

La thèse générale soutenue dans cette brochure, c'est que le Pape dans sa diplomatie se préoccupe trop exclusivement de la question du pouvoir temporel, que tout gravite autour de cette question et que souvent il pourrait obtenir des avantages spirituels plus considérables s'il oubliait la question du temporel. L'auteur raconte à sa manière la plupart des questions traitées diplomatiquement entre le Saint-Siège et les gouvernements sous le pontificat de Léon XIII et nous fait la confidence que Léon XIII est disposé à une conciliation avec l'Italie, mais que la France et la Russie le dominant et lui imposent la guerre avec sa patrie.

C'est là une thèse de M. Crispi et de sa presse, qui désirent prouver depuis longtemps que le Saint-Siège est hostile à la triple alliance et qu'il se montre condescendant envers la Russie et la France.

De telles affirmations ne se réfutent pas.

Il accuse aussi le Saint-Siège de se montrer accommodant sur toutes les questions traitées avec les autres puissances. Seul avec l'Italie il se montre intransigeant.

Combien de fois Léon XIII, au contraire, n'a-t-il pas ouvert les bras à l'Italie? combien de fois sa voix ne s'est-elle pas fait entendre pour dire que l'Italie lui tenait au cœur par tant de liens? M. Lampertico lui-même nous a montré de quelle façon l'Italie a répondu à cet appel.

Est-il nécessaire de prouver que l'Italie n'a su répondre au Pape que par l'injure personnelle, par Giordano Bruno, par la loi sur les Œuvres pies, par les intrusions dans les affaires spirituelles des églises de Bari, d'Aquaviva et d'Altamura?

Et en ce moment même, après avoir fini de dilapider les biens ecclésiastiques, après s'être emparé des Œuvres pies de Rome et de tout le royaume, le gouvernement italien a-t-il le droit d'être traité avec des faveurs?

M. Crispi se passe du Pape, il règle lui-même les affaires ecclésiastiques, il refuse l'Exequatur aux évêques, continue la lutte aussi impudente qu'imprudente contre l'Eglise.

Un dernier opuscule reste à signaler, c'est celui d'un autre conciliateur, Roberto Stuart. Dans ses *Cose vecchie e speranze*

*nuove* (1), il étudie la situation de l'Italie et affirme que la question sociale qui la désole ne peut être résolue que par la religion.

« Mais, ajoute-t-il, les zélés du Vatican, aveuglés par la question du pouvoir temporel, ne savent que lancer un seul cri qui est la négation de l'idée chrétienne : Vive le Pape Roi !

« En cela ils se montrent les alliés des juifs et des francs-maçons qui travaillent à se mettre à la tête du mouvement littéraire, économique, scientifique de l'Italie et cherchent à détruire le courant catholique qui nous a donné la civilisation actuelle. »

L'auteur avoue que M. Crispi est l'instrument des sectes qui ne travaillent plus d'une façon occulte, mais font ouvertement la guerre à l'Eglise. Il arrive à la même conclusion que ses coreligionnaires en conciliation : « Laisée à ses seules forces spirituelles et privée de tout soutien matériel, l'Eglise devra se soulever et combattre l'erreur par la mansuétude et l'abnégation. »

En conclusion, la note dominante de tous ces conservateurs italiens doublés d'un sentiment de conciliation, c'est que l'Eglise est hors de sa voie, qu'elle doit se désintéresser de tout pouvoir temporel et laisser à l'Italie tout le bien mal acquis.

Comment l'Eglise pourra-t-elle exercer ses droits en Italie et se montrer indépendante dans son ministère spirituel tout en restant sous la tutelle et la domination d'un roi et d'un ministère ? C'est une question qu'aucun des conciliateurs n'ose résoudre, et cependant c'est une question capitale sans laquelle aucun arrangement n'est possible de leur aveu même.

Quoi qu'on en dise, une conciliation n'est pas impossible, une conciliation véritable, c'est-à-dire celle qui satisferait les revendications pontificales. Les droits de l'Eglise à l'indépendance sont indiscutables. D'autre part, l'honneur et les avantages que l'établissement de la Papauté à Rome procure à l'Italie sont assez considérables pour mériter des sacrifices et des égards. Si les efforts de l'Italie tendaient à la paix et au bonheur du pays l'accord serait bientôt fait. Hélas ! les mouvements désordonnés d'une politique étroite et hostile la poussent d'un autre côté, c'est-à-dire vers le chemin de la perte, et la livrent en proie aux sectes.

En lisant les écrits des différents conciliateurs, on arrive à cette double conclusion : ils n'offrent aucune compensation

(1) Choses vieilles et espérances nouvelles.

sérieuse qui puisse contrebalancer la perte du pouvoir temporel et donner au Pape la liberté et l'indépendance dans son ministère. En second lieu, ils ont le grand tort de croire que la conciliation est une affaire de personnes et non de principes.

Or, le principe existe et dans cette question les personnes ne sont rien.

Il suffit de reprendre l'histoire des différents essais de conciliation. Rosmini échoua contre le grand principe en 1848 lorsqu'il offrait déjà à peu près la même chose que nos conciliateurs actuels. En 1861-62, Cavour fit de même; en 1867, Vegezzi, envoyé de Cavour, ne put trouver aucun joint de conciliation.

On criait alors comme maintenant à l'intransigeance de Pie IX et l'on prétendait que c'était une affaire personnelle.

En 1881, sous S. S. Léon XIII et le cardinal Franchi, les mêmes essais de conciliation ont échoué, comme ils ont échoué en 1887, et cela non pas, comme le voudraient faire croire les conciliateurs italiens, parce que telle influence de personnes ou de gouvernement est intervenue, mais parce qu'on se heurtait à un principe, qui est celui de l'indépendance et de la liberté du Souverain Pontife.

Ce principe nécessaire et immuable ne peut assez être garanti par une loi du Parlement italien, pas plus que par un Congrès international, car dans les deux cas le Pape est livré entre les mains des puissances et perd sa liberté d'action.

Or, la solution la plus naturelle qui se présente, c'est la satisfaction des revendications du Pape, et tant que le Pape ne verra pas cette satisfaction, il aura le droit de protester au nom de l'Eglise dont il représente les droits.

Une dernière observation.

En lisant les brochures des conciliateurs on remarque que, malgré les interprétations sur le droit canon et les décisions du Concile dont ils ornent leurs écrits, ils ont oublié une distinction qu'on pourrait dire de théologie élémentaire. Ils viennent continuellement dire que dans les affaires du pouvoir temporel, comme dans celles de l'abstention des élections politiques, le catholique n'est pas obligé de s'en tenir à l'opinion du Pape, parce que ce ne sont point des affaires définies *ex cathedra*.

Mais outre l'obéissance aux dogmes, le bon catholique doit aussi, ils semblent l'oublier, l'obéissance aux lois de l'Eglise.

Le Pape a une triple juridiction de doctrine, de législation et

d'ordre, c'est-à-dire le *magisterium*, le *ministerium* et le *regimen*.

Les conciliateurs reconnaissent facilement le *ministerium*, c'est-à-dire le pouvoir sacerdotal; ils restreignent le *magisterium* en ergotant sur l'infaillibilité, et surtout ils nient absolument le *regimen* c'est-à-dire le pouvoir législatif.

Or, le catholique doit se soumettre à la loi telle qu'elle lui est donnée par le chef de l'Eglise, qui seul en est responsable devant Dieu.

Cette obéissance dans la matière que nous venons de traiter est d'autant plus nécessaire que le Pape est seul juge compétent des intérêts de l'Eglise. Nous n'avons pas à le condamner, nous n'avons qu'à obéir avec respect et en cela nous n'accomplissons qu'une rigoureuse obligation. *Quod vis, quando vis, quomodo vis*, telle doit être la parole d'ordre du catholique. Oui, quoi que le Pape décide, quoi qu'il fasse, nous serons heureux d'être avec lui et de ne jamais nous séparer de lui.

---

### LES ŒUVRES PIES A ROME

La Chambre italienne a voté le nouveau projet de loi sur les œuvres pies. Il n'est pas oiseux de revenir sur la matière, car nous ne devons pas nous lasser de revendiquer les droits de l'Eglise et de montrer, contre ses calomniateurs, les bienfaits dont elle a comblé les peuples soumis à son influence.

Rome, entre toutes les villes, a été la plus largement partagée.

Néanmoins on a voulu accuser, dans ces derniers temps, le gouvernement pontifical de n'avoir pas su instituer assez d'œuvres pour les besoins de la population et M. Crispi a osé dire que la plupart des confréries employaient leur argent en fêtes et au service du culte.

Un coup d'œil jeté sur le gros volume que vient de publier la préfecture de Rome, nous donne une idée de la variété et de la richesse des œuvres pies de Rome. Elles correspondent à tous les besoins du corps et de l'âme et prouvent que l'Eglise catholique n'a jamais oublié aucun pauvre et que Rome surtout a toujours pu servir de modèle pour les œuvres de charité.

Les chiffres que nous donnons sont tirés du rapport du préfet Gravina au Conseil provincial de Rome (1).

(1) *Religione del Prefetto marchese Gravina al consiglis provinciale di Roma nella inaugurazione della sessione ordinaria 2 dic. 1889.*  
— Roma 1890.



D'après cette statistique, Rome compte cent soixante-trois œuvres pies dont, d'après les renseignements officiels, le but est de donner des soins aux infirmes, un asile aux orphelins, des secours aux pauvres campagnards, l'instruction des enfants, asile aux convalescents et aux pèlerins, remèdes aux pauvres, asile aux enfants de familles riches tombées dans la misère, subsides aux condamnés, distribution de vivres et de vêtements aux pauvres, dots aux filles pour se marier, défense gratuite des pauvres devant les tribunaux, etc.

Le total de leurs rentes est de 7,660,295 francs.

M. Crispi a prétendu que la plupart de ces œuvres dépensent leur argent en frais du culte. La statistique de son préfet lui donne un démenti formel. Le chiffre le plus haut pour dépenses du culte qu'on y relève est de la Congrégation de Saint-Yves qui a dépensé 9,585 francs, mais on trouve dans la colonne à côté qu'elle a dépensé 30,818 francs en œuvres de bienfaisance. L'hospice des convalescents et pèlerins a dépensé 29,669 francs pour le culte, mais à côté, 97,911 francs en bienfaisance. Et il faut remarquer que cet hospice, comme la Congrégation de Saint-Yves, possède une vaste et belle église très fréquentée par le peuple, car elle est placée dans un milieu très populaire.

Dans le même rapport nous trouvons une statistique qui nous renseigne sur le but des œuvres pies de Rome.

Rome possède :

19 œuvres de subsides et de soins pour les malades, avec une rente de 3,012,954 francs.

18 asiles d'orphelins et d'enfants abandonnés avec une rente de 952,263 francs.

1 asile pour les vieillards, avec une rente de 180,892 francs.

59 instituts conférant des dots aux jeunes filles, avec une rente de 565,374 francs.

39 instituts de subsides aux pauvres avec une rente de 848,058 francs.

3 asiles pour l'enfance avec une rente de 91,846 francs.

7 asiles pour l'éducation et subsides pour l'instruction aux jeunes gens, avec une rente de 229,750 francs.

3 maisons de refuge pour les femmes repenties, avec une rente de 129,978 francs.

1 mont-de-piété, avec une rente de 287,691 francs.

1 hospice pour les convalescents, avec une rente de 262,204 fr.

2 asiles pour les pauvres veuves, avec une rente de 13,682 fr.

2 asiles pour les enfants trouvés et pour l'allaitement, avec une rente de 963,951 francs.

3 instituts pour l'instruction religieuse, avec une rente de 85,254 francs.

2 hospices pour les pauvres aveugles, avec une rente de 83,965 francs.

4 institutions de subsides pour les prisonniers et de défense des causes des pauvres, avec une rente de 115,272 francs.

4 œuvres pies avec but varié, avec une rente de 59,614 fr.

Les archiconfréries, confréries, congrégations, les universités religieuses d'arts et métiers et les oratoires de la province romaine sont au nombre de 920.

Rome en possède 144, parmi lesquelles il faut compter 14 confréries d'israélites.

La rente totale des confréries catholiques est de 1,171,982 fr. 44 centimes.

Naturellement, ces confréries ayant un but religieux d'édification et de prières, ont toutes à leur charge des dépenses de culte. Mais la plupart, à côté de l'église ou de l'oratoire, ont soit un petit hôpital, soit une œuvre de subsides pour une classe de personnes désignée, ou forment comme une association de secours mutuels parmi les membres de la Confrérie. Ordinairement, les aumônes sont abondantes et ne figurent sur aucune liste officielle.

C'est sur ces confréries surtout que le gouvernement va mettre la main pour sauver Rome et entraver la débâcle financière. Cela donnera lieu à tout un bouleversement.

Ajoutons à cela la persécution des religieux et des religieuses, leur expulsion des couvents aux portes desquels le pauvre trouvait toujours sa soupe et son morceau de pain, leur prochaine expulsion de tous les hôpitaux de Rome, encore décidée par la junta municipale dans son avant-dernière session, et l'on peut se faire une idée du désastre dont sont menacés toutes les institutions de Rome.

---

## L'APOSTOLAT DU CARDINAL MERMILLOD

A l'occasion de la rentrée de S. Em. le cardinal Mermillod dans son diocèse, M. Auguste Roussel publie dans l'*Univers* un remarquable article sur la carrière apostolique de ce grand évêque. Nous regrettons de manquer de place pour la reproduction intégrale de

cette belle page d'histoire. Après avoir rappelé les différentes phases de la persécution genevoise, au mépris des traités de 1815, il cite deux lettres de Louis Veillot, écrites de Rome pendant le Concile et traçant de la vie de Mgr Mermillod un portrait suivant qu'on nous saura gré de reproduire :

Un orateur qui se fait souvent entendre et toujours avec éclat, Français encore quoique non dans l'enceinte de la France, c'est Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève. Grâce à son étonnante activité qui lui permet d'être en même temps en tous lieux et à toutes choses, Mgr Mermillod pourrait se dire auxiliaire universel. Frêle d'apparence, jeune d'esprit et de visage, jeune encore dans l'épiscopat, il tient une grande place au concile. L'Eglise n'a pas peut-être d'ouvrier qui se dépense davantage. Dans le train ordinaire de sa vie, lorsqu'il n'a que son difficile diocèse à gouverner, ses églises à bâtir, ses innombrables pénitents à confesser, ses innombrables correspondants à satisfaire, ses innombrables questionneurs à éclairer, ses innombrables visiteurs à recevoir, il prêche au moins une fois par jour; lorsqu'il est dans quelque grande ville, au moins deux fois; à Paris, au moins trois fois; comptant pour rien les réunions de piété, les conversations de salons et les audiences qu'il donne en voiture d'un lieu à un autre.

Obligé de quêter pour reconstruire et doter toute une Eglise, il s'est fait un moyen d'étude, de liberté et d'apostolat de cette nécessité sous laquelle un autre serait écrasé. Ici, les travaux du Concile, ajoutés à tant de lourdes besognes, ne l'empêchent pas de prêcher, et la foule accourt à ses instructions. Il les donne d'un esprit libre, clair et ardent, en prêtre qui n'a pas d'autre souci que de méditer la loi de Dieu et de considérer l'état et le besoin des âmes. Mais ce qui fait l'attrait particulier de sa parole, c'est qu'il ne néglige pas les choses extérieures et immédiates. On est assuré de recevoir de lui la lumière la plus juste sur la préoccupation du moment, sur l'objection courante. Il en tire un argument pour la vérité, une raison de croire, d'espérer et d'agir.

Sans cesser d'être un orateur sacré, sans rien dire jamais qui ne soit digne de la chaire et qui n'aille aux vérités éternelles, Mgr Mermillod est véritablement un orateur politique, un polémiste très alerte et très expert. Il prouve ainsi que la vérité de tous les temps fait seul cet homme « de son temps », que l'école catholique-libérale préconise avec tant d'emphase et

méconnaît avec tant d'obstination. L'homme « de son temps », suivant l'Eglise catholique-libéral, est l'homme d'aujourd'hui, c'est-à-dire du temps qui n'existe pas. Aujourd'hui n'était pas hier et ne sera pas demain, et, à cause de cela, n'est pas même aujourd'hui. Il ignore ce qui se passe, parce qu'il ignore ce qui s'est passé et ce qui se passera. Ce n'est plus un anneau, c'est une rupture. Quel conseil peut-il donner, que peut-il faire? Mais l'homme de la vérité, l'homme du Christ est l'homme d'aujourd'hui, parce qu'il est, comme le Christ, d'hier et de demain. Connaissant si bien les erreurs de son temps. Mgr Mermillod leur applique la lumière de tous les temps. En quelques mots, il leur dit d'où elles viennent, il nous dit où elles vont; malgré l'habileté de leur déguisement, elles sont connues et nous sommes prévenus.

Dans une autre lettre, à propos d'un sermon de Mgr Mermillod en l'église San Andrea della Valle, Louis Venillot a dit encore :

Mgr Mermillod est une tête admirablement ouverte, et de celles qui ont le plus d'avenues sur tous les horizons. Tout y entre, tout en sort et tout y demeure. Montaigne se plaignait de n'avoir point de *gardoire*, l'évêque d'Hébron a été organisé, Dieu merci, pour se souvenir. C'est l'apologétique faite homme, et faite homme pour le temps présent, où il est plus trempé que qui que ce soit au monde. Après le pape, personne peut-être n'a vu plus de gens que Mgr Mermillod, et il en a vu et manié que Pie IX n'a point connus de si près. Placé dans cet observatoire de Genève où tout le monde passe, et obligé par les besoins de son Eglise de passer chez tout le monde, doué d'une rare rapidité de conception, d'une grande facilité de parole, d'une charmante aménité de cœur, actif, dévoué, bien portant, libre dans le monde européen de tout préjugé d'opinion et de toute entrave de parti, libre comme le bon prêtre qui veut et qui peut honorablement prendre des amis partout, il a par excellence la qualité requise de ceux qui veulent que le prêtre soit « homme de son temps ». Nul prêtre, nul homme n'est plus que lui de son temps. Il lui a tâté le pouls tous les jours, il a lu tous ses journaux, il connaît le principe, la marche et le langage de toutes ses fièvres et ne se laisse dégoûter ni désespérer par aucun de ses délires. Comparés à Mgr Mermillod, quels rétrogrades, quels renfermés et quels murés, renfermés et murés dans un autre temps, que ces prétendus hommes du présent, qui emploient

leur vie à secouer, rapetasser et repasser du vieux linge ! Tous veulent recommencer quelque chose et quelqu'un ; recommencer Robespierre, recommencer Vergniaud, recommencer Mounier, recommencer Louis-Philippe, surtout se recommencer eux-mêmes. On ne citerait pas un de ces hommes d'*avenir* qui ne soit un recommenceur vulgaire de n'importe quoi, pourvu que ce ne soit ni vrai, ni bon, ni fier.

Ce portrait date de vingt ans, ajoute M. A. Roussel. Comparez-le à ce qu'est aujourd'hui Mgr Mermillod, il n'a pas cessé d'être d'une ressemblance parfaite. Ce qu'on peut y ajouter, c'est que, depuis, Mgr Mermillod n'a cessé d'ajouter des œuvres nouvelles à ses œuvres d'apostolat. Avant le concile, il avait dû soutenir la persécution ; après, sans cesser de la soutenir, il dut combattre les entreprises du schisme ; c'était peu de protester contre la spoliation de ses églises opérée au profit des vieux-catholiques : il agissait. Aidé par la vaillance de ses prêtres et l'héroïque fidélité de son peuple, il faisait face à tout. Abrité sous des hangars quand il ne pouvait se produire ailleurs, le culte catholique se propageait sous le coup des ennemis, comme au temps des catacombes, et bientôt, pendant que le schisme s'effondrait dans l'isolement et dans la honte, la foi catholique enregistrait de nouvelles victoires.

Pour couronner tant de travaux, il ne restait qu'à voir l'évêque de Lausanne et Genève entrer dans l'auguste collège cardinalice appelé à aider le Pape dans le difficile gouvernement de l'Eglise. Aussi qui dira la joie des catholiques de France, égale à celle des catholiques de Suisse, quand il plut au Pape Léon XIII, glorieusement régnant, d'appeler Mgr Mermillod dans ses conseils en lui conférant l'honneur de la pourpre romaine ? « Tout le monde sait », a dit le Pape en s'adressant en consistoire à Mgr Mermillod, « tout le monde sait les épreuves, les longs travaux et l'exil que vous avez endurés pour servir la cause de l'Eglise et rester fidèle à son chef. Tout le monde connaît aussi votre zèle infatigable pour la suprême foi et le salut des âmes, ainsi que l'efficacité de votre parole pour illuminer les intelligences et attirer les cœurs à Dieu. » Qu'ajouter à cette louange auguste donnée dans une circonstance si solennelle, avec une suprême autorité. En nous disant ce que fut l'évêque d'Hébron, puis l'évêque de Lausanne et Genève, elle présage ce que sera l'Eminentissime cardinal Mermillod. *Ad multos annos !*

## JEANNE D'ARC A DOMREMY

## Le pèlerinage du 22 juillet 1890.

La journée du pèlerinage de Domremy a été magnifique.

Étaient présents : NN. SS. Sonnois, évêque de Saint-Dié ; Lecot archevêque de Bordeaux ; Turinaz, évêque de Nancy ; Coullié, évêque d'Orléans. On évalue environ à quinze mille le nombre des pèlerins.

Au Bois-Chenu, où l'on est monté en procession à dix heures du matin, devant la façade de la nouvelle basilique, dont les murs en pierre de taille s'élèvent de plusieurs mètres, Mgr Sonnois a célébré la sainte messe ; ensuite Mgr Turinaz a prononcé un très éloquent discours que nous publions. Sa voix puissante se faisait distinctement entendre jusqu'aux derniers rangs de l'immense foule.

A trois heures, du haut d'une estrade dressée devant la façade de l'église de Domremy, Mgr Lecot a adressé aux pèlerins une allocution vibrante d'émotion et d'enthousiasme, qui était une action de grâces à Dieu pour cette belle journée, une glorification de la famille chrétienne et un hymne en l'honneur de Jeanne d'Arc, gage d'espérance pour la France.

## Discours de Mgr Turinaz.

*Positi sunt lapides isti in monumentum filiorum Israel usque in æternum.*

Ces pierres sont le monument élevé pour tous les siècles par les fils d'Israël.

Josué, iv, 7.

Messeigneurs (1),

Mes Frères,

Dans sa marche vers la terre que Dieu lui avait promise, le peuple d'Israël, précédé de l'arche d'alliance, traversa les flots du Jourdain comme il avait traversé les flots de la mer Rouge. En souvenir de cette protection merveilleuse de Dieu, il éleva un monument qui devait rappeler jusqu'à la fin des siècles ce nouveau et insigne bienfait.

Le peuple de France, dans sa marche vers les destinées glorieuses que Dieu lui a faites, traversait, il y a quatre cents ans,

(1) Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux ; Mgr Coullié, évêque d'Orléans ; Mgr de Briey, évêque de Meaux ; Mgr Sonnois, évêque de Saint-Dié.

une des épreuves les plus terribles de son histoire, et il fut sauvé par l'intervention manifeste, incomparable, de la miséricorde et de la puissance divines. Demain peut-être, pour arriver à la sécurité et à la paix, il devra dans des luttes effroyables traverser des flots de sang.

C'est pourquoi il a voulu élever ici un monument destiné à célébrer la gloire de l'humble bergère que Dieu envoya autrefois pour le délivrer et le sauver, et affirmer ainsi son invincible espoir et son éternelle reconnaissance. Quand vos fils vous demanderont : Que signifient ces pierres : *Quid sibi volunt lapides isti ?* (1) vous leur répondrez : « C'est le monument élevé pour tous les siècles par les fils de la France. »

Cette réponse, Messeigneurs, je voudrais l'interpréter devant vous et devant cette immense assemblée. Je voudrais démontrer que ce sanctuaire est le monument national élevé à la gloire de Dieu et de Jeanne d'Arc et j'en appellerai à trois grands et décisifs témoignages : la voix de Dieu, la voix de la France et la voix de notre vaillante et admirable armée.

O Jeanne, Jeanne de Domremy, Jeanne messagère de Dieu, fille de la France, angélique guerrière, en ces lieux où vous avez reçu l'inspiration d'en haut, inspirez ma parole, afin qu'elle ne soit pas indigne de vous, de l'armée, de la France et de Dieu.

## I

Dieu a imposé à la France la loi de la reconnaissance, le glorieux fardeau de ses bienfaits sans nombre. La protection divine éclate avec une irrésistible clarté à toutes les pages de notre histoire.

Comme autrefois Dieu venait au secours d'Israël dans les périls et les épreuves qui châtaient son infidélité, ainsi, et combien de fois, il est venu apporter le secours et le salut à la nation privilégiée de la loi nouvelle. Au peuple hébreu il avait confié la préparation à l'Incarnation du Verbe éternel et le berceau de son Fils ; à la France il a confié la défense de son Église et les grandes œuvres de sa miséricorde et de sa charité.

Aux époques les plus désolées d'Israël, Dieu lui envoyait pour la délivrance Judith, Esther ou Débora ; à la France divisée et vaincue, il a envoyé de faibles femmes pour faire resplendir dans leur faiblesse sa toute-puissance et sa gloire. Au-dessus des

(1) Josué, iv, 6.

héroïnes juives et des saintes qui ont été les protectrices de notre pays, apparaît dans une mission privilégiée la jeune fille, la pauvre enfant dont la captivité, le supplice et le triomphe émeuvent à cette heure la France et l'univers catholique.

Et ainsi Dieu a voulu que toutes les manifestations destinées à rappeler les grands faits de notre vie nationale, que tous les monuments qui doivent en perpétuer le souvenir fussent tout d'abord un hommage qui monte jusqu'à lui.

Que sera-ce des manifestations de la reconnaissance de notre pays envers sa libératrice ? que sera-ce du monument national qui doit célébrer cette réalité merveilleuse qui dépasse tout idéal, cette mission si incontestablement divine qu'elle confond toutes les pensées humaines, ce don magnifique et incomparable qui n'a été fait à aucun autre peuple : *Non fecit taliter omni nationi* (1).

Ce monument national essentiellement religieux doit être placé aux lieux que Dieu lui-même a choisis.

Que les monuments élevés par quelques villes ou quelques provinces en l'honneur de Jeanne d'Arc n'aient point ce caractère, je le comprends. Ils rappellent tel fait de sa vie, un de ses exploits, ses cruelles épreuves ; ils sont les témoignages d'une reconnaissance que je puis appeler limitée et restreinte. Mais il s'agit ici du monument élevé par la France entière. Il doit rappeler à ce siècle et aux siècles futurs l'origine, le principe et comme le foyer divin de cette merveilleuse épopée. Or, Jeanne est née sous cet humble toit, elle a prié dans cette antique église, dans ces prairies elle a conduit son troupeau ; au sein de cette vallée alors ignorée et devenue immortelle elle a grandi dans les vertus qui ont attiré sur elle l'élection divine. Ici, pendant quatre années, Dieu a parlé à cette pauvre enfant ; au penchant de ces collines, à l'ombre de ces bois, quo dis-je ! au lieu où nous sommes, lui ont apparu les célestes visions, l'archange et les saintes lui ont révélé « la grande pitié qui était au royaume de France » et ont mis dans son cœur les ardeurs du plus sublime patriotisme.

Oui, tout dans la gloire de Jeanne, tout dans l'enthousiasme du présent, tout dans les triomphes que prépare l'avenir, tout vient d'ici, et ici tout vient de Dieu.

Aussi entendez encore la voix de Dieu dans les paroles de l'angélique bergère !

(1) Ps. cxlvii, 20.



Faut-il le redire ? la pieuse et sainte enfant n'a jamais accepté pour elle-même aucun témoignage de respect, d'admiration et de reconnaissance. « C'est Dieu qui l'envoie. C'est en lui et en lui seul que repose tout son espoir. » — « Mon fait, dit-elle, n'est qu'un ministère, je ne suis que la servante de Dieu. »

A Orléans qui célèbre la gloire de sa libératrice, Jeanne conduit la foule au temple du Seigneur et fait monter vers lui les chants de l'action de grâces. Quand le peuple enthousiasmé se presse autour d'elle et s'efforce de toucher ses vêtements, elle se défend en disant : « Je ne suis qu'une pauvre fille ». A Reims, dans les splendeurs du sacre, cette humble bergère, devenue tout-à-coup un capitaine victorieux, le salut de son pays, l'idole de toute une nation, se met à genoux et demande au roi qu'elle a fait couronner la grâce de retourner à sa chaumière, à son troupeau, à ce village de Domremy.

C'est donc ici qu'il faut accomplir les désirs de son cœur. C'est ici qu'elle revient après quatre siècles écoulés, entraînant avec elle la France entière pour faire éclater l'hymne de la victoire et élever à Dieu le monument de la reconnaissance nationale.

Mais, nous ne pouvons l'oublier, la voix de l'Eglise, écho de la voix de Dieu, ne glorifiera Jeanne par un décret de son autorité suprême et ne la placera sur les autels que si la France honore avant tout et au-dessus de tout dans sa libératrice la sainte et la messagère de Dieu. Sans doute, l'Eglise louera en Jeanne d'Arc l'amour de la patrie, la bravoure, l'admirable dévouement ; mais, dans cette noble fille de France, dans la guerrière, dans la victime, elle célébrera surtout la beauté surnaturelle de l'âme et de la vie, l'héroïsme des vertus chrétiennes, les œuvres absolument inexplicables sans l'inspiration et la puissance divines.

D'où il faut conclure que les manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc et surtout le monument national qui placeraient dans l'ombre et au second rang la sainteté et la mission céleste de la libératrice de la France, compromettraient la cause si chère de sa béatification. Vous savez, Messieurs, si l'affirmation que j'apporte ici devant vous et devant cette assemblée repose sur les plus sérieuses raisons et si elle mérite au plus haut degré l'attention de tous les cœurs catholiques et de tous les cœurs français.

Mais ce devoir, que Dieu, l'Eglise et la gloire de Jeanne d'Arc

nous imposent, apparaît à l'heure présente plus évident et plus pressant que jamais.

Vous ne l'ignorez pas, la libre-pensée s'efforce de nous ravir Jeanne d'Arc, de nier sa fidélité et sa soumission à l'Eglise, ses vertus chrétiennes, d'éteindre sur son front le rayon d'en-haut et l'auréole de la sainteté, pour en faire ce qu'elle appelle, dans un langage inintelligible et barbare, *une sainte laïque*. Ce courant d'admiration qui s'empare de notre pays tout entier, les fils de Voltaire voudraient le renfermer dans les limites étroites d'un patriotisme oublieux des dons de Dieu et des destinées de la France, comme dans ces citernes ouvertes dont parlent nos Livres saints et qui ne peuvent contenir ni les eaux du ciel, ni les eaux de la terre (1). C'est à nous, fidèles, prêtres et évêques, c'est à nous de défendre la mémoire de celle qui nous a sauvés, d'opposer à l'audace des profanateurs les démonstrations irrécusables de l'histoire, le cri d'indignation de la France chrétienne.

Si le projet de la libre-pensée pouvait s'accomplir, si des catholiques égarés lui donnaient leur concours, la postérité indignée se lèverait contre nous; elle flétrirait nos erreurs et nos défaillances, elle nous accuserait, devant les hommes et devant Dieu, d'avoir trahi notre gloire la plus pure et d'avoir fait du monument élevé à la sainte libératrice le monument de l'ingratitude nationale. (A suivre.)

## TRYSTAN LE MAIGRE

### SOUVENIRS MILITAIRES

Collobrières, 20 juillet 1890.

En vérité, Trystan n'était pas le premier venu. Issu d'une ancienne famille d'épée, il portait un nom qui avait retenti glorieusement à la Cour et sous les armes.

Ses ancêtres, dont la fière devise révélait l'indomptable courage, avaient planté leurs bannières sur les murs d'Alexandrie, de Jaffa, de Jérusalem et de Tunis. L'éclat de leur blason n'avait jamais pâli; fixé comme une étoile au front de la patrie, il avait attiré les regards des princes couronnés en excitant l'admiration des peuples.

(1) Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas. (*Jerem.*, II, 13).

Une tradition, vieille comme la Monarchie française, plaçait le berceau de cette illustre famille sur le champ de bataille de Tolbiac ; puis, en descendant le cours des siècles, elle avait mis un héros sur les marches du trône de chacun de nos rois.

Son arbre généalogique étendait ses rameaux sur trois provinces de la France, et, si l'on eût été tenté d'en déchausser le pied, peut-être eût-on pu voir une vieille racine solidement fixée à la souche d'un chevalier lorrain devenu roi dans la Judée nouvellement conquise.

Par quel étrange caprice du sort le dernier rejeton d'un nom célèbre se trouvait-il sous la capote d'un sergent ?

Demandez-le à la Révolution, et si vous voulez en connaître les horribles détails, fouillez dans ses sanglantes archives !

Famille et fortune, tout avait disparu dans le gouffre où se sont anéanties les gloires de la France sur la tête tranchée du meilleur de nos rois.

Écoutez :

Par une froide soirée du mois d'octobre 1793, alors que le sang de la reine fumait encore sur le pavé, de féroces bandits s'étaient rués sur l'antique demeure des Trystan et en avaient arraché deux vieillards, occupés, à l'heure même, à distribuer du pain aux gens de leur quartier. Un jeune enfant se tenait auprès d'eux, souriant aux garçons de son âge qui lui tendaient la main. La horde sanguinaire, ayant mis l'hôtel à sac, jeta les vieillards dans un tombereau sans voir l'enfant, qui disparut bientôt dans la foule des malheureux qui remplissaient la cour. Le lendemain, lorsque le couperet le rendit orphelin, le pauvre ange dormait sur le grabat d'une revendeuse.

— Dès ce jour, tu es mon fils, avait murmuré la femme assise à son chevet, en entendant le bruit sourd du fer qui s'abattait.

Le petit être vécut, dès lors, du pain de la marchande, l'aima comme sa propre mère, oublia peu à peu l'aurore qui avait éclairé son berceau, et, s'élançant dans la vie avec l'ardeur du premier âge, devint ouvrier, forgea le fer et donna du pain blanc à celle qui n'avait mangé que du pain noir.

Les années s'écoulèrent ainsi jusqu'au moment où l'Europe liguée franchit le Rhin et cassa les ailes à l'aigle de Fontainebleau. Le jour même de la bataille de Waterloo, la vieille femme mourut en disant à son fils :

— Je t'ai recueilli un jour de sanglante mémoire, en venant pour soustraire à une profanation sacrilège les images de ton

père et de ta mère, mes vénérés bienfaiteurs. Les voici. C'est le seul bien qui reste de ta famille. Avec le cœur que tu as et les bras que Dieu t'a donnés, ce trésor suffira à ton bonheur.

Et sa voix s'éteignit dans la mort.

Trystan se laissa tomber, inerte, sur la couche funèbre et resta anéanti dans une douleur profonde, les lèvres collées sur les mains glacées de sa mère adoptive.

Le bruit du tambour le fit tressaillir. Un régiment passait dans la rue. Il se leva, machinalement, pour voir, pâle comme le cadavre étendu près de lui. A ce moment le drapeau royal passa sous ses yeux. Au scintillement des fleurs de lys d'or reluisant au soleil le sang des vieux Trystan enflamma son visage. Sur ce morceau de soie qui flottait au vent il avait vu passer dix siècles de grandeur, de fortune et de gloire.

Le regard fixé sur l'emblème qui s'éloignait au pas cadencé de la troupe, il étendit tout à coup la main vers les restes de sa pauvre mère :

— Fils de veuve, dit-il, j'ai dû rester auprès de toi pour veiller sur tes jours. Demain, après avoir fermé ta tombe, je serai libre. Permets que j'aie servi mon pays et, s'il le faut, que je meure pour lui !

Les lèvres de la morte semblèrent s'entrouvrir...

Le dernier des Trystan ne devait pas mourir soldat.

\* . \*

Quelques jours après, un homme jeune encore se présentait à la mairie de son arrondissement demandant à prendre du service dans un régiment de la garnison.

— Vous vous y prenez tard, dit l'officier de l'état civil avec un malicieux sourire.

— Il n'est jamais trop tard pour bien faire, répondit le volontaire.

Et déclinant son nom et son âge, il produisit la pièce de son exemption comme étant fils de veuve et l'acte de décès de sa mère. Les formalités furent aussitôt remplies, l'acte dressé ; l'adjoint en fit la lecture pendant que le secrétaire passait la plume à l'intéressé pour qu'il y mit sa signature.

L'homme baissa la tête et rougit jusqu'au front : Il ne savait ni lire, ni écrire !

— Eh, faites une croix, cela suffit, reprit l'adjoint d'un air dédaigneux.

Le malheureux volontaire traça le signe d'une main tremblante, puis relevant la tête, avec fierté, il s'écria :

— Jadis, les Tristan ne signaient qu'avec le pommeau de leur épée. Est-il nécessaire de savoir écrire pour servir sa patrie?

A ces mots empreints d'un sentiment patriotique digne de sa race, il disparut...

Vingt-cinq ans plus tard, Tristan devenu sergent revenait d'Algérie avec trois chevrons sur le bras et la croix sur la poitrine.

Il avait assisté à la prise d'Alger, à celle d'Oran, aux expéditions sur la Taffna et couché sur la dure pendant sept ans. Toujours harcelé, toujours vainqueur, il avait gagné avec sa croix et ses chevrons deux *bonnes* blessures dont il ne devait jamais guérir.

Placé dans une compagnie du dépôt, il fut bientôt l'idole des conscrits, le point d'honneur de ses amis.

Il y avait, aussi, à la porte du quartier des gens qui l'aimaient plus encore : ceux qui venaient demander, chaque jour, aux soldats le fond de leurs gamelles, aux heures des repas.

Tristan n'y manquait pas. Seul, les bras croisés, il venait, doucement, parmi eux donnant à tous le pain dont il bourrait ses poches et les économies de son prêt de cinq jours.

Le brave aimait le pauvre ! Pouvait-il faire mieux ? Il l'aimait d'autant plus qu'il avait souffert lui-même. Sa charité et sa foi étaient aussi vives que son cœur et son courage. Pieux, on le voyait chaque dimanche, à la messe, debout près d'un pilier, immobile comme à la parade.

C'est Tristan le maigre, disait-on !

Et le bedeau lui offrait une chaise qui restait toujours occupée.

Mais pourquoi l'appelait-on le maigre ?

Ah ! c'est que Tristan avait laissé son embonpoint dans le désert avec le sang de ses blessures.

De haute taille, carré d'épaules, portant une moustache jaillissante sur un visage amaigri, on eût dit, à la pâleur de ses traits, qu'il n'avait pas deux jours à vivre.

Pourtant, le vieux sergent ne reculait pas d'un pouce, formait les conscrits, marchait au pas sans avoir l'air de trébucher en route. D'une humeur mélancolique, il avait habitué ses amis à respecter son silence. On le savait peu gai mais heureux ; c'était assez pour lui. Sans ambition, les désirs de son cœur

s'étaient juste arrêtés aux galons de ses manches; quand on lui mit la croix il faillit étouffer.

— Me voilà chevalier comme mes pères, avait-il murmuré tout bas.

Or, un matin il arriva à la cantine, à l'heure du repas, le regard brillant, le visage empourpré.

— Vive Dieu, mes amis, s'écria-t-il en montrant une lettre noircie par une longue route; je tiens dans ce papier cinq chiffons de la banque de France qui représentent cinq mille balles de notre monnaie.

Et d'un geste il fit sauter en l'air la missive qu'il rattrapa avec une adresse surprenante.

L'étonnement de ses camarades fut profond et pénible. Ils crurent que Trystan avait perdu l'esprit. Le sergent le comprit et étalant aussitôt sa *tapisserie* sur la table :

— Qu'en dites-vous, reprit-il d'un air de triomphe.

A cette vue les applaudissements éclatèrent; chacun des convives vint féliciter Trystan, prendre part à sa joie.

— D'où peut vous venir la *tuile* qui vous tombe ainsi sur la tête, lui dit un sous-officier en lui serrant la main.

— Ah! voici l'histoire répondit Trystan :

En quittant l'Algérie, j'ai laissé, là-bas, un camarade qui, à l'expiration de son congé, entreprit de suivre les corps d'expédition en vendant aux soldats bien des choses nécessaires à la vie. Comme il était sans ressources, je lui remis cinq cents francs sur mon traitement de la Légion d'honneur. Les billets arrivés aujourd'hui à mon adresse représentent donc le produit de ma mise multiplié par l'intérêt et me prouvent que le gaillard a fait quelques bonnes affaires.

Promenant, ensuite, ses regards dans toute la salle :

— Je vous invite tous à fêter avec moi cet « épatant » succès. A ce soir, mes amis, au bac de la fontaine.

Ces mots furent accueillis par des hurrahs frénétiques.

Vers quatre heures du soir, tous les sous-officiers dirigés par Trystan quittaient la Guillotière, se rendant au rendez-vous donné.

En passant sur les quais de la Saône, ils furent arrêtés dans leur marche par une foule énorme qui se tenait devant un magasin à la porte duquel un homme debout sur une table parlait, gesticulait en frappant sur un timbre.

Tout près de lui une femme affaissée sur le pavé, pleurait à chaudes larmes ; à quelques pas plus loin un ouvrier, son mari, s'appuyait, les mains crispées, sur un meuble vendu, ayant à ses pieds deux enfants en bas âge.

Trystan vit d'un coup d'œil les larmes de cette femme et l'avidité de la foule qui convoitait à vil prix les lambeaux de ses hardes et les outils de l'atelier. Jouant, aussitôt, du coude et des pieds il arriva auprès du commissaire-priseur au moment où il tenait, suspendue à ses doigts, une montre en or, précieux souvenir, sans doute, d'un jour de bonheur trop tôt oublié dans les sombres soucis de l'avenir.

— Halte, s'écria le sergent en coupant d'un geste énergique la voix du commissaire. Je prends la dette et le tout à mon compte. Combien faut-il ?

Celui-ci, étonné, toisa, ironiquement, son vieil interrupteur.

— Cinq mille francs, vociféra-t-il, croyant ainsi l'abrutir d'un seul coup.

Trystan tira sa lettre, déplia ses billets et les remettant au fonctionnaire lui dit avec douceur en lui montrant l'ouvrier :

— Monsieur est maître ici, laissons-le vaquer à ses propres affaires !

Se tournant ensuite vers ses camarades restés seuls autour de lui, son porte-monnaie vide à la main, il s'écria :

— Amis, c'est l'heure de la soupe, retournons au quartier ; nous y dînerons mieux qu'à l'auberge de la tête coupée.

La bande joyeuse reprit en fredonnant le chemin de la caserne ; elle arriva au moment où le clairon sonnait le refrain si connu :

*Si c'est pas de la soupe, c'est du rata !*

Les jeunes gens, riant comme des fous, se précipitèrent dans la cantine où boules de son, soupe et rata disparurent en un clin d'œil.

\* \* \*

Notre héros fut admis peu après à la pension de retraite. Il en avait le droit après trente-cinq ans de services.

Le jour de son départ fut un jour de deuil au régiment et, pourtant, on lui fit une fête.

Un ordre du jour exalta son mérite ; la musique joua dans la cour du quartier ; les officiers vinrent en corps embrasser ce glorieux compagnon d'armes. Tout le régiment y passa.

Un jeune volontaire, le Benjamin de Trystan, qui se tenait à l'écart, s'approcha à son tour, le cœur gros, la tête basse.

— Ne pleure pas ainsi, lui dit le vieux sergent. Tu n'es pas orphelin. Le régiment est une famille....

Sa voix s'arrêta sous le regard suppliant du jeune soldat.

— Ah! je comprends; c'est pour moi que tu pleures. Console-toi, mon fils. Je vais me retrouver en bonne compagnie.

Et de sa main tendue il montrait une croix dominant un hospice affecté aux vieillards.

— Servir Dieu et la Patrie, telle est ma devise, murmura-t-il en le serrant dans ses bras. Tu me trouveras là, chaque jour faisant la corvée du quartier.

Il salua militairement et partit. On ne vit plus Trystan le maigre.

BLANC,  
*capitaine en retraite.*

## LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

### PROJET DE DÉCRET

#### TITRE I<sup>er</sup>. — Dispositions générales.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les baccalauréats ès lettres, ès sciences, ès sciences restreint pour la partie mathématique sont supprimés.

Il est institué un baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Art. 2. — Les diplômes sont conférés par le ministre de l'instruction publique, après des examens subis au siège des Facultés devant des jurys composés de membres de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres.

Art. 3. — Les épreuves du baccalauréat sont les unes écrites, les autres orales.

Les épreuves écrites sont éliminatoires.

Art. 4. — Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales, après échec à ces épreuves, est acquis aux candidats pour l'année suivante, à la condition qu'ils se présentent pour réparer leur échec devant la Faculté où ils l'ont subi.

Art. 5. — L'ajournement, soit après les épreuves écrites, soit après les épreuves orales, est prononcé après délibération du jury.

Art. 6. — Les candidats peuvent produire, en se faisant inscrire, un livret scolaire établi dans les formes qui seront prescrites par un arrêté ministériel.

Cette production n'est autorisée que devant les Facultés dans le



ressort desquelles se trouve l'établissement auquel appartient le candidat.

Dans l'Académie de Chambéry, les livrets scolaires pourront être produits devant les Facultés de Lyon et de Grenoble.

Art. 7. — Après examen des livrets, les jurys, au moment où ils se prononceront sur l'admissibilité aux épreuves orales, attribuent à chaque candidat un nombre de points variant de zéro au tiers du nombre total des points nécessaires pour la délivrance du certificat d'aptitude, et entrant en compte dans le total des points.

Art. 8. — Pour les épreuves écrites, sauf pour la version latine, il est donné trois sujets différents, entre lesquels les candidats ont le droit de choisir.

Art. 9. — Tout candidat qui, sans excuse jugée valable par la Faculté, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué est renvoyé à une autre session et perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

## TITRE II. — Des épreuves.

Art. 10. — Les épreuves sont divisées en deux parties.

Art. 11. — Nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter aux épreuves de la première partie s'il n'est âgé de seize ans révolus.

Art. 12. — Nul ne peut se présenter aux épreuves de la deuxième partie qu'un an après avoir subi avec succès celles de la première partie.

Aucune dispense ne sera accordée.

L'intervalle compris entre la session d'octobre-novembre et celle de juillet-août compte pour une année.

Art. 13. — Les épreuves de la première partie sont :

*Epreuve écrite* : une version latine.

*Epreuves orales* : 1° l'explication d'un texte grec :

2° L'explication d'un texte latin ;

3° L'explication d'un texte français ;

Ces textes sont choisis par l'examineur dans les ouvrages inscrits aux programmes des classes de troisième, de seconde et de rhétorique des lycées.

4° L'explication d'un texte de langue vivante suivie d'un thème oral et d'un entretien ;

5° Une interrogation d'histoire et de géographie d'après le programme de la classe de rhétorique ;

6° Une interrogation sur les éléments des mathématiques d'après le même programme.

Art. 14. — Les candidats à la deuxième partie peuvent choisir, au moment de leur inscription, entre les séries suivantes d'épreuves :

## PREMIÈRE SÉRIE

*Épreuve écrite* : Une dissertation française sur un sujet de philosophie.

*Épreuves orales* : 1° Une interrogation sur la philosophie, l'histoire de la philosophie et les auteurs philosophiques ;

2° Une interrogation sur l'histoire contemporaine ;

3° Une interrogation sur les éléments de la physique et de la chimie.

Les épreuves de cette série ont pour base le programme de la classe de philosophie.

## DEUXIÈME SÉRIE

*Épreuves écrites* : Une composition de mathématiques.

*Épreuves orales* : 1° Une interrogation sur les parties des mathématiques dans lesquelles n'ont pas été pris les sujets de la composition écrite ;

2° Une interrogation sur la physique ;

3° Une interrogation sur la chimie ;

4° Une interrogation sur l'histoire contemporaine.

Les épreuves de cette série ont pour base le programme de la classe de mathématiques élémentaires des lycées.

## TROISIÈME SÉRIE

*Épreuve écrite* : Une composition de physique et de chimie.

*Épreuves orales* : 1° Une opération élémentaire de physique, avec explication ;

2° Une opération élémentaire de chimie, avec explication ;

3° Une préparation d'histoire naturelle, avec explication ;

4° Une interrogation sur l'histoire contemporaine.

Un règlement ultérieur déterminera les programmes et les conditions spéciales de cette série.

Art. 15. — Le diplôme est délivré sur la production de deux certificats d'aptitude, correspondant l'un à la première partie, l'autre à la seconde partie des épreuves.

Art. 16. — Sont inscrites sur les diplômes les mentions suivantes :

1<sup>re</sup> série. — Philosophie.

2<sup>e</sup> série. — Mathématiques.

3<sup>e</sup> série. — Sciences physiques.

## TITRE III. — Dispositions transitoires.

Art. 17. — Les dispositions du présent décret seront applicables à dater de la session de juillet-août 1891, sauf en ce qui concerne la troisième série de la seconde partie.

Art. 18. — Les candidats à l'ancien baccalauréat ès lettres ayant échoué antérieurement à la session de juillet-août 1891 pourront opter entre l'ancien et le nouveau régime des épreuves jusqu'à la session de novembre 1892 inclusivement.

Il pourra être délivré des diplômes de bachelier ès sciences jusqu'à la session de novembre 1893 inclusivement, et des diplômes de bachelier ès sciences restreint jusqu'à la mise en vigueur des dispositions relatives à la troisième série de la deuxième partie.

Art. 19. — Sont abrogées toutes les dispositions des décrets antérieurs contraires au présent décret.

Art. 20. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

---

S. G. Monseigneur l'évêque de Nancy vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique, au sujet du projet de réforme du baccalauréat, la lettre suivante, qui se recommande d'elle-même, et par le nom de son auteur et par le sujet traité, à toute l'attention de nos lecteurs :

Nancy, le 26 juillet 1890.

Monsieur le ministre,

Vous venez de présenter au conseil supérieur de l'instruction publique un nouveau projet d'organisation du baccalauréat.

Je n'ai pas l'intention de m'occuper de tous les détails de ce projet, qui est d'ailleurs soumis à des hommes dont je reconnais très volontiers la haute compétence. L'opinion générale admet que le baccalauréat actuel présente de grands inconvénients; elle souhaite ardemment que les modifications proposées réalisent un véritable progrès.

Mais je crois accomplir un devoir en appelant votre attention et l'attention du conseil supérieur de l'instruction publique sur l'innovation la plus importante de ce projet. Elle se résume dans ces paroles :

« Art. VI. — Les candidats peuvent produire, en se faisant inscrire, un livret scolaire *établi dans les formes qui seront prescrites par un arrêté ministériel.* »

« Art. VII. — Après examen des livrets, les jurys, au moment où ils se prononceront sur l'admissibilité aux épreuves orales, attribueront à chaque candidat un nombre de points variant de 0 au tiers du nombre total des points nécessaires pour la délivrance du certificat d'aptitude et entrant en compte dans le total des points. »

L'exposé des motifs s'exprime ainsi en parlant « de la production facultative de ce livret » : « Désormais l'élève pourra, s'il le veut, présenter à ses juges le témoignage de sa vie scolaire, de son travail et de ses succès. La part du hasard dans le résultat des examens sera diminuée et le baccalauréat pourra

plus véritablement être tenu pour ce certificat de bonnes études qu'il devrait être en effet. Et les études en deviendront meilleures; le livret donnera aux élèves, pendant la durée de leurs classes, confiance et sécurité: ils songeront moins à l'examen qu'aux études mêmes, *quand ils sauront qu'ils pourront être jugés non pas seulement sur le résultat de leurs examens, mais sur celui de leurs études.* »

Les avantages de cette innovation ne sont pas contestables. Mais sa mise en pratique me paraît présenter des difficultés sérieuses, et le texte du projet, une obscurité qu'il importe de dissiper.

1<sup>o</sup> Comment pourra-t-on imposer à tous les professeurs une règle d'appréciation unique, de telle sorte que les notes données dans la France entière représentent dans la mesure nécessaire — je ne dis pas dans une mesure mathématique — le travail de l'élève, sa valeur et ses succès? Comment pourra-t-on constater, par exemple, que les notes *bien, très bien ou passable* données à tel élève répondent aux mêmes notes données par un autre professeur à tel autre élève?

Des différences graves, essentielles, peuvent résulter des différences qui existent entre les opinions personnelles des professeurs, entre leurs méthodes et les appréciations différentes qu'ils portent sur l'ensemble de leurs élèves. De plus, il n'y aura pas ici le contrôle, même restreint, qui existe pour les notes données par les examinateurs en présence d'autres examinateurs et en présence du public.

Il peut même arriver qu'un élève, qui est le premier de sa classe dans un collège où les professeurs sont moins distingués et les études médiocres, et auquel son professeur donnera certainement une bonne note, ne soit que le dixième ou le vingtième dans la classe correspondante d'un grand lycée ou d'un grand établissement d'instruction libre.

2<sup>o</sup> Le projet ne fait, il est vrai, aucune distinction entre les établissements de l'État et les établissements libres, mais cette distinction ne pourra-t-elle pas être établie par *les formes qui seront prescrites par un arrêté ministériel?* (Art. VI.)

Je demande si les livrets délivrés par les professeurs des établissements libres auront aux yeux des jurys la même valeur que les livrets délivrés par les professeurs de l'État. Si la réponse est affirmative, je n'ai qu'à remercier Monsieur le ministre et le conseil de l'instruction publique, et à les prier

d'inscrire cette affirmation si importante dans le texte même du projet. Il ne peut y avoir que des avantages à insérer cette décision dans le texte ; il ne pourrait y avoir que des inconvénients à la laisser dans l'obscurité ou l'incertitude.

S'il en était autrement, si les livrets délivrés par les établissements libres étaient écartés directement ou par les formes et les conditions qui doivent être l'objet d'un arrêté ministériel, je ferais remarquer que les élèves des établissements libres seraient placés dans un état d'infériorité manifeste, qu'un très grave préjudice serait porté à ces établissements et par conséquent à la liberté de l'enseignement secondaire.

Evidemment, il ne s'agit point ici d'une faveur ou d'un privilège pour les établissements libres. Ce que je désire au contraire, c'est l'égalité parfaite. Sur ce terrain, comme sur les autres, les établissements et les écoles catholiques acceptent avec joie la concurrence dans la justice et dans la liberté.

Comme tout Français, j'ai le droit de m'intéresser à ces grandes questions de l'enseignement et j'ai, comme catholique et surtout comme évêque, le droit et le devoir de défendre les intérêts de nos établissements d'instruction secondaire et la liberté de l'enseignement.

J'en appelle donc à la clairvoyance et à la justice de Monsieur le ministre et du conseil supérieur de l'instruction publique. Je serais heureux si, en réclamant une rédaction plus claire et plus complète, je pouvais écarter de sérieuses difficultés pratiques et le péril d'un conflit toujours profondément regrettable pour tous.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† CHARLES FRANÇOIS,  
*Évêque de Nancy et de Toul.*

## LES CHAMBRES

### Sénat.

*Jeudi 24 juillet.* — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Wallon sur quelques arrêtés du préfet de la Seine, relatifs à la nomination des rues de Paris.

M. WALLON repousse les systèmes absolus et aurait voulu garder les anciens noms qui avaient un caractère historique. Il regrette qu'on ait supprimé les rues des Fossés-Saint-Victor, des Fossés-Montmartre, d'Enfer, de Sept-Voies, etc.

— J'ai été amené, continue l'orateur, à traiter cette question par un arrêté du préfet de la Seine du 18 avril dernier qui change le nom de la rue de Lourcine en rue Broca, déroutant ainsi ceux qui s'occupent de souvenirs révolutionnaires.

M. WALLON termine en protestant contre le choix fait du nom de Danton, qui dit-il, est responsable des massacres de Septembre.

M. CONSTANS dit que le nom de Danton a été donné à des rues de villes de provinces par 27 ou 28 conseils municipaux ; on a même élevé une statue à Danton dans sa ville natale. Il est d'ailleurs démontré historiquement que Danton n'a pas participé aux massacres de Septembre (!!)

L'incident est clos.

Le Sénat vote ensuite un crédit de un million pour venir en aide aux victimes des orages et des inondations, et différents autres projets d'intérêt local.

*Lundi 28 juillet.* — M. MARCEL BARTHE dépose une proposition de loi tendant à créer, dans chaque arrondissement, un tribunal d'assises chargé de connaître des délits d'injures contre les membres du gouvernement, des Chambres et des fonctionnaires.

Puis M. ROUVIER dépose le projet, voté par la Chambre, relatif au régime des sucres.

*Mardi 29 juillet.* — On aborde la loi des Contributions.

### Chambre des Députés.

*Jeudi 24 juillet.* — D'accord avec le ministre de la justice, M. Emmanuel Arène demande le renvoi, à la suite de l'ordre du jour, de son interpellation sur la publicité donnée aux instructions judiciaires. Le renvoi est ordonné.

Arrive la discussion du projet de loi sur le régime des sucres. M. GERVILLE RÉACHE déclare que, selon lui, lors du dernier vote sur la mise à l'ordre du jour, quelques députés ont voté contre leur intention, la question ayant été posée de façon obscure. Il demande qu'avant de procéder à la discussion générale, on vote sur le passage à la discussion des articles.

Si le projet doit être repoussé, à quoi bon perdre du temps à discuter ?

Quelques orateurs se rallient à cette proposition. On vote.

Par 253 voix contre 232 le passage à la discussion est ordonné.

M. LÉON RENARD propose de rédiger ainsi l'article premier :

« A partir de la campagne 1890-1891, la surtaxe temporaire de 20 fr. par cent kilos de sucre raffiné, établie par la loi du 24 juillet 1888, tant sur les sucres imposables de toute origine que sur les sucres exonérés des droits à titre de déchet de fabrication ou d'excédent de rendement, est portée à 25 francs. »

Après quelques observations de M. F. CHARMES, cet amendement

est repoussé. Même sort pour un amendement de M. André DESPREZ qui proposait la suppression pure et simple de l'article 1<sup>er</sup> et le maintien de la législation actuelle.

M. GERVILLE RÉACHE vient alors défendre les sucres coloniaux.

Il dit que lors de la promulgation de la loi de 1884, les sucres indigènes ont eu un réel avantage sur les sucres coloniaux. Il demande par voie d'amendement la suppression dans le texte de l'article 1<sup>er</sup> des mots : « ou des déchets de fabrication », qui s'appliquent plus particulièrement aux sucres coloniaux.

Soutenu par MM. LEROY et DE MAHY, cet amendement est repoussé par 226 voix contre 180.

Est également repoussé un amendement de M. Maxime Lecomte tendant à abaisser la taxe de 30 francs à 26.

Finalement l'article 1<sup>er</sup> est adopté.

*Samedi 26 juillet.* — On adopte quelques projets d'intérêt local. Et l'on revient vite à la discussion sur les sucres.

M. BÉZINE, sur l'article 2, propose un amendement tendant à réduire de 10 francs le droit de 40 francs réclamé par la commission sur les sucres servant au sucrage des vins, des cidres et des poirés. M. Bézine craint que ce droit ne nuise à la viticulture. M. ROUVIER réclame le chiffre de la commission, chiffre choisi pour établir un juste milieu entre des intérêts opposés. L'amendement est pris en considération, cependant, et renvoyé à l'examen de la commission. L'article 2 est réservé.

L'article 3 est adopté sans discussion. Sur l'article 4, une longue discussion s'engage. Un amendement de M. BOUCHER tend à réduire de 16 francs à 13 fr. 50 le droit sur les glucoses. L'amendement est adopté, après adhésion du ministre et de la commission.

Puis, les articles sont adoptés l'un après l'autre, avec des modifications dont la plus importante concerne surtout l'inspection des raffineries de sucres, inspection confiée à des employés des contributions directes, installés à demeure dans les usines.

Divers orateurs ont combattu cette proposition de la commission. Ils prétendaient que ce mode de perception avait de graves inconvénients, qu'il empêchait les industries de réaliser des progrès dans leur outillage, car ces agents pourraient divulguer les secrets des procédés de fabrication.

Mais c'est la commission qui l'a emporté. Au fond, le projet n'intéresse directement que les raffineurs, quant aux détails. Il faut espérer qu'ils ne feront pas payer trop cher au public le surplus d'impôt dont la loi va les frapper. Car c'est eux et non le consommateur que la Chambre a voulu atteindre.

L'article 2, qui avait été réservé, est revenu en discussion, à la fin du projet. On a adopté la rédaction de M. Bézine.

L'ensemble du projet a été finalement adopté par 284 voix contre 227.

La prochaine séance a été fixée à jeudi, à deux heures. Les députés vont se reposer en attendant que le Sénat ait voté ou repoussé la loi des contributions.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un vote de confiance. — La guerre et la révolution en Amérique. — Le banquet du duc d'Orléans. — Situation financière des lycées. — Elections. — Etranger.

31 juillet 1890.

Le cabinet désire vivement un ordre du jour de confiance avant la séparation des Chambres. C'est la raison d'être des bruits d'interpellation sur la politique générale du gouvernement mis en circulation depuis quelques jours.

Mais comme il faut au préalable que M. Ribot ait reçu du *Foreign-Office* la nouvelle officielle que le gouvernement britannique nous accorde les compensations réclamées par nous depuis un mois qu'une conversation diplomatique est engagée à leur sujet entre Londres et Paris, nul ne saurait prédire si l'interpellation pourra se produire avec chances de succès d'ici au 10 août.

On dit bien au quai d'Orsay que la réponse favorable de lord Salisbury parviendra avant la fin de la semaine, mais la chose n'est pas autrement certaine. Si elle arrive à temps, c'est M. de Freycinet qui ferait l'exposé de cette situation, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. Si elle n'arrive pas, la Chambre essayera de tuer le temps aujourd'hui et samedi, en s'occupant des interpellations de MM. Déandreis, Arène et de quelques autres ayant un intérêt secondaire.

Quant au Sénat, qui doit avant les vacances se prononcer sur les quatre contributions et aussi sur le régime des sucres, il n'a pas un instant à perdre pour que rien ne s'oppose plus à la lecture du décret de clôture de la session avant le 10 août. Il y avait à peine 200 députés réellement présents à la séance de samedi, les autres étaient partis sans esprit de retour pour leurs départements. Or, sur ces 200, combien y en a-t-il qui sont partis depuis pour ne plus revenir qu'au mois d'octobre? Cette éventualité suffit pour ôter bien de l'importance au vote de confiance désiré par le gouvernement.

La politique pure est donc en passe de manquer d'intérêt, du moins à l'intérieur; et c'est vainement que l'on essaierait de se



rattraper à l'aide de la situation bulgare et des événements en cours, aussi bien à Buenos-Ayres que dans les républiques de San-Salvador et Guatemala.

Les nouvelles concernant la Bulgarie, bien qu'elles annoncent aujourd'hui la proclamation pour le 3 août de l'indépendance de la principauté à l'occasion de la rentrée à Sofia du prince Ferdinand, n'obtiennent plus de créance, par suite de l'abus qui en a été fait. Le public est, en effet, convaincu qu'elles ne relèvent en réalité que de la spéculation internationale, et il n'y ajoute plus confiance.

En ce qui concerne la guerre civile à Buenos-Ayres et aux batailles livrées entre Guatemala et San-Salvador, la parole jusqu'en ce moment n'appartient qu'aux dépêches, qui elles-mêmes se contredisent suivant les sources dont elles émanent.

Il est donc impossible de connaître exactement aussi bien les causes de la révolution de Buenos-Ayres, bien qu'on puisse supposer que la crise financière en est la principale, que de savoir pourquoi se battent Guatemala et San-Salvador.

Il faudra pour s'en rendre compte de façon à pouvoir renseigner convenablement les intéressés français, attendre l'arrivée des lettres particulières qui jusqu'à présent nous font défaut. Le gouvernement, lui-même, n'a pas encore reçu tous les rapports de ses agents, rapports qui lui sont indispensables pour renseigner efficacement le public.

—

Le duc d'Orléans qui s'était fait représenter par le vicomte de la Rochefoucauld, réunissait dimanche, chez Marguery, en un dîner cordial, les membres d'un comité de souscription à la suite de laquelle on a offert au prisonnier de Clairvaux une réduction du monument de Croisy : l'*Armée de la Loire*, ainsi que les représentants de la presse conservatrice.

Le menu, aux couleurs tricolores, était semé de fleurs de lys.

Au dessert, le vicomte de la Rochefoucauld a lu la dépêche suivante qu'il avait reçue au moment de se mettre à table :

Je suis toujours au milieu de vous : car mon cœur n'a pas quitté le sol de la patrie. Profondément touché de vos marques de sympathie, c'est avec bonheur que je m'associe à vous et que du fond de l'exil je crie avec vous : Vive la France !

PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS.

Ce télégramme, a ajouté le vicomte de La Rochefoucauld, se passe de tout commentaire.

Après l'avoir entendu, messieurs, vous reconnaîtrez avec moi que je n'ai pas besoin de me porter garant des sentiments du prince pour vos efforts et votre dévouement.

Vous me permettrez en outre de remercier devant vous Mgr le duc d'Orléans de m'avoir chargé de le représenter au milieu de vous. C'est pour moi un grand honneur et un bien grand plaisir.

Et tandis que les applaudissements l'interrompaient, M. de la Rochefoucauld ajoutait :

Après avoir porté un toast à la France, à Mgr le comte de Paris et à Mgr le duc d'Orléans, je veux en leur nom, messieurs, boire à votre santé à tous.

Le président du comité de souscription, M. Ferré, a pris ensuite la parole, reprenant le cri de « Vive la France ! » qui terminait la dépêche du duc d'Orléans.

Monseigneur a bien dit, messieurs : Vive la France ! et, selon l'expression d'un des nôtres, pour que la France vive, vive le roi !

En s'interdisant toute politique, le duc d'Orléans nous enseigne à saluer avant tout celui dont il s'est proclamé le fils soumis et le respectueux serviteur !

Que notre premier toast soit donc, en cette fête, pour le chef de la maison de France !

Messieurs, au roi !

La dépêche que le prince nous a fait l'honneur de nous adresser augmente encore notre respectueuse sympathie et notre profonde reconnaissance pour son Altesse royale.

Que de remerciements ne lui devons-nous pas, en effet, pour sa noble conduite, pour sa gracieuse invitation et pour l'aimable représentant qu'il s'est choisi auprès de nous !

Alors, s'adressant au vicomte de la Rochefoucauld.

Vous portez dignement, monsieur, un des plus grands noms de notre chère France, et vous êtes venu gaiement vous asseoir à cette table avec les ouvriers de nos faubourgs, ne réclamant, comme notre prince, que votre place dans le rang.

Dites-lui bien, monsieur, que cette place, le peuple la lui garde, sûr qu'au jour du danger il reviendra la prendre comme il nous l'a promis.

Ce n'est pas sans réflexion que nous avons offert ce bronze à ce soldat. Là est la France donnant à ce jeune homme l'arme que la République lui a refusée. C'est la France qui, de sa voix souveraine, dominant toutes les passions politiques, passe la consigne sublime : *Fac et spera!* Fais ton devoir et espère !

Cette consigne, le duc d'Orléans l'a comprise. Mais, après la fac-

tion de quatre mois à Clairvaux, il était temps pour nous de relever la garde!

Faisons notre devoir, avec l'appui de la presse royaliste, dont je salue ici les dignes représentants.

Espérons que nous verrons un jour le duc d'Orléans près du trône de son père, et si jamais la France devait tirer l'épée, espérons, messieurs, que de ces fenêtres où nous sommes nous pourrions acclamer, à la tête de nos armées victorieuses, le prince sous l'uniforme français terni par la poudre et embelli par la victoire!

Vaillance! Espérance! Jeunesse! Ces trois mots se concentrent dans un seul toast: Au duc d'Orléans!

Quand les applaudissements eurent cessé, M. Lefébure donna lecture de l'adresse suivante qui fut remise au vicomte de La Rochefoucauld:

*A Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans.*

Monseigneur,

Les représentants des ouvriers parisiens et de la jeunesse royaliste, qui ont, ce soir, l'honneur d'être les invités de Votre Altesse Royale, la prient d'agréer l'hommage de leur respectueuse sympathie et de leur patriotique reconnaissance.

C'est vous, en effet, monseigneur, qui, le 7 février dernier, avez si bravement retrempé nos courages, et qui nous avez donné si noblement l'exemple du dévouement à la France, de la fidélité au roi!

Vous avez été compris, monseigneur, par tous ceux qui mettent l'amour de la patrie au-dessus de toute politique, et c'est en leur nom que nous adressons au soldat exilé ce double cri d'espérance et de dévouement:

Vive la France! Vive le duc d'Orléans!

A mentionner encore un toast très applaudi de M. Grèbe au duc de Luynes et au vicomte de La Rochefoucauld, les deux compagnons si dévoués du duc d'Orléans pendant la détention de Clairvaux et pendant l'exil; puis un toast à la presse, etc.

—

La situation financière des lycées n'est pas satisfaisante. Le rapport de M. Dupuy sur le budget de l'instruction publique ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Les recettes réalisées en 1889 comprenant les frais scolaires acquittés par les familles et les subventions de l'Etat ont été de 34,422,392 fr., alors que les dépenses s'élevaient à 35,552,592 fr., soit un déficit de 1,170,200 fr. Deux causes principales ont contribué à ce résultat: la diminution du nombre des élèves, l'augmentation des dépenses de nourriture. Le premier point mérite sur-

tout de fixer l'attention. En 1887, la population des lycées était de 51,709 élèves, dont 25,609 internes; en 1888, elle était de 52,388 élèves, dont 25,135 internes; en 1889, elle était de 51,962 élèves, dont 24,258 internes; en 1890, elle n'est plus que de 51,102 élèves, dont 23,219 internes.

On serait tenté de chercher la cause de cette diminution dans le décret de 1887, qui a relevé le tarif des frais d'études; mais cette augmentation paraît n'avoir exercé qu'une faible influence, puisque, à Paris, où l'accroissement des tarifs a été le plus considérable, la population des lycées a augmenté. La diminution de l'effectif affecte donc exclusivement les établissements de province. Est-ce l'enseignement des collèges ou l'enseignement primaire supérieur qui a détourné des lycées un certain nombre de jeunes gens? Ici encore les chiffres répondent non, puisque le nombre des élèves suivant les collèges communaux et les écoles primaires supérieures a diminué aussi. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la cause de l'abaissement encore peu important, mais néanmoins appréciable, de la population des lycées. Nous ne faisons que signaler aujourd'hui cette question, sur laquelle nous aurons à revenir.

Quoi qu'il en soit, un fait ressort avec évidence des statistiques officielles, c'est que le moment est venu de mettre un terme à cette manie, aussi coûteuse qu'inutile, de créer de nouveaux lycées, à laquelle l'administration a été en proie pendant de longues années. Voici encore quelques chiffres qui vont nous édifier. En 1870, la France possédait 83 lycées : c'était déjà beaucoup trop. De bons esprits demandaient que l'on réduisit le nombre des lycées pour reporter les sacrifices du Trésor sur d'autres branches de l'instruction publique. Non seulement ces avis ne furent pas écoutés, mais le gouvernement mit une espèce d'ostentation à multiplier le nombre des lycées au grand profit des architectes, au grand détriment du budget. En 1890, on ne compte pas moins de 106 lycées. Créer de nouveaux établissements de cette catégorie, alors que la population des anciens diminue, ce serait le comble de l'aberration financière.

—

Malgré leur peu d'importance, nous devons dire un mot des pérégrinations incessantes du ministre des travaux publics, et notamment de son dernier voyage à Ercé, petite commune d'Ille-et-Vilaine, qui a eu l'honneur d'entendre les paroles de

division, de haine et de mépris que M. Yves Guyot ne s'est pas fait faute de prononcer à cette occasion.

Cet étrange ministre a une façon à lui de comprendre le suffrage universel, qu'il importe de signaler à nouveau pour bien montrer à quel point ce parti, auquel M. Guyot se fait gloire d'appartenir, est peu respectueux des décisions des électeurs et de la libre manifestation des suffrages de ses concitoyens.

Répondant à diverses allocutions, le ministre a dit, entre autres choses de pure forme, qu'il continuerait, bien que représentant de Paris, à porter la plus grande sollicitude au département d'Ille-et-Vilaine, *dont les intérêts*, a-t-il ajouté, *ne sont aujourd'hui représentés que par le préfet, à défaut d'un député républicain.*

Ainsi, voilà un département qui — nous voulons être modéré — malgré l'influence, pour ne pas dire la pression gouvernementale, que le gouvernement d'ailleurs ne nie pas, n'a nommé que des députés conservateurs. Voilà un pays qui ne s'est pas laissé intimider, et qui a plus que tout autre réussi à avoir la représentation qu'il voulait, et M. Guyot vient s'écrier que le département d'Ille-et-Vilaine n'est représenté que par son préfet! C'est injurieux pour ses compatriotes, puisqu'Ercé est, paraît-il, le berceau de sa famille.

—

La ville de Montpellier est en pleine crise municipale, à cause de la Faculté de médecine que le gouvernement vient d'accorder à Marseille. Le conseil municipal a donné sa démission collective, qu'il a remise entre les mains du préfet. Cette démission a été suivie de celles des conseillers généraux des trois cantons de Montpellier, du conseil des prud'hommes et de trois conseillers d'arrondissement.

Le maire et le conseil municipal de la commune de Castelnau ont également démissionné; d'autres démissions de corps élus sont imminentes.

D'autre part, M. Lisbonne, sénateur, a convoqué, en sa qualité de président du conseil général, ses collègues à une réunion officieuse privée, afin de se concerter sur les mesures à prendre contre la création à Marseille d'une Faculté qui porterait un grave préjudice à celle de Montpellier.

La pétition des habitants de Montpellier pour protester contre l'établissement d'une Faculté de médecine à Marseille a réuni 35,000 signatures.

Les comités et les directeurs de journaux vont se réunir prochainement et ils sont d'accord pour ne porter absolument aucun candidat aux élections qui auront lieu par suite de la démission du conseil municipal et du conseil général.

On va donc organiser la grève des candidats comme un acheminement à la grève des pouvoirs élus.

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche dans la Charente, en remplacement du général Gresley, sénateur inamovible, décédé.

MM. Martell, conservateur..... 472 voix. Elu.

Marot, maire d'Angoulême, rép. 379

Au renouvellement sénatorial de janvier 1885, MM. le maréchal Canrobert et le général de Brémond d'Ars, conservateurs, sénateurs actuels de la Charente, furent réélus par 492 voix contre 364 voix à MM. Duclaud et Marrot, républicains.

Une élection législative a eu lieu le même jour dans l'arrondissement de Nérac, par suite de l'élection de M. Fallières comme sénateur du département. En voici les résultats :

M. Darlon, républicain..... 8.731 voix. Elu.

Aux élections générales du 22 septembre 1889, M. Fallières, garde des sceaux, avait élu par 8,967 voix contre 6,424 données à M. Cornélis de Witt, monarchiste.

C'est une expérience fort triste que celle qui vient d'être faite sous le nom de grandes manœuvres navales. On a acquis la preuve que toutes les critiques dirigées contre notre marine étaient fondées. Les accidents ont été nombreux, soit parce que les compas des navires n'étaient pas réglés, soit qu'ils provinssent de l'état même des machines. Cependant, le ministre avait donné à la flotte des délais suffisants pour se mobiliser. Lorsque l'on songe que si une déclaration de guerre nous avait surpris, les mêmes faits se seraient produits, avec plus de gravité, et plus nombreux encore, en raison de la précipitation et de l'énervernement inévitables, on est réellement épouvanté. Tout un plan de campagne, en effet, aurait pu être déjoué par des retards de cette sorte.

Un bâtiment, le *Bouvet* qui a coûté près d'un million en 1876,

était déjà fort déprécié dix ans plus tard. Il échoua dans les parages de Madagascar. On le ramena à Toulon à grand frais : deux cent mille francs, c'est-à-dire que l'on a dépensé pour le faire revenir en France beaucoup plus qu'il ne valait. Si cet exemple, cité par un journal spécial, la *Marine française*, était isolé, il n'y aurait pas lieu d'y attacher une trop grande importance ; mais il est avéré que des gaspillages extravagants ont été commis, et que nous dépensons beaucoup plus que les autres puissances, pour entretenir une flotte qui, à beaucoup près, ne peut soutenir la comparaison avec les leurs. La Chambre vote les yeux fermés tous les crédits qu'on lui demande pour la réorganisation de notre marine et pour son entretien : elle a raison : et le pays est prêt à tous les sacrifices qu'on exigera de lui sous ce prétexte ; mais il serait bon que l'argent si libéralement accordé ne soit pas de l'argent jeté à l'eau. Il suffit de regarder ce qui se fait en Allemagne, voire en Italie, pour trouver le remède à cette intolérable situation.

---

La situation politique en Espagne est relativement satisfaisante.

La politique extérieure du nouveau cabinet est maintenant bien connue. Le principe qui guide M. Canovas comme un phare est la neutralité la plus absolue dans les questions étrangères.

Quant à la politique intérieure, les actes du nouveau cabinet prouvent, comme d'ailleurs sa composition, que les ministres sont disposés à ne briser en rien les réformes introduites par M. Sagasta. Ils continueront à marcher dans le sillon tracé par le chef des libéraux. Autant valait ne pas changer de gouvernement.

Il n'y a qu'un seul nuage à l'horizon de la péninsule, c'est une grève ouvrière qui menace de s'étendre.

À Barcelone, l'agitation est grande. Il est probable que la grève va devenir générale dans toute la province.

Mais le gouvernement est décidé à prévenir toute atteinte aux personnes et aux propriétés.

A cet effet, il vient d'envoyer en Catalogne, outre des troupes nombreuses, le maréchal Martinez Campos, avec des pouvoirs extraordinaires. Pour qui connaît l'énergie du général, nul doute que l'ordre sera gardé dans la mesure du possible.

Pour ce qui concerne le différend maroco-espagnol, tout porte

à croire que les complications seront évitées. Le bateau de guerre expédié par le gouvernement de Madrid à Mélina est rentré à Malaga. Le capitaine déclare que tout est tranquille là-bas et que les Maures se sont retirés dans les montagnes.

Le gouvernement espagnol a, d'autre part, adressé des réclamations énergiques au Sultan, demandant, outre les satisfactions désirables pour le récent incident, l'accomplissement strict des traités dans l'avenir. On assure que le Sultan répondra d'une façon satisfaisante.

---

Bruxelles vient de célébrer de grandes fêtes à l'occasion du soixantième anniversaire de l'indépendance nationale et du vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold II.

Un cortège national historique a défilé dans les rues de la capitale, fort intéressant et bien favorisé par le ciel qui tout d'abord paraissait vouloir le contrarier par son inclémence. Voici les grandes lignes de cette exposition. On est au moment où les Nobles coalisés vont demander à la reine Marguerite de Parme la suppression de l'Inquisition et le retrait des placards édictés par Charles-Quint. Les Gueux, en habits gris, chantant le choral de Luther et symbolisant l'aristocratie riche et viveuse, viennent ensuite deux à deux, portant des cartels, tous à pied et se rendant de l'hôtel de Culembourg au palais de la gouvernante. Le soir, Nobles et Gueux qui, en réalité, n'ont pas à cœur l'affranchissement des provinces belges, s'assoient au même banquet et jouent sous la conduite de Broederode, la comédie de la Besace et de l'Ecuelle. C'était le sujet du premier char dans le cortège du 20 juillet.

Un deuxième représentait le lendemain de la fête. L'abattement et la désolation du pays, frappé par l'implacable sévérité du duc d'Albe, ont succédé aux enthousiasmes et aux réjouissances ironiques. Les comtes d'Egmont et de Hornes marchent au supplice précédés du duc d'Albe à cheval, du bourreau muni de la verge rouge, escortés par des soldats portant des torches de l'Inquisition, au son des tambours et des fifres qui rythment un thème lugubre. Puis venait le groupe de la Pacification. Une musique aux tons bleus et blancs devançait le char de la Religion. La Concorde, la Patrie, le Travail, l'Abondance, la Liberté de conscience, entourent un prêtre catholique et un ministre protestant, unissant leurs mains sur les Saintes-Ecritures,



tandis que les Métiers, protégés par la ville de Bruxelles, étalent leurs riches produits.

Comme on le voit, ce sont les luttes et les orages du passé que l'on a voulu mettre en opposition avec le calme présent, amené par l'influence bienfaisante de la religion. Au point de vue historique, tout n'était pas exact et quelques allusions avaient trait aux légendes bâties par des écrivains de mauvaise foi. Néanmoins l'idée générale est digne d'éloges. Depuis le 27 septembre 1830, l'œuvre des de Mérode, des Gerlache et des Nothomb a été parachevée. La pacification religieuse, le fonctionnement normal des institutions, la prospérité matérielle ont été assurés par Léopold de Saxe-Cobourg et son successeur. Mais c'est surtout au vaillant corps électoral, qui n'a pas quitté la brèche depuis le 10 juin 1884, que doivent revenir les plus chaleureuses félicitations et les meilleurs souhaits. C'est lui surtout qui a créé le royaume dont on célèbre le soixantième anniversaire.

---

Le congrès universel de la paix a été ouvert à Londres le 21 juillet. Il se compose de nombreux délégués anglais et d'autres qui viennent de la France, des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark et d'autres pays. On écrit de Londres à l'*Univers* :

Le congrès a été formellement inauguré par le discours du président, M. Dudley Field, sénateur des États-Unis et jurisconsulte américain distingué. Le président du comité organisateur est M. Hogdson Pratt. Des inscriptions extraites des Livres saints ornent la salle de la mairie de Westminster, dans laquelle se tiennent les assemblées.

Le mardi matin, on a discuté le sujet de la paix au point de vue religieux et de la fraternité humaine, selon que le portait le programme. Une douzaine de mémoires avaient été présentés au congrès sur cette question. Les secrétaires en ont donné l'analyse. L'auteur de l'un de ces mémoires citait un canon préparé pour le concile du Vatican, dont M. Hogdson Pratt a donné lecture au congrès :

« Si quelqu'un dit que les lois humaines ne tirent pas leur valeur et leur vertu obligatoire de la loi divine, ou qu'il y a deux morales, l'une pour les hommes publics et les gouvernants, l'autre pour les hommes privés et les gouvernés, qu'il soit anathème. »

Cette lecture fut accueillie par les vifs applaudissements de l'assemblée.

La première séance du mercredi a été employée à l'étude du « contrôle national sur la déclaration de guerre ». Le comité avait préparé

une résolution proposant l'institution dans chaque nation d'une cour juridique, sur le modèle du collège fécial des Romains, pour juger les causes d'une guerre avant que les pouvoirs politiques puissent l'entreprendre. Un travail de M. Martin Wood, de Bombay, établissait la nécessité d'une telle institution et la facilité de l'établir. M. l'abbé Defourny appuya la résolution proposée dans un discours éloquent. Mais M. Arnaud s'y était opposé d'avance en se plaçant à ce point de vue que l'objet du congrès était la proscription absolue, non la réglementation de la guerre.

Après trois jours de discussion, la motion provoquée par M. l'abbé Defourny a été adoptée. Le congrès recommande « l'établissement de cours juridiques nationales, indépendantes dans leur action judiciaire des pouvoirs politiques, pour examiner et juger toutes questions de nature à causer la guerre. Ces cours auront le droit de connaître de toutes les informations que le pouvoir exécutif peut posséder. Le jugement de la cour, sa sentence motivée portant demande de réparation du tort commis devra être notifiée par ambassade à l'autre partie et au peuple de ce pays, communiquée aussi au peuple du pays où la cour se tient, ainsi qu'aux autres puissances. »

Il y a tout lieu d'espérer que la conférence interparlementaire qui se réunit à son tour à Londres et sera saisie de cette même question, la résoudra de la même manière; et nous ne tarderons pas à voir introduire dans les assemblées législatives des propositions de loi pour instituer ces cours juridiques dans chaque nation. Notre Saint-Père Léon XIII l'a dit dans sa mémorable allocution consistoriale du 11 février 1889 : « C'est en communiquant aux barbares les lois de la justice que l'Eglise les a détournés des habitudes féroces de la guerre et les a tournés vers les arts de la paix. » Écoutons le père de la chrétienté et revenons à la pratique de ces lois de la justice : le salut de l'Europe est à ce prix.

Mais il faut se hâter. Le concile du Vatican a fait repromulguer ces lois et réclamer le rétablissement de ces cours juridiques, lorsqu'il fut interrompu par le canon.

Le bill Mac-Kinley, tout odieux qu'il soit au point de vue européen, n'est rien à côté d'un autre bill, le *Silver-bill*, ou « bill pour l'argent », que la Chambre des Représentants, le Sénat et le président de la République des États-Unis de l'Amérique du Nord ont définitivement sanctionné. Les Américains ayant à exploiter des mines d'argent souffraient de la dépréciation constante de ce métal. Il leur a paru que le moyen le plus simple de relever la valeur de cette marchandise était de lui donner une valeur supérieure en l'utilisant davantage à titre

de monnaie. De là toute une série de mesures légales relatives à la frappe de la monnaie d'argent en Amérique et de l'achat des lingots pour le compte du Trésor. Or, comme le Trésor américain regorge d'encaissements inutilisés, de bénéfices annuels toujours accrus, qui résultent de l'application des droits de douane protecteurs, les politiciens se servent de cette réserve extraordinaire, de cette source inépuisable, pour imposer une valeur factice à leurs produits naturels, exactement comme ils le font, au moyen de leurs droits de douane, pour leurs produits industriels.

Nous pouvons tenir des congrès, émettre et défendre des principes, parler de fraternité humanitaire, de liberté, etc. Les Américains transforment pendant ce temps leurs offices politiques en comptoirs, nous traitent comme des rêveurs attardés, nous appliquent rigoureusement leurs formules commerciales. Quoi faire ? Rien. D'une part, si nous avons à vendre aux Américains des produits naturels ou manufacturés, nous commencerons par verser à leur Trésor, lorsque nos produits franchiront leurs frontières, des taxes qui viendront en diminution de nos propres bénéfices calculés ; et si nous entendons, par contre, nous approvisionner de leurs lingots d'argent pour payer ce que nous devons aux Américains, nous aurons d'abord payé ces lingots plus cher qu'ils ne valent, parce qu'il leur est donné par le Silver-bill, une valeur factice supérieure à la valeur réelle.

S'il ne s'agissait, en somme, que de payer plus cher les lingots d'argent américain pour le règlement de nos propres affaires en Amérique, peut-être pourrait-on s'en consoler ; mais ce n'est pas en Amérique seulement que la monnaie d'argent est de cours ; cette monnaie nous est nécessaire, indispensable, pour nos transactions avec l'extrême Orient, avec les Indes, avec la Chine, avec une partie de l'Afrique.

Depuis quelque temps déjà, ce besoin de monnaie d'argent nous créait certaines difficultés. Pour frapper la monnaie de métal blanc qui a cours en Abyssinie, exclusivement, le gouvernement italien a dû réclamer aux banques les vieilles monnaies bourbonniennes dépréciées, données en dépôt par l'Etat, comme représentation des papiers circulants. Les Indes et la Chine qui, en 1881, absorbaient environ 5 millions de livres sterling en monnaie blanche, en ont exigé près de 8 millions en 1889, et les six premiers mois de 1890 montrent que cette exportation d'argent en Asie augmentera encore. C'est ce

moment que les politiciens de l'Amérique du Nord ont choisi pour imposer une plus-value aux lingots d'argent? La lutte économique entre l'Europe et l'Amérique s'accroît, parfaitement raisonnée, instruite et persévérante. Cette politique pourrait bien devenir, pour nous, pour l'Europe, autrement redoutable que la politique des armements.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Dans l'audience qu'il a accordée, le 23 courant, à S. Exc. Mgr Nussi, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, le Souverain Pontife a daigné confirmer, entre autres décisions récentes de cette Congrégation, celle qui a pour objet la concession du propre de la messe et de l'office en l'honneur de l'Immaculée-Conception sous le titre spécial de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes, ce qui équivaut à la reconnaissance et à l'approbation par la suprême autorité du Saint-Siège du fait miraculeux de cette apparition.

Le Souverain Pontife a approuvé aussi la décision de la Sacrée Congrégation des Rites sur la forme à conserver à la dévotion de la Sainte-Famille. Cette forme de dévotion, telle qu'elle fut instituée à Lyon par le R. P. Francoz de la Compagnie de Jésus, et telle que le S. P. Pie IX l'autorisa en 1870, consiste dans la consécration des familles chrétiennes, et non des diocèses collectivement, à la Sainte Famille de Nazareth, sublime exemple des plus hautes vertus domestiques.

---

La funeste loi qui, sous prétexte de réformer les Œuvres pies, met leur patrimoine à la merci d'un gouvernement de rapaces et de sectaires vient d'être sanctionnée par le roi Humbert et promulguée le 22 courant dans la *Gazetta Ufficiale*. Ce n'est pas à dire que la question soit définitivement réglée. On annonce, en effet, qu'un grand nombre de fondateurs d'institutions charitables, ou de bienfaiteurs encore vivants, ou bien leurs héritiers, se proposent de réclamer devant les tribunaux les droits qu'ils se sont réservés précisément en vue d'une intromission de l'Etat dans l'administration des Œuvres pies. Ce sera une vraie mine à procès, et, quel que soit le verdict de

la justice italienne, il n'en restera pas moins dans la conscience publique un profond sentiment de réprobation contre cette œuvre de spoliation et d'iniquité. Au fond, c'est bien à la force, décorée du nom de loi, que M. Crispi en a appelé lorsqu'il a dit au cours des débats sur la prétendue réforme des Œuvres pies, que « la loi peut tout, même contre la volonté expresse des fondateurs. »

Audacieux et violent contre les faibles, le gouvernement italien n'est pas aussi fier lorsqu'il se trouve avoir affaire à plus fort que lui. On sait tout le bruit que la presse irrédentiste a fait à l'occasion du décret par lequel le gouvernement autrichien a dissous la société fondée à Trieste sous le nom équivoque de *Pro Patria* et unie d'étroits rapports à la société non moins équivoque qui existe en Italie sous le nom de *Dante Alighieri*. De toutes parts, on a réclamé une intervention énergique du gouvernement de M. Crispi auprès de l'allié autrichien. Bien plus, la société *Dante Alighieri*, par l'organe de son président, M. Bonghi, vient de publier à ce sujet une protestation très accentuée en soi et très compromettante pour M. Crispi.

Il est dit, en effet, que « le conseil central de la société *Dante Alighieri* invoque contre la fausseté des assertions exposées dans les considérants du décret autrichien le témoignage du président du conseil des ministres du royaume d'Italie ». Et la protestation de M. Bonghi ajoute à l'appui : « Notre Société n'est pas secrète ; elle agit et parle à la lumière du jour ; elle a communiqué ses projets au gouvernement et elle en a reçu des encouragements et des secours. Cela suffit pour prouver qu'on ne peut raisonnablement lui imputer aucun des desseins dont parle le décret autrichien ; et c'est un devoir non seulement pour nous, mais pour le gouvernement de protester contre des assertions qui atteignent sa loyauté et la nôtre. »

Malgré cela, le gouvernement italien se tient coi. Son principal organe, la *Riforma*, n'a pas soufflé mot jusqu'ici, comme si l'incident n'existait point. Un autre organe semi officieux, le *Popolo romano*, a hasardé ce matin des conseils de prudence, de peur, dit-il, d'envenimer une question qu'il appelle « épineuse, délicate et imposant la plus grande réserve ». Au reste, le *Popolo* avoue que l'action de la Société dissoute à Trieste et de celle que préside en Italie le modéré Bonghi n'était pas, tant s'en faut, à l'abri du soupçon d'irrédentisme.

« Que les deux sociétés *Pro Patria* et *Dante Alighieri* fussent instituées, dit-il, pour la défense et la diffusion de la langue italienne, on ne saurait en douter; mais que, d'autre part, un concept politique se dégagât du fait que l'activité de la société *Dante Alighieri* semblait exclusivement tournée du côté du Trentin et de quelques membres influents de cette Société avaient fait des déclarations irrédentistes, voilà aussi ce que l'on ne peut nier.

« Au demeurant, conclut le *Popolo*, puisqu'il s'agit d'une question épineuse et délicate, ce qu'il y a de mieux à faire, d'après nous et d'après ceux qui envisagent la politique à un point de vue élevé, c'est de retenir l'incident pour clos et de passer à l'ordre du jour pur et simple. »

Ce n'est pas fier, mais c'est pratique. D'autre part, comme on l'a vu par les termes de la protestation de la société *Dante Alighieri*, le gouvernement italien aurait pleinement approuvé et soutenu l'action de cette Société. En somme, ce qui résulte de plus clair de ce nouvel incident, c'est que l'on voit s'accroître de plus en plus le caractère arbitraire et précaire de l'alliance de l'Italie officielle avec la monarchie austro-hongroise.

---

Un nouvel attentat se prépare pour ravalier la cité des Papes au rang de capitale de l'athéisme. Le franc-maçon Finocchiaro Aprile, nommé commissaire royal pour Rome, à la suite de la démission en masse du conseil municipal, s'apprête à laïciser complètement les instituts de bienfaisance de la ville de Rome : hospices, hôpitaux, asiles, orphelinats qui étaient jusqu'ici desservis par des religieux. Ceux-ci vont en être expulsés par un simple ukase qui va mettre le comble à cette grande iniquité décorée du nom de *réforme* des œuvres de bienfaisance.

Emus du spectacle de plus en plus attristant qu'offre la Ville Eternelle sous le régime sectaire qui l'opprime, les catholiques de Rome examinent en ce moment s'il ne leur conviendrait pas de sortir de l'abstention qu'ils avaient cru devoir garder, pour des raisons spéciales, aux dernières élections administratives. Ces élections devront se renouveler à la fin du mois d'août prochain pour la nomination d'un conseil municipal régulier qui devra reprendre l'administration de la commune après l'inter-règne du commissaire royal. C'est en vue de cette éventualité et des résultats qui peuvent s'en suivre à l'avantage ou au

détriment des intérêts de la religion et d'une saine administration municipale, que le comité électoral catholique de l'*Unione Romana* tient ces jours-ci des réunions, afin de décider ce qu'il convient de faire et en subordonnant, cela va sans dire, ses délibérations aux désirs et aux ordres de l'autorité qui seule à Rome a le droit de souveraineté.

#### France.

S. G. Mgr l'évêque de Constantine, qui, il y a deux ans, vint faire appel en personne à la charité catholique en faveur de son malheureux diocèse, alors ravagé par les sauterelles et par suite menacé de la famine, revient de nouveau en France quêter, à la façon des Apôtres, pour l'entretien de ses séminaires, pour le développement de la mission et pour l'achèvement de la basilique qui s'élève sur la colline d'Hippone en l'honneur de saint Augustin.

Dans les temps que nous traversons il faut vraiment que la charité catholique redouble de générosité; nous sommes persuadés qu'elle répondra dignement aux pieuses sollicitations de Mgr de Constantine.

Le directeur du *Journal des Débats* a reçu de M. le docteur Després, député de Paris, la lettre suivante :

« 23 juillet 1890.

Monsieur le directeur,

Quoi qu'aient dit plusieurs journaux, l'interpellation que je devais adresser ces jours-ci à M. le ministre de l'intérieur sur les déplorables effets du renvoi des Sœurs des hôpitaux, n'est que retardée. Cette interpellation aura lieu.

C'est quand l'Assemblée sera au complet, et dans un grand débat, que la question doit être traitée.

Pendant les six mois que la Chambre a employés aux invalidations, les passions étaient trop excitées. J'ai dû me taire et attendre. Puis est venue la discussion des lois de douanes et de finances, et entre deux discussions l'interpellation sur les hôpitaux et les Sœurs hospitalières aurait été étranglée. Et, si l'extrême-gauche avait un intérêt à ce que la discussion eût lieu de la sorte, j'avais avec ceux que je défends un intérêt opposé.

Les malades, les pauvres me feront bien crédit jusqu'au début de la rentrée des Chambres, et j'ai l'espoir qu'à cette époque leurs droits et le bon sens finiront par triompher.

Veuillez agréer, etc.

Dr ARMAND DESPRÉS,

*Chirurgien à l'hôpital de la Charité de Paris,  
Député de Paris.*

RENNES. — On annonce que le R. P. Le Pailleur, le vénérable fondateur de la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, vient de se démettre de ses fonctions de supérieur général de cette congrégation. En donnant cette nouvelle, certains journaux l'ont accompagnée d'insinuations malveillantes et de commentaires erronés. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de Rennes* :

M. Dorange nous prie de publier la lettre suivante, qu'il adresse au *Petit Journal*, en réponse à un article relatif à la retraite du Père Le Pailleur :

« A monsieur le directeur du *Petit Journal*.

« Rennes, le 26 juillet 1890.

« Monsieur le directeur,

« On vient de me communiquer votre numéro du 24 et d'appeler mon attention sur l'article que vous y avez publié sous le titre : « *Emotion à Dinan* ».

« Les insinuations de votre correspondant sont injustes.

« Depuis plus de trente ans, je suis l'ami et le conseil de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, particulièrement l'ami et le conseil du R. P. Le Pailleur.

« Lorsqu'il résolut, naguère, de mettre à exécution un projet de retraite qu'il avait en délibération depuis plusieurs années, le Père me demanda de l'accompagner à Rome, où j'étais à même de lui rendre quelques services. De son côté, et sans qu'il en fût besoin, la Révérende Mère supérieure générale me pria instamment de le faire. Je n'avais garde de m'y refuser.

« Mais je n'ai reçu, à cet égard, aucune mission de S. Em. le cardinal archevêque de Rennes.

« Avant de partir, j'ai annoncé mon voyage à tous ceux qui pouvaient y prendre intérêt, et j'ai dit pourquoi et dans quelles circonstances j'allais l'accomplir.

« Quoique je ne sois pas autorisé à parler au nom de Mgr l'archevêque, qui probablement gardera le silence, cette fois comme toujours, quand il est injustement accusé, il m'est permis de dire, car c'est aussi ma défense, qu'il n'y a aucune vérité dans les allégations de votre correspondant anonyme, qui, d'ailleurs, devrait le savoir lui-même, puisqu'il semble connaître la circulaire par laquelle le R. P. Le Pailleur a notifié et expliqué sa retraite aux deux cent soixante-quatre maisons de son Institut.

« Sans invoquer la loi, je fais appel à votre loyauté, monsieur le directeur, pour insérer cette réponse dans l'un des plus prochains numéros du *Petit Journal* en l'y plaçant sous le même titre que votre article : « *Emotion à Dinan*. »

« Votre très obéissant serviteur,

« Magloire DORANGE,

*Avocat à la cour d'appel de Rennes.* »



Voici la circulaire du P. Le Pailleur mentionnée dans la lettre de M. Dorange :

« Mes petits enfants,

« J'ai soixante-dix-huit ans, c'est un grand âge; j'en sens le poids et il m'avertit de penser à ma fin, qui ne peut plus être éloignée.

« Je considère comme terminée l'œuvre que Dieu m'avait donné à accomplir et j'ai l'assurance d'être dans l'ordre de sa volonté en consacrant ce qu'il lui plaira de m'accorder de vie à me préparer, dans la retraite et dans la prière, à ma mort et à mon éternité.

« Je vous dis adieu pour toujours.

« Absent de corps, je conserverai mon affection à la petite famille.

« Priez beaucoup pour moi, mes petits enfants, comme je prierai beaucoup pour vous.

« Je demande à Dieu de vous bénir.

« Votre père,

« LE PAILLEUR, *prêtre.* »

En outre des raisons qui lui sont personnelles et qu'il exprime dans sa circulaire, le P. Le Pailleur a été mu, nous croyons le savoir, par un grave motif touchant le gouvernement de l'Institut.

Il est de règle dans l'Église que les congrégations de femmes ne peuvent être gouvernées que par les religieuses elles-mêmes. Il n'y a d'exception que pour le fondateur. Cela, d'ailleurs, est expressément établi dans les Constitutions des Petites-Sœurs des Pauvres.

Or, la supérieure générale actuelle, qui fut la première appelée de toutes les Petites-Sœurs, a exercé les fonctions de supérieure depuis le commencement sous la direction du fondateur; elle est donc familière avec tous les rouages de cette grande administration.

Le P. Le Pailleur, fondateur, a jugé qu'en se retirant, alors qu'on peut encore espérer quelques années de vie pour la supérieure générale, il ménagerait la transition et rendrait plus facile la succession de celle-ci. C'est principalement pourquoi il s'est retiré.

Toutes les personnes qui sont en relations avec la maison-mère savaient que tel était son projet depuis longtemps.

TARBES. — Le *Journal de Lourdes*, numéro du 13 juillet, nous apporte la bonne nouvelle qui suit :

Le sanctuaire de Lourdes peut inscrire une date de plus dans les fastes glorieux de son histoire. La journée du 11 juillet a été un nouveau triomphe pour notre bonne Mère.

Dans sa séance d'avant-hier, la Sacrée Congrégation des Rites a accordé pour les diocèses de la province d'Auch et pour ceux qui en feront ultérieurement la demande, une messe avec office propre en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

Depuis trois ans et demi, Nosseigneurs l'archevêque et les évêques

d'Auch, d'Aire, de Bayonne et de Tarbes étaient en instance auprès du Saint-Siège pour obtenir cette faveur tant désirée.

En 1889, lors de l'inauguration solennelle de l'Eglise dédiée au saint Rosaire, trente-et-un éminents prélats, cardinaux, archevêques et évêques, supplièrent respectueusement S. S. Léon XIII de daigner faire pour Notre-Dame de Lourdes ce qui a été fait pour d'autres pèlerinages beaucoup moins célèbres et beaucoup moins fréquentés. »

L'Eglise n'agit pas à la légère. Avant de se prononcer, elle a soumis à un long et minutieux examen, toutes les pièces officielles sur lesquelles l'évêque de Tarbes base le jugement doctrinal qui autorise le culte de Notre-Dame de Lourdes.

De cette discussion, faite selon les formes canoniques, a jailli avec une lumineuse évidence la certitude que les Apparitions de la Sainte Vierge à Bernardette portent en elles-mêmes tous les caractères de la vérité.

Et Rome a parlé aussi haut qu'elle peut parler dans les matières qui ne sont pas du domaine de la foi.

Gloire donc à Notre-Dame de Lourdes, et actions de grâces au Pape du Rosaire, qui vient d'ajouter un fleuron au diadème déjà si riche et si beau qui pare le front de notre blanche Madone!

VIVIERS. — Dimanche 20 juillet, une imposante solennité s'est accomplie à Notre-Dame d'Ay, célèbre pèlerinage situé à Saint-Romain-d'Ay, canton de Satillieu. Le Souverain Pontife ayant daigné autoriser, sur la demande de Mgr Bonnet, évêque de Viviers, le couronnement d'une statue miraculeuse de la sainte Vierge, plusieurs milliers de fidèles étaient venus assister à cette pieuse cérémonie ainsi qu'à la bénédiction d'une statue monumentale érigée sur le clocher de la chapelle. Dix prélats rehaussaient de leur présence cette belle fête. C'étaient : NN. SS. Vigne, archevêque d'Avignon; Robert, évêque de Marseille; Bonnet, évêque de Viviers; de Cabrières, évêque de Montpellier; Bourret, évêque de Rodez; Cotton, évêque de Valence; Marpot, évêque de Saint-Claude; Balaïn, évêque de Nice; Dom Gaillard, abbé mitré de Chambaran, et Dom Martin, abbé mitré de Notre-Dame-des-Neiges.

En raison de l'affluence des fidèles, un autel avait été dressé dans une vaste prairie. C'est là qu'eurent lieu les cérémonies du matin. A dix heures, après une magnifique procession qui se déroulait depuis l'église paroissiale de Saint-Romain, la messe pontificale fut célébrée par Mgr Vigne, archevêque d'Avignon.

A l'évangile, le R. P. Rochette, de la Compagnie de Jésus, prononça une éloquente allocution.

A la fin de la messe, Mgr Vigne donna la bénédiction pontificale.

Un peu après-midi, le cortège s'achemina vers la chapelle de Notre-Dame d'Ay où eut lieu la bénédiction solennelle de la grande statue de bronze érigée sur le clocher de la chapelle.

La statue miraculeuse a été portée processionnellement jusqu'à l'autel provisoire, suivie des prélats et d'un peuple immense. Deux mille voix s'unissaient dans une majestueuse harmonie pour faire entendre les chants liturgiques.

Mgr Bourret, évêque de Rodez, a prononcé un magnifique discours après lequel Mgr Bonnet a déposé sur le front de la Vierge et de l'Enfant-Jésus deux diadèmes enrichis de pierres, don généreux des principales familles du Vivarais.

Des salves d'artillerie, le son joyeux des cloches, des applaudissements enthousiastes ont salué à l'envi le moment du couronnement. La cérémonie achevée, la procession est retournée à la chapelle où a eu lieu un salut solennel qui a marqué la fin de cette belle journée.

### Étranger.

ALLEMAGNE. — Le *Lorrain* de Metz, après avoir reproduit une dépêche de l'*Agence Havas* qui annonçait que le supérieur et deux professeurs du grand séminaire, sulpiciens tous les trois, avaient pris congé des élèves de cet établissement, expulsés en vertu de l'article 32 des lois organiques, ajoute :

Les prêtres vénérables visés par cette mesure sont MM. Jules J. F. Vassoult, supérieur du grand-séminaire; P.-Eug.-Ph. Vasset, professeur d'Écriture-Sainte; Ernest L.-G. Lecesne, économiste. M. Vassoult est arrivé à Metz en 1867, MM. Vasset et Lecesne en 1866.

Nous pensions qu'un si long séjour et des services si considérables rendus au pays et au diocèse les auraient garantis contre les rigueurs d'une mesure qui équivaut à l'expulsion. Mais, si le contenu de cette dépêche est exact, on leur aurait appliqué d'anciennes lois françaises après les avoir oubliées pendant près de vingt ans. Nous le regrettons sous tous les rapports.

Lundi dernier, jour de la sortie du séminaire, MM. Vassoult, Lecesne et Vasset ont pu voir combien ils sont aimés et vénérés de leurs élèves; des adieux qu'ont fait les jeunes lévites à leurs supérieurs et professeurs, nous avons reçu des échos qui nous ont vivement touchés. Nous partageons leurs sentiments, et en adressant ce triste et filial adieu à ceux qui furent aussi nos maîtres, nous les prions d'y voir la preuve de notre reconnaissante et respectueuse affection.

Puisse ce témoignage public que nous leur donnons ici de tout notre cœur adoucir l'épreuve que Dieu leur envoie !

D'autre part, on écrit à ce même journal au sujet des adieux faits aux maîtres par leurs élèves.

Cette scène de famille aura un écho dans le diocèse, qui est une famille aussi. Depuis bientôt vingt-cinq ans, messieurs de Saint-Sulpice ont préparé environ 400 prêtres à l'imposition des mains. Ils ont traversé avec nous les jours bons et les jours mauvais; lors de cette grande lutte de la charité chrétienne dans les murs de Metz investie, on les avait vus, avec leurs élèves, au poste du dévouement. Nous croyions que des liens si intimement formés ne se briseraient jamais... nous constatons aujourd'hui qu'ils ne se brisent pas sans douleur.

Tout entiers à leur noble devoir, ces prêtres ont prêché de parole et d'exemple la vertu sacerdotale; ils ont ignoré les choses inférieures de la politique humaine. Ils ont uniquement voulu faire des prêtres. Dieu a béni leur ministère, comme il avait béni celui de leurs vénérables devanciers.

Le même journal annonce, en dernières nouvelles que Mgr l'évêque de Metz a nommé supérieur du grand séminaire M. l'abbé Ovide Jeunhomme, chanoine honoraire, aumônier du Bon-Pasteur à Metz.

**Le Dictionnaire des Dictionnaires** vient d'être honoré de la souscription de S. Em. le cardinal-vicaire; il l'était déjà de celles de S. Em. le cardinal archevêque de Toulouse, de S. S. le patriarche des Arméniens catholiques, de LL. GG. les archevêques de Bourges et de Bordeaux, des évêques de Madrid, de Troyes, d'Athènes, de Luxembourg, etc., etc., et d'un grand nombre d'autres hauts dignitaires du clergé séculier et régulier, et l'auteur n'a pas reçu moins de *trois mille lettres* de félicitations. Une heureuse et généreuse combinaison permet encore d'acquérir, dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire en définitive pour rien, cette œuvre chère aux catholiques, que la presse religieuse et conservatrice a chaleureusement recommandée, cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne dans toutes les professions. Le nombre de ceux qui peuvent profiter de ces avantages est augmenté, et le paiement du montant de la souscription est facilité, pour les budgets modestes, par *quatre versements échelonnés*. On trouvera plus loin, aux annonces, de nouveaux détails avec le bulletin de souscription.

D'ailleurs, les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers, sont priées de s'adresser à l'auteur ou à ses représentants autorisés. Leurs propositions recevront le meilleur accueil.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

## LA QUESTION OUVRIÈRE (1)

Les problèmes sociaux, grâce à Dieu, ne laissent plus personne indifférent ; on les agite, avec une louable ardeur, dans les Parlements et dans la presse, au sein des congrès politiques, des conférences internationales et des sociétés savantes. Améliorer le sort des travailleurs, c'est une pensée qui réunit dans de communs efforts les gouvernements et les peuples. Il y a là comme le mot d'ordre de la fin du dix-neuvième siècle ; et si quelque chose est de nature à nous consoler des misères morales de notre temps, c'est de voir un mouvement aussi généreux se prolonger d'une extrémité de la terre à l'autre.

Mais c'est en vain que l'on chercherait en dehors de la religion une solution satisfaisante de ce qu'on appelle la question ouvrière ; et j'ose même ajouter qu'avant d'être une question économique, la question ouvrière est au fond et par-dessus tout une question religieuse et morale. Car tout change de face, tout prend un autre aspect, suivant que l'on envisage la vie présente comme le terme de la destinée humaine, ou comme la préparation à une vie éternelle et qu'il ne dépend que de nous de rendre infiniment heureuse.

Si, comme l'athéisme contemporain voudrait le faire accroire, rien ne survit à l'homme, si tout est dit sur son avenir, du moment que son corps est tombé en poussière, et que l'on a jeté quelques pelletées de terre sur un peu de matière décomposée, alors il ne s'agit plus pour chacun que de se procurer, ici-bas, par des moyens quelconques, la plus grande somme de jouissances possible ; alors, plus de modération dans les désirs, plus de frein aux passions, plus de barrière contre le vice. Le plaisir et l'intérêt deviennent l'unique loi de ce monde. Peu importe une réduction d'une ou deux heures de travail ou une simple augmentation de salaire à qui n'espère rien au-delà du

(1) Sur ce thème Mgr Freppel a prononcé, dans la cathédrale d'Angers, le lundi de la Pentecôte, une très belle allocution adressée aux membres des corporations ouvrières réunies pour célébrer leur fête patronale. Nous sommes heureux de la reproduire.

tombeau; ce n'est point là ce qui mettra un terme aux revendications de l'ouvrier devenu matérialiste et athée.

Pour lui, la richesse n'en restera pas moins une injustice, l'inégalité des conditions un scandale, les supériorités sociales autant d'obstacles qu'il faudra détruire à tout prix le jour où il pourra être le nombre et la force. Oui, disons-le hautement, la religion une fois enlevée du cœur des masses ouvrières, pour y faire place au vide des croyances et au néant des convictions, c'est la révolte contre l'ordre providentiel, c'est la haine des classes, c'est la guerre sociale en perspective, c'est le retour à la barbarie et la fin de la civilisation chrétienne.

Et lorsqu'on songe qu'il est des hommes qui se flattent de pouvoir résoudre la question ouvrière, et qui d'autre part font tout ce qui est en eux pour tuer la foi dans les classes laborieuses et qui travaillent avec un acharnement incroyable à leur enlever toute espérance dans une vie future, on ne sait en vérité comment s'expliquer une pareille aberration. Mais, leur diront ces infortunées victimes du radicalisme matérialiste et athée, vous nous avez enseigné que le paradis est en ce monde, qu'il n'y a au-delà qu'illusion et chimère. Eh bien, nous vous avons pris au mot, et nous entendons tirer les conséquences de vos théories.

Il ne suffit pas de quelques adoucissements apportés par telle ou telle loi à notre chétive condition. Si, comme vous ne cessez de le répéter dans vos journaux et dans vos livres, tout se borne à la vie présente, ce qu'il nous faut, dès maintenant, c'est l'égalité dans le partage des biens, l'égalité dans la richesse, l'égalité dans la jouissance, l'égalité en tout et pour tout. Une liquidation sociale, ayant pour effet de tout niveler, voilà ce que nous demandons. Hors de là, il n'y a pour le grand nombre qu'oppression et tyrannie.

Et que l'on ne s'y trompe pas, mes frères, ce ne sont pas là de vaines menaces ni des protestations isolées. Ces cris de révolte contre l'ordre social s'élèvent chaque jour, plus violents et plus nombreux, à mesure que la religion perd de son empire sur les âmes. Car c'est elle seule qui peut enseigner avec autorité, aux masses en proie à des excitations malsaines, que le travail est la loi de l'homme; que le travail de l'intelligence n'est ni moins lourd ni moins pénible que le travail des mains; que l'inégalité des conditions est un fait providentiel; que les supériorités sociales méritent le respect; qu'il faut accepter sans murmure

la part que Dieu nous a faite dans les biens de ce monde, parce qu'au-delà il est d'éternelles réparations et des compensations infinies ; que la valeur de chacun se mesure, non pas à sa fortune, mais à son mérite et à ses vertus ; qu'il n'est au pouvoir de personne d'abolir la souffrance ; que le vrai bonheur de l'homme ne consiste pas à multiplier ses jouissances avec ses besoins, mais à modérer ses désirs et à gouverner sa volonté suivant la loi divine ; que nous n'avons pas notre fin en nous-mêmes, mais en Dieu qui nous attend au terme d'une vie de travail et d'épreuves, pour la couronner de gloire et d'immortalité.

Ces principes sont les vôtres, mes frères, et c'est pourquoi nous n'avons pas à déplorer à Angers cet antagonisme funeste du capital et du travail, ces luttes désastreuses entre patrons et ouvriers. Vous êtes tous unis, les uns et les autres, sous la bannière de la croix, dans un sentiment de justice et de charité chrétienne. Il n'est pas de ville qui compte autant de sociétés de secours mutuels, de caisses de prévoyance et de retraite. Tous nos établissements industriels rivalisent de zèle pour procurer autant qu'il est en eux le bien-être à ceux qui apportent à l'œuvre commune le travail de leurs mains. Assurément ceux-ci ont le droit de s'attendre à ce que le patron fasse tout son possible pour améliorer leur condition.

Mais, d'autre part, ils ne sauraient oublier que sa cause est la leur, comme leurs intérêts sont les siens, qu'il y a entre eux une étroite solidarité dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. J'oserai même dire que le plus menacé par les vicissitudes des événements est celui qui a engagé dans l'entreprise tout son avoir, l'héritage de ses pères, les ressources de sa famille. Une ruine vient-elle à éclater par suite de la concurrence étrangère ou pour toute autre cause, qui est-ce qui en souffre davantage, qui est-ce qui en est plus profondément atteint ? L'ouvrier pourra trouver du travail dans l'établissement rival, mais le patron, lui, est irrémédiablement perdu, et son infortune du lendemain n'a d'égale que sa prospérité de la veille.

J'aime à dire ces choses dans un moment où l'on semble vouloir ne regarder que d'un côté et fermer les yeux sur des intérêts non moins graves, non moins respectables, au risque de créer aux chefs d'entreprise des situations impossibles et de mettre en péril tout l'avenir de l'industrie française. Ah ! si au lieu de sacrifier à de pures utopies dans la recherche de je ne

sais quelle vaine popularité, on voulait étudier ces questions sociales aux lumières de la foi et de la raison chrétienne, combien la solution n'en deviendrait-elle pas plus facile?

Car, ne nous laissons pas de le répéter, il n'y a ni lois ni règlements qui puissent améliorer efficacement la condition de l'ouvrier, sans l'observation des préceptes de la religion. Je prends un exemple pour bien préciser ma pensée. Quelle est, pour le travailleur, l'une des garanties les plus sûres contre la misère? C'est évidemment l'épargne, cette habitude si excellente de prélever sur le salaire de chaque semaine, de chaque mois, des sommes légères si l'on veut, mais qui, venant à s'accumuler peu à peu, finissent par constituer un capital de réserve pour l'avenir, de prévoyance contre les accidents de la vie. L'épargne, fidèlement pratiquée, est un élément de prospérité à nul autre pareil.

Mais peut-il encore être question d'épargne, là où la religion oubliée et méconnue, ne parvient plus à faire triompher les divines lois de la tempérance, de la sobriété et de la chasteté? Les salaires seraient-ils deux fois élevés, l'Etat multiplierait-il à l'infini ses inspections dans les usines et les manufactures, que le désordre et l'inconduite n'en resteraient pas moins la ruine des familles. Il suffit de toucher à ces points pour montrer que tous les efforts de l'économie politique demeureraient stériles, si l'Evangile cessait d'être la règle des mœurs. Le progrès des vertus chrétiennes, par la pratique du devoir religieux, telle est la condition première et indispensable de tout véritable progrès dans l'organisation des choses de ce monde.

C'est donc, encore ici, que nous sommes en droit de répéter ces paroles de la sainte Ecriture: « Si le Seigneur n'édifie la maison en vain travaillent ceux qui cherchent à la construire » *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam*. Vous l'avez compris, mes frères; et de là votre présence dans cette église, au pied de l'autel, et sous la bannière de vos saints protecteurs. Vous y êtes venus en corps, patrons et ouvriers, pour bien marquer l'union qui existe entre vous; et cette union fera votre force.

Plus vous appliquerez le principe de l'association, plus vous développerez, plus vous ferez entrer dans le domaine des faits l'idée corporative, moins vous serez tentés de réclamer, pour le règlement de vos affaires, ces interventions de l'Etat, toujours si dangereuses pour vos libertés et pour vos droits, alors même



qu'elles paraissent le mieux justifiées. Justice et charité, dévouement réciproque et respect des droits de chacun, voilà votre devise. Restez-y fidèles, et vous assurerez la paix sociale.

Dans quelques instants vous allez chanter tout d'une voix, le symbole du chrétien ; et cette sublime profession de foi, sortant de mille poitrines, retentira dans nos âmes, avec ces accents qui, depuis tant de siècles, dominent les bruits de ce monde. *Credo*, je crois en Dieu, créateur du ciel et de la terre, suprême dispensateur de tous les biens de la nature et de la grâce, arbitre souverain de nos destinées. *Credo*, je crois au Fils de Dieu fait homme qui a daigné consacrer lui-même pendant sa vie terrestre et élever à une si haute dignité la condition du travailleur, *Credo*, je crois au Saint-Esprit qui par l'effusion de ses grâces, nous fortifie et nous soutient au milieu des épreuves et des tribulations de la vie présente. *Credo*, je crois en la sainte Eglise qui dans sa sollicitude maternelle, a su trouver, d'âge en âge, un remède contre tous les maux, un baume pour toutes les blessures, une consolation dans toutes les infortunes. *Credo*, je crois à la vie du siècle futur, récompense de la vertu, salaire inestimable du travail, gage infail- lible du contrat entre Dieu et l'homme, semaine sans fin du repos succédant à la fatigue, couronne impérissable de la royauté du chrétien, triomphe de l'éternelle miséricorde : *Credo et exspecto vitam venturi sæculi. Amen !*

---

## LA CHARTREUSE DE NOTRE-DAME DES PRÉS AU DIOCÈSE D'ARRAS

La Chartreuse de Notre-Dame des Prés est bâtie sur les bords de la Canche, à l'est du village de Neuville, sur le flanc d'une petite colline. Au pied du couvent s'étend la large et mélancolique vallée de la Canche, avec ses immenses prairies découpées par cent petits canaux, bordés de gigantesques peupliers. En face et sur le sommet de la colline qui s'élève de l'autre côté de la rivière on aperçoit la ceinture des remparts de Montreuil-sur-Mer.

Une longue avenue plantée de grands ormes et faisant face au village de Neuville, monte vers le monastère. A l'entrée de cette avenue, sur le bord de la route, un calvaire, élevé sur un tertre de gazon. Près de la porte d'entrée, en dehors du mc-

nastère, le parloir destiné aux parents des religieux. D'après les statuts de l'Ordre, les femmes ne peuvent pénétrer dans l'intérieur du couvent. La règle est générale et ne fléchit même pas pour une mère qui viendrait dire un dernier adieu à son fils mourant. Lorsqu'un religieux a obtenu du prier la permission de recevoir une de ses proches parentes, il sort du monastère et se rend au parloir extérieur.

De l'autre côté de l'entrée, vis-à-vis du parloir, s'élève la chapelle extérieure dans laquelle les femmes peuvent assister à la messe.

Sur le fronton de la porte d'entrée sont gravées les armes de l'Ordre : le globe du monde avec la croix accompagnée de sept étoiles ; au-dessus, sur une banderolle, la devise de l'Ordre : *Stat crux, dum volvitur orbis.*

Une pieuse légende raconte que Bruno suivi de ses six compagnons marchaient à l'aventure dans les montagnes du Dauphiné, lorsqu'ils arrivèrent aux portes de Grenoble. En ce moment Hugues, évêque de Grenoble, avait un songe : il voyait sept étoiles tomber à ses pieds, se relever ensuite, traverser des montagnes désertes pour s'arrêter enfin dans un lieu sauvage appelé Chartreuse ou Chartreuse. Des anges, envoyés de Dieu, bâtissaient une demeure dans cette solitude et sur le toit de l'édifice apparaissaient de nouveau les sept étoiles mystérieuses. Déjà l'évêque se demandait avec anxiété quelle pouvait être la signification de ce songe lorsque soudain il vit entrer Bruno et ses compagnons qui, tombant à ses pieds, lui demandèrent où ils pourraient prier Dieu et se mortifier loin du monde.

« — Je sais, leur répond aussitôt l'évêque, je sais l'endroit qu'il vous faudra choisir, Dieu vient lui-même de me l'indiquer et je vous y établirai en son nom.

Bruno et ses compagnons, guidés par Hugues, sortirent de Grenoble et gravirent l'étroit sentier qui longe la montagne au sortir du village de Saint-Pierre, passe au-dessus de la Corroirie et de la Chartreuse actuelle et conduit à Casa.

« — C'est ici, leur dit Hugues, la place que m'a montré le Seigneur, c'est ici même que les anges bâtissaient une maison, c'est ici que se sont arrêtées les sept étoiles que j'ai vues en songe. Ces étoiles, c'est vous, maître Bruno et vos compagnons, demeurez ici. » C'est ce souvenir que les Chartreux ont symbolisé dans leurs armes.

La porte d'entrée vient de s'ouvrir. Le frère portier apparaît pour distribuer les aumônes du couvent. Tous les jours de vingt à trente pauvres reçoivent des aliments, de l'argent, des vêtements. Au milieu d'eux se promène gravement un gendarme qui réclame aux nouveaux venus leurs papiers.

« Que tous les prieurs dit un passage des statuts de l'Ordre, s'appliquent de tout leur cœur à donner largement l'aumône, selon la richesse de leurs maisons, nous les conjurons par Jésus-Christ notre Dieu et notre Sauveur qui s'est offert et donné lui-même pour nous sur l'arbre de la croix. La nature nous dit de faire à autrui le bien que nous voudrions qu'on nous fit, dans une semblable nécessité. »

Sous le porche on aperçoit à droite une sculpture qui représente le comte de Boulogne et d'Auvergne, premier fondateur de Notre-Dame des Prés au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Ce noble comte se trouvant un jour dans la ville de Montreuil, les bourgeois lui montrèrent un tableau fameux qui se trouvait dans un monastère de religieux cisterciens et qui représentait sainte Véronique tenant un voile sur lequel était peinte la face du Christ. A son grand effroi, le comte s'aperçut que les yeux du divin Sauveur se détournaient de lui. Plusieurs fois il répéta l'épreuve et toujours la merveille se renouvelait. Epouvanté, il alla consulter un vieux moine chartreux qui avait autrefois été son maître.

« — Retournez, mon frère, en vous-même, lui dit le moine, et considérez si vous n'estes obligé à Notre-Seigneur de quelque promesse ; car je me resouviens d'avoir souvent entendu dire qu'aviez fait un ferme propos de bastir une maison pour notre Ordre.

« — J'affirme, répondit le comte, d'avoir fait ce propos et je ne scay par quel jugement de Dieu je l'ay oublié.

« — Il est écrit : Venez et rendez vos vœux à Notre-Seigneur Dieu, reprit le moine. Je vous prie donc d'accomplir vos promesses et vous voirez joyeusement la face de Jésus-Christ. » Le comte se hâta de suivre les conseils du Chartreux et la légende ajoute qu'aussitôt les yeux du Christ parurent s'adoucir à la vue de son serviteur. Outre l'emplacement qu'il donna pour construire le monastère, « il octroya à la Chartreuse de Neuville dix livres parisis de rente à prendre annuellement sur son domaine du Boulonnais et l'amortissement de deux cents livres parisis de rente annuelle qu'elle pourrait acquérir. »

Deux ans après, un gentilhomme du pays, Pierre du Temple, seigneur de La Mothe, ajouta neuf arpents au territoire concédé par le comte Robert.

Un peu après, messire Jean Courteret, chanoine de l'église de Théroouanne, et Guillaume des Prés, chambellan du comte de Boulogne, firent don à la Chartreuse de la ferme dite *des Préaux*.

A leur suite, de riches seigneurs et de nobles dames détachèrent un ou plusieurs fiefs de leurs domaines afin « de changer les biens temporels pour les biens célestes et d'acquérir l'héritage éternel au prix des biens périssables. »

Puis chacun fonda à l'envi une cellule. Marguerite d'Évreux fit bâtir et dota les deux premières; sa fille, Jeanne de Boulogne, l'imita; un seigneur de Longvillers en fonda deux autres et donna au couvent quarante livres parisis de cens annuel. Jean de Hodicq et sa femme fondèrent deux cellules qu'ils dotèrent de « bonnes rentes » et firent construire le chapitre des Pères.

Messire Guillaume de Mothier, Jean d'Acquis, le sire d'Hes-teux, Jean de Posseux, fondèrent chacun une cellule, et le chœur fut bientôt complet.

Le cloître était au complet avec ses douze cellules. « C'est afin, disent *les Statuts*, que les dépenses qu'occasionneraient plus de sujets, ne nous obligent pas à sortir de nos retraites pour demander des secours, ce que nous détestons. » De même qu'aujourd'hui on fonde un lit dans un hôpital, une chaire dans une université, de même au moyen âge on *fondait un Chartreux*. Un particulier ou une famille faisaient bâtir une cellule et fournissaient à l'entretien du religieux qui devait l'habiter, à la condition qu'il prierait chaque jour pour ses bienfaiteurs. Le nom des bienfaiteurs était gravé sur une pierre à l'entrée de la cellule, et leurs armoiries, peintes sur verre, étaient placées dans une des fenêtres, et le soir après Complies, le Chartreux priait spécialement pour ceux qui avaient élevé la cellule où il venait de passer une journée si calme et si heureuse. Après deux ou trois siècles, les arrière-petits-fils des bienfaiteurs, en entrant dans une cellule et en voyant le nom ou les armes de leurs ancêtres, se trouvaient de suite comme chez eux et savaient que depuis des centaines d'années, chaque jour une prière s'élevait vers le ciel, demandant au Seigneur de verser ses plus abondantes bénédictions sur leur famille.

En août 1332, le comte Guillaume donna quarante livres parisis « pour la nourriture d'un père ». Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle,

Gillette de La Rue donna « pour le chauffage des religieux » le bois de Witenyat.

La réputation dont jouissait la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés au XVIII<sup>e</sup> siècle s'était répandue dans toute la contrée, et lui attirait de nombreux postulants. Vers la fin du mois de mars 1767, un jeune homme venait frapper à la porte du monastère et demandait à y être reçu comme postulant. Il était accompagné de son oncle, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Wellincourt et Cambresis, qui le présenta au père prieur. Celui-ci reçut affectueusement le jeune postulant, l'interrogea, lui reconnut des signes de vocation, mais, à cause de sa jeunesse et de son ignorance du chant ecclésiastique, il ne put l'admettre de suite. Benoît Labre, c'était le nom du postulant, se mit avec ardeur à l'étude du chant et de la philosophie, et le 6 octobre 1767 il se présentait de nouveau à la porte du monastère. Le prieur, l'ayant de nouveau interrogé, l'admit à faire partie de la communauté comme postulant. Les austérités de la règle, la longueur des offices, les veilles de la nuit, la variété des exercices, occupèrent, dans les premiers temps, l'activité du jeune postulant, et purent satisfaire son âme avide de recueillement, de méditation et de prière. Mais bientôt une nuit désolante se fit dans son âme, il entra dans des inquiétudes et des angoisses mortelles. Exact à accomplir dans toute leur rigueur les prescriptions de la règle, il espérait par sa soumission et son humilité, trouver quelque consolation à ses peines intérieures ; mais rien ne put lui donner la paix. L'isolement dans lequel vivent les Chartreux le laissait en proie à toute l'intensité de ses perplexités. Il lui semblait que Dieu s'était éloigné de lui, et en son âme naissaient des scrupules, des doutes, des tristesses et des terreurs qui brisaient son énergie et lui faisaient s'écrier comme Job : « Pourquoi, mon Dieu, me cacher votre face ? Pourquoi me regarder comme votre ennemi ? »

Au milieu des tourments qui assaillaient son âme, il aurait désiré des pénitences plus dures que celles des Chartreux ; il aurait souhaité trouver, comme chez les Trappistes, des exercices spirituels entremêlés de travaux manuels accomplis en commun ; ce qui, croyait-il, aurait détendu et reposé son esprit. Pour mettre fin à tant de tourments, le prieur ne trouva d'autre remède que de faire reconduire Benoît chez ses parents après un séjour de six semaines.

Le 12 août 1769, Benoît Labre revenait de nouveau à la Char-

treuse de Neuville, espérant cette fois n'en plus sortir. A peine était-il rentré dans le cloître que ses peines d'esprit se renouvelèrent avec une intensité plus grande. Il ne se croyait pas assez mortifié, et la rude vie des enfants de saint Bruno lui semblait trop douce pour un pécheur comme lui. Après six ou sept semaines, le prieur dut le congédier pour toujours, en lui adressant ces paroles : « Mon fils, la Providence ne vous appelle pas à notre Institut ; suivez les inspirations de la grâce. »

C'est pour garder le souvenir du séjour de saint Labre à la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés que la chapelle du cloître où, agenouillé sur la pierre, il restait de longues heures en prières et en méditation, a été restaurée et dédiée à l'illustre et saint enfant d'Amettes.

Le 1<sup>er</sup> février 1791, les Chartreux étaient expulsés de leur monastère, qui était devenu bien national, et les nouveaux propriétaires y entraient. Blaise Duval de Haut-Marest s'était rendu acquéreur du couvent et de la ferme qui touche au couvent. Ne sachant comment tirer parti de ces constructions, il les fit démolir pour les vendre. Pierres, briques, fenêtres, portes, bois de charpentes, couvertures, furent vendus à quiconque avait à bâtir une maison, une grange, une étable. A peine resta-t-il quelques poutres du mur, quelques pierres de taille oubliées çà et là. La vaste nef de l'église avait été transformée en grange ; ses autels, ses boiseries, ses tableaux vendus et dispersés. Le propriétaire s'était réservé le bâtiment qui servait à l'évêque et aux hôtes du monastère. Le 31 mai 1870, après de nombreux pourparlers, les Chartreux reentraient en possession de leur couvent et de la ferme. Le 2 avril 1872, on posait la première pierre du nouveau monastère, et le 19 octobre 1875, Mgr Lequette, évêque d'Arras, consacrait solennellement l'église du monastère et rétablissait la clôture.

L'ordre qui, avant la Révolution, ne comptait pas moins de 360 monastères habités par près de dix mille religieux, ne compte plus aujourd'hui que 27 couvents, dont 11 pour la France abritant à peine 700 religieux. Trois monastères de Chartreusines suivent la règle des Chartreux. L'un de ces monastères occupe l'ancienne abbaye de Picquigny, au diocèse d'Amiens.

---

## JEANNE D'ARC A DOMREMY

## Discours de Mgr Turinaz.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

## II

Déjà, dans tout ce que je viens de dire, vous avez reconnu la voix de la France; mais cette voix, il faut que vous l'entendiez encore.

La voix de la France chrétienne, c'est la voix de ses évêques. On l'a dit, « ils ont fait la France comme les abeilles font une ruche ». Dès son origine, ils ont versé dans l'âme de ce peuple les lumières célestes, les saintes croyances, les nobles inspirations, les sublimes ardeurs. Toujours ils lui ont montré le chemin du devoir, de l'honneur et de ses destinées providentielles.

Or, les évêques de France ont affirmé qu'ici est le principe supérieur et divin de toute l'œuvre de Jeanne d'Arc, le centre où doivent revenir toujours les hommages qui lui sont rendus. Ecoutez les échos des grandes fêtes célébrées en l'honneur de la vierge libératrice, dans les villes illustrées par ses exploits ou par son immolation; écoutez la parole épiscopale qui vient d'Orléans, de Reims ou de Rouen, elle affirme les droits sacrés de Domremy. Et vous êtes ici en ce moment, Messieurs, vous êtes, dans ce pèlerinage national, les représentants et les témoins de l'épiscopat français. C'est d'ailleurs un évêque, l'évêque de Saint-Dié, dont ce diocèse pleure encore la perte, c'est Mgr de Briey qui le premier a conçu le projet d'élever un monument national à la gloire de Jeanne d'Arc, et le premier il a entrepris cette grande œuvre.

Vous avez, Monseigneur, rappelé ces précieux souvenirs, vous avez recueilli avec joie ce glorieux héritage lorsque dans votre première lettre pastorale vous adressiez à votre peuple ces nobles paroles : « Si Mgr de Briey n'a point achevé cette œuvre, s'il s'est arrêté dans sa route, le vaillant et patriotique évêque, vous savez pourquoi : une maladie cruelle a brisé ses forces, mais non son cœur; une mort lente achetée par la souffrance a seule retardé la réalisation de ses plus ardents désirs. Il nous laisse l'héritage de ses pensées généreuses et de ses desseins. Puissions-nous marcher sur ses traces comme vous l'attendez de nous ! » Et vous ajoutiez : « Evêque de Domremy,

nous venons travailler à une œuvre qui est à vous, qui devient la nôtre. Nous en revendiquons à la fois le péril et l'honneur. Nous venons avec la vérité historique, avec l'amour des traditions sacrées, répondre à vos justes, à vos légitimes espérances. »

La voix de la France, c'est la voix de ses érudits et de ses historiens, qui nous démontrent jusqu'à l'évidence les droits absolument supérieurs et incontestables de Domremy.

La voix de la France, c'est la voix de ses orateurs. Chez tous les peuples, mais surtout chez le peuple franc, à la parole si limpide, si souple, si précise, si vive et si ardente, l'éloquence est la voix du peuple lui-même, le son que rend l'âme de la patrie.

Parmi les orateurs des fêtes quatre fois séculaires d'Orléans, je salue au premier rang l'évêque qui a été nommé le chevalier de Jeanne d'Arc, le promoteur le plus puissant de l'admiration de ce siècle envers notre libératrice, lui qui, dans deux discours immortels, a laissé de la vierge de Domremy une image dont la grandeur et la beauté ne seront pas surpassées (1).

Sous des formes diverses, avec des accents qui se modifient, tous retracent les trois grandes phases de cette merveilleuse épopée : l'inspiration accordée à l'innocence, l'action où se trouve la gloire, la passion, la souffrance où est la vraie grandeur. Tous font remonter l'action et la passion, la victoire qui a délivré notre pays et l'immolation qui l'a sauvé, à l'inspiration qui descendit du ciel et de Dieu sur la vierge de Domremy.

Plusieurs de ces orateurs ont voulu venir chercher ici à leur tour l'inspiration de leur parole. Écoutez un des plus éloquents : « Domremy, cher village dont je viens à peine de quitter le sol inspiré, pauvre petit jardin, où, entre Dieu et une enfant, s'est décidé le salut de la France; humble église du hameau, grave et solennelle dans ta pauvreté séculaire; riantes vallées qu'elle a parcourues, douces collines qu'elle a gravies, bois silencieux dont elle a connu les ombres, murs sacrés des sanctuaires qu'elle ornaît de fleurs, que la main du Seigneur soit sur vous ! Humble et illustre village, que Dieu bénisse tes moissons ! qu'il donne la force à tes fils et la modestie à tes filles ! qu'il donne la sainteté à tes pasteurs, qu'il élève vers le ciel les âmes qui naissent en toi, parce que les pierres de tes chemins ont porté

(1) Mgr Dupanloup. C'est lui qui, après s'être concerté avec Mgr l'évêque de Saint-Dié, a soumis au Saint-Siège la cause de la béatification de Jeanne d'Arc.



celle qui a été choisie pour délivrer notre peuple et que dans la faiblesse de son âge, Jeanne, ton enfant, a cru à Dieu et à la France (1).

La voix de la France, c'est la voix de ses villes et de ses provinces, et jusqu'à ces derniers temps aucune d'entre elles n'avait songé à disputer à Domremy sa part privilégiée. Si, dans ce concert, un témoignage a le droit d'être écouté plus que nul autre, n'est-ce pas le témoignage de la noble et vaillante Lorraine? La Lorraine, elle est ici; la Lorraine, elle était il y a quelques jours dans sa capitale en fête, elle était dans la cathédrale de Nancy, ornée, resplendissante comme elle ne l'avait jamais été. La Lorraine répondait aux accents de celui qui avait l'honneur d'interpréter ses souvenirs, ses joies et ses espérances, quand le diocèse de Toul, auquel Jeanne avait appartenu, reconnaissait les droits que les événements et la Providence ont donnés au diocèse de Saint-Dié et quand l'évêque de Nancy et de Toul saluait dans l'évêque de Domremy l'évêque de Jeanne d'Arc (2).

La voix de la France, c'est la voix des pèlerins qui sont venus visiter ces lieux bénis, c'est la voix de ces foules qui ont apporté et qui apportent ici un hommage qu'elles n'ont porté nulle part ailleurs. Cette foule, ces pèlerins, ils seront plus nombreux encore quand cette basilique sera achevée, quand l'auréole céleste brillera au front de Jeanne, quand cette humble maison, cette antique église, cette vallée elle-même seront devenues le sanctuaire de la piété unie au patriotisme.

Pour essayer d'amoindrir l'éclat de ces démonstrations, on a dit, on dira peut-être encore : « Jeanne d'Arc appartient à la France, pourquoi voulez-vous la lui ravir? » Vous ne voulez pas ravir Jeanne d'Arc à la France, mais personne ne pourra vous la ravir. Jeanne appartient à la France! c'est vrai, et voilà pourquoi la voix de la France doit être entendue et obéie! Elle appartient à l'histoire de la France, et l'histoire démontre qu'ici sont les grands, les célestes, les divins souvenirs. Elle appartient à la justice de la France, et la justice affirme les droits supérieurs, incomparables, imprescriptibles de Domremy. Elle

(1) Panégyrique de Jeanne d'Arc par l'abbé Henri Perreyve.

(2) La fête du 28 juin 1890 à Nancy. Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc par la ville de Nancy. — Domremy a appartenu au diocèse de Toul pendant des siècles et en particulier à l'époque où vivait Jeanne d'Arc.

appartient à la loyauté et à la reconnaissance de la France, et la France ne permettra pas de méconnaître la pure et angélique mémoire de la divine mission de sa libératrice.

Jeanne appartient à la France, mais la France aussi lui appartient. Elle l'a délivrée, rachetée et sauvée; c'est elle qui a fait le peuple français, la patrie française et qui donc oserait lui élever un monument qui contredirait et le choix de son Dieu et les révélations de son cœur?

### III

Le temps ne me permet pas de démontrer que Jeanne doit être le modèle et la patronne de l'armée française. Mais ce que je veux dire, c'est que la voix de l'armée se fera entendre, puissante, enthousiaste, en faveur du sanctuaire de Domremy, quand aura été réalisée la noble et sainte pensée d'établir dans ce sanctuaire la prière perpétuelle et nationale pour les soldats tombés au champ d'honneur.

Cette pensée, recueillie par l'évêque de Saint-Dié, a été la pensée constante, elle a été le testament de Jeanne d'Arc.

Le fort Saint-Loup vient d'être enlevé dans un magnifique élan. C'est la première victoire de Jeanne et elle se prend à pleurer. « Je pleure, dit-elle, en pensant à tant d'hommes qui sont morts sans avoir obtenu le pardon de leurs péchés. »

Au milieu des camps, dans ses prières incessantes, dans ses mortifications et ses jeûnes, elle fait une grande part aux soldats morts en combattant pour la France.

Ecoutez cette recommandation qu'elle répète souvent à son confesseur : « Si je dois bientôt mourir, dites de ma part au roi mon maître qu'il fasse bâtir des chapelles où l'on prie pour les âmes de ceux qui sont morts en défendant la patrie. »

Ce vœu de l'angélique guerrière va enfin être accompli. Cette chapelle, ce sanctuaire de la prière nationale, le voilà, il s'élève sous vos regards. Ici des prêtres seront les représentants de la France chrétienne et offriront chaque jour le sacrifice de nos autels; ici sera fondée « une association de prières pour l'armée et principalement pour les soldats tombés à toutes les époques et sous tous les climats au service de la France ».

Aux prières des prêtres, à la puissance du sacrifice divin, s'uniront les supplications des mères, des épouses, des enfants, du peuple tout entier; car maintenant l'armée, c'est la France elle-même.

Comme autrefois, s'adressant à Dunois aux portes d'Orléans, Jeanne dira à notre vaillante armée aux jours des luttes sanglantes qui se préparent : « Je vous amène le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à personne, le secours du Roi des cieux. »

Les prières de cette association, unies à celles de Jeanne d'Arc, protégeront vos fils contre les périls de la vie militaire. A eux aussi la vierge guerrière apparaîtra comme l'ange de la bravoure, de la piété et de la pureté sans tache.

Elle apparaîtra plus douce, plus radieuse encore au soldat mourant, celle qui au soir d'une bataille descendait de son cheval, faisait confesser un Anglais frappé à mort, lui soutenait la tête et l'aidait à bien mourir. Elle obtiendra les célestes clartés, le repentir, l'espérance, le pardon de Dieu aux fils de la France tombés sur les champs de bataille ; elle les aidera à bien mourir.

Dites-moi, toutes ces nobles victimes du patriotisme reçoivent-elles l'aumône si nécessaire de la prière ? Qui donc prie pour le soldat qui a donné à son pays sa jeunesse, ses forces, ses espérances, son sang, sa vie, et qui tombe obscur, ignoré dans la mêlée sanglante ? Ah ! ici il obtiendra désormais les prières de la France, le prix du sacrifice du fils de Dieu, qui a dit : « Ce que vous aurez fait pour le plus petit et le dernier de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait » (1).

O vous qui priez pour ceux qui vous étaient si chers et qui sont tombés pour la défense de la France, priez-vous bien longtemps ? La douleur et la mort fermeront bientôt vos lèvres ; ne voulez-vous pas qu'après vous on prie encore pour eux ? O mères, ô épouses qui tremblez à la pensée des guerres futures, vous répondrez à l'appel de Jeanne d'Arc, vous serez les apôtres de cette association.

Ah ! quelles supplications toutes puissantes monteront ici vers le ciel, après les luttes sanglantes, effroyables, des guerres futures ! prières des épouses devenues veuves, des mères désolées, des petits enfants orphelins, prières de la France à genoux, auprès de la bannière de Jeanne d'Arc, où elle lira ces paroles des suprêmes consolations et des célestes espérances : *Jesus, Maria!*

Non, jamais œuvre plus touchante, plus belle, plus grande, plus sublime, n'aura ému le cœur de la France.

Parmi tant de paroles immortelles, Jeanne avait dit : « Je

(1) Matth., xxv, 40.

suis venue relever le sang de France. » Elle avait bien dit ; le sang de France, elle l'a relevé dans la bravoure, dans l'honneur, dans la victoire. Et pourtant son désir n'était pas accompli tout entier. Le sang de France, le sang versé à flots depuis des siècles sur tant de champs de bataille, il sera recueilli par la reconnaissance et par la piété et élevé jusqu'à ce sanctuaire du Dieu des armées. Ici, tous les jours, il sera offert sur l'autel avec le sang rédempteur du monde. Que dis-je ! il sera élevé jusqu'à l'autel céleste où le sacrifice est offert éternellement devant le trône de Dieu par Jésus-Christ, le prêtre éternel (1).

Non, non, jamais le sang de la France n'aura été ainsi relevé. Monseigneur, votre cœur a répondu à l'appel du cœur de Jeanne d'Arc ; au nom de l'armée, au nom de la France, soyez remercié et béni.

Aussi la réalisation de votre grande œuvre est assurée. En avant ! en avant ! tout est vôtre !

Oui, tout est vôtre. A Vaucouleurs, Jeanne a prié pendant quelques jours et a reçu quelques secours précieux ; Vaucouleurs l'a vue passer, mais elle venait de Domrémy. A Poitiers et à Chinon, Charles VII confie à l'humble bergère la mission qui dépend de son pouvoir royal et que ne pouvait lui donner, à aucun titre, l'infâme Baudricourt (2) ; mais cette mission appartenait de droit divin à celle qu'ici Dieu lui-même avait envoyée au secours de la France et de son roi.

(1) Hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum : semper vivens ad interpellandum pro nobis. (*Hebr.* vii, 24, 25.) — Ubi præcursor pro nobis introïvit Jesus, secundum ordinem Melchisedech pontifex factus in æternum (*Hebr.* vi, 20.)

(2) Il n'a pas tenu à Baudricourt que la mission divine de Jeanne d'Arc n'échouât dans la honte et dans le déshonneur. « Et luy sembla (à Robert de Baudricourt) qu'elle seroit bonne pour ses gens à eux esbattre en pesché, et y eut aucuns qui avoient volonté d'y essayer ; mais aussi tost qu'ils la voyaient, ils estoient refroidis et ne leur en prenoit volonté. » Chronique de la Pucelle dans J. Quicherat, *Procès*, IV, 205.

« Robert de Baudricourt dit plusieurs fois à Durand Laxart de reconduire Jeanne chez son père en lui donnant des soufflets : Qui Robertus pluries ei dixit quod reduceret eam ad domum sui patris et daret ei alapas. » Déposition de Durand Laxart, dans J. Quicherat, *Procès* II, 444.

« Robert de Baudricourt dit à Jeanne en la congédiant : « Va, et advienne que pourra ! » (et non : *ce que Dieu voudra*, comme on l'a prétendu). « Dixitque idem Robertus ipsi Johannæ : « Vade, dum

Orléans a acclamé sa libératrice, mais cette délivrance était le signe que l'archange et les saintes avaient révélé à l'humble bergère.

Jargeau, Beaugency et Patay ont vu briller les éclairs de son épée ; c'était l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois, et plus puissant pour le salut de la France était l'étendard que Jeanne « aimait quarante fois plus que son épée » et dont ses voix lui avaient dit : « Prends l'étendard de par le Roi du ciel. »

Reims a admiré les fêtes splendides du sacre, parce que Jeanne était partie de cet humble village pour rendre au Dauphin sa couronne et son royaume.

A Rouen, la douce victime a triomphé des ténèbres de son cachot, de la perfidie et de la haine de ses juges, de l'horreur de son supplice, parce que la pauvre enfant avait reçu ici les lumières du ciel, l'inspiration et la force de Dieu, les flammes du plus héroïque patriotisme.

Si la France a été par elle délivrée et sauvée, c'est que dans ces lieux bénis, l'ordre lui en avait été donné à « la requête de Charlemagne et de saint Louis » (1).

L'univers catholique l'invoquera bientôt dans des manifesta-

*recederet ab eo, vade et quod inde poterit venire veniat.* » J. Quicherat, *Procès* I, 55.

Voici comment ces textes sont interprétés par deux écrivains d'une incontestable valeur :

« Le sire de Baudricourt l'estima folle et l'aurait volontiers livrée aux grossiers ébats de ses soldats. Il crut la ménager fort en disant à son oncle qu'il ferait bien de la ramener à son père bien souffletée. » H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, I, 92 (in-12, Paris, Hachette, 1876).

Le sire de Baudricourt, « doutant jusqu'à la fin, la congédia en disant : « Allez donc, allez, et advienne que pourra ! » *Ibid.* I, 101.

Robert de Baudricourt « se contenta de rire et de hausser les épaules en entendant cette jeune paysanne, propre tout au plus, pensait-il, à défrayer la lubricité de ses soldats, débiter ce qu'il considérait comme les rêves d'un cerveau malade. Finalement il dit à Durand Lassois, qui avait amené la fille de Jacques d'Arc, de la reconduire à son père, non sans lui avoir administré une bonne correction manuelle. » Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. CLXVI (in-8, Paris, H. Champion, 1886).

Baudricourt, « doutant jusqu'au bout de celle dont il n'avait accepté les services qu'à contre-cœur : « Va, va, lui dit-il en la quittant, et advienne que pourra ; tels furent ses derniers adieux. » *Ibid.*, p. CCXV.

(1) Jeanne d'Arc avait dit à Dunois : « Le secours que je vous amène ne vient pas de moi ; il vient de Dieu, à la requête de Charlemagne et de saint Louis. »

tions splendides; il dira: Sainte Jeanne de France, sainte Jeanne de Domrémy, priez pour nous!

Allez donc, achevez ce monument national. Allez, Dieu le veut, la France vous suivra dans l'enthousiasme. « Allez, en avant, tout est vôtre. »

### ENCORE UNE STATUE A VOLTAIRE

Voltaire est aujourd'hui fort démodé, tout à la baisse dans le monde littéraire progressite. M. Ferdinand Brunnetière, le plus fin critique de notre temps, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'appelait naguère: « ce Voltaire insolent et cynique..., le Voltaire dont la facile audace n'égale que la grossièreté ». Et, à la suite de M. Faguet, un autre écrivain célèbre, M. Brunnetière ajoutait:

« Voltaire avait le cœur sec; sa sensibilité très vive était à fleur de peau; les misères de l'humanité ne l'ont guère ému qu'intellectuellement; si l'on peut ainsi dire; elles ne l'ont pas touché dans son fond; s'il a eu l'horreur de la souffrance, il n'en a pas eu la pitié, bien moins encore ce qu'on en appelle aujourd'hui la religion; — et c'est pourquoi nous avons le droit de lui mesurer notre reconnaissance. »

Tout le monde universitaire pense comme M. Brunnetière. C'est un singulier phénomène que ce mouvement partant des plus hautes sphères intellectuelles et se communiquant à la masse des jeunes étudiants. La génération actuelle sera élevée dans de tout autres idées que sa devancière. C'est Paris qui commence à renverser les vieilles idoles et semble dire: Voltaire est peut-être encore bon pour la province, mais il n'est plus digne des honneurs de la capitale.

La province, en effet, marche moins vite dans la voie du progrès. Elle est encore au Voltaire et aux Voltairiens de 1830. La lumière n'est pas suffisamment faite pour elle. Il s'y trouve encore des naïfs qui pensent qu'on peut se frotter à Voltaire sans se mettre de mauvaise compagnie.

C'est ainsi qu'une ville d'extrême province, Saint-Claude, élevait sa statue à Voltaire il y a deux ans et que Ferney vient de l'imiter il y a quelques jours.

Toutefois, il y a des malins à Ferney, ou dans le voisinage, qui comprennent l'anachronisme d'une telle manifestation et

voudraient en atténuer le fâcheux effet. C'est à une telle préoccupation qu'il faut attribuer l'article de la *Tribune* de Genève, qui essaye de couper Voltaire en deux et de dire : *nous n'élèverons la statue qu'à une moitié de Voltaire*; nous laissons l'autre moitié dans le fossé. Et comme une demi-statue ne suffisait pas pour la fête, l'inauguration du chemin de fer à voie étroite (qui marche depuis trois mois) a dû être appelée à faire le reste.

La statue du « patriarche de Ferney », dit la *Tribune*, est un don gracieux de son auteur, M. Emile Lambert, propriétaire du château de Ferney..... C'est une statue en bronze, de grandeur naturelle, qui représente le philosophe, courbé par l'âge, appuyé sur sa canne, le chapeau sous le bras. Ce n'est point le Voltaire militant, sarcastique et malin, c'est un bon vieillard dont la figure fine respire la bienveillance un peu narquoise.

Ce bronze rend parfaitement la pensée de l'auteur et les intentions de la municipalité. Le Voltaire qu'il rehausse est celui qui passa à Ferney les vingt dernières années de sa vie, faisant le bien, serviable aux malheureux et dévoué à toute noble cause. C'est le Voltaire qui veut abolir la torture et réformer les lois d'instruction criminelle, qui prend en main la cause des Calas, des Sirven, des Montbailli et autres; qui poursuit la suppression du servage sur le territoire de Saint-Claude et de Chesery, etc., etc.

Malheureusement, ce partage de la *Tribune* n'est pas acceptable. Il faut prendre Voltaire tel qu'il est, tout entier, des pieds à la tête, et si l'on trouve alors qu'il fait trop mauvaise figure, il faut le rejeter tout entier et n'en retenir aucun quartier pour l'admiration de Ferney.

Puisque la *Tribune* vante une prétendue bienveillance de Voltaire pour le peuple, nous allons reproduire ici une lettre choisie dans une série publiée par le *Courrier du Jura*, en 1887 :

*Troisième lettre (1).*

Les Rousses, 5 octobre 1887.

**Voltaire insulteur du peuple.**

Mes chers compatriotes,

20. M. Spuller nous a dit que la statue élevée sur notre sol est moins élevée à « l'intelligence » de Voltaire qu'à son « grand cœur ».

Un homme de cœur aime le peuple qui porte le fardeau des souffrances et des privations; il aime l'ouvrier courbé chaque jour sur un

(1) Publiée dans le *Courrier du Jura*, numéro du 22 octobre 1887.

rude métier; il aime les pauvres et les affligés. Voltaire a-t-il aimé le peuple? A-t-il aimé l'ouvrier? A-t-il eu des entrailles pour les malheureux?

Ecoutez encore. Que ceux qui ont applaudi aux paroles de M. Spuler écoutent les paroles de leur Voltaire.

21. Voltaire écrit : « Le peuple sera toujours sot et barbare... Ce sont des bœufs auxquels il faut un *aiguillon*, un *joug* et du *foin* (1). » Est-ce clair? Ainsi, d'après Voltaire, il faut faire marcher le peuple à coups d'*aiguillon*, il faut le mettre sous le *joug*, il faut lui faire manger du *foin* : et cela, parce que le peuple est un troupeau de *bœufs*.

Je le demande aux amis de Voltaire, qu'un prêtre catholique, qu'un jésuite surtout ait prononcé ces paroles, vous représentez-vous l'indignation générale qu'il exciterait? Lui élèverait-on des statues? Eh bien, parce que Voltaire, insulteur des faibles, les a prononcées, sont-elles moins intolérables?

Mais cette triste phrase n'est pas, sous la plume de Voltaire, une proposition isolée.

22. « C'est à mon gré, dit-il ailleurs, le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain, de *séparer le sot peuple* d'avec les honnêtes gens *pour jamais*... On ne saurait souffrir l'absurde insolence de ceux qui vous disent : je veux que vous pensiez comme votre *tailleur* et votre *blanchisseuse* (2). »

Aujourd'hui, on ne parle que de répandre l'instruction dans le peuple : Voltaire ne veut pas qu'on éclaire les *ouvriers*.

« Nous ne nous soucions pas que nos *laboureurs* et nos *manœuvres* soient éclairés (3). »

« On n'a jamais prétendu éclairer les *cordonniers* et les *servantes* : c'est le *partage des apôtres* (4).

« Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit : *il n'est pas digne de l'être* (5). »

Aussi, il demande à La Chalotais qu'on lui envoie les instituteurs du peuple, « les frères ignorantins pour conduire des charrues et pour les atteler (6). »

23. Pour Voltaire, les gens de peine, les laboureurs, les hommes de métier, tous les travailleurs, c'est la « *populace* », c'est le « *sot peuple* », c'est la « *canaille* ».

« J'entends par peuple la *populace qui n'a que ses bras pour vivre* (7). »

(1) Lettre à Tabareau, 3 février 1769.

(2) Lettre à d'Alembert, 2 septembre 1760.

(3) A Helvétius, 13 août 1762.

(4) A d'Argental, 27 avril 1765.

(5) A Damilaville, 19 mars 1766.

(6) 28 février 1763.

(7) A Damilaville, 1<sup>er</sup> avril 1766.



« Il faut séparer le *sot peuple des honnêtes gens pour jamais* (1). »

« Je vous recommande l'infâme (Jésus-Christ), son Eglise et sa religion; il faut la détruire chez les honnêtes gens », c'est-à-dire, selon le langage de son temps, dans les classes supérieures, « et la laisser à la *canaille*, grande ou petite, pour laquelle elle est faite (2). »

« La raison triomphera, au moins chez les *honnêtes gens*; la *canaille* n'est pas faite pour elle, etc. (3). »

« A l'égard de la *canaille*, je ne m'en mêle pas; elle restera toujours *canaille*. Je cultive mon jardin, mais il faut bien qu'il y ait des *crapauds* (4). »

Voltaire se moque amèrement de J.-J. Rousseau qui s'adresse à des marchands de clous (5), et il ne peut comprendre qu'on fasse d'un jeune homme un menuisier (6). Il blâme Frédéric, fort peu scrupuleux pourtant, de se reprocher le vol de la Silésie, comme s'il y avait péché « à manger moutons, *canaille* et *sottes gens* (7) ».

Plus haut, il fallait donner du *foin* à la « *canaille* » comme à des *bœufs*; ici, on peut la *manger* comme des *moutons*. Ailleurs, il déclare que les philosophes ne doivent compter pour leur prochain que les libres-penseurs; tous les autres hommes doivent être traités comme les fauves des forêts: « Mon cher philosophe, ne comptez pour votre prochain que les hommes qui *pensent* (les libres-penseurs), et regardons le reste des hommes comme les *loups*, les *renards* et les *cerfs* qui habitent nos forêts (8) »

Est-ce clair? On peut donc faire la chasse aux hommes comme aux *loups*.

Ailleurs encore, on peut mettre le *bât* au peuple comme à des ânes, il suffit à Voltaire qu'il échappe au *bât*: « Laissons le peuple recevoir un *bât* des *bâtiers* qui le *bâtent*, mais ne soyons pas *bâtés*. L'honnête liberté est notre partage (9). »

M. Spuller nous a dit: « Il fallait un Voltaire à Saint-Claude. Le voici sur un piédestal, devant lequel passeront en se *découvrant*, non seulement les arrière-petits-fils de ceux qu'il a voulu affranchir, mais tous les hommes qui auront au fond du cœur le sentiment de la solidarité de tous les hommes dans la reconnaissance qui est due au génie quand il obéit aux inspirations de la *justice* et de la *bonté* (10). »

(1) A d'Alembert.

(2) Lettre à Diderot, 25 septembre 1762.

(3) Lettre à d'Alembert.

(4) Au même, 4 juin 1767.

(5) Lettre à d'Alembert.

(6) Lettre au marquis d'Argenson.

(7) Voir à cet égard *Frédéric II et l'Allemagne*, par le Dr Klopp, t. I.

(8) Lettre de Voltaire à Helvétius, 16 juillet 1760.

(9) Lettre à Duclos, octobre 1760.

(10) Discours pour l'inauguration de la statue de Voltaire.

Comment ! on vous invite, vous, ouvriers de Saint-Claude, à vous découvrir comme devant un type de la *justice* et de la *bonté*, devant celui qui vous a appelés la *canaille*, celui qui vous a traités de *bœufs*, de *moutons* et d'*ânes* n'ayant droit qu'à du *foin*, à un *bât* et au *cou-teau* ! Quelle dérision !

Jamais Voltaire ne se soucia du peuple : « c'est le petit nombre qui fait le public ; *le reste est le vulgaire*. Travaillez-donc pour le petit public sans vous exposer à la *démence du grand nombre* (1). »

Ou, s'il se soucia du peuple, ce fut pour demander qu'on le maintînt dans l'abrutissement : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des *gueux ignorants*. Si vous faisiez valoir comme moi une terre et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le *manœuvre* qu'il faut instruire, c'est le *bon bourgeois*. Quand la *populace* se mêle de raisonner, tout est perdu (2). »

« Or, remarquez ceci, conclurons-nous avec Mgr Dupanloup, Voltaire avait alors soixante-douze ans. Voltaire était au comble de sa fortune et de sa gloire ; Voltaire avait plus de cent mille livres de rente ; il s'était fait nommer gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Ferney, comte de Tournay ; il parlait ici dans l'intimité : il disait sa pensée tout entière. Voilà donc, Messieurs, ce que Voltaire pensait du peuple (3). »

24. Quand Frédéric vole de nouvelles provinces et les écrase, proteste-t-il en faveur du pauvre peuple ? « Que voulez-vous ? dit-il, il a tant d'esprit et de grâce, et il est roi ! » Lorsque le sang coule par torrents sur les champs de bataille, prend-il le deuil ? « Que faire ? dit-il, donner *Tancrède* en décembre, l'imprimer en janvier, et rire. »

S'il s'occupe de l'histoire, il avoue que c'est pour donner des coups de pied à l'humanité : « On n'avait donné que quelques soufflets au genre humain dans ces archives de nos sottises (l'histoire générale) : il ajoutera, lui, « force coups de pied dans le derrière (4). » Il plaint le genre humain de n'avoir en partage que la déraison, mais il s'en console « en se nourrissant de son blé, en se chauffant de son bois et en mangeant ses poulets (5). » Et pourquoi pas ? La philosophie ne lui fait voir dans les hommes que « des animaux à deux pieds et sans plumes ».

« Si, aujourd'hui, un écrivain insultait à ce degré le peuple, baffouait ainsi l'égalité, rangeait l'homme qui n'a que ses bras pour vivre parmi la *canaille* et cela *pour jamais* ; le déclarait *incapable* et *indigne* d'être éclairé, et cela afin de lui faire porter cruellement

(1) Lettre à Helvétius.

(2) A Damilaville, 1<sup>er</sup> avril 1766.

(3) Lettres, etc., page 51.

(4) Voir M. Gaudy, *Revue des Questions historiques*, 1<sup>er</sup> janvier 1878, p. 77.

(5) Lettre à M. de Ruffey, 15 août 1759.

le *joug* et sentir l'*aiguillon*, Messieurs, y aurait-il dans vos âmes assez d'indignation pour le flétrir? Eh bien, Voltaire a dit cela, tout cela, et bien d'autres choses encore; et non pas, veuillez le remarquer, pour obéir à une nécessité ou se soustraire à une persécution, mais de l'abondance de son cœur, et parce que telle était bien sa pensée et son plus intime sentiment: « C'est ainsi, dit M. Louis Blanc, que, dans la liberté et dans la vérité des épanchements intimes, Voltaire traitait les artisans, le peuple (1). »

25. A qui fera-t-on croire après cela que cet insulteur du peuple, ce viveur indifférent à toutes les misères, ait pu avoir des tendresses pour nos ancêtres, les mainsmortables du Mont-Jura? En faut-il davantage au plus aveugle pour lui faire comprendre que Voltaire n'a pas eu la pensée de secourir les prétendues esclaves du Chapitre, mais seulement la volonté de déclamer devant l'Europe contre l'Eglise?

« Otez à Voltaire, disait Charles Nodier, dont les amis de Voltaire recevront aisément sans doute le témoignage, quelques lambeaux d'amour et de tolérance, dépouilles profanées du christianisme dont il faisait ses beaux jours, vous verrez qu'il n'a, pour voiler sa triste philosophie, que les hideux haillons *d'un athée aux entrailles de fer* (2). »

Veuillez agréer, je vous prie, mes chers compatriotes, tous mes meilleurs sentiments.

(A suivre.)

## L'EXPÉDITION DE STANLEY

(Suite.— V. le Numéro 971.)

### Première entrevue entre Emin Pacha et Stanley

Voici le récit entier de la première entrevue qui eut lieu entre Stanley et Emin Pacha :

« Je vous dois mille remerciements, Monsieur Stanley, et je ne sais vraiment comment vous exprimer toute ma reconnaissance.

« — Ah! vous êtes Emin Pacha? Ne parlez pas de remerciements, mais venez, asseyez-vous. Il fait si sombre ici que l'on ne peut pas se voir. »

« Nous primes place à la porte de la tente. Une bougie éclairait la scène. Je m'étais attendu à voir un personnage à tournure martiale, grand et mince en uniforme égyptien tout râpé, et je me trouvais en face d'un homme maigriot, coiffé d'un fez,

(1) Mgr Dupanloup, *Lettres*, etc., p. 53, 54.

(2) Mgr Dupanloup, *Lettres*, etc., p. 36.

fort bien soigné, le linge éclatant de blancheur, parfaitement repassé et d'une coupe irréprochable. Une barbe noire encore, mais grisouante par places, encadrait un visage de type magyar, auquel des lunettes ajoutaient quelque chose qui pouvait rappeler un Espagnol ou un Italien. Ce visage ne montrait aucune trace de maladie ou d'anxiété; tout au contraire, il indiquait un corps prospère et un esprit tranquille. Tout à côté, le capitaine Casati, quoique plus jeune d'années, semblait décharné, anxieux, dévoré de soucis, vieux avant le temps. Lui aussi portait des vêtements excessivement propres et le fez égyptien.

« Un court résumé de nos incidents de voyage, des événements survenus en Europe, des affaires dans les provinces équatoriales et de notre situation personnelle prit presque deux heures, après lesquelles, pour fêter l'heureuse rencontre, nous bûmes, à la santé d'Emin Pacha et du capitaine Casati, cinq bouteilles de champagne, présent de mon ami Greshoff, de Stanley-Pool. On les reconduisit avec leur suite jusqu'au canot, qui les ramena au vapeur.

« Dans la soirée du 30, le Pacha vint me voir et j'ai eu avec lui une conversation prolongée, mais il ne m'a pas été possible de deviner ses intentions. Je lui ai remis son courrier, le « haut commandement » du Khédive et la lettre de Nubar.

« Je m'étais figuré qu'au bout d'une quinzaine nous marcherions tous au plateau, occuperions un endroit convenable dans l'Oundoussouma, où, après avoir tout fait pour installer notre monde en sécurité et confort, j'aurais couru vers l'arrière-colonne; celle-ci une fois ralliée, nous aurions pris la route de Zanzibar. Mais le Pacha m'inquiète. Quand je lui parle du retour par la mer, il a une manière de taper sur son genou et de sourire, comme s'il disait: « Nous verrons, nous verrons! » Il lui en coûte évidemment de quitter un pays où il était vice-roi.

« Je lui ai exposé assez au long les raisons qui portaient l'Égypte à abandonner ses provinces équatoriales.

« Je vois clairement la difficulté de l'Égypte à garder ces provinces, a-t-il répliqué, mais je ne vois pas aussi clairement que j'aie à m'en aller. Le Khédive me mande que mon traitement, celui des officiers et soldats seront réglés par le payeur général si nous rentrons au Caire. Mais si nous restons ici, c'est à nos risques et périls, sous notre propre responsabilité, sachant bien que nous n'avons plus à compter sur aucun secours du gouver-

nement. Nubar m'écrit une lettre plus longue, mais dans le même sens. Je n'appelle pas cela des instructions. On ne m'ordonne pas de quitter, on me laisse libre.

— Bien. Je vais compléter ces dépêches, si vous voulez le permettre, par ma connaissance positive des faits, puisque le Khédive et Nubar ne sont pas ici pour répondre. Le docteur Junker est arrivé en Egypte racontant au monde que vous étiez dans la plus grande inquiétude au sujet des munitions qui allaient vous manquer. Vous en aviez une quantité suffisante pour tenir la position pendant un an, dix-huit mois peut-être, à condition qu'on ne vous attaquât pas à fond, et que vous n'eussiez pas à faire une résistance prolongée. Jusqu'à présent, vous aviez réussi à défendre les provinces équatoriales, et vous continueriez de les défendre jusqu'à ce que vous eussiez reçu l'ordre du gouvernement de faire autre chose. Vous portiez une vive affection à ce pays et à ses habitants. L'Equatoria, tranquille, prospère et contente, possédait à peu près tout ce qu'il fallait pour se maintenir en cette heureuse condition. Il vous en coûterait de voir toute votre œuvre perdue, vous tiendriez à ce que l'Egypte conservât ces provinces, — ou à défaut de l'Egypte, quelque puissance européenne ayant le pouvoir et la volonté de continuer votre œuvre. Est-ce que le docteur Junker a fidèlement rapporté vos intentions?...

— Oui.

— Fort bien. Donc, à l'ouïe du rapport de Junker, la première idée qu'eurent les ministres du Khédive fut que, n'importe quelles instructions vous recevriez, il vous déplairait de quitter vos provinces. C'est pour cela que le Khédive dit que si vous restez ici, ce sera sous votre propre responsabilité, et que vous n'aurez plus à attendre aucune assistance de sa part.

« Nous avons pour instruction de vous remettre une certaine quantité de munitions en vous disant : « Nous sommes prêts à vous guider et à vous assister pour sortir de l'Afrique si tel est votre bon plaisir. Votre compagnie nous fera autant de plaisir que d'honneur. Mais si vous préférez rester, notre mission est terminée. »

« Supposons maintenant que vous entendiez rester. Rien de mieux. Vous êtes jeune encore, n'ayant que quarante-huit ans, votre constitution est encore robuste. Disons que vous conserverez la même vigueur pendant cinq, dix et même quinze années. Mais les infirmités finiront par vous atteindre, votre

force déclinera. Alors vous vous prendrez à douter de l'avenir, et peut-être songerez-vous à quitter brusquement, avant qu'il ne soit trop tard. Vous choisirez n'importe quelle route pour regagner la mer. Prenons, par exemple, celle du Monbottou. Disons que vous arriverez jusqu'au Congo et aux limites de la civilisation... Là, comment nourrir vos gens ? Comment acheter des provisions contre de l'argent ou des marchandises ?... Mais vous atteignez la mer. Ensuite ? Comment rapatrier vos hommes ? Vous avez rejeté l'assistance de l'Égypte quand elle vous était offerte, mais après ? Pour employer les paroles du Khédive : « Vous n'avez plus aucune aide à attendre du gouvernement. »

« Et si vous vous maintenez ici votre vie durant, que deviendront les provinces quand vous n'y serez plus ? Vos gens se disputeront la suprématie, se précipiteront dans une ruine commune. Ce sont là de graves questions auxquelles il ne faut pas répondre au pied levé. Si vos provinces étaient situées à distance praticable de la mer, laquelle vous mettrait à même de maintenir votre position, je serais un des derniers à vous conseiller d'accepter la proposition du Khédive, un des premiers à vous offrir mes conseils et mon appui. Mais, réfléchissez donc ! De puissants rois, des peuples belliqueux environnent ce lac, — puis la vaste forêt à l'Ouest, — et les partisans fanatiques du Mahdi au nord. Si j'étais à votre place, je n'hésiterais pas un instant.

— Vous dites vrai ! fit le Pacha, mais pensez à tout ce que nous avons, femmes, enfants, peut-être 10,000 âmes ! Comment les emmener ? Il nous faudrait quantité de porteurs.

— Des porteurs... et pourquoi ?

— Pour les femmes et les enfants. Sûrement vous ne voulez pas les laisser en arrière, et ils ne pourraient marcher !

— Quant aux enfants qu'il faudrait porter, on les mettra sur des ânes, dont vous dites avoir beaucoup. Vos gens n'iront pas loin pendant le premier mois, mais peu à peu ils s'y feront. Que vos femmes marchent ! Lors de ma seconde expédition, les nôtres ont traversé toute l'Afrique ; après un court apprentissage, les vôtres en feront autant.

— Et tout ce qu'il faudra de provisions pour la route !

— Oni, mais vous avez beaucoup de bétail, quelques centaines de têtes, j'imagine. Voilà notre viande trouvée. Les pays traversés nous fourniront de grain et de légumes. Et quand nous arriverons aux pays qui acceptent de l'argent, nous aurons

de quoi payer. A Msalala nous attend un autre approvisionnement de marchandises destinées au voyage de la côte.

— Bien, bien. Nous en reparlerons demain. »

« 1<sup>er</sup> mai. — Vers onze heures du matin, Emin descend à terre, s'assied et nous reprenons notre conversation de la veille.

« Ce que vous m'avez dit hier, débuta le pacha, m'induit à penser qu'il nous faut quitter l'Afrique. Les Egyptiens désirent partir, je le sais. Ils nombrent cinquante hommes, en dehors des femmes et des enfants. Pour eux, il n'y a pas de doute à avoir, et quand même je resterais, j'aurais plaisir à m'en débarrasser, car ils minent mon autorité, et font avorter mes efforts pour préparer la retraite. Quand je leur ai raconté la chute de Kartoum et la mort de Gordon, ils ont persuadé les Nubiens que j'avais inventé l'histoire, et qu'un jour ou l'autre les vapeurs remonteraient la rivière et nous porteraient secours. Mais j'ai des doutes sur les deux bataillons de réguliers. Ils mènent ici une vie si libre et si heureuse qu'ils s'insurgeront quand on leur proposera de quitter un pays où ils jouissent d'une aisance qu'ils ne peuvent espérer en Egypte. Ils sont mariés, chaque soldat a son harem. Sans doute, la majeure partie des irréguliers ne demandera pas mieux que de me suivre. Supposez maintenant que les réguliers se refusent à m'accompagner, voyez combien ma position sera difficile. Les abandonner à leur sort? Ne serait-ce pas les condamner tous à la ruine? J'aurais à leur laisser armes et munitions. Moi parti, il n'y aurait ni discipline, ni autorité reconnue; ils se disputeraient, ils se partageraient en factions. Les plus ambitieux voudraient imposer leur domination par la violence; les rivalités dégèneraient en haines mutuelles, les haines en massacres : ce serait la ruine pour tous.

— C'est un effrayant spectacle que vous faites surgir devant nos yeux, Pacha. Cependant, habitué que je suis à exécuter les ordres, quoi qu'il en puisse arriver aux autres, il me semble que, fidèle officier du Khédive, le devoir est aussi nettement tracé pour vous qu'il l'était dans le cas de Gordon.

« D'après moi, tout ce que vous avez à faire est de lire la dépêche du Khédive à vos troupes et de demander à ceux qui veulent partir de se ranger à droite, et à ceux qui préfèrent rester de se ranger à gauche. Vous préparerez le départ immédiat des premiers, et aux autres vous laisserez les munitions et les fusils dont vous pouvez vous passer. Si les restants compo-

sent les trois quarts ou les quatre cinquièmes de vos troupes, personne n'est responsable de leur destinée ultérieure, car ils l'auront librement choisie, et leur sort ne vous absout pas du devoir personnel qui vous oblige à suivre les commandements du Khédive.

— Vous avez raison, répondit le Pacha. Mais supposez que ces gens m'entourent, me retiennent de force.

— La chose me semble improbable d'après la discipline que montrent vos soldats; au surplus, vous les connaissez mieux que personne.

— Fort bien. Demain j'enverrai le vapeur en aval avec la missive du Khédive. Vous m'obligerez fort si vous permettez à un de vos officiers de se montrer aux troupes à Doufilé. Qu'il parle lui-même aux soldats, qu'il se dise représentant du gouvernement, envoyé spécial du Khédive et chargé de les emmener. Quand ils l'auront vu et qu'ils auront causé avec vos Soudanais, peut-être voudront-ils partir. Si mes hommes partent, je pars; s'ils restent, je reste.

— Mettons que vous restiez. Que deviendront les Egyptiens?

— Oh! quant aux Egyptiens, je vous prierai de vous en charger.

— Maintenant, aurez-vous la complaisance de demander au capitaine Casati si nous aurons le plaisir de sa compagnie jusqu'à la côte! Car nous avons reçu le mandat de l'aider dans la mesure de nos moyens. »

« Le capitaine Casati répondit par l'intermédiaire du Pacha :

« Si le gouverneur Emin part, je pars; s'il reste, je reste.

— C'est parfait. Pacha, si vous restez, votre responsabilité ne sera pas mince, car vous entraînez le capitaine Casati dans vos destinées. »

On se prit à rire. La phrase fut traduite à Casati, qui s'écria aussitôt :

— Oh! j'absous Emin de toute responsabilité me concernant, car j'agis de mon plein gré.

— Si vous choisissez de rester, me permettez-vous, Pacha, de vous donner le conseil de faire votre testament?

— Mon testament? Et pourquoi?

— Pour disposer de vos honoraires, qui, depuis qu'ils s'accroissent, doivent s'élever à une somme considérable. Huit ans, je crois? Ou pensez-vous les laisser à Nubar?

— A Nubar Pacha, tous mes bons souhaits! Bah! que peut-



on me devoir? Cinquante mille et quelques francs? Qu'est-ce que cette somme pour un homme que déjà ils ont mis au rancart? J'ai quarante-huit ans, et j'ai un œil perdu. A mon retour en Egypte, ils me feront de beaux compliments et me reconduiront jusqu'à la porte. Et je n'aurai plus qu'à chercher un tout petit coin au Caire ou à Stamboul pour n'en plus bouger. Jolie perspective, vraiment! »

« L'après-midi, Emin revint me voir sous la tente, et, dans le cours de la conversation, il me dit s'être décidé à quitter « si ses gens voulaient, sinon, non ».

« Cet après-midi, 3 mai, au cours d'une longue conversation, le Pacha s'exprime ainsi : « Je suis persuadé que mes gens ne voudront pas aller en Egypte. Mais M. Jephson et les Soudanais que vous aurez la bonté de laisser avec moi auront l'occasion de le voir et de l'entendre par eux-mêmes. Je vous serais reconnaissant d'écrire une proclamation ou un message aux soldats, vous leur communiqueriez vos instructions et leur diriez que vous attendez leur décision. Autant que je sache, j'ai l'impression qu'ils ne se soucient pas de l'Egypte. Quant aux Egyptiens, ils iront certainement, mais ils sont en petit nombre, inutiles à moi et à tout le monde. »

« C'est la réponse la plus nette que j'aie encore obtenue. J'aurais voulu une déclaration positive avant de risquer aucune autre démarche. Maintenant, pour accomplir mes promesses, il me restait à faire deux autres propositions distinctes. Mon premier devoir est envers le Khédive. J'aimerais à trouver dans le pacha un officier obéissant qui, après avoir gardé son poste bravement, le quitte aussitôt qu'il en reçoit l'ordre; il serait alors le « gouverneur idéal », l'homme que je m'étais figuré d'après ses lettres. Quoi qu'il en soit, il n'a qu'à se prononcer catégoriquement pour que je l'assiste dans la mesure de mes forces.

« Tout cela est fort bien, répondis-je; à présent, Pacha, veuillez entendre deux autres propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom de personnes qui aimeraient à profiter de vos services. Avec celle qui émane de Sa Hautesse le Khédive, cela nous en fait trois. Comme le loisir ne semble pas vous manquer, je vous prie de les peser mûrement et de décider par vous-même.

« La première proposition, laissez-moi la répéter, est celle d'obéir jusqu'au bout et de m'accompagner en Egypte. Des

vosre arrivée, les soldats, les officiers et vous, recevez la paie arriérée. Le gouvernement vous maintiendra-t-il en service actif? je l'ignore. Je me figure que oui. Il n'y a pas beaucoup d'officiers comme vous, et l'Égypte a des frontières où vos capacités trouveraient leur emploi. Mais vous répondez qu'à votre estime vos gens ne voudront pas quitter, et que, s'ils déclarent rester, vous resterez avec eux.

« La seconde proposition vous est faite par Léopold, roi des Belges. Il vous informe, par mon entremise, que, pour empêcher les provinces équatoriales de retomber dans la barbarie, l'État du Congo pourrait entreprendre de les gouverner, pourvu qu'elles fournissent un revenu raisonnable, et si la chose se peut faire par une dépense annuelle de 250.000 à 300.000 fr. Sa Majesté vous donnerait volontiers des honoraires dignes de vous, disons 37.500 francs, le titre de gouverneur et le rang de général; il croit que ces fonctions répondraient à vos goûts. Vous tiendriez libre la communication entre le Nil et le Congo; vous maintiendriez l'ordre et la loi dans les provinces équatoriales.

« Et voici la troisième proposition : si vous êtes convaincu que vos gens refuseront positivement l'offre que fait le Khédivé de les rapatrier, alors accompagnez-moi, avec les soldats qui vous sont restés fidèles, à l'angle nord-est du Victoria Nyanza, et permettez-moi de vous y installer, au nom de l'Association de l'Afrique orientale. Nous vous aiderons à construire votre fort dans une localité qui conviendra aux projets de la Compagnie; nous vous laisserons notre bateau et tels objets qui vous seront nécessaires. Après, retournant à Zanzibar par la Massaïe, nous exposerons la situation devant le comité. Nous obtiendrons sa sanction pour les faits accomplis, et son aide pour vous établir définitivement en Afrique. Je dois dire que je n'ai aucune autorité pour vous faire cette dernière ouverture; elle est uniquement suggérée par mon amitié et l'ardent désir de sauver vous et vos hommes des conséquences désastreuses que pourrait avoir la détermination de rester ici. Mais j'ai l'entière confiance que j'obtiendrai la coopération et l'approbation cordiales de l'Association, qui saura apprécier l'importance d'un ou deux bataillons disciplinés et les services d'un administrateur comme vous.

— Je vous suis très reconnaissant, Monsieur Stanley, et je vous l'assure de tout mon cœur. Si je manque à vous exprimer

toute ma gratitude, c'est que le langage n'y suffirait pas. Mais je sens vivement votre bonté, je vous l'affirme, et vous parlerai en toute franchise :

« A la première proposition j'ai déjà répondu.

« Quant à la seconde, je dirai que mon premier devoir est envers l'Égypte. Moi ici, les provinces appartiennent à l'Égypte, restent siennes jusqu'à ce que je m'en aille. Quand je n'y serai plus, elles ne seront à personne. Je ne puis changer de drapeau, et du rouge passer au bleu. J'ai servi le premier pendant trente années ; quant à l'autre, je ne l'ai jamais vu. De plus, permettez-moi de vous demander si, avec l'expérience que vous en avez faite, vous pensez que les communications pourraient être tenues libres à un prix raisonnable ?

— Non pas tout d'abord, assurément. Nos épreuves ont été trop terribles pour que nous les puissions oublier de sitôt. Cependant nous allons retourner à Yambouya pour chercher l'arrière-colonne, et j'espère que nous ne souffrirons pas autant. C'est le pionnier qui a le plus à endurer. Ceux qui suivront profiteront de notre expérience.

— Il se peut ; mais nous resterions au moins deux ans avant qu'aucune nouvelle nous parvint. Non, je ne pense pas qu'avec toute la reconnaissance due à S. M. le roi Léopold on puisse donner suite à la proposition. Voyons donc la dernière.

« Je ne crois pas que mes gens fissent aucune difficulté à m'accompagner au Victoria-Nyanza ; car, pour ce que j'en sais, ils n'ont d'objection que contre l'Égypte. En admettant qu'ils s'y décident, j'admire beaucoup le projet ; il me semble la meilleure et la plus raisonnable solution. Les trois quarts de ces huit mille individus sont des femmes, des enfants et de jeunes esclaves. Que ferait le gouvernement d'une pareille cohue ? La voudrait-il nourrir ? Pensez ensuite à la difficulté de voyager avec tous ces incapables. Je n'oserais prendre la responsabilité de conduire cette foule de pieds-mous pour la faire périr en route. Jusqu'au Victoria, le voyage est possible ; le chemin est court relativement. Oui, c'est la dernière proposition qui est de beaucoup la meilleure.

— Mais rien ne presse, Pacha, puisqu'il nous faut attendre l'arrivée de l'arrière-colonne. Réfléchissez à la chose, tandis que je vais quérir le major et les siens. Vous avez certainement quelques semaines devant vous pour considérer la question à fond.

« Je lui montrai alors les dépêches imprimées que m'avaient fournies le Foreign Office par ordre de lord Iddesleigh, et parmi celles-ci, une copie de sa lettre, à lui Emin, à sir John Kirk, lettre par laquelle, en 1886, il offrait sa province à l'Angleterre, assurant qu'il serait très heureux de la remettre au gouvernement britannique, et, de fait, à n'importe quelle puissance qui se chargeât de la conserver.

— Ah ! dit le Pacha, cette lettre était une lettre privée. On n'aurait jamais dû la publier. Que va dire le cabinet égyptien de me voir ainsi m'aventurer à traiter un semblable sujet ?

— Je n'y vois pas grand mal, pour mon compte. Le gouvernement égyptien se déclare impuissant à se maintenir dans la province. Le gouvernement anglais ne veut point s'en mêler, et je ne connais point de compagnie ou d'association qui entreprit de régenter ce que j'appellerais, dans les circonstances actuelles, une possession inutile. A mon sens, elle est de 800 kilomètres trop éloignée de la mer pour qu'elle puisse être de la moindre valeur, si l'Ounyoro et l'Uganda n'ont d'abord été réduits et pacifiés, ce que vous ne pouvez faire si vous acceptez les offres du roi Léopold. Si vous refusez absolument d'entrer à son service, vous pouvez vous en fier à moi, j'obtiens d'une compagnie anglaise qu'elle emploie vous et vos gens. Tenez, à l'heure où je vous parle, une Société est probablement fondée, dont le but sera de constituer une possession britannique dans l'Est africain. »

Et la haute scène de comédie du sauvé malgré lui se prolonge ainsi de moyens dilatoires en moyens dilatoires, de visites en visites de courtoisie, pendant d'interminables journées.

Comme on le voit, l'hésitation d'Emin s'explique parfaitement, tant par l'étrangeté des propositions qui lui étaient faites que par les difficultés que devaient lui susciter ses propres soldats, et qu'il prévoyait avec raison.

Avant de songer, d'ailleurs, à ramener le Pacha et ses hommes, Stanley devait penser à son arrière-garde. Prenant congé d'Emin, auquel il laissait son officier Jephson, et auquel il donnait ainsi un certain délai pour aller consulter ses troupes à Doufilé et pour prendre une décision, il repartit le 24 mai et arriva le 24 juin à Port-Bodo. L'arrière-garde n'y était pas encore et l'on n'en avait rien appris. Stanley prit alors l'héroïque résolution de retraverser la forêt équatoriale et d'aller, s'il le fallait, jusqu'à Yambouya. Il repartit avec une centaine de Zanzibari et des porteurs madi recrutés chez Emin. Cette marche fut plus désastreuse encore que la première.

« Je n'ai jamais senti avec tant d'âpreté les misères d'une marche en forêt, affaibli comme je l'étais par la déplorable nourriture, — je devrais dire la diète, — dont les végétaux faisaient les seuls frais. A ce moment, nous avions trente Madi en train de rendre l'âme. Le noir d'ébène de leurs corps nus avait pris une teinte gris-cendrée; les os saillaient sous la peau à s'étonner que de tels squelettes pussent mettre un pied devant l'autre; presque tous étaient en proie à quelque horrible mal, tumeurs, ulcères fétides, escarres sanieuses, cachexie et dysté-rie chronique, amené par l'insuffisance des vivres, joint à l'infection engendrée par leurs plaies, me causait des nausées. Avec cela, l'odeur des végétaux en décomposition sur le sol, l'atmosphère embrasée, étouffante, imprégnée de miasmes qui se dégagent de ces débris d'insectes, de plantes, de feuilles, de brindilles et de rameaux. A chaque pas, ma tête, mon cou, mes bras, mes vêtements sont saisis par quelque liane, par les crocs du calamus, les ronces tenaces, les chardons gigantesques qui égratignent et déchirent tout ce que happent leurs aiguillons. Des bestioles de toute sorte et en nombre incalculable apportent leur contingent à ma misère, et en plus, toutes ces fourmis d'un noir brillant qui affectionnent l'arbre trompette. Quand on marche sous le feuillage, ces affreuses petites pestes se laissent tomber sur le voyageur, et je laisse à penser quelle fête!...

« Cependant, l'on marche toujours, soutenus, énervés par l'anxiété que cause l'absence de nouvelles de l'arrière-garde. On rencontre bien, en chemin, les survivants des émissaires qui avaient été envoyés auparavant; mais les indigènes, soulevés sur tout leur passage, les ont traqués comme des bêtes fauves, les ont décimés et leur ont opposé une barrière infranchissable; ils ont été recueillis dans une zéribé d'Arabes, où on les retrouve meurtris, anéantis; ils n'ont point de nouvelles à donner de l'arrière-garde, et ils n'ont point d'autre rapport à faire que le lamentable récit de leurs propres misères. »

Enfin, le 17 août 1888, on retrouva à Banalya le reste de l'arrière-garde. Mais quel état lamentable! Le chef avait été tué, son second, Jameson, était en route pour le Bas-Congo; l'effectif était réduit de plus de moitié, et les survivants, couverts de plaies, semblaient sur le bord de la tombe.

Reprenant les malheureux débris de son arrière-garde, Stanley refit, une troisième fois, avec 465 hommes, dans la forêt, une traversée plus meurtrière encore que les précédentes.

L'expédition était arrivée aux dernières limites des souffrances supportables et peu s'en fallut qu'elle ne succombât tout entière à la famine.

(A suivre.)

## DÉPART DE MISSIONNAIRES

On nous communique la magnifique allocution de Son Eminence le cardinal Lavignerie, à l'occasion du récent départ de vingt missionnaires de la société des Pères Blancs d'Afrique.

Ces vaillants pionniers de l'Évangile se sont embarqués pour Zanzibar.

Mes très chers Frères,

Ce n'est pas la première fois que ce spectacle se présente à nos regards : ces foules empressées que ne peut même contenir l'enceinte de notre cathédrale, notre clergé tout entier, depuis les plus jeunes élèves du sanctuaire jusqu'aux anciens du sacerdoce, ces tentures de pourpre, ces fleurs, ces lumières, et au-dessus de tout, ces missionnaires héroïques, au milieu de leurs frères revêtus de leur blanc costume, symbole de gloire et de vie éternelles.

Déjà, vous avez vu, comme aujourd'hui, des troupes généreuses d'apôtres partir du pied de ces autels élevés au vrai Dieu, il y a un demi-siècle à peine, dans un temple jusque-là consacré à l'erreur. Souvent, sous l'inspiration des pirates musulmans, des ordres de brigandage, d'apostasie, de mort étaient partis de ces mêmes lieux contre les chrétiens de l'Europe; aujourd'hui, la paix et le salut en sortent pour notre Afrique.

Au milieu de tant de combats, de tant de contradictions, de tant d'obstacles qui nous viennent quelquefois d'où on les aurait le moins attendus, les chrétiens se sont multipliés, malgré tout, sur cette terre d'une barbarie dix fois séculaire. Mais ce n'est pas assez : aujourd'hui des envoyés nouveaux se présentent pour conquérir à la civilisation, à l'Évangile, à l'Église, les profondeurs mêmes de l'Afrique.

Vous connaissez la fière apostrophe par laquelle le plus éloquent de nos orateurs annonçait, il y a deux siècles, la chute prochaine de la domination algérienne : « Tu céderas, s'écriait-il, ou tu tomberas sous les coups, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté ! » Mais qu'eût dit Bossuet, s'il avait vu ce que nous voyons, et que ne devons-nous pas en dire nous-mêmes

En entendant, il y a un mois, les cloches de Carthage annoncer les cérémonies de l'inauguration de la basilique primatiale, j'osais dire qu'elles sonnaient la résurrection de l'antique métropole punique; en entendant, ce soir, celles d'Alger annoncer cette manifestation solennelle de l'apostolat, il me semble leur entendre sonner l'annonce de la résurrection de l'Afrique.

Oui, Alger qui, si longtemps, a fermé au monde, par la terreur de ses pirates, les portes de ce grand continent, les ouvre aujourd'hui d'elle-même à la lumière; Alger, encore stérile en apparence, malgré les œuvres qui se sont établies dans son sein, devient la terre féconde qui fait germer, par le martyre de ses apôtres, des semences de moissons nouvelles.

« Réjouis-toi, lui dirai-je avec le prophète, mère qui depuis si longtemps n'engendrais plus de fils ! » Voici que des générations nombreuses vont sortir de ton sein.

Mais comment expliquer ce départ si imprévu il y a quelques jours à peine ?

J'étais à Carthage, présidant, avec mes vénérables collègues, avec des prélats distingués, des prêtres nombreux, de plus nombreux missionnaires, à la consécration de notre basilique; tenant, comme il est raconté dans nos saints livres, de ceux qui au temps d'Esdras restaurèrent le temple de Dieu, l'instrument du travail d'une main, l'épée de la défense de l'autre, lorsqu'un appel, un cri de triomphe m'est parvenu du sein même de l'intérieur de l'Afrique. Il était porté jusqu'à moi, comme sur les ailes de la pensée et semblait mettre le sceau à la résurrection de l'ancienne métropole. Il parlait d'une chrétienté nouvelle qui invoquait de loin mon appui, le jour même où je montais pour la première fois sur l'antique siège primatial.

Cet appel venait d'un de mes fils dans le sacerdoce, auquel j'avais donné, il y a cinq ans, la consécration épiscopale à Carthage, sur ces mêmes hauteurs de Byrsa d'où, à ma prière, il avait béni solennellement, après son sacre, pour implorer sur elles la miséricorde et la puissance de Dieu, les ruines de la grande cité et les plaines du monde africain.

Cette bénédiction se changeait en supplication filiale, pour réclamer l'appui paternel que je lui avais promis une première fois à son départ comme missionnaire, il y a déjà treize années; une deuxième fois, après sa consécration épiscopale.

Vous avez reçu, comme moi, les adieux de l'apôtre, mes très chers frères, et vous avez aussi, en baisant ses pieds, appelé

par vos prières, sur son ministère, les bénédictions de l'apostolat. Elles ne lui ont point manqué. Il a été un héros et un saint. Formés par un tel maître, ses néophytes ont déjà donné à l'Eglise et au ciel une moisson de martyrs, et après des combats renouvelés, remporté enfin la victoire, dont le premier trophée a été la conversion de leur prince noir dépossédé par les musulmans et son rétablissement sur le trône. Mais la société des missionnaires, qui possédait un tel apôtre, n'a pas voulu le laisser plus longtemps consumer ses forces au service d'une mission particulière, si importante qu'elle fût. Réunie, il y a bientôt un an, pour l'élection de son supérieur régulier, elle a à l'unanimité choisi pour son chef, sous mon autorité, Mgr Livinhac, et je n'ai pu, dans l'intérêt de toutes nos œuvres, que confirmer cette élection.

Le Saint-Siège ne l'a pas moins approuvée.

Après les longs mois nécessaires pour franchir ces distances, le vicaire apostolique de l'Ouganda a reçu avec la notification de ce choix, l'ordre de revenir parmi nous. Mais s'il laissait auprès du troupeau qu'il avait formé des confrères héroïques et expérimentés qui avaient partagé ses longs travaux pour la fondation de la Mission ; si nous venions de lui envoyer d'Europe un religieux, accompli par son dévouement, sa piété, ses vertus, pour prendre après lui, dans toute la force de sa jeunesse, la charge de l'épiscopat, la mort, les persécutions, les fatigues, les maladies avaient diminué le nombre des ouvriers apostoliques.

A la nouvelle de son élection et de son futur départ, Mgr Livinhac avait senti son cœur se briser près de ses enfants noirs, déjà privés d'une partie de leurs premiers apôtres, et dont il lui fallait encore se séparer lui-même.

C'est ce qui lui faisait pousser le cri qui m'arrivait à Carthage.

Ce qu'il me demandait, en effet, en m'annonçant la victoire des chrétiens, c'était de lui envoyer, sans retard, de nouveaux missionnaires pour assister, dans le travail, chaque jour croissant, de la Mission, ceux qu'il laissait vivants après tant d'épreuves.

Mais en même temps que cet appel, j'en recevais un autre qui était comme un écho de l'antique parole de Carthage sur la fécondité du sang des martyrs : c'était celui de l'ancien persécuteur lui-même, de Mwanga, ce roi barbare qui avait suscité la persécution cruelle, dont tant de chrétiens avaient été les victimes et qui touché par les leçons sévères de la Providence, était devenu chrétien à son tour. Il me suppliait, lui aussi, en termes



que vous avez lus déjà, de lui envoyer de nouveaux missionnaires pour évangéliser son royaume.

De telles prières, venues ainsi, à l'improviste, jusqu'à Carthage, m'ont troublé jusqu'au fond de l'âme. Pour y répondre, j'ai tout laissé, même le dessein que j'avais formé de me rendre à Rome pour présenter au Saint-Père, avec les hommages de tous ceux qui avaient participé à nos solennités, le résultat des délibérations des évêques Africains, Siciliens, Maltais, Sardes, Français, comme un écho lointain des Conciles fameux de la vieille Afrique.

A mon arrivée à Alger, ces nouvelles inattendues ont été reçues avec transport par nos missionnaires : tous brûlaient de se rendre à cet appel. Mais il a fallu choisir parmi eux. Ils sont au nombre de vingt qui vont partir.

Partir, ce mot résume tout.

Partir, mes chers enfants, c'est d'abord, je ne veux pas vous le cacher, ouvrir dans nos cœurs, dans le mien surtout qui est pour vous un cœur de père — ce n'est pas assez dire encore, je le sens — une blessure qui ne se fermera plus. Pour vous, partir, c'est quitter tout ce que vous aimez sur la terre : vos patries dont vous êtes l'honneur, comme vous les entourez vous-mêmes d'un pieux amour. C'est quitter le ciel, les montagnes, le sol natal, tout ce qui après Dieu tient le plus au cœur de l'homme ici-bas. Partir, c'est affronter un climat nouveau, un ciel brûlant, des fatigues sans fin, sur les routes, dans les plaines brûlées de l'intérieur ; c'est marcher de longs mois, sans repos, sur vos pieds meurtris ! ces pieds que nous allons embrasser ce soir comme les pieds sacrés des apôtres de l'Evangile et des messagers de la paix ; c'est affronter la soif, la faim cruelle, tous les dangers, depuis ceux des bêtes fauves qui hurleront, la nuit, autour de vos tentes, jusqu'aux barbares, plus cruels encore, qui viendront un jour vous assaillir. Partir, c'est vous vouer à mourir, s'il le faut, d'une mort cruelle, pour votre foi, pour l'humanité, pour le salut de ce continent. Voilà ce que vous avez si généreusement voulu, en sollicitant la mission sainte que vous allez remplir au nom de l'Eglise.

Mais aussi partir, c'est attendre la réalisation certaine de la grande parole de saint Paul, qui a soutenu l'espérance de tous les Apôtres : « Un moment, un jour de souffrance, et ensuite une éternité de gloire et de bonheur ! *Momentaneum et leve tribulationis nostræ æternum gloriæ pondus operatur in*

*nobis.* > C'est comme Etienne, le premier martyr, voir le ciel entr'ouvert d'avance au-dessus de vos têtes, et le Fils de l'homme, dont vous imitez le sacrifice, debout à la droite du Juge suprême, pour vous donner un jour la couronne.

C'est là, mes chers enfants, ce qui vous remplit d'une austère et sainte joie, et ce qui doit nous remplir tous, mes très chers Frères, d'une sainte envie.

Oui, sachons, du moins, au milieu de nos lâchetés et des misères de notre vie, conserver le culte du dévouement chrétien. Profitons d'un tel spectacle pour élever plus haut nos pensées et nos cœurs. Comprenons, une fois au moins, que c'est le suprême honneur de l'homme de s'élever au-dessus des bassesses qui l'entourent, des passions qui le dévorent, des intérêts auxquels d'ordinaire il livre sa vie, pour ne plus servir enfin que le bien et la vertu.

Et à vous, mes chers enfants, que vous recommanderai-je, en ce moment solennel ? Avant tout, ce que je vous ai déjà dit souvent, mais ce que je veux vous rappeler, une fois encore, devant ce peuple qui m'écoute.

L'apôtre, ne l'oubliez jamais, c'est exclusivement l'homme de Dieu et des âmes. S'il veut être autre chose, il n'est rien qu'un souffle qui passe et une cymbale retentissante. Non seulement il doit être prêt à tout souffrir, il faut qu'il se désintéresse de tout ce qui n'est pas de sa mission propre.

Vous allez vous trouver, dans le centre de l'Afrique, au milieu des compétitions, des divisions, des passions souvent légitimes, de toutes les nations engagées dans les querelles d'où dépend l'avenir africain. Ne prenez jamais parti pour quelque cause politique que ce puisse être ; ne soutenez aucun autre intérêt que celui de la foi et de l'humanité ; soyez pleins de respect pour l'autorité, partout où elle est établie, donnez à tous également le concours de votre charité ; ne laissez jamais mêler ni votre cause, ni votre nom à des intérêts humains ; si l'on vous en accuse, contre toute vérité, protestez, protestez encore, n'acceptez pas que l'on méconnaisse en vous des hommes vraiment apostoliques, c'est-à-dire sachant embrasser dans un égal amour toutes les nations d'ici-bas. Prouvez surtout, par des faits plus encore que par des paroles, que c'est là votre seule pensée.

Vous n'avez, pour vous pénétrer de votre esprit et de l'esprit de l'Eglise qui vous envoie, qu'à regarder les membres dont

votre troupe apostolique est composée. J'ai voulu, à dessein, que toutes les nations dont les intérêts sont en présence dans notre Afrique, y fussent représentées. Ce ne sont pas seulement des Français que je vois parmi vous, comme cela est naturel, puisque votre œuvre est née et a fleuri sur le sol de la France; j'y vois les noms de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, en un mot, de toutes les Puissances qui, jusqu'à ce jour, ont combattu pour la civilisation africaine.

Vous avez été jusqu'ici réunis dans un seul sentiment et ne formant qu'un seul cœur, sous mon autorité paternelle. C'est la loi que je vous ai donnée : j'ai déclaré que je ne garderais point, parmi vous, un seul membre qui n'entourerait pas du même amour tous les fils de votre petite société, à quelque nation qu'ils appartiennent. Vous conserverez, plus encore s'il est possible, cet attachement fraternel, dans les périls, dans les fatigues, dans la mort. Mon ambition est qu'en parlant de vous, qui êtes, par votre origine, la plus humble et la dernière venue des Sociétés d'apostolat, on dise, du moins, d'elle qu'elle est catholique par excellence.

Sans doute, il faut aimer d'abord sa propre patrie; c'est la loi de la nature. Mais il faut savoir s'élever au-dessus de cette loi et confondre toutes les nations dans le même amour : c'est la loi de l'Évangile, qui ne va pas contre la nature, mais qui l'élève à une sphère plus haute, la sphère surnaturelle à laquelle Dieu nous appelle.

Ce qu'il vous faut donc, mes chers enfants, c'est vous conformer à l'esprit de l'Évangile; mais, ici, je demande encore que votre apostolat s'adresse, selon la parole même du Seigneur, à toute créature, sans excepter celles qui sont le plus profondément plongées dans les abominations et dans la barbarie. Sans doute, vous n'en ferez pas des anges, d'un seul coup; mais du moins, vous commencerez par en faire des hommes, en les tirant d'un abaissement si profond.

Puis-je oublier, en vous parlant ainsi, cet esclavage qui est le comble des iniquités et des hontes humaines, et à l'abolition duquel j'ai sur l'ordre même du Vicaire de Jésus-Christ, consacré les années de ma vieillesse? Je veux vous répéter, du moins, pour vous prouver que je n'ai cessé, depuis le premier jour de mon arrivée parmi vous, de poursuivre cette sainte croisade, les paroles que j'adressais, il y a onze ans, dans cette même cathédrale, à ceux de vos frères qui vous ont précédé dans les missions où domine la servitude :

« De tous les points de l'immense continent qui s'étend des limites de notre France africaine aux provinces anglaises du Cap, s'élève, vous disais-je, depuis des siècles, un long cri de douleur, où se rencontrent et se mêlent les souffrances les plus cruelles de l'humanité : des mères, à qui des ravisseurs farouches arrachent leurs enfants pour les conduire à la servitude, et qui, comme Rachel, font entendre leurs gémissements inconsolables; des peuplades paisibles, surprises, la nuit, dans leur sommeil et qui voient mettre en feu leurs demeures, massacrer tout ce qui résiste, et traîner le reste sur les marchés où l'homme se vend comme un bétail; de longues troupes de captifs, hommes, femmes, enfants, succombant à la faim, à la soif, au désespoir, agonisant lentement dans les déserts, lorsqu'on les abandonne, déjà demi-morts pour épargner leur maigre nourriture et tombant sous les mains du maître, lorsqu'il veut un exemple pour terrifier le troupeau qui est devenu sa proie; des créatures humaines, livrées sans défense, à la rage et à la débauche; et, tout cela, multiplié, chaque jour, par l'avarice, par la vengeance, par les guerres. Chaque année, plus d'un million d'hommes subissent ce sort effroyable et dans des conditions telles que l'un des témoins de cette traite infâme a pu dire que l'on accumulerait toutes les horreurs, sans jamais arriver à la vérité lorsqu'il s'agit de l'esclavage africain.

« J'ai vu les tristes victimes de ce commerce impie. J'ai entendu, de leur bouche, le récit de leurs maux. J'ai entendu les enfants raconter, avec la simplicité de leur âge, qui augmentait encore notre effroi, la mort sanglante de leurs pères, de leurs mères et les tortures de leurs voyages à travers les régions brûlées par le soleil. J'en ai vu qui, longtemps encore durant leur sommeil, assistant en rêve à ces scènes impies, se réveillaient avec des cris de terreur!

« Voilà l'esclavage africain, tel qu'il existe au moment où je parle, et si près de nous, dans le Sahara, dans le Soudan, qu'il ne tient qu'à vous de le voir et de l'entendre. On lui a fermé les mers et les chemins du monde nouveau; il s'est multiplié sur les voies de l'intérieur, et il est devenu plus cruel.

« Ah! mes très chers Frères, que l'on puisse, en théorie, discuter sur le degré d'injustice que présente la vente de l'homme, je ne le nie pas; mais en pratique, et lorsqu'on voit à quel point de cruauté l'esclavage africain mène le bourreau, à quel degré de souffrance et d'abaissement il condamne la victime, il

ne peut y avoir qu'un seul cri, un cri d'horreur et de réprobation, sur des lèvres humaines.

« Ne vous étonnez donc pas qu'Evêque, chargé par le Saint-Siège d'évangéliser une partie des contrées immenses où cet esclavage règne en maître, je le dénonce, en face des saints autels, avec la liberté de mon ministère, et que, au nom de ma foi, au nom de mon Dieu, je lui voue une guerre sans merci et je le déclare anathème.

« Je n'ai qu'un regret, c'est que ma voix ne soit pas assez forte pour franchir cette enceinte, et que, sachant ce que je sais, je ne puisse, par les accents de mon cœur, soulever contre de tels crimes tout ce qui mérite le nom d'homme et de chrétien » (1).

Voilà, je le répète, ce que je disais ici-même, il y a dix ans.

Sans doute, tout n'est pas parfait encore ; mais la parole de la délivrance a retenti partout, elle a déjà porté ses premiers fruits. Dans l'appel qu'il m'adresse pour me demander des missionnaires, Mwanga, ce païen converti, ne croit pouvoir mieux me prouver la sincérité de sa foi nouvelle qu'en m'envoyant, du fond de l'Afrique et du pays même où la servitude était la plus hideuse et la plus universelle, l'engagement de l'abolir, non seulement parmi ses sujets, mais encore dans les Etats qui gravitent autour de sa puissance.

Mais que parlé-je de l'intérieur africain ? Vous avez ce soir, sous les yeux, ici même, un spectacle plus touchant et qui vous montre mieux encore le résultat de nos efforts. Vous avez devant vous deux anciens esclaves, cruellement enlevés à leurs familles, capturés dans les contrées sauvages de l'intérieur, sauvés par nos missionnaires, élevés par eux, instruits des vérités chrétiennes, formés à l'amour de leur peuple jusqu'à vouloir se sacrifier pour le tirer de la barbarie dont ils ont été eux-mêmes les victimes et l'en tirer par les bienfaits mêmes de la civilisation.

Initiés par nos soins à l'art de guérir, ils vont, en soignant les nègres de l'intérieur, chercher encore à guérir les maux de leur âme. Mais ils n'y vont pas seulement d'eux-mêmes, ils y sont réclamés sur la renommée des guérisons que d'anciens esclaves, devenus médecins chrétiens et partis précédemment, opèrent autour d'eux. Dans l'Évangile et dans les Actes des

(1) Œuvres choisies de S. Em. le cardinal Lavignerie, t. II, p. 78.

Apôtres, ce qui attire les foules autour de Notre-Seigneur et fait demander sa présence, ce sont les guérisons qu'il opère. C'était, sans doute, par miracle; mais, je l'ai souvent répété, quelle différence y a-t-il, pour toucher et gagner les cœurs, entre un miracle de puissance et un miracle d'amour?

Usez donc de l'autorité que vous donneront vos bienfaits pour faire comprendre et aimer aux peuples noirs notre Europe chrétienne et ses desseins de miséricorde et de paix. Dites-leur qu'en ce moment même elle achève les travaux de la Conférence qu'elle a réunie à Bruxelles, entre tous les peuples civilisés, pour terminer et guérir les maux de l'antique esclavage. Dites-leur que le signal de cette croisade nouvelle est parti, sur l'ordre même du Vicaire de Jésus-Christ, de cette ville d'Alger dont vous êtes devenus les fils d'adoption. Dites-leur que votre Père a voulu y consacrer ses dernières forces et a été près déjà de lui sacrifier sa vie avec joie.

Dites-leur que, si votre vieil archevêque se tait en ce moment, ce n'est pas qu'il renonce à son entreprise de salut. Non, il attend simplement que les résolutions des Puissances soient arrêtées et connues, pour s'adresser, de nouveau, comme il l'a publiquement annoncé, aux quatre Sociétés antiesclavagistes, à tous les hommes de cœur et de foi, et les engager à soutenir de leur influence et de leurs ressources les plans adoptés par les Puissances.

Dites-leur que je ne me bornerai pas à faire appel à nos associations, mais que j'adresserai cet appel à tout le monde civilisé, en demandant, pour cela, le concours des voix les plus éloquentes. Dites-leur enfin qu'ils doivent, du moins, unir leurs prières pour obtenir à ceux qui veulent leur délivrance, le secours efficace du ciel. Demandez-lui de bénir surtout ceux qui marchent à la tête de tous les autres, à savoir le Père commun de tous les chrétiens, le grand Pape Léon XIII, et, après lui, je le dis pour rendre un solennel hommage à la vérité, l'Angleterre qui, la première, a accueilli, avec transports, la prédication de notre croisade; qui, à ma prière, a, par l'organe de son antique Société contre l'Esclavage, illustre à tant de titres par ce qu'elle a fait contre l'esclavage américain, provoqué et obtenu, comme ç'a été toujours mon désir, la réunion actuelle des Puissances.

Et maintenant, soyez tous bénis, mes très chers Fils! Vous, mes Fils africains, nous vous avons rendus à la liberté et pré-

parés à la science ; mais c'est de Dieu seul que vous avez appris le dévouement qui s'immole, s'il est nécessaire, pour sauver ceux de son peuple et régénérer sa patrie.

Que ce Dieu bon, pour lequel il n'est ici-bas ni Grecs, ni Barbares, en soit à jamais glorifié ! Emportez, en partant, les plus tendres vœux de votre Père : vos noirs visages resteront dans son souvenir comme les visages blancs des missionnaires de l'Europe, ils auront la même place dans son cœur.

Je vous confie à la garde et à la protection de Dieu, à celle de Marie, patronne de l'Afrique, à celle des saints apôtres Pierre et Paul, dont, par une heureuse coïncidence nous célébrons aujourd'hui la fête.

Je vous demande seulement, en retour, de m'obtenir, par vos prières, au moment désormais prochain de ma mort, la miséricorde de Dieu.

J'ai fini, Mes Chers Enfants. Il ne me reste plus qu'à baiser vos pieds.

Et vous, mes Très Chers Frères, venez aussi embrasser ces pieds vénérables qui vont porter ces apôtres au martyre : si ce n'est pas aujourd'hui au martyre du sang, c'est déjà au martyre du dévouement et de la souffrance. Faites-le dans un sentiment de foi et de charité qui attire sur vous, sur vos familles, sur cette Eglise d'Alger, sur l'Afrique, sur le monde chrétien tout entier, les grâces du salut et de la paix.

Ainsi-soit-il.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

La tentative d'acte de possession sur un bout de chemin appartenant au Vatican, qu'il avait essayée l'autre jour, le gouvernement italien vient de la renouveler, et cette fois avec succès. On trouvera plus bas les détails. La presse au service de M. Crispi avait publié un commentaire de la fameuse Loi des garanties, d'après lequel le Vatican n'appartient pas au Saint-Siège, mais à l'Italie ; le ministre a trouvé une petite occasion d'appliquer les élucubrations de ses légistes, il s'est empressé d'en profiter ; facilement d'ailleurs : il n'avait que le droit à fouler aux pieds, ce qui ne lui coûte pas.

Ainsi, la révolution italienne, après avoir dépouillé le Pape

comme souverain, prétend le dépouiller comme propriétaire ; il ne sera plus dans son propre palais qu'usufruitier. Que disons-nous ! L'usufruitier a l'usage assuré et tranquille du bien dont il jouit ; le Pape ne l'aura pas. L'*Osservatore romano* a publié, ces jours derniers, sous le titre justifié : « Le Vatican en état de siège », un article où nous lisons :

Le Saint-Père est épié dans chacun de ses actes et de ses dire ; tous ceux qui l'entourent le sont de même, tout comme ceux qui vont au Vatican pour affaires ou par devoir. Et ce n'est pas seulement le Vatican avec son circuit extérieur qui est gardé continuellement et attentivement ; l'insolente curiosité et l'indécent espionnage, par des artifices et des manèges qui, pour être rusés, ne sont pas moins très connus, osent pénétrer aussi jusque dans la demeure, qui devrait être si respectée, du Vicairo de Jésus-Christ.

Certaines constructions des édifices voisins ont été portées à des hauteurs hors de toute proportion artistique et servent désormais de tours d'observation, ou plutôt d'espionnage pour tout ce qui peut se passer dans l'enceinte du Vatican ; le Saint-Père lui-même ne peut plus librement se promener, et pas même dans la partie la plus reculée de son jardin ; de sorte que, pour fuir les regards insolents d'ignobles curieux, il devra bientôt se résoudre à se promener uniquement dans les loges et les musées du Vatican.

Et ce n'est pas tout. Pour peu que le Souverain Pontife dévie de ses habitudes quotidiennes ou choisisse un endroit du palais ou du jardin plutôt qu'un autre, aussitôt ce sont mille commentaires fantastiques et mille insinuations malignes... Par la voie officieuse, sinon d'une manière complètement officielle, on fait courir sur les ailes du télégraphe et l'on crie aux quatre vents les particularités les plus ridicules, les mensonges les plus impudents et les appréciations les plus perfides, non seulement sur le fait matériel en soi, mais encore sur les intentions de l'auguste prisonnier.

---

Voici les détails sur l'incident auquel nous faisons allusion. Le fait s'est produit le 29 juillet dans le fameux passage qui, de la cour du Belvédère, mène au jardin du Vatican, en même temps qu'il aboutit par un autre côté à la *Zecca* ou hôtel (gouvernemental) de la Monnaie. En arrivant à ce passage, après avoir longé la rue des *Fondamenta*, derrière la basilique vaticane, les personnages du corps diplomatique qui se rendaient chez le cardinal-secrétaire d'État, pour sa réception habituelle du mardi, ont dû descendre de voiture et faire à pied le reste du chemin. C'est que, en effet, malgré les protestations que le



commandeur Manucci, architecte du palais apostolique, avait élevées une première fois, contre la présence d'ingénieurs municipaux sur cette partie du territoire du Vatican, où ils avaient été envoyés, disaient-ils, par le commissaire royal pour étudier les réparations à faire au pavé, ces ingénieurs se sont présentés de nouveau, et, ne tenant aucun compte des protestations renouvelées encore une fois par le commandeur Manucci, au nom du majordome de Sa Sainteté, ils ont fait sur-le-champ commencer les travaux de réparation, par l'escouade d'ouvriers qu'ils avaient amenée avec eux.

M. Crispi a voulu ainsi démontrer par le fait la théorie qu'il avait fait proclamer par la *Riforma*, à savoir que le territoire tout entier du Vatican est propriété italienne. On voit combien devient de plus en plus violentée et humiliante la situation intolérable faite au Souverain Pontife.

—

La Sacrée Congrégation des Rites vient de statuer affirmativement sur la validité du procès de béatification des martyrs de l'année 1833, au Ton-king et en Cochinchine. Les missionnaires français tiennent le premier rang dans cette phalange glorieuse. Citons entre autres : Gabriel Dufresse, évêque de Tabraca, Pierre Dumoulin, Borie, Gagelin, Cornay, etc.

On a plaidé devant la même Congrégation, comme nous l'avons annoncé, l'introduction de la cause de béatification des vénérables Pères Cassien, de Nantes, et Agathange, de Vendôme, de l'ordre des Frères-Mineurs Capucins, martyrisés en Abyssinie au XVII<sup>e</sup> siècle.

—

Par décret de la S. Congrégation de l'Index ont été condamnés les ouvrages suivants :

*Lo Spiritismo in senso cristiano, per Teofilo Coreni.*  
— Presso l'Unione tipografico editrice. Roma-Torino-Napoli, 1890. — *Decret. S. Off. Fer. IV. die 16 Aprilis 1890.*

*Les Annales de Loigny paraissant le premier vendredi de chaque mois.* — S'adresser à M. Glénard, à Loigny, par Orgères (Eure-et-Loir), secrétaire de l'œuvre du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent de Loigny. — *Décr. S. Off. IV. die 11 junii 1890.*

*La Vérité sur les condamnations qui frappent Mathilde Marchat* (Marie-Geneviève du Sacré-Cœur de Jésus-Pénitent), à Loigny, au diocèse de Chartres, *et les partisans de ses révélations.* — Saint-Malo, imp. du Commerce, Y. Billois, 8, rue Robert-Sureouf, 1889. — *Eod. Decr.*

*La question de Loigny au 28 février 1890. — Nécessité pour tous d'un appel à Sa Sainteté Léon XIII.* — Saint-Malo, imprimerie du Commerce, Y. Billois, rue Robert-Surcouf, 1890. — *Eod. Decr.*

Le décret de la Sacrée-Congrégation est du 18 juillet. Il a été, le même jour, approuvé par Sa Sainteté, qui en a ordonné la promulgation.

#### France.

VERSAILLES. — Le dimanche, 3 août, S. G. Mgr l'Évêque de Constantine et d'Hippone présidait à Athis, au diocèse de Versailles, la procession du Très Saint-Sacrement dans la maison des retraites appartenant aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Sur la prière du T. H. F. Joseph, Supérieur Général de l'Institut, Sa Grandeur a entretenu les jeunes retraitants de sa mission sur la terre d'Augustin.

La parole tout apostolique de l'Évêque missionnaire a vivement ému son nombreux et pieux auditoire.

Nous rappelons à nos lecteurs que Mgr Combes est venu demander à la mère-patrie les ressources nécessaires à l'entretien de ses œuvres diocésaines.

#### Étranger.

ESPAGNE. — Voici quelques détails sur la consécration du jeune roi et de toute la famille royale d'Espagne au Sacré-Cœur.

Le *Bulletin de la Garde d'Honneur* écrit :

On se rappelle l'émoi qu'avait causé, dans les premiers jours de cette année, la maladie du jeune roi d'Espagne. La Cour était consternée, le peuple remplissait les églises, et de tous les points du royaume d'ardentes prières montaient vers le Ciel pour la conservation d'une tête si chère. Quant à la pieuse reine Marie-Christine, sa mère, elle ne quittait pas le chevet de l'enfant royal. Elle l'avait voué au Sacré-Cœur, et, au milieu des alarmes et des découragements de tous, elle trouvait encore dans son cœur maternel une invincible espérance.

Enfin, après de longs jours d'angoisses, la nation apprit que le jeune roi était sauvé. Ce fut pour tout le royaume une explosion de joie et de reconnaissance.

La reine Marie-Christine qui est une fervente Garde d'Honneur avait hâte que son fils pût faire une consécration solennelle de sa personne au Sacré-Cœur.

Le mardi soir, 10 juin, au moment où allait commencer dans l'église Saint-Martin à Madrid, le salut solennel de l'Archiconfrérie de la Garde d'Honneur pour la neuvaine préparatoire à la fête du Sacré-Cœur, les équipages de la Cour s'arrêtèrent à la porte de l'Eglise. Sa Majesté la Reine régente en descendit en grand deuil, comme elle est toujours depuis la mort du Roi son époux ; le jeune Roi son fils avait le costume blanc des marins espagnols ; les princesses, ses jeunes sœurs étaient avec lui. La Reine avait invité Son Eminence le Nonce du Pape, à Madrid, à présider la cérémonie.

Une foule immense avait précédé les augustes personnages à l'église et refluaient jusqu'au dehors ; ils furent reçus sur le porche par S. E. le marquis de Mirabel, maistrante de Séville, et par le clergé paroissial accompagné du R. P. Hidalgo, directeur de l'Archiconfrérie de la Garde d'Honneur.

Arrivée au sanctuaire, la Reine se prosterna et pria longuement ; puis Mgr le Nonce prit l'acte de consécration de la Garde d'Honneur et en prononça les paroles, les faisant répéter mot pour mot au royal enfant et à ses sœurs ; et tout ce bon peuple espagnol qui se pressait autour d'eux, écoutait et regardait, heureux de voir son jeune Roi, sous l'inspiration d'une pieuse mère, se vouer dès les premières lueurs de son intelligence, au Sacré-Cœur de Jésus.

On avait donné à l'enfant la médaille de la Garde d'Honneur, elle pendait à un superbe nœud rouge sur lequel était brodée une couronne, et, il en était si content, qu'au sortir de l'église il disait à sa mère : « Maman, quand pourrai-je porter ceci ? »

Le R. P. Hidalgo eut l'inspiration de dire à Sa Majesté qu'elle comblerait les vœux de tous les bons Espagnols le jour où elle obtiendrait de Rome que la fête du Sacré-Cœur fût chômée en Espagne. Elle répondit qu'ayant demandé, il y a très peu de temps, la même grâce pour la fête de saint Joseph et l'ayant obtenue, elle n'osait pas solliciter immédiatement une faveur analogue, mais qu'elle le ferait le plus tôt possible.

Ajoutons, pour l'édification de nos lecteurs, qu'il y a dans l'entourage de la Reine d'Espagne un certain nombre de caméristes et de suivantes qui sont de ferventes Gardes d'Honneur, et qu'il est question d'ériger, au palais royal, une chapelle spéciale pour l'Archiconfrérie ; la communion réparatrice du premier vendredi se fera dans cette chapelle, ainsi que tous les autres exercices.

Quel grand exemple donne ici la famille royale d'Espagne ! Cette

reine auguste, souveraine d'un peuple croyant et qui veut être la première par la foi autant que par l'autorité, cet enfant-roi dont les lèvres inhabiles encore au commandement des hommes, bégaient déjà une consécration au Sacré-Cœur, et dont l'âme, qui s'éveille à peine, s'ouvre déjà sous la douce influence d'une mère, à toutes les affections du Ciel; ces pieuses princesses, ces grands d'Espagne confondus avec le peuple dans un même sentiment de profonde piété, tout cela nous rappelle une des plus chères visions de la Bienheureuse qui lisait dans le Cœur de Jésus les hommages de réparation et d'amour qu'il attendait des princes de la terre.

Ce sera l'immortel honneur de la reine Marie-Christine d'Espagne d'avoir si noblement correspondu au désir de Notre-Seigneur, et la Garde d'Honneur, qui est heureuse de compter une si pieuse princesse dans ses rangs, ne saurait mieux faire que de prier pour que, par elle aujourd'hui, et, plus tard, par son fils, arrive le règne du Sacré-Cœur.

MALTE. — Le dernier courrier de Malte a apporté au Vatican la nouvelle d'une très grave décision que l'évêque, Mgr Pierre Pace, a dû prendre contre certains journaux de son diocèse. Ces journaux continuaient obstinément d'attaquer et d'outrager l'autorité ecclésiastique, sans même épargner celle du Souverain Pontife, au sujet des résultats acquis par les négociations de la Grande-Bretagne avec le Saint-Siège. Pénétré du devoir de sa charge pastorale et voulant séparer l'ivraie du bon grain, l'évêque de Malte a fulminé l'excommunication majeure contre ceux qui prennent part d'une manière quelconque à la rédaction et à la diffusion des journaux *Malta*, *Movimento* et *Habbar Malti*, que Mgr Pace dénonce comme « injurieux pour le Saint-Siège, séditieux, irreligieux, rebelles à l'autorité épiscopale. » C'est un douloureux exemple de l'égarement où peut conduire l'esprit d'insubordination à la légitime autorité de l'Église et la prétention d'en juger les actes ou d'en diriger la conduite.

---

## LES CHAMBRES

### Sénot.

Mercredi 30 juillet. — Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture de crédits s'élevant à 1,888,000 fr. pour l'amélioration du traitement des instituteurs primaires.

M. YVES GUYOT vient demander la discussion immédiate du projet de loi destiné à assurer le fonctionnement de la législation sur les délégués mineurs.

— La catastrophe qui vient de se produire à Saint-Etienne, dit-il, donne à ce projet un caractère d'urgence.

M. BOULANGER. — La commission des finances s'associe aux sentiments exprimés par M. le ministre ; il s'agit d'ailleurs simplement d'une disposition d'ordre et d'une dépense de 850,000 francs, qui sera récupérée plus tard. Le projet est adopté par 188 voix contre 3.

La séance est alors suspendue pendant une heure et demie pour permettre à la commission des finances de déposer son rapport sur le régime des sucres.

*Samedi 2 août.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

M. JAMETEL demande au Sénat de ne pas passer à la discussion des articles du projet de loi. Il trouve fâcheux qu'une loi comme celle-là, qui est une loi de protection, soit discutée par une commission des finances qui ne se préoccupe que des rentrées à faire par le Trésor.

M. ROUVIER dit que la loi laisse des bénéfices beaucoup plus considérables que ceux qu'on attendait de la loi de 1884 au moment où elle a été votée. Le gouvernement, dit-il, insiste pour le vote. Il n'y a pas de budget si la loi sur les sucres n'est pas votée actuellement.

M. FRESNEAU parle contre la loi, qui, dit-il, est un contre-sens.

L'ajournement est repoussé par 175 voix contre 85.

Le Sénat vote un crédit de 200,000 fr. pour les mineurs de Saint-Etienne.

M. LE MARQUIS D'HAVRINCOURT combat l'article 1<sup>er</sup> du projet des sucres.

M. ISAAC développe l'amendement suivant au premier paragraphe de cet article : « Supprimer le mot « coloniaux » et ajouter le paragraphe suivant : « Est maintenue à 20 fr. pour la campagne 1890-91, la surtaxe des sucres coloniaux. »

L'amendement est repoussé par 176 voix contre 91.

Un autre amendement de M. JAMETEL n'est pas pris en considération.

Les articles 2 à 7 sont adoptés.

On arrive aux articles du projet dont la commission du Sénat demande l'ajournement.

M. ROUVIER s'attache à justifier l'exercice sur les raffineries.

M. LOUBET répond qu'en principe la commission des finances est favorable à l'idée de l'exercice, mais qu'il est impossible de trancher la question sans l'étudier davantage.

M. POUYER-QUERTIER dit que l'opinion publique s'est depuis longtemps prononcée pour l'exercice chez les raffineurs. D'ailleurs, l'exercice existe déjà dans les raffineries du Nord et du Pas-de-Calais :

Pourquoi donc la loi favorise-t-elle la raffinerie parisienne au détriment de la raffinerie provinciale ?

L'article 8, établissant l'exercice dans les raffineries, est adopté.

Les articles 9 et suivants sont adoptés à mains levées.

L'ensemble du projet est adopté par 173 voix contre 51.

*Lundi 4 août.* — Le Sénat valide l'élection de M. Martel dans la Charente.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1891.

M. GIRAULT conteste la valeur et la régularité de la nouvelle évaluation des propriétés bâties et se déclare partisan de l'impôt progressif.

Questionné par M. Tolain, M. YVES GUYOT fournit quelques explications sur les nouvelles explosions de Saint-Etienne, et dit que la mine n'est plus exploitée.

M. BOUTIN dit que le travail critiqué par M. Girault présente toutes les garanties.

M. BUFFET soutient le dégrèvement de la propriété non bâtie et demande l'ajournement de la surimposition de la propriété bâtie.

M. ROUVIER combat la disjonction des deux parties de la loi.

L'ajournement est repoussé. Le Sénat passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, M. GIRAULT, du Cher, développe un contre-projet qui est repoussé à l'unanimité.

Les articles 1 et 2 sont réservés.

L'article 4 est adopté.

Sur l'article 4, M. FOREST développe un amendement portant que le contingent de l'année 1891 sera le même que le contingent de l'année 1890.

M. HUGO combat cet amendement, contre lequel se prononcent également MM. Boulanger et Rouvier, et qui est repoussé par 178 voix contre 87.

*Mardi 5 août.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant les contributions directes et taxes y assimilées de l'exercice 1890.

M. ROUVIER défend l'article 4 du projet de la Chambre, qui établit l'impôt sur la propriété bâtie. Il rappelle les critiques dirigées par M. Boulanger contre cette proposition.

M. ROUVIER : M. Boulanger disait que si les contributions directes étaient augmentées, les conseils généraux s'y opposeraient. Je voudrais savoir comment les conseils généraux s'y opposeraient, ils n'en ont pas le droit.

L'orateur montre qu'il est impossible d'associer les conseils généraux à l'établissement de l'impôt de quotité. Il dit que la rédaction de la commission manque tellement de clarté que les uns ont déclaré qu'elle établissait l'impôt de quotité, tandis que les autres affirmaient

qu'elle maintenait l'impôt de répartition. Ces rédactions ambiguës, sont mauvaises pour tout le monde, pour les assemblées qui les votent, pour le pays qui doit les supporter.

Quant aux conseils généraux, leur situation reste la même; une des quatre contributions est simplement remplacée par un impôt de quotité, il en résulte que la propriété non bâtie sera dégrevée. Les conseils généraux auront à établir un impôt moins lourd. Cette loi sera donc saluée avec joie par les conseils généraux.

M. LOUBET, répondant au nom de la commission, se plaint que M. Rouvier ait été bien dur pour la commission qui a fait tous ses efforts pour arriver à une entente. Il dit qu'il est de l'avis de M. Boulanger, que le projet constitue un acte de méfiance très regrettable contre les conseils généraux. Il croit qu'il n'est pas juste de dire que les conseils généraux s'inquiètent peu du répartition de l'impôt, quand, au contraire, ils y tiennent comme à l'une de leurs principales attributions.

On procède au scrutin sur l'article 7 de la commission qui établit le système de la transaction.

Le scrutin donne lieu à pointage.

L'article 7 de la commission est repoussé par 153 voix contre 120.

M. CHALLEMEL-LACOUR, vice-président, remplace M. Le Royer au fauteuil de la présidence.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 4 de la Chambre des Députés qui est voté sans débat par 173 voix contre 75.

Sur l'article 5, M. GIRAULT, du Cher, développe un amendement qu'il retire aussitôt.

Un amendement de M. DE CASABIANCA sur la Corse est renvoyé à la commission, sur la demande de M. Rouvier.

L'article 6 est adopté.

M. DE CASABIANCA soutient un amendement demandant que le relèvement du taux de l'impôt sur la propriété bâtie, en Corse, n'ait lieu que progressivement dans un délai de dix années. L'orateur expose que la Corse ne bénéficie pas du dégrèvement sur la propriété non bâtie, et que le projet augmente considérablement les charges de l'île.

M. ROUVIER déclare accepter que l'augmentation se fasse en deux étapes de moitié dans les cinq premières années, et de moitié dans les années suivantes.

M. DE CASABIANCA accepte cette solution.

L'amendement est adopté ainsi que l'article 7.

### Chambre des Députés.

*Jeu*di 31 juillet. — On adopte en première délibération un projet de M. DE MONFORT et de plusieurs de ses collègues, portant modification à deux articles de la loi de recrutement.

A signaler cette déclaration faite, au cours de la discussion, par M. DE FREYCINET, que, sur réclamation, et toutes les fois que cela sera possible, on n'appellera pas sous les drapeaux, deux frères, pour une période d'instruction de réserve ou de territoriale.

M. LETELLIER pose à M. le ministre de l'intérieur une question sur la délibération prise par le conseil municipal de Paris, au sujet des sommes non versées à l'Assistance publique provenant des retenues de deux pour cent faites sur le pari mutuel.

L'orateur déclare vouloir, non ennuyer le ministre par sa question, ainsi qu'il arrive souvent, mais vouloir lui fournir une occasion de mettre fin à des bruits mauvais, pour le bon renom de la République, et à des polémiques de journaux.

Après avoir remercié l'orateur de son intervention, M. CONSTANS expose que, lorsque le pari mutuel fut autorisé par M. Goblet, à la condition qu'une retenue de 2 0/0 serait faite sur les paris, le ministre ne voulut pas donner à la seule Assistance publique les sommes considérables recueillies de ce chef.

Ce n'est pas au Conseil municipal à fixer, comme il a eu la prétention de le faire, la destination de ces fonds. Il réclame près d'un million. Cet argent a été employé à de nombreuses œuvres de bienfaisance. Une partie fut distribuée, par les soins du ministre, aux victimes de l'influenza. 650,000 francs ont été versés à l'Assistance publique.

M. CHAUTEUPS demande à transformer la question en interpellation.

M. Chautemps constate que la Ville de Paris est propriétaire des hippodromes d'Auteuil, Longchamps et Vincennes.

Elle les loue au prix dérisoire de 24,000 fr. Elle a donc bien le droit d'intervenir et de réclamer une partie des fonds d'autant plus que l'Assistance publique a un intérêt, non pas seulement communal, mais général.

M. FLOQUET a la parole.

Il rappelle l'institution du pari mutuel sous le ministère de M. Goblet.

Quant à lui, il n'a consenti avec le Conseil municipal qu'une transaction qui réserve les droits de chacun.

Le ministre de l'intérieur s'est toujours borné à envoyer de simples avis pour l'affectation des sommes produites par le pari mutuel.

M. Chautemps soutient que le ministre, s'il est libre pour l'avenir, ne l'est pas pour le passé.

M. CONSTANS reparait à la tribune et s'exprime à peu près en ces termes :

— Le Gouvernement n'entend pas se débarrasser d'un ennui en confiant au ministre des finances la garde des fonds provenant du pari mutuel.

Quant à ce qui le concerne, il est depuis longtemps insensible aux



attaques des journaux. (On rit). Il n'y a pas de Société de pari mutuel ; il y a des Sociétés de courses qui remettent 2 0/0 sur les fonds provenant des paris mutuels. C'est là une attribution ferme, et faite à titre définitif, sur laquelle les Sociétés n'ont plus aucun droit.

Il n'y a que le ministre de l'intérieur qui puisse mettre cette recette à la disposition d'œuvres quelconques. Cette situation ne lui paraît pas régulière, et M. Chautemps a peut-être eu tort de parler de réclamations au nom du Conseil municipal, comme s'il en était encore président.

Le ministre a versé 650,000 fr. au conseil municipal de Paris, au lieu de 623,000 fr., qu'en réalité l'Assistance publique pouvait réclamer sur les 900,000 et quelques francs provenant des hippodromes de Paris. Il y avait 1,500,000 francs alors en caisse, sur lesquels 577,000 fr. venaient des hippodromes de province.

Le gouvernement n'est pas lié par les conventions dont on a parlé. Il y aura un projet de loi déposé par le ministre des finances. La Chambre jugera.

Toutefois, il importe de ne pas détourner du but de bienfaisance le pari mutuel, à moins de modifier la loi de 1836 sur les loteries. (Applaudissements.)

MM. LAUR et PAULIN MÉRY déposent un ordre du jour portant que la Chambre regrette que le gouvernement ait disposé de fonds ne lui appartenant pas, etc.

M. CHAUTEUPS demande l'ordre du jour pur et simple, qui est accepté par le gouvernement et *adopté par 441 voix contre 28.*

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les faiseurs de lois. — Clôture de la session. — La rentrée probable. —

Les mémoires de Carnot. — L'empereur Guillaume à Ostende et à Osborne.

7 août 1890.

Depuis que le suffrage universel et surtout la fréquence de son emploi ont introduit la politique dans la masse, nous avons en France une manie, celle de faire des lois d'occasion. Qu'un crime particulier se produise, qu'une catastrophe éclate, qu'un scandale se révèle, il y a, dans le pays, et non seulement parmi les députés, un mouvement qui nous porte à faire des lois en vue du non-renouvellement du crime, de la catastrophe ou du scandale. Une erreur judiciaire est reconnue — est-ce bien reconnue qu'il faut dire ? — vite, une loi ! Il est vrai que peu de temps après, on se demandera s'il y avait véritablement erreur, et pour beaucoup de gens, Borrás, à qui nous faisons allusion,

n'est pas aussi certainement innocent qu'aux yeux de M. Marcou. Qu'un crime comme celui de la rue d'Avron vienne émouvoir les imaginations, immédiatement, on partira en guerre contre l'assistance publique, et des modifications à son fonctionnement seront élaborées. On en sera quitte, plus tard, à tout oublier lorsqu'on aura appris que la famille Hayem-de Vœrth était moins sympathique qu'on ne l'avait pensé.

Voici aujourd'hui une catastrophe qui tue au fond d'une mine, à Saint-Etienne plus de cent ouvriers. L'esprit fécond des législateurs officiels ou non entre aussitôt en activité. C'est la faute aux ouvriers dit l'un; une lampe a été ouverte : il faut faire une loi pour empêcher de telles imprudences. La responsabilité incombe aux compagnies, affirme celui-ci. Il faut faire une loi pour les obliger à installer la lumière électrique dans les galeries. Du tout, dira un autre : c'est la faute du gouvernement qui n'a pas tenu les promesses faites l'année dernière après les accidents des puits Saint-Louis et Verpilleux. On ne réfléchit pas que les explosions de grisou ont des causes qu'aucun règlement ne peut prévoir et qui échappent encore à la sagesse et à la science humaines. On ne réfléchit pas que si l'Etat imposait aux compagnies telles ou telles modifications trop coûteuses, les compagnies minières, qui ont déjà à supporter la rude concurrence anglaise et belge, en arriveraient à faire un procès à l'Etat ou à suspendre l'exploitation. Dans ce dernier cas, on ferait mourir les mineurs de faim pour les empêcher de mourir du grisou. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à tenter en faveur de ces malheureux ? Pas le moins du monde, mais c'est l'affaire des gens du métier et des savants et non celle des politiciens.

—

La session des Chambres, sera très probablement close, par décret, aujourd'hui 7 août. Ce sera une des plus longues que le Parlement aura tenues depuis quelques années.

D'après les prévisions, la session qui va être close, reprendrait, selon toutes probabilités, vers le 15 octobre.

Le *Rappel* fait observer que cette date est presque obligatoire, si l'on tient compte de la nécessité de voter le budget de 1891 dans les deux Chambres avant la fin de l'année actuelle.

Il importe de remarquer, en effet, que le Sénat va être soumis au renouvellement triennal au début de janvier 1891.

Quatre-vingts sénateurs seront obligés de se représenter devant leurs électeurs.

L'obligation pour les membres de cette Assemblée de prendre part à la période électorale dans leurs départements respectifs, les forcera à cesser de siéger au Luxembourg pendant la seconde moitié de décembre prochain.

Il serait difficile dès lors de faire discuter le budget par le Sénat, alors que ce dernier serait privé de presque le tiers de ses membres.

La conséquence de cette situation est que le budget va être voté assez à temps par la Chambre pour qu'il puisse être voté ensuite par le Sénat le 15 décembre au plus tard. D'où la nécessité d'avancer l'époque de l'ouverture de la session parlementaire d'automne.

D'ailleurs, quoique en droit, ce soit le gouvernement qui seul fixe par décret la date d'ouverture des sessions extraordinaires, en fait il consulte toujours les présidents des Chambres pour le choix de l'époque, en tenant compte des nécessités parlementaires.

Ces nécessités s'ajoutant à celles d'ordre gouvernemental, que nous avons fait connaître antérieurement, feront certainement fixer la rentrée au milieu d'octobre.

—

Le président de la République vient d'ordonner la publication, aux frais de l'Etat, de la correspondance de Carnot, comme en 1858 l'empereur Napoléon III décida la publication de la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>.

M. Charavay est chargé de ce travail.

Il n'oubliera pas la proclamation par laquelle l'autre Carnot se ralliait à la Monarchie, après avoir trahi la République au profit de l'Empire.

Ce document est de juin 1815 et daté d'Anvers, où la confiance de l'Empereur l'avait appelé au poste de gouverneur :

Soldats,

Aucun doute raisonnable ne pouvait s'élever sur *le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons*, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité *légitime* que de différer plus longtemps à le reconnaître.

Nous avons pu, nous avons dû procéder avec circonspection, nous avons dû nous assurer que le peuple français *ne recevait cette grande loi que de LUI-MÊME*.

Un gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères, avec lesquelles il n'existe aucun traité de paix, a dû

quelque temps vous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations ; ces craintes sont dissipées par le VOEU UNANIME *des villes éloignées du théâtre de la guerre.*

Honneur à ceux qui ont su réprimer dans son élan un zèle indiscret, qui eût pu compromettre la discipline et la sûreté du dépôt qui nous est confié ! L'avènement de NOTRE ROI au trône de ses ancêtres sera bien plus glorieux, appelé par l'AMOUR DES PEUPLES *que par la terreur des armes.*

CARNOT.

L'Empereur Guillaume II vient de passer quelques heures à Ostende où il a eu une entrevue avec le roi Léopold et est, en ce moment, à Osborne auprès de la reine Victoria.

A voir la façon dont s'exprime aujourd'hui toute la presse de Londres à l'effet de recommander à lord Salisbury de bien se garder à l'occasion de cette visite, de contracter le moindre engagement capable de faire de l'Angleterre une alliée de l'Allemagne au prix de l'amitié de la Russie et de la France, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a anguille sous roche.

En d'autres termes, l'on pense que le souverain allemand entend obtenir de l'Angleterre certaines concessions dont il pourrait se servir pour, en pesant sur la Russie, remplacer la triple alliance telle qu'elle existe actuellement, par une autre triple alliance composée de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre.

C'est, en effet, le projet que l'on prête à Guillaume II, projet auquel l'aurait mis en goût le traité anglo-allemand pour le partage de l'Afrique équatoriale. Aussi comprend-on que, de l'autre côté du détroit, l'on attache une grande importance aux moindres paroles du jeune empereur pendant son séjour à Osborne. Que dira-t-il à la reine ? Que dira-t-il à lord Salisbury ? Voilà ce que l'on voudrait savoir exactement avant la séparation du Parlement.

Il faut que l'importance des propositions et les réponses qui leur seront faites soient bien grandes, puisque cette fois, non seulement lord Salisbury, mais encore Sa Majesté la reine Victoria, sont convenus de consigner, par écrit, la teneur exacte de leur conversation avec Guillaume aussitôt qu'elle aura eu lieu. La chose n'est jamais arrivée ; aussi pour que cet accord ait été convenu, il faut qu'au point de vue diplomatique, comme au point de vue parlementaire, la conversation en question risque de mettre en jeu les intérêts les plus considérables de la politique extérieure du Royaume-Uni.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## LA CHARTREUSE DE NOTRE-DAME DES PRÈS AU DIOCÈSE D'ARRAS

(Suite et fin.— Voir le numéro précédent.)

Le R. Père coadjuteur qui me fait visiter le monastère est un homme d'une cinquantaine d'années, bien découpé, de bonnes manières, il appartient à une excellente famille de Douai. Il y a douze ans déjà qu'il est chartreux, il a passé dix ans en Chine comme missionnaire. Etant à Rome, à la veille de devenir monsignor, il fut témoin de la mort d'un de ses meilleurs amis. Cette mort le frappa tellement, qu'épouvanté des jugements de Dieu, il courut s'enfermer à la Chartreuse. Une seule chose lui est pénible, *la rasure*. Tous les quinze jours, les religieux se réunissent dans une salle et livrent leur tête au rasoir des frères, quand le frère sait tenir le rasoir, le supplice est supportable; mais tous sont loin d'être des *Figaros*.

« Or, me raconte le coadjuteur, il est défendu de parler et le frère racle toujours. Le moment critique est quand il approche des oreilles, j'ai toujours peur qu'il me les coupe, généralement nous sortons de la rasure la figure et la tête en sang. »

« — Et le maigre? lui dis-je.

« — Le maigre! voilà douze ans que je n'ai mangé un atome d'aliments gras et je ne m'en porte pas plus mal. »

La règle cartusienne est extrêmement sévère sur ce point. Les chartreux ne mangent jamais de chair, même en cas de maladie.

Un jour, le docteur Halette, médecin du monastère de Notre-Dame des Près, fut appelé auprès d'un religieux gravement indisposé.

« — Il faudrait donner au malade un peu de bouillon gras, dit-il au Père Vicaire qui l'accompagnait.

« — C'est impossible, répondit le Père, la règle le défend absolument.

« — Mais la vie de ce père est en danger, seuls des aliments gras pourraient le rétablir, toute autre médication est inutile, et je ne répons plus de lui.

« — Je le regrette, Docteur, mais c'est impossible.

« — C'est la mort pour le malade.

« — Ce sera la mort. » Et le chartreux mourut quelques jours après.

Du 14 septembre jusqu'à Pâques, excepté les dimanches et quelques fêtes, en dehors de l'Avent et du Carême, les religieux ne font qu'un seul repas qui se compose d'une soupe, d'œufs, de poisson, d'un dessert et d'un peu de vin. « Le soir, il est permis à qui le désire, de prendre avec le vin un morceau de pain de trois à quatre onces. » C'est le seul ordre religieux où la règle du jeûne et de l'abstinence soit aussi sévère. Tous les vendredis, le chartreux jeûne au pain et à l'eau. Primitivement chaque père préparait sa nourriture dans sa cellule. Le chapitre de 1250 trouva que c'était un temps pris sur l'étude et la prière, et décida que l'on ferait sa cuisine seulement une fois par mois ; en 1276, il abrogea définitivement cette coutume.

Près de la porte de chaque cellule se trouve un petit guichet dans lequel le frère cuisinier dépose la nourriture du religieux: « Il semble, dit un auteur chartreux, que le corbeau qui jadis apportait un petit pain à saint Paul ermite, vienne chaque jour à notre guichet pour remplir une semblable mission de la part du bon Dieu. » Le dimanche et les jours de fête, les religieux mangent au réfectoire. La table du fond est réservée au Père Prieur ; les religieux occupent les autres tables par rang d'ancienneté. Le couvert est des plus modestes, la fourchette, la cuillère, le coquetier sont en bois, les assiettes en faïence commune ainsi que les pots qui contiennent le vin et l'eau et la tasse à deux anses remplaçant le verre. Quand un religieux boit, il est obligé, sous peine de pénitence, de prendre cette tasse à deux mains. Le *cérémonial des Prêtres chartreux* porte : « L'ancienne coutume de l'Ordre est qu'on met les deux mains au gobelet en buvant, ce qu'on observe toujours pour révéler la première simplicité de nos anciens Pères, quoique l'usage du monde d'à présent y soit un peu opposé, mais nous serons trop heureux si nous mettons bien en pratique ces paroles de la Sainte-Ecriture: *Mourons dans notre simplicité.* »

Chaque portion ou *pitance* est servie à part et mesurée à l'avance.

Le repas se prend en silence, « les yeux baissés, les mains reposant sur la table, les oreilles attentives à la lecture et le cœur élevé vers Dieu. »

Le dimanche après le souper, chaque religieux reçoit à la porte du réfectoire un pain qu'il réserve pour sa cellule. C'est pour rappeler aux frères qu'ils ne possèdent rien, si ce n'est à titre d'aumône et qu'ils sont, selon les *coutumes du bienheureux Gurgius*, « des mendiants du Christ. » Le lecteur remet à chaque religieux sa portion de pain en lui disant : « *Requiescant in pace* ; » à quoi on répond : « Amen. » « Le souvenir de nos bienfaiteurs, a écrit un chartreux, ne nous quitte jamais ; ce pain qui servira pour deux jours, était jadis fourni par les donations de personnes affectionnées à l'Ordre, et maintenant encore nous ne les oublions point dans nos prières.. »

Les étrangers, les serviteurs, les ouvriers sont soumis à la même règle de l'abstinence.

La cellule du chartreux n'est pas une chambre mais une maisonnette avec rez-de-chaussée, premier étage, greuier et jardin.

Au rez-de-chaussée en face de la porte d'entrée, un long promenoir : c'est là que le solitaire prend sa récréation pendant les mois d'hiver ou lorsqu'il pleut. Quand il fait beau, il se promène dans un petit jardin qu'il cultive comme il l'entend. A gauche de la porte d'entrée, il y a une pièce divisée en deux parties ; l'une sert de bûcher, dans l'autre appelée le *laboratoire*, le religieux s'occupe de travaux manuels. il tourne, fait de la serrurerie, de la peinture, de la sculpture. Les deux pièces du premier étage composent l'habitation proprement dite du chartreux. La première chambre, qui était autrefois la cuisine, sert maintenant de *vestiaire*. La seconde chambre sert de *chambre à coucher* : le lit est en forme d'armoire et se compose d'une paillasse ; *d'oratoire* avec une stalle et un prie-dieu, où le religieux récite ses offices ; *de réfectoire* : une table de forme particulière se trouve dans l'embrasure de la fenêtre ; *de cabinet de travail* que meublent une table, un pupitre et quelques rayons de bibliothèque, un poêle chauffe le tout.

Dans l'axe du préau du grand cloître s'ouvre une grande porte qui donne accès au cimetière de la communauté. D'après la volonté de saint Bruno, les chartreux placent toujours leur cimetière dans le préau du cloître pour qu'il puisse servir de prédication continuelle et permanente. Les religieux obligés de traverser souvent le cloître pour se rendre à l'église ou au chapitre, ont toujours ainsi sous les yeux l'image de la mort. Une simple croix de bois, sans aucune inscription protège leur

tombe. On donne par exception une croix de pierre aux supérieurs généraux, c'est une marque de respect usitée dès les premiers temps de l'Ordre.

La vie du chartreux se divise en deux parties : de cinq heures du matin à sept heures du soir, et de sept heures du soir à cinq heures du matin.

La première partie se divise elle-même en trois parties.

De cinq heures à dix heures, exercices spirituels, c'est-à-dire, offices, visite au Saint-Sacrement, messe basse, messe chantée, méditation, lecture spirituelle.

De dix heures à deux heures et demie, en dehors de l'office de None et du repas, le religieux s'occupe dans sa cellule d'études ou de travaux manuels.

A trois heures, il chante vêpres et souvent l'office des morts. Il se couche à sept heures.

La seconde partie se divise aussi en trois parties :

De sept heures à dix heures : repos.

De dix heures à deux heures du matin : office.

De deux heures à cinq ou six heures : repos.

Le chartreux passe sa vie à prier, à méditer, à vivre seul.

Le dimanche, les religieux prennent leur récréation en commun, et une fois par semaine ils vont ensemble faire une promenade au dehors pendant laquelle ils peuvent causer. Cette promenade appelée dans l'Ordre *spaciment*, de *spatimentum*, *spatiari*, se fait dans les environs du monastère. Les religieux partent tous ensemble et causent librement entre eux. Il n'y a pas de jour désigné pour ce spaciment; dès que le temps le permet, le Père Vicairé qui préside la promenade, en fait connaître le jour : elle dure environ quatre heures. De quoi peuvent parler des Chartreux? « Un Chartreux, est-il dit dans les statuts (1), doit s'interdire toute plaisanterie trop facétieuse et tout conte ridicule, choses qui pourraient passer pour des bagatelles chez les séculiers, mais qu'un Docteur de l'Eglise ne craint pas de qualifier de fautes graves dans la bouche d'un religieux et d'un prêtre. » Il doit « cacher les talents que Dieu lui a départis, plutôt que de s'exposer à se les rendre dangereux et nuisibles par l'ostentation »; « éviter de faire paraître un air de capacité et de suffisance quand on lui demande son sentiment »; ne parler en un mot « qu'avec beaucoup de réserve et

(1) Stat. 2<sup>e</sup> p. ch. 15, n<sup>o</sup> 7.



de circonspection, » évitant toute contestation, renonçant à son propre sens dans les choses même où la raison est de son côté, et ne jamais défendre « la vérité avec aigreur ». Dans ces conditions-là on comprend que les conversations entre Chartreux ne doivent être ni très variées, ni très animées. Je crois que la promenade en commun et la récréation du dimanche leur sont une corvée aussi désagréable que la *rasure*. Ils ne savent, en effet, rien de ce qui se passe dans le monde. Jamais un livre nouveau, jamais un journal n'entre dans la cellule d'un chartreux. Son esprit fait abstinence comme son corps. Un chartreux doit mettre autant de coquetterie à mépriser les nouveautés intellectuelles qu'à se nourrir de légumes, d'œufs et de poisson. Le prieur, le procureur, le coadjuteur qui ont seuls quelques rapports avec les personnes du dehors, qui reçoivent un journal, ne sont jamais en promenade, ni en récréation avec les autres Pères de crainte de s'oublier devant eux et de leur raconter ce qu'ils ont lu ou entendu. Je ne répondrais pas que les anciens sachent que M. Grévy a quitté l'Élysée et quel est le nom de son successeur. Les bruits de la politique expirent à la porte du monastère, et les jours d'élection, lorsque les moines vont voter à la mairie de Neuville, le Père Vicairé leur remet à chacun leur bulletin de vote préparé d'avance. « Un véritable chartreux, est-il dit dans les Annales de l'Ordre (1), est un homme qui, après avoir dit un éternel adieu au monde, à ses vanités et à ses scandales, est venu se vouer à la pénitence dans une profonde retraite où il s'est enseveli comme dans un tombeau pour y mourir à lui-même et à ses penchants naturels. Séparé de corps du monde, il en est encore plus éloigné d'esprit et de cœur; et comme il est persuadé que le souvenir en est toujours dangereux pour un religieux et surtout pour un religieux solitaire chez qui les impressions sont ordinairement plus vives, il tâche de l'effacer entièrement de sa mémoire et d'interdire à son imagination toute liberté de s'y promener. Il ne se laisse par conséquent jamais aller à la curiosité de s'informer de ce qui s'y passe, ni des nouvelles qu'on y débite... »

Depuis 1876 une imprimerie a été établie dans un corps de bâtiment spécial; au rez-de-chaussée la tremperie et les presses; au premier la composition, la reliure et l'atelier de phototypie. Jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle les Chartreux s'étaient occupés de la

(1) Liv. 1<sup>er</sup> ch. 4. sect. 1<sup>re</sup> n<sup>o</sup> 19.

transcription des manuscrits. Lorsque l'imprimerie fut inventée, ils se firent imprimeurs. Quinze de leurs monastères possédaient lors de la Révolution des presses et un matériel typographique. La grande Chartreuse aurait eu son imprimerie dès le xv<sup>e</sup> siècle. L'imprimerie de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés n'a guère été fondée que pour la réédition des livres liturgiques de l'Ordre. Dom Gennevoise qui est chargé de l'imprimerie me montre avec une certaine fierté un antiphonaire en rouge et noir, qui figurait à l'exposition universelle de Paris, en 1878, et qui a obtenu une mention honorable.

Non moins fier est le frère jardinier de ses légumes et de ses fruits. Comme je lui faisais de grands éloges sur la tenue de son jardin, et sur ses produits vraiment merveilleux.

« — Que cela ne vous étonne pas, Monsieur le vicaire général, me répond-il, les bénédictions du bon Dieu sont ici plus abondantes que partout ailleurs », et il me raconte avec une joie visible que ses choux et ses carottes ont été primés au concours agricole de Montreuil-sur-Mer; ses poires au concours agricole d'Hessire; ses tomates, ses poireaux, ses asperges au concours de Campagne-les-Hesdin. « Cette année, ajoute-t-il, nous mangeons encore nos pommes, de superbes calviles, de la récolte de l'an dernier. » La vérité m'oblige à avouer que le bon Dieu a dans ce frère jardinier et dans ses compagnons d'admirables aides. Il faut les voir écheniller leurs arbres et leurs vignes, bêcher la terre, la fumer; ce qui serait un miracle c'est que cette terre ne rendit pas cent pour un. Le frère qui m'accompagne dans ma promenade au jardin arrive de faire son temps de soldat. Entré à la Chartreuse à dix-huit ans, il l'a quittée pendant cinq ans pour obéir à la loi militaire. Il est rentré plus fervent que jamais. On l'a appliqué à l'imprimerie qu'il aime comme le frère jardinier aime son jardin, comme le frère chargé de la basse-cour aime ses vaches et ses poules; comme le frère cuisinier, un ancien cuisinier royal paraît-il, soigne ses soupes et ses sauces. C'est une chose merveilleuse en effet comme tous ces hommes s'attachent à l'obéissance dont ils ont la charge. On s'étonne quelquefois que les communautés religieuses obtiennent des résultats matériels aussi surprenants; que les plus pauvres deviennent riches; on ne se rend pas compte du soin, de l'économie, de la méthode, du travail acharné que chaque membre fournit. Rien n'est perdu, rien n'est gaspillé et ce que le frère jardinier attribuait à une bénédiction spéciale du bon

Dieu, presque à un miracle perpétuel de la Providence, est le fait d'un miracle de l'ordre moral, c'est-à-dire d'une vertu puisée dans l'esprit de foi, et que centuple les efforts humains de chacun.

Se présente-t-il beaucoup de sujets à la Chartreuse? A la Chartreuse de Notre-Dame des Prés il s'en présente en moyenne un par jour. Combien en reste-t-il? En moyenne trois par an. C'est curieux le nombre de gens que hante la pensée de fuir le monde et de vivre dans une chartreuse. Les uns restent un jour, deux jours, les plus fervents font une retraite, puis s'apercevant qu'ils se sont trompés, que cette vie n'est pas faite pour eux, ils s'en vont, mais avec une illusion de moins.

Quant à moi, je déclare que le souvenir des neuf jours de retraite que j'ai passés à la Chartreuse de Notre-Dame des Prés est toujours vivant dans mon esprit. J'ai vu là des hommes qui ont su trouver le bonheur au milieu des austérités de la pénitence, loin des plaisirs du monde. Le bonheur dans la solitude! Il me semblait entendre retentir sous ces voûtes, dans ces cloîtres les échos du chant de ce poète du xvi<sup>e</sup> siècle :

*O beata solitudo.*

*O sola beatitudo*

*Piis secessicolis!*

*Quam beati candidati*

*Qui ad te volant alati*

*Porro ab mundicolis.*

Cet attrait pour la solitude que d'âmes en effet l'éprouvent au milieu des agitations du monde! Qui n'a ressenti, le désir ardent d'un repos durable? Qui n'a soupiré après le charme de la vie religieuse, et respiré de loin le parfum qu'exhale un de ces suaves et secrets asiles habités par la vertu et le dévouement, et consacrés à la méditation de l'éternité? Qui n'a rêvé un avenir où il pourrait pour un jour au moins, dire de lui-même avec le Prophète : *Sedebit solitarius et tacebit*? Ce qu'on ne peut nier, c'est que ces hommes qui s'offrent en sacrifice pour le salut de la société et de la patrie, sont vraiment heureux. L'obscurité de cette vie cachée les comble de joie. Un chartreux borne ses prétentions à l'espace de sa cellule pendant qu'il respire et à quelques pieds de terre après sa mort; libre de toute crainte, de toute espérance humaine, il ne songe qu'à faire un bon usage du présent sans faire de projets pour l'avenir, de là le calme et la sérénité de sa conscience. En toutes choses il

tâche de se conduire de manière à pouvoir dire comme saint Paul : « J'ai bien combattu, j'ai accompli et achevé mon travail et ma course ; j'ai conservé la foi » ; aussi, arrivé au terme de son pèlerinage, s'endort-il paisiblement du sommeil du juste.

L'abbé P. G. M.

## NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE CONTEMPORAINE

### I

#### Le Gouvernement de la Défense nationale.

(Suite.— V. le Numéro 969.)

Les évêques ne se contentèrent pas de publier des mandements et d'organiser des quêtes en faveur des soldats blessés ; de se plier aux réquisitions, même au simple désir des préfets transformant les églises en ambulances ; à l'exemple des Ambroise et des Charles Borromée, ils se sacrifièrent au salut de la patrie, mettant en pratique cette parole d'un de leurs plus illustres collègues, de Bossuet : « Il faut être bon citoyen, et sacrifier à la patrie dans le besoin tout ce qu'on a, et sa propre vie » (1).

« Tous nos prêtres sans exception, avait écrit Mgr Freppel aux membres du Corps Législatif, sollicitent la faveur de partager de plus près les travaux et les périls de notre brave armée. Je viens donc prier la Chambre d'insister auprès de M. le ministre de la guerre pour que *tous les infirmiers* militaires soient remplacés par des prêtres ou par des élèves de nos Séminaires. Je m'offre à envoyer, à mes frais, tout le personnel qui me sera demandé, jusqu'au poste qu'il plaira au gouvernement de lui assigner..... » Président de la *Société internationale de secours aux blessés*, Mgr Freppel établit aussitôt des ambulances militaires dans chacun des bataillons de la garde mobile ou mobilisée du département de Maine-et-Loire ; pourvu lui-même, au moyen de quêtes, de souscriptions et d'ateliers de charité, à la distribution de vêtements chauds pour les bataillons en campagne ; et organisa même un service de correspondance entre nos soldats et leurs familles. Sa charité sut créer, en outre à

(1) Bossuet. *Politique sacrée*, lib. I, art. vi.

Angers douze fourneaux économiques pour les nécessiteux dont la guerre et un hiver rigoureux avaient aggravé la situation.

Il organisa à ses frais l'ambulance de la gare du chemin de fer d'Angers qu'il fit construire pour donner les soins les plus urgents aux blessés. Plus tard, il chargea un de ses prêtres, M. l'abbé d'Arbois de Jubainville, de porter des secours aux prisonniers français en Allemagne. Enfin, il n'hésita pas à adopter tous les enfants pauvres de son diocèse que la guerre avait laissés orphelins; et à faire souscrire tous les établissements religieux de son diocèse aux emprunts destinés à l'achat des armes.

L'archevêque de Lyon fit transformer tous ses établissements ecclésiastiques en ambulances, et les fit desservir par les Séminaristes. Il établit dans une aile de son palais cinquante lits pour les blessés, et autorisa la ville à disposer d'une autre aile pour servir d'entrepôt de grains et de farines. Ce fut par ses soins que se fonda et se développa à Lyon et à Saint-Etienne l'œuvre des prisonniers français.

« Retrançons-nous avec courage tout superflu, s'écriait Mgr Lavigerie, dans le mandement où il faisait appel à la charité de ses diocésains pour le besoin de notre armée, et s'il le faut, une portion même du nécessaire, pour venir en aide à ceux qui combattent, à ceux qui souffrent. Vous pardonneriez à votre évêque s'il supprime, pendant ce temps, en tout ce qui dépend de lui, l'appareil extérieur de sa dignité, et s'il pense qu'il doit ainsi vous donner l'exemple dans cette grande épreuve de la patrie. » Joignant l'action à la parole Mgr Lavigerie abandonna pour nos armées de terre et de mer la moitié de son traitement pendant toute la durée de la guerre.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1870, avant même le désastre de Sedan, l'archevêque de Rennes qui avait déjà installé depuis un mois les gardes mobiles dans les Séminaires, mit encore 200 lits pour les blessés à la disposition de l'intendance militaire. Des séminaristes furent chargés de remplir près des malades les fonctions d'infirmiers, et les Sœurs de l'Espérance prirent la direction de la pharmacie. Jamais l'archevêque de Rennes ne réclama d'indemnité à l'intendance.

Le 17 septembre, le général Le Flô, ministre de la guerre, adressait des remerciements à l'archevêque de Cambrai, qui avait déjà installé *cing cent trente* blessés dans ses deux séminaires diocésains.

Les premières maisons qui s'ouvrirent à Bordeaux, pour recueillir les soldats qui revenaient mutilés ou malades des champs de bataille, furent les couvents. Un grand nombre de religieuses moururent des suites des maladies qu'elles contractèrent en soignant, dans leurs ambulances, les soldats atteints de la petite vérole. Le cardinal de Bordeaux avait déjà transformé ses séminaires en casernes ou en ambulances.

Le cardinal Mathieu fut, comme ses collègues, admirable de dévouement.

Aussi la plupart des journaux de cette époque, même les journaux irréligieux, rendent un éclatant hommage au patriotisme éclairé des évêques français; se plaisent à reconnaître que nos malheureux soldats reçurent dans les séminaires et les couvents, mis à leur disposition par l'autorité épiscopale, tous les secours que peut prodiguer la charité la plus intelligente et la plus délicate.

D'autres évêques, en grand nombre, ne craignirent pas de s'exposer aux insultes et aux brutalités de l'ennemi pour défendre leurs diocésains.

Les Prussiens faisaient monter sur les locomotives de leurs trains les personnes notables de la ville qu'ils occupaient, afin d'avoir une garantie contre les francs-tireurs qui coupaient les rails. A Châlons, Mgr Meignan s'offrit pour cette pénible corvée; mais la municipalité refusa. En fait de charité pratique, Mgr Meignan a depuis longtemps fait ses preuves.

Le 3 décembre 1851, à une heure avancée de la soirée, deux vicaires de Saint-Louis d'Antin remontaient la rue d'Amsterdam, lorsqu'un homme, passant précipitamment près d'eux, leur adressa à mi-voix cette prière :

« — De grâce, messieurs, sauvez-moi ! »

Les deux prêtres jetèrent un regard sur l'homme qui marchait maintenant à côté d'eux, comme s'il était en leur compagnie.

« — Qui êtes-vous ? lui dit à voix basse l'un des deux prêtres.

« — Un proscrit de l'empire ! et les trois hommes continuèrent leur route en silence.

Quelques instants après ils entraient au n°. .... de la rue d'Amsterdam. A peine la porte de l'appartement était-elle refermée sur eux que l'inconnu éclatant en sanglots, se jeta dans les bras de ses sauveurs, les assurant de sa reconnaissance, et se confondant en excuses pour les embarras qu'il allait leur causer,

mais les suppliant de ne pas l'abandonner. C'était un homme de taille moyenne, il avait le visage rasé, des cheveux longs comme un prêtre, sa figure douce, qu'éclairaient des yeux expressifs, son front large, élevé, ses manières douces et polies, plaidaient d'ailleurs, en sa faveur.

Les trois hommes tinrent un petit conseil. Il fut décidé que le fugitif occuperait une chambrette servant de bibliothèque, et où la femme de service des deux prêtres ne pénétrait jamais; qu'il n'en sortirait que lorsqu'on lui ferait signe; que même, pour prévenir toute alerte en cas de perquisition, il revêtirait l'habit ecclésiastique. On le ferait passer pour un prêtre belge, venu en France afin d'y rétablir sa santé, et auquel ses confrères avaient donné l'hospitalité.

Dès le lendemain, en effet, les deux abbés, pour déjouer tout soupçon, racontaient publiquement à la sacristie de Saint-Louis d'Antin, qu'il leur était malencontreusement tombé de Belgique un confrère malade, si malade qu'il avait dû s'aliter aussitôt débarqué; ils craignaient une fièvre typhoïde; aussi recommandaient-ils leur ami aux prières de leurs confrères et des fidèles.

Ils avaient, hélas! compté sans leur concierge. Cette femme, qui les avaient vus rentrer avec un laïque, n'avait pas vu ce laïque ressortir; pour comble d'infortune, un *bon* vicaire de Saint-Louis d'Antin crut bien faire de venir prendre des nouvelles du confrère malade. Un prêtre belge malade chez ses locataires! La concierge ouvrit de grands yeux, questionna la femme de service, flaira une intrigue politique, prit peur et prévint la police. Un beau matin, les deux abbés voyaient arriver chez eux le commissaire de police escorté de deux agents, venant, lui aussi, prendre des nouvelles du prêtre belge. Heureusement qu'il arrivait comme les carabiniers d'Offenbach. La veille au soir, le faux abbé avait pris la direction de la Belgique. Il est aujourd'hui sénateur inamovible. L'un de ses sauveurs est l'archevêque de Tours actuel, l'autre, son ami d'enfance, l'abbé Deschamps.

A Reims, Mgr Landriot s'offrit comme otage, et moins heureux que son collègue de Châlons, dut monter avec d'autres notables sur la locomotive. C'est à sa courageuse intervention qu'après la prise de Laon, le préfet Ferrand, condamné à mort par un conseil de guerre prussien, dut d'avoir sa peine commuée.

Tous les journaux ont raconté les efforts d'un certain nombre d'évêques pour faire diminuer par l'ennemi les contributions de guerre.

A la veille de la conclusion de l'armistice, Tours fut occupé par l'ennemi. Une contribution de sept millions, réduite à quatre millions, après d'énergiques protestations, fut imposée à la ville. Le prince Fritz, fils aîné de Guillaume, étant venu passer quelques heures à Tours, Mgr Guibert alla lui rendre visite. Il sut faire sur ce prince une telle impression que la contribution de guerre fut réduite à 1,200,000 fr. dont 500,000 fr. seulement furent versés à l'ennemi, grâce à de nouvelles démarches de l'archevêque.

La ville d'Orléans gardera toujours le souvenir de l'héroïsme avec lequel Mgr Dupanloup lutta à plusieurs reprises contre les exigences des Prussiens. Il fut détenu prisonnier dans son palais, accablé d'outrages, vit sa cathédrale transformée en prison par les Prussiens qui se vengèrent ainsi de ses mandements patriotiques à l'occasion des premiers succès de l'armée de la Loire.

Après des réquisitions excessives, les Prussiens avaient encore imposé au département de la Seine-Inférieure une contribution de guerre de 26 millions dont 6 millions et demi devaient être payés par la ville de Rouen. L'ennemi avait pris ses mesures pour assurer le prompt recouvrement de cette somme. Il avait déjà apposé les scellés sur 150 des principaux magasins de Rouen. N'écoutant que son zèle, Mgr de Bonnechose résolut de s'adresser directement aux autorités supérieures à Versailles. Quittant Rouen le 12 février, de grand matin, il parvint, après un trajet pénible et semé de difficultés, le soir même à Versailles.

Il obtint une audience du roi, plusieurs audiences du prince royal, du grand duc de Bade, gendre du roi, de M. de Bismarck, du ministre de la guerre, du gouverneur général, M. de Fabricé. Il dépeignit au roi et à ses ministres, avec toute l'éloquence du cœur, la situation désastreuse du département de la Seine-Inférieure, fit valoir l'attitude digne que ses diocésains avaient su garder au milieu des plus cruelles extrémités, les sacrifices considérables qu'ils s'étaient imposés et s'imposent encore tous les jours pour soulager les souffrances des classes pauvres ; il parla en pasteur qui défend son troupeau. Le roi touché fit suspendre les mesures militaires qui avaient déjà reçu



à Rouen et dans le département un commencement d'exécution, et réduisit des deux tiers la contribution de guerre.

Dès le commencement de la guerre, le vénérable évêque de Strasbourg, Mgr Rœss, quoique octogénaire, avait tenté auprès du quartier général prussien une démarche du même genre. Il était à Rome lorsque la guerre éclata. Il quitta aussitôt la ville éternelle pour venir partager avec ses chers Strasbourgeois les dangers du siège; et quand Strasbourg eut à supporter les horreurs du bombardement, oubliant ses infirmités et son âge, il se rendit chez les Prussiens pour y défendre son peuple et venger les droits de l'humanité.

Après l'occupation de Metz par les Allemands, le gouverneur prussien avait fait placer une sentinelle d'honneur devant le palais de l'évêché. Apercevant ce soldat, Mgr Dupont des Loges s'approcha et le congédia poliment en lui disant qu'il n'avait pas besoin d'une garde particulière. Le lendemain, nouveau factionnaire. L'évêque fait monter le soldat dans sa voiture et va trouver le gouverneur, à qui il remet la sentinelle, en lui disant que s'il voyait un troisième factionnaire, il quitterait l'évêché. Le gouverneur se le tint pour dit, il ne renvoya plus de sentinelle prussienne à la porte du palais épiscopal. Lorsque l'Alsace et la Lorraine furent annexées à l'Allemagne, Mgr Dupont des Loges refusa de prêter serment à l'empereur Guillaume, et fut puni de ce refus par la privation de son traitement.

On raconte qu'en 474, l'empereur Nepos envoya un ambassadeur dans les Gaules pour traiter de la paix avec les Visigoths. Dès la première conférence, Euric, roi des Visigoths, exigea, comme condition préliminaire, la cession de l'Arvernie. Les Gallo-Romains protestèrent; les Arvernes poussèrent un cri d'indignation, et Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, écrivit à Grœcus, évêque de Marseille: « Si la renommée dit vrai, notre pays va être plus malheureux avec la paix qu'il ne l'a été pendant la guerre. Il s'agit de payer la liberté d'autrui par notre servitude. Cette paix dont on parle, est-ce donc ce qu'ont mérité nos privations et nos champs ravagés par le fer, le feu et la peste, nos guerriers exténués par la famine? Est-ce donc dans l'espoir d'une semblable paix que nous nous sommes nourris des herbes cueillies dans les crevasses de nos remparts, fréquemment empoisonnés par des plantes vénéneuses que nous ne savions pas discerner et que nous cueillions d'une main aussi livide qu'elles? Ah! ne souffrez pas, nous vous en conjurons, un

traité si funeste et si honteux ! Empêchez, rompez à tout prix une paix pareille. Nous faut-il combattre encore, être encore affamés ? Nous sommes prêts, nous sommes contents. Si nous sommes livrés, il sera constaté qu'en nous abandonnant, vous avez recherché un lâche expédient afin de faire votre paix avec le Barbare. »

Voilà comment les évêques du v<sup>e</sup> siècle défendaient l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire de la patrie. Les évêques de l'Alsace et de la Lorraine, et avec eux tous les évêques de France, signeraient sûrement ces paroles du grand évêque d'Orléans, essayant de relever les courages d'un grand nombre d'âmes qu'avait énervées une série ininterrompue de désastres : « Quelques-uns ont prononcé des paroles de découragement, ils regardent comme un héroïsme insensé, parce qu'il est inutile, la résistance organisée par la nation. Ils veulent que la France, se prêtant à tous les caprices de la force brutale, s'agenouille devant ses farouches vainqueurs et les fléchisse à force d'abaissement ; que la Lorraine, la Champagne, l'Alsace, ces héroïques provinces, soient livrées à l'étranger, comme si une mère consentait jamais à se racheter en vendant ses propres enfants ! Pour nous... nous repoussons énergiquement cette politique de découragement... Car, ne vous y trompez pas, mourir avec le nom de Dieu dans le cœur, pour défendre sa patrie, c'est mourir pour la justice, c'est être martyr du devoir, c'est acquérir des droits à l'éternelle récompense ! » *(A suivre.)*

---

## L'EXPÉDITION DE STANLEY

(Suite et fin.— V. N<sup>os</sup> 971 et 973.)

### Les Nains.

C'est ici le lieu de parler des nains que Stanley rencontra et qu'il put observer dans la forêt.

« ... C'était le premier nain adulte que j'eusse encore vu ; en lui passant la main sur le corps, revêtu de poils longs de douze millimètres et plus, il nous semblait toucher de la fourrure. Il était coiffé d'une sorte de bonnet de prêtre peut-être volé, peut-être reçu en cadeau, et décoré d'une touffe en plumes de perroquet. Une large bande d'écorce couvrait sa nudité. L'extrême malpropreté de ses mains, très délicates, attira notre attention. Il venait évidemment de décortiquer des bananes.

« Pas un journaliste de Londres n'aurait deviné les sentiments avec lesquels je contempiais l'hôte minuscule de la vaste forêt centrale du continent noir. Ce Pygmée de vingt ans, je le voyais plus vieux que le Memnonium de Thèbes. Ce corps si petit faisait passer devant mes yeux un des plus anciens types de l'homme primitif...

« ... Ces nains, d'une stature variant de 98 à 118 centimètres et dont le plus robuste ne pèse guère au-delà de 40 kilogrammes, habitent la forêt vierge et se nourrissent de gibier. Ils disséminent leurs campements à 4 ou 5 kilomètres en forêt sur le pourtour des essarts de quelque tribu agricole, celle-ci presque toujours composée d'hommes forts et bien découplés. Dix ou douze communautés de ces pygmées, nombrant en tout 2,000 ou 2,500 âmes, peuvent ainsi servir d'avant-postes à un défrichement de quelque importance. Avec leurs sagaies, leurs petits arcs et leurs flèches enduites d'une couche épaisse de poison, ils tuent l'éléphant, le buffle, l'antilope, ou bien sans prendre tant de peine, creusent des fosses profondes qu'ils recouvrent artificiellement de roseaux, de feuillage et de terre; ils construisent aussi des hangars dont le toit, suspendu par une liane des plus fragiles, tombe au moindre choc, emprisonnant les chimpanzés, babouins ou autres simiens attirés par les noix ou les bananes mûres répandues sur le sol. Sur la piste des civettes, mouffettes, ichneumons et rats, ils disposent d'ingénieuses trappes à lacets où, dans ses courses vagabondes, le petit animal se prend et s'étrangle. Outre la viande, les cuirs pour boucliers, les fourrures et l'ivoire, ils se procurent du miel sauvage et des plumes d'oiseaux. Ils excellent dans la confection des poisons qu'ils échangent contre bananes, patates douces, tabac, couteaux, lances et flèches. Leurs alentours seraient bientôt privés de gibier s'ils n'exploitaient que les kilomètres carrés qui entourent la clairière; mais dès que la proie se fait rare, ils partent à la recherche de nouveaux établissements.

« Pour les agriculteurs aborigènes, leurs hauts et puissants protecteurs, les pygmées sont des éclaireurs parfaits, connaissant les dédales de leur coin de la grande sylve, ils donnent l'alarme quand approchent les étrangers. Chacune de leurs demeures temporaires est un observatoire d'où ils surveillent les issues et abords de la clairière. Leurs villages commandent la croisée de toutes les routes; il n'est pas de sente qui ne les traverse. Des indigènes approchent-ils, paraissant mal disposés,

ils se liguent avec leurs voisins du moment et ne sont pas alliés à dédaigner. La flèche combat la sagette, le venin lutte contre le poison, la ruse se mesure avec l'astuce; le succès final est presque toujours pour la tribu amie des Liliptiens. Leurs proportions minuscules, leur agilité, leur malice, surtout leur pratique des bois, en font de redoutables adversaires, et les peuplades agricoles savent fort bien qu'en penser. Nul doute qu'elles ne soupirent souvent après le départ de ces hôtes encombrants auxquels, en retour de maigres redevances en fourrures ou en gibier, elles doivent laisser libre accès des cultures, bananeraies et jardins. Chaque nation a ses parasites, et les tribus de la grande forêt centrale ont beaucoup à souffrir de ces cruels petits hommes, qui s'attachent à elles comme la glu et les flattent pour en être bien nourris; tout en les ruinant par leurs extorsions et pilleries. »

La troupe tout entière, réduite à 412 hommes, se remit en route le 23 décembre pour l'Albert-Nyanza, où elle arriva le 17 janvier 1889. Là, nouvelle surprise; Emin était fait prisonnier à Doufilé par ses propres troupes, avec Jephson, l'officier de Stanley. Il fallut attendre plusieurs semaines avant que la situation se dénouât. Jephson servit d'intermédiaire. Emin réussit à reconquérir sa liberté et les insurgés vinrent implorer leur pardon.

Les épisodes qui suivent tiennent de la comédie. Le Pacha nous est représenté par Stanley comme un savant distingué, un homme tout dévoué à son œuvre, mais sans don de commandement, sans décision surtout. Il ne sait où est son devoir et tergiverse pendant des semaines, tandis que la plupart de ses hommes témoignent évidemment de leur répugnance à quitter cette province équatoriale où l'existence leur était si douce. Il faut pourtant prendre une résolution; Stanley décide que, coûte que coûte, il partira le 10 avril; le suivra qui voudra. Le Pacha se laisse convaincre et, au jour dit, l'expédition, quittant Kavalli, prend le chemin du retour. C'est alors une véritable petite armée dont le général habile et énergique, Stanley, traite avec les uns combat avec les autres, passe, en fin de compte, toujours vainqueur et respecté.

Au début de cette seconde partie du voyage, on traversa une région inconnue, et la relation présente pour cette raison un véritable intérêt géographique. On y trouve les descriptions de la vallée de la Somliki, du lac Albert-Edouard, exploré pour la

première fois, surtout du Rouwenzori, grand massif neigeux de plus de 5,000 mètres d'élévation, dans lequel Stanley croit voir les fameuses montagnes de la Lune.

Les derniers chapitres nous amènent au Victoria-Nyanza, qui s'étend plus loin au Sud-Ouest que les cartes ne l'indiquaient jusqu'ici. L'expédition passe par quelques stations de missionnaires anglais ou français, pénètre dans le territoire soumis à l'influence allemande, et arrive enfin à Bagamoyo, où elle est reçue avec enthousiasme. Suit le récit du banquet qui eut lieu à cette occasion et des discours qui y furent prononcés :

« Une gaieté communicative animait la société. On avait le cœur content, quelques-uns parce que le soleil du lendemain inaugurerait une période de repos; d'autres par pure et généreuse sympathie. Le Pacha, on ne peut plus gai et souverainement heureux, errait d'un bout de table à l'autre, tantôt se penchait sur le Père Etienne, tantôt échangeait des propos, innocemment allègres, avec le docteur Parke et autres. J'étais absorbé dans le récit que me faisait Wissmann de sa campagne sur la côte orientale. Voilà que Séli, mon garçon de service, me glisse à l'oreille que « le Pacha est tombé ». « Sans doute, il a trébuché contre une chaise », pensai-je. Voyant que je ne m'émouvais pas autrement, le garçon continue : « il est tombé de la veranda dans la rue et s'est dangereusement blessé. »

« Le banquet était oublié. Séli descendit l'escalier avec moi et me conduisit dans la rue. A vingt pas environ de l'endroit où Emin était tombé, s'étalaient deux larges macules de sang. L'accident eut lieu un quart d'heure après le discours, et je n'en fus informé qu'après plusieurs minutes. On avait emporté dans l'hôpital allemand, lotionné et couché le Pacha évanoui. Les Zanzibari n'avaient interrompu ni leurs chants, ni leurs danses.

« Je me pressais après mon guide, l'esprit accablé par ce brusque revirement de la gaieté à l'anxiété, de la joie à la douleur, de la figure rayonnant de contentement à la forme silencieuse étendue sur le bord du sépulcre. Un officier levait les bras en regardant le blessé, le lit était entouré d'un groupe anxieux. Emin, couché, à demi déshabillé, avait des linges mouillés sur tout le côté droit de la tête. On souleva un coin de la charpie humide, et je vis l'œil fermé par un amas de tissus gonflés; les bandages étaient rouges du sang qui coulait par l'oreille. Personne n'avait vu l'accident; l'impression générale était que le Pacha, qui depuis deux ans est mi-aveugle, avait

dû se pencher trop brusquement de la véranda-palmeraie, voulant sans doute regarder les indigènes qui dansaient au clair de lune ; ne se rendant pas compte de la hauteur, il s'était trop avancé et, glissant sur le toit en zinc, était tombé de 4 mètres sur le trottoir et de là dans la rue. Le lieutenant Rochus Schmidt, immédiatement informé, trouva le Pacha sans connaissance, lui jeta de l'eau froide sur la tête, mais ne pouvant le faire revenir, l'avait fait transporter à l'hôpital. »

### Conclusions.

Les conclusions qui terminent le livre jettent une singulière lumière sur le caractère de Stanley.

« Maintenant, et qu'il me soit permis de le dire avec orgueil, sachant ce que mes compagnons et moi nous savons, nous avons une satisfaction certaine : fassent l'envie, la malice et la jalousie ce qu'elles voudront, le plus sévère examen des témoins devant un tribunal ne pourra mettre au jour que l'affirmation, de plus en plus haute et entière du dévouement et de la sincérité avec lesquels, librement et gratuitement, nous nous sommes employés à la délivrance d'Emin Pacha, du capitaine Casati, et de leurs suivants, par centaines. Nous avons dépensé l'argent, le temps, les années, la vigueur, la vie, tout et n'importe quoi, librement, résolument et sans nous faire prier. Nous n'avons jamais pensé à la récompense. D'ailleurs, comment eût-on pu nous payer ? Que font les banquets à un homme tel que moi ? Une croûte de pain, une côtelette, une tasse de thé sont une fête à qui n'a pas mangé pour vingt-cinq sous par jour pendant vingt-trois années. Les réceptions ? Je ne demande qu'à les éviter ; car je suis lent à la parole, et la nature ne m'a pas donné ce qu'il faudrait pour en jouir. Des médailles ? Mais je ne saurais les porter, et le plaisir de les regarder m'est interdit par des absences continuelles. Quoi donc ? — Rien. Nul honneur, aucune rémunération, si grande fût-elle, n'égale la satisfaction délicate qu'un homme éprouve quand il peut montrer son œuvre, et dire : « Ce que j'avais promis d'accomplir honnêtement et loyalement, de mon mieux et de tout mon pouvoir, — je l'ai fait avec l'aide de Dieu. » Et si l'on répond : « C'est du bon travail, vraiment », — aucune récompense vaut-elle la satisfaction intérieure qui s'ensuit ?

« Dans la matinée, j'avais été visiter Emin. Il souffrait beaucoup.

« Or çà, Pacha, vous n'avez pas l'idée de mourir ici, j'espère ?

— Oh non, je n'en suis pas là, et il branla la tête.

— Pour ce que jø sais, Pacha, je suis du même avis. Qui aurait la tête fracturée ne la remuerait pas comme vous. Bonjour. Le docteur Parke vous soignera jusqu'à ce que vous le congédiez, j'espère qu'il me donnera tous les jours de bonnes nouvelles.

« Le fait paraîtra singulier : Emin, qu'animait un souffle de cosmopolitisme, et qui professait les vues les plus larges, tant qu'il vivait dans l'intérieur, changea de manière en un rien de temps. La veille de notre arrivée à Bagamoyo, je lui disais : « Pacha, sous peu vous allez rentrer parmi vos compatriotes. Mais quand vous respirerez l'orgueil et la joie de leur présence, n'oubliez point que des Anglais, les premiers, entendirent votre cri de détresse, et que de l'argent anglais et de jeunes Anglais vous ont fait échapper à Kartoum.

— Jamais je ne l'oublierai ! N'ayez crainte. »

« On m'a conté que le docteur Parke eut à supporter beaucoup d'ennuis...

« Entre les messieurs de Bagamoyo et moi les rapports se tendirent de plus en plus, et, finalement, mon garçon Séli retourna d'une visite qu'il avait faite au Pacha de ma part, avec la menace que, si on le revoyait, on lui ferait son affaire, après la plus sommaire des confessions. Depuis, oncques n'ai reçu ni lettre ni message d'Emin, l'ancien gouverneur de l'Equatoria.

« J'écrivais ce dernier chapitre quand j'appris qu'Emin Pacha entraît au service du gouvernement allemand dans l'Afrique orientale.

« L'idée qu'il en viendrait là m'avait fait lui rappeler, le 4 décembre, qu'il avait été sauvé par l'argent anglais. Il semble naturel qu'il serve plutôt l'Allemagne que l'Angleterre ; néanmoins, la nouvelle a surpris la plupart de ses amis, même les plus ardents et les plus désintéressés, parmi lesquels je puis me compter, car, parmi les copies de lettres relatives au Pacha et aux affaires de notre expédition qui me furent communiquées par le Foreign Office, se trouve une note, portant la signature d'Emin, et adressée à sir John Kirk, par laquelle, avant même d'y avoir été autorisé par le Khédive, il offrait de livrer sa province à l'Angleterre. La publication de cette lettre l'ennuya fort, car elle paraissait impliquer qu'il trahissait les intérêts du gouvernement qu'on lui supposait servir avec tant de fidé-

lité. Il comptait, sans doute, rencontrer en moi un agent muni de pleins pouvoirs, et venant, au nom du gouvernement de la Grande-Bretagne, prendre livraison de la province dont il aurait été immédiatement nommé gouverneur. Loin de là, il apprenait que le gouvernement égyptien, d'accord avec le représentant de l'Angleterre, ne prenait avantage de notre expédition que pour notifier le désir qu'il eût à vider l'Equatoria avec les troupes qui le voudraient accompagner; faute de quoi il resterait dans la province, mais sous sa propre responsabilité. Ceux qui se préoccupent des motifs n'auront aucune peine à comprendre ses hésitations et son apparente indécision quand je demandai ce qu'il entendait faire; car rien ne pouvait lui arriver de plus inattendu et de plus désagréable que ces lettres officielles du Khédive et de Nubar Pacha, mandant qu'ils avaient résolu l'abandon de la province. A moins qu'il ne fût encore plus vexé par le silence des fonctionnaires britanniques, des philanthropes et commerçants anglais, relativement à l'avenir d'un pays où il avait passé de nombreuses années, sinon dans la paix, au moins dans le contentement. Au lieu de tout ce qu'il espérait, je n'avais à lui présenter qu'une proposition du roi des Belges, faite sous des conditions qui n'étaient pas celles d'une brillante affaire : le roi ne voulait garantir aucun revenu, et le Pacha savait mieux que personne qu'il n'y avait à l'Equatoria ni province ni gouvernement et, partant, point de revenu.

« Ce fut alors que je lui proposai, de mon chef, de retourner vers l'Association britannique de l'Afrique orientale, parce que je devinais par la lettre de sir John Kirk que cette proposition lui conviendrait mieux que les précédentes. Mais, comme je n'avais pas qualité pour donner la moindre garantie et que je pouvais seulement promettre mon appui personnel, je ne pus tirer d'autre réponse que celle-ci : il préférerait les possibilités de l'Afrique orientale au parti de rentrer en Egypte ou de prendre service dans l'Etat du Congo. Quoi qu'il en soit, il ne pouvait s'engager définitivement d'aucun côté, puisqu'il ignorait si les officiers rebelles consentiraient à le suivre, ne fût-ce que jusqu'à Victoria-Nyanza. Comme je n'avais d'autre mission que celle de porter des munitions à Emin et de lui rendre tous les services en mon pouvoir, j'étais libre de lui faire des offres, au nom de l'Italie, de l'Allemagne, de la Russie, du Portugal ou de la Grèce, comme au nom du roi Léopold. Mais, du moment



qu'Emin ne se souciait pas de rentrer en Egypte, ni d'accepter les généreuses ouvertures du monarque belge, et qu'il n'osait s'engager au service de la Compagnie anglaise tant qu'il ignorait si personne le suivait, il lui fallut consulter ses officiers, qui répondirent en le déposant et l'emprisonnant. Et quand les rebelles lui permirent de visiter notre camp, il se mit sous notre protection et nous accompagna jusqu'à la mer, n'ayant d'autres domestiques que ceux que nous obligeâmes à le servir.

« C'est pourquoi, ayant rempli notre mission fidèlement, avec la considération et tout le respect dus au gouverneur d'une province importante ; après l'avoir convoyé, lui et sa famille, avec toute obligeance et une sollicitude de tous les instants, pendant un voyage de 2,253 kilomètres, et l'avoir ramené dans les bras de ses compatriotes, nous avons raison d'être surpris que l'accident du banquet de Bagamoyo ait terminé si brusquement nos relations. Nous n'avons pas reçu le moindre remerciement.

« Et maintenant, bonsoir Pacha, et capitaine Casati, bien le bonsoir ! Après avoir lu ces pages, vous saurez mieux que par le passé ce qu'il a coûté de vies et de souffrances pour vous sauver. Pour ce qui me concerne, je ne regrette rien. Ce que j'ai donné, je l'ai donné librement, et avec la plus entière bonne volonté, et les autres en ont fait autant.

« Messieurs du comité de secours, bonsoir ! Trois ans ont passé depuis que votre bienveillance nous enrôla pour aller au secours de gens faibles et en détresse. Nous avons rapatrié 260 individus et mis 150 autres en sûreté.

« Et vous, les camarades, bonsoir ! Puissent les honneurs, autant que vous en méritez pleuvoir sur vos têtes ! Je vous recommande aux sympathies de vos compatriotes. Si jamais personne venait à mettre en doute votre loyauté, votre vaillance, ces pages témoigneront de la noble attitude avec laquelle vous avez traversé une épreuve dont rien, je pense, n'égalera jamais la tristesse et le désespoir ! »

On remarquera spécialement, dans les notes ajoutées après coup, combien Stanley semble préoccupé d'établir son désintéressement et l'ingratitude d'Emin. La thèse est d'ailleurs assez étrange, si l'on se souvient des propositions qui furent apportées à ce dernier sur les rives de l'Albert-Nyanza : le même homme qui offrait au Pacha égyptien de mettre son épée et sa province à la disposition d'un souverain étranger ou même

d'une Compagnie commerciale lui reproche aujourd'hui d'avoir accepté de servir son pays natal !

L'auteur s'efforce, il est vrai, d'établir son droit de faire à Emin les trois propositions successives ; il oublie pourtant de dire si chacun des intéressés était au courant des communications latérales que Stanley s'était chargé de transmettre...

Pour le lecteur impartial, les deux hommes qui se sont rencontrés sur le bord de l'Albert-Nyanza n'auront pas, dans l'histoire, la physionomie que Stanley s'efforce de leur donner. D'ailleurs, ils ont reçu chacun la récompense de leurs travaux et vont peut-être se retrouver, pourvus de grands commandements, dans les régions où ils se sont illustrés. Leur œuvre n'est pas terminée, et peut-être aurons-nous à les juger sur leurs actes.

Quant au désintéressement du célèbre explorateur, le livre entier atteste qu'en traversant une fois de plus l'Afrique à la tête d'une véritable armée, en livrant des combats et décidant à l'avance des sacrifices d'existence certains pour la délivrance de soldats qu'on savait se soucier fort peu d'être délivrés, son but était tout autre que la philanthropie. Le gouvernement général du Congo, auquel Stanley, serait, dit-on, prochainement appelé, est, d'ailleurs, une de ces positions auxquelles conduit rarement l'exercice d'une si précieuse vertu. N'est-ce pas un travers singulier et déplaisant de colorer ainsi d'une banale et quelque peu hypocrite philanthropie des actes remarquables en eux-mêmes et qui pourraient suffisamment se justifier par le patriotisme ou par une haute et légitime ambition ?

HARRY ALIS.

---

## ENCORE UNE STATUE A VOLTAIRE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

### II

C'est Voltaire qui a fait lui-même son propre monument, et c'est son propre châtement en même temps que la condamnation de ceux qui voudraient le représenter autrement qu'il n'est. Quand il s'agit de nos personnages politiques actuels, on peut encore tromper le peuple à leur sujet, parce qu'ils ont soin de ne pas trop fournir de témoignages *écrits* de leurs desseins dangereux. Pour Voltaire, ces habiletés ne sont plus possibles : il a ses écrits qui parlent contre lui sans réplique.

Nous choisissons encore ici quelques-uns de ces témoignages de *Voltaire contre Voltaire* dans les lettres publiées en 1887 par le *Courrier du Jura* ; ils établissent deux faits qui doivent rendre à jamais le nom du « patriarche de Ferney » odieux à tout cœur français : c'est qu'il a été insulteur public de la France et insulteur de Jeanne d'Arc.

*Première Lettre.*

**Voltaire insulteur de la France.**

Mes chers compatriotes,

3. Premièrement, j'accuse Voltaire d'avoir insulté la France, sa patrie et notre patrie, de l'avoir insultée indignement, de l'avoir insultée lâchement et dans ses malheurs ; bien plus, je l'accuse d'avoir renié la France.

L'accusation est-elle grave ? Certes.

Les preuves sont-elles fortes ? Jugez-en vous-mêmes, mes chers concitoyens !

4. Le 5 novembre 1757, la France alliée à l'Autriche est tristement battue à Rosbach par le roi de Prusse Frédéric II. Cette journée malheureuse fut le Sedan du dernier siècle : La France perdit, par le *Traité de Paris*, la plus grande partie de ses colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, et spécialement le Canada.

Or, Voltaire s'unit au vainqueur pour railler avec lui les Français vaincus. En effet, Frédéric II, qui prétend au titre de poète, compose des vers sur la bataille de Rosbach ; il les envoie à Voltaire.

Voici la réponse de Voltaire ; Français, tâchez de ne pas rougir, si vous le pouvez :

Héros du Nord, je savais bien  
Que vous aviez vu les derrières  
Des guerriers du roi très chrétien,  
A qui vous taillez des croupières ;  
Mais que vos rimes familières  
Immortalisent les beaux\*\*\*

Par pudeur, je supprime le mot qui rime avec *vaincus*.

De ceux que vous avez vaincus,  
Ce sont les faveurs singulières, etc.

Souvent, par la suite, il parle à Frédéric II de sa victoire de Rosbach : il l'en félicite ; il se moque des Français : « Sire, toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur des affaires un peu sérieuses, je tremble comme nos régiments à Rosbach (1). »

Tout Français qui vous examine,  
*De terreur panique est atteint,*  
Et chacun dit à votre mine  
Que dans Rosbach on vous a peint (2).

(1) Lettre à Frédéric II, 28 mars 1775.

(2) 27 avril 1775.

5. Il offre le dessin de la défaite de la France au vainqueur pour lui faire la cour : « Sire, tandis que Votre Majesté fait probablement manœuvrer trente ou quarante mille guerriers, je crois ne pouvoir mieux prendre mon temps pour *Lui présenter* la bataille de Rosbach, dessinée, etc. » (1).

Je vous le demande, en 1870, se serait-il trouvé à Saint-Claude ou dans les montagnes un homme assez lâche pour insulter à notre défaite de Reischoffen ou de Sedau et pour féliciter le Prussien vainqueur? Non certes; s'il s'en était trouvé un, quel qu'eût été son talent, *demanderiez-vous qu'on lui élevât une statue en France?* Non. Eh bien! il s'est trouvé en France, dans le dernier siècle, un Français assez lâche pour applaudir le Prussien vainqueur et insulter la France vaincue! Cet homme a été Voltaire. N'est-ce donc pas, je le demande, une infamie d'avoir élevé une statue à ce traître sur notre sol français?

Savez-vous ce qui console Voltaire dans nos désastres? Ecoutez, il nous l'apprend lui-même : « Ce qui me console, c'est que nous avons pris un vaisseau anglais chargé de tapis de Turquie, et que j'en aurai à bon compte; cela tient les pieds chauds (2). » Et encore : « Que la guerre continue, que la paix se fasse : *Vivamus et bibamus!* » Vivons et buvons!

6. Ce Français sans cœur ne sait appeler ses compatriotes que du nom insultant de *Welches*, que les Allemands nous donnent par dérision. Il leur prodigue ses mépris : « L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les *Welches* (les Français). Le fond des *Welches* (des Français) sera toujours sot et grossier (3). »

« C'est une chose bien extraordinaire que la nation *welche* (française)! Peut-on réunir tant de vices et tant de vertus, tant d'esprit et et tant de bêtise? *Et cependant cela joue encore un rôle dans l'Europe* (4). »

Il ne sait comment assez flétrir les Français :

Ce peuple sot et volage  
Aussi vaillant dans le pillage  
Que lâche dans les combats (5).

Il écrit à d'Alembert : « Je mourrai bientôt, et ce sera en *détestant* la France, le pays des *singes* et des *tigres*, où *la folie de ma mère* me fit naître il y a bientôt soixante et treize ans. Je vous demande en grâce d'écrire de votre encre au roi de Prusse... pour *qu'il sache à quel point on doit mépriser les Français* (6). »

Et encore : « Notre nation sera toujours un peuple ignorant et

(1) 21 juin 1775.

(2) Lettre à Thiriot, 20 novembre 1757.

(3) Lettre à Frédéric, 15 février 1775.

(4) Lettre à d'Argental, 2 septembre 1767.

(5) Lettre à Frédéric, 7 décembre 1774.

(6) 7 août 1766.

faible, qui a besoin d'être conduit par un petit nombre d'hommes éclairés (lui et ses semblables) (1). »

Et encore : Comment « des êtres pensants (des libres penseurs) peuvent-ils demeurer dans un pays de singes qui deviennent si souvent tigres (2) ? »

Et encore : « Les Welches (les Français) seront longtemps Welches: le fond de la nation est *fou* et *absurde*, et sans une vingtaine de grands hommes (lui et ses amis), je la regarderais comme la dernière des nations. »

Voltaire, dans tous ses ouvrages, discrédite nos lois, nos coutumes, nos institutions, nos traditions, nos arts, nos sciences, nos grands hommes.

7. Paris surtout a le privilège d'exciter sa verve railleuse.

« Paris, écrit-il, est une grande basse-cour composée de *coqs d'Inde qui font la roue* et de *qui répètent des paroles sans les entendre*... On leur envoie de Versailles leur pâture ; ils font bien du bruit et Versailles les laisse crier (3). »

« Que Paris est encore bête (4) ! »

Il traite les Parisiens d' « *arlequins anthropophages* ».

Il faut avouer que si Paris a beaucoup de défauts, il n'a pas celui de la rancune ; car nous avons vu, à l'inauguration de la statue de Voltaire, trois de ses conseillers municipaux représenter la grande ville, et nous avons entendu à Saint-Claude l'un d'eux, M. Chassaing, célébrer dans un pompeux dithyrambe l'insulteur de Paris.

Je poursuis.

8. Voltaire n'a pas honte de reconnaître pour son roi le monarque prussien.

« Je fais serment, Sire, devant votre portrait, lui écrit-il, que mon cœur sera votre sujet tant que j'aurai un reste de vie (5). »

Frédéric II s'empporte dans un ignoble poème jusqu'à nous appeler, nous Français, « les excréments des nations ». Voltaire reçoit ce poème du roi de Prusse et en est rempli de joie. « Allez, mes Welches, dit-il lui-même ; les Français sont la chiasse du genre humain (6). »

Messieurs, ce sont ces faits, ce sont ces paroles que se rappelaient peut-être ceux qui récemment ont couvert d'ordures la statue de Voltaire ; partisan de la légalité, je n'approuve pas cette manière d'exprimer une indignation légitime ; Français, je la comprends (7).

(1) Lettre à M. Chamfort, janvier 1764.

(2) Lettre à d'Alembert, 18 juillet 1766.

(3) Lettre à M. de Chabanon, 12 avril 1776.

(4) Lettre à d'Alembert, 5 février 1758.

(5) 21 juin 1775.

(6) Lettre à d'Argental, 2 décembre 1767.

(7) Plusieurs, cependant, pensent et disent que la statue de Voltaire a été maltraitée par les francs-maçons ; ceux-ci auraient

9. Le misérable a l'impudeur de renier sa patrie. Tantôt il se dit Anglais : tantôt il se déclare Suisse; d'autres fois il veut être Prussien ou Russe; en tout cas, il n'est plus welche (Français).

Il écrit à Frédéric : « Il me fallait le roi de Prusse pour maître et le peuple anglais pour concitoyen (1). »

Il écrit à Catherine II, impératrice de Russie et bourreau de la Pologne : « Madame, il est vrai que je ne suis qu'à un mille de la frontière des Welches (Français); mais je ne veux pas mourir parmi eux. Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche (Français); je suis Suisse, et si j'étais plus jeune, je me ferais Russe (2). »

Il signe : « Votre vieux *Russe de Ferney* »; et Catherine répond : « *Vous êtes bon Russe.* »

Ainsi, « il n'y a pas dans toute la Prusse un Prussien plus triomphant que Voltaire des malheurs de la France; » il n'y a peut-être pas dans toute la Russie, comme je le dirai plus loin, un Russe plus désireux de voir Constantinople capitale de l'empire des Cosaques.

10. Voltaire est donc Prussien, Voltaire est donc Cosaque. Je vous le demande, mes chers concitoyens, voulez-vous être Prussiens? voulez-vous être Cosaques?

Si vous n'êtes ni Prussiens ni Cosaques, vous partagerez mon indignation contre l'érection d'un monument dans notre ville à ce Cosaque et à ce Prussien.

On a écrit au bas de la statue de Voltaire :

A VOLTAIRE  
LES CITOYENS DE SAINT-CLAUDE  
ONT VOULU CONSACRER CE MONUMENT  
COMME UN VIVANT TÉMOIGNAGE  
DE LA RECONNAISSANCE DES PETITS-FILS  
DES SERFS DU MONT JURA

Non, on vous le prouvera l'histoire en mains, cette inscription!!! mensongère. Qu'on écrive :

AU PRUSSIEU VOLTAIRE  
LES AMIS DE LA PRUSSE  
ONT VOULU CONSACRER CE MONUMENT  
COMME UN TÉMOIGNAGE DE LEUR  
RECONNAISSANCE  
POUR L'INSULTEUR DE LA  
FRANCE

Veillez agréer, je vous prie, mes chers compatriotes, tous mes meilleurs sentiments.

voulu par là disposer les esprits à l'enlèvement projeté de la grande croix qui se trouve auprès du nouveau monument. Et, en effet, l'enquête semble conduite de manière à faire supposer qu'on a peur de mettre la main sur les vrais coupables.

(1) 29 août 1742.

(2) 18 octobre 1771.

*Deuxième lettre (1)*

Les Rousses, 5 octobre 1887.

**Voltaire insulteur de Jeanne d'Arc.**

Mes chers compatriotes,

11. Une des époques les plus sombres qu'aient traversées la France, vous le savez comme moi, mes chers compatriotes, est celle de la guerre de Cent-Ans, de cette longue guerre soutenue contre les Anglais, qui voulaient régner sur notre pays, Après de douloureux désastres dans notre patrie, il y eut un moment où les Anglais se trouvèrent maîtres de presque toute la France par la démesure de Charles VI, la trahison d'Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne, et où le fils d'Isabeau, le roi de France, Charles VII, fut réduit à l'impuissance au sein de la ville de Bourges, la seule ville qui lui restait avec Orléans, déjà assiégée. A cette heure critique de notre histoire, une jeune fille de dix-sept ans arrive de Lorraine auprès du « gentil Dauphin », Charles VII, et annonce qu'elle lui est envoyée de Dieu pour délivrer Orléans et le conduire sacrer lui-même à Reims, à travers un pays occupé depuis longtemps par les Anglais.

Jeanne d'Arc se met à la tête des troupes, tenant à la main un petit étendard; elle apprend aux vieux généraux à ne plus blasphémer; elle ramène, avec la religion, la discipline dans les troupes. La France agonisante se soulève d'admiration et de confiance vers l'héroïne. Bientôt Orléans est délivré, et Charles VII est sacré à Reims. Tout le monde connaît la suite de cette épopée : *la Pucelle d'Orléans*, ainsi que l'ont appelée les contemporains, meurt brûlée sur un bûcher, mais les Anglais, selon sa prophétie, « sont boutés hors du royaume. »

Je défie un Français, n'eût-il qu'une goutte de sang français dans les veines, de lire l'histoire de Jeanne d'Arc sans verser des larmes. Jeanne d'Arc, quel cœur français ! Que d'inspiration et d'élan ! Que de candeur et d'innocence ! Quel courage intrépide ! Quelle vierge pure ! Quel soldat ! La France, seule de toutes les nations, possède une Jeanne d'Arc ; aucun peuple ancien, aucun peuple moderne ne peut lui présenter une héroïne comparable.

12. Or, Voltaire a traîné dans la boue cette héroïne, « le personnage le plus poétique qu'il y a peut-être dans l'histoire humaine (2) ; » il l'a couverte de boue dans le plus infâme poème qui ait jamais été écrit en aucune langue, et auquel il a donné pour titre le nom même de cet ange sauveur de la France, *la Pucelle*. « Songez Messieurs, écrivait en 1878 Mgr Dupanloup aux membres du Conseil<sup>1</sup>

(1) Publiée dans le *Courrier du Jura*, N° du 15 octobre 1887.(2) Rhorbacher, *Histoire universelle*.

municipal de Paris qui s'étaient donné la triste mission d'organiser un centenaire à Voltaire, songez, Messieurs, que ce n'est pas, comme on l'a dit, une œuvre de jeunesse; non, Voltaire avait soixante-neuf ans lorsqu'il la publia, augmentée et corrigée, avec des figures obscènes; ce ne fut pas non plus, comme on a cru pouvoir le dire encore, un simple *écart de génie*: songez que Voltaire n'a écrit aucun autre de ses livres avec plus de prédilection; que c'est un poème de vingt-et-un chants, et qu'il y a travaillé pendant *plus de trente années*! C'est là qu'il célèbre et décrit toutes les impudicités, des turpitudes qui font frémir, des crimes qui ne se nomment pas; c'est là qu'il faut s'écrier: « *Paris le couronna, Sodome l'eût banni.* »

Ce monument d'infamie, sorti d'une gageure faite dans une orgie contre la religion et la pudeur, a été touché et retouché cent fois par son auteur. Il le lit à ses intimes. Ce poème est, au témoignage de son secrétaire Wagnère, sa distraction, sa consolation dans ses heures d'ennui et de souffrance. Il en fait quelques copies qu'il donne à ses amis, les grands libertins de l'époque; l'infâme duc de Richelieu en fait « son bréviaire. » Frédéric le demande pour y trouver un aliment à sa lubricité et à sa haine de la France. « Envoyez-moi je vous prie, lui écrit-il, *la Pucelle*, j'ai la rage de la dépecer. » Et quelques jours après encore: « *La Pucelle!* la Pucelle! et encore la Pucelle! pour l'amour de Dieu, ou plutôt pour l'amour de vous, envoyez-la-moi (1). » En France et à l'étranger, on en fait un ignoble trafic: « Voltaire emploie ses âmes damnées à cette propagande, qui leur rapporte beaucoup d'argent; le duc de la Vallière écrit qu'on lui a offert une copie de la Pucelle pour mille écus (2). »

13. « Tout Voltaire est là: mépris de tout, insulte à tout, insulte à la religion, insulte au patriotisme, insulte à la vertu, insulte à la faiblesse, insulte à la jeune fille, insulte à la femme, insulte au peuple, insulte à la France, insulte à l'humanité! et cela à un degré qu'on ne peut se figurer et avec des imaginations qui glacent d'effroi: et cela s'étale dans un long poème de vingt et un chants, avec des variantes plus odieuses que le poème lui-même (3). »

« Ne plaidez pas les circonstances atténuantes, » Messieurs les membres du *Réveil de la Montagne*, Messieurs les amis de Voltaire; « non, pour notre honneur, et par respect pour la France, pour le peuple, pour vos femmes et pour vos filles, si vous en avez, non, ne les plaidez pas (4); » rougissez seulement d'avoir fait porter par votre vénérable M. Banduret une grande couronne au pied de la statue de l'auteur qui a écrit *la Pucelle*. « Je le pris presque *en haine*, dit un

(1) Lettre du 22 février 1743.

(2) Georges Gandy. Etude remarquable sur Voltaire, dans la *Revue des Questions historiques*, 1<sup>er</sup> janvier 1878.

(3) Mgr Dulanloup, *Lettres...*

(4) Ibid.



poète qui ne saurait être suspect, Béranger lui-même, « lorsque je lus le poème où il outrage Jeanne d'Arc, véritable divinité patriotique qui, dès l'enfance, fut l'objet de mon culte (1). »

« Il fallait, » dit un autre auteur fort peu clérical, M. Laboulaye, « qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, le mépris du passé fût poussé bien loin pour que Voltaire pût prendre pour héroïne d'un poème infâme Jeanne d'Arc, avec l'intention de la déshonorer... Supposez qu'aujourd'hui on osât s'attaquer à une vertu aussi pure, fût-on le plus grand poète de France, on tomberait sous le mépris public (2). »

Il nous resterait bien d'autres témoignages encore à emprunter à Voltaire pour montrer son impiété, son avarice allant jusqu'à lui faire entreprendre le commerce horrible de la *traite des nègres*, son hypocrisie, sa courtisanerie, son culte systématique du mensonge, et justifier le qualificatif de « SINGE POLISSON » qui lui a été donné par M. Taine. Ce sera pour un autre numéro.

*P.-S.* — Nous apprenons au dernier moment que la discorde est complète à Ferney et dans le pays de Gex pour l'inauguration de la statue de Voltaire ; on écrit de Bourg au *Temps* :

« Un désaccord fâcheux s'est élevé entre les organisateurs et les membres de la représentation de l'Ain. M. Bizot, député de Gex, et la plupart de ses collègues comptaient que l'inauguration de la statue aurait lieu en septembre prochain et qu'ils pourraient avoir à cette époque le concours de M. le ministre des travaux publics auquel de nombreuses questions d'intérêt local — et notamment celle du chemin de fer de Longerey-Divonne — devaient être soumises.

« Malheureusement, le comité d'organisation a cru devoir fixer brusquement la date de la fête au 27 juillet, et M. Yves Guyot n'a pu que décliner l'invitation qui lui a été adressée à si bref délai. D'un autre côté, comme plusieurs députés et sénateurs de l'Ain ne pourront assister à la cérémonie, en raison d'engagements antérieurs, ils ont tenu à dégager leur responsabilité vis-à-vis de leurs électeurs, et quatre d'entre eux, MM. Pochon, Philippon, Herbet et Guiguet, ont fait publier hier, dans un journal de Bourg, une déclaration constatant qu'ils n'ont point été consultés sur la date de l'inauguration. »

(1) Correspondance.

(2) *Revue de cours littéraires*, tome XV, page 36.

## LES ENFANTS MAL ÉLEVÉS (1)

Sous ce titre qui est celui d'un livre très complet et essentiellement *pratique*, l'auteur s'adresse spécialement aux parents. Cet ouvrage, dont nous avons déjà eu le plaisir de reproduire un passage, est entièrement neuf, grâce à la façon heureuse et originale dont est traité ce sujet, toujours actuel.

Au lieu d'exposer froidement des théories et des systèmes sur la manière de *bien élever* les enfants, l'auteur procède par tableaux, par dialogues et par épisodes, en mettant sous les yeux la vie intime de la famille, dans des scènes d'intérieur prises sur le vif, scènes aussi *vraies* qu'absolument *amusantes*. Puis, pour chaque cas, il signale avec soin les moyens préventifs ou correctifs à employer,

Citons au hasard les titres de quelques chapitres: *Caractères et Portraits : l'Enfant à 3 ans, 10 ans, 15 ans...* — *Petits procédés d'éducation.* — *Physionomie et caractères.* — *Le rire et les pleurs.* — *Qualités et défauts.* — *Ruses, insubordination, punitions, correction.* — *Y a-t-il des enfants incorrigibles?* — *Comment se conquiert l'autorité : conseils pratiques.* — *L'Hérédité et les aptitudes.* — *Petits prodiges et fruits secs.* — *Le surmenage.* — *L'hypnotisme et la pédagogie.* — *Les Enfants terribles.* — *L'amour maternel et l'amour filial analysés.* — *Influence des enfants sur les parents.* — *Pourquoi il y a tant d'enfants mal élevés, etc., etc.*

M. FERNAND NICOLAY a eu soin d'émailler son volume d'anecdotes plaisantes, réalisant ainsi les promesses de sa devise : « *J'ai voulu faire gaiement un livre sérieux.* »

Écoutons-le encore dans ce passage :

## X. — DANS LES JUPONS.....

Nous estimons inhabile le procédé qui consiste à vouloir élever, les garçons surtout, dans une ignorance... artificielle.

(1) Les *Enfants mal élevés*, étude psychologique, anecdotique et pratique, par Fernand Nicolay, Avocat à la Cour d'appel. — 1 beau vol. in-8° de 530 p. 7fr. 50.

Expliquons-nous.

Certes, le lecteur en présence de la netteté des affirmations contenues dans ce volume, voudra bien croire que nous ne pronons pas ici une morale relâchée, ni des compromis quelconques avec le devoir.

On nous classera même, à n'en pas douter, parmi les rigoristes... Qu'importe!

Mais la morale consiste bien plutôt à enseigner la lutte contre le mal, qu'à poursuivre le chimérique espoir que l'enfant grandira dans une naïveté idéale, tout en vivant dans l'atmosphère délétère que nous respirons.

Pour cela il faudrait le supposer *sourd, aveugle* et légèrement *idiot* tout ensemble.

Nous partons de ce point incontestable, à savoir que, fatalement, notre fils verra, entendra, comprendra, devinera, trop tôt à notre avis, mille choses regrettables à coup sûr, voire même scandaleuses.

Admettons qu'il en sera ainsi, tant que les hommes auront des passions et des vices...

En voilà pour longtemps!

La question, pour tout esprit *pratique*, est donc de *préparer doucement* l'enfant à ces révélations troublantes, qui, inévitablement, viendront assaillir son esprit, s'imposer à son attention, et stimuler sa curiosité toujours aux aguets.

A moins d'être doué d'une crédulité singulière, un père, une mère ne sauraient s'imaginer, qu'en fait, l'enfant **IGNORERA TOUT CE QU'ILS LUI TAIRONT!!**

Il y a d'excellents parents qui croient à la candeur angélique de l'héritier de leur nom, *parce qu'ils ont fait preuve, eux*, d'une réserve et d'une discrétion aussi louables..... qu'insuffisantes.

Or, un silence systématique a un double désavantage : il provoque le fils à chercher, *en dehors* du foyer, des confidences et des explications bien [autrement dangereuses; et, en second lieu, il constitue l'enfant dans un isolement funeste.

En effet, livré à lui-même, il rappellera incessamment à sa pensée les épisodes qui l'ont frappé, les problèmes auxquels il a cherché fiévreusement à donner une réponse satisfaisante.

Et le silence des parents suffirait pour que l'enfant s'estimât content, et chassât héroïquement de son souvenir ces interrogations qui hantent son cerveau? Il ne s'ingénierait point, par

tous les moyens, à voir clair autour de lui et en lui-même!

Rien de plus chimérique!

L'enfant veut savoir, et fatalement il saura... Il est donc mille fois préférable que ce soit PAR NOUS.

Si nous ne lui aidons pas dans son enquête, il consultera subrepticement livres et camarades. Lesquels? *Les pères*, cela va de soi!

Un enfant *honnête*, à qui l'on fera promettre de cesser toute lecture qui lui semblerait mauvaise, est mieux gardé que celui dont on se propose d'éloigner tout écrit corrupteur, grâce à une surveillance perpétuelle, matériellement impossible.

Au contraire veut-on rester l'*ami* de son fils?

Qu'on lève le voile PEU A PEU, avec les précautions infinies que la tendresse paternelle suggérera; choisissant le moment opportun de ces confidences; les mesurant selon les circonstances du jour et selon les dispositions de l'heure présente; les proportionnant enfin à l'impressionnabilité de l'enfant, à son tempérament et à son caractère.

Ces entretiens intimes, dirigés, répétons-le encore, avec la plus grande prudence et la plus jalouse circonspection, présenteront pour l'enfant un *attrait incomparable*.

Il s'attachera d'autant plus à vous et recherchera d'autant mieux votre société intéressante, qu'il trouvera dans vos paroles sages et discrètes, mais vraies, *une réponse suffisante* aux questions qui l'obsèdent avec la tenacité d'un cauchemar.

Son trouble cessera; il croira en vous, et, d'instinct, ira à vous comme on va à la lumière....

Là est l'œuvre maîtresse de l'éducateur.

Car si l'on n'y prend garde, l'enfant s'élèvera à sa guise, au lieu d'être élevé à votre gré.

## LES CONGRÈS DE LA PAIX

Deux congrès viennent de siéger à Londres: celui des Amis de la Paix et le Congrès interparlementaire. Tous deux ont le même programme, tous deux visent le même but: l'abolition de la guerre.

L'accueil fait aux deux Congrès par le monde politique est fort différent. Le premier Congrès a été traité avec une indulgente bienveillance, le second avec des égards prononcés.

M'est avis que le monde politique se trompe.

Je sais fort bien que les Amis de la Paix sont une association tant soit peu panachée, qu'il y a des éléments fort disparates réunis par leur horreur commune de la guerre, que certains petits faits prêtent aux plaisanteries faciles, je sais tout cela. Je n'ignore pas qu'une jeune amie de la Paix, avec une toilette vert Nil du dernier goût, a facilement capté l'œil du vénérable président et obtenu ainsi la parole convoitée, tandis qu'une vétérane de la cause de la paix, armée d'un formidable dossier, avait beau foudroyer ce même président de ses regards courroucés sans pouvoir saisir un regard, duquel dépend la parole, chère à tous les cœurs féminins. Qu'est-ce que cela prouve ?

Au Congrès interparlementaire on a vu des messieurs très sérieux, très corrects, très parlementaires ; aucun d'entre eux n'avait à se plaindre de voir le président plus sensible aux charmes séduisants d'un de ses collègues qu'aux siens propres ; cela est incontestable, et si l'uniformité de la redingote donne une supériorité à un Congrès, le Congrès interparlementaire mérite la palme, car aucun de ses honorables, que nous sachions, n'a paru revêtu d'un coquet petit complet en vert Nil.

Mais si nous faisons abstraction de cette grave question ; si, pour apprécier les deux Congrès, nous nous bornons à envisager leurs travaux, nous devons reconnaître que les Amis de la Paix se sont montrés supérieurs aux Interparlementaires.

Constatons tout d'abord que les discussions des Amis de la Paix se sont passées pacifiquement, malgré la composition assez mixte de l'assemblée et le nombre élevé des séances (dix), tandis que Messieurs les Interparlementaires n'ont pu, dans leur réunion d'un jour, éviter des conflits. Le député allemand Dohrn et le sénateur français Trarieux ont eu un échange de paroles assez vives.

Messieurs les Interparlementaires ont pris quelques résolutions qualifiées de pratiques : nous souhaitons de tout cœur qu'elles se démontrent telles, mais nous en doutons fortement. Ils ont malheureusement — et c'est là leur faute capitale — évité de placer la question sur son terrain naturel, le christianisme.

N'a-t-on pas entendu un des cinq congressistes, qui avaient la prétention de représenter le Reichstag allemand, prononcer un discours tendant à développer que le libre échange pourrait seul amener la paix universelle ! Les théories de Manchester

remplaçant la confraternité chrétienne comme base de la pacification du monde !

Plus encore. Un évêque — anglican, cela va sans dire — qui, en sa qualité de membre de la chambre des lords, participait au Congrès, est venu proclamer la nécessité de l'union entre les peuples, non pas au point de vue exclusif du christianisme, mais comme disciple et admirateur de Mazzini ! L'évêque de Durham n'a pas manqué de recueillir les applaudissements de son auditoire parlementaire.

Voilà l'esprit de ce fameux Congrès tant vanté.

Les humbles amis de la paix ont mieux compris la chose que les hommes des divers parlements. Ils ont reconnu que l'idée de la confraternité chrétienne pouvait seule rapprocher les nations les unes des autres, que la fraternité des peuples résulte de la fraternité des hommes. C'est en vain que certains délégués français ont voulu remplacer le mot « fraternité » par « solidarité », le Congrès a tenu bon et a reconnu la fraternité dans le Christ comme base indispensable à la pacification universelle. Il a déclaré que la religion chrétienne exerce une influence décisive sur le développement matériel et intellectuel de l'humanité, et qu'il faut, en conséquence, travailler à faire propager la religion chrétienne, qui prêche la paix entre les peuples.

Enfin le Congrès exprime le vœu de voir toutes les nations s'entendre pour célébrer un dimanche déterminé comme Dimanche de la Paix.

Le Congrès interparlementaire, en refusant de se placer sur le terrain chrétien, a simplement démontré une chose, c'est qu'il n'a pas conscience de ses mobiles.

Il n'a pas compris qu'il obéissait lui-même, sans le savoir, à une idée chrétienne. Si le sentiment de la fraternité des peuples est entré dans l'humanité, d'où lui est-il venu ?

Cherchez les traces de ces idées dans le monde antique : maîtres et esclaves, vainqueurs et vaincus. Le Grec traite les autres peuples de barbares ; le Romain voit en eux des esclaves à assujettir ; le Juif s'écarte avec horreur des nations dont le contact serait une souillure.

La parole du Christ retentit. Il nous annonce une nouvelle loi : *Aimez-vous les uns les autres ! Aimez vos ennemis !*

Et le monde change de face : la chrétienté surgit. Ils sont frères, les peuples, parce que les hommes sont frères dans le

Christ. Les guerres ne disparaissent pas du monde encore, il est vrai ; la culture chrétienne n'a pas encore vaincu la barbarie dans les mœurs et les idées ; la sève exubérante de ces jeunes peuples les pousse encore aux combats et aux luttes, mais le principe est là, il est reconnu, admis par tous. Les peuples sont frères, et leur arbitre est le Vicaire de Celui dans lequel ils sont frères. La Réforme est venue briser ce principe, avec le cri de haine lancé contre Rome, l'unité a été rompue : frères ennemis, les peuples s'entre-haïssent et s'entre-déchirent. Et à la suite de la Réforme, le libéralisme est venu établir sa domination ; à la dissolution de la chrétienté est venue la dissolution des liens entre les hommes d'un même peuple entre les membres d'une même famille.

*Chacun pour soi !* Tel est le nouvel Évangile de l'égoïsme libéral, qui conduit le monde à la guerre de tous contre tous. Et si un puissant courant entraîne les peuples vers la pacification, c'est aux idées chrétiennes, aux idées catholiques qu'ils obéissent.

Tant pis pour Messieurs les Interparlementaires s'ils ne le comprennent pas, cela ne donne pas une haute idée de leur intelligence.

Mais proclamer les théories du libéralisme égoïste et fratricide comme base de la fraternité, c'est un comble !

*(Courrier de Bruxelles.)*

---

## NÉCROLOGIE

Un grand nom militaire vient de s'éteindre. Le baron Joseph de Marbot est mort en son château de Mondétour, à Morgny-la-Pommeraye, près de Buchy.

Depuis moins d'un siècle, trois généraux ont porté ce nom : le général Antoine de Marbot, l'héroïque défenseur de Gênes, qui nous appartenait alors ; le général Adolphe de Marbot, et, enfin, le plus illustre de tous, le grand-père du défunt, le général Marcellin baron de Marbot, qui fut pair de France et gouverneur de M. le duc d'Orléans.

Le défunt, Joseph de Marbot, n'était âgé que de vingt-trois ans. Ses obsèques avaient attiré une affluence considérable. Tous les curés du canton de Buchy, des ecclésiastiques et des religieux venus de Rouen, M. l'abbé Anthiaume, premier vicaire

de Saint-Ouen et ami du défunt; le R. P. Godard, de la compagnie de Jésus, qui avait été son professeur à l'externat de la rue de Madrid, à Paris, s'y étaient rendus, ainsi qu'un grand nombre de parents, d'amis et de cultivateurs.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le baron d'Acher de Montgascon, oncle maternel du défunt, a prononcé quelques paroles émues. Nous ne pouvons les reproduire ici complètement; voici cependant un abrégé de cette allocution :

Monsieur le doyen, Messieurs,

Avant de nous séparer, permettez-moi de vous donner lecture d'un télégramme que j'ai eu l'honneur de recevoir de Mgr l'archevêque de Rouen à l'occasion de la mort de celui que nous pleurons : « Vifs regrets. Nous prions pour votre cher défunt. — LÉON, archevêque. » Quelques jours auparavant, notre vénéré prélat me disait : « Ce jeune homme mourra comme un petit saint. C'est le témoignage unanime qui m'est rendu de lui par les prêtres de mon diocèse qui vont le visiter, comme par les religieux qui l'ont élevé et les sœurs qui le soignent. » Nous avons été profondément touchés, mes nièces, mes neveux et moi, de cet hommage, rendu à la foi admirable qui a soutenu et consolé notre cher Joseph dans cette longue et cruelle maladie que nous étions si loin de prévoir.

Vous souvenez-vous, monsieur le doyen, que le 8 septembre dernier, il y a moins d'un an; cette même église de Morgny, dont les murs disparaissent aujourd'hui sous des voiles de deuil, était en parure de fête? Des guirlandes de verdure ornées de fleurs en tapissaient les voûtes. Vous alliez bénir une nouvelle cloche dont le baron de Marbot était le parrain. Dimanche dernier, entendant sonner cette même cloche, de son lit de douleurs, il dit en souriant à la bonne religieuse qui l'a soigné avec tant de dévouement : « Tiens! voilà ma filleule qui sonne. Elle sonnera bientôt pour moi. »

Quarante-huit heures après, il était mort!... mort à vingt-trois ans!... mort de cette mort des saints, je ne crains pas de le dire après notre archevêque, cette mort qui est une faveur du ciel pour celui qui a su la mériter en faisant le bien et mourir plein de jours à la fleur de l'âge. Ah! ce n'est pas lui qu'il faut plaindre d'être ainsi parti pour un monde meilleur sans avoir connu les difficultés et les épreuves de la vie. Consolons-nous en pensant à la récompense méritée par ses bonnes œuvres.

Ajoutons que la mort de M. Joseph de Marbot est une grande perte pour le pays où il habitait, qu'il affectionnait d'une façon particulière, et sur la population duquel il répandait ses bienfaits.

C'est une grande perte aussi pour l'œuvre des Cercles catho-



liques d'ouvriers de Paris qu'il affectionnait particulièrement et dont il était un des dignitaires les plus zélés et les plus sympathiques.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, particulièrement de ceux qui ont le bonheur d'offrir le saint sacrifice, l'âme de ce jeune et généreux chrétien en qui tant d'œuvres mettaient les meilleures et les plus légitimes espérances.

P. CHANTREL.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Voici la traduction faite sur le texte latin, de la Lettre adressée par le Souverain Pontife à Mgr Pace, évêque de Malte, au sujet de l'agitation provoquée dans cette île contre la convention entre le Saint-Siège et l'Angleterre :

*A Notre vénérable Frère Pierre,  
archevêque de Rhodes, évêque de Malte.*

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons été très affligé et très peiné, comme vous l'avez su par Notre cher Fils le cardinal secrétaire d'Etat, de la licence et de l'audace des rédacteurs de quelques journaux de Malte, qui ont osé diriger contre vous, leur pasteur, d'indignes outrages et attaquer de la même façon ce Siège Apostolique. Ce qui n'est pas moins répréhensible dans ces attaques, c'est que l'on a pris occasion pour les produire de la publication de certains documents relatifs à l'échange de négociations qui ont eu lieu, au sujet de diverses affaires ecclésiastiques de l'île, entre le Siège Apostolique et le gouvernement de la Sérénissime Reine d'Angleterre. Il est déplorable assurément que certaines opinions, quelque étrangères qu'elles fussent aux Nôtres, contenues dans ces lettres, aient pu donner prise pour enflammer les esprits populaires, qui ont coutume de prendre feu d'autant plus facilement que les excitations leur sont plus artificieusement présentées par des hommes per-

vers, mettant l'affaire à profit pour provoquer la haine du peuple contre ceux qui doivent être le plus respectés.

La tendance manifeste de ce soulèvement des esprits est de corrompre ce qu'il y a de meilleur et de diviser ce qui était le plus uni. Nous savons, en effet, combien grande est dans le peuple maltais la douceur du caractère et des mœurs, combien vif le zèle pour la religion catholique qui lui fut inculquée par la présence et l'enseignement du grand Apôtre des nations, combien noble l'histoire de ses ancêtres, combien profonds le respect et la fidélité envers cette suprême Chaire de la vérité. Plus encore, par des témoignages récents, lorsque Nous avons célébré le cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale, Nous avons eu la preuve du parfait dévouement des Maltais à Notre égard. C'est pourquoi Nous les aimons d'une affection toute particulière et Nous travaillons par tous les moyens possibles à procurer non seulement leur bien spirituel, mais encore leur prospérité temporelle.

Mais plus Notre affection pour eux est profonde, plus Notre douleur est vive au spectacle de l'homme ennemi qui, prétextant l'amour de la patrie, répand l'ivraie entre un froment choisi, excite la défiance, sème les divisions, altère la vérité des faits, détourne à mal, par de fausses explications, les intentions droites, et de la sorte non seulement refuse à la légitime autorité de l'Eglise l'obéissance qui lui est due, mais encore lui est nuisible et écarte d'elle les esprits des fidèles qui lui étaient traditionnellement très attachés. Or, ces calomnies et ces fraudes de l'homme ennemi, dont Nous Nous plaignons, apparaîtront avec évidence si l'on considère impartialement la manière habituelle d'agir des Pontifes romains et si l'on examine les conventions récemment conclues au sujet des affaires de Malte entre Nous et le gouvernement royal de la Grande-Bretagne.

L'histoire atteste que, dans la préparation et la conclusion des traités avec le pouvoir civil, ce Saint-Siège s'est toujours préoccupé des avantages et des intérêts des peuples, ce qui lui a valu souvent de subir des attaques, de soulever des inimitiés, d'être exposé à des périls, d'avoir à

affronter la colère des puissants. Or, chaque fois qu'il s'agit des choses appartenant à la religion, qu'il a par mandat divin la charge de défendre avant tout et le droit de juger, il y porte un esprit que nulle passion ou nulle considération des choses humaines n'obscurcit, et il considère uniquement ce que demandent la gloire de Dieu et le salut des âmes, ce qui peut le plus contribuer au bien public, à la paix et à la tranquillité des nations.

C'est là ce que Nous avons Nous-même considéré dans la convention avec le gouvernement britannique, par laquelle il n'a été dérogé en rien aux droits et à la liberté de l'Eglise, qui ont été, au contraire, mieux affirmés et mieux établis. Certains points de discipline ecclésiastique, déjà introduits par l'usage, ont été seulement, par la conclusion de ce pacte, définis avec plus de soin, du consentement de l'une et de l'autre puissances suprêmes.

Mais, en faisant cela et en Nous occupant des intérêts de la Maison ecclésiastique de Malte où sont élevés les futurs ministres de l'Eglise, ceux qu'une vocation divine appelle à être la lumière du monde et le sel de la terre, Nous ne pouvions pas ne pas voir ce que demande la nature même du lieu habité à la fois par des Maltais et des Anglais. Il Nous a donc paru que nous devons pourvoir à ce que les élèves reçoivent une instruction plus ample et plus appropriée, de façon que votre clergé puisse remplir son ministère sacré avec plus de facilité et d'efficacité, et travailler également au salut des Maltais et des Anglais, se montrant recommandable non moins par la dignité du sacerdoce que par l'autorité de la doctrine. Ce qui n'empêche nullement l'étude assidue de la langue du pays et des autres sciences qui conviennent aux ecclésiastiques et sont pour eux un ornement.

C'est pourquoi Nous vous recommandons vivement, et Nous avons confiance dans le succès, de faire en sorte que le jeune clergé, joyeuse espérance de l'Eglise, brille et par la piété et par l'instruction dans les hautes sciences et dans les arts, laquelle donnera plus d'éclat et d'utilité à son saint ministère. Que le souci de la discipline ecclésiastique soit

joint à la culture de la science, afin que de ce séminaire florissant sortent d'excellents ministres de la charité et de la paix, qui servent d'exemple et qui justifient les espérances que Nous avons fondées sur eux.

Que les fidèles composant le peuple soient semblables au clergé ; que, affermis dans la foi, ils chérissent la concorde ; qu'ils se soumettent avec docilité à l'autorité légitime ; qu'ils aient un culte pieux pour l'Eglise leur mère ; qu'ils se gardent bien surtout de *déchoir de leur solidité, entraînés par l'erreur* et par la tromperie d'hommes pervers qui, simulant la religion et l'amour de la patrie, prêtent leur concours aux sectes ennemies de l'Eglise, visent par des publications mauvaises et honteuses à déshonorer les hommes et les choses à qui est dû tout honneur, et rompent l'unité que maintiennent les liens de la discipline et de l'obéissance.

Au reste, Nous ne doutons pas que, dans votre zèle pastoral et votre sagesse, vous n'employiez tous vos soins et tous vos efforts à dissiper les nuages qui ont obscurci la vérité, et que de la sorte nous ne puissions nous féliciter mutuellement d'avoir obtenu ce qui était également dans nos vœux.

En attendant, recevez comme gage de Notre affection la bénédiction apostolique que Nous vous accordons affectueusement à vous, vénérable Frère, au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 17 juillet 1890.

De notre Pontificat la treizième année.

LÉON XIII.

S. Em. le cardinal Parocchi, agissant comme vicaire de Sa Sainteté, a communiqué au gouvernement un mémoire où il revendique pour la population romaine la propriété de l'église Sainte-Marie de la Pitié, cédée jadis en usufruit à la Confrérie dite des Bergamasques, sous Benoît XIII.

L'Univers écrit à ce propos :

L'église de Notre-Dame de la Pitié dont il est question dans cette dépêche est située place Colonna. Ce n'est pas un monument gran-

diose, mais on y vénère une image miraculeuse d'où elle tire son nom actuel, la dédicace en ayant été faite tout d'abord au nom des saints Bartholomé et Alexandre.

A cette église est annexée une confrérie dite des Bergamasques, parce que l'église fut bâtie à l'origine pour attester l'amour et la fidélité de Bergame envers le siège apostolique. La généreuse cité lombarde se trouve ainsi subir cet affront que la première église qu'on veut détruire à Rome, en conséquence de la loi sur les Œuvres pies, est celle qui témoignait de la foi d'une des villes les plus catholiques d'Italie.

Mais, dira-t-on, comment un tel sacrifice a-t-il pu être préparé ? La réponse est facile. La confrérie dont nous parlions plus haut, et de l'administration de laquelle relevait l'église, s'est peu à peu transformée au point d'admettre dans son sein des libéraux, voire des francs-maçons. Comme elle possède des revenus assez importants, elle a été le point de mire d'un certain nombre d'impies qui, pour arriver au but qui se déclare aujourd'hui, n'ont pas hésité à prendre tous les moyens. Quand il s'agit de confréries pauvres, le gouvernement des usurpateurs voit de fort mauvais œil les vrais chrétiens qui en deviennent membres. Et dans ces derniers temps, l'on a cité plusieurs employés qui ont été destitués pour ce seul fait d'avoir été admis dans telle ou telle confrérie de ce genre.

Mais s'il s'agit de confréries ayant des richesses, c'est tout autre chose. C'est ce qui explique comment la Confrérie des Bergamasques a été peu à peu envahie par des sacripants qui, sans avoir le moindre sentiment religieux, faisaient mine d'être de bons dévots afin d'entrer dans la place. Aujourd'hui ils y sont en majorité, de telle sorte que, la loi sur les Œuvres pies une fois votée, ils ont provoqué une délibération de la confrérie en vue de mettre l'église en vente, afin, disaient-ils hypocritement, d'augmenter les revenus des pauvres. La chose a même été signifiée par la *Capitale* sous forme d'annonce commerciale en ces termes : « Eglise à vendre pour servir de magasin, de théâtre ou d'hôtel », et on devine quelle émotion a produite une pareille annonce sur les catholiques romains, chez qui la dévotion à la madone de Notre-Dame de Pitié est si populaire.

—

Voici la traduction de l'Indult accordant la dispense du maigre le jour de l'Assomption :

La fête de la glorieuse Assomption de la Bienheureuse Vierge tombant cette année un vendredi, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, accueillant favorablement les demandes qui lui ont été adressées par les Ordinaires de la plupart des diocèses, a daigné accorder à tous les fidèles du monde chrétien la permission d'user ce jour-là des aliments gras, tout en maintenant le précepte du jeûne pour la vigile de la

fête. Mais, en rotour de cette faveur et comme compensation à cette dérogation à la loi de l'Eglise, Sa Sainteté désire que les fidèles récitent un chapelet à ses intentions.

Donné à Rome, le 25 juillet 1890.

Signé : R. CARD. MONACO.

### France.

BLOIS. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Blois :

Nos lecteurs ont appris par les feuilles publiques qu'à la suite d'odieuses calomnies M. le curé de Bouffry avait été arrêté.

La chambre des mises en accusation d'Orléans, saisie de l'affaire, a rendu le 30 juillet un arrêt de non-lieu à la suite duquel M. l'abbé Goujeon a été mis en liberté.

Après avoir subi 25 jours de prison préventive, M. l'abbé Goujeon, encore plus fort du témoignage de sa conscience que de l'arrêt qui lui rendait la liberté, n'eut rien de plus pressé que de retourner tout simplement à la tête de sa paroisse.

Mais Monseigneur ne voulut pas que ce digne prêtre reparût devant son troupeau sans y être accompagné par un témoignage authentique de la confiance qu'il n'avait cessé un instant d'avoir dans son innocence.

Sa Grandeur avait chargé M. le doyen de Droué d'accompagner M. le curé de Bouffry et de lire, devant toute la paroisse réunie à la messe paroissiale, une lettre qu'il adressait à M. l'abbé Goujeon et que nous reproduisons avec empressement.

« Blois, le 1<sup>er</sup> août 1890.

« Mon cher monsieur le curé,

« Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle joie j'appris qu'une ordonnance de non-lieu avait été rendue en votre faveur. Je la désirais et, avec tous ceux qui vous connaissent, je l'espérais formement. Mais la malice des hommes qui vous avaient poursuivi aurait pu susciter encore des embarras et créer des obstacles ; cette crainte remplissait mon âme d'inquiétude et d'angoisses. Heureusement Dieu a exaucé mes prières : il a éclairé la haute magistrature, et celle-ci a été amenée à reconnaître votre innocence... Vous avez été mis en liberté la veille même du jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Pierre es-liens !

« Vous avez bien souffert, mon cher monsieur le Curé, pendant ces semaines de prison préventive ; vous avez dû plus d'une fois, pour soutenir votre courage, vous rappeler Notre-Seigneur Jésus-Christ, accusé lui aussi et insulté de la manière la plus odieuse, bien qu'il fût le saint des saints. Vos amis et vos confrères, n'en doutez pas, vos paroissiens et tous les honnêtes gens ont compris vos horribles souffrances ; aussi sont-ils unanimes à vous exprimer, aujour-

d'hui, par mon intermédiaire, leur vive et profonde sympathie. Je considère, pour ma part, comme un devoir de justice de vous assurer que vous avez conservé toute mon estime et toute ma confiance.

« Reprenez donc ces fonctions curiales dont vous avez toujours été digne. Remontez au saint autel, et continuez, comme par le passé, à offrir le saint sacrifice de la messe pour vos paroissiens de Bouffry. A l'exemple du divin Pasteur, aimez encore, aimez plus que jamais le troupeau confié à votre sollicitude. J'ai la ferme espérance que, de son côté, ce troupeau saura reconnaître la voix de son pasteur, se ranger autour de sa houlette et lui donner constamment le témoignage de sa fidélité.

« Recevez, mon cher monsieur le Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement. † CHARLES, évêque de Blois. »

C'est dimanche dernier que cette lettre fut lue en présence des paroissiens, qui donnèrent à leur curé des signes évidents de leur profonde sympathie.

NANCY. — On écrit des environs de Longuyon, à la date du lundi 4 août :

Ce matin, M. le chanoine Didierjean, vicaire général de Mgr l'évêque de Nancy et de Toul, a présidé la distribution des prix aux élèves du pensionnat Saint-Joseph de Longuyon, dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes. C'a été une splendide fête, de famille.

Sur l'estrade d'honneur, nous avons remarqué autour de M. le vicaire-général, Mgr Couturier, M. le chanoine Wagner, M. l'archiprêtre de Briey, MM. les curés-doyens de Saint-Michel de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Serrouville... M. le capitaine Eberswiller, M. François Thiéry et une centaine d'ecclésiastiques du diocèse de Nancy et des diocèses voisins.

Au début de la séance, M. le président a fait ressortir dans un discours fort goûté et chaleureusement applaudi, le caractère de l'enseignement des Frères. Plus d'une paupière s'est mouillée aux souvenirs que l'orateur a évoqués, souvenirs qui nous montrent les Frères prêchant d'exemple quand il est question de religion et de Patrie.

La lecture du palmarès prouve que le pensionnat Saint-Joseph est connu au loin : la France, la Lorraine, l'Alsace, le Luxembourg, la Belgique, la Bulgarie et même le Brésil y envoient leur contingent d'élèves.

Un superbe prix d'honneur, offert par l'Association amicale des anciens élèves de l'Établissement, a été décerné à M. Eugène Fort, de Lendremont. Le lauréat a été présenté à M. le vicaire-général par le capitaine Eberswiller, l'un des brillants élèves sortis du pensionnat.

Depuis longtemps déjà et à diverses reprises, les amis des Frères de Longuyon leur ont reproché de ne pas publier les succès de leurs élèves aux divers examens. Les parents qui, parfois, hésitent dans le choix d'une maison pour leurs enfants, ne trouveraient-ils pas dans la connaissance de ces résultats de précieux renseignements. Jusqu'à présent, toutes les tentatives pour triompher de la modestie du Frère directeur étaient demeurées infructueuses; et cependant nous pourrions citer telle année scolaire où quatorze élèves ont affronté avec succès des examens universitaires, telle autre qui a permis d'enregistrer neuf admissions à diverses administrations et autant de succès devant le jury académique. De nouvelles réclamations, faites le jour même de la distribution, ont fini par obtenir quelques résultats, et nous avons pu applaudir les bacheliers de la dernière session, lorsqu'ils se sont présentés pour recevoir leurs couronnes. Nous espérons bien que notre victoire ne demeurera pas incomplète. Pourquoi les palmarès ne porteraient-ils pas les noms de ces heureux vainqueurs.

ROUEN. — La colonie bretonne du quartier de l'Eure au Havre comprenant les paroisses de Saint-Nicolas, de Gravelle-Sainte-Honorine et de Sainte-Marie, a donné, le dimanche 20 juillet un exemple bien frappant de sa foi vivace à l'occasion de la bénédiction solennelle des statues de Notre-Dame de Lourdes et de sainte Anne, achetées avec le produit de quêtes faites au milieu de ces pauvres émigrants (1).

Dès le samedi, les statues étaient dressées et parées avec goût dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas, par les soins des bonnes religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, qui vraiment dans la circonstance, s'étaient surpassées en les ornant.

Le dimanche, à huit heures et demie, la messe des Bretons est dite par le R. P. Miché de l'ordre des Frères Prêcheurs. Pendant la messe, un chœur de jeunes gens chante les vieux cantiques bretons aux airs si doux et si pieux.

A deux heures un quart, commencent les vêpres, M. l'abbé Franque, aumônier des Ursulines, officie. L'église est comble. C'est bien toujours le peuple breton, portant sur ses traits la double expression de simplicité et d'allégresse qui l'accompagne dans toutes ses fêtes.

(1) Les deux statues achetées par l'intermédiaire de M. Chantrel, 114 rue Blomet, à Paris, ont été admirées par tous. On les trouve non seulement très belles, mais encore magnifiques tant par le dessin que par le décor. (L. L. — Note du Comité de l'Œuvre.)



Dans son majestueux costume, le R. P. Miché, breton lui aussi, nous fait songer à ces apôtres du Moyen-Age, prêchant à la foule avide d'ouïr la parole de Dieu. Le R. Père est frappé, comme nous, du spectacle qu'il a sous les yeux, et il nous fait connaître ses impressions dans un beau et poétique langage, auquel l'analyse ne saurait conserver son charme. Pendant une demi-heure environ, il tient l'auditoire sous l'attrait d'un discours, tantôt plein d'ardeur et de feu, tantôt vif et incisif, toujours abondant en pensées élégantes et gracieuses sur les devoirs des pères et mères.

Puis, le vénéré curé de Saint-Nicolas procède à la bénédiction des statues. Aussitôt, la procession s'organise. La croix est portée par deux vaillants Bretons, qui ne craignent d'affirmer leur foi à la face de tous. Des bretonnes également, ayant le costume de leur pays, portent les deux statues qui traversent ainsi l'église au milieu de la foule pieusement recueillie.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, M. l'abbé Pichon, aumônier des Bretons du quartier de l'Eure, dans une courte improvisation, remercie en termes émus, les membres du comité pour leur zèle et leur dévouement. Il leur dit, qu'en établissant au Havre la « Propagation de la foi à l'intérieur », ils ont procuré à ses pauvres compatriotes le bienfait inestimable de rester toujours fidèles à la foi de leurs pères, au Christ de leurs mères. Grâce à eux, bien des âmes seront préservées et sauvées.

Il termine en priant à toutes ces intentions.

Cette belle fête se clôture par un magnifique cantique à sainte Anne, admirablement exécuté et chanté par un groupe de jeunes filles, stylées par les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

Nous gardons de cette cérémonie les plus douces impressions.

A propos de cette même Œuvre des Bretons au Havre, nous lisons dans le *Courrier du Havre* du 31 juillet :

Le Havre est à coup sûr une ville cosmopolite; cependant, l'étranger qui parcourt le quartier de l'Eure et les rues François Mazeline et Bourdaloue est singulièrement surpris par la vue d'une population qui assurément n'est point normande. Son étonnement a bien d'ailleurs sa raison d'être, et l'on serait tenté de croire que l'on a arraché à la presqu'île de la Bretagne un lambeau de terre pour le souder à la côte normande. De fait, les Bretons qui, jusqu'ici, s'étaient confinés dans le quartier de Saint-François, depuis quelque temps sont

venus en grand nombre peupler le quartier de l'Eure, attirés sans doute par le désir du calme et de la paix, et aussi pour être plus près de leurs travaux.

Ils forment là une véritable colonie, gardant précieusement et la langue et le costume, et les us et coutumes de leur pays. Nous disons la *langue*, et ce n'est pas sans raison, car le *breton* n'est point un patois, comme on pourrait le croire, mais bien une véritable langue ayant son dictionnaire, sa grammaire, voire même sa prosodie ; langue d'origine celtique et bien difficile à apprendre pour les hétérogènes, nous affirme-t-on. D'ailleurs que ceux qui en doutent en fassent l'expérience !

Dans ces conditions, l'autorité diocésaine, vivement préoccupée de sauvegarder tant d'âmes, s'empresse, secondée par le zèle et le dévouement d'un comité, de créer des aumôneries bretonnes, afin de pouvoir procurer à ces braves gens les secours de la religion par des prêtres parlant leur langue et initiés aux mœurs de leur pays. Les sacrifices faits dans ces intentions ne pouvaient rester sans résultats. Le Breton, en effet, aime le prêtre ; il comprend sa mission toute de charité et respecte surtout le caractère du sacerdoce.

Aussi, quand leur *recteur* parcourt leurs maisons, visitant les malades, faut-il voir comme il est reçu et salué de tous.

Dimanche dernier donc, nous avons voulu jouir du spectacle d'un pardon exclusivement breton. A sept heures du soir, on célébrait la fête de sainte Anne, à l'église Saint-Nicolas. Sainte Anne, on le sait, est la patronne de la Bretagne, et les Bretons ont un véritable culte pour leur bonne Mère !

L'église est archi-comble ; c'est avec peine que je puis me glisser jusqu'à la chaire. Les fidèles y sont en plus grand nombre que le dimanche précédent, et la raison en est que les ouvriers sont libres à cette heure ; et ils y sont venus nombreux, ce jour-là, ainsi que tous les soirs du *Triduum* qui préparait la fête.

L'église est splendidement éclairée, un cercle de feu entoure le chœur, des rangées de bougies illuminent la nef et les bas-côtés.

Les prières commencent, chantées par tout le peuple. Puis, un cantique breton vigoureusement enlevé par un chœur de jeunes gens.

L'aumônier monte ensuite en chaire. Nous ne donnerons point l'analyse de son sermon breton, pour la raison bien simple que nous n'y avons rien compris, si ce n'est : Santez Anna (sainte Anne). Mais ce qui nous frappe, c'est l'attention avec laquelle les Bretons écoutent leur jeune recteur, et leur piété quand, à la fin du sermon, ils s'agenouillent tous ensemble pendant qu'en leur nom il adresse à la *Bonne Mère* une fervente prière.

La procession s'organise comme les jours précédents et traverse avec peine les rangs des fidèles. Mais ce qui nous émeut et nous touche le plus, c'est de voir sainte Anne, portée par des hommes, par

des Bretons, qui nous donnent ainsi un exemple de foi et de piété.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, les chœurs de cinquante jeunes filles, toutes en blanc, chantent un cantique à sainte Anne.

La fête se termine, laissant à tous les plus doux souvenirs et les plus fermes espérances pour l'avenir !

Oui, le comité de l'Œuvre des Bretons a fait là une bonne œuvre, religieuse et patriotique à la fois, car il aide ainsi ces braves gens à rester fidèles à la fière devise de leur catholique province :

*Potius mori quam foedari !*

L. L.

## LES CHAMBRES

### Sénat.

*Mercredi 6 août.* — A midi de nombreux sénateurs sont à leurs bancs. On reprend la discussion du projet des contributions. Les articles du projet défilent. Des amendements divers sont proposés. On les repousse. On ne veut plus remanier du tout le projet voté par la Chambre.

En deux heures, vingt-sept articles sont adoptés.

Un assez long débat s'est engagé sur la question des grands magasins.

Deux amendements sont repoussés et le Sénat adopte l'article 28, tel que le proposait la commission, c'est-à-dire qui ajoute un certain nombre d'exploitants à la catégorie de ceux qui sont frappés par le nouvel impôt. A ce propos, M. ROUVIER se demande si le Sénat a le droit, selon la Constitution, de créer un nouvel impôt.

Les autres articles du projet et l'ensemble sont votés, et après avoir ratifié le vote des secours aux victimes des orages et des inondations, le Sénat s'ajourne à sept heures du soir pour recevoir le projet des contributions, retour de la Chambre.

A sept heures on reprend la séance.

C'est à y perdre la tête. Les amendements sont apportés, repoussés, retirés, amendés. Qu'il nous suffise de dire que, la Chambre ayant refusé d'ajouter à la catégorie des grands magasins frappés par le nouvel impôt, les casinos et stations balnéaires d'hiver, le Sénat examine à nouveau l'article 28.

Les sénateurs se montrent mécontents du refus de la Chambre d'adopter leurs propositions. Quelques orateurs menacent un instant le gouvernement de tout recommencer. Mais le désir de s'en aller l'emporte. Le Sénat finit par accepter de renoncer à ses désirs.

Quelques membres protestent bien un peu contre l'effacement du Sénat devant la Chambre, mais le décret de clôture est enfin lu. Et la séance est levée à onze heures, après que l'ensemble du projet a été adopté, à une centaine de voix de majorité.

**Chambre des Députés.**

*Mercredi 6 août.* — On expédie des affaires courantes, dans l'attente du projet retour du Sénat. On vote le crédit d'un million pour secours aux victimes des orages.

M. AUDIFFRET adresse une question sur la catastrophe de Saint-Etienne.

Il demande quelles mesures le gouvernement compte prendre pour prévenir le retour de semblables catastrophes.

M. YVES GUYOT reconnaît que l'arrêté ministériel a rencontré une certaine résistance ; il déclare qu'il tiendra la main à ce que les dispositions en soient rigoureusement observées.

M. BAUDIN demande qu'une commission d'enquête soit chargée de déterminer les responsabilités encourues soit par les exploitants, soit par l'Etat.

M. FLOQUET dit qu'il a reçu cinq propositions d'ordre du jour motivées.

La priorité est demandée pour un ordre du jour Maujan, etc., ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à nommer une commission parlementaire de 11 membres, chargée d'établir les responsabilités dans les deux sinistres de Saint-Etienne. »

C'est adopté par 297 voix contre 136.

M. ROUVIER dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur les quatre contributions modifié par le Sénat.

Après examen par la commission du budget, pendant une suspension de séance, les vingt-sept premiers articles sont adoptés.

Sur l'article 28, relatif aux patentes, M. BURDEAU combat les modifications du Sénat.

M. ROUVIER soutient le texte du Sénat, qui est repoussé.

Les autres articles sont votés ainsi que l'ensemble du projet, à plus de 300 voix de majorité.

La Chambre s'ajourne à dix heures du soir, afin de permettre au Sénat d'examiner à nouveau l'article 28.

A dix heures, deux cent cinquante députés sont présents. Mais comme le Sénat siège encore et n'a pas encore adopté les modifications faites par la Chambre, on attend en bavardant.

Ce n'est qu'à onze heures que l'on apprend que le Sénat a terminé son travail.

M. DE FREYCINET se précipite à la tribune et lit le décret de clôture. On lit le procès-verbal de cette dernière séance.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Manifestations populaires. — Livret scolaire. — L'accord franco-anglais. — Une grave décision. — Le bill Mac-Kinley.

13 août 1890.

Les Parlements étant en vacances, les congrès, réunions et autres manifestations révolutionnaires rentrent en scène. Il y a eu dimanche, à Bruxelles, une démonstration en faveur du suffrage universel qui a abouti à la convocation d'un congrès socialiste pour le commencement du mois prochain et à la menace d'une grève générale. A Rome, la défaite du parti irrédendiste dans la personne de M. Barzilaï, candidat à la députation, a donné lieu à des démonstrations populaires menaçantes non seulement pour M. Crispi, mais surtout pour la triple alliance.

Enfin, à Paris, dans un grand meeting provoqué par le parti ouvrier afin de protester « contre l'incurie et la malhonnêteté des compagnies minières, qui, pour ne pas réduire les dividendes, préfèrent sacrifier la vie des ouvriers », un ordre du jour a été adopté, à l'effet de réclamer la suppression du monopole des mines et leur transformation en service public, appartenant à la collectivité. De la persévérance, ont dit plusieurs orateurs, et nous triompherons, car nous avons des amis puissants au sein du gouvernement !

Presque au même moment, avait lieu à Lyon une conférence socialiste au profit des victimes de Saint-Etienne. M. Baudin, député, présidait. Au bureau se trouvaient MM. Ferroul, Camélinat, Amilcare Cipriani, Jules Guesde et Tabarand, qui ont pris la parole. Un ordre du jour a été adopté engageant les travailleurs à s'organiser pour établir une république sociale sur les ruines de la société bourgeoise.

Est-ce pour réfréner ces démonstrations, qui vont très probablement se succéder au moins deux fois par semaine pendant les vacances parlementaires, que des feuilles radicales, comme la *Lanterne* par exemple, insistent pour que la réouverture du Parlement ait lieu vers le milieu de septembre, ou bien ne serait-ce que parce que, pour certains journaux, il n'y a que le retour de la Chambre qui puisse suppléer aux nouvelles et par suite à la copie intéressante qui leur fait défaut ?

L'une et l'autre hypothèse ont leurs partisans, et il y a lieu de croire que les deux suppositions ont également raison. A moins

que l'explication ne réside dans les contradictions familières à certains journalistes républicains qui ne sont jamais contents de la Chambre quand elle fonctionne et qui, lorsqu'elle n'est plus là, la regrettent et l'appellent.

Je te voudrais partie,  
Pas si loin cependant!...  
Comme un oiseau captif que la main d'un enfant  
Tient enchaîné d'un fil de soie.

Malheureusement pour ces fantaisistes fin de siècle, ils sont seuls de leur avis. S'ils prenaient la peine de consulter l'opinion publique, non seulement à Paris, mais en province, ils verraient que le départ du Parlement est toujours accueilli par cette exclamation pourtant très significative : Ouf!...

—

Les républicains défenseurs de la liberté à outrance — avant leur ascension au pouvoir — sont aujourd'hui comme en 1792, en 1848 et en 1871, les enchaîneurs de toutes les libertés. Depuis quelques années c'est à la liberté de l'enseignement qu'ils ont déclaré et fait la guerre. Par tous les moyens possibles ils ont enchaîné la liberté des pères de famille. Malheur aux pères pauvres qui confient leurs enfants aux congréganistes! Ils sont impitoyablement rayés de la liste des secourables! Malheur aux petits fonctionnaires qui n'envoient pas leurs enfants à la *laïque*! Sous un prétexte quelconque, et souvent sans prétexte, ils sont révoqués ou déplacés.

Tout cela était assez joli, mais ce n'était pas assez. Après avoir frappé les parents, il fallait frapper les élèves, et M. Bourgeois a inventé le livret scolaire.

Autrefois il était de règle que, pour les examens, l'origine scolaire des concurrents fût inconnue. L'impartialité des juges trouvait dans cette mesure une garantie de plus aux yeux des candidats. Avec le livret, cette origine est révélée, et l'on devine le résultat, étant donnée la rage officielle de l'Université contre l'enseignement congréganiste. Le livret indiquant le lycée, le collège où l'élève a suivi ses cours, MM. les examinateurs pourront, selon le degré de leur impartialité, se montrer ou très bienveillants ou excessivement hostiles. Mais, nous disent les défenseurs du projet, la présentation du livret est facultative. Sans doute, seulement il sera clair pour les examinateurs que l'élève qui se présentera sans son livret sera

accusé d'avoir fait de mauvaises études ou d'avoir fait ses classes dans un établissement congréganiste.

Il y a aussi un autre écueil à redouter. Le ministre nous fait observer que l'examen du livret par les professeurs chargés de faire subir à l'élève l'épreuve demandée, facilitera grandement le travail de ces messieurs. Nous n'en disconvenons pas, au contraire, car il ne sera pas impossible que certains examinateurs se dispensent en partie de ce travail. Les notes du livret répondront pour l'élève, et comme les chefs d'établissement sauront à quoi s'en tenir sur la portée des notes de chaque élève, qui nous dit que ces notes seront toujours rédigées avec une complète impartialité ?

Mais ce n'était pas assez pour les partisans de le demander, disons le vrai mot, de l'imposer, aux élèves des établissements d'instruction publique, voici que la commission de l'enseignement supérieur a décidé que les élèves instruits dans leur famille seraient également admis à produire le livret scolaire, sous la forme d'une note de leur professeur particulier, constatant la valeur des études faites sous sa direction. La signature du professeur devra être légalisée. Cette précaution inquisitoriale nous révèle le vrai caractère du livret scolaire. La mise en coupe réglée de tous les élèves par l'Université : *Alma mater*.

Chose bizarre, les républicains ont supprimé le livret ouvrier qui renseignait le patron sur la moralité et l'habileté du compagnon qui se présentait à lui, et ils inventent un livret scolaire qui met l'élève sous la coupe universitaire ?

---

M. Waddington et lord Salisbury ont échangé le mardi, 5 août, les signatures consacrant l'accord intervenu entre la France et l'Angleterre.

La France et l'Angleterre échangent deux déclarations. Par la première, la France consent à modifier la déclaration de 1862 de manière à permettre l'établissement du protectorat anglais sur Zanzibar. Mascate est exceptée de la déclaration nouvelle et reste soumise aux dispositions de 1862.

Par la seconde déclaration, l'Angleterre reconnaît, à Madagascar, la situation privilégiée qui résulte pour le gouvernement français du traité de 1885, et s'engage notamment à demander l'exequatur pour ses consuls par l'intermédiaire du résident général français.

Elle reconnaît, d'autre part, que la zone d'influence française en Afrique doit s'étendre dans le prolongement de nos possessions de l'Algérie, du Sénégal et du Niger. Dès maintenant, on peut dire que cette zone aura pour limite méridionale une ligne allant de Baroua, sur le lac Tchad, à Saï, sur le Niger. Le tracé détaillé de cette limite sera déterminé par une commission mixte qui se réunira prochainement.

Les déclarations seront publiées à bref délai, à un jour déterminé, par les parties contractantes.

Le *Journal des Débats* donne au sujet de cet accord les renseignements suivants :

Saï sur le Niger, est la seconde ville du pays de Songhaï. Un gouverneur haoussa paraît y être le principal représentant d'un pouvoir assez mal déterminé. Elle est située à 200 kilomètres en aval de Sinder-Garou et en amont du confluent de la rivière de Sokoto avec le Niger. C'est le point septentrional extrême où la Royal Niger Company a récemment installé un agent sur le fleuve.

Baroua, un peu plus au Nord que Saï, est située environ par le 14° parallèle nord. C'est une station sur la route des caravanes de Tripoli, au bord du lac Tchad, à une certaine distance au nord de Kouka, grand marché et capitale du royaume de Bornou.

Si la ligne de démarcation entre Saï et Baroua était une ligne droite, il en résulterait que la zone réservée à l'influence française serait limitée aux frontières nord des pays de Sokoto et de Bornou. Mais, bien que Saï soit située au nord de l'embouchure de la rivière de Sokoto, affluent du Niger, et Baroua au nord de l'embouchure de la rivière Waube-Thaba, affluent du Tchad, il est vraisemblable que la commission de délimitation prendra ces deux rivières pour limite naturelle sur la plus grande partie de leur parcours.

De toute façon, une ligne tirée de Saï à Baroua laisse en dehors de notre influence les magnifiques pays du Sokoto et du Bornou et ne nous attribue dans cette région, en dehors des contrées peu fertiles du Soudan méridional, que la principauté de Zinder, actuellement vassale du Bornou.

---

Le Sénat a pris avant de se séparer, malgré sa commission des finances, une décision qui tranche brusquement un problème discuté depuis cinquante ans dans les Assemblées politiques du pays. Il a admis que dorénavant la contribution foncière des propriétés bâties, qui s'élève à environ 65 millions de francs, cesserait d'être un impôt de répartition pour devenir un impôt de quotité.

La révolution est radicale.



L'impôt est de répartition quand la somme à demander à un département étant fixée par la loi, la division en est opérée entre les contribuables de ce département par les soins de leurs mandataires, les conseils d'arrondissement et les conseils généraux. Il est de quotité quand le fisc le perçoit directement sur chaque citoyen sans aucun intermédiaire et en fixant lui-même la matière imposable.

L'impôt de répartition est une des plus anciennes libertés locales. Avant la Révolution, les pays d'Etat l'avaient laborieusement conquis pour la taille. Le conseil du roi fixait la part de la province. Mais c'est la province qui distribuait la contribution au moyen de ses collègues de répartiteurs. Nos pères ne se sont jamais laissé déposséder de ce privilège qui rend l'impôt plus facile à supporter, parce qu'il ne soumet pas les contribuables à l'exercice direct du fisc.

Cette situation vient de disparaître.

Dorénavant, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement ne seront plus chargés de distribuer entre les communes la part qui leur revient dans ce que l'on nomme le contingent départemental, c'est le contrôleur des contributions directes et le percepteur qui exerceront directement le propriétaire foncier.

Nous croyons qu'il y a là une réforme bien dangereuse. Que ce soit une bonne opération pour le fisc, nul n'y contredit. Le fisc saisira mieux et plus facilement le citoyen qu'il ne saisissait le contingent. Il fera produire davantage à la taxe. Mais nous ne sommes pas certain du tout que les contribuables eux-mêmes soient beaucoup séduits par cet avantage, ni surtout que les assemblées départementales soient flattées d'être privées du droit de répartition.

On a fait une objection qui a frappé beaucoup d'esprits. On a dit que le répartition, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est une opération platonique à laquelle ces conseils ne tiennent pas et dont ils seront heureux d'être délivrés. Ce raisonnement rappelle tout à fait celui du médecin de Molière exhortant son malade à se faire couper un bras parce qu'il n'en avait pas besoin et que l'autre lui suffisait amplement.

Que les conseils n'aient pas, actuellement, l'occasion de se servir de leur droit de répartition, c'est possible. Mais ce droit leur confère une attribution considérable dont l'existence est peut-être cause qu'ils n'ont pas d'abus à corriger : c'est celle de tenir en échec la perception de l'impôt, d'avoir sur elle un droit

de surveillance et d'être en sentinelle devant des empiètements fiscaux. Tant qu'il y a des gardiens dans la prison, les détenus sont tranquilles. Enlevez ces gardiens et vous verrez si la paix subsiste. Les conseils généraux placés par le droit de répartition entre le Trésor et les contribuables, empêchaient ceux-ci d'être molestés, ils arrêtaient toute augmentation d'impôt, ils étaient, en quelque sorte, les arbitres de la contribution directe. On les relève de leur faction. On les destitue de leur droit de surveillance. C'est une très grave mesure qui peut avoir, dans un avenir prochain, des conséquences regrettables.

C'est la partie avancée du parti républicain qui a mené toute cette campagne et nous sommes en défiance.

Elle disait d'abord que son but unique était de faire la péréquation foncière entre les propriétaires. On lui a offert de la réaliser *avec l'aide des conseils généraux* et sans leur enlever le droit de répartition. Elle n'a eu garde d'accepter; son désir était, sans le moindre doute, de se débarrasser de ces conseils. La chose se comprend. Les conseils généraux conservant le droit de répartition, toute tentative d'impôt général sur le revenu ou d'impôt progressif sur la propriété est impossible. On comprend bien que le parti radical veuille s'en affranchir. Ce que l'on comprend moins, c'est que les hommes modérés soient tombés dans le piège.

Quoi qu'il en soit, l'expérience va se faire. Les propriétaires de maisons vont être immédiatement taxés d'après les rôles établis sans aucune contradiction par les agents du fisc. Il est essentiel qu'ils prennent leurs précautions. Personne ne connaît encore ce travail. Il ne se révélera aux contribuables que par l'avertissement qu'ils vont recevoir au mois de janvier. Il faut qu'ils soient alors très attentifs. Si l'avertissement constate une augmentation d'impôt, leur droit est de demander au contrôleur la communication des bases sur lesquelles il a établi sa taxe et ensuite de la contester. Un délai de six mois leur est accordé pour cela. Qu'ils ne l'oublient pas. S'ils étaient négligents, la déchéance leur serait appliquée et l'injustice consacrée pour dix ans.

---

Un courant de protestation très intense contre l'application du bill Mac-Kinley, s'établit peu à peu. Toute la presse retentit des doléances des commerçants. *Le Temps*, entre autres, publie des lettres à lui adressées par des négociants très entendus.

Les signataires établissent par des arguments péremptoires que les nouveaux règlements douaniers, appliqués depuis le 1<sup>er</sup> août par le gouvernement des Etats-Unis, imposent aux exportateurs européens des conditions auxquelles il leur est matériellement impossible de satisfaire.

La conférence des consuls généraux américains, qui se tient en ce moment à Paris, — et qui ne s'occupe que de l'application uniforme de la loi, notamment en ce qui concerne l'établissement des facteurs consulaires — ne modifiera pas cet état de choses. Au contraire, elle l'aggravera peut-être, sous prétexte d'empêcher qu'aucun producteur puisse être favorisé par un traitement spécial.

D'ailleurs, en fournissant les renseignements de toute espèce qu'on exige d'eux sur les conditions de fabrication ou d'achat, les lieux de provenance, le prix de revient de la marchandise, les frais qui la grèvent, et les exportateurs livrant sans aucune garantie les secrets de leurs opérations commerciales à des fonctionnaires étrangers — les négociants européens s'exposent à des indiscretions qui rendent presque les affaires impossibles.

Un remède, un remède... : telle est la conclusion. Le commerce s'adresse au gouvernement comme le malade à son médecin. C'est bientôt demandé, mais où trouver ce remède ? Il est certain que les Etats-Unis appliqueront impitoyablement une loi qu'ils ont votée en parfaite connaissance de cause. Il y a bien le blocus continental. Mais?... à cela il y a des difficultés quasi-insurmontables, étant donné les divisions qui règnent entre les les empires européens.

---

### PETITE CHRONIQUE

On lit dans le *Journal des Débats* :

« L'église gallicane de la rue d'Arras était placée jusqu'ici sous la direction de l'église épiscopale des Etats-Unis et sous la juridiction de M. Cox, évêque de Buffalo. Un comité composé de trois évêques avait été formé par l'évêque épiscopal. Sur la demande de M. Loyson, ce comité a délégué en Europe, pour s'occuper de l'église gallicane, M. Boulon, ancien camérier du Pape, ancien vicaire apostolique au Canada, qui s'est, depuis plusieurs années, rattaché à l'église épiscopale. M. Loyson, tout en demeurant prédicateur de la rue d'Arras, a remis à M. Boulon, qui en sera désormais le titulaire, ses pouvoirs de vicaire apostolique et de recteur de l'église gallicane. »

Hélas ! en fait de remise de pouvoirs, il n'y a pas autre chose qu'un apostat passant à un autre apostat la régence d'une entreprise.

— Il existe encore dit-on, dans une chambre de la ferme des Sept-Fonds, située à environ trois kilomètres nord-ouest de Vaucouleurs, un christ en bois de chêne, grossièrement sculpté, qui a environ 90 centimètres de hauteur. Sur la croix, il y a une inscription ainsi conçue :

*Jeanne d'Arc adora ce Christ en 1428  
à la chapelle de Saint-Nicolas  
Val de la ferme de Sept-Fonds.*

Plusieurs curieux viennent de fort loin voir ce Christ qui est encore actuellement dans l'état où Jeanne elle-même l'a vu, car il est parfaitement conservé. Quant à la chapelle, elle n'existe plus depuis longtemps.

— On lit dans le *Temps* :

« Le major de Wissmann semble être revenu sur la première mauvaise impression que lui avait produite la convention anglo-allemande. Récemment, il aurait déclaré qu'une bonne entente entre l'Angleterre et l'Allemagne en Afrique est très désirable, et qu'il espérait que l'accord récemment conclu éviterait toute espèce de fiction pendant plusieurs années. Il a aussi parlé en termes très défavorables de tous les missionnaires protestants, anglais ou allemands. Il leur reproche de vouloir jouer un rôle politique, aussi nuisible qu'il est peu justifié. Il a rapproché leur conduite de l'œuvre bienfaisante des missionnaires catholiques, qui sont, a-t-il dit, infatigables et pleins d'abnégation, et dont les travaux contribuent à propager l'influence chrétienne, la civilisation et la moralité.

« Les missionnaires catholiques, a-t-il ajouté, sont les vraies pierres de la civilisation, tandis que les missionnaires protestants ne font que lui susciter des obstacles ; les sommes considérables qu'on leur consacre sont en réalité perdues. Au lieu d'aider, ils ne servent qu'à nuire par leurs agitations politiques. »

— Un cheval de 250,000 francs : c'est celui qui est venu du fond de la Sibérie à Saint-Petersbourg et qui appartient à un capitaine de cosaques. Le prince d'Oldenbourg doit acheter 50,000 roubles ce cheval blanc de l'officier russe Peschkoff, au retour du voyage qu'il a entrepris pour Paris en passant par Berlin et La Haye. C'est à son retour en Russie que l'officier cédera son cheval au prince. On s'explique que ses hésitations soient tombées devant ce prix fantastique.

---

*Le gérant* : P. CHANTREL.

---

Paris. — Imp. G. Picquoin, 53, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## LES DEUX AMÉRIQUES

Les révolutions et les guerres civiles qui sévissent en ce moment dans l'Amérique centrale et méridionale, ne pouvaient manquer de réveiller un écho dans la presse antireligieuse.

C'est avec une satisfaction intime qu'on signale l'ordre et la paix régnant dans l'Amérique du Nord et qu'on flétrit les troubles constants et les guerres chroniques dans l'Amérique du Centre et du Sud.

Quel contraste saisissant entre ces deux parties du grand continent américain ! Dans le Nord, un épanouissement magnifique du progrès et de la civilisation ; dans le Sud, troubles et obscurantisme. Dans le Nord, progression étonnante de la richesse publique ; dans le Sud, paupérisme. Les États-Unis ne savent que faire de leur argent ; les États du Sud sont à la veille de la banqueroute. Au Nord, nous voyons régner la paix et respecter la morale ; au Sud, nous assistons à des explosions constantes de violences et l'immoralité s'étale sans voiles.

Voilà à peu près le tableau qu'on déroule au grand public des lecteurs, tableau assez conforme à la réalité, si on fait les réserves nécessaires.

Après l'exposition, arrive la conclusion :

Si dans le Nord tout est perfection, nous assure-t-on, et si dans le Sud tout est abomination, c'est que le Nord est protestant, et le Sud catholique.

Le catholicisme est donc la cause de tout le mal, il ruine ces beaux pays, où la nature prodigue ses dons avec une générosité sans pareille, tandis que le Nord, malgré des conditions naturelles moins favorables, prend un développement inouï, parce qu'il ne souffre pas de la lèpre hideuse du cléricalisme.

L'argumentation est captieuse et bien faite pour empoigner les gens, trop nombreux, hélas ! qui ne se donnent guère la peine de réfléchir.

Pour comparer l'effet produit par deux forces différentes, il faut que leur action respective s'exerce sous les mêmes conditions sur deux objets identiques. Prétendre qu'un poêle est moins chaud qu'un autre parce qu'on verra fondre sur le pre

mier un bloc de glace, tandis que sur le second un morceau de fer restera solide, serait absurde, et c'est pourtant de cette façon que raisonnent nos adversaires.

Si deux peuples de même race, différant seulement par la religion venaient coloniser deux pays de conditions identiques ; si aucune cause étrangère n'intervenait, et si de ces deux peuples, l'un, protestant, se développait superbement, tandis que l'autre, catholique, tomberait aussi bas qu'il est donné de tomber, alors on pourrait avec raison rendre la religion responsable.

Or, que voyons-nous ? Nous voyons les races du midi de l'Europe dans l'Amérique du Sud et du Centre, les races du nord dans l'Amérique du Nord. Les conditions des deux Amériques sont aussi loin d'être identiques ; bref, tous les éléments diffèrent. Et pour expliquer la différence du développement des deux pays, on rend la croyance religieuse responsable !

Si on veut comparer, qu'on compare les Etats-Unis avec leur voisin le Canada. Dans les premiers, le protestantisme domine ; dans le second, le catholicisme. Tous les deux sont colonisés par des peuples de l'Europe centrale et septentrionale : pourrait-on de bonne foi prétendre qu'au point de vue de la civilisation, de l'ordre public, de la moralité, le Canada soit inférieur aux Etats-Unis ? Ce serait faire preuve d'une ignorance ou d'une mauvaise foi insigne.

Et dans les Etats-Unis eux-mêmes, dont nous ne nierons certes pas l'essor prodigieux, a-t-on oublié que précisément là le catholicisme se développe avec une telle vigueur, que sans trop s'avancer, on peut prévoir le jour où il dominera ? On avouera que la coïncidence est pour le moins singulière.

Ce que nous concédons volontiers à nos adversaires, c'est que les pays de l'Amérique du Centre et du Sud, à quelques exceptions près, sont tombés très bas et ne font pas mine de se relever.

Mais ces pays sont tombés non pas *parce que* catholiques, mais *quoique* catholiques.

*Corruptio optimi pessima.* Nulle part dans le monde entier le libéralisme et la franc-maçonnerie n'ont régné d'une façon aussi absolue que dans ces infortunés pays. La gangrène morale de ces doctrines néfastes a été importée d'Europe. L'Espagne et le Portugal étaient grands et prospères aussi longtemps qu'ils étaient restés fidèles à leur foi ; leur déchéance date de l'époque

où des princes aveugles y introduisirent la dissolution des mœurs et l'indifférentisme religieux. Si, grâce à la folle complicité des gouvernants, le libéralisme religieux, politique et moral put ravager les pays de la presqu'île ibérique, au point que l'un d'eux ne sait pas encore se relever et que l'autre, malgré les efforts magnifiques de nos coreligionnaires, n'est pas encore parvenu à secouer le joug du libéralisme corrompateur, que devait-il en être dans les colonies américaines où ils avaient importé ces glorieux produits de l'esprit moderne.

La résistance de ces peuples a été plus vigoureuse qu'on ne pouvait s'y attendre ; mais grâce au fer et au sang, à la prison et à l'exil, les philanthropes libéraux ont su en venir à bout. L'Eglise a été chargée de chaînes, elle a été attachée au char de l'Etat ; on a réduit à l'Etat d'esclave la libre fille du ciel. Et le résultat ne s'est pas fait attendre. Licence effroyable de mœurs, corruption générale, mépris de l'autorité, voilà les résultats du libéralisme et de la franc-maçonnerie.

Et si ces pays roulent d'une révolution à l'autre, si le spectre de la banqueroute hante les régions les plus riches de la terre, si le vice s'y étale dans sa honteuse nudité, c'est à l'épanouissement du libéralisme que ce superbe résultat est dû. Et si dans l'une ou l'autre de ces républiques règne encore un état de choses meilleur, comme au Chili, c'est que vous n'avez pas encore pu y établir votre domination incontestée, c'est que la religion y vit encore.

Vous avez mené ces pays à l'abîme, Messieurs les libéraux ; ayez alors au moins le courage d'avouer vos hauts faits, n'essayez pas d'en faire endosser la responsabilité au catholicisme que vous y avez écrasé.

Gardez vos gloires, nous ne vous les envions pas !

(*Courrier de Bruxelles.*)

---

## L'ÉGLISE ET LA QUESTION SOCIALE

### Lettre de l'évêque de Vich.

Il n'y a pas longtemps, un prince de l'Eglise, le cardinal Manning, s'interposait entre les ouvriers des docks de Londrés et leurs patrons. Il leur parlait le langage de l'Evangile, il leur en apportait les admirables solutions, et ainsi il rendait la paix aux foules soulevées et obtenait des patrons d'importantes con-

cessions. Le peuple de Londres acclama alors le vieux cardinal, et aujourd'hui la voix de cet apôtre est toujours écoutée, même par des gens qui ne voient rien de plus abominable ni de plus honteux que le nom de papiste.

Un autre apôtre vient de faire entendre sa voix paternelle aux ouvriers de Manresa, dont les grèves ruinent l'industrielle Catalogne. C'est le sage et zélé prélat de Vich qui, en présence du douloureux spectacle que donne son bien-aimé pays, a tenu un langage inspiré par les sentiments les plus purs de justice, d'équité et d'amour pour les hommes.

Voici l'allocution qu'il a adressée à la ville de Manresa :

Honorables habitants de Manresa, vous savez en quelle estime je vous tiens ; c'est pourquoi ma voix ne pourra point vous paraître suspecte. J'ai passé chez vous bien des heures heureuses, et il est impossible que je ne sois pas à vos côtés dans les moments tristes et pleins d'angoisses du grand danger où vous vous trouvez actuellement. Je me rendrai dans ma chère Manresa si l'on croit que cela soit utile pour le bien de tous ; il s'agit en effet de l'intérêt de vos âmes. Dans l'entre-temps, je vous prie d'écouter ma parole ; c'est la parole d'un père qui vous aime comme ses fils que vous êtes en Jésus-Christ.

Dans l'exhortation pastorale que je vous ai adressée le 13 juin dernier, et que vous connaissez tous, je vous ai signalé la solution que doit rencontrer la grande question qui vous jette dans l'agitation et vous menace de prochains conflits et d'une terrible misère. Vous ne voudrez pas être les premières victimes. Je vous ai fait entendre, à plusieurs reprises, ma voix de Père et de Pasteur. Aux fabricants, aux riches, j'ai dit : Charité ! Aux travailleurs, j'ai dit : Patience ! Ce n'est pas dans la révolution qu'il faut aller chercher une solution, mais bien dans l'évolution, dans le changement qui s'opèrera avec le concours de tous ceux qui ont foi dans la divine Providence, qui donne à chaque époque et à chaque individu ce qui lui convient, si l'on sait attendre le moment opportun.

Que ni les maîtres ni les ouvriers n'aillent à l'extrême limite de leurs droits dans ces moments d'effervescence, et qu'ils attendent pour les faire valoir des temps plus tranquilles. Qu'ils évitent surtout de recourir aux moyens violents. Voilà ce que disent vos vrais amis de toutes les opinions politiques ; c'est le conseil que vous donnent, à vous principalement, chers ouvriers, des personnes qui vous ont déjà fourni la preuve de leurs grandes vertus civiques.

Fabricants : Ne vous serait-il pas possible, sans abdiquer aucun de vos droits et même, si vous voulez, avec l'intention de ne renoncer à aucun de ces droits, — sinon en cas de nécessité, — ne vous



serait-il pas possible, dis-je, de modifier momentanément votre attitude dans l'intérêt de la paix ?

Ouvriers : Si, après avoir usé de tous les moyens légaux pour atteindre votre but, vous n'avez rien à attendre que la faim et la misère, ne vaut-il pas mieux reprendre le travail et essayer d'obtenir plus tard, mais en travaillant, ce que vous désirez ?

Je ne veux pas entrer dans le fond de la question ; j'estime du fond de mon cœur les patrons et les ouvriers, et par-dessus tout j'aime la patrie, notre bien-aimée Catalogne : c'est elle qui, en fin de compte, supporte les conséquences de ces regrettables événements. Qu'on fasse donc un effort suprême ; que la raison l'emporte sur la force brutale, que la prudence et la charité aient le dessus !

Patrons et ouvriers reconnaissent qu'il faut donner une solution stable et permanente à la question ouvrière et sociale qui nous occupe. C'est une entreprise difficile, mais non impossible. Jésus-Christ a des solutions pour toutes les questions : *solutio omnium difficultatum Christus*. Vous avez assez de confiance en Dieu, dans les autorités et dans les personnes, très nombreuses, intelligentes et dévouées, dans les fabricants et les ouvriers, pour que l'on renonce à l'espoir de trouver avec le concours de tous le chemin de cette solution qui doit satisfaire les uns et les autres ; mais il faut, pour cela, que l'on renonce à l'attitude hostile prise dans cette question par ma ville si estimée, si digne à tant de titres d'un heureux sort.

Faites donc une trêve, et à cette trêve, croyez-moi, la paix succèdera dans l'intérêt de tous. Vous êtes tous frères en Jésus-Christ, vous êtes tous fils d'une même Mère, la patrie, que vous aimez tous également. Vos intérêts sont tellement liés qu'il est impossible de porter préjudice aux uns sans que les autres s'en ressentent. Laissez-vous donc conduire par la prudence, la charité et votre intérêt bien entendu ; obéissez et ayez confiance en Dieu et dans les dignes autorités qui veillent pour votre bien, et il sera donné satisfaction aux véritables droits de tous.

Voilà ce que désire, en vous bénissant du fond de son cœur, votre très affectionné père et prélat.

JOSEPH, évêque de Vich.

Vich, 22 juillet 1890.

Après avoir reproduit cet admirable document, le *Movimiento catolico*, de Madrid, le fait suivre des commentaires que voici :

Voilà la voix d'un Père qui regarde du même oeil tous ses fils, riches ou pauvres, et qui même, à l'occasion, a une prédilection spéciale et marquée pour les seconds, parce qu'ils sont plus étroitement unis avec le pauvre par excellence, avec le Divin Ouvrier qui, étant maître de toutes les richesses créées et possibles, n'a pas eu où reposer sa tête, qui a voulu avoir pour berceau une crèche, et pour lit de mort une croix.

Voilà le langage immortel de l'Eglise, que la fausse et menteuse démocratie a accusée d'être complice des abus et des injustices des puissants, alors qu'elle a toujours été l'unique défense des faibles, l'unique mère des déshérités de la fortune.

Charité! — crie-t-elle aux riches; patience! — crie-t-elle aux ouvriers; paix! crie-t-elle à tous. En effet, sans la charité des uns, sans la patience des autres et sans la paix de tous, au lieu de l'évolution juste et rationnelle qui doit se produire dans les graves questions sociales, grâce à l'esprit chrétien que la Sainte Eglise s'efforce à introduire dans la société présente, on verra venir la révolution avec sa suite sanglante de violences et d'horreurs; et la révolution qui incendie, qui saccage, qui assassine et qui détruit, n'apporte cependant aucune solution. Elle ne fait qu'une chose : elle ouvre de nouveaux et de plus profonds abîmes entre les classes, prolongeant indéfiniment l'état de haine entre ceux pour qui la condition de la vie est d'être unis par le lien de l'amour.

Que tous écoutent donc la voix paternelle du saint apôtre, et non la voix traîtresse des apôtres du mal. Qu'ils placent dans ses mains leur cause; nulle part ailleurs ils ne trouveront un remède à leurs maux, une satisfaction pour leurs griefs et la justice égale pour tous.

## ENCORE UNE STATUE A VOLTAIRE

(Suite. — V. les numéros précédents.)

On a voulu présenter Voltaire comme un ami des pauvres, généreux, charitable, désintéressé, un bienfaiteur de l'humanité, un homme du peuple aimant la vie simple. Il n'en est rien. Nous allons reproduire encore ici une lettre du *Courrier du Jura* qui le montre, avec documents à l'appui, grand seigneur féodal, avare, marchand d'esclaves.

### Quatrième Lettre (1)

#### Voltaire seigneur féodal

Mes chers compatriotes,

26. Voltaire avait pour père un ancien notaire au Châtelet, pour grand-père un marchand drapier de la rue Saint-Denis. Il voulut être gentilhomme.

Comme il se nommait *Arouet*, et que les malins, jouant sur son nom, disaient qu'il était *à rouer*, il répudia son nom et prit le nom de *Voltaire*, obtint ou se donna la permission de mettre une petite particule devant ce nom nouveau : il s'appela *Monsieur de Voltaire*!

(1) Publiée dans le *Courrier du Jura*, n° du 29 octobre 1887.

Au prix d'intrigues de toutes sortes, il obtint la qualité de *Gentilhomme ordinaire du roi*. Ce titre, il s'en pavana toute sa vie. On le retrouve très souvent accolé à sa signature.

Pendant plusieurs années, il est chambellan d'un autre roi, le roi de Prusse, Frédéric II. Il porte avec orgueil les insignes de sa dignité : c'est le cordon au cou, une clef dorée au bras et la croix. Il se réjouit surtout de la pension de 20,000 livres que le roi de Prusse lui paie chaque année.

27. Plus tard, en 1758, quand il s'est brouillé avec le roi de Prusse et qu'il a dû rendre le cordon, la croix et la clef dorée, et subir la bastonnade, il achète à vie du président de Brosses, moyennant la somme de 35,000 livres, la terre de Tournay, s'engageant « à ne pas vivre plus de quatre ou cinq ans ». « En bon citoyen, ami du *droit commun* et charmé des privilèges, remarque M. Gandy, Voltaire veut que cette terre ne paye rien au roi de France, ni à personne, pas même les droits de poste dont ces hauts protecteurs l'ont affranchie, pas même le demi-droit de mutation qui est dû pour achats d'usufruit, et il est bien entendu que tous les privilèges seigneuriaux lui appartiennent (1). » « Je suis seigneur de Tournay, écrit-il fièrement, c'est le plus beau fleuron de ma couronne (2). » Dès lors, Voltaire signe *Comte de Tournay*.

Presque en même temps, il achète Ferney, en élude le plus possible les droits à payer. Là, il entretient plus de trente domestiques et douze chevaux. Il est le seigneur unique du village. Quelques plaisants raillent le seigneur féodal. « On me reproche, répond-il, d'être *comte de Ferney*... Que ces jean-f....-là viennent donc dans la terre de Ferney, je les ferai mettre au *pilori* (3). »

28. Sur ses terres, ce n'est pas l'Eglise, c'est M. de Voltaire qui touche la dîme, avec quelle rigueur, on en peut juger par sa lettre du 20 janvier 1764 à Fyot de la Marche et par une lettre de d'Argental, datée du 10 avril de la même année. On le voit de temps en temps monter dans la chaire de l'église pour réclamer la dîme, se plaindre des pauvres gens qui ne l'ont pas encore payée et les nommer un à un en les flétrissant et en les menaçant.

29. Voltaire même a des mainmortables dans sa terre de Ferney ; il s'applaudit un jour d'acquérir une terre nouvelle, parce qu'il y a des mainmortables. Je ne cite pas les textes parce qu'ils allongeraient trop mon récit ; mais si les amis de Voltaire les contestent, s'ils ne les connaissent pas, je me réserve de les leur citer.

Aussi, quand Voltaire publie son pamphlet contre le Chapitre de Saint-Claude, coupable de posséder les droits de la mainmorte sur

(1) *Revue des questions historiques*, janvier 1878.

(2) *Lettre au président de Brosses*, 29 décembre 1758.

(3) *Lettre à Thibauville*, 20 mai 1760.

ses terres, nous pourrions lui dire : « Mais, mon bon seigneur, commencez par renoncer aux droits de la mainmorte sur vos terres, au lieu de vous en féliciter. » Voltaire, bien loin d'y renoncer, les a exigés avec une dureté qui n'a jamais été connue dans la principauté de Saint-Claude.

Il poussait la vanité et le luxe du costume et des équipages jusqu'à se rendre ridicule. Bachaumont, son admirateur, le constate : le public de Paris, dit-il, a beaucoup ri de « ses habits rouges doublés d'hermine » et de « son carrosse d'azur semé d'étoiles d'or » que l'on appelait plaisamment le char de l'Empirée (1).

### Voltaire avare.

30. Voltaire, d'après son propre témoignage, reçut de ses parents, pour tout patrimoine, 4,250 livres de rente.

Or, en 1758, il est possesseur de Montrion, des *Délices* et d'une maison à Lausanne, qu'il appelle « ses pattes de devant » ; de Tournay et de Ferney, qui sont « ses pattes de derrière » : en tout, cinq habitations, sans compter les théâtres de Mont-Repos et de Châtelaine (2).

On s'accorde généralement à porter à 150,000 livres de rentes au moins la fortune de Voltaire dans les dernières années de sa vie. M. Nicolardot, qui s'est livré à de minutieux calculs à ce sujet, la porte à 200,000 livres de rentes.

31. Comment Voltaire a-t-il acquis cette immense fortune ?

« Au théâtre et avec les libraires, il ne s'enrichit pas » ; c'est ce dont les historiens conviennent tous.

La célèbre courtisane, Ninon de Lenclos, lui avait laissé une pension de 1,500 livres ; il sollicita et obtint du duc d'Orléans 2,000 livres de pension, autant du roi, 1,500 fr. de la reine. Pendant plusieurs années, le roi de Prusse lui donna une pension de 20,000 livres ; il reçut aussi des sommes considérables de l'impératrice de Russie.

C'étaient les moindres sources de ses revenus. La principale fut l'agiotage. On peut lire à cet égard le curieux livre : *Ménage et Finances de Voltaire*. On y voit qu'il ne le cédait point aux juifs dans l'art des profits peu honorables. Il spécula sur les vivres de l'armée, et on le vit, à plusieurs reprises, faire de bonnes affaires avec les fournisseurs. « Dès 1734, raconte M. Desnoiresterres, durant la première guerre d'Italie, les Frères Paris lui accordaient un intérêt dans les vivres ; et, au règlement définitif il recevait pour solde de compte, une somme de six cent mille francs. En 1741, mêmes avantages, et bonnes occasions de gains considérables. »

(1) *Journal*. Voir les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. II, p. 284.

(2) M. Maynard, *Vie de Voltaire*, t. II, p. 207.

Voltaire est cynique dans l'agiotage : « Il faut faire attention, dit-il, à toutes les *opérations* que le ministère, toujours obéré et toujours inconstant, fait dans les finances de l'Etat. *Il y en a toujours quelque une dont un particulier peut profiter.* » Voilà bien l'agioteur aux aguets.

Voltaire était aussi brocanteur. Il achetait des tableaux pour les revendre : « Si je retourne à Paris, écrit-il à Moussinot, en 1737, nous *brocanterons* vigoureusement.

« Il y a, disait-il, une tragédie anglaise qui commence par ces mots : *Mets de l'argent dans ta poche, et moque-toi du reste.* Cela n'est pas tragique, mais *cela est fort sensé* (1). »

32. Voltaire était d'une ladrerie incroyable à l'égard de ses courtiers, de ses secrétaires et de tous ses domestiques. Par son testament, raconte Bachaumont, il lègue « à M. Wagnières, qu'il appelait son *fidus Achates*, 8.000 livres une fois payées, et rien à sa femme et à ses enfants; à son domestique Lavigne, qui le servait depuis trente ans, une année de gages; aux pauvres de Ferney, 300 livres ». Trois mois avant de mourir, raconte le même auteur, il voulut donner une couverture à la personne qui le gardait. On fit venir un marchand; celui-ci demandait 17 livres; Voltaire en offrit 15; et comme le marchand ne voulait pas rabattre, Voltaire le chassa « en jurant comme un démon ».

Il ne faut point s'étonner, après cela, de sa parcimonie à l'égard des dévouements qui l'ont le mieux servi. Il ne fait que de misérables aumônes à Moussinot, à Thériot, « ses âmes damnées », qui lui ont donné leur zèle (2).

Il ne récompensa pas mieux Perger, Démoulin, Linant et cent autres, « agents d'affaires, chefs de claqué au théâtre, éditeurs, panégyristes, endosseurs de lettres fausses », composant « l'escadron volant ou plutôt les machines vivantes que Voltaire, payant toujours le moins possible sous le couvert de sa pauvreté, faisait mouvoir si habilement de la voix, de la plume et du geste, pour gouverner l'opinion publique et être le roi de son siècle (3) ».

Enfin, il descendit jusqu'à tricher au jeu (4).

33. A la cour du roi de Prusse, il est traité en grand seigneur : sa table est somptueuse et délicate, ses gens sont nombreux ; toutefois, il ne cesse de se plaindre du sucre, du café, du thé, du chocolat qu'on lui sert. On le voit revendre en paquets les douze livres de bougies qu'il reçoit, et, afin de s'éclairer chez lui, passer, sous différents prétextes, par les salles de l'appartement du roi et emporter

(1) *Lettre au P. Muoux*, 11 juillet 1760.

(2) M. Georges Gandy, *Revue des Questions historiques*, 1<sup>er</sup> janvier 1878.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

chaque fois une des bougies qui y sont allumées. Dans un deuil de la cour, ayant besoin d'un habit noir, il emprunte celui de Fromery; et le trouvant trop large, il le fait recouper; puis, quand il s'en est servi, il le renvoie sans plus de façon au propriétaire.

C'en est assez sur ce honteux sujet.

M. Spuller a loué « le grand cœur » de Voltaire; Madame Denis, sa nièce, lui disait: « L'avarice, l'amour de l'argent vous tourmente, vous poignarde... Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. »

### Voltaire négrier.

34. Voici quelque chose de plus odieux encore, car l'avarice de Voltaire se trouve unie à une révoltante inhumanité.

Tout le monde a entendu parler de la *traite des noirs*: de misérables marchands allaient acheter ou voler des nègres en Afrique et les menaient vendre aux planteurs d'Amérique.

Si un négociant de Saint-Claude, mes chers compatriotes, fournissait des fonds pour cet abominable trafic, s'il s'y livrait, si, au lieu de se cacher pour l'exercer, il s'en vantait et prétendait le justifier, auriez-vous assez de termes pour le flétrir?

Eh bien, Voltaire a été *négrier*, il s'en est félicité, et il a entrepris de justifier son infâme négoce.

« Je me félicite avec vous, écrit-il à un ami, de l'*heureux succès* du navire *le Congo*, arrivé si à propos sur la côte d'Afrique pour soustraire à la mort tant de malheureux nègres... *Je me réjouis d'avoir fait une bonne affaire en même temps qu'une bonne action* (1). » Les anciens n'ont pas apporté d'autres arguments pour justifier l'esclavage.

Dans son *Essai sur les mœurs*, le négrier Voltaire reprend cette thèse et la soutient en principe par ces paroles horribles: « On nous reproche *le commerce des noirs*. *Ce négoce démontre notre supériorité*. *Celui qui se donne un maître était né pour en avoir* (2). » Quel dommage, selon Voltaire, qu'on ne puisse plus acheter un nègre pour cinquante livres, cinq fois moins qu'une bête de somme!

Qu'on enlève donc cette inscription insultante et mensongère placée au bas de la statue: A Voltaire, libérateur des serfs du Mont Jura; et qu'on grave celle-ci:

A VOLTAIRE

MARCHAND DE CHAIR HUMAINE

Terminons par l'extrait suivant de la Cinquième Lettre publiée par le *Courrier du Jura* du 5 novembre 1887:

(1) Cité par Mgr Dupanloup, *Lettres...*, p. 138.

(2) Ibid.

*Cinquième Lettre.***Voltaire impie.**

52. Le dernier reproche, le plus grave de tous, que mérite Voltaire, c'est son impiété, cette impiété violente, emportée, fanatique, qui le faisait ressembler à un démon rugissant et ricanant plutôt qu'à un homme. Dans presque tous ses nombreux ouvrages, dans la plupart de ses lettres, il attaque de ses invectives et de ses sarcasmes Jésus-Christ, son Eglise, sa religion, toutes les institutions chrétiennes, toutes sans exception, tous les grands personnages du christianisme, tous, sauf peut-être saint Vincent de Paul, toutes les nations chrétiennes, surtout la France, tous les siècles chrétiens, surtout les siècles du moyen âge.

53. « Notre religion, dit-il, est sans contredit la plus ridicule, la plus absurde et la plus sanguinaire qui infecte le monde. La doctrine chrétienne est le comble de l'absurdité (1). » Cette religion, qui est la lumière du monde, est, à entendre ce blasphémateur, « farcie de dogmes absurdes (2), de « fables insipides et de miracles impertinents (3) ». La religion chrétienne est pour le sage le don suprême de la miséricorde divine ; elle est pour Voltaire « un filet dans lequel *des fripons* ont enveloppé *des sots* pendant plus de dix-sept siècles (4) ». Plus l'esprit droit étudie la religion de Jésus-Christ, plus il admire la « hauteur, la largeur, la sublimité, la profondeur » de ses mystères, l'ineffable sainteté de sa morale. Pour Voltaire, elle ne renferme que « d'horribles impostures » et « des rages inconcevables ».

Les miracles de Jésus-Christ sont des bienfaits de son Cœur adorable autant que des merveilles de sa main toute puissante. Voltaire les traite « d'extravagances », de « farces de charlatans ». « Il n'y a rien dans *Don Quichotte*, dit-il, qui approche de ces extravagances. »

Les Evangiles, ces livres divins qui n'ont rien de comparable parmi les écrits des plus grands philosophes, qui ont éclairé, consolé, sanctifié l'humanité depuis tant de siècles, devant lesquels Rousseau lui-même ne pouvait contenir son admiration, sont, sous la plume de Voltaire, des tissus de « mensonges », des ramassis « d'impertinences », des « légendes dégoûtantes », des « livres sans raison et sans pudeur, des monuments de la folie la plus outrée et de la plus infâme débauche ». « Les contes des sorciers n'approchent pas de ces impertinences » (5).

Les évangélistes sont « des faussaires ». Les apôtres sont des

(1) *Edition du Centenaire*, p. 458.

(2) *Ibid.*, p. 909.

(3) *Ibid.*, p. 904.

(4) *Ibid.*, p. 96.

(5) *Ibid.*, 623, 628.

« faquins ». « Le christianisme est né de la fange. » « La religion chrétienne est l'opprobre du genre humain. »

C'est ainsi que Voltaire parle de la religion que Dieu lui-même a établie, qui peuple le ciel d'élus et multiplie les bienfaits sur la terre, qui a élevé l'Europe à la civilisation dont elle est si fière. Il en parle ainsi, non pas une fois, mais des milliers de fois, dans tous ses ouvrages, à chaque page même. Quelle fureur d'impiété!

54. Jésus-Christ notre adorable Sauveur, « le Dieu béni dans les siècles, » est, pour ce scélérat, « le vil ouvrier » qui a perdu son temps « dans le lâche exercice » du travail, « le rabot à la main ». C'est « un homme de néant, vil et méprisable, qui n'avait ni talent, ni science, ni adresse »; « un insensé, un séducteur ». « Du moins, Mahomet, dit-il, a écrit et combattu, et Jésus-Christ n'a su ni écrire, ni se défendre. Mahomet avait le courage d'Alexandre avec l'esprit de Numa, et votre Jésus sue sang et eau dès qu'il a été condamné pas ses juges (1). »

Il en vient, dans sa rage infernale, à ne plus appeler Jésus-Christ, son Eglise et la religion, que du nom d'*infâme*. La première fois qu'il emploie ce nom, c'est dans l'*Epître à Uranie*, composée en 1732, pour une de ses maîtresses, Madame de Rupelmonde. Depuis 1760, son mot d'ordre est *Ecrasez l'infâme*; il en compose avec les initiales une formule, sa formule chérie : *Ecr l'inf* ou *Ecr l'inf*; « c'est son antithèse au monogramme du Christ sur la croix. »

Le cri de *Ecrasez l'infâme* s'échappe sans cesse de sa poitrine : c'est son cri de guerre. « Au milieu de toute votre gaieté, tâchez toujours d'écraser l'infâme ». « Le premier des devoirs est d'anéantir l'infâme ». « Que faites-vous à présent? Travaillez-vous en géométrie, en histoire, en littérature? *Quoi que vous fassiez, écrasez l'infâme.* » « *Ecrasez l'infâme, Ecrasez l'infâme, Ecrasez l'infâme...* »

A chaque instant, ce furieux fait entendre ce cri de rage satanique.

55. « Avec une fureur qui n'a pas d'exemple, dit de Maistre, cet insolent blasphémateur en vient à se déclarer l'ennemi personnel du Sauveur des hommes; il ose du fond de son néant lui donner un nom ridicule, et cette loi adorable que l'Homme-Dieu apporta sur la terre, il l'appelle l'infâme... Ne m'en parlez pas de cet homme, je ne puis en soutenir l'idée. Ah! qu'il nous a fait de mal... Profanateur effronté de la langue universelle et de ses plus grands noms, dit encore de Maistre, le dernier des hommes après ceux qui l'aiment! comment vous peindrais-je ce qu'il me fait éprouver? Quand je vois ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, ses inimitables talents ne m'inspirent plus qu'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom. Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui faire élever une statue... par la main du bourreau (2). »

(1) *Edition du Centenaire*, p. 905.

(2) *Soirée de Saint-Petersbourg*, 4<sup>e</sup> entretien.



De Maistre peut être satisfait : les mains qui lui ont élevé une statue à Saint-Claude ont la dignité qu'il désirait.

56. Maintenant, Messieurs les maçons, veuillez nous dire si c'est cette impiété de Voltaire que vous avez voulu glorifier en lui élevant un monument ? Vous aimez Voltaire précisément parce qu'il a été impie, n'est-ce pas ? Vous hésitez à répondre ! Allons donc, Messieurs, ayez un peu de franchise.

57. Pour vous, mes chers compatriotes, n'êtes-vous pas fiers d'appartenir à une religion qui a eu l'honneur de provoquer les fureurs de ce monstre ? Oui, j'en suis bien sûr, la haine de Voltaire contre Jésus-Christ, contre l'Eglise, contre l'Evangile, vous remplit pour Jésus-Christ, son Eglise et son Evangile, d'un immense amour. Et, en effet, ce scélérat a-t-il pu haïr autre chose que la vérité et le bien ? Puisque ce forcené a eu tant de haine contre la religion catholique, ne faut-il pas que cette religion soit la vérité même ? La haine de ce polisson contre le christianisme prouve irréfragablement qu'il est une religion de sainteté. Vous ne voudriez pas être, n'est-ce pas, d'une religion vantée par ce misérable ? Vous êtes tout heureux d'appartenir à une religion qu'il a maudite.

58. Mes chers compatriotes, je demande, et vous demanderez avec moi, qu'on grave au pied du monument de Voltaire :

A VOLTAIRE  
A L'IMPIE  
LES FRANCS-MAÇONS  
DE SAINT-CLAUDE ET DE LA FRANCE  
ONT ÉLEVÉ CE MONUMENT  
EN TÉMOIGNAGE DE LEUR RECONNAISSANCE  
POUR CELUI QUI A POUSSÉ CONTRE  
JÉSUS-CHRIST CE CRI DE GUERRE  
ÉCRASONS L'INFAME

La fête de la double inauguration de la statue et de la voie étroite a eu lieu selon le programme annoncé. On a beaucoup plus insisté dans les discours et les toasts sur la voie étroite que sur Voltaire. A entendre les toasts du préfet de l'Ain, M. Joliet, et de M. Le Royer, on se serait cru à une fête en l'honneur de la Suisse plus qu'en l'honneur du soi-disant « patriarche de Ferney ». MM. Richard, conseiller d'Etat, et Didier, conseiller administratif de Genève, ont répondu.

---

## LE CATHOLICISME DANS L'ARCHIPEL GREC

Nous sommes en Grèce et dans cette Grèce brillante des îles, de ces îles *couchées sur la mer*, comme dit le poème antique,

et que les nêdes d'autrefois proclamaient riches et merveilleuses avec leur ceinture de flots bleus et leur couronne d'âpres rochers et de cimes blanches. Jetées entre la Grèce d'Europe et la Grèce d'Asie comme les anneaux d'une chaîne qui relie les deux terres par-dessus les vagues de la mer Egée, mariant dans le hardi relief de leurs côtes les vives couleurs de l'Orient aux ombres de l'Occident, ces îles de l'Archipel sont le nid toujours gracieux où tant de poésie jadis est éclos. De l'une à l'autre, les barques aux grandes voiles se balancent mollement au vent du soir, et sur leurs rivages pittoresques, les voix rudes des pêcheurs redisent les monotones cantilènes des jours anciens.

Bacchatamque jugis Naxum, viridemque Donusam  
Olearum, niveamque Parum, sparsaque per æquor  
Cycladas, et crebris legimus freta concita terris.

En ces lieux charmants, le schisme corrupteur, qui pétrifie toute chose et arrête toute vie, a longtemps couvé ses germes meurtriers. Depuis des siècles un nuage triste et sombre s'est étendu sur ce coin du monde grec si aimable. Mais toute lumière n'y est pas éteinte, tout souffle n'est pas étouffé. Quelque chose est vraiment resté de ces parfums du Carmel et du Thabor, qu'avait apportés dès les temps apostoliques, la brise vivifiante et chaude du christianisme. La Foi y dort plutôt qu'elle n'y est morte. De ces ruines apparentes, elle peut sortir bientôt et se faire une jeunesse et une vitalité nouvelles. Une goutte de rosée entr'ouvre la fleur, un rayon de soleil la fait épanouir. Sur cette terre stérilisée par le schisme, l'œuvre des missions catholiques ramènera demain la fécondité.

*Les îles viendront à vous*, chantait le prophète. La prophétie s'accomplit dans l'archipel grec. Ces îles reviennent manifestement à la vraie doctrine du Christ. Après leur long sommeil, elles se réveillent. Elles secouent leur vieille poussière, et redemandent à l'Évangile la Foi, l'Espérance, l'Amour.

Chaque jour quelque progrès s'affirme, quelque bien se réalise. Ces populations que l'hostilité schismatique avait si profondément séparées des Latins, déjà laissant les préjugés et les haines, se tournent d'elles-mêmes vers nous et nous tendent les mains. La parole du missionnaire qui naguère était maudite, est désormais écoutée et bénie. Prêtres et religieuses catholiques sont aimés, respectés, vénérés. Il y a peu d'années, on les traitait de chiens, de Francs détestés : ce sont mainte-

nant des amis, on les appelle bienfaiteurs et sauveurs. On évitait même leur ombre, qui semblait porter malheur ; aujourd'hui, leur visite est désirée comme une grâce et saluée comme un message de bonheur.

Le règne de Dieu s'établit, dans ces régions de l'Orient, surtout par les écoles. Là est la base de toute action sérieuse et efficace. Point de propagande religieuse réelle et durable en dehors de l'école ; c'est dans l'école que la vérité chrétienne se développe, se consolide, s'impose. L'école est le foyer d'où plus tard la lumière rayonnera et pénétrera partout.

Récemment, Mgr Michel, évêque de Tinos, envoyait de joyeuses et consolantes nouvelles de son diocèse. *L'Œuvre des Ecoles d'Orient*, malgré les lourdes charges qui pèsent sur elle et l'étendue de son champ d'action, a pu, depuis ces dernières années, aider puissamment à la création de plusieurs maisons d'éducation dans ce diocèse. Sept écoles primaires, dont cinq sont dirigées par des prêtres, reçoivent un grand nombre de garçons, qui, pour la plupart, sont déjà ou deviendront bientôt catholiques. Quinze établissements pour les filles, confiés à des religieuses, sont en pleine prospérité ; et les récits des Sœurs sur les progrès de leurs élèves contiennent des détails exquis, des traits délicieux.

Ces jeunes enfants, à leur entrée dans l'école, sont souvent bien sauvages, bien ignorants. Rien jusque-là n'a parlé à leur intelligence ni à leur cœur ; et les préjugés les plus grossiers, les erreurs les plus déplorables, seuls germes déposés dans leur esprit, les ont déjà, bien souvent, entraînés à tous les vices dont leur famille leur donne chaque jour l'exemple. Mais, une fois mêlés à leurs camarades ou à leurs compagnes de classe, les nouveaux venus se modifient et se transforment avec une étonnante rapidité. La chapelle est le vrai lieu de leur transfiguration : c'est la maison d'or, le nid de la chrysalide, où la pauvre chenille prend ses ailes et devient papillon. Le catéchisme captive leur curiosité : ils écoutent, ils interrogent, ils veulent savoir, et rien n'a pour eux autant d'attrait que l'enseignement religieux ; les cérémonies du culte les séduisent et les charment. Ils aiment le chant, la musique, la lumière, l'encens. Le dimanche, par exemple, et les jours de fête, après les vêpres et l'école, ils courent assister au catéchisme chez les Pères jésuites, et reviennent ensuite pour l'office du soir au couvent des Ursulines. Ils ne se lassent pas des prières publiques,

et y trouvent un plaisir qu'ils expriment avec une vivacité charmante.

Puis, en dehors de la sphère si saine de l'école et de l'église, ils gardent le souvenir et l'impression de ce qu'ils ont vu et de ce qu'ils ont appris. Dans leurs familles, ils se font apôtres, et leur zèle obtient très fréquemment les succès les plus heureux. Leurs frères ou leurs sœurs plus jeunes sont, d'ordinaire, les premiers néophytes qu'ils cherchent à convertir. Là ne s'arrête pas leur mission; et il n'est pas rare de voir quelques-uns de ces pauvres écoliers amener à la chapelle des Pères ou des Ursulines leur père ou leur mère qu'ils ont convaincus et gagnés à la foi catholique.

Il y a parfois des scènes bien touchantes et dignes du pinceau d'un artiste. C'est, par exemple, un intérieur misérable, une maison désolée, un réduit. La grand'mère va mourir. Épuisée par la maladie et par l'âge; presque aveugle, à moitié sourde, elle n'a près d'elle pour l'assister que sa petite-fille, une enfant d'une douzaine d'années. Les deux pauvres créatures, si différentes, l'une usée, pâle, à demi-morte, l'autre, fraîche, rose, pleine de vie, ont, pendant les années qui viennent de passer, entrelacé l'une à l'autre leurs jours, plus tristes que joyeux, dans le dénuement et la souffrance. L'heure terrible qui s'annonce rapproche encore davantage ces deux êtres malheureux. La vieille, froide déjà, cherche à entendre et à voir l'ange qui est près d'elle. Elle écoute, elle regarde, anxieuse et haletante. La foi n'a guère éclairé sa vie ni réchauffé son cœur. Elle n'a rien su, rien soupçonné de la vérité qui vivifie et console. Elle a vécu dans la nuit, dans une indigence de l'âme mille fois plus douloureuse que l'indigence du corps. Or, c'est de foi et d'espérance que lui parle l'enfant qui, pour elle, est l'amour. Depuis quelques mois à peine, la fillette a été reçue chez les Sœurs. Ignorante naguère et sans croyances, elle s'est vite instruite et transformée. Et maintenant, agenouillée près de la moribonde, prenant dans ses douces petites mains les mains glacées et rugueuses de la grand'mère, elle murmure gravement à l'oreille qui entend mal, des paroles où il est question de Dieu, de l'âme, du ciel. Le souffle de l'Esprit-Saint passe par ces lèvres pures, et le front de la vieille se penche sur le front de l'enfant. Les deux têtes se touchent et s'inclinent sous la bénédiction mystérieuse de Dieu. Sur la bouche entr'ouverte de l'aïeule passe soudain un ineffable sourire. Elle a entendu, elle

a compris. La voix de l'enfant est allée à son âme, a réveillé son intelligence endormie. Ce timbre, harmonieux comme une lyre, a fait vibrer, dans un cœur qui semblait pétrifié, les cordes intimes de l'Espérance immortelle. L'apôtre de douze ans a dit la Passion du Christ, ses souffrances, sa prière, sa mort; et, doucement, dégageant le crucifix qu'elle tenait caché sur sa poitrine, elle colle sur les lèvres de la mourante l'image sacrée du Dieu qui pardonne et qui sauve.

Combien ont ainsi, grâce à de pauvres enfants, trouvé la foi sur leur lit de mort, et ont pu recevoir du prêtre catholique, appelé à la hâte, l'absolution de la dernière heure!

C'est véritablement la résurrection qui commence pour cet Orient qu'on croyait mortellement blessé. L'aube d'un jour meilleur se dessine à l'horizon; et, si la France catholique, fidèle à sa mission séculaire, envoie largement et généreusement aux écoles de nos religieux et religieuses les secours qu'elle seule peut donner, si la France le veut, c'est elle qui aura l'honneur de cette résurrection.

LE MENANT DES CHESNAIS.

## LE COURONNEMENT DE NOTRE-DAME D'AY (1)

*Levavi oculos meos in montes, unde venit auxilium mihi (Ps. CXX, 1.)*

« J'ai levé mes yeux vers les montagnes, d'où me viendra le secours. »

MESSEIGNEURS (2), MES FRÈRES,

Nous sommes venus ici, au point de rencontre des anciens pays du Vivarais et du Forez, pour assister au couronnement de la Vierge miraculeuse que l'on honore en ces lieux et qui s'appelle pour cette cause *Notre-Dame d'Ay*, du nom même de la région où son sanctuaire est situé.

L'honneur et le péril de porter la parole devant ce nombreux

(1) Discours prononcé par Mgr l'évêque de Rodez au couronnement de Notre-Dame d'Ay, au diocèse de Viviers, le 20 juillet 1890.

(2) NN. SS. Vigne, archevêque d'Avignon; Robert, évêque de Marseille; de Cabrières, évêque de Montpellier; Cotton, évêque de Valence; Bonnet, évêque de Viviers; Marpot, évêque de Saint-Claude; Balaïn, évêque de Nice; Gilly, évêque de Nîmes; et les RR. PP. abbés mitrés Dom Gaillard, de Chambaran, et Dom Martin de Notre-Dame des Neiges.

auditoire m'étant échu, en ma qualité d'enfant du diocèse, je me suis demandé ce que je pourrais vous dire pour intéresser votre esprit et édifier votre piété. A la réflexion, j'ai estimé qu'il n'y avait rien de mieux que de vous raconter ce que l'on sait de l'histoire de ce pèlerinage, de vous faire connaître son but et son caractère, et de vous dire, en spécial, combien il me paraît répondre aux principaux besoins de l'heure présente. Je n'ai pas d'autre dessein. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère nous soient en aide, et commençons d'abord par exposer ce que l'on connaît des origines de cette dévotion et de son développement progressif dans la suite des siècles. *Ave Maria.*

## I

Ce que l'on raconte de l'origine de ce pèlerinage et des causes particulières qui lui ont donné naissance et célébrité n'est ni bien long ni fondé sur des autorités bien certaines. Il est des sanctuaires privilégiés qui ont une histoire glorieuse et de nombreux documents pour éclairer leur berceau. Notre-Dame d'Ay n'est point dans ce cas. Le culte qu'on y rend à la Mère de Dieu n'a guère pour lui que la possession immémoriale des siècles et la persévérance de la foi des aïeux. Ce n'est peut-être pas trop à regretter. Ce qui est ancien échappe souvent aux témoignages circonstanciés de l'écriture, et les plus vieilles choses sont celles qui n'ont été consignées que dans la mémoire des peuples.

Le nom lui-même de cet antique rendez-vous de la piété chrétienne envers la Reine des cieux est un objet de dispute, et les circonstances auxquelles il le doit demeurent fort obscures. Les uns disent que cette appellation d'Ay lui vient d'Aygu ou Aegus, fils d'Abducille, roi des Allobroges, fondateur du château fort qui domine cette colline. Nous remonterions en ce cas au temps de César et des guerres des Gaules. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'un des chefs de cette vaillante nation, qui après avoir longtemps balancé la fortune de Rome s'était mise à son service, n'eût voulu garder par un ouvrage avancé l'important passage qui mettait en communication la vallée du Rhône avec la puissante confédération des Arvernes, réunie aux Helviens de ces montagnes et aux Vellaviens, leurs voisins.

Quand la religion chrétienne eut pénétré ces contrées, et elle le fit de bonne heure, un sanctuaire s'établit autour du *Castrum* du chef allobroge, où l'on ne manqua pas de donner la place

privilegiée qui lui convient au culte de la Vierge Marie. La vénération des peuples aurait rendu plus tard cet oratoire célèbre, mais dans l'origine, ce lieu de pèlerinage n'aurait été que la chapelle du château d'Ay, et son nom ne répondrait qu'à l'abréviation de celui d'Aygyus, son fondateur. Si nous voulions baptiser la vierge qu'on y honorait, nous pourrions l'appeler *Notre-Dame du Fort*, ou de la *Défense*.

Ceci est une étymologie historique. Si elle ne vous agréait pas, en voici une autre dérivée de la géographie et de la nature des lieux. Nous sommes ici à peu près tous habitants du midi de la France, et gens qui parlons plus ou moins habituellement une des variétés de la langue romane. Or, chacun de vous sait que dans cette langue harmonieuse, qui serait peut-être la langue de tout notre pays si la royauté avait habité le Languedoc ou la Provence, le mot *aïg* ou *aïgue* signifie eau, du latin *aqua*, d'où il dérive. Notre sanctuaire ne serait donc, pour ces seconds étymologistes, que le sanctuaire de *Notre-Dame de la Rivière*, ou *Notre-Dame de l'Eau*. Ce vocable pourrait en effet très justement lui être appliqué, puisqu'il est assis sur l'escarpement du ruisseau torrentueux qui coule au bas de ses murs et qui porte lui-même ce nom.

La naïve piété de nos pères ne s'est pas contentée de ces dérivations, ou trop savantes ou trop réalistes ; elle a fait aussi sa légende et donné son explication du nom et de l'origine de ce pèlerinage. La voici telle qu'elle s'est conservée dans la contrée et telle que les mères la racontent à leurs petits enfants pendant les veillées de l'hiver au foyer :

« Une fois, leur disent-elles, il y avait une bergère qui guidait ses agneaux à travers les rochers qui bordent la rivière. Trop empressée à la poursuite d'une brebis égarée, elle perd l'équilibre et se sent entraînée au fond de l'abîme. *Aye ! Aye !* s'écria-t-elle, en invoquant Marie, et ce cri de détresse l'a sauvée. Il lui sembla qu'une main invisible, que la pauvre bergère reconnaissait être celle de la Sainte Vierge, la retirait du précipice. La jeune fille reconnaissante éleva de sa main un petit autel à sa bienfaitrice. Cet autel rustique, formé de quelques pierres, fut bientôt connu et vénéré de tous les environs, sous le nom de *Notre-Dame d'Aye* ou du *Secours*. »

Que valent ces étymologies et ces explications ? Nous laissons aux savants et aux archéologues le soin de les discuter.

D'où qu'elles viennent, le nom d'*Ay* est le nom de cette région; les villages du voisinage l'ajoutent aux leurs pour se distinguer de ceux qui pourraient avoir la même dénomination; tellement qu'il semble bien, comme nous l'avons dit en commençant, que Notre-Dame d'*Ay* ne veut guère dire autre chose que la Vierge du pays d'*Ay*.

Quoi qu'il en soit, ce lieu de dévotion est très ancien. Dès le temps de Charles Martel la baronnie d'*Ay* ou d'*Aig* était déjà un bien d'église, ce qui serait une présomption en faveur de l'antiquité de ce pèlerinage.

Au dire des chroniqueurs, la vieille chapelle qui en fut le centre serait mentionnée dans un acte de l'an 1003. On la trouve aussi désignée sous le nom de *Capella de Aigio*, dans un diplôme de sauvegarde que l'empereur Frédéric Barberousse accorda en 1184 à l'abbaye Bénédictine de Saint-Claude, dans le Jura, de laquelle elle dépendait alors.

La noire statue qu'on y vénère, sa forme et sa coupe, comme la légende de la bergère, révèlent d'ailleurs un parfum de moyen-âge et de l'époque des Croisades qui ne peut guère tromper sur le temps où a fleuri, sinon pris naissance, la vénération particulière qui s'est attachée à ces lieux bénis.

On conte même à ce propos, car chaque sanctuaire aime à faire valoir ses gloires, et au besoin à emprunter l'auréole des autres, on conte donc que la Vierge de Fourvières et la Vierge du Puy sont sœurs. Mais on ajoute que Notre-Dame d'*Ay* est leur cousine; sans doute une cousine aînée et respectable, dans le genre de sainte Elisabeth, car elle ne se dérange pas, et les deux premières viennent chaque année lui faire visite, en la fête de la Nativité, au 8 septembre, qui est sa principale fête et sa grande solennité.

Le temps des guerres de religion dut naturellement ralentir le concours des pèlerins à notre sanctuaire. Dans un pays où elles furent si terribles et si générales il ne devait pas être facile de le visiter. N'oublions pas que c'est ici le champ principal des grandes luttes du protestantisme en France. Nous ne sommes pas très loin du château du baron des Adrets et des frissonnants souvenirs que ce chef des religionnaires a laissés dans toute la contrée. Cependant il est à croire que la vigilance des seigneurs de Tournon, à qui le manoir d'*Ay* appartenait jusqu'à l'extinction de cette noble famille, tempéra la rigueur des mauvais traitements qui atteignirent alors tant d'autres sanctuaires du Vivarais, du Dauphiné et du Forez.



Quand la paix des consciences et celle de l'Etat fut rétablie par la main vigoureuse de Richelieu, la modeste chapelle d'Ay revit de nouveau le concours des peuples et reçut la visite d'illustres personnages. Le grand missionnaire de ces régions, le glorieux François Régis, passa plus d'une fois dans cette vallée, qui offre une des routes les plus directes vers le Velay où fut son centre de résidence dans les dernières années de sa vie. C'est en raison du voisinage des lieux, et sans doute en souvenir de cet infatigable apôtre, que les pèlerins qui se rendent à Lalouvesc commencent ou complètent leur pèlerinage au tombeau du saint confesseur par celui de Notre-Dame d'Ay.

Y trouva-t-il ces durs habitants dont sa légende a fait un portrait peu flatté? Je ne saurais le dire; mais ce que je puis certainement avancer, et peut-être est-ce dû en partie aux prédications du saint religieux, c'est que s'il repassait aujourd'hui, il se trouverait en face d'une population des plus ouvertes et des plus engageantes, et son légendaire serait amené à l'apprécier d'une tout autre façon qu'il put le faire en son temps.

Il n'est pas jusqu'à l'aspect du pays lui-même qui, sous la piété des habitants, la douceur de leurs mœurs, et leurs intelligents travaux de culture, n'ait changé de physionomie. Ces âpres montagnes du Vivarais, du Velay et du Forez, que la légende nous dépeint encore en termes si effrayants; ces rudes contrées qu'elle nous montre couvertes de glaces et de neiges presque éternelles : *Asperos Vivarensium, Velaunorum et Forensium montes, et ingentes Helviorum tractus glacie nivibusque fere perpetuis horridos*; ces contrées, autrefois perdues sous de noirs frimas, sont aujourd'hui revêtues d'une verdoyante parure. Leurs cimes touffues et garnies de sapins majestueux ne font pas trop mauvaise figure en face des Alpes qui ferment l'horizon de l'autre côté. Elles n'apparaissent pas sans grandeur sur les bords de ce fleuve qui roule à leurs pieds ses ondes rapides, où s'est mêlé plus d'une fois le sang des martyrs des célèbres églises qui côtoient ses rivages.

Les mauvais jours de notre Révolution du dernier siècle arrivèrent, et la piété, comme toutes les saintes choses, dut suspendre ses élans extérieurs et ses publiques manifestations. L'église de Notre-Dame d'Ay ne vit plus les empressements d'autrefois. Le vénérable archevêque de Vienne, Mgr d'Aviau, de douce et sainte mémoire, la visita cependant encore dans les plus périlleuses circonstances, en cherchant un refuge dans

la famille même de cette noble dame qui devait la restaurer quelques années plus tard. Ce faisant, il était chez lui. Ce sanctuaire, comme tous ces quartiers, appartenait en effet à cette métropole, la plus ancienne et la plus illustre des Gaules. Les exigences de la politique la firent supprimer par le concordat, comme ses sœurs, non moins célèbres qu'elle, les églises d'Arles et de Narbonne, sans cependant supprimer son nom et surtout la gloire de son histoire. Le nouveau diocèse de Viviers reçut cet enviable héritage; il s'en glorifie comme au besoin il saurait s'en montrer jaloux.

Dès lors les pensées de relèvement et de restauration prirent consistance. En 1831, pendant la messe de l'Assomption, noble dame de la Rochette conçut le projet de reconstruire l'église actuelle, sur l'emplacement de l'ancienne qui tombait en ruines. Elle le fit et s'en trouva bien, car bientôt après la Vierge dont elle voulait remettre en honneur la mémoire la tira merveilleusement d'un incendie qui dévora tout autour d'elle.

L'évêque de Viviers bénit cette nouvelle église le 24 mai 1834, et la confia, selon le désir de la pieuse bienfaitrice qui l'avait restaurée, aux enfants de saint Ignace qui en ont fait comme une annexe du pèlerinage de Lalouvesc. Il convenait bien, ce me semble, à la compagnie du fameux capitaine Navarrais de monter la garde auprès de celle qui lui avait dicté, dans la grotte de Manrèse, ces constitutions immortelles qui faisaient dire à Napoléon, que, avec elles, il se chargerait de gouverner le monde plus facilement qu'avec ses nombreuses armées. Pour veiller auprès d'une si noble dame ne fallait-il pas de vaillants chevaliers? Où en chercher de meilleurs, où en trouver qui portassent à la main un plus glorieux étendard!

Ainsi fut-il réglé, et depuis la piété des fidèles, comme la protection des évêques de Viviers, n'ont pas cessé d'être en œuvre autour de ce béni sanctuaire. L'illustre cardinal Guibert; vous ne vous étonnerez pas de trouver ce nom sur les lèvres d'un de ses fils et de ses anciens serviteurs; le cardinal Guibert, que notre Eglise s'honorera toujours d'avoir eu pour évêque, s'intéressait particulièrement à Notre-Dame d'Ay et venait la prier volontiers. Vous, Monseigneur, vous à qui il a voulu confier la houlette de ce premier troupeau qu'il aimait toujours d'un amour de jeunesse, vous avez hérité de cette affection, en même temps que de son zèle et de sa fermeté. Soyez-en béni et remercié, et qu'un jour la Vierge Marie vous remette sur le

front la couronne que vous allez tout à l'heure poser sur son chef radieux. Vous m'en voudriez, vénérés confrères, et ce peuple chrétien qui nous environne m'accuserait de mal traduire sa reconnaissance si je n'associais pas à ce souhait les éminents prélats qui sont venus assister à ces fêtes et s'unir à la commune allégresse de cette journée. Qu'ils soient aussi remerciés, et que les bénédictions qu'ils vous apportent retombent sur eux en flots abondants ainsi que sur les fidèles qui leur sont confiés.

## II

Telle est, à vues rapides et à pas pressés, l'esquisse que nous pouvons donner sur l'origine et l'ancienneté du pèlerinage de Notre-Dame d'Ay. A quoi répond-il, à quelle idée générale ou particulière le rattacher, quel est en un mot son caractère et sa spécialité ? C'est ce que nous voulons essayer de dire dans un second aperçu.

Tout d'abord, si je m'arrêtais au symbolisme de la première légende que nous avons racontée, et qui nous a presque amenés à baptiser notre vierge miraculeuse, *Notre-Dame du Fort* ou *de la Défense*, cette dévotion répondrait à une idée de force, à une pensée de combat et de combat victorieux. Et ce ne serait pas trop mal inspiré. Depuis le jour où la sainte Vierge a été promise au monde pour réparer le dommage que la première femme avait causé à l'humanité, en écoutant l'esprit de mensonge, elle a été représentée comme la sauvegarde de toutes les saintetés et de toutes les justices, la Jeanne d'Arc de l'Eglise et des âmes, si ce n'était pas trop rabaisser une mission bien autrement haute et bien autrement générale que ne fut la mission de la célèbre Lorraine.

Tout ce qui éveille dans l'esprit l'idée de protection et de défense lui est attribué ; toute image qu'on emploie pour rappeler la victoire, tout ce qui sent le triomphe, lui est appliqué. Elle est la tour de David qui domine Sion, la tour d'ivoire du haut de laquelle cette divine spéculatrice observe l'ennemi, l'armée rangée en bataille qui rompt ses rangs, détruit ses ouvrages et ses campements. *Terribilis ut castrorum acies ordinata*, et le reste, sur quoi la brièveté du temps et l'ampleur du sujet ne me permettent pas de m'étendre.

L'histoire a ratifié par ses récits ces croyances de l'Eglise et ces enseignements des docteurs. Partout la Vierge est montrée comme le palladium de la foi et la terreur de l'enfer. Quand les

causes qui paraissaient le plus désespérées ont été mises sous son patronage, elles ont réussi. Elle a terrassé les hérésies des premiers temps, arrêté la barbarie musulmane, sauvé plusieurs fois la chrétienté en détresse. Son nom est inscrit sur les drapeaux qui ont conduit à la délivrance les nations en péril. Rappelez-vous Lépante, Vienne et les exploits des grands héros chrétiens. C'est bien comme la reine des Victoires que l'Eglise a toujours honoré Marie, et c'est bien là un des titres les plus glorieux sous lesquels elle aime à l'invoquer encore.

Je ne sais pourtant, si la pensée et le culte des paisibles populations qui entourent le sanctuaire de Notre-Dame d'Ay se sont portés vers ces idées de force et de résistance, et si leur humeur a jamais salué dans leur douce patronne la Vierge des guerriers et des victorieux. Je voudrais, pour ma part, qu'on ne pût saluer ici que Notre-Dame de la Paix. Mais il est des analogies qu'on ne peut rejeter et des rapports qui imposent une direction particulière à l'esprit. Ce pèlerinage né auprès d'un fort, cette chapelle dépendante d'un *Castrum* de défense, où la liberté et la sécurité des ancêtres avaient cherché un refuge ; cette Vierge, assise pendant des siècles de combat sur la porte d'un vieux donjon, n'est-elle pas la Vierge chevalière du moyen-âge, la dame qui arme les preux pour les bonnes causes et soutient de son regard et de ses exhortations leur courage ? Il semble qu'il y a là des harmonies frappantes et qu'on ne peut méconnaître.

En tout cas, si les siècles passés ne les y avaient point découvertes ne pourrait-on pas dire que les nécessités présentes autoriseraient à les y voir et à les y rattacher ? L'Eglise est en pleine lutte et en pleine bataille. La mêlée ne fut jamais ni plus complète ni plus acharnée. Les sectes ténébreuses, la science éprise d'elle-même, la plupart des pouvoirs publics sont en révolte contre elle et contre son Christ. Pierre lui-même se déclare en péril et pousse le cri du danger. Comment ne pas lever les yeux vers celle qui est le bouclier de la foi et la gardienne attitrée de ses œuvres. Il y aurait certes là de quoi donner cours à l'imagination et se lancer dans des considérations qui ne manqueraient point d'intérêt.

Il ne convient pas cependant, pour des analogies de mots et des convenances de symbolisme, de fausser le caractère d'une institution qui ne paraît pas répondre à l'idée générale que nous venons de décrire. Notre-Dame d'Ay n'est point une Notre-

Dame des Victoires. Rien ne la veut ainsi, ni son origine, ni l'esprit des populations qui l'entourent et la viennent prier.

Faut-il lui appliquer les noms et significations que l'on a coutume de rattacher à l'idée de l'eau et à son symbolisme? Si, d'après la seconde des légendes que nous avons rapportées, c'est bien de cet élément que notre sanctuaire tire son nom, nous aurons alors une *Notre-Dame des Champs* ou de l'*Abondance*.

L'eau est, en effet, le signe de la fertilité ou de l'abondance; c'est le symbole de la fécondité et de la richesse. Quand Dieu veut récompenser Israël fidèle, il lui promet la rosée du ciel, et quand il veut le châtier, c'est en faisant régner la sécheresse dans ses campagnes et en amenant autour de lui le désert. Lorsque la liturgie à son tour veut purifier l'homme et les créatures, chasser les esprits mauvais des habitations et des régions aériennes où l'on dit qu'ils ont établi leurs demeures, elle bénit l'eau, dont elle fait du reste un usage constant dans ses offices et ses consécérations.

Et à qui donc cette appellation peut-elle mieux convenir qu'à la Vierge pleine de grâce, à cette Toute-Puissance suppliante, comme parlent les docteurs, à qui la clef du Ciel a été remise par son fils, et à qui tous les trésors spirituels sont confiés pour qu'ils prennent une nouvelle suavité en passant par ses mains? Là encore il y aurait de bien beaux rapports à établir et de bien gracieuses harmonies à dépeindre.

Que si vous voulez pousser plus loin ces analogies et ces convenances, vous pourrez ajouter que, si l'eau est le signe de la fertilité et de l'abondance, elle est aussi parfois un fléau et un moyen de punir les méchants. C'est ce que dit encore la liturgie dans l'éloge pompeux qu'elle en fait en consacrant nos églises : *Una eademque es salus fidelibus et ultio criminosis*. Vous aurez en ce cas une *Notre-Dame de la Garde* ou si vous l'aimez mieux, *Fœderis arca*, l'arche de salut pendant le déluge et l'arc de l'alliance après la tempête. Les torrents dévastateurs s'écouleront devant elle, ce fleuve rapide qui coule à nos pieds ne rompra plus ses digues et ne désolera pas nos campagnes. La mer n'engloutira plus les navires ni les matelots; les Pharaons endurcis et les persécuteurs d'Israël seront au contraire ensevelis dans les flots. C'est une vue, c'est un côté du culte et de la protection de Marie; mais ce n'est pas ainsi non plus que la vierge d'Ay a été envisagée par les traditions du pays et par la

prière des peuples ; ce n'est ni son caractère, ni sa physionomie de ce lieu rocule et de sylvestre nature.

Amenez-moi la bergère. Celle-ci va nous donner le ton et le caractère de notre pèlerinage. Son cri de pitié et son exclamation de détresse n'ont probablement point imposé le nom d'Ay au pays, ni au sanctuaire qui le décore. Ce nom existait sans doute avant que la pastourelle et ses agneaux vinssent grimper sur les roches qui sont à nos pieds ; mais sa fraîche légende exprime merveilleusement le sens de la dévotion qui nous réunit sur ces pentes, et je veux m'en tenir aux indications et au symbolisme qui en découlent.

Au secours, s'écria-t-elle, au secours ! Et la Vierge ne se fait pas attendre ; elle lui tend la main et la sauve. Au secours ! ont crié après elle les populations du Vivarais et des contrées voisines, et la Vierge a entendu leur appel comme elle avait entendu celui de la bergère.

Cette fois, nous n'avons plus affaire à Notre-Dame du Fort ni à Notre-Dame des Eaux. La guerrière a disparu, la cotte de mailles ne serre plus ses flancs et l'épée de combat ne brille plus entre ses mains. Ni le caducée, ni la barque ne sont davantage avec elle. C'est la mère de pitié et de miséricorde qui tend les bras et qui montre son enfant à la foule pour lui faire comprendre quelle est la bonté de son cœur, la tendresse de son amour. Nous sommes ici en présence de la Vierge auxiliarice : *Auxilium christianorum*. Nous avons devant nous la Vierge du *Sub tuum presidium*, prête à écouter toutes les supplications et à subvenir à toutes nos nécessités : *Nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus*. Vierge de *Toutes Aides*, Vierge de *Bon Secours*, priez pour nous, car c'est bien vous que je reconnais dans les traits si gracieux et si aimables de la statue que nous allons couronner tout à l'heure. C'est bien vous que la confiance des peuples que vous attirez en ce lieu a salués de ce doux nom et honorés sous ce titre plein de promesses et de consolation.

(A suivre.)

---

## LE BACCALAURÉAT

Le *Journal officiel* a publié le décret instituant un baccalauréat unique de l'enseignement secondaire classique, et un arrêté fixant les conditions de cet examen. Nous reproduisons *in extenso* ces deux documents :

Le président de la République française ;

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu les décret et arrêté en date du 23 août 1858 et 20 janvier 1859, relatifs au baccalauréat ès-sciences restreint ;

Vu les décret et arrêté en date des 27 novembre 1864 et 25 mars 1865, relatifs au baccalauréat ès-sciences ;

Vu les décret et arrêté en date du 19 juin 1880, relatifs au baccalauréat ès-lettres ;

Vu l'article 5 de la loi du 27 février 1880 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décète :

### TITRE I<sup>er</sup>

#### *Dispositions générales.*

Article premier. Il est substitué aux baccalauréats ès-lettres, ès-sciences, ès-sciences restreint pour la partie mathématique, un baccalauréat unique de l'enseignement secondaire classique.

Art. 2. Les diplômes sont conférés par le ministre de l'instruction publique après des examens subis au siège des Facultés, devant des jurys composés de membres de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres.

Art. 3. Les épreuves du baccalauréat sont les unes écrites, les autres orales.

Les épreuves écrites sont éliminatoires.

Art. 4. Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales, après échec à ces épreuves, est acquis aux candidats pour l'année suivante, à la condition qu'ils se présentent pour réparer leur échec devant la Faculté où ils l'ont subi.

Art. 5. L'admissibilité, l'admission ou l'ajournement sont prononcés après délibération du jury.

Art. 6. Les candidats peuvent produire, en se faisant inscrire, un livret scolaire établi dans les formes qui seront prescrites par un arrêté ministériel.

Cette production n'est autorisée que devant les Facultés dans le ressort desquelles se trouve l'établissement auquel appartient le candidat.

Dans l'Académie de Chambéry, les livrets scolaires pourront être produits devant les Facultés de Lyon et de Grenoble.

Art. 7. Les livrets sont examinés par les jurys. Il est tenu compte, pour l'admissibilité et pour l'admission, des renseignements qu'ils contiennent.

Art. 8. Pour les épreuves écrites, sauf pour la version latine, il est donné trois sujets différents, entre lesquels les candidats ont le droit de choisir.

Art. 9. Tout candidat qui, sans excuse jugée valable par la Faculté, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué est renvoyé à une autre session et perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

## TITRE II

### *Des épreuves.*

Art. 10. — Les épreuves sont divisées en deux parties.

Art. 11. — Nul ne peut se présenter aux épreuves de la deuxième partie qu'un an après avoir subi avec succès celles de la première partie.

Aucune dispense ne sera accordée.

L'intervalle compris entre la session d'octobre-novembre et celle de juillet-août compte pour une année.

Art. 12. Les épreuves de la première partie sont :

*Epreuves écrites* : 1° Une version latine ;

2° Une composition française.

*Epreuves orales* : 1° L'explication d'un texte grec ;

2° L'explication d'un texte latin ;

3° L'explication d'un texte français.

Ces textes sont choisis par l'examinateur dans les ouvrages inscrits aux programmes des classes de troisième, de seconde et de rhétorique des lycées.

4° L'explication d'un texte de langue vivante suivie d'un thème oral et d'un entretien ;

5° Une interrogation d'histoire et de géographie d'après le programme de la classe de rhétorique ;

6° Une interrogation sur les éléments des mathématiques d'après le même programme.

Art. 13. Les candidats à la deuxième partie peuvent choisir au moment de leur inscription entre les séries suivantes d'épreuves :

**Première série.** — *Epreuve écrite* : Une dissertation française sur un sujet de philosophie.

*Epreuves orales* : 1° Une interrogation sur la philosophie, l'histoire de la philosophie et les auteurs philosophiques ;

2° Une interrogation sur l'histoire contemporaine ;

3° Une interrogation sur les éléments de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle.

Les épreuves de cette série ont pour base le programme de la classe de philosophie.



DEUXIÈME SÉRIE. — *Epreuve écrite* : Une composition de mathématiques et de physique.

*Epreuves orales* : 1° Une interrogation sur les mathématiques.

2° Une interrogation sur la physique ;

3° Une interrogation sur la chimie ;

4° Une interrogation sur l'histoire contemporaine ;

5° Une interrogation sur la philosophie.

Les épreuves de cette série ont pour base le programme de la classe de mathématiques élémentaires des lycées.

Il sera institué une troisième série plus spécialement consacrée aux sciences physiques et naturelles.

Un règlement ultérieur déterminera les programmes et les conditions spéciales de cette série.

Art. 14. Le diplôme est délivré sur la production des deux certificats d'aptitude correspondant l'un à la première partie, l'autre à la seconde partie des épreuves.

Art 15. Sont inscrites sur les diplômes les mentions suivantes :

1<sup>re</sup> série. — Lettres, Philosophie.

2<sup>e</sup> série. — Lettres, Mathématiques.

3<sup>e</sup> série. — Lettres, Sciences physiques et naturelles.

### TITRE III

#### *Dispositions transitoires.*

Art. 16. Les dispositions du présent décret seront applicables à dater de la session de juillet-août 1891, sauf en ce qui concerne la troisième série de la seconde partie.

Art. 17. Les candidats à l'ancien baccalauréat ès-lettres ayant échoué antérieurement à la session de juillet-août 1891, pourront opter entre l'ancien et le nouveau régime des épreuves jusqu'à la session de novembre 1892 inclusivement.

Il pourra être délivré des diplômes de bachelier ès-sciences jusqu'à la session de novembre 1894 inclusivement, et des diplômes de bachelier ès-sciences restreint jusqu'à la mise en vigueur des dispositions relatives à la troisième série de la deuxième partie.

Art. 18. Sont abrogées toutes les dispositions des décrets antérieurs contraires au présent décret.

Art. 19. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 août 1890.

CARNOT.

Par le président de la République :

*Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

LÉON BOURGEOIS.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Vu le décret en date du 8 août 1890.

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu.

Arrête :

### TITRE I<sup>er</sup>

#### *Sessions d'examens.*

Art. 1<sup>er</sup>. — Les facultés des sciences et des lettres procèdent chaque année, en deux sessions, aux examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Les sessions ont lieu la première à la fin, la seconde au commencement de l'année scolaire. Les dates en sont fixées par arrêté ministériel.

Une session extraordinaire, exclusivement réservée aux candidats aux écoles spéciales du gouvernement, peut avoir lieu aux mois de mars ou d'avril.

### TITRE II

#### *Conditions d'admissibilité à l'examen.*

Art. 2. — Tout candidat doit déposer ou faire déposer, dans les délais fixés ci-après, au secrétariat de la faculté des sciences ou de la faculté des lettres, les pièces suivantes :

1<sup>o</sup> Son acte de naissance dûment légalisé, constatant qu'il a l'âge requis par les règlements ;

2<sup>o</sup> Une demande conforme à la formule annexée au présent arrêté, écrite en entier de sa main, signée de ses nom et prénoms ;

Si le candidat est mineur, sa demande doit être accompagnée de l'autorisation de son père ou tuteur ;

La signature du candidat, et, s'il est mineur, celle de son père ou tuteur, doit être légalisée ;

3<sup>o</sup> Une note indiquant : s'il est candidat à la première partie, sur quelle langue vivante il demande à être interrogé ; s'il est candidat à la seconde partie, quelle série d'épreuves il demande à subir.

A ces pièces peut être joint le livret scolaire prévu par l'article 6 du décret en date de ce jour.

Art. 3. — Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la faculté des lettres pour la première partie et pour la première série de la deuxième partie ; au secrétariat de la faculté des sciences pour la deuxième série de la seconde partie.

Art. 4. — Le registre d'inscription est ouvert du 15 au 30 juin et du 10 au 25 octobre.

Dans le cas où, par application de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, du présent arrêté, il est ouvert une session extraordinaire en mars ou avril, l'arrêté ministériel qui l'ouvre fixe les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription.

Art. 5. — Tout candidat régulièrement inscrit doit être examiné dans la session pour laquelle il s'est fait inscrire.

Art. 6. — L'inscription n'est valable qu'après consignation des droits à acquitter.

### TITRE III

#### *Du livret scolaire.*

Art. 7. — Le livret scolaire que les candidats sont autorisés à déposer en se faisant inscrire doit être établi conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Il est délivré sous la responsabilité des chefs d'établissements. La signature des chefs d'établissements libres doit être légalisée.

Pour les candidats élevés dans la famille, les professeurs particuliers peuvent fournir des notes sur la valeur des études faites sous leur direction.

Leurs signatures doivent être légalisées.

### TITRE IV

#### *Forme des examens.*

Art. 8. — Les compositions écrites ont lieu, au choix des facultés, soit en séries simultanées ou en séries successives.

Dans le premier cas, il y a au moins un centre de composition dans chaque département de l'académie.

Dans le second cas, les compositions ont lieu au siège de la faculté, et chaque série comprend, au maximum, trente candidats.

Dans tous les cas, elles se font sous la surveillance d'un membre du jury.

Art. 9. — Les sujets des compositions écrites sont choisis par le doyen.

Art. 10. — Chaque candidat, immédiatement avant de subir les épreuves, écrit et signe, sur un registre spécial, visé et paraphé par le doyen, une déclaration conforme au modèle annexé. Le secrétaire vérifie l'identité de la signature et l'écriture en les confrontant avec celles de la demande du candidat.

Les candidats sont prévenus des suites que pourraient avoir pour eux, d'après les lois et règlements, les fausses signatures apposées aux actes ainsi que toute autre fraude.

Art. 11. — Les candidats ne peuvent avoir aucune communication avec le dehors ou entre eux, sous peine d'exclusion. Il leur est interdit d'apporter aucun cahier, aucune note, aucun livre autre que les lexiques autorisés.

Art. 12. — Il est remis à chaque candidat des feuilles à entête imprimées sur lesquelles ils doivent écrire leur composition.

Art. 13. — La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

*Première partie.* — Version latine, 3 heures.

Composition française, 3 heures.

*Deuxième partie.* — 1<sup>re</sup> Série : Composition de philosophie, 4 heures.

2<sup>e</sup> Série : Composition de mathématiques et de physique, 4 heures.

Art. 14. — Les épreuves orales sont publiques.

Art. 15. — La durée des épreuves orales est en moyenne de trois quarts d'heure pour chaque candidat.

Art. 16. — La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20.

Les coefficients suivants sont attribués aux différentes épreuves :

*Première partie.* — Version latine, 1. — Composition française, 1. — Explication grecque, 1. — Explication latine, 1. — Explication française, 1. — Epreuve de langue vivante, 2. — Interrogation sur l'histoire et la géographie, 1. — Interrogation sur les mathématiques, 1.

*Deuxième partie.* — 1<sup>re</sup> Série : Composition de philosophie, 2. — Interrogation sur la philosophie, sur l'histoire de la philosophie et les auteurs philosophiques, 1. — Interrogation sur l'histoire contemporaine, 1. — Interrogation sur les éléments de la physique, de la chimie et des sciences naturelles, 2.

2<sup>e</sup> Série : Composition de mathématiques et de physique, 2. — Interrogation sur les mathématiques, 2. — Interrogation sur la physique, 1. — Interrogation sur la chimie, 1. — Interrogation sur l'histoire contemporaine, 1. — Interrogation sur la philosophie, 1.

Art. 17. — Pour être admis, les candidats doivent avoir obtenu au moins le nombre suivant de points :

Première partie, 90. — Deuxième partie. Première série, 60. — Deuxième série, 80.

Les certificats d'aptitude portent les mentions suivantes :

*Passable*, quand le candidat a obtenu la moyenne de 10 points.

*Assez bien*, quand le candidat a obtenu la moyenne de 12 points.

*Bien*, quand le candidat a obtenu la moyenne de 14 points.

*Très bien*, quand le candidat a obtenu la moyenne de 15 points.

Art. 18. — Le candidat ajourné ne peut se représenter dans le cours de la même session.

## TITRE V

### *Des Jurys.*

Art. 19. — Les jurys sont composés ainsi qu'il suit :

*Première partie.* — Quatre membres, dont un de la faculté des sciences.

*Deuxième partie.* — 1<sup>re</sup> Série: Trois membres dont un de la faculté des sciences.

2<sup>e</sup> Série: Trois membres, dont un de la faculté des lettres.

Art. 20. — La présidence appartient au doyen, et, en son absence, au professeur le plus ancien dans la faculté.

Dans le cas où le jury est formé d'un nombre pair de membres, la voix du président est prépondérante.

## TITRE VI

### *Police des examens.*

Art. 21. — Les registres des procès-verbaux sont tenus par les secrétaires des facultés.

En cas de fraude ou de tentative de fraude à l'examen, les dispositions de l'article 19 du décret du 30 juillet 1883 sont immédiatement appliquées.

Art. 22. — Le secrétaire de la faculté tient les registres des procès-verbaux de chaque série d'épreuves.

Art. 23. — Les certificats d'aptitude, auxquels sont annexés les actes de naissance des candidats, sont transmis au recteur pour recevoir, s'il y a lieu, son visa.

Le doyen de la faculté adresse en même temps au recteur copie du procès-verbal de chaque séance, lequel est signé à l'original par tous les membres du jury, et un rapport sur l'ensemble des examens et sur la force relative des épreuves. Il y joint les compositions faites par chaque candidat, corrigées et annotées par les membres du jury.

Art. 24. — Dans les quinze jours qui suivent la fin de la session, le recteur transmet les différentes pièces au ministre de l'instruction publique avec ses observations.

Dans le cas où il croit devoir refuser son visa aux certificats d'aptitude pour cause de vice de forme dans l'examen, le recteur expose les faits dans un rapport spécial au ministre.

Art. 25. — Les diplômes sont conférés par le ministre dans la forme établie. Ils sont transmis aux recteurs, qui les délivrent après les avoir signés.

Nul diplôme n'est remis à l'impétrant qu'après que celui-ci a apposé sa signature tant sur le titre même que sur le registre spécial qui sert à constater la remise du diplôme ou sur un récépissé qui doit être annexé à ce registre.

Tout diplôme qui ne porte point la signature de l'impétrant et celle du recteur est sans valeur.

Fait à Paris, le 8 août 1890.

Léon BOURGEOIS.

A la suite du décret et de l'arrêté relatifs au baccalauréat que nous venons de publier, le *Journal officiel* du 9 août publie le modèle du livret scolaire, qui portera pour titre : *Académie de... Nom de l'établissement... Livret scolaire de l'élève... né à... élève de...* (1) et comprendra l'indication des notes et examens de classe pour les classes de troisième, de seconde, de rhétorique et de philosophie, et de mathématiques élémentaires. Pour chacune de ces classes le livret contient un tableau divisé en trois colonnes, indiquant la nature des compositions, l'indication des notes et places (2), l'indication des prix et accessits.

Au-dessous de ces colonnes, se trouve le libellé ci-après :

*Observations et mentions particulières* (3).

Certifié exact :

A le 189

Les professeurs,

Le (4)

Vu pour la légalisation (5) de la signature de M.  
directeur de

A

Le Maire.

Voici l'indication des compositions exigées pour les différentes classes et dont le livret doit porter mention :

*Troisième* : Version latine. — Thème latin. — Version grecque. — Français. — Langues vivantes. — Histoire et géographie. — Mathématiques.

*Seconde* : Version latine. — Thème latin. — Version grecque. — Français. — Langues vivantes. — Histoire et géographie. — Sciences.

*Rhétorique* : Composition française. — Composition latine. — Version latine. — Version grecque. — Langue vivante. — Histoire et géographie. — Sciences.

*Philosophie* : Dissertation française. — Histoire. — Langue vivante. — Mathématiques. — Physique et chimie. — Sciences naturelles.

*Mathématiques élémentaires* : Mathématiques. — Géométrie descriptive. — Physique et chimie. — Langue vivante. — Composition française. — Histoire. — Philosophie.

(1) Indiquer le ou les établissements auxquels l'élève a appartenu. Avant de quitter un établissement pour entrer dans un autre, il est recommandé à l'élève de faire arrêter son livret scolaire.

(2) A côté de la note évaluée en chiffre de 0 à 20, indiquer entre ( ) la place de l'élève.

(3) Telles que : appréciations générales ; nomination en excellence ; distinctions spéciales obtenues par l'élève ; nominations au concours général, etc.

(4) Provisoire, principal ou directeur de l'établissement.

(5) La légalisation n'est exigée que pour les signatures des chefs des établissements libres et pour celles des professeurs particuliers.

## NÉCROLOGIE

Une dépêche de Birmingham annonce la mort du cardinal NEWMAN ; une pneumonie a presque soudainement emporté l'illustre Oratorien. En perdant le cardinal Newman, l'Eglise catholique perd un de ses fils les plus illustres, et l'Angleterre un des hommes qui lui ont fait le plus d'honneur. Le 9 février dernier, le cardinal avait atteint sa quatre-vingt-neuvième année : voilà près de quarante ans qu'il s'était séparé du protestantisme.

Il s'est éteint tranquillement à Birmingham où il a passé tant d'années de calme à la suite de tant d'années orageuses, et où il a goûté une paix si profonde à la suite des puissantes controverses de sa vie militante. Depuis longtemps il avait déposé les armes et avait cédé à d'autres l'honneur de conduire le parti catholique en Angleterre.

Il était bien connu à Birmingham, et sa présence personnelle était familière, non seulement dans le quartier d'Edgbastor où est situé l'Oratoire, mais aussi dans les rues populeuses avoisinant le Midland Institute et la Free Library. Récemment encore, il a reçu des visiteurs de l'Oratoire et s'est entretenu d'un ton enjoué avec les étrangers assez heureux pour se faire introduire auprès de lui. Il y a peu de temps que Son Eminence écrivait de sa propre main une longue lettre à une toute petite fille qui, dans sa simplicité enfantine, s'était adressée à lui pour lui demander un autographe.

A l'Oratoire, sa vie n'était pas un simple repos, car il continuait toujours ses travaux. Presque tous les dimanches, il célébrait la messe en public, et il n'y a pas bien longtemps encore qu'il a prêché, soutenu de chaque côté par un prêtre. Il ne menait pas une vie de retraite complète, car il recevait beaucoup de personnages désireux d'avoir une entrevue avec lui. Mais c'était une vie passée entièrement en dehors du monde actif, la vie d'un homme profondément convaincu que son rôle était joué et qui n'attendait que le signal du départ.

M. Gladstone, M. Fronde et beaucoup d'autres ont décrit le Newman des vieux jours, à Oxford, dont l'éloquence particulière, qui n'en était pas une dans le sens strict du rhétoricien, touchait cependant les cœurs d'hommes que l'art oratoire plus classique eût laissés complètement insensibles. Il était doué d'un génie à part et parfaitement adapté à la mission dont l'avait chargé la Providence. Son influence personnelle, sa sincérité,

son dévouement, son abnégation admirable, sa simplicité, en un mot les plus aimables vertus appuyaient son langage et lui donnaient une onction attirante et convaincante.

Sa nature était douée d'un côté poétique qui rend sa prose aimable et qui exhalait, dans ses conversations, le même parfum que dans ses poèmes. Il aimait la musique et tous les arts, les fleurs et tous les beaux objets de la nature. Il possédait, toutefois, une certaine espèce de froideur et d'ironie poignante, qui ajoute à l'intérêt et à la force de ses ouvrages de controverse.

On peut dire que la grande controverse dans laquelle il s'est engagé a moulé tout le reste de sa vie. Il est remarquable que, quoique le cardinal Newman ait abandonné la foi de la grande majorité des Anglais pour mettre ses nombreux et merveilleux talents au service d'une Eglise pour laquelle les protestants ne cachent pas leur aversion, il n'a jamais perdu le respect et l'admiration du pays entier. On aurait pu s'attendre à de la colère, de l'amertume, de la rancune, de fausses appréciations ; on n'eût pas été surpris de voir son changement de foi présenté sous les couleurs les plus fausses : De la colère, il y en certainement eu pendant un certain temps ; mais, en général, les Anglais ont eu la générosité de reconnaître les talents supérieurs du cardinal et la sincérité des motifs qui l'ont fait sortir de leur Eglise.

M. Disraeli a dit que son départ avait été le plus grand coup porté à l'Eglise d'Angleterre depuis la Réforme — « un coup », a-t-il ajouté, « qui la fait encore chanceler ».

Le cardinal Newmann ne s'est jamais beaucoup occupé de politique. De bonne heure, il s'est tracé la ligne de vie à laquelle il est resté fidèle jusqu'à la fin. Alors que la guerre de Crimée était encore en perspective, il a fait une série de conférences sur les Turcs en Europe.

Ces conférences étaient données dans une salle assez modeste, à Liverpool, mais bientôt l'auditoire acquit des proportions trop grandes pour la plus grande salle de l'Europe. Depuis lors, la voix de Newman s'est encore fait entendre dans des polémiques qui n'étaient pas strictement religieuses ; mais avec les années, ses écrits sont devenus de plus en plus rares. Il a vu mourir presque tous les amis de son jeune âge.

Sa première entreprise catholique importante a été la fondation de l'oratoire de Birmingham, où il vient de mourir. La génération présente a presque oublié les grandes luttes d'autre-



fois. Mais pour la grande masse des Anglais, le cardinal défunt reste un exemple remarquable de cette union du génie, du talent, de l'abnégation, du *self-effacement*, qui sont les premiers éléments d'un héros populaire.

Voici les titres des principaux ouvrages du cardinal Newman : *Histoire du développement de la doctrine chrétienne*, trad. par Jules Gondon, 1848 ; *Discours sur la théorie de la croyance religieuse*, trad. par l'abbé Deferrière ; *Conférences adressées aux protestants et aux catholiques*, trad. par Gondon ; *Conférences de l'Oratoire de Londres*, trad. par le même ; *Histoire de mes opinions religieuses*, trad. par Georges du Pré de Saint-Maur ; *Callista*, trad. par l'abbé Bareille ; *Perte et gain*, trad. par l'abbé Segondy ; *Sermons pour diverses circonstances*, trad. par le même ; *Nouvelles Conférences : le Catholicisme travesti par ses ennemis*, trad. par Jules Gondon ; *The Miscellaneous and critical Essays*, 2 vol. ; *Historical sketches*, 3 séries ; *Two Essays on Scripture miracles* ; *Idea of University* ; *Tracts : Lyrics of Light and Life*.

---

Mgr Stumpf, évêque de Strasbourg, vient de mourir dans sa ville épiscopale.

Mgr *Pierre-Paul STUMPF* naquit le 21 septembre 1822, à Egisheim, à l'ombre du vieux donjon féodal qui avait abrité le berceau du Pape alsacien S. Léon IX. De bonne heure l'enfant montra des dispositions remarquables d'intelligence et de cœur et une facilité de travail extraordinaire ; un vicaire de la paroisse, vieillard vénérable aujourd'hui et que la mort de l'évêque frappe au cœur, entreprit de lui enseigner les éléments de la langue latine.

Tous ses désirs le portaient vers le sacerdoce. Après de brillantes études au collège de Colmar, il entra au grand séminaire de Strasbourg, où pendant quatre ans il édifia ses maîtres et ses condisciples par sa minutieuse fidélité au règlement et par le soin qu'il mettait à acquérir ces deux qualités fondamentales du prêtre : la sainteté et la science. Aussi, quand la confiance de son évêque l'appela aux vicariats importants de Molsheim et de la cathédrale, le jeune prêtre put réaliser un bien considérable et laisser dans les deux paroisses des souvenirs ineffaçables de son court passage.

Aux plus mauvais jours de 1870, l'abbé Stumpf devenu supé-

rieur du séminaire resta à son poste; il transforma son séminaire en ambulance pendant le siège de Strasbourg et mit un dévouement au-dessus de tout éloge à soigner les malades et les blessés de la garnison. Son zèle faillit même lui devenir fatal. Un jour que les obus pleuvaient sur la cathédrale et le séminaire y attendant, le supérieur se rendit lui-même à l'endroit le plus exposé pour diriger les travaux de préservation et sauver la vie des infortunés qui lui étaient confiés. Autour de lui, les projectiles ennemis volent et tuent successivement un séminariste, une religieuse et un domestique : le supérieur lui-même est blessé par un éclat d'obus, mais il maîtrise la douleur et ne se retire que lorsque le danger est conjuré.

Il était dans la pleine maturité de son talent quand Mgr Raess se déchargea sur lui d'une partie de l'administration du diocèse de Strasbourg et l'appela aux fonctions de vicaire général, tout en lui laissant la direction du grand séminaire. Accablé de travail, absorbé par les soins administratifs, il fit preuve, dans les circonstances difficiles que traverse l'Alsace, d'un tact qui eut les plus heureux résultats pour le diocèse et le clergé. Il faut lui savoir gré de tout ce qu'il a fait très simplement et en ne sacrifiant rien de sa dignité personnelle, pour nous épargner les maux de la persécution religieuse et détourner de ses séminaristes les obligations que des lois contraires à l'immunité ecclésiastique tendaient à leur imposer.

L'Alsace avait pu, pendant plus de vingt ans, le voir à l'œuvre et l'apprécier; aussi quand, le 13 mai 1881, arriva la nouvelle que le Saint-Père l'avait désigné pour seconder le vénérable Mgr Raess et lui succéder, ce fut dans tout le diocèse un immense cri de joie.

---

Mgr COSTES, que sa santé avait obligé depuis plus d'un an à se démettre de son titre d'évêque de Mende, vient de mourir dans sa famille, à Savignac, près de Villefranche, où il s'était retiré.

---

Le *Catholic Examiner*, de Bombay, annonce la mort de Mgr Symphorien MOUARD, premier évêque de Lahore, arrivée le 14 juillet.

Après avoir travaillé comme simple missionnaire dans le nord de l'Inde durant plusieurs années, le R. P. Symphorien

avait été élevé à la dignité épiscopale sous le titre de Cydonie et nommé vicaire apostolique des îles Seychelles. Peu après son sacre, le 28 octobre 1882, le zélé prélat partit pour l'archipel africain dont le Saint-Siège lui confiait la charge. Son apostolat aux Seychelles fut béni de Dieu ; mais, lors de l'établissement aux Indes de la hiérarchie catholique, Mgr Mouard fut appelé par le Saint-Père au gouvernement du diocèse de Lahore. Nommé évêque de ce nouveau siège le 19 août 1888, il n'en put prendre possession que l'année suivante, le règlement définitif de diverses affaires exigeant sa présence à Port-Victoria. Son court passage à la tête du diocèse de Lahore suffira pour faire sentir aux missionnaires et aux fidèles de Penjab quelle perte ils viennent de faire dans la personne de ce vénérable prélat.

Mgr Mouard, des Mineurs Capucins, était né à Sombernon, diocèse de Dijon, le 22 novembre 1828.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

La Sacrée Congrégation de la Propagande a pris en sérieuse considération le projet d'ériger un exarchat pour les Bulgares catholiques, afin qu'ils puissent jouir des mêmes privilèges civils accordés aux Bulgares schismatiques par leur exarchat à eux, dont la juridiction, sur les instances de l'Angleterre et des gouvernements de la triple alliance, vient d'être étendue par la Sublime-Porte aux Bulgares mêmes de la Macédoine, malgré l'opposition de la Grèce et de la Serbie et le sourd mécontentement de la Russie.

---

La presse libérale a de beaucoup exagéré, et l'on devine assez pourquoi, l'importance de l'héritage ou donation qu'a laissé au Saint-Siège feu la marquise Du Plessis-Bellière. Rien n'est plus admirable sans doute que la générosité de la donatrice et le noble exemple qu'elle a laissé par là à tous ceux qui peuvent dédommager le Saint-Père de la spoliation dont il est victime. Mais certains publicistes, rien moins que dévoués au Saint-Siège et qui ont chiffré par dizaine de millions le montant de l'héritage, ne semblent-ils pas s'être proposé par cette

exagération de refroidir le zèle des catholiques pour le denier de Saint-Pierre ?

—

Sur la proposition des EEmes cardinaux de la Propagande Sa Sainteté le Pape Léon XIII a nommé :

Evêque d'Aberdeen (Ecosse), le R. P. Hugues-Joseph Macdonald, prêtre de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, né en 1844, près d'Argyll (Ecosse), et supérieur provincial des religieux de son ordre en Angleterre ;

Evêque de Dunkeld, M. Jacques-Augustin Smith, né à Edimbourg, le 18 octobre 1841, ancien élève du collège écossais à Rome, puis missionnaire et enfin professeur au collège de Blair ;

Vicaire apostolique des Seychelles, le R. P. Marc Hudrisier, de Faverges (diocèse d'Annecy). Ce missionnaire capucin, né le 27 juillet 1848, actuellement vicaire général de Lahore, a donné les prémices de son ministère apostolique à l'archipel dont il vient d'être nommé évêque.

—

Par décret de la Propagande, a été nommé préfet apostolique des îles Annobon, Corisco et Fernando-Po, le R. P. Pierre Armengaudio, des missionnaires espagnols de l'Immaculé Cœur de Marie.

#### France.

PARIS. — Mgr l'évêque de Constantine et d'Hippone a officié pontificalement, le jour de l'Assomption, dans la chapelle du Cercle catholique d'ouvriers de Montparnasse.

Sa Grandeur a adressé la parole aux membres de l'œuvre, leur exposant les besoins de son immense diocèse ; ensuite, avec une force et une onction qui ont vivement impressionné l'auditoire, le pieux prélat a montré en Jésus-ouvrier, dans l'atelier de Nazareth, le modèle des ouvriers chrétiens.

À l'issue de la grand'messe pontificale, Sa Grandeur a daigné accepter la présidence du modeste repas qui réunissait une partie des ouvriers. Elle a bien voulu promettre d'accueillir, en véritable père, les conscrits du Cercle, dont plusieurs vont partir prochainement pour l'Algérie, et répondre par quelques paroles pleines de bonne grâce et d'à-propos aux compliments du Directeur qui la remerciait de sa paternelle bonté.

Les ouvriers ont fait une chaleureuse ovation à Mgr Combes ; ils garderont longtemps le souvenir de son langage plein d'autorité et de douceur, de simplicité et d'élévation. C. M.

MONTPELLIER. — *L'Éclair*, de Montpellier, annonce une nouvelle qui sera bien accueillie, non seulement par tous les catholiques, mais encore par tous les amis de l'Université. Le Saint-Père, ayant entendu de la bouche de son délégué le récit du septième centenaire de l'Université de Montpellier, a voulu témoigner sa sympathie à l'égard de notre ville. Il l'a récompensée dans la personne de son évêque à qui il vient de donner le sacré pallium. On sait que cette insigne faveur n'est ordinairement accordée qu'aux archevêques. Ce n'est qu'à de très rares intervalles que le Pape accorde à de simples évêques une pareille marque de distinction.

NIMES. — On lit dans le *Temps* :

La gare des marchandises de Nimes vient d'inaugurer le nouveau service qui permet de donner le repos complet du dimanche à une partie du personnel. L'essai ayant parfaitement réussi, il est probable que cette nouvelle disposition du service sera appliquée sur tout le réseau, à la grande satisfaction de tout le personnel de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

C'est un bon exemple que nous sommes heureux de signaler et dont nous félicitons la direction de la Compagnie.

QUIMPER. — La communauté des Ursulines de Carhaix (Finistère) vient de gagner, devant le tribunal de Châteaulin, un procès que l'Enregistrement lui avait intenté, en 1887.

Se basant sur l'article 5 de la loi du 29 juin 1872, cette administration prétendait exiger de ladite communauté une taxe de 3 0/0 sur les intérêts de certains emprunts qu'elle avait contractés, et de plus les amendes de retard encourues.

La communauté a refusé de reconnaître l'exigibilité de la taxe susdite, se fondant sur ce que les congrégations religieuses reconnues n'avaient pas le caractère d'*établissements publics*, mais qu'elles rentraient dans la catégorie des établissements d'*utilité publique* que le législateur de 1872 n'a pas atteints.

Quatre mémoires ont été échangés de part et d'autre, à la suite desquels le tribunal de Châteaulin a débouté l'Enregistrement de ses prétentions et l'a condamné aux dépens du procès.

C'est un succès qui doit encourager les communautés religieuses à résister aux exigences de la Régie, lorsque ces exigences ne sont pas évidemment justifiées par un texte de loi *precis, formel et sans ambiguïté possible*.

On sait que les procès administratifs de ce genre sont peu coûteux : il n'y a ni avocat ni avoué à constituer.

### Missions.

MADAGASCAR. — Le R. P. Bardon, de la Compagnie de Jésus, vicaire général de Mgr Cazet, écrit de Tananarive, le 2 juillet, à MM. les directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et leur communique une lettre du R. P. Vigroux, supérieur de la mission du sud de Madagascar, où est raconté en ces termes un accident arrivé à Mgr Cazet :

Samedi, en revenant d'Ambalavao, sur le flanc escarpé de la montagne d'Ivatoavo, nous marchions tous les deux à pied et je racontais à Mgr Cazet que, lors de mon dernier voyage, j'avais rencontré là un des serpents *fananina*, qu'adorent les Betsiléos. Arrivé juste à l'endroit où j'avais vu le reptile, Monseigneur a fait un faux pas et il est tombé par terre; puis, à cause de la pente, ne pouvant se retenir, il a culbuté, puis roulé en rebondissant l'espace d'une trentaine de mètres. Je le croyais mort. Je me précipitai à son secours, mais je serais arrivé trop tard, si un porteur plus lesté que moi ne l'eût saisi par le bras au moment où il allait être précipité sur des pointes de rochers. Mgr Cazet s'en croyait quitte pour quelques égratignures; mais bientôt il sentit une vive douleur à l'épaule droite et il avait des contusions aux jambes et par tout le corps. Nous étions à plus de six heures de Fianarantsoa. Heureusement Mgr Cazet a pu supporter le *filanjana* (chaise à porteurs) sans trop souffrir.

Arrivé ici, le docteur Besson, vice-résident de France, lui a déclaré que la clavicule de l'épaule droite était déboîtée, et ainsi le prélat a été condamné à porter le bras en écharpe. Il va mieux maintenant; cependant il souffre de plaies aux jambes.

Telle est, ajoute le R. P. Bardon, la lettre du R. P. Vigroux, à la date du 16 juin. Depuis, Monseigneur a pu écrire de sa propre main et nous rassurer sur son état. Sa Grandeur ne ressent plus qu'un peu de gêne à l'épaule. Le 12 juillet, elle sera à Ambositra et nous arrivera ici vers la fin du mois.

NOUVELLE-CALÉDONIE. — Le comité chargé de la construction de l'église de Nouméa, implore le bienveillant concours des catholiques de la mère-patrie.

Après avoir épuisé toutes ses ressources et contracté des dettes que n'ont pu couvrir ni les ventes, ni les loteries, ni les souscriptions, le comité fait un dernier appel à la charitable intervention de ses souscripteurs de France.

Nombreuses, sans doute, sont aujourd'hui les œuvres qui réclament des secours ; mais il s'agit ici d'une entreprise qui ne peut rester inachevée et dont la nécessité n'est plus à démontrer.

Il ne sera pas dit que la prière du comité aura été repoussée, au moment même où elle a plus besoin que jamais d'être entendue.

---

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les fêtes d'Abbeville. — M. Carnot à la Rochelle. — L'accord anglo-français. — Les succès des collèges catholiques. — Renouveaulement du Sénat. — Etranger.

20 août 1890.

Les fêtes données à Abbeville les 15, 16 et 17 août à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'amiral Courbet ont été très brillantes. Il y a eu grande affluence. Toutes les maisons avaient été pavoisées, les rues richement décorées ; de nombreux arcs de triomphe avaient été dressés avec dédicaces à l'amiral Courbet.

Signalons en particulier, dans la rue Courbet, un arc de triomphe polychrome, flanqué de tourelles et portant les inscriptions suivantes : *A l'amiral Courbet, ses concitoyens ; à l'amiral Courbet, la rue qui l'a vu naître.* C'est en effet au numéro 24 de cette rue qu'est né le grand marin.

La maison, d'apparence très modeste, est aujourd'hui ornée d'une plaque en marbre noir, sur laquelle on peut lire l'inscription suivante :

Dans cette maison est né, le 26 juin 1827, Amédée-Anatole-Prospér Courbet, vice-amiral, grand officier de la Légion d'Honneur, décoré de la médaille du Tonkin, de la médaille militaire, commandant en chef de la flotte française dans les mers de Chine. Mort le 11 juin 1885, à bord du vaisseau amiral le *Bayard*, à Mekung (îles Pescadores). Plaque commémorative posée en exécution d'une délibération du conseil municipal d'Abbeville du 15 juin 1885.

Mme veuve Cornet-Courbet, sœur du marin, demeure dans la même rue, à quelques pas de cette maison, sur la place du Marché, aujourd'hui place de l'amiral Courbet, où se trouve le monument.

Les fêtes ont duré trois journées, dont la première a été contrariée par le mauvais temps. Samedi ont eu lieu un concours

d'orphéons et de musique ainsi qu'un grand concours de gymnastique.

A une heure, devant le monument de l'amiral, les sociétés orphéoniques de Boulogne-sur-Mer, Saint-Quentin, Maubeuge et l'Alsacienne de Paris ont exécuté une cantate : *Courbet*, paroles de M. Eugène Brieux, musique de M. Alexandre Georges, le jeune et distingué auteur des *Chansons de Miarka* et du *Printemps*, qui a conduit lui-même les chanteurs. L'effet de ce chœur a été très grand et lorsque les dernières mesures ont retenti, de tous les points de la place, de toutes les fenêtres bondées de spectateurs, sont parties de chaleureuses acclamations. M. Alexandre Georges a été vivement félicité par le maire.

M. Barbey, accompagné de M. Lefebvre, sous chef d'état-major au ministère de la marine; de M. Mallet, officier d'ordonnance, et M. Etienne, accompagné de M. Haussmann, son chef de cabinet, sont arrivés à Abbeville, dimanche à onze heures vingt.

A une heure, a eu lieu l'inauguration du monument de l'amiral Courbet.

On remarquait parmi les assistants : le général de Cools, commandant le 2<sup>e</sup> corps; les amiraux Galiber, ancien ministre de la marine; Miot, Lespès, de Dompierre-d'Hornoy et Parrayon, qui, en qualité de capitaine de vaisseau, commandait, dans l'escadre de l'extrême-Orient, le *Bayard*, qui portait le pavillon de l'amiral Courbet; le capitaine de vaisseau Bourdon et lieutenant de vaisseau Denan, qui appartenaient à l'escadre de l'extrême-Orient; le capitaine de frégate Foret, ancien aide camp de l'amiral; le capitaine de frégate Ernestbourd, qui commandait la *Vipère* à Foutchéou; M. Edet, ancien commissaire de l'escadre, etc.

A l'occasion de l'inauguration du monument, les torpilleurs 66 et 71 et le remorqueur *Buffle* avaient remonté la Somme jusqu'à Abbeville avec 150 hommes d'équipage; ces marins occupaient l'enceinte de la place de l'Amiral-Courbet.

Au moment où l'immense draperie tricolore qui voilait le monument a été enlevée, les applaudissements et les cris de : « Vive la république ! » ont éclaté de toutes parts.

M. François, maire d'Abbeville, a pris le premier la parole, et a retracé toute la carrière militaire de l'amiral Courbet.

Puis le ministre de la marine a prononcé le discours suivant :



Messieurs,

Le 11 juin 1885, à bord du *Bayard*, qui portait son pavillon, entouré de son fidèle lieutenant, le contre-amiral Lespès, des commandants de l'escadre et des officiers de son état-major, l'amiral Courbet rendait le dernier soupir.

Tandis que ces vaillants capitaines, impuissants pour la première fois à maîtriser leur émotion, se livraient à la violence de leur douleur et ne cherchaient plus à dissimuler leurs larmes, le bruit de sa mort se répandait avec la rapidité de la foudre parmi les troupes et les équipages placés sous ses ordres.

Il était environ huit heures du soir. Les chants des matelots réunis sur le pont cessèrent aussitôt. Un grand silence s'étendit comme un voile de deuil sur la rade de Mekong. La perte irréparable d'un chef adoré venait de suspendre, pour ainsi dire, la vie de cette flotte qu'il avait, pendant deux ans, animée de son génie et habituée à la victoire.

Et comment n'auraient-ils pas été abattus, consternés, ces compagnons d'armes de Courbet? Ne leur avait-il pas inspiré une confiance sans borne? Avare de leur sang, n'avait-il pas su, par sa prévoyance autant que par son intrépidité, mener à bonne fin les entreprises les plus hardies avec le minimum possible de sacrifices? Sa gloire n'avait-elle pas rejailli sur chacun d'eux? Et, sous l'aspect sévère du chef absolu, inflexible pendant l'action, ne leur avait-il pas montré, dans les moments d'épreuve, la sollicitude et l'affection d'un père?

Cette tristesse profonde, qui avait envahi le cœur de tous ces braves gens et dont plusieurs d'entre nous, messieurs, ont été les témoins inconsolables, ne devait pas rester circonscrite au corps expéditionnaire et à l'escadre de l'Extrême-Orient. Elle fut partagée par notre armée et notre marine, toujours si étroitement unies dans les bons comme dans les mauvais jours; et lorsque la mort inattendue de l'amiral fut communiquée aux représentants de la nation, ceux-ci, d'un mouvement spontané, unanime, levèrent la séance en signe de deuil.

Le pays s'associa à cette manifestation patriotique. Il connaissait l'amiral Courbet. Il lui était reconnaissant d'avoir relevé le prestige de nos armes dans ces pays lointains, et donné à nos troupes de terre et de mer la conscience de leur valeur en ramenant le succès sous nos drapeaux.

Il s'était fait comme un légende autour de lui. Dans les plus riches demeures, comme aux plus humbles foyers, ces noms étranges qu'il avait illustrés par des exploits: « Thuan-An », la porte de Hué si brillamment enlevée après un débarquement qui restera comme un modèle dans les annales de la marine; « Son Tay », dont les forts, défendus par les Pavillons noirs tombèrent sous nos coups après deux jours de combats acharnés; « Fou-Tchéou », le grand arsenal

chinois, détruit avec la flotte qu'il renfermait, malgré les obstacles accumulés à son entrée et les ouvrages formidables sur la rivière du Min ; « Formose », dont le blocus pendant le plus rude hiver donna la mesure de la fermeté d'âme du commandant en chef, de l'endurance et de la discipline de ses marins ; enfin « Sheïpoo », où deux canots torpilleurs, montés par des officiers et des hommes d'élite, coulèrent deux frégates ennemies après une lutte corps à corps dont le récit frappe encore l'imagination comme un écho des temps héroïques.

C'est au moment où se terminait cette brillante épopée, où, la paix étant signée, Courbet allait rentrer en France, qu'il succombe aux atteintes d'un mal auquel il résistait depuis longtemps avec un courage stoïque. Il mourut sans se plaindre, avec la satisfaction suprême d'avoir accompli sa tâche jusqu'au bout, et d'avoir bien servi son pays.

Il ne nous fut pas permis de faire à Courbet vivant l'accueil triomphal qu'il avait mérité. Mais ses restes mortels, pieusement ramenés sur le *Bayard* par son chef d'état-major, qui représente ici le chef de l'État, et transportés dans sa ville natale, où ils reposent, furent l'objet des plus touchantes démonstrations. Les populations se pressaient sur le passage du cortège, déposaient des couronnes sur le cercueil. D'innombrables délégations accoururent de tous les points du territoire pour rendre à l'amiral un dernier et solennel hommage. Les cérémonies funèbres qui se succédèrent à Paris et à Abbeville ont laissé chez tous ceux qui y ont assisté un souvenir ineffaçable. C'est la France entière qui mena le deuil à ses funérailles.

C'est elle, messieurs, qui a voulu élever ce monument à sa mémoire. Une souscription nationale ouverte sur l'initiative de ses amis, fut bientôt couverte de signatures et les fonds réunis en quelques semaines.

Au nom du gouvernement de la République et au nom de la marine, je remercie l'honorable M. François, maire d'Abbeville, et son conseil municipal, l'amiral de Dompierre d'Ibrnoy, les officiers de terre et de mer, les sénateurs et les députés, les représentants de la presse, tous ceux enfin qui ont présidé les comités d'organisation ou qui en ont fait partie. J'adresse aussi mes remerciements, avec le témoignage de mon admiration, aux deux éminents artistes qui ont taillé dans le marbre la grande figure de l'amiral. — J'ai nommé Falguière et Mercié.

De leur collaboration avec un architecte très distingué, M. Pujol, est sortie l'œuvre vivante et superbe dressée devant nous.

C'est bien lui, tel que l'ont vu ceux qu'il menait au combat, tel que les générations futures aimeront se le représenter. Il est debout sur la dunette de son vaisseau, les plans ont été conçus et préparés avec cette méthode, cette précision dont il avait le secret. Il a tout prévu, tout combiné dans les moindres détails. Et maintenant l'heure de l'action a sonné. Ces milliers d'hommes auxquels il va

communiquer le feu qui le consume, bravent la mort sans hésitation pour se montrer dignes de lui ; son visage austère s'est illuminé ; ses yeux fouillent l'horizon ; d'un geste souverain il domine les éléments et dirige la bataille, tandis que la Victoire le guide en souriant vers l'immortalité.

Oui, messieurs, le nom de Courbet sera immortel. Ce nom que nous acclamons en ce moment, qui rayonne au-dessus de tous les partis, qui unit dans un élan de reconnaissance et de fierté légitime tous les cœurs français, restera désormais le symbole des plus hautes vertus militaires, du dévouement sans réserve au devoir et du plus pur patriotisme.

L'amiral de Dompierre d'Hornoy, enfant d'Abbeville et député de la Somme, a parlé après le ministre de la marine, comme président du comité qui a organisé les souscriptions pour l'érection du monument, et aussi comme ancien chef hiérarchique de l'amiral Courbet dans la marine.

Il a remercié successivement le président de la République d'avoir délégué pour le représenter le commandant de Maigret, qui combattit aux côtés de Courbet ; puis le ministre de la marine d'honorer la cérémonie de sa présence, et enfin le ministre de la guerre d'avoir délégué le général de Cools. Enfin l'amiral de Dompierre d'Hornoy a fait l'éloge de Courbet.

M. de Douville-Maillefeu a déclaré que le Parlement, dont il fait partie, s'associait à cette fête.

M. Edouard Hervé, au nom de la presse, a enfin prononcé le discours suivant :

Messieurs,

La presse a concouru, par son initiative et par ses efforts, à l'hommage qui vient d'être rendu à Courbet. C'est pourquoi elle a sa place dans cette journée.

Il y a un terrain sur lequel se rencontrent les journaux de toute opinion. La politique les divise : le patriotisme les réunit.

La gloire de Courbet, à la hauteur où elle s'est placée, plane au-dessus de nos dissentiments et de nos compétitions.

La France, après les désastres de 1870 et de 1871, attendait l'homme qui lui ramènerait la confiance, fille du succès.

Qui l'aurait cru, que ce serait cet enfant d'Abbeville, dont on inaugure aujourd'hui le monument ?

Courbet n'était encore connu que de ses chefs, parmi lesquels il faut citer en première ligne celui qui avait deviné sa valeur et protégé ses débuts, son compatriote, l'amiral de Dompierre d'Hornoy.

Les grandes occasions lui avaient manqué : mais dès qu'il a été nommé à un commandement en chef, il s'est révélé tout entier.

Appelé à combattre tour à tour sur terre et sur mer, il a montré que le génie de la guerre est le même partout et qu'il brise les classifications dans lesquelles on prétend l'enfermer.

A sa première victoire, la France a tressailli. Elle l'a suivi, avec une émotion toujours croissante, dans sa route triomphale, de Son-Tai à Fou-Tchéou et de Fou-Tchéou aux îles Pescadores.

Le hasard peut expliquer un succès isolé; il n'explique pas une suite ininterrompue de succès.

Courbet avait les dons supérieurs du commandement : l'accord de la pensée qui conçoit et de la volonté qui exécute, le sentiment de la responsabilité, une âme héroïque, que les dangers élevaient au-dessus d'elle-même et que le feu des batailles éclairait de soudaines illuminations.

J'entends dire que les guerres futures, par l'énormité des effectifs mis en mouvement, ne laisseront aux chefs militaires qu'un rôle effacé. Permettez-moi de n'en rien croire.

Plus les armées seront nombreuses, plus le commandement sera difficile, plus seront rares et précieuses les qualités nécessaires pour l'exercer. Voilà la vérité. Elle ne réduit pas l'importance des chefs : au contraire.

La vie de Courbet, qui a été un exemple, doit rester un enseignement. Si jamais nous étions tentés de nous laisser aller au découragement, retrempons-nous dans ce fortifiant souvenir.

Il ne faut jamais désespérer de notre patrie. Les vertus militaires ne sont pas près de s'éteindre chez les descendants des vieux Gaulois.

La France est le pays des grands affaissements et des relèvements inattendus, des douloureuses épreuves et des éclatantes revanches.

Sa destinée historique n'est pas encore épuisée.

Attendons, espérons et travaillons.

Trois cents choristes et instrumentistes ont alors exécuté « l'hymne funèbre et triomphal » de Victor Hugo, musique de Charles Lenepveu.

Le cortège officiel a quitté la place et s'est rendu d'abord à la prairie Malicorne, où a eu lieu un brillant carrousel militaire organisé par le 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs; puis, à l'exposition indo-chinoise organisée par M. Lemire, résident de France en Annam, sous les auspices de la municipalité.

Auparavant, MM. Barbey et Etienne, les sénateurs, les députés et les officiers de marine présents étaient allés saluer Mme veuve Cornet-Courbet, sœur de l'amiral.

Mme Cornet a remercié vivement le ministre des hommages rendus à son frère, M. Barbey a répondu que c'était la France entière qu'il fallait remercier.

Le soir a eu lieu un banquet. La halle aux toiles avait été, pour la circonstance, toute tendue de draperies et d'oriflammes tricolores. Il n'y avait pas moins de 400 convives. M. François, maire et député d'Abbeville, présidait, ayant à sa droite M. Barbey et à sa gauche M. Etienne. Auprès du ministre était assis le commandant de Maigret, représentant M. Carnot.

Derrière la table d'honneur était dressé un buste de l'amiral Courbet, dominé par le buste de la République; de chaque côté, des écussons entourés de trophées de drapeaux rappelant les principales victoires de l'amiral Courbet.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Allain-Targé, préfet de la Somme, à M. Carnot, et par M. François au ministre de la marine.

M. Barbey après avoir remercié les représentants de la ville d'Abbeville, a décerné la croix de la Légion d'honneur à M. Praron, ancien maire; les palmes académiques à MM. Quertant, maire de Crécy, et Graret, collaborateur de Falguière; la croix du Mérite agricole, à M. Béthourd, agriculteur.

Enfin, la série des toasts a été close par une allocution vivement applaudie du général de Cools.

—

M. Carnot est de nouveau en voyage. Il a quitté lundi Fontainebleau pour se rendre à La Rochelle où il a inauguré officiellement le port de la Pallice.

—

Les déclarations échangées le 5 août entre les gouvernements anglais et français ont été distribuées au parlement anglais. Voici le texte des deux déclarations échangées entre le gouvernement de la République française et le gouvernement anglais.

#### **Déclaration du gouvernement français.**

Je soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de la République française, fait la déclaration suivante:

Conformément à la demande, qui lui a été faite par le gouvernement de Sa Majesté britannique, le gouvernement de la République française consent à modifier l'arrangement du 10 mars 1862, en ce qui touche le sultan de Zanzibar.

En conséquence, il s'engage à reconnaître le protectorat britannique, sur les îles de Zanzibar et de Pemba, aussitôt qu'il lui aura été notifié.

Dans les territoires dont il s'agit, les missionnaires des deux pays

jouiront d'une complète protection : la tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut pas porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les citoyens français dans les territoires dont il s'agit.

Signé : WADDINGTON.

Londres, 5 août 1890.

#### Déclaration du gouvernement anglais.

Le soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de Sa Majesté britannique, fait la déclaration suivante :

1° Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît le protectorat de la France, sur l'île de Madagascar, avec ses conséquences, notamment en ce qui touche les exequaturs des consuls et agents britanniques qui devront être demandés par l'intermédiaire du résident général français.

Dans l'île de Madagascar, les missionnaires des deux pays jouiront d'une complète protection ; la tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les nationaux anglais dans cette île.

2° Le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît la zone d'influence de la France, au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barraua, sur le lac Tchad, tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la Compagnie du Niger, tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto.

La ligne restant à déterminer, par des commissaires à désigner, le gouvernement de Sa Majesté britannique s'engage à nommer immédiatement deux commissaires nommés par le gouvernement de la République française, dans le but de fixer les détails de la ligne ci-dessus indiquée.

Mais il est expressément entendu que, quand même les travaux des commissaires n'aboutiraient pas à une entente complète sur tous les détails de la ligne, l'accord n'en subsisterait pas moins entre les deux gouvernements, sur le tracé général ci-dessus indiqué.

Les commissaires auront également pour mission de déterminer les zones d'influence respectives des deux pays, dans la région qui s'étend à l'ouest et au sud du moyen et du nouveau Niger.

Signé : SALISBURY.

Londres, le 5 août 1890.

L'extraordinaire succès remporté, pour la deuxième année consécutive, par le collège ecclésiastique Stanislas dans le con-

cours général des lycées, ne laisse plus de repos aux petits et grands amis de l'Université. Quelques-uns en perdent le sens et demandent au gouvernement de prendre une nouvelle série de violences contre l'enseignement ecclésiastique. D'autres, plus modérés, cherchent des explications plus ou moins ingénieuses pour atténuer l'effet du concours. Les uns disent que les professeurs ecclésiastiques ne visent que le concours pendant toute l'année et poussent les élèves bien doués en négligeant les talents communs. Le *Temps* a mieux trouvé encore : il dit que les élèves et les professeurs des lycées n'apprécient plus l'honneur du triomphe au concours, et qu'ainsi leur échec est dû à un dédain préventif!! On ne saurait plus maladroitement réchauffer la fable des *Raisins verts*.

S'il est vrai que les professeurs ecclésiastiques ne cultivent que les talents hors lignes en négligeant le menu fretin, comment se fait-il donc que leurs maisons regorgent d'élèves de toute mesure de talent, tandis que le personnel des lycées décroît de plus en plus sensiblement chaque année? Les parents sont ici bons juges de leurs intérêts, et s'ils négligent les bourses gratuites de lycées pour payer fort cher des pensions aux maisons ecclésiastiques, c'est qu'apparemment ils sont sûrs de rentrer dans leurs frais par la valeur de l'éducation reçue.

L'esprit laïc poussé toujours plus loin finit par atteindre la caisse même des lycées. On se lamente de toute part sur le discrédit qui atteint ces établissements officiels pour lesquels l'Etat fait tant de sacrifices si peu rémunérateurs. La commission du budget a elle-même une page lamentable de son rapport sur ce sujet.

Les lycées se dépeuplent et leur budget est en déficit. Il suffit pour s'en convaincre d'emprunter quelques chiffres au travail de M. Charles Dupuy, rapporteur général du budget de l'instruction publique. De 1887 à 1890, tandis que le nombre des élèves externes augmentait de 1783, celui des internes baissait au contraire de 2390. Durant la période scolaire qui vient de s'écouler, la perte de 1039 internes abaissait les ressources des lycées d'environ huit cent mille francs.

Il va falloir combler le déficit et la nécessité s'impose d'une nouvelle demande de crédit supplémentaire s'élevant environ à 1,300,000 francs. Ce seront encore les bons contribuables qui paieront. Si on usait du referendum sur cette question, si on les consultait sur le point de savoir s'il convient de vendre les

lycées ne faisant pas leurs frais et d'appliquer le produit de la vente au dégrèvement de l'impôt direct, gageons qu'il ne serait pas besoin de crédit supplémentaire et que bon nombre de lycées disparaîtraient.

En 1876, il n'y avait que 81 lycées; en 1886, il y en avait 91; en 1890, il y en a 106. Résultat : diminution de plus de deux mille élèves; déficit de treize cent mille francs.

Le chapitre des lycées de filles est plus lamentable encore. Pour l'enseignement primaire, c'est toujours pis. Voilà ce qu'il en coûte pour déchristianiser la France.

—

Le Sénat va subir, en janvier prochain, son renouvellement triennal.

La série sortante en janvier prochain est celle qui comprend les départements de l'Orne à l'Yonne, plus Oran et l'Inde française. Cette série, qui, à l'origine, comprenait soixante-quinze sièges, s'est accrue par annexion de sièges d'inamovibles convertis, de quatre sièges.

De sorte que le nombre de sièges soumis au renouvellement en janvier prochain sera de soixante-dix-neuf, à moins que de nouvelles extinctions d'inamovibles ne viennent l'augmenter.

La série sortante avait déjà été renouvelée en 1882. Sur les soixante-dix-neuf sièges qu'elle comprend, il n'y en a que vingt et un qui soient occupés par des titulaires datant de l'origine du Sénat, c'est-à-dire du 30 janvier 1876. Les cinquante-huit autres sont tous venus au Sénat soit par le renouvellement de 1882, soit par des élections partielles subséquentes.

Les 79 sénateurs sortants se partagent en 63 républicains et 16 conservateurs.

Parmi eux figurent les sénateurs de la Seine, et notamment M. de Freycinet, le président actuel du conseil. M. Barbey, ministre de la marine, est également au nombre des sénateurs sortants comme représentant du Tarn.

Quelques-uns des sénateurs soumis à ce renouvellement n'occupent leur siège que depuis quelques mois. Elus à des élections partielles récentes, ils se voient obligés de se représenter devant le corps électoral moins d'un an après leur nomination.

Tel est le cas de MM. Gaillard (Puy-de-Dôme), Haulon (Basses-Pyrénées), Forest (Savoie), Decauville (Seine-et-Oise), Jametel (Somme), Guérin (Vaucluse) et Coste (Yonne).



Sur les 79 sortants, il y en a donc 21 en possession de leur mandat depuis quatorze ans, et 7, au contraire, depuis moins d'un an.

---

Lundi, a été ouverte, dans toute la France, la session des conseils généraux.

Dans chaque conseil, la séance a été consacrée à l'élection du bureau. Aucun incident ne nous est signalé.

A noter quelques nominations : Dans les Vosges, M. Jules Ferry a été élu président par 21 voix sur 26, et MM. Méline et Albert Ferry ont été élus vice-présidents. M. Jules Ferry a prononcé un discours dans lequel il a loué les actes de la Chambre, principalement les votes de la loi sur les contributions, et de la loi sur les maïs.

A Dijon, M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, a été réélu pour la trente et unième fois.

A Evreux, M. Pouyer-Quertier, conservateur, a réuni l'unanimité des suffrages ; ainsi que M. Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*, à Toulouse.

Enfin, M. Rouvier, ministre des finances, a été élu président, à Nice.

---

L'événement qui domine tout, dans l'ordre des questions de politique extérieure, cette semaine, c'est le voyage de l'Empereur d'Allemagne en Russie. Comme on l'a fait déjà remarquer avec à-propos, que l'Empereur aille deux fois, depuis quinze ou dix-huit mois, voir la Reine d'Angleterre, cela n'a rien d'étonnant, puisqu'il est son petit-fils et que les gouvernements allemand et anglais viennent de conclure entre eux un traité consacrant leur entente sur la totalité du continent africain. Le même souverain doit aussi revoir sous peu l'Empereur d'Autriche et conférer avec lui : la chose en elle-même n'est ni plus inexplicable, ni plus extraordinaire. L'Allemagne et l'Autriche sont liées entre elles depuis onze ans par un traité d'alliance qui ne permettrait pas à l'une de soutenir une guerre défensive sans la coopération de l'autre.

Mais un second voyage en Russie, une seconde visite de Guillaume II au Czar Alexandre III, en vérité, c'est plus imprévu, et cela prête davantage aux commentaires. En effet, pourquoi l'Empereur d'Allemagne cultive-t-il avec tant de soin

l'amitié de son puissant voisin ? Le premier veut-il renoncer à l'alliance autrichienne imaginée, bâtie et maintenue pour tenir la seconde en échec sur le Bosphore et dans la région du Danube ? Alors comment concilier les avances qu'il fait à la Russie avec l'intimité qui l'unit à l'Autriche ?

A-t-il entrepris, au contraire, d'amener la Russie à changer son système général de politique extérieure, et à entrer dans la triple alliance ? A coup sûr, il ne demanderait pas mieux ; mais quel avantage serait-il à même d'offrir à la Russie dans une pareille distribution des rôles et des influences ? L'Allemagne ne pourrait même pas désintéresser la Russie dans la question bulgare, la Bulgarie étant aujourd'hui dans la main de l'Autriche, avec le prince Ferdinand, alors que, aux termes de ce traité de Berlin dont on parle si souvent, quand on le connaît si peu, la principauté devrait être dans la sphère d'influence directe de la Russie.

Pour faire mieux comprendre cette vérité, il suffira de rappeler qu'à la suite de l'exécution de Panitzza, toute la presse européenne crut devoir prédire, à bref délai, la chute du prince Ferdinand. Il était alors en Autriche ; on lui promettait qu'il ne rentrerait pas dans ses États. Eh bien ! il vient de reprendre possession de son palais de Sofia, sans qu'une seule pierre ait été lancée contre le wagon qui l'y transportait, et son maintien n'est pas plus un problème aujourd'hui qu'hier ; c'est un fait.

De tout ce qui précède, que conclure, sinon que le voyage de l'empereur d'Allemagne à Pétersbourg, encore qu'il soit significatif comme témoignage des tendances générales de la politique allemande, laissera les choses en Europe dans l'état où elles sont ? Nous continuerons à avoir la triple alliance, mais la Russie conservera l'indépendance de son action extérieure, et la paix, à la conservation de laquelle tout le monde travaille avec le même zèle, la paix ne sera pas troublée.

Il y a mieux, selon nous. Si quelque chose contribue à la protéger efficacement contre tous les incidents et toutes les péripéties, c'est l'attitude indépendante de la Russie. Personne ne contestera, supposons-nous, que l'Allemagne n'aurait jamais osé se lancer, comme elle a fait, en 1866 et en 1870, si elle n'avait pas été assurée de la neutralité de la Russie. Eh bien ! à l'heure présente, si l'Allemagne, malgré ses alliances, suit une politique généralement modérée, et qui paraît même devoir se dépouiller de certaines aspérités provocantes par lesquelles

M. de Bismarck aimait à la nuancer, dans quelques cas, cela tient presque uniquement à la figure que fait l'empereur de Russie. Qu'il accepte demain les avances dont il est l'objet, et qu'il tourne tous ses efforts vers la réparation des mécomptes, d'ailleurs superficiels, qu'il a recueillis dans les Balkans ou sur le Danube, et aussitôt l'isolement de la France deviendra cruel, plus que cruel : irrémédiable. Mais, si nous sommes sages, nous n'avons rien à craindre d'une pareille éventualité.

---

On annonce que les républiques de Guatemala, Honduras, Costa-Rica et Nicaragua ont conclu un traité d'alliance contre le San-Salvador.

Dans cette convention il est dit que « le désarmement des troupes de Guatemala, etc., et de San-Salvador devra avoir lieu aussitôt que le gouvernement du général Ezeta, à San-Salvador, aura cessé d'exister *de facto* et qu'il sera remplacé par un gouvernement constitutionnel... Que la retraite du général Ezeta est indispensable, etc. »

Que fera le San-Salvador contre quatre ?

Mourir ! dira-t-on.

Il n'en a nulle envie à juger par un *interview* qu'un correspondant du *New-York Herald* vient d'avoir avec le président Ezeta à San-Salvador.

Celui-ci assure qu'il n'a rien à craindre à l'intérieur. La nation san-salvadoréenne lui est acquise.

Quant à l'extérieur, il ne craint point la vaste confédération qui se dresse devant lui.

« J'envahirai le Honduras, dit-il, avant que le Guatemala ait bougé. Les républiques de Nicaragua et du Costa-Rica n'interviendront que par voie diplomatique... L'armée guatémaliennne est démoralisée par les victoires successives que j'ai remportées sur elle. Mon armée est forte de 21,000 hommes de troupes solides qui ont fait leurs preuves, et je marcherai à leur tête plein de confiance... »

La guerre, on le voit, menace de continuer, plus sanglante que jamais.

Il est temps que les Etats-Unis interviennent. On annonce d'ailleurs comme imminente l'intervention du gouvernement de Washington.

---

Des nouvelles inquiétantes nous arrivent du Maroc.

La situation se complique singulièrement.

Dans l'intérieur, on signale une révolte de tribus indépendantes. L'armée impériale qui avait mission de les dompter vient d'être défaite. A la suite de cette victoire les rebelles se sont livrés sur les prisonniers à des excès horribles qui défient toute description.

A Fez, les troupes du Sultan s'organisent pour arrêter la marche triomphale des révoltés qui assiègent Sefro, en ce moment.

Autour de Mèlilla, les tribus mauresques semblent vouloir prendre l'offensive contre la station espagnole. Mais les télégrammes sont trop contradictoires pour démêler exactement ce qui se passe. Les uns prétendent que les Maures ont sommé les Espagnols de leur rendre les otages que ceux-ci détiennent, sous peine d'une attaque immédiate.

Les autres soutiennent que les tribus sont divisées entre elles et qu'elles se combattent entre elles. Quoi qu'il en soit, le cabinet Canovas a donné l'ordre de diriger sur Malaga, en toute hâte, un bataillon d'infanterie prêt à s'embarquer à la première alerte pour Mèlilla.

Enfin on annonce de Madrid qu'à l'instigation du ministre d'Allemagne à Tanger, le gouvernement du Sultan essaie de couper court aux réclamations de l'Espagne, en avançant que les vrais provocateurs dans l'affaire de Mèlilla ont été les soldats espagnols.

Tous ces démêlés et ces désordres ne présagent rien de bon. A chaque instant peut se rouvrir la question du Maroc qui — il y a deux ans déjà — menaçait de faire éclater des hostilités entre diverses puissances européennes. Toutes, en effet, convoitent ce riche empire — vrai joyau de l'Afrique.

C'est en se mettant à ce point de vue général et élevé qu'il importe d'examiner les diverses nouvelles qui nous arrivent de là-bas.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## LA LIBERTÉ DES CULTES

ET LA TOLÉRANCE CIVILE DES FAUX CULTES PAR L'ÉTAT CHRÉTIEN

Dans un article récemment publié par le *Correspondant*, M. l'abbé Elie Méric, ancien professeur à la Faculté de Théologie de la Sorbonne, s'est appliqué à définir quelle devrait être l'attitude du clergé en présence des sociétés dont la constitution érige en principe la *liberté des cultes* et promet à toutes les religions une égale protection.

Aucune question ne saurait éveiller davantage l'attention des ministres de l'Eglise; elle touche à la cause première de tous les conflits qui se sont élevés depuis un siècle entre les deux pouvoirs; on ne peut l'aborder sans se trouver en face des droits imprescriptibles de l'Eglise, des devoirs les plus sacrés de l'Etat. Toute parole prononcée sur un tel sujet est grave; elle l'est surtout, quand un ecclésiastique distingué, dans une des publications les plus répandues de la presse catholique, trace, en quelque sorte, une ligne de conduite à ses frères dans le sacerdoce.

Ces considérations nous ont fait lire avec un vif intérêt l'article du *Correspondant*, mais il en est une qui nous détermine à prendre la plume pour le compléter, et, nous devons le dire, pour le réformer: c'est que l'auteur accorde plus qu'il n'est juste à la pratique du moderne principe de la *liberté des cultes* et demande au clergé de renoncer à des espérances dont la complète réalisation peut n'être pas réservée à un prochain avenir, mais dont la poursuite reste l'œuvre et le devoir du présent.

Il serait inutile de dire, si nous ne voulions nous justifier d'avance de tout reproche, que la doctrine catholique sur la théorie des rapports de l'Eglise et de l'Etat n'entre point en discussion ici. M. l'abbé Méric affirme, dans ces mêmes pages, que l'unité de religion est le bien le plus précieux des nations; mais, cette théorie, cet *idéal*, comme il l'appelle, peut-être renonce-t-il trop facilement à le voir réalisé. Si la *liberté des cultes*, l'égale protection accordée par l'Etat à toutes les religions est une erreur en théorie, peut-on l'accepter, en pra-

tique, comme un fait irrévocablement acquis? Peut-on dire que ce fait modifie définitivement les relations de l'Eglise et de l'Etat, et que le clergé doit accepter la situation qui en résulte « sans récriminations inutiles, sans regrets superflus d'un passé disparu », n'ayant plus d'autre désir que celui de « vivre paisiblement, sans révolte, sous le régime loyal d'une tolérance réciproque et libérale? » C'est l'avis du *Correspondant*.

Après avoir dépeint, en une page éloquente, le chaos des doctrines et la violence des passions qui agitent notre société, M. l'abbé Méric montre le clergé cherchant « à séparer, dans le courant des idées modernes, l'ivraie du bon grain, les éléments mauvais condamnés à disparaître et les éléments *impérissables* qui appartiennent *définitivement* aux temps nouveaux. » Ce travail de discernement et de séparation est, paraît-il, achevé; au moins en ce qui concerne deux idées principales qui « forment le trait caractéristique des temps nouveaux et séparent la société moderne de la société chrétienne du moyen-âge; » ces deux idées sont : « le principe démocratique du pouvoir », et « la tolérance civile des confessions religieuses qui ne troublent pas la paix publique. » Nous ne parlerons pas ici du premier de ces deux *traits caractéristiques des temps nouveaux*; le second nous fournira seul une assez ample matière d'étude, et il n'y a point entre eux de lien nécessaire.

Le *clergé des temps nouveaux* doit donc considérer la *tolérance civile des confessions religieuses qui ne troublent pas la paix publique*, non comme un vice destiné à disparaître de notre organisation sociale, mais comme un élément *impérissable* qui appartient *définitivement* à la civilisation moderne; il doit admettre que « les confessions religieuses diverses, qui vont de l'extrême superstition aux rêveries du panthéisme, ont conquis droit de cité »; et que nous sommes en présence « d'un fait nouveau, inéluctable, qui modifie profondément les conditions temporelles, civiles, de la société religieuse. » En de telles circonstances, le clergé « essaiera-t-il d'une résistance inutile et désespérée qui condamnerait à une défaite certaine la cause qu'il entend défendre? » Sa tâche est, au contraire, d'accepter « loyalement, sans arrière-pensée, le fait accompli; » et l'Eglise, « dépouillée des privilèges qui la laissaient sans rivales », n'a plus qu'à s'efforcer « de faire triompher la vérité dans les âmes, en se plaçant sur le terrain du droit commun et de la liberté. »

Nous nous sommes appliqués à reproduire la pensée de

l'auteur, en citant ses propres paroles; qu'il nous soit permis maintenant d'examiner la valeur des arguments qu'il présente et de discuter les conclusions qui en découlent.

M. l'abbé Méric ne prétend pas trancher une question doctrinale; il envisage un fait: la tolérance civile des confessions religieuses les plus diverses, proclamée en principe et pratiquée généralement par les sociétés modernes. Ce fait, sur lequel toute l'argumentation repose, nous allons en étudier la nature et en apprécier la valeur.

Il faut le constater tout d'abord, ce que l'on appelle, dans la langue théologique, « la tolérance civile des sectes hétérodoxes », n'est admis ni en théorie, ni en pratique par les sociétés modernes, et il est aisé de se convaincre que plus d'un catholique instruit n'en a même pas la notion. Ce qui est admis par les sociétés modernes, c'est la *liberté des cultes*, et cette liberté est tout autre chose que la tolérance.

Le *trait caractéristique* des sociétés modernes, c'est de reconnaître à tous les cultes le droit à la liberté et de promettre à tous une égale protection. L'Etat moderne ne *tolère* pas seulement les cultes reconnus, il les *protège*; il fait plus, il coopère d'une manière active à leur organisation; il contribue à les soutenir par le *budget des cultes*; on l'a vu demander des prières aux ministres de toutes les religions, dans les nécessités publiques. C'est la pratique commune des sociétés qui ont le plus subi l'influence des « temps nouveaux » et qui, suivant l'expression consacrée, marchent à la tête de la civilisation et du progrès. Voilà le « fait accompli, inéluctable »; mais ce n'est aucunement ce que l'Eglise appelle la *tolérance civile des sectes dissidentes*.

Qu'est-ce donc ?

Si nous consultons les théologiens, ils verront dans ce fait deux choses : 1° l'absence d'une religion d'Etat, d'un culte public rendu au vrai Dieu par les chefs de la nation et en son nom; c'est-à-dire, l'athéisme social, car là où il n'y a pas de religion d'Etat, il faut nécessairement reconnaître que l'Etat n'a pas de religion, qu'il est athée; 2° cette conséquence, que l'Etat, sans reconnaître aucune religion pour véritable, les protège toutes d'une manière efficace et coopère activement à un certain nombre de leurs actes même religieux. On se trouve donc en présence d'une société légalement athée et pratiquement mêlée à l'organisation et à l'administration de toutes les

sectes religieuses. C'est là, assurément, une conception des devoirs de la société humaine envers Dieu, non moins contraire au droit naturel qu'à l'enseignement révélé. Un pareil état de choses ne peut être accepté en aucune manière, même à titre de simple hypothèse; encore moins comme « un élément *impérissable*, qui appartient *définitivement* aux temps nouveaux. » « Non, de par la justice, non, de par la raison, dit Léon XIII, l'Etat ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé, à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions et leur accorder indistinctement les mêmes droits (1). » C'est cependant ce que font aujourd'hui les sociétés modernes et ce qui résulte nécessairement de l'absence d'une religion d'Etat et de la *liberté des cultes*. « Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public; que nulle religion ne soit préférée à l'autre; que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou qu'en ayant, elle pût impunément s'en affranchir, ce qui est également et manifestement faux (2). »

L'écrivain du *Correspondant* n'admet point cette doctrine; il condamne expressément l'athéisme social; mais alors, pourquoi veut-il que le clergé accepte « sans arrière-pensée » et « sans regrets superflus » l'indifférence de l'Etat à l'égard de toutes les religions qui est une forme de cet athéisme? L'Eglise ne peut pas renoncer à son privilège d'être, pour toutes les nations, la religion de l'Etat. Elle n'y peut pas renoncer parce qu'elle a reçu la mission de baptiser les nations et que laisser proscrire contre son droit serait autoriser l'athéisme social et faillir à sa destinée. « Puisqu'il est nécessaire de professer une religion dans la société, dit Léon XIII, il faut professer celle qui est la seule vraie, et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère » (3).

L'Eglise doit-elle donc repousser entièrement le bénéfice de la *liberté des cultes*? Non. Elle peut accepter *pour elle* les

(1) Encyclique *Libertas*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*



avantages que l'État procure à toutes les religions, au nom du droit commun; elle peut réclamer, en sa faveur, l'usage des *libertés modernes*, dans la mesure où elles lui seront utiles; elle a le devoir d'en profiter pour le bien; mais elle ne peut demander ni accepter la liberté *pour tous*, servant ainsi la cause de l'erreur comme celle de la vérité. Là où les circonstances l'exigent, l'Église subit avec douleur la méconnaissance de ses droits, elle ne les abandonne jamais; en cela, elle reste fidèle à Dieu, et nous ne pensons pas qu'elle manque de *loyauté* envers les hommes.

Mais, dira-t-on, si l'Église ne peut accepter, « sans arrière-pensée », la situation que lui fait la société moderne ni renoncer au privilège d'être la religion de l'État, comment peut-elle prétendre, aujourd'hui, exclure de la société tous les autres cultes? La première heure d'une « persécution inutile rencontrerait dans le pays les invincibles résistances et les cruelles représailles des partisans résolus de la liberté. »

Nous nous trouvons enfin en présence de l'objection décisive; elle fait la plus vive impression sur l'esprit de nos contradicteurs et justifie, à leurs yeux, le divorce qu'ils admettent entre la théorie et la pratique. Il est aisé cependant de répondre à cette objection, sinon de convaincre ceux qu'elle fascine.

Personne ne songe à employer la violence pour amener dans le giron de l'Église les mécréants ou les incrédules. « Il s'agit en réalité, dit le P. Libérateur, cité par M. Méric, de ne pas reconquérir par des moyens violents un bien déjà perdu et de ne pas aggraver par des soins inutiles une plaie déjà invétérée. » Il s'agit d'appliquer la doctrine de l'Église sur la tolérance civile de l'erreur.

M. l'abbé Méric n'envisage jamais que deux formes des rapports de l'Église et de l'État: la protection accordée à l'État, dans une nation où l'unité religieuse est complète et où aucune secte dissidente n'est tolérée; et la protection accordée par l'État à toutes les confessions religieuses qui ne troublent pas la paix publique, sans aucun privilège pour l'Église catholique. Il peut ensuite facilement constater que l'unité de religion est rompue dans les sociétés modernes, et conclure que la seconde forme des rapports de l'Église et de l'État, si inférieure qu'elle puisse être à la première, est seule admissible aujourd'hui. Mais il y a une hypothèse qui est la vraie: c'est celle de l'État chrétien, reconnaissant la divine mission de l'Église et tolérant dans

le pays sans aucune coopération active, la pratique des cultes dissidents qui ont des droits acquis à cette tolérance. Dans ces conditions les « partisans résolus de la liberté » n'ont à exercer aucune représaille, à opposer aucune résistance, puisqu'on ne s'attaque à rien de ce qui leur est cher. L'État, en effet, laisse les dissidents s'organiser et s'administrer pour l'exercice de ce qu'ils appellent leur culte ; il s'abstient seulement de leur prêter son concours. Bien plus, il peut protéger les dissidents, comme individus et comme citoyens, dans l'exercice de leur liberté ; ce qu'il évite, c'est de protéger et d'aider la secte elle-même en tout ce qui est d'ordre religieux. En un mot, l'État reconnaît l'Église pour la seule vraie religion, et il ne prive pas les hétérodoxes de leurs droits antérieurement acquis.

Que peut-on exiger de plus ?

Si l'État est obligé, dans certaines circonstances, d'accorder aux dissidents la liberté de pratiquer, même publiquement, leur culte, il ne peut être dispensé dans aucun cas, du devoir d'embrasser la religion véritable et d'en accomplir les préceptes. S'il lui faut *tolérer* l'existence des sectes, il doit *protéger* la véritable Église et il ne peut protéger qu'elle seule. Enfin, de ce que tous les habitants d'un pays n'ont pas la même foi, il ne peut jamais s'en suivre que la nation soit autorisée à professer toutes les croyances, ou dispensée d'en avoir aucune. L'État, en ce cas, n'aurait pas la liberté que l'on reconnaît à l'individu : celle de choisir la religion qui lui convient.

Telle est la *tolérance civile* que le clergé peut accepter *loyalement* et en conformité de laquelle Mgr Manning assurait les protestants d'Angleterre que si les catholiques arrivaient au pouvoir en ce pays, ils ne fermeraient aucun de leurs temples. Nous sommes loin, on le voit, de la théorie et de la pratique désignées sous le nom de *liberté des cultes* ; et la tolérance telle que nous venons de la définir n'est pas, il faut en convenir, « un des traits caractéristiques des temps nouveaux. »

L'Église cependant n'en connaît point d'autre ; c'est pourquoi si la *liberté des cultes*, la conception d'une Église sans privilèges, renonçant définitivement à se prévaloir d'autres titres que du droit commun et de la liberté ; si cette liberté est vraiment un des principes sur lesquels repose la société issue de la Révolution, il faut conclure, malgré l'incontestable talent avec lequel M. Méric a soutenu la thèse contraire, qu'il y a « une opposition irréductible entre le Christianisme et la Révolution. »

Le « clergé moderne » n'aura donc pas, sur ce point, d'autres sentiments que ceux de l'Eglise et du clergé des temps anciens ; la vraie tolérance n'est pas une idée « inconnue avant la Révolution » : M. Méric est trop bon théologien pour qu'il faille le lui apprendre. L'Eglise en a toujours reconnu la légitimité, quand elle devenait nécessaire, et les Papes eux-mêmes en ont donné l'exemple, en accueillant les Juifs dans leurs Etats. Le clergé ne changera donc rien à cette attitude, non plus que l'Eglise à sa doctrine ; mais cette tolérance d'un nouveau genre qu'il faut appeler une complicité et qui amène, dans l'Etat, la création d'un ministère *des cultes*, d'un budget *des cultes*, et lui interdit d'avoir un culte, celle-là, en vérité, était inconnue avant la Révolution ; elle est bien un des « traits caractéristiques des temps nouveaux », et l'Eglise ne peut l'accepter comme un élément *impérissable* qui appartient *définitivement* à la civilisation moderne.

« En ce qui touche la tolérance, dit le Souverain Pontife, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent le *Libéralisme*. En effet, en accordant aux citoyens sur tous les points dont nous avons parlé (1), une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Eglise, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une tolérance si pleine de désordres et d'excès et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur ; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite (2). »

Ainsi, le dernier terme d'une liberté sans bornes, introduite par l'usage d'une tolérance criminelle, c'est de paraître n'avoir pas plus d'égards pour la vérité que pour l'erreur ; n'est-ce pas l'essence même de la *tolérance civile* telle qu'elle est pratiquée dans les « temps nouveaux ? » Elle diffère encore en un point de la vraie et juste tolérance ; c'est qu'elle n'est pas fondée sur la nécessité qu'impose à un Etat l'existence d'une secte nombreuse et puissante dans le pays ; elle invoque plutôt le droit de la

(1) Liberté des cultes, de la presse, de l'enseignement et de la conscience.

(2) Encycl. *Libertas*.

conscience humaine au libre choix de sa religion ; droit égal pour tous, quels que soient la nature d'une doctrine et le nombre de ses adhérents. C'est en vertu de ce principe que la société moderne considère, suivant M. Méric, « les confessions religieuses diverses qui vont de l'extrême superstition aux rêveries du panthéisme, comme ayant conquis droit de cité. » Loin de nous la pensée de laisser entendre qu'un prêtre dont nous estimons le caractère et dont nous admirons le talent et la science, prête la moindre adhésion à une aussi détestable erreur : mais, encore une fois, en repoussant le faux principe, il admet un fait qu'on ne peut justifier qu'en vertu du principe qu'il condamne. Il est évident que la tolérance civile, entendue dans le sens consacré par l'Eglise, ne saurait s'étendre, dans un pays chrétien, à toutes les sectes qui vont « de l'extrême superstition aux rêveries du panthéisme. »

Pour ne parler que de la France, le clergé catholique ne demanderait pas aujourd'hui à un gouvernement chrétien d'interdire l'exercice de leur culte aux protestants et aux israélites ; mais il ne saurait admettre que l'on étendit ces mesures de prudence et de discrétion aux musulmans, aux bouddhistes et aux autres sectes dont les superstitions sont en opposition avec le droit naturel et qui ne comptent dans le pays qu'un nombre infime d'adhérents. Une liberté plus grande pourrait être accordée aux musulmans en Afrique ; aux bouddhistes dans les colonies de l'Inde et l'Extrême-Orient ; de même en France, rien n'autoriserait à reconnaître les mêmes droits aux protestants de Bretagne ou de Normandie qu'à ceux des Cévennes, où ils sont en grand nombre ; agir autrement, ce n'est plus se conduire d'après la nécessité qu'imposent les faits, c'est céder à l'empire d'une fausse doctrine.

En un mot, le clergé de tous les temps dirige sa conduite d'après l'enseignement de la tradition catholique et du Pontife Romain. Nous avons vu quel sens la tradition catholique attribue au mot *tolérance* : nous savons que le Souverain Pontife a condamné, au n° 77 du Syllabus, la proposition suivante : « *Ætate hac nostra non amplius expedit religionem catholicam haberi tanquam unicam status religionem exteris quibuscumque cultibus exclusis.* » Nous avons entendu renouveler par la bouche de Léon XIII la condamnation de la *liberté des cultes* et de la *liberté de conscience* ; c'est suivant ces principes que le clergé réglerait son attitude, plutôt qu'en s'inspirant « des circonstances, de l'état de l'opinion publique et des mœurs. »

Nous aurions pu nous étendre plus longuement sur les considérations développées par l'éminent théologien; qu'il nous suffise d'avoir signalé à son attention et à l'étude de plusieurs cette différence trop méconnue entre la doctrine de la *liberté des cultes* introduite dans les sociétés chrétiennes par la Révolution, et l'enseignement immuable de l'Eglise sur la *tolérance civile des faux cultes par l'État chrétien*.

Charles MAIGNEN, *prêtre*  
des Frères de S. Vincent de Paul.

---

### LOIGNY

Mgr Baunard, recteur de l'université catholique de Lille, vient d'écrire une remarquable vie du général de Sonis, le grand héros chrétien que la France pleure encore. Nous extrayons de cette vie le très beau passage que voici :

Une fois le mouvement tournant arrêté, il fallait se rendre maître de la position de Loigny, qui était le point de résistance le plus important. Dès le 28 novembre, les ennemis avaient organisé ce village pour la défense. Ils avaient dû l'abandonner dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre; et aussitôt l'amiral Jauréguiberry l'avait fait occuper par le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> bataillon du 27<sup>e</sup> avec ordre de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Ce fut vers midi que nos hommes s'y établirent. Les Allemands s'y portaient déjà au même moment, et étaient près d'y rentrer. Repoussés d'abord, ils canonnèrent le village, incendièrent quelques maisons, s'emparèrent du saillant qui fait face à Goury; mais tous leurs efforts pour se rendre maîtres du village étaient demeurés inutiles. Dans l'auberge Saint-Jacques on lutta corps à corps; nos soldats désarmés prenaient des tabourets et ils frappaient encore. Les habitants étaient réfugiés dans les caves : « Priez pour nous, leur disait le commandant de Fauchier, à l'auberge Chaveau, priez pour nous, pendant que nous combattons pour vous ! » Jusque-là, la troupe française avait toujours eu le dessus; mais le duc de Mecklembourg avait envoyé ses réserves sur ce point, et pendant que nos soldats, à couvert dans le cimetière, tiraient presque à bout portant, les Allemands renforcés débordaient le village et prenaient pied dans la partie qui regarde le petit bois.

C'est de ce côté que le général tourna son artillerie. « Elle était considérable et admirable de toute manière, témoignait-il

devant la commission d'enquête. Cette belle troupe se distinguait aussi bien par l'esprit militaire de ses soldats que par celui de ses officiers. Je ne saurais jamais assez en faire éloge. »

Protégés par ce feu, il fallait se hâter de secourir et de joindre les braves du 37<sup>e</sup>, et M. de Sonis allait lancer sa brigade sur Loigny, lorsqu'il s'aperçut qu'un grand trouble se manifestait dans sa ligne de bataille. On vint bientôt lui dire :

« Votre centre se replie. » D'un bond de son cheval, il se porte vers deux régiments de marche d'un effectif considérable, le 48<sup>e</sup> et le 51<sup>e</sup>. Il alla vers l'un d'eux, le 51<sup>e</sup>, qui lâchait pied ; et criant de toutes ses forces : « En avant ! avez-vous peur ? » Puis, les voyant reculer : « Misérables, vous nous perdez ! » et, en deux mots, il leur montre les désastres qu'ils préparent : les Prussiens les poursuivant dans leur fuite honteuse ; notre armée coupée en deux ; toute notre artillerie enlevée ; le 18<sup>e</sup> corps surpris et écrasé dans sa retraite. « Mes paroles furent impuissantes, rapporte le général. Ce malheureux régiment reculait toujours sans que j'aie pu comprendre cette panique. Indigné, je menaçai de brûler la cervelle aux soldats que j'avais devant moi. Je criais : « Vous êtes des lâches, vous nous perdez, vous nous déshonorez ; vous êtes des misérables, indignes du nom français ; je flétrirai le numéro de votre régiment. » Les spahis de notre escorte frappaient les fuyards à coups de plat de sabre pour les ramener au devoir. Ils subirent ce dernier outrage mais sans avancer d'un pas.

« C'est alors que je leur dis : « Eh bien ! puisque vous ne savez pas mourir pour la France, je vais faire déployer devant vous le drapeau de l'honneur. Regardez-le, et tâchez de le suivre lorsqu'il va passer dans vos rangs. »

« Là-dessus je partis et je me lançai au galop sur ma réserve d'artillerie, où j'avais placé mes zouaves, mon bataillon sacré. Je criai à Charette :

« Mon ami, amenez-moi un de vos bataillons » ; il en avait deux. Puis m'adressant aux zouaves :

« Il y a là-bas, des lâches qui refusent de marcher. Ils vont perdre l'armée. A vous de les ramener au feu. En avant, suivez moi ! Montrons-leur ce que valent des hommes de cœur et des chrétiens. »

« Un cri d'honneur s'échappa de ces nobles poitrines. Ces braves enfants se précipitèrent vers moi ; tous voulaient courir à la mort. J'en pris trois cents, le reste devant rester à la garde

de l'artillerie. Le bataillon partit, accompagné par les francs-tireurs de Tours et de Blidah, les mobiles des Côtes-du-Nord, et précédé par une ligne de tirailleurs. C'était en tout huit cents hommes.

« Il était quatre heures et demie. Le jour tombait. Je dis au colonel de Charette : « Voici le moment de déployer la bannière du Sacré-Cœur. » Elle se déploya, on la voyait de partout. C'était électrisant. Nous marchâmes ainsi d'un pas assuré, bien convaincus que nous remplissions un grand devoir. J'avais toujours l'espoir que la 3<sup>e</sup> division arriverait enfin et appuierait mon mouvement. Je ne doutais pas non plus que cette poignée de braves ne ramenât au feu les troupes qui battaient en retraite. Arrivé à la hauteur du 51<sup>e</sup> : « Soldats, dis-je, à ces hommes, voilà le drapeau de l'honneur; suivez-le, en avant! » Mais rien, rien. Secouant mon képi de la main gauche, et brandissant mon épée de la main droite, je leur criai : « N'avez-vous plus de cœur? Marchez! » Ils ne marchèrent pas.

« Et nos zouaves avançaient toujours. J'avais à ma droite le colonel de Charette, à ma gauche le commandant de Toussures. Ce dernier se jetant à mon cou : « Mon général, me dit-il, que vous êtes bon de nous mener à pareille fête! » Noble cœur! ce devait être sa dernière parole.

« Dans ce moment il y avait un tel entrain dans cette troupe qu'elle décida même un mouvement en avant de la part de mes lignes restées jusqu'alors immobiles, ce qui me rendit l'espoir. Devant cette fusillade, les Allemands, qui occupaient depuis le matin la ferme de Villours, l'abandonnèrent et se sauvèrent. Mais arrivés en face du petit bouquet de bois, ou buisson des acacias, à deux ou trois cents mètres du village, nous fûmes accueillis à bout portant par un feu de mousqueterie très violent, et beaucoup des nôtres tombèrent pour ne plus se relever. Le 51<sup>e</sup>, que j'avais ramené un instant au combat, ne soutint pas cette épreuve; il nous quitta pour ne plus reparaitre.

« Je restai à la tête des zouaves pontificaux qui faisaient une résistance héroïque, disait Sonis à l'enquête. Je ne voyais pas paraître la 3<sup>e</sup> division que j'avais envoyé chercher; et à part l'amiral Jauréguiberry, qui tenait toujours à Villepion, je n'avais aucune nouvelle du 16<sup>e</sup> corps. Que devais-je faire alors? Je ne voulus point me déshonorer en abandonnant ces trois cents zouaves qui marchaient derrière moi, et qui ne m'auraient jamais pardonné ce crime. Je me sentis fort pour le sacrifice que j'ai-

lais accomplir du consentement de ces braves. Ils s'appelaient les soldats du Pape, et il me parut bon de mourir sous le drapeau qui les abritait. Tous ensemble, nous poussâmes un dernier cri : « Vive la France ! Vive Pie IX ! » Ce fut notre acte de foi.

« Trois cents zouaves s'étaient donc élancés avec moi. Je ne les avais destinés qu'à une chose : produire un grand effet moral, capable d'entraîner au devoir une troupe démoralisée. De ces trois cents hommes, cent quatre-vingt-dix-huit tombèrent devant Loigny, et avec eux dix des quatorze officiers qui les commandaient. La plupart de ces héros tombèrent à mes côtés.

« Moi-même, je fus blessé d'un coup de feu à la cuisse tiré à bout portant. Je n'eus plus la force de tenir mon cheval. Je criai à mon officier d'ordonnance, M. le capitaine Bruyère : « Mon ami, prenez-moi dans vos bras, c'est fini pour aujourd'hui. » Il me déposa à terre, aidé en cela par M. de Harscouët, lieutenant aux zouaves pontificaux. J'ordonnai ensuite à M. Bruyère de se retirer, et d'aller prévenir le plus ancien officier général de prendre le commandement du 17<sup>e</sup> corps et de diriger la retraite.

« J'eus en ce moment la consolation d'entendre rouler derrière moi toute mon artillerie, et je suis heureux, en finissant ce récit, de pouvoir constater que le 17<sup>e</sup> corps n'a pas perdu une seule bouche à feu pendant le temps où j'ai eu l'honneur de le commander. »

---

## NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE CONTEMPORAINE

### I

#### Le Gouvernement de la Défense nationale.

(Suite. — V. les Numéros 969, 970, 974, des *Annales catholiques*.)

Les prêtres se montrèrent, à la suite de leurs évêques, les dignes enfants de la France, et, à une époque qui vit tant de défaillances, leur conduite a été telle qu'ils ont arraché à l'ennemi ce cri, que plusieurs d'entre nous ont entendu s'échapper de la bouche d'officiers prussiens : « Ce que nous redoutons le plus, ce sont vos francs-tireurs et vos curés ! »



Le nombre des aumôniers et des ambulanciers morts sur le champ de bataille est forcément restreint. La place du prêtre et de l'infirmier n'est pas là où l'on se bat ; par la raison que leur mort est un mal souvent irréparable. Comme le disait son colonel à l'abbé de Marhallach, que son patriotisme avait entraîné aux avant-postes où se tenaient les mobiles du Finistère, afin de les encourager : « Monsieur l'aumônier, votre place est à l'ambulance et non ici » ; comme me le fit dire, le 19 janvier, à l'affaire de Buzenval, par un de ses officiers d'ordonnance, le général Farron qui m'avait aperçu en tête de la colonne, où je m'étais placé : « Priez Monsieur l'aumônier de se mettre à la suite et non à la tête de la colonne » ; l'aumônier a une place désignée et qui ne l'expose pas directement aux feux de l'ennemi. Aussi est-ce plutôt par surprise, quelquefois par imprudence et témérité, que l'aumônier et l'infirmier sont tués pendant la lutte, comme cela est arrivé au frère Néthelme, tué au Bourget ; à l'abbé Blanc, vicaire d'Issoudun, qui accompagnait les mobiles de l'Indre et qui, frappé d'une balle au pied à l'attaque de Choisy-le-Roi, mourut quelques jours après ; à un de mes meilleurs et plus affectionnés confrères, l'abbé Henri Gros, aumônier du 6<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Seine, tué par un obus, le 28 décembre, sur le plateau d'Avron ; à l'abbé Fouqueray, tué sur le champ de bataille d'Yvré, le 12 janvier 1871, au lendemain de l'occupation du Mans. Ce qui est certain, c'est qu'en toutes circonstances, le courage et le patriotisme des aumôniers et des infirmiers fut à la hauteur de la grande épreuve que la France traversait.

Outre les nombreuses citations à l'ordre du jour de l'armée, je relève au *Journal officiel* 55 nominations de prêtres dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Quant aux témoignages d'estime dont les aumôniers furent honorés de la part des chefs et des soldats avec lesquels ils vécurent, ils sont innombrables. « J'ai à vous signaler, écrivait un mobile de Saint-Bruno (Gironde), M. Albert Roz, que le vicaire de Saint-Bruno, M. Estor, qui est notre aumônier, s'est très bien montré à l'affaire de Nuits, dimanche dernier. Il ralliait les troupes dispersées. Il commandait « en avant », lui en tête. Il allait aussi, au milieu des balles et des obus, relever les blessés ; en un mot, il a été sublime. » « Notre aumônier, écrit un mobile de la Loire, se multiplie pour procurer des ressources à nos pauvres mobiles. Il loge provisoirement à Lyon, et chaque jour on le voit arriver

avec un sac, apportant à nos mobiles indigents des chaussettes, des cache-nez de laine, des chemises, des gilets et des ceintures de flanelle... M. l'abbé Devuns n'a été reconnu aumônier ni par le gouvernement ni par l'administration ; il ne reçoit rien d'eux. Il est venu, entraîné par son zèle et par son courage ; il est au milieu de nous l'apôtre de la charité... »

Pensant que des blessés avaient dû être laissés sur la route, après la défaite du Mans, l'abbé Géraud, un des aumôniers des francs-tireurs de la Vendée, se mit à leur recherche et ne tarda pas à rencontrer une charrette sur laquelle se trouvaient un colonel de mobiles de la Corrèze et deux soldats grièvement blessés et mourant de faim. Les chevaux de la voiture avaient été dételés et les blessés abandonnés. Aussitôt il se dépouille de ses vêtements, en couvre ces malheureux et, avec quelques trainards, s'attelle à la voiture qu'il mène à un village voisin, où il se procure un cheval et conduit les blessés en lieu de sûreté.

« A chaque étape, a raconté M. l'abbé de Beuvron, aumônier au 1<sup>er</sup> corps de l'armée du Rhin, le presbytère ne désemplissait pas. On entrait là sans cérémonie comme dans sa maison : — « Monsieur le curé, voulez-vous me laisser prendre de l'eau ? » « — Prenez, mes enfants. » « — Monsieur le curé, voulez-vous me donner des allumettes ? » « — Voilà, mes enfants. » « — Monsieur le curé, voulez-vous me donner un peu de bois, de pommes de terre, des oignons, un peu de pain, du vin ? » « Tenez, mes enfants, ... » et le bon curé donnait toujours et donnait tout. »

Parmi les premiers noms cités à l'ordre du jour de l'armée, à la suite du combat de la Malmaison, je trouve celui du R. P. Tailhan, jésuite. Un autre jésuite, le R. P. Arnold, s'était enfermé dans la citadelle de Laon pour y confesser les mobiles. Après l'explosion de la citadelle, on retrouva son corps en lambeaux. Le R. P. de Rochemontaix, emportant un blessé sur ses épaules à l'une des dernières batailles livrées par l'armée de la Loire, reçut en pleine figure un coup de sabre de la main d'un prussien. Les pères Charles de Damas et de Renneville furent blessés au siège de Belfort. Le P. Antoine-Armand Bourgnon, baron de Layre, docteur en droit, dominicain, mourut victime de son dévouement à l'ambulance de la rue de Jean-de-Beauvais, le 15 décembre 1870. Les pères dominicains Jouin et Mercier, suivirent l'armée du Nord comme aumôniers volontaires. On les vit souvent au milieu des balles, relevant les blessés, pansant leurs plaies, prodiguant à tous les consolations suprêmes. Un

jour, ils tombèrent l'un et l'autre frappés d'une balle. Né dans le judaïsme, le P. Hermann était tombé dans le nihilisme le plus complet. La grâce l'ayant touché, il s'était fait carme. Aussitôt nos premiers revers, il se rendit à Spandau pour y porter les secours de la religion à nos prisonniers. Il y mourut de la petite vérole noire. Le P. Vautier, jésuite, était resté pendant toute la bataille de Pont-Noyelles près d'une batterie d'artillerie. Un moment, les artilleurs furent sur le point d'abandonner leur position ; il les encouragea si bien qu'ils redoublèrent d'énergie et de sang-froid, rectifièrent leur tir et obligèrent l'ennemi à battre en retraite.

Un correspondant du *Times*, attaché au quartier-général de l'armée saxonne, pour en suivre et décrire les mouvements, après avoir fait l'éloge des services des Frères des écoles chrétiennes et de leur héroïsme, ajoutait : « Il y a un autre homme, je regrette de ne pas savoir son nom, que, depuis Sedan jusqu'aux champs de bataille devant Paris, j'ai vu constamment suivre les traces des blessés. Il n'a ni voiture ni cheval, mais, le bourdon à la main, il suit le cours de la bataille et, avec l'élégance parfaite d'un homme bien élevé et la tendresse d'une femme, il apporte aux mourants des consolations. C'est un prêtre français bénédictin. Je ne sais combien de fois je l'ai rencontré dans sa mission de charité. L'autre jour, il s'est présenté tout d'un coup, près du champ de bataille, pour me demander où se trouvaient les blessés. Il avait fait à pied, le matin, environ vingt milles (plus de 30 kilomètres). Aucun gouvernement ne le paie ; c'est un volontaire dans la meilleure acception du mot. Tout témoin de ses efforts fait des vœux pour que Dieu lui donne la récompense dont il est digne... »

D'autres prêtres trouvèrent une mort plus obscure mais non moins héroïque en soignant nos soldats atteints de la variole ou du typhus ; d'autres victimes de leur charité et de leur patriotisme, furent maltraités, faits prisonniers ou fusillés par les Prussiens.

L'une de leurs premières victimes fut l'abbé Valter. C'était le prêtre le plus doux du diocèse de Metz. Curé à Valmont, il avait vu, comme la plupart des prêtres de ce diocèse, son presbytère occupé par l'ennemi. Il succomba aux actes de brutalité dont il fut l'objet. Le curé de Lanstroff, l'abbé Dalstim, fut conduit en poste jusqu'à Saarbruck, où il fut emprisonné pendant dix jours, sans autre lit qu'un peu de paille, et privé

même du nécessaire. L'abbé Cor, curé de Neuville, dans les Ardennes, vieillard octogénaire, fut attaché par les prussiens à la queue d'un cheval et traîné ainsi à une grande distance. Un Prussien lui avait attaché une corde à la jambe et tirait cette corde quand le pauvre vieillard voulait se relever. Le curé de Buc, commune du territoire de Belfort, ayant refusé de donner aux Prussiens des renseignements sur nos troupes, fut arrêté, accablé d'outrages, attaché au cou par une corde et conduit sous un arbre pour y être pendu. Il n'obtint sa grâce que par la généreuse intervention du général Prescow. Si le clergé de la Moselle et du Bas-Rhin fut indignement traité par les Prussiens; si la plupart des curés, comme ceux de Sierck, de Montenach, de Mandrey, d'Apach, de Menskirchen, furent obligés de s'éloigner de leurs paroisses; si d'autres comme l'abbé Wurtz, comme l'abbé Ravault, curé de Fixem, comme l'abbé Héés, prêtre nouvellement ordonné, furent condamnés par les conseils de guerre de Metz ou de Thionville à la détention; si un grand nombre des presbytères furent pillés comme ceux d'Ondren, de Kemplich, de Garsch, de Veymerange; le clergé qui eut peut-être le plus à souffrir de la brutalité des Prussiens fut celui du territoire de Belfort.

A travers cette contrée qui porte le nom de Sundgan, large massif montueux et accidenté, l'ennemi fut harcelé à chaque pas par nos francs-tireurs; à chaque pas les ravins lui cachaient de redoutables adversaires. Cette résistance l'exaspéra jusqu'à la férocité, et c'est sur le clergé, qu'il déchaina sa rage. C'était à qui maltraiterait le plus les curés, et sans l'intervention des soldats catholiques du duché de Posen, le nombre des victimes eût été plus considérable. Je viens de raconter l'aventure du curé de Buc; celle du curé d'Étreffont, se termina par la mort de la victime.

C'était au matin du 2 novembre. L'office des morts venait de finir. Les soldats envahissent le presbytère, s'emparent du curé et de son vicaire et les placent en tête d'une colonne qui allait se rapprocher de la forteresse de Belfort. Leur but était d'arrêter les coups des francs-tireurs ou d'exposer les deux prêtres à leur feu. Arrivés en vue de Belfort, les Prussiens rendirent la liberté aux deux prêtres. Ceux-ci retournaient à Etreffont, lorsqu'ils rencontrèrent une autre colonne prussienne arrivant de Petit-Magny, trois soldats se ruèrent sur le vicaire, l'abbé Micaud, le tinrent sous leurs baïonnettes pendant qu'un qua-

trième lui déchargeait son arme en pleine poitrine. Le jeune prêtre ramené au presbytère succomba après dix jours de souffrances.

Au même instant où il était frappé, un officier déchargeait son pistolet sur le curé qui ne dut la vie qu'au mouvement qu'il fit pour secourir son malheureux confrère. *L'Electeur libre* de Paris, a raconté la mort du curé de Sermange (Jura), à la suite des blessures qu'il avait reçues des Prussiens en défendant sa commune contre les réquisitions qui lui étaient imposées. L'abbé Frérot, curé de Verrey (Côte-d'Or), sortait de chez lui le 17 janvier 1871, pour porter secours à nos soldats blessés, à la suite d'un engagement qui avait eu lieu entre Salmaise et Verrey ; lorsqu'une bande de Prussiens envahit son presbytère, et l'en chasse après l'avoir blessé de deux coups de baïonnette.

Une balle lui traverse la joue gauche. Quelques jours après, il mourait. Le curé de Bazeilles fut condamné à mort pour avoir donné asile à des soldats français et leur avoir fourni les moyens de tirer sur l'ennemi des fenêtres de son presbytère. Le curé de Cuchery, campagne des environs de Reims, l'abbé Miroy, avait consenti à cacher dans son presbytère des fusils de chasse appartenant à ses paroissiens qui désiraient en conserver la propriété. Dénoncé, arrêté, amené à Reims à peine vêtu, mis au cachot au pain et à l'eau, jugé, condamné à mort, il fut passé par les armes le 12 février 1871. A Saint-Calais (Sarthe), sous prétexte que des fusils avaient été trouvés dans le clocher, le curé, le maire et cent quarante-trois habitants furent condamnés à passer entre deux haies de soldats pour recevoir la bâtonnade. Le curé avait été placé le dernier. Comme il s'avancait seul, à la suite des soixante-et-onze files doubles, il reçut les coups des deux côtés avec une telle violence qu'il tomba évanoui ; on le releva pour continuer l'opération plus rudement. Sa tête fendue en cinq endroits était toute sanglante. Le curé d'Ardenay (diocèse du Mans) fut entraîné dans une colonne de prisonniers. C'était pitié de voir ce prêtre, en sabots, la soutane déchirée par les soldats allemands, poussé et bousculé pendant vingt lieues par une escorte avinée. Non seulement on l'accabla des plus grossières injures, mais encore on ne lui épargna pas les coups de poings sur la tête malgré ses chutes continuelles. On lui reprochait d'avoir laissé le drapeau tricolore sur le clocher d'Ardenay. Lorsque les Prussiens

entrèrent à Moigny (Seine-et-Marne) le curé de cette commune avait à sa table un franc-tireur.

Au bruit de la fusillade il se précipite avec son hôte dans la campagne, et sert de guide aux francs-tireurs. Il est fait prisonnier. Les Prussiens l'attachent par les poignets, le placent entre deux dragons, qui l'entraînent au galop de leurs chevaux, le frappent du plat de leurs sabres ; il put se soustraire à leur surveillance et s'enfuir dans les bois.

De tous les maux produits par cette effroyable guerre, la captivité fut peut-être le plus cruel. Elle jeta plus de quatre cent mille hommes dans les prisons glacées de l'Allemagne où ils arrivèrent brisés par les fatigues et les émotions, épuisés par les privations. « La Providence m'appelait à Ulm, écrivait l'abbé Edmond Guers. Huit mille prisonniers ; plus de neuf cents malades, parmi lesquels le typhus fait des ravages quotidiens, six morts au moins par jour... Il y a des malades qui manquent de tout. » « Sorti, il y a un mois, des décombres de Strasbourg écrivait le R. P. Joseph, j'ai suivi nos prisonniers au-delà du Rhin... nos pauvres soldats ont enduré des privations qui dépassent toute imagination. Le plus grand nombre marchaient pieds nus ou dans de mauvais souliers, et presque tous ne portent sur eux que les misérables haillons échappés au désastre de Sedan... »

De Mayence, de Stralsund, de Berlin, de Spandau, de Stettin, de Magdebourg, de Dresde, de Munich, d'Anspach, de Coblenz, de Cologne, de Dantzig, mêmes plaintes, mêmes cris déchirants.

Un numéronier écrivait d'Allemagne à un rédacteur de la *Décentralisation*, à Lyon, qu'il avait découvert deux mille prisonniers français dans une forteresse où ils avaient été oubliés depuis plusieurs mois par le ministre de la guerre.

Le *Défenseur* de Saint-Etienne racontait de son côté qu'à Stralsund deux cent cinquante prisonniers étaient réunis là, à l'insu du ministre de la guerre. Ils y étaient depuis longtemps, dans le dénuement le plus absolu, un froid de 15 degrés et un vent de mer soufflant presque continuellement avec violence, à cause de la position particulière de la ville, leur faisaient endurer de véritables tortures.

Quels furent les consolateurs et les soutiens de ces malheureux ? encore nos évêques, nos prêtres et nos religieux.

Après le désastre de Sedan beaucoup de prêtres français se

rendirent à Rastadt, à Carsrlhue, à Spandau, à Mayence, à Coblantz, à Ulm, et dans toutes les places fortes d'Allemagne pour partager la captivité de nos soldats. Ils jetèrent les premiers cris de détresse.

Nos évêques et nos prêtres restés en France y répondirent aussitôt en donnant la première impulsion à ce grand mouvement patriotique, auquel toute la France s'associa en faveur des captifs français; et nos prêtres étaient à l'œuvre depuis longtemps lorsque les sociétés internationales pour nos prisonniers se formèrent. Le 14 janvier 1871 le Comité de l'œuvre des prisonniers français, établi par Monseigneur l'archevêque de Lyon avait déjà encaissé 123.434 fr. 20 c., et distribué 84.000 fr. Plus tard de nouveaux secours étaient envoyés par le Comité de Lyon aux divers dépôts des prisonniers français.

Beaucoup de diocèses envoyèrent leurs secours par l'intermédiaire du Comité présidé à Genève par Mgr Mermillod, ou par le Comité de Bruxelles créé par le R. P. Perraud. Des évêques chargèrent des prêtres de leurs diocèses d'aller eux-mêmes en Allemagne faire la répartition des secours en nature ou argent qu'ils avaient recueillis.

Je ne puis nommer les noms de tous ces apôtres de la charité mais l'histoire a déjà enregistré ceux de M. Lamarche, aujourd'hui évêque de Quimper, de l'abbé Belmont, de l'abbé Monnier, du P. Joseph, de l'abbé Guers, du P. Bailly, de l'abbé Rambaud, du P. Strub, du P. Hermann, de l'abbé Guimaud.

Lorsque nos prisonniers quittèrent l'Allemagne, ce fut aux frais de ces différents Comités, que ceux qui n'avaient pas d'argent pour rentrer en France, furent rapatriés. Chaque malade reçut en outre du chocolat et du sucre, une flanelle, du linge et 20 francs. Cette générosité fut due aux archevêques de Cambrai, d'Auch, de Lyon, de Besançon et aux évêques d'Angers, de Luçon, Vannes, Limoges, Saint-Brieuc, La Rochelle, le Puy... qui avaient la prévoyante charité d'envoyer encore au dernier moment ces secours précieux.

A cette œuvre le R. P. Perraud ajouta celle des paysans français ruinés par la guerre auxquels en moins d'un an il distribua 346,756 fr., le P. Joseph et M. Lamarche celle des tombes pour nos prisonniers morts en captivité.

Après tous ces exemples de patriotisme, devant tout ce sang versé si généreusement sur les champs de bataille, et ces autres dévouements qui ont trouvé une mort plus obscure, mais non

moins héroïque dans les ambulances, quelqu'un osera-t-il encore prétendre que le clergé français n'a pas fait son devoir pendant la guerre de 1870? (A suivre).

## LE COURONNEMENT DE NOTRE-DAME D'AY

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Tel est, si je puis parler ainsi, le caractère notionnel de la Vierge d'Ay, telle est la spécialité du pèlerinage qui se fait dans ce sanctuaire. Quelles grâces la mère de miséricorde y accorde-t-elle? Quels secours sa main généreuse distribue-t-elle aux besogneux qui viennent la supplier? Il serait bien difficile d'en préciser le nombre ou d'en limiter l'étendue. Tous les besoins physiques et moraux y trouvent leur compte, tous les maux y sont soulagés. On y accourt de divers côtés pour lui demander les différentes faveurs qu'on désire et l'implorer pour toutes les difficultés où l'on se trouve engagé. Ici, comme dans les sanctuaires de même ordre et de même nature, la sainte Vierge est assez riche pour combler tous les vœux et satisfaire toutes les louables envies. Elle est assez puissante pour commander en maîtresse et relever toutes les pauvretés, assez bonne pour administrer toutes les consolations à la souffrance et au malheur. Elle y écoute toutes les prières et son appui est acquis à toutes les invocations.

Je remarque cependant, et je ne suis pas seul à le faire, qu'elle semble réserver un regard particulier pour les petits et les humbles, et tendre l'oreille plus favorablement qu'à tous autres aux habitants des campagnes. N'oublions pas que c'est le pèlerinage de la bergère, et que c'est pour la sauver du péril que sa main s'est montrée empressée. Tout ici du reste ressent la campagne et rappelle la vie des champs; la solitude du lieu, la coupe agreste du paysage, la forme de culture qui nous entoure, les habitations, les habitudes, les hommes et les choses, tout est rustique, tout est champêtre. Et bénissons-en Dieu, car si tout cela ressentait la vie de ville ou des grands centres de l'industrie, on y ressentirait aussi probablement les vices des grandes cités et des agglomérations de la multitude. Il semble donc bien que la bonne Vierge d'Ay ait en vue particulière la protection des artisans et des laboureurs, et que l'un des attrait principaux de son cœur dans ce sanctuaire soit d'exaucer leurs



demandes et de leur prêter son concours, de préférence aux classes plus fortunées, qu'elle est loin cependant d'exclure de sa clientèle et de son patronage.

Quant aux grâces qu'elle y accorde en plus spéciale bonté, il faut compter parmi les plus ordinaires le maintien de l'esprit chrétien dans les familles et la conservation de l'enfance. Dans les temps où le mariage était plus respecté qu'aujourd'hui, les jeunes fiancés venaient, avant de contracter leur union, offrir leurs cœurs et leurs vœux à la Vierge d'Ay; ils communiaient à ses pieds et lui demandaient la faveur qu'aucun de leurs enfants ne mourût sans baptême. Après la naissance de ceux-ci, les mères les portaient à celle de qui d'abord elles croyaient les tenir, comme un vivant ex-voto de leur reconnaissance. Cette consécration portait un tel bonheur à ces chers petits, qu'on va jusqu'à dire, que plusieurs d'entre eux qui étaient déjà morts revenaient soudainement à la vie pour ne pas perdre la grâce du salut et avoir part à la régénération baptismale.

Cette coutume quoique affaiblie s'est encore conservée parmi quelques époux jaloux de leur bonheur et de la sainteté de leur famille. On en voit encore qui viennent ici déposer leurs serments aux pieds de la Vierge Marie, pour qu'ils soient plus sacrés et plus fortement resserrés. Mais ce qu'on continue d'y voir, comme aux meilleurs jours, c'est la touchante sollicitude des mères portant leurs nourrissons à celle qui a élevé le plus beau et le plus doux des enfants.

Permettez-moi de vous raconter à ce sujet un trait bien touchant dont j'ai été le témoin, il y a bientôt vingt ans, sur la route même qui traverse ce pays, et que j'ai depuis quelquefois raconté.

J'allais à Lalouvesc me préparer par quelques jours de retraite aux graves fonctions de l'épiscopat. J'y allais en pèlerin, et cheminais lentement à pied, lorsque j'atteignis une petite carriole traînée par l'âne des pauvres et menée par un brave homme de la campagne qui me rappelait saint Joseph conduisant la Sainte Famille en Egypte. Derrière le modeste attelage suivait pieds nus une femme de moyen âge qui surveillait deux petits enfants qu'elle avait couchés sur un peu de paille au milieu de ce véhicule de la pauvreté et de l'indigence. D'une main elle tenait un parapluie qui n'était pas neuf pour empêcher le soleil d'incommoder les petits, et de l'autre elle égrenait à haute voix les *Ave Maria* du chapelet, auxquels répondait le

brave homme qui était en tête et qui conduisait l'âne par le licol.

Si j'avais été peintre, je vous assure que j'eusse voulu prendre ce croquis tout à la fois de la simplicité exquise et de la grandeur qui s'ignore.

Et où se rendait cette paisible famille qui me rappelait involontairement celle de Nazareth ? Allait-elle à la promenade, au marché voisin ou à un rendez-vous de plaisir ? Oh ! non ; elle n'eût point eu la même grâce ni la même naïveté. C'était l'attelage de la Sainte Vierge ; ces bonnes gens allaient, comme vous le faites si souvent, au tombeau du saint Père Régis ; mais comme vous aussi, à la montée ou à la descente, ils devaient passer par Notre-Dame d'Ay.

Les infirmes et les malades sont l'appoint forcé de tous les pèlerinages et de tous les endroits où se manifeste la puissance et la bonté de Marie. Il n'en est pas autrement à Notre-Dame d'Ay, et dans ce lieu comme dans les autres, la Vierge, salut des infirmes, ne raccourcit point son bras et ne mesure point son secours. Elle guérit les maladies du corps et les maladies de l'âme ; elle adoucit les peines les plus vives, console les affligés, fortifie les faibles, soutient l'essor de ceux qui marchent avec courage. Elle recueille le soupir du cœur endolori, voit la larme du fils et les gémissements de la mère ; elle a du baume pour toutes les plaies, un remède pour tous les maux, un rayon pour toutes les tristesses, une espérance pour tous les désespoirs. Elle sait mettre une fleur de consolation sur le crêpe de la veuve et un sourire sur les deuils les plus profonds et les plus incurables. C'est bien là encore une des spécialités du pèlerinage de Notre-Dame d'Ay.

Enfin, car il faut avancer et ne pas prolonger indéfiniment ces discours, la protection de la Vierge que l'on vénère sur ce coteau s'étend encore d'une manière visible sur ceux qui l'invoquent dans le cas de péril imminent et qui se trouvent sous le coup de quelque fâcheux accident. Les annales de ce sanctuaire sont là pour le dire, et le récit des grâces de cette nature que l'on attribue à l'intercession de Notre-Dame d'Ay compose en grande partie son histoire.

Tantôt c'est la peste qui désole les contrées d'alentour et qu'elle arrête subitement sur la terre dont elle s'est constituée la protectrice et la suzeraine. Le glaive de l'ange exterminateur ne saurait atteindre les enfants quand la mère fait bonne garde

autour d'eux. Tantôt c'est un incendie qui va tout dévorer et qui s'arrête devant l'invocation de celle qui ne veut laisser brûler auprès de ses fils que les flammes du pur amour. Elle en fit bien l'heureuse expérience la noble dame qui a fait relever cette église, lorsqu'elle fut miraculeusement préservée, comme les jeunes hébreux dans la fournaise babylonienne, des atteintes du feu qui consuma tout autour d'elle. Une autre fois ce seront des ouvriers qui devaient être écrasés par la chute des matériaux qu'ils travaillaient et des échafaudages qui les portaient et qui n'auront aucun mal. Dans d'autres circonstances, ce seront des accidents de route qui seront conjurés, des personnes sur le point de se noyer qui échapperont du gouffre où elles s'étaient imprudemment engagées; ici, c'est un enfant qui recouvre la vue, un autre qui sent ses frayeurs disparaître; ailleurs on sera tombé d'un arbre sans se blesser, on verra un animal en fureur se calmer, un orage menaçant se dissiper et la foudre elle-même impuissante à frapper.

Je serais infini si je voulais tout dire et tout raconter. Il est juste de remarquer que c'est surtout en faveur des personnes munies du scapulaire que cette vertu de préservation s'exerce, et c'est une raison pour vous tous d'être fidèles à le revêtir et à le porter.

Inutile d'ajouter que si la Vierge d'Ay conjure l'imminence des périls qui peuvent atteindre le corps ou les biens de ceux qui l'invoquent, elle s'emploie plus volontiers encore à préserver les âmes des chutes morales et des coups imprévus qui peuvent leur faire perdre la vie de la grâce. Les tentations violentes, les occasions dangereuses, les liens du péché, elle aide puissamment à tout rompre et à tout surmonter. Mais c'est déjà trop s'étendre sur ces diverses spécialités du pèlerinage que nous sommes venus visiter. Terminons par quelques vues générales sur les convenances que le genre de protection que la Vierge Marie accorde en ce lieu me paraît présenter avec les besoins de notre temps et de nos sociétés incroyantes.

### III

Nous bornant tout d'abord aux catégories de personnes auxquelles Notre-Dame d'Ay semble plus volontiers se montrer favorable, nous avons remarqué que ce pèlerinage est le pèlerinage des gens de campagne, des bergers, des laboureurs, de

ceux qui cultivent les flancs de ces pittoresques montagnes et les creux de ces profondes vallées, qui les coupent comme autant de grandes hachures sur un portrait de Rembrandt.

Et certes, c'est bien le moment de relever ce que cette dévotion offre par ce côté de spécial. Les campagnes sont exposées par la nature même de leurs travaux matériels à des accidents et à des dangers que peut utilement prévenir la main bienfaisante de la Vierge qui elle-même a aimé à visiter les montagnes. Mais au point de vue moral, les besoins de ceux qui les habitent sont bien autrement grands et bien autrement importants. Les efforts du mal et de l'impiété se sont portés aujourd'hui vers elles et s'exercent avec un effort persévérant sur cette intéressante partie de la famille chrétienne.

Jusqu'ici le travail de démolition religieuse et de décomposition sociale avait eu pour théâtre particulier les villes et les grands centres de l'industrie. C'est à nos braves paysans que l'on s'attaque aujourd'hui. Les ennemis de l'Eglise se sont aperçus qu'il y avait là une force non encore réduite et que les toits de nos fermes abritaient encore, avec la vieille foi des aïeux, des mœurs pures et de généreux caractères. Les cultivateurs du Vivarais et du Forez se distinguent en particulier par ces qualités; et plus qu'en d'autres lieux les habitants de cette région se montrent résolus et tenaces dans leurs convictions religieuses.

Cela ne fait pas l'affaire des sectes impies ni de ces hommes sans principes qui veulent se mettre, disent-ils, au service de ces populations pour améliorer leur sort, mais qui visent au fond à ce qu'elles les servent eux-mêmes. Il faut donc déchristianiser les campagnes, comme il faut les corrompre pour les amener à subir le joug de ces esprits aventureux qui ne craindraient même pas de ruiner leur pays, s'ils pouvaient espérer pour leur égoïsme quelque gain de ses ruines. Et alors s'est abattue sur nos villages et nos plus humbles hameaux cette propagande du mal qui ne recule devant aucune audace, non plus que devant aucun mensonge et aucune mauvaise entreprise. Il serait superflu de vous décrire cette odieuse croisade de l'intérêt et de l'impiété; vous en connaissez toutes les funestes énergies et l'âpre persistance qu'elle met dans son œuvre de destruction religieuse et sociale, vous qui en souffrez et qui luttez vaillamment contre elle pour échapper à ses tristes effets.

Tournez-vous donc, ô peuples de nos vaillantes campagnes,

vers la divine bergère dont vous avez placé l'autel protecteur en ces lieux. Venez vous retremper dans son sanctuaire pour soutenir les luttes qu'on livre de toutes parts à vos croyances traditionnelles et aux institutions qui vous sont chères. Venez-y de temps en temps vous reposer de vos labeurs et de vos fatigues ; venez-y reprendre de nouvelles forces pour marcher contre l'ennemi de tout bien à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires. Qu'elle vous obtienne à son tour ce que le poète latin demandait vainement à ses divinités impuissantes, la foi des anciens jours, le règne des mœurs pures et le retour de la vertu négligée.

Notre-Dame d'Ay est la protectrice spéciale des habitants de la campagne ; elle l'est aussi des époux chrétiens et de leurs enfants.

Les époux chrétiens, le mariage chrétien, les chastes noces, les saintes fécondités de la famille ! Ah ! que tout cela est inconnu de nos jours, et que d'insondables plaies sont cachées dans ces unions purement matérielles, où les intérêts humains ont tout inspiré et tout dirigé, où Dieu n'intervient que pour être offensé, et où l'Eglise ne paraît que pour avoir un de ses plus augustes sacrements odieusement profané.

Qui dira tout ce que nos sociétés modernes ont de besoins de ce côté-là ? Les rappeler donc aux graves obligations du mariage par des exemples contraires à leurs pratiques, c'est répondre à une nécessité pressante et appliquer le remède à l'une des causes les plus générales de la démoralisation des peuples et du discrédit dans lequel est tombée la famille.

La famille, l'enfance ! Seigneur Jésus ! que de dangers elle court, et à combien de périls n'est-elle pas exposée ? Il y a d'abord les dangers du premier âge qui, malgré les soins les plus assidus, ne cessent d'entourer le berceau. Hélas ! comme ces jeunes plantes qui ne peuvent lever, qu'à la condition d'une culture bien conduite et bien surveillée, l'enfance ne grandit qu'entourée de misères de toute espèce qui à chaque instant peuvent compromettre sa frêle existence. Toutes sortes d'accidents planent sur la tête de cet enfant qui fait les joies de sa famille ; mille obstacles peuvent arrêter sa croissance, mille causes peuvent troubler sa constitution et affaiblir son tempérament. Rien n'est plus fragile et plus délicat. C'est un roseau que le moindre vent peut briser. Ah ! combien je comprends la sollicitude des mères de ces chers nourrissons ! Combien je par-

tage leurs craintes, et combien j'approuve leur pensée d'appeler la sainte Vierge à leur aide pour élever et conserver ces enfants bien-aimés, objet de toutes leurs affections et de toutes leurs espérances!

O Notre-Dame d'Ay, soyez à côté de ces mères, et penchez-vous avec elles sur ces berceaux, comme je vous prie de vous pencher plus tard sur les dalles qui recouvriront leur tombeau.

A côté de ces dangers du premier âge, vient se ranger le redoutable cortège des dangers du travail et de l'industrie. Vous ne le savez que trop, ô pères et mères qui êtes obligés de vous séparer de ces enfants à un moment où ils auraient encore tant besoin de vos tendresses et de vos soins, pour gagner le maigre pain que votre pauvreté ne peut plus leur donner. Il faudra donc les confier à celui qui peut leur fournir du travail, et avec ce travail le pain que vous n'avez pas eu pour l'enfant et que vous n'avez peut-être pas pour vous-mêmes.

Le patron avide, l'industriel, le négociant, le fils d'Israël mettront ainsi la main sur l'enfance pour la plier de bonne heure aux exigences de leur avarice, la faire servir à des spéculations sans conscience et quelquefois à de peu honnêtes entreprises. L'enfance est docile, elle est insouciante, elle ne calcule pas; c'est un excellent instrument de travail; elle procure dans les mines, dans les usines, dans les travaux forcés où l'on emprisonne avant l'âge, des bénéfices considérables et peu coûteux. Qu'on l'abrutisse donc de bonne heure, pour en faire une bête de trait ou de charge, une machine vivante et facile à manier.

Et que sont cependant ces dangers que nous venons d'énumérer à côté des dangers moraux que court dans nos sociétés modernes la génération qui s'élève, à mesure qu'elle arrive à la vie d'homme et qu'elle vient demander à la société sa place et son rang. L'enfance, la jeunesse! Au point de vue qui nous occupe et à l'heure présente, c'est à qui la possèdera et la formera à son image, à qui la façonnera selon ses intérêts et ses passions, parce que l'enfance c'est l'avenir, c'est la pensée et la direction des esprits de demain.

Le matérialiste qui craint l'Eglise et ses salutaires influences ne veut pas de la foi catholique dans le cœur de l'enfant, et par ses écoles, ses livres, ses gravures, sa presse, ses journaux, ses discours d'atelier, ses représentations théâtrales et ses exemples de publique impiété, il s'efforce de donner au pays une génération incroyante, pour lui préparer un peuple sans caractère et

sans élévation. Il pourra alors propager plus facilement ses erreurs au milieu des masses, enseigner l'athéisme à volonté et donner plus de crédit à la religion du néant.

Le libertin à courtes vues et à plus courte générosité encore, qui ne voit dans le plaisir qu'il recherche qu'un moyen de satisfaire ses mauvaises inclinations et ses instincts égoïstes, l'homme de jouissance qui se soucie fort peu du bien-être des autres pourvu que le sien continue, veut aussi s'emparer de l'enfant et jeter de bonne heure dans son âme des préventions contre l'Eglise et contre Dieu, afin de grossir l'armée de ses pareils et s'assurer ainsi la facilité et l'impunité de ses vices. A la maxime déjà peu morale « diviser pour régner, » il a substitué des axiomes qui ne sont pas meilleurs : corrompre pour mieux perdre, énerver les esprits et les sens par de fausses doctrines pour en tirer son profit, exploiter les inférieurs penchants de la nature humaine, comme d'autres cherchent à les réprimer, s'ériger en représentant de l'impur, comme de plus nobles cœurs voudraient être celui de la probité et de la vertu. Je me tais sur d'autres odieuses pratiques qui font de l'enfance et de la jeunesse l'amorce du mal et l'hameçon de honteuses dépravations. Il est des choses qu'on ne peut décrire et qu'on doit se contenter de flétrir.

Je vous laisse à dire si la protection de la Vierge de Bon-Secours est nécessaire à toutes ces jeunes âmes exposées à des périls et si graves et si nombreux.

Elle ne l'est pas moins à ces pauvres malades que les progrès de la science ne peuvent guérir de leurs souffrances ni préserver des infirmités. Il faudrait encore pour remplir notre cadre amener ici tous ceux qui sont en danger imminent de périr et dans leur vie matérielle et dans leur vie morale. Loin de diminuer en effet ces dangers, les développements de la civilisation moderne n'ont fait que les accroître, tellement qu'on n'a jamais vu plus d'accidents ni plus de morts imprévues se produire. Quant aux occasions de périls de l'âme, elles sont innombrables. Mille obstacles les attendent sur le chemin de la vie, mille faux jours les égarent et des tentations de toute venue les renversent. De quels secours et de quelles gardes n'ont-elles pas besoin !

Nous élevant ensuite à un point de vue plus général, il ne serait pas hors de propos de vous montrer à leur tour la Patrie, l'Eglise et son chef auguste vous conjurant de tourner les yeux

vers cette Vierge des montagnes pour implorer son secours et voir finir ses épreuves qui deviennent de jour en jour plus pénibles et plus douloureuses. Mais je ne veux pas mettre à bout votre patience et vous suppléerez facilement à ce que je laisse d'incomplet et d'inachevé.

Que Notre-Dame d'Ay soit donc vénérée parmi vous, ô mes Frères, et que ce couronnement solennel de sa statue, que nous allons faire au nom du Saint-Père, redouble en elle votre confiance. Que la Vierge auxiliatrice, Notre-Dame de Bon-Secours, la Vierge de la bergère vous soit favorable, et que les requêtes que vous lui adresserez soient toujours exaucées !

Ah ! certes, les nécessités ne manquent pas ; les ravins et les abîmes de tout genre sont bien nombreux ; l'imprudence de ceux qui les côtoient bien grande parfois et les chutes dans l'abîme fréquentes et bien retentissantes. A notre aide, ô Vierge débonnaire et pleine de tendresse ; tendez-nous la main, car nous périssons de mille manières et nous avons un besoin continuel de votre puissante protection. *Sub tuum presidium confugimus, sancta Dei genitrix.* Voyez plutôt nos misères et notre détresse ; entendez nos cris de douleur et les sanglots de notre poitrine. Ici, c'est la maladie, le deuil du cœur et les solitudes de l'âme qui ont envahi cette famille éprouvée ; ailleurs, c'est la perte de la fortune, les angoisses de la pauvreté, la ruine de l'honneur et les suites du vice qui ont porté l'affliction sous ce toit et dans cette maison. Au secours, mère de bonté ; un peu de baume sur ces plaies cruelles et un peu de consolation dans ces cœurs ulcérés. *Nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus.* Entendez encore ces invocations qui s'adressent à votre pitié et à votre miséricorde pour obtenir la délivrance d'une tentation terrible, la force de faire un sacrifice que la nature paraît impuissante à s'imposer. Donnez la lumière à ceux qui la cherchent, la force à ceux qui en manquent ; soutenez les cœurs et les volontés. Écoutez les mères, écoutez les enfants ; exaucez les époux, exaucez les épouses. Consolez-les tous et obtenez à chacun la grâce dont il a besoin et qu'il vient demander.

Jetez en particulier un regard favorable sur ces campagnes que l'on cherche à corrompre et à séparer de votre divin Fils. Protégez l'enfance et la jeunesse exposées à tant de séductions et à tant d'erreurs. Écoutez ceux qui vous invoquent au moment du danger et surtout à l'heure de la mort. Relevez la France qui vous aime et que vous aimez d'un amour de prédilection ;



sauvez l'Eglise, soutenez Pierre que les flots déchainés menacent de submerger. Préservez-nous tous des nombreux périls qui nous assiègent et conduisez-nous au port de salut, ô Vierge glorieuse et mille fois bénie. *Sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.*

Ainsi soit-il.

---

## LA QUESTION RELIGIEUSE EN ORIENT

Le *Moniteur de Rome* publie la lettre suivante sur l'état de la question religieuse en Bulgarie :

Les nouvelles les plus contradictoires ont eu cours ces derniers temps au sujet de la concession du *bérat* impérial aux évêques bulgares dissidents d'Okrida, de Bélisse, de Samarow et de Scopie, en Macédoine, déjà consacrés comme tels depuis quelques années par l'Exarque. M. Stambouloff a beaucoup agi dans ce sens auprès de la Sublime-Porte, et la diplomatie n'est certes pas restée inactive, en prenant partie, selon les divers intérêts en jeu, pour ou contre la demande en question. S'il faut en croire les dernières informations de l'Agence Havas-Reuter, le *bérat* aurait été finalement accordé, et M. Stambouloff en aurait remercié le Sultan. Mais, étant donné les versatilités de l'action de la diplomatie à cet égard, nous ne serions pas surpris d'apprendre demain que l'exécution du *bérat* a été suspendue « pour de hautes raisons d'Etat. »

Quoi qu'il en soit, on a tout lieu de s'étonner de prime abord de cette intervention de la diplomatie des grandes puissances dans une question qui concerne directement le clergé bulgare et le patriarcat du Phanar. Il s'agit, en effet, de savoir si les Bulgares qui appartiennent au schisme grec et qui, depuis leur séparation du centre de l'unité catholique, ont accepté la juridiction du patriarche de Constantinople, peuvent avoir le droit de se constituer en Eglise autonome sur un territoire, où l'autorité de ce patriarche a été reconnue par le Sultan et entourée de privilèges octroyés au Phanar par Mahomet II surnommé le Conquérant.

Comment donc se fait-il que cette diplomatie européenne, si portée aux tergiversations et aux échappatoires, lorsqu'il s'agit de traiter la question romaine, qui intéresse pourtant la paix du monde entier, n'hésite pas à s'immiscer dans une affaire de

sacristie et à prendre fait et cause pour ou contre les évêques schismatiques bulgares ?

Il faut bien qu'il y ait, pour l'y déterminer, quelque puissant motif, et c'est qu'en vérité la question d'Orient, sous quelque aspect qu'on l'envisage, a pour fondement la question religieuse. Les chrétiens d'Orient, à quelque confession qu'ils appartiennent, quelque rite qu'ils pratiquent, ne peuvent faire abstraction de la religion, qui est la vraie base de leur vie nationale. C'est par la religion qu'ils ont pu conserver cette vie nationale respectivement, au milieu même des musulmans, et c'est par elle qu'ils ne se lassent pas de travailler à s'affranchir pour se constituer en nationalités autonomes. Par conséquent, les chrétiens d'Orient, pour conserver leur vie nationale, n'ont que l'alternative ou de se réunir à l'Église Romaine qui dans l'unité de foi et de direction, sait garantir à chaque peuple son autonomie ; ou bien d'essayer, pour chacune de leurs communautés, de former un corps national, sous le rapport non seulement politique, mais ecclésiastique, en s'affranchissant de toute sujétion envers un élément ecclésiastique qui ne serait pas le leur.

Dans cette double voie, les Bulgares se sont divisés. Le minorité, qui représente une population d'environ 60,000 âmes et qui est disséminée dans la Macédoine et dans la Roumélie, a embrassé l'unité catholique, grâce à laquelle elle a son gouvernement spirituel et national, composé d'un archevêque qui réside à Constantinople et de deux évêques dont l'un a sa résidence à Salonique et l'autre à Adrianopolis.

Le reste des Bulgares, et c'est le plus grand nombre, ont préféré, pour leur malheur, persister dans le schisme, et pour garantir leur vie nationale, ils se sont affranchis de la sujétion envers le patriarche de Constantinople, de peur que l'influence grecque ne s'exerçât, sous le couvert de l'autorité ecclésiastique, sur la vie nationale bulgare. A cet effet, ils se donnèrent un Exarque, sorte de petit patriarche national, qui pût gouverner ecclésiastiquement les Bulgares de la principauté, aussi bien que de la Roumélie et de la Macédoine. Mais si l'exarcat a été reconnu par la Porte, il n'en est pas moins abhorré par les Grecs, parce qu'il s'est détaché de leur Église et qu'il a surgi contre leur volonté. Le patriarcat de Constantinople n'ayant pas réussi à empêcher que l'exarcat fût constitué et reconnu par la Porte pour la Bulgarie et la Roumélie, avait obtenu du moins que cette reconnaissance ne lui fût pas accordée jusqu'ici sur les Bulgares schismatiques de la Macédoine.

Tant que la situation se maintenait dans ces limites, les Grecs pouvaient encore triompher. Le gouvernement ottoman se chargeait, en effet, de faire respecter l'autorité des évêques grecs sur les Bulgares schismatiques de la Macédoine, malgré la répugnance du peuple et du clergé. Du contraste et de la compétition entre Grecs et Bulgares en Macédoine, il résultait que, parmi les Bulgares schismatiques, ceux qui étaient de bonne foi, voyant la confusion de leur propre Eglise et son manque d'unité, se décidaient parfois à rentrer en masse dans le sein de l'Eglise catholique où, dans l'unité de foi et de direction, ils trouvaient la paix de la conscience, sans préjudice de leur vie nationale, puisqu'il leur était donné de conserver les usages et les rites de l'Eglise d'Orient.

Pour ce qui est de la reconnaissance civile par la Porte de l'exarque sur les Bulgares schismatiques de la Macédoine et par là-même de la nomination et installation des évêques d'Okrida, de Belisse, de Samarow et de Scopie, il en résulte pour la Macédoine une vraie révolution civile et religieuse.

L'hellénisme est mortellement frappé dans ce pays même qui fut le berceau d'Alexandre-le-Grand, d'Aristote et de tant d'hommes célèbres. Il a perdu l'hégémonie qu'il y exerçait jusqu'ici, grâce à l'autorité incontestée du patriarche sur les autres nationalités qui, entraînées dans les erreurs du schisme photien, en avaient subi les vicissitudes et les destinées. En outre, l'exemple est contagieux, et ce qui vient d'être obtenu par les Bulgares pourra être réclamé demain par les Roumains et les Albanais qui commencent déjà à s'agiter contre le *Patriarche des Grecs*, comme ils l'appellent.

Voilà donc que le germe de la guerre civile a été jeté en Macédoine entre Grecs et Bulgares. On verra surgir, en effet d'interminables litiges sur la possession des églises, des écoles, des établissements de bienfaisance qui aujourd'hui sont entre les mains des Grecs, parce que leurs évêques et leurs prêtres étaient seuls reconnus par la Porte jusque dans les localités où la majorité de la population était bulgare. Qui ne voit combien il est facile d'en venir de ces querelles aux conflits sanglants envenimés par la haine de race et par la rivalité d'une prépondérance perdue d'une part et acquise de l'autre? Il s'en suivra que, dans les régions de la Macédoine où la majorité est bulgare, c'est-à-dire dans les provinces les plus voisines de la Bulgarie, la propagande soudoyée par les émissaires de Sofia et de

Philippopolis gagnera de jour en jour du terrain jusqu'au moment où le gouvernement de Bulgarie sera poussé par la force des choses à provoquer l'annexion par un coup de main hardi.

C'est bien l'annexion que l'on craint à Belgrade et aussi à Athènes. Car la Serbie ne saurait oublier que Okrida fut le siège du patriarcat serbe, au temps de l'empire de Serbie. Entre celle-ci et la Bulgarie, il se livrera une guerre d'influences pour décider qui doit l'emporter dans la représentation du principe slave en Macédoine, et il est évident que le triomphe restera assuré à la Bulgarie. Mais si la Bulgarie parvient à s'annexer les provinces Bulgares de la Macédoine, il n'y a pas de doute que la Grèce et la Serbie, unies maintenant dans la voie des remontrances diplomatiques à Constantinople, ne le soient aussi sur les champs de bataille pour les assauts de la Bulgarie.

Ainsi la concession du *Bérat* aux évêques schismatiques bulgares de l'exarcat revêt, par les effets qui peuvent en dériver en faveur de la Grande-Bulgarie, une signification éminemment politique; et c'est là évidemment ce à quoi a visé l'action de M. Stambouloff. Pressé d'un côté par la propagande russe qui s'étend de plus en plus dans les rangs du clergé, de l'armée et du peuple; blâmé, d'un autre côté, pour l'exécution du major Panitza, jugée par le peuple comme un *assassinat légal*; en un mot, menacé d'une révolution et incertain de voir rentrer le prince Ferdinand, M. Stambouloff a cru devoir jouer sa dernière carte pour reconquérir son prestige perdu; et c'est ce qu'il a fait en demandant à la Porte, naturellement avec l'approbation secrète des gouvernements amis, la reconnaissance et l'installation des évêques bulgares en Macédoine.

Le contre-coup en a été ressenti non seulement par la Grèce et par la Serbie, mais aussi et surtout par la Russie qui, dans la condescendance de la Porte, a vu un acte de reconnaissance implicite du gouvernement de Sofia. Cela résulte, d'ailleurs des propres paroles dont le grand vizir Kiamil pacha, s'est servi pour répondre aux réclamations des représentants de la Grèce et de la Serbie, en leur disant qu'il s'agissait d'une affaire d'ordre intérieur et que s'il acceptait la demande de M. Stambouloff, c'était parce qu'elle lui venait officiellement d'un Etat vassal. En outre, l'empressement témoigné par les représentants des puissances de la triple alliance et de l'Angleterre pour appuyer à Constantinople la demande de M. Stambouloff, montre

assez que la Russie n'a pas tort de voir dans la concession turque en faveur des évêques bulgares, un premier pas vers la reconnaissance de l'état actuel de choses en Bulgarie.

Sans doute, ce n'est pas la question de principe que la Russie combat dans toute cette affaire, puisque c'est par œuvre de la Russie que l'Exarcat fut créé et reconnu par la Porte, malgré l'opposition du patriarcat du Phanar, et cela pour empêcher à tout prix, en 1862, l'union des Bulgares à l'Eglise catholique et pour susciter dans les Balkans la question slave qui devait amener la guerre turco-russe de 1877, le traité de Saint-Etienne et l'érection de la Bulgarie en principauté. Mais qui ne voit qu'aujourd'hui, pour des raisons contraires, la Russie se trouve d'accord avec la Grèce et la Serbie dans la question des évêques bulgares de la Macédoine? Leur intérêt commun ne les porterait-il pas à unir leurs forces contre la Bulgarie si celle-ci venait à tenter un coup de main en Macédoine?

Au surplus, le développement historique de la question bulgare sous le rapport ecclésiastique est d'un grand enseignement, car il démontre que les Eglises dissidentes d'Orient, détachées de leur centre naturel, qui est le Saint-Siège, deviennent le jouet de la politique. En voulant détacher l'Eglise grecque de l'Eglise Romaine, sous prétexte de ne pas subir l'influence latine, Byzance devint l'esclave des empereurs d'Orient et ensuite du Croissant. Aujourd'hui, les Bulgares ne veulent plus être sujets du Phanar, parce qu'ils ne veulent pas subir l'influence grecque et qu'ils aspirent à une autonomie ecclésiastique complète.

Pour obtenir cette indépendance, l'Eglise bulgare s'est faite d'abord l'instrument de la Russie, et maintenant nous la voyons livrée à la politique de M. Stambouloff et prête à exploiter l'appui des représentants de la triple alliance à Constantinople, ce qui est le comble du sans-gêne pour un exarcat qui doit tout à la Russie. Oh! malheureuse Eglise bulgare à qui Rome avait assuré la foi par le ministère des saints Cyrille et Méthode, te voilà devenue le servile instrument de la politique des grandes puissances qui se disputent la prépondérance dans les Balkans! Et toi aussi, malheureuse Eglise de Constantinople qui, dans l'union avec Rome, jouissais d'une incomparable splendeur, te voilà déchirée en lambeaux par les nationalités diverses qui se séparent de ton autorité, de même que toi-même tu t'étais séparée de celle de Rome!

Admirons plutôt le noble exemple de l'Eglise gréco-bulgare unie à Rome, avec ses 60.000 fidèles disséminés dans la Macédoine et dans la Roumélie. Ni la Russie, ni la triple alliance, ni la Serbie, ni la Grèce ne songent à l'asservir, et la Turquie n'en éprouve aucune inquiétude. Pourquoi donc, si ce n'est parce qu'elle relève d'un principe universel, de cette suprême autorité du Pape qui n'est sujette à aucun vasselage politique ? Toutes les puissances, y compris la Turquie, savent que la seule influence qui régit ces 60.000 fidèles est l'autorité du Pape, et non la politique autrichienne ou russe, et que cette autorité est une garantie de paix et de neutralité au milieu des compétitions humaines.

Ce qu'il faut appréhender au point de vue de l'Eglise gréco-bulgare unie à Rome, c'est que l'établissement de la hiérarchie bulgare schismatique en Macédoine ne devienne un nouvel obstacle aux progrès du catholicisme dans cette contrée. Un esprit mal entendu de nationalité pourrait éloigner la population bulgare de l'Eglise catholique envers laquelle elle est bien disposée. Par le fait que les Bulgares schismatiques ont un exarque à eux qui, sous le double rapport civil et ecclésiastique, représente la nation bulgare en Turquie, et qui est l'objet d'honneurs et de privilèges aussi bien à Constantinople qu'à Sofia, la population est fortement tentée de s'éloigner du catholicisme. On se demande, dès lors, si les représentants de la triple alliance voudraient appuyer auprès de la Porte la demande des catholiques bulgares, pour obtenir leur reconnaissance civile à l'égal de celle des Bulgares schismatiques dans le cas où les Bulgares catholiques désireraient et que le Saint-Siège leur accorderait l'érection d'un Exarcat bulgare catholique ? Telle est, au point de vue des intérêts du catholicisme, la question soulevée par l'autonomie ecclésiastique des Bulgares dissidents en Macédoine.

---

#### LES MISSIONS CATHOLIQUES DE 1886 A 1890

La Sacrée-Congrégation de *Propaganda Fide* a fait publier par la typographie polyglotte, l'Annuaire des Missions catholiques. Cette publication, entreprise seulement depuis cinq ans, va s'améliorant.

Tout cœur chrétien s'intéresse à nos admirables Missions catholiques. C'est là qu'est l'avenir toujours plus splendide et

plus grand de l'Eglise, malgré l'animosité de tous les principaux ennemis du nom chrétien et de la vraie civilisation qui en émane.

La Propagande nous apparaît, ainsi qu'un monument colossal de l'amour de Dieu et du prochain, que l'Eglise catholique et la Papauté inspirent, afin que la religion du Christ soit prêchée dans toutes les langues pour le salut des âmes, jusque dans les parties les plus reculées du globe. Pour atteindre cette grande œuvre, la Propagande a une Congrégation présidée par Son Em. le cardinal Simeoni, composée de vingt-neuf cardinaux, et ayant pour secrétaire Mgr Jacobini, archevêque titulaire de Tyr; de trente-six consultants; une commission pour la révision de nouveaux Instituts réguliers de vœux simples dépendants de la Propagande; une commission pour la révision de la relation des diocèses et vicariats apostoliques des lieux des Missions; une congrégation pour les affaires de l'Eglise du rite oriental à laquelle sont attachés quinze cardinaux et trente-deux consultants, avec Mgr Persico, pour secrétaire; et puis des interprètes respectifs pour les langues orientales; une commission pour l'examen et la correction des livres des Eglises orientales; les écoles florissantes du Palais Mignanelli; un bureau d'administration et de secrétairerie; de vastes et précieuses archives; un musée ethnographique qui continue à s'enrichir d'objets et d'inscriptions envoyés par les missionnaires; et enfin la célèbre typographie polyglotte.

Pour les Missions du rite latin, la Propagande tient sous sa dépendance les Collèges séculiers : Urbain de Propagande (*Fide*) anglais, écossais, irlandais, canadien, américains du Nord et le Séminaire de Saint-Pierre et de Saint-Paul pour les Missions étrangères; le Séminaire de Paris pour les Missions étrangères; le Séminaire de Vérone pour les Missions de la Nigritie: le Collège Pontifical Albanais de Scutari; le Collège américain de l'Immaculée-Conception à Louvain; le Collège anglais à Lisbonne; le Collège anglais à Valladolid; le Collège Brignole-Sale pour les Missions à Gênes; le Collège irlandais à Paris; le Collège général de Pulo-Pinang pour le clergé indigène de l'extrême-Orient; le Collège Ecossais de Valladolid; le Séminaire de Saint-Joseph de Mill-Hill pour les Missions des nègres de l'Amérique à Baltimore; le Séminaire pour les Missions extérieures de Steyl en Hollande.

Les Collèges réguliers dépendants de la Propagande pour les

Missions à Rome sont : le Collège de Saint-Fidèle des Capucins ; le Collège de Saint-Isidore des Frères Mineurs irlandais ; le Collège des Mineurs observants à Saint-Barthélemy à l'île Tibérine ; le Collège des Augustins irlandais qui était à Sainte-Marie en Postérule (expropriés aujourd'hui pour les travaux du Tibre) et qui reconstruisent en ce moment une nouvelle maison et l'église de Saint-Patrice dans le nouveau quartier Salustien (villa Ludovisi). A l'extérieur : le Collège de Scheutveld près Bruxelles pour les Missions de la Chine, de la Mongolie et du Congo.

Il y avait d'autres Collèges italiens en Italie, pour l'éducation et préparation des missionnaires italiens à envoyer en Orient et en extrême-Orient, mais le gouvernement italien les a supprimés et en a confisqué les revenus. Aujourd'hui, il se lamente de ce que le nombre des Missions tenues par des missionnaires italiens aille en diminuant, et cela au préjudice des intérêts italiens ! A qui la faute ?

Pour les Missions des rites orientaux, la Propagande possède à Rome : le Collège Greco-Ruthène ; le Collège Léonin pour les Arméniens ; le Collège maronite du Liban.

Les Missions de rite latin prospèrent généralement partout et donnent d'abondantes consolations chrétiennes dans toutes les parties du monde. L'augmentation de la population catholique dans les lieux des Missions est constante, sans être éclatante, quoique nous ne soyons pas aux temps des conversions en masse et instantanées, comme lorsque la conversion d'un roi ou d'un grand chef donne le signal de la conversion de tout son peuple.

Non seulement en Europe et en Amérique, mais jusque parmi les sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, le missionnaire, au prix de fatigues inouïes et d'une grande sagesse, avec des difficultés infinies et souvent exposé aux persécutions et au martyre, doit convertir individu par individu, famille par famille ; le cas de conversion d'un village ou d'une tribu entière est très rare.

Pour donner une idée juste et sensible des progrès de nos Missions progrès gradués mais pourtant constants, nous pouvons donner ici un tableau comparatif des résultats obtenus dans les années 1886 à 1890. D'après les chiffres fournis par l'Annuaire, on jugera de la population catholique dans les centres de nos Missions par groupes :



EN EUROPE.	1886	1890
Angleterre et Ecosse catholique . . . . .	1,678,789	1,690,924
Irlande . . . . .	3,788,165	3,808,696
Suède, Norvège et Danemarck . . . . .	5,300	6,020
Lieux des missions en Allemagne (Anhalt, Schlesvig-Holstein, Sausitz, Saxe) . . . . .	111,486	131,894
Hollande et Luxembourg . . . . .	1,646,813	1,719,932
Grèce et péninsule Balkanique . . . . .	578,165	596,134
Total	7,808,718	7,953,600

En Angleterre, les conversions ne sont point fréquentes; mais la petite quantité est compensée par la qualité. Ce n'est point dans le peuple, mais parmi le clergé protestant, dans l'aristocratie et la bourgeoisie aisée que l'on gagne des âmes au catholicisme. C'est là un avenir plein de promesses, et c'est à ces cas de conversions qui se produisent dans les classes dirigeantes que l'on doit ce refroidissement des préjugés contre le catholicisme que la Réforme avait laissés si vifs en Angleterre.

En Suède, en Norvège et dans le Danemark, le progrès de nos Missions a été bien plus important qu'il ne paraît d'après l'annuaire de 1890. Mais il est à remarquer qu'après 1886, un nombre considérable de catholiques suédois et norvégiens ont émigré dans l'Amérique septentrionale.

En Grèce et dans les Balkans, il y a, on le sait, un obstacle pour ainsi dire insurmontable à la conversion au catholicisme dans l'action de la propagande slavo-schismatique qui sème l'or à profusion pour maintenir l'influence moscovite.

EN ASIE.	1886	1890
Turquie d'Asie catholique . . . . .	78,930	130,120
Indes orientales . . . . .	1,185,142	1,330,252
Indo-Chine . . . . .	631,276	649,190
Malaisie . . . . .	38,531	45,753
Chine, Japon et Corée . . . . .	560,657	590,176
Total	2,494,536	2,745,491

Vu l'immense étendue des territoires et des peuples des régions asiatiques susindiqués, les progrès du catholicisme dans ces pays semblent insignifiants, mais en considérant la nature des difficultés qu'on y rencontre, ils sont considérables.

Il est à remarquer combien il est difficile d'obtenir la conversion au catholicisme parmi les mahométans, vu que la moitié de la population islamite est inaccessible à la propagande et à la prédication des missionnaires.

L'Orient donne des consolations abondantes. L'Eglise de Dieu jouit de la liberté la plus précieuse sous le règne de la Turquie. Le Sultan, esprit éclairé et favorable aux missions, fait preuve de la plus large tolérance. Beaucoup d'Etats occidentaux pourraient prendre exemple sur le gouvernement ottoman, dans leurs rapports avec l'Eglise et la Papauté. Léon XIII a souvent rendu hommage à cette hauteur de vues et à cet esprit de justice qui animent le Sultan et les chefs d'Etat ottomans. Le *Moniteur de Rome* a sans cesse relevé cette inappréciable supériorité de la Turquie en matière de liberté religieuse. Aussi bien, nous ne saurions protester assez fortement contre certains journaux d'Orient qui, discutant notre article du 28 juin sur *Léon XIII et l'Orient*, y ont vu une attaque contre le Sultan et le gouvernement de Constantinople. Rien n'a été plus loin de notre pensée. Dans cet article, nous avons caractérisé la valeur morale et philosophique du mahométisme, du schisme russe et du catholicisme, dans la lutte pour la civilisation. Nous n'y avons parlé ni de l'empire ottoman ni de la politique du Sultan. De même que nous avons çà et là discuté le protestantisme, sans vouloir le moins du monde attaquer les Souverains et les Cabinets des Etats protestants, ainsi nous avons pu marquer académiquement les positions et la place qu'occupent les systèmes philosophiques et moraux en Orient. Plût à Dieu que tous les gouvernements fussent aussi favorables à l'Eglise que l'empire ottoman ! Plût à Dieu que tous les Cabinets s'inspirassent du même esprit d'équité et de la même bienveillance officace !

---

### NÉCROLOGIE

Rarement la ville de Strasbourg a vu dans ses murs une foule aussi nombreuse et aussi recueillie que celle qui s'est massée dans les rues pour assister aux funérailles de Mgr STUMPF. Les trains avaient amené des milliers de personnes, et toute la ville s'est donné rendez-vous sur la place de Broglie, la rue de la Mésange, la place Kléber, la rue des Arcades et la place de la Cathédrale. On voyait des têtes à toutes les fenêtres, sur les

échelles, les tapisseries et jusque sur les toits. La foule massée sur les trottoirs était maintenue par des escouades d'agents et de gendarmes dirigés par des inspecteurs et des commissaires de police.

L'administration municipale avait fait allumer sur tout le parcours du cortège les becs de gaz voilés d'un crêpe. De plus, elle avait accordé un jour de congé aux écoles primaires, afin que maîtres et élèves pussent assister aux obsèques.

Vers 9 heures, le cortège, précédé de la croix, a quitté le palais épiscopal. On y remarquait les orphelines des établissements charitables, les membres des différentes congrégations religieuses, une délégation des étudiants de l'université avec leur bannière voilée d'un crêpe, les séminaristes, les membres du clergé au nombre d'environ 700, parmi lesquels les chanoines Guerber, Simonis et Winterer, membres du Reichstag; des religieux capucins et trappistes, les professeurs du grand séminaire, les membres du chapitre, M. le curé de Belfort, représentant Mgr l'archevêque de Besançon; Mgr Behrlé, du chapitre de Fribourg, représentant Mgr l'archevêque de Fribourg; le R. P. abbé des Bénédictins de Delle, le R. P. abbé de la Trappe d'Élenberg, puis NN. SS. les évêques Haas, de Bâle; Fleck, de Metz; Korum, de Trèves; Turinaz, de Nancy, et Freppel, d'Angers. Le char funèbre était traîné par quatre chevaux tenus par des laquais en livrée. MM. les curés de la ville accompagnaient le convoi funèbre.

Marchaient ensuite les membres de la famille de Mgr Stumpf: M. l'abbé Horber, secrétaire particulier; M. l'abbé Stumpf, MM. les vicaires généraux Freyburger et Schott, MM. les vicaires capitulaires Straub et Schmitt, MM. de Puttkammer, de Schraut et de Köeller, du ministère d'Alsace-Lorraine; les généraux de Heuduck, de Lewinski, le préfet du Bas-Rhin, M. Schlumberger, président de la délégation d'Alsace; M. Back, maire de Strasbourg, et une foule d'officiers supérieurs et de conseillers de gouvernement. Les conseillers de fabriques des paroisses de la ville, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, les délégués de la congrégation des hommes et de la *Fedelta* fermaient la marche du convoi.

Le corps de Mgr Stumpf a été déposé au grand chœur de la cathédrale. Après la grand'messe, célébrée par Mgr Fleck, Mgr l'évêque de Trèves est monté en chaire. Dans un discours émouvant, l'illustre orateur a tracé de main de maître le portrait

du vénéré défunt. Il a insisté particulièrement sur les mérites de Mgr Stumpf comme éducateur du clergé. Sa parole chaude, vibrante d'émotion, a vivement ému l'immense auditoire.

Les cinq absoutes ont été faites conformément au pontifical par NN. SS. Turinaz, Fleck, Korum, Haas et Freppel. L'illustre évêque d'Angers avait déjà fait la levée du corps au palais épiscopal. Ajoutons que le plain-chant a été exécuté magistralement par le chœur des séminaristes.

A quatre heures du soir, le corps de Mgr Stumpf a été descendu dans la crypte, où reposent trois évêques de Strasbourg : Mgr Saurine, Mgr Lepape de Trevern et Mgr Raess.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le 17 août, fête de saint Joachim, le Saint-Père a reçu les vœux et les hommages des cardinaux, de la Prélature, de sa Cour et de plusieurs sociétés catholiques. Lorsque, à dix heures et demie du matin, je me suis rendu au Vatican, avant d'entrer au palais par la *porte de bronze*, les voitures commençaient à arriver et, traversant la place de Saint-Pierre, faisaient le tour de la basilique pour aller s'arrêter dans la cour de Saint-Damase. Devant la *porte de bronze* se tenaient des carabiniers italiens, des gardes de la police, pendant que, sous la colonnade de la place, se promenait, avec un de ses acolytes, M. Manfrani, le délégué chargé de la police de la Cité Léonine, dont la mission est de veiller et surveiller le palais apostolique.

Dans l'intérieur du palais, la garde suisse, en grande tenue, avait arboré son drapeau, rayé jaune et rouge, avec l'écusson de Léon XIII au milieu. La cour de Saint-Damase était peuplée de voitures et sur le grand escalier on rencontrait des cardinaux, des prélats, des camériers secrets de cape et d'épée, et des gentilshommes qui allaient présenter personnellement leurs félicitations ou s'inscrire sur les registres déposés dans les antichambres.

Le Saint-Père est sorti de ses appartements à onze heures et demie. Lorsqu'il s'est assis sur le trône, l'audience a commencé. Il a reçu d'abord les évêques et les autres prélats ;

puis une délégation du suprême magistère de l'Ordre de Malte, les dignitaires laïques de la cour, les présidents des différentes Académies pontificales, les présidents de plusieurs Sociétés catholiques, les commandants des corps militaires du palais.

Le président du Cercle de Saint-Pierre de la Jeunesse catholique italienne a offert, au nom du Cercle, un joli panier de fleurs et de fruits. Après, le chevalier Angelini a présenté au Saint-Père, au nom de l'évêque et du clergé de Puebla (Mexique), une offrande de 5,000 francs, et au nom de M. Plutarque Rodriguez, de Orizaba (Vera-Cruz), une caisse de café mexicain.

A onze heures et demie, l'audience étant finie, le Saint-Père est passé dans sa bibliothèque privée, où il a invité les cardinaux, qui, en attendant, s'étaient réunis dans l'antichambre secrète, et les autres qui avait assisté à la réception dans la salle du trône ; et il a tenu cercle.

En causant familièrement avec les invités, il a dit qu'il voudrait voir surgir dans cette Rome qui va disparaître, une église dédiée à saint Joachim. Il manifesta ensuite sa vive douleur pour la délibération prise par la Confrérie des *Bergamaschi*, de fermer au culte l'église de Notre-Dame de la Piété ; ajoutant que cette église ne fut pas donnée par les Papes à la Confrérie comme propriété, mais seulement afin que la Confrérie la desservît, et que par conséquent, ni le gouvernement ni la Confrérie n'ont aucun droit de disposer de l'église, car usage n'est pas synonyme de propriété.

Le Saint-Père parla ensuite longuement des collèges bohémien, illyrien et arménien. Il dit qu'il souhaitait que les séminaires provinciaux s'occupassent particulièrement des sciences, laissant aux séminaires diocésains l'enseignement des lettres. Il déplora que le Saint-Siège, spolié de tous ses biens, ne pût subvenir, comme il le voudrait, aux besoins des séminaires et et des ecclésiastiques sortant de la classe du peuple. Il parla de son ancien séminaire de Pérouse où, ayant fondé dix places pour les jeunes ecclésiastiques pauvres, il s'est présenté une fois cent trente-sept concurrents qui avaient presque tous les dispositions et les qualités voulues pour être admis.

Enfin, après avoir fait distribuer aux assistants une brochure à Lui dédiée par Mgr Marini, son *camérier secret participant*, et intitulée *Observations sur le poème de Diodore Siculo*, il donna sa bénédiction et rentra dans ses appartements.

Au milieu des ruines que la haine sectaire accumule dans la Ville Sainte, il est consolant de voir l'action de la Providence y susciter de nouveaux monuments de la foi des peuples catholiques. Voici qu'une grande et belle église va surgir dans un des quartiers modernes de Rome, à Villa Ludovisi, où rien n'avait été fait jusqu'ici pour le service du culte. Ce sera l'église nationale irlandaise dédiée à saint Patrice et annexée au collège des Pères Augustins d'Irlande. La première pierre en fut posée le 1<sup>er</sup> février 1888, en présence de Mgr Walsh, archevêque de Dublin, et de Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie. Depuis lors, les vicissitudes mêmes du peuple irlandais n'ont pas permis de réaliser aussi promptement qu'on l'eût voulu, l'exécution du projet conçu par le R. P. Glynn, supérieur du collège des Augustins. Mais maintenant qu'un avenir meilleur est sur le point de surgir pour l'Irlande, le moment est aussi venu de donner un nouvel éclat dans la cité des Papes aux traditions ininterrompues de fidélité qui unissent cette noble nation au Siège apostolique. Aussi bien la nouvelle église de Saint-Patrice s'élèvera près de la Via Salaria et de cette catacombe de Priscille où le grand apôtre de l'Irlande reçut la consécration épiscopale des mains du saint Pontife Célestin I<sup>er</sup> enseveli dans cette même catacombe. Ce sera, comme je l'ai dit, une église monumentale digne à tous égards de ces immortels souvenirs et de la nation qui s'en glorifie. En effet, d'après le projet, définitivement approuvé par l'épiscopat d'Irlande et béni par S. S. Léon XIII, l'église nationale irlandaise va être construite d'après le meilleur style de la Renaissance, à forme basilicale à trois nefs. La façade aura une hauteur de 122 pieds anglais sur une extension de 92; la hauteur du clocher sera de 158 pieds; l'église aura au total 192 pieds de long sur 76 de large. Les nefs seront divisées par des rangs de colonnes en granit de Bielle avec chapiteaux en marbre blanc et de style corinthien. C'est assez dire que le monument à l'apôtre de l'Irlande n'aura rien perdu pour être différé et que désormais il va correspondre par son éclat aux plus chères espérances sur le relèvement de la nation irlandaise. Les travaux de la nouvelle église sont déjà commencés, et si l'on doit en juger par le zèle et l'énergie avec lesquels le R. P. Glynn a entrepris cette œuvre, on peut bien croire que le projet magnifique ne tardera pas à être achevé. En attendant, la sacristie, assez grande, servira de chapelle jusqu'à ce qu'on puisse ouvrir au culte la nouvelle église.

---

La spoliation des œuvres pies commence à ouvrir, comme il fallait s'y attendre, l'interminable série de procès auxquels doit donner lieu la violation criante de la volonté des fondateurs. C'est ainsi que Mgr l'évêque de Bergame vient de faire intimer, par-devant les tribunaux, une ferme protestation contre la transformation de la confrérie des Bergamaschi à Rome, cette confrérie ayant été fondée expressément pour subvenir à l'instruction du clergé et au service du culte, et non au profit des laïques, comme le prétendent aujourd'hui les soi-disant réformateurs des Œuvres pies. Il en est de même dans un grand nombre de cas, et la funeste loi édictée sous l'empire des sectes ajoute ainsi à son iniquité intrinsèque le caractère spécial qui la fait devenir une vraie mine à procès. Au reste, la spoliation des Œuvres pies portera en elle-même son châtiment, car le riche patrimoine de ces Œuvres, manipulé désormais par les annexionnistes italiens, ne saurait, certes, remédier à la misère croissante de tout un peuple, et les pauvres verront tarir les sources les plus fécondes de la charité publique.

#### France.

PARIS. — Le dimanche 31 août, solennité de la fête de Saint-Augustin, Mgr Combes, évêque de Constantine et d'Hippone, officiera pontificalement dans l'église Saint-Augustin, à Paris.

Nous rappelons à nos lecteurs que Sa Grandeur recevra avec reconnaissance, rue Ondinot, 27, les offrandes qui lui seront adressées pour l'achèvement de la basilique de Saint-Augustin, à Hippone.

SAINT-BRIEUC. — La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc publie la lettre suivante, que Mgr Fallières vient d'adresser à M. le Supérieur du grand séminaire relativement à la rentrée des séminaristes et à la nouvelle loi militaire :

Monsieur le supérieur,

Dans les premiers jours du mois de novembre, les élèves ecclésiastiques astreints au service militaire seront appelés à rejoindre leurs corps.

Il est regrettable sans doute que ces jeunes gens soient obligés d'interrompre leurs études de philosophie ou de théologie pour apprendre le métier des armes, qu'ils n'auront pas à exercer; mais enfin, puisque la loi militaire votée, malgré les observations respectueuses de l'Épiscopat, va être incessamment appliquée, il est de notre devoir de chercher à en atténuer les effets au point de vue du recrutement et de la formation du clergé.

Les séminaristes seront d'autant plus respectés qu'ils se montreront plus résolus à persévérer dans leur vocation et plus fidèles à tous les devoirs de la vie chrétienne.

Il est donc nécessaire qu'ils aient été incorporés dans nos rangs e porté la soutane avant de revêtir l'uniforme.

C'est pourquoi :

Tous les élèves du grand séminaire porteront la soutane dès le premier jour de la rentrée des classes.

Ceux d'entre eux qui doivent rejoindre leur corps au mois de novembre ne laisseront pas d'être présents, en soutane, au grand séminaire le 4 octobre.

Les séminaristes qui ne se présenteraient pas le 4 octobre seraient censés avoir renoncé au titre d'élève ecclésiastique, et ils auraient à en subir les conséquences devant l'autorité militaire.

Ceux qui doivent rejoindre leur corps au mois de novembre suivront, comme les autres, les exercices de la retraite. Ce sera un moyen pour eux de se retremper dans l'esprit de leur état et de se prémunir contre les dangers de l'épreuve qui les attend.

Vous aurez soin de les recommander verbalement ou par écrit à MM. les directeurs de séminaire, aumôniers militaires ou curés de la ville où ils auront à se rendre.

Une fois rendus à leur poste, les séminaristes-soldats, ou, pour parler plus juste, mis par la loi au service de l'armée, se souviendront qu'ils doivent donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et militaires.

La discipline leur sera sacrée; ils auront pour leurs chefs le plus grand respect et la plus parfaite soumission.

Ils se montreront pour leurs camarades très bons et très obligeants, sans pousser jamais la complaisance jusqu'à la faiblesse et à l'oubli du devoir.

Ils garderont, autant qu'il leur sera possible, les habitudes, même extérieures, de la piété.

C'est à vous surtout, monsieur le supérieur, et à vos dignes coopérateurs qu'il appartient de préparer nos chers séminaristes à subir avec honneur et succès l'épreuve par laquelle ils vont passer. S'ils sont fidèles, et ils le seront, aux recommandations que vous allez leur faire; s'ils comprennent que le sacerdoce ne peut être ni estimé à trop haut prix, ni acheté par trop de sacrifices; s'ils sont résolus enfin à tout souffrir plutôt qu'à perdre leur âme et leur vocation, nous pouvons espérer qu'ils nous reviendront plus forts, plus vertueux, plus décidés que jamais à être des apôtres; et peut-être leur passage à la caserne n'aura-t-il pas été sans exercer une salutaire influence autour d'eux.

Agréez, monsieur le supérieur, l'assurance de mon respect le plus dévoué.

† PIERRE-MARIE,  
*évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.*



TARBES. — Nous lisons dans le *Journal de Lourdes* :

La solennité de l'Assomption eut un éclat exceptionnel, grâce aux pèlerins qui étaient accourus de toutes parts.

Un évêque portugais, Mgr Augustin Borreto, évêque de Funchal, dans l'île Madère, a officié pontificalement à la messe et à vêpres. Une anglaise protestante choisit cette date pour abjurer l'erreur et embrasser la vraie foi. Une famille du Brésil, composée de cinq personnes, offrit une lampe en argent de deux mille francs.

La messe des malades, célébrée par M. l'abbé Sire, directeur de Saint-Sulpice, à Paris, fut, comme de coutume, très suivie. On remarquait parmi les assistants plusieurs miraculés des années précédentes. L'église du Rosaire put seule recevoir les multitudes aux principales cérémonies.

Après les vêpres, la procession de Lourdes se déroula vers la grotte avec sa magnificence habituelle.

Le soir venu, l'illumination du rocher et la procession aux flambeaux donnèrent à la nuit les éblouissantes clartés du jour.

On n'a pas oublié le projet de représenter les quinze mystères du Rosaire en autant de tableaux de mosaïque vénitienne. Ce projet va recevoir un commencement d'exécution, grâce à un don anonyme de 10,000 fr., pour un de ces tableaux.

Le don a été apporté, le 12 août, par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Deux évêques sont venus en pèlerinage : l'un, Mgr Gay évêque d'Anthédon, a fait plusieurs fois hommage de ses œuvres à Notre-Dame de Lourdes ; l'autre, Mgr Petit, évêque du Puy, est heureux de renouer en sa personne les liens qui existaient au moyen âge entre le fort de Lourdes et le célèbre sanctuaire de sa cité épiscopale.

S. A. R. Mgr le duc de Nemours a fait, le 12 août, son pèlerinage à la grotte.

Le départ du pèlerinage national, composé de treize trains, contenant mille malades, a eu lieu de Paris le 18 août. Douze autres trains sont partis de diverses villes.

Les pèlerins sont arrivés dans la ville hospitalière de Poitiers le 19 août, deux guérisons ont eu lieu au tombeau de sainte Radegonde. Ils sont ensuite repartis par Bordeaux, où une messe solennelle a été célébrée, puis sont entrés à Lourdes le 20 août.

### Étranger.

BAVIÈRE. — L'événement du jour est la conversion complète de l'ex-ministère de Lutz. Le fait même ressort du rapport que le conseiller Walther, à Munich, a adressé à ses électeurs d'Amberg sur la façon dont il a rempli son mandat parlementaire, rapport dans lequel il s'étend longuement sur les rensei-

gnements personnels qu'il a sur cette affaire. Après avoir relevé que M. de Lutz, il y a peu de semaines encore, proclamait les dogmes de l'Eglise dangereux pour l'Etat, il ajoute que le même Lutz a déposé entre les mains de l'archevêque de Munich une déclaration, disant qu'il croit tout, sans restriction aucune, ce que l'Eglise propose. Par là, M. de Lutz condamne toute sa vie publique. Il reconnaît l'infailibilité du Pape qu'il avait contestée durant toute sa carrière ministérielle. Il reconnaît que le Placet royal n'est pas un droit essentiel de la Couronne, mais une ingérence audacieuse dans les droits de Dieu; il reconnaît que l'article pénal, dit article Lutz, en plaçant la chaire sous la surveillance de la police, constitue un acte de rébellion gouvernementale contre le Christ, qu'il confesse Fils de Dieu et Dieu Lui-même. Il reconnaît que toute sa vie de famille n'était pas conforme à la loi de Dieu, qu'en ne tenant pas compte des préceptes de l'Eglise sur la conclusion du mariage, il avait provoqué le jugement de Dieu, annoncé dans les paroles du Christ : « Qui vous méprise, me méprise, et qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé ! »

Tout cela est contenu implicitement dans la déclaration par laquelle le baron de Lutz professe vouloir tout croire ce que l'Eglise propose. Cette nouvelle nous remplit d'une grande joie. M. de Lutz a posé un acte courageux en se relevant et en traçant sous les yeux de ses contemporains le *Manè, Thécel, Pharès!* Cet acte le réconcilie avec les catholiques, comme il l'a réconcilié avec Dieu.

Ses amis d'hier et ses adversaires d'aujourd'hui ne manquent pas, il est vrai, de proclamer que la crainte d'une mort prochaine lui a arraché cette déclaration. Singuliers gens ! D'où cette crainte pourrait-elle lui venir, s'il n'était pas convaincu de la vérité des faits qui en forment le fondement ? Dans le tumulte de la vie, les préoccupations de la vie avaient occupé l'avant-plan. Mais quand l'homme s'apprête à quitter ce monde, alors les voiles se déchirent, ces voiles avec lesquels l'égoïsme de l'homme avait caché la vérité inopportune. Son regard voit plus clairement ce qui aurait dû être et ce qui a été. Les vrais biens et les vrais maux de la vie se révèlent dans leur vrai jour, dont la lueur fait pâlir les feux de la rampe qui éclairaient la scène de la comédie humaine. Pour le baron de Lutz il n'y a plus de couronne de Bavière, plus de fauteuil de ministre, plus d'Empire allemand, plus de libéraux, plus de cléricaux.

Pour lui il n'y a plus autre chose que Dieu, plus d'autre question que celle de savoir si l'homme a vécu en conformité avec la volonté du Créateur. Que Dieu lui ait donné la grâce de comprendre tout cela, ce sera une puissante consolation au moment de la mort; mais pour tous ceux qui ont suivi son drapeau, ce devrait être un avertissement terrible. Le mauvais riche de l'Évangile suppliait d'envoyer Lazare auprès de ses frères pour les prémunir contre le sort qui les attendait. Les amis de M. de Lutz ont vu arriver ce messenger, et son éloquente confession au seuil de l'Éternité devrait leur dire que tout en ce monde n'est que vaine fumée.

D'après les relations de M. Walther, on ne saurait douter que la conversion ne soit sérieuse. Nous devons en conséquence supposer que le mariage de M. de Lutz aura déjà été sanctionné, et que lui-même, si Dieu lui rendait la santé, se ferait, pour autant que cela dépend de ses forces, le champion de l'Église catholique. Nous souhaitons que d'autres personnages sachent imiter l'exemple de M. de Lutz.

HONGRIE. — D'après les dernières nouvelles venant de Hongrie, le conflit entre le ministère et le clergé toucherait à sa fin. On se rappelle l'objet du litige. La loi astreignant les époux de religion différente à rattacher les enfants mâles à la société religieuse dont fait partie le père, et les filles à celles de la mère, le clergé catholique se refuse à y obéir, malgré les peines édictées notamment par le ministre des cultes, comte Csaky.

Or, ces jours derniers, le cardinal Simor aurait eu avec le président du ministère hongrois, comte Szapary, une entrevue de trois heures, consacrée à la discussion des divers points sur lesquels il y avait désaccord entre le gouvernement et les autorités ecclésiastiques. Le chef du ministère se serait vivement défendu du reproche de vouloir inaugurer un kulturkampf et aurait déclaré son intention de vivre en bons termes avec le clergé, dont il appréciait, comme il convient, le bon esprit et le patriotisme. Le cardinal Simor, de son côté, aurait fait ressortir combien le clergé est éloigné de tout sentiment hostile à l'égard du pouvoir civil, à l'égard d'un gouvernement qui a pour chef un catholique irréprochable. Il déplorerait l'existence d'un différend qui a été soulevé à la légère et ne peut aboutir à rien de bon.

De part et d'autre, on aurait reconnu la nécessité de s'en-

tendre et la facilité d'y arriver. Selon toute apparence, ce serait déjà fait sans l'absence du comte Csaky, ministre des cultes. On espérerait que sous peu, même avant l'ouverture de la session parlementaire, on arrêtera les termes d'un accord qui sera de nature à satisfaire tous les amis de la paix religieuse, c'est-à-dire la grande majorité de la nation.

Après le départ du comte Szapary, président du ministère, le cardinal Simor aurait reçu la visite du docteur Wolofka, haut fonctionnaire du ministère des cultes.

Nous devons ajouter que le *Vaterland*, de Vienne, accueille cette bonne nouvelle avec joie, mais aussi avec des doutes sur son authenticité. De fait, on peut être quelque peu étonné de la rapidité et de la facilité de cette entente, quand on se rappelle que le conflit est déjà fort ancien et qu'il a été sans cesse en augmentant de vivacité jusqu'à devenir aigu.

Quoi qu'il en soit, vraie ou fausse, ou du moins prématurée, la nouvelle a produit une excellente impression. On saura sans doute bientôt à quoi s'en tenir. Si le chef du ministère est effectivement animé des conciliantes dispositions qu'on lui prête, il n'est pas douteux que le ministre des cultes, comte Csaki, devra bien se soumettre ou se démettre.

La formation d'un parti catholique en Hongrie — annoncée il y a quelques jours comme un fait accompli — aurait-elle déjà dessillé certains yeux? *Initium sapientiae timor...*

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les dominicains du Havre. — Conseils généraux. — Les coulisses du Boulangisme. — Le Port de la Pallice. — Orages et Cyclones. — Étranger.

28 août 1890.

Que deviendrait la république antireligieuse si le Havre n'avait un conseil municipal vigilant? On sait son dernier exploit. Les dominicains, expulsés à la suite des décrets de 1880, sont rentrés, paraît-il, dans leur immeuble. Le maire du Havre, qui ne dort que d'un œil, a porté le fait à la connaissance du préfet, qui ne s'est pas empressé de requérir les serruriers. Pour stipuler son inertie, le conseil municipal a voté un ordre du jour qui est une véritable sommation d'agir adressée au gouvernement. Si les Chambres étaient en session, nous

aurions entendu déjà quelque belle interpellation, une question tout au moins, mais il faudra attendre la rentrée pour goûter cette jouissance oratoire, et nous contenter, jusque-là, d'articles de journaux. Ces articles ne manquent pas. La presse radicale ouvre le feu sur toute la ligne. Il importe, dit un des journaux d'extrême gauche, « de secouer la somnolence qui nous envahit. » Le péril clérical redevient très redoutable, paraît-il. « Le chef de l'Etat n'a-t-il pas donné le mauvais exemple en rétablissant, au palais national de l'Elysée, la messe des cardinaux ? » C'est évidemment très grave, et il n'est que temps de laïciser la présidence de la République. Heureusement, le conseil municipal du Havre n'est pas atteint de la « somnolence » générale ; le *Radical*, la *Justice* et quelques autres bons journaux veillent avec lui. Le *Journal des Débats* persifle avec raison cette puérilité dans l'intolérance. Ce serait burlesque, si l'on n'avait à se dire qu'il y a des ministres plus préoccupés de désarmer les criaileries d'une minorité hargneuse que de répondre aux idées de tolérance et de modération qui sont dans le sentiment public.

---

La session des Conseils généraux s'achève sans avoir donné lieu à de bien graves incidents. Signalons cependant l'attitude violente de la minorité de gauche dans la Sarthe, en même temps que l'inconvenance du préfet de ce département, un sieur Liétaud, déjà connu pour son manque de tenue.

Dans l'Allier et le Gard, de vives altercations se sont également produites entre les diverses fractions des Conseils.

---

Le *Journal officiel* vient de publier un décret relatif à l'organisation des régions africaines qui ont fait récemment l'objet de l'accord entre la France et l'Angleterre. Ce décret peut ainsi être considéré comme la conséquence et le complément de l'arrangement anglo-français du 5 août. Il a pour but de détacher de la colonie du Sénégal les territoires de l'intérieur désignés sous le nom de territoire du Haut-Fleuve et situés entre le Sénégal et le Niger. Le gouverneur du Sénégal y était représenté jusqu'à présent par un colonel d'infanterie de marine portant le titre de commandant supérieur. Le décret dont nous parlons laisse à cet officier son titre de commandant supérieur. Mais ce commandant supérieur, dont la résidence est fixée à Kayes, exercera désormais dans le Soudan, d'une façon indé-

pendante, les pouvoirs administratifs et financiers dévolus auparavant au gouverneur du Sénégal par les décrets et règlements en vigueur; le personnel civil et militaire en service au Soudan relèvera directement du commandant supérieur, lequel correspondra directement avec le sous-secrétaire d'Etat aux colonies: C'est donc en quelque sorte l'embryon d'une nouvelle administration coloniale.

Les journaux s'occupent depuis quelques jours à rechercher quel est le personnage qui se cache sous l'X...; signataire d'articles récents publiés sous ce titre: *Coulisses du boulangisme*:

Après avoir cité M. de Saint-Martin, MM. Cahu, Laisant, Naquet, on court sur de nouvelles pistes.

La *Petite République française* prétend y voir Georges Thiebaud, le fameux « lanceur » de Boulanger.

La *France et le XIX<sup>e</sup> Siècle* tiennent pour M. Mermeix.

Quoi qu'il en soit, les articles cités contiennent de piquantes révélations. Ils décoiffent le général Boulanger de ce nimbe de bravoure chevaleresque dont ses partisans l'avaient décoré. Ils montrent ce soldat abandonnant ses idées et ses amis au moment le plus critique pour les beaux yeux d'une aventurière. Bref, ils renversent le général de ce piédestal de gloire où l'avait hissé la propagande laudative de tant de badauds admirateurs.

On se demande le but de cette publication. Le *Courrier du Soir*, en réponse à la question écrit: « L'apologie à laquelle le sceptique journal de M. Magnard prête l'hospitalité de ses deux colonnes serait destinée à préparer une nouvelle rentrée en scène de M. Boulanger. »

Il faut avouer qu'on s'y prend d'une drôle de manière. Abattre un homme sous prétexte de l'apologier, c'est un peu fort.

Nous préférons cette autre version qui court les journaux parisiens. Cette publication serait l'œuvre d'un syndicat voulant reprendre pour son compte le programme de Tours et faire du boulangisme à l'exclusion du général Boulanger.

Si ce n'est pas vrai, c'est, en tout cas, vraisemblable.

Entre temps, les anciens lieutenants du général se divisent de plus en plus. Aujourd'hui, c'est M. Laur qui, dans une lettre à l'*Eclair*, déclare se séparer ouvertement de M. Naquet, « le conseiller du premier coup d'Etat. »

C'est la fin.

Comme nous le disions, il y a huit jours, M. Carnot est allé à la Rochelle inaugurer le nouveau port de la Pallice. Nous passerons sous silence le programme de la réception, il est invariable.

Le port inauguré par M. Carnot est appelé à devenir un des plus importants de la côte atlantique française. Brest et Rochefort sont accaparés par la marine militaire, Saint-Nazaire et Bordeaux sont à l'embouchure de la Loire et de la Garonne qui charient sans cesse l'humus du continent et dans un espace plus ou moins éloigné combleront par un delta fertile les rades, les passes, voire même les ports. La Rochelle n'est point menacée par l'ensablement, les cuirassés les plus forts pourront y aborder par les marées les plus basses, l'endroit était donc tout naturellement désigné pour servir de refuge et de débarcadère.

A cette position favorable qu'ont fait ressortir les ingénieurs et les membres de la Chambre de commerce, s'ajoutaient des souvenirs historiques que M. Carnot, M. Good, président du Consistoire protestant, et le maire de la ville ont cru devoir rappeler.

La noble cause de la liberté religieuse, a dit M. Good, aujourd'hui gagnée, a compté dans nos murs bien des défenseurs héroïques, un Coligny, un Lanoue, un Jean Guitton et tant d'autres.

Notre cité jadis presque toute protestante, qui a donné son nom à la confession de foi des églises de la réforme française, voit aujourd'hui les fidèles des deux cultes vivre en paix les uns avec les autres et animés de sentiments de respect mutuel; de concert ils travaillent à la prospérité de la cité et fondent de grandes espérances sur ce port nouveau qui va s'ouvrir sous vos auspices et qui effacera de leur souvenir le temps où ils virent leur ancien port se fermer par une digue mémorable.

Et M. Carnot d'ajouter :

« La République ne construit plus de digues pour vous affamer, elle creuse des ports pour abriter vos flottes. »

L'un et l'autre faisaient allusion à la campagne de 1628, que l'on a singulièrement expliquée ce jour-là.

Grégoire XV venait de nommer Richelieu cardinal, quand le duc de Soubise s'empara de l'île de Ré, surprit la flotte royale dans le port breton de Blavet, tandis que son frère le duc de Rohan soulevait le Languedoc. Soubise fut défait et une trêve conclue en 1626 entre les réformés et le roi de France. L'année suivante les calvinistes traitèrent avec l'Angleterre, une flotte

anglaise parut devant l'île de Ré, la Rochelle leva l'étendard de la révolte et de la guerre civile. C'était la capitale des huguenots, un repaire semblable à Tunis et Alger, d'où s'élançaient des bandes de corsaires pour infester les pays catholiques.

On sait en effet que la Réforme à son apparition vit passer dans ses rangs, à côté d'une foule d'esprits sérieux, un grand nombre de gens peu recommandables attirés par l'indulgence de la morale nouvelle, les luttes politiques qui s'annonçaient et les déprédations qui les accompagnent toujours. Louis XIII marcha contre la ville rebelle, accompagné de Richelieu. Le cardinal, dont la première vocation avait été les armes, se montra général accompli, il chassa les Anglais de l'île de Ré, assiégea la Rochelle, construisit, au milieu de l'hiver, une digue immense pour fermer le port, repoussa deux nouvelles flottes anglaises et réduisit la ville à capituler le 29 octobre 1628.

Ce n'est donc pas pour le plaisir d'affamer une ville que Louis XIII entreprit cette mémorable campagne, mais bien pour mettre un terme aux désordres de la guerre civile. Pour ce qui est de la liberté religieuse dont M. Good a parlé, elle est si bien acquise que Mgr Ardin n'a pu, malgré l'assentiment de M. Carnot, inaugurer le nouveau port par une bénédiction religieuse. Le conseil municipal s'y est opposé et l'évêque a dû s'abstenir de paraître.

---

La France et une partie de la Suisse viennent d'être visitées par un fléau d'un nouveau genre qui supplée au choléra et à la guerre, à moins qu'il ne les devance. Plusieurs cyclones se sont promenés de la frontière française jurassienne jusqu'au Havre enlevant les toitures des habitations, renversant les trains en marche, paralysant les animaux et dévastant les campagnes. Dreux et Saint-Claude ont été particulièrement éprouvés. Ceci nous montre combien les forces artificielles de la science sont inférieures aux puissants moteurs de la nature que guident les lois mathématiques émanées de la puissance divine.

Les effets de la tempête sont aussi bizarres que la nature du phénomène dévastateur nous est inconnue.

Des observateurs attentifs et quelque peu versés dans les sciences physiques ont pu décrire l'aspect extérieur de la tempête, sans découvrir une manifestation spéciale qui permit d'établir la genèse du cyclone. La première impression sensorielle que l'on ressentait était, paraît-il, celle du tourbillon aérien qui



se produit lorsque deux courants d'eau s'avancent parallèlement et à vitesses inégales. Puis de la masse la plus compacte des nuages, une partie grisâtre de forme conique, déchirée par les éclairs, pareille à une épaisse fumée de forge, a semblé descendre. En touchant le sol, la masse liquide ne s'est point éparpillée en gouttelettes, elle a conservé sa forme et s'est avancée en zig-zag. Les personnes qui se trouvaient aux alentours étaient tantôt tirées en avant, tantôt violemment soulevées; aucune impression particulière n'affectait leur palais ou leur odorat, par contre un bruit d'enfer arrivait à leurs oreilles. La persistance des deux courants se maintenait continuellement, et la couleur du tourbillon variait avec l'intensité de la lumière des éclairs. Un fait digne de remarque, c'est que dans les forêts et les champs recouverts de céréales, les arbres et les épis avaient été couchés sur une surface exactement circulaire et tous avec une précision mathématique étaient inclinés dans le sens du rayon.

Aux météorologistes à trouver la formule qui résumera la loi des tempêtes et aux âmes généreuses à puiser dans leur bourse.

---

L'attention publique en Europe reste fixée sur le voyage que l'Empereur d'Allemagne vient d'accomplir en Russie. Quel est le but de ce voyage? A quel intérêt répond-il? Quelles peuvent en être les conséquences? Le monde politique continue de se poser ces questions, sans y trouver jusqu'ici une réponse bien décisive.

Nous avons déjà eu occasion de constater que si l'Empereur d'Allemagne a entrepris de concilier en Orient la Russie, qui n'est pas son alliée, avec l'Autriche, qui l'est, le problème est plus difficile à résoudre aujourd'hui qu'il y a deux mois. En effet, avant ces derniers jours, le prince de Bulgarie était absent de ses Etats, et au moment où il en était sorti pour prendre, comme on dit vulgairement, ses vacances, il avait vivement irrité le sentiment public, en laissant exécuter sans merci le major Panitza. Le bruit courait donc beaucoup alors que le prince ne retournerait plus à Sofia, et que son abdication ou renversement étaient imminents.

Ces prophéties ne se sont pas réalisées. Le prince vient de rentrer en possession du gouvernement de la Bulgarie, ou plutôt de ce que lui en laisse la dictature de M. Stambouloff, et les choses ont repris à Sofia leur physionomie habituelle sans que l'ordre matériel eût été troublé une seule minute. Or, quand on parle de transaction sur la question bulgare, il faut immoler à

la Russie le prince Ferdinand, que l'Empereur Alexandre III ne reconnaîtra jamais. Mais l'immoler, comment? Si l'Allemagne veut envoyer en Bulgarie un corps d'armée, ce qui n'est pas probable, tout sera facile; en dehors de cet expédient, aucune révolution n'est à prévoir dans les Balkans. Par conséquent la solution de la question bulgare ne peut guère sortir des conférences de Péterhof.

En occident, même embarras pour l'Empereur d'Allemagne, s'il veut modifier le *statu quo*. Le principe qui domine la politique extérieure de la Russie n'a jamais été plus lumineux, ni plus facile à définir: l'Empereur Alexandre III n'a aliéné avec personne sa liberté d'action et il entend la maintenir intégralement. Il existe une triple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie; cette triple alliance vise la Russie et la France, sans quoi elle n'aurait pas de raison d'être. Eh bien! de deux choses l'une, ou elle continuera de fonctionner, et il n'y a pas place chez elle pour la Russie; ou elle sera dissoute, et alors nous assisterons à une révolution diplomatique tellement considérable, qu'il n'y a pas lieu d'en supputer les conséquences dès à présent.

Les choses étant ainsi, on peut conjecturer que rien de bien net ni de bien précis ne sortira du nouveau voyage de l'empereur d'Allemagne en Russie. Guillaume II, c'est un fait incontestable, tient à effacer de sa politique à l'égard de la Russie toutes les aspérités et les froissements qu'y avait mêlés M. de Bismarck. Mais l'alliance de 1879 reste debout, et de par les commentaires dont l'ex-chancelier l'a entourée au moment où elle a été signée, cette alliance ne peut pas ne pas être une arme dont la pointe est tournée contre la Russie. Tous les compliments, toutes les protestations d'amitié ne changeront rien, ne pourront rien changer à ce qui est ici l'évidence invariable. Par conséquent, toute réflexion faite, nous n'avons aucune raison, en France, de nous inquiéter des conférences de Péterhoff; elles rendront sans doute plus cordiales les relations personnelles entre les deux puissants souverains du Nord, mais elles ne changeront sur aucun point, ni directement ni indirectement, leur politique générale extérieure.

---

L'Angleterre tient à se mettre en règle avec tout le monde sur le continent africain. Elle vient de s'en partager la moitié à peu près avec l'Allemagne; puis elle a défini avec nous la

sphère d'influence qui nous appartient au sud de l'Algérie; en dernier lieu, elle a fait sa paix avec le Portugal contre lequel, au printemps de cette année, elle s'était conduite, sur ce même continent, avec tant de brutalité.

Voilà donc une des cinq parties du monde dépecée par de bons et solennels traités. A quand maintenant les progrès de la civilisation sur cette terre ingrate et brûlée par le soleil? Il est certain que si, avant cinquante ans, on réussit à y établir, comme en Algérie et en Tunisie, des chemins de fer, des méthodes d'agriculture et des capitaux, en un mot tout ce qui est chez nous le levier du commerce et des échanges, l'Afrique centrale n'aura pas à regretter le sans-gêne avec lequel l'Europe a osé mettre la main sur elle.

Les territoires sur lesquels la Grande-Bretagne par son traité du 20 août, reconnaît l'action du Portugal sont limités :

Au Nord de l'Afrique orientale par le cours du Rovoua et le confluent de cette rivière avec le Wisige et le parallèle qui part de ce point jusqu'au port du lac Nyazza sont reconnus au Portugal jusqu'au 13°30 de latitude. De ce point, la limite des possessions portugaises suit la direction jusqu'au bord oriental des lacs Chinta et Chilma et de l'extrémité sud-est de ceux-ci jusqu'au confluent le plus oriental du Rup, dont le cours forme lui-même la frontière, jusqu'au confluent de cette rivière avec le Shiré. De ce point une ligne droite est tirée jusqu'à mi-chemin entre la ville de Cette et les chutes du Caroa Bassa. D'ici jusqu'à Zumbo le cours du Zambèse forme la limite entre les possessions portugaises du Sud et les possessions anglaises du Nord; Zumbo reste portugaise avec une zone dont elle forme le centre et qui s'étend dans un rayon de 10 milles sur la rive gauche du Zambèse.

Vers le sud, la ligne de limite part de l'extrémité occidentale de cette zone jusqu'au parallèle 16, qu'elle suit jusqu'au 31 degré de longitude pour se dévier jusqu'au point d'interruption du Mézoc et du méridien 33 avec lequel elle se confond jusqu'au parallèle 18.30 pour se prolonger avec celui-ci vers l'occident jusqu'au *Mashke* et le *Save* en suivant le fleuve et son confluent avec le *Lunda*. De ce point une ligne droite va rencontrer l'extrémité nord-est jusqu'au Transvaal en suivant ensuite la frontière orientale de cet Etat et du Swansiland jusqu'au confluent du Pongolo et du Massuta, et de là par la même latitude jusqu'à la mer.

Dans l'Afrique occidentale, l'Angleterre reconnaît la colonie portugaise Angola pour considérer comme limite orientale le Zambèse, et le gouvernement britannique ne s'opposera pas à ce que le Portugal étende son influence sur tout le pays, qui, au nord-ouest du Haut-Zambèse, s'étend jusqu'à la frontière de l'Etat de Congo. C'est ici que le Portugal reconnaît à l'Angleterre les territoires qui sont entre les limites que l'on vient d'indiquer, mais l'Angleterre reconnaît de son côté par le même traité le droit très important du Portugal à établir des chemins de fer et des télégraphes dans une large zone qui formera la liaison entre les provinces portugaises du Mozambique et ceux de l'Angola.

Dans ces limites l'Angleterre reconnaît pour la première fois au Portugal la souveraineté sur ces vastes territoires dont la possession restait jusqu'à présent litigieuse. Non seulement entre le lac Niaza et la mer, mais au sud du Zambèse entre le haut Zambèse et le Bie, et au sud du Lorenzo Marqués au-delà du territoire accordé par l'arbitrage du maréchal de MacMahon. Le Zambèse et le Schiré restent ouvert au commerce international. Le Pungé est ouvert au commerce anglais.

Les puissances contractantes s'engagent à soumettre à l'arbitrage tout différend futur concernant les stipulations de ce contrat. Ce traité entrera en vigueur après avoir été approuvé par le Parlement portugais.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

EDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an. . . . .	18 fr. >
Un an. . . . .	15 fr. >	Six mois. . . . .	10 >
Six mois . . . . .	8 >	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois . . . . .	4 50	Un an. . . . .	24 fr. >
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse.</i>		EDITION SUR BEAU PAPIER	
<i>Belgique.</i>		Les abonnements sont d'un an	
Un an. . . . .	16 fr. >	et respectivement de 18, 22, 24 et	
Six mois. . . . .	9 >	36 fr.	

Un numéro : 0 fr. 35, *franco* : 0 40.

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE (1)

### PREMIÈRE PARTIE

#### Vertus de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Nous ne saurions avoir l'intention de retracer ici la vie complète de l'illustre vierge de Paray. Depuis deux siècles, elle a eu le privilège de susciter des historiens dignes d'elle (2). Nous renvoyons à leurs travaux toutes les personnes désireuses de connaître dans le détail une vie où les événements extérieurs

(1) Instruction pastorale de Mgr Perraud, évêque d'Autun, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de la Bienheureuse et du jubilé extraordinaire accordé à cette occasion par Sa Sainteté Léon XIII à la paroisse et cité de Paray-le-Monial.

(2) Le plus ancien, d'après l'ordre chronologique, et non le moins digne de notre reconnaissance, est le P. Croiset, de la Compagnie de Jésus. Non seulement il avait connu la sœur Marguerite-Marie et avait échangé avec elle un certain nombre de lettres, mais en 1689, il avait fait quelques additions à un recueil composé à Dijon par la Sœur Jeanne-Marie Joly, en l'honneur du Cœur de Jésus. Il se préparait dès lors à écrire le livre qui vit le jour quelques mois seulement après la mort de la Sœur Alacoque, et auquel il ajouta, en cent et quelques pages, « un abrégé de la vie d'une religieuse de la Visitation Sainte-Marie, de laquelle Dieu s'est servi pour l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ, décédée en odeur de sainteté le 17 d'octobre de l'an 1690. » (Lyon, Antoine et Horace Molin, 1691.) Un autre jésuite, le P. Daniel, aussi connu par sa piété que par son talent littéraire, a publié en 1865 une vie fort estimée de la Bienheureuse.

Parmi les autres historiens, il convient de signaler ici trois auteurs qui, ayant appartenu par leur naissance à notre province de Bourgogne, ont fait tout à la fois œuvre de religion et œuvre de patriotisme en écrivant la vie de Marguerite-Marie Alacoque. Ce sont, dans notre temps, M. l'abbé François Cucherat, aumônier de l'hôpital de Paray, mort en 1887; M. l'abbé Emile Bougaud, vicaire général d'Orléans, mort en 1888 évêque de Laval. Plus d'un siècle avant eux, l'ouvrage qui a servi de source et de modèle à toutes les autres histoires de notre Visitandine avait été publié en 1729 par Mgr Jean-Joseph Languet, né dans le diocèse de Dijon, vicaire général d'Autun de 1711 à 1715, évêque de Soissons, membre de l'Académie française, mort en 1753 archevêque de Sens. Ce beau livre avait entiè-

ont tenu fort peu de place et dont on peut dire, avec l'Écriture, que « toute la gloire est intérieure » (1).

C'est devant cette physionomie intime de l'âme que nous voudrions nous recueillir, afin de nous rendre compte du travail accompli par le Sauveur lui-même, avec un soin si jaloux et si persévérant, dans celle dont il a fait l'instrument d'une des plus étonnantes manifestations de sa miséricorde et de son amour.

*La sainteté consiste à reproduire les perfections de Jésus-Christ.* — Les voyageurs qui visitent les grands musées d'Europe rencontrent souvent des peintres occupés à copier avec tout le talent dont ils sont capables les tableaux les plus en renom, comme les vierges de Raphaël et de Murillo, le crucifiement de Rubens et les chefs-d'œuvre des autres maîtres.

Leur travail donne une très juste idée du labeur imposé au chrétien pendant l'épreuve de la vie présente.

Jésus-Christ est le type de perfection absolue que nous devons sans cesse étudier et chercher à reproduire en nous. Les saints sont des artistes qui, par une application intelligente et soutenue, réussissent à rendre avec une ressemblance plus exacte l'idéale beauté du Verbe incarné.

Si cette comparaison est vraie quand on étudie d'une manière générale les divers ordres de sainteté qui ont brillé dans l'histoire de l'Église, elle se trouve être d'une justesse particulière quand il s'agit de Marguerite-Marie.

En effet, la préoccupation dominante de sa vie entière, à partir de ses plus jeunes années, a été de travailler sans relâche à peindre en son âme le portrait du divin Maître. Elle n'avait pas quitté le monde lorsque, agenouillée devant son crucifix, elle exprimait à Notre-Seigneur ce vœu inspiré par la foi la plus vive : « Mon cher Sauveur, que je serais heureuse si vous imprimiez en moi votre image souffrante ! » Sublime et touchante prière à laquelle Jésus crucifié répondait : « C'est ce que je prétends, pourvu que tu n'y résistes pas et que tu y contribues de ton côté » (2).

Un peu plus tard, à peine entrée au monastère de la Visitation, elle sollicitait la directrice du noviciat de lui enseigner à

rement disparu de la circulation. Nous avons résolu de le rééditer à l'occasion du second centenaire de la Bienheureuse, et Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné en accepter la dédicace.

(1) *Omnis gloria ejus ab intus.* (Ps. XLIV, 14.)

(2) *Mémoires des Contemporaines*, I, page 53.

faire oraison. Celle-ci lui dit : « Allez vous mettre devant Notre-Seigneur comme une toile d'attente devant un peintre » (1).

Nous nous trouvons ici en présence d'une loi fondamentale de l'ordre surnaturel dont l'origine se perd au sein même de l'essence divine. Il est dit, en effet, de la Sagesse, dans laquelle la tradition de l'Église reconnaît la seconde personne de l'adorable Trinité, qu'elle est à l'égard du Père « le miroir sans tache de la majesté de Dieu et l'image de sa bonté » (2), image non seulement semblable, mais égale, mais consubstantielle à « l'archétype » des êtres (3).

Cette même loi se retrouve dans les relations du Verbe incarné avec le Père qui l'a envoyé au milieu des hommes : « En vérité, en vérité, je vous le dis ; de lui-même le Fils ne peut rien faire qu'en imitant son Père ; et tout ce que son Père accomplit, le Fils l'accomplit également » (4).

Ainsi, Dieu le Père est l'exemplaire éternel auquel le Verbe est conforme, soit dans sa vie divine, soit dans sa vie humaine.

A son tour, le Verbe fait chair, « plein de grâce et de vérité (5) » est le vivant modèle de tous ceux qui sont nés de lui par le baptême et dont la prédestination consiste, suivant l'apôtre, à devenir des images du Fils de Dieu (6).

Comment toutefois les chrétiens pourront-ils réaliser cette ressemblance ?

Par eux-mêmes ?

En aucune sorte, puisque, simplement pour prononcer d'une façon utile et méritoire le nom de Jésus, le secours et l'action de la grâce nous sont indispensables (7).

D'autre part, il n'est pas moins certain que Dieu n'entend

(1) *Vie de la Bienheureuse par elle-même*, II, page 365.

(2) *Speculum sine macula Dei majestatis et imago bonitatis illius.* (Sap., VII, 26.)

(3) Expressions de saint Grégoire de Nazianze, dans un de ses poèmes théologiques,

Εἶκων ἀρχετύπου, εὐστὺς γεννήτορος ἴση.

(4) Amen, amen dico vobis : non potest Filius a se facere quidquam nisi quod viderit Patrem facientem ; quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit. (Joann., V, 19.)

(5) Joann., I, 14.

(6) Quos prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. (Rom., VIII, 29.)

(7) Nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto. (I Cor., XII, 3.)

pas accomplir à lui tout seul cette œuvre de surnaturelle régénération et d'esthétique morale. Assurément, il provoque l'âme au travail par son appel et par ses inspirations; il l'aide et la soutient dans ses efforts; il tient même en réserve pour elle une grâce très spéciale sans laquelle, même après avoir bien commencé, elle serait incapable de bien finir (1).

Cependant, il lui laisse une coopération qui est encore considérable, et d'où résultent la dignité et le mérite de la vertu; en même temps qu'elle fait de la récompense donnée par Dieu non une libéralité pure, mais l'acquiescement d'une dette de justice (2).

L'âme chrétienne qui veut se rendre conforme à Jésus-Christ commence donc par se mettre devant lui « comme une toile d'attente devant le peintre ». Toutefois, elle n'y demeure pas inerte et purement passive, à la façon d'un tableau d'atelier.

Guidée, conseillée, soutenue, corrigée à chaque instant par l'artiste divin, elle travaille avec lui comme il travaille avec elle. Tantôt il efface un trait qu'il faudra recommencer; tantôt il indique ce qui manque soit à l'harmonie des tons, soit à la richesse et à l'éclat des couleurs, jusqu'à ce qu'enfin il puisse dire de son œuvre, comme le Dieu créateur de la sienne : « Elle est faite et bien faite » (3).

C'est bien ainsi que Marguerite-Marie comprit et réalisa durant toute sa vie le labeur de sa sanctification. Voici comment elle s'en est expliquée elle-même dans l'admirable autobiographie à laquelle nous ferons de fréquents emprunts :

« Mon souverain Maître me fit voir que mon âme était cette toile d'attente, sur laquelle il voulait peindre tous les traits de sa vie souffrante, qui s'est tout écoulée dans l'amour et la privation, dans la séparation, dans le silence et le sacrifice jusqu'à sa consommation; qu'il ferait cette impression dans mon âme après l'avoir purifiée de toutes les taches qui lui restaient tant de l'affection aux choses terrestres que de l'amour de moi-même et de la créature pour lesquelles mon naturel complaisant avait beaucoup de penchant. » (4)

Plus tard, et lorsque depuis longtemps déjà, sous la direction du Maître austère et doux, l'attentive et courageuse élève avait

(1) S. Aug., *De dono perseverantiæ*.

(2) II Tim., iv, 8.

(3) Vidit Deus cuncta quæ fecerat; et erant valde bona. (Gen., i, 31.)

(4) Tome II, p. 365.



fait les plus étonnants progrès, elle revenait encore sur cette idée fondamentale et l'exprimait en des termes d'une admirable élévation.

« Savez-vous bien, disait-elle, que sans le saint Sacrement et la croix, je ne pourrais pas vivre et supporter la longueur de mon exil, dans cette vallée de larmes où je ne souhaitais jamais la diminution de mes souffrances ; car plus mon corps en était accablé, plus mon esprit sentait de joie... n'ayant de plus ardent désir que de me rendre une véritable et parfaite copie et représentation de mon Jésus crucifié » (1).

Aussi bien, lorsqu'on entreprend de décrire la physionomie d'une âme vraiment sainte, il faut du même coup faire voir Jésus-Christ présent en elle, non par un simple reflet semblable à celui qui, dans la profondeur d'un lac limpide, montre avec une saisissante exactitude, la ramure du chêne majestueux planté sur le bord de ses eaux ; mais, par une image d'une substantielle réalité (2), suivant l'énergique parole de saint Paul lorsqu'il s'écrie : « Ce n'est [plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi » (3).

Ce travail, à la fois divin et humain, avait devancé le moment où l'enfant prédestinée à de si grandes choses pouvait être estimée capable d'actes réfléchis.

(1) *Ib.*, p. 408.

(2) Dans les célèbres visions de sainte Mechtilde, maîtresse de sainte Gertrude, il est dit que, en un jour de l'Annonciation, après s'être humiliée de ses péchés et avoir reçu l'assurance de son pardon, la sainte s'enhardit à s'appuyer comme saint Jean sur le cœur de Notre-Seigneur : « *Securitate accepta et audacia reclinavit se in sinum dilectoris sui Jesu* ». Le Sauveur voulut bien alors lui faire un mystérieux et surnaturel transfert des sentiments et opérations de son humanité sainte. Il appliqua successivement à sa fidèle servante l'efficace et les mérites de ses mains pour lui communiquer l'énergie et le mérite de ses propres labeurs ; de ses yeux, pour lui donner de voir les choses dans la même lumière que lui et d'avoir part au don exquis des larmes ; de sa bouche et de sa voix, pour se mêler à ses prières et à ses actions de grâces ; enfin, de son Cœur lui-même pour inspirer et vivifier ses méditations et les pieuses effusions de son âme ; laquelle, comme une cire en liquéfaction qui reçoit et garde l'empreinte dont elle a été marquée, ne fit plus qu'un avec son bien-aimé Seigneur. « *Sicque anima tota Christo incorporata et amore divino liquefacta tanquam cera sigillo impressa similitudinem præterendit illius, sic beata illa anima cum dilecto suo unum est effecta* ». *Mechtildis virginis spiritualis gratiæ libri*, pars 1<sup>a</sup>, cap. 1.)

(3) *Gal.*, II, 20.

Dès l'âge de quatre ans, la petite Marguerite s'était irrévocablement liée à Jésus-Christ par un vœu qui lui assignait d'avance sa place au milieu des phalanges virginales destinées à former dans le ciel l'escorte d'honneur de l'Agneau sans tache. Cet engagement à la parfaite et perpétuelle chasteté faisait dans cette âme comme un fond d'or sur lequel Celui qui s'appelle dans nos Écritures « le générateur de la Beauté (1) », devait aimer à fixer les traits de sa propre ressemblance, c'est-à-dire son amour pour la prière, son humilité, sa douceur, son obéissance et l'incroyable ardeur avec laquelle il a voulu endurer les douleurs de sa Passion.

*Application de Marguerite-Marie à la prière.* — Jésus-Christ rédempteur n'avait pas besoin de prier pour lui-même ; mais sachant combien la prière est essentielle au salut et à la sanctification de l'homme ignorant et pécheur (2), il ne s'est pas contenté de donner à ses apôtres le précepte et la formule de la prière : il y a joint l'exemple. Souvent, dans l'Évangile, il est parlé de son oraison de jour et de nuit (3). Comment ressembler à Jésus-Christ, si l'on ne vit pas dans une sorte de prière continue ?

Marguerite n'avait guère plus de huit ans lorsque, tourmentée par le besoin surnaturellement instinctif de ressembler à Jésus-Christ accomplissant par la prière une partie, et non la moindre, de son ministère de rédemption, elle s'adressait à Lui pour dire, comme les apôtres : « Seigneur, enseignez-moi la science de l'oraison » (4).

Elle nous apprend elle-même de quelle façon fut exaucé cet ardent désir de son âme : « Mon souverain Maître m'apprit comme il voulait que je fisse oraison ; ce qui m'a servi toute ma vie. Il me faisait prosterner humblement devant lui pour lui demander pardon de tout ce en quoi je l'avais offensé ; et puis, après l'avoir adoré, je lui offrais mon oraison sans savoir comme il m'y fallait prendre. Ensuite, il se présentait à moi dans le mystère où il voulait que je le considérasse ; et il appliquait si fort mon esprit en tenant mon âme et toutes mes puissances

(1) *Speciei generator.* (Sap., XIII, 3.)

(2) *Christus ex quo homo, infirmus; ex quo infirmus, ex hoc et orans.* (S. Aug. *Enarr. in ps. XXIX.*) — *Ad hoc Christus oravit ut doceret te orare.* (Id. *Enarr. in ps. LVI.*)

(3) Luc, VI, 12.

(4) *Domine, doce nos orare.* (Luc, XI, 1.)

englouties dans lui-même que je ne sentais point de distractions ;.... j'y aurais passé des jours et des nuits entières, sans boire ni manger, et sans savoir ce que je faisais, sinon de me consommer (1) en sa présence comme un cierge ardent, afin de lui rendre amour pour amour » (2).

Ce que la jeune Marguerite Alacoque, au milieu de la famille, surveillée par ses parents, ne pouvait pas toujours aisément faire pour donner satisfaction à cette passion de la prière, plus tard, il deviendra facile à la Visitandine de l'accomplir, sans toutefois se départir jamais de l'obéissance due à ses supérieures. De plus en plus dévorée par le besoin d'imiter la prière continuelle de Jésus-Christ qui, dans le Saint-Sacrement, ne cesse d'intercéder en notre faveur auprès de son Père (3), il lui arriva de consacrer des nuits à une prière ininterrompue. En 1715, lors de la première information canonique, la supérieure du monastère, Anne-Elisabeth de la Garde, qui avait été compagne de noviciat de la Bienheureuse, attestait que « la sœur Marguerite-Marie passait tous les temps libres devant le Saint-Sacrement, dans une adoration profonde, les mains jointes ; — que tous les jours de fête, depuis qu'elle était levée jusqu'au dîner et depuis la fin de la récréation jusqu'à vêpres, elle y était en oraison ; que les jeudis saints, plusieurs années de suite, elle a passé depuis les sept heures du soir jusqu'à sept heures du lendemain matin, à genoux, dans une même place, sans se mouvoir. Ce que ladite déposante a examiné le temps qu'elle demeurait au chœur, et donnant commission à d'autres Sœurs de l'examiner aussi pendant qu'elle s'allait reposer, pour savoir si elle ferait de même : et elles l'assuraient qu'elle s'était tenue toute la nuit, les mains jointes, comme immobile. » (4)

Et quand on lui demandait comment elle pouvait rester si longtemps dans la même posture, et à quoi elle pouvait penser, elle répondait : « Je suis si occupée de la passion de Notre-Seigneur que je ne sais pas si j'ai un corps dans ce temps-là, car je ne le sens pas. »

A vrai dire, la prière n'est pas tant une partie essentielle de l'imitation de Jésus-Christ que le moyen nécessaire d'obtenir les grâces sans lesquelles il serait impossible à l'infirmité hu-

(1) Pour *consumer*.

(2) *Vie de la Bienheureuse par elle-même*, II, 345.

(3) Rom., VIII, 34. Hebr., VII, 25.

(4) Mgr Languet, *Vie*, édition de 1729, 64-68.

maine de s'élever jusqu'à la ressemblance effective avec le vivant exemplaire de la perfection. C'est la prière qui est l'âme et comme le principe générateur de l'humilité, de l'obéissance et de toutes les autres vertus surnaturelles.

*Son humilité et son obéissance.* — Jésus-Christ, Rédempteur des hommes, s'est en quelque sorte, comme le dit saint Paul, anéanti lui-même; il a pris la forme d'un esclave, il s'est humilié, il s'est fait obéissant jusqu'à la mort et à la « mort de la croix » (1).

Humilité, obéissance, mortification : voilà bien les traits essentiellement caractéristiques de la physionomie morale du Dieu fait homme; — voilà par où il diffère absolument des faux dieux et des héros du paganisme, lesquels ne se distinguaient du reste de l'humanité que par une ostentation plus orgueilleuse de la force et par un déchaînement plus cynique des instincts et des passions de la nature corrompue.

C'est très spécialement à l'occasion de ces incroyables abaissements du Verbe incarné que l'apôtre adressait aux Philippiens une recommandation dans laquelle il faut voir une des règles fondamentales de la vie chrétienne : « Ayez au-dedans de vous-mêmes les sentiments du Christ Jésus » (2).

Par conséquent, si vous voulez être véritablement ses disciples, imitez-le dans son humilité et dans ses prodigieux anéantissements; imitez-le dans son obéissance; imitez-le jusque dans les douleurs de sa passion et de sa mort. A ce triple égard, on peut affirmer qu'il n'y a pas un seul saint dans lequel on ne retrouve l'empreinte profonde de l'humilité, de l'obéissance et de la mortification de Jésus-Christ.

Prédestinée à la sainteté, Marguerite-Marie ne devait pas faire exception à la règle générale; et s'il est vrai que son âme ait été semblable à « la toile d'attente » sur laquelle le Sauveur lui-même s'était proposé de reproduire sa ressemblance, il ne faudra pas être surpris qu'il ait mis en relief, par des traits plus accentués et à l'aide de couleurs plus saisissantes, l'image vivante de ses abaissements et de sa Passion.

Dès sa jeunesse, longtemps avant d'avoir été assujettie à cette discipline religieuse qui a pour but spécial de former et de

(1)..... Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens; humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. (Phil., II, 7, 8.)

(2) Hoc enim sentite in vobis quod et in Christo Jesu. (Phil., II, 5.)

développer dans des âmes choisies l'imitation fidèle et courageuse de Jésus humilié, obéissant et immolé, Marguerite-Marie s'y était essayée en ne laissant rien perdre des leçons et des exemples d'un tel maître.

Durant plusieurs années, le foyer domestique fut pour elle l'école de l'humilité, de la soumission, de la patience. Mme Alacoque, sa mère, était devenue veuve. Après la mort de son mari, elle avait laissé envahir sa maison par des parentes éloignées qui s'y étaient établies en maîtresses et qui exercèrent une domination tyrannique et grossière dont la jeune Marguerite eut tout particulièrement à souffrir. Jamais cependant, de la part de la pauvre opprimée, ni une révolte, ni une plainte, même lorsqu'elle se voyait refuser des vêtements convenables pour aller à l'église. Non seulement elle obéissait sans murmurer, mais elle s'interdisait de juger la conduite de ces personnes. Éclairée par les surnaturelles lumières de la foi, elle voyait en elles « de véritables amies de son âme, » auxquelles elle était reconnaissante des rudes traitements qu'elles lui infligeaient et qui lui donnaient occasion « d'expié ses péchés. »

Qui pouvait former de tels sentiments dans un cœur de seize ans, naturellement énergique et fier, sinon Celui qui avait dit de lui-même : « Apprenez que je suis doux et humble de cœur ? » (1)

Dire que Marguerite-Marie fut humble, ce serait ne rien apprendre sur son compte, puisque l'humilité est un élément essentiel de la vertu chrétienne, même à son degré le plus élémentaire. Or, ne l'oublions pas, son humilité refléta par une image très fidèle l'humilité du Verbe incarné, de Celui dont l'apôtre nous dit que, « dans l'excès de ses volontaires abaissements, il s'est anéanti lui-même ». *Exinanivit semetipsum.*

Si il est un sujet sur lequel soit revenue dans ses écrits, avec une sorte d'insistance systématique, cette religieuse qui ne s'est résolue à parler d'elle-même que par obéissance, c'est le désir intense d'être humiliée, inconnue, méconnue, méprisée, oubliée à tout jamais par les créatures.

Il faudrait transcrire ici des pages entières, si l'on voulait donner une idée du degré extraordinaire où cette âme a porté l'amour de sa propre abjection.

Pour notre édification personnelle, nous avons tenu à recueillir textuellement, soit dans son mémoire autobiogra-

(1) Math., XI, 29.

phique, soit dans ses lettres, les nombreux passages dans lesquels elle a exprimé à cet égard les sentiments les plus conformes à ceux de son divin modèle.

Nous en avons composé une sorte d'écrin où se voient rangées, les unes auprès des autres, ces perles très précieuses de la plus sincère et surnaturelle humilité. Nous en détacherons quelques-unes dont l'extraordinaire pureté et limpidité sera aisément admirée par tous ceux qui sont capables d'apprécier de tels trésors. Notre unique embarras sera de faire un choix (1).

Pendant le gouvernement de la Mère Péronne-Rosalie Greyfié (de 1678 à 1684), Marguerite-Marie fut servie à souhait et put tout à l'aise contenter sa passion d'humilité. Douée d'une volonté très énergique, cette supérieure qui voulait arriver à se rendre un compte exact des voies extraordinaires de la Sœur, l'avait de parti pris traitée avec une rigueur extrême et ne lui avait épargné ni les reproches ni les humiliations. La Mère Greyfié quitta Paray pour devenir supérieure du monastère de Semur-en-Auxois. Voici en quels termes, peu de temps après son départ, lui écrivait Marguerite-Marie :

« Comment se peut-il faire qu'avec tant de défauts et de misères, mon âme soit toujours si affamée de souffrances et de mortifications?... Quand je pense que vous lui faisiez la charité de la soutenir de ce pain délicieux, quoique amer à la nature, et que maintenant je m'en vois privée, à cause sans doute du mauvais usage que j'en ai fait, cela me comble de douleur. Je puis bien vous dire que rien ne m'a tant lié à Votre Charité que cette conduite à laquelle je ne saurais penser qu'avec une tendre reconnaissance pour vous qui ne pouviez me donner de plus effectives marques d'une parfaite amitié qu'en m'humiliant et me mortifiant.

« ... Il me semblait que je vivais en assurance sous votre conduite, parce qu'elle me faisait toujours marcher à rebours de mes inclinations naturelles; et c'est ce qui faisait plaisir à cet Esprit duquel je crois être conduite, qui me voudrait toujours voir abimée dans toutes sortes d'humiliations, souffrances et contradictions. » (2)

(1) Nous recommandons un « Recueil des Pensées de la Bienheureuse » textuellement extraites de ses écrits et disposées méthodiquement pour chaque jour de l'année, par le R. P. Joseph Tissot, supérieur des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy. (Poitiers, chez Oudin, 1880.)

(2) Lettre de juillet 1684 (I, 84, 86).

Ne le voyons-nous pas à l'œuvre, cet Esprit de Jésus (comme parle l'apôtre saint Paul) (1), agissant immédiatement sur l'âme de sa fidèle et courageuse servante, pour y tracer l'image de sa propre humilité ?

Moins d'un an avant sa mort, lorsque, malgré tous ses efforts pour vivre inconnue des créatures, son nom commençait à se répandre avec la mission extraordinaire qui lui avait été confiée, l'effroi où la jetait cette notoriété si redoutée lui inspirait ces touchantes paroles :

« Mon adorable Maître me tient, par l'excès de sa miséricordieuse bonté, si anéantie dans mon esprit par la vue d'un fonds entièrement ruiné et pauvre de tout bien spirituel que je m'en fais pitié et horreur à moi-même, qui ne peux assez m'étonner non seulement de ce que l'on daigne donner quelque croyance à ce que peut dire une si méchante créature, mais comme l'on se peut encore souvenir d'elle. Priez son infinie Bonté qu'il m'ensevelisse dans un éternel mépris et oubli de toutes les créatures dont je me sens un si grand désir. » (2)

Affamée d'humiliations, pour mieux ressembler à son divin modèle, Marguerite-Marie a voulu aussi imiter cette obéissance de l'Homme-Dieu, dont l'apôtre nous dit qu'elle a été portée jusqu'à la mort de la croix (3).

En plus d'une circonstance, des supérieures très intelligentes et très fermes (4), qui d'ailleurs se conformaient au devoir de leur charge, la soumièrent à des épreuves très délicates. Elles allèrent même jusqu'à lui défendre d'obéir aux ordres positifs qu'elle affirmait avoir reçus de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Il fut impossible de la prendre jamais en défaut et de saisir dans sa conduite la moindre opposition aux exigences de son vœu d'obéissance. Il lui en coûta parfois de terribles agonies intérieures, puisqu'il lui fallait lutter contre des certitudes de conscience absolument lumineuses et impératives. C'était vraiment pour elle l'obéissance « jusqu'à la mort de la croix » qui s'imprimait en elle par ressemblance avec le divin Maître. Il avait eu soin d'ailleurs de lui apprendre comment, dans l'état

(1) Act., xvi, 7.

(2) Lettre du 21 août 1689, à la Sœur de la Barge, à Moulins.

(3) Phil., II, 8.

(4) La Mère de Saumaise, et plus encore la Mère Greyfié qui regarda toujours comme un devoir de conscience de traiter la Sœur avec une très grande sévérité.

religieux, l'infaillible pierre de touche de toute sagesse, de toute vertu, de toute perfection, c'est une entière obéissance à l'égard des règles et à l'égard des supérieurs. A la rigueur, les visions, même entourées des signes les plus authentiques de véracité, peuvent n'être que des illusions. Satan lui-même est capable de se transfigurer en ange de lumière (1). Mais l'obéissance complète, ponctuelle, consciencieuse aux commandements de ceux qui, dans l'Eglise, sont investis de l'autorité de Dieu ne saurait jamais tromper personne. Suivant la parole très connue de la sainte Ecriture, elle porte infailliblement avec elle le drapeau de la victoire (2). A la bien comprendre, d'ailleurs, l'obéissance n'est qu'une des applications pratiques de l'humilité et de l'esprit de mortification. Quand on désobéit, c'est ou bien parce que l'on croit avoir plus d'esprit que la règle ou que le supérieur; ou bien parce qu'on n'a pas le courage de s'imposer un sacrifice commandé par le devoir.

(A suivre.)

MGR PERRAUD.

**Prière pour demander la prochaine canonisation  
de la bienheureuse Marguerite-Marie (3).**

O Jésus, notre Rédempteur, vous qui, par une mystérieuse prédestination avez confié à Marguerite-Marie la mission de divulguer au monde les ineffables trésors de charité renfermés dans votre Cœur, vivant foyer et symbole très expressif de votre charité pour les hommes;

Vous qui, par votre grâce, l'avez élevée à des vertus non moins extraordinaires que les révélations dont elles devaient attester la réalité et mettre en pleine lumière la divine origine;

Vous, enfin, qui avez inspiré à l'Eglise d'accomplir les prophéties faites en votre nom par votre fidèle disciple et de décerner à votre Cœur un culte public, assimilé désormais aux plus grandes solennités de l'année chrétienne :

Daignez, Seigneur, achever et couronner l'œuvre que vous avez commencée en votre servante !

(1) Cor., xi, 14.

(2) Prov., xxi, 28.

(3) Cette prière figure à la fin de la remarquable instruction pastorale de Mgr Perraud dont nous commençons aujourd'hui la publication.



S'il le faut, faites violence au désir sublime qu'avait exprimé cette parfaite imitatrice de vos humiliations d'être à jamais ensevelie dans l'oubli; et, suivant votre promesse (1), exaltez davantage encore celle qui a tant aimé l'abjection.

La gloire de votre divin Cœur y est intéressée.

Proclamée sainte, MARGUERITE-MARIE aura plus de puissance et de crédit pour attirer à vous tant d'âmes qui vous ignorent ou ne vous connaissent pas assez. Elevée aux honneurs de la canonisation, elle fera plus de conquêtes pour vous et étendra davantage le règne de votre vérité et de votre charité!

O Jésus, accomplissez à cet égard les désirs formés par la tendre piété de votre Vicaire, S. S. le Pape Léon XIII.

Ecoutez les vœux de tous les catholiques et recevez avec une particulière bienveillance ceux de l'Évêque, des Prêtres et des Fidèles du diocèse d'Autun.

Exaucez les prières que vous adressent continuellement, par l'intercession de la très sainte Vierge Marie, patronne de leur Institut; de saint François de Sales, leur fondateur; et de leur mère sainte Jeanne de Chantal, les religieuses de la Visitation, sœurs de notre Bienheureuse.

Déployez votre puissance, Seigneur, et par de nouveaux et décisifs miracles, glorifiez celle que, suivant un oracle du Saint-Esprit, nous pouvons appeler « votre bras droit (2) » pour le renouvellement de la foi et le progrès de la charité dans le monde!

Ainsi soit-il!

**Dispositif du mandement de Mgr l'Évêque d'Autun  
pour le Jubilé de Paray-le-Monial.**

Nous, Evêque d'Autun, Châlon et Mâcon,

Le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec MM. nos Vicaires généraux et les membres de la Commission nommée par nous pour l'organisation des fêtes du second Centenaire de la bienheureuse Marguerite-Marie et du Jubilé accordé par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

(1) S. Luc, XIV, 11.

(2) *Innova signa et immuta mirabilia; glorifica manum et brachium dextrum.* (Eccli., xxxvi, 6.)

Article 1<sup>er</sup>. — Le Bref pontifical du 11 mars 1890, qui concède à la paroisse et cité de Paray-le-Monial un Jubilé devant durer sept semaines et demie, depuis le 8 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1890, est et demeure publié dans notre diocèse.

Art. 2. — Les prêtres qui sont ou seront approuvés pour exercer le ministère de la confession à Paray, pendant tout le temps du Jubilé, jouiront des pouvoirs accordés par S. S. le Pape Léon XIII dans ses Lettres apostoliques *Pontifices maximi*, publiées à l'occasion du Jubilé universel de 1879.

Ils se conformeront exactement aux clauses et exceptions qui sont spécifiées dans ces Lettres et qui sont reproduites à la fin du présent Dispositif.

Art. 3. — Nous déclarons par les présentes autoriser pour l'exercice de ces pouvoirs 1<sup>o</sup> tous les prêtres de notre diocèse déjà approuvés par nous ; 2<sup>o</sup> les prêtres des autres diocèses et les religieux munis de l'approbation de leurs Ordinaires et supérieurs respectifs.

Art. 4. — Les conditions imposées pour gagner l'indulgence jubilaire, applicable par modo de suffrage aux âmes du purgatoire sont :

Un jour de jeûne ou d'abstinence (1) ; la confession et la communion ; une visite à la chapelle de la Visitation pour y prier à toutes les intentions du Saint-Père ; une aumône *proportionnée aux ressources de chacun* en faveur des écoles libres et catholiques de notre diocèse.

Art. 5. — Des trones portant l'inscription : *Aumône du Jubilé de 1890*, seront placés à la Basilique de Paray et à la chapelle de la Visitation pour recevoir les aumônes affectées par le Saint-Père à l'œuvre de nos écoles libres.

Ces aumônes pourront encore être remises, soit directement, soit par l'intermédiaire des Directeurs du Pèlerinage, à M. le Curé de Paray ou à MM. les Chapelains de la Basilique ; ou encore, à la convenance des pèlerins étrangers, envoyées à M. le Chancelier de l'Evêché, à Autun.

L'aumône jubilaire, sauf dispenses, est exigée de tous, même des pauvres, des enfants, des religieux et des religieuses.

Ces personnes, néanmoins, peuvent satisfaire à l'obligation prescrite par l'aumône que feront, en leur nom et avec leur

(1) Le jeûne est exigé de tous, même des enfants et des vieillards. Mais il pourra être commué en une autre bonne œuvre pour ceux qui ne seraient pas en état de le supporter. (Voir les articles 8 et 9.)

consentement, les parents, supérieurs ou bienfaiteurs respectifs.

Art. 6. — Les religieuses cloîtrées habitant la paroisse de Paray-le-Monial et les autres personnes ecclésiastiques ou laïques habitant cette même paroisse ou y venant en pèlerinage qui se trouveraient empêchées, soit par la règle de leur institut, soit par des infirmités ou par toute autre cause légitime, de remplir les conditions ci-dessus indiquées ou quelques-unes d'entre elles, s'adresseront à un des confesseurs munis des pouvoirs jubilaires pour obtenir la commutation, en quelque autre œuvre pie, des prescriptions qu'elles ne pourraient pas accomplir.

C'est également aux confesseurs munis des pouvoirs spéciaux du jubilé qu'il appartiendra de dispenser de la communion les jeunes enfants non encore admis à la première communion et estimés par eux capables de pouvoir gagner l'indulgence jubilaire.

Art. 7. — Le Souverain Pontife accorde également à tous les fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, aux séculiers et aux réguliers de tout ordre, la faculté de se choisir quelque confesseur que ce soit, à l'effet d'avoir part aux grâces jubilaires. Les religieuses, novices et autres personnes vivant en communauté pourront user de la même faculté, pourvu qu'elles s'adressent à des confesseurs spécialement approuvés pour la confession des religieuses.

Art. 8. — En vertu d'un rescrit apostolique du 10 juillet 1890, et conformément aux concessions accordées par la Sacrée Pénitencerie pour le Jubilé de 1886, l'usage au principal repas des œufs et du laitage, y compris le beurre et le fromage (*lacticinia*), est autorisé pour le jeûne jubilaire.

Art. 9. — Par le même rescrit, les personnes qui croiraient avoir des motifs sérieux d'obtenir la dispense ou commutation d'une ou plusieurs des conditions requises, pourront s'adresser à leurs confesseurs ordinaires et ne seront pas obligées de recourir au ministère des confesseurs de la paroisse de Paray. Cela toutefois ne peut s'entendre de l'absolution, *in foro conscientiae*, des cas pour lesquels sont communiqués aux confesseurs de Paray les pouvoirs extraordinaires énoncés dans les Lettres apostoliques *Pontifices maximi*. A cet égard, les confesseurs de Paray se conformeront aux prescriptions qui suivent, extraites des Lettres apostoliques publiées pour le Jubilé de 1879.

Art. 10. — L'ouverture du Jubilé sera annoncée le dimanche

7 septembre, à l'angelus du soir, par les sonneries des cloches de toutes les églises et chapelles de Paray-le-Monial.

Art. 11. — Pendant la durée du Jubilé, trois processions du Saint-Sacrement (les 12 septembre, 10 et 17 octobre) et trois processions des reliques de la Bienheureuse (1) (les 19 et 26 septembre, et 3 octobre) seront faites dans l'enclos du monastère.

Le dimanche 14 septembre, la grande croix de Jérusalem, offerte par les pèlerins de Terre-Sainte, du pèlerinage de pénitence de 1890, sera plantée solennellement sur le Calvaire de l'enclos des Chapelains.

Le dimanche 12 octobre, aura lieu dans l'après-midi, en vertu de l'Indult apostolique précité, une procession générale des reliques de la Bienheureuse dans la cité de Paray, avec stations aux principales chapelles.

Art. 12. — Le vendredi 17 octobre, jour anniversaire de la mort de la Bienheureuse, plusieurs messes épiscopales seront célébrées le matin à la chapelle de la Visitation.

A dix heures, S. Em. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, présidera la grand'messe célébrée pontificalement à la basilique par S. G. Mgr Lelong, évêque de Nevers.

A deux heures, également à la basilique, une allocution sera prononcée par S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances, et suivie d'une procession solennelle du très Saint-Sacrement qui sera faite dans l'enclos du monastère et présidée par S. Em. le cardinal Foulon, métropolitain.

A sept heures et demie du soir, le panégyrique de la Bienheureuse sera prononcé à la chapelle de la Visitation par Mgr l'évêque de Coutances.

Art. 13. — La clôture du Jubilé aura lieu au salut solennel de la fête de la Toussaint par le chant du *Te Deum* suivi des verset et oraison.

Le soir, au son de toutes les cloches de la ville, se fera, suivant le rite accoutumé, la réposition de la châsse de la Bienheureuse sous le maître-autel du sanctuaire de la Visitation....

(1) Indult apostolique du 28 avril 1890.

## PROGRAMME GÉNÉRAL

**Des cérémonies et prédications qui auront lieu à Paray-le-Monial pendant le jubilé accordé par Léon XIII à l'occasion du second centenaire de la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie (1).**

*Dimanche 7 septembre.* — Aux vêpres, sermon d'ouverture par le P. Lazare, augustin de l'Assomption. Le soir à sept heures et demie, procession aux flambeaux dans l'enclos des Chapelains, avec bénédiction de la statue du Sacré-Cœur et du groupe de l'Apparition. Annonce du Jubilé par la sonnerie des cloches de toutes les églises et chapelles de la ville.

PREMIÈRE SEMAINE (du lundi 8 au dimanche 14 inclusive-ment). — Prédications à la Basilique, le soir, à sept heures et demie, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Prédications à la chapelle de la Visitation, le matin, à l'issue de la messe de huit heures et demie, le mardi, le jeudi et le samedi.

Ces prédications seront faites par un père Augustin de l'Assomption.

*Vendredi 12 septembre.* — Le matin, à la chapelle de la Visitation, messe de S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris. A dix heures, grand'messe à la basilique. A une heure et demie, chant du *Magnificat*, allocution et procession du très saint Sacrement dans l'enclos de la Visitation, présidée par S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

*Dimanche 14 septembre.* — Dans l'après-midi, cérémonie de la plantation de la grande croix de Jérusalem sur le calvaire de l'enclos des Chapelains ; sermon au calvaire par un P. Augustin de l'Assomption ; la croix sera solennellement bénite par S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

DEUXIÈME SEMAINE (du lundi 15 au dimanche 21). — Les sermons à la Basilique et à la Visitation auront lieu dans le même ordre que pendant la première semaine et seront prêchés par M. l'abbé Chapon, chanoine honoraire et aumônier de la Visitation d'Orléans. Pèlerinage des Aumôniers des monastères de la Visitation.

*Vendredi 19 septembre* — A la Visitation, messe célébrée

(1) Ne sont pas compris dans ce programme les offices et pèlerinages organisés. L'indication en sera donnée par le *Pèlerin de Paray*.

par Mgr Isoard, évêque d'Annecy. A dix heures, grand'messe à la Basilique, chant du *Magnificat*, allocution et procession des reliques de la Bienheureuse dans l'enclos de la Visitation, présidée par Mgr l'évêque d'Annecy, avec l'assistance de plusieurs Abbés et Pères de la Trappe.

TROISIÈME SEMAINE (du lundi 22 au dimanche 28 septembre). — Les sermons à la Basilique et à la Visitation seront prêchés par M. l'abbé Planus, vicaire général d'Autun.

Vendredi 26 septembre. — Le matin, à la Visitation, messe de Mgr Boyer, évêque de Clermont. A dix heures, grand'messe à la Basilique. A une heure et demie, chant du *Magnificat*, allocution et procession des reliques de la Bienheureuse dans l'enclos de la Visitation, présidée par Mgr Boyer, évêque de Clermont.

QUATRIÈME SEMAINE (du lundi 29 septembre au lundi 6 octobre). — Les sermons à la Basilique et à la Visitation seront prêchés par les révérends pères Jésuites.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, auront lieu tous les jours les exercices du mois du Saint-Rosaire.

Vendredi 3 octobre. — A la Visitation, messe de Mgr Thomas, archevêque de Rouen. A dix heures, grand'messe à la Basilique. A une heure et demie, chant du *Magnificat*, allocution et procession des reliques de la Bienheureuse dans l'enclos de la Visitation, présidée par Mgr l'archevêque de Rouen.

CINQUIÈME ET SIXIÈME SEMAINES (du lundi 6 au jeudi 16 octobre). — Les prédications du lundi et du mercredi à la Basilique seront faites par M. l'abbé Dory, chanoine-archiprêtre de la Cathédrale d'Autun; celle du mardi, à la chapelle de la Visitation, par M. l'abbé Acary, curé de Saint-Vincent de Mâcon.

La neuvaine préparatoire à la fête de la Bienheureuse commencera le jeudi 9 octobre et se poursuivra jusqu'au jeudi 16 inclusivement.

Les sermons du matin seront prêchés à la Visitation par le R. P. Joseph Tissot, supérieur des missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy. Les sermons du soir à la Basilique seront prêchés par M. l'abbé Gauthoy, vicaire général et archidiacre.

Vendredi 10 octobre. — A la Visitation, messe de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. A dix heures, grand'messe à la Basilique. A une heure et demie, chant du *Magnificat*, allocution et procession du Très Saint Sacrement

dans l'enclos de la Visitation, présidée par S. Em. le cardinal archevêque de Reims.

*Dimanche 12 octobre.* — A une heure et demie, à la Basilique, allocution par M. l'abbé Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun; procession des reliques de la Bienheureuse dans la ville, avec stations dans les chapelles, présidée par S. Em. le cardinal archevêque de Reims.

*Vendredi 17 octobre.* — Fête de la Bienheureuse et deux centième anniversaire de la mort de la Bienheureuse.

A la Visitation, messe de S. Em. le cardinal Foulon archevêque de Lyon. A dix heures, grand'messe pontificale, célébrée à la Basilique par Mgr Lelong, évêque de Nevers, en présence de S. Em. le cardinal archevêque de Lyon. A une heure et demie chant du *Magnificat*, allocution par Mgr Germain, évêque de Coutances, et procession du Très Saint Sacrement dans l'enclos de la Visitation, présidée par S. Em. le cardinal archevêque de Lyon. Le soir, à la Visitation, le panégyrique de la Bienheureuse sera prononcé par Mgr Germain évêque de Coutances.

Illumination générale.

SEPTIÈME ET HUITIÈME SEMAINES (*du samedi 18 octobre au samedi 1<sup>er</sup> novembre*). — Continuation des exercices du mois du Saint-Rosaire.

*Mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 octobre.* — Triduum prêché par un de MM. les Chapelains de la Basilique.

CLOTURE DU JUBILÉ (*samedi 1<sup>er</sup> novembre*). — Sermon de clôture; au salut, chant solennel du *Te Deum* d'actions de grâces; le soir, à sept heures et demie, dans la chapelle de la Visitation, réposition de la châsse de la Bienheureuse, au son des cloches de toutes les églises et chapelles de la ville.

## UN ARTICLE DU « MATIN »

Nous lisons sous ce titre dans l'*Osservatore romano* du 21 août :

L'*Osservatore romano* du 13 et du 29 décembre 1889 a dû déjà s'occuper de certains articles du journal français le *Matin* relatifs à la publication de livres liturgiques, et mettre en lumière les procédés perfides, calomnieux et vraiment indignes moyennant lesquels l'auteur de ces articles couvrait de mépris les décrets de la S. Congrégation des Rites concernant les susdits livres liturgiques, et n'épargnait même pas l'auguste per

sonne du Souverain Pontife, le représentant comme le jouet de spéculateurs intéressés et sur le point d'imposer, par un vil esprit de favoritisme, *comme strictement obligatoires*, à toutes les églises du monde les éditions contenant le plain-chant authentique approuvées par la S. Congrégation des Rites et éditées par l'imprimerie du chevalier Pustet, de Ratisbonne.

Ces assertions n'étaient que l'œuvre d'une imagination déplorablement exaltée, et elles étaient dénuées de tout fondement, comme nous l'avons alors démontré. Le Saint-Siège et la S. Congrégation des Rites, bien qu'ils aient incontestablement un droit plein et absolu sur tout ce qui regarde la liturgie de l'Eglise et qu'ils puissent, par conséquent, sans demander conseil ni au *Matin* ni à d'autres, imposer comme strictement obligatoire telle ou telle forme de chant liturgique, maintiennent ferme néanmoins la ligne de conduite observée jusqu'ici et exprimée dans les décrets susmentionnés, savoir que, tout en recommandant chaudement les éditions authentiques du chant liturgique, ils ne veulent pas les imposer obligatoirement à chaque Eglise particulière ; ils laissent, par conséquent, à tous une certaine liberté dans le choix et s'en remettent, comme ils ont coutume de le faire en beaucoup de choses purement disciplinaires, au jugement et à la prudence des évêques.

Or, le *Matin* du 12 courant retourne bravement à la charge avec une insolence plus grande et vraiment inouïe. Il s'attribue comme une victoire personnelle et comme le résultat de ses indignes articles que le Souverain Pontife n'ait pas encore publié le chimérique décret. Il affirme ensuite que, pour extorquer plus sûrement ce décret, le chevalier Pustet s'est rendu à Rome ; pendant que tous ceux qui sont au courant des choses savent très bien que M. Pustet a été invité à venir par la Propagande pour affaire concernant l'imprimerie de cette Congrégation, et que, dans le même but, une invitation pareille a été faite à M. Maroggiani, imprimeur à Bologne, et à M. Desclée, imprimeur à Tournay. De plus, nous pouvons assurer en toute certitude que ni M. Pustet, ni les autres personnes nommées par le *Matin* n'ont fait la moindre démarche tendant à changer la sage ligne de conduite suivie jusqu'ici par le Saint-Siège et par la S. Congrégation des Rites au sujet des livres liturgiques.

Le rédacteur du *Matin* va encore plus loin et, avec une malignité nouvelle, il veut faire croire à la simplicité de ses lecteurs que le Saint-Père a ordonné que le centenaire de Saint-



Grégoire-le-Grand ne fût pas célébré cette année, mais en 1891, et que l'Eme préfet des Rites a interdit absolument qu'il fût traité de la musique sacrée dans les solennités littéraires qui auront lieu à cette occasion ; et tout cela « dans le but d'empêcher toute manifestation gênante pour l'orthodoxie musicale de MM. Pustet et Habert », dit le journal en question.

Il est de notoriété que l'éminente commission romaine pour les fêtes du centenaire de saint Grégoire a précisément assigné, comme temps de leur célébration en cette ville de Rome, l'année qui commencera à courir le 3 septembre prochain ; et en particulier nous pouvons dire que, dès les premiers mois de cette année-ci, il avait été réglé par décision privée dans le sein de la commission, que les fêtes romaines, si elles devaient avoir lieu, seraient renvoyées, pour des raisons de convenance purement extrinsèques, à l'année suivante 1891. Il est donc faux que Léon XIII ait changé ultérieurement la date de ces fêtes, et cela pour un motif aussi sot et aussi ridicule.

Il est également certain que l'éminente Commission romaine, dans l'hypothèse encore, toujours douteuse, de la tenue d'un futur congrès des sciences et arts religieux en l'honneur de saint Grégoire-le-Grand, avait déjà pris des mesures de précaution pour que fût exclue des matières traitées toute discussion relative à ce qui a été déjà réglé avec pleine sagesse par le Saint-Siège et par la S. Congrégation des Rites, particulièrement en matière musicale et dans la question des livres liturgiques.

Nous savons en outre que, toujours dans l'hypothèse incertaine du congrès, la présidence de la commission de l'art musical sacré serait confiée à des personnes dont le nom seul excluerait tout doute sur leur pleine et filiale soumission aux décrets et aux désirs de la suprême Autorité ; par conséquent, on mettrait efficacement obstacle aux intentions révolutionnaires du rédacteur du *Matin* et de ses exaltés adhérents.

Mais de ce congrès, pour autant que nous pouvons le savoir, rien d'officiel n'est parvenu encore à la connaissance du public ni s'il aura véritablement lieu, ni où il se tiendra, ni quelles mesures ont été prises à son intention par l'autorité compétente. De telle sorte que, pour le moment, toute préoccupation est entièrement inutile et déraisonnable.

Enfin, la conclusion de l'article du *Matin* est une véritable invitation à la révolte contre le Souverain Pontife, et elle mani-

feste un esprit si ouvertement sectaire que nous ne pouvons faire autrement que de plaindre l'auteur de l'article et le journal qui accueille ce qu'il écrit.

En France, il se trouve beaucoup d'hommes distingués qui aiment leur chant traditionnel ou bien qui s'occupent d'études archéologiques concernant la forme primitive des mélodies grégoriennes. Les uns usent de la liberté qui leur est accordée par le Saint-Siège, les autres reçoivent des encouragements pour leurs études de la bouche même du Saint-Père qui bénit et excite tout ce qui est vraiment art et science. Nous sommes certains que ni les uns ni les autres ne participent aux intentions mauvaises, aux impertinences et à l'esprit sectaire du *Matin* et de ses correspondants.

---

### LE TRAITÉ ANGLO-PORTUGAIS

Ainsi que nous l'avons annoncé, le traité anglo-portugais a été signé le 20 août à Londres. On n'attend plus que l'approbation du Parlement pour le faire entrer en vigueur.

La convention n'est, somme toute, pas aussi défavorable au Portugal qu'on pouvait le craindre.

Le cabinet britannique n'a pas trop abusé de sa puissance. Aux prétentions injustifiables des premiers jours du conflit, a succédé la froide réflexion. Un « reste fossile d'équité » semble avoir éclairé d'une lueur fugitive les négociations diplomatiques de lord Salisbury avec M. Hintze Ribeiro.

La presse anglaise proclame à tous les vents du ciel que la stricte justice a vu observer ses lois dans la convention. C'en est point du tout notre avis.

Car enfin, jusqu'au moment où a éclaté le conflit anglo-portugais — soit à la fin de 1889 — le Portugal avait toujours été propriétaire incontestable et incontesté de la partie du continent africain qu'il revendique en ce moment. Ses explorateurs l'avaient découverte bien avant que les Anglais n'y vinssent. Ses gouverneurs et ses juges l'occupent et l'administrent depuis un temps immémorial.

On peut se demander dès lors comment les Anglais ont pu être amenés à soulever leurs prétentions ?

Pour le comprendre exactement, il faut remonter aux événements qui se sont produits en 1889.

Cette année-là, le major Serpa Pinto, le célèbre explorateur portugais, fut chargé par son gouvernement d'une mission scientifique. A la tête de cinq cents hommes, il devait se rendre dans le district de Têté pour explorer certains cours d'eau. Mais avant, il lui fallait accompagner la commission du chemin de fer du Chiré — qui doit relier avec l'Océan une mission portugaise établie, il y a quelques années, par le cardinal Lavignerie, à M'ponda, au sud du lac Nyassa.

Arrivé à M'passo, il apprit que les Makololos — occupant sur le Chiré, entre la rivière du Ruo et Catonga, un territoire d'une centaine de kilomètres de diamètre — devaient s'opposer à son passage. Cette peuplade féroce, commandée par un tyran sanguinaire et ivrogne, est forte d'environ 14.000 guerriers.

Jugeant son escorte trop faible pour forcer le passage, Serpa Pinto retourna à Mozambique afin d'informer son gouvernement des difficultés imprévues rencontrées dans l'accomplissement de sa mission. « Allez de l'avant », lui télégraphia-t-on. Fidèle à cette consigne, le major reprit la campagne à la tête de 7.000 Cafres bien armés.

La rencontre avec les Makololos eut lieu le 8 novembre. Les indigènes du Chiré l'attaquèrent avec furie sur les bords du fleuve. Repoussés avec perte, ils revinrent à la charge quelques heures plus tard, cette fois, précédés de deux drapeaux anglais. Les Portugais prirent les étendards, battirent les Makololos et, par le moyen de colonnes volantes, pacifièrent en quelques jours tout le pays.

Après enquête, Serpa Pinto découvrit que c'étaient les Anglais qui lui avaient mis ce peuple à dos. Et voici comment :

Peu de temps auparavant, une mission écossaise, après avoir demandé et obtenu l'autorisation du gouvernement portugais, était venue s'établir à Blandyre, situé au sud-ouest du lac Chirua. Dans la même direction, mais sur le Chiré, la Compagnie anglaise des Lacs s'est fixée à Catungo.

Missionnaires et représentants de la Compagnie, y compris femmes et enfants, forment un total de vingt individus. Ce sont les seuls Anglais habitant l'intérieur des terres et c'est à cette population de vingt personnes que le Portugal doit la mise en question de ses conquêtes séculaires.

Or, remarquons que partout dans ces régions on rencontre des trafiquants portugais. Nulle part il n'y a d'Anglais, excepté dans les comptoirs de la côte.

Mais les missionnaires — que leur court séjour a déjà mis à même de constater les énormes richesses du pays — avaient résolu de saisir la première occasion de chercher querelle aux Portugais légitimement maîtres de ces régions. A cet effet, ils excitent les Makololos à s'emparer de Serpa-Pinto, leur persuadent que le major agit pour son propre compte et non pour celui de son gouvernement. Au fort de la bagarre, ils donnent des drapeaux anglais aux indigènes, leur disant que c'étaient des fétiches qui les garantiraient des balles européennes. Naturellement, les Portugais n'eurent garde de se laisser écharper pour la splendeur des étendards anglais.

De là grand tintamarre.

Tandis que les missionnaires informent le gouvernement de la Reine que le pavillon britannique vient d'être ignominieusement outragé, la Compagnie des Lacs avertit Serpa-Pinto qu'elle le rend responsable des possessions de la Compagnie. Vive indignation à Londres. La presse anglaise s'indigne et demande l'extermination des Portugais en Afrique. Lord Salisbury exige impérieusement des explications au cabinet de Lisbonne. Celui-ci, poussé par l'opinion de son pays et par le sentiment de son droit, prend une attitude énergique.

Il prétend que les Portugais ont droit au territoire des Makololos et par l'application de la théorie du *Hinterland* et par l'occupation effective de ses explorateurs, de ses gouverneurs, de ses magistrats.

Il ajoute que la Compagnie anglaise des Lacs ne peut, en vertu de ses possessions actuelles, revendiquer les régions annexées en fait depuis de longues années au Mozambique et à Angola. Sur le Chiré, la Compagnie ne possède que deux vieux bateaux et six stations de nulle valeur. Et ce serait à raison de ces établissements insignifiants que les Anglais prétendraient aux immenses territoires de l'intérieur, alors que d'énormes comptoirs portugais parsèment ces mêmes régions et en exploitent tout le trafic...

Malgré tout, l'Angleterre prétendit avoir raison. Elle resta fidèle à sa politique intéressée. Se sentant la plus forte, elle fit une démonstration militaire devant Lisbonne, menaçant de le bombarder.

Il y avait bien, en ce moment, quelques Portugais qui clamaient dans des manifestes fanfarons : « Mieux vaut mourir en combattant que périr dans l'inaction ». Mais ne pouvant créer

un courant et entraîner le gros de la nation, ils finirent par capituler devant les bouches menaçantes des canons britanniques braqués sur leur pays.

Dans ces conditions difficiles, M. de Frietas, ministre du Portugal à Londres, mena les négociations aussi bien qu'il le put. A en juger d'après son œuvre, il a fait preuve d'une souplesse, d'une habileté et d'une intelligence qui le classent d'emblée parmi les grands diplomates de ce siècle.

Somme toute, au point de vue spécial des intéressés, si les Anglais ont pris le gros morceau, les Portugais sont loin d'avoir tout perdu.

Au point de vue général, le traité doit être approuvé sans réserves, puisqu'il écarte la probabilité d'un conflit aux conséquences redoutables — et dans le présent en réglant les frontières des parties contractantes — et dans l'avenir en instituant un arbitrage permanent auquel les deux nations déclarent se soumettre loyalement.

---

## SOCIÉTÉ DES SERVITEURS DE SAINT-PIERRE

Nous venons de recevoir communication d'un écrit de Mgr Fava, évêque de Grenoble, ayant pour titre : « Lettre de Mgr l'évêque de Grenoble concernant l'institution de la Papauté et annonçant la formation de la *Société des Serviteurs de Saint-Pierre*, avec l'agrément de N. T. S. P. le Pape Léon XIII. »

Dans sa lettre, Mgr Fava développe avec beaucoup de force et d'éloquence cette définition qu'il donne de la Papauté ;

Préparée par Dieu le Père, fondée par Dieu le Fils, aidée par Dieu le Saint-Esprit, la Papauté est une institution divine, qui assure aux hommes la vérité religieuse et travaille à les maintenir dans l'unité de foi, d'espérance et de charité célestes.

Les conclusions de la lettre de Mgr l'évêque de Grenoble sont les suivantes :

I. — Dieu a voulu garder pour lui-même le gouvernement du monde physique ; mais il a confié à la Papauté la direction du monde moral, doué de liberté. Ainsi en a-t-il disposé dans son infinie sagesse, comme l'atteste l'histoire de l'humanité que nous venons de parcourir : l'existence de la Papauté est un fait universel, ayant Dieu pour auteur.

II. — Le devoir s'impose donc à tous les hommes de respecter cet ordre établi de Dieu, et d'obéir au Pape agissant en vertu de la mis-

sion que le Christ Sauveur lui a confiée. Nous disons : *tous les hommes, sans distinction* ; car Pierre doit instruire toutes les nations : « *Omnes gentes* », et leur apprendre à observer tout ce que le Seigneur a commandé.

III — L'ignorance où est tombé le monde, en général, à l'endroit de l'ordre établi de Dieu et des droits du Pape, Vicaire du Christ, ne saurait annuler ces mêmes droits, moins encore rendre caduque la volonté divine ; il appartient donc toujours au Pape de diriger le monde moral par lui-même et par l'épiscopat, sous son autorité. Tous ceux qui sont appelés à prendre part à ce gouvernement doivent se soumettre à leurs supérieurs hiérarchiques, relevant tous, finalement, du Vicaire de Jésus-Christ.

IV. — Le monde physique obéit nécessairement aux lois du Créateur, et l'ordre règne dans la nature : il en est de même quand les hommes obéissent aux lois du monde moral, dont le Pontife romain a la garde. Le désordre suit la désobéissance, avec tous les maux qu'il traîne après soi.

V. — Les hérésies, les schismes, les partis hostiles à l'Eglise, tout ce qui tend à la séparation, doit être évité, sous peine de douleur, de ruine et de mort. S'obstiner à demeurer séparé du Pape, c'est s'insurger contre Dieu et travailler à son propre malheur et au malheur des autres, si l'on est chef.

VI. — La charité commande à tous de maintenir l'ordre établi de Dieu, et de s'efforcer de le rétablir là où il a été détruit : manquer à ce devoir, c'est pécher gravement contre Dieu et le prochain.

VII. — S'associer pour faire triompher l'ordre dont nous parlons, y consacrer son temps, ses efforts, ses ressources, son influence, son intelligence et tout son cœur, c'est être sûr de plaire à Dieu et d'être utile à sa patrie, à sa famille et à soi-même. Au contraire, s'associer pour troubler l'ordre établi de Dieu, c'est se rendre gravement coupable, et nuire aux autres comme à soi-même.

Au lieu de se montrer indifférents ou hostiles à la mission du Pape, les chefs de nations et autres personnages influents sont obligés de lui venir en aide.

Vouloir détruire la Papauté, c'est commettre un crime semblable au déicide commis par les Juifs ; c'est s'avengler et attirer sur soi la malédiction de Dieu ; c'est un projet insensé.

Jésus-Christ a dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des Cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans le ciel. (Matt. xvi, 18)

Ces promesses ont été accomplies, et Pierre demeure le fondement inébranlable de l'Eglise. Il tient en ses mains les clefs du royaume des Cieux, nul ne les lui ravira jamais.

Dans le cours de son écrit, Mgr l'évêque de Grenoble dit :

L'heure est venue pour nous tous, ce nous semble, de nous rapprocher du Pape. Il faut que tous ses fidèles serviteurs s'enrôlent sous la bannière de la Croix, pour combattre les ennemis de la Papauté et les vaincre, en leur persuadant de venir à Elle. C'est dans ce but que se forme une société dont nous parlerons plus loin : *la Société des Serviteurs de Saint-Pierre*.

Mgr Fava a ajouté à sa lettre le *post-scriptum* que voici :

Avant d'envoyer à nos Frères en Jésus-Christ la lettre qui précède, nous sommes allé voir Pierre pour la mettre sous ses regards et la lui offrir. Nous avons aussi à exprimer à Sa Sainteté le respect et le dévouement de M. Lucien Brun, et des jurisconsultes catholiques dont il est le président. Le Saint-Siège a daigné nous admettre en audience privée et causer longuement avec nous de cette association naissante, déjà bien chère à son cœur. Plus que personne, le Vicaire de Jésus-Christ voit que l'homme ennemi, en frappant à coups redoublés sur celui qui est la base de l'Eglise, rêve de renverser tout l'édifice sacré; mais il se rit de ses audaces, et dût-il sortir du Vatican, comme Pierre de la prison Mamertine pour monter au Janicule, Léon sait, comme Paul, en quelles mains il a confié son sort et quel bras soutient la Papauté.

Le Pape, en qui nous contemplions avec respect et amour le digne représentant de Dieu sur la terre, Père, Fils et Saint-Esprit, a béni l'association des serviteurs et servantes de Saint-Pierre avec toute l'affection de son cœur; puis, ouvrant le trésor spirituel de l'Eglise, Sa Sainteté a daigné enrichir l'œuvre et y attacher les indulgences publiées ci-après. En les lisant, chacun sentira le bonheur qu'éprouvait le Père commun des fidèles à la vue de cette association naissante, qui pourrait devenir un grand acte de foi, d'espérance et d'amour offert au Christ et à son Vicaire par la fille aînée de l'Eglise, unie à tous les peuples de la terre. Pareille démarche serait bénie de Dieu, et le XIX<sup>e</sup> siècle, qui a vu à son aurore le Christ et ses autels se relever sur les ruines fumantes de la Révolution terrassée, contemplerait à son déclin un triomphe de la Croix plus magnifique encore. Ces choses arriveront sûrement, si nous le voulons : croyons et agissons.

Notre nation, en particulier, a toujours été grande et glorieuse quand elle a su remplir sa mission providentielle envers le Saint-Siège; toujours humiliée quand elle l'a abandonnée. A nous donc de prendre en mains le glaive par excellence, celui de la parole adressée à Dieu et aux hommes. La République française naguère ramenait à Rome le Pape exilé à Gaëte; que la République chrétienne tout entière se lève comme un seul homme; qu'elle invoque Dieu avec foi; qu'elle proclame hardiment les droits du représentant de Dieu sur la

terre, et bientôt nous verrons à Rome *la justice et la paix s'embrasser*, donnant ainsi au monde entier le signal d'un bonheur que notre siècle révolutionnaire n'a point connu, parce que le bonheur est un fruit divin que produit le seul arbre de la Croix. Les autres donnent peut-être des plaisirs, mais le plaisir ne donne pas le bonheur, souvent même il est son ennemi.

Fasse donc le ciel que le jour arrive où le voyageur entrant dans nos demeures y aperçoive en lieu honorable le crucifix de famille, et aux pieds du Sauveur, *le diplôme de serviteur ou de servante de Saint-Pierre!* Ici, pourra-t-il se dire, sont aimés le Christ et son Vicaire; ici, habite la vertu; ici, se trouvent de nobles cœurs; on peut aspirer à y vivre, comme Pierre sur le Thabor.

Voici les indications des indulgences accordées par le Saint-Siège aux membres de l'*Association des serviteurs et des servantes de Saint-Pierre* :

I. Une indulgence plénière le jour des fêtes : 1<sup>o</sup> de la Très Sainte Trinité; 2<sup>o</sup> de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie; 3<sup>o</sup> des saints apôtres Pierre et Paul, et enfin à l'article de la mort;

II. Une indulgence de trois cents jours une fois le jour en faveur des associés qui, au moins le cœur contrit, réciteront dévotement l'Oraison dominicale et la Salutation angélique avec le Symbole des Apôtres.

Voici maintenant le projet de règlement élaboré par les fondateurs de la Société des serviteurs de Saint-Pierre :

#### PROJET DE RÈGLEMENT

I. — Les *Serviteurs de Saint-Pierre*, œuvre dont le siège est établi à Grenoble, se proposent pour but de servir le Saint-Siège en l'aidant, suivant leurs facultés, dans ses divers intérêts, par la presse et la parole.

II. — Le nombre de ses membres n'est pas limité. Chaque membre sera invité à verser une cotisation annuelle de 20 fr. Ces cotisations et les dons qui seraient versés en plus forment un don annuel qui sera offert par l'œuvre au Saint-Père.

III. — Chaque année le compte des cotisations et de toutes les recettes et dépenses de l'œuvre sera dressé et imprimé, avec la liste des *Serviteurs de Saint-Pierre*, pour être mis *uniquement* à la disposition des membres qui les demanderont.

IV. — L'œuvre a un conseil et un bureau.

Le conseil est composé de neuf membres, à savoir : un président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier et quatre conseillers.

Le bureau se compose du président, ou, s'il est empêché, du vice-



président, du secrétaire-général, ou s'il est empêché du secrétaire-adjoint et du trésorier.

Mgr l'évêque de Grenoble est président d'honneur, avec voix délibérative et élective. Il pourra toujours assister aux réunions du conseil et du bureau, dont il fait partie de droit.

En cas de partage, la voix du président d'honneur est prépondérante, soit au conseil, soit au bureau. Mgr l'évêque nomme lui-même le premier conseil et le premier bureau.

Le conseil se renouvellera partiellement tous les trois ans, par la sortie de trois membres tirés au sort, de façon que tous soient renouvelés à leur tour, les plus anciens devant sortir sans tirage au bout de six ans. Les conseillers qui doivent remplacer les sortants seront élus par les membres restants. Les sortants seront toujours rééligibles.

La première élection aura lieu à Grenoble, au mois de mai 1893.

Les membres du conseil démissionnaires ou décédés seront remplacés seulement à l'élection triennale suivante.

En attendant cette élection, Mgr l'évêque désignera les conseillers qui siégeront jusqu'à cette époque.

Le bureau sera renouvelé tous les trois ans à la même date. Ses membres seront élus par le conseil nouveau, dont l'élection précédera immédiatement celle du bureau. Les membres du bureau sont toujours rééligibles. Les vides qui se produiraient entre les élections triennales seront remplis par la désignation que fera Mgr l'évêque, comme pour le conseil.

V. — L'administration de l'œuvre est confiée au bureau, avec le concours du conseil.

VI. — Le conseil et le bureau constitueront ultérieurement, s'il y a lieu, une société civile pour l'administration des intérêts financiers de l'œuvre.

Voici encore l'avis explicatif du secrétaire général, M. Desplagnes :

#### AVIS

1. Conformément au désir exprimé à Mgr l'évêque de Grenoble, en date du 6 juin 1890, dans une lettre de S. Em. le cardinal Rampolla, au nom du Saint-Père, le Bulletin de la *Société des Serviteurs de Saint-Pierre* paraîtra, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1891, tous les trois mois.

Ce bulletin trimestriel aura surtout pour but de faire connaître l'institution divine de la Papauté et de défendre ses droits sacrés contre l'ignorance, la mauvaise foi et la haine, qui ne cessent d'attaquer la Chaire de Pierre et le Pontife romain dans ses actes et sa liberté, qui est celle de l'Église.

2. Il sera envoyé *gratuitement* à tous les membres de la Société qui, s'étant fait inscrire, auront eu soin de verser, avant le 25 décembre de chaque année, la cotisation annuelle, fixée à 20 francs.

3. Les dames peuvent faire partie de l'œuvre aussi bien que les hommes.

4. Les personnes qui voudront s'associer à l'œuvre comme *Serviteurs ou Servantes de Saint-Pierre* sont priées d'envoyer, écrits d'une manière distincte, leurs nom, prénoms et adresse (ainsi que leur cotisation annuelle), à M. l'abbé Paret, rue Très-Cloîtres, 2, à Grenoble, chargé spécialement de les recevoir. On est prié de s'adresser également à lui pour tous les renseignements qu'on pourrait désirer.

En temps voulu, les membres de l'œuvre recevront communication des renseignements qui pourront les intéresser, notamment en ce qui concerne la *société financière* qui sera fondée pour venir en aide à l'administration du Souverain Pontife.

6. L'œuvre compte sur le zèle des catholiques pour être connue, encouragée et répandue. Elle fait appel à la bonne presse, aux conférenciers, à l'apostolat de toutes les personnes qui veulent le règne de Jésus-Christ en tous lieux; règne absolument nécessaire au bonheur du monde et qui a pour premier ministère et pour instrument la Papauté.

7. Il sera facile aux membres de l'œuvre de se connaître et de se réunir, s'ils le veulent, dans les villes ou ailleurs, en vue d'unir leur action.

8. La Société des *Serviteurs de Saint-Pierre* n'est en rien une *société secrète*. Elle est ouverte à tous ceux et celles qui désirent donner au Souverain Pontife un témoignage de piété et de dévouement, lors même qu'ils n'appartiendraient pas encore à l'Eglise catholique : le Pape est un Père toujours heureux de voir revenir à lui ses enfants.

Le secrétaire général de l'œuvre :

A. DESPLAGNES,

*Ancien magistrat, chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX.*

## LE PÈLERINAGE NATIONAL

Lourdes a pris ses grands airs de fête, et de tous côtés, les foules sont accourues pour faire partie de la pieuse et grandiose manifestation commencée le 21 août. Ce qui attirait ces masses, ce sont les fêtes incomparables du pèlerinage national, ses processions féeriques du jour et de la nuit, les merveilles eucharistiques, la vue des malades se levant de leur grabat au passage de Jésus-Hostie, acclamé comme à Jérusalem par des milliers de voix implorantes et suppliantes. C'est Lourdes transfiguré dans l'amour et dans la gloire, ou par des secousses

merveilleuses éclate le surnaturel, au milieu des prières de la France, le front courbé dans la poussière du repentir.

Quarante mille pèlerins environ se sont trouvés réunis à Lourdes. Les démonstrations de piété et la splendeur des cérémonies sont au-dessus de toute description.

La Vierge Immaculée n'a pas tardé à faire éclater sa puissance, des guérisons se sont produites au soir du premier jour.

C'est par les enfants que le Ciel a commencé, puis par deux religieuses ; l'une, sœur Philippe, de l'Assomption, à Grenelle ; l'autre, sœur Joséphine, du Sacré-Cœur, à Beauvais. Sœur Philippe était paralysée de tous ses membres, et sœur Joséphine souffrait d'une maladie de la moëlle épinière depuis plusieurs années. L'une et l'autre sont relevées de leur infirmité. Elles marchent sans repos et sont devenues infatigables.

Une jeune enfant de onze ans est également sortie debout des piscines où elle était entrée mourante. On l'a vue traverser la foule, au milieu de l'émotion de tous. Son visage était encore pâle comme l'albâtre, mais un rayon céleste était dans ses yeux ; la nouvelle vie s'éveillait en elle, comme s'élève l'aurore joyeuse du printemps au sortir de l'hiver.

Une guérison saisissante aussi est celle d'un jeune homme. Atteint d'une carie des os, il avait été obligé, pour ce motif, de sortir d'une maison religieuse où il était entré comme postulant. Affliction profonde pour lui, doublée du chagrin de savoir son père en dehors de toute croyance religieuse.

Venu à Lourdes l'an dernier, afin d'y demander sa guérison pour la conversion de son père, et aussi pour pouvoir suivre sa propre vocation, il avait eu la joie de se voir guéri.

Pour comble de bonheur, son père s'était mis à genoux en le revoyant, et le novice avait pu reprendre sa livrée bénie.

Mais voilà qu'à la veille de tirer au sort, le jeune homme retombe subitement en son pitoyable état. Le père, lui, tient ferme et reste profondément chrétien. Le futur soldat d'après les nouvelles lois, au lieu de sortir de son noviciat et d'entrer à la caserne, reprend à nouveau son grabat et ses infirmités. Bientôt il est déclaré radicalement impropre au service.

Alors le père converti conçoit un projet singulier. Dans sa foi robuste, et dans sa confiance au Dieu qu'il a retrouvé, il songe à travailler à la résurrection de son fils, comme son fils avait, un an auparavant, dans un ordre plus élevé, songé à la sienne.

Le 18 août, père et fils se sont donc mis en route pour

Lourdes. Le père a prié la Vierge de la Grotte; la Vierge exauçant ses supplications, lui a rendu guéri le fils auquel il devait lui-même la guérison de son âme.

La journée du 22 août, a été signalée par des grâces admirables. Il y avait les pèlerinages de Poitiers, de Bordeaux, des campagnes de l'Aude, de Montpellier, de Draguignan, les groupes de Narbonne, de Périgueux et d'Agen et de très nombreux pèlerins isolés.

A une heure et demie, une réunion sacerdotale fort belle a eu lieu à l'église du Rosaire, trop petite pour contenir cet innombrable clergé. Le T. R. P. Picard préside et recommande à ses pieux auditeurs d'avoir une foi qui prie, qui parle, qui agisse.

M. l'abbé Garnier parle ensuite de la sainteté des prêtres, source de la sainteté des fidèles.

A deux heures et demie, érection du Crucifix aux grottes d'Espelugues pour être placé sur la croix. Six mille pèlerins accompagnent le Crucifix, les hommes, nu-pieds, le portent sur un trône d'honneur orné de fleurs, à travers les sinuosités de la montagne pendant deux kilomètres.

Le Révérendissime Abbé de Ligugé suit la procession; beaucoup de pèlerins tiennent des palmes à la main et poussent ce cri: Vive Jésus! Vive la Croix!

Quand l'image du Sauveur est élevée sur la croix, on entend des applaudissements répétés et de nouvelles acclamations.

La bénédiction solennelle est donnée par le R. P. Abbé. Le P. Marie-Antoine, capucin, dans un discours vivant et imagé, fait acclamer la Croix, Léon XIII, l'Eglise catholique, la France dévouée à Marie.

La foi suscite des acclamations enthousiastes et notamment: Vive Notre-Dame de Salut.

A quatre heures et demie, sur le passage du Saint-Sacrement, de nombreux malades se lèvent, c'est un spectacle émouvant; l'enthousiasme va croissant pendant le trajet de la Grotte à la Basilique.

Parmi les guérisons opérées dans la journée, on signale deux tumeurs blanches, une tumeur cancéreuse, une paralysie, une atrophie de la jambe, une myélite.

Le Pèlerinage de Poitiers était parti à trois heures avec Mgr Juteau, qui a béni le pèlerinage du Salut.

Le soir, malgré le départ de nombreux pèlerins, belle procession aux flambeaux. Le R. P. Alfred, dans un discours entraî-

nant, célèbre la journée qui a vu le triomphe de la Croix, le triomphe du Saint-Sacrement et le triomphe de Marie.

Samedi 23 août, à 9 heures 1/2, une grand'messe de *Requiem* a été célébrée à la Grotte devant les malades et tout le pèlerinage. A l'Évangile, M. l'abbé Dambert a prononcé l'émouvante oraison funèbre du T. R. P. Sempé et du comte de l'Épinois.

Après l'absoute, le T. R. P. Picard a fait prier pour les familles de MM. de l'Épinois, de Carrières et de Combettes, premiers présidents de l'hospitalité du Salut.

Dimanche 24 août, à 7 heures 1/2, avait lieu la messe du pèlerinage national. Les pèlerins ont chanté de tout cœur le *Credo*, l'*O Salutaris*, le *Magnificat*, comme actions de grâces pour tant de merveilleuses guérisons obtenues depuis trois jours. Bon nombre de malades étaient en voie d'amélioration ; il fallait donc encore prier avec plus de foi pour obtenir leur guérison complète. La foule est immense, et aux heures des grands offices on ne peut plus pénétrer dans les églises ; mais on vient se prosterner à genoux, malgré la boue, aux piscines et surtout devant la grotte.

A midi, beaucoup de pèlerins suivent le R. P. Marie-Antoine à Bétharram, où il doit prêcher le chemin de la croix.

Notre-Dame de Bétharram est antérieure au onzième siècle. Saint Vincent de Paul, qui fut sur le point de s'attacher au service de ce sanctuaire, le regardait, au point de vue de l'affluence des fidèles, sinon comme le second, au moins comme le troisième lieu de pèlerinage de France. Il s'y opère souvent des miracles. La chapelle, décorée de grands tableaux, a été terminée et consacrée en 1661. Dans le sac de la chapelle, en 1569 par les protestants, la statue miraculeuse, de couleur noire, fut sauvée par un prêtre qui l'emporta en Espagne. Elle se trouve à Tanste, à huit lieues de Sarragosse. On voit à Bétharram un splendide calvaire sur la déclivité de la colline qui domine la chapelle. Les stations y sont de vrais monuments d'architecture.

Dieu a éprouvé les pèlerins de Bétharram, car la pluie a été abondante durant toute la durée de ce chemin de croix. Mais le R. P. Marie-Antoine donnait l'exemple du courage. Malgré ses soixante-dix ans, il est encore d'une vigueur exceptionnelle. Ce passionné de la croix du divin Maître disait aux énergiques pèlerins qui avaient marché pieds nus, en portant le Christ du Calvaire inauguré vendredi à Lourdes : « Vous avez porté la

croix, eh bien elle vous portera au ciel. » Ce missionnaire par excellence a livré aux pèlerins les trésors de son cœur.

Le soir la procession du Saint-Sacrement a été une émouvante et grandiose manifestation de foi envers Notre-Seigneur.

Le temps a été heureusement favorable; d'ailleurs les seize cents malades étaient garantis par des tentes.

Monseigneur l'évêque de Tarbes a donné la bénédiction papale, Monseigneur l'archevêque d'Auch portait le Saint-Sacrement. Quand la procession est arrivée à la grotte, le R. P. Picard, dans une vibrante allocution, convie les pèlerins à prendre, aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, la résolution de sauvegarder et de multiplier les vocations sacerdotales.

Après la bénédiction, les malades, dans un sublime élan de confiance, se traînent ou se font porter devant Notre-Seigneur à la basilique. Cette longue procession de paralytiques, de boiteux, d'infirmes, qui se déroule sur les rampes du Rosaire, offre un spectacle émouvant, qui arrache des larmes aux plus endurcis; des acclamations immenses se mêlent aux chants liturgiques. Monseigneur bénit longuement la foule agenouillée.

Parmi les guérisons constatées, on signale celle de Mademoiselle Agliarde, de Gannat, au diocèse de Moulins. Atteinte de surdité à l'âge de 5 ans à la suite d'une fièvre scarlatine, elle ressentait, depuis 17 ans, des douleurs aiguës, incessantes, dans la tête.

Dans la piscine, elle ressent tout à coup de vives douleurs; on la conduit à la grotte, où elle est tout étonnée d'entendre distinctement.

Elle n'éprouve aucune douleur depuis trois jours et perçoit lo tic-tac d'une montre.

Sœur Jeanne de Fortis, en religion Sœur du Cœur de Marie, de la Providence de Blois, atteinte de phthisie depuis deux ans, ne dormait qu'assise.

On la plonge trois fois dans la piscine, elle se sent renouvelée: la voix revient, elle suit la procession au Calvaire et la procession aux flambeaux. Alors qu'elle ne pouvait presque rien manger, elle est comme effrayée aujourd'hui de son appétit dévorant. L'auscultation révèle encore quelques traces du mal au sommet de la région du poumon gauche.

Pendant toutes les nuits du pèlerinage, à minuit, la messe est chantée à l'église du Rosaire; prières continues devant le Saint-Sacrement, d'heure en heure, courte allocution, chants et prières.

Les trains commencent à partir le lundi matin 25 août, tout le monde est joyeux et content.

Mardi, 26 août, les pèlerins, heureux et ravis, sont arrivés à Paris, plusieurs guérisons se sont déclarées pendant la route. La reconnaissance envers Notre-Seigneur et sa divine Mère éclatent dans les paroles de tous ceux qui ont été les témoins des merveilles qui viennent de s'accomplir.

---

## LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE D'ANVERS

La première séance générale a eu lieu le 18 août, dans la magnifique salle du collège Saint-Joseph, sous la présidence de S. E. le Cardinal Goossens, entouré de presque tous les illustres prélats qui avaient figuré dans le splendide cortège de la veille et des membres du comité catholique d'Anvers.

M. Bogaerts, secrétaire, donne lecture d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII qui, en bénissant le nouveau congrès, daigne accorder à tous ses membres de précieuses indulgences.

S. E. le Cardinal Goossensse fait l'interprète des vifs regrets causés par l'absence du cardinal Mermillod, qui eût apporté au congrès un si utile concours, et demande que l'on adresse à l'illustre absent, l'expression de ces regrets et des vœux ardents que tous forment, pour le rétablissement de sa précieuse santé.

L'assemblée vote par acclamation l'envoi d'un télégramme où ces sentiments sont consignés.

Puis S. E. le Cardinal Goossens prononce un magnifique discours. Rappelant les paroles d'Isaïe qui exhortait les peuples à publier les miséricordes du Seigneur au milieu des menaces de l'avenir, l'orateur fait entendre que nous devons être tous pénétrés de joie en présence de ces solennelles assises de la piété eucharistique. En faisant connaître le divin Maître, nous contribuons à donner au monde lumière, force et charité. Grâce à l'Eucharistie, l'Eglise catholique est le royaume de la fraternité véritable. Le don de soi aux autres ne jaillit que du don de Dieu aux hommes. Pourquoi les premiers chrétiens s'aimaient-ils si tendrement ? C'est parce qu'ils persévéraient dans la communion du pain eucharistique.

M. le chanoine Didiot, directeur des travaux du congrès, remercie S. E. le cardinal archevêque de Malines d'avoir bien voulu accepter la présidence de ces grandes assises.

L'orateur retrace ensuite les féconds effets de tous les précédents congrès eucharistiques. Le Saint-Siège leur a témoigné la plus vive sollicitude, et partout où ils ont eu lieu, ils ont été accueillis avec enthousiasme par l'épiscopat, par le clergé, par tous les catholiques. Cette œuvre merveilleusement efficace, non seulement excite à la piété ceux qui s'y vouent, mais aussi pousse à d'imposantes protestations contre l'hérésie, le rationalisme, l'impiété.

Toutes les régions où ces congrès ont eu lieu ont été profondément remuées. Les communions sont devenues plus fréquentes, la sainte messe est plus souvent entendue, la pratique de l'adoration s'est davantage répandue.

Mgr Vaughan, évêque de Salford, rappelle qu'avant la Réforme, la dévotion eucharistique était très vivace en Angleterre. C'est en inculquant cette dévotion fondamentale à ses ouailles, que le prélat espère les animer d'un véritable esprit de zèle pour la conversion de leurs frères égarés.

Le mouvement de retour s'accroît chaque année, surtout dans les classes élevées du royaume. Depuis cinquante années, on compte 550 ministres, 250 avocats, 100 officiers supérieurs de terre et de mer revenus à la vraie foi. Encore cinquante ans, et la principale religion honorée en Angleterre ne sera-t-elle pas la religion catholique? Que de multitudes seront alors ramenées, grâce à l'expansion coloniale de ce puissant empire! Puisse le congrès d'Anvers faire partout connaître le désir des évêques et catholiques anglais d'obtenir les prières de tous leurs frères du continent pour la conversion définitive, nationale de l'Angleterre.

Mgr l'archevêque de Malines félicite chaleureusement son collègue d'outre-Manche du zèle ardent qu'il déploie pour cette grande cause. C'est du fond de l'âme, ajoute Mgr Goossens, que nous accueillons et encourageons les espérances exprimées par vous avec tant de cœur et de confiance.

Voici maintenant un aperçu des travaux des sections dans les journées de lundi et mardi.

M. le chanoine Leroy, directeur du grand séminaire de Liège, présente un rapport sur le culte du Sacré-Cœur, considéré comme complément indispensable de la dévotion au Très Saint-Sacrement.

Le mouvement de protestation et d'expiation a commencé jadis, à Liège, par l'institution de la Fête-Dieu.

Mais Notre-Seigneur a voulu plus.



Il a témoigné avec insistance à Marguerite-Marie le désir de voir la réparation se manifester par le culte de son divin Cœur. La Pologne par la voix de ses évêques, s'est faite, la première, l'écho de cette volonté divine. Ils ont obtenu du Saint-Siège l'institution canonique de la fête du Sacré-Cœur, maintenant établie et en grand honneur chez toutes les nations catholiques.

L'extension de la dévotion réparatrice au Sacré-Cœur a été demandée par le Congrès de Liège, en 1883. Celui d'Anvers doit, avant tout, reprendre ce vœu.

Vient ensuite un rapport de *M. l'abbé Gerbier*, du diocèse de Poitiers, sur la dévotion au Cœur eucharistique, qui a sa confrérie spéciale à Sainte-Gudule, et en aura bientôt une autre à Anvers.

La dévotion au Cœur eucharistique canoniquement reconnue, approuvée par cent cinquante évêques, établie dans trente nations, se résume dans les quatre fins du sacrifice : Adoration, action de grâces, réparation, supplication. Elle a son principal siège à Montmartre.

*Rapport du R. P. Delaporte* sur la fédération internationale qui se propose le rétablissement du règne social de Jésus-Christ, et la réalisation du plus cher désir de tous les congrès eucharistiques, celui d'une adoration nationale du Cœur de Jésus, par chaque peuple catholique.

*Rapport de M. Gautier*, chanoine de M. Malines, sur l'œuvre des églises pauvres. La Belgique dépense chaque année 220,000 fr. en ornements et vases sacrés, dont 40,000 employés aux besoins des missions. L'œuvre est florissante en Hollande, en Angleterre, en Amérique. 25,000 fr. ont été donnés l'an dernier par les catholiques de Londres.

*Rapport de M. Aertsens*, curé à Saint-Gilles-les-Bruxelles, sur l'Institut des Dames de Sainte-Julienne, qui mènent une vie d'adoration et d'apostolat et se proposent surtout de ranimer la dévotion eucharistique par l'instruction religieuse.

Leurs moyens d'action sont les œuvres d'adoration de catéchisme, de retraites, et aussi les conférences pour les femmes de toutes classes. La comtesse de Flandre suit régulièrement ces conférences depuis sept années.

*Rapport du secrétaire de Mgr l'évêque de Salford*, sur l'œuvre entreprise par ce dévoué prélat, qui s'est proposé surtout de sauvegarder la foi des enfants catholiques pauvres. L'œuvre compte deux mille membres actifs. Dans ses quelques années

de fonctionnement, elle a amené au devoir pascal 2,750 enfants.

*Rapport du R. P. Selosse*, de la Compagnie de Jésus, sur une œuvre d'adoration pour hommes établie à Anvers par un simple employé de douanes. La nuit du jeudi saint, un millier d'hommes ont fait la sainte veille aux pieds de Notre-Seigneur.

Dans la seconde séance publique, une adresse au Saint-Père a été proposée par le cardinal Goossens.

Cette adresse est applaudie avec enthousiasme et ce sera une véritable consolation pour le Souverain Pontife de constater avec quel dévouement filial les catholiques de tous les pays ne cessent de diriger leurs regards vers Rome d'où le chef de l'Eglise, quoique captif, dirige la grande armée chrétienne avec une autorité plus grande que jamais.

Après une courte allocution de Mgr Goossens, le R. P. Regnault constate que la croisade eucharistique est dès à présent commencée. Il y a actuellement 44,500 centres comprenant environ 19 millions d'affiliés.

Il montre combien sont funestes pour l'Eglise catholique, les diverses lois dites de liberté, votées par les libéraux.

L'orateur donne lecture de plusieurs lettres écrites des différents points du monde, prouvant que l'Apostolat de la Prière a produit d'excellents résultats, non seulement pour le bonheur spirituel, mais même matériel du peuple. Il dépose un vœu tendant à engager les catholiques à former une véritable croisade en faveur de la sainte Eucharistie.

M. Jules Bonjean fait un tableau remarquable du socialisme cherchant à abattre la société actuelle qui ne trouvera son salut que dans la religion.

Les jouisseurs de ce monde veulent fermer le ciel à l'ouvrier moderne, en lui montrant le paradis sur la terre. L'Eglise, qui n'a cessé de s'occuper de la classe ouvrière ramènera les travailleurs dans la vraie voie et fera renaître la fraternité sur cette terre.

Le R. P. Voisin montre les beautés des œuvres d'adoration au sanctuaire du Vœu national de Montmartre, monument sublime de réparation et de foi.

M. Stinghlambert raconte les bienfaits de l'adoration nocturne à Bruxelles.

Dom Laurent Janssens, bénédictin de la célèbre abbaye de Maredsous, prend ensuite la parole sur un texte qui est d'ailleurs la devise de l'éminent cardinal de Malines : *Omnia in*

*omnibus Christus*. Le Christ doit être restauré dans tous les actes de la société et de la vie chrétiennes, et c'est par l'Eucharistie que le Christ règne et agit par nous. C'est par le culte eucharistique que l'amour, l'espérance et la charité seront gardés au monde.

Après le jeune et éloquent bénédictin, M. Albert Dallemagne, de Liège, entretient le congrès de « l'apostolat des jeunes gens » qui, fondé en cette ville depuis le congrès de 1883, a affirmé son existence et l'efficacité de sa mission par un redoublement de communions, une admirable propagande de la bonne presse et la fondation de nombreux patronages.

Enfin, pour clore la séance, M. Colinet prend la parole pour établir que l'Eucharistie est la seule barrière qui garantisse le monde civilisé contre la barbarie socialiste.

Une manifestation plus éloquente que tous les discours a terminé la journée. La foule des congressistes et des catholiques anversoïses se pressait le soir à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le mercredi 20 août, Mgr Cartuyvels préside assisté de Mgr Sacré, MM. Van den Broeck et le R. P. Bataye, secrétaires.

Mgr Goossens, archevêque de Malines, Mgr l'archevêque de Cagliari, NN. SS. les évêques de Luxembourg, Salford et Constance sont présents à la réunion.

M. l'abbé Castella, délégué de son Éminence le cardinal Mermillod, s'exprime en ces termes :

« Je dois d'abord exprimer le très grand regret de Mgr Mermillod qui est empêché par la maladie d'assister aux prières et aux travaux de ce congrès.

« Les œuvres eucharistiques sont nombreuses en Suisse. Cependant l'œuvre des missions prime les autres. Elle a fondé des églises, des chapelles, des presbytères. Nous pouvons actuellement adorer le Dieu de l'Eucharistie dans plus de soixante endroits où n'existait aucune chapelle catholique il y a deux siècles. Les diocèses de Lausanne et de Genève se distinguent surtout dans la dévotion envers le Saint-Sacrement.

« Une autre œuvre est destinée à racheter les églises profanées. Les catholiques chassés se sont réunis dans des remises ou hangars pour prier. A Genève, le saint sacrifice de la messe se célèbre plusieurs fois pendant la journée dans un ancien temple maçonnique devenu la maison de Dieu et un temple de réparation.

« De nos jours, la persécution diminue dans notre pays. Sans doute tout n'est pas encore fait, mais nous espérons voir un jour l'Église libre en Suisse comme en Belgique.

« Je dois mentionner en passant la fête nationale de réparation instituée le troisième dimanche de septembre.

« Je demande vos prières pour la conversion complète de la Suisse et je termine en exprimant le vœu de voir bientôt admis au rang des saints le bienheureux Nicolas de Flüe, pacificateur de la Suisse, qui a vécu les dix-neuf dernières années de sa vie en se nourrissant seulement du pain eucharistique. »

Sur la proposition de Mgr Cartuyvels, le Congrès décide d'envoyer une adresse à S. Em. le Cardinal Mermillod et de lui exprimer les vœux les plus sincères pour la prospérité des œuvres eucharistiques de Suisse.

Le R. P. Durand parle de la communion fréquente dans les collèges. Il faut commencer par les enfants, la jeunesse chrétienne, surtout la jeunesse des collèges et des Universités, les membres des patronages et des cercles.

L'orateur donne lecture de plusieurs lettres émanant d'anciens pécheurs convertis par la sainte Communion, et cite plusieurs exemples très édifiants opérés par la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

A Bruxelles, plusieurs âmes pieuses apprennent aux enfants à adorer le Saint-Sacrement de l'autel dès l'âge le plus tendre.

Il arrive que ces petits en grandissant deviennent les plus fermes adorateurs de l'Hostie.

Mgr Cartuyvels résumant les travaux du Congrès engage les membres à ne rien négliger pour assurer le culte de l'Eucharistie. Il les exhorte à s'occuper surtout des œuvres sociales et à chercher à résoudre les questions ouvrières par la charité et la fraternité chrétiennes.

S. Em. le Cardinal Goossens termine par une allocution admirable dans laquelle il félicite les membres du Congrès de l'assiduité qu'ils ont montrée et les engage à persévérer dans cette voie destinée à rétablir la paix parmi les peuples.

Le succès des orateurs a été grand. Jamais peut-être des accents si éloquents n'ont retenti en l'honneur de l'Eucharistie, et en faveur de la grande cause chrétienne et sociale.

---

## NÉCROLOGIE

Mgr BÉLOUINO est mort subitement le 25 août, à Hillion, près d'Iffiniaic (Côtes-du-Nord), où il passait les vacances. Il venait d'achever sa messe dans un des appartements de son habitation, converti en oratoire, lorsqu'un membre de sa famille l'a trouvé inanimé sur le prie-Dieu où il s'était agenouillé pour dire son action de grâces.

S. G. Mgr Bélouino était une des personnalités les plus marquantes du diocèse de Saint-Brieuc. La profondeur d'esprit, l'élévation des idées et les hautes qualités dont il fit preuve comme curé de Moncontour le désignèrent à l'épiscopat. Il fut nommé évêque d'Hériopolis et coadjuteur de l'archevêque d'Haïti.

Forcé par des raisons de santé de quitter ce diocèse, il revint au milieu de nous. Il s'était fixé à Moncontour. En fait, il était presque toujours au loin, prêchant partout des retraites et présidant à des confirmations le plus souvent dans le diocèse de Paris. On le connaissait bien en Bretagne, car on le voyait à de nombreuses cérémonies. C'est lui qui fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Mgr Bouché. Elle fut jugée remarquable.

Mgr Léon Bélouino était né à Moncontour, le 8 décembre 1824.

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a envoyé au clergé de son diocèse une lettre-circulaire pour lui annoncer la mort de Mgr Bélouino. Nous en donnons la plus grande partie :

Saint-Brieuc, le 25 août 1890.

Messieurs et chers coopérateurs,

Je viens de recevoir une bien douloureuse nouvelle : Mgr Bélouino, évêque d'Hériopolis, a rendu son âme à Dieu ce matin, à Hillion, au pied de l'autel où il venait de célébrer le saint sacrifice de la messe.

Mourir en descendant de l'autel et pendant l'action de grâces, n'est-ce pas, pour un prêtre et pour un évêque, une mort précieuse et enviable ? *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

Et s'il est vrai que l'arbre tombe du côté où il penche, n'est-il pas sensible à tous les yeux que ce vaillant ouvrier s'est endormi dans les bras et sur le cœur de Jésus, pour se réveiller dans son royaume éternel ?

Telle est la pensée qui a changé presque aussitôt ma tristesse en consolation.

Le temps me manque pour retracer, même à grands traits, une

existence que vous connaissez d'ailleurs mieux que moi, puisqu'elle s'est écoulée presque tout entière au milieu de vous.

C'est donc à vous de la raconter à vos paroissiens. Ils comprendront, en vous écoutant, ce que Dieu a fait pour conduire un enfant, né à Lamballe le 8 décembre 1824, des bancs du catéchisme à la table sainte, de la table sainte à l'autel où il fut ordonné prêtre, et de cet autel à celui où il reçut l'onction sacrée des pontifes, dans cette même église de Lamballe où lui avait été donné le premier enseignement religieux.

Prêtre, Léon Bélouino remplit avec autant de dévouement que de succès les différents ministères qui lui furent confiés par mes vénérés prédécesseurs; vicaire, professeur, aumônier, recteur et curé, il se fit partout remarquer par sa science, son zèle et ses vertus.

Il n'est pas surprenant que le vénérable archevêque de Port-au-Prince, Mgr Guilloux, qui appréciait le mérite du curé de Moncontour, soit venu le prendre dans l'exercice d'un fécond ministère pour en faire son auxiliaire et partager avec lui le poids de la charge épiscopale; pourquoi faut-il que la santé de l'évêque d'Hiéropolis n'ait pas répondu à son zèle d'apôtre et l'ait obligé, après un an de séjour à Haïti, de traverser de nouveau l'Océan pour retrouver sur les côtes de la Bretagne les forces et la vie qui l'abandonnaient sous le ciel brûlant des Antilles!

De retour en France, évêque sans siège, pasteur sans troupeau, Mgr Bélouino n'est pas resté inactif. A l'exemple des évêques régionnaires des premiers siècles, on l'a vu porter le secours de son ministère partout où il était appelé; suppléant les pasteurs des diocèses, annonçant la parole de Dieu aux peuples, prêchant des retraites ecclésiastiques, accomplissant les fonctions pontificales, se dépensant enfin pour le salut des âmes : *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.*

C'est lui qui, pendant la dernière vacance du siège de Saint-Brieuc, a fait toutes les ordinations; c'est lui qui a prêché à la cathédrale la dernière station de carême; c'est lui qui devait, le 8 septembre prochain, officier pontificalement à Tréguier, car il aimait saint Yves et il se réjouissait de la gloire dont va resplendir son tombeau.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. *Edouard GRIMBLot*, correspondant parisien de la presse conservatrice de province.

Edouard Grimblot, né à Paris en septembre 1838, s'engagea comme volontaire, au sortir du lycée, dans les hussards. Il fit les campagnes de Syrie, d'Afrique et de France, où il conquit ses épauettes de capitaine. Fait prisonnier à Metz, il fut

emmené en captivité en Allemagne. Des raisons de santé lui firent donner sa démission d'officier en 1872. Il débuta aussitôt dans la presse monarchique départementale et rédigea successivement le *Messenger de l'Allier* et le *Conservateur de la Nièvre*.

En 1876, il fut appelé à la direction de la correspondance parlementaire les *Nouvelles*.

Lorsque Monsieur le Comte de Paris devint chef de la Maison de France, les *Nouvelles* furent transformées en correspondance politique et parlementaire, puis fusionnèrent en 1887 avec la *Correspondance nationale*. Grimblot en avait conservé la direction.

Il collabora au *Triboulet* quotidien et au *Triboulet* hebdomadaire, dont il devint l'administrateur et le rédacteur en chef.

Grimblot fut en 1883 l'un des promoteurs de l'Association de la presse monarchique et catholique des départements, dont il fut réélu constamment président.

Grimblot avait trouvé le temps, dans cette existence fiévreuse du journalisme, de publier quelques nouvelles littéraires et deux romans: *Le congé du capitaine* et *Mlle Henry*, qui avaient obtenu un légitime succès.

## LE SACRE DE MONSIEUR MIGNOT

ÉVÊQUE DE FRÉJUS ET TOULON

Mgr Mignot est comme les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire. L'ami qui écrit ces lignes, encouragé par la haute bienveillance du prélat, demandait un jour à Mgr Darboy comment il était arrivé, jeune encore, archevêque de Paris. « — En allant tout droit devant moi, lui répondit-il, je n'ai jamais rencontré personne sur ma route, les chemins de traverse étaient encombrés, j'ai eu soin de ne pas m'y engager; voilà comment je suis arrivé, sans m'en douter. » Mgr Mignot a fait comme Mgr Darboy. Il est allé droit devant lui. Il a traversé Saint-Sulpice, Saint-Quentin, Coucy, La Fère, Soissons, bonnement, simplement, sans efforts apparents; il est arrivé à l'épiscopat porté par son mérite personnel, par l'estime de tous; et, comme le disait M. le chanoine Dufresnes, dans son allocution aux vêpres: « on serait encore à l'époque où les évêques étaient désignés par l'élection, que Mgr de Fréjus aurait conquis les

suffrages de tous ses confrères. » Le temps lui-même a voulu se mettre de la fête. Le soleil, si triste si maussade cette année, s'est ravisé le 31 août et s'il n'a pas donné aux vénérables chanoines de Fréjus venus à Soissons pour saluer leur nouvel évêque, l'illusion de la Provence, il s'est montré de bonne compagnie, et a chanté à sa façon, sans faire de fausse note, les louanges du nouvel évêque de Fréjus et Toulon.

Voilà comment la cérémonie de dimanche à Soissons a été comme la première étape de l'entrée triomphale que ménagent à Mgr Mignot ses nouveaux diocésains. Rarement évêque a eu autour de lui, au jour de sa consécration, plus belle couronne de prêtres. « A peu près tous les doyens sont ici, me disait avec des larmes dans les yeux, M. le doyen de Marle, et si ce n'avait pas été un dimanche, pas un de nous n'aurait manqué; nous avons tenu à montrer à Mgr Mignot combien pour l'aimons, et quels regrets il laisse au milieu de nous! » Ses confrères de Saint-Sulpice étaient là : Mgr d'Hulst, l'abbé Moreau, vicaire général de Mgr l'évêque de Langres; Mgr de Bonfils, curé de Colombes, M. le doyen d'Aubenton, M. l'abbé Morisset, supérieur de l'institution Saint-Joseph à Vervins; M. Baulleret, curé d'Arcueil; M. Trébert, doyen de Mauzé (Deux-Sèvres); M. Ardouin, venu de Draguignan: M. le chanoine Chédable, curé de Saint-Gobain, heureux et fiers de leur ancien condisciple. La suite ininterrompue de ses succès les inquiéterait, s'ils ne savaient que Mgr Mignot a posé sa vie sur deux assises, contre lesquelles tout se brise : un admirable bon sens, ce bon sens, dont Bossuet a dit qu'il était le maître de la vie, parce qu'arrivé à un certain degré, il confère une sorte d'infailibilité; et un esprit de foi, comme Saint-Sulpice sait en inspirer.

L'évêque consécrateur a été Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, assisté de NN. SS. Sourrieu, évêque de Châlons, et Péronne, évêque de Beauvais. « Il s'est rappelé, comme le lui a dit si justement Mgr Duval, ce mot de sa devise : *quæ sunt Patris*; il a tenu à faire acte de père en consacrant de ses mains ce fils que son cœur avait deviné, qu'il avait laissé derrière lui, mais non oublié, et à l'associer ainsi plus complètement à la direction de l'Église. »

Les cloches de la cathédrale s'ébranlent. Elles sonnent à toutes volées. Le clergé se rend à l'évêché. A sa suite prennent successivement place Mgr d'Hulst, dont le nom est universellement vénéré dans le diocèse de Soissons. Il vient d'y prêcher



une des retraites pastorales. « Il nous a émerveillés, me dit un vénérable chanoine, on dirait qu'il prend plaisir à se jouer avec les difficultés et à les faire naître. Jamais je n'ai entendu de parole plus vivante, plus lumineuse, plus saisissante ». Mgr Matthieu, curé de Saint-Quentin ; le nouvel élu, Mgr Mignot, entre ses deux évêques assistants ; NN. SS. Monnier, évêque de Lydda ; Theuret, évêque de Monaco ; Thibaudier et Duval. La foule fait la haie de l'évêché à la cathédrale ; une foule pieuse, sympathique, émue. Elle s'incline avec respect sous la main des évêques, les hommes se découvrent, on sent que tout ce monde n'a qu'un cœur et qu'une âme. Les grandes orgues jettent maintenant dans les airs leurs notes les plus joyeuses. Le cortège est entré dans la cathédrale, dont les vastes nefs sont trop petites pour contenir la foule qui s'y presse. Les prélats sont à l'autel. La cérémonie du sacre commence. A 11 heures, Mgr Mignot se relevait des pieds de Mgr l'archevêque de Cambrai, et donnait sa première bénédiction épiscopale.

Un banquet de 120 couverts réunissait au grand séminaire les évêques, les prêtres, quelques laïques, amis de Mgr Mignot ; M. Devienne, directeur de la manufacture de glaces de Chauny ; M. Henrivaux, directeur de Saint-Gobain. Au champagne, Mgr Duval se lève, et avec une grâce, un tact, un choix d'expressions des plus heureux, remercie tout le monde et félicite le nouvel élu. Mgr Mignot répond. Mgr Thibaudier ajoute quelques mots que l'assemblée souligne par ses applaudissements prolongés.

A la cérémonie des vêpres, M. le chanoine Dufresne a prononcé une allocution des plus chaudes et des plus émouvantes. Il a su faire vibrer la corde patriotique en évoquant le souvenir de ces évêques qui, selon le mot de M. Guizot, ont fait la France, comme les abeilles font leur ruche, et en vengeant l'épiscopat et le clergé des odieuses calomnies dont on le couvre aujourd'hui pour le déconsidérer aux yeux du peuple : « Le peuple ! s'est-il écrié, mais n'est-ce pas de son sein que sortent aujourd'hui nos évêques ? Le peuple ! mais les évêques en sont ! C'est pour cela qu'ils l'aiment, qu'ils le veulent libre, heureux... ! »

*Ad multos annos !* est le souhait traditionnel que l'on fait à tout évêque. Avant d'être sur nos lèvres, il était dans nos cœurs ; et s'il se réalise au gré de nos vœux, jamais épiscopat n'aura été plus long et plus fécond !

L'abbé G. M.  
Vicaire-général.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

*Les Coulisses du Boulangisme.* — La visite de Prangins. — Etranger.

4 septembre 1890.

« Ils sont vraiment bêtes ces gons-là : Me suis assez f...u d'eux ! » C'est en ces termes, s'il faut en croire l'auteur des *Coulisses du Boulangisme*, que le général Boulanger résumait ses sentiments au sortir d'une entrevue avec M. de Martimprey. Certains conservateurs, on le sait, avaient rêvé d'utiliser la popularité du général pour chasser du pouvoir opportunistes et radicaux. Ils ne l'ont pas caché ; on se souvient, en effet, des articles de l'*Autorité* et du *Gaulois*, pour ne citer que ceux-là, dans lesquels il était question de catapulte et de trouée. Mais tandis que les conservateurs montraient ainsi leur jeu avec une loyauté qui touchait à la candeur, le général Boulanger, lui, signait des traités qu'il avait l'intention de violer, faisait des promesses qu'il ne voulait pas tenir. Suivant sa belle expression, il se... moquait des gens. Mais ceux-là qui rient bien sont ceux qui rient les derniers. Le général, discrédité, oublié, ne doit le regain de curiosité qui s'attache à son nom aujourd'hui, qu'à des révélations qui le laisseront plus amoindri encore.

Il n'est pas le seul atteint. L'anonyme qui nous raconte par le menu les aventures qui entourèrent l'élection de M. Carnot, va son chemin, sans se soucier des gens qu'il éclabousse ni de ceux qu'il renverse. Dans son dernier article il atteint trois personnages qui méritent qu'on les nomme, sinon à cause de leur mérite, du moins en raison de leurs fonctions. Il s'agit du président de la Chambre, du président du Conseil et du président de la République. C'est un breelan. M. Floquet avant de parler à M. Boulanger du « manteau troué de la dictature », avant de lui dire : « A votre âge, monsieur, Napoléon était mort », avant même de l'étendre sur le pré du jardin appartenant à M. Dillon, M. Floquet était en excellents termes avec ce « Saint-Arnaud de café-concert ». On en a bien eu la preuve lorsqu'il s'est agi de l'élection du président de la République. M. Floquet et M. de Freycinet avaient une égale envie d'occuper ce poste lucratif.

Les révélations de l'anonyme du *Figaro* jettent un triste jour sur les procédés dont ils usèrent pour y arriver. On voit que leurs ambitions, pour s'assouvir, étaient assez indifférentes

au choix des moyens. M. Boulanger, qui paraissait être le maître de la situation, fit proposer son concours à M. Floquet, à la condition que celui-ci le rappellerait immédiatement au ministère de la guerre. M. Floquet promit tout ce qu'on voulut. M. Rochefort, qui le tutoie, lui disait : « Tu ne feras un long ministère qu'avec lui. »

Quant à M. de Freycinet, il hésita. Il chercha d'abord à s'en tirer par de simples promesses, mais il prit un « engagement ferme » le jour même de l'élection, après que les scrutins préparatoires lui eussent fait craindre une défaite. Pour avoir résisté plus longtemps, sa conscience, on le voit, n'est pas plus que celle de M. Floquet à l'abri des tentations. Quant à M. Carnot, il ne paraît avoir joué dans ces tripatouillages qu'un rôle bien effacé. Il était l'*outsider*.

Pour nos lecteurs qui ont eu la chance d'échapper jusqu'ici au jargon des courses, disons que les habitués appellent ainsi un mauvais cheval sur lequel personne ne compte, mais qui est capable d'arriver premier par surprise. C'est ainsi que l'*outsider* Sadi Carnot est devenu M. Carnot, successeur de M. Grévy.

En résumé, tout cela n'est rien moins que réjouissant. Nos hommes politiques n'y gagneront rien en considération, le général Boulanger non plus. Le seul qui en retirera des bénéfices est M. X..., qui doit avoir bien vendu sa copie. Mais on se demande avec tristesse quel effet ces révélations peuvent produire à l'étranger, chez nos ennemis — et chez nos amis.

—

Une curieuse révélation nous est faite dans un chapitre de ces *Coulisses*. On avait souvent parlé d'une entrevue secrète entre l'exilé de Prangins et l'ex-ministre de la guerre, l'ex-ami de M. Clémenceau, mais le fait avait été contredit. Il n'est plus permis d'en douter après les détails précis qu'on va lire sur la visite faite au prince Napoléon par le général Boulanger le 1<sup>er</sup> janvier 1887, alors qu'il commandait le 13<sup>e</sup> corps à Clermont-Ferrand. Nous citons textuellement :

Il fallait une grande audace à un général en activité, commandant de corps, pour aller conférer avec le chef d'une dynastie déchuë. Certes, ce prince avait renoncé à ses prétentions. Il n'était plus un prétendant à l'empire, mais un candidat à la présidence de la république. Mais le gouvernement qui l'avait proscrit le tenait toujours pour un conspirateur.

En se rencontrant avec cet ennemi de l'État, le général s'exposait aux plus graves dangers.

Il ne doutait pas de sa fortune, alors il n'hésita pas. Et au mois de janvier 1887, le 1<sup>er</sup> janvier au soir, il partit pour la Suisse avec M. Thiébaud.

La police le fila et perdit sa trace à Lyon. Le 2, le général arriva à Prangins. Il portait le nom du commandant Solar. Mais, par une imprudence téméraire où on le reconnaît bien, il tenait à la main une canne sur le pommeau de laquelle était gravé ce nom : « Général Boulanger. »

Quand il arriva à Prangins et qu'il dit au domestique qui le reçut : « Annoncez le commandant Solar ! » celui-ci le débarrassa de sa canne et de son pardessus.

Sur la canne, il lut le vrai nom du prétendu Solar. Cet homme est un vieux serviteur du prince Napoléon, très dévoué. Il voulut soustraire à la curiosité de la livrée cette preuve de l'identité du visiteur.

Il alla déposer la canne révélatrice dans sa chambre et ne la rapporta que le soir, au moment où le général se retira.

Le prince Napoléon fut très surpris de cette visite. Il confia plus tard à ses amis qu'il avait cru tout d'abord voir un faux Boulanger.

M. Thiébaud, dont il avait approuvé les projets plébiscitaires, lui avait bien parlé d'une entrevue avec le commandant du 13<sup>e</sup> corps. Mais le prince n'avait pas prêté grande attention à ce propos. Il se serait contenté d'une lettre ou même d'un message verbal du général.

La journée, après le déjeuner, fut prise entièrement par un long tête-à-tête du prince et de son hôte. A midi, ils sortirent dans le parc et ne rentrèrent qu'à cinq heures.

Dans cette conversation, on aborda tous les sujets. La politique étrangère fut l'objet d'un long examen.

Le prince questionna le général sur l'armement, sur l'Allemagne, sur l'affaire Schnæbelé.

Le général s'informa des forces et des dispositions de l'Italie.

Pour la politique intérieure, il y eut plusieurs engagements pris.

On ne devait pas mettre en cause ni laisser mettre en cause la république. « Nous serons d'accord jusqu'au jour où, la Constitution de la République étant réformée, il y aura lieu d'élire le chef de l'État. Je ne dis pas que je me présenterai au plébiscite, mais je ne dis pas que je ne le ferai pas. Je serai libre ce jour-là », dit le prince.

Le général répondit que lui-même n'avait pas l'intention de se présenter.

Chacun des deux jouait évidemment vis-à-vis de l'autre le désintéressement.

Quand on rentra, le prince Napoléon se déclarait enchanté. Il avait trouvé dans Boulanger un homme jeune à l'esprit alerte, très patriote. Il pouvait remplir le rôle que M. Thiébaud avait conçu

pour lui. On dîna. Le prince parla des conséquences qu'aurait l'événement plébiscitaire.

— Vous allez, général, entrer dans la politique. C'est un vilain et rude métier. Avez-vous de la fortune ?

— Rien du tout !

— Eh bien ! si vous échouez, vous ne serez jamais ici un étranger.

Ce fut tout sur la question d'argent. Le général et M. Thiébaud n'en demandaient pas. Le prince n'en donna ni n'en offrit.

On se leva de table et les convives passèrent dans un salon où se trouve, dans une vitrine, le reliquaire de la famille Bonaparte.

Le prince signala quelques pièces à son hôte, puis, désignant un sabre égyptien sur lequel était gravée cette inscription : « Sabre du premier consul à Marengo », il dit : « Voilà, n'est-ce pas, un précieux souvenir ? »

Le général montra un grand étonnement.

— Vous êtes bien sûr que c'est le sabre du premier consul ?

— Croyez-vous, répliqua en riant le prince, que j'aie ici du bric-à-brac ?

— Ah ! oui, c'est un beau souvenir, reprit le général sur un ton d'admiration et de respect.

Certes, en ce moment, c'était le soldat seul qui vivait en lui, le soldat patriote, brave et amoureux de gloire.

Alors le prince Napoléon, lui tapant sur l'épaule :

— Oui, général, le sabre du premier consul... Quand vous aurez rendu l'Alsace et la Lorraine à la France, je vous l'offrirai.

Ce mot est aussi honorable pour celui qui le dit que pour celui auquel il était adressé. Il prouve que, pendant leur long entretien, ces hommes ne s'étaient pas seulement occupés de politique, mais qu'ils avaient aussi parlé de la patrie, de son honneur et de ses espérances.

Mais l'heure de partir approchait.

Le général chercha sa canne, on la lui apporta. Il fallait prendre congé. Le prince lui dit :

— Vous n'avez pas craint de venir ici. Je vais vous accompagner à mon tour en France, jusqu'à Culoz. Une imprudence en vaut une autre.

Boulangier ne trouva rien à objecter à ce projet insensé.

Le prince pouvait être reconnu et arrêté. Si on les prenait, lui, général en activité, l'espoir du parti radical, lui, dont le plus solide appui était le fameux journaliste de la *Lanterne*, Rochefort, qui, en exaspérant l'empire, l'avait poussé au bord du précipice, il serait perdu.

On ne manquerait pas de dire — ce qui était faux — qu'il venait en France avec le prince Napoléon pour faire en sa faveur un pronunciamiento. Mais la confiance lui permettait toutes les témérités.

Le voyage à Culoz s'accomplit sans encombre. Le 3 janvier le commandant du 13<sup>e</sup> corps était à son quartier général.

Quelques jours plus tard, il venait à Paris, voyait M. Thiébaud et lui remettait quelques billets de mille francs.

D'où venait cet argent? Pas des royalistes, le fait est certain.

M. Dillon a raconté depuis qu'il en avait fait l'avance. Ce n'est pas invraisemblable dans la situation de fortune où il se trouvait.

M. Thiébaud, muni d'argent, se mit en route avec une grande habileté et une rare discrétion. Personne n'était au courant de sa manœuvre. M. Dillon la connaissait, mais il ignora pendant plusieurs jours quel en était l'exécuteur.

Les républicains plébiscitaires, ou comme on les appelait plus communément, les « Jérômistes », après le succès électoral du général Boulanger, le 26 février, entrèrent avec ardeur dans le mouvement boulangiste, afin d'entraver l'influence royaliste. Le prince Napoléon conseillait une grande agitation à l'anglaise pour imposer le général comme président du conseil au gouvernement: « A des foules de cent mille personnes qui réclameraient Boulanger ministre, on ne résisterait pas longtemps. La dissolution serait ensuite prononcée et on reviserait. » On devait réunir un million, mais le projet ne reçut pas d'exécution. Le prince alla bien en avril 1889 en Angleterre. Il faillit même périr dans la traversée d'Ostende à Douvres. Son valet de chambre fut noyé, mais l'historiographe anonyme du boulangisme affirme que pour une raison ou pour une autre le prince Napoléon n'effectua aucun versement, ce qui n'a rien que de vraisemblable. Les républicains plébiscitaires n'en suivirent pas moins le général Boulanger, même dans la mauvaise fortune.

On annonce comme résolu le remplacement du gouverneur de l'Algérie, qui paraît succomber moins sous le mécontentement général soulevé par les défaillances de son administration qu'aux intrigues de quelques personnages influents froissés par la seule bonne mesure que M. Tirman eût prise en obligeant certain comité de la province de Constantine à se dessaisir de fonds indûment détournés de leur emploi. Le gouvernement civil en Algérie n'a pas donné les résultats que ses partisans en attendaient, mais il a donné tous ceux que ses antagonistes en redoutaient. C'est que pour faire un gouverneur militaire, il faut un général de division; pour faire un général division, un général de brigade; pour faire un général brigade, un colonel, et ainsi de suite, jusqu'à ce l'on arrive au sous-lieutenant initial, on a donc dans le grade la garantie de la sélection et de l'instruction, tandis que pour faire un gouverneur civil, on peut prendre le premier venu.

Aussi les choses vont de mal en pis dans la colonie. L'*Akbar*, d'Alger, qui est un témoin irrécusable, s'écrie mélancoliquement : « L'Algérie se dépeuple; nos villages perdent leurs habitants; les colons s'en vont. » Notre confrère ajoute : « On nous parle de 4,000 familles de colons installées sur les concessions dans nos trois provinces de 1878 à 1888. Qu'on fasse le dénombrement de celles qui exploitent encore leurs concessions; qu'on ose se rendre compte de celles qui manquent à l'appel, de celles qu'a vaincues la colonisation telle qu'elle est appliquée à cette heure; qu'on fasse une enquête minutieuse et sincère pour savoir ce que sont devenus ces 23,000 Français : on sera effrayé; on n'y voudra pas croire. »

---

La politique extérieure va entrer, pendant quelques semaines, dans une ère de calme et d'indifférence générale. Il convient cependant d'insister sur les derniers incidents qui ont rempli le mois d'août, et qui, aujourd'hui encore, éveillent d'un bout de l'Europe à l'autre des prévisions, des discussions même d'un certain intérêt.

Au nombre de ces incidents figure le voyage que l'Empereur d'Allemagne vient de faire en Russie, ainsi que l'accueil qu'il a reçu pour la deuxième fois de l'Empereur Alexandre III. On s'est demandé d'abord si le premier n'avait pas fait effort pour entraîner le second dans la grande alliance qu'il a contractée avec l'Autriche et l'Italie. La Russie était entrée de 1884 à 1887 dans la triple alliance; la démarche de l'Empereur d'Allemagne n'avait-elle pas pour objet de l'y ramener? aucune de ces conjectures ne paraît, jusqu'ici du moins, répondre à la réalité.

La deuxième visite que Guillaume II vient de faire à son puissant voisin du Nord, aura certainement pour résultat de rendre les rapports entre les deux empires du Nord beaucoup plus amicaux que par le passé, mais selon toute conjecture, elle n'amènera pas entre eux un retour de l'alliance écrite et positive d'autrefois. La Russie déclare tout haut et vient de réitérer à l'Allemagne même, la déclaration qu'elle entend garder sa liberté d'action vis-à-vis des éventualités de l'avenir, soit au centre, soit au sud-est de l'Europe. A cet égard, le récent voyage de Guillaume II en Russie ne changera donc rien à la situation antérieure des choses.

Ce qui est vrai, par contre, c'est que ce voyage aura pour

effet de détendre sur plus d'un point les rapports entre les deux empires du Nord-Est. M. de Bismarck les avait tendus à plaisir dans les petites choses. Guillaume II est résolu à les détendre, et on assure qu'il ne s'était fait suivre de son chancelier, le général Caprivi, dans sa dernière excursion sur les bords de la Neva, que pour discuter et arrêter à Pétersbourg les mesures les plus propres à remettre les choses sur le pied amical d'autrefois.

Nous autres, en Occident, nous n'avons ni à prendre ombrage ni à nous inquiéter de ces changements. L'essentiel est que la Russie conserve sa liberté d'action vis-à-vis d'une guerre générale au centre de l'Europe, et qu'elle se garde bien surtout de recommencer ce qu'elle a fait dans un sens contraire de 1866 à 1870, lorsqu'elle a donné un blanc-seing à l'Allemagne. Les fautes commises alors par le cabinet de Pétersbourg ne sont contestées par personne, et il a failli à diverses reprises en supporter lourdement les conséquences. Or, nous croyons qu'il s'en rend très bien compte maintenant et qu'il ne recommencera plus ces fautes.

—

Qui est-ce qui disait donc que M. Crispi était à la veille de tenir tête à l'Autriche en faveur des irrédentistes, et que les exigences du cabinet de Vienne contre ces derniers allaient placer le premier ministre du Roi Humbert dans une position très fautive vis-à-vis de ses compatriotes, qui auraient bien certainement avec lui le dernier mot? Une fois de plus, on s'était lourdement trompé sur M. Crispi et sur les ressorts de sa politique.

Non seulement il n'avait présenté à Vienne, comme nous nous en doutions, aucune observation au sujet des mesures prises à Trieste contre les irrédentistes, mais lui-même vient de mettre en vigueur contre les irrédentistes sur le sol de l'Italie des mesures tout aussi vigoureuses. En une nuit il a dissous les associations et les cercles placés sous l'invocation d'Oberdank, après quoi il a quitté Rome et est allé se reposer en Sicile. Si le gouvernement austro-hongrois n'est pas content de son allié, il sera difficile! Aussi n'y a-t-il pas à douter que le comte Kalnoky ne soit ravi de M. Crispi, car en réalité ce dernier fait à l'alliance austro-allemande toutes les concessions, tous les sacrifices qu'on peut raisonnablement exiger de lui.

Et malgré tout, un vague instinct nous avertit que tout cela



n'est pas sérieux, que les murs élevés ainsi pour contenir et enterrer l'irrédentisme ne sont pas bien solides, que M. Crispi lui-même ne croit pas à leur solidité. De quoi est faite l'unité italienne? De haine contre l'Autriche, qui avait étendu ses bras sur elle après 1815. Eh bien! pourquoi les Italiens de Trieste et du Trentin seraient-ils moins haineux que les Italiens de Venise? Une première fois ceux-ci avaient été laissés sous la domination autrichienne quand leurs frères des autres provinces s'en trouvaient émancipés grâce à une guerre libératrice; sept ans après, vint une autre guerre qui mit le sort des Vénitiens sur le même pied que celui des Florentins. Qui peut garantir qu'une pareille bonne fortune n'arrivera jamais aux Triestins? Ils n'ont qu'à attendre et à patienter: tout peut leur arriver, malgré l'alliance de l'Italie et de l'Autriche. La politique de M. Crispi représente une nécessité, mais cette nécessité sera-t-elle éternelle? Là-dessus, les plus optimistes sont bien forcés de concevoir des doutes.

---

Le gouvernement anglais en est arrivé à ses fins: il voulait partager l'Afrique avec quelques puissances européennes, en se réservant, naturellement la meilleure part du gâteau; c'est fini. Après l'Allemagne avec qui il a traité en premier lieu, est venue la France, qui se dit contente; enfin, après la France, arrive le Portugal qui, expulsé de la salle du festin au commencement de l'année courante, y rentre, sinon triomphalement, au moins honorablement. L'Afrique est donc dépecée; elle est donc devenue une colonie européenne, du nord de l'empire du Maroc au cap de Bonne-Espérance. A quand maintenant l'exploitation scientifique de ce continent? C'est une autre question. Mais enfin la question est posée pratiquement.

---

Encore un nuage disparu!

On nous télégraphie que les négociations entre l'Espagne et le Maroc, au sujet de l'affaire de Mèlilla, ont abouti.

Le conflit sera donc évité.

Voici les satisfactions consenties par le Sultan.

Le drapeau espagnol sera salué en signe de réparation. Les coupables seront punis. Une indemnité sera payée après enquête faite.

Le Sultan a donné des ordres pour qu'une armée régulière

commandée par un *Radi* soit concentrée dans les environs de Mèlilla. Un camp retranché serait construit. Ainsi les Maures du littoral seront tenus au respect des Espagnols.

A la dernière heure on annonce que le Vizir a écrit au ministre espagnol à Tanger, qu'il a donné l'ordre de remettre 100,000 francs comme indemnité à *Neuvaaniela*.

Voilà donc une affaire arrangée.

En attendant, les Kabyles rebelles de l'intérieur continuent la série de leurs succès. Méquinez est tombé en leur pouvoir. La position du sultan s'aggrave de jour en jour.

Grâce cependant à l'arrangement de Mèlilla, une intervention européenne est moins probable. Tout porte à croire qu'on laissera les Marocains se débrouiller entre eux.

—

De l'Amérique centrale les nouvelles sont contradictoires.

Des dépêches annoncent que le traité de paix est signé entre le San-Salvador et le Guatemala.

D'autres prétendent que les hostilités sont rouvertes, qu'un combat vient de se livrer à Chiquimala, que les Guatemaliens sont battus et que les San-Salvadoriens marchent en vainqueurs sur Antigua et Amatillan.

Enfin, brochant sur le tout, voici un câblegramme de la C. P. A. qui déclare que les troupes du Honduras, au nombre de quatre mille hommes ont tenté le 24 août, d'envahir le territoire san-salvadorien. Le général Molina s'est porté à leur rencontre, à la tête de 2,000 hommes. Après cinq heures de combat, il a réussi à repousser les envahisseurs, leur infligeant des pertes sérieuses.

Voilà donc le Honduras de la partie.

Il est grand temps que les Etats-Unis interviennent.

Il semble d'ailleurs qu'ils ne tarderont guère, s'il faut en croire la nouvelle qu'on nous expédie de *La Libertad*, et suivant laquelle le Mexique, la Colombie et les Etats-Unis se seraient mis d'accord pour une énergique intervention diplomatique et au besoin militaire.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### France.

BORDEAUX. — Mgr Lécot a pris, par procuration, possession du siège archiépiscopal de Bordeaux.

M. Buche, l'un des vicaires capitulaires, avait été délégué par Sa Grandeur en qualité de procureur.

Avant la messe du chapitre, M. l'abbé Buche, portant le manteau noir de cérémonie, a été conduit processionnellement devant le maître-autel par MM. les membres du chapitre métropolitain. Arrivé au bas des degrés de l'autel, M. le procureur a remis les bulles à M. le chanoine Desclaux, secrétaire de l'archevêché, qui en a donné lecture. Puis M. l'abbé Buche a pris place sur le trône archiepiscopal, et tandis que les bourdons de la tour Pey-Berland sonnaient à toute volée, MM. les membres du chapitre venaient saluer le représentant de Mgr l'archevêque.

Après une prière basse, M. l'abbé Buche a été reconduit à la sacristie avec le même cérémonial.

Mgr Lécot fera son entrée solennelle dans la ville de Bordeaux le mardi 16 septembre, dans l'après-midi.

LA ROCHELLE. — Nous recevons de La Rochelle communication des pièces suivantes :

Les attaques dont Mgr Ardin a été l'objet de la part de l'*Autorité* ont eu un retentissement douloureux dans le cœur des prêtres du diocèse de La Rochelle réunis au grand séminaire pour la retraite annuelle.

Se faisant l'interprète des sentiments de ses frères dans le sacerdoce, M. l'abbé Bardon, archiprêtre de Saint-Jean d'Angély, a voulu protester hautement contre les assertions calomnieuses de M. Paul de Cassagnac.

Déjà les ecclésiastiques présents à la réception officielle avaient spontanément et énergiquement protesté contre les violences de langage de l'*Autorité*, affirmant qu'en cette circonstance, comme toujours, le cœur des prêtres battait à l'unisson de celui de leur évêque.

Ce n'est pas sans une vive émotion que le vénérable archiprêtre a prononcé les paroles suivantes, expression fidèle d'une douloureuse surprise :

« Monseigneur,

« Nous ne voulons pas vous quitter, après cette pieuse retraite, sans vous avoir exprimé la douloureuse émotion que nous avons ressentie des attaques odieuses dont votre parole épiscopale, dénaturée, vient d'être publiquement l'objet.

« Le Père ne peut-être frappé, Monseigneur, sans que les fils le soient du même coup. Aussi nous tenons à vous dire, pour vous consoler de cette épreuve, que nous prenons pour nous-mêmes l'injure qui vous atteint, heureux de donner ainsi de nouveau à notre évêque l'assurance de notre respect profond, de notre obéissance entière et de notre affection filiale. »

Touché jusqu'au cœur, Mgr Ardin répondit :

« Monsieur l'archiprêtre,

« Je vous remercie de m'avoir exprimé avec tant de cœur vos sentiments et les sentiments de tous les prêtres réunis à l'occasion de cette retraite.

« Comme nous le disait, à la conférence d'aujourd'hui, le vaillant fils de Saint-Dominique qui nous a tant édifiés par ses pieuses instructions, et que je suis heureux de remercier au nom de vous, lorsque les laïques veulent usurper les droits de l'Eglise, ils en arrivent facilement à calomnier et à injurier ses pontifes et ses prêtres. Nous méprisons, sans doute, ces calomnies et ces injures, mais elles n'en affligent pas moins nos âmes.

« Dans la circonstance présente, bien chers messieurs, vous avez voulu prendre pour vous la peine tout entière pour ne me laisser qu'une immense joie. Elle déborde de mon cœur en vous voyant serrés autour de moi pour m'exprimer si hautement votre amour, votre fidélité et votre dévouement.

« Merci mille fois ! Cette dernière soirée, passée ensemble au pied de ces autels, est l'un des meilleurs moments de ma vie épiscopale. Jamais je ne me suis plus sincèrement félicité d'être demeuré à votre tête, pour y continuer encore longtemps un ministère que vos affectueuses sympathies me rendent si facile. »

C'est au milieu d'un recueillement profond que s'accomplit la cérémonie de la rénovation des promesses cléricales. A voir l'émotion des chanoines de la cathédrale et de ces prêtres blanchis dans le ministère paroissial, il était facile de se rendre compte que tous étaient animés de la même pensée : affirmer d'une façon publique leur attachement inébranlable à la personne de leur évêque.

Les épreuves, dit-on, raffermissent l'affection. Cette parole est vraie, et le spectacle qu'offrait le grand séminaire de La Rochelle après la clôture de la retraite en est la vivante preuve. On a coutume d'aller processionnellement chanter un *Magnificat* devant la statue de la Vierge, dans le jardin du séminaire. Le chant terminé, Monseigneur donne solennellement sa bénédiction.

Le cérémonial s'est accompli cette année dans tous ses détails. Une variante, due aux circonstances présentes, est venue s'y ajouter : Monseigneur venait de donner la bénédiction et l'assistance allait se disperser, lorsqu'un chanoine de la cathédrale, M. Savineau, chanta les paroles de la liturgie : *Oremus pro pontifice nostro Stephano*. Et tous les prêtres répondirent : Que Dieu le garde, le défende de ses ennemis et lui fasse d'heureux jours !

---

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

---

### Vertus de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

*Sa mortification.* — Humble et obéissante, Marguerite-Marie avait été initiée de très bonne heure à la science pratique de la souffrance. En effet, presque aussitôt après sa première communion qu'elle fit à neuf ans, chez les Clarisses de Charolles, elle subit l'atteinte d'une maladie, compliquée de rhumatisme et de paralysie, qui la retint captive au lit pendant quatre années consécutives, de 1656 à 1660. Elle en fut guérie à la suite d'un vœu fait à la sainte Vierge. Un peu plus tard, elle fut cruellement tourmentée par des ulcères aux jambes. Mais, initiée par l'Esprit de Dieu à l'intelligence du mystère de la croix, elle sut bien vite ajouter les pénitences volontaires à celles qui résultent des accidents et des infirmités de la vie.

« Depuis l'âge de dix ou douze ans, nous disent ses contemporaines, elle coucha ordinairement sur la dure, sans excepter les jours les plus froids de l'hiver (1) ; un peu plus tard, même pendant la période de sa vie où elle eut à se reprocher de ne s'être pas suffisamment tenue en garde contre l'attrait des réunions et des toilettes mondaines, elle pratiquait d'effrayantes austérités. Chaînes de fer, corde à nœuds serrant son corps jusqu'à pénétrer dans la chair, disciplines sanglantes, jeûnes prolongés, on peut dire qu'aucun genre de mortification ne lui était inconnu.

Devenue religieuse, et presque au moment où son noviciat allait se terminer, elle s'était offerte à Notre-Seigneur « en le priant de recevoir le sacrifice de l'holocauste qu'elle désirait lui offrir, en union avec le sien. » Le Sauveur lui avait répondu : « Souviens-toi que c'est un Dieu crucifié que tu veux épouser. C'est pourquoi il te faut rendre conforme à lui, en disant adieu à tous les plaisirs de la vie, puisqu'il n'y en aura plus pour toi qui ne soient traversés de la croix » (2).

(1) *Contemporaines*, I, 40.

(2) *Idem*, I, p. 67.

C'était au soir du 2 novembre 1672, quatre jours avant sa profession, que cette âme généreuse s'offrait ainsi d'elle-même pour être un holocauste et qu'elle avait l'ineffable consolation de voir cette oblation acceptée.

A partir de ce moment, ce n'est plus assez de dire que Jésus a peint son image en elle. Cette métaphore devient insuffisante.

En effet, le pinceau dont le peintre se sert pour mettre des couleurs sur son tableau n'atteint que la superficie de la toile et ne va pas au-delà. Il en est tout autrement des outils employés pour leur travail par le sculpteur et par le graveur. Armé de son ciseau, le premier frappe à coups redoublés sur le bloc de marbre d'où il veut faire sortir une statue. Il faut que le second entame avec son burin la plaque de métal dont il pénètre la substance, et ce n'est, si l'on peut ainsi parler, qu'au prix de mille déchirures qu'il réussit à y graver l'image projetée. Ainsi en est-il des chrétiens appelés à l'honneur de reproduire dans la profondeur de leur être l'image de Jésus immolé et crucifié.

« Je porte en mon corps, disait saint Paul, les stigmates du Seigneur Jésus et j'accomplis dans ma chair ce qui manque aux souffrances du Christ. » (1)

Saint Augustin commente admirablement ces mystérieuses paroles de l'Apôtre : « Si vous comprenez que le Christ intégral se compose tout à la fois de Lui qui est la tête et de nous qui sommes les membres, vous comprendrez également que la Passion du Sauveur n'a pu se consommer entièrement dans sa seule personne. Il y a une part qui nous est réservée et dont il faut que nous acceptions le douloureux honneur. Cette passion du chef et du corps ne sera complète qu'à la fin de l'histoire de l'humanité. » Jusque-là les membres vivants de Jésus-Christ, les vrais chrétiens, les saints, se regarderont comme obligés à souffrir avec Lui. C'est une dette collective dont, sans doute, il a pris sur lui la part la plus considérable, mais sans nous dispenser d'acquitter la nôtre, proportionnée à notre vocation, aux grâces que nous avons reçues, à notre foi, à notre courage, à notre charité (2).

(1) Gal., vi, 17; Col., i, 24.

(2) Si in membris Christi es, quidquid pateris, deerat passionibus Christi... Mensuram imple, non superfundis; tantum pateris, quantum ex passionibus tuis inferendum erat universæ passioni Christi qui passus est in capite nostro et patitur in membris suis, id est in

Ici encore nous nous laisserions entraîner trop loin, si nous prétendions redire dans leur suite chronologique et sans en rien omettre « les passions » presque continuelles auxquelles la servante de Dieu a été assujettie. Non certes, elle n'a pas été ménagée par Celui qui voulait la rendre très effectivement participante de ses propres immolations avant de lui confier une mission extraordinaire.

A la suite de sa profession religieuse, Marguerite-Marie fut d'abord traitée avec une exquise douceur par son céleste Époux. Elle en était surprise et presque troublée.

La place des vrais amis et disciples du Crucifié n'est-elle pas auprès de Lui, sur la montagne de l'immolation ? Elle avait même le courage de réclamer contre les ménagements dont elle était l'objet. Ses vœux de religion ne lui imposaient-ils pas l'obligation stricte d'être la copie de ce Jésus qu'elle voyait tout défiguré et déchiré sur le Calvaire (1) ? Le Sauveur l'engageait à prendre un peu patience et « à lui laisser faire chaque chose en son temps ». Une vision d'un symbolisme très instructif lui confirma bientôt cet enseignement. Elle venait de communier et elle réitérait sa plainte : « Eh quoi ! mon Dieu, me laisserez-vous toujours vivre sans souffrir ? » Le Sauveur lui montra une grande croix dont elle ne pouvait voir le bout, mais qui était toute couverte de fleurs. « Peu à peu, lui dit Notre-Seigneur, ces fleurs tomberont, il ne restera que les épines ; et elles te feront sentir si vivement leurs pointes que tu auras besoin de toute la force de mon amour pour en accepter le martyre. » (2)

Cette annonce, que beaucoup d'entre nous sans doute appelleraient une effrayante menace, fit tressaillir de joie celle qui en était l'objet. « Elle pensait, disent ses vénérables contemporaines, qu'il n'y aurait jamais assez de souffrances pour désal-

nobis ipsis. Ad communem hanc quasi rempublicam nostram *quisque pro modulo nostro exsolvimus quod debemus, et pro possessione virium nostrarum quasi canonem passionum inferimus.* Pariatoria plenaria passionum omnium non erit nisi cum sæculum finitum fuerit. (S. Aug. *Enarr. in ps. LXI, n° 4.*)

(1) *Contemporaines*, I, p. 71. « Cœur très miséricordieux, disait-elle encore dans une de ses prières, détruisez en moi le règne du péché et y établissez celui de la vertu, afin que votre image demeure parfaitement achevée. » (*Petit livret de la Bienheureuse*, dont le texte original se conserve à l'hôpital de Paray. Edition de 1883, p. 24.)

(2) *Sa Vie par elle-même*, II, 375.

térer la soif ardente qu'elle en avait, qui ne lui laissait de repos ni jour ni nuit. »

A partir de ce moment, le cri le plus ordinaire de cette âme héroïque sera celui-ci : « Il n'y a que la douleur qui puisse me rendre la vie supportable. »

Étrange renversement de tous les intérêts naturels ! Ce que la plupart des hommes, et même, disons-le à notre confusion, ce que la plupart des chrétiens recherchent avec une si âpre convoitise, à savoir la considération, les aises et les jouissances de la vie, Marguerite-Marie le déteste et le fuit. Par contre, ce qu'elle estime, ce qu'elle aime, ce qu'elle désire, ce qu'elle recherche par-dessus tout, c'est la croix de Jésus-Christ afin d'y être clouée avec Lui. (1)

Elle a raconté que, dans une défaillance dont elle fut un jour saisie, il lui sembla voir les trois personnes de « l'adorable Trinité s'approcher d'elle ». Son âme en ressentit d'abord une grande consolation. Puis, elle vit le Père éternel « lui présenter une fort grosse croix, toute hérissée d'épines, accompagnée de tous les autres instruments de la Passion, et il lui dit : Tiens, ma fille, je te fais le même présent qu'à mon Fils bien-aimé. — Et moi, me dit mon Seigneur Jésus-Christ, je t'y attacherai comme j'y ai été attaché, et je t'y tiendrai fidèle compagnie. » Et le Saint-Esprit lui donna l'assurance « que lui qui n'était qu'amour, la consommerait en la purifiant. » (2)

Cette vision prophétique reçut le plus exact accomplissement. Maladies de longue durée, interrompues seulement à de rares intervalles par des guérisons soudaines scientifiquement inexplicables, et d'ailleurs annoncées d'avance de la façon la plus précise, par la Sœur, comme devant être le signe de la véracité de ses révélations ; accidents ou blessures d'où elle sortait douloureusement mutilée ; pénitences corporelles et mortifications dont certains détails mêmes ne peuvent être redits, tant ils dépassent la mesure de ce que la nature est capable de supporter ; tourments intimes d'une âme délicate longtemps partagée entre la conscience qu'elle avait de la réalité des états extraordinaires devenus pour ainsi dire le fonds habituel de sa vie et les sentiments d'obéissance et de respect avec lesquels elle voulait accueillir des décisions rendues à son sujet par des personnes pleines de science et d'autorité qui la

(1) Gal. II, 19.

(2) *Sa Vie par elle-même*, II, 384.



qualifiaient ouvertement de visionnaire et de folle ; voilà, d'une façon abrégée et en omettant beaucoup d'épisodes qu'il faut lire dans ses historiens, comment se vérifia pour elle la vision de la « croix hérissée de gros clous et accompagnée de tous les instruments de la Passion. »

Avec quelle fermeté de courage et de persévérance Marguerite-Marie accomplit jusqu'au bout cette continuelle immolation, tout en rend témoignage.

Voici ce qu'écrivait peu de temps après sa mort la Mère de Saumaise, son ancienne supérieure :

« Dans le désir qu'elle avait de se rendre, autant qu'elle pouvait, conforme à Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle a fait et souffert des choses très crucifiantes avec une paix, patience et douceur presque incroyables. Si elle recevait quelques peines, humiliations, contradictions ou mortifications de quelques personnes, elle faisait de grandes instances pour qu'il lui fût permis de faire pour elles des disciplines, macérations et autres pénitences... L'on pourrait dire, sans exagérer, qu'il n'y a point d'ambitieux d'honneur et de plaisir plus ardent qu'elle ne l'était des croix, humiliations et souffrances dont elle faisait sa joie, bien qu'elle y fût très sensible » (1).

L'autre supérieure par laquelle Marguerite-Marie fut si rigoureusement éprouvée, la Mère Greyfié, ne portait pas sur elle un autre jugement (2).

Les contemporaines appelées à déposer dans l'enquête canonique de 1715, n'ont eu qu'une voix lorsqu'elles ont dû répondre aux questions qui leur étaient adressées sur l'amour de la Sœur Alacoque pour la souffrance, et sur ses pratiques de mortification (3).

Elle-même d'ailleurs s'en est expliquée en des termes qu'on ne peut relire sans être pénétré d'admiration. Si jamais la bouche a parlé de l'abondance du cœur, c'est bien lorsque cette courageuse imitatrice de Jésus crucifié exprimait son ardent et constant désir de lui ressembler.

« Il me semble n'être qu'une croix au corps et à l'esprit sans que je m'en puisse plaindre, ni désirer de consolation autre que celle de n'en avoir jamais en ce monde et de vivre toute cachée en Jésus crucifié, inconnue dans ma souffrance, afin qu'aucune

(1) *Contemporaines* I, p. 145.

(2) *Id.* p. 163.

(3) *Vie et œuvres*, I, p. 349 et suivantes.

créature n'ait compassion et souvenir de moi que pour augmenter mon tourment (1) ».

« Si j'étais un seul moment sans souffrir, disait-elle ailleurs, je croirais que mon Maître m'a oubliée et abandonnée. »

L'auteur de l'*Imitation* conseille très sagement de ne pas disputer du mérite respectif des saints, et encore moins de leur assigner des rangs dans l'échelle de la perfection (2). A cet égard, les vraies lumières nous font défaut, et Celui-là seul qui lit dans les âmes et qui sait exactement quelle mesure de grâces il leur donne et comment chacune y répond, peut déterminer entre la hiérarchie des vertus, des mérites et des récompenses.

Nous nous garderons bien de nous écarter d'une recommandation aussi sensée. Mais sans prétendre instituer ici aucune comparaison, il sera permis d'affirmer que notre Visitandine a conquis une place d'honneur parmi les saints en qui le travail de la grâce et leur propre fidélité ont opéré la conformité la plus exacte avec notre divin Sauveur.

Oui vraiment, elle a réalisé dans d'admirables proportions le sublime et austère idéal proposé par le Maître lui-même et par ses disciples les plus immédiats à l'imitation de toutes les âmes vraiment chrétiennes. Voulant suivre Jésus, elle s'est renoncée elle-même et elle a pris sa croix (3). Comme Lui, elle s'est abaissée et anéantie par l'humilité; comme Lui, elle a enchaîné sa liberté dans la plus parfaite obéissance; comme Lui et pour l'amour de Lui, elle a enduré la lente et douloureuse agonie de la pénitence, et l'on peut bien appliquer à son âme ce que les traditions nous rapportent du linge avec lequel une pieuse femme, émue de compassion, essuya le visage du Rédempteur, tout défigurée par les indignes traitements dont l'accablait la foule déicide. Cette face adorable marqua le voile de sainte Véronique d'une empreinte demeurée ineffaçable. En un mot, et suivant l'énergique et presque intraduisible expression de saint Paul, la ressemblance de la mort de Jésus-Christ s'était comme implantée, enracinée (4), incrustée dans cette

(1) Lettres, II, p. 36.

(2) Livre III, ch. LVIII, n° 2.

(3) Matth., XVI, 24.

(4) Si complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus. (Rom., VI, 5). Dans l'oraison liturgique de la fête du Sacré-Cœur, l'Eglise a résumé avec une admirable concision

âme pour y produire cette conformité avec Jésus-Christ dans laquelle, par un étonnant mystère dont il a prophétiquement formulé la loi, la mort passagère de la pénitence évangélique prépare une vie surabondante, principe et prélude de la vie pleine et définitive (1).

Porter en elle-même « l'image souffrante de Jésus », telle fut donc en vérité la constante préoccupation et l'inspiration maîtresse de toute sa vie.

Elle n'avait d'ailleurs pas eu d'autre motif pour embrasser l'état religieux que d'y chercher les moyens les plus sûrs de devenir aussi semblable que possible à Jésus-Christ.

Voici comment elle a parlé de son entrée à la Visitation :

« Je sentis gravé dans mon esprit que cette maison de Dieu était un lieu saint ; que toutes celles qui l'habitaient devaient être saintes ; que le nom de « sainte Marie » me signifiait qu'il la fallait être à quelque prix que ce fût et que c'était pourquoi il fallait s'abandonner et sacrifier à tout sans aucune réserve et ménagement (2). »

Être sainte à quelque prix que ce fût : telle fut la résolution initiale de la jeune fille qui, âgée de vingt-trois ans, franchissait le seuil de la Visitation de Paray, le samedi 20 juin 1671, date à jamais mémorable dans les annales du monastère et de tout l'Institut.

Cette brève formule : à quelque prix que ce fût, ne devait pas être l'expression d'un enthousiasme éphémère destiné à s'affaiblir graduellement au contact des difficultés et des sévérités de la vie religieuse.

Il est juste d'ajouter que dans ces âpres ascensions de la voie étroite, elle fut puissamment aidée par des grâces exceptionnelles, et soumise d'une façon presque non interrompue à une action divine d'un caractère presque miraculeux.

Grâce dont elle fut favorisée d'une continuelle présence de Notre-Seigneur. — Parmi ces grâces, il est logique de mettre en première ligne celle que l'on doit considérer comme le prin-

toute cette théorie de l'imitation de Jésus-Christ qui fait l'unité et la sainteté de la vie de notre Bienheureuse : « Fac nos, Domine Jesu, sanctissimi Cordis tui virtutibus indui et affectibus inflammari, ut et imaginì tuæ bonitatis conformes et tuæ redemptionis mereamur esse participes. » Per D. N. J. C...

(1) Joann., XII, 24, 32 ; x, 10.

(2) Sa vie par elle-même, II, 364.

cipe de toutes les autres. Elle en a elle-même rendu compte dans les termes suivants :

« Mon divin Maître me gratifia de sa divine présence, — mais d'une manière que je n'avais encore point expérimentée; car jamais je n'avais reçu une si grande grâce pour les effets qu'elle a opérés toujours en moi depuis.

« Je voyais mon souverain Maître; je le sentais proche de moi; je l'entendais beaucoup mieux que si c'eût été des sens corporels, par lesquels j'aurais pu me distraire... Cela imprima en moi un profond anéantissement... Par respect et hommage à cette grandeur infinie, j'aurais voulu toujours être la face prosternée contre terre ou à genoux, ce que j'ai fait depuis, autant que les ouvrages et ma faiblesse l'ont pu permettre.

« Depuis que mon Souverain m'accompagnait partout, je ne me souciais plus du temps ni du lieu. Je me trouvais indifférente à toutes les dispositions que l'on pût faire de moi... » (1).

Recueillons-nous quelques instants, N. T. C. F., et admirons comment, à l'école de l'Esprit-Saint, une fille étrangère à l'étude de la métaphysique fut surnaturellement élevée à une sagesse qui eût ravi les Platon, les Aristote et les plus grands génies philosophiques du XVII<sup>e</sup> siècle.

Pourquoi sommes-nous si sensibles à l'éloge ou au blâme, à la gloire ou à l'humiliation, aux avantages de l'indépendance ou aux sacrifices que l'obéissance exige de nous; d'où vient que nous nous laissons si facilement attirer par le plaisir et rebuter par la souffrance, sinon de ce que nous n'avons avec Dieu, le Bien infini et la Beauté suprême, qu'un commerce superficiel et intermittent? Sans doute, à certains moments, le divin nous saisit et nous rend comme indifférents aux conditions et aux vicissitudes de la vie présente. Mais dans les fréquents intervalles de ces communications avec les réalités du monde d'en haut, et quand la vie naturelle reprend sur nous son empire, nous redevenons très aisément les esclaves de notre orgueil et de notre sensualité.

Au contraire, si une âme vit dans un contact perpétuel avec Dieu présent, vu, senti, tout lui devient facile, même dans l'ordre des renoncements les plus coûteux à la nature. Elle ramène aisément à cette essentielle et bienheureuse unité tous les incidents de l'existence, quels qu'ils soient; elle oublie sans

(1) *Sa Vie par elle-même*, II, 371-375.

peine le relatif qui disparaît dans la contemplation et la possession habituelle de l'absolu.

En effet, à qui plonge constamment par la pensée, la prière, l'adoration et l'action de grâces dans la plénitude et l'océan des perfections de Dieu, qu'importent les circonstances contingentes du lieu, du temps, des personnes, des événements (1) ? Qu'est-ce, pour une créature humaine, que la pauvreté, l'assujettissement, l'humiliation, la souffrance, lorsque par le fond de son être elle adhère à Celui qui est la souveraine richesse, la souveraine liberté, la souveraine gloire, la souveraine béatitude ?

Dans son fameux discours de l'Aréopage, l'apôtre saint Paul voulant rappeler à des païens la nécessaire vérité de l'omniprésence de Dieu (2), s'est servi de l'expression de *contact* ; à plus forte raison est-il permis de l'employer quand il s'agit d'expliquer comment Dieu daigne manifester à certaines âmes sa présence et son action surnaturelles.

Toutefois, nous disons *contact* et non pas *absorption*.

La doctrine panthéiste qui ramène tout à l'unité de substance absorbe le fini dans l'infini. Elle est donc conséquente avec elle-même quand elle nie la liberté, le mérite ou le démérite de l'être créé. Mais si loin que le mysticisme chrétien conduise en théorie et en pratique l'union de l'âme avec Dieu, il maintient toujours une infranchissable barrière entre le Créateur et la créature ; entre l'éternel et le contingent. Aux heures mêmes de leurs plus sublimes extases, les âmes ont toujours conscience de leur existence personnelle ; elles ne perdent jamais de vue cette vérité fondamentale que Dieu est Celui qui est, tandis que leur être d'emprunt retomberait de lui-même dans le néant si Dieu ne le soutenait (3). L'union habituelle, constante, continue avec Dieu ne diminue donc ni la liberté ni le mérite des saints ; mais elle explique comment, suivant les formules très exactes de nos grands théologiens, ils arrivent à faire avec tant

(1) L'auteur de l'*Imitation* exprime admirablement cette pensée au chapitre III<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> livre, et particulièrement dans ces paroles du n<sup>o</sup> 2 : « Cui omnia unum sunt et omnia ad unum trahit, et omnia in uno videt, potest stabilis corde esse et in Deo pacificus permanere. »

(2) Quærere Deum, si forte attrahent eum ; quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. (Act. Ap., xvii, 27.)

(3) « O bien suprême, Dieu infini, dit quelque part sainte Catherine de Sienne, je suis celle qui ne suis pas. Mais vous, vous êtes celui qui est l'Être, et toutes les grâces, je les tiens de vous qui me les avez données par amour. » (Dialogue cxxxiv.)

d'aisance les choses estimées les plus difficiles, parce que les plus sublimes opérations de la grâce semblent être devenues en eux une seconde nature (1). Il est indispensable de se rappeler ces explications et ces distinctions à la fois très philosophiques et très théologiques, si l'on ne veut pas être troublé, presque scandalisé de l'ardeur étrange avec laquelle les saints ont embrassé et soutenu tout ce qui nous inspire une instinctive horreur.

*Relation des vertus de la Bienheureuse avec la mission qui lui était destinée.* — Dans le plan de l'éternelle sagesse, tout ce travail de sanctification devait préparer Marguerite-Marie à manifester au monde les trésors de grâces que renferme le Cœur adorable de Jésus-Christ. Or, il ne suffisait pas de lui révéler par des communications extraordinaires ce miséricordieux dessein, même en y ajoutant la preuve extérieure des prophéties et des miracles. Pour accréditer devant les hommes l'origine et l'autorité surnaturelle d'une telle mission, il fallait faire éclater en elle des vertus qui rendissent croyables les révélations les plus étonnantes de l'Esprit de Dieu. Mgr Languet l'a fait remarquer avec beaucoup de raison dans le discours apologetique mis en tête de son livre (2) :

« Les preuves les plus décisives de la sainteté de Marguerite-Marie et des grâces qu'elle a reçues, ce sont ses vertus, sa mortification, son obéissance, son humilité, mais humilité, obéissance, mortification plus miraculeuses en un sens que les miracles mêmes.

« En effet, la nature du cœur humain corrompu par le péché originel n'est pas moins opposée à de telles vertus pratiquées avec une telle perfection que les éléments ne le sont aux opérations miraculeuses qui en changent l'ordre et le mouvement. Dieu seul peut réformer jusqu'à ce point le cœur humain lequel est naturellement aussi orgueilleux, indépendant et sensuel que l'air est léger et que la terre est pesante. Et ainsi, non seule-

(1) Qui est adeptus felicem unionis statum circa difficillima propter Dei amorem continua promptitudine, tranquillo animo et quasi per modum naturæ operatur.... Est modus unionis animæ jam purgatæ cum Deo, per quemdam contactum substantialem quo præsens et unitus sensitur. (Le théologien espagnol Gonzalez, cité et approuvé par Benoît XIV dans son *Traité de la canonisation des saints*, l. III, chap. 22.)

(2) Edition de 1729, page xxv.

ment les vertus rendent croyables les manifestations les plus surprenantes de la grâce et les faveurs exceptionnelles, mais on peut dire qu'elles les appellent et les rendent moralement nécessaires : car il est écrit que c'est aux humbles que Dieu révèle ses mystères les plus profonds. *Revelasti ea parvulis* » (1).

Le moment est venu pour nous d'aborder ces mystères. Nous nous y sommes préparés par l'étude de psychologie sacrée à laquelle nous avons dû de pouvoir contempler de près l'image de Jésus-Christ reproduite avec une ressemblance très exacte en sa fidèle servante. Nous le disons avec un sentiment profond de reconnaissance : une des joies les plus exquises de la vie présente ; une de celles qui contiennent déjà en germe un des éléments de notre future béatitude, c'est bien d'être admis à pénétrer dans l'intimité d'une âme d'élite, de pouvoir se rendre compte des merveilles accomplies en elle par la grâce, de suivre d'un regard attentif ses généreuses ascensions vers les hauts sommets de la vertu.

Assurément, la gloire de Dieu et ses attributs de puissance, de sagesse, de bonté resplendissent dans cet immense univers. Le soleil qui descend sous l'horizon enveloppé dans des nuages de pourpre et de feu ; les montagnes qui dressent vers le ciel leurs cimes gigantesques ; l'immense océan qui, tantôt dans son mobile azur, reflète l'azur immobile du firmament, et tantôt roule au loin ses flots irrités, sont d'irrécusables témoins de l'omnipotence divine : *Sol illuminans per omnia respexit, et gloria Domini plenum est opus ejus* (2).

Mais après avoir célébré la magnificence de cette création visible, l'écrivain sacré a soin de nous avertir qu'il y a d'autres grandeurs inaccessibles à nos regards de chair, et qui proclament d'une façon encore plus éclatante l'action souveraine du maître du monde : *Multa abscondita sunt majora his...* (3) Ce sont les âmes saintes qui disent avec le plus d'éloquence combien Dieu mérite d'être loué et admiré : *Nonne Dominus fecit sanctos enarrare omnia mirabilia sua, quæ confirmavit Dominus omnipotens stabiliri in gloria sua* (4).

Après avoir joui de cette contemplation si bienfaisante, prêtons une oreille attentive à l'invitation que le Seigneur nous

(1) Matth. XI, 25.

(2) Eccli., XIII.

(3) Ibid., XLIII, 36.

(4) Eccli., LII, 17.

adresse. « Montez plus haut, » semble-t-il nous dire : *Amice ascende superius* (1).

Obéissons à cet appel, et montons ensemble, suivant une mystérieuse parole du Psalmiste, « à ce cœur élevé par lequel il a plu au divin Sauveur d'exalter son infinie miséricorde. » *Accedet homo ad cor altum et exaltabitur Deus* (2).

(A suivre.)

Mgr PERRAUD.

## HALTE AU FALOT

### Souvenirs militaires.

Collobrières, 31 août 1890.

Le 5 décembre 1851, le caporal X..., du 19<sup>e</sup> Légr (donnons-lui le nom de Simon si cela vous plaît), gardait le poste du pont d'Austerlitz avec six hommes capables de braver une attaque, d'y périr au besoin.

Le coup d'État avait réussi ; l'empire perçait, déjà, sous la fumée du canon et les brumes de l'hiver.

Tout était froid ce jour-là, l'atmosphère et les gens. Une pluie de givre tamisait sur la ville une poussière glacée qui donnait aux passants l'air maussade et grincheux.

L'heure semblait toujours critique. L'émeute était vaincue, mais les repréailles commençaient. On craignait tout des Décembreurs qui guettaient le soldat dans l'ombre, lui faisant payer cher l'amour pour le devoir et le respect aux lois.

Les ordres qui émanaient de la place Vendôme, secs comme un coup de feu, sentaient encore la poudre et laissaient à l'armée sa liberté d'action.

— Soyez bien attentifs, disaient-ils, et la nuit dormez peu. Votre vie menacée vous en fait un devoir. Au premier bruit, debout et frappez fort !...

La nuit était venue plus sombre et plus glacée ; dans les rues désertes, éclairées par quelques becs de gaz échappés aux pavés de l'émeute et aux balles de l'armée, on ne voyait par moments que des gens de police faisant le guet ou *filant* pas à pas les rares passants leur paraissant suspects. Un silence de mort régnait dans Paris, les vainqueurs se taisaient l'oreille tendue

(1) Luc, XIV, 10.

(2) Ps., LXXIII, 7.



vers la province, les vaincus dispersés se recherchaient sans bruit. Près du poste, la Seine clapotait sous le pont en coulant ses eaux noires dans son grand lit de vase.

Une heure sonna à l'horloge du Muséum ; un coup de sifflet retentit.

— Aux armes ! cria la sentinelle en croisant la baïonnette.

Les soldats, vigilants, bondirent sur leurs fusils ; le caporal sortit.

— Regardez devant moi, lui dit tout bas la sentinelle. L'obscurité profonde qui les enveloppait ne permit pas au caporal de distinguer, de prime abord, les objets qui pouvaient se trouver en face de lui, mais, peu à peu, ses regards perçant les ténèbres, il put voir, devant la faible lueur d'un reverbère brûlant au loin, la silhouette d'un homme fort et robuste qui était debout, les bras croisés, à deux pouces du fer arrêté sur sa poitrine.

— Qui est là ? demanda Simon en croisant son arme à son tour.

— Un insurgé traqué de toute part qui vient vous demander ou la vie ou la mort. Ecoutez ! on approche etc'en est fait de moi.

En effet un bruit de pas cadencés se faisait entendre sur le pont, tandis que le feu vacillant d'une lanterne blanchissait lentement les murs du corps de garde.

Le caporal fit un signe à l'inconnu qui s'élança dans le poste, sous les planches du lit de camp.

— Halte au falot ! Qui vive ? cria, de nouveau, la sentinelle.

— Ronde Major, fut-il répondu.

Les hommes de garde se mirent sur un rang devant la porte d'entrée ; l'officier s'avança.

— Avez-vous quelque chose à me signaler ? dit-il en fixant un regard inquisiteur sur le chef du poste.

— Rien, mon Capitaine.

— Quel est l'homme que vous teniez à la pointe de votre baïonnette, qui a disparu subitement à mon approche ?

— Un agent déguisé suivant la piste d'un insurgé qui fuit sur les bords de la Seine, répondit Simon avec assurance.

— Sus au fuyard ! s'écrièrent alors, en s'élançant vers le fleuve, plusieurs agents qui suivaient l'officier...

La ronde passa et ne vit rien ; la police courut sans aucun résultat. Le caporal Simon, debout sur le seuil de la porte du corps de garde, écouta, pendant quelque temps, le bruit des pas qui s'éloignait, plongeant dans la nuit sombre ses regards attentifs.

— Tout est calme, murmura-t-il. Faisons partir notre homme et que le ciel le garde !

Averti par le caporal que le danger était passé, le malheureux insurgé, pâle comme la mort, surgit de sa cachette et s'assit près du poêle chauffé à blanc.

— Conte-moi votre histoire et filez au plus vite, dit le chef du poste anxieux. Une seconde « blague » pareille à celle que je viens de débiter à la ronde Major risquerait fort de ne plus réussir.

— Etant sans ressource, s'empressa de répondre l'inconnu, j'ai accepté de combattre l'armée pour une somme de cent francs qui m'a été comptée le jour de mon enrôlement dans les rangs de l'insurrection. Ma femme, quoique faible et malade, consentit aussi à favoriser l'émeute en distribuant de la poudre et des balles aux insurgés. Hier, dans l'après-midi, la lutte concentrée dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin ayant tourné à l'avantage des troupes, nous essayâmes, ma femme et moi, de trouver un asile dans l'église Saint-Merry qui était encore en notre pouvoir. Au moment où nous nous élançâmes vers la porte un coup de feu retentit et ma femme tomba morte à mes pieds. Je réussis à fuir. Depuis, poursuivi et traqué de tous les côtés...

Le caporal fronça le sourcil.

— Cela suffit, je sais le reste, interrompit-il vivement, en invitant par un geste énergique l'insurgé à sortir.

— Si je pouvais gagner la barrière d'Ivry, je me croirais sauvé, reprit l'insurgé en quittant sa place.

Le chef du poste jeta les yeux sur un soldat qui était assis à son côté. Celui-ci se leva et prit son arme au ratelier.

L'insurgé fit un soubresaut.

— Ne crains rien, mon bonhomme ! je vais t'accompagner... et c'est tout, dit le soldat en éclatant de rire.

On jeta sur le malheureux une capote de guérite pour tromper la police et les hommes, marchant à pas léuts, comme dans une ronde, disparurent dans la nuit.

— Hier, j'ai tué sa femme ; aujourd'hui je le sauve, murmura Simon avec un sourire de pitié ; me voilà quitte envers ce gredin-là !

Le 10<sup>e</sup> Léger, auquel appartenait le caporal Simon, était un beau et brave régiment. Les inspecteurs généraux le disaient chaque année dans leurs rapports au ministre ; ses archives le

démontraient avec plus d'éloquence en relatant à chaque page écrite sous le feu de l'ennemi un glorieux fait d'armes ou la mort d'un héros.

Vieux batailleur du temps des Bugeaud, des d'Aumale et des Lamoricière, ce régiment avait pris part à tous les combats importants qui ont assuré notre conquête en Algérie. On l'avait vu à Isly marcher en carré, sans fléchir sous le nombre, vomissant la mort dans les rangs marocains. Dur à la fatigue et aux privations, il savait vivre de peu et quelquefois de rien s'il arrivait au convoi de rester dans les sables.

En souvenir d'un fait de ce genre, on l'avait surnommé : *Le régiment sans pain*.

Il n'en était point mort ; il en resta très fier, prouvant ainsi qu'il pouvait au besoin supporter la misère et souffrir sans se plaindre.

Au moment du coup d'Etat, le 19<sup>e</sup> Léger occupait le quartier Reuilly, au faubourg Saint-Antoine. Il était commandé par le colonel de Lamotherouge, admirablement servi par le lieutenant-colonel Raguet de Brancion.

Lamotherouge et Brancion ! Deux lions rugissant au feu qui devaient, quelques années plus tard, rougir de leur sang les crêtes du Redan et du Mamelon vert.

Le 3 décembre, le 1<sup>er</sup> bataillon sous les ordres du commandant Pujol, ayant pris position sur la place de la Bastille, fut lancé, vers huit heures du matin, dans la grande rue du faubourg pour arrêter l'émeute en train de prendre pied sur une barricade. Quelques soldats formant son avant-garde sautèrent, sans effort, par-dessus les pavés et le corps de Baudin (1).

Tout le reste suivit en nettoyant la rue ce qui termina la lutte pour ce jour-là.

Des combats plus meurtriers eurent lieu le lendemain sur plusieurs points de la ville. Concentrés dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, les insurgés avaient barricadé une partie des rues qui y donnaient accès. Le 19<sup>e</sup> Léger devant opérer dans la rue Saint-Martin laissa le faubourg Saint-Antoine aux troupes de Vincennes et se rendit vers dix heures du matin sur la place de Grève.

A midi un coup de feu tiré des tours de Notre-Dame donna

(1) Lire le récit authentique de la mort de Baudin, dans les *Annales catholiques* du 16 avril 1887, numéro 800.

le signal de commencer le feu. Entré dans la rue au signal donné le 19<sup>e</sup> ne déboucha sur le boulevard qu'à six heures du soir laissant derrière lui place nette aux piétons, des lampions aux fenêtres.

C'était assez, je crois, pour qu'il fût voué, dès lors, à la haine des vaincus.

Quels regards furieux n'eût-il pas à subir par la suite dans ses courses à travers la capitale ?

On se montrait du doigt le brave régiment, particulièrement la compagnie du capitaine Henry.

— La voici, disaient les émeutiers avec rage, celle qui a tué Baudin !

Et l'on voyait, alors, à travers les pointes des baïonnettes, des mains crispées tordant les blouses bleues.

La situation était devenue difficile pour les sergents et les soldats qui avaient un service de nuit à faire dans la ville. Etant exposés à des attaques réitérées ils ne pouvaient faire leurs rondes qu'avec une extrême prudence en évitant, surtout, de traverser les quartiers déserts et éloignés. Des ordres sévères laissaient bien toute liberté de défense aux hommes de service, mais pouvaient-ils éviter les surprises ?

Le fait suivant prouvera le contraire.

Un an après ces sanglantes affaires, le caporal Simon se trouvait encore de garde au même poste qui, ayant été renforcé de plusieurs hommes, était sous les ordres d'un sergent.

A cette époque, le Commandant de la Place réunissait, tous les matins dans ses bureaux, les envoyés de tous les postes de Paris chargés de recevoir ses instructions et de lui remettre les rapports des vingt-quatre heures.

Simon fut donc obligé de se rendre, dans ce but à la place Vendôme et sa mit en route vers six heures du matin, muni de sa boîte « à marrons. »

La matinée était humide et sombre. Les réverbères ne jetaient plus qu'une pâle lueur près de s'éteindre. Au loin la lumière rouge de quelques marchands de brioches établis en plein air, indiquait seule la présence d'êtres vivants sur les bords de la Seine. Simon longea la rive gauche, sans souci de lui-même ; pensant plutôt à son clocher qu'au fer d'un assassin.

Arrivé au pont Notre-Dame, il se dirigeait vers la Cité, quand saisi, tout à coup, par des mains vigoureuses, il se sentit sou-

lever et porter vers les flots, tandis que d'une voix sourde on lui disait tout bas :

— A mort ! l'assassin de Baudin !

Mais, à peine ces mots venaient-ils d'être prononcés que l'un des agresseurs poussa un cri et tomba en entraînant le caporal dans sa chute. Lorsque Simon se releva, il vit devant lui un homme dont la taille et la voix le firent tressaillir.

— Il était temps que je vinsse à votre secours, caporal, pour vous éviter de boire un coup, lui dit-il :

— En effet, sans votre intervention je serais mort, répondit Simon tout ému. A qui dois-je la vie ?

— En sauvant la mienne, l'an passé, vous m'avez fait un devoir de veiller sur la vôtre. Sommes-nous quittes ?

Le caporal frissonna au souvenir de la femme insurgée qu'il avait tuée dans la rue Saint-Martin.

— Non, dit-il en serrant la main de l'ancien insurgé ; je vous devrai toujours ce que je ne puis rendre. Dieu vous paiera pour moi.

Le blessé, étourdi par le coup de trique qu'il avait reçu, gisait à leurs pieds sans donner signe de vie. Le sauveur de Simon le considéra, un instant, avec pitié ; et s'adressant au caporal il lui dit d'une voix douce :

— Je sais que vous êtes sans rancune. Voudriez-vous pardonner à votre assassin ?

— Comme il vous plaira, répondit Simon en souriant.

— Ohé ! de la police, cria aussitôt l'ouvrier, au secours !

Des agents surgirent à cet appel comme par enchantement et se précipitèrent vers le blessé en s'informant, minutieusement, de ce qui venait de se passer.

— Le malheureux que vous voyez là, reprit l'ouvrier, vient d'être l'objet d'une tentative de meurtre. Attirés par ses cris nous nous sommes portés à son secours. Les agresseurs ont fui à notre approche en le laissant pour mort sur le pavé.

L'état du blessé exigeait des soins immédiats. Il était urgent de le faire admettre au plus tôt dans un hospice. On le mit sur une civière ; des passants généreux s'offrirent à le transporter et le groupe suivi par les agents se dirigea vers l'hôpital le plus voisin.

En passant devant le caporal, le blessé ouvrit les yeux.

— Le misérable, murmura Simon en voyant le feu de son regard ! Il me tuerait encore s'il le pouvait.

A l'époque où ces événements se passaient, les caporaux et soldats qui étaient de service à la prison de la Roquette avaient à remplir, parfois, la dure mission de garder à vue les condamnés à mort qui y étaient détenus.

Enfermés dans leurs cellules, ils passaient, seuls, avec ces malheureux deux heures qui leur semblaient deux siècles tant il y avait, dans cette pénible faction, de douloureuses émotions à subir, de cruelles terreurs à calmer.

Triste besogne pour des soldats habitués au service d'honneur de la patrie!

Surveiller l'ennemi ayant, à chaque instant, son armé sur la gorge, c'est bien!

Mais rester seul, côte à côte avec un criminel; souffrir de ses angoisses; lui parler d'espérance à l'heure où près de là on dresse l'échafaud, c'est horrible! (1)

Voyez-le: Dans son cachot, long de douze pieds, large de six, prenant jour par un soupirail grillé, il y a une table, deux chaises, un poêle en faïence sur lequel un petit pupitre soutient un livre mis là par l'aumônier, un lit de sangle avec un matelas.

Le condamné les mains prises dans la camisole de force, les pieds libres, marche à grands pas, s'arrête, s'assied, se relève, prononçant des mots sans suite, des phrases entrecoupées, dans lesquelles les mots: peut-être, grâce, sans doute, redits à chaque instant, reflètent son unique pensée.

Tantôt son regard semble briller d'une lueur étrange, animant ses traits empourprés par une émotion subite; tantôt terne et mourant il y laisse en s'éteignant, une pâleur livide.

Il veut parler, s'arrête devant le soldat qui le garde, cherche un mot qui n'arrive pas à ses lèvres et reprend, comme un fou, sa marche rapide à travers son cachot.

Puis il veut se coucher, fait un signe et soulevé par la main de son gardien, il tombe sur sa couche comme une masse inerte.

Croyez-vous qu'il va dormir?

Sa poitrine oppressée par le sang qui afflue au cerveau s'enfle et se détend avec un bruit sinistre; sa gorge siffle tandis que son corps inondé d'une sueur froide s'agite sous d'incessants frissons.

Cet homme agonise en pleine vie. Agonie d'autant plus ter-

(1) L'auteur de l'article a passé, dans ces conditions, à deux reprises différentes, à la prison de la Roquette plusieurs heures avec des condamnés à mort dont l'un fut exécuté trois jours après.

rible qu'elle laisse au malheureux l'usage de ses facultés sans cesse ranimées par un mot bienveillant du prêtre ou de son gardien.

Rayon d'espoir qui souvent s'éteint aux premières lueurs d'une aurore!...

La garde de la Roquette était fournie à cette époque-là par le régiment qui occupait Reuilly. Il était neuf heures du matin lorsque le poste fut relevé, un jour du mois de mars 1853.

— Caporal Simon apprêtez-vous à vous rendre « à l'ours » dit le sergent sous-chef du poste.

En argot militaire ce terme indique le cachot, la prison ou la salle de police.

Simon fit la grimace avec un geste de dégoût. Il se débarrassa de son fusil, du fourniment, retourna ses poches pour montrer au gardien de la prison qui venait le chercher qu'il n'avait ni couteau, ni objet pouvant donner la mort, et n'ayant pour toute défense que ses pieds et ses mains, il suivit le gardien chargé de le conduire à son poste.

Ils traversèrent la cour d'entrée, tournèrent à gauche et se trouvèrent bientôt devant une porte blindée, garnie de verroux.

Le gardien mit la clef dans la serrure et la main sur l'épaule du caporal.

— Vous veillerez, lui dit-il, à ce que le condamné ne se brise pas la tête contre le mur ; vous lui aiderez s'il veut se coucher ; vous tournerez les feuillets du livre s'il tient à lire et à la moindre alerte tirez le cordon de la sonnette d'alarme !

La porte s'ouvrit, le caporal entra. Il s'assit le dos tourné contre la muraille faisant face à la porte et resta ainsi les bras croisés, la tête basse, observant à la dérobée les mouvements du condamné qui passait et repassait fiévreusement, devant lui.

Tout à coup, ce dernier se laissa tomber sur une chaise placée devant le poêle.

— Je veux lire, dit-il, d'une voix sourde. Simon s'approcha et prit dans ses doigts une des feuilles du livre placé sur le pupitre.

Le condamné jeta alors les yeux sur lui et le fixa avec attention ; puis se relevant, violemment, comme s'il avait été sous le coup d'une commotion électrique.

— N'êtes-vous pas le caporal qu'on a voulu jeter à l'eau du pont Notre-Dame ?

— Oui, c'est moi, répondit Simon étonné.

— Me reconnaissez-vous? reprit le condamné.

— Non. Je n'ai conservé de cette scène que le souvenir du regard que mon agresseur a fixé sur moi au moment où il fut transporté à l'hospice et ce regard ne ressemblait en rien... au vôtre dit le caporal avec douceur.

Le malheureux s'affaissa sur lui-même.

— Pardonnez une deuxième fois à votre assassin soupira-t-il, à celui qui expie dans le remords l'erreur de ses jeunes années en attendant qu'il donne à la justice satisfaction de ses crimes?

Simon ranima ses forces abattues et le soutint, un moment, appuyé sur sa chaise.

— Quel nouveau crime vous a amené dans ce cachot? dit-il avec des larmes aux yeux.

— J'ai tué ma femme et suis sans espoir de salut.

— Peut-être...

— L'espoir n'est que sur les lèvres de ceux qui m'entourent et jamais sur les miennes, s'écria le condamné.

— Attendez tout de la bonté de Dieu.

— Dieu! répéta l'assassin en jetant sur Simon un regard étonné qui le surprit. Essayant, ensuite, d'élever ses mains captives vers la voûte de son cachot :

— Le prêtre et le soldat me parlent, seuls, de Lui, continuait-il avec tristesse. Ah! qu'Il veuille les entendre!

..

Le lendemain, après la garde, le caporal Simon se rendit auprès d'un vénérable prêtre placé à la tête d'une importante paroisse de Paris et le mit au courant de ce qui s'était passé entre lui et le condamné.

— Que voulez-vous qu'on lui fasse de plus, mon ami; le malheureux est condamné à mort, dit le vieux curé en observant la physionomie du soldat.

— Qu'on le gracie! répondit ce dernier.

Un sourire angélique anima les traits de l'homme de Dieu.

— Connaissez-vous quelqu'un qui veuille s'intéresser à lui?

— Vous, Monsieur; ensuite un chef de division dans un ministère qui porte le nom de ma famille, continua Simon en présentant à l'ecclésiastique une carte de visite.

Le prêtre jeta un coup d'œil rapide sur le papier glacé et prenant les mains du caporal dans les siennes, il s'écria avec l'accent belliqueux d'un soldat :



— A nous deux montons à l'assaut de la « Miséricorde » et s'il plaît à Dieu enlevons la position!...

Bien des jours s'écoulèrent sans apporter la moindre lueur d'espoir pour la grâce du condamné. On attendait, chaque jour, la fatale nouvelle de sa prochaine exécution. Le peuple des faubourgs commençait à s'occuper de lui; amateur de l'horrible supplice il guettait, tous les soirs, sur la place de l'expiation, supputant le nombre de jours écoulés depuis la condamnation et se disait après chacune de ses vaines attentes : ce sera pour demain.

Ce lendemain ne devait point venir.

\*  
\*  
\*

Quelque temps après le caporal Simon reçut une lettre qui l'invitait à se rendre à la Roquette, à dix heures du matin, le jeudi de la même semaine. Il fut exact au rendez-vous.

Au moment où il franchissait le seuil de la prison le vénérable prêtre vint au devant de lui.

— L'ex-condamné à mort va partir pour le bagne. J'ai tenu à vous faire assister à son départ. Etes-vous satisfait?

Le caporal s'inclina respectueusement en signe d'assentiment.

Tout était prêt pour le départ d'un certain nombre de forçats. Deux voitures cellulaires entourées de gendarmes stationnaient dans la cour. Derrière chacune d'elles douze condamnés étaient placés sur un rang ayant, la plupart, un petit paquet roulé sous le bras.

Une joie délirante se peignait sur leurs visages. Les uns battaient des mains, les autres riaient aux éclats, en dépit des vertes bourrades qu'ils recevaient de leurs gardiens.

C'était un hideux spectacle, car il n'y a rien de plus écœurant à voir que le rire éclatant sur la face glabre d'un criminel.

Le Directeur de la prison en fit l'appel. A chaque nom prononcé, un prisonnier passait et disparaissait dans sa cellule ambulante.

Le dernier parut, la figure pâle, les yeux rougis. Celui-ci ne riait pas.

Au moment où il répondit à l'appel de son nom, il aperçut le prêtre et le soldat parmi les personnes qui se trouvaient sur son passage et fit un pas vers eux.

— Où allez-vous donc? cria un gendarme en le poussant par les épaules vers le véhicule.

L'infortuné tressaillit et s'élança dans la voiture, mais en passant il mit la main sur son cœur et laissa tomber une larme sur le pavé.

Le triste convoi s'ébranla aussitôt remplissant de bruit la cour et la maison d'arrêt et passa « sans s'arrêter » sur les quatre fameuses pierres qui marquent devant la porte d'entrée la place du dernier châtiment.

— Que Dieu vous bénisse ! dit alors le ministre de l'autel en levant la main et les yeux vers le ciel.

— Et vous pardonne ! ajouta, tout bas, le caporal Simon.

A. BLANC,

*Capitaine en retraite.*

### M. LEPREVOST (1)

Figure attachante que celle de M. Leprevost. Les conférences de Saint-Vincent de Paul lui doivent le culte des longs souvenirs : celle de Saint-Sulpice de Paris avant toutes les autres ; n'a-t-elle pas été pendant près de quarante ans le témoin de son travail incessant pour le service des pauvres, le milieu où il a rencontré ses plus généreux coopérateurs ? Un de ses frères en religion qui a voulu garder l'anonyme vient d'écrire sa biographie. Cet hommage rendu à la mémoire de M. Leprevost n'était que justice. Les confrères de Saint-Vincent de Paul, les amis des anciens jours, ceux qui furent ses auxiliaires aimeront à le suivre de nouveau dans la carrière. Ils retrouveront avec intérêt l'histoire de ses fondations.

Pour eux quelle pieuse satisfaction que de pénétrer la vie intime de celui qui fut leur ami et leur modèle. Combien de traits touchants qui demeuraient ignorés. Quel esprit de conduite dans la création des œuvres nouvelles ! quels dons admirables pour attirer les ressources et entretenir les sympathies ! autant de révélations dans la trame de cette existence, un modèle de la vie cachée en Dieu. Ses compagnons de route croyaient la connaître, ne l'avaient-ils pas toujours suivie. Souvenirs imparfaits. Il en devait être de M. Leprevost comme de toutes les âmes sanctifiées. La mort seule pouvait permettre de manifester la source mystérieuse de ses vertus avec le mobile intérieur de sa conduite.

(1) *Vie de M. Leprevost, fondateur de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul (1803-1874)*. Poussielgue frères, éditeurs.

M. Leprevost procède du mouvement catholique inauguré en France de 1832 à 1840 : mouvement qui diffère de celui de la Restauration dont nous ne voulons point médire, en ceci qu'il s'exprime librement en dehors de toute protection officielle et d'attaches politiques.

Cette renaissance catholique de 1830 fut un événement considérable. A travers les luttes de la fin du siècle, la France actuelle vit encore de cette impulsion qui trouva des adhérents et des enthousiasmes dans bien des rangs de la société.

Nommons pour mémoire les chefs du mouvement. Lacordaire, Montalembert, Mgr Dupanloup, Mgr Parisis, M. de Falloux, Ozanam, le duc Albert de Broglie, Augustin Cochin, Charles Lenormant, secondés par Veuillot et sa plume vaillante. Ceux-là occupèrent les hautes régions de l'éloquence, de la littérature et de la politique. La loi sur la liberté d'enseignement de 1850, encore que mutilée par les républicains, reste comme le témoignage de leurs combats.

M. Leprevost attire notre attention sur un autre groupe qui pour avoir pris à ce mouvement une part plus modeste en apparence n'est pas assurément moins digne d'intérêt. Je veux parler de ces masses profondes au sein desquelles à cette époque, s'organisèrent tant d'œuvres de zèle et de charité qui couvrent encore aujourd'hui la France et plaident en sa faveur.

Dans ces foules, émues elles aussi par la parole du maître condamné de l'école libre et de l'incomparable orateur qui a fondé les conférences de Notre-Dame, surgit une noble émulation pour le bien; avant tout pour le bien qui s'accomplit par l'action des cœurs qui se donnent et répandent au loin leur énergie pour secourir les membres souffrants de la société.

La société de Saint-Vincent de Paul fut l'expression de ce mouvement. Non pas qu'elle fut alors la seule association d'hommes qui ait accompli des œuvres de miséricorde : ce serait dire qu'à ce moment la France était stérilisée et que sur sa terre refroidie, le génie de la charité avait péri : or c'est ce qui n'est jamais arrivé. A aucune époque de son histoire, la fille aînée de l'Eglise n'apparaît absolument infidèle à son nom.

Pendant les effroyables dévastations de la guerre de cent ans, quels bienfaits ne furent pas répandus par les ordres mendiants, les hôpitaux et les refuges pour toutes souffrances qui couvraient déjà le pays. Comme expression des mœurs du temps, les chroniqueurs ne nous montrent-ils pas Jeanne d'Arc parta-

geant son pain avec les victimes de la guerre et cédant jusqu'à son lit à des fugitifs sans abri.

Sous Louis XIII, après les guerres de religion, les armées de l'étranger foulèrent longtemps le sol de la France. C'était pitié que les campagnes, de Paris aux frontières allemandes. Alors parut le *pauvre prêtre* des Pyrénées, celui qui devait porter le nom de saint Vincent de Paul. Le génie de la charité était dans le cœur de cet homme. A sa voix ce fut une telle émotion dans les cœurs que jamais on n'avait vu pratiquer l'aumône avec une prodigalité pareille? Il leva ce qu'un de ses historiens a nommé les armées de la charité. Une floraison d'institutions jusqu'alors inconnues surgit au service des pauvres; les Filles de la charité, les Lazaristes, plus tard les Frères du bienheureux de la Salle. Par la vertu de ces exemples, par l'élan donné, le ciment de la vie chrétienne fut consolidé en France jusqu'à la Révolution.

Au lendemain de la crise révolutionnaire, dans l'Etat et dans l'Eglise tout était à reconstruire. Le problème sans cesse renaissant de l'assistance des indigents se présente sous un aspect nouveau. Avec l'accroissement de la population, avec les progrès de l'industrie, la question de la charité envers le prochain devient la question sociale. Une science affranchie de toute foi religieuse se propose pour résoudre le problème.

Après 1830 la secte socialiste des Saint-Simoniens joua le rôle principal dans ce conflit de doctrines.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler sa mise en scène, mais on ne saurait oublier les conférences publiques, les duels de parole auxquels elle provoquait les adversaires de toutes nuances.

Un groupe d'étudiants catholiques, en tête desquels se trouvait Ozanam, ne laissa point tomber le défi, ces rencontres ne furent pas sans gloire. Puis vient le récit cent fois reproduit. Les Saint-Simoniens disparus, Ozanam et ses amis transformèrent en œuvre de charité la conférence destinée à l'étude des questions sociales. La société de Saint-Vincent-de-Paul était fondée, et Dieu sait si ces huit étudiants réunis dans une mansarde du quartier latin se doutaient qu'ils instituaient une association qui devait être universelle comme l'Eglise.

M. Leprevost ne faisait pas partie du groupe des fondateurs, mais il ne tarda pas à entrer dans la société naissante : c'est là qu'il devait se révéler comme organisateur de premier ordre et manifester jusqu'au génie ses aptitudes singulières pour comprendre le pauvre et lui devenir secourable.

M. Leprevost avait 37 ans en 1840 quand celui qui ose évoquer ici son souvenir eut le bonheur de le connaître. Fils d'un manufacturier de Normandie; traversée par des revers de fortune survenus dans sa famille, contrariée par les épreuves d'une santé chétive, son éducation ne suivit point une marche régulière. Il parvint cependant à acquérir une culture intellectuelle très développée. Entré dans l'enseignement de l'Etat, il ne tarda pas à en sortir. Nous le trouvons en 1828 occupant une place dans les bureaux du ministère des cultes; il y était toujours en 1840.

Quoique élevé très chrétiennement, ayant même donné des marques de vocation ecclésiastique, cependant en arrivant à Paris, M. Leprevost subit une période de tiédeur religieuse. La politique ne le tenta pas, il se lança dans les cercles littéraires. Il n'échappa pas à la contagion de l'école romantique, nous le voyons en 1830 écrire dans ses journaux et devenir l'un des hôtes assidus du salon de Victor Hugo à la place Royale. C'est là qu'il rencontra avec Sainte-Beuve, Montalembert, Foisset, Th. Pavie et d'autres écrivains de l'école catholique : comme lui ils ne devaient que le traverser.

Le retour à la pratique religieuse ne tarda pas, Pavie n'y fut point étranger. Il entre alors en relations suivies avec Lacordaire et Gerbet. C'est dire qu'il est complètement captivé par le mouvement catholique : il va aux soirées du dimanche de Montalembert. Cependant les sympathies d'une âme délicate et sensible pour la poésie et les beaux-arts persévèrent, mais peu à peu elles se concentrent dans l'atmosphère catholique, se mêlant toujours davantage au culte de la religion et aux aspirations de la piété.

La fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul date du mois de mai 1833. Une circonstance fortuite lia Leprevost avec Ozanam. Avant la fin de l'année, il faisait partie de la conférence de charité, c'était le nom que s'était donné la réunion d'étudiants dont nous avons signalé le début. Ce fut, paraît-il, M. Leprevost qui détermina ses confrères à se placer sous le patronage de saint Vincent de Paul.

M. Leprevost fut un des plus actifs promoteurs de la multiplication des conférences. En 1836, il devint président de celle de Saint-Sulpice; il exerça cette charge pendant vingt ans : sous sa direction elle devint la plus nombreuse, la plus active des conférences de Paris, la conférence modèle et comme le ber-

ceau où prirent naissance les principales œuvres de la Société.

La conférence de Saint-Sulpice, c'était M. Lèprevost. L'on a peine à se rendre compte de la puissance d'insinuation, de séduction même, dont disposait cet homme frêle et délicat pour faire agir cette assemblée de quatre-vingts à cent membres qui composait tous les mardis de 7 à 8 heures du soir la réunion de cette conférence. Pour exercer sans y paraître une telle action sur des hommes, il faut une grande force de volonté, de la suite dans les résolutions, de la mesure. Il faut aussi du tact et beaucoup d'esprit. Or, le président de Saint-Sulpice possédait ces qualités à un degré infini. Son art consistait à pressentir les gens, à les pénétrer; son habileté à tirer parti des dispositions intenses ou médiocres de chacun. Il se pliait aux différents caractères avec une bonne grâce qui ne se démentait jamais, aussi obtenait-il beaucoup sans paraître rien demander ni rien exiger.

User de tous ces dons avec une patience inouïe, une vigilance continuelle sur lui-même et sur les autres, telle fut l'application constante de M. Lèprevost.

Une conférence de Saint-Vincent-de-Paul n'est pas une assemblée délibérante, il faut cependant que les mesures à prendre, que les aumônes à distribuer, soient consenties par la majorité. L'art du président consiste à présenter les propositions qui lui tiennent à cœur, comme si manifestement autorisées par l'urgence ou le simple bon sens que l'assentiment soit pour ainsi dire forcé. Il en va ainsi à l'ordinaire, mais il peut survenir telles occasions : une demande de secours inusitée, une décision en faveur d'une œuvre nouvelle où le doute soit possible. M. Lèprevost, si incliné vers la générosité, si fertile en projets sortant de l'ornière commune, mettait souvent la présidence en position délicate. C'était alors toute une stratégie dressée pour tourner les rares volontés récalcitrantes ou certains scrupules pour les intérêts de la caisse qui parfois se montraient. Parmi nos plus respectables confrères, il y en avait un, alors professeur considéré, depuis membre de l'Institut, qui a donné bien du mal à notre cher président. Austère partisan de la prudence, il ne redoutait rien tant que les déficits. M. Lèprevost, au contraire, n'estimait rien à l'égal de la caisse de la conférence quand elle s'était vidée au profit d'une infortune extraordinaire.

En dépit de sa vertu et de son dégagement de toute pensée personnelle, M. Lèprevost, très sensible par nature, éprouvait

un froissement intérieur, une surprise pénible en voyant se dresser devant lui un obstacle imprévu. Très vif, son esprit s'exhalait alors en *apartés* qui échappaient sous forme de traits fins et de courtes remarques parfois très plaisantes, qui faisaient le bonheur du secrétaire et du trésorier placés à ses côtés. S'observant toujours, M. Leprevost ne manquait jamais, quand il s'apercevait de ces saillies qu'il n'avait pu contenir, d'en demander humblement pardon à ses voisins à la fin de la séance.

L'action religieuse à exercer sur les pauvres et sur les membres de la conférence était la préoccupation constante du président ; c'est ici surtout qu'il faut apprécier le tact infini et la dextérité du langage de M. Leprevost. Jamais ses courtes allocutions ne tournaient à l'homélie ou à la prédication. Jamais il n'abandonnait le tour aisé et naturel de l'homme du monde le plus exquis.

La conférence de Saint-Sulpice se pouvait comparer à un salon où se tenaient les propos les plus divers, par incident la plus franche gaieté s'y faisait jour, mais jamais le but sérieux de l'œuvre n'était perdu de vue.

Aussi se plaisait-on fort à la conférence de Saint-Sulpice ; combien de volontés molles ou indifférentes y ont trouvé leur emploi ; de caractères revêches qui s'y sont tempérés. Quels trésors de dévouement et de persévérance la perspicacité de M. Leprevost n'a-t-elle pas su découvrir. Il tirait parti des aptitudes les plus opposées.

Ainsi après quelques années de maniement des éléments de la conférence, ayant étudié à fond les besoins si multipliés de la population indigente de Paris, il s'opérait dans l'esprit de M. Leprevost un travail constant dont le résultat fut la création successive de toutes les œuvres accessoires qui ont donné aux conférences ce cachet de stabilité et d'ampleur d'action qui est si fort à leur honneur.

Ses premières pensées comme aussi ses dernières, après son long apostolat, furent pour l'enfance abandonnée, pour les orphelins, pour les apprentis venant de familles d'ouvriers. Rien n'égalait l'ardeur de la compassion de M. Leprevost pour ces pauvres êtres si exposés. De là ses appels continus pour fonder des orphelinats, des maisons d'apprentis, des patronages ; ses essais furent multipliés. Rien n'était moins systématique que notre cher confrère. Il ne craignait ni de se repentir, ni de revenir sur ses pas.

Le sort des enfants étant assuré, M. Leprevost créa les réunions de la Sainte-Famille. On sait, pour les pauvres, à Paris, la difficulté d'assister au culte public soit à cause de la rétribution exigée par les fabriques, soit à cause des heures, les indigents ne pouvant pour leurs devoirs religieux disposer des heures matinales. M. Leprevost obtint à grand'peine, on peut le croire, une messe tardive dans une des chapelles souterraines de Saint-Sulpice.

Cette messe, accompagnée de chants, était suivie d'une courte exhortation religieuse à laquelle succédait un discours familier, historique ou scientifique. Plusieurs hommes distingués vinrent à leur tour s'acquitter de ce tribut de parole qui fut très récompensé par le succès. MM. de Falloux, Augustin Cochin ont souvent parlé aux saintes-familles. La réunion se terminait par une loterie : un moyen de répartir quelques objets utiles entre les familles présentes.

M. Leprevost n'oubliait personne ; combien de pauvres honnêtes n'a-t-il pas visités. Il affectionnait particulièrement les prêtres, les religieux âgés et infirmes ; il se plaisait à entourer leurs derniers jours, si souvent passés dans la solitude, des soins les plus délicats.

Mais cette floraison d'œuvres écloses au cours du travail évangélique des conférences, ce n'était, pour M. Leprevost, que le début de sa moisson devant Dieu et devant les hommes.

Sous le titre de *Réunion intime* s'étaient groupés autour de lui quelques membres des conférences plus zélés, plus disposés à se dévouer complètement. Ils se voyaient périodiquement, pour mettre en commun leurs pensées et développer les plans que leur suggérait une expérience quotidienne.

Ces chrétiens d'élite étaient des hommes de choix. Il y avait là le docteur Ferrand de Missol, alors laïque, depuis entré dans les ordres et fondateur d'une association religieuse de gardes-malades : une âme ardente qui aurait pu fournir dans le monde une brillante carrière : il a consacré vingt-cinq ans d'une belle vie au service des membres souffrants de la société ; le Père Olivaint, depuis membre de la Compagnie de Jésus, mort martyr de la Commune ; en outre, de jeunes membres des conférences.

Les séances de la *Réunion intime* faisaient germer dans l'esprit de M. Leprevost le projet de fonder une congrégation de frères laïques qui se voueraient exclusivement aux soins des



familles visitées par les conférences de Saint-Vincent de Paul. L'œuvre ne devait pas se réaliser tout d'abord ; ni le docteur Ferrand, ni le P. Olivaint ne devaient en faire partie. Peu à peu, lentement, les auxiliaires arrivèrent au projet d'affection de M. Leprevost. La première recrue fut celle d'un membre de la conférence d'Angers, M. Myonnet. Il vint s'établir à Paris et devint le premier frère de Saint-Vincent de Paul. Quelques membres de la réunion intime complétèrent le groupe nécessaire pour organiser la congrégation naissante.

Les commencements furent laborieux. Deux membres ne persévérèrent pas : toutefois ces épreuves n'apportèrent pas de découragement. C'est un spectacle admirable que d'assister à ces premiers jours de l'Institut. La vie commune était des plus simples. Chaque matin, M. Leprevost distribuait aux frères le travail de la journée : qui partait pour un patronage, qui pour les prisons, qui pour un orphelinat ; cet autre pour une sainte famille ou pour visiter les apprentis chez leurs maîtres.

Tout d'abord, M. Leprevost, quoique directeur de l'œuvre, ne résidait pas dans la maison. Ce ne fut qu'en mars 1856, après avoir obtenu sa retraite du ministère, qu'il put se joindre à ses confrères. Dire quelle pauvreté évangélique régnait dans cette maison, il est aisé de le comprendre.

Les frères de Saint-Vincent de Paul se répandirent dans Paris en plusieurs maisons, mais ce fut dans les faubourgs de Grenelle et de Montparnasse qu'ils établirent leurs fondations de prédilection, toujours dans le rayonnement des tours de Saint-Sulpice à l'ombre desquelles ils avaient conçu leurs premiers desseins.

Il y aurait à raconter ici l'histoire du relèvement moral et religieux de la paroisse de Grenelle, une œuvre étonnante, mais force est de se limiter.

Cependant un déficit se faisait sentir. La présence du prêtre pour l'accomplissement, la durée et le perfectionnement coopérateurs. Sans doute, au début, l'assistance du P. Milleriot, du P. Olivaint, de Mgr de Ségur avaient été d'un grand secours, mais ils n'avaient rendu et ils ne pouvaient rendre que des services passagers, intermittents.

C'est alors que l'on ressentit plus que jamais ce vide immense existant dans le clergé de Paris et des grandes villes : le manque de prêtres spécialement affectés aux ouvriers et aux indigents. — Ce déficit datait de la Révolution qui avait si fort

diminué les rangs du clergé. Les prêtres séculiers suffisaient à peine à la tâche quotidienne du service paroissial. Les Jésuites, les Dominicains trop peu nombreux, étaient d'ailleurs complètement absorbés par la prédication et l'enseignement.

Sous l'ancien régime les ordres mendiants, les Franciscains en particulier, étaient dévolus à cette tâche, mais ici encore un besoin de rénovation se faisait sentir. Le Capucin portait un habit peu propre à lui permettre l'accès des familles et des ateliers d'aujourd'hui. Ce qu'il fallait, c'étaient des frères laïques; conservant leur costume, ouvrant leurs rangs à des membres du clergé libres d'autres engagements et s'alliant avec eux.

Eh bien, ce que l'on aurait cru à jamais impossible, la vie commune entre des prêtres et des laïques faisant converger leurs efforts dans le même but, les frères de Saint-Vincent-de-Paul allaient le réaliser.

Le premier prêtre des frères de Saint-Vincent-de-Paul fut l'abbé Planchat depuis longtemps initié aux œuvres avant son entrée dans les ordres. Il allait renouveler à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle les merveilles de charité du *pauvre prêtre* et terminer glorieusement sa vie par le martyre avec le Père Olivaint. L'humble serviteur des malheureux qui avait usé sa vie dans les faubourgs de Paris ne trouva pas grâce devant les communards, ils le fusillèrent.

L'entrée des prêtres dans la communauté amena les plus heureux changements dans les patronages en y confirmant l'esprit de piété et cette habitude de la fréquentation des sacrements qui sont aujourd'hui leur force principale.

Cependant cette congrégation composée de prêtres et de laïques, dirigée par un supérieur laïque; ne fut pas sans soulever des difficultés, surtout dans le clergé... Après une dizaine d'années seulement, le mode d'union entre les deux éléments fut arrêté par l'autorité ecclésiastique. En attendant on vécut, sous l'habile direction de M. Leprevost, de temporisation; de prudence et d'abandon à la volonté de Dieu.

Inutile d'insister sur ces moments d'attente. La difficulté fut tranchée par l'avènement de M. Leprevost au sacerdoce.

Il faut savoir que M. Leprevost avait été marié avec une personne plus âgée que lui. Cette union ne devait pas être un mariage suivant la voie commune. Mme Leprevost se sépara de son mari après quelques années, elle se retira dans une maison religieuse. Cette séparation seule avait permis à M. Le-

prevost d'accomplir tous ses desseins, de s'associer et de diriger la congrégation dont nous venons de raconter l'histoire.

Vers les premiers jours de novembre 1859, Mme Leprevost mourut à Lyon. Rien ne s'opposa plus à ce que M. Leprevost suivit les continuelles aspirations de son âme vers le sacerdoce. Le cher directeur avait cinquante-six ans, sa grande piété, son expérience permettaient d'abréger pour lui le temps de l'épreuve et de l'éducation cléricale. En l'espace de quelques mois, tous les degrés du sanctuaire étaient franchis. Le 22 décembre 1860, il fut ordonné prêtre. Le lendemain l'abbé Leprevost célébrait sa première messe dans la petite chapelle de la maison du patronage du boulevard Montparnasse au milieu de ses pauvres et de ses nombreux amis, de ses confrères de Saint-Vincent-de-Paul, des orphelins dont il était le père, des sœurs de charité et des dames pieuses qui l'avaient aidé dans toutes ses bonnes œuvres.

Le sort de la congrégation était désormais assuré. M. Leprevost touchait à la vieillesse. Il lui fut cependant accordé de vivre encore quatorze ans. Quatorze années fructueusement employées au développement de ses fondations, à la création d'œuvres nouvelles, enfin à l'édification de ses frères par la pratique humble et cachée des plus éminentes vertus.

La Providence multiplia pour les frères de Saint-Vincent-de-Paul les occasions de se répandre. Nous voyons cette œuvre éminemment parisienne émigrer dans plusieurs villes de province. Elle s'établit à Rome sous la forme d'un cercle destiné aux zouaves pontificaux. Cette création détermina M. Leprevost à faire le voyage d'Italie. Il reçut la bénédiction de Pie IX qui, dans une audience particulière, le combla de l'accueil le plus aimable.

L'invasion allemande et la Commune de Paris mirent en évidence au-delà de toute expression le zèle, l'abnégation, le courage des frères de Saint-Vincent-de-Paul. Les jeunes et les plus valides sortirent de Paris pour le service des ambulances. À l'intérieur de la ville les œuvres habituelles suivirent leur cours, compliquées des mille incidents du siège. Les patronages étaient plus fréquentés que jamais. Les locaux disponibles convertis en ambulances reçurent de nombreux malades. Les bataillons de mobiles furent l'objet de soins assidus, on pourvut à leur subsistance, à leur bien-être autant que possible. Des exercices pieux organisés pour ces campagnards exilés dans Paris eurent le plus grand succès.

Ce fut le moment des merveilleux travaux évangéliques de l'abbé Planchat. On sait quelle fut sa récompense.

Les émotions et les privations de toutes sortes que M. Leprevost avait subies pendant la guerre et la Commune achevèrent de ruiner sa santé toujours si précaire. Ne pouvant plus marcher, désormais incapable de se livrer à un travail assidu, il résolut de se démettre de sa charge de supérieur. La congrégation réunie lui donna pour successeur M. de Riverieux de Varax et après avoir pris congé de ses frères dans les termes les plus émouvants, M. Leprevost se retira à la campagne, à Chaville, dans une maison destinée à abriter des enfants malades et les frères que leur santé avait mis hors de combat. Il y vécut encore quatre ans.

C'est dans cette retraite de Chaville que je vis pour la dernière fois M. Leprévost. Je lui rendis visite en compagnie de deux autres vétérans de la conférence de Saint-Sulpice, M. Edmond Tulasne, membre de l'Institut, et son frère le docteur, tous les deux morts à Hyères il y a quelques années, laissant leur fortune aux pauvres qu'ils avaient servis et secourus pendant quarante ans. Nous trouvâmes notre ancien président assis au milieu d'un cercle de petits enfants et de jeunes frères, épluchant des légumes pour le souper de la communauté. Il reçut ses visiteurs leur tendant les mains avec ce sourire affectueux et aimable dont nous avons l'habitude. M. Leprévost nous raconta sa vie restreinte et soumise, ses œuvres naguère si multipliées, réduites à un catéchisme aux petits enfants. Ne pouvant plus marcher, il montait dans un fauteuil roulant dont quelques confrères lui avaient fait présent. Ses orphelins le traînaient; c'est ainsi qu'il prenait l'air dans les bois du voisinage. Tous les huit jours, autant que possible, il descendait à Paris pour célébrer le saint sacrifice dans la chapelle de Notre-Dame de Nazareth, si chère à son cœur. Des lectures, de rares correspondances, avec la prière, occupaient le reste de ses instants. La visite terminée, il nous embrassa tendrement en accordant avec humilité une bénédiction sollicitée avec instance.

Un affaiblissement graduel a disposé de la vie de M. Leprévost plutôt qu'une véritable maladie. Il est mort à Chaville le 29 octobre 1874. Son corps a été déposé dans la petite chapelle de la maison, au milieu de ses frères et des enfants auxquels il avait donné les dernières années de son existence.

La chambre où il mourut a été religieusement conservée par

ses fils ; elle est transformée en oratoire. Quelques meubles y rappellent la mémoire du saint fondateur. Une vitrine contient les ornements de sa première messe, le vieux manteau à capuchon dont il s'enveloppait dans sa petite voiture, son bréviaire. Là aussi des souvenirs des jeunes années, un portrait du commensal de Montalembert ; enfin, un volume des *Orientales*, de Victor Hugo, avec dédicace de la main du poète.

Pour ceux qui ont connu M. Leprevost, c'est bien la trace du chemin parcouru.

Pénétré de l'esprit de saint Vincent de Paul, s'efforçant de continuer sa mission avec une merveilleuse entente des besoins nouveaux, M. Leprevost s'est montré par excellence l'ouvrier de l'Évangile, il est du nombre de ceux que tous les siècles attendent à leur tour tant que l'Église durera.

Apprécions particulièrement comme un bienfait pour le temps présent cette congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, où nous voyons s'associer dans la vie commune des prêtres et des laïques. Ces vétérans des œuvres réclament des auxiliaires : ce sont les jeunes membres des conférences qui viennent périodiquement s'initier auprès de leurs aînés dans la pratique. Cette coopération active sied bien au zèle et à la cordialité des hommes de dix-huit à vingt-cinq ans. Aussi pour combien d'entre eux la Société de Saint-Vincent-de-Paul, ses patronages, ses réunions familiales, ses saintes familles ont été le salut !

(*Monde.*)

---

## NÉCROLOGIE

M. de Lutz, l'ancien premier ministre de Bavière, est mort le 3 septembre. On l'avait surnommé le Bismarck bavarois. Sans avoir le génie du fondateur de l'empire allemand, M. de Lutz était un homme de hautes capacités, très habile, ayant su pendant vingt-sept ans mener sa barque à travers bien des écueils. Né le 4 décembre 1826, ce fils d'instituteur devenait, à trente-six ans, secrétaire du roi Maximilien, puis remplissait les mêmes fonctions auprès de Louis II, se voyait plus tard placé à la tête du cabinet privé, entrait ensuite au ministère de la justice et des cultes, et finalement conquérait la présidence du ministère. Voilà, certes, une carrière brillante, que nul ne saurait fournir sans être doué de qualités hors ligne. Il y fallait aussi une souplesse peu commune, car ce n'était pas chose aisée

de se maintenir sous des souverains dissemblables comme les rois Maximilien et Louis II, et le régent Luitpold, avec des Chambres souvent hostiles.

Il est vrai que M. de Lutz n'avait pas seulement en M. de Bismarck un modèle qu'il s'efforçait de copier, mais encore un soutien qui lui fut plus d'une fois utile. C'était justice, d'ailleurs, M. de Lutz ayant été pour le moins aussi bon Allemand que bon Bavarois. En effet, sans lui, la création du nouvel empire allemand eût offert des difficultés peut-être insurmontables; sans le concours et l'assentiment de la Bavière, Versailles n'eût pas vu le spectacle du roi de Prusse proclamé empereur allemand, ni le nouvel état de choses n'eût eu chance de durer. La Prusse, appuyée par la Bavière, pouvait tout; avec une Bavière hostile ou seulement frondeuse, elle n'était jamais sûre du lendemain. Et c'est à M. de Lutz, beaucoup plus qu'à son maître, que M. de Bismarck était redevable des bonnes dispositions de la Bavière.

Secondé par l'homme d'Etat bavarois sur le terrain politique, le chancelier allemand ne le fut pas moins sur le domaine religieux, c'est-à-dire dans sa lutte contre l'Église catholique. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons eu maintes fois l'occasion de dire du rôle odieux joué par le « catholique » Lutz dans la catholique Bavière. Mais on ne peut s'empêcher de rappeler que M. de Lutz fut des plus ardents à intriguer contre le Concile du Vatican, qu'il introduisit dans son pays tout ce qu'il lui fut possible du kulturkampf prussien, que grâce à lui les vieux-catholiques purent s'affirmer et ravir les églises et les biens des catholiques pendant près de vingt années, et que s'il n'eût tenu qu'à lui, un schisme eût déchiré la Bavière. On se souvient de la résistance obstinée que M. de Lutz opposa aux efforts des catholiques dans ces derniers temps, des fins de non-recevoir avec lesquelles il accueillit, aussi longtemps qu'il put, les réclamations du Saint-Siège, les pressantes instances de l'épiscopat, les volontés nettement exprimées par l'immense majorité du pays. Il ne céda que devant l'impossibilité de tenir tête à l'orage qui menaçait de le renverser, et encore ne fit-il que des concessions partielles. Le puissant protecteur de Berlin allait lui manquer, et d'ailleurs le mal qui devait emporter M. de Lutz lui avait déjà fait sentir son atteinte en brisant son énergie, et peut-être aussi en lui inspirant des pensées salutaires.

La fin de M. de Lutz a été, dit-on, chrétienne. Il appartenait à une famille obscure, mais foncièrement attachée à la foi catholique. Les prières des siens lui auront valu la grâce d'une conversion qui, malheureusement, n'est pas une réparation. Son œuvre ne meurt pas avec lui ; désastreuse dans le passé, elle continuera longtemps encore de porter des fruits néfastes. Les Lutz sont les fléaux de leur pays. (Monde.)

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

## Rome et l'Italie.

M. Crispi, à qui la politique impose une espèce d'évolution conservatrice vis-à-vis des radicaux, montre toujours, sur le terrain religieux, la même hostilité. Vous l'avez vu par le dépit qu'a manifesté la *Riforma* au sujet de la nouvelle association des Serviteurs de Saint-Pierre, fondée sous les auspices de Mgr l'évêque de Grenoble, comme aussi par l'empressement du gouvernement italien à appliquer dans toute sa rigueur la nouvelle loi contre les Œuvres Pies et les autres lois nuisibles à l'Église.

Aussi bien le chef même de l'État se pique, quand l'occasion s'en présente, de faire de l'anti-cléricalisme. Invité, dimanche dernier, par l'archiprêtre de Montechiari à indiquer l'heure où il lui serait plus commode de venir entendre la messe, le roi Humbert fit répondre « qu'il n'en avait pas le temps, parce qu'il était occupé aux grandes manœuvres ». Il avait oublié, sans doute que, lors de son voyage à Berlin, au beau milieu des manœuvres auxquelles il assistait alors, lui et son ministre Crispi crurent sage d'aller ostensiblement dans une église catholique entendre la messe pour suivre l'exemple que leur donnait la cour d'Allemagne en se rendant au temple protestant. La *Provincia*, de Brescia, qui rapporte la réponse faite à l'archiprêtre de Montechiari, ajoute que l'évêque de Brescia, de son côté, « n'a pas eu le temps » d'aller saluer le roi Humbert. « Rien de plus juste, dit à ce propos l'*Osservatore romano*, car, du moment que le temps manque, d'une part, pour rendre hommage au Roi du ciel, à plus forte raison peut-il manquer, d'autre part, pour aller saluer un roi de la terre. »

---

Une publication récente, les *Mémoires posthumes de Marco*

*Minghetti*, vient de montrer une fois de plus quelle fut l'action de l'esprit sectaire aux origines de la révolution italienne. Dans ce volume, Marco Minghetti raconte le rôle qu'il joua en qualité de ministre de Pie IX, en 1848, et les difficultés qu'il rencontra à l'endroit de ce que l'on appelait les *réformes* à obtenir du Pape. Pie IX, en effet, lui fit entendre dans un mémorable entretien tenu à San Michele in Bosco, près de Bologne, et rappelé ces jours-ci par l'*Osservatore romano*, qu'il savait fort bien dans quel but on lui demandait ces fameuses réformes : pour le combattre comme « un despote obstiné », s'il les refusait; pour en abuser et s'en faire une arme contre lui, s'il les accordait. Dans ce même entretien, Marco Minghetti fut tout étonné d'apprendre de la bouche de Pie IX quel'auguste Pontife était parfaitement renseigné sur le plan des sectes arrêté dès lors entre Cavour et Napoléon III, à savoir de ravir d'abord au Pape les Légations et les Marches, pour faire ensuite plus facilement le siège du dernier lambeau du patrimoine de Saint-Pierre. Ce fut alors que Pie IX prononça cette parole célèbre, résumé de toutes les épreuves de son pontificat : « Jo pourrai être la victime de la Révolution, je n'en serai jamais le complice. » Et c'est à cette même parole, gage de triomphe, que font écho l'attitude et le langage de Léon XIII, qui lui aussi s'est déclaré prêt à tout souffrir, la mort même, pour la cause dont il est le premier défenseur et qui est la propre cause du Christ.

—

Le village de Carpineto, qui s'honore d'avoir vu naître Léon XIII, vient d'inaugurer solennellement les deux fontaines par lesquelles lui est amenée l'eau potable, aussi excellente qu'abondante, dont l'a pourvu la munificence du Souverain Pontife. Ce nouveau bienfait n'est d'ailleurs que la suite de beaucoup d'autres, car c'est à Léon XIII que Carpineto doit déjà la nouvelle église de Saint-Léon, la restauration depuis les fondements des deux églises de Saint-Joachim et de Saint-Jacques, le vaste local pour les écoles de jeunes filles, sous la direction des religieuses françaises du Très Saint-Sacrement, l'asile-hôpital pour les vieillards pauvres et infirmes assistés par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, comme aussi un observatoire météorologique. Et maintenant, mettant le comble à sa munificence, il a pourvu Capineto d'eau potable, qui, amenée des monts voisins par un aqueduc des mieux construits, vient se déverser dans deux



fontaines monumentales, œuvre de l'habile artiste M. Michel Tripisciano et placées l'une au fond de la place principale de Carpineto, l'autre devant le palais de la famille Pecci.

L'inauguration de ces deux fontaines a eu lieu en grande pompe, le 28 août dernier, jour de la fête de saint Augustin, que Carpineto vénère comme son patron.

---

D'étranges nouvelles sur la santé du Pape étaient publiées l'autre jour par des gazettes de la haute Italie au moment même où paraissait ici, dans l'*Osservatore romano* et dans le *Moniteur de Rome*, le compte rendu de l'audience accordée, dimanche dernier, par le Saint-Père aux officiers du vaisseau de guerre austro-hongrois *Minerva*, qui venait de mouiller dans les eaux de Civitavecchia. Sa Sainteté a daigné s'entretenir assez longtemps et de la manière la plus affable avec ces officiers, qui tous ont été ravis de trouver tant de vigueur chez le Souverain Pontife.

Le 2 septembre, le Saint-Père a donné une nouvelle preuve de son excellente santé en présidant la séance générale de la Sacrée Congrégation des Rites, séance qui a duré près de deux heures et qui a eu pour objet l'héroïcité des vertus du vénérable serviteur de Dieu le chanoine Gaspard del Bufalo, fondateur de la congrégation des Missionnaires du Précieux-Sang.

### France.

CHARTRES. — Nous avons publié les divers rescrits des Congrégations romaines condamnant les agissements et les publications de la prétendue « voyante de Loigny », Mathilde Marchat.

Mgr Lagrange, évêque de Chartres, vient, à ce sujet, d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale que son étendue ne nous permet point de reproduire, mais dont nous croyons devoir détacher la pièce suivante, émanée du Saint Office et datée du 14 juin de cette année :

Illustrissime seigneur (Mgr l'évêque de Chartres), — Dans la congrégation tenue la quatrième férie du présent mois, les Éminentissimes cardinaux Inquisiteurs de la foi, et moi (S. E. le cardinal de Monaco), avons de nouveau soumis à l'examen la question de Mathilde Marchat et de ses adhérents, et après avoir de nouveau pesé toutes choses et discuté les dernières raisons alléguées, ils m'ont chargé de répondre à Votre Excellence que vous devez interdire, sous peine de

suspense, à tout prêtre, soit de votre diocèse, soit de diocèse étranger, au nom du Saint-Siège :

1° D'accéder à la maison des sœurs de la prétendue Congrégation, tant qu'elles n'auront pas obéi aux décisions portées, et que la Communauté n'aura pas été dissoute ;

2° D'admettre aux sacrements les sœurs elles-mêmes ;

3° D'entretenir des rapports quelconques, soit personnels, soit même par lettre, avec ces mêmes sœurs.

En ce qui touche le comte Vérité de Saint-Michel, que Votre Excellence fasse connaître au public qu'il a été rayé des cadres des camériers, vulgairement dits de cape et d'épée, et des commandeurs de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

DIJON. — La *Semaine religieuse* de Dijon publie la lettre que Mgr Lécot, aujourd'hui archevêque de Bordeaux, vient d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse de Dijon, à l'occasion du 800<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de saint Bernard.

Mgr Lécot raconte d'abord que S. S. Léon XIII a daigné encourager son désir de célébrer avec tout l'éclat possible l'anniversaire du grand abbé de Clairvaux et lui a adressé, à cet effet, la lettre suivante :

*A Notre Vénérable Frère Victor-Lucien, évêque de Dijon, à Dijon.*

#### LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Rien ne pouvait Nous être plus agréable que le projet formé par vous et vos chers Fils, les missionnaires de Saint-Bernard, de célébrer solennellement, dans votre diocèse, le huitième centenaire de l'heureuse naissance du saint docteur, premier abbé de Clairvaux. Car ce n'est pas seulement le lieu de son origine, c'est l'Eglise entière que les rayons de sapienté et les monuments de sa sagesse ont à jamais illustrée. Rien donc de plus juste que ces fêtes, et Nous ne pouvons manquer de les approuver, tant à cause de la vénération que Nous professons pour ce saint docteur qu'à cause du zèle empressé que, dans tout le cours des âges, les évêques et les fidèles ont montré pour son culte.

Aussi sommes-Nous heureux de voir raviver son souvenir et rappeler ses glorieux mérites, digne objet de la reconnaissance des générations futures.

Et cet hommage rendu au grand docteur n'est pas seulement un devoir, mais le souvenir séculaire de sa naissance Nous paraît éminemment utile et opportun ; il fait revivre son autorité et sa voix, cette voix qui fut regardée jadis comme *la voix du Seigneur brisant les cèdres*, c'est-à-dire les fronts des superbes, et tranchant les

*flammes du feu*, c'est-à-dire toutes les questions qui divisaient et mettaient malheureusement en lutte les uns contre les autres, les hommes de son temps.

Il convient donc bien que votre diocèse, qui a eu la gloire de donner au monde un tel homme, lui décerne avec enthousiasme les plus magnifiques honneurs; et nous ne doutons pas que les solennités que l'on prépare soient absolument dignes tout à la fois de votre piété envers Celui que vous regardez comme la plus brillante lumière de la France, et de la gloire immense qui accompagne partout son nom.

Dès maintenant, Nous supplions Dieu d'accompagner de sa grâce vos religieux desseins, de bénir vos efforts et de les couronner des succès les plus heureux. En gage de ces faveurs divines et en témoignage de Notre affection pour vous, Nous vous accordons de tout notre cœur, vénérable Frère, à vous, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 décembre de l'an 1889, le douzième de Notre pontificat.

LEON XIII, PAPE.

Sa Grandeur retrace ensuite, en termes magnifiques, la vie de l'illustre cistercien, et continue ainsi :

Faut-il s'étonner qu'un tel homme ait laissé dans l'histoire une trace si lumineuse, et que son nom soit à la fois si pur et si puissant ?

S'étonnera-t-on que les fils dévoués qui gardent pieusement son berceau aient songé à lui faire la plus brillante et la plus merveilleuse des fêtes, à l'occasion du centenaire de sa naissance ?

C'est une grande loi dont l'Eglise elle-même fait avec amour l'application à ses enfants, nos très chers Frères, que plus ils ont cherché le mystère et l'humilité dans leur vie, plus ils doivent être glorifiés après leur mort; et que plus ils ont aimé le sacrifice dans l'immolation volontaire d'une nature déchue, plus il faut les élever aux yeux du monde, en acclamant les récompenses dont Dieu entoure leur nature transformée.

C'est à la fois une justice et un exemple. L'auguste Léon XIII nous l'a redit : il faut, dans ce siècle d'indifférence, honorer le Saint qui a donné aux attrait du monde leur juste valeur, et à la prière la place qui lui convient dans la vie des enfants du Christ; il faut, dans cet âge corrompu, montrer aux cœurs amollis, aux âmes efféminées, le grand spectacle de ce moine, plus grand que les rois et plus fort que les armées par ses pénitences; il faut aux princes, aux gouvernants de tous les pays, qui oublient la grandeur de leur rôle et la dignité de leur mission, rappeler les jugements rigoureux du prophète pénitent, qui immole sans pitié leur vanité et menace sans faiblesse leurs transactions criminelles; il faut, dans ce siècle des attentats persévérants contre le pouvoir et l'autorité des Papes, rappeler aux puis-

sances, avec saint Bernard, qu'attenter aux droits du Pape, c'est attenter aux droits de l'Église, c'est combattre l'œuvre de Jésus-Christ, s'inscrire officiellement contre Dieu dans la grande lutte des passions contre la vérité ; c'est, par suite, tuer son âme, perdre les nations et conduire le monde à sa ruine.

C'est la grande et multiple leçon qu'il faut tirer de ces fêtes ; c'est le sens qu'il faut attacher à ces souvenirs.

Vous vous lèverez donc, dans la spontanéité et dans l'énergie habituelle des mouvements généreux qui vous animent, enfants de ce diocèse, fils bien-aimés de cette Bourgogne, qui ne peut assez célébrer le plus glorieux de ses enfants.

Vous répondrez à l'appel de votre évêque : il vous demande en son nom, au nom des pieux missionnaires de saint Bernard, que vous fassiez à l'illustre abbé de Clairvaux une fête digne de sa merveilleuse sainteté, que Dieu a couronnée, et de la renommée éclatante qu'il a laissée parmi les hommes.

Vous louerez le héros et le saint ; vous relirez sa vie ; vous vous pénétrerez de ses exemples. Vous ferez naître, dans vos pensées, ces entretiens édifiants de Fontaines, où la vertu du fils se formait au chaud rayonnement des vertus de la mère ; ces pieux *a parte* d'une âme déjà ravie en Dieu et cherchant, à Châtillon, dans le fond d'une chapelle obscure, le silence profond qui permet d'entendre les confidences de Dieu ; le monastère de Clairvaux, avec les spectres pleins d'attraits qui peuplent son cloître, avec le saint qui est l'âme, la lumière, la force et la vie de tous ; vous vous représenterez ces piétés, ces immolations, ces vertus surhumaines où l'homme s'angélise et, en s'angélisant, goûte déjà un bonheur qui n'est plus de la terre ; et quand vous aurez gravi, à la suite de Bernard, la sainte montagne où brillent à la fois tant de clartés et tant de vertus, vous pousserez le triple cri de la reconnaissance à Dieu, au moine de Clairvaux, au Pontife de Rome : Vive Dieu, qui a donné à cette terre de Bourgogne un tel saint ; vive le saint qui a rendu à Dieu un tel honneur ! vive le Pontife romain, qui prend part à nos joies, qui bénit nos fêtes ! Vive le Vicaire de Jésus-Christ dont la vie pleine d'épreuves reproduit si fidèlement la vie immolée et l'action puissante de Bernard ! Vive Léon XIII, qui aime et qui loue nos saints, et qui nous montre par eux comment il faut vivre pour mourir dans la gloire !

EVREUX. — Le sacre de Mgr Hautin, évêque d'Evreux, a eu lieu lundi, dans la matinée, à la cathédrale d'Orléans, qui avait été magnifiquement décorée pour la circonstance. Toute la nef et le chœur de la basilique de Sainte-Croix, qui est presque aussi vaste que la basilique de Paris, étaient pavoisés du haut en bas, de tentures rouges, d'étendards, d'écussons, comme aux

plus grands jours de fête; des bannières et des oriflammes flottaient du haut de la gigantesque voûte. En avant de la grille du chœur, dans le transept, était placé l'autel où devait être célébrée la consécration; tout contre le premier pilier de droite, on remarquait un autre autel où le nouvel évêque aurait à dire certaines parties de la messe, en même temps que l'évêque consécrateur officiant à l'autel central; le trône de l'évêque consécrateur, adossé au premier pilier de gauche, était surmonté d'un dais doré, d'où descendait une longue tenture de velours rouge bordée d'or, et sur laquelle étaient brodées en or et en couleurs, au-dessus du trône, les armes de l'évêque d'Orléans; un magnifique tapis couvrait les dalles, sur toute la largeur du transept, devant cette chapelle improvisée.

Voici les principaux passages de la lettre adressée par Mgr Hautin au clergé et aux fidèles du diocèse d'Evreux, à l'occasion de la prise de possession de son siège :

Nos très chers Frères,

Le Souverain Pontife, sur la désignation bienveillante du chef de l'Etat, a daigné nous envoyer vers vous pour recueillir, dans votre beau diocèse, l'héritage de l'évêque tant aimé que la mort vous a ravi. Quel honneur pour nous, mais aussi quel fardeau redoutable ! Qui sommes-nous pour entrer dans les rangs des princes de l'Eglise et pour prendre en main le gouvernement de vos âmes ? Nous ne possédons, pour accréditer notre personne auprès de vous, aucun des avantages brillants que le monde estime, et nous n'avons à vous offrir que le dévouement d'un cœur qui vous appartient tout entier.

Vous ne dédaignerez pas ce don, nos très chers Frères, car, à vrai dire, le don du cœur est le meilleur présent qui puisse se faire. Et quand le cœur qui se donne est un cœur d'évêque, uni, comme il l'est, par la plénitude du sacerdoce au Cœur sacré de Jésus-Christ, n'est-ce pas comme une source toujours ouverte, où chacun a le droit de venir demander le double élément de sa vie et de son bonheur : la vérité et la charité ? Ne soyez donc pas surpris que, dans ce premier épanchement de notre âme, nous désirions vous entretenir de ces deux filles du ciel. Ce sujet inspira le plus souvent le grand apôtre dans ses immortelles épîtres; il répond, ce me semble, aux besoins de l'heure actuelle, et enfin il nous donnera lieu de commenter devant vous la devise que nous avons adoptée pour nous servir de règle et de lumière : *Veritas in Caritate*, la Vérité dans la Charité.

Sa Grandeur, après avoir éloquemment commenté cette belle devise, poursuit :

Ce sera notre ambition, N. T. C. F., de vous dire et de vous enseigner toujours la vérité : par la chaire, par nos lettres, par tous les moyens et les organes dont peut disposer un évêque. Appuyé sur l'autorité infaillible qui siège à Rome, et nous inspirant des lumineuses encycliques de Léon XIII sur les besoins des temps actuels, nous vous présenterons la vérité à tout propos, et jusqu'à l'importunité même, s'il est permis de rappeler le mot de l'Apôtre : *opportune, importune* ; nous nous efforcerons d'en exciter la flamme partout où cette flamme n'a pas cessé de luire, et d'en ranimer les étincelles partout où le feu sacré couve sous la cendre, car nous nous refusons à croire qu'il puisse être éteint quelque part, dans une nation fondamentalement chrétienne comme la nôtre...

Mgr Hautin salue en ces termes la mémoire de son vénéré prédécesseur, Mgr Grolleau, dont le passage sur le siège d'Evreux a été, dit-il, marqué par tant d'actes durables et d'initiatives généreuses. Nous citons :

Intéresser les pouvoirs publics à la restauration de votre cathédrale et lui rendre une partie de sa splendeur primitive, fonder de florissantes maisons d'études, faire appel au dévouement de plusieurs familles religieuses et répandre par elles dans nos villes et jusque dans nos plus humbles bourgades l'inappréciable trésor de l'éducation chrétienne ; surtout pourvoir au recrutement du clergé et encourager dans son sein l'amour de l'étude et de la discipline ecclésiastiques : voilà quel fut l'emploi de ses vingt années d'épiscopat.

Ah ! quelles œuvres n'aurait-il pas encore ou développées, ou fondées, si des infirmités douloureuses n'avaient paralysé les efforts de son zèle et si la mort ne l'était venue saisir à l'âge où l'on recueille d'ordinaire les fruits de son travail et de son expérience. Que du moins son esprit de prudence et d'abnégation, que cette bonté affable qui lui ouvrait les cœurs nous demeurent en héritage, afin qu'il nous soit donné, car c'est notre unique désir, de continuer le sillon qu'il a creusé de ses mains et arrosé de ses sueurs !

Sa Grandeur, après avoir consacré un souvenir ému au diocèse d'Orléans, termine ainsi sa lettre pastorale :

Mais ce qui nous remplit de l'émotion la plus vive, c'est la pensée de quitter dans quelques jours celui dont la douce intimité, le cœur aimant, la commensalité bienveillante charmaient notre vie, celui dont nous fûmes le condisciple, à la personne duquel nous étions attaché depuis dix ans, et qu'à travers les vicissitudes des temps nous avons trouvé toujours égal à lui-même, dévoré du zèle des âmes, pasteur vigilant et bon. O père, ô maître, ô ami, vous avez été le compagnon de ma jeunesse, le conseiller de mon âge mûr, la voix dont la Providence s'est servie pour relever mon courage au seuil d'une

nouvelle carrière. Il me reste à recevoir de vous cette consécration mystérieuse qui transforme un humble prêtre en prince de l'Eglise et met au front d'une faible créature le caractère du pontife du Dieu vivant. Que ce lien sacré resserre entre nous tous les autres liens. Que l'huile versée par vos mains sur ma tête et mes mains me fortifie pour les bons combats, et qu'à la vie et à la mort l'évêque d'Orléans reconnaisse en l'évêque d'Evreux son continuateur et son disciple.

CLERMONT-FERRAND. — Un fonctionnaire trop zélé avait intenté une poursuite devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand contre la communauté de la Miséricorde de Billom (Puy-de-Dôme).

Parce que les Sœurs de la Miséricorde occupent les enfants qu'elles ont sous leur garde à un travail de couture, ce fonctionnaire prétendait que la communauté devenait par là même un atelier, auquel la loi récente sur le travail des ateliers devait être appliquée. Et il a dressé procès-verbal aux Sœurs de ladite communauté, après une visite qu'il fit à cet établissement — visite dans laquelle il se serait montré moins que courtois.

L'affaire a été jugée à l'audience de vacations de samedi dernier.

M<sup>e</sup> Chaudesolles a fait bonne justice des allégations et des imputations du témoin. Il a démontré, pièces en mains, que le procès fait à la Miséricorde de Billom n'était qu'un procès de tendance, et que l'on ne saurait assimiler des orphelines qui travaillent dans une communauté à une industrie d'atelier tombant sous l'application de la loi de 1874 (Arrêts de la cour de cassation de 1881 et de la Cour de Lyon de 1884).

Dans le rapport de M. Eugène Tallon, alors député de l'Assemblée nationale, on lit en effet que jamais le législateur n'a eu la pensée en édictant la loi de 1874, de faire une semblable assimilation.

Le tribunal a acquitté purement et simplement la communauté de Billom.

### Étranger.

ALLEMAGNE. — Le trente-septième Congrès des catholiques allemands qui vient de se tenir à Coblenz, a eu le même succès que les précédents. Un nombre très considérable d'adhérents ont participé aux délibérations et aux séances publiques où ont été étudiés et exposés avec éclat les nombreux moyens employés par les catholiques d'Allemagne pour assurer la défense et les progrès de la religion.

Mardi, 26 août, après une messe de *Requiem* célébrée pour les adhérents défunts du Congrès, les représentants des Œuvres ouvrières ont tenu une réunion spéciale, au cours de laquelle a été voté, sur l'initiative de M. Windthorst, l'envoi à l'empereur d'un télégramme d'adhésion à sa politique en matière sociale. Aux deux réunions générales tenues pendant la journée, plusieurs orateurs ont traité successivement de l'association de Saint-Boniface et de celle du Saint-Sépulcre, en faveur des catholiques de Berlin qui manquent de prêtres et d'églises en nombre suffisant.

Le sacerdoce catholique, le socialisme, la presse, l'école chrétienne, ont fait aussi l'objet d'intéressants rapports.

Les missions africaines, ainsi que l'œuvre du cardinal Lavignerie, et en particulier le scolasticat que Son Éminence vient de fonder à Marienthal (Luxembourg) pour les missions allemandes de l'Afrique, ont été chaudement recommandés à la charité des catholiques.

Dans l'assemblée générale du mercredi, M. Porsch, de Breslau, a fait une éloquente apologie des ordres religieux et réclamé leur retour, au nom de la liberté et de la justice.

On sait que plusieurs congrégations, notamment les Jésuites, n'ont pas encore recouvré le droit de s'établir en Allemagne. Plusieurs orateurs ont vivement appuyé M. Porsch. M. Sibert a protesté à son tour contre l'attitude et la conduite de certains États, et surtout de la Bavière, à l'égard de l'Église. Enfin, M. Lieber, député, a réclamé la réparation de l'injuste spoliation qui a enlevé au Souverain Pontife le pouvoir temporel.

Jeudi, 28, jour de la clôture, le Congrès a voté une proposition de M. l'abbé Méier, demandant la critique sévère des pièces de théâtre, et une motion de M. le baron Heereman, invitant les savants allemands à participer au prochain Congrès scientifique international des catholiques, qui sera tenu bientôt à Paris. La présence des savants allemands contribuera au rapprochement des deux nations, s'est écrié un orateur, qui a été vivement applaudi.

Trois résolutions présentées par M. Windthorst sur le droit des familles à l'école chrétienne, sur le caractère confessionnel des écoles, sur les efforts à faire pour que les écoles primaires conservent ce caractère, ont été adoptées à l'unanimité.

Le Congrès a proclamé également la nécessité d'encourager les associations chrétiennes. Puis, il a exprimé la conviction que



le rétablissement du pouvoir temporel faciliterait la bienfaisante intervention de la Papauté dans les conflits d'intérêts entre les nations, comme entre les classes de la société. Enfin, un vote de reconnaissance pour le dévouement du Centre catholique a été émis. Dans la dernière séance publique, à laquelle assistait Mgr l'archevêque de Cologne, lecture a été donnée des résolutions adoptées, puis M. l'abbé Wacker a prononcé un éloquent discours démontrant l'utilité des Congrès catholiques, qui défendent à la fois la cause de l'Église et de la société.

ANGLETERRE. — Un événement unique vient de se produire à Cantorbéry.

Le premier pèlerinage organisé depuis de longues années en cette ville avait été fixé au jour de la fête de la Translation de saint Thomas-Becket: un grand nombre de catholiques s'y sont rendus de tous les points de l'Angleterre. Dans les jours qui ont précédé la Réforme, les reliques de saint Thomas étaient un but de pèlerinage, non seulement pour l'Angleterre, mais aussi pour toute l'Europe. La châsse qui les contenait fut pillée et violée par Henri VIII; les pèlerins ont pu visiter, dans la cathédrale, la chapelle où elle était placée, et la chapelle encore plus ancienne où eut lieu le meurtre du célèbre prélat. Un service a eu lieu pour les pèlerins dans la nouvelle église Saint-Thomas. Il faut ajouter qu'un grand nombre de protestants de Londres se sont rendus au pèlerinage avec les catholiques.

Une conversion qui fait quelque bruit en Angleterre est celle de M. Kegan Paul, le chef de la célèbre maison de librairie « Kegan Paul, Trubner et Cie », à Londres. Il a fait son abjuration à la veille de la mort du cardinal Newman. C'est comme catholique, nous apprend le *Star*, que M. Kegan Paul a assisté aux obsèques de l'éminent prince de l'Église à Birmingham.

CANADA. — De grandes fêtes ont eu lieu, dans les derniers jours de juillet, à Laprairie, province de Québec (Canada). Nous passerons sur les autres cérémonies, telles que services funèbres, bénédiction d'un cimetière, bénédiction d'un noviciat et de la chapelle des Frères de l'Instruction chrétienne, pour signaler l'érection d'un monument en l'honneur de Catherine Tegakouita, fille iroquoise, décédée le 17 avril 1680, à l'âge de vingt-quatre ans. Elle était née dans le diocèse d'Albany, à Aureisville, autrefois Ossernesion.

Le monument élevé à la mémoire de cette sainte fille a coûté une somme considérable. Il est placé sur la côte Sainte-Catherine, et a été béni le 31 juillet par Mgr Mac-Nierny, évêque d'Albany, en présence de 2 évêques, de plus de 600 prêtres et de 2,500 personnes de races française, anglaise et indienne.

Le R. P. Drummond, jésuite, a parlé en français et en anglais des vertus de Catherine. Puis le R. P. Buntin, mariste, fit à son tour, en langue iroquoise, une très vivante allocution sur la manière si édifiante de vivre des anciens sauvages nouveaux convertis. Plusieurs Iroquois pleurèrent pendant cette allocution.

Plusieurs sauvages et sauvagesses exécutèrent ensuite de forts jolis cantiques. L'un des sauvages lut en outre aux évêques une adresse en langue iroquoise. Après la traduction anglaise abrégée de cette adresse, par le même sauvage, l'évêque d'Albany parla du bonheur qu'il éprouvait d'assister à cette manifestation, et des espérances qu'il avait de voir un jour Catherine canonisée.

Voilà comment l'Eglise sait honorer la vertu et le mérite, sans égards aux races et aux conditions. Elle a respecté et honoré les populations iroquoises; elle les a élevées au christianisme et à un certain niveau de civilisation, tandis que les peuples qui vivent en dehors de l'Eglise ne savent que détruire cette race indienne qui aura bientôt disparu, grâce à eux, de la vieille Amérique.

SUISSE. — Le Congrès catholique ouvrier suisse, convoqué le 31 août à Olten, comprenait environ 600 délégués. Il devait se tenir à Fribourg; mais il aurait coïncidé avec la présence des troupes des manœuvres, ce qui eût causé quelque encombrement. Sur l'avis de S. Em. le cardinal Mermillod, le congrès s'est réuni à Olten et le tour de Fribourg viendra l'an prochain.

Voici la lettre lue au congrès :

Fribourg, 29 août 1890.

Monsieur le Président.

Je délègue à l'assemblée d'Olten M. l'abbé Kleiser et M. Brulhart, tous deux dévoués aux questions ouvrières.

Vous savez tout l'intérêt que je porte à l'amélioration religieuse, morale et matérielle des classes vouées aux labeurs quotidiens.

J'appelle les bénédictions de Dieu sur vos délibérations afin qu'elles soient utiles à l'Eglise, au pays et aux travailleurs, qui ont besoin

de courage, d'espoir et de tendresses, que l'Eglise seule leur donne. Là est pour eux leur dignité et leur force.

† GASPARD cardinal MERMILLOD,  
Evêque de Lausanne et de Genève.

NN. SS. les évêques de Saint-Gall et du Tessin ont pareillement télégraphié leurs vœux et leurs bénédictions.

Le Congrès était présidé par M. Burtscher, curé de Rheinan, qui, dans le discours d'ouverture, a rappelé ce qui a été fait de toutes parts en faveur des ouvriers par les catholiques. Cependant, ajoute-t-il, la question sociale n'est pas liée uniquement à la question ouvrière; elle embrasse tous les besoins de la société et de l'humanité. De là les objets multiples dont nous nous occupons et qui expliquent nos tractanda de ce jour. A travers tous nos travaux on remarquera le fil de l'idée religieuse, car les conseils d'épargne, de conduite, de travail, de moralité n'ont d'autre base sérieuse que la religion. Allons de l'avant au milieu des difficultés de l'heure présente, animés de l'espoir que le printemps de la restauration sociale ne tardera pas à se lever.

Les discussions sur les divers objets ont été suivies avec le plus vif intérêt pendant plus de quatre heures.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les Coulisses du boulangisme. — Les Dominicains du Havre. — Intolérance républicaine. — Le ballottage de Saint-Flour. — Etranger.

11 septembre 1890.

M. Mermeix, car l'auteur anonyme des *Coulisses du Boulangisme* est aujourd'hui connu, continue dans le *Figaro* ses intéressantes révélations. La fureur de ses anciens amis est à son comble; l'ancien comité national l'a publiquement exécuté; mais, à leur tour, les membres de ce comité se voient appelés par leurs électeurs pour se disculper des accusations portées contre eux.

En effet, leur prétention d'avoir ignoré la source de l'argent dont disposait le général Boulanger et d'y être restés du reste parfaitement indifférents, ne peut guère obtenir créance parmi ces électeurs. Bon nombre de ceux-ci les soupçonnent, mettant les choses au mieux, de s'être au moins parfaitement doutés de l'origine des ressources du général, auquel ils devaient d'autant moins demander d'explications qu'il y aurait entre eux et lui

un accord tacite pour que la cause républicaine bénéficiât de l'argent versé dans la caisse du comité.

De là le mouvement à l'ordre du jour parmi les comités de la Ligue des patriotes, comme parmi les sous-comités boulangistes de quartier à Paris, à l'effet d'obliger les députés élus avec le programme et sous le patronage du général, à fournir des explications sur leur conduite et leur attitude au sein du comité national avant, pendant, comme après les élections de 1889. En présence de ces sommations, qui vont aller en s'accroissant, il sera bien difficile aux députés ainsi mis en cause de s'en tirer, à l'aide d'un prétendu vote de confiance issu d'un semblant de réunions publiques.

Il leur faudrait démissionner, ou, à défaut d'une démission, se résigner à des avanies devant avoir pour conséquence de leur enlever tout crédit parlementaire et de rendre finalement impossible toute réélection à l'expiration de leur mandat. Si, par suite, la situation des élus boulangistes parisiens devient intolérable, que dire de celle de leurs collègues de province ? Heureusement, le nombre n'en est pas grand.

Les conservateurs visés par les dernières révélations de l'auteur des *Coulisses* touchant la provenance et l'importance des sommes distribuées par MM. Arthur Meyer et Dillon, n'ont pas lieu de s'en préoccuper beaucoup. Ces révélations ne pourraient les atteindre que si elles entachaient leur honneur ou leur loyauté. Or il arrive qu'ils ont été simplement victimes de leur trop de confiance dans un homme qui n'a pas tenu ses engagements. Ils avaient droit de se plaindre en regrettant leurs sacrifices pécuniaires, et il arrive qu'ils gardent le silence, laissant les récriminations aux républicains.

L'on peut constater, en effet, que ce sont surtout ces derniers qui se plaignent, ce qui se comprend du reste, puisque, bien que victorieux, l'aventure boulangiste les a mis à deux doigts de leur perte. Cette aventure peut recommencer d'un moment à l'autre, et elle permet de mesurer la fragilité de leur établissement. Ce sont donc eux qui crient, qui dénoncent, qui calomnient et injurient, ce qui leur est très facile, puisqu'ils ne rencontrent pas de contradicteurs royalistes. Cependant, s'ils regardaient autour d'eux, c'est-à-dire s'ils voulaient bien observer l'attitude des masses, ils devraient reconnaître que tous leurs cris et leur tapage laissent la foule parfaitement indifférente.

---

Les radicaux du Havre viennent de remporter une grande victoire : le commissaire central, accompagné du chef de la sûreté, a fermé de nouveau la chapelle des Dominicains dont on laissait depuis quelque temps la porte entr'ouverte. Après cet exploit, l'administration s'est reposée. Elle a facilement gagné ce qu'elle coûte et les chauffe-cire politiques qui ont apposé ces scellés ont bien mérité de la libre-pensée d'estaminet. On sait que c'est à la demande des municipaux du Havre que cette vaine et futile démonstration irreligieuse a été réitérée. Voilà des gens qui ont perdu une bonne occasion de ne pas faire parler d'eux. De deux choses l'une : ou le sentiment religieux n'a pas sa raison d'être, et alors il ne faut pas en faire de cas, ou il est l'affirmation innée d'une réalité, et alors c'est une absurdité de le contrarier parce qu'il est invincible.

---

On assure, dans le clan radical, que M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, prépare un grand travail en vue de ménager la transition entre l'état scolaire actuel et l'échéance de la loi de 1886, qui a accordé un délai de cinq ans, qui expire l'année prochaine, pour la suppression de toutes les écoles publiques confessionnelles et congréganistes. M. Bourgeois avait d'abord songé à préparer doucement l'avènement de cette échéance par des laïcisations partielles ; mais après les résistances rencontrées par ces laïcisations isolées au sein des populations et de l'agitation qui en a été la suite dans le Parlement, il a pensé qu'il devait recourir à d'autres moyens, sans doute à une loi qui ménagerait la transition.

Quoi qu'il en soit, le ministre n'ignore pas que l'enseignement libre se prépare à l'échéance en question : tous ces établissements, ou peu s'en faut, subsisteront comme écoles privées et entendent bien faire une rude concurrence aux écoles laïques. Ils auront des pensionnaires qui leur fourniront d'abondantes ressources ; la plupart, du reste, vivent sur des fondations qui leur assurent à perpétuité les rentes nécessaires.

Enfin, au besoin, ils rétabliront la rétribution scolaire, et il n'y aura pas un paysan, un petit commerçant ou un chef d'atelier aisé, qui ne tienne à honneur de mettre ses enfants dans une école payante, plutôt que dans une école gratuite, surtout quand la religion s'en mêlera. En fin de compte, les lois scolaires n'auront pas produit les résultats qu'on en attendait, surtout

dans les régions où les républicains en avaient le plus grand besoin. Ils comptaient sur ces lois pour changer les dispositions et modifier les mœurs, il est certain que, là comme ailleurs, les mœurs, Dieu aidant, seront plus fortes que les lois. Et M. Bourgeois ou ses successeurs auront beau faire, ils y perdront leur latin.

Pendant que nos ministres en voyage parlent d'apaisement, la guerre antireligieuse continue, avec son cortège d'exactions odieuses. Le directeur d'un hôpital récemment laïcisé à Buis-les-Baronnies (Drôme) a osé refuser à un malheureux infirme les soins auxquels lui donnait droit sa triste situation, sous prétexte qu'il aurait reçu antérieurement quelque assistance des royalistes du pays. Les petites filles du même indigent se sont vu priver des secours en nature qu'elles recevaient jusque-là par cette raison qu'elles fréquentaient l'école congréganiste.

Voici d'ailleurs la lettre qu'adresse à ce sujet le marquis d'Aulan au préfet de la Drôme :

Buis-les-Baronnies, 28 août.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de soumettre à votre impartialité les faits suivants, au sujet de l'hospice de Buis-les-Baronnies.

Cet hospice, qui comptait toujours une quinzaine de malades à l'époque où il était tenu par les sœurs, est maintenant occupé par deux malades seulement; les autres malheureux disent tout haut qu'ils préfèrent mourir sur la paille plutôt que d'être en butte aux traitements qu'on y subit.

L'hospice est tenu par le nommé Espouiller, ordonnateur, et le nommé Roussin, infirmier.

Depuis un an, on compte deux suicides : le premier a été celui de Jean Benoit, un aveugle, qui s'est jeté par la fenêtre par suite du manque de surveillance; le second a été ces jours-ci celui du sieur Brusquet, qui s'est encore jeté par la fenêtre, découragé par les traitements dont il souffrait et prouvant une fois de plus combien les malades sont peu surveillés. Ces deux individus ne se rendent pas seulement coupables de la plus extrême négligence, ils ont encore une attitude révoltante.

C'est ainsi que le directeur répondait dernièrement au sieur Romanay, dont la misère est connue de tout le pays, qui se trouve paralysé d'un côté et estropié à tel point qu'il faut souvent l'aider à marcher :

*Allez dire au comte d'Aulan de vous recevoir.*

Or, monsieur le préfet, l'impôt nous forçant à contribuer chacun pour notre part, sans distinction d'opinions, au soulagement des malheureux, il serait juste que ces secours soient distribués avec une égale impartialité, ou bien qu'on nous laissât toutes nos ressources pour recevoir ceux que l'on jette dehors.

L'infirmier Roussin ne le cède en rien à son patron, et voici sa réponse aux petites filles du pauvre Romanay, qui allaient, comme les autres, réclamer leurs 2 kilog. de pain : « Dites à votre mère que quand elle vous mettra chez les laïques, et non chez les sœurs, nous vous donnerons du pain. »

J'ai été révolté, monsieur le préfet, d'apprendre que de pareilles choses se passaient dans cette France réputée jadis pour être à la tête des nations civilisées ; on se croirait vraiment chez un peuple barbare.

Or, il y a une chose qui domine les questions politiques : c'est la question d'humanité, et je suis persuadé, monsieur le préfet, qu'en venant réclamer pour mes concitoyens au nom de ce sentiment, vous prendrez en considération la démarche que je fais auprès de vous et vous agirez, avec M. le maire du Buis, afin d'empêcher que de pareils faits se renouvellent.

Vous saurez montrer, je l'espère, à ceux qui veulent supprimer la liberté du vote et de l'éducation qu'on ne doit pas oublier ce mot de fraternité, qu'ils savent si bien écrire sur tous les murs, au point de vouloir retirer le pain de la bouche de ceux qui ont faim.

Veillez recevoir, monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Comte d'AULAN,

*Propriétaire au Buis-les-Baronnies.*

Il est évident que de tels faits, sous une administration impartiale, mériteraient une répression exemplaire. Mais doit-on espérer que les justes réclamations de M. le comte d'Aulan seront écoutées ? Ce n'est pas la première fois que des plaintes analogues se produisent, hélas ! sans succès.

---

Le ballottage qui aura lieu dimanche à Saint-Flour est décidément un comble.

Toutes les fautes se payent ; la Chambre va peut-être en faire la triste expérience.

Les assemblées républicaines qui depuis treize ans ont siégé au Palais-Bourbon se sont comme à plaisir livrées, en matière de vérification de pouvoirs, aux plus monstrueuses illégalités : à des candidats légalement élus, il a été interdit de siéger parce qu'ils n'agréaient pas à la majorité républicaine ; des hommes que les électeurs n'avaient pas nommés ont, au contraire, parce

qu'ils plaisaient au gouvernement, été admis à remplir un mandat qui ne leur avait pas été confié. La violation des lois les plus formelles est, en cette matière, devenue comme la règle de la Chambre; ou plutôt il s'est établi comme une sorte de principe qu'en ce sujet il n'est pas d'autre règle que la volonté de la Chambre, pas d'autre loi que son caprice, et qu'elle peut faire tout ce qu'elle veut.

Eh! bien, aujourd'hui, en vertu de cette théorie qui semblait si favorable aux prérogatives parlementaires, le Parlement est menacé de voir un condamné pour escroquerie élu à la Chambre et réclamant de celle-ci l'entrée du Palais-Bourbon.

Sera-t-il élu? Nous espérons qu'il ne le sera pas. S'il venait à être nommé, il serait impossible que la Chambre validât son élection. Ce que nous tenons à dire très haut et dès maintenant, c'est que pas un de nos amis ne saurait voter pour lui.

M. Mary-Raynaud fait des avances aux conservateurs. Ces avances seront repoussées avec la dernière énergie.

—

Le ministre de la marine vient de faire dresser l'état des avaries qui se sont produites sur nos bâtiments de guerre depuis le commencement de 1890. Ce document constate que des accidents sont survenus sur onze navires et un torpilleur. Encore, dans la liste qu'on nous communique, l'échouage du *Milan*, en rade de Brest, n'est-il pas compris. Voilà une statistique instructive et qui va donner une orientation précise aux critiques que, depuis les dernières manœuvres surtout, la presse n'a cessé de diriger contre notre administration navale. Ce n'était pas assez de nous laisser devancer dans la construction des navires de combat par toutes les puissances avec lesquelles nous pouvons un jour entrer en lutte sur la mer. Nous n'avons pas su conserver et entretenir dans des conditions satisfaisantes les escadres numériquement inférieures que, le cas échéant, nous aurions à faire entrer en ligne.

Pendant longtemps nos journaux ont aimé à tourner en dérision la mauvaise qualité des canons anglais qui éclataient, disaient-ils, à la première décharge. A quoi nous sert-il de posséder de bons canons, si nos navires sont incapables de les porter; si nos machines halètent après quelques coups de piston: si nos chaudières se fendent au premier coup de feu? Allez donc livrer bataille avec des bateaux invalides que le premier gros



temps oblige à rentrer au port ! Les Anglais ont remplacé leur mauvais matériel ; quand remplacerons-nous le nôtre ? Il n'y en a pas de plus mauvais en Europe. Les expériences que notre flotte vient de faire, toutes les grandes marines les ont faites. Pas une n'a eu à constater des résultats aussi lamentables. Vous croyez que l'administration de la rue Royale s'émeut pour cela ? Pas le moins du monde. La bureaucratie maritime ne s'émeut jamais. Depuis trois ou quatre ans, la presse et les divers rapporteurs du budget ont dressé contre elle, devant la Chambre et devant le pays, un acte d'accusation d'une précision écrasante. On a fait le compte des millions gâchés dans les arsenaux ; on a mis en pleine lumière le péril où nous place la routinière lenteur de nos constructions navales. Quelle réforme est sortie de ces révélations ? Le mal est connu ; ses causes ne sont un secret pour personne ; le remède est sous la main, et nous ne faisons rien...

---

Une toute petite note de l'*Agence Havas* annonce qu'une expédition va être dirigée contre Abomey. Au début du conflit avec le fils du roi Glé-Glé, cela eût peut-être été utile ; c'était possible en tous cas, car, en agissant vite, on pouvait profiter de la fin de la belle saison. Mais, comme toujours, on a tergiversé, on a procédé « par petits paquets, » et nous voici aujourd'hui en présence d'une armée relativement considérable, pourvue d'engins perfectionnés, à laquelle on a imprudemment donné le temps de s'organiser. Audacieuse, elle se maintient à quelques kilomètres de nos possessions qu'elle menace continuellement. Nous avons ainsi créé un état de guerre permanent qui porte le plus grand préjudice à nos nationaux et nous coûte fort cher. C'est pour mettre fin à cette situation qu'une expédition aurait été décidée. Quels en seront les résultats ? Ils ne peuvent être que médiocres, alors même que notre marche sur Abomey serait une suite de victoires, alors que nous châtierions l'infâme Badazin. Désormais, grâce aux forces dont il dispose, ce roi nègre ne se tiendra jamais pour battu ; médiocres encore parce que nous n'avons aucun intérêt à nous établir dans ces régions.

Il était intelligent et habile de pénétrer dans la capitale du Dahomey, il y a trois mois, parce qu'à ce moment cela ne nous eût coûté que peu d'efforts et peu d'argent ; mais aujourd'hui la tâche, étant plus laborieuse, sera également plus coûteuse,

et il y a lieu de se demander si, comme on le dit familièrement, le jeu en vaut la chandelle.

Les élections pour la Sobranié bulgare viennent d'avoir lieu. Presque tous les résultats sont favorables au gouvernement.

Dans plusieurs localités les électeurs ont célébré par des réjouissances le succès des candidats gouvernementaux, notamment à Plewna, et dans divers collèges électoraux qui jusqu'ici appartenaient à l'opposition.

M. Stambouloff est élu à Sofia, Tirnova, Philippopoli et Eski-zagra.

M. Toutcheff est élu à Sofia, Routschouk, Carlovi; M. Givkoff est également élu à Sofia, Tirnova et Varna.

Les anciens ministres Stoïlof, Stransky et Salabacheff, candidats gouvernementaux, sont élus contre trois candidats de l'opposition qui n'ont obtenu qu'un nombre de voix insignifiant.

L'ordre est parfait dans la principauté.

M. Stambouloff a reçu de la province de nombreux télégrammes de félicitations.

Les résultats donnent 206 députés gouvernementaux et 12 opposants. Restent 77 résultats à connaître.

À Sofia, les élections se sont passées tranquillement, ce sont les ministres Stambouloff, Givkoff, Toutcheff, le maire Petkoff et deux commerçants qui ont été nommés par la capitale.

#### PETITE CHRONIQUE

Les résultats numériques des opérations relatives au recrutement, tels qu'ils proviennent de l'application de la nouvelle loi, sont les suivants :

134,056 jeunes gens de la classe de 1889 feront deux ou trois ans de service, dont 122,656 dans l'armée de terre et 11,400 dans les troupes de la marine ;

10,315 hommes de la classe de 1888, ajournés l'an dernier et reconnus bons pour le service cette année, resteront deux ans sous les drapeaux ;

60,502 jeunes soldats, dont 50,866 de la classe de 1889, et 9,636 ajournés des classes de 1888 et 1887, ne feront qu'un service d'un an, savoir : 5,491 ajournés de la classe de 1887, reconnus bons pour le service cette année, après avoir été ajournés deux fois ; 50,866 jeunes gens se trouvant dans les situations de famille prévues à l'article 21 de la loi ; 6,041 soutiens indispensables de famille, comme le prescrit

l'article 22 ; 3,595 jeunes gens auxquels il est fait application des dispositions spéciales de l'article 23 en faveur des cultes religieux, de l'instruction publique et des diverses études des lettres, des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Le nombre des incorporations s'élèvera donc au total de 193,473.

Mais cette classe compte déjà plus de 20,000 engagés volontaires ou inscrits maritimes.

D'autre part, on ne possède encore aucune donnée précise sur le recrutement en Algérie et dans les colonies, que l'on apprécie à près de 7,000 conscrits.

On peut donc, d'après ce premier appel, évaluer à 220,000 hommes le chiffre annuel de jeunes soldats que la loi du 15 juillet 1889 donne aux armées de terre et de mer.

Pour 25 contingents, et déduction faite des pertes qu'ils subissent d'année en année, et en y ajoutant la vingt-sixième classe que la loi permet de lever immédiatement en cas de guerre, cela donne le total formidable de 4,500,000 défenseurs instruits, exercés, possédant dans les magasins leurs armes, leurs vêtements, leur équipement, leurs munitions et vivres de réserve.

L'amitié d'un pays qui dispose d'une force aussi compacte n'est point à dédaigner.

— Les commandants des bureaux de recrutement sont invités à affecter les élèves des séminaires, conscrits de la classe 1889, aux régiments de la subdivision de région dans laquelle ils ont participé aux opérations du tirage au sort.

D'un rapport adressé au ministère de la guerre, il résulte que le nombre des séminaristes qui ont passé devant le conseil de revision pour être incorporés dans l'armée conformément à la loi nouvelle, est d'environ 1,900. Sur ce chiffre, près de la moitié — exactement 890 — ont été dispensés à des titres divers.

— On vient de vendre, aux enchères publiques, la bibliothèque de Napoléon III, arrachée à l'incendie des Tuileries, dont elle porte encore les traces, et qui fut gardée pendant vingt ans on ne sait par qui.

La plupart des livres portent, sur le faux titre, un cachet rouge : *Bibliothèque du citoyen Napoléon Bonaparte*, qui montre que l'Empereur les avait réunis avant de monter sur le trône.

— Mlle Joséphine Tuffreau, ancienne élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles et aspirante professeur dans cette école, a obtenu, à la dernière session d'examen de l'Hôtel-de-Ville, le brevet supérieur. C'est la première fois qu'une aveugle se présente à cet examen, dont on connaît les difficultés.

— La salle des antiquités chrétiennes, qui avait dû être fermée

depuis quelque temps pour divers travaux, vient d'être rouverte au Louvre.

Elle a été enrichie de plusieurs monuments nouveaux. Le plus curieux et le plus important à noter est une inscription récemment découverte par MM. Audollent et J. Letaille, au cours de leur mission en Algérie. Elle provient d'une ruine située entre Tixter et Ras-el-Oued, dans l'ancienne Mauritanie sitifienne. C'est la dédicace d'une *memoria*, consacrée le 7 septembre 359 en l'honneur des martyrs Victorinus et Miggin par deux chrétiens, Bonenatus et Pequaria. Diverses reliques déposées dans la *memoria* sont énumérées; outre plusieurs saints d'Afrique, notamment saint Cyprien, on voit mentionnés :

- 1° Le bois de la vraie croix ;
- 2° La terre de Bethléem ;
- 3° Des souvenirs de saint Pierre et saint Paul.

En ce qui concerne les reliques de Bethléem et de Rome, cette inscription est le plus ancien témoignage de la coutume où étaient les chrétiens de les recueillir et de les transporter au loin. Quant à la vraie croix, saint Cyrille, prêtre de Jérusalem, dit, dans une homélie prononcée en 347, douze ans seulement avant l'inscription, que les fragments du bois sacré étaient répandus dans le monde entier. Ce texte épigraphique provenant d'une localité africaine, est le meilleur commentaire de ces paroles.

— Le plus haut clocher du monde, c'est celui de la nouvelle cathédrale d'Ulm, en Allemagne, qui a été terminé le 30 juin dernier, au bout de cinq cent treize ans ! La flèche qui couronne l'édifice a cinq mètres de plus que celle de Cologne, qui atteint cent cinquante-six mètres.

— M. Faye établit que l'ouragan du 19 août doit être appelé *trombe* ou *tornado* et non cyclone. La trombe est beaucoup plus restreinte que le cyclone et plus redoutable, parce que la force de giration est plus concentrée.

— Les promoteurs des cercles irrédentistes Francesco Crispi se sont réunis à Rome; ils ont approuvé les statuts de la nouvelle association. Il a été décidé que le drapeau de l'association sera rouge et portera au milieu le portrait de Crispi, mais du Crispi d'il y a vingt ans, alors qu'il était irrédentiste. On s'amuse beaucoup de cette façon spirituelle de protester contre les décrets du président du conseil.

— Un cyclone a fondu, le 3 septembre, sur la ville d'Helsingfors (Finlande). Il a renversé des maisons et des églises, arraché les arbres, etc. Les dégâts sont considérables.

---

*Le gérant* : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## LE MOUVEMENT SOCIAL

### Deux projets de lois sur les caisses de retraite des ouvriers.

Nos Chambres sont en vacances : c'est un temps de repos pour le pays. Dès la rentrée, les questions sociales viendront solliciter l'attention de nos législateurs, et bon gré mal gré, il faudra bien qu'ils s'en occupent.

Je veux vous signaler aujourd'hui deux projets de lois conçus dans un esprit très différent. Le premier est celui qui a été élaboré par M. Constans pour la constitution d'une *caisse de retraite des ouvriers*. Voici en quelques mots l'économie du projet du ministre de l'intérieur. Il envisage deux catégories d'ouvriers : ceux qui, jusqu'à présent, n'ont jamais tenté de s'assurer une retraite par un versement quelconque, et ensuite, ceux qui ont déjà mis à profit les facilités que leur donnaient la caisse des retraites de la vieillesse ou les sociétés de secours mutuels.

Pour la première catégorie, il accorde le concours de l'Etat à tous les ouvriers qui pendant trente années, de l'âge de vingt-cinq ans à celui de cinquante-cinq ans, verseront régulièrement une cotisation annuelle. Le minimum de cotisation sera de 20 francs, et le maximum de 38 francs. L'Etat accordera à ces ouvriers une subvention d'un tiers, de sorte qu'au bout de trente ans, l'ouvrier aura une pension, au minimum de 240 francs et au maximum de 360 francs. Pour la seconde catégorie, celle des ouvriers versant déjà depuis un certain temps à la caisse de la vieillesse ou aux sociétés de secours mutuels, le projet élève, par la subvention de l'Etat, la pension d'un tiers, pour ceux qui se sont assuré une retraite avec capital réservé pour la veuve et les enfants. Le maximum de pension est fixé à 360 francs.

Le ministre affectera un premier crédit de deux millions à donner sur le vote de la loi; le complément serait fourni par l'Etat aux ouvriers qui arriveraient à l'échéance pour l'obtention de leur pension.

Les calculs effectués montrent qu'il y a en France neuf millions d'ouvriers sur lesquels vingt-huit mille seulement versent

à la caisse de la vieillesse ou aux sociétés de secours mutuels. M. de Bismarck est dépassé. Il n'appelait l'Etat à contribuer que pour une part médiocre à l'alimentation des caisses de retraites ou ouvrières. Dans le projet Constans, c'est l'Etat qui fera presque tout, les ouvriers peu, les patrons rien du tout.

Quant aux résultats financiers de cette admirable combinaison, et, en admettant que, sur les neuf millions d'ouvriers de la France, il n'y en ait, comme dit le *Temps* — qu'en sait-il ? — que trois millions qui profiteront de cette caisse d'Etat, n'y a-t-il pas là l'éventualité d'une charge à épouvanter les socialistes d'Etat les plus déterminés ? Que coûteront à l'Etat, c'est-à-dire en définitive aux contribuables, ces trois millions de nouveaux fonctionnaires, retraitables à 300 francs ?

M. Fernand de Rancel, de concert avec plusieurs de ses amis, parmi lesquels nous distinguons MM. Thellier de Poncheville, de Montsaunier, de Montalembert — un nom qui oblige et qui est dignement porté, — a présenté sur l'organisation d'une caisse de retraite des travailleurs et des invalides du travail, une proposition de loi qui peut, sans doute, susciter quelques critiques, mais qui est réellement très ingénieuse, très étudiée, et digne de la plus sérieuse attention.

Voici la conclusion de l'exposé des motifs du projet de loi, qui prouve l'intelligente sollicitude des conservateurs sociaux et chrétiens pour les travailleurs : « S'il fallait résumer en quelques mots notre projet, nous dirions que, tout en réservant à l'ouvrier la liberté d'être ou de ne pas être prévoyant, nous lui rendons cette prévoyance facile, accessible et légère pour ses forces.

« Autant il lui faut aujourd'hui de fermeté, de constance, d'énergie et de sacrifices de tous les instants pour s'assurer une petite retraite, autant il lui faudra avec notre loi, de mauvaise volonté, de résistance obstinée pour se refuser un bénéfice d'une assurance qui lui sera acquise pas une économie presque imperceptible.

« Sans rien demander à l'Etat que le concours de son personnel de comptables et de son administration de la Caisse des dépôts et consignations, nous arrivons à assurer le minimum de 360 francs de pension à soixante ans, à l'ouvrier qui pendant trente-six ans a versé 0 fr. 05 par jour, et nous lui permettons, avec un peu plus de continuité dans ses versements, d'atteindre la pension de 450 francs et même, à soixante-cinq ans, de 800 fr.

ou par un sacrifice un peu plus fort, la pension de 1,000 francs. à soixante et un ans. »

Mettons en relief les dispositions de certains articles :

« Il est créé, dit l'article premier, une caisse de retraite spéciale qui prendra le nom de « Caisse nationale de retraite des travailleurs et des invalides du travail »; elle constituera une *personne civile ayant son existence et son patrimoine propres.* »

L'article 2 énonce les conditions dans lesquelles fonctionnera la caisse. « Tout Français, de l'un ou de l'autre sexe, âgé de seize ans, ouvrier de l'industrie ou de l'agriculture, employé, serviteur à gages, travaillant à l'année, au mois, à la journée ou à la tâche, et dont le salaire annuel ne dépasse pas 3,000 fr. est *réputé* vouloir s'assurer le bénéfice d'une pension de retraite servie par la Caisse nationale des travailleurs, et s'astreindre au prélèvement minimum fixé par l'article 8, s'il ne fait pas une déclaration contraire. »

Art. 8. « A défaut de cette déclaration, celui qui loue ses services au jour, au mois ou à l'année, est *tenu* à un prélèvement journalier sur son salaire effectif, qui ne peut être inférieur à cinq centimes, et l'employeur, de son côté, est obligé de contribuer pour pareille somme au versement de l'ouvrier. Au delà de ce minimum et quel que soit le prélèvement de l'ouvrier, l'employeur ne peut être tenu à une contribution excédant dix centimes par journée de travail. »

L'art. 22 constitue un fonds de réserve.

Les articles 35, 37, 38, 39 et 40 sont très importants. Les syndicats professionnels, les syndicats de consommation et les sociétés de secours mutuels, les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers pourront prendre à leur charge les versements de leurs adhérents, de l'employeur et de l'ouvrier.

Les chefs d'industrie ou société pourront s'exempter de verser au delà du maximum pour le cas où l'ouvrier fait un versement supérieur, et restreindre leur contribution fixe, à cinq centimes, lorsqu'ils concéderont à leurs ouvriers la participation aux bénéfices nets de l'entreprise suivant une base et un mode d'application fixés par eux et acceptés par l'ouvrier.

Les chefs d'industrie et les sociétés qui, ayant constitué une caisse de retraite au profit de leurs ouvriers ou employés, justifieront qu'à prélèvement égal sur le salaire des ouvriers et par leur contribution en conformité de l'article 8, § 1<sup>er</sup>, ils leur assurent au même âge une pension équivalente à celle résultant

du tarif de la Caisse de retraite des travailleurs, ne seront pas tenus d'effectuer les versements à ladite caisse.

L'on peut, comme je l'ai déjà dit, critiquer certains détails de cette proposition de loi, trouver, par exemple, qu'elle ne tend pas assez à la reconstruction d'organismes corporatifs, mais dans l'état de *dissolution* professionnelle où nous sommes, peut-être est-elle encore ce qu'il y aurait de plus immédiatement réalisable dans la pratique?

G. DE PASCAL.

## LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

### DEUXIÈME PARTIE

#### Apostolat confié à la Bienheureuse relativement au culte du Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Au moment de franchir le Jourdain pour introduire le peuple de Dieu dans la Terre sainte, Josué, successeur de Moïse, faisait retentir par tout le camp d'Israël la proclamation suivante : « Sanctifiez-vous, car le Seigneur opérera parmi vous des merveilles » (1).

Nos très chers Frères, nous éprouvons le besoin de redire à nous-mêmes ces paroles et de vous les répéter. Après avoir étudié et honoré en Marguerite-Marie la fidèle imitatrice des abaissements et des souffrances du Verbe incarné, le moment est venu de parler de la mission extraordinaire dont elle a été investie par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Il lui a révélé miraculeusement son Cœur et il l'a chargée de le révéler au monde.

Il ne faut pas approcher à la légère de mystères aussi saints. Purifions donc nos pensées et nos affections, afin de nous disposer à entrer dans une région où les faits surnaturels nous attendent pour ainsi dire à chaque pas. « Ainsi, dit l'auteur de la Sagesse, les Hébreux protégés par la main du Seigneur traversèrent sans obstacle les flots de la mer Rouge, ils foulaient

(1) Dixit Josue ad populum : sanctificamini : cras enim faciet Dominus inter vos mirabilia. (Josue, III, 15.)



aux pieds le gazon des prairies situées au fond de l'abîme, tandis qu'ils admiraient les prodiges dont ils étaient environnés. (1) »

*Principe fondamental auquel se réfèrent les manifestations les plus extraordinaires du surnaturel.* — Une réflexion préalable d'une haute importance nous sera de grand secours. Elle nous empêchera de nous troubler au récit de certaines merveilles extraordinaires qui, au premier abord, semblent devoir déconcerter notre raison, mais qui apparaissent bientôt dans la lumière de la foi en parfaite harmonie avec les faits surnaturels racontés par l'Évangile.

Nous empruntons cette très sage observation au P. Joseph de Galliffet, de la Compagnie de Jésus (2).

« Dans ce que les saints ont écrit des faveurs divines, dit le savant jésuite, il n'y a rien qui doive paraître incroyable à un chrétien qui a considéré avec un peu d'attention ce que peut l'amour de Jésus-Christ envers les hommes et ce qu'il a déjà fait pour eux. »

« Pour moi, ajoute-t-il, j'avoue que quand je me mets à méditer les bienfaits de cet aimable Sauveur, et en particulier le mystère de l'Eucharistie, j'avoue que tout ce que je lis et tout ce que j'entends des grâces reçues par les âmes saintes, quelque extraordinaires qu'elles soient, cesse de me paraître incroyable; et je suis persuadé que tout homme qui réfléchira tant soit peu sur ce mystère, pensera comme moi. Je prie donc ceux qui ont tant de peine à croire ce que les saints ont écrit des grâces célestes, de jeter un coup d'œil sur le saint Sacrement de l'autel, et de nous dire ce qui leur paraît plus incroyable et

(1) In mari Rubro via sine impedimento et campus germinans de profundo nimio; per quem omnis natio transivit quæ tegebatur tua manu, videntes tua mirabilia et monstra. (Sap., XIX, 7, 8.)

(2) Dans son livre intitulé *l'Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ*. C'est un des plus beaux monuments de la science et de la piété théologique en l'honneur d'une dévotion que, vingt ans plus tard, en 1765, l'autorité suprême du Pontife romain (le pape Clément XIII) devait solennellement approuver et autoriser. Cet ouvrage publié d'abord en latin parut à Rome en 1726. La première édition française est de 1733. L'édition définitive vit le jour en 1745, à Nancy, et fut dédiée par l'auteur à la reine de Pologne, femme du duc de Lorraine Stanislas Leczinski, et mère de la reine de France.

plus éloigné de la raison humaine ou que Jésus-Christ donne son cœur à une sainte Gertrude, à une sainte Catherine de Sienne, ses épouses douées d'une pureté angélique, ou bien que ce même Jésus donne son corps tout entier à manger à un homme ordinaire, à un pécheur. — Je le répète : quiconque méditera ce prodige d'amour, n'apportera jamais pour raison de ne pas croire certaines grâces extraordinaires la difficulté qu'il sent d'y assujettir son esprit, puisque les excès de l'amour divin que la foi nous enseigne, surpassent les grâces et, pour ainsi dire, les excès particuliers que les saints racontent et les rendent par conséquent très croyables » (1).

Une contemporaine de la bienheureuse Marguerite-Marie qui eut le privilège d'être louée après sa mort par la grande voix de Bossuet, avait déjà mis en relief l'argument fondamental qui aide si puissamment l'âme chrétienne à s'incliner avec docilité devant les prodiges du surnaturel. Anne de Gonzague, princesse palatine morte en 1684, avait eu le malheur de perdre la foi, et la grâce inappréciable de la recouvrer. Elle a exposé elle-même de quelle façon son incrédulité fut vaincue.

« Il est bien croyable, disait-elle, qu'un Dieu qui aime infiniment, en donne des preuves proportionnées à l'infinité de son amour et à l'infinité de sa puissance; et ce qui est propre à la toute-puissance d'un Dieu, passe de bien loin la capacité de notre faible raison. »

Elle ajoutait : « C'est ce que je me dis à moi-même, quand les démons tâchent d'étonner ma foi ; et depuis qu'il a plu à Dieu de me mettre dans le cœur que son amour est la cause de ce que nous croyons, cette réponse me persuade plus que tous les livres. »

Le commentaire ajouté par Bossuet à ces paroles d'une convertie, fortifie encore le substantiel et décisif raisonnement dans lequel se trouve « l'abrégé de tous les saints Livres et de toute la doctrine chrétienne. Sortez, Parole éternelle, Fils unique du Dieu vivant, sortez du bienheureux sein de votre Père, et venez annoncer aux hommes le secret que vous y voyez. Il l'a fait, et durant trois ans, il n'a cessé de nous dire les secrets des conseils de Dieu. Mais tout ce qu'il en a dit est renfermé dans ce seul mot de son Evangile : *Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique*. Ne demandez plus ce qui a uni en

(1) Edit. de Nancy, in-4°, 1745, p. 36-38.

Jésus-Christ le ciel et la croix avec les grandeurs. *Dieu a tant aimé le monde!* Est-il incroyable que Dieu aime et que la bonté se communique? Disons donc pour toute raison dans tous les mystères : *Dieu a tant aimé le monde...* C'est là toute la foi des chrétiens et l'abrégé de tout le symbole. Pourquoi veut-on que les prodiges coûtent tant à Dieu?... Croyons donc en l'amour d'un Dieu, — la foi nous paraîtra douce en la prenant par un endroit si tendre » (1).

Dans ses méditations sur l'Évangile, Bossuet est encore revenu sur ce même argument. Il s'en est particulièrement servi pour venger contre les objections de l'incrédulité et de l'hérésie le don ineffable que Notre-Seigneur a fait de lui-même aux hommes dans la très sainte Eucharistie.

Après avoir exposé l'institution de ce divin Sacrement, il demande « comment tout cela s'est pu faire » et il répond : « *Dieu a tant aimé le monde!* L'amour peut tout; l'amour fait, pour ainsi dire, l'impossible pour se contenter et pour contenter son cher objet. Dieu a fait aussi pour nous l'impossible; je dis *pour nous*, car pour lui il n'y en a point : tout lui est possible. (Encore une fois) comment tout cela s'est-il fait? *Dieu a tant aimé le monde!* Il ne nous reste qu'à croire et à dire avec le disciple bien-aimé : Nous avons cru à l'amour que Dieu a eu pour nous. La belle profession de foi ! Le beau symbole ! Que croyez-vous, chrétien ? Je crois l'amour que Dieu a pour moi. Je

(1) *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse palatine.* Vingt ans avant de prononcer cette oraison funèbre, Bossuet prêchant le panégyrique de saint Pierre Nolasque dans l'église des Pères de la Merci, à Paris (1665), avait déjà présenté ce même argument dans lequel son génie aimait à montrer l'abrégé de tout le Symbole : — « Pour établir dans les cœurs la croyance d'un si grand mystère (le don de Dieu aux hommes dans l'Incarnation), l'Écriture sainte ne cesse de publier la bonté de Dieu et son amour pour les hommes. C'est ce qui a obligé l'apôtre saint Jean à confesser en ces termes la foi de la Rédemption. *Pour nous*, dit-il, *nous croyons à la charité que Dieu a eue pour les hommes.*

« Voilà une belle profession de foi et conçue d'une façon bien singulière; mais absolument nécessaire pour combattre et déraciner l'incrédulité? Car c'est de même que s'il disait : connaissant, comme nous faisons, les bontés de Dieu, ses miséricordes et ses entrailles paternelles, nous croyons facilement cet amour immense qu'il a témoigné aux hommes en se livrant pour eux : « *Et nos cognovimus et credidimus charitati quam Deus habet in nobis* » (1<sup>a</sup> Epist. B. Joannis, ap. iv, 16.)

crois qu'il m'a donné son Fils; je crois qu'il s'est fait ma nourriture, et qu'il m'a donné son corps à manger, — son sang à boire, — aussi substantiellement qu'il a pris et immolé l'un et l'autre. Mais comment le croyez-vous? C'est que je crois à son amour qui peut pour moi l'impossible, qui le veut, qui le fait. Lui demander un autre comment, c'est ne pas croire à son amour et à sa puissance » (1).

Nous pouvons maintenant aborder le récit des grâces et manifestations extraordinaires dont la Sœur Marguerite-Marie fut favorisée par Celui qui l'avait élue, prédestinée, mise à part pour redire aux hommes un écho de cette parole éternelle dans laquelle se trouve renfermée toute la substance de la révélation chrétienne : « Dieu est amour ! Dieu a tant aimé le monde ! » .

*Révélations faites par Notre-Seigneur à Marguerite-Marie au sujet de son divin Cœur.* — Autant que l'absence d'indications chronologiques précises (2) permet de l'affirmer, les trois révélations principales faites par Notre-Seigneur à la Bienheureuse au sujet de son Cœur eurent lieu dans les trois années consécutives 1673, 1674 et 1675.

La première doit être placée sûrement au 27 décembre 1673, jour de saint Jean l'Évangéliste. Marguerite-Marie avait alors vingt-six ans et il y avait quatorze mois qu'elle avait fait ses vœux. Voici en quels termes elle a rapporté la grâce dont elle fut favorisée :

(1) *Méditations sur l'Évangile*, la Cène, 24<sup>e</sup> jour.

(2) En effet, dans le mémoire autobiographique de la Bienheureuse qui est la source principale à consulter sur ces révélations, les dates d'années ne sont nulle part indiquées. Écrivant ses souvenirs par pure obéissance au P. Rolin, son confesseur, et uniquement pour faire connaître ses voies intérieures, Marguerite-Marie n'a pas eu la préoccupation de la chronologie. Elle emploie d'ordinaire à cet égard des formules très vagues : « Un jour, — une fois ». Dans quelques endroits, il est vrai, elle est un peu plus précise, sans toutefois l'être suffisamment encore. Elle indiquera une fête ou une cérémonie liturgique, mais sans dire l'année ni le mois. Le mémoire des contemporaines, rédigé en 1715, lors de la première enquête canonique, n'est guère plus explicite à cet égard. C'est avec les lettres de la Bienheureuse, dont un certain nombre sont datées, et en confrontant les indications relatives aux fêtes de l'année avec les tables chronologiques que l'on arrive à fixer à peu près la date des événements les plus considérables de la vie religieuse de Marguerite-Marie. Voilà ce qui explique comment, dans le livre de Mgr Languet, les faits ne sont pas toujours présentés dans l'ordre où ils se sont accomplis.

« Une fois, étant devant le Saint-Sacrement, je me trouvais tout investie de la divine présence de mon souverain Maître, mais si fortement que je m'oubliai de moi-même et du lieu où j'étais et je m'abandonnai à ce divin Esprit, livrant mon cœur à la force de son amour. Il me fit reposer fort longtemps sur sa divine poitrine où il me découvrit les merveilles de son amour et les secrets inexplicables de son Sacré Cœur qu'il m'avait toujours tenus cachés jusqu'alors et *qu'il m'ouvrit pour la première fois*, mais d'une manière si effective et si sensible qu'il ne me laissa aucun lieu d'en douter pour les effets que cette grâce produisit en moi qui crains pourtant toujours de me tromper en tout ce que je dis se passer en moi. Et voici comme il me semble que la chose s'est passée; Il me dit: Mon divin Cœur est si passionné d'amour pour les hommes et pour toi en particulier, que ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen et qu'il se manifeste à eux pour les enrichir de ses précieux trésors que je te découvre et qui contiennent les grâces sanctifiantes et salutaires nécessaires pour les retirer de l'abîme de perdition, et je t'ai choisie comme un abîme d'indignité et d'ignorance pour l'accomplissement de ce grand dessein, afin que tout cela soit fait par moi » (1).

Il se fit ensuite entre le divin Révéléateur et celle qu'il appelait à être sa confidente et sa coopératrice un échange mystérieux.

Jésus prit le cœur de sa pauvre servante et, « le mettant dans le sien, il le lui fit voir, semblable à un petit atome plongé dans une fournaise ardente, d'où il sortit embrasé comme le charbon de feu dont le séraphin s'était servi pour purifier les lèvres du prophète Isaïe (2). A partir de ce moment et jusqu'à la fin de sa vie, la Sœur ne cessa pas de sentir au côté gauche une douleur analogue à celle d'une plaie enfiévrée. Le premier vendredi de chaque mois, la souffrance devenait plus intense, et comme elle le dit elle-même, la « faisait brûler toute vive. »

Si extraordinaire que puisse paraître cet échange des cœurs entre le Créateur et une chétive créature (3), c'est bien le cas

(1) *Sa vie par elle-même*, I, 379.

(2) Is., vi.

(3) Le même fait miraculeux est mentionné dans les vies de sainte Catherine de Ricci, de sainte Lutgarde, de sainte Catherine de Sienne. (Ribet, *la Mystique divine*, t. II, p. 571).

de nous rappeler la très judicieuse réflexion du P. Joseph de Galliffet.

En soi, il n'y a rien là qui dépasse l'intensité surnaturelle du don fait par le Sauveur à ceux qui le reçoivent dans la sainte Eucharistie. Dans le discours de la Cène, après que ses apôtres venaient de communier pour la première fois, il leur dit ces étonnantes paroles : « En ce jour, vous connaîtrez que vous êtes en moi et que je suis en vous » (1).

Que signifie cette divine promesse, dont l'accomplissement se renouvelle toutes les fois que le plus humble fidèle participe à l'auguste sacrement, sinon que le premier et le dernier mot de la sublime religion apportée au monde par Jésus-Christ est d'établir entre Dieu et l'homme une société si intime que l'homme aille jusqu'à se dépouiller de son pauvre et chétif cœur pour le donner à Dieu, lequel, en retour, lui donne le sien, avec tous les trésors de sagesse, de sainteté, de force dont il est rempli?

Au fond, que voulait dire saint Paul quand il s'écriait : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi ? » Si c'est au cœur que commence et que se termine le phénomène de la vie, suivant l'axiome des anciens philosophes (2), l'acte de charité en vertu duquel la vie divine devient notre vie n'est-il pas admirablement exprimé par cet ineffable échange des cœurs, dont on pourrait trouver déjà l'annonce figurative dans l'Ancien Testament ?

« Mon fils, donnez-moi votre cœur », telle est l'invitation adressée par la Sagesse éternelle à la pauvre créature humaine (3) ? C'est ce qui a été pleinement réalisé, quand le Verbe de Dieu, revêtant notre nature a véritablement pris en lui le cœur de l'homme, se réservant de lui rendre ce don au centuple le jour où Lui-même, par l'institution du mystère eucharistique, nous mettrait en possession de son cœur, avec toutes les richesses réunies de sa divinité et de son humanité (4).

Ne peut-on pas ajouter que, déléguée par une expresse

(1) In illo die vos cognoscetis quia., vos in me et ego in vobis (Joann., xiv, 20).

(2) Cor primum vivens et ultimum moriens.

(3) Præbe, fili mi, cor tuum mihi (Prov., xxiii, 26.)

(4) Domine quid est homo, quia apponis erga eum cor tuum ? (Job., vii, 17.)

volonté du Sauveur à une mission qui devait être si contredite et se heurter à tant de difficultés, Marguerite-Marie avait besoin que son cœur eût été trempé dans le cœur même de Jésus-Christ, comme le fer est plongé dans la fournaise ardente pour devenir l'acier que rien ne peut rompre et qui sort vainqueur de tous les assauts ?

L'année suivante, 1674, probablement au mois de juin, pendant l'octave de la fête du Saint-Sacrement, le mandat intimé pour la première fois le 27 décembre 1673 fut renouvelé. Cette seconde révélation ajoutait à la première des prescriptions positives. Ce fut alors en effet que le Sauveur demanda à Marguerite-Marie de communier tous les premiers vendredis du mois pour lui faire amende honorable et de prier pendant une heure, chaque semaine, dans la nuit du jeudi au vendredi, entre onze heures et minuit, la face prosternée contre terre, afin d'expier les péchés des hommes et de consoler son Cœur de l'abandon où il avait été laissé au Jardin des Oliviers (1).

Enfin, en 1675, avait lieu une révélation encore plus explicite que les précédentes.

C'était pendant l'octave de la fête du saint Sacrement. Marguerite-Marie était agenouillée à la chapelle, derrière la grille des religieuses (2). Elle avait les yeux fixés sur le tabernacle. Tout à coup, Notre-Seigneur lui apparut, et, lui découvrant son Cœur, lui adressa ces paroles mémorables, tant et tant de fois depuis répétées et commentées : « Voilà, lui dit le Sauveur, ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ; et, en reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingrattitudes par leurs irrévérences et sacrilèges et par les froideurs et mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore le plus sensible, est que ce sont des cœurs qui

(1) *Sa vie par elle-même*, II, 382.

(2) Malgré les restaurations qu'elle a subies, cette chapelle est aujourd'hui dans ses parties principales ce qu'elle était il y a deux siècles. C'est bien là que se sont accomplies les principales manifestations du Sauveur à sa fidèle servante, et, en particulier, celle du mois de juin 1675. Il importe que les pèlerins ne l'oublient pas. Si, d'ordinaire, les portes du monastère sont fermées pour eux et si la loi de la clôture leur interdit de pénétrer dans les jardins, ils ont chaque jour, du matin au soir, la liberté d'aller prier dans le sanctuaire à jamais consacré par la plus complète et la plus décisive des révélations de Notre-Seigneur à la Bienheureuse.

me sont consacrés qui en usent ainsi. C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi d'après l'octave du saint Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon Cœur en communiant ce jour-là et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels. Je te promets aussi que mon cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur et procureront qu'il lui soit rendu.» (1)

Docile aux ordres qui lui étaient notifiés, Marguerite-Marie n'avait jamais manqué de rapporter à ses supérieures le détail des voies extraordinaires dans lesquelles elle était engagée et des communications qui lui étaient faites. Ces ouvertures, commandées par l'obéissance et conformes à la simplicité dont saint François de Sales et sainte Chantal ont laissé l'héritage à la Visitation, mettaient les supérieurs dans une situation fort embarrassante. D'une part, elles ne pouvaient douter de la véracité d'une fille qui pratiquait avec une si rare perfection l'obéissance, l'humilité, la défiance de ses propres lumières, le plus sincère mépris d'elle-même. D'autre part, comment concilier ces voies extraordinaires avec l'esprit général de l'Institut dont elles avaient charge de maintenir les traditions, surtout quand des gens « de doctrine » consultés par elles au sujet des révélations de la Sœur n'y voyaient guère que les fantaisies de son imagination, et peut-être des illusions du mauvais esprit?

(A suivre.)

Mgr PERRAUD.

---

## NOTES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE CONTEMPORAINE

M. Paul Bert.

L'apparition de M. Paul Bert au ministère des cultes était de nature à provoquer une catastrophe.

Quand M. Gambetta prit le pouvoir, son plus grand souci fut le choix de ses collaborateurs. D'un côté, il avait avec certains camarades des engagements qu'il était dangereux de ne pas tenir; de l'autre il s'exposait à se couvrir de ridicule devant l'Europe en confiant les intérêts de la France à des hommes déconsidérés. Il essaya de ruser avec certains, mais il les

(1) *Sa Vie par elle-même*, II, 402.



trouva si décidés à ne pas lâcher la proie pour l'ombre qu'il préféra tenir ses engagements. Il pensait d'ailleurs qu'en les attachant à son char, il les dompterait plus facilement.

1. L'illusion fut de courte durée.

2. Au bout de quelques jours M. Gambetta fut fixé sur l'avenir qui lui était réservé. Aussi préféra-t-il tomber debout; voilà pourquoi il provoqua lui-même le vote qui le renversait après soixante-douze jours de règne.

Le camarade qui lui créa le plus d'embarras fut M. Paul Bert. M. Gambetta était décidé à ne jamais lui confier le département de l'instruction publique et des cultes, bien qu'il le lui eût promis. Il aurait laissé M. Ferry à l'instruction publique et aurait rattaché les cultes à l'intérieur. Paul Bert se fâcha. Il y eut même dans le petit hôtel de la rue Saint-Didier, pendant les pourparlers qui précédèrent l'avènement du *grand ministère*, une scène des plus violentes entre M. Gambetta et M. Paul Bert; scène dont M. Ferry fut le témoin involontaire. Tout d'un coup il voit M. Paul Bert sortir du cabinet de M. Gambetta, l'œil en feu, la face congestionnée, dans une irritation indicible, ne reconnaissant personne, heurtant même M. Ferry, dont c'était le tour d'entrer chez le *patron*. M. Gambetta venait de déclarer à M. Paul Bert qu'il ne serait jamais ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. Gambetta se dissimulait d'autant moins l'effet déplorable que produirait l'apparition de M. Paul Bert au département des cultes, qu'il n'avait même pas voulu confier ce département à M. Ferry, parce que M. Ferry n'est pas marié religieusement. Déjà, lorsque celui-ci avait été appelé pour la première fois à l'instruction publique et qu'il avait demandé qu'on lui enlevât les cultes, M. Gambetta lui avait écrit pour le féliciter (*sic*), lui disant qu'il était, en effet, peu convenable qu'un ministre qui n'est pas marié religieusement ait des rapports obligatoires et quotidiens avec le clergé.

Les débuts de M. Paul Bert dépassèrent toutes les prévisions.

Le jour où il reçut les fonctionnaires de l'instruction publique, lorsque les professeurs de théologie catholique se présentèrent, il affecta de leur tourner le dos pour saluer les théologiens protestants et leur dire qu'ils valaient cent fois mieux que les premiers; puis quand il eut devant lui les instituteurs libres laïques, il s'oublia jusqu'à déclarer que les instituteurs congréganistes étaient les ennemis de la liberté et qu'ils n'étaient pas même

français. Son langage et son attitude révoltèrent même ses amis et ses partisans.

« J'ai appris par des sources autorisées, écrivait au *Journal de Genève* son correspondant parisien, que M. Gambetta a grondé (sic) M. Paul Bert pour son discours imprudent à la faculté de théologie protestante. C'est à cette sommation qu'est due, dans l'*Officiel*, la partie bienveillante de son allocution.

« On espère toujours que l'orage annoncé pourra être conjuré, au moins dans la menace principale et son danger prochain. Les foudres ministérielles ont frappé plus subitement les hauts employés de l'administration des cultes. M. Rozan, qui après quelque vingt ans et plus de services distingués à l'administration du culte protestant était arrivé à une division du culte catholique, s'est vu renvoyé du jour au lendemain, sans aucun avis préalable, sans avoir été appelé par le ministre, et n'a appris que par l'*Officiel* qu'il devait le jour même quitter le ministère. Le cas de M. Rozan n'est pas isolé et nous pourrions citer tel autre membre de l'administration qui a appris sa disgrâce par un pli déposé sur son bureau. »

A peine installé, M. Paul Bert était devenu encombrant. Aussi les journaux les moins cléricaux, le *Temps*, le *National*, le *Soir*, le *Standard*, l'*Italie* se faisant l'écho de l'impression douloureuse que produisait partout ce scandale : suppliaient M. Gambetta de le faire cesser. Le *Temps* se demandait avec tristesse pourquoi les cultes avaient été remis à un homme qui les avait traités jusqu'ici beaucoup moins en homme d'État « qu'en pamphlétaire », qui avait cru pouvoir comparer le prêtre à la peste, au phylloxéra, et représenter le catholicisme comme l'école du mensonge, de la rapine, de l'imbécillité, de toutes les sottises et de tous les vices. C'est jeter à l'Eglise catholique un inqualifiable et outrageant défi, disait le *Parlement* qui ajoutait : « Nous ne sommes pas cléricaux, mais nous sommes impartiaux avant tout ; la nomination de M. Paul Bert aux cultes est un acte de mauvaise politique et de mauvais goût. »

Le *Standard* du 16 novembre publiait une dépêche de son correspondant parisien ainsi conçue : « J'apprends que les préfets ont envoyé au ministère des dépêches déclarant que la nomination de M. Paul Bert a causé un véritable scandale. Ces mots : un véritable scandale sont en français dans le journal anglais.

« Nous n'attendions pas, lisait-on dans l'*Italie*, que M. Gambetta se montrât fort tendre pour l'élément catholique ; mais il est au moins politique de ne pas soulever tout d'abord des clameurs, non plus que les susceptibilités d'une partie de la nation qui ne prend pas part aux luttes politiques et nous considérons l'entrée de M. Paul Bert dans le cabinet comme une provocation. M. Gambetta ne pouvait-il choisir *un libéral, un anti-clérical même* un peu moins compromis que M. Paul Bert ? A quoi bon provoquer, à cause d'un nom, une guerre qu'on avait toujours le temps de faire éclater plus tard et au moment choisi quand il n'y aurait pas eu d'affaires urgentes ? Ce choix est bien impolitique. »

Toutes ces critiques irritaient M. Gambetta. Aussi l'orage ne tarda pas à éclater au sein du Conseil.

M. Paul Bert ayant désigné M. Bihourd, préfet du Pas-de-Calais, pour remplacer M. Flourens, à la rue de Bellechasse, M. Gambetta pria M. Bihourd de retourner, au plus vite, dans son département et imposa M. Castagnary à M. Paul Bert.

Dans l'entourage du « patron » on se défiait de M. Castagnary. Déjà quand il avait paru au conseil municipal de Paris, où M. Gambetta l'avait en quelque sorte imposé, et plus tard au Conseil d'Etat en 1879, M. Castagnary avait reçu le plus froid accueil. En vain M. Gambetta essayait-il de le faire décorer. Au conseil des ministres on s'y opposa, sous prétexte que cette distinction serait mal accueillie (*sic*). Quand M. Castagnary succéda à M. Flourens, ce ne fut que dix jours après son entrée en fonctions que *l'Officiel* harcelé par les journaux, finit par avouer que M. Castagnary n'était pas directeur des Cultes, mais chargé de « *réorganiser cette direction.* »

Bien qu'imposé à M. Paul Bert, M. Castagnary n'en sut pas moins faire bon ménage avec son ministre. Il est vrai que laissant de côté les affaires courantes, il sut flatter sa manie en lui fournissant des notes relatives à son « *Concordat strict.* »

Il y avait à cette époque dans les cartons de la direction des projets de réformes ecclésiastiques par douzaines, tous plus invraisemblables les uns que les autres. M. Castagnary se jeta à corps perdu dans l'étude de ces projets. Arrivé le matin à neuf heures à son bureau, il n'en sortait que le soir à sept heures, s'y faisant même apporter son déjeuner pour perdre moins de temps, et condamnant impitoyablement sa porte aux visiteurs, peine d'ailleurs bien inutile, car pas un évêque, sauf Mgr Bellot, pas

un prêtre, sauf ceux qui composaient la basse-cour de M. Paul Bert, ne mirent les pieds rue de Bellechasse tant que dura ce carnaval.

Un beau jour M. Castagnary apporta triomphalement à M. Paul Bert dix-sept propositions qui lui paraissaient quintessencier la législation ecclésiastique. M. Paul Bert, ravi ne fit qu'un bond de la rue de Grenelle au quai d'Orsay. C'était jour de conseil. A peine avait il ouvert la bouche que M. Gambetta le pria de se taire, l'assurant que s'il n'avait que des *absurdités pareilles à proposer au Conseil il ferait mieux de rester chez lui (sic)*.

Au précédent conseil M. Paul Bert avait obtenu un succès du même genre. M. Castagnary, à cheval sur l'article 20 de la loi de Germinal an X, ne s'était-il pas avisé d'écrire à plusieurs évêques qui s'étaient rendus à Rome, qu'ils avaient à revenir au plus tôt dans leurs diocèses « à peine d'être privés de leurs traitements », sous prétexte « qu'ils étaient partis sans attendre la réponse du ministre. » Ces évêques en référèrent au ministre qui dut en entretenir le Conseil. M. Castagnary fut blâmé et on le pria d'être à l'avenir moins zélé.

Ce n'est pas que M. Castagnary fût un ignorant ou un naïf. Au temps de sa jeunesse il avait fait les délices de l'*Académie du Rat mort* dont le président M. Ganesco lui avait confié les délicates fonctions de secrétaire perpétuel, qu'il remplissait sous l'élégant pseudonyme de *Castus ignarus*. Pour vivre il publiait dans des revues d'art des articles d'une assez bonne ciselure; il collaborait au *Courrier du Dimanche*, au *Journal de Paris* en compagnie de M. Isambart et de M. Ranc, au *Siècle*. Il était impitoyable pour ceux de ses camarades qui acceptaient la croix des mains de l'Empereur. Un jour, l'un deux, qui s'était lié avec M. Clément Duvernois, fit partie d'une promotion de légionnaires. Lorsque son nom parut, M. Castagnary enregistra délicatement sa décoration parmi celles des commissaires de police. Et comme le décoré lui en faisait l'observation.

« — Ne vous fâchez pas, lui répondit M. Castagnary, c'est de règle. »

Le piquant de l'affaire, c'est que M. Castagnary avait publié quatre ou cinq ans auparavant un volume de critique; l'autre avait dit tout le bien imaginable et même un peu plus qu'il n'en pensait de ce volume. C'était sans doute aussi de règle. C'est pourquoi M. Castagnary ne se croyait point ingrat pour

avoir insinué en fumant sa pipe que la police n'était pas étrangère à la décoration de son bénévol thuriféraire.

Devenu ambitieux, M. Castagnary s'était mis à la remorque de M. Gambetta, qui l'imposait partout où il avait besoin d'un confident dévoué.

En quittant la rue de Bellechasse M. Castagnary alla siéger au conseil d'Etat où il avait la délicate mission de proposer à ses collègues l'enregistrement des bulles et des brefs pontificaux.

Or le 16 novembre 1882, il y avait séance de grand apparat au conseil d'Etat; quand je dis de grand apparat, c'est pour n'être pas accusé d'irrévérence envers l'un des plus grands corps constitués de l'Etat, car messieurs les conseillers d'Etat ont beau mettre à certains jours les petits plats dans les grands, leur festin est aussi maigre qu'une collation de vendredi saint. Le *clou* de la séance du jeudi 16 novembre 1882, était l'enregistrement des quatre bulles d'institution canonique des évêques élus à Arras, à Saint-Brieuc, à Châlon, à Tarbes et du bref de l'archevêque de Lépante. Au programme, en vedette, *M. Castagnary*.

Avant d'obtenir les honneurs du grand livre, une bulle d'institution canonique doit affronter une série d'épreuves qui ne durent pas moins de dix à douze semaines, presque un voyage autour du monde.

Bienheureuse est la bulle qui ne fait pas plusieurs fois naufrage.

Lorsque dans le Consistoire le Souverain Pontife a fait choix d'un évêque pour un siège épiscopal, il notifie sa décision à la Congrégation des évêques et réguliers qui rédige la Bulle d'institution canonique. C'est une feuille de parchemin, de même format qu'un diplôme de bachelier, moins l'encadrement; tout est écrit à la main. La calligraphie en est assez rudimentaire. Trois lettres sont grossièrement enluminées L de Leo, D Dilecto et G de Grévy. Au bas du libellé, un sceau en plomb plus large qu'une pièce de cent sous en argent, représentant sur l'une de ses faces les bustes de saint Pierre et de saint Paul, séparés par une croix, à l'autre face cet exergue :

LEO

PAPA

XIII

Ce sceau est attaché au parchemin par un écheveau de soie blanche. Au-dessus du sceau se trouve six signatures, celle du

préfet de la Congrégation des évêques et réguliers et des différents prélats ou secrétaires, dont la signature est obligatoire pour que cet acte soit authentique.

Le style de la bulle est à peu près le même pour tous les évêques élus, sauf certaines expressions plus laudatives pour ceux qui sont *persona grata*.

C'est à son fils bien-aimé « Jules Grévy, président de la République française » que Léon XIII adressait la bulle que j'ai eue entre les mains.

La bulle est expédiée par la Daterie en cinq exemplaires : l'un adressé au titulaire, l'autre au gouvernement, les trois autres au clergé du diocèse, au peuple de la ville épiscopale, aux fidèles du diocèse, toujours en latin et sur parchemin. Ces cinq exemplaires sont revêtus de la signature du cardinal pro-dataire de Sa Sainteté, d'un notaire apostolique et de l'expéditeur des lettres latines. Le cachet du cardinal est attaché par un écheveau de soie rouge.

Le sous-secrétaire d'Etat du Saint-Père envoie le tout à notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, lequel l'envoie au ministère des affaires étrangères, lequel le renvoie au ministre des cultes qui fait traduire la bulle par un de ses employés ; l'original et la traduction sont expédiés au Conseil d'Etat qui doit certifier que la bulle ne contient rien de contraire « aux coutumes, maximes et franchises de l'Eglise gallicane » avant de la présenter à la signature du chef de l'Etat.

Une bulle coûte au titulaire de cinq à six mille francs, partagés au *prorata* de leur situation entre les signataires, les copistes et les expéditionnaires. Les informations à la nonciature coûtent à l'élu de cinq à six cents francs ; c'est le casuel de l'Auditeur.

La grande salle où se recueillent messieurs les conseillers d'Etat, lorsqu'ils se réunissent solennellement, est au premier étage. Cette audience solennelle se tient toujours à huis-clos.

On entre dans une pièce carrée, ornée de lambris en chêne et de peintures allégoriques en grisaille qui représentent les différentes sections du Conseil d'Etat : la loi, le contentieux, etc... La section des travaux publics est représentée sous les traits d'un laboureur qui pousse devant lui une faucheuse. Ces allégories sont encadrées de tentures en soie rose du plus tendre effet. Au fond de la salle se dressent les fauteuils des ministres, au-dessous ceux du président et des présidents de section ; plus

bas les sièges des secrétaires et des sténographes; encore plus bas une petite tribune. En face de ces quatre étages s'épanouissent MM. les conseillers d'État ordinaires et extraordinaires, MM. les maîtres des requêtes et MM. les auditeurs.

La séance est ouverte.

M. Faustin Hélie préside.

Il y a un ordre du jour; mais l'ordre du jour n'est que pour la forme. Les affaires se traitent au fur et à mesure que les rapporteurs arrivent. Le Conseil d'État est une famille.

L'horloge vient de tinter trois coups. Un silence religieux s'établit. M. Castagnary vient de se lever. Il fait penser « au seigneur Ordonnez, dont parle Gil Blas, cet homme d'une piété profonde, qui marchait les yeux baissés avec un gros rosaire à la main et qui, tout en faisant les affaires des pauvres, avait su faire les siennes ». Sous son bras crève dans une chemise un volumineux dossier; ce sont les quatre bulles et le bref. Il s'avance lentement, s'installe sans bruit, lève un instant les yeux vers le ciel, les baisse sur ses frères et bredouille son homélie :

« Messieurs,

« Votre rapporteur, le rapporteur de la commission chargée d'examiner si les bulles et le bref que voici — M. Castagnary élève les bulles et le bref à la hauteur de son visage — ne contiennent rien de contraire aux coutumes, maximes et franchises de l'Eglise gallicane. Votre rapporteur, après les avoir scrupuleusement étudiées, bien qu'il croie qu'il vaudrait mieux en ces temps troublés ne pas traiter avec Rome, mais vu les malheurs des temps qui ont introduit cette fâcheuse coutume, croit ne pas devoir s'opposer à ce que ces bulles soient enregistrées. »

Le Conseil radieux des révélations aussi rassurantes qu'inattendues de son rapporteur, s'incline et le rapporteur regagne sa stalle.

Les bulles et le bref seront enregistrés et l'Eglise gallicane devra encore quelques beaux jours à M. Castagnary.

Après la séance le secrétaire transcrit la bulle, en latin et en français sur un registre; puis le chef de l'Etat rend un décret qui est le trait à la craie blanche du douanier sur un colis : *Laissez passer!*

Ce décret du chef de l'Etat a trois articles :

Le premier seul a quelque saveur depuis le pontificat de M. Castagnary au Conseil d'Etat. Il est — du moins il était —

la reproduction littérale des derniers mots de la bulle d'institution canonique. Autrefois le décret était ainsi rédigé : *La bulle donnée à Rome.... en l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur....* M. Castagnary a fait supprimer ces mots : *de l'Incarnation de Notre-Seigneur...* sous prétexte que les introduire dans un décret signé : Jules Grévy, c'était reconnaître implicitement l'Incarnation du Christ. Or le gouvernement de la République se doit à lui-même de ne reconnaître aucun dogme.

Il est cinq heures. Les huissiers éteignent les lumières. Les conseillers passent au vestiaire prendre leurs pardessus et leurs cannes. Ils disparaissent par petits groupes silencieux. Seul M. Castagnary, avant de rentrer chez lui, ira au Palais-Bourbon rendre compte *au patron* de la grande impression qu'il a produite sur le Conseil et des étonnants progrès que fait l'Eglise gallicane.

M. Castagnary s'était adjoint comme complices à la direction des cultes deux prêtres défroqués : MM. Quily et Michaud.

M. Quily avait eu une jeunesse cléricale orageuse. Chassé de plusieurs séminaires pour son sans-çon, ses impertinences, son mauvais esprit, il avait fini par se faire ordonner à Tours. Ayant accompagné comme aumônier, en 1870, un corps de francs-tireurs, il trouva moyen de scandaliser ces hommes par ses extravagances et ses idées avancées. Revenu dans son pays, il essaya de se faire nommer membre du Conseil général pour le canton de Montfort. Il échoua et disparut.

Vers la fin de 1871, il se fit donner par M. Jules Simon une mission, en vertu de laquelle il devait visiter les bibliothèques publiques des départements de l'Ouest. Mgr Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, crut devoir écrire à M. Jules Simon pour lui signaler l'indignité du candidat. M. Quily conserva néanmoins cette fonction jusqu'en 1873. Au mois de septembre 1873, M. Quily fut recommandé par l'ex-abbé Michaud au gouvernement de Berne pour le mouvement religieux qui se préparait en Suisse. Il arriva à Berne le 25 octobre 1873 et descendit à l'hôtel Bellevue avec quelques autres ecclésiastiques qui prêtaient leur concours au gouvernement bernois. Il n'y resta que treize jours, ses relations avec une certaine comtesse Paulowska, agent très actif du Saint-Synode russe, ayant indisposé contre lui le directeur des cultes de Berne. Il fut expulsé du canton le 5 novembre et partit pour Neuchâtel. Il essaya de se faire nommer à *Bienne, à Moutiers, à Saint-Jumiers*, mais n'ayant



pas réussi, il partit pour Genève où M. Loyson le fit accepter au nombre des curés de l'Église catholique nationale du canton. M. Quily fut installé dans la paroisse de *Chêne-Bourg*, prêta le serment d'usage et continua ses intrigues en insultant tous ceux qui le gênaient. M. Loyson poussé à bout le déféra au conseil supérieur. M. Quily fut sévèrement puni par le conseil et forcé de quitter sa paroisse et le canton. A la fin de 1874, il revint à Paris auprès de M. Michaud qui avait ouvert depuis plusieurs mois une chapelle boulevard Haussmann aux frais du Saint-Synode russe.

C'est à cette époque que M. Michaud désespérant du mouvement religieux qu'il avait voulu subordonner à la Russie, se fit appeler à Berne en qualité de professeur de théologie vieux-catholique. Quant à M. Quily, il se fit, grâce à ses missions bibliographiques de 1871 à 1873, une réputation de juriste canoniste et d'érudit auprès de MM. Gambetta, Ferry, Paul Bert, et parvint à leur rendre, paraît-il, des services de plume. M. Paul Bert devenu ministre des cultes le récompensa en le nommant bibliothécaire de la direction des cultes. C'est alors que M. Quily rêva de préparer un mouvement janséniste en France. Il avait découvert que les sœurs de Sainte-Marthe étaient jansénistes, qu'il y avait des chances pour retrouver des évêques, des prêtres, des laïques jansénistes. Encouragé par M. Paul Bert, il se mit à leur recherche. M. Humbert qui succéda à M. Paul Bert fut obligé de le renvoyer à cause de ses habitudes d'ivrognerie. C'est lui et M. Michaud qui fournissaient à M. Paul Bert les textes tronqués à l'aide desquels le grand ministre composait ses pamphlets contre le clergé. M. Quily finit par se marier avec une israélite. Il est mort, il y a quelques années, de la fièvre typhoïde.

M. Michaud avait une autre idée. Il essaya de faire croire à M. Paul Bert que la solution aux questions pendantes était la transformation du culte catholique romain en culte schismatique russe.

M. Paul Bert mit tout en œuvre, d'ailleurs inutilement, pour s'attirer les bonnes grâces du nonce. Il alla le voir souvent avenue Bosquet. Je connais quelqu'un qui l'y rencontra trois fois dans la même semaine. Il lui fit hommage de « son projet de loi concernant l'exercice du culte catholique en France » qu'il fit richement relier et en tête duquel il s'oublia jusqu'à mettre cette dédicace prétentieuse :

Une lettre accompagnait l'envoi; le ministre réclamait modestement les conseils, l'appui, les encouragements du prélat.

Ce projet de loi, dont M. Paul Bert n'avait même pas la paternité, M. Castagnary le lui ayant déterré dans les cartons de la direction des cultes, n'a jamais vu le jour.

M. Paul Bert fut plus heureux avec son projet de loi tendant à la suppression des facultés de théologie. Ce projet M. Paul Bert avait souhaité un instant le voir échouer. Il avait même fait écrire à Léon XIII par l'ambassadeur qu'il était prêt à le retirer si Sa Sainteté voulait reconnaître comme canoniques les cinq facultés alors existantes. Le pape fit répondre que la chose méritait d'être étudiée. Le Parlement s'est chargé de résoudre la question en supprimant, il y a quelques années, le crédit alloué à ces facultés.

« Il est bien difficile, a écrit Théophile Gautier, de dire ce qu'il y a au fond d'un homme; la sonde serait attachée à une corde de cent mille toises de longueur, on la déviderait jusqu'au bout qu'elle filerait toujours sans rien rencontrer qui l'arrêât. Cependant j'ai touché quelquefois le fond de celui-ci en quelques endroits, et le plomb a rapporté tantôt de beaux coquillages, mais le plus souvent de la boue et des débris de coraux mêlés ensemble. »

Qu'y avait-il au juste au fond de l'âme de M. Paul Bert? Il paraît qu'au Tonkin Mgr Puginier n'a eu qu'à se louer de sa modération et des égards dont il entourait les missionnaires. Mélange « bizarre de boue et de débris de coraux mêlés ensemble », cet homme n'en n'aura pas moins fait beaucoup de mal à l'idée chrétienne, en répandant dans le peuple et parmi les instituteurs les plus odieux mensonges sur le prêtre, sur les œuvres catholiques, sur ce qu'il y a de plus saint et de plus respectable dans nos croyances.

A l'heure actuelle son souvenir est encore vivant dans les milieux où il a péroré. *Defunctus adhuc loquitur*; il continue après sa mort, par ses écrits, le mal qu'il a fait de son vivant avec un acharnement et une passion dignes d'une meilleure cause.

G. M.

## LA BIBLE EUCHARISTIQUE (1)

Messeigneurs,

Messieurs,

Je ne m'attendais point à prendre la parole dans cette séance redoutant l'application de l'adage *non bis in idem*. Si je crois néanmoins devoir céder aux instances que vient de me faire l'honorable président de cette section, c'est que, moine habitué à me régler sur la volonté d'autrui, j'ai préféré me soumettre plutôt que de résister. (Sourires d'adhésion.)

Le rapport dont Mgr Van den Berghe vous annonce la communication et que vous voulez bien applaudir d'avance, j'avais compté le déposer seulement sur le bureau, dans l'unique intention d'en solliciter l'insertion au volume des travaux du Congrès. Forcé, pour ainsi dire, de vous entretenir moi-même, je vais, si vous le voulez bien, pour autant qu'une improvisation me le permettra, vous en donner une idée d'ensemble et même une analyse partielle.

Si, entraîné par l'ardeur de la parole, j'abuse quelque peu de votre si bienveillante attention, je prie M. le président de m'en avertir sans égard, et je vous promets de montrer autant d'empressement à descendre de cette tribune qu'il m'a fallu d'instances pour me résoudre à la gravir. (Protestations.)

Messieurs, ceux d'entre vous qui ont eu le bonheur de visiter les merveilles d'art chrétien écloses sous le ciel d'Italie, ont admiré, j'en suis sûr, ces synthèses puissantes dans lesquelles des maîtres éminents, comme Giotto à Padoue, ont condensé l'histoire de la Révélation et que le langage expressif de nos pères décorait si bien du nom de *Biblia pauperum*. Eh bien, en voyant le Congrès eucharistique se réunir dans cette métropole du grand art, je me suis demandé si ce n'était point le moment de réaliser, grâce à votre initiative et votre impulsion, un cycle de tableaux en l'honneur de l'Eucharistie. Ce cycle, je lui donnerais le nom de *Bible eucharistique* ou de *Somme eucharistique*, suivant qu'il vous plairait de le limiter à l'expression iconographique des livres inspirés et ajouter un aperçu des phases du dogme de l'Eucharistie au cours des siècles chrétiens. (Vives marques d'adhésion.)

(1) Discours prononcé le mardi 19 août à la 3<sup>e</sup> section du Congrès eucharistique d'Anvers par Dom Laurent Janssens, des bénédictins de Maredsous.

Dans ma pensée, la Bible eucharistique — arrêtons-nous à cette appellation pour le moment — se partagerait en deux grandes parties : l'Ancien et le Nouveau Testament.

Permettez-moi d'esquisser comment je voudrais développer chacune d'elles.

Et d'abord, la partie de l'Ancien Testament se diviserait en trois périodes : la première, initiale, irait de la création de l'homme jusqu'à la vocation d'Abraham ; la seconde s'étendrait jusqu'à celle de Moïse ; la troisième enfin comprendrait l'ancien Testament proprement dit et irait de Moïse jusqu'au Messie.

La première période comprendrait deux tableaux, l'un antérieur, l'autre postérieur à la chute de l'homme. C'est l'arbre de vie placé au centre de l'Eden, premier symbole de l'Eucharistie, nourriture surnaturelle, semence de l'immortalité. C'est, au lendemain de la triste prévarication du premier homme, Abel, type du grand juste à venir, immolant le premier agneau, figure de Celui que Jean-Baptiste devait acclamer au Jourdain.

La période moyenne, elle aussi, se limiterait à deux scènes, mais déjà d'un symbolisme plus intense, d'une portée doctrinale plus étendue. Voici le grand-prêtre Melchisédech présentant à Dieu l'offrande prophétique du pain et du vin, selon le rite alors mystérieux, rendu lumineux au soir du cénacle. Voici le père des croyants s'apprêtant à immoler son fils unique sur qui reposent les espérances d'une innombrable postérité. Vous le voyez, Messieurs, les trois sacrifices mentionnés au canon de la messe se suivraient dans la bible eucharistique et formeraient une gradation saisissante. (Applaudissements.)

Nous sommes à l'aurore de la première délivrance d'Israël. Ici les scènes se multiplient et forment un ensemble de prédictions réelles plus frappantes que les prophéties les plus claires pour retracer d'avance, sous l'action du Dieu dont l'immensité est présente à tous les siècles, le grand œuvre de la libération de l'humanité.

Au seuil de cette grande période, l'immolation de l'agneau pascal forme la figure dramatique que saint Thomas n'hésite point à appeler la plus grande de toutes les figures eucharistiques.

Après le passage de la Mer Rouge, symbole du baptême, l'eau du rocher et la manne du désert, breuvage et nourriture miraculeux, préludent au pain et au vin surnaturels destinés à nourrir le peuple chrétien, au cours de son long pèlerinage

terrestre. A cette double figure de la pâque qui exprime le sacrifice de la Communion, en voici une troisième qui symbolise le tabernacle eucharistique. C'est le grand prêtre Aaron déposant, sur l'ordre de Dieu, dans le Saint des Saints, un peu de manne enfermée dans un vase d'or. Le même respect de l'Eucharistie sera plus tard exprimé avec plus de précision encore par la blanche nuée que Salomon vit descendre sur l'arche au jour solennel de la dédicace du temple et qui arracha au grand roi une prière magnifique dans laquelle l'adoration et la gratitude s'unissent à un enthousiasme prophétique. (Applaudissements.)

Voici d'autres scènes encore corroborant cette synthèse. C'est d'abord le roi David fuyant devant le farouche Saül et recevant de la main du prêtre, auquel il vient de protester de sa pureté, un des douze pains de proposition, et recevant de cet aliment symbolique la force que l'Eglise acclame avec transport lorsqu'elle chante du pain eucharistique : *Bella premunt hostilia, da robur, fer auxilium*. (Applaudissements.) A côté du roi-prophète, c'est Elie accablé par les persécutions qui l'assailent de toutes parts et trouvant dans le breuvage de l'eau et la nourriture du pain cendré que lui présente un messager du ciel, la vigueur de marcher cinquante jours et cinquante nuits jusqu'au sommet du mont Horeb.

Quel beau rapprochement, Messieurs, entre ces deux scènes ! David, c'est le lutteur abattu par les épreuves du monde et réconforté par un aliment divin ; Elie, c'est le ministre de Dieu soutenu par la force d'une nourriture céleste et poursuivant la tâche ingrate et plus dure d'être, en dépit des sarcasmes de la foule et des persécutions des pouvoirs, l'interprète fidèle des volontés de Jéhovah à la face d'un monde étourdi qui n'en croit et n'en comprend plus rien. (Longs applaudissements.)

Messieurs, j'abrège à dessein cette période. Pour être quelque peu complet, il faudrait ici exposer le symbolisme des divers sacrifices, surtout du grand sacrifice expiatoire. Je passe même sous silence les prophéties de David, de l'auteur des Proverbes et de la Sagesse, pour ne vous signaler que l'oracle imposant de Malachie, où l'universalité, le caractère spirituel et pacifique de l'Hostie nouvelle sont retracés en termes d'une éloquente majesté, accents assez vibrants et assez nourris pour qu'à l'heure marquée par Dieu, le génie d'un grand docteur, en dégage, sous le souffle de la piété et du génie, un immense

concert de cantiques ineffablement harmonieux. (Acclamations.)  
 Messieurs, recueillons-nous un instant, avant d'ouvrir les pages eucharistiques du nouveau Testament. L'Emmanuel vient de naître dans la « Maison du pain, » nous exprimant par cette signification du nom de Bethléem, que, s'il se montre à nous dans le dénuement le plus complet, il est cependant cette Providence qui fait germer les moissons, et qui réserve à la famille humaine un pain céleste, un vin immortel. (Applaudissements.)

Avant d'esquisser les tableaux eucharistiques que nous offrent les récits des Evangiles et des Actes, je voudrais, Messieurs, si le temps le permettait, vous faire remarquer avec quelle gradation géniale et organique le Christ a préparé le monde aux trois éléments constitutifs de son Eglise, le baptême, la primauté du Pape avec l'Eucharistie. D'abord il les fait entrevoir par des figures : le nom de Pierre donné au fils de Jonas, le baptême du Jourdain ; puis il les annonce en termes exprès à Nicodème dans son entretien nocturne ; enfin il les institue à jamais la veille de sa mort et après la Résurrection.

La même gradation se retrouve pour le mystère auguste de nos autels. C'est pourquoi la deuxième partie de la Bible eucharistique, telle que je la conçois, comprendrait trois degrés. Le premier nous offrirait les deux scènes symboliques de la production miraculeuse du vin aux nocés de Cana et de la multiplication prodigieuse du pain dans le désert, images figuratives de la liqueur divine des nocés éternelles et du pain céleste, seul capable d'alimenter les âmes au sein du désert moral de ce monde. (Applaudissements.)

Le deuxième degré est celui de la prédiction solennelle. C'est la scène à jamais mémorable dont furent témoins, au lendemain du miracle de la multiplication des pains, les bords du lac de Génésareth, lorsque le Christ, malgré les protestations du judaïsme matérialiste, en dépit du scandale de Judas, fit dépendre de la foi à l'Eucharistie, l'espérance du salut et le droit de s'attacher à Celui qui seul possède les paroles de l'éternelle vie. (Applaudissements.) Scène grandiose et mélancolique, où la promesse du don le plus sublime s'unissait, pour le Sauveur, à la prévision des plus noires ingratitude, des plus odieux abandons, des plus grandes apostasies. Mais le Christ tint bon, car lui seul savait jusqu'à quel point la nourriture qu'il nous préparait était nécessaire à l'humanité. (Applaudissements.)

Après les figures et les prophéties, voici l'heure de l'accom-

plissement. C'est la scène du cénacle que je voudrais retracer avec un pinceau d'or pour lui donner le relief et l'éclat qu'exigent la dignité et la splendeur d'un si insondable mystère. (Bravos.)

Messieurs, quelle puissance, quelle majesté et quelle simplicité dans les œuvres de Dieu ! Ce prodige que quarante siècles ont préparé, auquel le Christ a préludé depuis le commencement de sa carrière apostolique, il l'accomplit en quelques instants ; et il suffit au Fils de l'Éternel d'un seul mot articulé une seule fois, pour produire une merveille plus haute que la création de mille mondes, et devant laquelle les anges et les hommes se prosterneront jusqu'à la fin des temps. (Longs applaudissements.)

C'était trop peu d'instituer l'Eucharistie, Messieurs, trop peu de nous en donner, même après son institution, une confirmation expressive dans le sang qui jaillit avec l'eau de son côté transpercé. Le Christ voulut en être lui-même le premier dispensateur après la Cène. Tristes, chancelants, Luc et Cléophas s'éloignent de Jérusalem, au soir de la résurrection. Pèlerin mystérieux, le Christ leur dévoile les drames de la passion prédits dans les Écritures. Les disciples pressent l'éloquent inconnu à célébrer avec eux le repas du soir et lorsque, soudain, Jésus accomplit sur le pain le rite établi, il y a trois jours à peine, et dont les Apôtres, même au sein de leur abattement, avaient expliqué aux leurs l'ineffable portée, leurs yeux s'ouvrent, et ils reconnaissent le Christ dans le mystère eucharistique. Messieurs, avez-vous jamais assez remarqué qu'il n'a pas suffi, comme le voudraient les protestants, de la sainte Écriture, même expliquée par la bouche du Fils de Dieu : il a fallu le pain de la Cène pour rendre à la foi complète les disciples ébranlés, à l'espérance ferme leurs esprits chancelants, au plein amour leurs cœurs angoissés et refroidis ? (Longs applaudissements.)

Pour compléter ces tableaux eucharistiques de la carrière du Sauveur, le repas mystérieux qui suivit la seconde pêche au bord du lac de Capharnaüm, confirmerait celui d'Emmaüs, et donnerait la clef du symbolisme du pain et du poisson si cher aux artistes des catacombes.

Les actes des apôtres offrent plus d'une confirmation à ces scènes évangéliques. C'est une réunion des premiers fidèles, persévérant avec leurs chefs dans la fraction du pain, comme s'exprime saint Luc ; c'est l'institution des diacres, en vue de

faciliter la distribution des mystères, et à leur tête saint Etienne puisant dans ce mystère eucharistique cet élan de charité, cette soif d'immolation qui lui donneront la force de redire au milieu de son supplice la parole sublime du Christ crucifié et agonisant : « Mon père, pardonnez-leur. » (Applaudissements.)

Cependant il appartenait au disciple bien-aimé qui avait reposé sur le cœur du Maître, au soir de la Cène, d'entrevoir, au terme de l'âge de la révélation, l'arbre de vie, placé au centre de l'Eden, se déployer avec majesté au sein du paradis céleste, et offrir au vainqueur de la grande lutte la nourriture de l'immortalité, cette nourriture qu'à la veille de son duel gigantesque avec la mort, leur avait préparée Celui qui est la vie essentielle, l'*alpha* et l'*omega*, le principe et la fin. (Longs applaudissements.)

Cette vision de l'exilé de Pathmos clôturerait la Bible eucharistique, et répondrait par delà les siècles à la première figure, antérieure à la chute de l'homme, décrite par Moïse au début de la Genèse.

S'il vous plaisait, messieurs, d'ajouter à ce cycle un choix de tableaux résumant l'histoire du dogme eucharistique, et de créer une *Somme* plutôt qu'une *Bible*, voici comment je vous proposerais de disposer cette troisième partie.

Je distinguerais trois grandes périodes dans l'histoire ecclésiastique : celle des Pères, le moyen-âge et la période moderne.

La période des Pères embrasserait les trois siècles de luttes couronnées par le triomphe que vous savez. Nous aurions d'abord une page représentant une agape chrétienne. Cette page, illustrée par un texte de la *Didachè* ou des apologistes, reproduirait jusque dans les moindres détails, ces repas fraternels et mystiques tels que l'érudition moderne les a reconstitués; sans pour cela, bien entendu, s'inspirer de la tendance trop réaliste de l'art d'aujourd'hui.

Viendraient ensuite deux scènes de persécution : par exemple le sacrifice du pape Sixte, interrompu par l'arrivée des hordes romaines, et le Pontife rougissant de son sang la chaire pontificale où il préside aux augustes mystères : et à côté de cette immolation publique d'un chef de la chrétienté, le martyr privé, mais non moins glorieux, d'un Tesitius ou d'un Hippolyte, morts pour leur fidélité au Dieu eucharistique. Après ces tableaux des siècles de combat, voici deux scènes des siècles de victoire; elles nous montreraient à la fois avec quel désir le César-



risme, persécuteur hier, attache déjà de prix à la communion de l'Église triomphante, et combien celle-ci, au lendemain de ses angoisses, sait déployer de force morale pour sauver l'honneur de ses mystères, même en face des splendeurs de la cour de Milan et de Bysance. C'est Ambroise recevant à la communion le pénitent Théodose; c'est Basile la refusant à l'arien Valens. (Applaudissements.)

Cependant l'ère du moyen-âge vient de s'ouvrir, ère dont on a déjà tant écrit et dont il reste encore davantage à écrire car, plus que l'histoire des événements et des mœurs, celle de l'esprit qui l'animait mérite une étude approfondie. (Très bien.)

Or, pour le dogme eucharistique, quoi qu'en dise l'érudition protestante, si vaine de son étalage de savoir et souvent si vide de pensées (Applaudissements), le moyen âge, à part quelques rares incidents, a été le règne pacifique de l'Eucharistie, ce règne dont plusieurs orateurs ont entretenu nos assemblées comme du rêve impérieux de l'avenir, mais dans lequel je préfère voir un retour fidèle vers le passé. (Vive adhésion.)

Oui, Messieurs, le moyen âge croyait au Dieu de l'Eucharistie, il fléchissait le genou devant l'Hostie Sainte, et ses génies s'appliquaient avec respect à en scruter le mystère. Tant que les chrétiens n'expriment que leur foi, leur unité est complète, *in necessariis unitas*; mais dès qu'ils essaient de l'analyser à l'aide de la science, les divergences apparaissent, *in dubiis libertas*, divergences pacifiques, qui rapprochent au lieu de diviser, *in omnibus charitas*. (Applaudissements.)

Messieurs, j'ouvrirais cette ère par la représentation allégorique de la dispute qui se livra pendant plusieurs siècles, à partir du VIII<sup>e</sup> entre les plus éminents esprits, les Parchase Rathdri, les Reban Maur, les Ratramme, les Lanfranc et les Anselme; dispute qui eut une influence considérable sur le mysticisme et valut à la littérature sacrée des écrits d'une profondeur qui étonne encore le savant d'aujourd'hui. Cette page, mieux que la célèbre fresque de Raphaël, mériterait le nom de dispute du Saint-Sacrement. (Applaudissements.)

Voulez-vous, Messieurs, à côté de ces scènes de règne pacifique et de conversion, deux pages de lutte et d'anathème? C'est une orgie des Albigeois; c'est saint Norbert, triomphant par l'Eucharistie des infamies de Tanchelin, et léguant à cette ville et à ses fils, que nous saluons avec bonheur au milieu de nous, la gloire d'être les dépositaires déjà tant de fois séculaires d'un culte spécial au Très Saint-Sacrement. (Applaudissements.)

L'ère du moyen-âge se clôturerait par un second tableau allégorique, réunissant pour la louange et l'honneur du culte eucharistique les grands docteurs qui écrivirent sur ce mystère après ces événements, et les Saints que le Ciel se choisit pour instruments providentiels de la solennité liturgique à laquelle le langage de la piété réservait le beau nom de Fête-Dieu. (Bravos). Nous verrions, à côté des Richard, des Saint-Victor et des Bonaventure, l'humble vierge de Mont-Cornillon, gloire pure et sereine de notre chère patrie (applaudissements) et le grand chantre de l'Eucharistie dont le génie pénétrant et l'âme ardente s'unirent dans un sublime concert pour célébrer le Dieu des autels, l'ange de l'Ecole, saint Thomas d'Aquin. (Applaudissements.)

A cette scène allégorique qui exprimerait l'empire de l'Eucharistie sur les croyants fidèles, s'ajouterait une autre qui ferait voir son pouvoir sur les esprits égarés. C'est l'infortuné Bérenger abjurant ses erreurs dans le concile de Rome. Messieurs, je voudrais dans ce tableau, par quelque touche délicate, provoquer du moins un peu de sympathie pour le grand écolâtre, hérétique il est vrai et plusieurs fois traître à sa parole, mais victime peut-être d'une certaine école dont le spiritualisme trop matériel, hélas, çà et là quelque peu renaissant à nos côtés, l'avait poussé dans des excès opposés. Oui, donnons une prière plutôt qu'une malédiction à l'hérésiarque : son retour finit par être sincère, le cloître abrita son austère repentir, et, sur sa tombe, ornée d'une épitaphe élogieuse, les moines allèrent longtemps, en cortège, déposer leurs suffrages fraternels.

Messieurs, l'ère moderne va s'ouvrir et je me sens ému à la pensée que cette ère a vu la grande scission des peuples chrétiens, la grande apostasie eucharistique. Comment, après de si longs siècles d'une foi universelle, expliquer cette prompte et immense défection ?

Norbert avait terrassé Satan ; l'esprit de l'erreur médite sa revanche. Le voyez-vous — ce n'est pas de la fable, Messieurs, c'est de l'histoire pure — le voyez-vous apparaître en personne à Zwingle d'abord, à Luther ensuite ; stimuler les audaces emportées du docteur de Zurich, et triompher par ses astucieux sophismes des scrupules obstinés que le maître de Wittemberg, malgré la fougue ardente de son bouillant caractère, n'avait jamais pu étouffer dans son cœur de moine apostat. (Applaudissements.)

Vous savez, Messieurs, comment le Saint-Esprit triomphe du blasphème, et ce matin même la voix sympathique du pieux évêque de Liège vous a exposé avec onction et doctrine, une page du docteur infallible de l'Eucharistie, le Concile du Vatican. C'est par ces solennelles assises que je terminerais l'histoire du dogme eucharistique. (Bravos.)

Si toutefois il vous plaisait d'ajouter à ces pages d'un caractère dogmatique et en quelque sorte officiel, quelques scènes empruntées à l'histoire plus intime, mais toujours à l'histoire la plus scrupuleuse, combien de faits prodigieux et émouvants, capables de rehausser la foi et d'accroître la dévotion ! Les miracles de Bolsena, de Bruxelles, de Hoogstraeten et d'autres fourniraient de saisissants tableaux, comme encore cette scène dramatique qu'un orateur poète nous a dépeinte hier avec un langage aussi imagé qu'élevé était le sentiment dont il s'inspirait. (Applaudissements.)

Que vous dire encore de la mort de Marie Stuart ? Après le meurtre du duc Norfolk, saint Pie V avait fait parvenir à l'infortunée prisonnière de Fortheringay, dans une custode d'or, une hostie consacrée, accordant à l'illustre captive l'insigne privilège de se communier elle-même à ses derniers moments. L'heure approche où le bourreau doit faire tomber sa tête royale. Après minuit, quelques heures avant de gravir le fatal échafaud, Marie entre dans le sanctuaire du château, se recueille, prend en main le dépôt sacré, se nourrit de son Dieu et trouve dans ce suprême viatique une force surnaturelle devant laquelle ses ennemis eux-mêmes se sont trouvés désarmés et que depuis lors le monde entier n'a cessé d'admirer. (Longs applaudissements.)

Voilà, Messieurs, à grands traits les pages les plus saisissantes que le mystère eucharistique offre à l'artiste que je rêve. Vous avouerez avec moi qu'elles sont faites pour stimuler le dessin le plus idéal, le pinceau le plus enchanteur. (Bravos). Pour compléter l'enseignement qui se dégagerait de ces pages, je voudrais voir, au bas ou au verso des gravures, un texte dû à la plume étudiée d'un maître du dogme, rehaussant par de brefs aperçus, nourris de doctrine, de ce que Dieu a fait pour l'homme dès l'origine du monde pour le préparer au plus sublime de ses dons, comment le Fils de l'Eternel nous en a rendus dépositaires, et avec quelle ardeur, depuis lors, l'humanité reconnaissante a vénéré le grand Sacrement de puissance, d'amour, le Rédempteur-Emmanuel. (Ovation.)

## LÉON XIII ET LA MUSIQUE SACRÉE

Nous lisons, sous ce titre, dans l'*Osservatore romano* du 24 août :

Pendant que certains amateurs exagérés de musique sacrée appartenant à d'autres nations (et nous voulons espérer qu'ils sont très peu nombreux) croient pouvoir travailler au progrès du chant liturgique en s'insurgeant ouvertement contre ce que le Saint-Siège et les Sacrées-Congrégations romaines ont établi avec beaucoup de sagesse et de prudence en cette matière, nous signalons avec plaisir la marche sage et recommandable que la réforme de la musique sacrée a prise en Italie, se conciliant ainsi de plus en plus les sympathies et les adhésions des hommes sérieux.

Lundi, 18 du courant, le R. P. Angelo De Santi, de la Compagnie de Jésus, et M. le chevalier Joseph de Gallignani, maître de chapelle de la cathédrale de Milan et président du comité de la musique sacrée en Italie, ont eu l'honneur insigne d'être admis à l'audience du Saint-Père, à l'effet de lui présenter les Actes officiels du congrès de musique sacrée de Soave, la publication périodique *Musica sacra* de Milan et le programme d'action que le comité propose à ses adhérents.

Sa Sainteté a écouté avec une extrême bienveillance l'Adresse qui lui a été lue par le P. De Santi, daignant louer les sentiments de dévouement filial et d'entière soumission qui y étaient exprimés, et ajoutant que cela compensait en quelque sorte le déplaisir que lui avait fait éprouver l'article du *Matin*, que connaissent nos lecteurs.

Nous croyons utile de publier le texte de cette Adresse :

Très Saint Père,

Le président du congrès de musique sacrée tenu à Soave au mois de septembre de l'année dernière et le comité permanent de musique sacrée en Italie se permettent de déposer aux pieds de Votre Sainteté les *Actes officiels* de ce congrès, au nom de tous ceux qui y ont pris part et de tous les adhérents au comité.

Mus par les encouragements que Votre Sainteté, à titre de suprême Gardien des choses liturgiques et en qualité d'auguste Mécène des sciences et des arts, a daigné donner tant de fois à ceux qui cultivent cette partie importante de la liturgie qui est la musique sacrée, nous avons pris la résolution, dans cette assemblée, de travailler de toutes nos forces à ce que vos désirs, dans toute la mesure du possible, soient accomplis. *Et en même temps que nous avons fait solennelle*

et publique profession d'adhérer sans réserve en tout et pour tout aux sages prescriptions de Votre Sainteté et des Sacrées Congrégations romaines, pour tout ce qui regarde la musique sacrée et liturgique, nous nous sommes appliqués, dans la même réunion, à bien déterminer le programme de notre commune action, afin qu'il réponde aux prescriptions susdites, qu'il provoque dans la musique d'église le retour à l'esprit liturgique, et aussi qu'il sauve parmi nous l'honneur du vrai art italien et romain.

Nous nous permettons en même temps de déposer aux pieds de Votre Sainteté notre modeste publication périodique, dans laquelle nous nous étudions à propager les principes que nous venons d'indiquer et à recueillir avec bonheur les nouvelles de ce qui se fait de bien en ce sens, lentement sans doute, mais non sans efficacité, dans beaucoup de diocèses d'Italie, avec le concours et l'appui d'éminents évêques, de nombreux membres du clergé séculier et régulier et de bon nombre d'excellents maîtres et compositeurs de musique d'église.

Nous avons la confiance que l'encouragement qui ne cesse de nous venir de Votre auguste parole nous donnera souffle et courage pour continuer notre sainte entreprise et pour surmonter les graves difficultés que perpétuellement nous rencontrons.

Votre Sainteté, dans la mémorable Encyclique où elle rappelait à l'étude de la vraie et saine philosophie, daignait exprimer cette pensée que les arts libéraux « puiseraient dans le renouvellement de la philosophie, science directrice de toutes les autres, une vie nouvelle et un nouvel esprit », et Elle citait à l'appui de cette sage pensée l'expérience de tous les siècles, rappelant que les arts libéraux furent surtout florissants alors que la philosophie était honorée et son jugement écouté, et qu'ils furent négligés et presque oubliés lorsque la philosophie se trouva abaissée et embarrassée de puérilités et d'erreurs.

Nous, dans notre médiocrité, nous nous sommes proposé de consacrer tous nos efforts à ce que les espérances de Votre Sainteté au sujet de notre chant liturgique se réalisent de mieux en mieux.

En attendant, nous rendons grâce à Votre Sainteté de l'auguste protection qu'elle nous a accordée jusqu'ici; nous baisons humblement ses pieds sacrés et nous implorons pour nous, pour nos familles et pour tous ceux qui, cultivant la musique sacrée, travaillent avec nous au même but, la bénédiction apostolique.

Rome, 18 août 1890.

Pour la présidence du congrès de Soave :

Angelo DE SANTI, S. J., *président*.

Pour le comité de la musique sacrée en Italie :

Joseph GALLIGNANI, *président*.

Sa Sainteté, prenant occasion de l'allusion qui venait d'être

faite à la philosophie de saint Thomas d'Aquin, a exprimé les considérations les plus hautes au sujet des rapports que peut et doit avoir la saine philosophie avec les arts libéraux en général et avec la musique sacrée en particulier.

Le Saint-Père, entre autres observations, a fait remarquer que la saine philosophie nous enseigne à considérer toutes les choses selon la fin pour laquelle elles sont établies ou à laquelle on les destine. Si l'on a toujours en vue, a ajouté le Saint-Père, la fin pour laquelle la musique est admise dans l'Eglise, il ne sera pas difficile de reconnaître promptement ce qui convient à cet art, en qualité d'art sacré et liturgique. Si, au contraire, on perd de vue cette fin, on donnera aisément place à de déplorables profanations ; l'art dans l'église cessera d'être sacré et il devra finalement déchoir, même au simple point de vue de l'art.

Le Souverain Pontife a ajouté qu'un moyen sûr de pratiquer la musique sacrée selon sa noble fin *est de suivre en tout le jugement et les prescriptions du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation des Rites*, le droit de déterminer tout ce qui regarde le culte appartenant à ces suprêmes autorités.

Sa Sainteté a demandé alors ce que contenait le programme du comité sur ce point, et en particulier relativement au chant grégorien, et Elle a voulu qu'on lui donnât lecture des paragraphes 5, 9 et 10, qui sont les suivants :

5. — Le Souverain Pontife est le suprême gardien de la liturgie catholique pour l'Eglise universelle. Sous sa dépendance, les évêques ont la même charge dans leurs diocèses respectifs. Lors donc que la suprême autorité de l'Eglise, ou par elle-même, ou par le moyen des conciles généraux et des Congrégations romaines, établit ou prescrit quelque chose relativement à la liturgie et à une quelconque de ses parties, elle en a pleinement et incontestablement le droit et sa parole doit faire loi pour tous. On doit dire la même chose, toutes proportions gardées, des prescriptions des évêques et des conciles provinciaux.

L'artiste d'église doit donc être intimement persuadé que sa création d'art ne pourra jamais obtenir le nom de *sacrée* si elle n'est pas conforme à ces prescriptions. A cet égard, nous acceptons simplement et sans réserve tout ce que l'Eglise a prescrit et prescrira au sujet de la musique sacrée, et nous nous engageons, pour notre part, à faire prévaloir de la meilleure façon possible le droit que possède l'Eglise d'être obéie en cela.

9. — En obéissance aux décrets du Saint-Siège et de la S. Congrégation des Rites, et nommément au décret du 26 avril 1883, nous

adoptons dans l'usage pratique des églises les livres de chœur publiés par les soins et l'autorité de la même Sacrée-Congrégation, comme étant ceux qui seuls contiennent le chant authentique propre de l'Eglise romaine.

10. — Toutefois, comme il est de notre devoir de cultiver et d'encourager l'étude de tout ce qui regarde l'histoire, l'esthétique et l'archéologie de la musique sacrée, nous louons et nous encourageons l'étude qui est faite, *dans un but d'érudition*, par de savants archéologues de nos jours, au sujet de la forme primitive de la mélodie grégorienne; principalement, parce que nous sommes persuadés qu'une telle étude n'est pas de médiocre utilité pour la juste interprétation et l'exécution des mélodies contenues dans les livres authentiques.

En même temps que Sa Sainteté a daigné se montrer satisfaite de ces résolutions, Elle a exprimé en termes énergiques son indignation contre ceux qui récemment, dans le journal français le *Matin*, non contents de la liberté que le Saint-Siège a précédemment concédée et veut continuer de maintenir au sujet du choix des livres de chœur pour l'usage et la pratique des églises, ont osé désapprouver avec une manifeste insolence l'œuvre du Saint-Siège et de la Sacrée-Congrégation des Rites.

Sa Sainteté a continué encore longuement l'entretien, s'informant minutieusement des autres parties du programme et des progrès que fait la musique sacrée en Italie.

Au sortir de l'audience, M. le chevalier Galignani n'a pu retenir l'expression de son enthousiasme pour l'extraordinaire et affectueuse bonté de Sa Sainteté et pour l'intérêt qu'Elle daigne prendre à l'œuvre dont il est le président.

Les amateurs de la musique sacrée en Italie se réjouiront de ces consolantes nouvelles. Nous avons voulu, comme nous l'avons déjà dit, les donner un peu longuement, pour cette raison encore qu'elles sont une éloquente réponse aux écrivains passionnés du *Matin*, et qu'elles leur enseignent comment on doit procéder, en des matières aussi délicates et qui touchent d'aussi près à l'autorité de l'Eglise que la question de la musique sacrée, si l'on veut servir utilement la cause dont on parle.

---

### NÉCROLOGIE

La *Semaine religieuse* du diocèse de Rodez publie les lignes suivantes. Nous nous associons respectueusement et de tout cœur aux sentiments qui y sont exprimés :

Il y a quelques semaines, nous faisons part à nos lecteurs de la mort de M. *Paul GAVET*, l'un des jeunes neveux de Mgr l'évêque, mort à Lourdes, sous le regard de la Vierge Immaculée.

Aujourd'hui, le cœur de notre vénéré prélat vient d'être brisé par une blessure plus profonde encore.

Mme *BOURRET*, sa belle-sœur, s'est pieusement éteinte à Labro (Ardèche), après une maladie de quelques jours seulement.

Mme Bourret laisse, après elle, une bonne et sainte mémoire. Elle était d'une tendre piété, d'une douce bonté, de manières distinguées.

Elle trouva dans les traditions chrétiennes de sa famille, l'une des plus honorables du Vivarais, les exemples et les leçons qui en firent la meilleure des épouses et la plus dévouée des mères.

Mère de nombreux enfants, elle les éleva comme elle avait été élevée elle-même, et n'eut qu'à se montrer pour leur servir de modèle.

Mûre pour le ciel, quoique d'un âge peu avancé, elle est allée y recevoir la glorieuse couronne qui est la récompense déposée par Dieu sur le front des bons serviteurs.

Les fidèles et les prêtres surtout se feront un pieux devoir de recommander son âme à la miséricorde divine.

C'est le vrai moyen de donner une consolation à Mgr l'évêque et d'offrir un témoignage de respectueuse sympathie à son honorable famille.

—

Nous apprenons la mort de M. *JOFFRIN*, le député de Montmartre, qui a succombé en proie à d'horribles souffrances, au cancer facial dont il souffrait depuis plusieurs années et qui l'avait contraint d'entrer à la Maison Dubois. Il était âgé de quarante-quatre ans.

Ouvrier mécanicien-ajusteur, M. Joffrin prit une grande part sous l'Empire au mouvement républicain et contribua pour beaucoup à l'élection de M. Rochefort. Il organisa la Commune à Montmartre, puis, après la défaite, fut poursuivi comme officier de fédérés. Mais il put gagner la frontière et se réfugier à Londres, où il vécut de son travail de mécanicien. Après l'amnistie, il rentra à Paris, reprit son état et courut les réunions publiques, prenant la parole à tout instant. Pourtant, jusqu'en 1882, époque où il fut nommé conseiller municipal des Grandes-Carrières, son rôle avait été assez effacé ; en 1884, il fut battu par M. Simonneau et ne rentra qu'en 1886, comme représentant de Clignancourt. Au conseil, il se fit remarquer parmi les plus violents et les plus intolérants.

Aux élections de 1889, il se présenta à Montmartre contre



Boulangier et fut proclamé élu, on sait comment, avec quelques milliers de voix de moins que son adversaire.

ERCKMANN, l'écrivain dont la collaboration avec Chatrian a produit les romans nationaux si connus, *Le Conscrit de 1813*, *Waterloo*, *Histoire du plébiscite*, *l'Ami Fritz*, etc., est mort la semaine dernière aux environs de Paris. Son vieil ami est établi en Alsace. Depuis quelques années Erckmann et Chatrian étaient brouillés et un procès récent avait aggravé ce ressentiment déplorable.

### CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Toujours les *Coulisses du boulangisme*. — La duchesse d'Uzès. — Un article du *Soleil*. — Une affiche à sensation. — L'élection de Saint-Flour. — Étranger.

18 septembre 1890.

M. Mermeix continue la publication de ses *Coulisses du boulangisme*.

Deux passages des derniers feuillets sont à citer ; le premier a trait à la politique des royalistes.

Les royalistes, comptant, dit M. Mermeix, sur la majorité dans la Chambre de 89, espéraient arriver à leurs fins légalement.

Comme les 363 firent capituler le maréchal de Mac-Mahon, ils se disaient qu'ils feraient capituler l'exécutif, qu'on leur remettrait le pouvoir et qu'alors la revision serait imposée.

Si, au contraire, l'exécutif avait résisté, on lui aurait fait tête, par la présidence de la Chambre qui a le droit de requérir la force armée.

Ce plan est exactement celui qu'avait formé Gambetta après les élections de 1877.

Il lui avait réussi. Les monarchistes ne doutaient pas pour eux du même succès.

Mais une question les divisait :

Il y aurait fatalement un interrègne, pendant lequel on en appellerait au pays.

Qui tiendrait le pouvoir pendant ce temps ?

Mme d'Uzès, M. A. Meyer, M. de Mackau répondaient : Boulangier.

Les autres, M. de Mun, M. de Breteuil, M. de Martimprey, etc., moins confiants, ne voulaient pas remettre au général cette toute-puissance. Ce serait une imprudence que de lui donner, même pour un an, cette importance. Il prendrait goût à l'exercice du pouvoir.

Il ne fallait pas se mettre dans ses mains.

Telles étaient les conversations dans le monde royaliste, conversations dans lesquelles on ne tenait pas suffisamment compte du général.

Lui, il avait la résolution bien arrêtée de jouer tout le monde. Il ne l'aurait pas pu, car il eût été prisonnier de la majorité qu'il aurait fait — en n'organisant pas son parti — entrer au Palais-Bourbon.

Mais c'était sa volonté.

Parfois, cependant, les monarchistes examinaient bien l'hypothèse d'une trahison ; il leur paraissait impossible qu'il la commît.

Dans ses engagements, il avait été à différentes reprises si catégorique !

S'il montrait quelque jour des vellétés de lâchage, on ferait alors alliance avec les républicains pour épargner à la France « la honte et les périls de sa dictature ».

On ne lui laisserait pas tirer pour lui les marrons du feu allumé et entretenu par l'argent royaliste. Il périrait. Dillon n'avait-il pas dit : « Je le tuerais » ?

Ils se trompaient les uns et les autres.

D'autres, comme MM. de Breteuil, de Martimprey, d'anciens officiers, montraient une résolution aussi farouche de ne pas se laisser tromper.

Mais aucun de ces projets ne devait être réalisé, car le général allait faire la seule chose que ses alliés n'eussent pas prévue : il allait partir et renoncer à sa victoire en abandonnant le champ de bataille.

Et aussi cette jolie anecdote :

A propos de ce discours de Tours, qui scella définitivement l'accord des catholiques avec le parti républicain national, contons une dernière anecdote.

M. Georges Thiébaud, quand il connut le projet du général de formuler la politique religieuse du parti, proposa de faire cette manifestation dans l'Est.

En 1870, des paysans d'un village des Ardennes reçurent à coups de fusils un bataillon prussien.

Ils tuèrent deux ou trois soldats ennemis.

La population réfugiée dans l'église fut bloquée.

Le commandant allemand déclara que, pour la vie de ses hommes, il lui fallait cinq victimes. Le sort devait les désigner.

On procéda à cette terrible formalité. Un de ceux qui furent marqués pour la mort était un brave père de famille. Il élevait cinq enfants.

En voyant le désespoir de cet homme, le curé eut une inspiration admirable :

— Mes enfants, dit-il, Dieu défend le suicide, mais il n'interdit pas le sacrifice. Ma vie est moins utile que celle de ce père de famille. Je prends sa place.

Il se livra et fut passé par les armes.

M. Thiébaud conta cette belle histoire d'héroïsme à la Ligue des Patriotes.

Il voulait que la Ligue ouvrit une souscription pour élever sur la tombe du brave curé un petit monument.

Le général serait allé l'inaugurer et, sur la tombe de ce prêtre patriote, il aurait célébré l'héroïsme des humbles morts pour la France, loué les vertus du petit clergé et fait... le discours de Tours.

L'idée était aussi politique que grandiose, mais on n'avait pas le temps d'attendre.

Le général voulait quitter la France.

Il alla donc en Touraine.

Voilà pourquoi le pauvre curé n'a pas encore été glorifié comme il le mérite, et pourquoi ce héros n'a pas même une tombe, quand tant de malfaiteurs ont des statues.

C'est M. Mermeix qui écrit « malfaiteurs ». A qui peut-il faire allusion ?

---

Ailleurs M. Mermeix trace ainsi le portrait de la duchesse d'Uzès :

Dans cette aventure sans pareille, il y a quelqu'un qui n'a pas été habile, qui n'a pas été « malin », qui a été franc du collier, qui n'a pas eu d'arrière-pensée. Ce n'est pas un homme, c'est une femme.

Le caractère de la duchesse d'Uzès grandit au-dessus de toutes les petites manœuvres patiemment préparées et savamment exécutées.

Elle a accompli une action très rare, elle a donné toute une fortune à la cause qu'elle avait embrassée. Elle l'a fait avec simplicité, non pas comme une intrigante qui veut être en vue, jouer un rôle et qui paie sa place. Elle a été l'âme du boulangisme et elle est restée dans l'ombre.

C'est une femme. Elle ne peut pas avoir d'ambition politique. Ses enfants ? Ils sont trop jeunes pour occuper la moindre situation dans l'Etat. Ce sera à voir dans dix ans sous n'importe quel régime. Que la monarchie soit rétablie, la duchesse d'Uzès sera de droit et en fait la première grande dame de la cour, puisque le duc d'Uzès est le premier pair de France. Elle n'a pas, comme la femme d'un banquier, à acheter un titre ni un tabouret. Elle a tout. Elle ne peut rien envier.

Ce qu'elle a fait pour le boulangisme ne s'explique point par une raison vulgaire. La duchesse d'Uzès n'est peut-être pas foncièrement monarchiste. En tout cas, elle ne l'a pas été dans le boulangisme. Le général Boulanger a pris vis-à-vis d'elle, sous toutes les formes les moins équivoques, des engagements en faveur de la monarchie. Elle

ne les a jamais sollicités. Elle croit sincèrement que le pouvoir héréditaire est préférable au pouvoir électif. Mais elle n'a jamais demandé au général Boulanger de restaurer un trône.

Offensée dans ses croyances religieuses, dans sa délicatesse de femme, par les violences d'une politique qui n'est pas républicaine, puisqu'elle n'est pas libérale, elle désira qu'il en fût appelé des états-majors des partis au peuple.

Jugeant de la nation d'après elle-même, elle crut que, si le peuple était directement consulté, il instituerait un gouvernement de concorde, qui ne taquinerait personne, qui réconcilierait tous les Français sous son étiquette et dans la liberté donnée à tous.

C'est ce qu'elle attendit du général Boulanger, c'est ce qu'elle exigea de lui. C'est pour qu'il pût réaliser ce rêve généreux qu'elle fut si généreuse pour sa cause. Elle fit en grand ce que tant de pauvres firent en petit, mus par les mêmes sentiments de confiance, de patriotisme. Ceux qui n'avaient que des sous donnèrent des sous. Le général montrait un jour à M. Chincholle une lettre touchante d'une cuisinière qui lui envoyait quarante francs. La duchesse d'Uzès donna ses trois millions sans plus d'affectation que cette cuisinière donna ses deux louis. Elle les donna en plein désintéressement, sans rien stipuler pour elle, sans faire aucune condition. Elle les donna parce qu'elle crut qu'ils seraient utiles.

Elle ne s'en prévalut jamais pour jouer à la femme politique : à partir du jour où le général Boulanger ne reçoit plus que d'elle tous ses subsides, elle devient « l'homme » prépondérant du parti. Elle efface tous les politiques, tous les princes, et elle s'efface. Elle ne paraît nulle part.

Son argent fond à vue d'œil et elle n'en a pas souci. On ne la voit parler haut et en maître que s'il faut empêcher une action que dans sa vaillance elle désapprouve.

Quand les royalistes veulent abandonner la cause de Boulanger, elle se montre. Elle restera seule avec le vaincu, en la loyauté duquel elle croit encore ! Et elle l'emporte. On n'ose pas, chez les royalistes, aller contre l'énergie de cette femme de cœur. Elle est l'âme du boulangisme, côté conservateur. Elle en est la vertu et l'excuse. Par son désintéressement, par l'absence en elle de toute préoccupation égoïste, elle s'élève au-dessus de toutes les petites roueries qui traînent dans cette aventure. Et ceux-là mêmes, comme nous, qui n'ont pas les préférences qu'elle a, qui voteraient contre la monarchie si l'appel au peuple était fait, ceux-là ne peuvent s'empêcher de respecter et d'admirer cette femme, qui fut si modeste en étant si prodigue de son bien et de son dévouement !

Mme d'Uzès est une fervente chrétienne, non pas une de ces dévotieuses personnes, à la religion morose qui boudent à tout ce qui les entoure. Elle adore Dieu, et elle est indulgente pour les hommes. Sa charité est grande et elle aime à s'exercer directement.

On a raconté une touchante histoire de Louise Michel et de la duchesse d'Uzès se rencontrant auprès du lit d'une malade. L'histoire est vraie.

La pauvre femme à laquelle la grande dame et « la pétroleuse » s'étaient intéressées mourut.

Louise Michel écrivit à la duchesse : « Madame, notre pauvre amie est morte. J'ai cherché chez elle un souvenir pour vous. Voici un petit ouvrage de passementerie. Acceptez-le. »

Quelques jours après, Mme d'Uzès alla remercier Louise Michel. Elle tomba dans cet étrange capharnaüm de Levallois où les animaux abandonnés sont recueillis et où les pauvres gens trouvent toujours, avec une bonne parole, un morceau de pain. Dès ce moment, une liaison amicale s'établit entre la duchesse et le prédicateur mystique de l'anarchie. La bonne « aristocrate » aide la bonne révolutionnaire dans ses œuvres de charité.

L'autre, qui n'a rien que son grand cœur de Sœur de charité laïque, paie en reconnaissance sincère les bienfaits que, grâce à la duchesse, elle peut répandre plus abondants sur « les vieux camarades de la Commune. »

Au moment de l'élection du 27 janvier, Louise Michel écrivit à Mme d'Uzès : « Je n'aime pas votre Boulanger. Mais pour vous, je ne l'attaquerai pas. Au contraire, il aura les voix des amis. » Les anarchistes votant pour faire plaisir à une duchesse, quelle ironie !

Dans cette collaboration charitable avec une femme dont le nom est un épouvantail pour les vieux conservateurs, pour ceux qui n'ont rien appris depuis 1871, Mme d'Uzès apparaît dégagée des préjugés de son monde. Elle aime les parvenus, ceux qui se sont faits eux-mêmes. L'amitié qu'elle témoigne à M. Arthur Meyer, la confiance qu'elle lui montre sont un hommage rendu par elle à l'homme qui est parti de rien et qui, n'étant remorqué par personne, s'est poussé tout seul.

—

A propos de ces fameuses « Coulisses », le *Soleil*, en résumant les négociations entreprises pour former la coalition contre la République parlementaire, fait ressortir clairement que les personnages de la Droite qui travaillaient à faire réussir la combinaison projetée, ne sont jamais sortis des voies légales, n'ont jamais été partisans d'un coup de force, ne se sont jamais livrés à aucun acte de corruption ou d'embauchage et ont cherché seulement à faire sortir des élections de 1889 une majorité de Droite.

C'était de la politique électorale, dit notre confrère, et pas autre chose.

Puis il ajoute :

On se coalisait pour être les plus forts et arriver légalement à dominer dans le Parlement. Cela s'est fait de tout temps. L'alliance des boulangistes et des royalistes « fin de siècle », comme les a appelés l'auteur des *Coulisses du boulangisme*, a été une coalition entre des partis n'ayant ni le même programme ni le même but. C'est comme la coalition entre les opportunistes et les radicaux, sur laquelle la République vit depuis quinze ans. On a dit que cette coalition était immorale. Pourquoi veut-on qu'elle ait été plus immorale qu'une autre ? Toutes les coalitions sont immorales ou aucune ne l'est.

Quant à l'argent dépensé, je suppose que les personnes qui l'ont fourni savaient ce qu'elles faisaient. Il n'est pas interdit de dépenser de l'argent pour faire de la propagande électorale. Je dirai même qu'en cette fin de siècle la propagande électorale ne peut pas se faire sans beaucoup d'argent.

On arrive très facilement à dépenser, en frais de publicité, en frais de poste, en frais d'affiches, pour la distribution des bulletins, des circulaires, etc., une cinquantaine de mille francs dans une circonscription électorale, sans tirer de sa poche une seule pièce de cent sous pour acheter une conscience facile. Et si l'on opère sur un échiquier électoral divisé en 576 cases, il faut y jeter des millions.

La coalition a été près d'atteindre son but. Il ne s'en est pas fallu de beaucoup que la majorité ne fût déplacée à la Chambre. Malgré ce succès, la majorité étant composée de royalistes, de bonapartistes, de solutionnistes et de républicains-boulangistes, le *Soleil* estime qu'en présence de la difficulté d'un accord pour adopter un procédé de consultation nationale, la République parlementaire aurait été maintenue.

Mais — ajoute le *Soleil* — au lieu d'avoir un gouvernement de gauche, nous aurions eu un gouvernement de droite. Le ministère qui serait sorti de la nouvelle majorité aurait certainement inscrit en tête de son programme l'apaisement religieux et l'abrogation des lois d'exception ; car c'étaient deux points sur lesquels les conservateurs et les boulangistes étaient d'accord. Les engagements des boulangistes sur ces deux points étaient publics. Ils ne pouvaient pas y manquer. Car c'était devant le suffrage universel qu'ils les avaient pris.

Je ne sais pas, — dit en terminant notre confrère, — quels ont été les véritables desseins de Boulanger. Je ne sais même pas s'il en avait. Je crois qu'il a suivi sa fortune dans son cours merveilleux, sans trop comprendre où il allait, se fiant à sa bonne étoile. Mais ce qui est certain c'est que Boulanger, après le procès de la Haute-Cour et sa fuite en Belgique, était fort amoindri et qu'au lieu de se servir des partis, il en était réduit à les servir.

Au moment où Boulanger était le protégé des radicaux, l'homme-lige de Clémenceau, on a pu voir en lui un Augereau disposé, le cas échéant, à faire un 18 fructidor, à la fois contre les républicains modérés et contre les conservateurs.

Plus tard, lorsqu'il se présentait, pour se faire plébisciter, dans les Bouches-du-Rhône, dans la Dordogne, dans l'Aisne, la menace de la dictature apparaissait clairement. On devait craindre que ce général, qui avait une popularité immense et un prestige étonnant, bien qu'il n'eût jamais remporté aucune victoire, n'ait vu passer dans ses rêves le panache de Bonaparte et ne préparât un 18 brumaire.

Enfin dans une troisième phase de l'existence politique de Boulanger, quelques personnes croyaient que le rôle de Monk était de nature à le séduire et que le boulangisme était le pont qui menait de la République à la Monarchie.

Mais Boulanger, intimidé à la pensée de comparaître devant la Haute-Cour et mettant la frontière entre lui et ses adversaires, n'était ni Augereau faisant un coup de force pour le compte des jacobins, ni Bonaparte jetant les Cinq-Cents par les fenêtres, ni Monk ramenant les princes de l'exil et leur frayant le chemin du trône. C'était Antoine — brave général, mais d'un caractère flasque et mou, — fuyant du champ de bataille d'Actium dans le sillage du vaisseau de Cléopâtre.

Dès lors, la période de grandeur de Boulanger était terminée. La période de décadence avait commencé.

L'homme avait perdu le prestige qui faisait sa force.

Il était devenu impuissant pour le bien comme pour le mal.

Il avait cessé d'être un danger pour la République parlementaire. Et il ne pouvait plus être un point d'appui pour l'opposition. Il était même pour celle-ci un embarras.

Et si l'opposition avait eu la majorité dans la Chambre de 1889, ce n'est pas Boulanger qui aurait dirigé cette majorité.

Les partis se seraient peut-être servis de lui. Il n'aurait pas pu se servir d'eux.

Cette histoire du boulangisme a une morale; la voici telle que la donne le *Matin* :

C'est que les gouvernements ont l'obligation d'être justes, probes, économes, libéraux, en un mot, d'administrer la chose publique en bons pères de famille, s'ils veulent échapper aux aventures.

Le président de la République et le ministre de la guerre assistent aujourd'hui à la grande revue qui servira de clôture aux grandes manœuvres du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> corps, et qui a lieu sur le plateau de Niergnies, près de Cambrai.

M. Carnot est parti hier de Fontainebleau par train spécial, à une heure quarante-cinq; il a rejoint la ligne du Nord par la ligne de Grande-Ceinture et est arrivé à Cambrai à six heures cinquante du soir. Aucune réception n'a eu lieu aux gares situées sur le parcours.

Le président de la République est descendu à la sous-préfecture de Cambrai, où il a diné. La revue a eu lieu ce matin à neuf heures.

Après la revue, à midi, il a dû assister à un grand déjeuner officiel auquel étaient conviés tous les attachés militaires étrangers. Le voyage du président de la République ayant un but exclusivement militaire, il n'y a aucune réception des autorités civiles.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a devancé M. Carnot de quelques heures.

MM. Carnot et de Freycinet rentreront ce soir, le premier à Fontainebleau, le second à Paris.

---

M. Mary Raynaud a été élu, dimanche, à Saint-Flour avec une majorité importante contre ses deux concurrents MM. Chanson et Andrieux. Ce résultat était à prévoir après la campagne administrative du premier tour en faveur de l'ancien banquier, et il ne pouvait être modifié par ce fait que l'administration s'était ralliée au second à la candidature de M. Chanson, radical. Aussi est-ce, en réalité, un échec pour le gouvernement.

Reste maintenant à savoir si M. Mary Raynaud sera validé. Certains journaux opportunistes le représentent, en effet, comme n'ayant perdu, malgré ses condamnations, aucun de ses droits civiques. Cette prétention semble indiquer que son invalidation, si toutefois elle a lieu, ne se passera pas sans difficulté. Il est bon de rappeler, à cette occasion, ce qui s'est passé lors de l'élection de Clignancourt à Paris, dans le dix-huitième arrondissement, où M. Joffrin fut déclaré élu, bien que le général Boulanger eût plus de suffrages que lui, parce que le général était inéligible, et on peut prévoir que la Chambre, pour éviter aux électeurs de Saint-Flour la troisième nomination de M. Mary Raynaud, déclarera que celui-ci, étant inéligible, c'est M. Chanson, ayant obtenu le plus de suffrages après lui, qui doit être proclamé député.

---



La *Liberté* raconte qu'un frère des écoles chrétiennes, — Jean Merneys, en religion frère Amille, — accusé d'avoir passé les examens pour le brevet d'instituteur de Seine-et-Oise, pour un de ses frères, a été arrêté au Mans sur un mandat du juge d'instruction de Versailles, conduit entre deux gendarmes dans la capitale de Seine-et-Oise et remis en liberté après quatre jours de détention dans la prison départementale. Le frère Amille avait, dès le premier moment de son arrestation, établi un alibi irrécusable. Nous savons que les pouvoirs d'un juge d'instruction sont très étendus, mais il n'en use que sous sa propre responsabilité, et le magistrat, qui, comme dans l'espèce, abuse de son autorité, tombe sous le coup de l'application des articles 186 du code pénal au criminel et 1382 du code Napoléon au civil.

C'est à ceux qui sont victimes de ces chinoiseries judiciaires à faire leur devoir, en poursuivant ces héritiers des traditions de l'ancien Châtelet. Entre gens bien élevés, on met de la coquetterie à se montrer très correct avec ses adversaires. C'est une raison pour que le garde des sceaux exige de ses subordonnés qu'ils n'inventent pas de pénalités particulières contre le clergé, car c'en est une que de mettre les menottes à un pauvre Frère injustement poursuivi, de l'exposer aux huées de la foule et de le promener de prison en prison, pour être obligé de lui dire : « Faites excuse, je vous avais pris pour un autre. »

—

On vient d'afficher par tout Paris, spécialement dans les quartiers de la rive gauche, un appel aux séminaristes qui a obtenu un vif succès de curiosité; nous le reproduisons, bien que évidemment nous ne puissions en approuver toutes les idées, et surtout certains conseils :

#### Séminaristes.

« 14 septembre 1890.

Avant de partir pour la caserne, l'Épiscopat vous a tracé vos devoirs :

A la discipline : obéissance passive.

Aux supérieurs : respect absolu.

Aux camarades : obligeance et bonté.

Voici maintenant les conseils des vieux troupiers :

*Ne provoquez jamais les premiers.*

Mais si, à l'occasion de votre vocation sacerdotale, vous êtes insultés :

1° Par un supérieur. — Le mépris de votre silence lui fera comprendre, mieux que des murmures, sa lâcheté, puisque vous ne pouvez lui répondre sans passer au conseil de guerre ;

2° Par un égal. — N'hésitez pas : lavez de suite sur le terrain, l'injure faite, non pas à vous, mais *en* vous, à la religion de l'immense majorité du pays.

Pour cette cause sainte, il doit être exceptionnellement permis de s'aligner. A la place du bréviaire, on vous a donné un sabre.

*En garde !*

Au lieu de vous utiliser sur les champs de bataille, ainsi que le comportait votre caractère de prêtre, c'est-à-dire d'hommes de paix, une loi imbécile

Vous transforme en : *militaires*.

Eh bien, soyez l'Eglise : *militante*.

Il ne suffit plus, aujourd'hui, que vous soyez l'Eglise souffrante.

Nos ennemis comptent sur des défaillances : il ne dépend que de votre volonté seule de tromper leur coupable espoir.

Relevez la tête, morbleu !

Montrez que des séminaristes en valent bien d'autres !

Par une conduite exemplaire, par une attitude courageuse et irréprochable pendant toute la durée de votre service, sachez conquérir l'estime de vos chefs, mériter le respect et la sympathie de vos égaux, afin qu'au jour de la libération, quand vous crierez : Vive la France ! chaque régiment vous réponde : Vivent les curés !

Enfin, pas de rancune contre les instigateurs de la loi, c'est grâce à eux (mais contre leur perfide intention) que, vigoureusement trempés dans le métier des armes, les curés-soldats, sans reproche au service, incarneront en eux les pionniers *sans peur de l'Eglise triomphante*.

Signé : UN CATHOLIQUE.

Ancien sous-officier de cavalerie.

Le principal événement de l'extérieur est la révolution qui vient d'éclater au Tessin.

On se rappelle que l'an dernier, aux élections qui eurent lieu le 3 mars, une lutte extrêmement vive s'était produite dans toutes les circonscriptions électorales entre les deux partis, conservateur et radical, qui se disputent le pouvoir.

En dépit des efforts désespérés de leurs adversaires, les conservateurs avaient conservé une majorité écrasante. En effet, il y eut 77 conservateurs élus et 33 libéraux.

Comme partout, les radicaux, mauvais joueurs, se livrèrent à des manifestations violentes. Le Conseil fédéral envoya même des troupes et un commissaire spécial pour rétablir l'ordre.

Mais le conseil fédéral s'étant montré favorable aux radicaux, le gouvernement tessinois protesta violemment contre l'intervention armée, et il obtint gain de cause.

Depuis ce temps, le calme n'avait pas été complètement rétabli dans le Tessin. Les libéraux s'efforcèrent, par tous moyens, de susciter des contrariétés au gouvernement conservateur.

Au mois de juillet, MM. Bruni et Battaglini, chefs radicaux, prirent l'initiative d'un mouvement révisionniste de la Constitution cantonale. Le 9 août dernier, les pétitions — comportant 9,983 noms — furent remises au Conseil d'Etat par le comité révisionniste de Bellinzona.

Le gouvernement devait, d'après une disposition assez vague, du reste, de la Constitution, convoquer les comices généraux pour soumettre à la votation populaire le postulat révisionniste, dans un mois, c'est-à-dire le 9 septembre.

Il ne le fit point, parce qu'avant, il voulut vérifier la légalité des 10,000 signatures : Mesure sage et prudente qu'on ne saurait qu'approuver.

Le comité radical se réunit, le 7 septembre dernier, pour rédiger et envoyer à Berne une protestation contre la conduite du gouvernement tessinois. Toutefois, il sentit si bien que le gouvernement conservateur obtiendrait gain de cause, qu'à l'unanimité on tomba d'accord pour ne rien faire pour le moment.

Sur ces entrefaites, les Loges, qui préparaient sous main une « spontanéité foudroyante », — et le *Temps*, organe républicain, en convient aujourd'hui, — jugèrent le moment venu de faire un coup de force, et d'emporter par la violence ce qu'elles ne pouvaient obtenir par la légalité.

Le 11 septembre, vers une heure de l'après-midi, l'insurrection éclata. Dans la bagarre, le jeune conseiller Rossi fut tué d'une balle à la gorge et deux cents citoyens furent blessés.

Un gouvernement provisoire fut installé.

Ce qui prouve indubitablement que le mouvement était concerté d'avance et depuis longtemps médité, c'est qu'il a éclaté sur tous les points à la fois.

En présence de ces événements, le conseil fédéral ne pouvait rester inactif et il décida d'intervenir énergiquement, comme on sait.

Son intervention se fonde sur l'art. 16 de la Constitution de 1874. Aux termes de cet article, en cas de trouble à l'intérieur,

le gouvernement du canton menacé doit en aviser immédiatement le conseil fédéral, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires dans la limite de sa compétence, ou convoquer l'Assemblée fédérale; lorsque le gouvernement menacé est hors d'état d'invoquer le secours, l'autorité fédérale compétente peut intervenir sans réquisition.

Les révolutionnaires se réjouirent beaucoup de cette intervention du Conseil fédéral, composé de leurs amis politiques.

Aussi, lors du débarquement à Bellinzona des troupes fédérales et du commissaire spécial, quinze cents personnes étaient là pour leur faire un accueil enthousiaste. On tira des salves de coups de canon, on chanta l'hymne national, et un cortège se forma, se préparant à conduire, musique en tête, les troupes en ville.

Soudain, l'enthousiasme s'est changé en consternation, lorsque le commissaire fédéral, en ordonnant aux troupes de rester sur la place de la Gare, a indiqué sa résolution de ne pas pactiser avec le gouvernement insurrectionnel.

Le cortège a dû rentrer seul.

Le colonel Kuenzli, descendu à l'hôtel de la Poste, a fait mander les membres du gouvernement provisoire. Ceux-ci ont refusé, assure-t-on, de se rendre à cette invitation.

Alors, conformément aux instructions à lui données, le commissaire fédéral a dissous le gouvernement provisoire, fait mettre en liberté les membres de l'ancien gouvernement, les fonctionnaires et les particuliers qui avaient été arrêtés. Toutes les décisions du gouvernement provisoire ont été annulées, les troupes levées par lui licenciées, les bandes invitées à déposer les armes.

Bref, M. Kuenzli a pris la direction des affaires.

---

Le Congrès annuel des Trades-Unions, qui s'est réuni à Liverpool, avait cette année une importance particulière.

On sait quel est le caractère de ces associations ouvrières. Elles s'étaient jusqu'à présent bornées, dans leurs études et dans leurs manifestations, à défendre les intérêts du travailleur, à sauvegarder ces intérêts avec la prudence, la modération que comporte une pareille tâche. Lorsque les délégués des Trades-Unions ont participé aux congrès ouvriers tenus à Paris, ils s'y sont fait remarquer par leur esprit pratique, par le rejet des

moyens révolutionnaires et une tendance à transiger toutes les fois qu'il était possible de résoudre de cette façon les différends.

Mais le parti de la révolution cherchait depuis longtemps à entrer dans la place, et à faire prévaloir sa doctrine. Depuis l'an dernier, depuis la grève des terrassiers, des portefaix et la création des Unions des travailleurs, deux écoles étaient en présence ; l'ancienne, opposée à toutes réformes violentes, continuant les traditions de conciliation et animée exclusivement du désir d'améliorer le sort de l'ouvrier, et la nouvelle école, représentée par John Burns, essentiellement agressive, violente.

Les deux partis étaient en présence à Liverpool, où se sont rendus 460 délégués représentant 1,127,000 trades-unionistes. C'est un congrès sans précédent. Les questions soumises à son examen étaient nombreuses. Les principales étaient : la journée de huit heures, la responsabilité des patrons, la fédération des différentes trades-unions pour lutter contre la concurrence des ouvriers non unionistes en cas de grèves et l'établissement d'un système de boycottage contre les patrons « sans scrupule. »

La lutte a été vive, particulièrement sur la question brûlante de la délimitation obligatoire de la journée de travail. M. Burns a mené vigoureusement la campagne révolutionnaire et l'a fait triompher, malgré les résistances des industries textiles, dont les délégués avaient pour mission de repousser toute intervention de l'Etat et la réduction de la journée à huit heures.

Il est vrai que la victoire de la jeune école ne s'est produite qu'à une faible majorité, huit voix seulement. C'en est assez néanmoins pour accélérer le mouvement qui gagne les classes ouvrières en Angleterre.

Le succès est même tellement décisif, il était attendu avec une telle fièvre que le triomphe du socialisme d'Etat a été salué par des hurrahs formidables. Pendant un temps assez long, cette assemblée a présenté le spectacle d'une agitation extraordinaire, d'un véritable affolement.

C'est que maintenant le virus est dans la plaie ; le mouvement ouvrier en Angleterre a perdu sa physionomie traditionnelle, il est désormais entre les mains des meneurs qui s'en servent dans un but politique et social. Les discussions économiques vont perdre dorénavant le calme qui les rendaient fécondes et utiles ; elles vont devenir un moyen d'action révolutionnaire.

Cet événement se produit à un moment où les institutions britanniques, d'apparence si solides, commencent à s'ébranler. Nous avons noté récemment, dans les rangs de l'armée anglaise, des faits de mutinerie qui attestent une perturbation profonde dans les mœurs de nos voisins.

Il y a eu mieux que ces manifestations d'indiscipline ; la police elle-même a donné l'exemple de l'insubordination, de la révolte. Ce sont là des symptômes d'autant plus significatifs qu'ils coïncident avec une série de scandales et des révélations effrayantes sur la moralité dans les classes dirigeantes de la prude Albion.

Tout à la fois, l'assaut est donné à toutes les forteresses de la puissance anglaise au dedans. Sans doute, ses institutions séculaires feront une vigoureuse résistance. Mais, si l'on prend garde à la longueur du temps qui s'est passé depuis que le sol est miné sous elles ; si l'on mesure l'intensité du courant qui emporte vers les idées nouvelles les travailleurs de tous les pays et qui associe à son action destructive ceux qui devraient rester les défenseurs des vrais principes, on en arrive à prévoir, pour une époque peut-être rapprochée, des événements terribles sur cette terre anglaise, toujours si hospitalière aux révolutionnaires du monde entier, comme si jamais les effets de leurs doctrines incendiaires ne pouvaient l'atteindre.

Il semblait en effet, à voir la superbe confiance de nos voisins, leur habileté à faire échouer dans des compromis concédés au moment voulu les plus redoutables revendications, qu'ils n'éprouveraient jamais le contre-coup des menées révolutionnaires qu'ils se plaisaient à favoriser chez les autres peuples. Le moment paraît arrivé où les événements troubleront cette insolente sérénité. Les rixes qui viennent de se produire à Southampton entre les grévistes et les ouvriers non unionistes, la police impuissante à rétablir l'ordre, les troupes reçues à coup de pierres : tout indique la gravité de la situation qui commence à se dessiner.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### France.

AUTUN. — Le jubilé du second centenaire de la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie, à Paray-le-Monial, est commencé au milieu de foules considérables. La ville est transformée par les décorations des fidèles. Chaque quartier a son arc de triomphe.

Le 7, à trois heures, à la basilique, le R. P. Lazare, Augustin de l'Assomption, a fait le sermon d'ouverture du jubilé après le chant du *Veni Creator*.

Une multitude recueillie écoutait la parole pleine de feu et d'onction du prédicateur, qui a rappelé les avantages du jubilé, non seulement pour les habitants de la cité paraudienne, mais encore pour tous les pèlerins qui s'annoncent déjà nombreux.

Il a terminé en faisant des vœux pour la prompte canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie.

Le soir a eu lieu la procession aux flambeaux, au son de toutes les cloches de la ville. C'est pendant cette procession que le clergé a procédé à la bénédiction d'un groupe représentant l'apparition de Notre-Seigneur, et d'une statue du Sacré-Cœur, située dans le parc des chapelains, admirablement décoré pour la circonstance.

Bientôt, dit le *Pèlerin de Paray*, on pénètre dans l'enclos des chapelains, pour assister à la bénédiction de la statue du Sacré-Cœur et du groupe de l'Apparition.

Là, un magnifique spectacle attend les pèlerins.

La grande statue du Sacré-Cœur du clos des chapelains était placée au croisillon d'une croix gigantesque formée par deux grandes allées. Or, en ce moment, cette croix se dessine en lumière et rappelle que c'est par la croix qu'on va droit au Cœur de Jésus.

Quand les directeurs de la procession ont fini de masser la foule autour de la statue du Sacré-Cœur en doublant et triplant les rangs, les chants s'arrêtent un instant, pendant que M. le Curé de la Basilique bénit les statues.

La bénédiction achevée, du haut du piédestal de la statue du Sacré-Cœur, au milieu du calme de la nuit, sous un ciel si pur qu'on aurait dit que la Bienheureuse nous l'avait ménagé tout exprès, le prédicateur du Jubilé, le R. P. Lazare, adresse à la foule recueillie comme dans un temple, une allocution courte mais chaleureuse et explique la signification de chacune de ces statues : la première, celle autour de laquelle nous sommes rangés, c'est l'image de la bonté de Dieu en lui-même ; le groupe de l'Apparition, c'est l'image de la bonté de Dieu pour nous. Le prédicateur conclut que nous devons être disposés pendant ce saint temps du Jubilé à recevoir toutes les grâces que le Cœur de Jésus nous réserve, imitant en cela la parfaite correspondance de Marguerite-Marie aux bienfaits du Sauveur.

A ce moment les pèlerins s'agenouillent pour réciter une prière devant les images bénites.

Puis, au moment où on se relève, le prédicateur prend de nouveau la parole pour inviter la foule qui s'y prête avec un entrain admirable, à répéter les acclamations suivantes : Cœur de Jésus, sauvez-nous ! Cœur de Jésus, attirez ici les malades ! Cœur de Jésus, guérissez-les !

Cœur de Jésus, canonisez vous-même la Bienheureuse !

C'est sous l'impression de ces grandes pensées, de ces fortes émotions, que les pèlerins rentrent à la Basilique.

On demande à Dieu des miracles éclatants, comme ceux de Lourdes, pour hâter la canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie. C'est l'objet principal des prières durant ce Jubilé, après l'action de grâces pour les deux siècles écoulés et l'intercession en faveur des pécheurs.

Mercredi 10 septembre, Mgr Perraud, venant d'Autun, est entré solennellement à Paray.

Vendredi, 12 septembre, NN. SS. les évêques d'Autun, de Nancy, de Blois, d'Orléans et de Saint-Dié, ont assisté à la première procession du Très Saint-Sacrement, dans les jardins privilégiés de la Visitation, présidée par Son Eminence le cardinal archevêque de Paris.

BOURGES. — La semaine dernière, de belles fêtes ont eu lieu à Issoudun, à l'occasion de la première assemblée annuelle de la Fédération internationale du Sacré-Cœur. Les fêtes ont commencé le dimanche 7 septembre. Dans la matinée, Mgr l'évêque de Sinope, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Bourges, a béni dans le parc dont on faisait l'inauguration l'étendard du Sacré-Cœur, devant une foule évaluée à dix mille personnes environ. A cette occasion, M. l'abbé Garnier a prononcé un émouvant discours.

Dans la soirée, les fidèles se sont réunis dans le parc du Sacré-Cœur, au pied du monticule qui porte à son sommet la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Le R. P. Delaporte a exposé le but que se propose la Fédération du Sacré-Cœur, à savoir le retour des nations modernes à la soumission à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mgr l'évêque de Sinope a répondu et a donné ensuite à la foule assemblée sa bénédiction.

A la suite de cette réunion, rapporte l'*Univers*, une foule



pieuse et joyeuse envahissait derechef le parc, et l'on procédait à la bénédiction d'un calvaire monumental, d'un chemin de croix d'un pittoresque achevé, et de plusieurs statues.

Dans les journées du lundi et du mardi, le congrès de la Fédération au Sacré-Cœur a tenu des séances importantes, dans lesquelles on a entendu MM. le baron de Maricourt, le R. P. Sanna Solaro, M. le comte d'Alcantara, M. le vicomte de Damas, le T. R. P. Chevalier, MM. l'abbé Garnier, Million d'Ainval, de Pélerin.

Dans ce premier congrès, on a pris plusieurs résolutions importantes. On a décidé la création à Issoudun d'un groupe de confédérés du Sacré-Cœur, qui, en un tel lieu et grâce au concours des missionnaires du Sacré-Cœur, qui ont montré à la Fédération une sympathie complète, enfantera de nouveaux groupes.

Le congrès a en outre décidé que tous les adhérents à la Fédération devraient réciter chaque jour ces deux formules : « Cœur Sacré de Jésus, je me dévoue à votre règne social. — Notre-Dame du Sacré-Cœur, patronne de la Fédération, priez pour nous ! » De plus, même les simples affiliés devront réciter chaque semaine, devant le Cœur de Jésus présent dans l'Eucharistie, l'une des formules de l'*Hommage* indiquées par les statuts.

Voici l'adresse que le congrès a envoyée à S. S. Léon XIII :

Très Saint-Père,

Réunis pour la première fois en congrès à Issoudun, sous l'autorité de Mgr l'archevêque de Bourges, les membres de la Fédération internationale du Sacré-Cœur, fondée le 15 août à Paray-le-Monial, ont hâte d'unir à l'hommage d'adoration et d'obéissance qu'ils prêtent solennellement à Jésus-Christ, Roi des nations, siégeant sur son trône eucharistique, l'hommage de filiale soumission et d'entier dévouement qu'ils doivent à son Vicaire.

La Fédération estime que le monde périclète parce qu'il ne veut plus reconnaître les droits de l'Homme-Dieu et lui donner la place qui lui appartient au milieu des nations ; elle veut affirmer ces droits ; elle veut, sous la main de la Papauté, travailler à écarter les erreurs qui les voilent et combattre les obstacles qui s'opposent à leur exercice. Elle veut que le Pape soit écouté, et qu'après avoir été écouté, il soit obéi. Alors Jésus-Christ régnera.

Notre bannière est celle du Sacré-Cœur. C'est en lui que Votre Sainteté, nous le savons, met toute sa confiance ; et c'est par lui que viendra le salut. Votre constante préoccupation est de rendre à l'Eglise son influence tutélaire sur les sociétés ; c'est aussi la nôtre, et le but suprême de nos efforts est de grouper, comme autrefois, les nations autour de la Chaire de saint Pierre.

Hier, la bénédiction de Votre Paternité est descendue sur notre première assemblée; elle nous a été transmise par celui qui tient de Jésus-Christ, par vous, son autorité sacrée, le pontife diocésain. Notre-Dame du Sacré-Cœur, pour laquelle Votre Sainteté professe une si particulière dévotion, a béni nos travaux. Maintenant l'œuvre va grandir.

Daignez, Très Saint-Père, dès la première heure — l'amour filial ne connaît pas les délais — accepter, avec l'expression de notre profonde reconnaissance, les vœux que nous formons pour que Votre Sainteté continuant à puiser dans le Cœur de Jésus cette énergie qui étonne l'univers, réjouit la catholicité et déconcerte les sectes sataniques, longtemps encore instruit et gouverne les nations que, pour leur honneur et leur prospérité, l'Évangile avait faites chrétiennes, et qui doivent le redevenir grâce au Cœur de Jésus, soutien et vengeur de l'Église catholique, soutien et vengeur du Pontife romain, qui en est la tête visible et aussi le cœur.

SAINT-BRIEUC. — Dimanche 7 septembre ont commencé, à Tréguier, au milieu d'une énorme affluence (on n'évalue pas le nombre des pèlerins à moins de 30,000), les fêtes pour l'inauguration du tombeau de saint Yves.

Toute la Bretagne connaît la vie de ce saint populaire qui, après de brillantes études de droit à Paris et Orléans, était élu à vingt ans professeur de la Faculté des arts. Dédaignant les honneurs qui s'obstinaient à le poursuivre, l'éminent juriste quittait Rennes et entrait dans les Ordres. Recteur à Tredez, puis à Loennec, plus tard official de l'évêque de Tréguier, il transforma son manoir de Kermartin (c'était là qu'il avait reçu le jour en 1253), en fief des pauvres et des déshérités.

Le duc de Bretagne, Jean V, avait fait construire dans la cathédrale de Tréguier un magnifique tombeau à saint Yves. Le cercueil était en pierre blanche et polie comme le marbre; la statue du saint dormait couchée sur le cercueil que recouvrait un dôme supporté par d'élégantes colonnettes. Une grille en fer doré, montant depuis le pavé jusqu'aux voûtes de la cathédrale, protégeait le tombeau dont les prêtres ne s'approchaient que revêtus de l'étole et du surplis. Les iconoclastes de la révolution détruisirent ce chef-d'œuvre, dont le statuaire Valentin s'est efforcé de reproduire les principales lignes dans le monument actuel.

Comme l'ancien, il est en pierre blanche; seuls, les degrés et la table du sarcophage sont en granit. Saint Yves, les épaules recouvertes de son chaperon, repose, sur un quartier de roc, sa tête que soutiennent deux anges. Sur les faces latérales du

sarcophage sont représentées plusieurs scènes de canonisation. L'édicule qui domine le monument est soutenu par six pilastres qu'appuient des arcades fleuronées. On voit dans ces arcades les statues des grands saints de Bretagne, parmi lesquels les fondateurs des neuf évêchés.

Dimanche, premier jour du triduum, toutes les maisons de la ville étaient pavoisées aux armes de saint Yves; des arcs de triomphe étaient dressés, enfin sur la place s'élevait une magnifique estrade surmontée d'un trône où est exposé à certaines heures le chef de saint Yves.

Le matin, la grand'messe pontificale a été chantée par Mgr Gonindard. Dans l'après-midi, M. l'abbé Morelle, vicaire général de Saint-Brieuc, a retracé les principaux traits de la vie du saint. Dans un délicat hommage au clergé breton, il a rappelé que si la France avait été faite par ses évêques, la Bretagne avait été faite par ses Saints.

Le soir, la ville était brillamment illuminée. La place, avant tout, charmait les yeux avec ses cordons de lumière qui allaient d'un arbre à l'autre et en faisaient plusieurs fois le tour. Symptômes bien caractéristiques : c'étaient des cantiques à saint Yves et des acclamations en son honneur qui s'échappaient de toutes les lèvres.

Le 8 septembre, jour de la fête de saint Yves, Mgr Etienne Potron, né à Brest, religieux Franciscain, évêque titulaire de Jéricho, a officié pontificalement. Mgr Potron est procureur des missions franciscaines, commissaire général de Terre-Sainte.

Les Franciscains comptent en ce moment une cinquantaine d'évêques, parmi lesquels le patriarche de Jérusalem et le cardinal de Lisbonne. Mgr Fallières et Mgr Freppel sont aussi deux illustres membres du tiers-ordre de Saint-François, dont faisait partie saint Yves.

Dans la journée Mgr Gonindard, dans une allocution familière fort goûtée, a prononcé le panégyrique du saint. L'affluence était aussi grande que dimanche. On comptait environ vingt-cinq mille pèlerins.

Mardi 9, régnait en ville une grande animation. L'église et toutes les maisons étaient pavoisées. A neuf heures et demie, S. E. le cardinal Place a célébré la messe pontificale. Huit prélats y assistaient. A dix heures et demie, a eu lieu la bénédiction du tombeau de saint Yves par le cardinal.

Une magnifique procession, comme on en voit rarement, s'est formée ensuite et a parcouru les principales rues.

Les reliques de saint Yves étaient portées par quatre ecclésiastiques, entourés par des avocats en robe. Près de huit cents prêtres suivaient en surplis.

Les fêtes se sont terminées par un magnifique panégyrique de saint Yves, prononcé par Mgr Freppel, député breton et évêque d'Angers.

---

### PETITE CHRONIQUE

— Le lac Majeur déborde; il s'est élevé à une hauteur où de mémoire d'homme on ne l'a vu. Les quais et la grande avenue de Pallanza sont inondés. L'Isola Bella est impraticable. La température s'est tellement refroidie que tous les touristes s'enfuient.

— A Copenhague est réuni le congrès contre l'abus de l'alcool. On a décidé d'établir une entente de toutes les nations européennes pour combattre l'alcoolisme.

— Tous les jours nous entendons dire que nous sommes dans les dix dernières années du siècle.

C'est là une erreur, car, de même que le 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne ne s'est terminé qu'à la fin des cent ans révolus, c'est-à-dire au dernier jour de l'an 100, de même le XIX<sup>e</sup> siècle se terminera le 31 décembre 1900 à minuit.

Grâce à la réforme grégorienne apportée au calendrier en 1582, que les Anglais n'ont admise qu'en 1752 et qui n'est pas encore adoptée partout, le siècle, au point de vue du temps réel, finira, chez nous du moins, à peu près exactement avec le dernier jour de l'an 1900, mais il y aura toutefois une différence.

Bien que les astronomes, pour arriver à la concordance, la plus complète, aient décidé que les années portant le millésime d'un siècle ne seraient pas bissextiles, le XX<sup>e</sup> siècle se terminera officiellement cinq heures et demie plus tôt qu'il le devrait en réalité, et le XIX<sup>e</sup> siècle continuera, d'après le temps solaire, jusqu'à cinq heures et demie environ du matin du premier jour de l'an 1901.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# ANNALES CATHOLIQUES

---

## L'EGLISE ET L'OUVRIER

### I. — Le travail à la lumière de l'Évangile.

Le travail dans sa notion la plus élémentaire, c'est l'effort de l'homme contre l'obstacle, c'est la lutte contre la difficulté. Quand l'homme veut faire de ses puissances un usage fécond, il trouve dans sa nature une force hostile au déploiement de ses facultés; et devant toute grande et belle chose, son action sent une barrière qui l'arrête; travailler, c'est vaincre cette force et renverser cette barrière. Le travail, c'est l'homme qui marche, qui agit, qui produit, qui lutte, qui fatigue, la sueur au front, si ce n'est la tristesse au cœur. Aussi bien, la langue latine, si philosophique autrefois et aujourd'hui si chrétienne, se sert-elle du même mot *labor*, pour désigner tout à la fois le signe de l'action et le signe de la douleur. C'est qu'en effet, dans la réalité de la vie, travail et douleur sont souvent une seule et unique chose.

Le travail, nous dira-t-on, produit des joies qu'ignore la paresse; de même que le sacrifice produit des allégresses inconnues à l'égoïsme, c'est vrai; mais remarquons-le bien, si la joie peut venir du travail, elle ne le constitue pas; le bonheur peut être le fruit du travail, mais il n'est pas le travail lui-même. Telle est, en dehors de tout système, l'impérissable idée du travail humain; ni les philosophies, ni les révolutions, ni les déclamations des sectaires n'y changeront rien.

Or, ainsi compris, le travail est la loi de la vie, il en est le devoir souverain et la fonction indéclinable. L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler; et quiconque se refuse à cette sanction qui atteint toute créature humaine, n'est pas digne de vivre. C'est un usurpateur, un parasite, un être inutile sur terre, et s'il est chrétien, il ne peut, en se soustrayant ainsi à la loi divine, espérer la récompense promise au bon et fidèle serviteur qui s'est empressé de faire fructifier le talent que lui a confié le père de famille. Le travail est roi dans l'humanité, et il la possède si souverainement, qu'elle ne le peut répudier sans s'abdiquer elle-même. Dieu, la nature et l'his-

toire, s'accordent à proclamer cette souveraineté absolue de la loi du travail.

La religion qui ouvre si divinement les mystères de la nature, nous montre le travail près du berceau du genre humain, sortant d'une prévarication de l'homme et d'une malédiction de Dieu. Au Paradis, l'homme, Adam, nous apparaît couvert d'innocence, de force et de beauté, au milieu d'une nature enchantée qui le convie à tous ses festins. Pourquoi est-il là ? Pour déployer dans une heureuse spontanéité l'activité de toutes ses puissances ; mais l'action humaine n'était pas alors le travail. Agir, pour Adam innocent, c'était laisser sa nature bonne s'épanouir sous les regards de Dieu comme une fleur au soleil, son action, en se déployant engendrait le plaisir, et le plaisir à son tour provoquait à l'action. Et cette action, qu'on le remarque bien, n'était pas une lutte contre une nature qui n'avait pas d'obstacles, mais une expansion vers une nature qui n'avait que des charmes. La création entière était une harmonie, et les harmonies de l'homme répondaient, en la complétant, à l'harmonie de la création. L'ordre était partout.

Mais voici qu'Adam a troublé par son indignité cet ordre merveilleux et que la terre a tressailli au premier contact du mal. Dieu vient alors trouver ce roi prévaricateur de la nature et il proclame solennellement le châtement de l'homme et la loi de sa vie : « Parce que tu as mangé le fruit de l'arbre auquel je t'avais défendu de toucher, la terre sera maudite sous ta main ; et le travail seul en arrachera l'aliment de ta vie. Cette terre qui se couvrait pour toi et de fleurs et de fruits n'étalera plus sous tes yeux que la fécondité des ronces et des épines. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes en la terre dont tu es sorti. » (Genes., III, 17-19). Tel est l'arrêt irrévocable qui fait à l'homme une vie et une loi nouvelles. Désormais l'action de l'homme sera laborieuse, *in laboribus comedes ex ea*. Seul, le travail le mettra au monde ; fils du travail, il naîtra pour travailler ; il mangera son pain à la sueur de son front ; il travaillera ou il mourra. Partout où le travail n'aura pas passé, ce sera la stérilité, l'ignorance, la misère. En vain on essaiera d'arracher l'homme à l'empire de cette loi. Dieu l'a dit : le travail est à jamais !

Ainsi Dieu lui-même proclame comme condition de la vie humaine le travail de l'homme ; il en montre la définition et la loi dans des images divinement populaires, qui ne permettront

pas plus à la pensée de l'homme d'en détruire la notion, qu'à sa volonté d'en supprimer l'empire. Et si la postérité d'Adam vient quelque jour à oublier l'obligation et la notion du travail, pour en retrouver l'idée et en reconnaître la souveraineté, elle n'aura qu'à se souvenir de la parole que Dieu a dit à son père, et de l'image qu'il a gravée sur son berceau.

A certaines époques de grande perturbation, des novateurs sont venus qui ont essayé d'exploiter au profit de leur égoïsme le travail et sa douleur, et ils ont proclamé menteusement qu'ils allaient faire du travail une jouissance et un plaisir. Ils ont parlé ainsi, n'osant nier complètement la loi du travail, ce qui eût paru trop absurde. Il est évident que pour que l'humanité vive, il faut qu'elle produise en travaillant.

On proclame donc de nos jours la loi impérieuse du travail, même on l'exagère dans des théories qui jettent à la nature d'insolents défis. On veut que toute hiérarchie s'effaçant devant l'idéal d'une société impossible, tout homme devienne un ouvrier, le monde entier un atelier et toutes les richesses un festin où chacun n'ait le droit de consommer que dans la mesure où il produit, c'est-à-dire dans la mesure où il travaille. Mais parce qu'il est impossible que les hommes en masse répondent à des appels qui les convoquent à la douleur, on promet sous le nom de travail une action sans efforts, d'où l'attraction et l'harmonie chasseront la souffrance.

Ainsi dans leur impuissance à supprimer le travail, les novateurs ont rêvé de le transformer. Mais c'est en vain qu'ils ont essayé de bercer de leurs utopies l'humanité crédule. Se reprenant dans son bon sens, elle s'écrie : « Ceux-là se moquent qui veulent supprimer la douleur et la peine. *In laboribus a juventute mea*. Laissez passer ces chercheurs de la chimère, il sera toujours vrai que vivre c'est travailler et travailler c'est souffrir. » Tel est dans la nature humaine l'écho de la proclamation primitive de la loi du travail retentissant de siècle en siècle et d'espace en espace; écho véridique qui redit dans chacun ce qu'il redit de l'humanité entière, et fait de chaque homme un témoin vivant de cette royauté du travail, dont il atteste, par toutes les voix de sa nature et tous les instincts de sa vie, l'indestructible empire.

Mais l'attestation la plus victorieuse, la proclamation la plus éloquente de la loi du travail dans l'humanité, c'est le témoignage des faits, c'est la voix de l'histoire. C'est qu'en effet, pour

qui regarde attentivement, dans ce qui est soumis à l'empire de sa liberté, l'homme crée tout par son travail. Le règne de l'homme sur la nature physique est la conquête progressive du travail de ses mains; et chaque force de la matière qu'il soumet à son sceptre, ne cède qu'à la violence que le travail lui fait. L'industrie, née de lui, ne marche qu'avec lui; et le progrès matériel dont se glorifie seul le génie de ce siècle, est plein de la sueur des siècles. Or, ce que le travail fait dans l'ordre matériel, il le fait aussi dans l'ordre artistique, littéraire et scientifique. Partout, où se déploie, pour produire, l'énergie humaine, vous verrez les créations de l'homme sortant de ses douleurs fécondées par son travail; et partout les chefs-d'œuvre de la pensée, de l'art, de la poésie, de l'éloquence comme de l'industrie, recevant de la main du travail la consécration de l'immortalité.

Le travail est dans l'ordre naturel le plus grand des thaumaturges; c'est lui qui fait les miracles de l'homme. Tout ce qu'il y a de grand, de fort, de beau, d'illustre, demande au travail la consécration. De lui vient cette sympathie profonde que l'homme garde pour tout ce qu'il a produit; il sent, dans ses œuvres, avec le germe de sa vie, le tressaillement de ses douleurs. Telle dans quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous apparaît dans l'histoire et nous apparaîtra toujours l'humanité réelle, créant dans le travail et travaillant dans la fatigue. C'est la loi divine, c'est la loi évangélique, dont le divin Maître, dans son passage sur cette terre nous a donné le sublime exemple. Il travaillait dès sa jeunesse dans l'atelier du charpentier de Nazareth, *erat filius fabri*. Il travaillait dans la petite maison de Nazareth et jusqu'à trente ans il a mené une vie humble, pauvre et laborieuse. Il travaillait ensuite de ce divin travail de l'apostolat pour enfanter des âmes à la vérité, à la vertu, il travaillait et d'un travail immense le Vendredi-Saint, portant sa lourde croix, salut et espérance du monde, *spes unica*.

Ainsi donc tout nous invite au travail et nous en fait une obligation rigoureuse. L'homme est une activité; son développement doit être actif. L'homme est une liberté, son développement doit être libre. L'homme est un être tombé, son développement doit être laborieux; il ne s'élève que par l'effort. Il faut qu'il porte dans un sillon douloureux la trace du travail qui l'a touché pour coopérer dans la formation de sa vie à l'action du Créateur.



L'homme est le chef-d'œuvre de Dieu ; mais à l'achèvement de ce chef-d'œuvre l'homme doit concourir. Mieux que ses propres œuvres l'homme s'achève et se parfait lui-même. Il faut qu'il demande à son propre labeur le sceau de sa propre perfection ; et qu'à force de se sculpter, de se châtier, de se travailler lui-même, il mérite aux jours de sa jeunesse l'honneur de sa virilité. Sans le travail la mémoire se rouille, l'intelligence s'amoindrit, la volonté s'atrophie.

Le travail est la loi inévitable du développement de l'esprit et du corps et du cœur. Qui ne travaille pas ne peut vaincre ses passions : *desideria occidunt pigrum*. Ainsi donc au ciel comme sur la terre, le travail est couronné. Et l'on aura beau entasser sophismes sur sophismes, la définition du travail tel que nous venons de l'exposer restera la seule vraie ; car le travail est d'invention divine. Les saintes Écritures seules peuvent nous en révéler l'origine et la nature. C'est à la lumière de l'Évangile qu'il nous apparaît tel qu'il est du côté de Dieu et du côté de l'homme ainsi que nous venons de l'exposer sommairement.

## II — Action de l'Église dans l'histoire pour relever la dignité de l'ouvrier et sauvegarder ses intérêts.

Il est incontestable que l'Église a toujours embrassé dans une même sollicitude rois et seigneurs, feudataires et vassaux, princes et peuple, grands et petits. Pendant quelle créait et maintenait avec une rigueur sans égale le règne des sciences, elle s'occupait de la situation du peuple et la modifiait graduellement. L'histoire du *serf* au moyen âge est intimement liée à l'histoire de l'Église ; cette histoire resterait incomplète si l'on n'y retrouvait l'émancipation du peuple par l'Église, et la formation sage et progressive de ce que l'on a nommé depuis le Tiers-Etat.

Il faut distinguer dans cette œuvre immense et admirable accomplie par l'Église l'affranchissement, la protection et la bienfaisance. L'Église trouva le peuple, c'est-à-dire les huit dixièmes de la population du globe, ainsi annihilé et écrasé. L'esclave ne comptait pas et était moins protégé que la bête de somme. Faire de cette masse profonde dégradée, foulée, des hommes et des citoyens, c'était la plus vaste et la plus difficile des révolutions. Le premier pas fut de retirer l'esclave de l'ignominie, d'en faire un *être humain* : l'Église y parvint sans

peine avec l'eau de son baptême, l'action de sa grâce, l'égalité sacrée de ses espérances et de ses devoirs. L'esclave était devenu un frère, c'était déjà un immense résultat. L'apparition de la féodalité améliora encore le sort de l'ancien esclave et hâta l'affranchissement des petits. Dans le système féodal, le peuple donne autant qu'il reçoit ; il n'est plus une chose inerte et inconsciente, il rend des services et ainsi conquiert des droits. Il cultive un champ où le seigneur est chargé de protéger sa charrue. Il naît à l'existence légale et prend dans l'organisation générale une place qui ne fera que grandir. Les historiens superficiels s'apitoyent sur le *servage* comme sur une monstruosité dont elle rend la féodalité coupable ; rien n'est plus contraire à la vérité. Les papes rêvent une république chrétienne où tous doivent jouir du bienfait commun d'une sage et discrète liberté.

L'*affranchissement des communes* est comme le reste dû souvent à l'initiative et à l'impulsion de l'Église. L'Église avait élevé le peuple de la servitude au servage, du servage à la main-morte ; enfin de la main-morte, elle le mène hardiment à la liberté. Le savant Hurter a fait cette remarque que les seigneurs ecclésiastiques furent toujours les premiers et les plus nombreux à accorder la franchise à leurs serfs. On sait le vieux proverbe : Sous la crosse il fait bon de vivre ; continuellement ce proverbe se vérifiait.

La bienveillance des évêques et des abbés ne fut pas d'ailleurs la seule cause de l'affranchissement des serfs. En bien des endroits ils se rachetèrent pour des sommes d'argent ou d'autres redevances convenues. Les rois de France favorisèrent de bonne heure ce mouvement communal en se montrant faciles à accorder des franchises. En 1112, Louis le Gros accorde une charte de liberté à la ville de Laon. La *commune* d'Amiens date de la même époque (1114). Sous Louis le Jeune et Philippe-Auguste, la voie de l'affranchissement s'élargit encore. Nous commençons à voir les communes se présenter en corps lié et compact soit à la guerre soit à de pacifiques négociations. Les communes des paroisses, leurs curés en tête, aident le roi Louis au siège du Puyset. Au XII<sup>e</sup> siècle, les chartes octroyées aux communes deviennent pour ainsi parler innombrables, et presque partout les seigneurs laïcs et surtout le clergé octroient ces chartes volontiers. On disait à la cour de saint Louis. « La France ne sera véritablement le royaume des Francs que quand tous les serfs y seront devenus des hommes libres. »

Qu'était-ce qu'une *commune* ? C'était la réunion, en corps compact et serré, de ce qu'on peut commencer à appeler les *bourgeois*. Ils se réunissent, ont des magistrats, exigent des garanties contre toute entreprise tyrannique du seigneur. En France, les communes ne rejettent pas la domination seigneuriale comme le faisaient les républiques d'Italie, elles limitent cette domination, et cette limitation était parfois excessive. Voici par exemple, la charte de Cambrai : « Ni l'évêque ni l'empereur ne peuvent y asseoir de taxe ; aucun tribut n'y est exigé, la milice n'en sort sinon pour la défense de la ville, et encore les bourgeois seront-ils le jour même de retour dans leurs maisons, etc. » De partielles et locales qu'elles étaient la franchise et l'autorité des bourgeois devinrent bientôt politiques et s'étendirent aux questions nationales. Vers le *xiv<sup>e</sup>* siècle le Tiers-Etat est constitué et assiste aux assemblées générales de la nation. En 1308, Philippe le Bel l'introduit pour la première fois dans les Etats-généraux.

A l'affranchissement l'Église joignait la *protection*. La féodalité était lourde au peuple, la royauté pouvait compter des représentants violents et tyranniques, il importait de mettre le même peuple à l'abri de l'oppression. A vrai dire l'Église avait commencé par là ; un grand nombre des canons de ses Conciles et de ses anathèmes eurent, dès les premiers siècles chrétiens, pour objet spécial la protection du peuple. Plus tard, quand la féodalité se mit à fouler le pauvre peuple dans ses querelles et ses expéditions incessantes, l'Église institua la *Trêve de Dieu* et la *Quarantaine-le-Roy*, et chargea la chevalerie du soin et de la défense des petits et des opprimés.

Mais le moyen le plus efficace et le plus stable était de mettre des armes aux mains mêmes de l'ouvrier et de lui confier la charge de sa propre défense et de la protection de son travail. L'Église y arrive en créant les *corporations ouvrières*. On pourra consulter outre les ouvrages de M. le Play, un *savant* livre de M. G. Périn ; un opuscule de M. L. Gautier (Palmé) ; le *Livre des Métiers*, par M. de Lespinasse, *Histoire de Paris*, par le même.

On peut résumer ainsi d'après le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau (1255), l'organisation générale des corporations ouvrières :

« Chaque corporation forme une confrérie.

« Elle se compose de prud'hommes (qui ailleurs sont appelés

gardes, jurés, eswards au Nord et consuls au Midi), de maîtres, de valets ou serviteurs (qui ne tarderont pas à recevoir le nom de compagnons), et enfin d'apprentis.

« Les prud'hommes sont les gardes de chaque métier. Ils sont à la nomination soit de la corporation, soit du prévôt, soit d'un officier du palais. Ils ont un droit de surveillance sur toute la fabrication, et dénoncent tous abus et délits aux prévôts et échevins. Généralement il y en a deux par métier.

« Pour être maître, il faut acheter le métier au roi, jurer *sur les Saints* qu'on ne commettra pas de fraude, et se conformer aux coutumes de la confrérie. C'est au xiv<sup>e</sup> siècle seulement qu'a commencé l'usage du chef-d'œuvre.

« Les valets ou compagnons doivent également se soumettre « à leurs anciennes coutumes. » Ces coutumes portaient sans doute qu'ils ne pouvaient quitter leurs maîtres avant l'achèvement de leur travail, qu'ils n'avaient point le droit d'avoir des apprentis, ni d'ouvrir boutique.

« L'apprentissage dure d'une à dix années, suivant les métiers. On peut racheter deux années en payant une certaine somme. Le plus souvent, chaque maître n'a droit qu'à un seul apprenti. Le contrat d'apprentissage est oral, mais entouré de garanties solides.

« Toute fraude est sévèrement punie.

« Le repos du dimanche doit être rigoureusement observé. »

Seulement faisons avant tout cette remarque essentielle que l'Eglise ne groupe en corporations que l'ouvrier *chrétien*, c'est-à-dire, honnête, moral, laborieux, craignant Dieu et respectant les hommes. Quand la Révolution enrégimente les ouvriers préalablement dépravés et qu'elle les lâche sur la société comme une troupe de bêtes fauves, elle fait une action détestable et commet un crime de plus. L'Eglise commença par sanctifier l'ouvrier, par le façonner sur le modèle du divin ouvrier de Nazareth, puis, sans danger, elle put l'armer pour la protection de son travail en le constituant en corporations.

Pour plus sûr, l'Eglise fit les premiers essais avec ses moines, « On peut dire que « moines et travailleurs » sont deux mots synonymes. Il y eut un jour quelques incertitudes sur ce point. Le grand Augustin se leva et foudroya les moines paresseux par son célèbre traité *Du Travail des Moines*. Ce coup de foudre, partant d'une telle main, suffit pour dissiper tous les doutes. Tous les moines voulurent ressembler à ceux de la

Thébaïde qui faisaient des nattes, à ceux de saint Pacôme qui formaient des familles entières de tisserands, de charpentiers, de corroyeurs, de foulons. Mais il fallait que tant de zèle fût réglé : Dieu fit naître saint Benoît, qui régularisa le travail en même temps que la prière. La Règle bénédictine impose aux moines sept heures de travail par jour ; et le travail des mains est compris pour quatre heures dans ce temps si précieusement employé. Les Bénédictins partirent dans toutes les directions ; ils s'éparpillèrent en ruches joyeuses sous tous les soleils. On sait le reste. » Un travail d'ensemble réunissait les Frères, et nos premiers chefs-d'œuvre sont sortis de leurs mains. Vint alors le tour des ouvriers pour lesquels l'Eglise reprit et perfectionna l'ancienne organisation romaine du travail : le moment fut celui où les constructions de nos innombrables abbayes et cathédrales groupaient comme nécessairement les ouvriers de tous les métiers.

Sous la conduite des prêtres et des religieux les ouvriers se constituèrent en autant de *confréries* qu'il y avait de corps de métiers. Peu à peu les coutumes s'établirent, les règlements écrits fixèrent ces coutumes, les lois furent rédigées, les conditions d'admission et de permanence, etc., furent écrites ; dès le XII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons ces confréries et ces corporations ouvrières presque complètement organisées. Nous possédons un livre d'Etienne Boileau (1255) où sont consignés les statuts des métiers de Paris. Rien de noble et de pur comme cette législation ouvrière qui à la piété, aux bonnes mœurs, au travail, à la charité fraternelle, au secours mutuel, joint l'ardeur du *chef-d'œuvre* et la noble émulation du génie. « Tout d'abord il fallait prouver, dans la plupart des métiers, qu'on était de la religion catholique, apostolique et romaine ; qu'on était né ou naturalisé Français ; et enfin, qu'on n'avait jamais été « *accusé* ; atteint, convaincu ni repris par justice. » Les Statuts des tapisseries de Paris, en 1568, vont même jusqu'à fermer à tout aspirant, la porte de la Maîtrise « *s'il n'est home honneste, de vie et bonne conversation*, et qu'autrement n'ait été atteint d'aucun larcin au dit métier, crimes, blâme, reproche ou aucun vilain cas digne de répréhension. » Nous approuvons une telle sévérité.

On donnait aux aspirants le temps suffisant pour terminer leur chef-d'œuvre : chez les serruriers, ils avaient un an. Généralement le chef-d'œuvre devait être fait dans la maison d'un juré, et toujours de la propre main de l'aspirant. Enfin les jurés

s'assemblaient pour examiner ou pour faire examiner le chef-d'œuvre qui était reçu solennellement. Chez les charpentiers, douze anciens maîtres étaient tenus d'assister à la réception. Avons-nous besoin de faire remarquer combien cette législation était empreinte de sagesse, et comme elle était faite pour amener le travail à son plus haut degré de perfection.

« Dans la plupart des corporations, les fils de maîtres étaient dispensés du chef-d'œuvre, mais ils restaient soumis à une *expérience* ou examen préliminaire. Cet examen était quelquefois imposé à tous les aspirants, dans les corporations notamment où la confection du chef-d'œuvre offrait certaines difficultés matérielles » (L. Gauthier).

Avec l'œuvre d'affranchissement et celle de protection du même peuple et de l'ouvrier, vint pour l'Eglise l'œuvre de son *instruction*. Remarquons d'abord que la gratuité de l'enseignement supérieur le rendait accessible aux plus pauvres. Les vingt-quatre Universités que possédait la France avant 1789 ainsi que ses cinq cent soixante-deux collèges ne renfermaient pas moins de soixante-treize mille élèves; or, de ce nombre les quatre septièmes au moins étaient des enfants du peuple élevés et instruits gratuitement.

Pour ceux qui voulaient rester dans les rangs des travailleurs, l'Eglise était tout aussi libérale. Dès le vi<sup>e</sup> siècle les écoles primaires pullulaient partout. Les traces de ces écoles se trouvent dans chacune de nos provinces de France. Les auteurs qui dépouillent les archives et scrutent les plus authentiques souvenirs arrivent à cette conclusion que chaque paroisse avait son école populaire. « Quand on rencontre des écoles dans des localités d'une aussi mince importance que le sont plusieurs de celles que nous avons énumérées, il n'y a plus moyen de douter qu'il n'y en ait eu, sinon dans toutes les paroisses rurales, du moins dans la plupart » (De Beaurepaire). « On a cru longtemps que le moyen-âge n'avait rien connu qui ressemblât à ce que nous appelons l'instruction primaire. C'est une grave erreur. Il est fait à chaque instant mention d'écoles rurales dans les documents où l'on s'attendait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut guère douter que, pendant les années même les plus agitées du xvi<sup>e</sup> siècle, la *plupart des villages* n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul. »

## III. — Ce que fait aujourd'hui l'Eglise pour l'ouvrier.

Il est avéré que l'Eglise a toujours entouré de sa sollicitude toute maternelle l'ouvrier, celui qui pâtit et supporte le poids du jour et de la chaleur. Jamais elle ne s'est lassée de l'entourer de soins, de prévenances de tout genre. Aujourd'hui plus que jamais peut-être les œuvres ouvrières abondent, et elles sont dues toutes ou presque toutes à l'initiative de l'Eglise. Que si ses ennemis l'ont imitée, spoliée, ravi ses ressources pour les distribuer au nom d'une orgueilleuse philanthropie, il n'en reste pas moins vrai que dans le cours des siècles et partout, l'ouvrier, le pauvre, le malheureux, l'enfant, l'infirmes, ont trouvé aide, protection et réconfort à l'ombre du monastère, de l'église ou du presbytère. Que d'asiles partout créés pour recueillir l'enfant du pauvre dès son berceau, afin de permettre à la mère de vaquer à ses occupations et d'aider le père à gagner le pain de sa petite famille ! Que d'hôtels-Dieu, d'hôpitaux, de refuges ouverts à toute misère et à toute souffrance ! Et qui donc, au seuil de ces asiles de la charité, accueille ceux qui pleurent et gémissent ? De saintes filles qui parfois ont abandonné les aises de la vie et un nom brillant pour se vouer au soulagement de toutes les infortunes et s'entendre appeler : ma sœur. Voilà les divines inventions du Christianisme ; voilà les dévouements qu'il ne cesse de susciter ; tels sont les miracles de renoncement, d'abnégation, d'héroïsme qu'il multiplie chaque jour avec une fécondité inépuisable.

Néanmoins la question sociale reste plus que jamais à l'ordre du jour. Les aberrations de Saint-Simon, d'Enfantin, de Fourier et *tutti quanti* eurent leur côté ridicule plutôt que sérieux, mais la grande et suprême terreur du siècle, c'est le *socialismc*, fils nécessaire et naturel des trois siècles de négations et d'erreurs qui nous font remonter à Luther.

La première chute du socialisme en Europe date en effet de Luther et de sa révolte. Le moine saxon conviait le peuple, « roi et prêtre », à la revendication de ses droits souverains. A la vérité, ce même Luther fit écraser bientôt après le peuple par les princes. Mais c'est précisément de cette double provocation que le socialisme est né. Le peuple courut sus aux richesses de la féodalité ; les princes, les États sous lesquels le protestantisme plaçait les choses religieuses, s'arrogèrent tout pouvoir sur la propriété ecclésiastique. Dans presque toute l'Europe, ou

le pouvoir ou l'émeute pilla le domaine de l'Eglise ; dès lors le socialisme et le communisme étaient nés. Ajoutons que les seules lumières capables d'arrêter le flot des convoitises, l'idée divine, le devoir, le sacrifice, la destinée future, l'exemple de Nazareth, l'excitation du Calvaire, ces barrières étaient tombées. Dieu avait été chassé de l'âme, de la famille, de la société ; le prolétaire était resté avec ses guenilles sordides et sa faim aux entrailles. Il ne pouvait pas ne pas jeter sur les richesses qui l'avoisinaient un regard de bête fauve, ni retenir le cri de haine que la souffrance sans Dieu avait formé.

La même voix qui poussa ce blasphème : *Dieu, c'est le mal !* poussa ce cri d'appel à toutes les guerres socialistes : *La propriété c'est le vol !* Ces deux paroles sont du trop fameux Proudhon qui, dans la question socialiste, apporte la fougue de son indomptable nature et la puissance de sa logique. Où les autres reculèrent sans oser formuler ce qui était pensé tout bas, Proudhon, l'enfant terrible de la Révolution, poussa les principes jusqu'au bout. Cabet, Pierre Leroux, Louis Blanc organisèrent le mouvement socialiste et en formulèrent le symbole. Dieu n'existe pas, et l'idée spiritualiste est une chimère et une folie.

Quant à la société, non seulement elle est mauvaise, mais dans ses conditions et sa constitution actuelle, elle ne peut s'améliorer. L'édifice doit être jeté bas, puis rebâti sur un nouveau plan et avec des matériaux neufs.

Depuis 1848, voilà l'ennemi, l'hydre toujours renaissante et menaçante. Parfois la bête est muselée par la force matérielle qui la croit dominer, mais qui est bientôt dominée elle-même par ses clameurs formidables.

Notre libéralisme, avec ses compromis, ses principes sans consistance, sa volonté brisée, ses vérités amoindries, son indifférence dogmatique entre le bien et le mal, son manque de logique, de suite, de force dans la guerre contre la Révolution, laisse devant le socialisme la société contemporaine presque entièrement désarmée.

Mais au milieu des ténèbres de l'erreur, Dieu ne laisse jamais son Eglise sans témoignage. Des écrivains de grand mérite, des théologiens, des orateurs, des historiens, des polémistes, des hommes d'œuvres et de foi se sont levés pour faire entendre au peuple la parole de réconciliation et de paix. C'est l'infatigable M. Harmel si paternel et si dévoué qui crée au Val-des-Bois cette



usine modèle avec une organisation profondément chrétienne qui fait du patron un vrai père et de ses ouvriers autant d'enfants. C'est lui encore qui imagine ces magnifiques pèlerinages d'ouvriers qui vont jusqu'à Rome réjouir le cœur de Léon XIII, et ranimer les liens qui unissaient le peuple à l'Eglise et à la Chaire de Pierre.

C'est l'éloquent député breton, M. de Mun, qui fonde ces cercles catholiques où l'ouvrier trouve, sa journée finie, des amusements honnêtes, de saines lectures et de bonnes fréquentations. Et partout l'élan étant donné, on voit les hommes de la classe dirigeante s'incorporer dans les œuvres, frayer avec l'homme du peuple et lui prouver que la religion nous fait tous vraiment frères en participant aux mêmes sacrements et en professant la même foi.

Que dirons-nous encore de l'infatigable sollicitude de l'Eglise pour la classe ouvrière? C'est elle qui suscite ce mouvement européen dans lequel sont englobés tous les grands esprits et tous les grands cœurs pour les convier à étudier cette question sociale si grosse d'orages et de périls. C'est elle qui convoque en congrès tous ceux qu'intéresse cette grave question, afin de mettre en commun leurs vues, leurs lumières, leurs projets. « Il n'est plus temps, écrivait récemment Mgr Mermillod à l'évêque de Liège, de s'endormir dans une trompeuse satisfaction, dans les illusions de ceux qui ne voient qu'un orage passer à l'horizon. Le mot de M. Gladstone : le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le siècle des ouvriers, se réalise chaque jour davantage. On l'a dit avec raison, partout le quatrième état voit grandir ses forces ; il précise ses affirmations, il formule ses revendications et fait dans le domaine de la politique une irruption que quelques-uns redoutent à l'égal d'une invasion des Barbares, et dont tous doivent reconnaître l'élan irrésistible. »

Le mouvement vers les réformes sociales va donc se développant de jour en jour, entraînant ceux qui le niaient hier encore. On ne rit plus des écrivains qui se sont voués aux problèmes économiques. Le temps presse pour trouver les premières solutions, pour donner aux masses qui se croient abandonnées un gage positif de sollicitude et d'amour de la justice.

Si tardives qu'aient été les améliorations apportées au sort des ouvriers, l'Eglise ne sera pas atteinte par le reproche d'avoir négligé ses obligations ; c'est son enseignement qui fournit la seule règle qui ait assez de vigueur et de flexibilité.

Ou bien la convoitise poussera les peuples dans l'abîme, ou bien la loi de la vérité, la loi qui ne vient pas des hommes et qui domine toutes celles qu'ils font, imposera des limites entre lesquelles la liberté s'abritera sans se confondre avec le droit du plus fort.

Le Christ fut toujours l'ami du peuple, et c'est à ramener le peuple au Christ son Bienfaiteur et son véritable Ami, que tendent tous les efforts des évêques et des chrétiens zélés. Il ne faudrait pas de conflit entre le capital et le travail. L'un est aussi nécessaire à l'autre que la main est nécessaire à l'intelligence, et, en protégeant les droits des classes laborieuses, l'Eglise a garde de méconnaître les justes exigences des capitalistes. Toujours est-il que l'Eglise seule a la solution de ces grandes questions sociales qui préoccupent à bon droit les économistes modernes, seule elle peut rapprocher effectivement l'ouvrier du patron et le pauvre du riche au nom de l'Évangile. Puisse-t-on enfin le comprendre et venir lui demander les paroles de vie, car elle peut dire comme le divin Maître dont elle est la représentation sensible sur la terre : *Ego sum via, veritas et vita.*

L'abbé A. ROY, curé.

---

## LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

---

*Epreuves et contradictions ; assistance providentielle envoyée à Marguerite-Marie dans la personne du P. de la Colombière.* — Les hésitations des supérieures et les jugements défavorables portés par des théologiens instruits au sujet de ses révélations furent longtemps pour Marguerite-Marie la cause des plus grandes peines de conscience et des plus douloureuses anxiétés. Humble comme elle l'était, elle ne demandait pas mieux que de croire et même de dire qu'elle avait été trompée. Mais outre la voix de sa conscience à laquelle il lui était impossible d'imposer silence, elle entendait encore à certains moments retentir au dedans d'elle-même, avec une inexprimable autorité et clarté, la parole souverainement pénétrante de Celui qui la favorisait de sa présence presque continue. Ce conflit la réduisait à une véritable agonie dans laquelle ni sa patience ni sa douceur ne se démentirent jamais.

Un jour enfin, le Sauveur daigna lui faire savoir qu'il lui enverrait « un sien serviteur » auquel il voulait qu'elle manifestât, selon « l'intelligence qu'il lui en donnerait, tous les trésors et secrets de son sacré Cœur qu'il lui avait confiés : parce qu'il l'envoyait pour la rassurer dans sa voie » (1).

Ce « sien serviteur » était le P. de la Colombière, qui venait d'être appelé à Paray-le-Monial pour y être supérieur de la Résidence des Pères Jésuites.

Avec l'autorisation de la Mère de Saumaise, la Sœur Marguerite-Marie fit connaître à ce saint religieux tout ce qui s'était passé on elle. Il la rassura en lui affirmant « qu'il n'y avait rien à craindre pour elle en la conduite de cet Esprit, d'autant qu'il ne la retirait point de l'obéissance; qu'elle devait suivre ses mouvements en lui abandonnant tout son être pour se sacrifier et immoler selon son bon plaisir. »

Il lui apprit encore à « estimer les dons de Dieu et à recevoir avec respect et humilité les fréquentes communications et entretiens dont le Sauveur la gratifiait, ajoutant qu'elle devait être dans de continuelles actions de grâces envers une si grande bonté. »

La lumière commençait à se faire. Le crédit dont jouissait à juste titre le P. de la Colombière, plus encore par son éminente vertu que par sa science théologique, allait dissiper les doutes, les malentendus, les préventions. Il ne put taire ce qu'il pensait d'une âme en laquelle il avait admiré une ressemblance si frappante avec l'incomparable beauté du Verbe fait chair. Dieu permit qu'il se trouvât à Paray pendant l'été 1675, et précisément à l'époque où avait lieu la révélation du mois de juin. Par l'ordre exprès de Notre-Seigneur, la Sœur Marguerite-Marie en écrivit le récit et le soumit au P. de la Colombière qui, après l'avoir sérieusement étudié devant Dieu, lui déclara « que cette révélation venait du ciel et qu'elle pouvait s'y confier. » Lui-même voulut être un des premiers disciples de la dévotion directement instituée par le Sauveur, et le vendredi 21 juin 1675, le lendemain même de l'octave du saint Sacrement, il consacrait sa personne et son ministère au Cœur du divin Rédempteur, tant pour le remercier de l'inépuisable effusion de sa charité envers les hommes que pour réparer les outrages et les ingratitude dont un trop grand nombre d'entre

(1) *Sa Vie par elle-même*, II, 402.

ceux-ci paient ses bienfaits. Quelque temps après, le P. de la Colombière était envoyé en Angleterre où il faillit payer de sa vie l'honneur d'avoir prêché la foi catholique parmi les hérétiques. Il s'y montra un des plus ardents zélateurs de la dévotion dont il expérimentait chaque jour les précieux avantages. Un peu plus tard, en 1677, ce Père accomplissait à Londres les exercices de la grande retraite de trente jours, prescrite par saint Ignace aux sujets de son Institut. Il en consignait les impressions dans un journal tout intime qu'il faut ranger parmi les meilleurs livres de spiritualité d'un siècle si fécond en œuvres ascétiques de premier mérite. Il n'eut garde d'oublier la révélation extraordinaire dont il avait été le confident et le juge, et dans des pages qui ne devaient voir le jour qu'après sa mort, il fit connaître sa pensée sur la Visitandine de Paray, mise sur son chemin pour l'initier un des premiers à la connaissance des richesses renfermées dans le Cœur adorable de Jésus-Christ. Il appelait sans hésiter la Sœur Marguerite-Marie « une sainte religieuse, à qui Dieu s'était communiqué fort confidentiellement et que l'on avait sujet de croire être selon son cœur pour les grandes grâces qu'il lui avait faites » (1).

Le P. de la Colombière avait pu rassurer Marguerite-Marie sur le caractère des révélations qui lui avaient été faites et sur la mission dont le Fils de Dieu l'avait investie. Cette sécurité de conscience devait être pour elle d'un grand secours, mais elle ne supprimait pas les obstacles et les contradictions du dehors. Dans son entourage, même le plus immédiat, la dévotion au Cœur de Notre-Seigneur paraissait n'être qu'une conception purement imaginaire, engageant dans des voies péril-

(1) *Retr. spir.* 175. Dans une lettre écrite de Londres, dans le courant de l'année 1678, à la Mère de Saumaise, supérieure de la Visitation, le P. de la Colombière disait encore : « Je me sens incapable de dire quelque chose à notre sainte Sœur Alacoque... je la trouve si savante et si éclairée, et d'ailleurs je suis persuadé que Dieu se communique à elle d'une manière toute particulière. »

Il ne sera pas inutile de noter que, d'après le témoignage des contemporaines, la sœur Alacoque n'était pas moins remarquable pour ses qualités naturelles que pour ses admirables vertus. Au rapport de la Mère Greyfié, « elle était naturellement judicieuse et sage, avait l'esprit bon, le naturel doux, l'humeur agréable, le cœur charitable au possible ; en un mot, l'on peut dire que c'était un sujet des mieux conditionnés pour bien réussir à tout, si le Seigneur ne l'eût exaucée dans sa demande d'être inconnue et cachée dans l'abjection et la souffrance. » (*Contemporaines*, I, p. 58.)

leuses une communauté essentiellement attachée à l'esprit de tradition et opposée d'instinct à toute nouveauté.

Prier sans cesse, s'humilier, offrir pour le triomphe d'une cause si chère les affronts qu'elle lui attirait ; ne vouloir et ne faire que du bien aux personnes mêmes qui, à cause de cela, lui témoignaient le plus de défiance et d'aversion : telle fut la ligne de conduite dont Marguerite - Marie ne dévia pas un seul instant.

C'était se conformer à l'idéal dont sa contemplation intérieure ne cessait de se nourrir, et imiter parfaitement dans ses sentiments et dans ses dispositions le Cœur très doux et très humble : *Hoc sentite in vobis quod in Christo Jesu,*

Enfin, après l'heure des hommes, de leurs critiques, de leurs oppositions inconscientes et voulues, vint l'heure de Dieu. Le 20 juillet 1685, pour reconnaître tout le dévouement dont elles étaient l'objet de la part de leur charitable maîtresse et aussi pour rendre hommage à des vertus qui étaient le plus sûr garant de la vérité de ses révélations, les novices de la Visitation inaugurèrent le premier culte public rendu dans leur monastère au Cœur sacré du Dieu fait homme. L'année suivante, 1686, une des religieuses, qui par attachement de conscience aux usages de l'institut, s'était jusqu'alors rangée parmi les adversaires les plus déclarées de ce culte, se trouva gagnée elle aussi par une sorte de grâce irrésistible qui, opérant en elle un complet retournement de l'esprit et de la volonté, lui inspira une généreuse initiative. Elle dressa au milieu du chœur des religieuses un petit autel recouvert d'un tapis, garni de cierges allumés et de fleurs ; elle y plaça une image du Cœur de Jésus, avec un billet écrit de sa main et signé de son nom. Marie-Madeleine des Escures invitait toutes les Sœurs à venir faire leur consécration au divin Cœur. L'impulsion étant donnée, aucune ne résista ; c'était précisément le vendredi après l'octave du saint Sacrement, c'est-à-dire le jour même que Notre-Seigneur lui-même avait fixé onze ans auparavant, dans la révélation du mois de juin 1675. Marguerite-Marie pouvait désormais chanter en action de grâces ces versets du psaume cxxv<sup>e</sup> : « Le Seigneur a fait cesser la captivité de Sion et nous avons été consolés. Nos cœurs ont été remplis de joie et nos lèvres ont tressailli d'allégresse ! Le Seigneur nous a traités avec magnificence ! Ceux qui ont semé dans les larmes moissonneront dans la joie. Ils allaient péniblement et ils pleuraient en

jetant leurs semences, mais ils reviendront d'un pas alerte en portant les gerbes de la moisson » (1).

Cette joie d'ailleurs n'altérait en rien ni l'humilité de la Sœur, ni son continuel désir de souffrance et d'anéantissement. Devant ce triomphe humainement inespéré, elle se comparait à la boue mise par Notre-Seigneur sur les yeux de l'aveuglé, « laquelle semblait être un moyen contraire au dessein qu'il avait de lui rendre la vue (2) », et jamais, pour exprimer son incessant besoin d'avoir part à la croix de son Maître, elle ne trouva de paroles plus convaincues, plus vibrantes, que dans les quatre dernières années de sa vie et lorsque déjà le culte du divin Cœur, franchissant les murailles du monastère de Paray, commençait à se répandre en France (3).

(1) Ps. cxxv.

(2) Lettre du 10 août 1689 au P. Croiset, de la Compagnie de Jésus.

(3) C'est peut-être ici le lieu de rappeler de quelle façon la Providence qui dispose tout « avec nombre, poids et mesure, » avait préparé le monde chrétien à recevoir la dévotion dont l'apostolat fut dévolu à la Visitandine de Paray. L'année même où l'enfant prédestinée à de si grandes choses avait vu le jour à Verosvres, une mission était prêchée à la cathédrale d'Autun par le P. Eudes, ancien membre de la congrégation de l'Oratoire et fondateur de la congrégation de Jésus et de Marie. Au cours de cette mission, commencée à l'Avent 1647 et terminée avec le Carême 1648, le P. Eudes fit approuver par Mgr Claude de la Magdeleine de Ragny, évêque d'Autun, une fête en l'honneur du Cœur de Marie, avec un office liturgique qui contient de nombreuses et très directes invocations au Cœur sacré de Jésus. Nous ne citerons en exemple que la doxologie des hymnes :

Fili Dei, splendor Patris,  
Per cor sacrum tuæ Matris  
In corde nostro Cor tuum  
Vivat, regnet in sæculum.

(O Fils de Dieu, splendeur du Père, par le cœur sacré de votre Mère, faites que votre Cœur règne et vive à jamais dans nos cœurs.) Cette fête fut célébrée pour la première fois à la cathédrale et dans le diocèse d'Autun le 8 février 1648. Qui sait si la petite Marguerite Alacoque, alors âgée de six mois et demi, portée à l'église de Verosvres sur les bras de sa pieuse mère, n'entendit pas retentir, sans la comprendre, l'invocation qui renfermait pour ainsi dire le secret prophétique de sa destinée ? Quelques années plus tard, en 1670, c'est-à-dire une année avant l'entrée de Marguerite à la Visitation de Paray, le même P. Eudes composa et fit approuver par Mgr de la Vieuxville, évêque de Rennes, un office en l'honneur du sacré Cœur de Jésus. Dès le mois de juillet suivant, l'évêque de Coutances, Mgr Charles-François de Loméuie de Brienne, adoptait ce même

*Dernières années et mort de Marguerite-Marie.* — Avertie de sa mort prochaine par des pressentiments dans lesquels il est permis de voir le couronnement surnaturel de toutes les grâces extraordinaires dont elle avait été l'objet, Marguerite-Marie entra dans une paix profonde, prélude de l'éternel repos des saints.

« J'avais eu jusqu'ici, disait-elle dans sa dernière lettre, trois désirs ardents qui me faisaient souffrir un continuel martyre, sans me donner un seul moment de repos. Ces trois désirs étaient d'aimer parfaitement mon Dieu, de souffrir beaucoup pour son amour, et de mourir dans cet ardent amour. Mais à présent je me trouve dans je ne sais quelle tranquillité de cœur et dans une cessation de désirs qui m'étonne (1). »

office pour son diocèse. On lit dans son mandement ces paroles remarquables : « Le Cœur adorable de notre Rédempteur étant le premier objet de la dilection et complaisance du Père des miséricordes, et étant réciproquement tout ombragé du saint amour vers ce Dieu de consolation comme aussi étant tout enflammé de charité vers nous, tout brûlant du zèle de notre salut, tout plein de miséricordes vers les pécheurs, tout rempli de compassion vers les misérables et le principe de toutes les gloires et félicités du ciel et de toutes les grâces et bénédictions de la terre et une source inépuisable de toutes sortes de faveurs pour ceux qui l'honorent, tous les chrétiens doivent s'efforcer de lui rendre toutes les vénération et adorations possibles. » Ces dates, dont l'autorité est indiscutable, prouvent que le P. Eudes avait été suscité de Dieu pour préparer la mission qu'une révélation miraculeuse devait confier plus tard au plus infime de tous les instruments, c'est-à-dire à une pauvre religieuse qui ne pouvait ni prêcher les peuples, ni être mise en relations avec les premiers pasteurs. Après avoir revendiqué pour leur père et fondateur la gloire assurément très enviable d'avoir été un précurseur et un « ambassadeur » — expression du cardinal Pitra, dans sa *Vie du P. Libermann*, l. III, ch. II, p. 228 — du culte du Cœur de Jésus, les disciples du P. Eudes ont mis le plus pieux empressement à reconnaître qu'il fallait rapporter à Marguerite-Marie « l'extension de ce culte à l'univers entier et l'établissement de la fête célébrée actuellement par l'autorité du Saint-Siège dans toute l'Église catholique », suivant les paroles de S. S. Pie IX, dans le décret de Béatification : *ad tam salutarem ac debitum pietatis cultum instituendum, lateque inter homines propagandum, eligere Servator noster dignatus est venerabilem famulam suam Margaritam Mariam Alacoque.* (Voir le livre intitulé : *le Vénérable Jean Eudes. — Etude historique*, — par le R. P. Ange le Doré, supérieur général de la Congrégation de Jésus et de Marie, pages 37, 130 et 185, et la *Vie du P. Eudes*, par le P. Julien Martine, publiée par M. l'abbé Le Comte, t. II, p. 103, 270, 285, 294, 404, 500. — Caen, Le Blanc-Hardel, 1880.)

(1) II, p. 335.

Ce que sa profonde humilité l'empêchait de dire au moment où elle sentait qu'elle n'avait plus rien à faire sur la terre parce que sa mission était accomplie, il nous sera bien permis de l'exprimer en mettant sur ses lèvres les paroles prononcées par le Sauveur dans sa sublime prière d'actions de grâces au Cénacle : « Mon Dieu, je vous ai glorifié sur la terre. J'ai achevé l'œuvre que vous m'aviez confiée... Maintenant les hommes ont reconnu que tout ce qui était en moi venait de vous, car je leur ai transmis fidèlement les paroles que vous m'aviez commandé de leur dire et ils les ont reçues (1). »

Les âmes saintes ne se trouvent jamais assez préparées à cette solennelle et redoutable confrontation avec Dieu que nous appelons « la mort ». Malgré la ferveur de leur vie, la sincérité de leur humilité, la rigueur de leur pénitence, l'ardeur de leurs constantes aspirations vers la possession de leur Bien suprême, elles sentent le besoin de se purifier toujours davantage.

C'est d'ailleurs le très sérieux avertissement que donne à ses plus fidèles serviteurs l'Agneau toujours immolé et toujours vivant, au moment même où il s'apprête à venir et à couronner dans leurs mérites ses propres dons (2).

Après dix-neuf années de vie religieuse passées dans la plus exacte clôture, un recueillement ininterrompu, l'exercice continu de l'oraison, Marguerite-Marie voulut se préparer à sa mort prochaine et pressentie par une retraite spéciale de quarante jours, qu'elle fit en juillet et août 1690.

Puis, à l'entrée de l'automne, elle prit ses dispositions pour s'appliquer encore aux exercices de solitude prescrits par la règle. C'était le 15 octobre. Prise d'un accès de fièvre et interrogée par une sœur qui lui demandait si elle pourrait entrer le lendemain en retraite, elle répondit : « Oui, mais ce sera dans la grande. »

Plusieurs fois déjà, depuis son entrée au couvent, elle avait été tellement accablée par la maladie qu'on avait cru à sa mort prochaine. En cette suprême circonstance, à l'encontre des appréciations rassurantes du médecin, elle affirma de la manière la plus positive qu'il n'y avait pas de guérison à espérer et qu'elle mourrait. Le 16, elle obtint la grâce de communier, mais non en viatique, parce que personne ne la trouvait assez

(1) S. Jean, xvii, 4, 8.

(2) Qui justus est justificetur adhuc, et qui sanctus est sanctificetur adhuc. (Apoc., xxii, 11.)



dangereusement malade. A la suite de cette cérémonie, et pendant tout le reste du jour, son visage refléta une joie extraordinaire. Ses lèvres ne s'ouvraient que pour exprimer des paroles d'ardente charité et les élans d'une âme qui touche presque aux parvis de la Jérusalem céleste.

La sécurité de la communauté à son endroit persista pendant toute la journée du 17, laquelle devait être la dernière. En effet, vers les sept heures du soir, une crise se déclara. La supérieure voulut envoyer chercher le médecin. « Ma Mère, lui dit la mourante, je n'ai plus besoin que de Dieu seul et de m'abîmer dans le Cœur de Jésus-Christ. »

Cependant, sur sa demande, en s'empressa de lui administrer le sacrement des malades. Au moment où le prêtre appliquait la quatrième onction à la mourante soutenue par deux Sœurs, ses anciennes novices, auxquelles elle avait prédit qu'elle mourrait entre leurs bras (1), après avoir prononcé le saint nom de Jésus, notre Marguerite charollaise quittait le Val d'Or (2) et ses riantes prairies pour être à jamais transférée dans la demeure de Celui qu'elle avait si uniquement aimé.

« Viens dans mon jardin, ma sœur, mon épouse ! J'ai moissonné la myrrhe et l'ai mêlée avec mes parfums. Et vous, amis, mangez et buvez, et livrez-vous à une sainte ivresse (3). » Cette annonce prophétique de l'Époux avait reçu son accomplissement.

Le 17 octobre de chaque année, dans la chapelle de la Visitation, les fidèles sont témoins d'un touchant spectacle. Entre sept et huit heures du soir, c'est-à-dire au moment même où la vierge qui avait si fidèlement obéi à son Maître entrait pour jamais dans le repos éternel, la châsse qui renferme les ossements de la Bienheureuse quitte le voisinage de la balustrade du chœur, où depuis plusieurs mois elle a été exposée à la vénération des pèlerins. On la soulève et on va la placer dans le maître-autel, précisément au-dessous de ce tabernacle

(1) C'étaient la Sœur Péronne-Rosalie Verchère et la Sœur de Farges.

(2) C'est le nom que nos vieilles chroniques donnent à la riante contrée qui va de Paray-le-Monial jusqu'aux montagnes de Dun et de Montmelard.

(3) *Veni in hortum meum, soror mea sponsa. Messui myrrham meam cum aromatibus meis... Comedite, amici, et bibite; et inebriamini, carissimi!* (Cant., v, 1.)

eucharistique d'où se firent entendre plusieurs fois à son âme ravie les paroles qui lui révélaient avec sa mission, les plus ineffables mystères de l'amour divin.

Très saisissante dans sa simplicité et toujours suivie du chant du *Te Deum*, auquel s'associent les sonneries joyeuses des cloches de toutes les églises et chapelles de la cité de Paray, cette cérémonie est comme une image de la bienheureuse mort des saints.

Ils nous quittent, il est vrai, et leur départ remplit nos cœurs de tristesse, mais ils ne nous quittent que pour s'unir à Dieu. Ils vont attendre, près du trône de l'Agneau, l'heure où il sera donné à leur poussière inanimée de revivre et à leurs âmes de rentrer dans des corps à jamais spiritualisés et glorieux.

Là, dans ce Royaume éternel où « l'ingratitude n'est jamais entrée » (1), ces âmes se souviennent de nous. « Loin de s'éteindre, les affections des bienheureux se sont élargies et fortifiées le jour où Dieu les a mis plus près de son cœur, et s'il les a fait *entrer dans ses puissances*, selon le langage des saints Livres, c'est afin de les employer plus efficacement à l'exécution des desseins de son infinie miséricorde » (2).

Ajoutons enfin que ces âmes nous instruisent avec plus d'autorité encore que pendant leur vie par leurs exemples et par leurs vertus.

C'est précisément là le fruit que nous devons nous proposer de la célébration solennelle du second centenaire de la mort si précieuse devant Dieu de l'apôtre du Cœur de Jésus.

Dans quelle mesure nous est-il possible, à nous qui ne sommes pas appelés à des états extraordinaires, d'imiter la servante de Dieu ?

Quel profit pouvons et devons-nous tirer de la dévotion qu'elle a été chargée de faire connaître au monde ?

Dans quelles dispositions convient-il que nous nous mettions

(1) Cette belle et consolante parole fut adressée à Marguerite-Marie par une âme qui dut à ses prières d'être admise à la béatitude éternelle, après avoir passé par les flammes expiatrices du Purgatoire.

(2) Mgr de Marguerye, évêque d'Autun (Mandement du 19 avril 1865, pour la Béatification.) Voir aussi le très beau discours prononcé par notre vénérable prédécesseur à Paray-le-Monial, à l'occasion de la même solennité. Il a été reproduit dans la collection intitulée : *Encyclopédie de la Prédication contemporaine*; Marseille, chez Mingardon, éditeur, 1881.

pour nous préparer au Jubilé que le Saint-Père a daigné nous accorder en l'honneur de ce grand anniversaire. et de quelle façon ferons-nous servir les exercices de ce Jubilé à l'exaltation de la Bienheureuse et à notre sanctification? Nous répondons à ces importantes questions dans la troisième partie de notre Instruction pastorale.

(A suivre.)

Mgr PERRAUD.

## SAINT YVES (1)

*Pater eram pauperum, et causam quam nesciebam, diligentissime investigabam.*

« J'étais le père des pauvres, et les causes que je ne savais pas, je les instruisais avec un soin extrême. »  
(Job, xxxix, 16.)

Eminence, Messieurs, mes Frères,

A la vue de ce magnifique monument au pied duquel nous sommes rassemblés, devant cet immense concours de fidèles accourus de tous les points de la Bretagne pour prendre part à la solennité de ce jour, je me demande, non sans un vif étonnement, ce qui a pu donner lieu à de pareilles démonstrations. L'homme dont le nom est en ce moment sur toutes les lèvres n'avait pas, comme son illustre contemporain saint Louis, occupé l'un de ces sommets de l'histoire d'où la vertu rayonne avec un éclat souverain. Il n'avait pas, comme saint Thomas et saint Bonaventure, ouvert à la doctrine un de ces sillons de lumière qui ne se referment plus jamais. Il n'avait pas, comme saint Dominique et saint François d'Assise, laissé après lui l'une de ces familles religieuses dans lesquelles se survivent la sainteté et le génie du fondateur. Aucune de ces œuvres merveilleuses de ce grand XIII<sup>e</sup> siècle, qui fut le sien, ne s'était rattachée à sa vie; et lorsqu'à six cents années de distance, je cherche les traces de son passage ici-bas, à part d'inestimables reliques, je ne trouve rien de ce qui fait d'ordinaire les immortelles renommées. Un débris du manoir paternel, quelques feuillets d'un bréviaire usé par le temps après l'avoir été par la prière, vingt lignes d'un testament sauvé de l'oubli, voilà tout ce qui nous reste, du moins en apparence, d'un souvenir qui

(1) Discours prononcé par Monseigneur l'Evêque d'Angers à l'inauguration du monument de saint Yves, le 9 septembre 1890, dans la cathédrale de Tréguier.

semblait devoir s'éteindre dans les étroites limites de quelques bourgades obscures des côtes de la vieille Armorique.

Et cependant, à peine la tombe s'était-elle fermée sur les dépouilles mortelles de cet humble prêtre, qu'il se produisait autour de son nom un mouvement de foi et de dévotion incomparable. C'est tout un peuple qui se lève dans un pieux enthousiasme ; et tandis que la puissance divine multiplie ses miracles, les hommes font éclater de toutes parts leur confiance et leur vénération. De la Bretagne aux Flandres et de Paris à Rome, Yves de Kermartin reçoit les hommages des petits et des grands. Partout des confréries se forment en son honneur ; les Universités et en particulier les Facultés de droit se placent sous son patronage ; les parlements, les cours de justice implorent sa protection.

Interprètes d'un vœu unanime, les rois de France se joignent aux ducs de Bretagne pour appeler sur tant de vertus le jugement suprême de l'Église. Devant ce tombeau mémorial de la charité, les haines s'apaisent ; les Charles de Blois et les Jean de Montfort font trêve à leurs sanglantes rivalités pour s'associer aux manifestations de la piété publique, et la grande voix des Papes, dominant ce concert universel de louanges et de prières, signale à l'admiration du monde entier le saint le plus populaire de la Bretagne, celui dont on a pu dire avec raison qu'après saint Martin, il mérite d'être appelé le thaumaturge de la France.

Où chercher, en effet, la cause d'une glorification si éclatante, sinon dans une sainteté extraordinaire, confirmée par des miracles sans nombre ? Cette sainteté, vous l'avez admirablement définie, Monseigneur de Saint-Brieuc, quand vous disiez dans votre belle Lettre pastorale que saint Yves vous semble clore la série des vieux saints de la Bretagne, tandis qu'il fait pressentir saint Vincent de Paul, l'apôtre de la charité dans les temps modernes. Il y a de tout cela dans cette figure d'anachorète et d'apôtre, faite d'austérité et de bonté, et dont les traits dominants répondent aux deux vertus qui sont le fondement des sociétés chrétiennes : la justice et la charité. C'est parce que saint Yves a été un grand justicier et un grand serviteur des pauvres que sa mémoire s'est enracinée si profondément dans l'esprit des peuples, suivant les paroles que j'ai prises pour texte : *Pater eram pauperum, et causam quam nesciebam, diligentissime investigabam* : « J'étais le père des

pauvres, et les causes portées à mon jugement, je les instruisais avec un soin extrême. » Tel sera tout le sujet et le partage de ce discours.

## I

Rien n'égale la force et la vérité du sentiment populaire, lorsqu'il s'agit de rendre sous une forme expressive la physiologie d'un saint ; et la règle la plus sûre pour la piété comme pour l'art, c'est d'aller prendre au vif de la tradition un de ces traits qui résument toute une vie. Voyez-vous, mes Frères, sur les vitraux de vos vieilles églises et dans les bas-reliefs de vos autels ce prêtre au manteau du bure blanche, debout entre un pauvre et un riche, les écoutant tous deux, mais la tête penchée vers le pauvre, comme pour montrer que si la justice doit être égale pour tous, la charité s'incline de préférence vers les petits et les faibles. Tout saint Yves est là, tel qu'il a vécu et vit encore parmi le cœur des Bretons.

Ah ! c'est que le christianisme, lui aussi, est là tout entier, entre le riche et le pauvre, comme saint Yves sur les verrières de Moncontour et en vingt autres endroits de la Bretagne ; et quand je suis l'Eglise dans sa marche à travers les siècles, je la vois tour à tour, et suivant les époques, entre le maître et l'esclave, sous l'empire romain ; entre les barbares envahisseurs et le peuple des campagnes, entre les barons de la féodalité et les serfs du moyen âge, entre le pouvoir absolu des princes et les droits de leurs sujets ; je la vois interposant son autorité souveraine, protégeant les faibles contre les forts, plaidant la cause des opprimés, relevant la condition des humbles de la terre, recueillant dans ses refuges les déshérités du bonheur et de la fortune ; et, d'autre part, inspirant la pitié aux vainqueurs, jetant des paroles de paix et de concorde à travers les passions déchainées, frappant de ses anathèmes les exactions et les taxes arbitraires, prêchant à tous la justice et la modération. Magnifique spectacle, où m'apparaît la grandeur morale du passé ; et, aujourd'hui encore, si vous voulez résoudre les redoutables problèmes du présent, laissez l'Eglise se placer, comme saint Yves, entre le riche et le pauvre, avec la doctrine évangélique dont elle est l'incomparable gardienne et la suprême dépositaire.

Où en étaient, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le droit et la justice, je le dirai tout à l'heure. Mais laissez-moi auparavant

m'arrêter un instant sur cet antique manoir de Kermartin, où s'écoulait sous le regard de Dieu, l'enfance de saint Yves. C'était l'époque où, dans les veillées du château comme de la chaumière, parmi la noblesse de Bretagne, si brave et si chevaleresque, il n'était question que des croisades et de l'héroïque roi de France qui en avait donné le signal. Damiette, Mansourah, la captivité de Louis, les hauts faits de Pierre de Dreux et de ses chevaliers bretons, tous ces noms et ces récits passaient de bouche en bouche ; et, sans doute, le soir, au foyer de Kermartin, le chef de la famille racontait à ses enfants les merveilleux épisodes de ce drame, auquel il avait pris lui-même une si brillante part. Yves écoutait le noble croisé avec la curiosité de son âge ; mais une autre voix plus douce et plus pénétrante était allée au fond de son cœur, la voix de sa mère lui disant : « O mon fils, vivez de façon à devenir un saint » ; et l'enfant répondait : « C'est à quoi je tends, et je n'ai pas d'autre dessein. » Admirable parole d'une pieuse mère et qui allait le suivre tout le long de la vie comme la voix de Dieu même.

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette délicieuse légende qui nous montre saint Yves s'entretenant avec sa mère alors même qu'une longue distance l'en tenait séparé ; mais je ne connais rien de plus touchant. « Mets tes pieds sur les miens, disait-il à l'un de ses condisciples, et tu entendras la voix de ma mère. » Cette voix de sa mère, Yves continuait à l'entendre lorsque, en compagnie de son jeune ami, Jean de Kergoz, il suivait les leçons de l'école presbytérale de Pleubian ou de l'abbaye de Beauport ; et je n'en suis pas étonné. Tous tant que nous sommes, n'est-ce pas à la famille que nous devons la meilleure partie de nous-mêmes ? Ce qui nous vient d'ailleurs est d'ordinaire peu de chose. Si la foi repose en nous, calme et forte ; si notre âme s'est épanouie aux rayons de l'éternelle vérité, c'est que, à notre entrée dans le monde, nous avons trouvé auprès de notre berceau un instituteur, le premier et le plus sérieux de tous ; c'est que, de bonne heure, nos mains se sont enlacées dans les mains de notre mère pour chercher le chemin du ciel ; c'est que, avant de devenir pour nous une certitude, la doctrine nous était apparue sous les traits de la piété, avec le charme de la tendresse, dans cet inimitable composé de grâce et de force, de dévouement et de bonté, d'innocence et d'amour, qu'on appelle une mère chrétienne.

Il fallut bien cependant se séparer quelque jour de cette vie

de famille, berceau de toutes les vertus chrétiennes; et c'est vers l'Université de Paris que les châtelains de Kermartin dirigèrent les premiers pas du pieux adolescent. L'Eglise avait réalisé au XIII<sup>e</sup> siècle, autant que le permettaient les ressources de l'époque, l'idéal de l'enseignement supérieur. Les meilleurs esprits de notre temps regrettent, et avec raison, l'absence d'une doctrine commune pouvant relier entre elles toutes les institutions scientifiques dont elle serait l'âme et la vie. C'est qu'en effet, sans cette doctrine commune, seule capable de produire l'unité dans l'universalité des connaissances humaines, ce ne sont plus partout que des vues partielles, des fragments épars, des rayons qui se dispersent, des membres séparés les uns des autres, des branches qui ne viennent pas se rattacher à un tronc unique. L'Eglise avait admirablement posé le problème et su le résoudre, à l'époque dont je parle.

Comme les cathédrales du même âge, merveilles de puissance et d'harmonie, les Universités du XIII<sup>e</sup> siècle réunissaient en faisceau toutes les connaissances divines et humaines, groupant ainsi les arts, les sciences et les lettres autour de la philosophie, et donnant la philosophie elle-même pour introduction à la théologie, couronnement et clef de voûte de l'édifice entier.

On aura beau faire pour substituer quelqu'autre plan à celui-là, il reste le seul vrai, comme il est d'ailleurs le plus vaste et le plus grandiose; car rien ne parle à l'esprit et au cœur de de l'homme comme de voir cette hiérarchie des sciences s'élevant les unes au-dessus des autres et venant se terminer à la religion pour lui rendre en éclat ce qu'elle leur prête de force, de lumière et d'inspiration.

Dix ans passés à l'Université de Paris, sous des maîtres qui s'appelaient Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, avec des condisciples comme Duns Scot, Raymond Lulle et Roger Bacon, ce ne pouvait être pour Yves de Kermartin qu'une période d'apprentissage éminemment féconde. Avec quelle ardeur il dut s'appliquer à l'étude des arts libéraux et de la dialectique, ses succès au barreau comme dans la chaire allaient en témoigner; et ce n'est pas sans fondement que la tradition nous le montre enseignant lui-même à un âge où d'ordinaire on n'est capable que d'apprendre. Mais ce qui m'édiifie plus encore dans cette vie d'étudiant, à Paris comme à Orléans plus tard, c'est de voir le jeune gentilhomme breton chercher dans les exercices de piété un préservatif contre les dangers de

son âge, se tenir éloigné de toute joie turbulente, mortifier son corps par le jeûne et par l'abstinence, coucher sur la dure et, joignant déjà la pratique de la charité à des habitudes si austères, distribuer aux pauvres les mets les plus délicats qu'on lui servait. Aussi je comprends l'admiration de ses compagnons d'études pour une vertu dont ils devaient un jour attester la perfection devant le tribunal de l'Eglise. Ainsi se font et se préparent les saints.

Est-ce la rectitude naturelle de son esprit, ou plutôt le désir de mieux défendre la cause des petits et des faibles, qui inclinait de préférence Yves de Kermartin vers le droit canonique et civil ?

Le fait est qu'après un séjour si prolongé sur cette montagne de Sainte-Geneviève, où, depuis Pierre Lombard et Guillaume de Champeaux, Roscelin et Abailard, l'enseignement de la philosophie et de la théologie faisait affluer la jeunesse du monde entier, nous le trouvons à l'école d'Orléans, alors sans rivale dans le domaine de la jurisprudence. Là, sous des maîtres tels que Pierre de La Chapelle et Guillaume de Blaye, il se plongea dans l'étude des Institutes et des Décrétales, avide d'épuiser une science pour laquelle il se sentait un attrait tout particulier ; et je n'en suis pas surpris. Est-il rien de plus élevé que le droit dans l'ordre de nos connaissances ? Le droit c'est la personne humaine protégée dans ses intérêts, dans sa dignité morale, dans les moyens qui lui sont nécessaires pour atteindre ses fins. Le droit, c'est la famille affermie sur ses bases par des garanties qui assurent à chacun de ses membres le rang et la fonction qui lui est propre. Le droit, c'est la société civile réglant sa constitution et ses pouvoirs, son activité, sa vie. Le droit, c'est la grande famille des nations observant dans leurs rapports les lois de la justice et de l'équité. Le droit, c'est l'Eglise elle-même, avec son organisme divin, son régime intérieur, ses relations avec les Etats. Le droit, c'est le gage de la sécurité pour les biens et pour les personnes, pour l'individu et pour la société ; c'est la sauvegarde et le maintien de l'ordre universel.

Telle est la science dont Yves de Kermartin avait fait l'objet de ses études pendant de longues années et qu'il allait appliquer avec cet esprit de justice dont l'histoire a gardé un si profond souvenir. Juge ecclésiastique à Rennes et à Tréguier, avocat des pauvres devant les tribunaux séculiers, on ne sait dans lequel de ces deux offices il a porté, avec un merveilleux talent,



une plus admirable droiture. A peine si la tradition a pu sauver de l'oubli quelques-unes des causes qu'il a défendues; mais ces causes, devenues historiques par leur célébrité, nous permettent d'entrevoir ce qui a dû exciter l'admiration de ses contemporains. Le bienheureux Yves possédait, en effet, au plus haut degré ce bon sens et cette sûreté de coup d'œil qui font discerner le vrai dans les questions obscurcies par l'intérêt de la passion, cette délicatesse d'une conscience esclave de la raison et du bon droit, ce désintéressement absolu dans lequel il n'y a place pour aucun avantage personnel, ce don d'apaiser les différends à force de patience et de bonté, et par-dessus tout cette fermeté inaccessible à l'outrage et comptant pour rien la colère des riches et des puissants de la terre. Les veuves, les orphelins, les pauvres, les mendiants eux-mêmes, voilà ses clients de prédilection; c'est à eux qu'il offrait ses services en leur disant : « Je vous secourrai pour l'amour de Dieu », *adjuvabo te pro Deo* : c'est pour eux qu'il épuisait au besoin toutes les juridictions, allant soutenir leurs appels à Tours, à Rennes, à Paris, avec un zèle et un dévouement qui lui auraient permis de répéter après le saint homme Job : « On m'a rendu témoignage parce que j'écoutais les cris du pauvre délaissé et de l'orphelin sans secours : *Eo quod liberassem pauperem vociferantem, et pupillum cui non esset adjutor* (1). »

Ai-je besoin d'ajouter que ce grand justicier ne pouvait manquer de compter parmi ses clientes l'Eglise elle-même, dont les droits et les libertés n'ont jamais cessé d'être en butte aux attaques des pouvoirs de ce monde? Sans doute le siècle de saint Louis et d'Innocent III est l'un de ceux où les rapports de la puissance ecclésiastique avec l'Etat chrétien avaient été réglés sur les meilleures bases. La « très ancienne coutume de Bretagne », cet excellent code de lois rédigé vingt ans après la mort de saint Yves, et dans lequel son esprit semble avoir passé tout entier, ne disait-elle pas que « nul séculier ne doit troubler la justice de sainte Eglise »? Et cependant, alors déjà, le signal des empiètements du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel avait été donné. Le règne des légistes allait commencer avec Philippe-le-Bel; règne non moins fatal à la liberté des peuples qu'à l'indépendance de l'Eglise. Transportant à la constitution de l'Etat chrétien les maximes du Bas-Empire, les courtisans

(1) Job, xxix, 12.

du petit-fils de saint Louis érigeaient en principe l'absolutisme du pouvoir civil et son droit souverain sur le patrimoine de l'Eglise; déplorables théories, qui, soutenues par les légistes avec une rare opiniâtreté, allaient traverser toute l'histoire de notre pays pour aboutir à la négation de l'Eglise comme société parfaite, se gouvernant par elle-même et pourvue de toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Donc, un jour, on vit arriver à Tréguier les agents de Philippe-le-Bel, avec charge d'imposer au clergé une de ces taxes exorbitantes contre lesquelles Boniface VIII s'élevait avec autant de force que de raison; mais ils avaient compté sans le zèle intrépide de l'official. A la nouvelle de l'attentat qui se prépare, Yves se rend à l'église, où il passe nuit et jour pour défendre ce qu'il appelle la propriété de saint Tugdual. Lui-même, il arrache des mains d'un ravisseur le gage d'un impôt inique. On a beau l'accabler d'injures et de mauvais traitements, en vain des clercs pusillanimes lui reprochent d'appeler sur leurs têtes la colère du prince: « Rien ne m'empêchera, leur répond-il, d'employer tout mon pouvoir à la défense de la liberté de l'Eglise, tant qu'il me restera un souffle de vie. » Une attitude si courageuse fait reculer les oppresseurs, et la victoire reste au droit sur la force.

Et d'où venait, mes Frères, à Yves de Kermartin, dans ses luttes pour le droit et la justice, cette fermeté supérieure à toute considération humaine? L'auteur de l'une de nos vieilles chroniques l'a dit d'un seul mot: « Il avait toujours Dieu avec lui (1). » Non, ne cherchez pas ailleurs le secret de cette vie dont le surnaturel est la trame et le tissu. C'est au-dessus de l'homme que l'humble prêtre cherchait ses lumières et qu'il trouvait sa force. Là où sa parole venait d'échouer, impuissante à fléchir d'implacables ressentiments, ses prières opéraient le changement des cœurs. Il lui suffisait de célébrer une messe du Saint-Esprit pour triompher des résistances les plus obstinées, et ce qu'il n'avait pu obtenir par d'autres moyens, il le demandait aux macérations qu'il infligeait à son corps. Vivre en Dieu et pour Dieu, n'avoir en vue que sa gloire, accomplir sa volonté, toute la vie du Bienheureux Yves est dans cette maxime, qui fait les saints; et c'est pour y être resté constamment fidèle qu'après avoir été un grand serviteur de la justice,

(1) Alain Bouchard, *Annales de Bretagne*, t. IV.

il s'offre à notre admiration comme un grand apôtre de la charité.

## II

La charité achève et complète la justice. En venant se fortifier l'une par l'autre, ces deux vertus résument le christianisme tout entier. Quand je regarde ce monument, œuvre d'un si grand syle et d'une si haute conception, j'y vois rassemblés autour du patron de la Bretagne, comme pour l'envelopper de tendresse et d'éclat, le Pape qui l'a placé sur nos autels, les rois et les princes qui ont sollicité pour lui cet honneur suprême, les saints fondateurs des églises illustrées par ses vertus, et jusqu'à la noble famille dont le nom est devenu inséparable du sien. Admirable inspiration de l'art ! C'est tout le passé religieux de la Bretagne qui semble revivre au-dessus de ce tombeau mémorial de l'une de ses gloires les plus pures ; et certes il eût été difficile de faire un plus beau cadre à la figure de celui que les populations appelaient de son vivant « le saint prêtre de Dieu ». Mais, dans ce cortège historique, où la puissance, la sainteté et la bravoure se réunissent avec tant d'éclat, ce qui m'attire davantage, ce qui me parle le plus au cœur, c'est d'y voir associée à de si brillants souvenirs l'image de deux mendiants.

Ah ! c'est que l'on n'aurait pu marquer d'un trait plus profond l'âme et la vie de saint Yves. Si l'amour de la justice resplendit si merveilleusement dans l'official de Rennes et de Tréguier, ce qui s'élève au degré de l'héroïsme dans le recteur de Tredrez et de Louanec, c'est l'amour passionné des malheureux et des pauvres.

L'amour passionné des malheureux et des pauvres ! Jamais rien de pareil s'était-il vu sur la terre avant le sacrifice de la Croix ? J'avoue, mes Frères, qu'il n'est pas pour moi de preuve plus palpable de la divinité du christianisme. Quand je parcours cette longue suite de siècles qui ont précédé l'Eglise, j'y trouve des choses grandes et belles, la science, l'art, le patriotisme, les vertus civiques, tout, excepté la charité. Quoi donc ! Le monde païen manquait-il de littérateurs ? Non assurément ; sa littérature a été et restera toujours à certains égards le modèle de la nôtre. Manquait-il de philosophes ? Pas davantage : la philosophie séparée de la foi, ne s'est jamais élevée plus haut. Manquait-il d'orateurs ? Moins encore : l'éloquence des Démos-

thènes et des Cicéron n'a pas été surpassée dans son genre, si tant est qu'on l'ait égalée. Comment donc se fait-il qu'avec de pareilles ressources, il n'ait su ni trouver, ni surtout pratiquer cette chose qui nous paraît, à nous chrétiens, si simple et si commune et qu'on appelle la charité? D'où vient que je ne trouve ni dans ses poètes, ni dans ses historiens, ni dans les écrits d'aucun de ses hommes de génie, la moindre allusion à une œuvre de charité, à un établissement de bienfaisance pour les pauvres esclaves, les malades, les infirmes, les vieillards sans asile, en un mot les déshérités du bonheur et de la fortune? D'où vient que, lorsqu'une ville païenne comme Pompéi sort de terre pour nous révéler l'état moral de l'ancien monde, on y découvre les restes splendides de ses palais, de ses thermes, de ses amphithéâtres, de ses temples même, mais rien, absolument rien qui ressemble de près ou de loin à une institution charitable, tandis que l'Eglise a rempli la terre de ses Hôtels-Dieu, de ces ordres hospitaliers, de ses innombrables légions de serviteurs et de servantes des pauvres? Si ce n'est pas là une manifestation de ces forces surnaturelles et divines dont le Christ a pénétré la race humaine, où donc la raison trouvera-t-elle l'explication de ce fait immense et qui domine toute l'histoire.

Cherchez-vous un exemple de ce que la charité chrétienne est capable de produire dans une âme? Voyez cet humble prêtre en face des misères de son temps. L'amour surnaturel des malheureux et des pauvres est la passion de sa vie. Nuit et jour, il est tout entier à leur soulagement. C'est leur compagnie qu'il recherche de préférence, heureux de pouvoir saluer en eux d'un respect plus profond l'image de Jésus-Christ. Non content de partager son pain avec eux, de leur abandonner ses récoltes en temps de disette, de vendre à leur profit le peu qui lui reste, il ira, s'il le faut, se dépouiller de ses vêtements pour couvrir leur nudité. Le matin, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, on le rencontre, le bréviaire sous le bras, recueillant le long des chemins les orphelins, les infirmes, les mendiants, pour les amener au presbytère de Louanec ou au manoir de Kermartin, devenu leur demeure, et là, se faisant leur garde-malade, il les sert de ses propres mains, les porte au foyer, panse leurs plaies et leur donne la nourriture qu'il se refuse à lui-même. Si les lits viennent à manquer pour tant d'hôtes que la Providence lui envoie, on le verra leur céder sa place pour aller

reposer devant sa porte, sur la pierre dure, dans l'attitude même qu'une touchante inspiration a su lui conserver sur sa tombe. Plus la pauvreté se montre à lui sous un aspect hideux et repoussant, plus ce grand serviteur des pauvres leur prodigue de tendresse, ne reculant devant aucun office si pénible soit-il ; et quand d'insurmontables répugnances laisseront le corps d'un chrétien dans l'isolement que produit la peur de la contagion, c'est le recteur de Louanec qui l'ensevelira lui-même, faisant la couture du linceul et coupant le fil avec ses dents... Ah ! dites-moi, n'est-ce pas là, mes Frères, l'héroïsme de la charité ? Et devant une vie où abondent de pareils traits, ne m'est-il pas permis de saluer dans Yves de Kermartin, le faite de la grandeur morale ?

Il est une autre passion, surhumaine elle aussi, que le christianisme est venu allumer au cœur de l'homme et à laquelle on ne saurait trouver l'équivalent avant le sacrifice du Calvaire, la passion des âmes. A ce mot, la pensée se tourne tout d'abord vers ces apôtres de la foi qui, pour sauver les âmes, s'élançant à travers le monde, bravant les souffrances et la mort ; et certes il y a de quoi épuiser la louange dans cette ardeur qui entraîne le missionnaire loin de sa famille et de sa patrie, jusqu'aux confins de la terre. Mais il est un service des âmes qui, pour être plus ordinaire, n'en mérite pas moins notre admiration, et c'est à bon droit que l'Eglise a voulu glorifier dans saint Yves les œuvres du ministère paroissial. Passer une vie entière au fond d'une campagne, avec son crucifix et ses livres, dans le silence de l'étude et de la prière ; instruire les petits, prêcher la vérité aux grands, rappeler aux uns et aux autres leurs devoirs et leurs fins dernières ; être là, tout à tous, sans acception de personnes, avec une parole de consolation pour les affligés, de tendre reproche pour les pécheurs, de paix et de concorde pour ceux que divisent le ressentiment et la haine ; ne perdre de vue un seul instant aucune de ces âmes, mais les suivre de l'œil et du cœur à travers les luttes et les épreuves de la vie, pour relever leur courage et guérir leurs blessures ; jeter par intervalle au milieu de ces populations accablées de peines et de fatigues les mots si fortifiants de récompense céleste, d'avenir éternel, d'immortalité bienheureuse ; bénir le berceau de l'enfant qui vient de naître, le foyer de la famille qui se prépare, la tombe du vieillard arrivé au terme de ses jours ; tenir dans ses mains, sous les yeux de tout un peuple, la croix et l'Eucha-

ristie : la croix, cet auguste symbole de la rédemption ; l'Eucharistie, ce grand viatique du chrétien sur le chemin de l'éternité ; être tout cela, faire tout cela pour sauver les âmes, quel ministère et quelle vie !

Cette vie est la vôtre, vénérables prêtres de la Bretagne, dont j'ai appris à connaître le dévouement et la bonté. Mais si c'est votre mérite et votre honneur d'avoir su conserver la foi parmi vos populations comme nulle part ailleurs, n'est-ce point parce que vous avez recueilli de plus près les souvenirs et les leçons de celui que les historiens ont pu appeler « le miroir des ecclésiastiques » ? Quel modèle de charité sacerdotale ! A peine le recteur de Louanec est-il arrivé dans sa paroisse, que tout y change de face : l'esprit chrétien y renaît au souffle de la grâce ; les âmes se renouvellent et se transforment sous l'action du saint prêtre. A l'exemple du Bon Pasteur, dont l'artiste a eu l'heureuse idée de faire planer l'image au-dessus de ce monument, il court après les brebis égarées pour les ramener au bercail. De même que sa vie intérieure est une oraison continue, ainsi ses journées se passent-elles à parler de Dieu et des choses du salut. Après avoir remué les cœurs du haut de la chaire, il va de chaumière en chaumière, un mot d'édification sur les lèvres ; il prêche aux artisans dans leurs ateliers, converse pieusement avec les laboureurs au milieu des champs ; un seul auditeur lui suffit pour exciter son zèle, tant il attache de prix à la conversion d'une âme. Soit qu'il accompagne Allain de Bruc et Geoffroy de Tournemine dans leurs visites épiscopales, soit qu'il passe du diocèse de Tréguier à Quimper et dans la Cornouaille, pour y prêcher l'un de ces pardons qui sont aujourd'hui encore l'une des institutions les plus fécondes de la Bretagne, les multitudes se pressent sur ses pas, avides d'entendre une parole toute pleine de l'esprit de Dieu. Quand ses exhortations ne suffisent pas à triompher du vice, ses larmes ouvrent au repentir le cœur des pénitents ; et ce que la parole d'un saint a commencé d'opérer, Dieu l'achève par le miracle.

Le miracle ! Comment s'étonner qu'il éclate à chaque pas dans une vie où domine l'héroïsme du dévouement ? Peut-on être surpris qu'il ait plu à Dieu de multiplier entre les mains du saint prêtre un pain distribué aux pauvres avec une charité si oublieuse d'elle-même ; que les maladies et les infirmités humaines aient cédé aux prières de celui dont le soulagement des malheureux a été la sainte et unique passion, et qu'enfin la

mort elle-même ait perdu de son empire devant la tombe de ce serviteur de Dieu, associé au pouvoir du divin ressuscité? Le miracle n'est-il pas le signe authentique de la toute-puissance divine venant confirmer aux yeux du monde entier une sainteté extraordinaire? Ce n'est certes pas un enfant de Tréguier qui oserait jamais, au mépris de la foi de ses pères et des principes mêmes de la raison, nier le surnaturel et contester la valeur des témoignages les plus certains, en essayant de briser cette chaîne de miracles qui, depuis six siècles, se rattache au nom de saint Yves et qui, nous l'espérons, se prolongera jusqu'à la fin des temps pour la gloire de Dieu et le salut de la Bretagne.

Ce patronage si efficace dans le passé, continuez, ô bienheureux Yves, à l'exercer auprès de Dieu en faveur du pays qui s'honore de vous avoir vu naître. Voyez à vos pieds ces évêques, ces prêtres et ce peuple chrétien qui, depuis trois jours, célèbrent vos louanges et imploront votre secours. En retour des hommages qu'ils vous rendent sur la terre, obtenez-leur du haut du ciel les grâces qu'ils sollicitent par votre intercession. Dans ces temps troublés, où la violence opprime si souvent le droit, demandez à Dieu de faire régner parmi nous les deux vertus qui vous ont été si chères : la justice et la charité. Vous qui avez défendu avec tant de vigueur les libertés de l'Eglise, prenez en main cette sainte cause. Soyez le protecteur des petits et des faibles, de tous ceux qui travaillent et qui souffrent. Conservez devant le trône de Dieu, comme vous le garderez dans l'histoire, le beau titre d'avocat des Bretons ; ce sera pour eux-mêmes un titre de gloire et un gage de bonheur pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il!

---

## LES VŒUX DU CONGRÈS DE LIÈGE

Nous venons de réunir et de classer les différents vœux émis au Congrès des œuvres sociales de Liège. Nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter ce travail d'ensemble.

### PREMIÈRE SECTION

**Presse populaire.** — Le Congrès émet le vœu :

1<sup>o</sup> Que les journaux populaires catholiques adoptent un programme aussi complet que possible de réforme sociale et s'inspirent des résolutions formulées par le Congrès de Liège.

2<sup>o</sup> Que ces journaux soient répandus le plus possible et que toutes

les œuvres catholiques concourent activement à cette diffusion.

3° Il y a lieu de publier, aussitôt que possible, un compte-rendu sommaire et à bon marché des débats du Congrès de Liège et de lui donner une grande diffusion en Belgique et à l'étranger.

Il est à désirer que l'on organise une presse spécialement destinée aux populations agricoles, ou tout au moins que l'on perfectionne la presse catholique existante à ce point de vue en faisant entrer dans son programme les questions économiques et sociales qui intéressent les ouvriers des campagnes.

**Ecoles professionnelles et ménagères.** — Il y a lieu de créer des établissements où l'enfant pourra apprendre sa future profession. Le Congrès se réfère aux vœux émis dans les précédentes sessions.

Il y a lieu de recommander spécialement les écoles de Saint Luc.

Le Congrès, considérant que l'agriculture est la principale industrie des campagnes, émet le vœu qu'il soit créé dans les écoles normales libres un cours d'agriculture d'une année, en faveur des élèves qui ont terminé leurs études et qui désirent ajouter à leur diplôme ordinaire celui d'instituteur agronome.

**Émigration.** — Le Congrès, considérant que la Société de Saint-Raphaël réalise parfaitement le vœu émis par le Congrès de 1887 sur la protection des émigrants ;

Considérant que le maintien et le développement de cette société sont absolument nécessaires dans l'intérêt matériel et moral des émigrants ;

Considérant que la diminution momentanée du mouvement d'émigration ne modifie aucunement la nécessité et l'utilité de ladite Société ;

Considérant que la Société de Saint-Raphaël a trouvé jusqu'ici trop peu d'appui et de concours de la part de la population en Belgique,

Emet le vœu de voir les membres du Congrès favoriser partout les efforts et la propagation de la Société de Saint-Raphaël.

**Secrétariat du peuple.** — Le Congrès émet le vœu de voir fonder partout des bureaux de renseignements au service de l'ouvrier.

**Des devoirs des actionnaires.** — 1° Qu'on forme dès maintenant une ou plusieurs associations d'actionnaires chrétiens.

2° Que l'on constitue immédiatement une commission chargée d'élaborer les statuts de cette nouvelle association.

**Habitations ouvrières et sociétés coopératives.** — Le Congrès est d'avis qu'il serait désirable que chaque ouvrier eût sa maison ou qu'à défaut de cela il fût au moins bien logé et à bon marché. Il y a donc lieu de favoriser les sociétés poursuivant ce but. Le Congrès se félicite aussi de la nouvelle loi belge sur les habitations ouvrières.

Quant aux sociétés coopératives, la première section n'a pas à se prononcer sur cette question qui a été discutée dans une session précédente.



## DEUXIÈME SECTION

**Repos dominical.** — Le Congrès émet le vœu :

1° Que les familles chrétiennes s'appliquent à donner l'exemple du repos dominical, en s'abstenant le dimanche de commander aucun travail, de faire des acquisitions, de voyager, en refusant les marchandises qui leur seraient expédiées ce jour-là, en stipulant, dans les travaux qu'elles font exécuter, la clause formelle de son observation ;

2° Que les propriétaires ruraux fassent inscrire sur leurs baux, s'ils ont des fermiers, l'obligation de respecter le dimanche, et si leur propriété est exploitée par des métayers, qu'ils agissent auprès de ceux-ci ;

3° Que les commandes ne soient jamais faites à des artisans ou ouvriers et ouvrières de toute espèce, de manière qu'ils soient obligés de travailler le dimanche ; que les corporations et associations syndicales exercent leur action dans ce sens ; que des associations de patrons soient formées également dans ce but ;

4° Que la loi qui établit pour les ouvriers de la grande industrie un jour de repos par semaine, fixe ce jour au dimanche et que les heures de travail soient diminuées le samedi, ainsi que l'usage s'en est introduit en Angleterre, l'arrêt du samedi étant la seule garantie du repos dominical complet ;

5° Que dans les chemins de fer les trains de marchandises soient suspendus le dimanche ; que le service d'expédition par grande vitesse et par petite vitesse soit fermé ce jour-là ; que les délais de livraison pour les marchandises ne comptent pas le dimanche ; qu'un roulement soit établi entre employés, de telle sorte qu'ils jouissent d'un dimanche sur deux ;

6° Que la clientèle chrétienne des magasins qui ne ferment pas le dimanche exerce une pression sur eux, afin de faire cesser ces regrettables pratiques ; que l'on stimule la formation d'associations visant spécialement ce but, comme plusieurs fonctionnent déjà ;

7° Que l'Etat et les communes inscrivent dans les cahiers des charges qu'ils font exécuter, l'obligation de respecter le dimanche ; que les distributions postales soient réduites ces jours-là ; qu'aucune revue ni exercice quelconque n'aient lieu le dimanche matin dans l'armée ;

8° Que des comités se forment dans les communes où l'on en trouvera les éléments, afin de ramener, par tous les moyens qu'ils jugeront convenables, l'habitude trop perdue du repos dominical.

**Travail des femmes et des enfants.** — Vœux adoptés relativement à l'enfance :

1° Il est désirable qu'on arrive généralement, dans un avenir aussi prochain que possible, à fixer la limite d'âge pour l'admission des

enfants dans les établissements industriels, conformément à la décision du Congrès de Vienne, à l'âge de quatorze ans, sauf pour les pays méridionaux, où cette limite serait de douze ans.

2° Il est désirable que jusqu'à l'âge de dix-huit ans le travail effectif ne dépasse pas dix heures par jour et que ce travail soit interrompu par des repos suffisants.

3° Il est désirable que jusqu'à l'âge de dix-huit ans les jeunes ouvriers ne travaillent ni la nuit, ni le dimanche.

4° Il est certain que, dans la plupart des pays, la protection légale accordée actuellement aux enfants et aux jeunes ouvriers n'est pas suffisante.

Pour le travail des femmes :

1° Il est désirable que les femmes ne travaillent ni la nuit, ni le dimanche, dans les établissements industriels ;

2° Que le travail effectif des femmes ne dépasse pas dix heures par jour et qu'il soit interrompu par des repos suffisants ;

3° Que les femmes accouchées ne soient admises au travail qu'après un délai de six semaines *minimum* ;

4° Que les industries particulièrement dangereuses, tant au point de vue de la morale qu'au point de vue de la santé, soient interdites partout aux jeunes ouvriers et aux femmes.

5° Dans la plupart des pays, la protection légale accordée actuellement à la femme est encore moins suffisante que celle accordée à l'enfant.

Sur l'entente internationale :

1° Pour arriver à une protection légale suffisante, l'entente internationale sous la forme de la convention ou au moins de la conférence périodique paraît indispensable.

2° Cette entente internationale doit, d'autre part, être considérée comme urgente, pour écarter le danger social.

3° Avec ou sans entente internationale des gouvernements, l'action internationale des catholiques doit s'exercer, tant dans les Congrès internationaux que par les efforts particuliers faits dans les divers pays pour arriver à une protection suffisante des enfants et des femmes.

**Travail de nuit.** — Le travail de nuit, régulièrement organisé, sans nécessité, uniquement pour faire produire davantage à la machine, doit être considéré comme un abus, même s'il n'occupe que des hommes.

**Durée de la journée de travail.** — Considérant que s'il n'appartient pas à l'État de régler directement les conditions de la libre activité de l'homme, il lui appartient de réprimer les abus qui portent atteinte tant à la santé publique qu'à la vie de famille, le Congrès déclare que l'établissement, par convention internationale, d'une limite de la journée de travail à l'usine, limite qui ne doit pas

être dépassée, est désirable. Cette limite varierait suivant le pays et l'industrie.

**Arbitrage pontifical.** — Il est à désirer : 1<sup>o</sup> Que tous les catholiques s'efforcent de propager par tous les moyens possibles la nécessité absolue de l'arbitrage pontifical sur la réglementation internationale du travail ;

2<sup>o</sup> Que le Saint-Siège soit rétabli dans tous ses droits souverains.

**Des grèves.** — 1<sup>o</sup> Bien qu'il soit à désirer que les grèves, toujours regrettables, soient arrêtées dès le début, néanmoins il n'est pas de la compétence des pouvoirs publics de les réprimer par la force tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public et ne violent pas les droits d'autrui.

2<sup>o</sup> Pour prévenir les grands maux qui accompagnent toujours les grèves, le pouvoir public doit, dans l'ordre de sa compétence veiller à ce que le contrat du travail soit en réalité un contrat libre et que les patrons remplissent à l'égard de leurs ouvriers les devoirs de la justice et de l'équité.

3<sup>o</sup> Attendu que la cause des grèves relève non seulement de l'ordre matériel, mais encore de l'ordre moral, il faut que le pouvoir public assure à l'Eglise, outre une extrême liberté, une protection efficace pour toutes les œuvres par lesquelles elle travaille à la restauration morale de la société humaine, de telle sorte que les ouvriers et les patrons soient animés par l'esprit chrétien.

**Organisation corporative.** — Considérant que la législation protectrice sur le repos du dimanche et jours de fête, sur le travail des femmes et des enfants, sur le travail de nuit, sur la limitation de la durée de la journée de travail, ne suffit pas pour satisfaire à toutes les revendications légitimes de la classe ouvrière ;

Considérant que dans une société bien organisée le travailleur doit pouvoir trouver les ressources nécessaires à la sustentation de sa vie et de sa famille ;

Considérant que la législation protectrice de l'ouvrier a pour but de rendre possible une réorganisation pacifique de la société ;

Considérant que la solution de la question du salaire rencontre les plus graves difficultés dans les conditions de la vie actuelle, difficultés qui ne se trouvent pas au même degré dans une société organisée corporativement ;

Le Congrès reconnaît la nécessité d'étendre sans tarder l'organisation corporative de la société et charge son comité permanent de soumettre un programme en ce sens au prochain Congrès.

#### TROISIÈME SECTION

**Assurance ouvrière.** — Le Congrès des œuvres sociales persiste dans les résolutions prises dans les précédents Congrès et ayant pour objet de garantir, dans la mesure du possible, les ouvriers

contre les maladies et les suites temporaires ou permanentes des accidents.

**Forme-type d'association.** — Le Congrès recommande comme forme-type des associations à fonder la corporation professionnelle réunissant dans son sein patrons et ouvriers.

Cette forme d'association fournit le milieu le plus propice à l'organisation et au développement de diverses institutions en faveur des classes ouvrières. Elle permet de prendre toutes les mesures nécessaires à la prospérité de l'industrie et ainsi favorise à la fois les intérêts des patrons et ceux des ouvriers. Elle rétablit et maintient les bons rapports entre les patrons et les ouvriers. Enfin elle prépare et facilite la réforme de la société en réalisant, dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent, l'organisation que nous désirons voir appliquer plus tard d'une manière générale.

Dans les villes, les membres peuvent être recrutés parmi des professions différentes, sauf à être groupés en sections professionnelles distinctes, dès que leur nombre le permet, et à donner à chacune de ces sections le règlement spécial qui lui convient.

Dans les campagnes, les corporations doivent être paroissiales, réunies en Fédération, conformément aux statuts de la Ligue des paysans (Boerenbond) qui vient d'être établie dans notre pays, et que le Congrès signale d'une manière toute spéciale à l'attention des catholiques.

Les corporations doivent avoir un caractère chrétien.

**Personnification civile des associations ouvrières.** — *Monsieur Woeste.* Le rapport a été déposé tardivement pour examiner la question générale et la question d'application.

Après avoir exposé la situation juridique des associations professionnelles en Belgique, il pose en principe la nécessité de leur accorder la personnification civile.

A quelles associations professionnelles convient-il de l'accorder ?

M. Woeste indique les conclusions du rapport. Les voici :

1. Il est désirable que la personnification civile soit accordée aux corporations et unions professionnelles.

2. Ces syndicats pourront compter des membres d'honneur. — Ils pourront comprendre dans leur sein des membres appartenant à des métiers ou à des professions différentes — ni similaires, ni connexes — pourvu qu'il s'agisse de villes de petite ou de moyenne grandeur.

3. Ils pourront se fédérer. Ils admettront les ouvriers dans leurs rangs.

4. Ils pourront posséder des meubles. Pour les immeubles, il doit leur être permis de posséder ceux qui sont nécessaires pour leurs réunions, leurs bureaux, leurs écoles techniques, leurs bibliothèques, leurs collections, leurs laboratoires, leurs champs d'expérience, leurs

bourses de travail, leurs bureaux de placement, leurs ateliers de chômage, leurs hospices, leurs hôpitaux ; toutefois un arrêté royal pourra les autoriser à posséder d'autres immeubles.

5. Ils pourront accepter des dispositions entre vifs ou par testament, dans la limite fixée dans la résolution qui précède.

6. Toute personne affiliée à un syndicat reconnu a, nonobstant toute stipulation contraire, le droit de se retirer à tout instant de l'Union qui ne pourra lui réclamer que sa cotisation échue et la cotisation courante. — Si elle a fait des versements à une caisse spéciale de retraite, elle aura droit à une indemnité proportionnée aux versements par elle effectués.

7. Les membres du syndicat reconnu n'ont aucun droit sur le patrimoine soit lorsqu'ils s'en retirent volontairement, soit après la dissolution du syndicat ou le retrait de la personification civile. Les syndicats pourront désigner les syndicats également reconnus, auxquels le patrimoine sera attribué.

8. Il est désirable qu'une sanction soit établie, punissant toute personne qui aura porté atteinte au droit pour les patrons ou les ouvriers de s'associer en syndicats.

**Caisses de retraite.** — 1° Que les patrons usent de toute leur influence sur leurs ouvriers et leur accordent des encouragements en vue de les affilier à la caisse générale de retraite sous la garantie de l'Etat ;

2° Qu'il soit voté annuellement par la législature une allocation importante destinée à favoriser l'affiliation des ouvriers à la caisse générale de retraite et que la Commission permanente des sociétés de secours mutuels soit chargée de distribuer ces fonds par voie de concours et attribuer en primes fixes : a) Aux sociétés créées pour l'affiliation de leurs membres à la caisse générale de retraite ; b) aux sociétés de secours mutuels qui forment un fonds spécial dans le même but ; c) aux établissements industriels qui introduisent l'institution pour leur personnel ouvrier.

3° Qu'autant que possible, les caisses particulières soient affiliées à la caisse de l'Etat ;

4° Que dans le plus bref délai possible, les bureaux des postes soient ouverts aux versements de la caisse de retraite ; qu'il soit permis d'user de l'intermédiaire des facteurs ruraux pour ces opérations ;

5° Que les livrets de la caisse de retraite ne soient retenus qu'une seule fois chaque année pour le calcul des rentes.

6° Que les dépôts soient autorisés, même à partir de l'âge de trois ans.

7° Que la retenue de 3 0/0 soit supprimée ;

8° Que le gouvernement abandonne à chaque députation permanente la nomination de deux membres de la commission permanente

des sociétés de secours mutuels, dans le sens indiqué; subsidiairement, que cette nomination soit faite par le gouvernement sur une liste des membres présentés par la députation.

**Vagabondage et mendicité.** — 1° La loi ne doit réprimer la mendicité que quand elle est pratiquée habituellement par des adultes valides ou à leur profit. Elle doit organiser le moyen, pour les communes, de renvoyer dans la commune de leur domicile les mendiants non adultes ou invalides.

2° La loi doit donner au juge, en matière de mendicité et de vagabondage, le pouvoir d'appliquer les circonstances atténuantes, de n'infliger qu'une admonition en cas de première poursuite et, en tout cas, de ne condamner que dans les conditions et aux peines qu'il jugerait utiles à l'amendement du prévenu et aux exigences de l'ordre public.

3° La mendicité et le vagabondage des enfants et des invalides relèvent de la bienfaisance locale : dans chaque commune, la bienfaisance officielle, avec l'aide de la charité privée, doit suffire à les empêcher ou à les rendre sans danger.

4° Il y a lieu de supprimer graduellement les dépôts de mendicité. Tout ou moins il ne faut plus y admettre que les vagabonds adultes et valides récidivistes et les vagabonds qui refuseraient de renoncer au vagabondage.

5° Si les dépôts de mendicité sont conservés, même dans une mesure limitée, ils doivent être réformés : a) séparation complète doit être établie entre les reclus pendant la nuit ; b) ils doivent être l'objet d'un classement raisonné et l'on doit empêcher le contact habituel entre les divers groupes ; c) la surveillance doit tendre à l'amendement des reclus et à empêcher la diffusion du vice ; d) le travail doit être obligatoire et l'internement assez long pour pouvoir inculquer l'habitude du travail et donner à chaque travailleur un certain pécule à sa sortie ; e) l'enseignement primaire doit être organisé sérieusement, imprégné de l'esprit religieux ; l'action religieuse doit être fortifiée ; f) l'action des Comités de Patronage des condamnés libérés devrait s'étendre aux reclus sortis des dépôts de mendicité.

5° Il importe de porter remède au vagabondage des étrangers par des conventions internationales.

**Travail dans les prisons.** — I. Il est désirable que le travail soit organisé dans les prisons de façon que chacun des détenus puisse, soit y continuer le métier qu'il exerçait dans la vie libre, soit y apprendre un métier qu'il puisse utilement pratiquer à sa sortie de prison.

II. Pour éviter autant que possible la concurrence du travail dans les prisons et du travail libre, il est désirable que le gouvernement donne tout le développement possible aux travaux exécutés en régie pour le service des administrations publiques.

III. Si le travail en régie ne peut être organisé dans toutes les catégories de prisons, il est désirable que le directeur ait la latitude de s'adresser soit à des fabricants ou à des industriels, soit même à des particuliers :

A charge, — sauf dans les cas à déterminer par l'autorité supérieure ou par le directeur conformément aux règles à fixer par cette autorité :

1° De réclamer des prix calculés sur les prix moyens du commerce, diminués de la moins-value du travail pénitentiaire;

2° De soumettre le contrat à l'approbation de l'autorité.

**Patronage des condamnés détenus ou libérés.** — Considérant que les lois repressives sont impuissantes à empêcher l'augmentation de la criminalité et l'extension de la récidive, le Congrès a adopté les résolutions suivantes :

I. L'œuvre de patronage des condamnés détenus ou libérés, de tout âge, est utile et méritoire. Elle doit être organisée autant que possible, même dans les localités où il n'existe pas de prison.

II. Il est désirable que les règles d'organisation suivantes soient appliquées :

Les comités de patronage doivent former des institutions libres, sous les restrictions commandées par l'intérêt public.

Il convient de permettre aux membres des comités de patronage de visiter les détenus, dès avant leur libération. pendant un temps suffisamment long pour connaître leur situation morale. Les mesures administratives (destinées à réaliser ce principe) doivent être réglées de façon à prévenir les conflits possibles entre les commissions de surveillance et les comités de patronage.

III. Les comités de patronage doivent s'inspirer dans l'exercice de leur mission des principes suivants :

1° Le patronage doit s'exercer surtout à l'égard des jeunes détenus et libérés ;

2° Pour procurer aux condamnés libérés un travail en rapport avec leurs aptitudes et leur éviter des suites funestes qui s'attachent comme une tare à tous ceux qui sortent de prison, les Comités doivent ne les recommander aux patrons qu'après un scrupuleux devoir d'investigation qui leur permettra de donner à ceux-ci des renseignements aussi exacts qu'utiles sur la situation morale des condamnés libérés ;

3° En ce qui concerne la mise sous la surveillance spéciale de police des libérés, il importe de charger les comités d'attester, vis-à-vis de l'autorité, la présence des condamnés dans les endroits désignés sur feuille de route ;

4° Il y a lieu de faciliter l'émigration des condamnés libérés ;

5° Les dépôts de mendicité ne peuvent servir d'asile aux jeunes délinquants ;

6° Il convient d'organiser le placement en apprentissage des jeunes condamnés libérés chez des artisans ou des cultivateurs.

Les résolutions qui précèdent ne sont pas exclusives du droit des commissions administratives de s'occuper de l'amendement des condamnés.

IV. Le patronage des condamnés libérés doit s'inspirer avant tout de l'esprit chrétien.

V. Le Congrès recommande l'examen de la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer des asiles provisoires pour les condamnés libérés.

VI. Le Congrès émet en outre le vœu qu'il soit donné le plus d'extension possible à la création d'asiles pour les jeunes vagabonds. Il recommande à cet effet le développement des œuvres de dom Bosco et d'autres œuvres similaires.

#### RÉUNION DES PATRONS

**Unions des patrons.** — 1° Que chaque membre des Unions existantes s'emploie avec énergie et persévérance à recruter de nouveaux adhérents, surtout parmi la jeunesse;

2° Que les membres du Congrès appartenant à d'autres régions provoquent dans leurs localités respectives, la création d'Associations de patrons chrétiens, dévoués aux intérêts religieux et matériels des ouvriers.

---

L'abondance des matières et la publication des *tables* dans ce dernier numéro du trimestre, nous obligent à renvoyer au prochain numéro plusieurs articles importants et les Nouvelles religieuses.

---

#### CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Nouvelles menaces aux Congrégations. — Le 20 septembre à Rome. — Les grandes manœuvres. — Etranger.

25 septembre 1890.

M. Brisson vient d'adresser au ministre des finances deux lettres pour lui demander la communication des sommes payées par les congrégations au Trésor depuis 1885 jusqu'en 1890. On doit certainement rattacher cette demande du député du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris à une proposition de sa part destinée à aggraver vis-à-vis du fisc la situation de nos établissements religieux, en un mot pour les obliger à fermer, en rendant matériellement impossible la continuation de leur fonctionnement.



M. Brisson qui a déposé au budget des recettes un amendement tendant à la perception du *droit d'accroissement*, dont il prétend que les congrégations sont encore débitrices envers l'Etat pour les cinq derniers exercices, entend faire la Chambre juge de cette réclamation, dans le cas où M. Burdeau, le rapporteur, ne s'y montrerait pas favorable, ce qui semble assez probable.

Au degré où sont montés les sectaires des gauches, les modérés-compris, ce serait se faire illusion que de vouloir douter du succès de la proposition Brisson, à laquelle les organes du parti, affecteront, bien entendu, de s'étonner que les droites ne se rallient pas, elles qui pour éviter tout nouvel emprunt et tout nouvel impôt, doivent vouloir faire flèche de toutes les ressources du Trésor.

—

Tout présageait que les excès des anticléricaux allaient se donner libre carrière, à l'occasion du vingtième anniversaire de la brèche de Porta-Pia. Il y en avait l'annonce dans le manifeste publié et affiché impunément dans les rues de Rome par la « Société des survivants des batailles patriotiques. » Ce langage insultant était le digne écho de la canonnade d'il y a vingt ans, et cet écho doit se répercuter dans tout le monde catholique pour y soulever un mouvement efficace d'indignation contre les misérables qui, non contents d'avoir spolié le Chef de l'Eglise, de l'avoir réduit en captivité, prennent un plaisir barbare à l'abreuver d'outrages, à violer indignement les égards élémentaires dont jouirait partout ailleurs la vieillesse alliée à l'infortune, la dignité soutenue par la vertu. Voici, pour qu'on n'en ignore, le manifeste en question :

Italiens !

Quand le canon, il y a vingt ans, faisait tomber en ruines les dernières tranchées vermoulues du domaine temporel des papes, une génération nouvelle venait à la lumière et nous, vieux désormais, nous lui disons : « Vous n'avez point vu ni entendu en naissant les douleurs de la patrie ; l'histoire vous les signale ; à vous la garde vigilante de nos précieuses franchises ; à vous l'incessant apostolat du libre examen, afin que la conscience publique mette inexorablement à l'index le Vatican et ses noirs souvenirs. »

Excommunication pour excommunication : nous, d'un côté, au nom de la civilisation, de la paix entre toutes les nations ; le Vatican, de son côté, au nom du droit divin, de l'asservissement du

genre humain, de l'éternel mensonge, de la barbarie en un mot. Que nul parmi nous ne manque au rendez-vous de Porta-Pia, afin de saluer comme de juste les vaillants qui durent y périr et afin de répéter à la face du monde le cri auquel fait écho celui de tout un peuple : Vive Rome italienne !

MENOTTI GARIBALDI.

Le 20 septembre donc, un commissaire royal, accompagné d'une délégation de la municipalité et d'une députation de l'armée, a déposé une couronne sur le tombeau de Victor-Emmanuel, puis est allé en placer une autre devant l'inscription de la porte Pie en l'honneur des combattants morts pour la délivrance de Rome.

D'autres couronnes ont été apportées par des associations.

Sur l'estrade élevée en face de la porte Pie, se pressaient des députés et des fonctionnaires municipaux.

On a beaucoup remarqué, au premier rang, Mme Montmasson, ancienne femme de M. Crispi.

Le commissaire royal a lu, au milieu des applaudissements des assistants, un télégramme du roi en réponse à celui qu'il avait adressé à Sa Majesté.

Menotti Garibaldi a pris ensuite la parole. Il a recommandé l'union à tous les Italiens.

« Nos divisions en face de l'étranger, a-t-il dit, créent toutes nos misères. Montrez-vous donc unis en tout, dans toutes les classes, depuis le palais royal jusqu'aux moindres chaumières. »

Il a rendu hommage à la mémoire des anciens martyrs de l'unité italienne et cité le nom de Cavallotti et la mort d'Oberdank.

Cet incident irrédentiste, tout à fait inattendu, a provoqué de vifs applaudissements et suscité de nombreux commentaires.

Les journaux officieux retranchent le passage du discours de Menotti Garibaldi relatif à cet incident.

Deux députés français, MM. Rivet et Pichon se trouvaient dans l'assistance.

L'anniversaire du 20 septembre 1870 a été célébré dans toutes les provinces et à l'étranger par les résidents italiens.

MM. Rivet et Pichon, qui se distinguent en France par la haine qu'ils ont vouée à l'Eglise, étaient dignes de prendre place dans cette assistance anticatholique.

Nos grandes manœuvres dans le Nord viennent de se ter-

miner. Il paraît qu'elles ont pleinement satisfait les hommes de guerre, qu'elles ont révélé des qualités sérieuses chez ceux qui les ont dirigées et chez ceux qui les ont exécutées. Soldats et généraux ont été à la hauteur de leur tâche. Les attachés militaires étrangers, qui les ont suivies, ont été frappés de la tenue, de la discipline et de la solidité de notre armée. Evidemment la réorganisation de notre défense nationale est très avancée, et il ne ferait pas bon maintenant de nous défier. A coup sûr, notre patriotisme ne peut que s'en féliciter et s'en glorifier, mais quand on nous dit que ces déploiements gigantesques de force sont des éléments de paix, nous nous sentons instinctivement pris de scepticisme. Nous nous demandons s'il ne viendra pas un moment où succombant sous le poids de leurs charges militaires, las d'une paix armée qui est cent fois pire qu'une guerre déclarée, les peuples modernes ne se précipiteront pas les uns sur les autres comme des bêtes fauves pour en finir, une fois pour toutes, avec un système qui les inquiète, qui les paralyse et qui les ruine.

En attendant, chantons sur le mode thébain les bienfaits de la paix par l'exagération des préparatifs de guerre. Au banquet qui a terminé solennellement les grandes manœuvres du Nord, M. le président du conseil a affirmé en termes aussi chaleureux que sincères, devant les représentants militaires des diverses puissances, les intentions pacifiques de la France. La force de notre armée ne peut alarmer personne, car nous ne voulons attaquer qui que ce soit et nous n'avons d'autre but que de nous défendre, si par hasard, on osait nous attaquer. C'est entendu, et c'est ce que disent aussi, à la fin de toutes leurs grandes manœuvres, tous les chefs des autres Etats. Oui, certes, nous désirons tous maintenir la paix, mais que ferait-on si l'on voulait déchaîner la guerre ?

---

La contre-partie de l'entrevue de Narva vient d'avoir lieu à Breslau dans la Silésie prussienne, où l'empereur François-Joseph a fait une visite à l'empereur allemand. Cette entrevue a été entourée d'une certaine solennité. L'impératrice accompagnait l'empereur Guillaume, qui avait également à côté de lui son frère, le prince Henri, le roi de Saxe et le général de Caprivi, son chancelier. François-Joseph était accompagné de M. le comte Kalnoky. Celui-ci est descendu dans le même châ-

teau que le général de Caprivi, loin du théâtre des manœuvres, afin, dit-on, de pouvoir discuter à leur aise les questions qui intéressent l'Autriche et l'Allemagne. Il y a été certainement question de l'entrevue de Narva et de l'insuccès notoire de toutes les tentatives faites jusqu'ici pour amener la Russie à modifier son attitude passive et expectante. A ce propos, on remarque que plusieurs journaux berlinois demandent aujourd'hui que l'Allemagne appuie franchement la politique orientale de l'Autriche dont elle s'est désintéressée jusqu'ici pour complaire à la Russie. C'est évidemment un ballon d'essai et plus que cela même, un résultat des impressions recueillies à Saint-Petersbourg dont il se pourrait que l'entrevue de Breslau fût appelée à préparer la consécration. Il est aussi question dans la presse allemande d'une modification au régime douanier qui lie les deux alliés, en vue de l'échéance de 1892. Ce régime, par suite de l'expiration des traités avec la France, devra subir fatalement une réforme sérieuse. C'est un sujet, en somme, très important. Néanmoins l'entrevue des deux empereurs ne paraît pas préoccuper beaucoup l'opinion publique, pas plus en Allemagne qu'en Autriche-Hongrie.

---

Il se passe de tristes événements au Portugal. Le roi, à peine entré en convalescence d'une fièvre typhoïde, doit se préoccuper d'une crise ministérielle qui vient d'éclater. Il semble que le Portugal soit acculé au dilemme suivant : sauver l'ordre intérieur au prix d'une violation de la foi internationale, ou préserver le traité anglais au risque de faire déchirer en mille morceaux la Charte portugaise. « Choisis, si tu l'oses ! » tel est le mot peu encourageant qui devra servir de devise au nouveau premier ministre.

Il y a assurément quelque chose de pénible dans le spectacle de ce petit peuple, qui a eu ses heures de gloire, et qui, après tout, a donné au monde civilisé l'accès de cette Afrique où il se voit aujourd'hui réduit à la portion congrue, aux prises avec une fatalité apparemment inéluctable. L'Angleterre ne perdrait rien à se souvenir davantage que l'honneur d'une grande puissance est d'accorder spontanément aux faibles des égards et des ménagements qu'elle ne se laisserait pas arracher par les forts.

---

Une surprise était réservée cette semaine au monde politique

anglais. En l'absence des Chambres et tandis que les affaires de partis semblaient sommeiller profondément, le gouvernement a fait brusquement arrêter en Irlande deux des députés parnellistes les plus populaires : MM. William O'Brien et John Dillon, qui ont été si souvent victimes des rigueurs des lois de coercition, le premier ayant subi depuis 1887 non moins de quatre condamnations à des peines variant de trois à six mois de prison, tandis que le second en est à son troisième séjour dans les cachots de son pays.

On annonce en même temps que toute une série d'orateurs de la ligue parnelliste sont sous le coup de mesures analogues, en raison de discours que le cabinet Salisbury estime séditieux, en ce sens qu'ils incitent les paysans à refuser le paiement des fermages jugés exorbitants. En principe, ce subit retour à la draconienne politique de répression n'avait pas de quoi étonner l'opinion. Les lois de coercition, d'état de siège, sont toujours en vigueur, et le gouvernement n'outrepasse pas ses pouvoirs en les appliquant.

Le cabinet Salisbury revient carrément à la politique que les électeurs condamnent depuis trois ans, en toute circonstance. C'est un fait d'autant plus considérable qu'il coïncide avec un véritable malheur public : l'avortement de la récolte des pommes de terre qui, de l'aveu de tous, va inévitablement provoquer cet hiver en Irlande une recrudescence redoutable de misère, et, partant, de mécontentement et d'agitation. La persécution politique venant se greffer sur les souffrances matérielles des paysans, il ne manquait plus que cela pour préparer dans l'île d'Emeraude une nouvelle crise, une nouvelle période d'agitation aiguë, grosse de troubles et de désordre social. Si les gladstoniens n'avaient tant et si sincèrement à cœur le bien-être de l'Irlande, ils auraient lieu de se réjouir de ce subit réveil de la cruauté officielle. Car c'est son suicide que le cabinet Salisbury accomplit ou plutôt qu'il achève.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

MARSEILLE. — *L'Echo de Notre-Dame de la Garde* a reçu communication d'un rescrit adressé par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition à Mgr l'évêque. En voici la teneur :

Très Saint-Père,

Jean-Louis Robert, évêque de Marseille, très humblement pros-

terné aux pieds de Votre Sainteté, croit devoir, pour le bien de la religion, soumettre à l'examen et au jugement du Saint-Siège le doute suivant :

Dans plusieurs contrées de la France, particulièrement dans le Midi, le vin blanc destiné à l'adorable sacrifice de la messe est si faible et a si peu de consistance qu'il ne pourrait se conserver longtemps, si on n'y mêlait une certaine quantité d'esprit de vin (alcool).

L'évêque précité demande :

1. Si ce mélange est licite ;
2. Et s'il est permis, quelle quantité de cette matière étrangère on peut ajouter au vin ;
3. Si, dans ce cas, l'esprit de vin doit être le produit du vrai vin, c'est-à-dire du fruit de la vigne.

Férie IV<sup>e</sup>, le 30 juillet 1890.

La susdite question ayant été proposée dans la congrégation générale des Ems et Rms cardinaux de l'Inquisition sur les choses de la foi et des mœurs, ces Ems et Rms Pères, après avoir pris l'avis des Rms consultants, ont ordonné de répondre :

Pourvu que l'esprit (alcool) soit extrait du fruit de la vigne — que la quantité d'alcool ajoutée et celle que contient naturellement le vin dont il s'agit, unies ensemble, ne dépasse pas la proportion du douze pour cent — et que le mélange se fasse quand le vin est tout à fait nouveau, rien ne s'oppose à ce que ce vin soit employé au sacrifice de la messe.

La V<sup>e</sup> féerie suivante, le 31 juillet, dudit mois, la relation de ce qui précède a été faite à Notre Saint Père le Pape Léon XIII. Sa Sainteté a approuvé et confirmé la décision des Ems cardinaux.

(Place du sceau.)

F. MANCINI, *notaire de la Sainte Inquisition  
romaine et universelle.*

### MISSIONS.

Sur la demande de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le Saint-Père vient d'ériger le vicariat apostolique de la Colombie britannique en diocèse; New-Westminster en sera la ville épiscopale et lui donnera son nom.

Mgr Paul Durieu, des Oblats de Marie-Immaculée, vicaire apostolique, en devient le premier évêque.

Les limites du nouveau diocèse sont : au Nord le 60°, au Sud le 49° de latitude ; à l'Est la crête des Montagnes Rocheuses ; à l'Ouest l'île Vancouver, le grand Océan Pacifique et l'Alaska.

La population, dont la moitié est catholique, se compose de quatre-vingt-quinze mille habitants, Indiens, Européens ou Mongols ; elle est disséminée dans une cinquantaine de hameaux, dix villages et trois villes, dont la plus importante compte neuf mille âmes.

---

*Le gérant : P. CHANTREL.*

# TABLE DES MATIÈRES <sup>(1)</sup>

---

- Numéro 968** (5 juillet 1890).  
 — Consistoire du 26 juin, 5. — Il faut que jeunesse....., par M. F. Nicolay, 10. — Sociétés anonymes et sociétés civiles, 15. — Le jubilé du cardinal Manning, 22. — Le P. Damien vengé de ses calomnieux, 25. — Les nouveaux cardinaux, 34. — Nouvelles religieuses, 38. — Les Chambres, 43. — Chronique de la semaine, 48.
- Numéro 969** (12 juillet 1890).  
 — Allocution de S. S. le Pape Léon XIII, 57. — La jeunesse contemporaine, 60. — Notes d'histoire ecclésiastique contemporaine, 62. — Le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, 72. — La question sociale en Autriche, 76. — Les missions de l'Afrique équatoriale, 85. — L'Eglise catholique en Pologne, 89. — Nécrologie, 94. — Les Chambres, 96. — Chronique de la semaine, 105. — Nouvelles religieuses, 111.
- Numéro 970** (19 juillet 1890).  
 — A Rome, 113. — Les fêtes de l'Assaut à Beauvais. Discours de Mgr Turinaz, 119. — Notes d'histoire ecclésiastique contemporaine, 131. — Le repos du dimanche à la Chambre, 140. — Tribunaux, 150. — L'épiscopat d'Irlande et la question d'enseignement, 156. — Nouvelles religieuses, 157. — Les Chambres, 159. — Chronique de la semaine, 163.
- Numéro 971** (26 juillet 1890).  
 — A Rome (suite), 169. — Jeanne d'Arc, par Mgr Turinaz, 173. — L'Eglise et la Russie, 183. — L'abbaye de Jouarre au diocèse de Meaux, 186. — L'expédition de Stanley, 193. — Tribunaux, 204. — Nécrologie, 205. — Les Chambres, 209. — Chronique de la semaine, 213. — Nouvelles religieuses, 220.
- Numéro 972** (2 août 1890).  
 — Lettre de S. S. Léon XIII au cardinal Lavigerie, 225. — A Rome (suite), 228. — Les œuvres pies à Rome, 236. — L'apostolat du cardinal Mermillod, 238. — Jeanne d'Arc à Domremy, 242. — Tristan le Maigre, 246. — La réforme du baccalauréat, 252. — Les Chambres, 257. — Chronique de la semaine, 260. — Nouvelles religieuses, 272.
- Numéro 973** (9 août 1890).  
 — La question ouvrière, 281. — La Chartreuse de Notre-Dame des Prés, 285. — Jeanne d'Arc à Domremy (suite et fin), 291. — Une statue à Voltaire, 298. — L'expédition de Stanley (suite), 303. — Départ de missionnaires, 314. — Nouvelles religieuses, 323. — Les Chambres, 328. — Chronique de la semaine, 333.
- Numéro 974** (16 août 1890).  
 — La Chartreuse de Notre-Dame des Prés, au diocèse d'Arras (fin), 337. — Notes d'histoire ecclésiastique contemporaine, 345. — L'expédition de Stanley (suite et fin), 350. — Encore une statue à Voltaire (suite), 358. — Les enfants mal élevés, 366. — Les congrès de la paix, 368. — Nécrologie, 371. — Nouvelles religieuses, 373. — Les Chambres, 383. — Chronique de la semaine, 385. — Petite chronique, 391.
- Numéro 975** (23 août 1890).  
 — Les deux Amériques, 393. — L'Eglise et la question so-

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

ciale (lettre de l'évêque de Vich), 395. — Encore une statue à Voltaire (suite), 398. — Le catholicisme dans l'archipel grec, par M. Menaut des Chesnais, 405. — Le couronnement de N.-D. d'Ay (discours de Mgr l'évêque de Rodez), 409. — Le baccalauréat, 418. — Nécrologie, 427. — Nouvelles religieuses, 431. — Chronique de la semaine, 435.

**Numéro 976** (30 août 1890). — La liberté des cultes, par M. l'abbé Charles Maignen, 449. — Loigny, 457. — Notes d'histoire ecclésiastique contemporaine, 460. — Le couronnement de N.-D. d'Ay. Discours de Mgr l'évêque de Rodez (suite et fin), 468. — La question religieuse en Orient, 477. — Les missions catholiques, 482. — Nécrologie, 486. — Nouvelles religieuses, 488. — Chronique de la semaine, 496.

**Numéro 977** (6 septembre 1890). — La bienheureuse Marguerite-Marie, par Mgr Perraud, 505. — Prière pour demander la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie, 516. — Mandement de Mgr l'évêque d'Autun pour le jubilé de Paray-le-Monial, 517. — Programme général des cérémonies et prédications pendant le jubilé de Paray-le-Monial, 521. — Un article du *Matin*, 523. — Le traité anglo-portugais, 526. — Société des Serviteurs de Saint-Pierre, 529. — Le pèlerinage national, 534. — Le congrès eucharistique

d'Anvers, 539. — Nécrologie, 545. — Le sacre de Mgr Mignot, évêque de Fréjus et Toulon, 547. — Chronique de la semaine, 550. — Nouvelles religieuses, 558.

**Numéro 978** (15 septembre 1890). — La bienheureuse Marguerite-Marie, par Mgr Perraud (suite), 561. — Halte au falot! par le capitaine Blanc, 572. — M. Leprevost, 582. — Nécrologie, 593. — Nouvelles religieuses, 595. — Chronique de la semaine, 607. — Petite chronique, 614.

**Numéro 979** (20 septembre 1890). — Le mouvement social, par M. G. de Pascal, 617. — La bienheureuse Marguerite-Marie, par Mgr Perraud (suite), 620. — Notes d'histoire ecclésiastique contemporaine : M. Paul Bert, 628. — La bible eucharistique, par dom Laurent Janssens, 639. — Léon XIII et la musique sacrée, 648. — Nécrologie, 650. — Chronique de la semaine, 653. — Nouvelles religieuses, 666. — Petite chronique, 672.

**Numéro 980** (27 septembre 1890). — L'Eglise et l'ouvrier, 673. — La bienheureuse Marguerite-Marie, par Mgr Perraud (suite), 686. — Saint Yves : Discours de Mgr Freppel, 695. — Les vœux du congrès de Liège, 707. — Chronique de la semaine, 716. — Nouvelles religieuses, 721. — Table des Matières, 723. — Table analytique, 725.



# TABLE ALPHABÉTIQUE <sup>(1)</sup>

## A

Abbaye (l') de Jouarre, 186.  
 Afrique équatoriale, 85.  
 Amérique. — Quatrième centenaire de sa découverte, 72. — Les deux Amériques, 393.  
 Angleterre. — Traité anglo-portugais, 526. — Traité anglo-français, 387, 435.  
 Assaut (Fête de l') à Beauvais, 119.  
 Autriche. — La question scolaire, 42, 76.  
 Ay (diocèse de Viviers). — Le couronnement de Notre-Dame, 409. — Discours de Mgr BOURRET, évêque de Rodez, 409, 468

## B

Baccalauréat. — Sa réforme, 252, — Décret et arrêté, 418.  
 BAUNARD (Mgr). — Loigny, 457.  
 Beauvais. — La fête de l'Assaut, 119.  
 Belgique. — Visite de l'Empereur d'Allemagne, 336.  
 Bert (M. Paul), 628.  
 Bible eucharistique (La), par Dom Laurent JANSSENS, 639.  
 BLANC (Le capitaine). — Tristan le maigre, 246. — Halte au falot, 572.  
 BOURRET (Mgr), évêque de Rodez. — Discours prononcé au couronnement de Notre-Dame d'Ay, 409, 468.

## C

Cardinaux (Les nouveaux), 34.  
 Catholicisme (Le) dans l'archipel grec, par M. MENAUT DES CHESNAIS, 405.  
 Chambres (Les). — *Sénat*, 43, 96, 159, 209, 257, 383. — *Chambre des députés*, 44, 98, 160, 210, 258, 328, 384. — Clôture de la session, 334.  
 Chartreuse (La) de Notre-Dame des Prés (diocèse d'Arras), 285, 337.  
 Chronique de la Semaine. — *France*:

Les vacances, 48. — Affaire du Crédit Foncier, 50. — Elections du 6 juillet, 105. — Les gendarmes de Vicq décorés, 105. — Fête du 14 juillet; revue de Longchamps, 163. — Nouveau scandale à l'actif des hôpitaux laïcisés, 166. — Les quatre contributions à la Chambre, 214. — Les drames de la misère, 215. — Le favoritisme, 215. — Un banquet au duc d'Orléans, 261. — Situation financière des lycées, 263. — Pérégrinations et paroles du ministre des Travaux publics, 264. — Emoi à Montpellier, 265. — Triste expérience des grandes manœuvres navales, 266. — Manifestations populaires, 385. — Livret scolaire, 386. — L'accord franco-anglais, 387, 435. — Grave décision du Sénat concernant la contribution foncière des propriétés bâties, 388. — Les fêtes d'Abbeville à l'occasion du monument élevé à l'amiral Courbet, 435. — M. Carnot à la Rochelle, 441. — Les succès des collèges catholiques, 442. — Renouvellement du Sénat, 444. — Conseils généraux, 445, 497. — Les dominicains du Havre, 496, 609. — Les coulisses du Boulangisme, 498, 550, 607, 653. — Le port de la Pallice, 499. — Orages et cyclones, 500. — Intolérance républicaine, 609. — Le ballottage de Saint-Flour, 611, 660. — Une affiche à sensation concernant les séminaristes soldats, 661.  
*Etranger* : Allemagne : Les passeports pour l'Alsace-Lorraine, 53. — Voyage de l'empereur en Russie, 443, 501, 555; — Entrevue avec l'empereur d'Autriche, 719. — Amérique: droits d'entrée, 220. — Révolution,

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

260, 270, 391. — Angleterre : Congrès universel de la paix, 269, 387, 435, 502, 664. — Belgique : Succès des catholiques aux élections, 52; conférence anti-esclavagiste, 109, 218. — Grandes fêtes, 268. — Bulgarie, 219, 614. — Dahomey, 53, 613. — Espagne : échec de l'Union libérale, 107, 168, 267, 557; consécration du jeune roi au Sacré-Cœur, 326. — Fort-de-France, incendie, 55. — Italie, 219, 556. — Maroc : Nouvelles inquiétantes, 448. — Portugal : Agitation républicaine, 720. — San-Salvador, 447. — Serbie, 167. — Zanzibar, 54, 218.  
Chronique (Petite), 391, 614, 672.  
Congrès (Le) de la paix, 368.  
Congrès eucharistique d'Anvers, 539.  
Congrès social de Liège. — Vœux émis, 707.  
Consistoire du 26 juin, 5.  
Cultes (La liberté des), par M. l'abbé Charles Maignen, 449.

**D**

Damien (R. P.) vengé de ses calomniateurs, 25.  
Dimanche (Le repos du), à la Chambre, 40.  
Divorce. — Réponse de la Sacrée-Congrégation à une demande de l'évêque de Marseille, 222.

**E**

Eglise (L') et la question sociale. — Lettre de Mgr l'évêque de Vich, 395.  
Eglise (L') et l'ouvrier, par M. l'abbé Roy, 673.  
Enfants mal élevés (Les), par M. F. Nicolai, 10, 366.  
Expédition (L') de Stanley, 193, 303, 350.

**F**

FALLIÈRES (Mgr), évêque de Saint-Brieuc. — Lettre sur les séminaristes soldats, 491.  
FREPPÉ (Mgr), évêque d'Angers, député. — La question ouvrière, 281. — Saint Yves, 695.

**H**

Halte au falot, par le capitaine BLANC, 572.

Histoire ecclésiastique contemporaine (Notes). — Le gouvernement de la défense nationale, 62, 131, 345, 460. — M. Paul Bert, 628.

**I**

Index (livres à), 325. — Les Annales de Loigny, 325. — Les condamnations de Mathilde Marchat, 326. — La question de Loigny, 326.  
Irlande (L'épiscopat de l') et la question de l'enseignement, 156.

**J**

Jeanne d'Arc. — Discours de Mgr TURINAZ, à l'inauguration d'une statue à Nancy, 173; — à Domremy, 242, 291.  
JANSSENS (Dom Laurent). — La bible eucharistique, 639.  
Jeunesse contemporaine (La), 10, 60.  
Jouarre (L'abbaye de) au diocèse de Meaux, 186.

**L**

LAVIGERIE (Cardinal). — Allocution pour un départ de missionnaires, 314.  
LE MENAUT DES CHESNAIS. — Le catholicisme dans l'archipel grec, 405.  
LÉON XIII. — Allocution au consistoire du 30 juin, 57. — Lettre au cardinal Lavigerie à propos des missionnaires algériens, 225. — Léon XIII et la musique sacrée, 648.  
Leprevot (M.), 582.  
Livres liturgiques. — Un article du *Matin*, 523.  
Loigny, par Mgr BAUNARD, 457.

**M**

MAIGNEN (M. l'abbé Charles). — La liberté des cultes, 449.  
Manning (Cardinal). — Son jubilé, 22.  
Marguerite-Marie (La bienheureuse), par Mgr PERRAUD, 405, 561, 620, 686. — Prière pour demander sa prochaine canonisation, 516.  
Mermillod (S. E. le Cardinal). — L'apostolat du cardinal, 238.

Mignot (Mgr), évêque de Fréjus et Toulon. — Son sacre, 547.  
 Missionnaires (Départ de). — Discours du cardinal LAVIGERIE, 314.  
 Missions catholiques (Les), 482.  
 Mouvement social (Le), par le R. P. G. DE PASCAL, 617.  
 Musique sacrée (La) et Léon XIII, 648.

## N

Nécrologie: M. Amagat, député du Cantal, 97. — Mgr O' Connor, 95. — M. Ch. Grad, député de Colmar, 95. — Sir Richard Wallace, 205. — M. le comte Henri de l'Épinois, 206. — Le capitaine Alexandre-Jules-Marie Bernard, 207. — Le baron J. de Marbot, 371. — Cardinal Newman, 427. — Mgr Stumpf, évêque de Strasbourg, 429, 486. — Mgr Costes, 430. — Mgr Mouard, évêque de Lahore, 430. — Mgr Belouino, 545. — M. Edouard Grimblot, 546. — M. de Lutz, ancien premier ministre de Bavière, 593. — Mme Bourret, 651. — M. Joffrin, député de Montmartre, 652. — Erckmann, 653.

NICOLAI (M. F.). — Il faut que jeunesse ... 10, 366. — Les enfants mal élevés, 10.

Nouvelles religieuses. — *Rome et Italie*: Le 23 et le 30 juin, allocution du cardinal Mermillod à Léon XIII, 38. — L'évêque de Vigevano cité devant les tribunaux civils pour une affaire de conscience, bref du Pape, 39. — Discussion de la loi sur les œuvres pies, 111, 158. — Incident à propos d'une prétendue sortie de Léon XIII hors du Vatican, 220. — Décision relative au propre de la messe et de l'office en l'honneur de N. D. de Lourdes, 272. — La loi sur les œuvres pies (V. le mot: *Rome*), 272. — Le gouvernement italien se tient coi en présence de la société *Dante Alighieri*, 273. — Laïcisation en perspective, 274. — L'incident du passage de la cour de Belve-

dère, 323. — Condamnation des *Annales* de Loigny, 325, et des brochures relatives à Mathilde Marchat, 326. — Lettre de Léon XIII à Mgr Pace, évêque de Malte, 373. — Revendication du cardinal Parochi, touchant la propriété de l'église Sainte-Marie de la Pitié, 376. — Indults accordant dispense de l'abstinence le jour de l'Assomption, 377. — Exarchat bulgare, 431. — Donation de feu la marquise Du Plessis-Bellière au Saint-Siège, 431. — Nominations épiscopales, 432. — Fête de saint Joachim, patron de Léon XIII, 488. — Nouvelle église à Rome, 498. — La spoliation des œuvres pies, 491. — Politique hostile de M. Crispi, 595. — Mémoires posthumes de Marco Minghetti, 596. — Les deux fontaines de Carpineto 596. — *France*: Autun: Jubilé du second centenaire de la B. Marguerite-Marie à Paray-le-Monial, 666. — Beauvais: Fête de l'assaut, 119. — Blois: Témoignage à M. le curé de Bouffry, 378. — Bordeaux: prise de possession du siège par Mgr Lecot, 558. — Chartres: condamnation de Mathilde Marchat, par le S. Office, 597. — Constantine: Appel à la charité, 275, 491. — Clermont-Ferrand: 603. — Dijon: Lettres du Pape et de Mgr Lecot à l'occasion du 800<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de St-Bernard, 598. — Evreux: Sacre de Mgr Hautin, sa lettre de prise de possession, 600. — Fréjus et Toulon: Sacre de Mgr Mignot, 547. — Issoudun: Fêtes à l'occasion de la 1<sup>re</sup> assemblée annuelle de la fédération internationale du Sacré-Cœur, 668. — La Rochelle: Les attaques de l'*Autorité* contre Mgr Ardin, 559. — Marseille: Réponse de la S. Pénitencerie au sujet de la loi du divorce, 222. — Montpellier: Le sacré pallium donné à Mgr de Cabrières, 423. — Nancy: Grandes fêtes en l'honneur

- de Jeanne d'Arc, 41; fête au pensionnat Saint-Joseph de Longuyon, 379. — Paris: Lettre du docteur Després, 275, 432, 491. — Quimper: Procès gagné par les Ursulines de Carhaix, 433. — Rennes: Démission du R. P. Le Pailleur, fondateur des Petites-Sœurs des Pauvres, 275. — Rouen: Œuvre des Bretons au Havre, 380. — Saint-Brieuc: Lettre de Monseigneur aux séminaristes soldats, 491; Inauguration du tombeau de saint Yves, 670. — Saint-Dié: Pèlerinage à Domrémy, 158. — Tarbes: N. D. de Lourdes, 277, 493. — Viviers: Couronnement de N. D. d'Ay, 278, 409, 468.
- Etranger*: Allemagne: Expulsion des sulpiciens du grand séminaire de Metz, 279. — 37<sup>e</sup> congrès des catholiques à Coblenz, 603. — Autriche: mouvement en faveur des Ecoles chrétiennes 42. — Angleterre: 1<sup>er</sup> pèlerinage organisé à Cantorbery, 605. — Bavière: Conversion de l'ex-ministre de Lutz, 490. — Espagne: Consécration du jeune roi au Sacré-Cœur, 326. — Hongrie: fin du litige entre le ministère et le clergé, 495. — Madagascar: 434. — Malte: Condamnation de journaux, 328. — Canada: grandes fêtes à Laprairie, 605. — Nouvelle Calédonie, 434. — Suisse: Entrée du cardinal Mermillod à Fribourg, 223; Congrès catholique ouvrier, 606.
- O**
- Orient. — La question religieuse en, 477.
- P**
- Paray-le-Monial (Le jubilé de). — Mandement de Mgr l'Evêque d'Autun, 517. — Programme général des cérémonies et des prédications, 521, 666. — La B. Marguerite-Marie, 505, 561, 620, 686.
- PASCAL (R. P. G. de). — Le mouvement social, 617.
- Pèlerinage national (Le), 534.
- PERRAUD (Mgr), évêque d'Autun. — La Bienheureuse Marguerite-Marie, 505, 561, 620, 686. — Mandement pour le jubilé de Paray-le-Monial, 517.
- Pierre (Société des serviteurs de saint), 529.
- Pologne. — L'Eglise catholique en, 89.
- Q**
- Question (La) ouvrière, par Mgr FREPPEL, 281.
- R**
- Rome (A), 113, 169, 228. — Les œuvres pies à Rome, 236. — Le 20 septembre à Rome, 717.
- Roy (M. l'abbé). — L'Eglise et l'ouvrier, 673.
- Russie (L'Eglise en), 183.
- S**
- Serviteurs (les) de Saint-Pierre, 529.
- Sociétés anonymes et sociétés civiles, 15.
- Stanley (L'expédition de), 193, 303, 350.
- T**
- Traité anglo-français, 387, 435.
- Traité anglo-portugais, 526.
- Tribunaux: Affaire de Vicq, 150. — Le secret professionnel, 153. — Les frères des écoles chrétiennes devant le tribunal des conflits, 153, 204.
- Tristan le Maigre, par le capitaine BLANC, 246.
- TURINAZ (Mgr), évêque de Nancy: Discours à l'occasion des fêtes de l'assaut de Beauvais, 119. — Discours à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Nancy, 173; — à Domrémy, 242, 291.
- V**
- Vœux (les) du congrès de Liège, 707.
- Voltaire. — Encore une statue à Voltaire, 299, 358, 398.
- Y**
- Yves (saint). — Discours de Mgr FREPPEL, à Tréguier, 695.







